Bulletin de la Société archéologique du Finistère

tome CXXIX 2000

Ouvrage publié avec le concours
du Ministère de la Culture,
du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil général du Finistère
de la Ville de Quimper et de la Ville de Brest.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de ville
B.P. 1156
29101 QUIMPER CEDEX
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur

M. le Président du Conseil général du Finistère
M. le Préfet du Finistère
Mgr l'Évêque de Quimper et Léon

Composition du bureau (2000)

Président :	M. Bernard Tanguy
Vice-présidents :	M. Yann Celton M. Daniel Collet M. Hervé Glorennec Frère Guy Leclerc M. Josick Peuziat
Secrétaire générale :	Mlle Anne Brignaudy*, puis Mlle Annie Boucher
Secrétaires :	Mme Mad Danguy des Déserts M. Patrick Kernévez Mme Annick Le Douget Mlle Joëlle Quaghebeur
Trésorier :	M. Serge Duigou
Trésorier adjoint :	M. Michel Le Goffic

Membres du conseil d'administration

M. Alain Boulaire, Mme Marie-J. Castel, M. l'abbé Yves-Pascal Castel (vice-président honoraire), MM. Tanguy Daniel (président honoraire), Patrick Galliou, Mme Dany Guillou-Beuzit, MM. Philippe de Kermadec, Philippe Le Stum, Bernard Monot, Fañch Postic.

Membres honoraires

MM. Auguste Dizerbo, Pierre Keraval, M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h (vice-présidents honoraires).

(*) Attachée de gestion, de recherche et de conservation à la Société archéologique du Finistère

SOMMAIRE

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

P.-R. GIOT. – Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 2000 11

Notices d'archéologie finistérienne (années 1999-2000) 23

Michel LE GOFFIC, Josick PEUZIAT. – Des *ossaria* dans le Cap-Sizun (Finistère) 45

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2000) 57

Michèle BOCCARD-BILLON. – L'architecture religieuse des hospitaliers en Bretagne au Moyen Âge : une étude à entreprendre ? 87

Jean-Pierre LE BIHAN. – Cathédrale Saint-Corentin de Quimper : essai d'inventaire des vitraux disparus 99

Yves-Pascal CASTEL. – Orfèvrerie finistérienne : croix de procession et boîtes aux saintes huiles 109

Christian MILLET. – La construction de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt (1576-1578) 133

Emmanuelle LE SEAC'H. – Un sculpteur sur pierre : le Maître de Plougastel (1598-1621) 153

Robert LECLERCQ. – Au péril de la restauration : le jubé de Notre-Dame du Folgoët (1835- 1852) 177

Louis CHAURIS. – Le granite du Huelgoat et le canal de Nantes à Brest 189

Philippe LE STUM. – La rénovation du Musée départemental breton, Quimper 199

Philippe LE STUM. – Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2000) 209

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

Patrick KERNÉVEZ, Guy TRAVEL. – Les seigneurs de Penhoët en Saint-Thégonnec 223

Gérard LE MOIGNE. – Les seigneurs de Guengat 259

Pierre HOLLOCOU. – Les origines du prieuré de Pont-Briand du XIe siècle à 1293 287

Olivier LEVASSEUR. – Les pêches du maquereau sur les côtes nord de la Bretagne au XVIIIe siècle 311

Pierre-Roland GIOT. – La Bretagne sous la Restauration. Souvenirs romantiques et parfois romancés d'après les lettres de Boucher de Perthes (1816-1825). [Troisième partie] 339

Corentin OLLIVIER. – Cidre et sociabilité dans la région quimpéroise (première moitié du XXe siècle) 371

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 2000)

Albert DESHAYES. – Anciennes possessions de l'abbaye de Landévennec 379

Albert DESHAYES. – Des possessions de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé... 385

Albert DESHAYES. – Réflexions sur la notation de quelques toponymes ou sur leur étymologie 387

Michel DEBARY. – Quelques lettres de René Largillière 393

Jean-André LE GALL. – Notes de lecture 400

Bernard TANGUY. – Une version de la troisième Vie latine de saint Tugdual d'après un manuscrit provenant de Crépy-en-Valois (Oise) 405

Daniel LE BRIS. – Le vocabulaire nautique breton de Lampaul-Plouarzel, enregistré par Augustin Jal en 1841 451

DOCUMENTATION

Chantal GUILLOU, Hélène GOMBERT, Tanguy DANIEL. – Bibliographie de l'histoire du Finistère (année 1997) 469

Comptes rendus bibliographiques 519

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2000)

Assemblée générale et séance du 29 janvier 2000 à Quimper 545

Séance du 27 février 2000 à Brest 553

Séance du 25 mars 2000 à Quimper 555

Séance du 29 avril 2000 à Concarneau 557

Excursion du 21 mai 2000 dans le pays de Landerneau-Daoulas 559

Excursion du 25 juin 2000 dans l'Arrée : Locmaria-Berrien et Poullaouen 561

Excursion du 6 juillet 2000 aux environs de Carnoët (Côtes-d'Armor) 563

Excursion du 24 septembre 2000, de Lossulien à Trémazan, en passant par Saint-Mathieu 566

Séance du 28 octobre 2000 à Quimper 569

Séance du 25 novembre 2000 à Saint-Pol-de-Léon 571

Séance du 16 décembre 2000 à Brest 573

Table des illustrations 575

Nous remercions Patrick Galliou et Charles Le Gall qui ont traduit les résumés des articles respectivement en anglais et et breton.

ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1999-2000

par Pierre-Roland Giot

Devant la spécialisation précoce et excessive des cerveaux, on ne fera jamais trop l'éloge d'une bonne culture générale pluridisciplinaire, préliminaire et équilibrée, indispensable à tout bon esprit. Cela permettrait d'éviter tant de raisonnements imbéciles, émis par des gens qui ont évité, ou à qui on a évité, la fréquentation de disciplines «qui ne servent à rien» ou «qui ne rapportent rien», voire «qui sont trop difficiles», et qui, de ce fait, sont devenus des sortes d'handicapés mentaux.

Prenons un exemple dans des domaines qui me sont chers, qui touchent beaucoup la préhistoire, le protohistoire et l'archéologie, les sciences de la terre et de la vie. En France, il y a trente-cinq ans environ, on a voulu séparer en compartiments étanches la formation à la recherche de ces deux ensembles, où notamment la paléontologie participait des deux depuis les débuts. Les paléontologistes des Invertébrés systématiciens sont presque devenus une «espèce» en voie de disparition ; certains ânes disaient qu'ils ne servaient plus à rien, la géophysique, la géochimie, etc., fournissant des méthodes plus performantes pour dater et différencier les formations sédimentaires, exploiter rapidement les forages des prospections pétrolières et autres. Heureusement, pour étudier les variations des climats dans les sédiments des forages océaniques, les micropaléontologistes sont restés les maîtres du jeu. En France, de tous temps, les paléontologistes spécialistes des «grosses bêtes», je veux dire des Vertébrés continentaux (y compris les Cétacés qui sont des Mammifères revenus dans les eaux), n'ont jamais été nombreux ; mais comme leurs découvertes plaisent au grand public, ils ont mieux survécu que les paléontologistes spécialistes des Nummulites, des Brachiopodes ou des Ammonites, par exemples pris au hasard.

Or, dans le déluge des publications internationales, depuis des années, on apprend que les débuts de la vie sur terre ont été de plus en plus précoces que l'on ne croyait jadis. Des marqueurs biogéochimiques permettent de dire qu'il y a au moins 3 800 Ma (= millions d'années), il y avait de la vie (au Groenland), et on reconnaît des bactéries coloniales filamenteuses dès 3 400 Ma (en Australie), et ainsi de suite. On espère que tout le monde a entendu parler de l'extraordinaire et riche faune d'Ediacara (Australie), de la fin du Protérozoïque (560 Ma), puis de la magnifique faune des débuts du Paléozoïque, au Cambrien où il y a déjà des précurseurs

des Vertébrés (par exemple à Burgess, Canada, vers 535 Ma). Que cela nous remette à notre modeste place, fort tardive, sur le globe. C'est pourquoi j'y fais allusion.

La paléontologie, c'est aussi la «chasse aux ancêtres» ou «aux cousins» (pardon si ce terme vous offense, même «à la mode de Bretagne»). Durant la deuxième moitié du XIXe siècle et le premiers tiers du XXe, dès qu'on acceptait un Homme ou Préhumain fossile, on l'envisageait en général comme ancêtre direct ; puis, avec la multiplication qui en commençait vers 1935, on se mit à envisager beaucoup de rameaux éteints. Dans tous les pays du monde où les conditions de conservation sont favorables aux os, on cherche de plus en plus ardemment, et on trouve, d'où un déluge de publications. Les bons livres et les bonnes revues scientifiques générales ou de vulgarisation en sont l'écho, où je vous renvoie ; mais même, le jour où ils sortent de presse, ils sont déjà en retard par rapport aux dernières découvertes révélées qui peuvent préciser quelque iota (que le goût du sensationnel des magazines ou de la presse courante transforment indûment en révolution...). Ce qu'on doit surtout en retenir, pour tous les Primates fossiles, Préhumains de tous genres, et Hommes fossiles, c'est qu'il y a eu un foisonnement de formes éteintes extraordinaire, une diversification remarquable, et donc une facilité à évoluer plus rapide que ce qu'on pouvait imaginer il y a quelques années.

Cela me conduit à vous faire penser à nos successeurs (si du moins le globe terrestre reste habitable pour eux). L'un des facteurs majeurs qui règlent l'évolution, c'est certainement la sélection des mutations en fonction de leur adaptation aux conditions naturelles de l'environnement, et en particulier du climat et ses conséquences de tous ordres. Nous appartenons à une déjà relativement vieille sous-espèce (sinon espèce, cela dépend du langage), ayant au moins cent mille ans, sinon davantage, le temps de son élaboration première en Afrique. Puisqu'il suffirait de beaucoup moins de générations que l'on ne pensait pour qu'une évolution favorable, ou favorisée par des circonstances extérieures sinon fortuites, devienne majoritaire dans une population naturelle, cela «pend au nez» de nos descendants. Rassurez-vous, il faudra peut-être encore dix mille ans, autant qu'il s'est écoulé depuis notre entrée dans l'actuel Interglaciaire Holocène. Je n'ai pas consulté de devin pour tenter d'imaginer leur aspect.

Des climats passés, présents et futurs

Il n'y a pas de semaine sans que, dans une revue scientifique ou l'autre, il n'y ait d'article sur les variations du climat, à long terme, à court terme, ou dans le futur. Certes, il y a depuis deux siècles les effets des activités humaines sur «l'effet de serre», ses conséquences visibles et celles prévues par les voyants extra-lucides ; on oublie un peu trop souvent d'avoir l'honnêteté de dire que les activités humaines récentes ne font que renforcer l'effet de serre naturel d'une petite fraction. C'est l'absorption du rayonnement infrarouge de la terre par la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone et d'autres gaz en traces dans l'atmosphère. Si l'effet de serre naturel n'existait pas, au lieu de la température moyenne de 15° C pour l'ensemble du globe, nous jouirions d'une température moyenne de -20° C, autrement dit nous ne serions guère là, la terre ne serait pas habitable[1].

Ce sont les variations à long terme, depuis le Pliocène, qui nous intéressent surtout. Rappelons que les cycles orbitaux ont été suggérés dès 1930 environ par l'astronome M. Milankovitch ; agissant par forçage radiatif, autrement dit sur les fluctuations de l'inso-

[1] Aux références données précédemment, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 15, note 8, ajoutons : E. NESME-RIBES et G. THUILLIER, *Histoire solaire et climatique*, Paris, Belin, 2000, 238 p. – S. JOUSSAUME, *Climat, d'hier à demain*, Paris, éd. du C.N.R.S., nouv. éd., 1999, 143 p.

lation, ils sont au nombre de trois, les deux premiers agissant sur la distance du Soleil à la Terre. D'abord l'obliquité ou inclinaison de l'axe de la Terre par rapport à la perpendiculaire au plan de l'orbite, variant de 22° (en période glaciaire) à 25° (en période interglaciaire), selon un rythme de 41 000 ou 43 000 ans. Ensuite la précession des équinoxes, déterminée par un mouvement de l'axe de rotation dans un cône, dû aux variations de l'indice de sphéricité, autrement dit à l'attraction de la Lune et du Soleil sur le renflement équatorial de la Terre, en deux cycles de 23 000 et 19 000 ans, cela impliquant des variations des insolations saisonnières. Enfin l'excentricité ou indice d'aplatissement de l'orbite, variant de nul à un aplatissement de 6 %, selon un cycle entre 100 000 et 400 000 ans, de moindre influence. Ce n'est que tardivement que ces suggestions de M. Milankovitch, basées sur les travaux des astronomes depuis le XVIIIe siècle, ont été plus généralement acceptées comme ayant eu un effet sur les climats de la Terre au cours des périodes géologiques.

Mais il faut en nuancer les incidences, en ce sens que les climats glaciaires ont été très instables. Par exemple, des arrivées massives d'icebergs depuis la calotte glaciaire Laurentide (Canada) ont fait qu'aux maxima du froid ont succédé des réchauffements rapides (dits épisodes de H. Heinrich), d'où des accumulations d'énergie dans les zones tropicales. Tout cela a joué de manières variables selon les lieux et les cas, sur la circulation thermohaline qui, comme on sait, assure le brassage des eaux des océans (un courant d'eau profonde et salée, partant de la mer du Labrador et de la mer de Norvège, descend au large de l'Amérique du Sud, se divise en deux pour aller vers le Pacifique directement, et de l'autre de même *via* le sud de l'océan Indien. En retour, un courant chaud de surface part du nord du Pacifique pour contourner le Cap, et remonter dans l'Atlantique Nord (le Gulf Stream en est un petit aboutissement). De plus en plus d'études micropaléontologiques et sédimentologiques de sondages océaniques montrent combien ces épisodes ont eu des effets locaux discordants. Rien n'est simple sur le globe et dans les océans, ni dans les airs. De nos jours, on s'en rend compte en étudiant les effets sur la circulation thermo-haline (THC) de l'oscillation nord-atlantique (NAO) et de l'oscillation pacifique El Niño et du sud-ouest (ENSO). Dans les temps passés du Quaternaire, cela a été certainement aussi instable, sur les climats proprement dits, sur les variations des niveaux des mers et tout le reste.

Pour le moins, cela a pu causer des variations géographiques des approvisionnements et des conditions de survie des populations préhistoriques, leur maintien voire leur adaptation et leur évolution morphologique, plus nuancées qu'on ne le penserait.

Et pour ce qui est du futur, c'est sur les longs cycles et sur leurs interférences réciproques, qu'il faut envisager les variations climatiques à venir et leurs conséquences, entre autres sur le niveau des mers. Il n'y a que 10 000 ans que nous sommes dans un interglaciaire, il est normal qu'il se produise diverses fluctuations en plus chaud comme en plus froid, de durées diverses, avant de se retrouver dans des alternances de phases froides et de moindres, puis à nouveau dans un très très grand froid. En tout cas, à l'échelle de quelques siècles, voire de peu de millénaires, sans compter les activités humaines, je regrette, mais le niveau global moyen des mers n'a peut-être pas fini de monter.

L'exploitation des carottes des forages dans les calottes arctiques et antarctiques, et surtout des rapports isotopiques et des variations géomagnétiques des carottes dans les sédiments des fonds océaniques, montre que la sommation des facteurs de forçage radiatif induit des effets de «modulation de fréquence». Depuis quelques années, le lac Baïkal est très étudié car, situé dans une région jamais recouverte par les calottes glaciaires, il

contient 600 m de sédiments continus correspondant à 12 Ma. Les derniers 6 Ma montrent des périodes de variations de l'insolation de 1 000, 600 et 400 Ka, au-delà de celles connues au Quaternaire[2].

Des migrations humaines

Le goût immodéré que je trouve chez les archéologues, préhistoriens et surtout protohistoriens, à vouloir expliquer les cartes de répartition et les expansions culturelles par des conquêtes et par des migrations, provient des récits des historiens de l'Antiquité et des périodes plus récentes, c'est-à-dire de temps où il y avait des possibilités techniques de faire bouger des grandes quantités d'humains. Depuis la fin du XIXe siècle, en particulier, les archéologues germaniques ont été et sont toujours très friands de ces conceptions. Cela venait, au départ, du pangermanisme, clef de voûte de l'unité allemande et de l'Empire allemand comme de l'Empire austro-hongrois, exprimé par exemple par tous les écrits de l'école de G. Kossina (1858-1931), qui convenaient ensuite fort bien au nazisme. Ils transposaient volontiers «l'époque des invasions» de l'Antiquité tardive et du haut Moyen-Âge ; de même que d'autres pensaient à la migration des Helvètes (ratée) qui servit à Jules César de prétexte à la conquête de la Gaule.

Il vient de paraître[3] un intéressant article de Stefan Burmeister, un chercheur allemand de Hamburg, suivi d'un débat critique par six collègues, américains, allemands et anglais. Il prend évidemment deux exemples : la colonisation de l'Amérique du Nord par les Européens, et il l'applique au cas de la migration des Anglo-Saxons en Grande-Bretagne... Son propos était de distinguer les effets archéologiques d'une migration de ceux des diffusions ou des commerces. Appliquer ces mécanismes à des périodes beaucoup plus anciennes laisse quand même rêveur.

Justement, l'Université populaire de Lorient, dans le cadre du Festival interceltique, m'a invité à faire une conférence le mardi 8 août 2000 ; comme je suis méchant, j'ai choisi comme sujet «Des Celtes aux Bretons». La Société d'histoire et d'archéologie de Lorient m'a demandé de la rédiger pour son bulletin. J'ai repris tous les arguments pour rappeler que les «Celtes» en tant que peuple, «race», «ethnie», nation, sont un mythe dérivé des incertitudes terminologiques des auteurs antiques, qu'il convient d'éviter d'employer ce mot comme substantif, qui voudrait impliquer des caractéristiques transmises héréditairement par le «sang», ce qui, en définitive, a une implication «raciste» ; par contre, comme adjectif, de préférence d'ailleurs sous la forme *celtique*, il est tout à fait valable pour désigner des faits de civilisation, de langue (de même que *celtophone*), toutes les caractéristiques culturelles qui se transmettent par acculturation, des contacts comme ceux de l'éducation et qui peuvent être acquis par n'importe qui de par le monde (les armées de la République de l'Inde défilent toujours au son de cornemuses écossaises). Je pense qu'aux temps protohistoriques, ces faits de civilisation se sont surtout transmis par le canal de familles «aristocratiques» ou «princières», numériquement très réduites, qui ont acquis de proche en proche le pouvoir dans une bonne partie de l'Europe, et de ce fait ont donné dans chaque territoire conquis, acheté ou obtenu par alliance, le *la* de la «mode» linguistique, traditionnelle, artistique et matérielle[4].

---

[2] *Nature*, vol. 410, 1er mars 2001, p. 71-74.

[3] S. BURMEISTER, «Archaeology and Migration : Approaches to an Archaeological Proof of Migration», *Current Anthropology*, vol. 41, n° 4, 2000, p. 539-567.

[4] L'actuelle civilisation prévalente en Australie est souvent qualifiée d'«anglo-celtique». D'où une spirituelle comparaison de mes amis Ruth et Vincent MEGAW, «Celtic Connections Past and Present. Celtic Ethnicity Ancient and Modern», extrait de R. BLACK et *al.* (éd.), *Celtic Connections*, Proceedings 10th International Congress of Celtic Studies, publié en 1999, p. 19-81.

Mieux que l'immuno-génétique, la génétique moléculaire ravage peu à peu les anciens «mythes[5]». L'exemple d'un travail récent de généticiens irlandais et britanniques est éclairant. Pour voir les affinités des Irlandais les plus caractéristiques, ceux à noms purement gaéliques des provinces de l'Ouest, ils ont étudié les haplotypes du chromosome Y (qui ne se transmet que de mâle en mâle). Sur l'ensemble de l'Irlande, individus de toutes origines confondus, l'haplogroupe 1 a une très forte fréquence, 78 %, mais chez les vrais Irlandais gaéliques elle est encore plus forte, atteignant 98 % en Connaught et 94 % en Munster. Étudié à l'échelle de l'Europe, cet haplogroupe peut atteindre presque 50 % en Europe occidentale (pour la France ce peut être environ 45 %, mais, bien entendu, tout dépend des échantillons de population étudiés), mais en allant vers l'Europe moyenne, puis orientale, la fréquence diminue de manière vertigineuse, pour ne plus faire que 1,8 % en Anatolie, d'où cependant on fait partir la néolithisation. Mais à l'ouest, chez les Basques, on a 89 %, Ce qui veut dire qu'on a essentiellement chez ces Irlandais, devenus celtophones au surplus pendant la protohistoire, des descendants du premier peuplement européen, dérivant des «Cro-Magnon» du Paléolithique supérieur et établis là-bas au Mésolithique, bien avant la néolithisation et l'arrivée des langues indo-européennes. Il sera intéressant de savoir ce qu'il en est des Finistériens..., à condition de bien en trier l'échantillon. Des études génétiques récentes sur l'ensemble de la péninsule Ibérique y montrent au surplus des affinités profondes avec les Berbères du Maghreb, ce qui est logique (ne pas confondre avec les effets de la conquête «arabe»).

Océan et continent

Quand on est né auprès de la mer océane, la vraie mer, Manche occidentale comprise, et qu'on s'est habitué aux vents du large, lesquels d'ailleurs se font sentir sur tout le Massif armoricain auquel les climatologues attribuent un climat atlantique, on a tendance à mépriser les continentaux «de l'intérieur». De même, on est un peu horripilé par la jactance méditerranéenne. Et puis on s'y fait, aux uns et aux autres, surtout s'ils sont des gens des altitudes. Quand même, notre Europe instinctive, c'est celle qui va de la Scandinavie, par toutes les îles sans exception, jusqu'à l'Armorique, et à la rigueur jusqu'au cap Finisterre. C'est là où l'on se sent bien, avec des racines qui remontent d'une manière générale à l'Épipaléolithique et au Mésolithique, nous venons de le voir.

Baignés dans l'idée que toutes les civilisations procédaient du Proche-Orient, les premiers «antiquaires», devenus ensuite archéologues puis protohistoriens, avaient du mal à concevoir que l'océan Atlantique avait pu inspirer aux autochtones des valeurs culturelles singulières. Au début du XXe siècle, quelques auteurs ont perçu des diffusions océaniques ou littorales, des faciès culturels locaux. Issu de l'école géographique d'Aberystwyth, qui pratiquait en même temps l'ethnologie, l'anthropologie et la préhistoire, animée par Herbert J. Fleure (1877-1969), le Gallois Cyril Daryll Forde a commencé par faire des travaux sur la typologie des mégalithes bretons et notamment sur ceux du pays bigouden, où il fut beaucoup aidé par Georges Monot, puis un mémoire (sans doute sa thèse) de préhistoire plus générale, *The Early Cultures of Atlantic Europe*, dont un résumé fut publié aux États-Unis. Devenu ensuite professeur d'anthropologie culturelle et sociale à Londres, C.D. Forde s'est surtout

---

5 E.W. HILL, M.A. JOBLING, D.G. BRADLEY, «Y-chromosome variation and Irish origins : A pre-neolithic gene gradation starts in the near East and culminates in western Ireland», *Nature*, vol. 404, 23 March 2000, p. 351-352. – B. SYKES, «The molecular genetics of European ancestry», *Proceedings of the Royal Society of London*, B. 354, 1999, p. 131-139. – A. ARNAIZ-VILLENA (éd.), *Prehistoric Iberia, Genetics, Anthropology and Linguistics*, New York, etc., 2000, Kluwer Academic/Plenum Publishers, XII-252 p. (prix excessif !).

consacré à ces disciplines, toujours avec l'œil du géographe intéressé à l'adaptation écologique des populations. J'ai eu l'occasion de le rencontrer d'ailleurs[6].

Ayant envie de créer un colloque attaché à la simple étude des civilisations successives des rivages marins occidentaux, annexé au Congrès préhistorique de France de 1961, et agacé par les chantres des civilisations de la Méditerranée tout autant qu' horripilé par les séquelles du pangermanisme et du nazisme, je lançais le premier Colloque atlantique qui se tint à Brest, avec une assistance choisie. Il y eut cependant des gens bizarres à craindre une opération politique liée au Pacte atlantique ! Par ailleurs, de nombreuses publications britanniques faisaient depuis longtemps référence à des faciès culturels du Bronze, voire du Fer atlantique, inspirés par la cartographie des découvertes et qui étaient entrés dans la terminologie courante de langue anglaise. Il y a des gens, des obsédés du Continent ou ceux de la Méditerranée, qui n'aiment pas les gens de la mer océane, la vraie mer féroce[7].

De la celtomanie

Pour les archéologues, et notamment les préhistoriens, la celtomanie, c'est la dérive inaugurée sans doute en Grande-Bretagne par William Camden vers 1590 (en manuscrit à «*Cerig-y-Drudion, id est, Lapides Druydarum*», erreur reconnue ensuite et donc non publiée), d'attribuer aux druides, et à partir du XVIIIe siècle aux Celtes, des monuments pré-romains, comme les mégalithes. Ce qui a sévi souvent loin dans le XIXe siècle chez les esprits attardés ; regardez les vignettes des diverses *Histoire de France* pour l'enseignement primaire, même sous la plume d'E. Lavisse... Dans ce sens strictement lié à l'histoire de l'archéologie, le terme est connu dans le monde entier.

Mais voilà qu'on nous le subtilise afin de l'utiliser pour des dérives de l'histoire et de la littérature, que nous préférerions qu'on nomme «arthuromanie». Ne mélangeons point les torchons et les serviettes. Cette réserve étant faite, je recommande la lecture de l'ouvrage excellent, issu d'une thèse, du coupable[8].

Symboles

En passant, j'avais rappelé que les Cétacés, pris pour de «gros poissons», avaient été considérés comme nourriture de carême, réservée aux princes et autres grands du monde médiéval[9]. En dehors des pérégrina-

---

[6] C.D. FORDE, «Menhirs and burials», *Man*, 24, 1924, p. 186 ; «Megaliths and metals in Brittany», *Man*, 26, 1926, p. 87 ; «The Megalithic Monuments of Southern Finistère», *The Antiquaries Journal*, VII, 1927, p. 6-37 ; «The Megalithic Gallery in Brittany», *Man*, 29, 1929, p. 80 ; «The Early Cultures of Atlantic Europe», *American Anthropologist*, vol. 32, 1930, p. 19-100 ; «On the Use of Greenstone in the Megalithic Culture of Brittany», *Journal of the Royal Anthropological Institute*, 1930, p. 211 ; «The typology of the Breton megalithic tombs», comptes rendus of the International Congress of Prehistoric and Protohistoric Sciences, (London, 1932), 1934, p. 114-117 ; «Multiple chambered tombs in North-western France», *Proceedings of the Prehistoric Society*, VI, 1940, p. 170-176. – Son manuel nous a souvent inspiré : *Habitat, Economy and Society*, Londres, 1934. C'est l'école ethnologique «fonctionnaliste».

[7] Est paru en 2000 ma «Presidential Address : The Western Seaways. Myth or Reality ?», *Archaeologia Cambrensis*, vol. CXLVI, 1997, p. 1-12. Dans le même volume, p. 212-218, un compte rendu anonyme : «The One Hundred and Forty-Third Annual Meeting held in Morlaix, Brittany, 7 to 12 July 1996.»

[8] Joseph RIO, *Mythes fondateurs de la Bretagne, aux origines de la celtomanie*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2000, 352 p.

[9] Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 15. – S. CASSEN et J. VAQUERO, «Fabuleuses Choses», Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne, Rennes, 18 novembre 2000, p. 21 du sommaire des communications. Un très gros travail est en fin de rédaction, dont S. Cassen a bien voulu me faire lire des versions préliminaires très documentées. – A. WHITTLE, " «Very like a Whale» ; Menhirs, Motifs and Myths in the Mesolithic-Neolithic Transition of Northwest Europe", *Cambridge Archaeological Journal*, vol. 10, n° 2, 2000, p. 243-259, 11 fig.

tions de divers saints sur des baleines-îles, il y a certainement là-dessous tout un domaine symbolique et mythique. Du fait des conditions armoricaines, en général peu favorables à la conservation des os, il nous échappe certainement toute l'importance des échouages de Cétacés, voir de leur pêche, pour les populations pré- et protohistoriques. Il suffit de feuilleter des magazines, illustrés ou non, du XIXe siècle pour se rendre compte du succès, au moins de curiosité, des échouages sur nos littoraux.

La tendance de beaucoup de préhistoriens, inspirés par les parallèles ethnographiques comme par leur vision personnelle des choses, vise à creuser davantage les significations symboliques ou mythiques des legs matériels de ces passés lointains. C'est ainsi que parallèlement, d'une part Serge Cassen, responsable du Laboratoire de préhistoire de l'université de Nantes, et Alasdair Whittle, néolithicien bien connu et enseignant à l'École d'histoire et d'archéologie de l'université de Cardiff, se sont mis à flairer sous un des motifs les moins bien compris des figurations de certains monuments mégalithiques littoraux voisins de l'entrée du Morbihan (la soi-disant «hache-charrue») des représentations symboliques de ces gros animaux qui pouvaient à l'époque être nombreux dans ces eaux. À commencer par ce cas particulier, c'est très convaincant.

Bien d'autres manières de «voir» et d'interpréter d'autres figurations ou organisations pré- et protohistoriques sont à prévoir. À consommer avec modération, parfois.

Les côtes armoricaines, des explorateurs aux géographes antiques

La localisation des sites côtiers et des localités nommés par les auteurs antiques a fait couler beaucoup d'encres divergentes. Loïc Langouët a tenté, sur de nouvelles bases métrologiques, d'en faire la révision critique pour l'Armorique[10], avec des suggestions intéressantes. Par ailleurs, Hugues Journès, érudit marseillais qui, lycéen, avait obtenu le prix Pythéas en 1941, professeur d'anglais ayant séjourné longuement en Écosse, et depuis peu ayant une résidence d'été à Kerity-Penmarc'h, vient de publier, en compagnie d'un astronome originaire de Morlaix et d'un archéologue naval antique, un ouvrage superbement illustré par ce dernier, destiné au grand public, consacré à notre ami mythique à tous, Pythéas, qui semble bien être un des premiers à avoir fréquenté nos eaux, en tout cas le premier à en avoir parlé. Bien entendu, certaines identifications seront contradictoires avec celles qu'a signalées L. Langouët, et quelques lapsus ont pu échapper aux enthousiastes rédacteurs. Il n'en reste pas moins que la bibliographie pythéasienne est impressionnante, et le texte peut se lire mieux qu'un roman illustré, plutôt comme une invitation au voyage.

Dans cet ouvrage, H. Journès fait souvent référence à la monnaie de Cyrène qui fit son apparition en février 1960, alors qu'à la suite de la disparition prématurée de mon ami P. Merlat, ès qualités de directeur des Antiquités préhistoriques, je faisais l'intérim de celui des Antiquités historiques. C'était l'époque où nous étions encore à l'Institut de géologie, rue du Thabor, à Rennes. Après avoir été au musée de Rennes, où on l'avait dirigée d'office sur moi, une demoiselle, je crois secrétaire-dactylographe à la Trésorerie générale de Rennes, se présente pour faire expertiser une monnaie en or que son père, retraité à Brest, avait trouvée dans son jar-

[10] Loïc LANGOUËT, «Les sites côtiers et les îles de la Bretagne armoricaine d'après les textes anciens», *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, n° 28, 2000, p. 29-42, 6 fig. et 2 tableaux. – Hugues JOURNÈS, Yvon GEORGELIN et aquarelles de Jean-Marie GASSEND, *Pythéas, explorateur et astronome*, Ollioules, Les Éditions de la Nerthe, 2000, V-149 p., 24 x 32 cm, cartonné, 39 illustrations, la plupart en couleurs.

din, près d'algues dont il enrichissait sa terre et qu'il avait récoltées sur la plage de Lampaul. Très méfiant par principe, reconnaissant tout de suite une monnaie grecque, d'une part je la soumis à une *cross-examination* : de quel Lampaul s'agissait-il ? Lampaul-Plouarzel ou Lampaul-Ploudalmézeau, puisque son père fréquentait les deux ; quelque temps après, elle me dit que ce devait être Lampaul-Ploudalmézeau où, à l'automne, il y avait eu de gros arrivages. Si l'on pensait à un lien avec le commerce de la cassitérite, Lampaul-Plouarzel aurait été plus intéressant, d'autant plus que le gisement de Saint-Renan venait d'être découvert (ce que, comme géologue, informé par le B.R.G.M., nous savions, mais dont nous ne pouvions faire état, secret minier oblige). Je craignais deux sources de méprises : d'une part, un objet éventuellement perdu par un militaire allemand, provenant d'un pillage quelque part ; d'autre part, à la suite également de la dispersion des matériaux des ruines de Brest, à un objet provenant d'une collection brestoise (les collectionneurs devaient avoir été nombreux jadis ; à propos, que sont devenues les deux monnaies mérovingiennes découvertes en construisant le phare de l'île Vierge en Plouguerneau, par exemple ?). C'est pourquoi je soumis l'objet à un examen soigné à fort grossissement au binoculaire : je vis, dans des creux, des restes gélatineux de la décomposition d'une algue, mais surtout, coincés à force dans le fond d'un sillon du motif de la monnaie, de minuscules fragments minéraux que j'eus du mal à extraire, cherchant évidemment à éviter de rayer l'objet. Au microscope polarisant, il se confirma qu'il s'agissait de quartz et, qui plus est, de quartz à extinctions roulantes, donc provenant d'une roche ayant subi des efforts tectoniques, comme c'est d'ailleurs le cas général de la plupart des granites ou des gneiss de la région (actuellement, avec les moyens sophistiqués d'analyse dont on dispose depuis peu, on arriverait dans un cas pareil à bien d'autres informations, en dépit du caractère minuscule de l'échantillon). De passage peu de temps après, mon ami le docteur J.-B. Colbert de Beaulieu se chargea de l'information numismatique nécessaire, et je pus envoyer un rapport à l'administration centrale. Trouver un successeur à P. Merlat paraissait difficile, et la mise en avant de cet objet grec fut certainement pour beaucoup dans la désignation de J. Bousquet, professeur de langue et littérature grecques, athénien s'occupant surtout des inscriptions de Delphes et qui considérait les antiquités gallo-romaines et autres de la Bretagne comme des choses «barbares» dignes de peu d'intérêt (rappelons qu'il termina sa carrière comme directeur de l'École normale supérieure). Il se précipita sur cette monnaie avec une voracité sans pareille...

Je me permets de citer quelques phrases d'une lettre que Hugues Journès m'a envoyée le 29 mai 2000. «Le 28 avril, lors de la «Journée Pythéas» organisée au musée d'Histoire du Centre Bourse par M. Didier Pralon, professeur de grec à la faculté des lettres d'Aix [ajoutons préfacier du volume cité plus haut], nous étions une douzaine d'intervenants et j'avais choisi de traiter «Pythéas du cap Kabaïon à Thulé». M. Paul Fabre, professeur émérite d'histoire grecque à l'université de Haute-Bretagne, a contesté mon point de vue..., comme il a contesté l'importance de la trouvaille du statère d'or de Cyrène dans les algues de la plage de Lampaul-Ploudalmézeau. D'après lui, la pièce aurait été perdue par un soldat allemand de l'Afrikakorps, cantonné à Morlaix. Son unité aurait pillé le musée de Cyrène avant de se rembarquer. Il aurait perdu la pièce, la poche de son pantalon étant percée, je suppose. Vous faites allusion, vous aussi, à la possibilité, «en toute rigueur scientifique», d'une perte dans les temps modernes, mais M. Fabre, lui, était catégorique. Il ajouta que M. Jean Bousquet lui-même aurait eu ensuite tellement de doutes, après son article... de 1961, qu'il n'aurait plus jamais aimé en parler...» En tout cas, tant qu'il resta domicilié à Rennes, il en parlait volontiers, à mon souvenir.

H. Journès rappelle aussi un autre article de J. Bousquet, de 1968, sur un drachme massaliète du IIe siècle avant notre ère, qui lui fut communiqué par M. de Poulpiquet (un élément de l'ensemble de monnaies romaines de la collection du château de Lesmel, à Plouguerneau, étudiée par R. Sanquer et J. Cariou) et qui aurait été découvert dans un endroit indéterminé de cette commune par un cultivateur. Alors, puisque je suis en train de vider mes soutes, révélons d'autres choses. Le gendre de Zacharie Le Rouzic, Maurice Jacq, qui avait succédé à son beau-père comme conservateur du musée J. Miln-Z. Le Rouzic, possédait personnellement un petit ensemble de monnaies romaines républicaines, y compris des drachmes de Massilia, qui provenaient de Plouguerneau ou, tout au moins, de cette partie côtière du Léon ; on ignore comment elles étaient arrivées en ses mains ou celles de Z. Le Rouzic. En tout cas, elles avaient été étudiées, peu avant la dernière guerre, par un numismate britannique qui avait remis un texte bien documenté, conservé dans l'enveloppe où le tout se trouvait ; comme moi, J.-B. Colbert de Beaulieu les avaient vues à Carnac vers 1950, mais il ne semble pas avoir voulu en tenir compte, vu les obscurités sur leur propriété. Or plus tard, M. Jacq me dit qu'il ne les retrouvait plus, et ne comprenait pas comment il avait pu les égarer. Délicats problèmes. Quoi qu'il en soit, il est donc vraisemblable qu'il fut découvert à Plouguerneau un ensemble de monnaies du IIe siècle avant notre ère, dispersées on ne sait comment[11].

Richesses des estuaires fluvio-marins

Les dragueurs de sables des estuaires fluvio-marins ont remonté bien des choses, dont seule une faible partie est parvenue aux mains des archéologues compétents, malheureusement. Il y a aussi les bancs des vases et silts des slikkes et des schorres qui peuvent, s'ils sont étudiés par des spécialistes intéressés par les environnements archéologiques, apporter des informations remarquables. Au pays de Galles, le *Board of Celtic Studies*, aidé par *CADW, Welsh Historic Monuments*, a pu mener un travail exemplaire sur l'archéologie préhistorique intertidale du côté gallois de l'estuaire de la Severn. Le long de vingt-cinq kilomètres, ils ont mis en évidence des bâtiments en bois de divers types, rectangulaires et circulaires, des chemins, des pêcheries, et en particulier à Goldcliff, du Mésolithique, un dépôt de crânes humains de l'âge du bronze, des restes de planches «cousues» réutilisées, provenant d'un bateau de l'âge du bronze, huits édifices rectangulaires et dix-huit chemins de l'âge du fer[12]. Qui peut en dire autant en Armorique ? On accordera que ce n'est pas toujours spectaculaire et qu'on n'en tire pas grand-chose à montrer dans des vitrines de musée, mais cela en est d'autant plus intéressant.

Greniers surélevés et alimentations particulières

Avec discrétion[13], j'avais fait allusion à des «choses assez étranges dans les jardins de Jersey» que j'avais vues en 1953 ; je n'avais pas eu l'occasion d'en revoir depuis, en dépit de mes fort nombreuses visites dans les îles Anglo-Normandes, où je me suis toujours senti à l'aise (quoique sans parenté, il y a sur

---

11 On retrouvera toutes les références, tant pour Lampaul-Ploudalmézeau que pour Plouguerneau, dans P. GALLIOU, *Le Finistère*, Carte archéologique de la Gaule, Paris, 1989.

12 M. BELL, A. CASELDINE et H. NEUMANN, *Prehistoric Intertidal Archaeology in the Welsh Severn Estuary*, Council for British Archaeology Research Report 120, 2000, XXXII-409 p., un CD-ROM, nombreuses illustrations et tableaux.

13 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 21. – *Côté Ouest*, n° 28, juillet-août 2000, p. 127.

les plans terriers de Guernesey des parcelles attribuées à des Giot, mais aucun survivant de ce nom ; et, à Jersey, il y a plus d'une douzaine de Giot sur l'annuaire du téléphone ; il est vrai que c'est dans l'arrondissement de Cherbourg qu'il y en a la plus grande densité en France, où le nom est répandu de la Haute-Bretagne à la Belgique, et des îles Anglo-Normandes, donc, à la Brie et à ses confins ; les ancêtres de ma lignée habitaient jadis dans le canton de Tournan-en-Brie). Il s'agissait de *toad-stools*, assemblages en forme de champignon de deux pierres travaillées, dont le secrétaire de la Société jersiaise de l'époque, chez qui j'avais été hébergé quelques jours, me dit qu'ils provenaient de petits greniers à foin surélevés, pour le mettre à l'abri des rongeurs. Notre ami de Quimper Alain Daniel a attiré mon attention sur une photographie d'un grand grenier de ce genre, un *horreo* de Galice, paru dans une revue touristique ; bien entendu, je connaissais l'existence de ces structures ibériques ; le problème était celui de leur présence dans des régions nordiques. Du coup j'ai demandé à un ami de Jersey, un géologue que les géologues bretons connaissent bien, car il fit sa thèse sur la presqu'île de Plougastel (et il vient d'acheter une maison de vacances sur le littoral du Trégor des Côtes-d'Armor), John Renouf, des précisions. Il m'a trouvé une vieille photographie : *A Jersey farmyard, with a haystack in the traditional shape raised on staddle stones...(Early this century).* Voilà le mot qu'il fallait connaître : *staddle,* et que j'avais oublié. La grande édition de l'*Oxford English Dictionary* nous comble : des références littéraires depuis 1729, des exemples de *staddle-barns* ou de *staddle-stones* cités depuis Perth, en Écosse, jusqu'au sud de l'Angleterre (Michel Le Goffic me dit qu'il a vu de ces pierres à Stradford-upon-Avon...). Le problème est simplement de savoir d'où est parti l'invention, qui doit être fort antique.

Les botanistes et les agronomes nous disent que si l'avoine sauvage de nos régions n'est guère qu'une mauvaise herbe sans intérêt nutritif, par contre les avoines cultivées sont de toutes les céréales celles qui sont les plus riches en protéines. On pense aux chevaux, et moins aux hommes, comme consommateurs. Cependant, en Bretagne occidentale, on a toujours apprécié la bouillie de gruau ou de farine d'avoine *ar youd kerc'h* (et on s'est même mis à en vendre toute préparée en récipients plastiques dans nos supermarchés, j'en achète volontiers) et, dans les îles Britanniques, les flocons d'avoine (avant leurs formes modernisées) servent à préparer le *porridge* (mot dérivé, au XVIe siècle, de *pottage*... et dans un sens beaucoup plus général). De mon enfance à 1939, mes petits déjeuners comportaient toujours une ample assiettée de ce mets, de quoi tenir le coup avant d'aller à l'école, au lycée et à la faculté. Les agronomes nous disent que ce sont des céréales qui réussissent bien, même sur des sols peu fertiles, dans des régions humides et relativement froides, des Shetland au Cornwall par exemple ; sans faire de publicité, je note que les paquets de flocons d'avoine qu'on vend dans nos supermarchés sont produits en Écosse. Il y a évidemment aussi des variétés adaptées à des sols plus riches et, dans le sud-est de l'Angleterre, on ne l'utilise que pour les chevaux[14]. Le mot *oats* est saxon et connu depuis l'an mille, semble-t-il. Il serait sans doute intéressant de voir préciser quand la bouillie d'avoine a été introduite en Bretagne, et d'où cette pratique est venue. Les paléocarpologues français (les gens qui étudient les graines des sites archéologiques) sont en majorité des méridionaux, donc complètement étrangers à ces aspects géographiques des choses. Bien entendu, on peut utiliser de l'avoine pour faire du whisky.

[14] N.T. GILL et K.C. VEAR, *Agricultural Botany*, Londres, Duckworth, 1958, VIII-636 p. – J.A.S. WATSON et J.A. MORE, *Agriculture, the Science and Practice of British Farming*, Edimbourg et Londres, Oliver and Boyd, 9th edition, 1949, XII-843 p. Ces deux ouvrages m'ont beaucoup servi pour avoir des idées sur une agriculture pas encore trop moderne.

Jean L'Helgouac'h

Il est toujours dur pour un maître de voir disparaître ses élèves les plus brillants. Jean L'Helgouac'h était né à Meknès (Maroc) le 22 avril 1933, d'un père breton finistérien et même bigouden, officier de carrière, et d'une mère corse née en Tunisie. Il est décédé à Nantes le 29 février 2000. Il avait fait ses études secondaires et supérieures à Rennes, tout en passant des vacances à Fouesnant (où ses parents se retirèrent après la retraite du père). À la fois musicien (premier prix d'alto au conservatoire de Rennes en 1954, et sonneur de bombarde et biniou dès 1948, auteur du premier manuel de bombarde publié en 1955), et précédé comme étudiant naturaliste par sa sœur, qui visait l'enseignement, à la faculté des sciences de Rennes, où il termina sa licence en 1955, je le vis venir suivre mes cours dès 1951, et participer à une fouille dès 1952. C'est ce qui détermina sa vocation préhistorique (comme celle de son contemporain d'études Jacques Briard). Je pus le faire entrer comme stagiaire de recherches au C.N.R.S. dès l'automne 1956, et d'ailleurs il fit toute sa carrière dans cet établissement jusqu'à sa retraite en 1998 comme directeur de recherche de classe exceptionnelle, sans compter, comme pour nous tous, les lourdes et astreignantes fonctions diverses cumulées successivement. Dès le départ, je lui proposais comme sujet de thèse de doctorat «les sépultures mégalithiques d'Armorique», sur lesquelles une remise au point moderne s'imposait d'urgence, remarquable thèse qu'il soutint en janvier 1966. Il fut évidemment parmi les participants à mes chantiers finistériens, puis fouilla lui-même avec une intelligente efficacité des monuments importants des Côtes-d'Armor et du Morbihan. Établi à Nantes à partir de 1969 pour prendre en charge cumulée la fonction de directeur des Antiquités préhistoriques des Pays-de-la-Loire, il conduisit des chantiers importants, notamment en Loire-Atlantique, tant au sud qu'au nord de l'estuaire ligérien. Puis il revint vers le Morbihan, à Locmariaquer, où il avait tôt flairé l'importance des phénomènes de révolutions culturelles néolithiques iconoclastes puis de remploi des matériaux des monuments abattus. Il a beaucoup contribué à la compréhension renouvelée des figurations «artistiques» sur les pierres mégalithiques, comme aux approches technologiques des transports de matériaux et de leur mise en œuvre. Bien entendu, il a également participé, ne serait-ce que comme administrateur, à tous les aspects concernant toutes les périodes de la recherche préhistorique et archéologique. Bien connu et apprécié dans toute l'Europe occidentale, homme de convictions, parfois extrêmes, il aura marqué son temps et ne risque pas d'être oublié des préhistoriens en général, ni des musiciens bretons[15].

Gildas Bernier

C'était un érudit d'une plus ancienne génération qui vient également de nous quitter. Gildas Bernier est né à Quiberon le 30 juillet 1915, fils d'un capitaine au long cours, un «vrai» de la «vraie marine» nantaise ; il est décédé à Rennes le 30 décembre 2000. Baignant depuis son enfance dans le dialecte vannetais tel qu'il se parlait à Quiberon, il s'est intéressé précocement à la langue bretonne sous tous ses aspects, et aux anciennes civilisations. En cagne au lycée de Rennes, il acquit une bonne formation philologique, puis à la faculté des lettres une licence d'histoire et de géographie en vue de l'enseignement. Après la fin de la guerre, il

[15] Notices par J. BRIARD, dans *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 97, 2000, n° 2, p. 331-332. – P.-R. GIOT, dans *Ar Soner*, n° 354, janvier-mars 2000, p. 4-6. – C.-T. LE ROUX, dans *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 17, 2000, p. 5-6.

fut nommé professeur au lycée Dupuy-de-Lôme à Lorient, puis, quand l'âge de ses enfants nécessita une résidence en ville universitaire, en 1967 au lycée Brequigny à Rennes, et prit sa retraite en 1975. Je fis sa connaissance en 1946 à Audierne, au premier stage d' *Ar Falz*, le Groupe des instituteurs et professeurs laïques partisans de l'enseignement du breton. Très actif, profitant de ses vacances pour faire des voyages en pays divers et comparer les genres de vie, son «royaume» préféré était Quiberon et les îles au large, puis tout le Vannetais, et enfin toute la Bretagne. Il fut un bon informateur, mais sur un chantier de fouilles, s'il apportait de l'animation, à la truelle il préférait l'engin redoutable qu'était la pioche et qu'il avait du mal à discipliner, et souvent il valait mieux qu'il s'occupât d'abord avec dévouement de l'intendance ; de ce dernier point de vue, je lui dois beaucoup pour son aide lors de mes fouilles à l'île Lavret, près de Bréhat. Il a découvert beaucoup de sites préhistoriques et protohistoriques, notamment sur les côtes et dans les îles, et a signalé à notre Société en 1983 un chopper à l'île Saint-Nicolas des Glénan.

Très tôt il s'était intéressé aux débuts de la Bretagne et à l'immigration bretonne. Habitant Rennes, à proximité de bonnes bibliothèques et en contact avec notre ami Léon Fleuriot, il a pu travailler de manière plus systématique et s'intéresser notamment aux inscriptions du haut Moyen Âge, un peu plus nombreuses dans le Vannetais, la plupart sur des stèles gauloises réutilisées, mais pas seulement. Il a envisagé dès 1971-1972 de soutenir une thèse sur ce sujet, mais s'est heurté à des problèmes administratifs ; d'où, en attendant, des publications dans les *Annales de Bretagne* et dans les *Études celtiques*. Après sa retraite, en partie sur les conseils de Germaine Tillion, éminente ethnologue bien connue qui avait une maison de vacances à Plouhinec (Morbihan), il avait élargi le sujet et la soutenance eut lieu le 20 juin 1980 à l'université de Rennes-2 / Haute-Bretagne[16]. Cela l'avait fait venir davantage en Finistère, en particulier dans le Léon, pour essayer de voir s'il pouvait y percevoir des témoignages des premières implantations bretonnes, par exemple à Ploudalmézeau. Travail dont L. Fleuriot fit en 1983 un compte rendu élogieux dans notre Bulletin. C'est pourquoi je lui fis rédiger une partie de la brochure que je préparais en collaboration avec L. Fleuriot sur «Les premiers Bretons». Il prit aussi davantage de goût pour le Finistère et y revint à de fréquentes reprises, par exemple lorsque je fouillais le village enclos de l'âge du fer à Kersigneau-Saint-Jean en Plouhinec. Ce sera un travail considérable que de dénicher les références de toutes ses articles publiés, dispersés entre tant de revues. Ses suggestions, ses questions et ses hypothèses, parfois hardies, auront marqué le paysage. Il en faut et nous sommes nombreux en Bretagne à lui en être reconnaissant.

*
* *

Ces pertes, que nous ressentons tristement, les unes après les autres, d'année en année, nous font sentir l'importance non seulement d'une éducation de culture générale diversifiée, sans trop de lacunes, et de la curiosité qui en découle tout au cours d'une vie individuelle, mais aussi, évidemment, de la mise à la disposition de cette partie du public (pas seulement une «élite») qui en ressent tant le besoin, de tous les moyens pour l'entretenir et la faire fructifier.

---

16 G. BERNIER, *Les chrétientés bretonnes continentales depuis les origines jusqu'au IXe siècle*, Rennes, coédition des Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet et des Travaux du Laboratoire d'anthropologie de l'université de Rennes I, 1982, XIV-202 p. Compte rendu dans notre Bulletin, t. CXII, 1983, p. 351-354.

Notices d'archéologie finistérienne (années 1999-2000)*

KERLAZ, Le Vern

La transformation d'une prairie humide en étang a nécessité des travaux de terrassement importants qui ont affecté non seulement le sol hydromorphe mais aussi les sédiments sous-jacents, de nature sableuse et contenant des galets et cailloux éolisés et à forte patine brun-rougeâtre. Le site est en lisière de la forêt de Névet et très proche d'une source d'un affluent du Névet. La rapidité d'exécution des travaux n'a pas permis de surveillance archéologique du chantier, qui n'avait d'ailleurs pas fait l'objet de prescriptions. Il s'agit donc d'une découverte fortuite qui serait restée inconnue sans le passage d'un prospecteur local, Sylvain Pré, qui a prélevé quelques pièces de poterie et d'outillage lithique sur les tas de déblais. Les tessons de poterie proviennent de vases utilitaires au lissage cependant bien réalisé et à cuisson oxydante élevée (fig. 1). Le dégraissant est grossier et composé des éléments d'un granitoïde à muscovite et biotite ; les rebords sont verticaux et sommairement équarris. Ces tessons sont attribuables à l'âge du bronze et révèlent la présence d'un habitat, ce qui est particulièrement intéressant car, autant les sépultures sous tumulus sont bien connues et ne manquent pas dans le voisinage – dont au moins cinq ont été fouillés par le baron Halna du Fretay au XIXe siècle[1], un autre par E. Delé-

* Ces notices ont été réunies et sont présentées par Patrick Galliou, professeur à l'université de Bretagne occidentale (Brest). Les textes et les illustrations sont l'œuvre de Jacques Annice (Quimperlé), Michel Le Goffic, archéologue départemental du Finistère, Sylvain Pré (Locronan) et Patrick Galliou.

[1] M. HALNA DU FRETAY, *La Bretagne aux temps néolithiques*, 1890, p. 35-36.

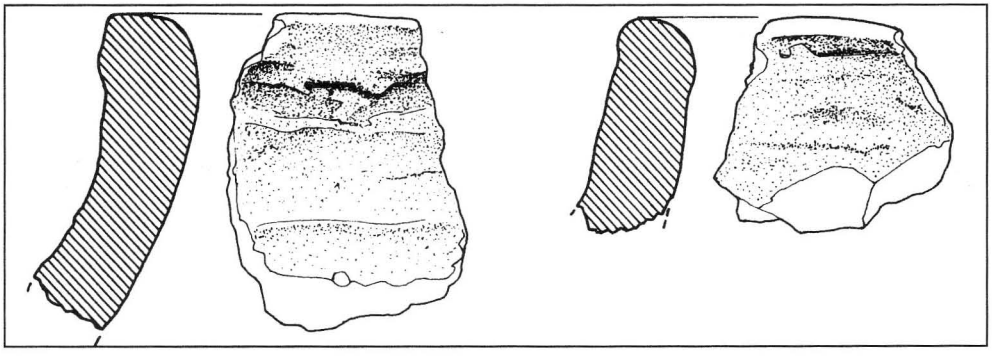

Fig. 1. – Kerlaz, *Le Vern*, rebords de vases utilitaires de l'âge du bronze.

cluze[2] – autant les sites d'habitat sont beaucoup plus difficiles à découvrir.

Le mobilier lithique est beaucoup plus ancien et se trouvait dans un sédiment sableux dont la formation mériterait d'être étudiée car on se trouve à 100 m d'altitude, très au dessus de la vallée alluviale du Névet. Il comprend trois éclats de silex, dont deux sont postpaléolithiques et le troisième à forte patine brunâtre, huit éclats de quartzarénite pure resilicifiée (roche d'origine locale communément appelée grès lustré) et surtout un biface en quartzarénite blanche non resilicifiée à grain fin bien classé, assez caractéristique de la formation des grès armoricains (fig. 2). La patine est beige ocrée sur une face et montre des plages plus brunes sur l'autre face. Les arêtes sont légèrement émoussées et la pointe du biface a été malheureusement brisée anciennement, ce qui a, peut-être, justifié son abandon. Ses caractéristiques, selon les critère de F. Bordes[3], sont les suivantes : longueur estimée L = (140) mm, largeur m = 79 mm, épaisseur e = 40 mm, largeur à mi-hauteur n = 74 mm, la position de la largeur maximale par rapport à la base a = 50 mm. L'indice d'allongement estimé L/a = 2,8, celui de l'épaisseur m/e = 1,85. Cet outil se range donc parmi les bifaces ovalaires ; il est symétrique, une face est un peu plus plane que l'autre et le tranchant périphérique est total. On peut le dater,

[2] E. DELÉCLUZE, «Fouille d'une sépulture gauloise au bois de Névet», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1929, t. LVI, p. IV-VI.

[3] F. BORDES, *Typologie du Paléolithique ancien et moyen*, Paris, C.N.R.S., 1988, 224 p.

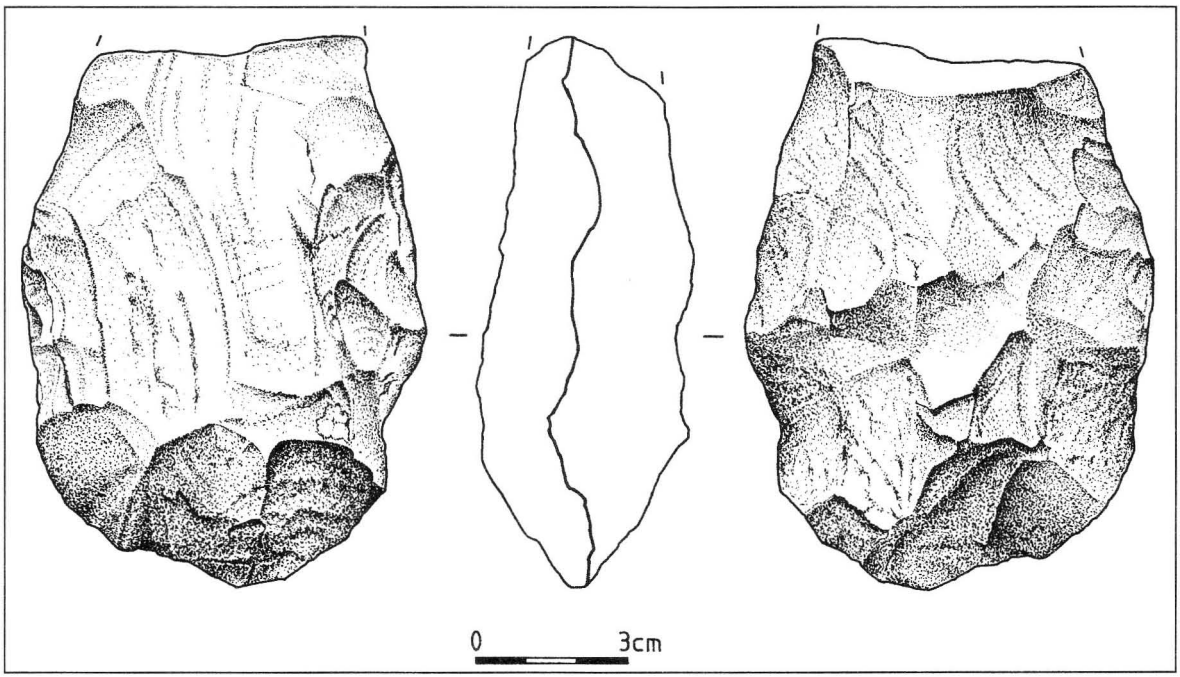

Fig. 2. – Kerlaz, *Le Vern*, biface en quartzarénite.
Dessin : B. Grall.

compte tenu de ses caractéristiques typométriques, du Moustérien de tradition acheuléenne.

Michel Le Goffic

LOCRONAN

Les trouvailles de vases de bronze d'époque romaine sont suffisamment rares en Bretagne pour que toute découverte nouvelle mérite d'être notée et analysée. En se promenant dans les parages de Locronan (Finistère), en un lieu dont nous ne préciserons pas la localisation exacte afin de ne pas tenter les prospecteurs clandestins, M. Sylvain Pré recueillit à la surface d'une terre labourée un petit disque métallique, qui nous fut communiqué par l'entremise de M. Donatien Laurent. Les analyses archéologique et métallographique donnent à penser que ce fragment est l'ultime vestige d'un vase de bronze du Haut-Empire romain.

L'objet recueilli est de forme irrégulière et présente sur tous ses côtés des traces de cassures anciennes. Il mesure 28 mm en sa longueur maximale et 22 mm en sa largeur maximale. Son épaisseur est de 3 mm et son poids de 6,3 g. Le motif décoratif, incrusté sous forme de traits fins (1/2 mm) de couleur sombre dans l'alliage cuivreux de l'objet, occupe un rehaut circulaire de 18 mm de diamètre. Il se compose de quatre peltes régulièrement disposées dans les quartiers que dessinent deux axes se croisant à angle droit au centre parfait de cette surface centrale (fig. 3).

L'étude métallographique, réalisée à la demande de M. D. Laurent par l'Institut de restauration et de recherches archéologiques et paléométallurgiques de Compiègne, a démontré que l'objet était fait d'un alliage de cuivre, avec sans doute une forte teneur en plomb. Les réactifs utilisés pour l'identification du composé de couleur sombre servant à

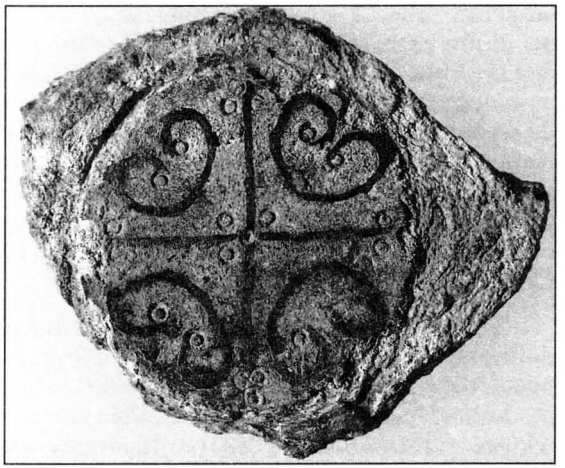

Fig. 3. – Locronan, fond de vase de bronze à décor niellé.
Cliché S.A.V.U.B.O.

former le décor ayant montré qu'il s'agissait de sulfures d'argent, il est donc possible que l'on ait, dès l'origine, utilisé ces sels métalliques (niellage), ou que l'argent dont on s'était servi – sous forme de mince fil battu dans les cannelures ouvertes dans le bronze – se soit transformé en sulfures au cours de son enfouissement. L'analyse ne permet pas de trancher entre ces deux possibilités.

La forme de l'objet, la nature des métaux utilisés, donnent à penser que ce fragment est l'ultime vestige d'un récipient de bronze à fond plat (patère ou coupe) dont on aurait conservé, après fracture accidentelle ou découpage volontaire, la partie ornementée.

Le motif appelé «pelte» (*peltè*) [ou «bouclier d'Amazone»], dont dérivent les éléments décorant cette pièce, fut largement utilisé dans tout le monde classique, mais figure aussi en bonne place dans le répertoire ornemental des Celtes de la protohistoire, sans que l'on sache s'il s'agit chez eux d'un

emprunt réfléchi au stock décoratif étrusque ou d'une recréation accidentelle, due au jeu des courbes et contre-courbes[4]. Il n'en reste pas moins vrai que l'incrustation d'argent ou de nielle, largement utilisée dans l'orfèvrerie romaine et médiévale[5], n'appartient pas au répertoire de l'artisanat ornemental des Celtes protohistoriques, ce qui date nécessairement notre pièce des temps succédant à la Conquête.

L'orfèvrerie romaine provinciale nous donne ainsi de nombreux exemples de vases précieux, au fond interne décoré d'un médaillon central orné de motifs géométriques ou figurés, niellés ou façonnés au repoussé[6]. Dans cet ensemble, le groupe de récipients d'argent à médaillon central niellé, vraisemblablement élaborés dans un (ou plusieurs) atelier(s) de l'est de la Gaule[7], est celui qui s'apparente le plus nettement à la pièce de Locronan. Les peltes de la coupe à bossages de Rethel (Ardennes[8]), le décor du plat de Graincourt-lès-Havrincourt (Pas-de-Calais[9]) rappellent ainsi la décoration de notre vase qui, si l'on suit les datations proposées pour les vases précédemment cités, appartiendrait au IIIe siècle de notre ère, temps où l'Armorique connut une indéniable prospérité[10].

Patrick Galliou

PLOMELIN, Kerveven

Au cours de travaux agricoles sur le rebord du plateau dominant l'Odet, M. Yves Péton a découvert une hache à talon sans anneau de la fin du Bronze moyen, qu'il nous a remise pour étude par l'intermédiaire de notre sociétaire, M. Jo Philippe. Elle est du type breton longiligne[11], présentant sur ses faces une nervure médiane partant de la butée (fig. 4). Les nervures figurant sur les côtés et résultant de la fonte sont bien visibles et ses mensurations sont les suivantes : longueur totale L = 175 mm, longueur du talon au tranchant L_1 = 107 mm, largeur au sommet l_1 = 24 mm, largeur à la base du talon l_2 = 29 mm, largeur au tranchant l_3 = 42 mm, mais les deux angles sont abîmés, largeur au bourrelet du talon l'_1 = 31 mm. Son poids est de 440 g. L'état de conservation est moyen, la surface laisse voir une multitude de petits points de corrosion et quelques boursouflures qui demanderaient un traitement de déchloruration pour une bonne conservation de l'objet. Un dépôt d'objets de bronze avait été découvert sur le territoire de la commune vers 1930[12], mais celui-ci a disparu lors de l'incendie du musée de Quimper.

Michel Le Goffic

PLOUARZEL, Delé-Braz

M. Jean-Claude Jézéquel nous a fait découvrir à l'entrée de la ferme une stèle de l'âge du fer, abandonnée sur un tas de pierres provenant de la démolition d'un bâtiment. Elle est du type tronc-pyramidal, haute de 1,20 m, de section rectangulaire de 0,60 x 0,40 m à la base pour 0,40 x 0,30 m au som-

---

4 Voir, en particulier, P.-M. DUVAL, *Les Celtes*, Paris, Gallimard, 1977, p. 319, article «Pelte».

5 S. LA NIECE, «Niello» : an Historical and Technical Survey» *The Antiquaries Journal*, t. 63, 1983, p. 279-297.

6 Voir, par exemple, *Trésors d'orfèvrerie gallo-romains*, catalogue d'exposition, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1989, n°s 20, 21, 22, 23, 62, 77, 78, etc.

7 C'est l'hypothèse avancée par F. Baratte, dans *Trésors d'orfèvrerie..., op. cit.*, p. 78-79.

8 *Trésors d'orfèvrerie..., op. cit.*, n° 109, p. 165, fig. 109.

9 *Ibid.*, n° 89, p. 142, fig. 89 (détail).

10 P. GALLIOU, «L'ouest de la Gaule au IIIe siècle. État de la recherche», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVIII, 1980, p. 111-135.

11 J. BRIARD, G. VERRON, *Typologie des objets de l'âge du bronze en France*, Paris, Société préhistorique française, 1976, fasc. III, *Haches*.

12 J. BRIARD, *Les dépôts bretons et l'âge du bronze atlantique*, Rennes, 1965, p. 310.

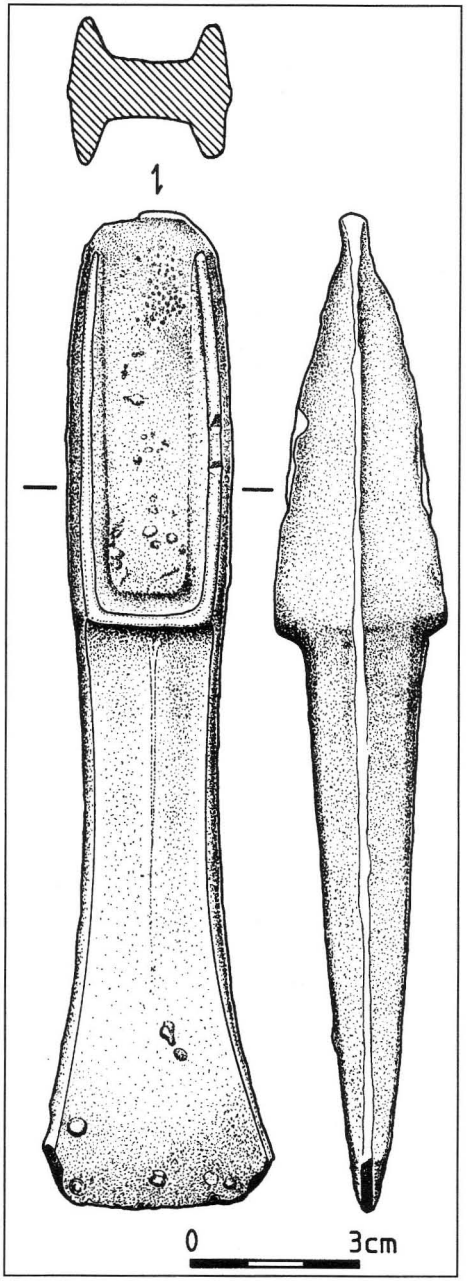

Fig. 4. – Plomelin, *Kerveven*, hache à talon en bronze.
Dessin : B. Grall.

met, l'embase étant haute de 0,25 m. La particularité de cette stèle est qu'elle présente sur une face cinq cavités alignées verticalement et régulièrement espacées que nous interprétons volontiers comme des logements de barreaux de fenêtre plutôt que comme des cupules protohistoriques ou historiques.

Michel Le Goffic

PLOUDALMÉZEAU, île du Bec

L'îlot du Bec, encore accessible à pied sec aux grandes marées, a été prospecté il y a peu de temps par H. Arzel, qui nous a confié le produit de ses ramassages. La microfalaise de la côte orientale montre, sous la couverture herbeuse actuelle, une couche sableuse d'une épaisseur d'environ un mètre qui recouvre un paléosol. C'est dans la couche sableuse qu'ont été recueillis, parmi de nombreux tests de patelles, des galets de mer dont certains sont fracturés par étonnement et d'autres rubéfiés – voire à structure très fragilisée par une chauffe importante –, des fragments de terre cuite à empreintes digitales provenant du colmatage de clayonnages, des morceaux de plaques de terre cuite provenant peut-être d'une sole de foyer ou d'un four, des tessons d'amphore à pâte beige ou rosée et chamottée dont le dégraissant est fin, anguleux et essentiellement quartzeux, des tessons de poterie très corrodés, mais cependant identifiables grâce à leurs profils, leurs décors de fines cannelures parallèles et horizontales sur le haut de panse (fig. 5, n° 4) et surtout la présence de petites cannelures sur la face interne des rebords (fig. 5, n° 1, 3, 7, 8), cannelures évoluant vers une simple strie (fig. 5, n° 6). De plus, il y a lieu de noter la présence d'une vertèbre et d'une molaire (m_1) de mouton. Ces vestiges révèlent l'existence d'un habitat datable de la fin du second âge du fer (Ier siècle av. J.-C.).

Michel Le Goffic

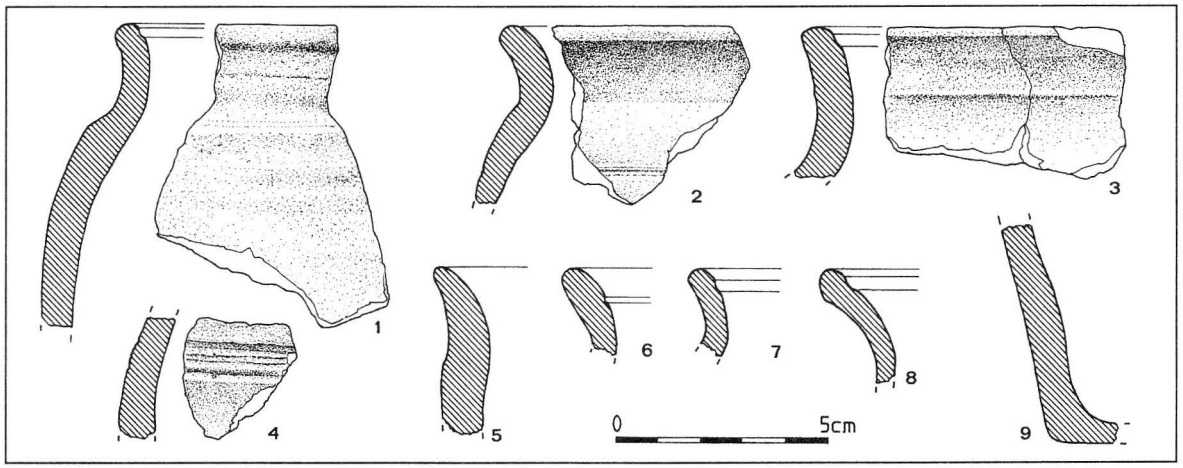

Fig. 5. – Ploudalmézeau, *île du Bec*, tessons de poterie du second âge du fer.

PLOUDALMÉZEAU, Tevenn-Penn-ar-Pont

Il y a quelques années, nous avons découvert, près de la pointe de Penn-ar-Pont, une fosse dépotoir dans la microfalaise ravivée sans cesse par une érosion marine active dans ce secteur de la commune. Le matériel récolté comprend des tessons d'amphore, de poterie commune, de poterie grise à dégraissant micacé, quelques ossements de mouton et de porc, dont un humérus brisé, ces matériaux datant de l'époque gallo-romaine. Les prospections de H. Arzel et B. Monot ont permis de compléter les observations réalisées. En effet, à quelques mètres plus au sud-ouest, des ossements humains sont apparus dans la coupe. Un crâne qui reposait sur un galet discoïde a été prélevé et, quelques mois plus tard, un humérus, quelques fragments de côtes et des vertèbres. Les ossements sont en connexion anatomique, ce qui laisse penser à une sépulture dans une fosse creusée dans le limon arénacé pléistocène, recouvert de sable dunaire holocène. Aucune structure n'est discernable, et seuls les quelques indices que sont des tests de patelles et surtout quelques tessons de poterie gallo-romaine permettent de corréler cette inhumation et la fosse dépotoir voisine.

Michel Le Goffic

PLOUGASNOU, Diben-Braz, Port-Blanc

L'assaut des vagues ne cesse de faire reculer le trait de côte de cette pointe trégoroise et il n'est pas rare, après les tempêtes d'hiver, de constater que des éboulements se sont produits, ravivant les falaises littorales. Le cas s'est produit à la pointe du Diben, non loin du rocher appelé le «Sphinx», au début de 1999 et, sans le passage de M. Pierre Mercier, les restes d'un petit dépôt de fondeur ou colporteur de l'âge du bronze auraient disparu à jamais. Celui-ci devait être contenu dans un vase en terre cuite qui avait été caché dans une anfractuosité de rocher (coordonnées Lambert : x = 146,300 ; y = 1130,800).

L'ensemble du mobilier recueilli nous a été très obligeamment confié pour étude et traitement de déchloruration lente qui a duré treize mois.

Les trois fragments de poterie appartiennent à un petit vase non tourné à col court, sur lequel se distinguent des empreintes digitales résultant du façonnage (fig. 6, n° 15). La pâte est bien cuite (cuisson réductrice à l'intérieur du vase et oxydante à l'extérieur, lui conférant une couleur rougeâtre) et le dégraissant, formé de granitoïde concassé, n'est pas classé. La petite capacité du vase, que l'on peut évaluer à 1,5 litre, laisse penser que la quantité des objets qu'il contenait était assez faible et que ceux-ci étaient de petites dimensions. En effet, aucun objet entier n'a été retrouvé, mais seulement des fragments dont le plus grand mesure 8 cm de longueur.

Quinze fragments de bronze ont été ramassés au pied de la falaise, parmi lesquels

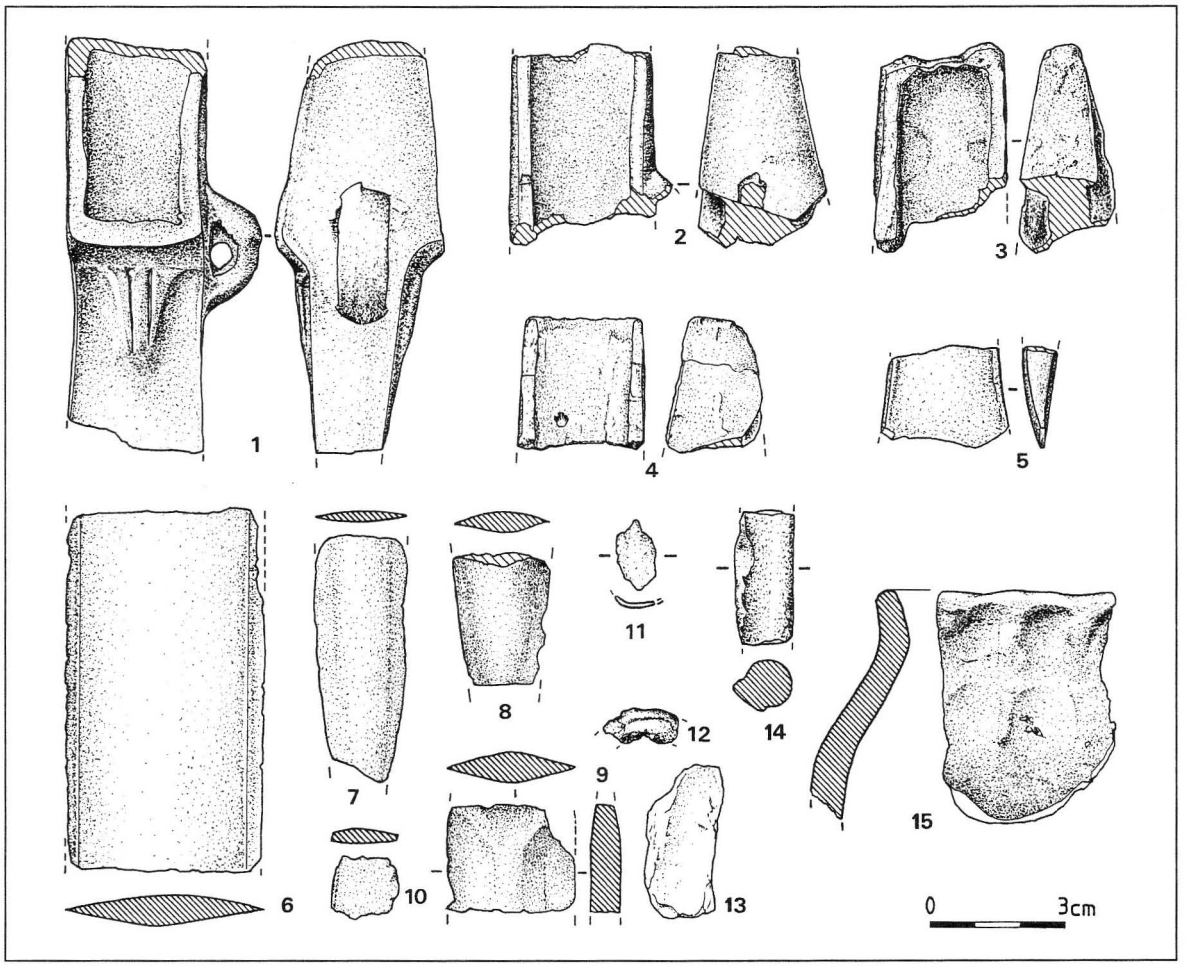

Fig. 6. – Plougasnou, *Diben-Braz*, mobilier du dépôt du Bronze final.
Dessin : B. Grall.

on peut reconnaître plusieurs morceaux de hache à talon avec anneau (fig. 6, nos 1 à 5), trois fragments de lames d'épées (fig. 6, nos 7, 8 et 9), un fragment de lame d'un petit couteau (fig. 6, n° 7), un fragment d'anneau de hache (fig. 6, n° 12) et cinq débris non identifiables en tôle de bronze ou en masse (fig. 6, nos 10, 11, 13 et 14). Le plus grand fragment de hache à talon à anneau latéral (n° 1) possède une butée à base rectiligne rentrant dans la lame et un décor moulé formé de deux sillons parallèles, élargis à la base sur le bourrelet médian, près de la butée (variante avancée du trident)[13]. Cet exemplaire est caractéristique du type normand évolué et est daté de la fin du Bronze moyen. L'échantillon n° 5 est un fragment de tranchant d'une hache de moyen module. Quant aux morceaux de lame d'épée, ils sont à section nettement losangique au tranchant marqué. Le fragment d'épée n° 9 montre le départ d'une languette avec emplacements de trous de rivets et semble appartenir à la famille des épées à languette étroite du type de Rosnoën, bien représenté dans toute la Bretagne et datant de la phase de transition entre le Bronze moyen et le Bronze final. Compte tenu de la largeur de la lame du n° 6, le type de Rosnoën semble exclu ; par contre, les types pistilliforme ou langue de carpe sont envisageables, ce qui correspond à la datation du Bronze final II. On peut donc considérer que le dépôt du Diben-Braz date du Bronze final II ou III.

Michel Le Goffic

PLOUGASNOU, Ruffelic

Ce lieu-dit est situé au nord-nord-ouest du bourg, à 75 m d'altitude, en limite de la rupture de pente du plateau, et domine l'anse et la plage de Saint-Jean-du-Doigt. En juin 1999, le plafond d'une salle souterraine s'est effondré sous le poids d'un tracteur et d'une remorque chargée de balles de foin. Cette salle assez vaste, d'environ 4 x 3 m, dont le plancher est à près de 4 m de profondeur, fait partie d'un souterrain comportant au moins une autre salle avec laquelle elle communique par un étranglement. Au fond de cette seconde salle se voit un conduit, vraisemblablement un puits d'accès, comblé de matériaux riches en matière organique. Cette structure est à dater de l'âge du fer, tout comme celles que nous avons eu l'occasion de fouiller à Nerf-Hir[14] et Run-Even[15] dans la même commune. L'état de conservation assez médiocre et l'absence de menace de destruction du site nous ont conduit à le placer en réserve archéologique.

Michel Le Goffic

PLOUGUIN, Kerbrat

Du plateau qui se trouve au sud-ouest du bourg coulent plusieurs ruisseaux qui prennent naissance dans de petites tourbières, malheureusement de plus en plus souvent drainées pour faciliter les pratiques agricoles. Près de l'une de celles-ci a été découvert un petit dépôt de haches à douille, très corrodé par l'acidité du milieu ambiant et l'oxydation du sol, alors que, quelques mètres plus bas, dans le lit du ruisseau, deux culots de fonte en cuivre sont dénués de toute oxydation (fig. 7). Les objets mis au jour ont été remis à la mairie qui nous a informé et confié le lot pour étude.

Nous donnons dans le tableau suivant les mensurations (en millimètres) de ces haches où L est la longueur totale de la hache, L_1 la longueur du milieu du bourrelet

13 J. Briard, G. Verron, *op. cit.*

14 M. Le Goffic, «Notices d'archéologie finistérienne (année 1992)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1993, p. 84-86.

15 Id., «Notices d'archéologie finistérienne (année 1998)», *ibid.*, t. CXXVIII, 1999, p. 52-55.

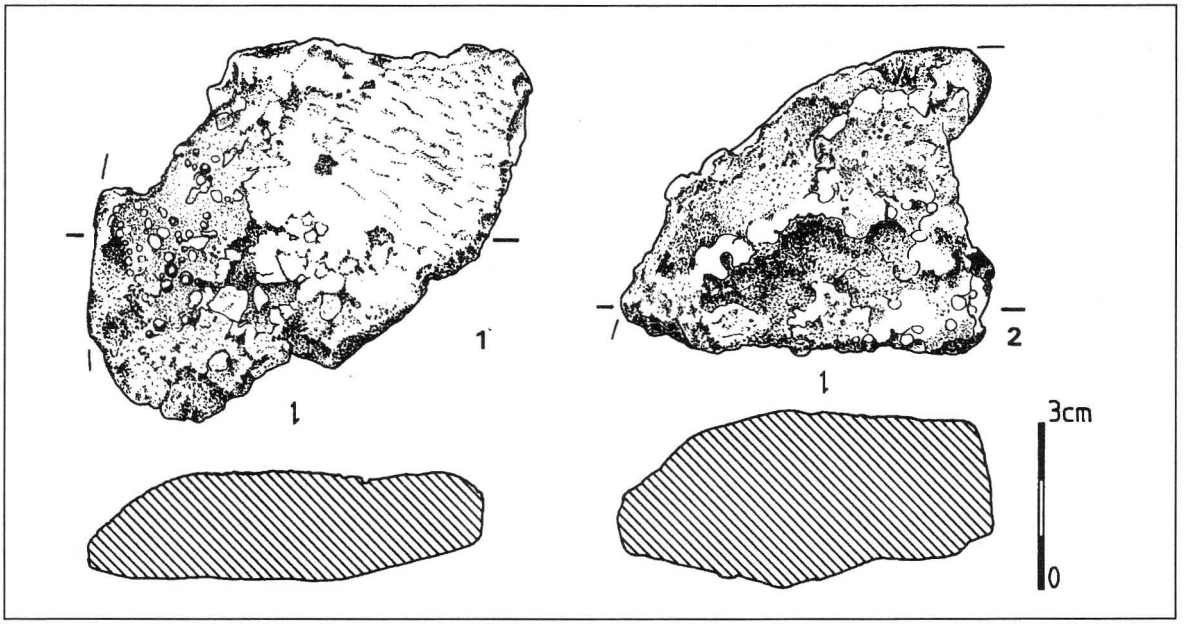

Fig. 7. – Plouguin, *Kerbrat*, culots de fonte en cuivre.

au tranchant, l_1 la largeur maximum du bourrelet, l_2 la largeur des faces sous le bourrelet, l_3 la largeur du tranchant, l'_1 la largeur du bourrelet sur le côté de la hache, l'_2 la largeur du côté sous le bourrelet, a la longueur de l'anneau, b la largeur de l'anneau, p la profondeur de la douille, P le poids (en grammes)[16] ; les numéros de la première colonne renvoient à la figure :

[16] J. BRIARD et G. VERRON, *Typologie des objets de l'âge du bronze en France*, fasc. IV : *Haches (2), herminettes*, Société préhistorique française, 1976, 90 p.

	L	L_1	L_1	l_2	l_3	l'_1	l'_2	a	b	p	P
1	128	122	31	23	30	37	26	19	5	118	(188)
2	129	124	30,5	22	34	41,7	30	17	?	126	(159)
3	125	119	27	19	31,5	36,7	28	20	6	116	(169)
4	128	122	36	25	?	41,4	30	20,3	6	124	(143)
5	132	127	26,6	20	32	39	30	18	?	?	(96)

Une bonne homogénéité se dégage de l'ensemble et les mensurations correspondent au type du Tréhou.

Outre ces cinq haches qui donnent lieu à mensuration, il a aussi été mis au jour huit petits fragments de faces ou côtés de haches que nous n'avons pu rapporter à l'une ou l'autre de celles dessinées, un fragment de tranchant et trois sommets de haches avec anneau ou départ d'anneau (fig. 8, nos 6 à 8), ce qui porte à au moins huit le nombre d'exemplaires.

Sur les cinq haches archéologiquement complètes, quatre ont une seule nervure sous le bourrelet, l'exemplaire n° 4 en possède deux. L'exemplaire n° 2 a des bords très légèrement arqués, alors que les autres ont des bords bien rectilignes. Toutes ont des douilles franchement rectangulaires et il n'existe aucun décor sur les faces.

Il est intéressant de corréler le dépôt de haches et de fragments et les deux culots de fonte qui se trouvaient dans le voisinage immédiat. Cela laisse penser qu'un atelier de fondeur a vraisemblablement existé à cet endroit, mais il y a peu de chances que les innombrables labours pratiqués dans la parcelle aient laissé beaucoup de vestiges en place, quand on sait la précarité et la fragilité de tels ateliers de fondeurs. Ce dépôt est datable du Bronze final.

Michel Le Goffic

PLOUHINEC, Kerglogay (ou Kergoglay)

Ce toponyme est bien connu en raison de la présence d'un tumulus fouillé en 1896 par A. Grenot[17], puis refouillé par J. Briard en 1978 qui, en outre, étudia un polissoir signalé dans un champ, 400 m plus au nord, auprès duquel avaient été trouvées deux haches polies, dont l'une en dolérite[18]. Plus d'un demi-siècle après leur découverte, nous avons eu connaissance, par l'intermédiaire de H. Cabillic, de l'existence de trois autres haches polies récoltées dans les environs, au cours de travaux agricoles, par M. Stéphan.

La première est en dolérite du groupe A (Plussulien, Côtes-d'Armor), de forme ogivale symétrique (fig. 9, n° 1). La section est elliptique, les flancs arrondis et le talon est tronqué et piqueté. La surface est entièrement polie, avec des traces résiduelles de négatifs d'éclats de façonnage, et des facettes de polissage sont bien visibles. Le tranchant est sinueux, convexe et abîmé par plusieurs enlèvements d'éclats. Ses mensurations sont : h = 94 mm ; l = 45 mm ; e = 25,5 mm ; p = 173 g.

La seconde est en amphibolite très altérée, de forme triangulaire symétrique à talon arrondi (fig. 9, n° 2). La section est elliptique aplatie, les flancs sont arrondis et le tranchant plan est très usé, légèrement convexe et oblique. Ses dimensions sont : h = 62 mm ; l = 45 mm ; e = 22 mm ; p = 81 g.

De la troisième, nous ne connaissons qu'une moitié (fig. 9, n° 3). Il s'agit d'une hache bipenne symétrique en grès micacé à grain fin, de couleur gris-verdâtre, qui a fait l'objet d'un examen au microscope polarisant par C.-T. Le Roux, que nous remercions pour nous avoir communiqué les résultats de cette analyse. Le percement cylindrique de 26 mm de diamètre a été réalisé au foret. La largeur du tranchant est de 45 mm, celle au niveau du percement est de 31,5 mm. L'épaisseur maximum est estimée à 49 mm et la longueur totale à 186 mm, s'il y avait bien symétrie. Les faces supérieure et inférieure ont un

---

17 J.-M. ABGRALL, «Exploration d'un tumulus à Park-Stang-Yen et d'une sépulture à Kervana en Plouhinec», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XI, 1884, p. 169-178.

18 J. BRIARD, J. BOURHIS, H. CABILLIC, Y. ONNÉE, «Tumulus et coffres à Plouhinec (Finistère), les fouilles de Kergoglay, 1978», *ibid.*, t. CVII, 1979, p. 33-54.

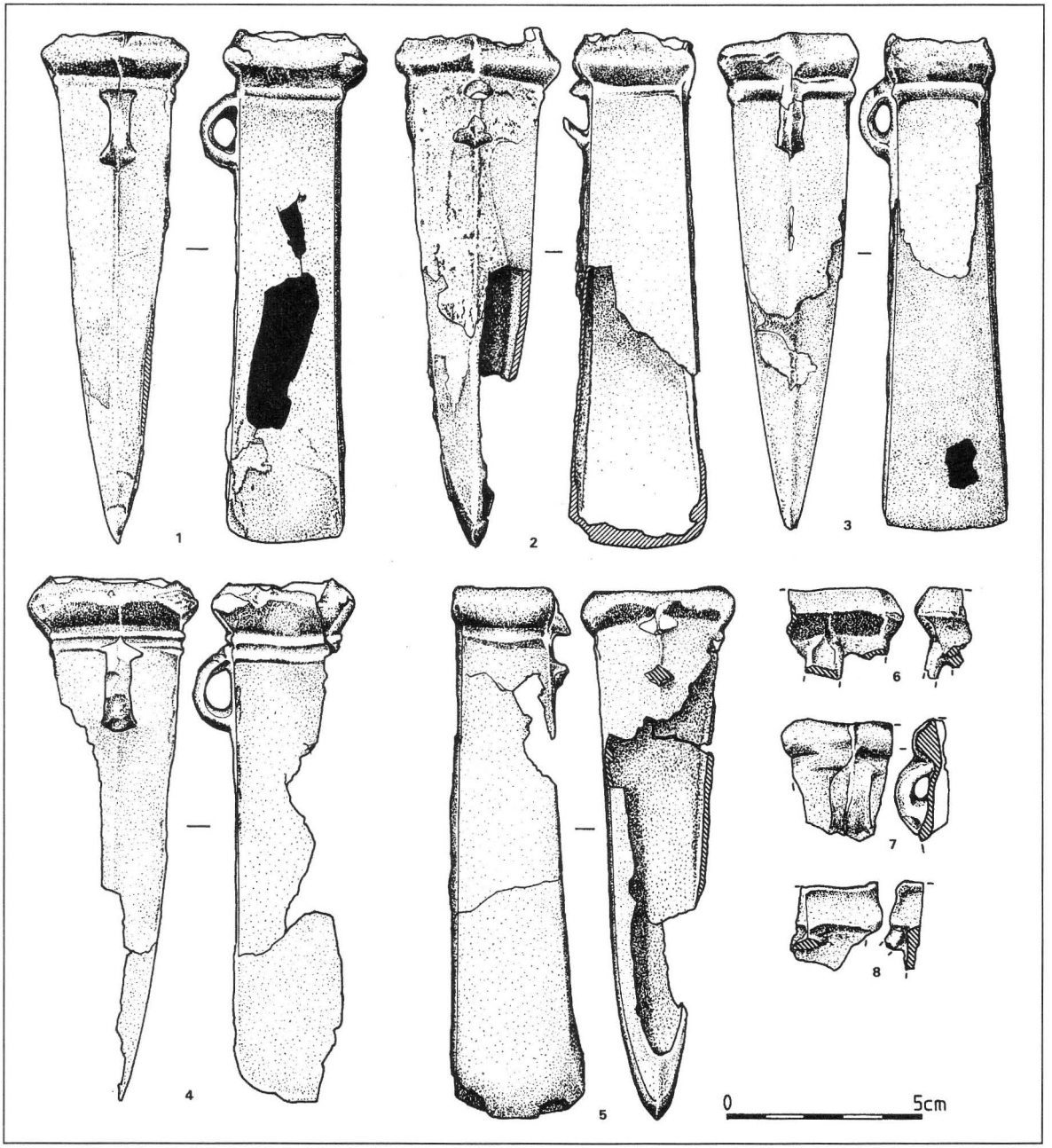

Fig. 8. – Plouguin, *Kerbrat*, haches à douille et fragments du dépôt.
Dessin : B. Grall.

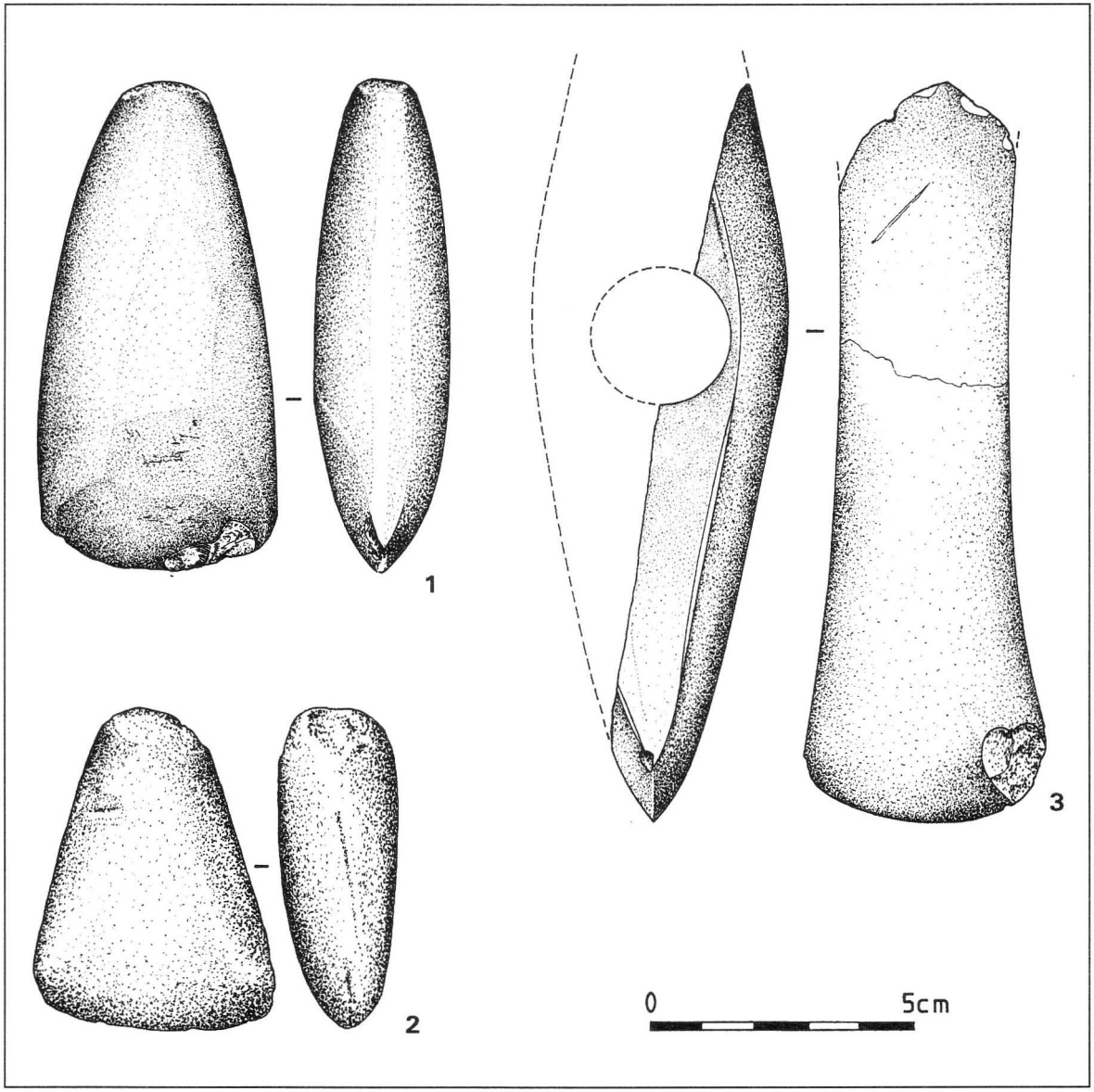

Fig. 9. – Plouhinec, *Kerglogay*, haches polies et fragment de hache bipenne.
Dessin : B. Grall.

polissage concave déterminant une arête à la limite des plats. Un éclat ancien affecte un angle du tranchant conservé. Ce type de hache n'est pas utilitaire, mais est plutôt considéré comme un symbole de pouvoir ou objet d'apparat. Il date de la fin du Néolithique et est très vraisemblablement le témoin de relations avec les pays de l'Europe septentrionale, les exemplaires bretons étant sans doute des imitations de modèles nordiques, dont certains prototypes étaient en métal cuivreux.

Il est bien entendu aventureux de mettre en relation ces haches et le polissoir ci-dessus évoqué ; cependant, ce qui est indéniable, c'est qu'une présence néolithique, vraisemblablement un habitat, est attestée autour de Kerglogay.

Michel Le Goffic

PLOUMOGUER, Bourg, venelle des Martyrs

Le matin du 28 septembre 2000, la surprise de M. Le Prado a été grande lorsqu'il a constaté que le bassin à poissons rouges de la propriété de Mlle Marec (parcelle n° 113, section AB du cadastre à jour pour 1998) s'était vidé dans la nuit et qu'un trou béant occupait une partie du fond du bassin. La voûte d'une salle souterraine avait cédé à la suite des abondantes pluies de septembre et peut-être aussi en raison des vibrations provoquées par la pompe à eau du jet, qui se retrouvait suspendue dans le vide. Le trou, de 1,50 m de diamètre, s'était ouvert tout près d'un orifice vertical originel de la structure souterraine, de section circulaire de 0,50 m de diamètre, comblé de terre noire. À cet endroit, le granite de Saint-Renan est fortement altéré, et l'arène est recouverte d'une épaisse formation argileuse, ce qui suppose que le plancher de la salle où s'est produit l'effondrement doit être profond de près de 4 m par rapport au niveau du sol actuel. L'importance des éboulis était telle que l'on n'a pas pu reconnaître d'autres éléments structurels. L'absence de maçonnerie, l'accès ou la cheminée d'aération verticale, la profondeur de la structure laissent penser qu'il s'agit d'un souterrain de l'âge du fer plutôt que d'une des nombreuses caches médiévales de la côte ouest du Léon.

Michel Le Goffic

PLOUNÉOUR-TREZ, Le Viquet

En octobre 1997, lors de l'exploitation en carrière d'un affleurement de granite altéré, une excavation est apparue dans l'angle de la parcelle n° 1659, au lieu-dit Le Viquet. Toute la surface de cette parcelle était bouleversée par les travaux d'exploitation et la parcelle contiguë était bâtie. L'intervention s'est donc limitée à la structure souterraine proprement dite, de façon à libérer le terrain de toute contrainte. Le souterrain est formé par une succession de petites salles et de galeries, dont le plan général est en forme d'équerre. La longueur totale est de 23 m et les deux branches ont sensiblement la même longueur (fig. 10). Ce souterrain se range donc parmi les plus grandes structures connues. La différence entre salle et galerie est parfois difficile à reconnaître, et seul un rétrécissement et/ou un seuil permettent le distinguo.

L'accès primitif se faisait par une sorte de petit puits, profond de 1,40 m seulement, dans la paroi S.-O. duquel le débit de la roche a été utilisé pour réserver des emplacements pour les pieds. Ce creusement est réalisé dans une roche très diaclasée et fissurée, par conséquent instable. C'est probablement pour pallier quelques effondrements de la paroi S.-E. qu'un mur de soutènement en maçonnerie de pierres liées à l'argile a été construit en sous-œuvre. Cette structure a été réalisée à La Tène ancienne-moyenne, mais à La Tène finale un effondrement de voûte a dû se produire au niveau de l'entrée et un mur de condamnation de l'accès primitif a été réalisé, bloquant ainsi les couches d'occupation de La

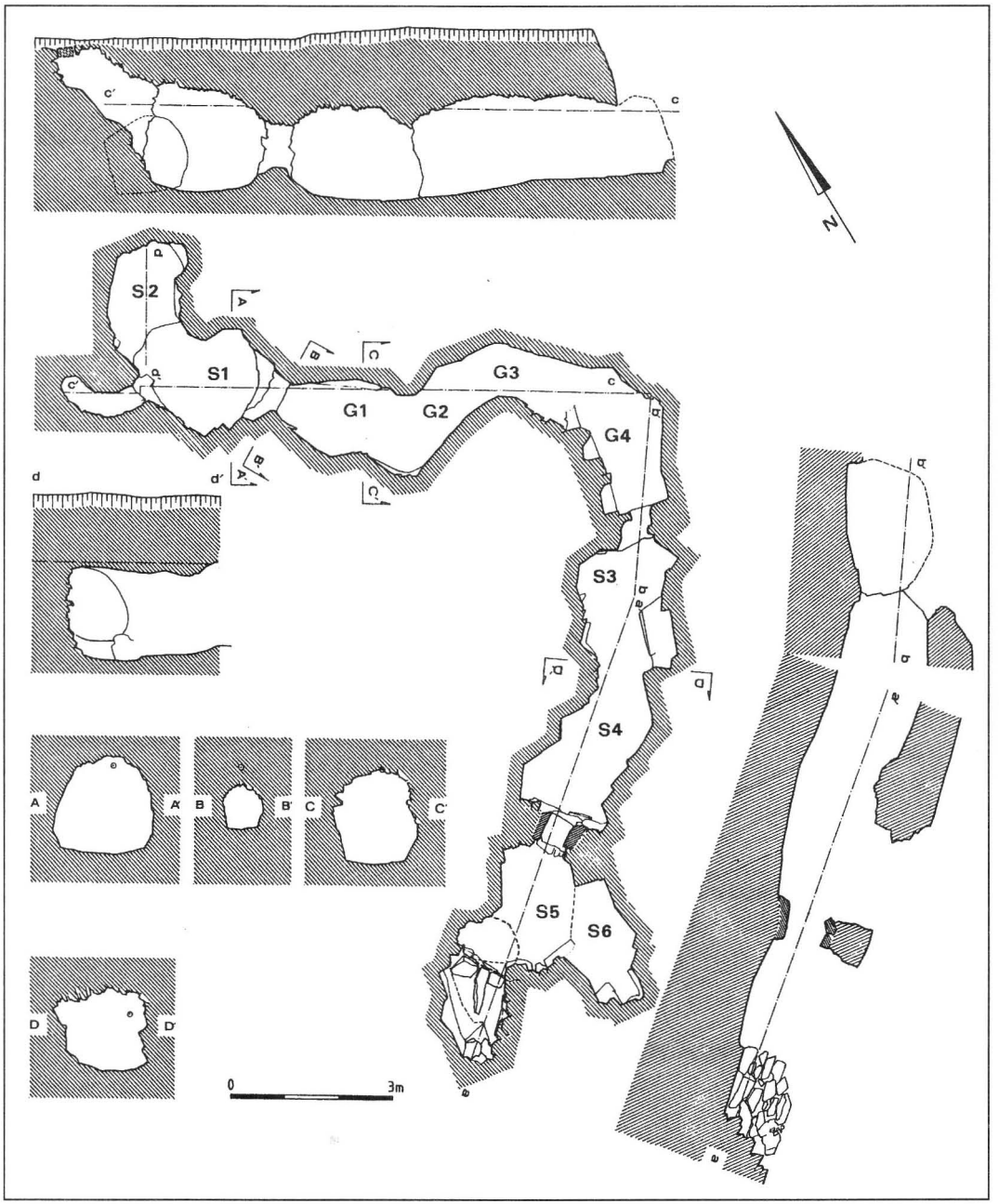

Fig. 10. – Plounéour-Trez, *Le Viquet*, plan et coupes du souterrain.

Tène ancienne-moyenne. C'est peut-être à cette époque que la chatière maçonnée a été réalisée. Le site fut occupé à La Tène finale, avant d'être condamné par effondrement des voûtes et comblement à partir de la surface. Au Ier siècle de notre ère, un tassement des terres s'est produit, puis il a été comblé par des détritus comprenant des déchets de cuisine, de la poterie sigillée et commune et des fragments de tuiles.

Le mobilier céramique de la première phase d'occupation est très intéressant, notamment par les décors estampés et ceux réalisés à main libre (svastikas) [fig. 11]. Des tessons appartenant à plus de quarante-quatre vases de cette époque ont été recueillis.

La phase de condamnation de La Tène finale a livré une soixantaine de vases dont beaucoup sont complets, chose assez exceptionnelle dans pareil cas. En plus d'ossements (bovidés, équidés, suidés, ovidés, canidés) et coquillages (coques, patelles, ormeaux), des graines calcinées ont été découvertes dans ce remplissage de La Tène finale et identifiées comme étant des fèves, *Vicia faba*. Des graines de fèves avaient déjà été reconnues par Ph. Marinval dans une fosse-silo morbihannaise de La Tène, où elles avaient été prélevées par Z. Le Rouzic. Nous avons donc confirmation de la consommation de cette légumineuse à la période de La Tène en Armorique.

Une publication exhaustive de la fouille de ce souterrain est prévue en 2001 dans le recueil d'hommages à B. Edeine.

Michel Le Goffic

PLOUNÉVEZ-LOCHRIST, Kergoff

Les semis d'automne étaient réalisés lorsqu'un effondrement s'est produit au cours de l'hiver 1999-2000 dans un champ cultivé par M. Ollivier. Ce n'est qu'après la moisson que nous avons été averti de cet événement par notre correspondant et sociétaire, M. Paul Mésangroas. La découverte se situe dans la parcelle 790, section B du cadastre de 1960, à 250 m au nord-est de la ferme. Cet endroit se trouve à 55 m d'altitude et est en bordure de la falaise fossile qui borde, au sud, l'anse du Kernic. Une visite nous a permis de lever un plan sommaire des structures souterraines visibles (fig. 12). Lors de l'abandon d'un site, les occupants des fermes laténiennes avaient pour habitude de reboucher les accès des souterrains. Dans le cas présent, c'est le comblement d'un de ces accès, en forme d'escalier sommairement agencé, qui s'est déversé dans la salle septentrionale, provoquant ainsi un affaissement du sol. La structure se présente comme une enfilade de trois chambres, communiquant par des chatières basses et étroites. La première chambre est la plus vaste ; de plan réniforme, elle mesure 4 m de longueur pour 1,80 m de largeur. Un cône d'éboulis de pierres et de terre brune s'était répandu sur le sol, ce qui interdisait de connaître le plan exact et la profondeur du plancher. La chatière permettant le passage dans la salle suivante était obstruée dans sa partie basse par le cône d'éboulis. Elle est large de 0,60 m et la partie supérieure est hémicirculaire. La seconde salle mesure 2,20 m de longueur pour 1,98 m de largeur. Elle est partiellement remplie d'un cône de sable d'arène, provenant de l'effritement séculaire de la voûte, au milieu de laquelle se voit un trou vertical résultant de l'effet érosif des eaux de percolation. Dans la partie basse de la chambre, là où l'érosion n'a pas agi, des traces de coups de pic, parallèles et verticales, sont parfaitement visibles dans l'arène granitique. Dans une paroi, un boule de granite moins altéré a été réservée. À une extrémité, la chatière débouche dans une paroi à très fort pendage, formée par une diaclase de la roche, tandis qu'à l'autre extrémité se voient deux chatières géminées, dont l'une fut condamnée par une murette de pierres reliées par de l'argile. Cette chatière, de forme ovale de 0,54 m de hauteur pour 0,40 m de largeur,

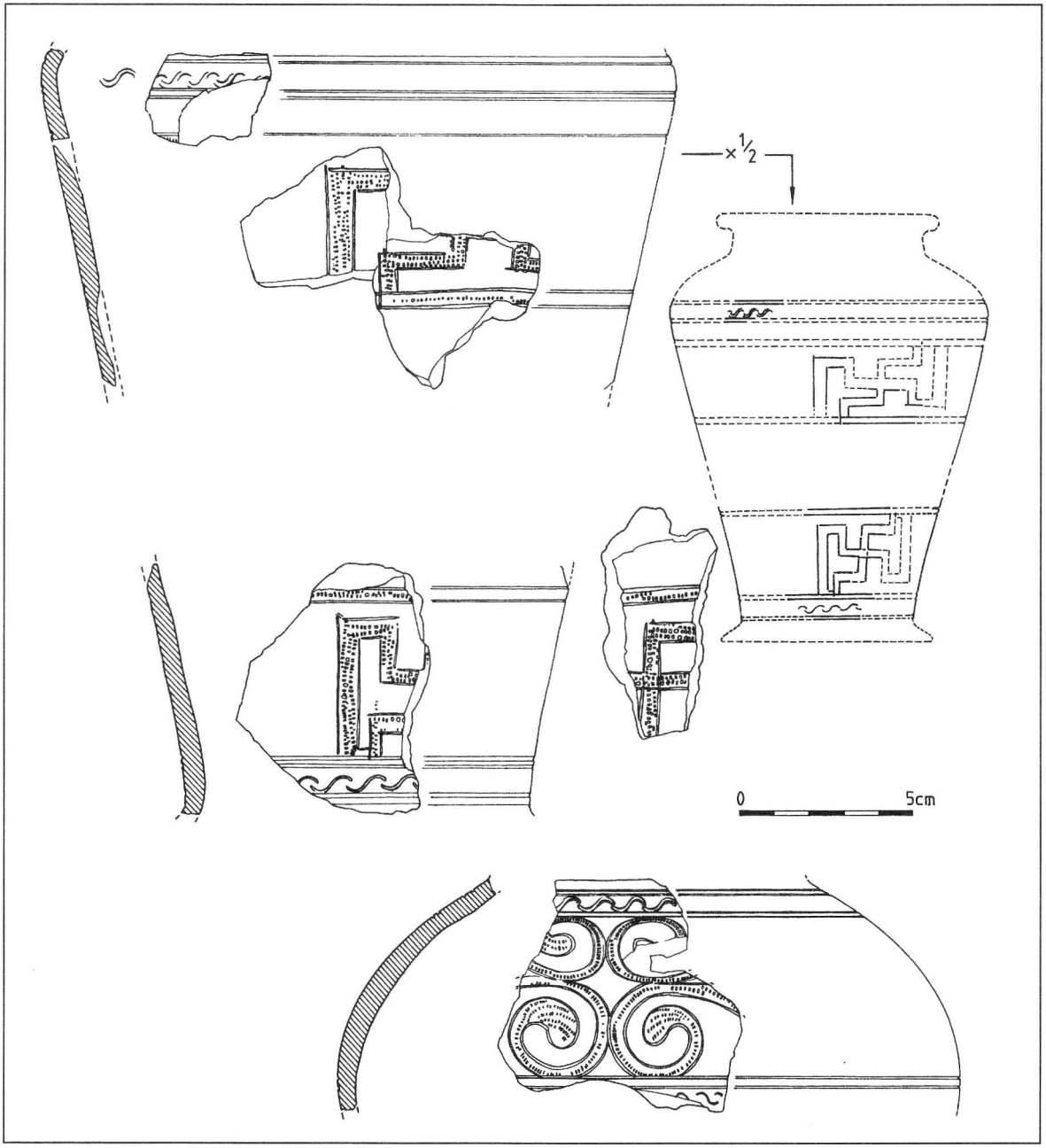

Fig. 11. – Plounéour-Trez, *Le Viquet*, exemples de poteries de La Tène ancienne-moyenne au décor estampé et incisé.

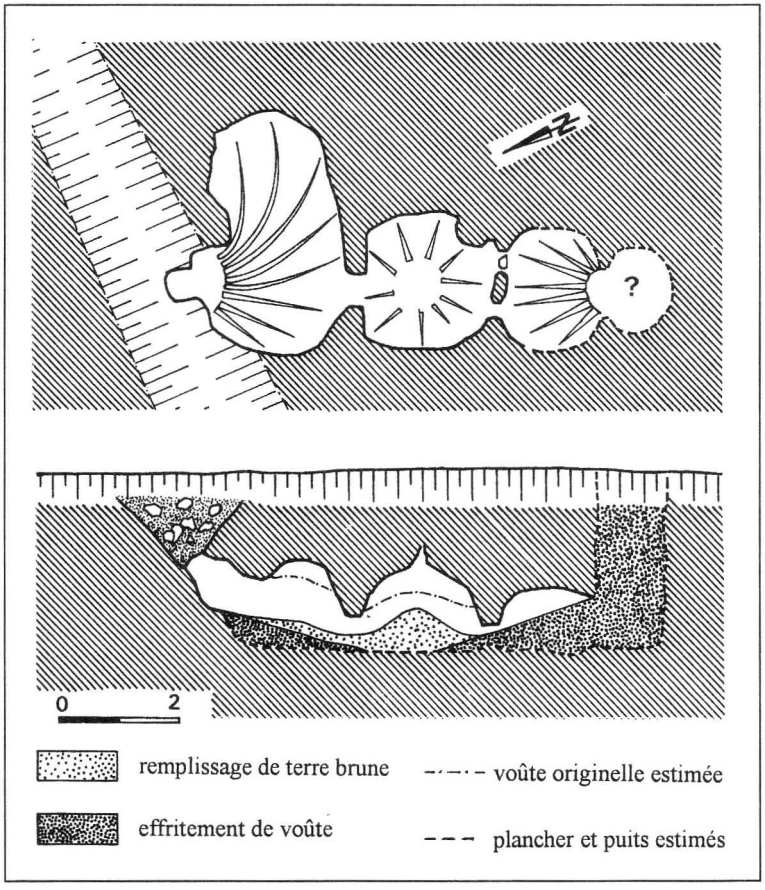

Fig. 12. – Plounévez-Lochrist, *Kergoff*, plan et coupe du souterrain et du fossé de l'âge du fer.
Relevé M. Le Goffic.

était creusée dans la paroi à un niveau plus élevé d'une trentaine de centimètres que la seconde, ce qui explique peut-être la raison de sa condamnation. Seule la partie supérieure de la seconde chatière est visible, et sa largeur est de 0,38 m. La salle qui se trouve derrière est presque complètement remplie par un sédiment brun qui provient très certainement du remplissage du puits principal d'accès.

Dans une seconde phase d'occupation du site, une fosse ou un fossé à section en «V», de 1,50 m de profondeur a recoupé l'accès en escalier, ce qui explique, en partie, le débouchage accidentel du souterrain. Ce fossé est rempli de terre brune et de pierres, parmi lesquelles se voient des fragments de terre cuite provenant de clayonnages, des charbons de bois et quelques tessons de poterie commune. L'un de ces tessons montre, parmi le dégraissant, une graine calcinée de lentille, *Lens esculenta*. C'est la première fois, à notre connaissance, que cette papilionacée est signalée en Armorique dans un contexte de l'âge du fer. Déjà à Plounéour-Trez, lors de la fouille du souterrain du Viquet, une autre légumineuse avait été reconnue, la fève, *Vicia faba*[19].

Michel Le Goffic

[19] M. Le Goffic, «Le souterrain de l'âge du fer du Viquet, Plounéour-Trez (Finistère)», *Livret des communications à la Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Rennes, 6 novembre 1999, p. 23-25.

QUÉMÉNÉVEN, Kerfloux

En se promenant près du lieu-dit Kerfloux, en Quéménéven, dans une parcelle ayant déjà livré un bracelet de verre de La Tène finale[20], M. Sylvain Pré a ramassé quatre très petits fragments de verre que l'on peut raisonnablement attribuer à la fin de la protohistoire et à l'Antiquité. À côté de ce qui paraît être un morceau d'un autre bracelet de teinte vert foncé et à décor nervuré relevant des types de La Tène finale[21], trois petits éléments de verre de couleur vert clair et à décor en relief correspondent vraisemblablement à des productions romaines, même s'il n'est guère aisé d'en définir le type exact. Ces éléments proviennent d'une parcelle où se voient en surface, après les labours, des tessons gallo-romains, des petits moellons de granit brûlé et des fragments d'argile rubéfiée.

Sylvain Pré, Patrick Galliou

QUIMPERLÉ, château de Carnoët (ou château de Comore)

Les ruines du château de Carnoët ont fait l'objet de travaux de récupération de matériaux et de fouilles à diverses époques et les vestiges sont généralement datés du XIIIe siècle. En 1873, J.-F.-M. Audran[22] signala la découverte de briques vernissées lors d'une des fouilles pratiquées sur ce site. Lors de travaux de pose de buses entre les ruines du château et la rivière, en mai 1999, Y. Bertali, responsable O.N.F. de la forêt, a récupéré trois fragments de carreaux vernissés qu'il nous a confiés. Les carreaux ont 132 mm de côté, 28 mm d'épaisseur et leurs bords sont biseautés. L'un d'eux est simplement recouvert d'une glaçure au plomb de teinte vert foncé unie, les deux autres sont estampés, bicolores, à remplissage des creux par un engobe blanchâtre. Le motif de l'un, quoique très incomplet, est une fleur de lis, apparemment simple, tandis que le motif du troisième carreau est reconstituable (fig. 13). Il s'agit d'une fleur de lis florencée[23], disposée diagonalement, et qui est datable du XIVe siècle[24], ce qui n'est pas en contradiction avec l'hypothèse d'une construction au XIIIe siècle, car il pourrait provenir du sol d'une salle restaurée, tout simplement. La pâte est de teinte rouge (2,5 YR 4/6 du code Munsell), l'argile de remplissage est blanche et fissurée, la glaçure translucide du fond est brun rouge (7,5 YR 5/4) et le motif est jaune olive (5 Y 6/7).

Michel Le Goffic

QUIMPERLÉ, forêt de Carnoët

Voici une vingtaine d'années, un Quimperlois, prospectant en forêt de Carnoët dans le secteur des Grand-Buis, découvrit une pointe de flèche en silex d'une dimension de 34,3 mm sur 22,1 mm (fig. 14, a et b). Ces objets sont, on le sait, caractéristiques du Bronze ancien, et l'exemplaire de Quimperlé, dont le pédoncule est bien conservé, appartient manifestement aux séries courantes à cette époque.

On rappellera que la mise en labours de cette zone – pour l'alimentation du gibier – avait également amené la découverte des

---

20 M. Le Goffic, J. Peuziat, «Quéménéven, Kerfloux», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 59.

21 On en verra une belle série dans le «trésor» de Brech (Morbihan) : M. Clément, P. Galliou, «Le dépôt gaulois de Brech (Morbihan)», *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 2, 1985, p. 65-71.

22 J.-F.-M. Audran, «La rive droite de la Laïta (excursion archéologique de Quimperlé au Pouldu)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. I, 1873-1874, p. 63-71.

23 Une fleur de lis est dite florencée lorsqu'elle comporte des étamines entre ses fleurons et des arabesques à l'extrémité de ses pétales.

24 N. Coulthard et F. Delacampagne, *Pavés et plates-tombes, Cahier des Annales de Normandie*, n° 27, 1995, 238 p.

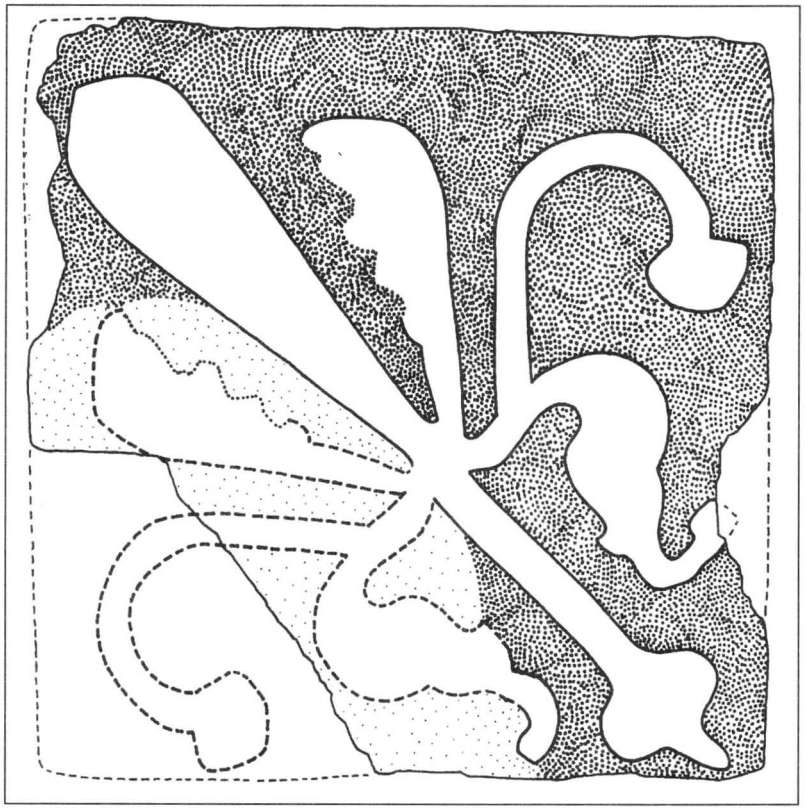

Fig. 13. – Quimperlé, *château de Comore*, proposition de reconstitution du motif à la fleur de lis florencée d'un des carreaux estampés.

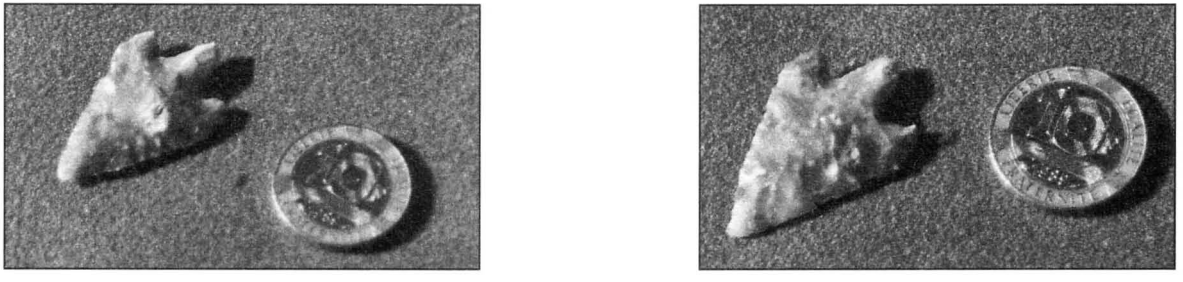

Fig. 14. – Quimperlé, *forêt de Carnoët*, pointe de flèche du Bronze ancien.
Cliché J. Annice.

thermes d'une villa romaine, en partie fouillés par R. Sanquer[25].

Jacques Annic

SAINT-DERRIEN, Keryvon

Quelques dizaines de mètres au sud du manoir de Keryvon, des remblais furent apportés il y a quelques années pour la confection d'une assise de chemin d'exploitation. L'origine de ces remblais est imprécise mais reste toutefois assez locale et pourrait bien être la commune voisine de Bodilis ou celle de Saint-Servais, mais de toute façon la distance n'excède pas cinq kilomètres. L'attention de Mme Philippe a été attirée par une pierre taillée qui s'est révélée être un biface paléolithique qui nous a très obligeamment été prêté pour étude (fig. 15). Dans l'angle d'un négatif d'éclat nous avons pu extraire un peu du sédiment dans lequel se trouvait cette pièce. Il s'agit d'un sable fin limoneux comportant des petites paillettes de muscovite, de couleur beige clair avec des passées colorées d'hydroxydes ferriques de teinte rouille. Nous sommes tentés d'y voir l'horizon B plus ou

[25] Voir P. GALLIOU, *Carte archéologique de la Gaule : le Finistère*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 1989, p. 178-179, pour une bibliographie complète du site gallo-romain.

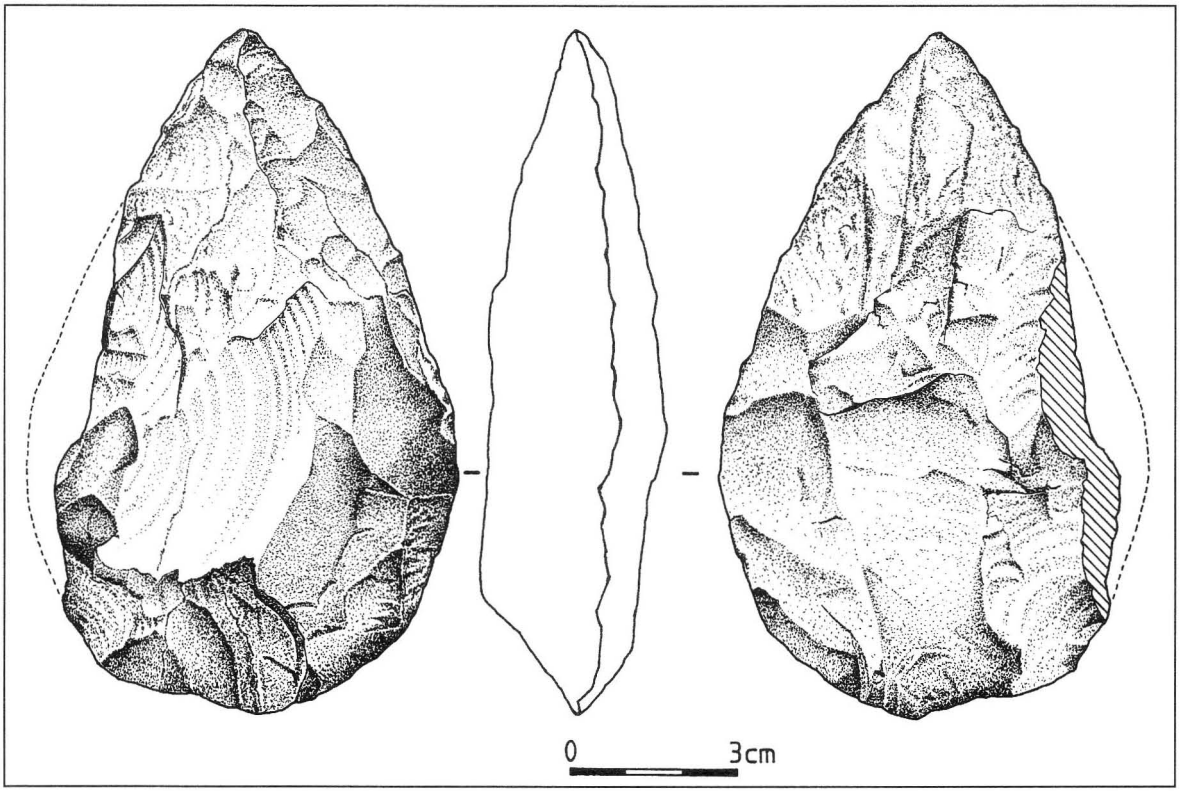

Fig. 15. – Saint-Derrien, *Keryvon*, biface acheuléen en quartzarénite.

moins hydromorphe d'un sol établi sur un substrat granitoïdique ou micaschisteux, mais comme la très grande majorité des roches de la région rentrent dans ces catégories, nous ne pouvons donner plus de précision quant à l'origine du biface.

La roche constituant le biface est une quartzarénite peu resilicifiée. Le sable originel est formé de grains de quartz non classés (les plus gros grains atteignant 2 mm) et comprend en outre quelques petits ferromagnésiens de couleur noire. Quelques microgéodes sont visibles çà et là. Le biface a reçu un choc récemment et deux éclats contigus affectent un bord. À part cet accident, l'outil est en parfait état et la patine est ancienne. Les arêtes sont faiblement émoussées, ce qui laisse penser que l'objet n'a pas subi un long transport après son abandon. La couleur de la roche, à l'emplacement de la cassure, est gris clair (2,5 Y 7/2 selon le code Munsell), la plus grande surface de la pièce montrant une teinte brun-jaune clair (10 Y 6/4), tandis que, sur une face, un endroit montre une patine de couleur plus accusée, rouge sombre (2,5 YR 3/2), témoignant d'un séjour en milieu oxydant de cette partie de l'objet.

Ses caractéristiques, mesurées selon les critères définis par F. Bordes[26], sont les suivantes : longueur L = 124 mm, largeur m = 72 mm, mais évalué à 77 mm, épaisseur e = 33 mm, largeur à mi-hauteur n = 62 mm, mais évalué à 70 mm, la position de la largeur maximale par rapport à la base a = 42 mm. L'indice d'allongement L/a = 2,95, celui de l'épaisseur m/e = 2,33. Cet outil se range donc parmi les bifaces cordiformes allongés typiques ; symétrique, il montre toutefois une face un peu plus gibbeuse que l'autre et le tranchant périphérique est total. Les enlèvements primaires de façonnage sont repris par des retouches secondaires tout juste nécessaires à la régularisation du tranchant et, compte tenu de la nature du matériau dont l'isotropie n'a pas la qualité du silex, il s'agit d'un façonnage de qualité résultant d'une technique éprouvée.

Il est toujours aventureux de dater un objet sans en connaître l'origine précise ni le contexte stratigraphique ; cependant, en raison de la technique de réalisation, des caractéristiques typométriques du biface, du matériau utilisé et de la patine différentielle, nous sommes tentés de le faire remonter à l'Acheuléen moyen ou supérieur.

Michel Le Goffic

---

26 F. BORDES, *Typologie du Paléolithique ancien et moyen*, Paris, C.N.R.S., 1988, 224 p.

Des *ossaria* dans le Cap-Sizun (Finistère)

par Michel Le Goffic et Josick Peuziat

Bien connus dans le département voisin du Morbihan où un inventaire en cours, réalisé par C. Saujot-Besnier[1] et J. Le Cornec[2], en dénombre près de sept cents, ces petits monuments sont méconnus dans le Finistère. Ils sont décrits dans le Centre-Ouest (Charentes, Berry[3], Limousin, Auvergne et dans l'Autunois[4]), ainsi que dans la région de Trèves, en Allemagne. Ils n'avaient fait l'objet d'aucune mention écrite avant que l'attention de l'un d'entre nous (J.P.) ne fût attirée par l'un d'eux. De conserve, nous avons effectué plusieurs tournées dans le Cap-Sizun pour vérifier des informations diverses dont celles de notre sociétaire et ami R. Gargadennec et celles de Mme J. Balais-Cloarec qui, avec l'aide de son époux, avait noté l'existence de plusieurs éléments d'*ossaria* à Primelin, Esquibien et Plogoff, et en avait réalisé des clichés et des dessins cotés. Cette enquête, dont le début a été relaté dans la lettre de M 13[5], n'a duré que quelques semaines et nous a permis de répertorier vingt-sept éléments d'*ossarium* (fût ou couronne), nonobstant quelques couvercles éventuels.

Inutile de chercher *ossarium* dans le petit Larousse ou le petit Robert, le mot ne s'y trouve pas. Il n'existe pas davantage dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* qui retient seulement le terme *olla* pour désigner les urnes de pierre, de bronze, de terre cuite ou de verre dans lesquelles on déposait les ossements des morts. Dans le Gaffiot, on lit simplement «voir *ossuarium*» où la traduction est : «urne sépulcrale». En réalité, l'objet de cette communication ne concerne pas des urnes au sens que l'on emploie habituellement, mais un assemblage de pierres destiné à recevoir les cendres et les restes d'ossements d'un personnage incinéré et datant de l'époque gallo-romaine. Généralement cet assemblage est composé de trois parties. La plus importante est un fût de section le plus souvent circulaire, mais parfois quadrangulaire ou octogonale, dont la face supérieure est percée d'un

---

1 C. SAUJOT-BESNIER, «Les *ossaria* : une pratique funéraire», *Les Dossiers du Ce.R.A.A.*, n° 25, 1997, p. 17-32 ; n° 27, 1999, p. 35-41 ; «Les *ossaria*, une pratique funéraire vénète», *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXV, 1999, p. 39-51.

2 J. Le Cornec, communication orale.

3 J. ALLAIN, I. FAUDUET, M. TUFFREAU-LIBRE, *La nécropole gallo-romaine du Champ-de-l'Image à Argentomagus (Saint-Marcel, Indre)*, 3e supplément à la *Revue archéologique du centre de la France*, 1992, 237 p.

4 R. NIAUX, «Un type de monument funéraire du pays éduen», *Mémoires de la Société éduenne*, t. LV, fasc. 3, 1991-1992, p. 185-207.

5 J.-P. GRIFFON, «Plongée dans le passé : trois *ossaria* répertoriés», *La Lettre de M 13*, octobre 2000, p. 1-2.

trou de section conique ou ogivale, dénommé réceptacle et conçu pour recevoir les restes de la personne incinérée, rassemblés dans une urne ou non. La seconde partie est une couronne présentant en son centre un percement de dimension inférieure à celui du réceptacle que l'on appelle orifice ; les cotes de la couronne sont adaptées à celles du sommet du fût. La troisième est une sorte de couvercle que l'on ne retrouve que rarement et qui oblitérait l'orifice de la couronne.

À part un fût d'*ossarium* se trouvant au pied de l'escalier qui mène à la chapelle du manoir de Kernault à Mellac (commune très proche du Morbihan) et que nous a indiqué J. Le Cornec, et un *ossarium* se trouvant en bas de la place de Locronan, mais provenant du Morbihan, tous les exemplaires signalés à ce jour se trouvent dans le Cap-Sizun, comme le montre la carte ci-après (fig. 4). L'étude de P. Galliou sur les tombes romaines d'Armorique ne signale aucun *ossarium* en dehors du territoire de la cité des Vénètes[6], pas plus que L. Pape dans *La Bretagne romaine*[7].

L'enquête que nous venons de réaliser n'a aucunement la prétention d'être exhaustive. En effet, au cours des échanges que nous avons pu avoir avec les propriétaires d'*ossaria* ou de fragments, d'autres informations nous sont parvenues et nous ont fait aller de ferme en ferme, de village en village. Aussi sommes-nous persuadés qu'à la lecture de cet article, de ce premier article osons-nous dire, des membres de notre Société nous ferons connaître l'existence d'autres exemplaires çà et là et probablement en dehors du Cap-Sizun, car, pour l'instant, se pose la question de savoir pourquoi les limites de l'ébauche d'inventaire suivant ne franchissent pas le Goyen.

*
* *

Pour ne pas alourdir les descriptions, les dimensions des pièces d'*ossarium* de l'inventaire figurent dans les tableaux 1 et 2.

BEUZEC-CAP-SIZUN

Bourg : fût de forme tronconique, de très belle facture, provenant de Ti-Glas, la ferme voisine (fig. 1, n° 2). La surface externe est bien finie par fin piquetage et l'on remarque, par endroits, des desquamations. La surface supérieure est unie, parfaitement et finement bouchardée, de même que celle du réceptacle de forme ogivale à fond pointu. Il est permis de se demander s'il ne s'agit pas d'une réutilisation de stèle tronconique de l'âge du fer.

Lannuign : fût de forme tronconique, découvert debout en juin 2000, en creusant un trou pour planter un hortensia (fig. 1, n° 1). La surface externe est très fruste, bossuée, à peine dégrossie. La surface supérieure est unie et bien finie mais a reçu plusieurs chocs qui ont fait partir de gros éclats qui affectent aussi le réceptacle de forme conique à fond arrondi et dont la surface non altérée est finement bouchardée. À 0,28 m du fût ont été mises au jour plusieurs assises d'un mur en pierre non daté. À proximité se trouve un gros galet de forme conique à base plane qui pourrait être un couvercle d'*ossarium*.

ESQUIBIEN

Cosquer-Vraz : un fût et une couronne (fig. 1, n° 14). Le fût est planté en terre, ce qui explique que certaines mensurations n'ont pu être prises ; la face externe est correctement bouchardée et est affectée par l'enlèvement d'un gros éclat ; sur la face plane supérieure se voit une petite cupule ; le réceptacle est de forme conique à fond arrondi. La couronne possède un surcreusement de forme cylindrique et a le même diamètre que le fût ; les deux pièces semblent bien faire partie du

---

6 P. GALLIOU, *Les tombes romaines d'Armorique*, Documents d'archéologie française, t. 17, 1989, 204 p.

7 L. PAPE, *La Bretagne romaine*, Rennes, Ouest-France Université, 1995, 309 p.

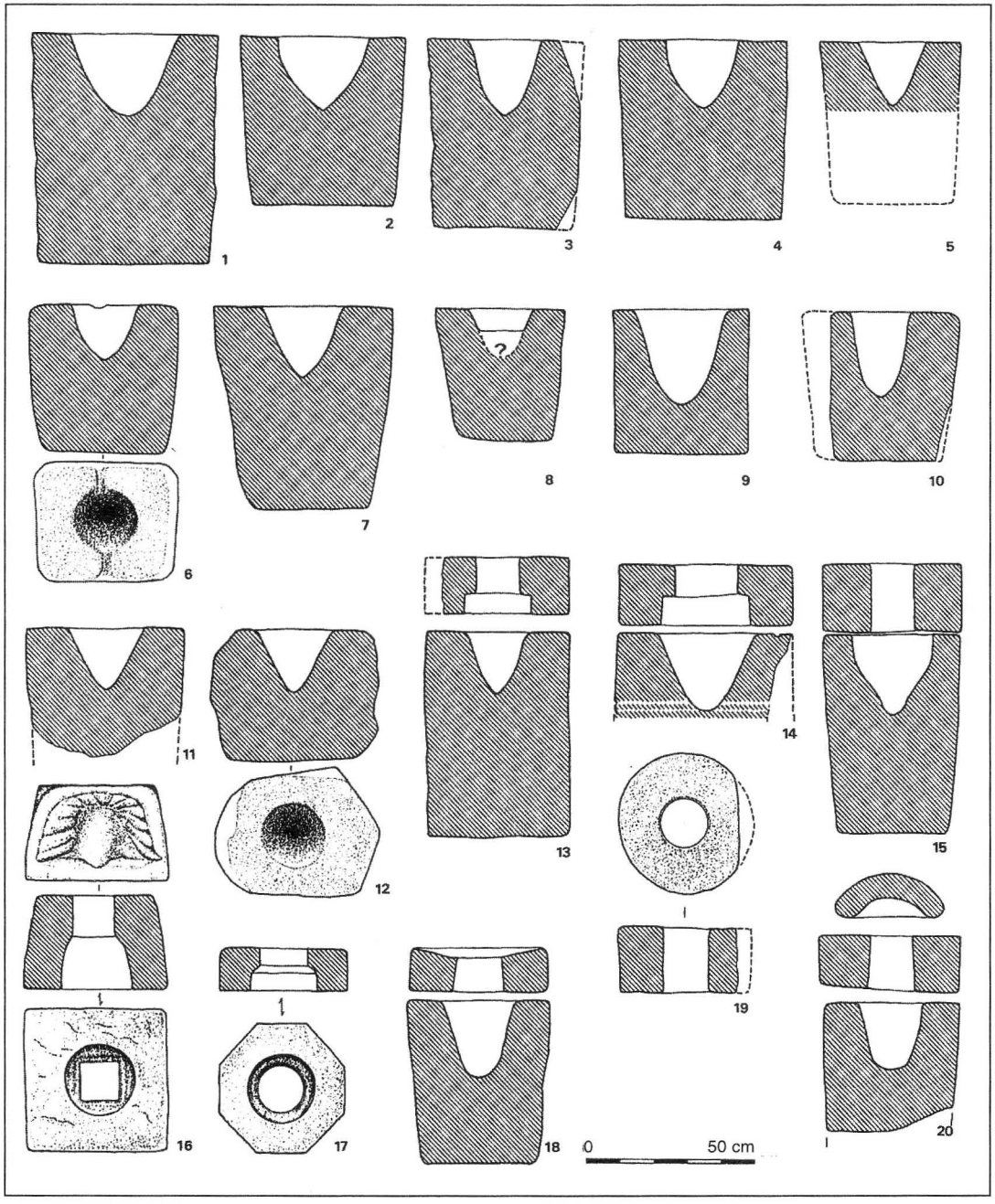

Fig. 1. – Eléments d'*ossarium* et *ossaria* du Cap-Sizun.

même *ossarium*. À quelques mètres se trouve une belle stèle tronconique à cupule sommitale, de l'âge du fer.

Kerscao (ferme) : deux fûts. Le fût n° 1 (fig. 1, n° 7) est de forme tronconique, légèrement dissymétrique, à surface externe relativement bien dressée, de même que la face supérieure. Le réceptacle est conique tendant vers la forme ogivale et sa paroi est bien finie. Il est réalisé dans un granite gris à grain moyen.

Le fût n° 2 (fig. 1, n° 6) est de forme parallélépipédique, presque cubique, à côtés frustes et face supérieure également mal dressée avec deux gorges opposées, dont une profonde de 7 cm et l'autre de 2 cm. Le réceptacle est de forme ogivale, à surface soigneusement finie. Il est également en granite gris à grain moyen.

Kerscao (gîtes) : trois fûts. Le fût n° 1 (fig. 1, n° 8) est tronconique, légèrement asymétrique, à surface externe sommairement dressée ; la surface supérieure n'est pas tout à fait plane et seule la partie supérieure du réceptacle est visible car, à mi-profondeur, une soucoupe de pot de fleur se trouve coincée. Il est en granite gris à grain moyen.

Le fût n° 2 (fig. 1, n° 9) est presque cylindrique à surface externe relativement bien dressée et face supérieure mieux finie. Le réceptacle est tulipiforme à paroi finement piquetée. Il est en granite gris à grain moyen.

Le fût n° 3 (fig. 1, n° 10) a subi quelques chocs et des enlèvements de gros éclats affectent la périphérie de la base ; de plus, une face plane verticale a été dressée, postérieurement à l'utilisation du fût comme élément d'*ossarium*. Le réceptacle est tulipiforme peu évasé. L'aspect des surfaces n'a pu être observé car l'élément est presque complètement recouvert de mousse et de végétation.

Kersorn : Un fût et une couronne (fig. 1, n° 15). La surface externe du fût est correctement piquetée, la face supérieure très bien et finement piquetée de même que la surface du réceptacle de forme conique qui possède un appendice distal à fond arrondi. La couronne a un percement cylindrique dont la surface, ainsi que celle des deux faces planes, est finement bouchardée, tandis que la surface externe est identique à celle du fût. Couronne et fût s'adaptent parfaitement et sont du même granite à deux micas à grain fin.

Sainte-Évette : fût provenant du Creac'h en Esquibien, en granite beige à grain moyen, de forme tronconique, à surface externe simplement dégrossie dont une partie est cependant dressée plus soigneusement ; un éclat affecte la base du fût. La surface supérieure est bien finie et montre un enlèvement d'un gros éclat. Le réceptacle est de forme ogivale à fond pointu (fig. 1, n° 3).

Trobay (ferme) : trois fûts et une couronne. Le fût n° 1 (fig. 1, n° 13), en granite à grain fin de teinte beige clair, est grossièrement cylindrique à surface externe simplement dégrossie, laissant voir des traces de coups de pic alors que la face supérieure est bien finie ainsi que celle du réceptacle de forme ogivale à fond pointu.

Le fût n° 2 (fig. 1, n° 11) est brisé en plusieurs morceaux et il manque la base. La surface externe est fruste, la surface supérieure bien finie ainsi que celle du réceptacle de forme conique.

Le fût n° 3 n'a été qu'aperçu car il est inclus dans la maçonnerie d'un mur de grange ; sa face supérieure a été brisée et l'on ne voit plus que le fond du réceptacle ; les contours du fût ont été plus ou moins équarris pour l'adapter à son remploi dans la construction.

La couronne (fig. 1, n° 13) a dû servir de fenêtre dans un mur car elle a été équarrie. L'orifice présente un surcreusement.

Trobay (gîte) : un fût et une couronne. Le fût (fig. 1, n° 12) est réalisé à partir d'un bloc plus ou moins parallélépipédique et la surface externe n'a pas été travaillée. Seules l'ont été

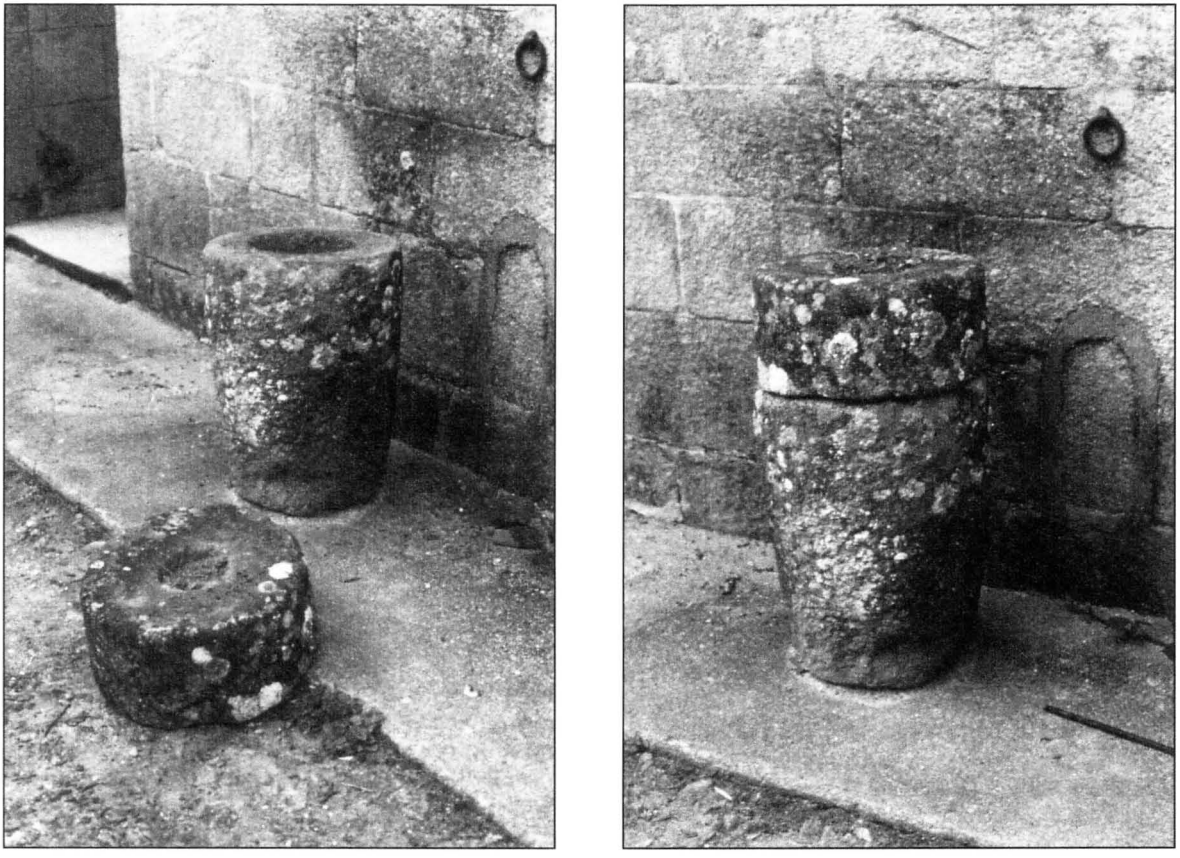

Fig. 2. – *Ossarium* de Kersorn en Esquibien.
La couronne est posée sur le fût, il manque le couvercle.
Cliché : J. Peuziat.

la surface supérieure et celle du réceptacle de forme conique. Une couronne se trouve incluse dans le pignon sud de la grange, sous la souche de cheminée et n'a pu être examinée de près.

Troloan : un fût inclus dans le pignon est d'une crèche (fig. 1, n° 5). La hauteur du fût ne peut dépasser l'épaisseur du mur qui est de 0,48 m. La surface supérieure et celle du réceptacle, de forme conique, sont bien finies.

PLOGOFF

Kervergar : une couronne de section octogonale incluse dans la maçonnerie d'un mur (fig. 1, n° 17). Elle est en granite leucocrate à deux micas à grain fin et possède un surcreusement. Ses dimensions sont petites comparativement aux autres couronnes et sa forme est inhabituelle dans le Cap-Sizun.

Le Manoir : une couronne de section carrée, à percement de section carrée de 120 mm

de côté et surcreusement hémisphérique de 210 mm de diamètre pour 160 mm de profondeur (fig. 1, n° 16). Les surfaces planes de la couronne ne sont pas bouchardées et sur une des faces se voit une sorte de cartouche en creux à l'intérieur duquel est sculptée ce qui pourrait être la chevelure d'un personnage dont les traits du visage sont effacés, ne laissant qu'un léger relief de forme ovale. Le style de la coiffure rappelle celui des matrones de la tablette se trouvant au musée de Lyon[8], mais aussi certains portraits funéraires de femmes gallo-romaines.

PONT-CROIX

Lespoul : fût de forme tronconique à surface externe bossuée, fruste (fig. 1, n° 4). La surface supérieure est bien finie ainsi que le réceptacle de forme ogivale à fond arrondi. Il est en granite beige à grain fin à moyen, à petites muscovites et biotites auxquelles s'ajoutent de petites masses de ferromagnésiens. À proximité se trouve un gros galet qui pourrait être une stèle de l'âge du fer ou un couvercle d'*ossarium*, voire, pourquoi pas, une stèle réutilisée en couvercle.

PRIMELIN

Kermalero : un fût et une couronne (fig. 1, n° 20). Le fût, à peine tronconique, en granite à grain fin à muscovite, a une base fracturée, ce qui lui confère une assise instable. Un éclat affecte la face supérieure, à l'opposé d'une diaclase qui fragilise le fût. En fait, il a servi de billot par le passé, ce qui explique son état de conservation. La surface externe est assez fruste tandis que le réceptacle est bien fini, de forme tronconique à fond arrondi. La couronne, trouvée sur un tas de cailloux dans la propriété, est en granite beige clair à grain très fin à muscovite et biotite et est brisée en deux parties. La surface de creusement de l'orifice est piquetée grossièrement tandis que la surface externe est assez grossière et l'épaisseur est irrégulière.

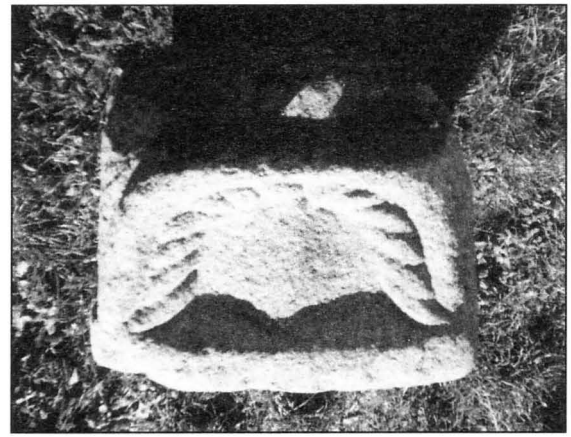

Fig. 3. – Couronne d'*ossarium* du Manoir en Plogoff, présentant un visage sur une face.
Cliché : J. Balais-Cloarec.

Dans la même propriété se trouve un galet de forme discoïde creusée en petite auge qui pourrait être un couvercle d'*ossarium* ; son diamètre maximum est de 0,33 m, sa hauteur est de 0,13 m et son creusement a un diamètre de 0,13 m.

Kermalero : une couronne trouvée dans le pignon d'une soue à cochon où elle servait de fenêtre (fig. 1, n° 19). Elle est en granite à grain fin à deux micas et toutes les surfaces sont soigneusement piquetées, lui conférant un bon façonnage général. Une partie de la couronne a été tronquée à une époque indéterminée, mais qui est peut-être celle de sa réutilisation.

Poulhazan-Kerdugazul : un fût et une couronne (fig. 1, n° 18). Le fût, en granite leucocrate à muscovite et biotite, a été transformé en vasque à fleurs et on a foré un trou à la base du réceptacle pour assurer l'écoule-

8 C. NERZIC, *La sculpture en Gaule romaine*, Paris, éd. Errance, 1989, 344 p. (p. 203).

ment des eaux d'infiltration. La surface externe est simplement dégrossie, alors que la surface supérieure et celle du réceptacle sont bien finies. La couronne est incomplète bien qu'il en subsiste deux morceaux ; elle a été brisée anciennement ; elle a été réalisée à partir d'un *catillus* (partie supérieure, mobile, d'un moulin à bras) en granite leucocrate, feuilleté, à grain fin, à muscovite et biotite. La surface supérieure est celle de la surface d'abrasion, et par conséquent déprimée, et l'orifice est de forme tronconique.

*

* *

Comme on peut le constater dans ces descriptions, les surfaces externes des fûts sont, la plupart du temps, simplement dégrossies et les traces de pic ou de poinçon sont souvent visibles. L'exception est fournie par celui du bourg de Beuzec-Cap-Sizun, qui pourrait avoir été réalisé à partir d'une stèle tronconique de l'âge du fer semblable à celle qui se dresse au sud de la mairie. Du fait du manque de finition, il semble donc que les fûts n'ont pas été conçus pour être vus, mais plutôt pour être enterrés, alors que dans le Morbihan certains fûts sont remarquablement travaillés jusqu'à la base, comme par exemple ceux de Saint-Congard, de Kersimon, de Quistinic ou de La Grassais en Pleucadeuc et que, manifestement, ils reposaient sur le sol. Seuls, peut-être, les quelques centimètres de la partie supérieure sortaient de terre pour recevoir la couronne qui est généralement bien finie. Par contre, la cavité creusée dans le fût et constituant le réceptacle présente toujours un état de surface remarquable par sa finition et la régularité de sa paroi. Dans aucun des cas rencontrés, il n'a été remarqué de système d'accrochage de la couronne au fût par bourrelet et feuillure ou emboîtement. Dans un seul cas, un décor est noté : il s'agit de celui figurant sur la couronne du Manoir en Plogoff, représentant une tête humaine encadrée d'une chevelure composée de grosses mèches (fig. 1, n° 16 et fig. 3). Dans le Morbihan voisin, plusieurs couronnes et fûts montrent des visages et, parfois, des personnages debout ; cette figuration humaine est fréquente sur les stèles funéraires de la même période. Dans trois cas (Lannuign en Beuzec-Cap-Sizun, Lespoul en Pont-Croix, Kermalero en Primelin) des galets, travaillés ou non, avoisinent les fûts et nous laissent penser à de possibles couvercles.

La cartographie réalisée (fig. 4) fait apparaître une forte concentration dans le nord de la commune d'Esquibien et on peut y rattacher le fût de Lannuign en Beuzec-Cap-Sizun et celui de Lespoul en Pont-Croix, ce qui porte le nombre à treize fûts et trois couronnes. Cette concentration peut s'expliquer par l'existence d'au moins deux établissements gallo-romains dans le voisinage : lors de la rectification du virage de la route qui mène d'Esquibien aux Quatre-Vents, à la hauteur de Trobay, de nombreux fragments de *tegulae*, de poterie commune et sigillée, des meules rotatives ont été mises au jour, témoignant de l'existence d'un établissement gallo-romain à cet endroit. La villa de Kervenennec, quant à elle, ne se trouve qu'à deux kilomètres plus à l'est et il nous semble évident qu'une relation étroite peut être établie entre celle-ci et l'*ossarium* de Kersorn.

Tous les éléments rencontrés sont en granite clair et proviennent, pour la plupart d'entre eux, de la formation dite «leucogranite à muscovite et biotite de la pointe du Raz-Quimper» qui présente parfois une structure planaire visible par l'orientation des micas et une certaine foliation, près de la zone broyée. L'exploitation de la roche locale a donc été effectuée et les pièces n'ont pas connu de longs transports.

Alors que nous terminions cet article, un fût nous a été signalé dans le Cap-Sizun, une fois de plus, près de la chapelle de Langroaz, en Cléden-Cap-Sizun.

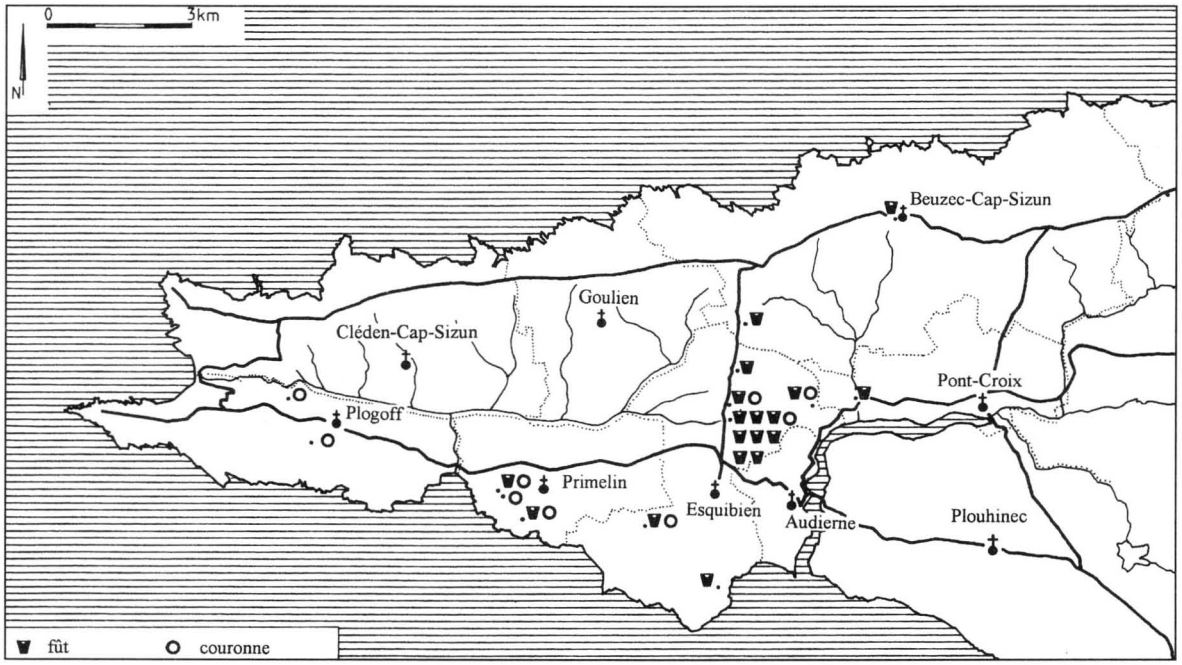

Fig. 4. – Carte de répartition des éléments d'*ossarium* et *ossaria* du Cap-Sizun.

COMMUNE, lieu-dit	H	Dm	Do	Ds	Ps	L
ESQUIBIEN, Cosquer- Vraz	180	530	180	260	80	
ESQUIBIEN, Kersorn	200	410	130			
ESQUIBIEN, Trobay (ferme)	170	410	125	190	60	
ESQUIBIEN, Trobay (gîte)	?	?	?			
PLOGOFF, Kervergar	180		140	200	60	380
PLOGOFF, Le Manoir	270		120	210	160	430
PRIMELIN, Kermalero 1	170	430	135/150			
PRIMELIN, Kermalero 2	200	405	140			
PRIMELIN, Kerdugazul	130	420	145/150			

Tableau 1. – Dimensions des couronnes d'*ossarium* en millimètres.
H = hauteur de la couronne. Dm = diamètre de la couronne. Do = diamètre de l'orifice. Ds = diamètre du surcreusement. Ps = profondeur du surcreusement. L = longueur d'un côté lorsque la couronne est de forme polyédrique.

COMMUNE, lieu-dit	H	Db	Ds	Dr	Pr	L	l
BEUZEC, Bourg	500	430	505	275	218		
BEUZEC, Lannuign	670	525	560	330	240		
ESQUIBIEN, Cosquer- Vraz	?	?	520	290	230		
ESQUIBIEN, Kerscao (ferme) 1	590	450	540	240	210		
ESQUIBIEN, Kerscao (ferme) 2	430			200	165	450	350
ESQUIBIEN, Kerscao (gîte) 1	390	300	390	190	?		
ESQUIBIEN, Kerscao (gîte) 2	420	400	410	280	280		
ESQUIBIEN, Kerscao (gîte) 3	430	?	480	180	250		
ESQUIBIEN, Kersorn	585	335	410	240	240		
ESQUIBIEN, Sainte- Evette	560	430	470	225	230		
ESQUIBIEN, Trobay (ferme) 1	590	430	420	180	180		
ESQUIBIEN, Trobay (ferme) 2	?	?	470	225	180		
ESQUIBIEN, Trobay (ferme) 3	?	?	?	?	?		
ESQUIBIEN, Trobay (gîte)	380			220	180	500	350
ESQUIBIEN, Troloan	480	?	420	200	210		
PONT-CROIX, Lespoul	530	470	500	215	200		
PRIMELIN, Kermalero	370	420	420	190	195		
PRIMELIN, Kerdugazul	480	340	440	230	225		

Tableau 2. – Dimensions des fûts d'*ossarium* en millimètres.
H = hauteur du fût. Db = diamètre à la base. Ds = diamètre au sommet. Dr = diamètre du réceptacle. Pr = profondeur du réceptacle. L et l = longueur et largeur du fût lorsque celui-ci est de section quadrangulaire.

Résumé

Bien connus dans le Morbihan et le centre-ouest de la France, les petits monuments funéraires gallo-romains formés de trois parties que sont les *ossaria* n'avaient encore jamais été signalés en Finistère. En l'espace de quelques semaines, plusieurs éléments d'*ossarium* ont été inventoriés dans le Cap-Sizun, sans que l'on puisse expliquer, pour le moment, la raison de cette localisation bien délimitée. L'enquête ne faisant que démarrer, il serait hasardeux de tirer des conclusions hâtives.

Abstract

Well-known in Morbihan and in Western Central France, the small tripartite Gallo-Roman funerary monuments known as *ossaria* had never been before identified in Finistère. Within a few weeks, several elements have been discovered in Cap-Sizun, though the reasons for this limited distribution are still unknown. As our field survey has just started, it would be risky to draw hasty conclusions on the subject.

Diverradur

Beteg nevez 'zo ne oa ket bet kavet roud ebed e departamant Penn-ar-Bed euz ar seurt beziou galian-ha-roman teier lodenn ouz o ober, *ossaria* o ano, hag ez eus anezo er Morbihan hag en tu-mañ euz kreiz ar Frañs. Padal, e-kerz nebeudig-tre a sizunveziou ez eus bet diskoachet ha renablet meur a damm euz eun *ossarium* e bro ar Hab, hep na hellfer, evid c'hoaz, lavared perag eno nemetken. Arvaruz e vefe, pa n'emaer nemed o kregi gand an enklask, embann eun disentez bennag.

PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE

Monuments et objets d'art du Finistère
Études, découvertes, restaurations
(année 2000)

BREST

Service historique de la marine

Le médaillier

Le Service historique de la marine conserve un médaillier qui regroupe les témoignages numismatiques de l'histoire maritime de la France, du règne de Louis XV à celui de Napoléon III. Sur un peu plus de cent quarante numéros, deux séries sont particulièrement intéressantes. Une centaine de jetons de cuivre des galères, de la marine et de l'Académie de marine, forme un ensemble qui permet de marquer les grandes étapes de l'histoire de ces administrations et offre la possibilité d'une étude thématique sur l'approche du monde de la mer par l'Académie des inscriptions et belles-lettres aux XVIIe et XVIIIe siècles. La deuxième série concerne les médailles maritimes du règne de Louis XIV, commémorant la fondation de Rochefort, la bataille de Camaret... Pour l'époque contemporaine, on note en particulier la présence de la médaille de la fondation de Porstrein, à Brest, par Napoléon III (1859), et une curieuse médaille remise en 1872 par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord à l'arsenal de Brest, en souvenir du congrès scientifique de France. Cette collection trouve tout à fait sa place dans la cité du Ponant. Le numismate regrettera certaines absences comme celle de la médaille de la fondation de la ville de Brest, ou la faible représentation de l'Académie de marine (deux exemplaires seulement).

Yves Coativy

CROZON

La pierre tombale de Gouandour

Il existe, au manoir de Lescoat, sur la route de Crozon au Fret, une tombe enlevée, provenant de l'église paroissiale, qui a été dessinée par le vicomte Frotier de La Messelière en 1901. La raison de la présence de ce monument en cet endroit est connue ; en effet, dans la seconde partie des *Antiquités du Finistère*, publiée en 1835, le chevalier de Fréminville rapporte : «On voyait autrefois, dans la nef de l'église de Crozon, le mausolée en kersanton d'un ancien seigneur de Gouandour (fief du voisinage). Ce mausolée, orné d'écussons représentant les armoiries et les alliances de ce seigneur, a été détruit parce qu'il gênait la marche des processions. M. de Mesmeur en a recueilli les débris et l'a restauré dans un bosquet de son jardin de Lescoat[1].»

1 Chevalier de FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère. Seconde partie*, Brest, 1835, 541 p. (p. 30).

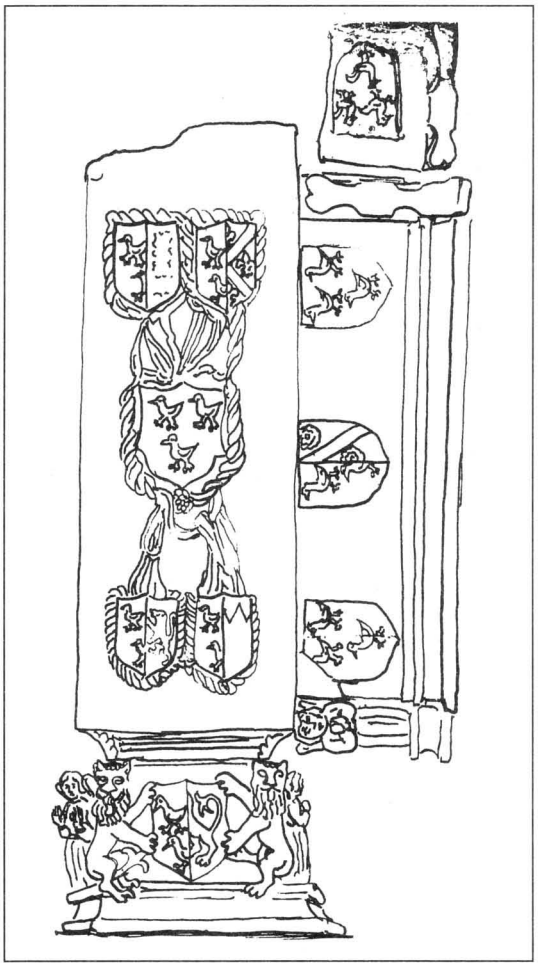

Fig. 1. – Crozon, *manoir de Lescoat*, tombe de Gouandour.
Dessin du vicomte H. Frotier de La Messelière, 1901.

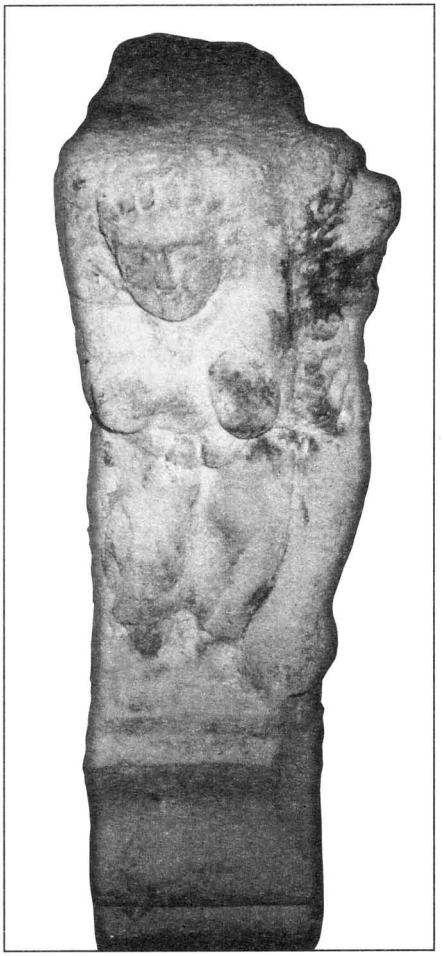

Fig. 2. – Crozon, *manoir de Lescoat*, orant au pied de la tombe de Gouandour.
Photographie A.-H. Dizerbo.

On comprend ce transfert quand on sait qu'Yves Le Pape, curé de Crozon de 1830 à 1838[2], avait des opinions légitimistes, comme celles du châtelain Alain Le Bastard de Mesmeur (1794-1860), ancien garde du corps de Louis XVIII en 1815, qui résidait à Lescoat depuis son mariage en 1822 avec Étiennette Chauveau de Kernaeret[3] et qui édita l'*Histoire de la Ligue en Bretagne* du chanoine Moreau[4].

[2] Y. Le Gallo, «Clergé et rétablissement du culte après la Révolution», dans L. Calvez (dir.), *La presqu'île de Crozon*, Paris, 1976, 477 p. (p. 258).

[3] R. Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Mayenne, 1978, t. I, 446 p. (p. 171).

[4] Deux éditions, la première en 1836 à Brest, la seconde en 1857 à Saint-Brieuc.

Le bosquet où était déposé le monument était situé près du ruisseau, à Pont-Dol ou Landol, au bas de la propriété ; depuis, il a été déplacé : ses éléments se trouvent de part et d'autre de l'allée menant au manoir.

À l'origine, la tombe «enlevée» de Gouandour se trouvait dans le chancel, du côté de l'épître ; elle était encadrée de stalles et ne pouvait nuire au déroulement des processions. La décision du curé s'explique du fait que, lors des réparations massives de l'église en 1783, le chancel disparut, le sanctuaire fut repoussé au levant comme au nord : dès lors, en sortant de la sacristie – dont la porte est toujours à la même place aujourd'hui –, les cortèges se heurtaient à la tombe[5].

Ce monument consiste en une dalle rectangulaire de 1,95 m sur 0,80 m, légèrement écornée, supportée sur un côté et aux extrémités par des dalles armoriées, difficiles à lire, ceux de la dalle supérieure ayant été bûchés conformément à la loi de 1790.

La grande dalle montre, au centre, un écusson relié à ceux des angles par des liens en relief qui les entourent : il porte le blason de Gouandour, trois chouettes, deux en chef, une en pointe, dont les émaux se lisent *d'argent à trois chouettes de sable becquées de gueules* que nous retrouverons plein ou en alliances sur tous les autres écussons. Dans l'angle supérieur gauche, la lecture de l'alliance est impossible ; à sa droite se voit le blason mi-parti de Lanvilliau, en Plomodiern, *de sable au sautoir d'argent accompagné de quatre fleurs de lys de même* ; au pied, à gauche, c'est un mi-parti des Kersaudy, de Plouhinec, *d'azur au léopard d'or*, qui est présenté par deux lions sur la dalle du pied, encadrée de deux orants ; enfin, à droite, se voit un mi-parti au chef endanché, non identifié. Sur le côté, les blasons, usés, ont échappé au marteau révolutionnaire ; au centre se voit un mi-parti de Gouandour et de Rivoalen qui est *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois quintefeuilles de même* ; de part et d'autre, ce sont les armes de Gouandour plein, semble-t-il, de même que sur la dalle placée en chef : cela est confirmé par les notes de Frotier de La Messelière et exige des rectifications[6].

Grâce à ces observations, on peut essayer de dater ce monument. Dans la généalogie de la maison de Gouandour, on relève la présence de Jean II de Gouandour, disparu avant 1557, qui avait épousé en 1510 Marguerite de Rivoalen, puis, en secondes noces, Jeanne de Kersaudy ; les blasons de ces deux familles figurent ici, mais il y a eu confusion à leur lecture, les reliefs des roses se distinguant mal de ceux des quintefeuilles : il faut donc voir, dans l'écu mi-parti de la grande dalle latérale, Rivoalen et non Pluvié, comme dans la première version que nous avons donnée[7], ce qui permet d'attribuer la construction de ce monument au fils de Jean II et de Jeanne de Kersaudy, Alain de Gouandour, au deuxième tiers du XVIe siècle.

A.-H. Dizerbo

LE FAOU

Église Notre-Dame de Rumengol

Porche méridional

L'Adoration des Mages

À l'extérieur du porche méridional de l'église Notre-Dame de Rumengol, au tympan compris entre l'entrée en anse de panier et l'arc en accolade supérieur, figure une *Ado-*

---

5 Plans de l'église, Arch. dép. Finistère, 54 G 6 (26 août 1776), 1 V 322 (1783), et Archives paroissiales.

6 H. Frotier de La Messelière, *in litt.*

7 A.-H. Dizerbo, «Les armoiries de la presqu'île de Crozon», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIX, 1990, p. 187-206.

Nous remercions Mme Recoursé d'avoir facilité nos recherches.

ration des Mages sculptée en ronde bosse dans la pierre de kersanton. Sur une corniche joliment décorée de feuilles de vigne et de grappes de raisins sont disposés les différents personnages.

De gauche à droite en regardant le tympan, on a saint Joseph de face et debout, tenant des deux mains son bâton de voyage ; il a déjà été averti de la nécessité de fuir au plus vite ; puis, vue de profil, la Vierge est assise, retenant l'Enfant Jésus, presque totalement nu, assis sur ses genoux ; en face de l'Enfant et de sa Mère est agenouillé un roi mage vêtu d'une longue robe ; il a enfilé sa couronne sur son bras pour présenter des deux mains un coffret ; il est suivi des deux autres rois mages qui sont debout et tournés de face mais avec leurs pieds vus de profil ; tous les deux portent d'imposantes couronnes et sont vêtus d'un surcot ; ils tiennent chacun dans leur main gauche un vase fermé par un couvercle. Le plus grand montre de sa main droite une étoile à sept branches enveloppée dans une nuée sur les voussures du tympan. Au-dessus de l'Enfant surgissent d'une mangeoire les têtes de l'âne et du bœuf, manière de localiser la scène dans l'étable de la Nativité. Contre les voussures, en haut relief, deux anges thuriféraires debout sur un petit nuage balancent leurs encensoirs.

Cette iconographie de l'*Adoration des Mages* est celle que la tradition a élaborée à



Fig. 3. – Église Notre-Dame de Rumengol, l'*Adoration des Mages.*

partir du récit évangélique que l'on ne trouve que dans l'évangile de saint Matthieu. Sous l'influence des écrits apocryphes, des commentaires des Pères de l'Église et des mystiques, les mages sont devenus des rois au nombre de trois représentant les trois continents connus au Moyen Âge et les trois âges de la vie. Les monarchies de droit divin ont vu leur intérêt à entretenir la légende des rois mages et se sont disputé leurs prétendues reliques. Ici on reconnaît, dans le premier roi mage à genoux, Gaspard, venu d'Asie ; il est le plus âgé. Le second, en pleine force de l'âge, à la stature dominante, est Melchior, venu d'Europe. Le troisième, le plus jeune, est Balthasar, venu d'Afrique. Plus qu'à l'authenticité d'un récit qui se veut l'accomplissement de la prophétie biblique de Balaam, l'Église s'est intéressée à la symbolique de l'événement qui marque le caractère universel de la bonne nouvelle de l'Évangile.

Aucune pièce d'archives ni aucune inscription ne permet de dater cette sculpture. Peut-être l'attribution des armoiries de l'écusson martelé au-dessus du tympan à droite apporterait-elle une possibilité de datation ; on y perçoit les trois haches mises en pal qui figuraient aussi au début du XVIIIe siècle sur deux écussons des vitraux de l'église. En langage héraldique, ces armoiries se lisaient : *de gueules à trois haches d'or mises en pal.* Le surcot bordé de fourrure que portent deux des rois mages se voit également dans les scènes de l'*Adoration des Mages* au calvaire de la chapelle de Tronoën en Saint-Jean-Trolimon et à celui de Kerbreuder en Saint-Hernin qui, tous deux, remonteraient au milieu du XVe siècle. Dans une *Adoration des Mages* illustrant les Heures d'Étienne Chevalier, le peintre Jean Fouquet (1415-1481) a représenté le roi de France Charles VII en mage portant le surcot. L'un des rois mages du tympan du porche occidental de la collégiale Notre-Dame du Folgoët porte également ce vêtement. Mais c'est surtout de l'*Adoration des Mages* qui figure sur les piédroits de l'en-



Fig. 4. – La Martyre, *église Saint-Salomon*, porche méridional, l'*Adoration des Mages.*

trée du porche de l'église Saint-Salomon de La Martyre que se rapproche le plus celle de Rumengol : vêtements identiques et attitudes très proches, même s'il faut reconnaître une meilleure qualité plastique à la sculpture de La Martyre. Quelques détails iconographiques aussi les différencient, absence du bœuf et de l'âne, étoile à six branches au lieu de sept, auréole de la Vierge à La Martyre. Mais, dans les deux sculptures, le roi mage à genoux a enfilé sa couronne sur son bras. Ce détail n'est pas nouveau dans l'iconographie de l'*Adoration des Mages*. Déjà en 1311, dans son *Adoration des Mages*, le peintre italien Duccio avait enfilé une couronne encore byzantine sur le bras du mage adorateur. À la même époque, Giovanni Pisano sculptait ce détail iconographique sur un panneau de la chaire de la cathédrale de Pise. Dans un haut-relief en bois conservé dans un musée d'Utrecht et daté des environs de 1450, c'est jusque sur l'avant-bras du roi mage adorateur que la couronne est enfilée. Au début du XVIe siècle, Bourdichon introduit le même détail dans son *Adoration des Mages* ornant les Heures d'Anne de Bretagne. Le porche de La Martyre pouvant être daté des années 1450-1456, la réalisation de celui de Rumengol doit se placer quelques années plus tard.

Pendant longtemps, l'*Adoration des Mages* du porche de l'église de Rumengol était peinte, comme tout le reste du porche, à l'intérieur et à l'extérieur. Un document d'archives daté du 11 août 1723 nous apprend que, ce jour-là, les délibérants du corps politique de Rumengol décident de faire repeindre «les figures et anciennes peintures du portic et autres de la dicte église, la Nativité sur le fronton du dit portic et la croix qui est dans le cimetière». Le travail est confié à Olivier Grall, sieur de Messiven, peintre et doreur, qui devra peindre les personnages «de la mesme forme qu'ils l'ont été ci-devant, scavoir les robes et manteaux dorés et le tout de bonne couleur appliquée suivant l'art».

Au fond du porche, sur le tympan au-dessus du portail d'entrée de l'église, figure une *Annonciation*, sculpture en ronde bosse dans laquelle André Mussat voyait «un de ces reflets... des élégances de la Loire de l'extrême fin du XVe siècle». L'*Annonciation* et l'*Adoration des Mages*, deux images qui, pour les chrétiens, disent l'une d'une manière intimiste, l'autre d'une manière officielle, l'irruption de Dieu dans l'histoire des hommes.

Guy Leclerc

Sources de documentation

Archives départementales du Finistère, 235 G, Rumengol.

René COUFFON, *L'évolution de la statuaire en kersanton*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1961.

Madeleine FÉLIX, *Le Livre des rois mages*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000.

André MUSSAT, «Rumengol», *Congrès archéologique de France*, 1957, p. 161-177.

HANVEC

Kerliver

Origine du bas-relief de la croix de la fontaine Sainte-Agathe

En contrebas du manoir de Kerliver qu'occupe aujourd'hui un centre de formation professionnelle agricole, se dressent, près du lavoir alimenté par la fontaine Sainte-Agathe, les bases d'un monument, incomplet de toute évidence. Sur un plan carré s'élèvent des degrés constitués par de grandes pierres de taille en kersanton. Le fût qui gît à quelques pas du monument et la loge creusée dans le bloc cubique qui lui sert de couronnement indiquent qu'on est en présence d'une

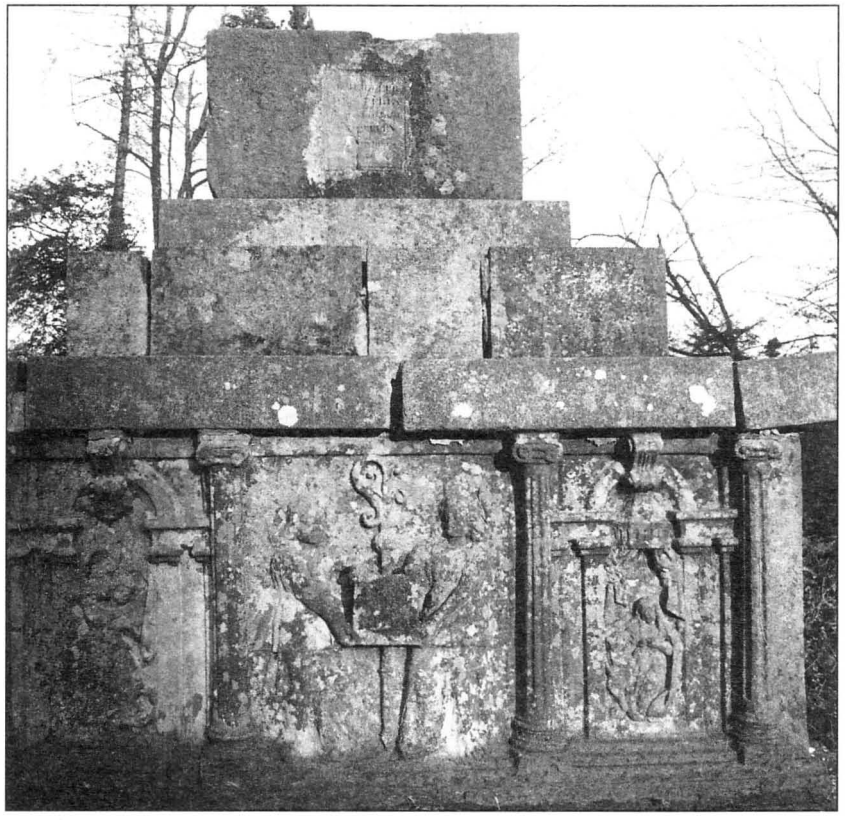

Fig. 5. – Hanvec, *fontaine Sainte-Agathe*, socle de croix avec bas-relief monolithe en kersanton. (Photographie Y.-P. Castel).

croix[8]. Érigée deux ans après la mort de Jacques-Louis de Quélen, conseiller général et maire d'Hanvec[9], la plaque commémorative, insérée sur la face du socle, proclame la louange du défunt en ces termes : «Au meilleur des pères, Jacques-Louis Joseph de Quelen, ses enfants et petits-enfants. 1846.»

La partie intéressante du monument est le bas-relief monolithe en kersanton plaqué sur la façade. Large de 2,50 m, il est constitué de trois panneaux flanqués de colonnes ioniques. Au centre, deux anges portent un écu timbré d'une chapelle et posé sur une crosse. De part et d'autre, sous des arcatures de style classique, se tiennent les protagonistes de l'*Annonciation*, l'archange Gabriel et la Vierge Marie. La facture de l'ensemble, fort délicate, indique une œuvre de la fin du XVIe siècle issue d'un bon atelier.

À en croire les dimensions du bas-relief, on pouvait deviner qu'on avait affaire à une œuvre dont la destination primitive était tout autre. Mais qu'était-elle exactement, et d'où venait-elle ? L'énigme est demeurée entière jusqu'à l'heureux croisement d'informations restées disjointes jusqu'ici. Le bas-relief de Kerliver correspond en tout point au dessin fort précis conservé à l'abbaye de Landévennec et signé «A[de] V[t]», *alias* Aristide Vincent.

8 Yves-Pascal CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, 1980, n° 748.

9 Thierry LE ROY, Karim DJEKHAR, *De Kerliver à Chandernagor*, Saint-Thonan, impr. Cloître, s. d., p. 9.

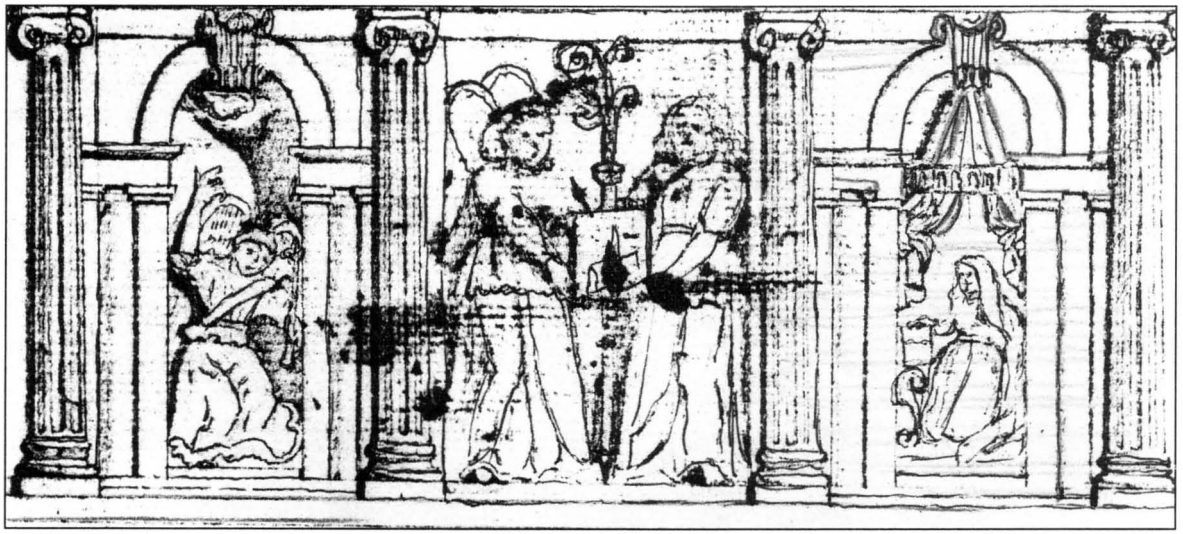

Fig. 6. – Hanvec, *fontaine Sainte-Agathe*, bas-relief.
Dessin d'Aristide Vincent, 1832.
Abbaye de Landévennec.

Daté du 20 septembre 1832, il a pour titre : «Soubassement de l'autel de la chapelle fondée par St Guénolé à l'Ile Tibidy[10].» Ce dessin avait été signalé par dom Grégoire Ollivier à René Couffon qui, en l'absence d'information, s'était autorisé à classer ce qu'il appelait «la contre-table du maître-autel» parmi les «monuments disparus[11]». On remarquera, en passant, qu'une contre-table est une sorte de retable peu élevé placé à l'arrière d'un autel, tandis que la légende du document graphique dit expressément «soubassement de l'autel». D'autre part, on voit que le motif «à la chapelle» du blason correspond à celui de l'abbaye de Landévennec. On sait qu'à côté des armoiries des abbés, qui prenaient une marque particulière personnelle, la communauté des moines possédait elle-même les siennes qui ne changeaient pas.

Voilà donc établi le lien entre le dessin conservé à Landévennec et le monument de Kerliver à Hanvec, un lien que l'éminent René Couffon ne pouvait soupçonner, pas plus que l'auteur de l'*Atlas des croix et calvaires du Finistère*.

Yves-Pascal Castel,
Noël et Paulette Collobert

---

10 Tibidy, îlot situé sur la rivière du Faou, face à l'abbaye actuelle, est le premier établissement de saint Guénolé. La chapelle qui s'y trouvait est aujourd'hui détruite.

11 René COUFFON, «Notes sur quelques pionniers de l'histoire monumentale du Finistère et sur quelques monuments et objets disparus», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIX, 1972/2, p. 616-617.

LESNEVEN

La statue du général Le Flô

Dans un exemplaire de *L'âme bretonne*[12] (1902), Charles Le Goffic signe un envoi particulièrement intéressant : A / Ma très chère belle-sœur / Eulalie Fleury[13] / née Le Taro, / Je dédie en toute affection ce livre, / Où / Elle retrouvera / Une de ses vieilles connaissances / de / Lesneven / Quirin Ier, / dit / Le maire récureur et badigeonneur / Sauvé par moi du ridicule / Une première fois / Et, / Vu son ingratitude / A mon égard, / Replongé / par mes soins / DANS LA MÉLASSE. / De profundis / C. Le Goffic.

L'écrivain fait allusion aux épisodes tragi-comiques qui marquent l'arrivée à Lesneven de la statue du général Le Flô. Ce dernier meurt le 16 décembre 1887, à l'âge de 83 ans. Dans les années qui suivent, la municipalité fait réaliser une imposante statue en bronze du grand homme, œuvre de l'artiste russe Godebsky[14]. À peine arrivée à Lesneven, les élus la déballent, découvrent qu'elle est couverte de vert-de-gris, attribué à l'humidité du climat, et décident aussitôt de mettre le métal à nu, jusqu'à ce qu'elle brille. Vingt paires de bras se mettent au travail et le résultat ne se fait pas attendre. Ne pouvant réussir à extirper les oxydes des recoins, le maire et président du comité, M. Quirin, écrit à l'artiste pour lui demander conseil, en particulier comment nettoyer la statue à l'avenir, «vu la rigueur du climat»... Après un instant de colère, Godebsky demande à un de ses collègues français de rattraper la gaffe. L'incident provoque une «douce hilarité» et fait immédiatement les délices de la presse[15]. G. Toscer note que «si Landerneau doit la célébrité à sa lune, Lesneven allait conquérir une certaine notoriété grâce à sa statue[16].» Elle est finalement inaugurée le dimanche 29 octobre 1899. Le jour de l'inauguration, Quirin se rachète et reconnaît un «droit de critique» à la presse qui l'a éreinté.

Yves Coativy

MORLAIX

Un ballot de fil de lin

Le grenier d'une maison de la rue de Paris, à Morlaix, vient de livrer un objet relié directement à la production toilière d'autrefois. Cela se présente comme un écheveau de fil de lin d'une trentaine de mètres de long replié sur lui-même, avec une large poignée du même matériau destiné à en faciliter le transport. Le poids du ballot est de seize kilogrammes. Selon les textes anciens, la mesure serait de deux «poids», le poids faisant seize livres. On pense que ce ballot de fil de lin destiné au tissage des toiles provient de Lannéanou, où la propriétaire de la maison dans laquelle a été recueillie cette pièce inestimable

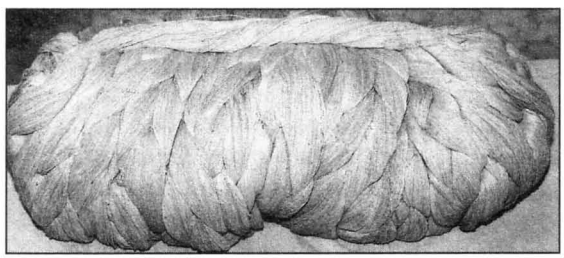

Fig. 7. – Morlaix, ballot de fil de lin.
Cliché J.-L. Richard.

12 Collection privée.

13 Charles Le Goffic épouse Julie Fleury, morlaisienne, fille d'un ingénieur décédé. Les fiançailles ont lieu en août 1888, probablement dans la première quinzaine ; le mariage est célébré à Morlaix le 30 octobre 1888 (Jean-André LE GALL, *L'âme bretonne de Charles Le Goffic*, thèse de doctorat, Brest, s.d., p. 96). Eulalie Fleury est l'épouse du frère de Julie Le Goffic, Théophile Fleury, probablement décédé en 1902 (renseignement Yannick Lageat).

14 Elle mesure 2,25 m.

15 Marius FERNAND, Louis BLANC, *Histoire anecdotique de Lesneven, du Folgoët et des alentours*, Brest, 1927, p. 100-102.

16 Guillaume TOSCER, *Le Finistère pittoresque. Première partie : Pays de Léon et Tréguier*, Brest, 1906, p. 270-271.

pour l'histoire de la manufacture linière trégorroise avait ses ancêtres, dans la ferme de Lohennec. Le ballot a été exposé à Saint-Urbain, les 10, 11 et 12 novembre 2000.

Jean-Luc et Marie-Louise Richard

NÉVEZ

La chapelle Saint-Mathieu

Dater une chapelle selon son architecture risque parfois de mener à des approximations, voire à des erreurs car un même détail de style peut s'être perpétué durant plusieurs générations de maîtres maçons. Par bonheur, il est fréquent qu'au-dessus de la porte principale, l'artisan ait pris la peine de graver l'année de construction de l'édifice. Encore faut-il être prudent car il peut s'agir d'une date de restauration[17]. Mais lorsque, par chance, on découvre un devis de construction correspondant à la date portée sur le bâtiment, le doute n'est plus possible. Tel est le cas pour la chapelle Saint-Mathieu, en Névez, pour laquelle nous avons retrouvé le marché de construction, en l'an 1752[18].

Le 15 octobre de cette année-là s'assemblent donc les douze fabriciens de Névez, sous la présidence du recteur, Jan Goraguer[19]. Réunion importante, car il s'agit de signer le descriptif de la chapelle qu'ils veulent faire édifier aux issues de Kerancras. L'évêque de Cornouaille a consenti à ce qu'ils utilisent à cette fin les «deniers oisifs» dont dispose la paroisse. Le choix du maître d'œuvre s'est porté sur Guillaume Tanguy, maître maçon de Nizon. Celui-ci s'est engagé à réaliser toute la maçonnerie, y compris le clocher, dans un délai de quinze mois et pour la somme de 1 300 livres. Pour que le marché soit clair, le descriptif est donc, une dernière fois, passé en revue.

Un devis détaillé

«Ladite chapelle aura de long, à deux longères, 50 pieds ; de franc à un pignon et un aras en quartogone[20] [...]. Toute la massonne sera de pierres de taille piquées au dehors et le dedans seulement ébauché [...]. Le pignon qui sera situé au couchant et portera le clocher aura 4 pieds d'épaisseur et sera soutenu en dehors par deux arcs-boutants de 8 pieds de haut.»

Porte principale en voûte à ce pignon, porte moyenne «à demi-voûte» dans la costière sud ; autre petite porte «à demi-voûte» ouvrant au niveau de la balustrade fermant le chœur. De grandes vitres ont été prévues pour éclairer l'autel à chaque bout, «voûtées à demi-lune et vidées en dedans et en dehors». Un autre vitrail semblable, dans la façade sud, donnera de la lumière au fond du bâtiment.

Les «délibérants» espéraient certainement une fréquentation croissante de la future chapelle car ils prévoient «une petite porte à demi-voûte, placée au coin sud de l'aras, laquelle sera bouchée de massonne en attendant la construction d'une sacristie». Ils ont aussi prévu, pour les jours d'affluence, un «rebord de pierre de taille le long des deux costières en dedans, jusqu'au sanctuaire, à un pied et demi du sol, pour servir de sièges». Il y aura un autel décoré d'un orbe de chaque côté, et un bénitier près des deux principales portes. Le clocher a, lui aussi, été détaillé, «assis sur une plate-forme de 4 pieds carrés et de même hauteur», sur quatre piliers «couverts d'un dôme en voûte de taille [...] surmonté d'une pyramide de 2 pieds 1/2 de haut, composée de deux boules, l'une grosse et

---

17 Voir, par exemple, la chapelle de la Croix, à Concarneau, dont le fronton porte la date de 1854, alors qu'elle est déjà mentionnée au XVIe siècle.

18 Arch. dép. Finistère, 54 J 19 (désormais incommunicable).

19 Il décédera peu après l'achèvement de la chapelle.

20 À quatre angles, donc à trois pans !

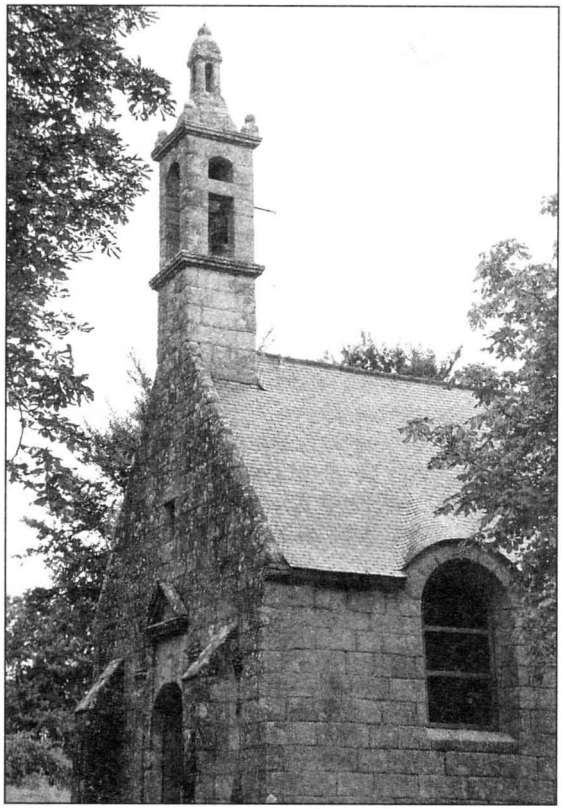

Fig. 8. – Névez, *chapelle Saint-Mathieu.*
(Cliché M. Guéguen).

l'autre petite, en une seule pierre. Dans la petite boule sera fait un trou pour recevoir la flèche et la girouette». On n'a pas oublié non plus l'escalier longeant le rampant du pignon ni les deux petites marches pour atteindre la cloche.

Du projet à la réalité

On retrouve bien aujourd'hui l'édifice tel qu'il était ainsi prévu : dimensions, détails de maçonnerie, ouvertures. Les nombreux blocs de granit parsemant les alentours servirent certainement de carrière à portée immédiate du chantier.

Quelques éléments, cependant, durent être modifiés en cours de construction. Ainsi, les trois fenêtres, si elles ont bien les dimensions et formes demandées, dépassent la corniche des façades, entraînant une ondulation de la toiture à leur aplomb, ce qui n'était pas mentionné au départ. Il n'y a pas de porte murée à l'endroit indiqué mais elle existe (murée de pierres de récupération) dans la partie est de cet aras, surmontée d'une fenêtre carrée de 80 cm de côté et garnie d'une grille forgée. Le banc de pierre entoure l'intérieur de l'édifice jusqu'au niveau de l'estrade du chœur. Les deux bénitiers sont à l'endroit prévu mais, bizarrement, de forme différente. Un troisième, de plus petite taille, a été ajouté, ce qui semble logique, près de la porte du chœur. L'autel d'origine a été remplacé par un empilement de blocs assez grossiers.

Détail non prévu dans le devis et pourtant certainement mis en place lors de la construction : dans la partie sud de l'aras, une double niche voûtée, de 35 cm de profondeur, réservée dans l'épaisseur de la maçonnerie et destinée vraisemblablement aux objets de culte (ce qui pourrait expliquer le «déplacement» de la porte murée ?).

La modification la plus étonnante par rapport au descriptif est cependant le clocher. On y retrouve l'escalier extérieur, la chambre de cloche surmontée d'un dôme sur quatre piliers, mais le sommet n'est pas constitué des deux boules en pyramide ! À la place, posé sur ce premier «étage», a été bâti un second clocheton élancé, lui-même terminé en dôme et surmonté d'une boule dans laquelle est fichée la croix. À chaque angle de la plateforme du dôme principal, on a aussi ajouté une boule sur socle donnant une unité à l'ensemble. Les fabriciens avaient-ils jugé, une fois le travail réalisé, que le dôme prévu (qui semble d'ailleurs assez maladroit) manquait de légèreté, ou voulaient-ils finalement honorer de façon plus éclatante leur Saint-Mathieu retrouvé ? Le résultat, en tout cas, est heureux, et la chapelle aujourd'hui restaurée, dans son cadre de verdure, mérite le détour.

Saint-Mathieu avant Saint-Mathieu

On ne saura sans doute jamais le lien entre saint Mathieu et Névez. Pourtant ce culte était bien antérieur à la construction de cette chapelle. En effet, le terrain sur lequel elle allait être bâtie s'appelait déjà «Parc Saint-Mathieu» avant le XVIIIe siècle. La fabrique l'avait acheté en 1697 à Peyronnelle Jennequin pour 36 livres. Il était d'ailleurs précisé à l'époque : «Il y a dans ce Parc Saint-Mathieu les vestiges d'une petite chapelle.» Un sanctuaire existait donc précédemment au même endroit, sous le même vocable. En ces temps où chaque saint avait sa spécialité, les femmes sur le point d'accoucher se retrouvaient sans doute là pour invoquer leur protecteur ou se frotter le ventre avec l'eau de la fontaine voisine, afin que la naissance attendue se passât bien. À toutes fins utiles, la fontaine existe toujours...

Michel Guéguen

PLONÉVEZ-DU-FAOU

Chapelle Saint-Herbot

La Vierge de pitié assistée d'angelots

Sous l'impulsion de l'association Trowar-dro Sant-Herbod, la pietà en pierre polychrome de la chapelle de Saint-Herbot a été restaurée avec l'aide financière du conseil général du Finistère et de la mairie de Plonévez-du-Faou. La restauration, exécutée par l'atelier Le Goël, de Bieuzy-les-Eaux (Morbihan), a abouti à une véritable renaissance d'une sculpture quelque peu empâtée sous les couches successives de peinture.

Une œuvre originale

Depuis que le thème de la Vierge tenant son Fils mort sur ses genoux est apparu, sans doute dans l'Allemagne rhénane, au début du XIVe siècle, les artistes en ont varié à l'envi la représentation. En Basse-Bretagne, le grand nombre de chapelles rurales, dont certaines consacrées à Notre-Dame-de-Pitié, et surtout de calvaires, où elle figure sur le socle ou au centre d'un croisillon, a favorisé la production de groupes de Notre-Dame-de-Pitié. La Vierge est souvent seule avec son Fils mort ; parfois figurent auprès d'elle saint Jean et Marie-Madeleine ; dans d'autres groupes, comme à Brasparts, ce sont plusieurs saintes femmes qui l'entourent. Dans des compositions plus savantes, ce sont tous les acteurs du drame qui sont rassemblés. Plus particulière, semble-t-il, à la Basse-Bretagne, est la présence d'angelots auprès de la Vierge et de son Fils mort. Les angelots aident parfois la Vierge à soutenir le cadavre de son Fils, ou ils présentent l'un un pied, l'autre une main. Quelquefois ils écartent d'un geste affectueux chaque côté du voile de la Vierge, comme au calvaire de la chapelle de Tronoën (vers 1450) en Saint-Jean-Trolimon, modèle que l'on retrouve sur les calvaires de Béron et du Moustoir en Châteauneuf-du-Faou. Le thème est repris dans une composition plus complexe dans l'église Notre-Dame-des-Grâces à Plusquellec (Côtes-d'Armor). Dans d'autres groupes, la présence des angelots est plus discrète ; représentés au pied de la Vierge, ils touchent délicatement une main ou un pied transpercé du Christ. C'est à ce dernier modèle qu'appartient la pietà de la chapelle de Saint-Herbot.

La Vierge est assise sur un rocher évoquant la colline du Golgotha. Elle est vêtue d'une robe rouge et d'un manteau bleu à large galon doré. L'absence de guimpe et un voile reculé laissent voir le visage, le cou légèrement plissé et une chevelure dorée qui ondule de chaque côté, disparaissant sur sa gauche sous le manteau tandis que, sur sa droite, elle va se mêler aux cheveux de son Fils. De son genou droit s'enfonçant sous une aisselle, la Vierge retient sur sa poitrine

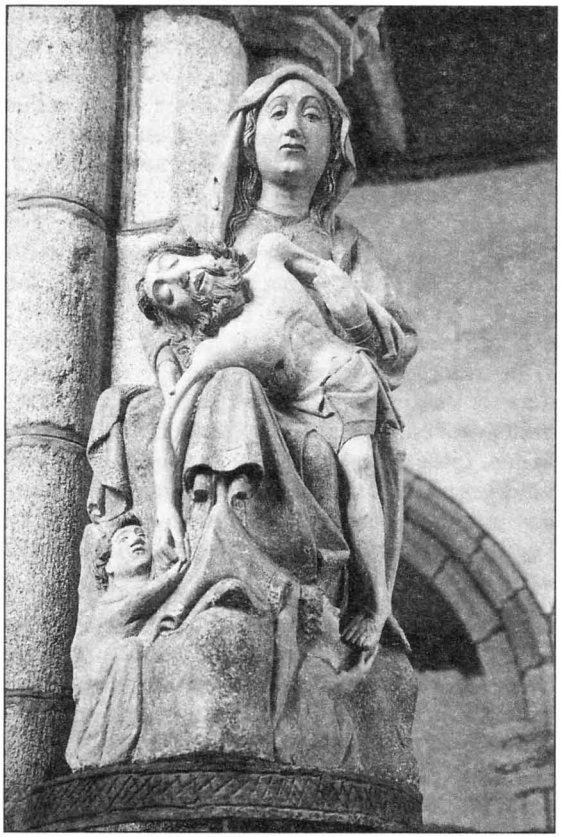

Fig. 9. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, Vierge de pitié assistée d'angelots, XVe siècle.
Groupe en tuffeau polychrome.

le corps de Jésus qui tombe sur l'autre côté tourné vers le spectateur. Elle peut ainsi saisir d'un geste enveloppant le bras gauche de son Fils et, en même temps, retenir son bras droit, attitude très rare sinon unique dans le thème de la pietà.

Le corps décharné du Fils mort semble disproportionné par rapport à celui de la Vierge. Ce qui peut apparaître comme une maladresse du sculpteur est peut-être une volonté de rappeler le rapport mère et enfant comme on le voit dans nombre de groupes sculptés de Sainte-Anne trinitaire où la Vierge portant l'Enfant Jésus est représentée en adolescente. La chevelure du Christ, serrée au front par une couronne d'épines discrète, s'achève en boucles qui vont se confondre avec celles de la barbe. Les yeux sont clos surtout par leurs paupières supérieures. La bouche entrouverte laisse voir la rangée de dents supérieure.

Le visage de la Vierge bien droit est d'une grande noblesse face à la douleur qui l'étreint et provoque quelques larmes. Les plis du cou laissent deviner l'angoisse. Les traits ordinaires de ce visage de femme de la cinquantaine donnent encore plus de vérité à l'expression. Seule dramatisation dans la scène, la bouche entrouverte du supplicié et aussi la maigreur de son corps. La symphonie des plis du voile et du manteau de la Vierge ainsi que de ceux du *perizonium* de son Fils constitue un contrepoint au corps dénudé du Fils et au visage pétrifié de la Vierge où un léger froncement des sourcils traduit l'immensité de la douleur.

Comparés aux angelots des autres Vierges de pitié, ceux de la pietà de la chapelle de Saint-Herbot ont une attitude originale. Ils n'aident pas la Vierge à soutenir le corps de son fils, ils ne lui écartent pas les pans de son voile, ils ne nous présentent pas les membres du supplicié. Ils regardent avec l'étonnement inquiet d'un enfant, l'un la plaie d'une main, l'autre celle d'un pied; et à son tour notre regard accompagne le leur.

Une œuvre importée ?

Devant l'originalité de cette sculpture, la question de son origine vient aussitôt à l'esprit. La pietà est mentionnée pour la première fois dans un procès de visite de la chapelle Saint-Herbot au mois de juin 1716 par Jean-Baptiste Le Bot, sénéchal et premier magistrat civil et criminel aux sièges royaux de Châteauneuf-du-Faou, Huelgoat et Landeleau. Le but de la visite est de relever

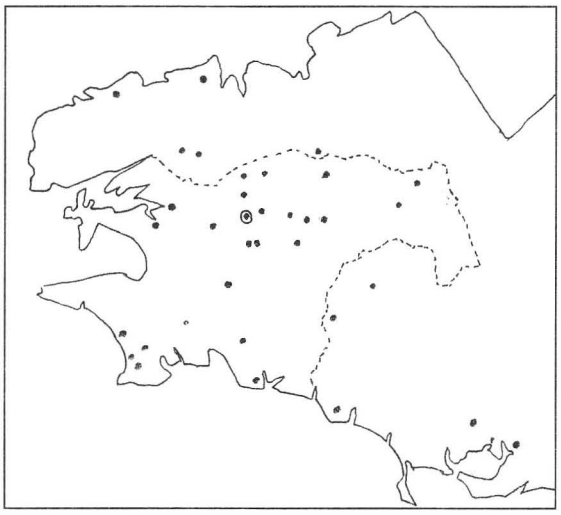

- - - - limites de l'ancien diocèse de Cornouaille
• groupe de la pietà assistée d'angelots
⊙ chapelle Saint-Herbot

Fig. 10 . – Carte d'implantation des sculptures de Vierges de pitié assistées d'angelots en Basse-Bretagne.

toutes les carences de l'édifice et de son mobilier. Dans son rapport, il note : «Sorti hors du chœur nous avons fait procéder par ledit sieur Pierre Pierre [maître peintre] à l'estimation des carences d'étoffes, de peintures et de dorures tant du crucifix avec trois anges portant calices, Notre-Dame et Saint Jean, sainte Marie-Madeleine, le bon et le mauvais larrons, la face hors du chœur, les images de Notre-Dame de Pitié du côté de l'épître et de saint Sébastien du côté de l'évangile...» Fixée aujourd'hui au troisième pilier de la nef côté sud, la pietà était précédemment du même côté contre le deuxième pilier, près de l'autel qui lui était dédié.

À la date de cette visite, la sculpture avait déjà plus de deux siècles car on peut la dater de la fin du XVe siècle. Elle a été travaillée dans du tuffeau angevin. Curieusement, on constate que plusieurs pietàs assistées d'angelots en Basse-Bretagne ont été travaillées dans une pierre calcaire, celle de l'église voisine de Kergloff, mais aussi celles des églises de Plozévet et de Penmarc'h et celle de la chapelle de Trémorvézen à Névez. C'était aussi le cas de la pietà, aujourd'hui disparue, de l'église de Melgven. Les très belles pietàs de la chapelle Notre-Dame-la-Blanche à Theix (Morbihan) et de l'église Saint-Pierre-ès-Liens à Plescop (Morbihan) ont été sculptées dans le même matériau. D'autres pietàs aux anges ont été travaillées dans le granit de la région, comme celle, fort belle, de l'église Saint-Trémeur à Carhaix, et celles, citées plus haut, où des angelots relèvent les pans du voile de la Vierge. De toutes ces pietàs assistées d'angelots, seule celle de l'église de Kergloff porte une inscription mais sans date.

Faut-il conclure que toutes ces pietàs en pierre blanche comme celle de la chapelle de Saint-Herbot en Plonévez-du-Faou sont des œuvres importées ? La concentration géographique de ce modèle de pietàs en Basse-Bretagne, et plus particulièrement dans l'espace de l'ancien diocèse de Cornouaille et de ses bordures, d'une part, leur rareté sinon leur absence autour des grands foyers artistiques des XVe et XVIe siècles, d'autre part, plaident en faveur d'une production autochtone. Même la région rhéno-mosane, si riche en pietàs, semble avoir ignoré ce modèle. Plusieurs des pietàs aux angelots de Basse-Bretagne présentent une facture proche des autres sculptures en bois ou en granit de la région, avec ses réussites et ses imperfections. Seule la pietà aux angelots de l'église Saint-Joseph de La Chapelle-des-Fougeretz, près de Rennes, taillée dans le calcaire, semble, par son iconographie originale et par la qualité de sa sculpture, venir d'un atelier étranger à la région.

On est ainsi conduit à penser que des ateliers de sculpture de Basse-Bretagne ont importé des pays de la Loire ou de Norman-

die, par voie fluviale et par cabotage, des blocs de calcaire utilisés dans la statuaire comme dans la production funéraire. Il reste à trouver le document d'achat ou de frais de transport qui confirmerait cette hypothèse.

Guy Leclerc

Sources de documentation

CASTEL (Yves-Pascal), «Collorec, La Vierge de pitié aux anges récemment découverte», *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 août 1997, p. 10, ill.

COUFFON (René), «Iconographie de la Mise au tombeau en Bretagne», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XXXVIII, 1958, p. 5-28, ill.

COUFFON (René), LE BARS (Alfred), *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959.

FORSYTH (William H.), *The Pietà in French Late Gothic Sculpture*, New York, The Metropolitan Museum, 1995.

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE, *Finistère, canton Carhaix-Plouguer*, Paris, Imprimerie nationale, 1969, 2 vol.

LE MAÎTRE (Louis-Pierre), «Melgven», *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, avril 1989.

MÂLE (Émile), *L'art religieux à la fin du Moyen Âge en France, étude sur l'iconographie du Moyen Âge et sur ses sources d'inspiration*, Paris, Armand Colin, 1995, 7e éd.

RÉAU (Louis), *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, P.U.F. , t. II, 1957.

PLONÉVEZ-DU-FAOU

Chapelle Saint-Herbot

Statues disparues

Une photographie prise au début des années 1950 nous montre trois statues en bois de petites dimensions de la chapelle



Fig. 11. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, photo de trois statues prise dans les années 1950.

Saint-Herbot. Pour les besoins de la photo, ces trois statues avaient été alignées sur une pierre à l'extérieur de la chapelle. De ces trois statues, seule celle du milieu est encore visible dans la chapelle. Les deux autres qui figuraient à l'époque près du chœur ont disparu.

La statue du milieu, haute de 60 centimètres, représente un jeune homme vêtu d'une robe blanche et d'une dalmatique rouge bordée de fils de laine dorés. Sa chevelure ondulée tombe en boucles sur le cou ; il ne porte ni coiffure ni chaussures. Il tient de ses deux mains, quelque peu démesurées, un très grand calice. Depuis au moins un siècle, ce personnage conserve son anonymat. En 1900, le chanoine Abgrall, dans son *Livre d'or des églises de Bretagne*, remarque la présence dans la chapelle de quatre statuettes «dont un diacre portant un calice».



Fig. 12. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, diacre portant un grand calice, statue en bois polychrome.

De part et d'autre de ce diacre, deux statues de 53 centimètres de hauteur représentent les enfouisseurs, Joseph d'Arimathie et Nicodème, qui se chargèrent de placer le corps du Christ mort dans un tombeau. Comme souvent dans les *Mises au tombeau*, ils portent ici des vêtements pittoresques évoquant l'Orient ou l'habit de juifs dans les ghettos d'Europe du Nord au XVe siècle. Celui de gauche est coiffé d'un feutre aux bords relevés avec un cabochon devant ; celui de droite a une coiffure plus complexe associant un bonnet avec glands sur les côtés et un turban retenu par une mentonnière. La particularité de ces deux enfouisseurs, c'est qu'ils tiennent une banderole l'un de sa main droite, l'autre de sa main gauche, ce qui souligne leur disposition symétrique. L'un a perdu sa main gauche et l'autre tient un clou dans sa main droite.

Dans un procès de visite de la chapelle Saint-Herbot en 1716, le maître peintre Pierre Pierre, sieur de Lesmeur, est chargé de relever les carences de peinture sur le mobilier. On lit dans le rapport du sénéchal de Châteauneuf-du-Faou chargé de l'enquête : «Et descendu au bas de l'église jusqu'au pilier auquel est joint l'autel et l'image de saint Nicodème, il estime pour le mettre en état, image et gradins et ce qui en dépend, la somme de quarante livres.» Il est tentant de penser que nos deux enfouisseurs figuraient sur cet autel, avec peut-être le diacre tenant le calice dans lequel Joseph d'Arimathie recueillit le sang du Christ crucifié, calice auquel on a donné le nom mythique du saint Graal. L'absence de documents oblige à brider l'imagination.

À la disparition de ces deux statues et de celle d'un saint Sébastien s'ajoute le vol de deux panneaux d'albâtre qui figuraient sur le maître-autel et représentaient l'un une *Annonciation* et l'autre un *Couronnement de la Vierge*. La deuxième moitié du XXe siècle a été particulièrement néfaste au patrimoine de beaucoup de chapelles et d'églises, notamment en Basse-Bretagne.

D'autres statues de la chapelle Saint-Herbot posent problème. En 1900, le chanoine Abgrall décrit la statue de la Vierge Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à gauche du maître-autel, en précisant : «Les pieds posés sur un croissant de lune et ayant aussi à ses pieds le buste de notre mère Eve qui tient en main la pomme fatale.» Dans sa monographie de la paroisse de Plonévez-du-Faou parue en 1942, le chanoine Pérennès

reprend la même description. Maurice Dilasser en fait de même dans son étude de la chapelle en 1980. De multiples répétitions ne font pas une vérité mais posent la question de savoir si une telle figuration se trouvait sous les pieds de la Vierge et, si oui, à quelle époque on a supprimé le croissant de lune et Ève, ou plus exactement la démone.

Dans la chapelle Sainte-Barbe se trouve une très belle statue en pierre blanche d'un moine présentant un livre de la même manière que saint Herbot dans ses statues situées sur le calvaire et dans le porche méridional. Cette statue garde aussi son anonymat.

Guy Leclerc

Sources de documentation

Photos anciennes remises par Mme Françoise Albert, que je remercie.

Archives départementales du Finistère, 4 B 67.

Bibliographie

ABGRALL (Jean-Marie), *Livre d'or des églises de Bretagne*, Rennes, 1900.

DILASSER (Maurice), *Saint-Herbot, histoire, légende, architecture*, Châteaulin, 1975.

PÉRENNÈS (Henri), *Plonévez-du-Faou. Monographie de la paroisse*, Rennes, 1942.

PLOUÉZOC'H

Château du Taureau

Travaux de restauration

Sentinelle dressée à l'entrée de la rade de Morlaix pour mettre ce port à l'abri d'une attaque anglaise, la forteresse doit sa silhouette actuelle à la reconstruction dirigée par Garengeau, entre 1686 et 1745, d'un premier fort édifié par les Morlaisiens eux-mêmes de 1542 à 1552, et dont seule subsiste encore la tour Française, reconstruite en 1614 après son écroulement en 1609. À l'occasion des importants travaux de restauration en cours, entrepris par l'État (17 millions de francs), nous avons effectué, durant l'été 2000, à la demande de la chambre de commerce et d'industrie de Morlaix, un examen lithologique du fort, en vue de proposer, dans des conditions optimales, le remplacement des pierres, devenu nécessaire, avec la question : d'où proviennent les roches utilisées naguère ? Tous les auteurs qui se sont penchés sur l'histoire du château – en particulier L. Le Guennec (1920) – ont été frappés par sa masse imposante, «lourd vaisseau de granit affourché sur sa roche», sans se préoccuper de connaître la provenance des matériaux.

Laissant de côté les détails de nos investigations lithologiques, quelques points essentiels sont ici présentés succinctement.

1. Polylithisme : la multiplicité des sites d'extraction

Le château du Taureau est typiquement polylithique – c'est-à-dire, comme l'indique ce terme, édifié avec des pierres de composition et d'origine différentes (fig. 1). Ce polylithisme reflète ici, en grande partie, des considérations techniques, avec une connotation économique.

• Le granite rose-rougeâtre, à gros grain, de l'île Callot située au milieu de la baie de Morlaix, offre une prédominance écrasante pour la pierre de taille (parements vus des murailles, voûtes, escaliers, encadrements des ouvertures, dallage de la terrasse...), en superbes éléments soigneusement façonnés. La roche était extraite sur les estrans de l'île, à partir de grosses boules débitées par une succession rectiligne de trous, emplacés à intervalles réguliers et destinés à recevoir les

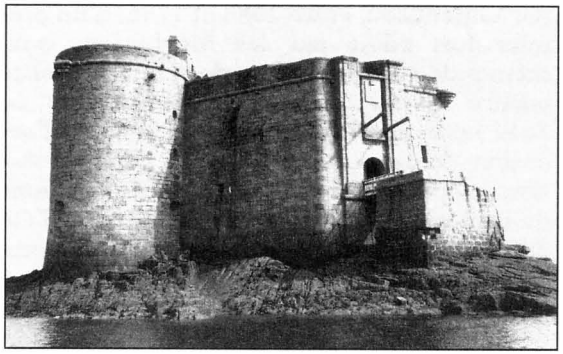

Fig. 13. – Plouézoc'h, *château du Taureau.*
Il se dresse sur un récif de granite ocre à grain fin, recoupé par de nombreuses cassures, et exploité en divers points. Une opposition architecturale nette apparaît entre la tour Française (reconstruite en 1614) : modification du fruit entre la base et la partie supérieure, assises irrégulières, joints épais, ouvertures ovoïdes... et l'ouvrage de la première partie du XVIIIe siècle, dû à Garengeau, à la stricte rigueur des lignes, qui masque partiellement la vieille tour. La photographie prise en 1994, avant les travaux de restauration, en souligne l'urgence : quelques pierres de la pile du pont-levis se sont détachées à l'angle ouest/sud.
Cliché Louis Chauris.

coins. Vu le volume de pierres exigées par le fort, il ne fait aucun doute que de nombreuses perrières ont été sollicitées en même temps. Si nos prospections ont permis de reconnaître, dans l'île et les récifs avoisinants, plus d'une soixantaine de points d'extraction, il est toutefois évident que tous ces sites n'ont pas été exploités pour le Taureau : la pierre de l'île était déjà estimée antérieurement et a continué d'être recherchée jusqu'à la seconde partie du XIXe siècle. Divers documents archivistiques (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 986 et 987) confirment l'emploi du granite de Callot tout au long de la première partie du XVIIIe siècle ; mais l'examen de la base de la tour Française prouve que ce même granite était déjà employé ici dès la première partie du XVIe siècle.

• Le granite ocre à grain fin qui affleure sur le rocher du Taureau a été également extrait lors de la construction, mais essentiellement pour l'obtention des moellons. Cette utilisation, établie par l'examen du fort, est aussi attestée par les archives (un document signé par Garengeau en 1705). Il est probable que le granite identique qui forme les îlots voisins (île Louët, Enez Gored...) a été également sollicité pour les élévations intérieures du château et surtout pour les maçonneries de blocage. En dépit de son apparence saine, cette roche toute proximale n'a pu être utilisée pour la pierre de taille : elle se brise immé-

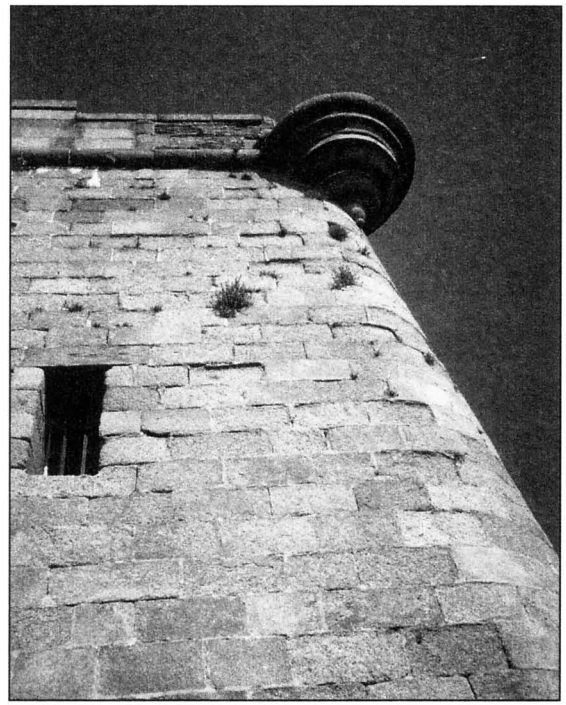

Fig. 14. – Plouézoc'h, *château du Taureau.*
Haute muraille en pierres de taille, façonnées dans le granite de l'île Callot et localement desquamées. L'échauguette d'angle a été arasée. Les embrasures du parapet ont été obstruées avec les schistes bleu sombre du bassin de Morlaix.
Cliché Louis Chauris.

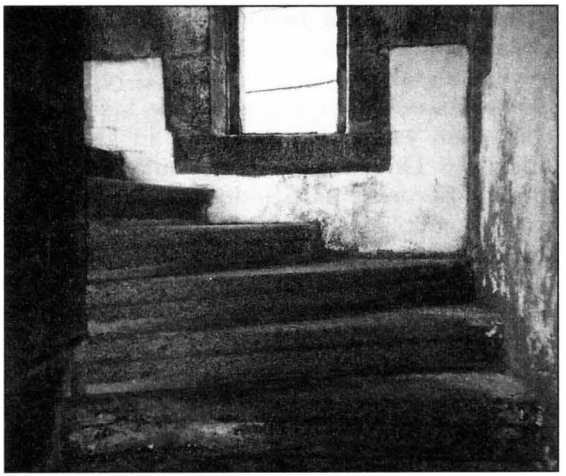

Fig. 15. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, escalier intérieur.
Superbes marches monolithes en granite de Callot.
(Cliché Louis Chauris).

diatement, sous la masse, en fragments, par suite des fils qui la recoupent selon diverses directions.

• Deux autres granites, nettement plus distaux, ont été reconnus dans le fort, mais leur emploi est singulièrement plus restreint : le granite gris, à grain fin, de l'île de Batz, si bien caractérisé pas ses veinules de pegmatites, et le granite rose, également à grain fin, du district de l'Île Grande – ce dernier plus particulièrement recherché pour les ouvrages exigeant une taille plus compliquée (tourelle au sommet de la tour Française...). L'emploi au Taureau de ces deux granites lointains, étonnant *a priori*, ne doit, en fait, pas surprendre, car ils étaient déjà utilisés à Morlaix depuis longtemps (île de Batz pour l'église Saint-Melaine à l'extrême fin du XVe siècle ; Île Grande pour la tour de l'église Saint-Mathieu dans la seconde partie du XVIe siècle). À Batz et à l'Île Grande, les modalités d'extraction étaient identiques à celles de l'île Callot.

• La provenance des granites à grain fin, gris ou rouge, reconnus dans la tour Française, en association avec la pierre de Callot, n'a pu, à ce jour, être déterminée.

• Les dallages du casernement ont fait appel aux schistes de Locquirec qui fournissait déjà pierres tumulaires et dalles de revê-

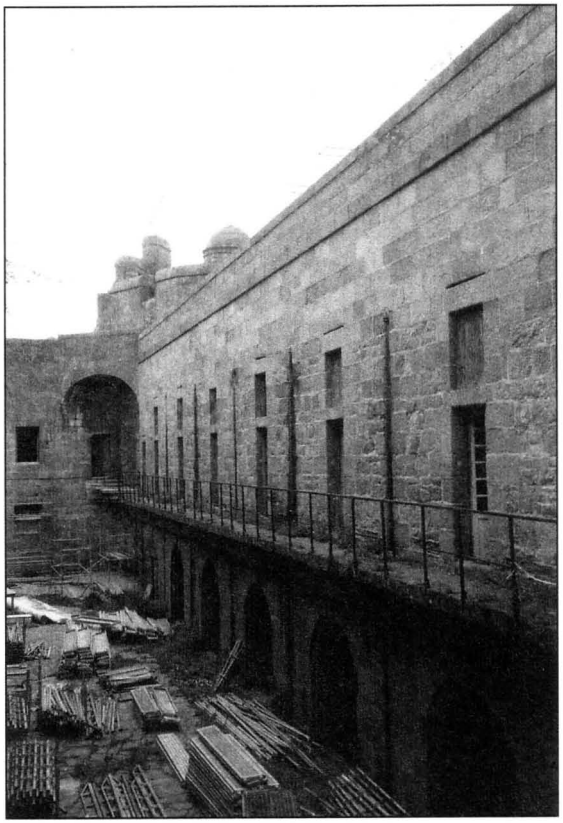

Fig. 16. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, cour intérieure, au début des travaux de restauration (juillet 2000).
Elévation occidentale, à droite, de bas en haut : au rez-de-chaussée, entrée des casemates ; à l'étage, coursive donnant accès aux cellules (encadrement des ouvertures en granite de Callot, moellons du mur en granite ocre proximal) ; partie supérieure et parapet en granite de Callot.
Cliché Louis Chauris.

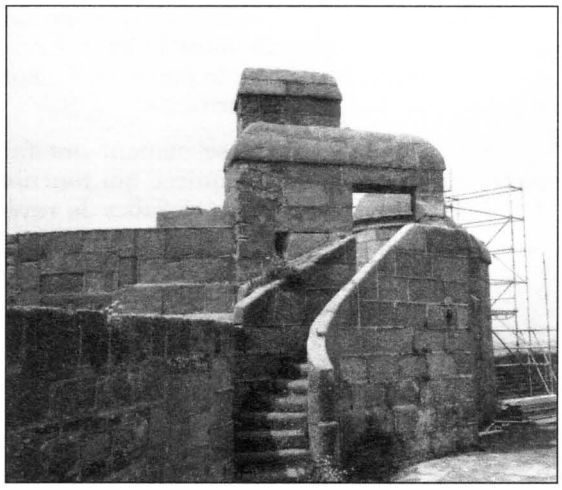

Fig. 17. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, accès à la tour Française par la terrasse.
Dallage en granite de Callot et localement (un peu en avant de la photographie) en granite de l'île de Batz. Marches du petit escalier en granite de Callot très érodé. Tourelle circulaire, entrevue par l'ouverture, partiellement en granite rose, à grain fin, du district de l'Île Grande.
Cliché Louis Chauris.

tement à toute la région morlaisienne. Les schistes zébrés de Morlaix, immédiatement reconnaissables par l'alternance répétée de lits pélitiques bleu sombre et de lits gréseux gris clair, extraits en bordure du Dossen et jusqu'au Dourduff, ont été aussi employés dans différentes parties du fort, sans que les sites exploités puissent être indiqués de façon précise : voûtes de l'embrasure des casemates au XVIIIe siècle ; obturation des parapets de la terrasse au XIXe siècle. Il est même possible que les moellons schisteux, disséminés d'une manière aléatoire dans les élévations de la cour intérieure, représentent le remploi des éléments du premier fort détruit ; des fragments sont encore éparpillés sur l'estran au pied du château.

• Un devis en date de 1741 – soit vers la fin des travaux – indique, à l'article 12, l'appel à la «pierre de Saint-Savinian (*sic*) pour le brossage des armes». Il s'agit, en fait, du célèbre calcaire de Saint-Savinien, extrait en bordure de la Charente et connu pour son aptitude à la sculpture.

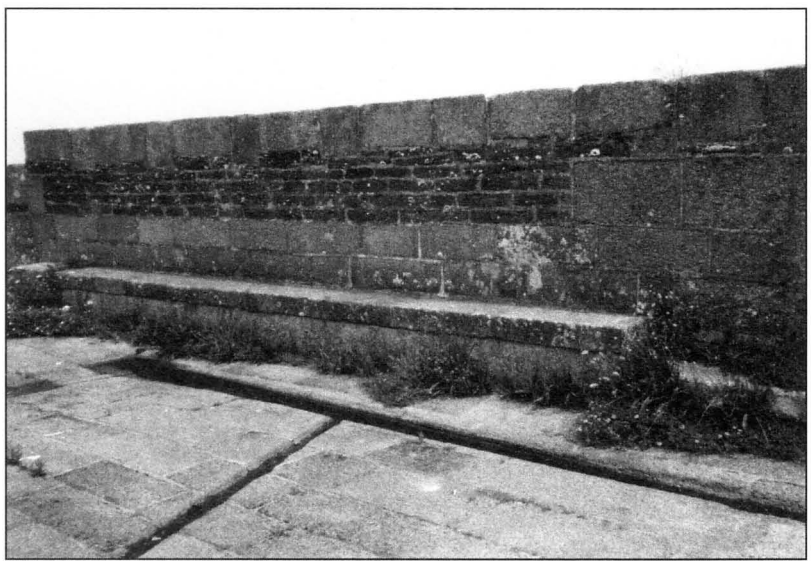

Fig. 18. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, sur la terrasse.
Dallage en granite de Callot, avec collecteur des eaux pluviales. Parapet également en granite de Callot (pierres de taille) et en schiste de Morlaix (moellons). La végétation se développe peu à peu à l'abri du parapet.
Cliché Louis Chauris.

2. Modalités de l'acheminement : le transport des pierres par mer

Toutes les roches utilisées pour la construction de la forteresse – proximales ou distales – ont été transportées par voie d'eau. Si ce moyen était, évidemment, le seul possible *in fine* – vu la situation de l'ouvrage –, on soulignera que les sites d'extraction étaient également, soit insulaires (Callot, Batz, Île Grande), soit ouverts à proximité immédiate de la mer (Locquirec) ou d'une voie d'eau (environs de Morlaix ou du Dourduff ; bordure de la Charente). En fait, l'île Callot représentait la source la plus proche – trois à quatre kilomètres seulement – susceptible de livrer avec abondance assez aisément, par une navigation limitée à l'intérieur d'une baie, les plus belles pierres de taille de toute la région. Ici qualité, quantité et proximité se sont conjuguées pour justifier son choix. Ainsi, le château du Taureau apparaît-il dou-

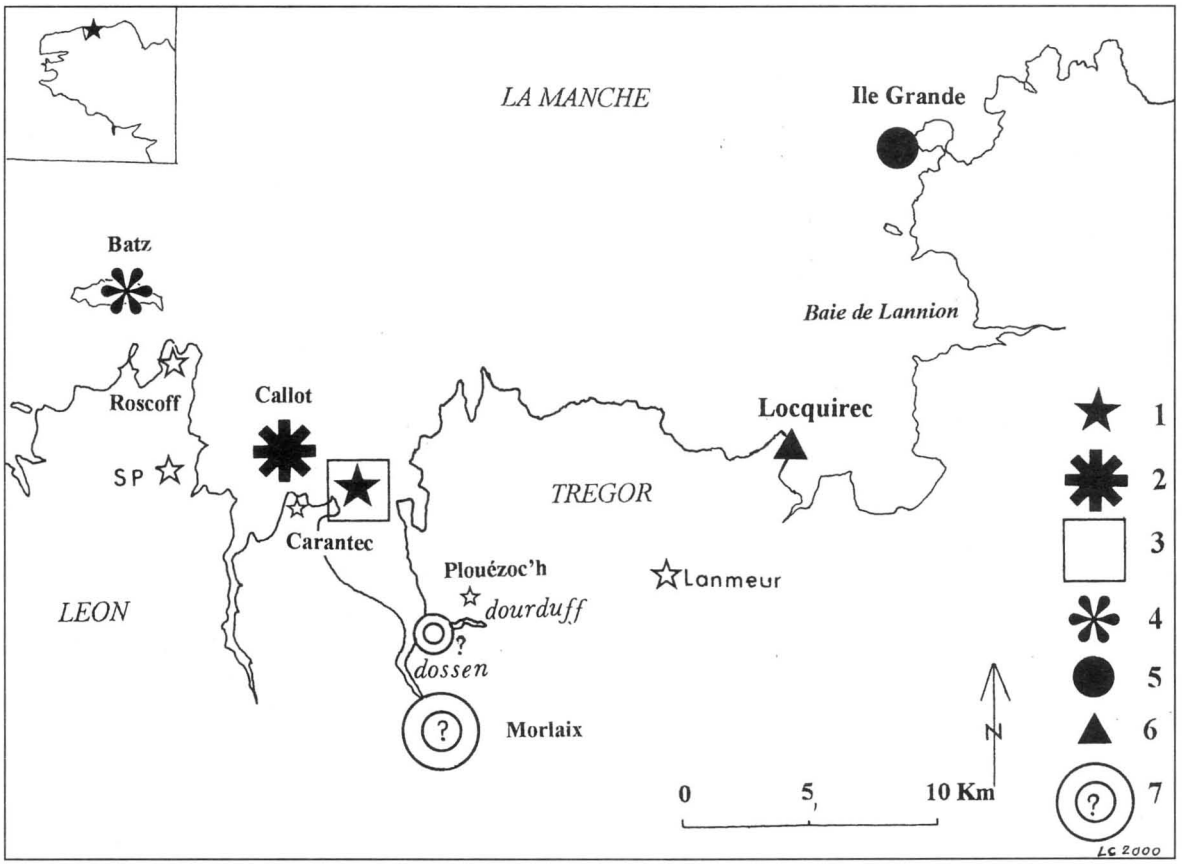

Fig. 19. – Origine des pierres de construction employées au château du Taureau.

1. Château du Taureau, à l'entrée de la rade de Morlaix. 2. Granite rose, à gros grain, de l'île Callot en Carantec [pierres de taille]. 3. Granite ocre, à grain fin, à l'entrée de la rade de Morlaix [moellons]. 4. Granite gris, à grain fin, de l'île de Batz (souvent avec veinules de pegmatites) [pierres de taille]. 5. Granite rose bistre, à grain fin, légèrement porphyrique, du district de l'Île Grande [pierres de taille]. 6. Schistes gris-bleu-vert, à reflets argentés, de Locquirec [dalles]. 7. Schistes bleus, souvent zébrés, du bassin de Morlaix (Dossen ? et/ou Dourduff ?) [moellons]. SP = Saint-Pol-de-Léon.

blement fils de la mer : par son lieu de naissance et par les pierres qui ont alimenté sa croissance...

3. Altérations : les maladies de la pierre

Depuis sa construction, le château du Taureau, érigé dans un milieu singulièrement hostile, subit les outrages du temps et des hommes... contrairement à ce que pensait F. Gourvil :

> Sur ton granit, le temps épuise ses estocs,
> Sans jamais émouvoir ta séculaire extase ...

Ces altérations peuvent être sournoises et continues, se manifestant, dans les granites, par l'effritement, la desquamation, voire l'éclatement (à l'emplacement des gonds en fer qui, en rouillant, fissurent la pierre) ; dans les schistes zébrés, par la pulvérisation des niveaux pélitiques mis en creux par rapport aux lits gréseux demeurés intacts. Mais ces modifications peuvent être, parfois, brutales, comme naguère l'écroulement de la tour Française ou, tout récemment, comme l'éboulement d'une partie de la pile du pont-levis. En outre, les altérations météoriques facilitent, peu à peu, l'implantation de la végétation qui, à son tour, contribuera à leur aggravation. Encore faut-il remarquer que, par suite de la situation maritime du fort, ladite végétation rencontre de sérieuses difficultés à se développer : elle est ainsi essentiellement disséminée, par touffes, sur les parties hautes des murailles, et surtout sur la terrasse, à l'abri des parapets.

4. Suggestions pour une restauration : le cas idéal

La solution souhaitée serait d'utiliser des pierres identiques aux pierres d'origine, dont la provenance a pu être précisée. Le granite de Callot pourrait être extrait des blocs ourlant les basses falaises, déjà partiellement débités dans le passé, en particulier lors de la constructions du viaduc de Morlaix (1861-1863) ; le granite ocre à grain fin serait arraché sur le flanc oriental de l'île Louët ; le granite de l'île de Batz, dans les mêmes conditions qu'à l'île Callot ; le granite de l'Île Grande, dans la carrière ouverte à l'extrémité orientale de l'île Agathon, propriété de la commune de Pleumeur-Bodou ; les dalles de Locquirec, dans les blocs éboulés du récif de Karreg Kouezet au droit du port ; les schistes de Morlaix, enfin, dans les carrières, depuis longtemps abandonnées, du Dourduff. De telles extractions, artisanales, limitées dans le temps et dans l'espace, sans dommage réel pour l'environnement, seraient, à notre sens, l'expression d'une compréhension éclairée pour la sauvegarde, dans son intégralité, du patrimoine militaire de la baie de Morlaix, dont le château du Taureau demeure, sans conteste, l'élément le plus achevé.

Louis Chauris

PLOUGONVELIN

Pointe Saint-Mathieu

Emblème de métier

Le décapage récent de la couche de terre sur le flanc nord de la chapelle Notre-Dame a fait apparaître quelques dalles funéraires. En général unies, l'une d'entre elles porte le dessin maladroit d'un emblème de métier qui se révèle être des forces à tondre les moutons. Pour s'en convaincre, on peut comparer la gravure fort rudimentaire à la vérité, et où l'ésotérisme s'en donnerait à cœur joie, aux forces, parfaitement gravées celles-là, sur le fût de la croix du nord de Kervéat, en la commune voisine de Ploumoguer[21].

Yves-Pascal Castel

[21] Cf. Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, 1980, n° 2178. Cet ouvrage est consultable sur Internet, www.tromenie.com.

QUIMPER

Un sceau du vicariat épiscopal

L'inventaire de la collection de Clément de La Hubaudière (8 septembre 1772-1841) mentionne essentiellement des monnaies ; on y trouve, sous la rubrique *Bizarre* une bien étrange matrice de sceau[22]. Il s'agit d'un «sceau de Claude de Rohan évêque de Quimper, gravé sur une pierre schisteuse ou ardoisière, trouvé en septembre 1831 en faisant des fouilles dans le jardin de Mr Le Hars cadet, rue des Régaires à Quimper. Les armes de la maison de Rohan, qui sont de gueules à neuf macles d'or, accolées et aboutées 3, 3 et 3. L'écu timbré d'une mitre et accompagné de 2 branches de ... (*sic*). Légende en caractères à rebours SIGILLVM VICARIATVS EPVS CORISOPITENSIS. Sceau du vicariat épiscopal de Quimper, Claude de Rohan nommé évêque de Quimper en 1501, âgé seulement de 22 ans ne prend possession qu'en 1518 et mourut en 1540[23]. Il est probable que ce sceau servait aux vicaires du diocèse qui l'administrèrent de 1501 à 1518, avant l'installation de leur évêque sous les règnes de Louis 12 et de François Ier (donné par M. Le Hars cadet)».

Cet objet pose problème, en particulier par le matériau utilisé. Au Moyen Âge et au XVIe siècle, les matrices de sceau sont habituellement en métal, bronze, argent et même quelquefois en or, mais jamais en pierre. Il faut probablement y voir un faux, utilisé à l'époque pour sceller un acte frauduleux, puis jeté ensuite par son créateur pour éviter toute poursuite. La pratique est connue pour la fausse monnaie, et les mêmes matériaux sont utilisés[24]. Rappelons que Claude de Rohan (mort le 8 juillet 1540) n'a pas tout son esprit et que, dès sa jeunesse, il est écarté de la table familiale quand le vicomte, son père, reçoit des invités[25]. Il est aussi l'objet de la risée des domestiques, et personne ne peut anticiper ses réactions. Il ne doit son évêché de Quimper qu'à la bienveillance du roi. Lors d'une enquête ordonnée par mandement du 27 avril 1532, le rédacteur note qu'«il faut le faire régir dans l'intérêt de son neveu et du nom de Rohan». C'est à cette époque qu'il perd le titre de vicomte de Rohan au profit de René de Rohan-Gié.

Yves Coativy

LA ROCHE-MAURICE

Église Saint-Yves

Une représentation ancienne du château

La maîtresse vitre de l'église de La Roche-Maurice est particulièrement intéressante. En quinze tableaux, elle résume la fin du Christ, de l'*Entrée à Jérusalem* à la *Résurrection*. Quatorze panneaux forment comme une bande dessinée sans paroles, tandis qu'au centre la *Crucifixion* occupe le tiers de la surface totale[26]. Au-dessus de ces scènes repro-

---

22 Arch. dép. Finistère, 100 J 1255, Bizarre, n° 9.

23 Claude de Rohan est à l'origine du palais épiscopal de Quimper, qu'il fait fastueusement reconstruire. Sur ce personnage, cf. Albert LE GRAND, *Les vies des saints de la Bretagne Armorique*, Quimper, 1901, p. 146*.

24 C'est en particulier le cas de l'ardoise de faux monnayeur découverte en 1978 à Plouhinec (J. BERTRAND DUPLESSY, J. LE TALLEC,«Berringue en Plouhinec, atelier de faux monnayeur au XIVe siècle ?», *Société lorientaise d'archéologie*, 1979, p. 42-47). Yves-Pascal Castel a déjà publié dans notre Bulletin un objet du même type, trouvé à Kerislay en Locronan,«Les sceaux de la collection de M. Louboutin», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 165-167.

25 Hervé DU HALGOUËT, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc, 1921, p. 156.

26 Elle est à rapprocher de la maîtresse vitre de La Martyre, ainsi que de la verrière disparue de Daoulas, d'après la description qu'en fait Louis Pinson en 1695 («L'abbaye de Daoulas», publiée par P. Peyron, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 319-324). Les trois reprennent les mêmes motifs, avec aussi de nombreux blasons dans les compartiments du haut, de même. Ces œuvres sont d'ailleurs contemporaines. On trouve aussi les mêmes thèmes à Trémaouézean, toujours sous les armes des Rohan. Cf. Louis LE GUENNEC, *Brest et sa région*, Quimper, 1981, p. 456, 519-522.



Fig. 20. – La Roche-Maurice, *église Saint-Yves*, maîtresse vitre, 1539.
Détail du panneau du *Portement de croix* : dans la partie supérieure, représentation du château de La Roche-Maurice. (Cliché SAVUBO).

duites avec un art consommé, quatorze blasons rappellent les alliances prestigieuses de la famille de Rohan, seigneur du lieu à partir de 1363[27]. Le maître verrier pourrait être Laurent Sodec, ou Gilles Le Sodec, qui inscrit ses initiales à la fin d'un cartouche qui nomme le commanditaire, Allen Joce, et donne la date de l'œuvre : 1539.

Un détail de la verrière mérite une attention toute particulière. Au-dessus de la tête du Christ portant la croix, dans le panneau supérieur gauche, l'artiste a représenté un château. On distingue très nettement un donjon massif à droite, prolongé d'une courtine qui se termine par une tour d'angle ronde, sur fond de ciel rougeoyant. Le donjon est sommé d'une toiture à double pente, reposant sur des hourds hérissés de créneaux. Si l'on s'en tient au plan publié par H. Sicard en 1968[28], il ne peut s'agir que d'une représentation de la Roche-Maurice, vue de l'ouest. On ne saurait trop faire remarquer que c'est une des représentations les plus anciennes d'un château breton, et, de surcroît, réaliste[29].

Le vicomte de Rohan est représenté à cheval au pied de la croix[30]. Il porte un manteau de couleur rouge semé de macles dorées et, sur la tête, un turban mauve, seule concession à l'orientalisme discret du décor. Il s'agit de René de Rohan-Gié, qui épouse Ysabeau

---

[27] C'est à cette date que le château passe par héritage de la dernière vicomtesse Jeanne de Léon à Alain VIII, vicomte de Rohan. Sur l'histoire du château, cf. L. LE GUENNEC, *Brest et sa région*, *op. cit.*, p. 501-509 ; René BAZIN, *Le château de La Roche-Maurice*, Brest, 1964 ; Patrick KERNÉVEZ, *Châteaux et fortifications du comté de Léon (XIe-milieu du XIVe siècle)*, Brest, 1988, p. 289-314, et«Les châteaux du Léon au XIIIe siècle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXIX, 1992, p. 114-117. Les macles des Rohan se retrouvent sur les colonnettes torsadées qui encadrent le porche. Sur le mécénat politique de la famille de Rohan aux XVe et XVIe siècles, cf. Christiane PRIGENT, *Pouvoir ducal, religion et production artistique en Basse-Bretagne, 1350-1575*, Paris, 1992, p. 185-196.

[28] Il est reproduit par P. Kernévez,«Les châteaux...», art. cité, p. 115.

[29] Le château de Brest est bien représenté dans un manuscrit de Froissart du XVe siècle, mais sans aucune référence au site réel. L'enluminure est reproduite dans Marie-Thérèse CLOÎTRE (dir.), *Histoire de Brest*, Brest, 2000, p. 37.

[30] Ce n'est pas le premier Rohan à le faire. En 1458, Jean II de Rohan est représenté sur la maîtresse vitre du couvent de Cuburien, près de Morlaix (cf. C. PRIGENT, *Pouvoir ducal...*, *op. cit.*, p. 192). D'autre part, compte tenu de l'homogénéité des deux vitres, c'est certainement le même personnage qui figure sur une des verrières de La Martyre, à genoux, portant un vêtement aux armes.

d'Albret en 1534, occasion pour lui de porter le titre de vicomte de Rohan, que l'on retrouve dans plusieurs actes postérieurs[31]. C'est aussi le titre qui lui est donné dans plusieurs actes royaux à partir de 1536. Le titulaire théorique de la seigneurie est l'évêque de Cornouaille, Claude, mais qui est sous tutelle ; moyennant le versement d'une rente annuelle, le prélat abandonne ses droits à René, le 7 juin 1532. Celui-ci participe à la conquête du Roussillon par le dauphin, puis on le retrouve en Picardie avec le roi, en Bretagne contre les Anglais, comme lieutenant général du gouverneur, Jean de Brosse. Il s'illustre au siège de Metz par Charles Quint, mais il y meurt jeune, le 20 octobre 1552, à l'âge de trente-six ans, lors d'une rencontre imprudemment engagée avec le duc d'Aumale contre l'armée d'Albert de Brandebourg. Il laisse quatre fils, dont Henri et René II, qui lui succèdent.

Yves Coativy

ROSPORDEN

Enclos de l'église Notre-Dame

La tombe de «Mon frère Yves»

Sur le côté sud de l'église de Rosporden, une tombe solitaire émerge de l'abondante végétation qui envahit ses abords. Le coffre, au ras du sol, est fait d'une simple bordure de granit. Une croix à branches rondes, posée sur un socle cubique en pierre de kersanton, domine, sur l'arrière. Le monument, que sa simplicité pourrait faire oublier, attire l'attention de qui s'attarde à l'épitaphe. Si les premières lignes FAMILLE LE COR-LE DŒUFF, indiquant à qui appartient la sépulture, peuvent laisser l'étranger indifférent, il n'en va pas de même de ce qui suit : A «MON FRÈRE YVES» / LE HÉROS D'UN ROMAN / DE PIERRE LOTI / LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE / DU FINISTÈRE.

Le Bulletin de notre Société avait fait, dès 1940, t. LXVII, p.VIII, une brève allusion à la sépulture de Pierre Le Cor, qui est, de fait, le héros du roman de Loti évoqué sur l'épitaphe, mais il fallut attendre des temps plus propices pour voir se dresser le monument dont nous donnons la photographie. Louis Ogès, qui fut président de la Société archéologique de 1958 à 1969, donne, dans un article du quotidien *Le*



Fig. 21. – Rosporden, *enclos de l'église Notre-Dame*, tombe de Pierre Le Cor. (Cliché Y.-P. Castel).

[31] Hervé DU HALGOUËT, *La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc - Paris, 1921, p. 155-157 et 172. – Prosper LEVOT, *Biographie bretonne*, Vannes-Paris, 1857, t. II, p. 755.

Télégramme des 1er-2 janvier 1966, un récit circonstancié de l'affaire. C'est vers 1964 que, en compagnie d'Alexis Le Bihan, sous-archiviste départemental, il se rendit à Rosporden, en vue de rechercher la pierre tombale de Pierre Le Cor. Alors que leurs investigations dans le cimetière bousculé de l'enclos paroissial, en cours de désaffectation, demeuraient vaines, ce qu'ils cherchaient leur fut indiqué par un jeune prêtre qui passait. «Délaissée de tous, écrit Ogès, perdue sous les herbes folles, il n'était guère possible aux visiteurs de la découvrir. Dans l'inscription gravée sur la dalle de schiste affaissée au-dessous du niveau du sol, rien n'indiquait que les restes qu'elle recouvrait étaient ceux de "Mon frère Yves". La Société archéologique, continue Louis Ogès, dont j'étais alors le président, fit élever à ses frais une tombe décente [...]. Elle perpétuera le souvenir de ce modeste Breton qui fut connu de la France entière grâce à l'amitié qu'avait pour lui un grand écrivain.»

«Mon Frère Yves» de Pierre Loti, *alias* Julien Viaud, avait paru en 1883. Âgé de trente-trois ans, l'auteur était reconnu dans la république des lettres. Le roman, désormais quelque peu oublié, parlait encore aux générations d'avant la guerre. Sensible à une histoire qui se déroulait sur fond de fresque marine, le lecteur s'émouvait au récit de l'amitié durable née entre un officier de marine et un jeune matelot, au caractère bien trempé certes, mais qui ne se refusait pas des écarts de conduite fort dommageables pour l'équilibre de sa santé.

Pour les besoins de l'ouvrage, l'écrivain avait baptisé son héros Yves-Marie Kermadec. Le donnant pour fils d'Yves-Marie et de Jeanne Danvéoc'h, il le faisait naître à Saint-Pol-de-Léon, le 28 août 1851. Un tel arrangement, mêlant, on va le voir, réel et fiction, était nécessaire pour détourner l'attention d'un personnage qui était bel et bien vivant, et qui était âgé de trente et un ans l'année de la parution du roman. Le pseudonyme d'Yves-Marie Kermadec cachait en effet un très authentique Pierre Le Cor dont le registre de l'état civil de la commune de Saint-Pol-de-Léon nous livre l'acte de naissance. «L'an mil huit cent cinquante deux, le vingt huit Août, à quatre heures du soir. Par devant Nous Casimir huon de Kermadec, adjoint faisant par délégation spéciale du Maire les fonctions d'officier public de l'Etat civil de la commune de Saint Pol de Léon, Arrondissement de Morlaix, Département du finistère, est comparu en la maison commune, Pierre-Marie Le Cor, gendarme à cheval, âgé de quarante quatre ans, demeurant au ci-devant évêché en cette ville, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en sadite demeure ce jour à sept heures du matin, fils du légitime mariage de lui déclarant avec Jeanne Gouarin, âgée de quarante ans, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Pierre-Marie... »

Pierre-Marie Le Cor se mariera, en juillet 1877, avec Marie-Anne Le Dœuff, une fille de Rosporden, où le fils du gendarme saint-politain s'est installé, bâtissant une «maison gaie et blanche avec ses entourages de fenêtres en granit breton, ses auvents verts, son grenier à lucarne» selon la description de Pierre Loti. Le romancier y aura sa chambre, toujours prête à le recevoir, fleurie de bruyère, lors des nombreux séjours qu'il fera dans le «Toulven» de «Mon frère Yves». Le premier-né du couple Le Cor aura pour parrain l'écrivain qui lui donne son propre prénom, Julien. Un tel parrainage jouera sur le «petit goéland», comme l'appelle Loti. Contre le gré du père qui le voit officier mécanicien, Julien passe le brevet élémentaire et fait sa carrière comme instituteur à Arzano. Assez médiocre pédagogue, n'ayant pas la mystique de la discipline, mal noté par l'inspecteur, ce fils se laisse, fasciné par le parrain, attirer par la littérature. Il écrira «Loti chez mon frère Yves» et publiera des chroniques sur le folklore et les métiers pittoresques de la région dans les journaux de Quimperlé.

Quant à Pierre Le Cor, il passa à Rosporden sa retraite de premier maître de la marine, s'adonnant particulièrement à la chasse. Lorsque quelque curieux le sollicitait au sujet

de son amitié avec Pierre Loti qui était entré à l'Académie française, Le Cor détournait la conversation : «Ça, c'est le passé, disait-il, ça ne regarde personne.» Il alla même, dans un accès de colère, jusqu'à détruire toutes les lettres qu'il avait reçues de l'ami de toujours. Il mourut à Rosporden, place de Verdun, en 1927, à l'âge de soixante-quinze ans.

Étonnante rencontre que celle du marin breton et de l'officier écrivain. Ce nous est l'occasion d'un pèlerinage littéraire auprès de la tombe érigée à un jet de pierre de la rive de «l'étang traversé par l'Aven» sous l'égide de la Société archéologique. Pour ce qui est de Saint-Pol-de-Léon, on verrait très bien, réponse à la tombe cornouaillaise, une plaque commémorative apposée au mur de l'aile sud de l'ancien évêché, à deux pas de la cathédrale, pour rappeler le lieu de naissance de «mon frère Yves».

Yves-Pascal Castel,
Marie-Louise Kersébet

SAINT-JEAN-TROLIMON

Calvaire de Tronoën

Une découverte intéressante

Le démontage, au mois d'octobre 2000, de la partie supérieure du calvaire de Tronoën par l'entreprise de Pierre Floch, n'a guère entraîné de grandes découvertes. On signalera néanmoins la pièce de monnaie de billon, assez usée, portant l'inscription «Louis XVI, roi des Français». Cette monnaie, émise entre 1790 et 1792, ne s'est pas trouvée fortuitement incluse dans la masse de terre sous les dalles, au sommet du monument. Indiquerait-elle un travail effectué dans ces années-là, et peut-être la suppression des croix, pour répondre aux décrets du temps ?

Yves-Pascal Castel

TRÉGUNC

Saint-Philibert

Vestiges d'un calvaire, XVe siècle (?)

Ayant été intrigué par une pierre sculptée ornant le hall du camping La Pommeraie, sa propriétaire, Mme Le Guillou, m'a permis d'en faire un examen plus précis. Cette pierre était autrefois encastrée dans le mur d'une chaumière de Trébérouan, qui fait partie de Saint-Philibert. Depuis longtemps invisible à cause du chaume qui la recouvrait, elle fut mise au jour il y a quelques années, lors de la réfection de ce bâtiment.

Ce bloc de granite clair à grain fin (donc pas d'origine locale) mesure environ 36 cm de hauteur sur 24 cm d'épaisseur moyenne. Les deux faces principales ont respectivement 24 cm et 33 cm environ de largeur.

Sur la face A, on reconnaît le bas d'un crucifix : jambes, pieds et partie du tronc du Christ (pied droit sur le pied gauche, trou de crucifixion). De chaque côté, le bas d'un personnage en robe ou toge, chacun d'eux ayant la main droite à plat sur le cœur (doigts et poignet des vêtements bien dessinés). La partie haute des personnages, à partir des épaules, manque.

Sur la face C, le corps du Christ est renversé sur les genoux de la Vierge (pietà). La tête a disparu. Le bras droit pend sur le côté, la main gauche étant posée sur le pagne. Les doigts, les côtes et les détails du pagne sont bien marqués, avec les trous de crucifixion aux mains et aux pieds. On remarquera le bon relief des genoux de la Vierge et des plis de vêtement, mais les détails sont assez sommaires, en partie au moins à cause de l'érosion. Hélas, là aussi manque la partie supérieure du corps.

Les deux faces latérales sont sculptées en continuité et représentent le drapé des personnages des faces principales. Curieusement,

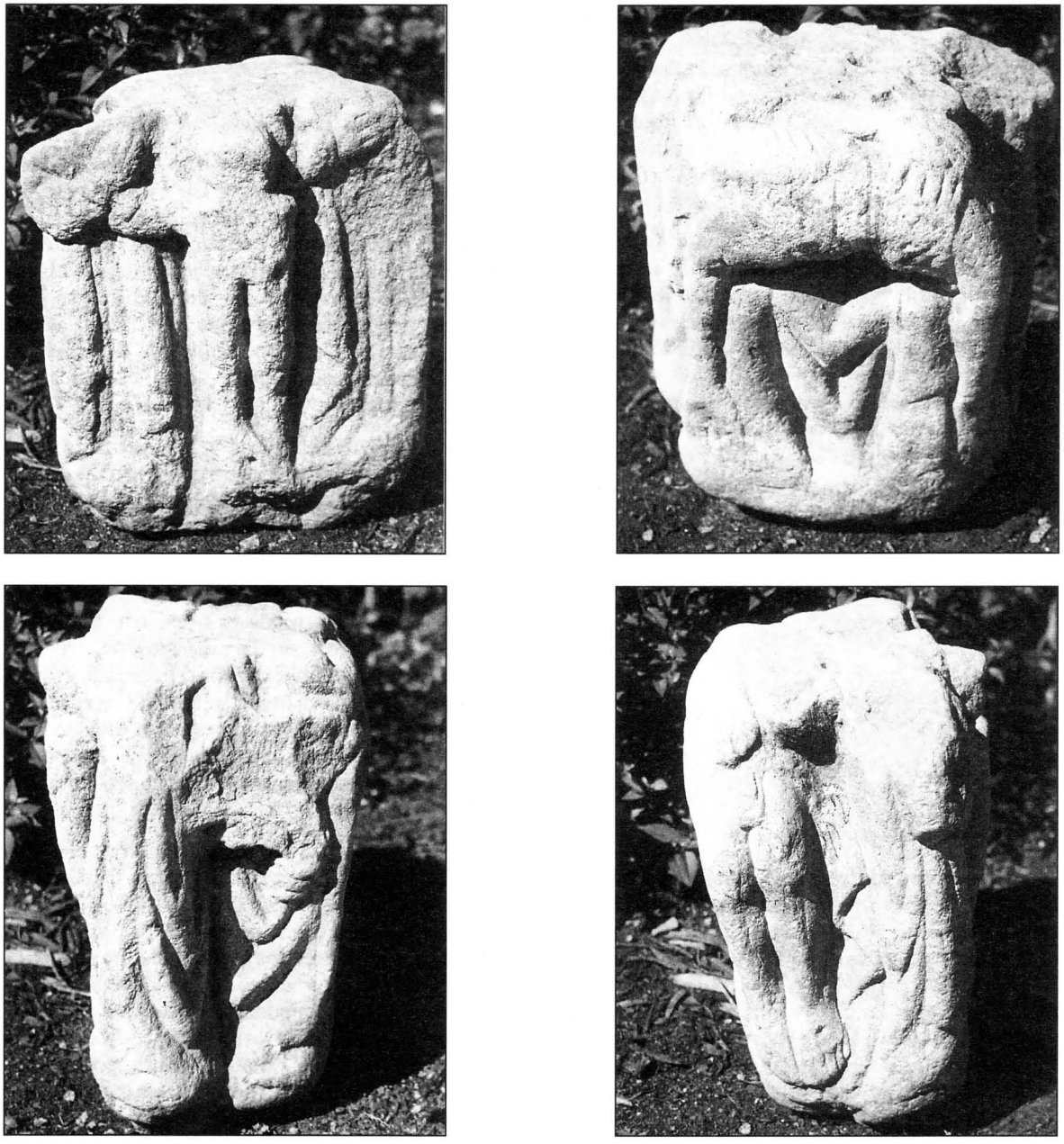

Fig. 22. – Trégunc, *Saint-Philibert*, élément de calvaire.
En haut, à gauche : face A ; à droite : revers C et dessus.
En bas, à gauche : face latérale à droite de A ; à droite : face latérale à gauche de A.
Cliché M. Guéguen.

sur la face située à gauche de la face C, apparaît une main semblant tenir les plis du vêtement (main droite de la Vierge ou celle d'un autre personnage – ange ou apôtre – accompagnant la Vierge de pitié ?).

Les faces supérieure et inférieure sont à peu près plates, sauf la partie postérieure du dessus qui constitue le corps du Christ étendu (de la face C). Elles ont chacune une petite cupule centrale, ce qui fait penser que ce bloc était chevillé à deux autres.

M. l'abbé Y.-P. Castel, qui a eu l'amabilité d'analyser les photos de ce vestige, estime qu'il s'agit d'une partie de croix d'un calvaire figurant sur une face la *Crucifixion*, avec peut-être la Vierge et saint Jean de part et d'autre, comme on le rencontre fréquemment. Le revers est, sans aucun doute, une pietà, malheureusement incomplète. Sauf la tête du Christ étendu, qui semble avoir été brisée, la partie manquante des personnages appartenait certainement à un autre bloc fixé au-dessus.

En raison de sa facture, et malgré l'usure de la pierre, cet élément de calvaire est intéressant (détails, forme du pagne, etc.) Il pourrait dater du XVe siècle. Remployé jadis dans la maçonnerie d'une maison modeste du hameau, il est peu probable que ce bloc ait beaucoup «voyagé». Nous émettrons donc l'hypothèse suivante : on sait qu'existaient autrefois deux chapelles proches l'une de l'autre : Saint-Laurent et Saint-Philibert. Seule cette dernière subsiste et le haut calvaire monolithique de son placître a été transféré au cimetière voisin. La chapelle Saint-Laurent n'était déjà plus que ruines au début du XIXe siècle. En revanche, un second calvaire, de grandes dimensions, se dressait au nord-ouest de celle-ci. Il n'en reste aujourd'hui aucune trace. Il n'est donc pas impossible que la pièce en question soit un élément de ce monument dont on aimerait bien reconstituer le puzzle.

Michel Guéguen

L'architecture religieuse des hospitaliers en Bretagne au Moyen Âge : une étude à entreprendre ?[1]

par Michèle Boccard-Billon

L'absence de toute étude récente sur l'implantation des hospitaliers en Bretagne au cours du Moyen Âge nous a amenée, voici quelque temps, à nous intéresser à cette question, et en particulier aux formes artistiques utilisées par les chevaliers de Saint-Jean dans leurs lieux de culte, qui sont la plupart du temps les seules structures encore subsistantes des anciennes commanderies. Cette recherche s'est inscrite dans le contexte d'un regain d'intérêt manifesté depuis plusieurs années par les historiens, historiens d'art et archéologues, pour les ordres militaires et leur organisation en Occident[2]. Du point de vue de l'historien d'art, la Bretagne offrait de surcroît une zone géographique cohérente, au sein de laquelle furent employées des formules artistiques particulières, ce qui pouvait permettre de mieux entrevoir jusqu'à quel point les hospitaliers ont su s'intégrer dans la région.

Nous nous sommes donc proposé d'entreprendre un rapide bilan des informations existantes, tant dans les dépôts d'archives que sur les monuments conservés, afin de déterminer si, oui ou non, ce thème offrait des perspectives d'approfondissements. Autant dire dès maintenant que ces espoirs furent rapidement déçus. Nous allons tenter ici d'en expliquer la raison.

La rareté des publications et le problème des sources

À vrai dire, il existe deux travaux qui concernent les hospitaliers en Bretagne à la période médiévale. Malheureusement, ils ne font, l'un comme l'autre, pratiquement aucune place aux questions formelles. Le plus récent, celui d'Alain Boulaire, intitulé *Les ordres militaires en Bretagne au Moyen Âge*, date, déjà, de 1968[3], et apporte peu de renseignements à l'historien d'art. Le second, essentiel, quoique non exhaustif, loin s'en faut, a été

[1] Cet article fait suite à notre mémoire de DEA, *L'architecture religieuse des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne au Moyen Âge*, sous la direction de Mme Fabienne Joubert et de M. Dany Sandron, soutenu en juin 1998 à l'université de Paris IV - Sorbonne.

[2] Les principaux ouvrages publiés récemment sont les suivants : Jean GLÉNISSON (dir.), *L'enquête pontificale de 1373 sur l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* (vol. I : L'enquête dans le Prieuré de France), Paris, 1987. – Anne-Marie LEGRAS, *Les commanderies des templiers et des hospitaliers en Saintonge et en Aunis*, Paris, 1983. – Michel MIGUET, *Templiers et hospitaliers en Normandie*, Paris, CTHS, 1995 (thèse de doctorat de l'université de Paris I).

[3] ALAIN BOULAIRE, *Les ordres militaires en Bretagne au Moyen Âge*, Brest, Université de Bretagne occidentale, octobre 1968 (DES d'histoire, sous la direction de M. Peyronnet, non publié).

publié en 1902. Son auteur, l'abbé Guillotin de Corson, a voulu y rassembler toutes les données existantes sur les commanderies bretonnes, à partir du fonds d'archives de l'ordre de Malte[4]. Hélas, la liste des établissements qu'il a tenté de constituer se base essentiellement sur des sources des XVIIe et XVIIIe siècles, en particulier les procès-verbaux de visites et les rentiers des principales commanderies. Il regroupe donc l'ensemble des possessions hospitalières, mais aussi templières, sous la coupe des quatre maisons hospitalières actives en Bretagne avant la Révolution, à savoir La Feuillée, Carentoir, La Guerche et Nantes, situées respectivement en Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique. Malgré tous ses efforts, il n'est pas parvenu à restituer l'organisation médiévale des commanderies hospitalières et, moins encore, à distinguer les origines templières d'un certain nombre de dépendances de l'ordre de Malte. Du point de vue formel, là encore, on ne trouve que des observations très superficielles. Néanmoins il donne, dans la mesure du possible, les dates de fondation des monuments trouvées dans les archives.

Les sources, d'ailleurs, qu'elles proviennent des fonds de l'ordre de Malte ou d'autres séries, souffrent de carences qui resteront sans doute irrémédiables. Nous nous sommes trouvée confrontée au même problème que Guillotin de Corson : dans tous les dépôts d'archives de la région, les documents concernent la période moderne, et exceptionnels sont ceux qui remontent au-delà. Le plus ancien texte est la charte dite de 1160[5] : ce document, rédigé, dit-on, par le duc Conan IV, fait pendant à une seconde charte, destinée aux templiers, datée de 1182. Cette dernière est apocryphe, puisque Conan IV dut abdiquer en 1181, plusieurs mois avant la rédaction de ce document. Du même coup, ce doute fait naître bien des incertitudes quant à la charte de 1160, même s'il est certain que les chevaliers de Saint-Jean arrivèrent environ à cette époque dans la péninsule armoricaine[6]. Selon Bernard Tanguy, les formes employées dans le texte peuvent cependant corroborer une date aussi haute[7], sans que l'on puisse pour autant l'affirmer. Nous nous trouvons donc avec une base de travail documentaire des plus instables, puisque l'accusation de faux pèse sur le document-clef de notre recherche. La plupart des études publiées à ce jour optent pour la fin du XIIIe siècle ou le début du XIVe, au moment où les templiers sont pris dans la tourmente qui les mènera à leur perte, et où le besoin peut s'être fait sentir, chez les hospitaliers, de clarifier leur situation afin de parer à toute confusion entre leurs biens et ceux du Temple. Néanmoins, les récentes recherches menées par B. Tanguy l'ont conduit à estimer presque impossible une datation au XIIIe, et *a fortiori* au XIVe siècle.

L'Hôpital en Bretagne

Le mouvement de ferveur suscité par les croisades et la défense de Jérusalem a, tout au long des XIIe et XIIIe siècles, incité les populations occidentales à couvrir de dons les deux ordres religieux et militaires dont les exploits étaient contés par les pèlerins et les croisés de retour de Terre sainte. Le Temple semble avoir connu un engouement plus grand que

[4] Abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Les templiers et les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits chevaliers de Malte, en Bretagne*, Nantes, 1902.

[5] Trois exemplaires en sont conservés : aux Archives nationales, J 241a, n° 26 : copie datée de 1312 ; aux Archives départementales de la Loire-Atlantique, H 460 : confirmation de 1473 ; aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, H 3 : copie traduite en français au XVIIe siècle.

[6] Dès 1187, le cartulaire de Saint-Georges de Rennes mentionne une transaction entre l'abbesse de Saint-Georges et le prieur de l'Hôpital (*Cartul. S^ti^ Georgi*, n°s 209 et 210, cité par GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*, p. XXX).

[7] Renseignement aimablement communiqué par M. Bernard Tanguy.

son homologue hospitalier. En France, les possessions templières furent très vite beaucoup plus nombreuses et étendues que celles de l'Hôpital, au point qu'en 1312, lorsque ce dernier en hérita, il vit ses propriétés tripler. En Bretagne, l'évolution a suivi le même cours : l'Hôpital y fut aussi plus effacé que le Temple, avec moins de terres et surtout moins de popularité. Il semble que les donations qui lui étaient faites étaient davantage tournées vers son rôle hospitalier et charitable, questions dont s'embarrassaient fort peu les templiers. Jusque dans le courant du XIIIe siècle, les deux ordres reçurent assez de dons pour s'étendre dans la région. Puis la générosité des donateurs a basculé en faveur des Mendiants, auxquels ils ont peut-être en partie ouvert la voie.

Après la dissolution de l'ordre du Temple par Clément V, l'Hôpital eut parfois des difficultés à entrer en possession de ses nouveaux biens, comme le signale A. Demurger : «Les agents royaux se font tirer l'oreille : le roi doit ordonner à Jean de Vaucelles, bailli de Touraine, de délivrer aux hospitaliers les biens templiers de Bretagne. L'ordre est de mars ; le bailli n'envoie deux agents qu'en mai [1313][8].» Il eut sans doute aussi des problèmes pour gérer l'énorme patrimoine foncier qui lui appartenait désormais. L'ordre ne disposait pas des ressources humaines nécessaires à la tenue des terres, habitations, chapelles et églises qui dépendaient jusqu'alors des templiers. En Bretagne, sa hiérarchie locale entreprit la distribution des nouveaux acquis, de façon à conserver des ensembles à peu près cohérents. Toutefois, certains biens semblent être, entre temps, passés aux mains de laïcs ou de monastères[9].

Au cours des siècles suivants, les dévastations causées par les conflits durent être relativement nombreuses et amenèrent des réorganisations successives des possessions de l'Hôpital à travers le duché. Presque partout, des reconstructions massives sont intervenues : les édifices religieux conservés sont, pour une bonne part, représentatifs du style flamboyant qui se développe en Bretagne après la guerre de Succession. Les procès-verbaux de visites prieurales des XVIIe et XVIIIe siècles décrivent plutôt des structures de style classique, mais on trouve parfois quelques lignes qui éclairent notre lanterne. Par exemple, un aveu de 1654, concernant la commanderie de Quessoy (Côtes-d'Armor), dans lequel est écrit : «Il y avait là une chapelle fondée en l'honneur de Saint Jean-Baptiste, avecque cimetière, près de laquelle est nombre de mazières ou estoit le logis et manoir du dit lieu, lequel est à présent de tout ruyné, quelle ruyne a esté faict par l'injure des guerres civiles[10].» L'ordre a donc été touché, et a été obligé, sitôt la paix revenue, de remettre ses bâtiments en état quand cela était possible. Les dévastations des terres durent d'ailleurs l'appauvrir considérablement et limiter du même coup les réfections. Aux deux derniers siècles de son existence, l'Hôpital comptait en Bretagne une écrasante majorité de revenus très modestes, les commanderies produisant à peine de quoi subvenir à leurs propres besoins.

La répartition des commanderies bretonnes

Comme point de départ à l'étude de la répartition géographique des maisons hospitalières en Bretagne, il est plus clair de se baser sur la charte apocryphe de 1160, tout en gardant à l'esprit les remarques faites plus haut. En effet, elle n'en reste pas moins le seul

8 Alain DEMURGER, *Vie et mort de l'ordre du Temple (1120-1314)*, Paris, Seuil, 1989, p. 325 (Collection Points Histoire).

9 Michel DUVAL, «La dévolution des biens du Temple aux hospitaliers en Bretagne», *Actes du 97e Congrès national des sociétés savantes* (Nantes, 1972), Paris, 1979, p. 295.

10 Cité par A. DE BARTHÉLEMY et J. GESLIN DE BOURGOGNE, *Anciens évêchés de Bretagne : histoire et monuments*, Saint-Brieuc, t. VI , 1879, p. 109.

document donnant une liste *a priori* exacte des biens possédés par l'ordre à un moment précis du Moyen Âge. La carte que nous en avons dégagée (fig. 1) ne prétend pas à l'exhaustivité, en raison des trop nombreuses imprécisions de l'acte, par exemple sur les droits détenus sur les hommes, en raison aussi des difficultés à restituer les noms modernes de certaines localités. On n'y trouvera donc qu'un aperçu des lieux où s'est implanté l'Hôpital, sans mention de l'étendue de ses possessions ni de l'importance du personnel au service de chaque établissement.

On remarque surtout le vide quasi total de certaines zones. L'ordre ne possède presque rien autour de Rennes ou de Nantes, qui comptent pourtant parmi les cités les plus importantes du duché, ni dans les environs de Brest. En revanche, la région de Quimper et le territoire s'étendant entre Vannes et Redon font l'objet d'une véritable concentration de commanderies. Le centre est délaissé, au profit des départements actuels des Côtes-d'Armor et du Morbihan. Les hospitaliers ne sont pas davantage présents à l'est de Rennes, dans la zone des marches. Il est impossible de tirer de ces observations des conclusions sérieuses, ni même d'ailleurs de simples hypothèses, dans la mesure où l'on n'est pas fixé sur la date de notre document. La comparaison avec d'autres cartes concernant l'implantation monastique ou les destructions provoquées par les conflits n'a pas permis d'aboutir à des résultats flagrants. De même, si un assez grand nombre d'établissements hospitaliers se trouve sur ou à proximité d'une ancienne voie romaine ou d'un itinéraire de pèlerinage, cela est loin d'être la règle. Il semblerait donc assez hasardeux de vouloir à tout prix trouver une explication rationnelle au réseau des commanderies hospitalières. Tout porte à croire que, le plus souvent, ce sont les dons de quelques généreux bienfaiteurs qui ont amené l'ordre à s'implanter dans un endroit plutôt que dans un autre. Ultérieurement, il est vrai, les instances de l'Hôpital chercheront constamment à réorganiser rationnellement les commanderies sur le territoire.

La commanderie bretonne : une exploitation agricole particulière

La commanderie est avant tout une exploitation agricole placée au centre ou à proximité des terres détenues par l'ordre, à l'écart des centres urbains[11]. Partout en Occident, les hospitaliers apparaissent d'abord comme des hommes de la terre, des cultivateurs, bien loin de l'image du guerrier d'élite propagée par les croisades. Les établissements bretons semblent avoir été de petites entités aux revenus modestes, mais la date tardive des documents sur lesquels nous pouvons nous appuyer ne donne des indications fiables que pour la période correspondante, c'est-à-dire les XVIIe et XVIIIe siècles. Avant cela, pas d'éclairage sur l'organisation économique des commanderies médiévales, ni dans les deux premiers siècles suivant leur implantation, ni surtout après 1312 : lorsque les biens du Temple eurent passé aux mains des hospitaliers, on ressentit rarement le besoin de distinguer l'origine templière ou hospitalière des établissements mentionnés.

On ne connaît de l'organisation économique des commanderies que quelques mentions brillamment développées par Jeanne Laurent[12] à propos du système de la quévaise. En réalité, celui-ci apparaît sur les terres cisterciennes de Bégard et du Relec, sans doute dès le XIIe siècle, lors des grands défrichements. Il est caractérisé par des tenures comportant maison, jardin et lopin de terre sur lesquels le quévaisier est exonéré de champart. En échange d'une modeste contribution, il

11 À l'exception des commanderies de Nantes et de Quimper, très tôt attestées en pleine ville.

12 Jeanne LAURENT, *Un monde rural en Bretagne au XVe siècle, la quévaise*, Paris, 1972.

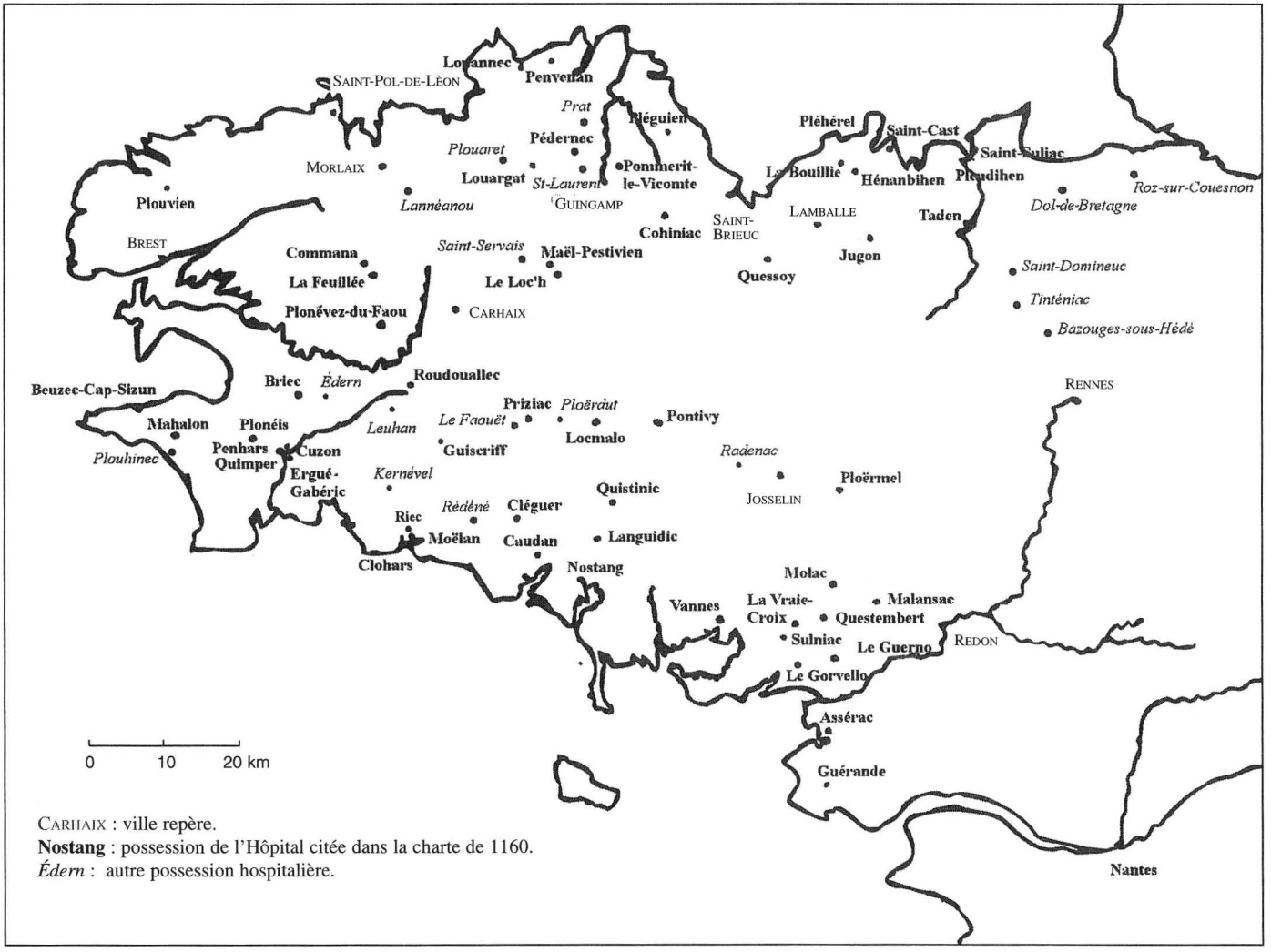

Carhaix : ville repère.
Nostang : possession de l'Hôpital citée dans la charte de 1160.
Édern : autre possession hospitalière.

Fig. 1. – Répartition des possessions de l'Hôpital en Bretagne.

a en outre le droit d'utiliser les communaux et terres indivises. Il jouit encore de droits particuliers, tel celui de juveignerie, qui lui permet de transmettre sa quévaise au benjamin de ses enfants. En l'absence d'héritiers directs, la terre retombe entre les mains du seigneur. L'originalité de ce mode d'exploitation s'amenuise avec le temps : au XVe siècle, les paysans qui en bénéficient sont devenus de simples tenanciers, cumulant parfois plusieurs quévaises et léguant leur bien à qui bon leur semble, en dépit des interdictions répétées. On sait que les hospitaliers, à la suite des cisterciens, ont été les promoteurs de ces quévaises dans le centre de la Bretagne, alors qu'il n'employèrent pas ce système dans les zones côtières.

Des descriptions anciennes et des documents graphiques rarissimes

Il n'existe aucune commanderie conservée dans son intégralité en Bretagne. On trouve parfois près d'une chapelle un amas de pierres recouvertes d'un fouillis de verdure, dans lequel la tradition locale reconnaît un ancien manoir de l'Hôpital[13]. Les procès-verbaux de visites prieurales, rédigés une fois l'an, apportent toutefois des renseignements succincts sur l'apparence des commanderies bretonnes à l'époque moderne. Guillotin de Corson donne par exemple la description de la maison du Palacret en Saint-Laurent (Côtes-d'Armor), rattachée à la commanderie principale de La Feuillée (Finistère) depuis le début du XVe siècle : «C'était en 1727 une maison composée de deux salles basses avec cuisine, et trois chambres hautes auxquelles conduisait un escalier de granit [...]. Le manoir occupait le fond d'une cour close de muraille, précédée d'un grand portail formant pavillon. Dans cette cour s'élevait la chapelle dédiée à saint Jean [...]. Autour de ce manoir s'étendaient jadis des jardins et des bois de décoration avec quelques pièces de terre[14].»Les archives du Temple de Carentoir (Morbihan) fournissent aussi des descriptions de certaines commanderies, par exemple celle de l'Hôpital de Malansac (Morbihan) en l'an 1643 : «Auquel lieu il y a une chapelle couverte d'ardoizes, fondée de Saint Jan-Baptiste [...]. Au devant de ladite chapelle est le chapitrel[15], sur lequel est un clocher avec une cloche de moyenne grosseur [...]. Et vis-à-vis ladite chapelle est le Logix composé d'une salle dans laquelle est un cellier et au dessus une chambre haulte avec le grenier ; à laquelle chambre haulte il y a pour monter un degré de pierre, avec une garde-robe au costé dudit logix, le tout couvert d'ardoizes en bon et deub estat [...]. Au devant duquel logis y a un petit jardin, et aux environs y a une pièce de terre tant en labour et bois que pasture, le tout en un tenant et peut contenir trois journaux tournés de haies, fossés et vieilles murailles [...][16].» Un siècle plus tard, en 1755, «le membre de l'Hôpital de Malansac consiste en une chapelle, une petite maison vieille et caduque et trois petites pièces de terre[17]». Mais, la plupart du temps, les aveux se contentent de mentionner qu'il n'y a «aucun domaine ny habitation du propre de ladite commanderie[18]». Etant donné la date tardive de ces procès-verbaux, rien ne permet d'exclure que le réseau des établissements hospitaliers ait été beaucoup plus dense à une époque antérieure, et que de multiples réorganisations amenèrent par la suite l'abandon et la ruine d'un certain nombre d'entre eux. C'est en tout cas ce que pourrait laisser sous-entendre la grande quantité de lieux-dits et de chapelles dédiés à saint Jean-Baptiste, patron de l'ordre, sur l'ensemble du territoire breton.

---

13 C'est le cas, par exemple, à Plouvien (Finistère), près de la chapelle Saint-Jean-Balanant.

14 GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*, p. 31-32.

15 Lieu de réunion couvert, où se rendait la justice et où l'on traitait les affaires de la localité.

16 Arch. dép. Morbihan, G 1092 - 1Mi 15, archives paroissiales du Temple de Carentoir.

17 *Ibid.*

18 *Ibid.*

Nous n'avons pas non plus conservé d'anciennes gravures, s'il en a jamais existé, représentant les commanderies hospitalières, qui auraient pu pallier la carence des documents écrits. Seuls les cahiers de procès-verbaux de La Feuillée[19] fournissent quelques plans et dessins sommaires des bâtiments placés sous sa dépendance (fig. 2). L'exemple présenté montre un plan schématique des structures existantes : la chapelle avec mention des autels et esquisse de la façade (à moins qu'il ne s'agisse d'une représentation de la porte principale), des indications d'orientation, le plan succinct des annexes (cours, «manoir», cellier, jardins, cuisine, cimetière, etc.) et les contours de l'enclos. Ce plan est plus détaillé que la plupart de ceux qui sont inclus dans le recueil, et ne comportent bien souvent que la mention d'une chapelle, représentée selon les mêmes critères que ci-dessus, entourée de son cimetière. En 1701, date de la rédaction du cahier, les comptes font régulièrement état de la présence d'un chapelain employé et rémunéré par l'ordre pour assurer le service religieux dans les chapelles et églises placées sous son autorité. La plupart d'entre elles ne sont pas réservées aux membres de l'Hôpital, mais au contraire accessibles à la population, et bon nombre prendront ainsi d'autant plus aisément le statut d'églises paroissiales ou de trèves.

Les structures conservées

Si un assez grand nombre de bâtiments rattachés à l'Hôpital sont connus par les textes, même succinctement, l'écrasante

19 Arch. dép. Finistère, 41 H 6, terrier de La Feuillée, 1701.

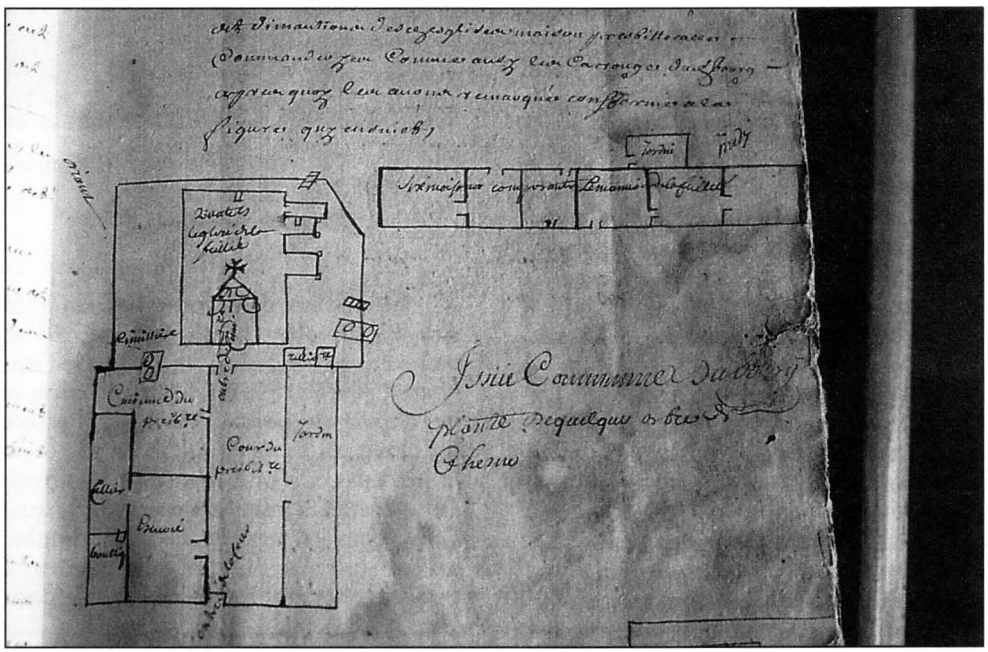

Fig. 2. – Plan de la commanderie de La Feuillée.
Arch. dép. Finistère, 41 H 6, fol. 15 r°. Cliché de l'auteur.

majorité d'entre eux a aujourd'hui disparu. L'exemple de la Loire-Atlantique est à ce sujet frappant : aucun des trois grands établissements mentionnés, à Nantes, Assérac et Guérande, n'a été conservé, pas plus que les dépendances qui leur étaient rattachées à travers le département, dont la quantité est, comme partout ailleurs, difficilement chiffrable, tant les biens templiers sont entremêlés à ceux d'origine hospitalière. Il en va de même en Ille-et-Vilaine, où les mentions pourtant nombreuses de maisons rattachées à l'Hôpital ne se traduisent sur le terrain que par un vide total de restes architecturaux. En fait, les édifices conservés sont rassemblés dans les Côtes-d'Armor et dans la région de Vannes pour la partie sud de la Bretagne. En Finistère, bien que les établissements cités dans la charte soient nombreux, seule la chapelle Saint-Jean-Balanant en Plouvien, «eleemosina de Bannazlanc», est encore debout (fig. 3). On lui attribue pour date de construction l'année 1443, et pour commanditaire Perrot du Dresnay, qui en était commandeur à la même époque. Il ne s'agit sans doute pas là de la première chapelle des hospitaliers de Plouvien, qui y étaient présents bien avant le milieu du XVe siècle. D'autre part, rien, dans la documentation, ne permet à l'heure actuelle de dater la chapelle avec autant de précision, même si, stylistiquement, on puisse accepter cette possibilité. Outre la fontaine voisine, édifice carré et couvert abritant un bassin en granit entouré de bancs, d'autres bâtiments formaient la commanderie, qui fut plus tard rattachée à celle de La Feuillée. On connaît la présence d'une «cour close de murs avec deux jardins, une retenue de huit pièces de terre, un étang et un moulin. [...] non loin étaient deux autres maisons appartenant également au commandeur[20]». Il y aurait eu également un hospice pour les pèlerins, qui pourrait avoir été construit sur le flanc nord de la chapelle, où l'on voit encore les traces d'un grand arc brisé. Le «manoir», encore visible au début du XIXe siècle, se trouvait à environ cent cinquante mètres.

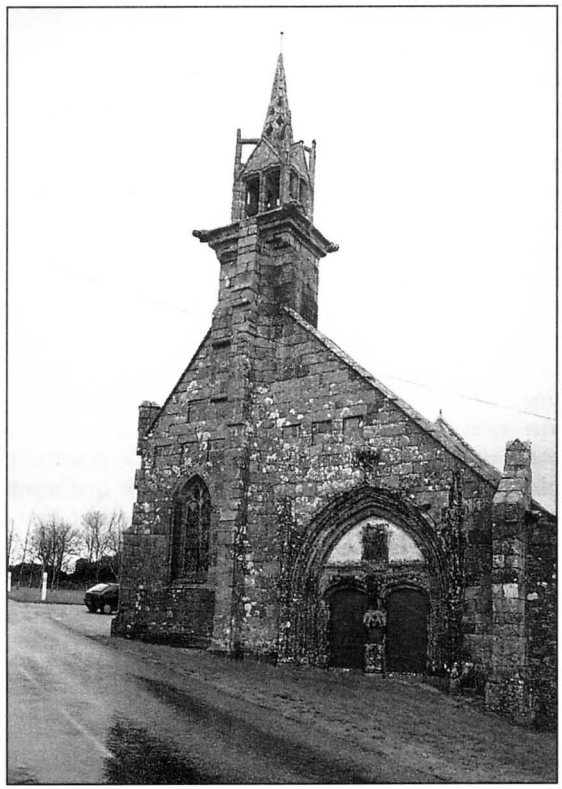

Fig. 3. – Plouvien (Finistère), chapelle Saint-Jean-Balanant.
Cliché de l'auteur.

Saint-Jean-Balanant est un édifice très simple, de plan rectangulaire, divisé en un vaisseau principal et un collatéral au sud. Le chevet plat est percé de deux baies, et l'accès se fait par un portail à doubles battants, placé à l'ouest et déporté sur la droite de la façade en raison de la présence d'une tourelle d'escalier dans le contrefort médian. L'austérité de l'élévation est accentuée par l'emploi du granit et par la rareté des décors sculptés, concentrés principalement sur les chapiteaux

[20] Louis BOTHOREL, «Sant Yann Balanant e parres Plouvien», *Les Cahiers de Saint-Jean*, 6e série, n° XV, juin 1997, p. 40-42.

à l'intérieur, et sur les voussures du portail à l'extérieur. Sur ce dernier, on trouve au tympan une représentation en haut relief du baptême du Christ par saint Jean-Baptiste. La plupart des formes décoratives employées ici, par exemple le portail double, ou le vocabulaire décoratif, trahissent l'influence du chantier tout proche de Notre-Dame du Folgoët.

Il reste encore dans le département quelques autres chapelles qui dépendaient autrefois de l'ordre de l'Hôpital, telles celles de Saint-Jean de Locjean en Kernével ou de Saint-Jean-Botlan en Édern, toutes deux construites (reconstruites ?) dans la première moitié du XVIe siècle. Toutes les autres ont disparu, à Lojan près de Châteaulin, à Lannéanou, à Plouhinec, Rédéné ou Leuhan. Certaines ont été reconstruites ultérieurement en style classique, comme à la chapelle Saint-Jean-Dividy de Scaër ou à l'église Saint-Jacques de Locquirec.

Une recherche impossible à entreprendre ?

Nous venons de voir, très brièvement, à quoi peut ressembler une chapelle hospitalière en Finistère aux environs du XVe siècle, entourée des bâtiments habituels d'une commanderie. Mais, en réalité, il n'existe pas, à travers le duché, d'architecture spécifique à l'ordre, pas plus qu'à celui du Temple d'ailleurs. Partout où l'on peut encore en juger, les hospitaliers ont dû faire appel à des maîtres d'œuvre locaux, qui ont employé les formules habituelles de leur région, ou se sont inspirés des chantiers de construction environnants, qui pullulent au XVe siècle, époque de reconstruction de la plupart des édifices conservés. Le résultat est un manque d'homogénéité flagrant dans notre corpus. Nous avons trouvé aussi bien de minuscules chapelles rectangulaires que de grands édifices, parfois paroissiaux, aux plans plus complexes et aux élévations plus riches, sans parenté dans la conception ou le décor, sans rien surtout qui proclame leur fonction au sein de l'Hôpital. À cela s'ajoute le vide de la zone est, où plus aucun monument n'est conservé, ce qui contribue à fausser l'image que l'on peut se faire de l'implantation de l'ordre en Bretagne. Du fait des disparitions multiples, nous n'avions envisagé de traiter que l'architecture religieuse mais, même pour cela, le manque se fait sentir à chaque instant.

Nous nous sommes également trouvée face à une carence irréparable des sources, qui semble être à l'origine de l'absence quasi totale d'études sur le sujet. Les documents médiévaux sont à peu près inexistants, difficilement exploitables, voire pas du tout, dans le cadre d'une recherche en histoire de l'art. De plus, la charte dite de 1160, qui constitue notre principale base de travail, ne peut être datée avec assurance et, si elle donne une liste apparemment exhaustive des biens de l'Hôpital en Bretagne, il est difficile de savoir pour quelle époque celle-ci est valable. Nous sommes réduits à n'émettre que des hypothèses qui, pour séduisantes qu'elles soient parfois, ne pourront être vérifiées en l'absence de nouveaux documents.

Les sources modernes, en revanche, abondent. Mais leur écrasante majorité est formée d'actes à vocation économique, rentes, baux, contrats d'échanges, etc., qui n'ont jamais été recensés avec précision. Du point de vue de l'historien d'art, rien ou presque qui permette d'apporter des renseignements sur le bâti des commanderies et de leurs dépendances. S'y ajoute l'enchevêtrement des biens hospitaliers et templiers, qui ont très tôt été confondus, même dans l'esprit des populations, ce qui amène à trouver des «hôpitaux du Temple» et des «temples de l'Hôpital». Même l'étude de la toponymie se heurte à ce problème, avec une quantité incroyable de lieux-dits pouvant se rattacher à l'un ou l'autre des ordres militaires, sans que pour autant l'on en soit convaincu.

La route nous a donc très vite été barrée, à la fois par l'absence de documents, et par le

peu de fiabilité à accorder à notre corpus d'édifices : comment, en effet, traiter de l'architecture religieuse des hospitaliers alors qu'une quantité non négligeable de constructions a disparu, et que celles qui subsistent sont toutes largement postérieures à la charte, quelle qu'en soit la date ? Comment tirer des conclusions fiables sur des édifices médiévaux qui ne sont documentés que par des écrits modernes, et qui ne présentent aucune unité formelle ? L'impression d'être en permanence sur des sables mouvants, les impasses sur lesquelles nous n'avons cessé de déboucher, nous ont convaincue que le sujet ne pouvait être traité d'une façon plus ample, dans la mesure où il ne nous ouvrait pas de portes sur des conclusions fiables. En revanche, il est à peu près certain qu'il reste des choses à faire dans le domaine de l'histoire économique de l'ordre à la fin de l'Ancien Régime, étant donné la quantité impressionnante d'archives qui regorgent de renseignements sur ce thème.

Résumé

Peut-on envisager de mener à bien l'étude de l'architecture religieuse des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne pendant la période médiévale ? Ou, en d'autres termes, existe-t-il un parti architectural propre à cet ordre militaire sur l'ensemble de la région bretonne ? On aurait pu croire, au vu des nombreux noms de lieux énumérés dans la charte donnée aux hospitaliers par Conan IV en 1160, que cette recherche allait s'avérer fructueuse. Hélas, la charte est peut-être un faux, les documents d'archives pour la période concernée sont quasiment inexistants, et les rares structures conservées manquent par trop d'homogénéité pour espérer en tirer des conclusions probantes. Restent les connaissances d'ordre général que nous pouvons avoir sur l'Hôpital de Bretagne, et les observations tirées des archives modernes ainsi que des édifices encore debout, qui mettent sur la voie d'une fragile réponse à la question posée : il ne semble pas avoir existé au sein de l'ordre une volonté affirmée d'employer des formules particulières, que l'on pourrait retrouver dans d'autres régions, ni du point de vue architectural, qui nous intéresse ici, ni de celui de la gestion des biens, pourtant mieux documentée.

Abstract

May one envisage a study of the religious architecture of the Hospitaliers of Saint-John of Jerusalem in medieval Brittany ? Or, in other words, is there an architectural style defining that military order in the whole of Brittany ? When considering the numerous place-names listed in the charter given to the Hospitaliers by Conan IV in 1160, one may have thought that this survey would prove fruitful. Unfortunately, the charter may be a forgery, the archives are also non-existent for the period concerned, and the few structures preserved are not homogeneous enough for convincing conclusions to be drawn. One must therefore resort to the general knowledge available on the Hospital in Brittany, and to the observations to be drawn from modern archives and standing buildings to elaborate a fragile answer to the question : there does not seem to have been, within the Order, any deliberate policy of using identifiable formulas which could be recognized in other regions, neither from the architectural point of view, on which we will focus here, nor from that of the management of properties, though the latter is better documented.

Diverradur

Daoust ha bez 'e vefe tu da gas da benn eur studiadenn war arkitektouriez ospitalierien Sant-Yann Jeruzalem e Breiz da vare ar Genn-Amzer ? Pe c'hoaz, ha bez 'ez eus e Breiz a-bez eun arkitektouriez na vefe nemed hini an urz milourel-se ? Peadra oa gand an niver a anoiou-leh meneget en diell savet evid an ospitalierien gand Konan IV e 1160 da soñjal e hellje beza fonnuz an eost er heñver-se. Siwaz, faoz eo

marteze an diell ha n'ez eus ket, koulz lavared, a baperiou koz o tenna d'ar maread amzer-ze, ha re ziheñvel eo an traou bet miret evid esperoud tizoud disohou diarvaruz. Evelkent, gand ar pez a ziskouez diellou nevez hag ar savaduriou chomet en o zav e heller, war-bouez beza poelleg, kinnig eur respont d'ar pez e oam o klask gouzoud : war a seblant ne ziskouez ket an Urz beza bet mennet stard da ober gand stummou diouto o-unan a vefe ive anezo e rannvroiou all, nag e keñver an arkitektouriez nag e keñver melestradurez ar madou.

Cathédrale Saint-Corentin de Quimper : essai d'inventaire des vitraux disparus

par Jean-Pierre Le Bihan

La restauration générale des vitraux de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper entre 1973 et l'an 2000 nous a permis, non seulement de les remettre en état, mais aussi de procéder à un examen approfondi qui nous a menés, conjointement avec l'étude de témoignages écrits, à constater la disparition d'un certain nombre de vitraux ou d'éléments de vitraux. Nous avons donc cherché à en établir un premier inventaire.

Toutes les baies de la cathédrale ont, bien entendu, reçu des vitraux au fur et à mesure de l'achèvement des autres travaux que sont la maçonnerie, la charpente, l'entourage des baies et les meneaux. Nous savons que les baies hautes du chœur ont reçu les leurs dès le début du XVe siècle[1]. Les vitraux des baies hautes de la nef ont été posés, eux, à l'extrême fin du même siècle. Les baies basses des chapelles des bas-côtés du chœur et de la nef ont été aussi parées en leur temps, mais un silence quasiment complet existe à leur sujet à l'heure actuelle.

Chapelle Notre-Dame-de-la-Victoire

Baie 0. 1632. La «réparation d'une vitre sur la chapelle de la Trinité au haut de l'église» est relevée par R.-F. Le Men dans sa *Monographie de la cathédrale*[2].

1671. Le même historien signale[2] que le chapitre accorde à Sébastien de Rosmadec le droit de mettre ses armes «au plus haut soufflet des vitres estantes au costé de l'autel».

1837. Lors d'une réutilisation de panneaux de vitraux dans cette chapelle de la Victoire, Guilhermy mentionne un saint tenant ses entrailles : ce pourrait être saint Barthélemy. Les autres panneaux qui l'accompagnaient ont retrouvé leur place en 1873 et 1874.

Vitraux des chapelles des bas-côtés du chœur et de la nef

Baie 8. Les Coetanezre avaient leurs armes au bas du quatrième jour (lancette) de la vitre[3].

---

[1] J.-P. Le Bihan, «La verrière n° 100 de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 175-201.

[2] R.-F. Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper, XIIIe-XVe siècle*, Quimper, 1877, p. 62, p. 60.

[3] Id., *ibid.*, p. 87.

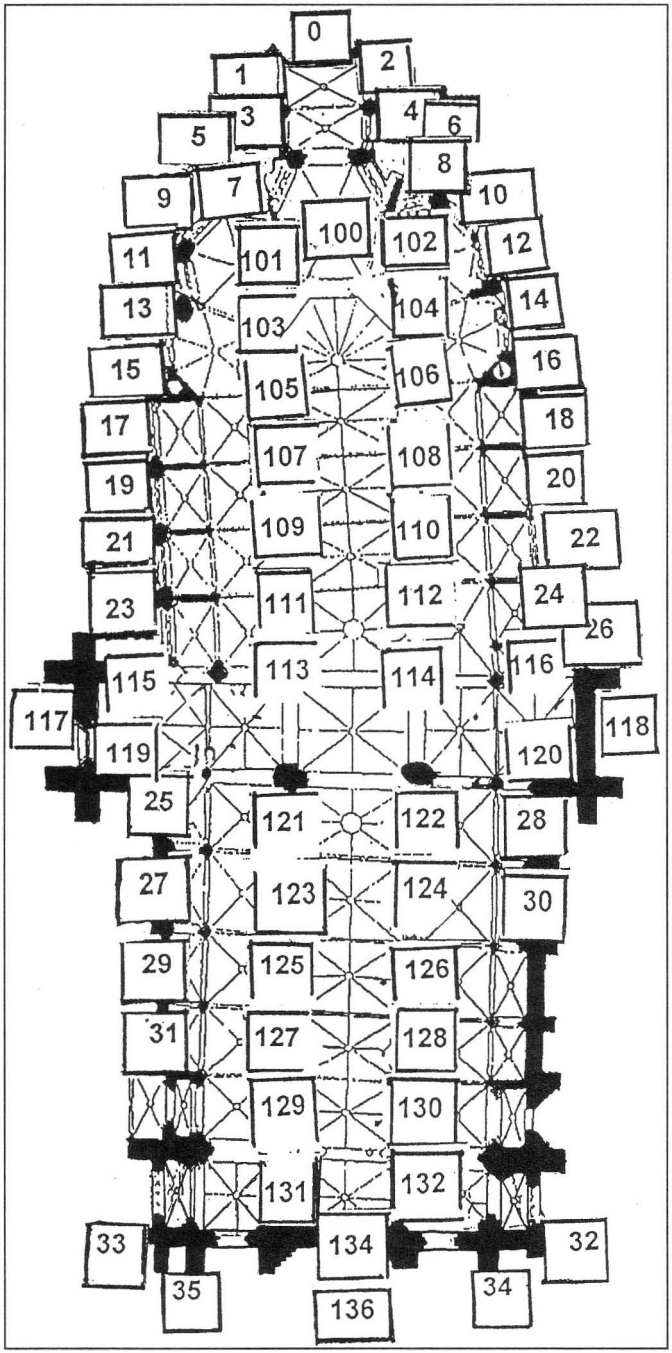

Fig. 1. – Emplacement de vitraux disparus de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper.

Vitraux disparus	□	à 100%
	⊓	à 90%
	⊔	à 50%
	⊏	à 40%
	⊐	à 30%
	⌜	à 20%

Dans ces estimations, les réseaux des baies hautes, du XIXe siècle dans leur quasi-totalité, n'ont pas été retenus.

Baie 15. «Vitre [de Rohan] au-dessus de la petite grille de la sacristie des enfants de chœur. L'écusson de Rohan qu'on voit ici [sur le dessin du registre de Boisbilly] n'existe plus, on l'a reproduit de mémoire[4].»

Baie 17. Le 4 octobre 1596, par contrat passé avec le chapitre, Jean du Marc'hallac'h, sieur de Trelen, chanoine de Cornouaille et recteur des paroisses de Plonéis et de Plozévet, fait mettre ses armes dans la vitre[5].

Le 25 mai 1643, Nicolas de Gouandour et Catherine du Marc'hallac'h ont le droit de mettre leurs écussons et armoiries aux vitres de «la chapelle de sainte Marthe[6]».

Baie 18. «Le 4 octobre 1631, j'ai baillé à Me P. Le Camus, maistre vitrier, pour avoir faict la moitié d'un panneau de vitre neuffve, et le reste remis en plomb neuff, en la chapelle S. Sébastien, 40 sous tournois[7].»

Baie 19. «Dans la plus haute rose du tympan était l'écusson de Bretagne ; dans les quatre suivantes et dans la huitième et la neuvième rose se trouvaient des écussons portant : *pallé d'argent et d'azur* ; dans la sixième, *parti d'or à une molette de gueules et de pallé d'argent et d'azur* ; à la septième, *d'or à la molette de gueules.* On lisait dans quelques-uns des compartiments du tympan, la devise bien connue de la famille de Rosmadec : *En bon espoir.* Dans le premier panneau (lancette) était représenté sainte Catherine, et près d'elle une dame à genoux, vêtue d'une robe partie de Lanros et de Rosmadec. Un écusson triangulaire de Lanros plein, était placé au-dessous de ces personnages, dans lesquels il est facile de reconnaître Guillaume de Lanros et Catherine de Rosmadec, sa femme (elle était la sœur de l'évêque Bertrand de Rosmadec). On voyait dans le second panneau saint Maurice ou saint Julien, et près de lui un chevalier à genoux portant sur sa cotte d'armes les armoiries de Lanros. Au-dessous était un écusson en losange, parti comme celui du précédent panneau. Le troisième et la quatrième panneau renfermaient des écussons *pallés d'argent et d'azur*[8].»

Baie 20. Le 24 janvier 1634, les comptes de la fabrique de la cathédrale mentionnent la «mise en plomb neuff de l'imaige de saint Pierre», par Pierre Le Camus, dans la chapelle Saint-Sébastien[9].

Baie 21. Cette chapelle, terminée avant 1280, était dédiée à saint Nicolas.

Baie 33. «Le 19 août 1632, j'ay baillé à Me Pierre Le Camus, maistre vitrier, la somme de 32 livres tournois, et ce pour avoir raccommodé et mis en plomb neuff la vitre du costé de l'Epître, en la chapelle de la Trinité, au haut de l'église ; plus pour avoir faict un panneau de neuff à la vitre plus basse du mesme costé[10].»

Baie (emplacement inconnu). En plus de leurs armoiries sur une peinture murale représentant une pietà et un Christ gisant, se trouvant dans un enfeu de la chapelle des Trépassés, les L'Honoré avaient leurs armoiries, au nombre de neuf, dans une baie à quatre lancettes[11].

---

4 Arch. dioc. Quimper, 8 L 1, registre de Boisbilly. Oncle d'Aymar de Blois, le chanoine de Boisbilly, syndic du chapitre de la cathédrale, avait dessiné l'architecture des fenêtres de la cathédrale, en pleine page, de 1770 à 1772. Il devait compléter ce travail par la suite avec les dessins des vitraux, mais il fut malheureusement appelé à d'autres fonctions. A. de Blois, héritant de ce registre, en fit don à l'évêque André, le 5 janvier 1804, mais l'annota en 1820 et 1821, donnant alors la description des vitraux et leur état. Il le fit remettre de nouveau à l'évêque de Quimper, Mgr Graveran, le 5 septembre 1842, «pour l'usage de la cathédrale». Il ajoutait alors que, «malade d'une fluxion, [il] charge[ait] son fils Louis de le remettre à l'évêque».

5 R.-F. Le Men, *op. cit.*, p. 43.

6 Id., *ibid.*, p. 43-44.

7 Id., *ibid.*, p. 307.

8 Id., *ibid.*, p. 40-41.

9 Id., *ibid.*, p. 102 et 308.

10 Id., *ibid.*, p. 307-308.

11 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 24 J 35, fonds Couffon.

Fenêtres hautes du chœur

Baie 100. Actuellement au château de Castelnau Bretenoux (Lot)[12]. «Des vitraux dont les débris laissent encore appercevoir des formes gratieuses, des costumes intéressans, d'ingénieuses productions de la naïveté de l'imagination de nos pères[13].»

Baie 101. Vitrail du duc de Bretagne, Jean V. «Ce vitrail est presqu'entièrement détruit, on n'y voit plus que les débris d'un Prince à genoux couronné d'une couronne ducale ; un rouleau contenant une sentence écrite lui sort de la bouche et se dirigeait vers la figure qui existait dans le panneau voisin ; il y a tout lieu de croire que c'est le portrait du Duc Jean V qui parvint au Duché fort jeune, en 1399, et mourut en 1442 ; il est fâcheux que cette figure soit détruite, car elle manque dans la collection de celles qui nous restent de nos Ducs[14].»

Baie 102. Vitrail de Jeanne de France. «Ce vitrail est presqu'entièrement détruit (mais j'y ai vu jadis la figure de la Princesse vêtue d'une robe partie aux armes de Bretagne et France et présentée par saint Jean-Baptiste[15].)»

Baie 103. Cinq panneaux ont disparu sur les douze. Il s'agit d'un saint Paul et des trois socles. Le réseau a aussi disparu, comme dans toutes les baies des fenêtres hautes du chœur[16].

Baie 104. Deux lancettes ont disparu, entre autres «l'effigie d'un Seigneur dont le corps a été brisé présenté par un Prince vêtu d'or et d'hermine (qui pourroit être St Henry). La femme qui est en arrière est vêtue d'une Robbe Bleue chargée d'un lion d'argent ; une bannière qui paroit aux mêmes armes élevée au dessus ; ce sont celles de la très ancienne maison du Juch. Henri du Juch était Capitaine ou Gouverneur de Quimper en 1418 ; c'est probablement ce qu'on a voulu exprimer en représentant sa bannière déployée comme marque de Son

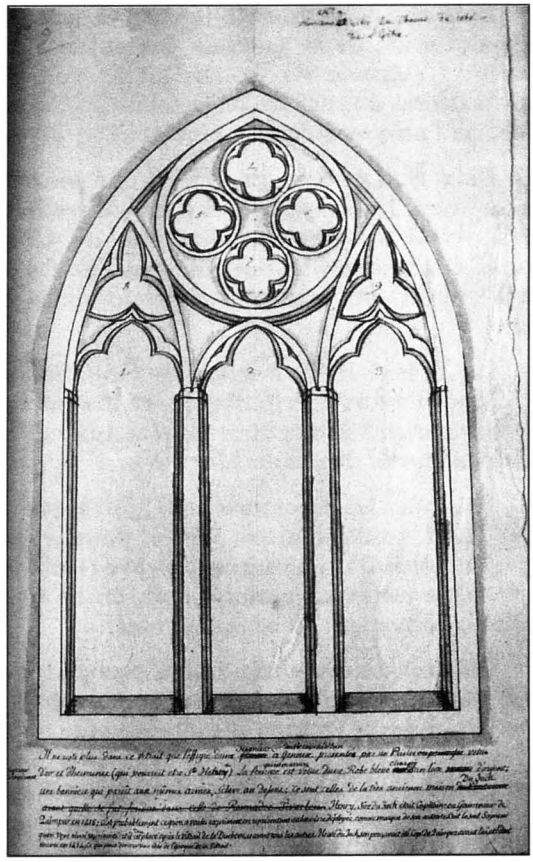

Fig. 2. – La baie n° 9 du registre Boisbilly-A. de Blois (n° 104 dans la numérotation actuelle).
L'annotation du haut et le dessin sont du chanoine de Boisbilly ; les annotations du bas sont de la main d'Aymar de Blois.
Arch. dioc. Quimper, 8 L 1.

12 J.-P. LE BIHAN, art. cité.

13 J. CAMBRY, *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère dressé en l'an III*, édité par J. Trévédy, Rennes, Caillière, 1889, p. 17.

14 Arch. dioc. Quimper, 8 L 1, registre de Boisbilly, n° 2.

15 *Ibid.*, n° 8.

16 Pour les baies 103, 105, 107, 109 et 111, puis pour certaines du transept et de la nef, les relevés ont été faits par nous lors des restaurations de 1973-1974 et 1996-1999.

autorité. C'est le Seul Seigneur qu'on voye ainsi représenté et il est placé après le vittrail de la Duchesse, et avant tous les autres. Hervé du Juch, son père, avait été Cap[itain]e de Quimper avant lui, et l'était encore en 1414, ce qui peut donner une idée de l'époque du vitrail[17].»

Le Men signale, en outre, un saint Hervé, et la troisième lancette[18].

Baie 105. Quatre dais d'architecture ont disparu.

Baie 106. Quatre panneaux disparus sur un total de douze. On voyait dans la première lancette saint Guénolé. Un fragment du buste de sainte Catherine existait en la quatrième lancette[19].

Baie 107. Deux socles sont absents. Les blasons de ces panneaux sont du XIXe siècle.

Baie 108. Il ne restait, dans ce vitrail, avant sa restauration de 1873, que la partie inférieure des personnages[20].

Baie 109. Cinq panneaux sur douze ont disparu : il s'agit des quatre dais et du bas de la lancette de saint Michel terrassant le dragon.

Baie 110. En 1820, il ne subsistait que deux lancettes sur quatre. «Deux panneaux de ce vitrail représentent encore deux Sgr de la maison de Tréanna comme le précédent[21].»

Baie 111. Six panneaux manquent sur les douze composant le vitrail. Il s'agit des têtes de lancettes, de dais et de saint Hervé.

Vitraux des baies hautes du transept et de la nef

Baie 114. Les vitraux d'origine ne remplissent même pas la surface de deux lancettes.

Baie 115. La quatrième lancette, celle qui présente un donateur chanoine, avait disparu.

Baie 117. Bras nord du transept. Le registre de Boisbilly décrit ce qui suit : « On voit dans les divers panneaux de ce vitrail les images de St Jean l'Évangéliste, de Notre-Dame, de N. S. Jésus-Christ, de St Jean-Baptiste, de St Pierre, de St André, de St Jacques le Majeur et de St Jacques le Mineur. L'un des panneaux est détruit. Les figures sont reconnaissables par leurs divers attributs[22].»

Le Men écrit : «Les vitraux de couleur de cette fenêtre, qui existaient encore en partie en 1820, avaient été tous remplacés par des verres blancs[23].»

En 1524, Jean Le Bescond répare un vitrail dans lequel étaient les armes du chanoine Charles du Liscoët[24].

Baie 118. Toujours d'après le registre de Boisbilly, « Ce vitrail qui étoit un des plus beaux pour la peinture et le goût du dessein, étoit fort endommagé ; on y voyait un évêque debout, probablement St Corentin ; un autre à genoux dans le deuxième panneau : on croit que c'étoit Bertrand de Rosmadec évêque de Quimper en 1416 qui fit bâtir la nef de la cathédrale, et mourut en 1445, on ignore le sujet du panneau du milieu, et enfin un autre évêque aussi à genoux présenté par saint Michel ; ce qui pouvoit caractériser ces évêques dont on ne voyait que quelques par-

---

17 Arch. dioc. Quimper, 8 L 1, registre de Boisbilly, n° 9.

18 R.-F. Le Men, *op. cit.*, p. 27.

19 Id., *ibid.*, p. 27-28.

20 Id., *ibid.*, p. 28.

21 Arch. dioc. Quimper, 8 L 1, registre de Boisbilly, n° 12.

22 *Ibid.*, n° 16.

23 R.-F. Le Men, *op. cit.*, p. 132.

24 Id., *ibid.*, p. 305.

ties du corps, avoit été détruit par les réparations diverses qu'avoit subies le vitrail depuis il a été rétabli en entier à neuf et en vitres blanches[25].»

Baie 119. Selon A. de Blois, cette verrière était complètement détruite en 1820. Selon Le Men, le vitrail actuel reproduit ce qui se voyait dans la baie 117 avant 1790, et les écussons ont été rétablis suivant un extrait d'aveu communiqué par A. de Blois[26].

Baie 120. Le Men[27] et Thomas[28] lui donnent le même titre : «Quatrième fenêtre (côté ouest)», mais la description varie un peu, les personnages ne se trouvant pas à la même place. Cela semble dû, comme l'indique le second, à Lusson et à ses «ouvriers maladroits chargés de la mise en place».

Cette baie comporte quatre lancettes, dont seule la seconde présente deux panneaux du XVe siècle, un buste de Christ bénissant et son dais. Tout le reste avait disparu. Le Men, lors de sa proposition pour la restauration des vitraux, avait proposé ce Christ bénissant en la première lancette, suivi d'un évêque en orant, Jehan de Lespervez, mort en 1472. Celui-ci, le 9 avril 1467, avait légué par testament mille livres pour les réparations de la cathédrale. Cette somme n'étant pas entièrement payée en 1489, un commandement à exécution fut ordonné. Cela semble indiquer que le chapitre devait avoir besoin de cet argent pour les travaux de la cathédrale[29].

Est-ce vraiment leur place d'origine ?

Baie 121. «Les panneaux de ce vitrail représentent un chanoine, saint Pierre, Notre Seigneur Jésus Christ, saint Paul et un autre chanoine : rien n'indique plus à quelles familles appartenaient ces deux chanoines[30].» Ce relevé indique que seuls cinq panneaux sur trente étaient alors en place. Le reste avait disparu.

Baie 122. Sur cinq lancettes, on ne peut voir actuellement du XVe siècle qu'«un saint vêtu de blanc tenant à la main une hache de couleur bleue[31]» dont on ne connaît pas la provenance.

Baie 123. Sur les 12 m² de cette baie, seul 2,70 m² sont anciens, soit sept panneaux sur seize, et de la fin XVe siècle si l'on considère que cette baie est à sa place d'origine, et qu'en 1469 les meneaux n'étaient pas encore posés.

«Ce vitrail avait été donné par les sires de Plœuc de la branche aînée, maintenant éteinte, baron de Kergorlay, seigneur de Tymeur près de Carhaix et du Plessis Ergué, P[aroi]sse d'Ergué Armel, et indiquait l'enfeu de la terre du Plessis. Il est fort endommagé par le bas : on n'y voit plus l'effigie de ces seigneurs, remplacée par des vitres blanches, mais on remarque dans ce qu'il reste, le haut des images de Notre-Dame, de St Michel et de St Jean Baptiste[32].»

Baie 124. Seule la lancette où apparaissait un saint Louis a disparu. Ici aussi les quatre socles ont suivi le même sort. Aymar de Blois ne distinguait que deux des quatre personnages en place. La cause semble due à une couche de corrosion présentant des plages entières de cratères de toutes formes et dimensions, qui sera supprimée sans ménagement lors d'une restauration.

Baie 125. Deux seigneurs sont signalés, toujours par Aymar de Blois, en 1820[33]. L'un d'eux avait disparu, le seigneur du Dresnay

---

25 Arch. dioc. Quimper, 8 L 1, registre de Boisbilly, n° 27.

26 R.-F. Le Men, *op. cit.*, p. 132.

27 Id., *ibid.*, p. 131.

28 Abbé Alexandre Thomas, *Visite de la cathédrale de Quimper*, 1892, p. 123.

29 R.-F. Le Men, *op. cit.*, p. 173-176, 242.

30 Arch. dioc. Quimper, 8 L 1, registre de Boisbilly, n° 18.

31 R.-F. Le Men, *op. cit.*, p. 138.

32 Arch. dioc. Quimper, 8 L 1, registre de Boisbilly, n° 19.

33 *Ibid.*, n° 20.

et son saint patron, entre cette date et celle de la restauration de 1869.

Il ne reste actuellement que trois dais, une tête de lancette et deux panneaux de buste, ceux d'une sainte avec son donateur chanoine, et de saint Yves avec un seigneur du Dresnay.

Baie 126. Aymar de Blois, qui intitule cette baie «seconde vitre de la nef du côté de l'épître, vitrail du Juch», nous apprend que ce vitrail possédait plus d'éléments du XVe siècle qu'actuellement. Dans la première lancette, il relève un chanoine présenté par saint Julien ; la deuxième lancette n'est pas citée ; la troisième est le saint Christophe existant encore, puis «la femme du Sgr cy devant présentée par Ste Barbe, sa robe est moitié aux armes de son mary, moitié aux siennes qui sont bleues au léopard d'or[34]».

Baie 127. Le saint Pierre de la quatrième lancette, signalé par Aymar de Blois, a disparu.

Comme éléments anciens, on peut relever quatre dais quasiment complet, deux panneaux de la sainte Marie l'Égyptienne, ainsi que deux panneaux de la Pietà et deux panneaux des bustes des chanoines de Kerloaguen.

Baie 128. Aymar de Blois décrit ainsi cette baie : «2° vitre de la nef, côté de l'Epître. 1° l'image de saint Jean-Baptiste. 2° St Christophe. 3° Un chanoine présenté par un St qu'on n'a pas pu distinguer. 4° Un seigneur dont la cotte d'armes est blanche chargée de trois oiseaux d'or ou d'argent. Il paraît que ce sont les armes de Clécunan ou Kernerchulan. 5° Sa femme habillée moitié des armes de son mari et moitié des siennes qui sont d'azur au cornet ou petit cor de chasse entre 3 besants le tout d'argent[35].»

Actuellement, il ne reste rien de tout cela, si ce n'est douze pièces d'architectures de dais réparties sur deux panneaux.

Baie 129. Aujourd'hui, du XVe siècle, il ne reste que quelques pièces du panneau de la Vierge allaitant, dont le manteau de Marie, l'Enfant sur un linge et le sein gauche de sa mère ; deux autres panneaux ont conservé quelques pièces de vêtements liturgiques.

Du temps d'Aymar de Blois, le vitrail comportait encore beaucoup d'autres éléments : «Ce vitrail est très endommagé. On reconnaît dans ce qui en reste, un chanoine présenté par un St Evêque dont on ne distingue pas l'attribut, l'image de N.D. et un personnage présenté par un St, mais on n'y voit plus ni écussons, ni cottes d'armes qui puisse le faire reconnoître[36].»

Baie 130. Aymar de Blois signalait que, dans cette baie entièrement neuve actuellement, «il ne reste presque rien de ce vitrail ; on n'apperçoit que le bas du corps d'un chanoine en Chappe, à genoux ; ses armes qu'on voit sur le prie dieu sont d'or au lion rouge qui sont celles des Barons de Pont-l'Abbé[37].»

Baie 131. Aymar de Blois note en cette «cinquième vitre de la nef du côté de l'évangile [...] Dans les panneaux de ce vitrail, les images de St Michel, de St Jean l'Evangéliste et de St Corentin, et un chanoine à genoux présenté par St Laurent. Le chanoine n'est caractérisé par aucun écusson[38].»

Actuellement, il reste dans les lancettes onze panneaux sur seize. On y voit les bustes de saint Laurent et de son donateur, le buste d'un évêque bénissant, le buste de Marie-Madeleine qui a remplacé saint Jean l'Évangéliste, ainsi que le buste de saint Michel. Dans le réseau, deux soufflets armoriés ont subsisté.

---

34 *Ibid.*, n° 31.

35 *Ibid.*, n° 32.

36 *Ibid.*, n° 22.

37 *Ibid.*, n° 33.

38 *Ibid.*, n° 23.

Baie 132. D'après Aymar de Blois, «il n'existe de ce vitrail que les images de St André et de Notre Seigneur J.-C. qu'on voit dans les deux panneaux du milieu[39].» Ces deux personnages ont disparu et ont été remplacés par des neufs en 1873-1874.

Baie 134. Vitrail derrière l'orgue. «Ce vitrail caché par le buffet d'orgue m'avait été caché lorsque je fis l'examen de ceux qui existaient encore dans l'église en 1820 et je ne pus le voir que l'année suivante. Il m'apparut beau et bien conservé. Il représente, au milieu un crucifix, à sa droite Notre-Dame, et à sa gauche St Jean l'Evangéliste ; à droite de N. Dame, St Pierre ; à gauche de Jean, Saint Paul ; sous le crucifix, St Corentin et son poisson à ses pieds ; à sa droite St Cosme et à sa gauche St Christophe. Deux effigies d'évêques à genoux, mitrés, tenant leurs crosses d'argent, revêtus de chapes bleues, et beaucoup plus grandes que celles des Saints, se font face l'une à l'autre, à droite et à gauche, et remplissent, avec leur prie dieu, l'espace depuis la hauteur du milieu des Sts du deuxième rang, jusqu'aux ornements peints qui forment la base du vitrail. L'écusson que l'on voit sur les prie dieu, est le même pour les deux figures qui se ressemblent. Il est d'argent au chevron d'azur liséré d'or ; ce sont les armes d'Alain Le Moult ou Le Maout, Evêque de l'an 1484 à 1493 ; il fit construire une partie des voûtes de la nef et des croisées où l'on voit ses armes en sculpture. Ce vitrail a été entièrement détruit et remplacé par des vitres blanches quelques temps après l'examen que j'en avais fait en 1821[40].»

En 1890, l'architecte Bigot[41] note que «les fenêtres des bas-côtés de la nef étaient aveuglées par une maçonnerie en torchis». L'abbé Thomas[42] relève, dans un procès-verbal de 1680 pour la réformation du domaine, «de petites maisons et échoppes». La nef était donc sombre. De plus, selon Bigot, «la couverture des bas-côtés le plus près du grand corps était surélevée au détriment de la partie inférieure des fenêtres qu'elle masquait, et une maçonnerie bouchait ça et là quelques autres baies, notamment la grande fenêtre entre les deux tours[43].»

*
* *

Nous découvrons actuellement une cathédrale Saint-Corentin resplendissante de vitraux des XVe, XIXe et XXe siècles. Il n'en fut pas de même, on le voit, il y a près de deux siècles. La restauration récente des vitraux du XVe siècle a nécessité une documentation précise : cela a été rendu possible par les renseignements que nous ont transmis Aymar de Blois et R.-F. Le Men, grâce auxquels, en outre, nous avons pu dresser un essai d'inventaire des vitraux disparus.

---

39 Arch. dioc. Quimper, 8 L 1, registre de Boisbilly, n° 34.

40 *Ibid.*, n° 24.

41 J. BIGOT, «Cathédrale de Quimper. Notice historique», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVII, 1890, p. 1-8 (p. 1).

42 A. THOMAS, *op. cit.*, p. 1 et suiv.

43 J. BIGOT, art. cité, p. 5-6.

Résumé

Les vitraux de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper ont été restaurés entre 1973 et 2000. Une partie d'entre eux date du XVe siècle, beaucoup du XIXe et du XXe siècle. L'examen approfondi rendu possible par les travaux de restauration, les indications fournies par le chanoine de Boisbilly à la fin du XVIIIe siècle, par l'érudit Aymar de Blois, l'archiviste René-François Le Men, l'architecte Joseph Bigot, le chanoine Alexandre Thomas, au XIXe siècle, ont permis de dresser l'inventaire d'une partie des vitraux anciens disparus.

Abstract

The stained glass windows of the Saint-Corentin cathedral, in Quimper, were renovated between 1973 and 2000. They partly date back to the XVIth century, but most belong to the XIXth and XXth centuries. The comprehensive study, made possible by the renovation work, the details given by the chanoine de Boisbilly at the end of the XVIIIth century, the archivist René-François Le Men, the architect Joseph Bigot and the chanoine Alexandre Thomas, in the XIXth century, have allowed us to draw up a list of part of the former stained glass windows.

Diverradur

Gwerennou-livet iliz-veur Sant-Kaourantin e Kemper a zo bet nevesaet etre ar bloavez 1973 hag ar bloavez 2000. Darn anezo a zo euz ar XV^ved^ kantved, al lodenn vrasa euz an XIX^ved^ hag an XX^ved^ kantved. Gand an imbourh diwar al labouriou nevesaad, an titourou bet roet gand ar chaloni de Boisbilly e diwez an XVIII^ved^ kantved, hag e-doug an XIX^ved^ kantved gand Aymar de Blois, den gouizieg anezañ, an diellour René-François Le Men, an arkitekt Joseph Bigot hag ar chaloni Alexandre Thomas ez euz bet gallet sevel eur renabl euz darn euz ar gwerennou koz n'euz ket anezo ken.

Orfèvrerie finistérienne : croix de procession et boîtes aux saintes huiles

par Yves-Pascal Castel

La légendaire réputation de richesse de l'orfèvrerie religieuse ancienne du Finistère, c'est-à-dire antérieure à la Révolution, n'est pas usurpée. Le bilan établi en 1988, qui n'était, précisons-le, que provisoire, faisait état d'un lot de onze cents pièces. Dans cette masse, quasi fabuleuse par rapport à ce qui est conservé dans les autres départements, se détachent les grandes croix qui, dressées en tête des processions, se présentent à l'admiration de tout un chacun. En revanche, les boîtes aux saintes huiles, discrètement serrées dans les placards des sacristies, n'étant de fête que lors de l'administration des baptêmes, ne se livrent pas aussi aisément à l'admiration commune. L'essai de synthèse concernant ces deux catégories d'objets va permettre de dévoiler les arcanes d'un domaine assez mal connu et de jeter un coup d'œil furtif dans les échoppes de ceux qui ont participé à l'enrichissement de cette part inestimable de notre patrimoine.

1. Les croix de procession dites «finistériennes»

Dans le vaste ensemble des croix de procession anciennes de Bretagne, les historiens de l'art sélectionnent une catégorie à laquelle ils attribuent le nom de «croix finistériennes». La raison en est que le Finistère conserve une série de ces croix qui ont un profil analogue à celui des petits calvaires de pierre et qui, en outre et surtout, possèdent des traits originaux particuliers.

Les croix de procession finistériennes ont été parmi les premiers objets d'orfèvrerie classés dans la liste prestigieuse des Monuments historiques. La palme revient à la croix de Saint-Jean-du-Doigt (M.H., 11 décembre 1893). Ont suivi de près les croix de Guengat et de Pleyber-Christ (M.H., 18 janvier 1897), précédant de peu la fournée des treize croix du 14 juin 1898.

En fait, la dénomination de croix finistérienne n'exclut pas l'existence, en dehors du département, d'objets similaires, comme à Locarn dans les Côtes-d'Armor, qui possède une des croix les plus achevées du genre. Dans le même département, Runan possédait, en 1708, «une grande croix d'argent, garny d'un crucifix et de deux images, sçavoir de Notre-Dame et de saint Jean, et de six apôtres au pommeaux de la dite croix[1]».

[1] Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 G 440. Nous remercions Mme Denise Dufief-Moirez, de l'Inventaire général, pour ses renseignements extraits des cahiers de paroisse des Côtes-d'Armor.

La description de cet objet, désormais disparu, correspond exactement au profil des croix qui font l'objet de la présente étude. Tout en précisant que ne sont retenues que les croix en argent massif, on n'oubliera pas qu'il en existe en laiton de fort beaux spécimens à Saint-Pabu, à Saint-Thégonnec, à l'église de Logonna-Quimerc'h, en Pont-de-Buis, et à Kerlaz, dont les statuettes en bronze fondu rejoignent le hiératisme des hautes époques.

La commande de la croix, une affaire paroissiale

L'acquisition d'une croix de procession par le «général» de la paroisse, c'est-à-dire l'ensemble de ses personnalités, a toujours été une affaire d'importance. Fierté de la communauté, dressée en tête des processions et des cortèges funéraires, la croix porte l'honneur local aux pardons voisins. La politesse rituelle comporte, encore aujourd'hui, la fraternelle rencontre des enseignes : salut des croix et baiser des bannières. L'extrait des comptes de Paimpol, pour 1609, fait état de dix sols déboursés «tant en sallaire que en despans aux homes et servitteurs qui luy aydent (qui ont aidé le comptable) ledit jour (du pardon) à servir en ladite église a aporter la croix et bannières pour rencontrer les autres paroisses». D'un point de vue plus pragmatique, l'acquisition d'une croix, comme de toute autre pièce d'orfèvrerie, participe à l'augmentation du «trésor» de la fabrique, qui est une réserve de métal précieux où chaque once d'argent et d'or est gérée avec une attention scrupuleuse par les fabriciens chargés du temporel. On y puisait à l'occasion de quoi faire face à certaines obligations, constructions ou réparations d'édifices, comme l'abbé Feutren l'a relevé pour Roscoff en 1640[2].

Certains cahiers de paroisse ont gardé le souvenir de l'acquisition de la croix. Bien que celles de Landivisiau et de Plouider aient disparu, nous nous y attarderons, mais pour des raisons bien différentes.

En 1675, les gens de Landivisiau, alors trève de Plougourvest, éblouis par la croix de Saint-Martin de Morlaix, décident d'en acquérir une qui soit semblable d'aspect et comparable en poids. Le 1er décembre, la fabrique passe contrat avec Olivier Le Roy, maître morlaisien établi dans la paroisse de Saint-Mathieu.

Quatre mois plus tard, le dimanche 28 avril, en présence de l'assemblée des fidèles réunis pour la grand-messe, Le Roy fait une première présentation de l'objet que l'on a planté sur un pied de bois «en bas du coeur de ladicte église». Le compte-rendu révèle que le propos esthétique le cède aux nécessités de la transaction commerciale. En effet, après avoir constaté que la croix est ornée «d'un crucifix d'un costé, de l'image de Saint Tivizieau portant une croix d'archevesque de l'autre costé», on passe aux réalités chiffrées concrètes. «Démontée de dessus son bois», c'est-à-dire l'âme intérieure de bois, armature rigide sur laquelle s'enfilent, pour qu'ils soient soutenus, les cylindres des branches, on estime que le métal précieux «pèse 14 marcs, 1 once, 5 gros d'argent». Le marc évalué à 0,244 kg, soit une demi-livre, cela fait 3,746 kg. Selon un usage constant dans les acquisitions de pièces d'orfèvrerie, cette pesée est nécessaire pour comparer le poids du métal dont dispose la fabrique avec ce que l'orfèvre devra fournir pour parfaire son œuvre. Ainsi, on remet à Le Roy «deux vieux calices, leurs platines (patènes)», des vases sacrés sortis de mode ou hors d'usage, «et quelque autre argent cassé, qu'il y a dans la sacristie de ladicte église [...], quelques petites croix et grains de chappeletz». Le tout exactement pesé, il reste à devoir à l'orfèvre un complément de dix marcs et sept gros d'argent, ce qui fait 2,470 kg. Le surplus pro-

2 Abbé Jean Feutren, papiers personnels, collection privée.

viendra, sans doute, d'une collecte auprès des paroissiens. En sus du métal, Olivier Le Roy doit toucher la somme de 232 livres, le montant de la façon, qui est de sept livres dix sols par marc mis en œuvre. À cette époque, comme aujourd'hui, le prix de la façon est souvent fonction du poids de l'objet et non du temps passé à sa fabrication.

Le 2 juin suivant, fête de la Pentecôte, l'orfèvre vient de Morlaix à Landivisiau afin de présenter à la communauté la croix achevée, avec son «pied d'argent à cinq neus», c'est-à-dire la hampe. Constatant que le crucifix est plus grand que celui qui avait été montré un mois auparavant, cela ne fait néanmoins pas d'objection majeure. Au prochain pardon, les marchands de la trève de Landivisiau feront bonne figure face aux paysans de Plougourvest, la paroisse-mère[3] .

Si à Landivisiau le marché et la réalisation de la croix de procession furent conclus sans problème et de manière irénique, il n'en alla pas de même, un siècle plus tard, à Plouider, une paroisse proche, dans le même diocèse de Léon. L'appareil judiciaire ayant été mis en branle, l'affaire de la croix donna l'occasion de la publication d'un mémoire imprimé relatant en détail les péripéties d'une suite d'événements plus ou moins rocambolesques qui couvrent quatre années, de 1738 à 1741[4] .

Cela commença pourtant comme une belle histoire d'un temps de prospérité. «Il y avait dans le trésor de la Paroisse quarante marcs d'argent (environ 9,800 kg de métal précieux) dont on ne faisait aucun usage. L'Église n'ayant pas lors besoin de réparation, la piété engagea le Corps politique à arrêter, de concert avec le Recteur, le Clergé & la Noblesse, que cet argent seroit employé à faire une Croix d'argent, celle de la Paroisse ayant été volée environ trente ans auparavant.» Les orfèvres de Brest, de Landerneau, de Morlaix, de Léon (Saint-Pol-de-Léon) et de Lesneven furent ainsi invités à présenter leurs dessins. Ce fut un certain Loisel, de Saint-Pol, qui emporta le marché après avoir cassé les prix de manière spectaculaire, se contentant pour la façon de son ouvrage de 280 livres, alors que ses concurrents réclamaient de 500 à 600 livres. Ainsi, un contrat en bonne et due forme fut conclu le 31 août 1738.

Mais, ayant présumé de son talent et de ses moyens, Loisel dut faire appel à un collègue de Rennes pour effectuer le travail de ciselure, une opération qui ne pouvait aller sans quelque délai, ce que l'orfèvre fit savoir. La livraison ne pourrait être faite pour Noël, la date convenue. Jouant de malchance, au mois de mars suivant, Loisel se voit contraint de fuir Saint-Pol sous la menace d'une émeute populaire, dont, soit dit en passant, la cause n'est pas précisée dans le mémoire. Ce que l'on sait, c'est que les débuts de Loisel dans le métier avaient été quelque peu chaotiques. Reçu maître à Vitré, en 1725, une ville de peu d'intérêt pour sa pratique, il était parti, y laissant sa famille, pour se mettre au service d'une vieille veuve d'orfèvre à Morlaix, «sous la domination de laquelle il eut beaucoup à souffrir». L'ayant quittée pour s'établir à son propre compte à Saint-Pol, il constata rapidement que la place n'était pas capable de fournir assez de travail pour un ouvrier qualifié et actif. Ayant été, comme on l'a dit, chassé de Saint-Pol, Loisel n'était donc plus en état d'honorer la commande.

---

[3] R.-F. Le Men, «Recherches et documents sur l'art et les artistes bretons du XVe au XVIIIe siècle», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. VII, 1879-1880, p. 35-52 (p. 44-47 : Marché entre O. Le Roy... et la paroisse de Landivisiau). – P. Peyron et J.-M. Abgrall, «Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon... Landivisiau», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie,* 1917, p. 262.

[4] Arch. dép. Finistère, 209 G 3, Mémoire pour le général de la paroisse de Plouider. Voir aussi Louis Elégoët, *Ancêtres et terroirs, onze générations de paysans de Basse-Bretagne,* Rennes, éd. Ouest-France Université, 1990, p. 48-52.

Entre-temps, les gens de Plouider se divisent, les fabriciens en charge étant accusés de mauvaise gestion et du gaspillage des deniers communs. L'on voit ainsi deux coteries s'affronter, allant jusqu'à troubler l'office dominical dans l'enceinte même du sanctuaire. Par la suite, tout s'embrouille dans une cabale où l'affaire de la croix n'est plus qu'un lointain prétexte. Le mémoire nous apprend tout au plus que la croix de procession, qui avait été commandée quatre ans auparavant, est livrée, non plus par Loisel mais par Langlois, maître de Morlaix plus sérieux que celui de Saint-Pol, le 22 novembre 1741, et cela sans que la cabale qui faisait l'objet propre du mémoire fût terminée...

La croix de la discorde de Plouider disparaîtra cinquante ans plus tard, jetée au creuset des fontes de la Révolution. Pas plus que ceux de Landivisiau, les paroissiens de Plouider n'auront l'audace des gens de Plouguerneau, qui allèrent racheter leur croix, sans crainte d'affronter l'autorité des administrateurs qui pourtant n'étaient guère tendres. S'étant rendus au siège du district de Brest, ils arrivèrent à négocier, poids pour poids, l'échange de leur croix «ancienne» (9 marcs, 5 gros, 2,922 kg) contre un lot d'objets civils. Savaient-ils qu'ils sauvaient ainsi l'un des fleurons de l'orfèvrerie bretonne[5] ? Landivisiau et Plouider ne feront pas non plus comme Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou, où, selon la tradition, la croix fut soustraite à la réquisition, ensevelie sous les monceaux d'ossements accumulés dans l'ossuaire. On l'y retrouvera des décennies plus tard.

Les centres de production : Morlaix, Quimper, Brest

Les croix de procession finistériennes étant ciselées par des maîtres locaux, ce n'est pas un hasard si on a vu Landivisiau et Plouider s'adresser à des orfèvres de la jurande de Morlaix. Eu égard aux disparitions massives et sans ignorer la fragilité d'une statistique fondée sur un échantillonnage qui ne dépasse pas les trente objets, on constate que la moitié des croix dont on connaît la provenance avec certitude, soit une quinzaine, est l'œuvre de la jurande morlaisienne à laquelle sont associés les maîtres saint-politains. En face de ces quinze croix produites à Morlaix, Quimper en revendique, anonymes, attribuées ou signées, huit, tandis que Brest n'en a qu'une seule.

La réputation des orfèvres de Morlaix, établis au XVe siècle dans la rue des Orfèvres (actuelle rue Basse), puis plus tard sur la Grand-Place du port, quai de Tréguier ou de Léon, dans les rues de l'Hôpital et du Pavé, ou sur la Place d'armes, n'est pas à faire. Un des leurs, Charles Trocler, passe à Rome en 1561, où il participe, dans l'atelier d'Ottaviano Galesio, à la confection du ciboire de la compagnie Saint-Yves-des-Bretons. Si Charles Trocler signe une patène pour Esquibien, la seule œuvre connue de lui, c'est Jean, un des six orfèvres de la dynastie qui fournit, en 1604, la croix de procession de Saint-Herbot.

Au vu des datations attestées, la croix morlaisienne la plus ancienne a été ciselée par Pierre Oriot pour Plouénan, en 1574. Plus tard se signale Guillaume Desboys, artiste de talent qui mérite d'être mieux connu, auteur des croix de Trégunc, en 1610, et de Laz, en 1620. Une tradition dit que la première était, à l'origine, la propriété d'Elliant. Sauvée de la fonte en 1792, elle aurait suivi, à Trégunc, la famille qui s'en attribuait le bénéfice. On attribue aussi à Guillaume Desboys les croix de Locarn et de Pleyber-Christ, «une des plus magnifiques» de toute la Bretagne selon Henri Waquet[6]. De fait, Pleyber-Christ possède la croix finistérienne la plus achevée. Economie générale, maîtrise

5 Arch. dép. Loire-Atlantique, Q 505 / 2.

6 Henri WAQUET, *L'art breton*, Grenoble, Arthaud, 1960, p. 158-159.

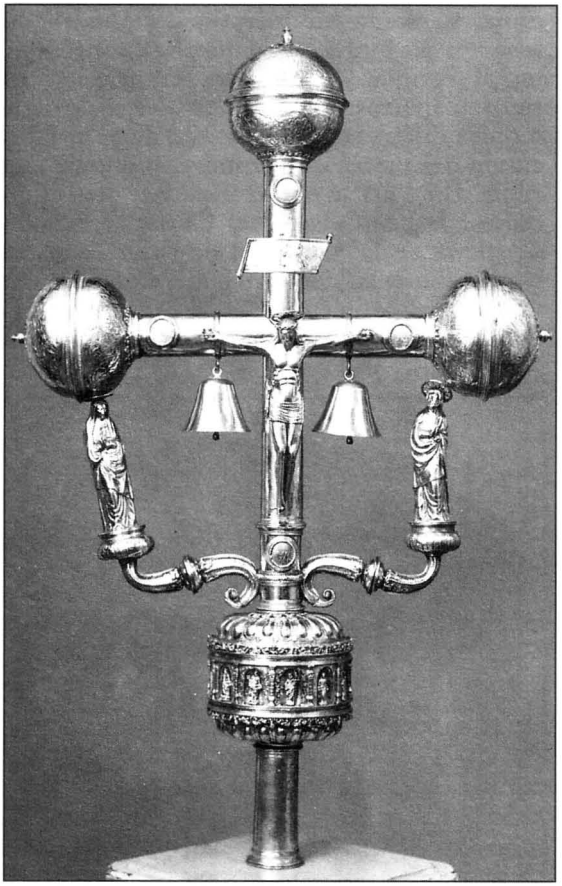

Fig. 1. – Plouénan, croix de procession, argent doré, 1574.

Œuvre de Pierre Oriot, maître orfèvre à Morlaix.

Cliché Piriou.

de la ronde-bosse, délicatesse de la ciselure, tout y est. Le talent de Guillaume Desboys, qui domine la production morlaisienne au XVIIe siècle, réclame qu'on lui rende, ce qui n'a pas été exactement fait jusqu'ici, le juste tribut qu'il mérite. C'est bien le lieu de rappeler le souhait d'André Mussat au sujet de l'histoire de l'art breton qu'il connaissait pourtant bien : «Les chercheurs trouveront encore beaucoup d'attributions et éclairciront bien des mystères[7]».

Plus que Desboys, parmi les orfèvres de Morlaix, François Lapous, son contemporain, est celui que citent à l'envi les auteurs. L'originalité de son poinçon à l'oiseau (*lapous* en breton veut dire oiseau) ayant séduit les laudateurs d'un art breton bretonnisant, vers la fin du siècle dernier, on a eu tendance à négliger l'examen attentif de ses œuvres par rapport à celles de ses pairs. Certes, on ne peut nier que Lapous soit à l'aise dans la gravure, sa partie favorite, à en croire la plaque de saint Édern au revers de la croix de Lannédern. En revanche, ses rondes-bosses, telles qu'on les voit sur la croix de Carantec, sont plutôt frustes.

Voisine de Morlaix, Saint-Pol-de-Léon connaît vers la même époque de bons maîtres. Richard Daniel, sieur de Goueletanenez, fournit, en 1643, à Plougoulm une œuvre de grande force. Gabriel Daniel, sieur de la Villeneuve, l'actuel Kernévez, livre à Mespaul, en 1675, une croix de style classique qui désigne un orfèvre bien au fait des goûts du temps.

À Morlaix, la tradition des croix demeura vivace jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Celle de Plougasnou, la plus récente de notre corpus, fut ciselée par Guy-François Pellé Desforges vers 1780. Après la suppression des jurandes, les premières décennies du XIXe siècle trouvèrent, en la personne de Le Goff, un honnête continuateur de la grande tradition locale.

---

[7] André MUSSAT, *Arts et cultures de Bretagne*, Paris, Berger-Levrault, 1979, p. 134. Pour Guillaume Desboys, voir Yves-Pascal CASTEL, Denise DUFIEF-MOIREZ, Jean-Jacques RIOULT *et alii*, *Les orfèvres de basse Bretagne*, Rennes, APIB, 1994, p. 96 et 297-303. L'ouvrage est à consulter pour chaque orfèvre nommé, ainsi que Yves-Pascal CASTEL, Tanguy DANIEL et Georges-Michel THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1987.

Si on est redevable aux orfèvres de Morlaix de nombreuses croix finistériennes, Quimper n'est pas en reste, du moins quant au nombre. Les orfèvres quimpérois les plus anciens sont connus par leurs initiales. Un certain G. S. marque la croix de Pleuven (fin du XVIe siècle) et Y. S. celle de Guengat (1584), dont les statuettes de la Vierge et de saint Jean sont animées d'un beau mouvement. Mais les croix de Quimper-Kerfeunteun (1638 ?), de Gouesnac'h (1652-1662) et de Cast (fin du XVIIe siècle) restent enfouies dans l'anonymat de leur créateur. En revanche, on sait que Guillaume Baston fournit la croix de Landrévarzec, en 1655, et Joseph Bernard celle de Saint-Divy, à la fin du XVIIe siècle. Claude Apert, actif de 1732 à 1770, cisèle la croix n° 2 de Saint-Yvi.

De Brest, jurande tardive formée vers la fin du XVIIe siècle, on connaît la croix de Saint-Sauveur fabriquée par Martin Hamon en 1671, au revers de laquelle un Christ en robe étend les bras. En fait, pour ce qui est des croix, les maîtres brestois sont surtout connus comme réparateurs et il ne faut pas que la présence de quelque poinçon leur appartenant fasse illusion. La marque de Pierre-Guillaume Rahier, actif de 1744 à 1793, au revers d'un nimbe à Ploumoguer, n'infirme pas le fait que la croix ait été fabriquée bien plus tôt, comme l'indique la date de 1615 gravée sur le manchon. Il en va de même de la croix d'Irvillac, faite au XVIIe siècle et réparée par Benjamin Febvrier, de Landerneau, dans la seconde moitié du siècle suivant.

Évolution de la croix finistérienne

La production des croix de procession finistériennes, étalée sur un demi-millénaire, présente une gamme fort variée qui permet d'en étudier l'évolution.

La croix de Plouguerneau, du XIVe siècle, incontestablement la plus ancienne, laisse ouverte la question de l'atelier qui l'a produite. Christ au long périzonium, personnages hiératiques, quadrilobes émaillés portant le tétramorphe évangélique, nœud flanqué de tourelles crénelées, figurines d'apôtres stéréotypées tirées de deux moules différents. L'économie dans la fabrication des pièces de garniture, monnaie courante de l'art d'orfèvrerie, ne peut faire oublier le beau visage du Christ et la sobre plastique de la Vierge et de saint Jean. La qualité d'une telle œuvre pourrait conduire à y voir un produit étranger. Mais pourquoi, en l'absence de preuves irréfutables, ne pas la



Fig. 2. – Plouguerneau, croix de procession, argent doré et émail, XIVe siècle.
Orfèvre inconnu.
Cliché Inventaire général.

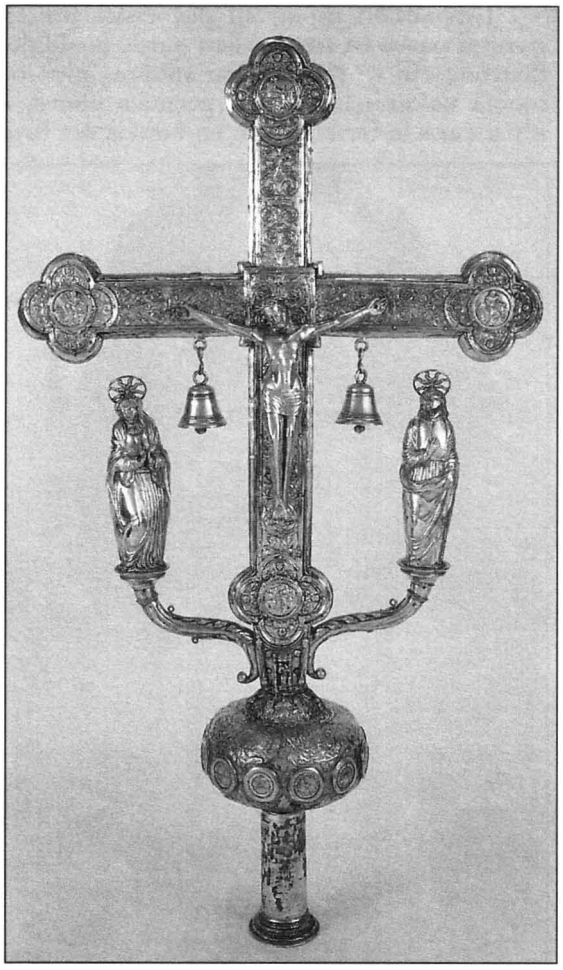

Fig. 3. – Saint-Jean-du-Doigt, croix de procession, argent doré, dernier quart du XVIe siècle.
Orfèvre inconnu.
Cliché Inventaire général.

considérer comme authentiquement locale ? Il y eut en Léon, comme en Cornouaille, des orfèvres bien avant que l'historien n'ait à sa disposition une documentation pertinente. Par son allure, la croix de Plouguerneau prend place honorablement auprès de celles de Carlipa dans l'Aude et de Corneilla-del-Vercol, dans les Pyrénées-Orientales, dont les historiens ne disent pas pour autant qu'elles sont œuvres d'importation.

Les trente autres croix de procession finistériennes se répartissent sur trois siècles : sept du XVIe siècle, vingt du XVIIe, l'âge béni de l'orfèvrerie bretonne, et trois du XVIIIe siècle, trois siècles où rien ne se fige sur l'établi d'orfèvres qui ont souvent fait leur tour de France, apprenant, pour les ramener chez eux, les tours de main du métier et se tenant au courant, par les pièces qu'ils «blanchissaient» ou réparaient, de ce qui se faisait ailleurs. N'empêche qu'ils demeurèrent fidèles à cette silhouette de la croix finistérienne qui a connu des évolutions principalement observables au niveau des «nœuds» et des «fleurons».

Les nœuds les plus anciens, mis à part celui de Plouguerneau, décrit plus haut, sont en forme de grosse boule, d'où le nom de «pomeau» donné à cette partie de l'objet. Les comptes de Trégourez sont formels : «payé pour accomoder la croix (qui a d'ailleurs deux nœuds) dont le pomeau estoit détaché, la somme de sept livres[8].» Le nœud en boule de Saint-Jean-du-Doigt s'orne de boutons à rosettes, héritage médiéval. Plus tard, jusqu'à l'orée du XVIIe siècle, des godrons viennent agrémenter le volume des nœuds en boule de Pleuven, de Saint-Herbot en Plonévez-du-Faou (1604) et de Ploumoguer (1615).

Entre-temps, Plouénan (1574) fait garnir son nœud-boule, par Oriot, d'une ceinture à douze niches pour abriter les apôtres, tandis que la ceinture des «pomeaux» de Ploumoguer et de Saint-Servais se développe en hauteur avec des niches et des pilastres qui accueillent les personnages au complet. Cette présence du cortège apostolique est en accord avec la référence au Symbole inscrit sur les phylactères des statues dans les

[8] Arch. dép. Finistère, 279 G 1, f° 104.

porches, sur la façade de l'ossuaire de Sizun et sur le calvaire de Saint-Vénec à Briec.

L'intérêt nouveau et constant porté aux apôtres a une influence sur les nœuds qui se développent en véritables architectures selon une évolution qui va par paliers. L'architecture de plan hexagonal à un seul étage, à Irvillac et à Saint-Thégonnec, est une formule simple qu'on retrouve, au XVIIIe siècle, à Cast. Mais un seul étage à six niches n'étant pas suffisant pour douze figurines, Olivier Le Roy en plaque six sur les pilastres d'encadrement des niches de Lanneufret, tandis qu'à Plougoulm Richard Daniel utilise le dôme du nœud hexagonal pour en jucher dans des alvéoles ouvertes en forme de lucarnes.

Pour caser plus correctement encore la totalité des apôtres, les orfèvres construisent bientôt un second étage hexagonal s'inspirant des tiges des grands calices de la même époque. Le modèle le plus précoce est attribué au maître quimpérois Y. S. qui cisèle Guengat, en 1584, utilisant le vocabulaire désormais classique de pilastres, de pots à feu, de corniches affirmées, de frontons et de motifs d'amortissement. Il en va de même du nœud de la croix de Trégourez.

Le type achevé de la croix finistérienne au grand nœud architecturé hexagonal à deux niveaux, fixé vers la fin du XVIe siècle, s'impose à Guillaume Desboys, d'abord quelque peu timidement à Trégunc, en 1610, puis magistralement à Laz en 1620, ainsi qu'à Locarn et à Pleyber-Christ, son chef-d'œuvre. Une même évolution se voit chez François Lapous à Lannédern (1620) et à Carantec (1652).

La grande architecture des nœuds à deux étages disparaît à l'époque classique au profit du gros nœud transformé en vase à large panse : Mespaul par Gabriel Daniel, en 1675, Plouézoch, anonyme, Plougasnou par Guy-François Pellé Desforges, vers 1780.

L'évolution du profil des croix finistériennes passe en second lieu par le profil des fleurons qui se gonflent en sphères plus ou moins volumineuses. Au premier abord, il n'y a dans la terminaison en boules des bras



Fig. 4. – Carantec, détail de la croix de procession, nœud de la croix, 1652.
Œuvre attribuée à François Lapous, orfèvre à Morlaix.
Cliché Y.-P. Castel, Inventaire général.



Fig. 5. – Plougoulm, détail de la croix de procession, boule à godrons, 1643.
Œuvre de Richard Daniel, maître orfèvre à Saint-Pol-de-Léon.
Cliché Y.-P. Castel, Inventaire général.

de croix rien de proprement original. À Pontève, dans le Var, ainsi qu'à Drée et à Verrey-sous-Drée dans le canton normand de Sombernon[9], des boules, mais ici modestes, donnent du corps aux extrémités des bras. L'amplification de la boule par les locaux bretons, que d'aucuns estiment relever d'un goût paysan attaché à l'enflure, ne laisse pourtant pas d'être en situation. Relayant les fleurons médiévaux découpés, feuillagés ou ajourés, le fleuron-boule nous paraît avoir été emprunté par les orfèvres aux fabricants de calvaires. Ce sont deux sculpteurs, Toinas et Conci, dont les noms sentent l'ultramontain, qui introduisent la boule aux branches de la croix de l'enclos de la chapelle Notre-Dame du Traon à Plouguerneau, 1511 (?). De format réduit dans la pierre pour des raisons techniques, les fleurons-boules prennent sur les croix orfévrées une ampleur qui ne rompt pas le solide équilibre de l'ensemble. Les boules sont unies à Irvillac (XVIe siècle), ciselées à Plouénan (1574), ornées de feuillages à Saint-Thégonnec (XVIe siècle). Elles se frisent de godrons à Trégourez (XVIe siècle), à Guengat (1584), à Saint-Herbot (1604), à Laz, à Lannédern, à Pleyber-Christ (1620) et à Plougoulm (1643). Ces godrons disparaissent au profit d'oves feuillagés à Mespaul (1675). Ils seront remplacés par des rayons et des flammes vers 1780 à Plougasnou.

Éléments typiques, ces nœuds architecturés et ces fleurons-boules sont des formules originales bien faites pour flatter le tempérament soucieux de solidité de ceux qui ont créé le profil, sans égal en orfèvrerie religieuse, des croix de procession finistériennes.

Techniques d'orfèvrerie : de la ciselure à la sculpture...

La technique des créateurs, tout inégaux qu'en soient les résultats du point de vue esthétique, utilise les procédés variés de l'art d'orfèvrerie : ciselure, repoussé, repoussé-ciselé, gravure, estampage, fonte... La ronde-bosse entre aussi dans la pratique d'ouvriers qui varient leurs effets dans le traitement des personnages où Jésus, la Vierge et saint Jean tiennent la première place. Les visages de leurs christs constituent une galerie particulièrement émouvante. Traits apaisés de Plouguerneau, masque hiératique de Plouénan, tête douloureusement inclinée de Trégourez, versions expressionnistes de Lannédern et de Carantec, vision réaliste de Locarn, douloureuse de Plougoulm, sereine de Saint-Sauveur... On est loin des étiquettes hâtivement épinglées sur les objets d'un art breton qui n'est rudimentaire qu'aux yeux d'observateurs pressés. On rêve d'un livre d'art qui

[9] INVENTAIRE GÉNÉRAL, *Sombernon*, Paris, Imprimerie nationale, 1977, p. 453.



Fig. 6. – Saint-Sauveur, détail de la croix de procession, tête du Christ crucifié, 1671.
Œuvre de Martin Hamon, orfèvre à Brest.
Cliché Y.-P. Castel, Inventaire général.

cadrerait en gros plan les «masques d'hypnose» de nos croix d'argent[10].

Quant aux apôtres, si on peut accorder peu d'originalité aux séries de figurines quand elles sortent de moules identiques, il faut admirer l'exception que constituent les six statuettes du nœud de Saint-Thégonnec. Ici se combinent avec bonheur l'élégance d'une gestuelle individualisée et le mouvement d'étoffes habilement drapées.

Par ailleurs, l'analyse détaillée des ornements distribués par nos maîtres conduit au même refus du stéréotype. Certes on utilise



Fig. 7. – Saint-Thégonnec, croix de procession, statuette de la Vierge, milieu du XVIe siècle.
Orfèvre inconnu.
Cliché Y.-P. Castel, Inventaire général.

des moules, à plat pour les encadrements des niches, à bons creux pour les colonnettes. On emploie aussi le procédé répétitif de l'estampe pour les quadrillés chargés d'hermines et de

[10] «Masque d'hypnose», expression utilisée par André Malraux pour qualifier la pietà de bois qu'un «berger breton sculpte dans la solitude»... *Le Musée imaginaire de la sculpture mondiale*, p. 43.

fleurs de lis. Mais, au travers des artifices universels du métier, force est de constater que dans la grande famille des croix finistériennes, l'air de parenté n'arrive pas à gommer les traits individuels des personnalités de leurs créateurs.

Le nombre d'or

La composition des meilleures croix laisse transparaître, sans sollicitation abusive, les lignes sous-jacentes de tracés régulateurs fort bien étudiés. La construction de Guillaume Desboys pour Pleyber-Christ est circonscrite par un rectangle fondé sur la section dorée (1 x 1,618). Le cadre rectangulaire ainsi défini se subdivise en un carroyage dont le module de base est le fleuron-boule. L'étage des consoles, avec ses deux personnages, est au rapport du côté du carré et de sa diagonale.

La «divine proportion», avec un maillage différent (6 x 12), nécessité par une structure générale à deux branches, se lit aussi dans la croix de Saint-Thégonnec. On pourrait multiplier le jeu des tracés régulateurs sur Lannédern, Plouénan, et bien d'autres croix.

L'habit de fête des croix de procession

Tout comme les statues de dévotion, les anciens ne pouvaient concevoir l'emblème honorifique qu'était leur croix sans les atours dont on les revêtait les jours de fête. La nécessité d'habillages festifs somptueux éclaire certains détails de structure des croix qui paraissent aujourd'hui curieux ou peu utiles. Ainsi, les anneaux et les tubes soudés sous les nœuds de Pleyber-Christ, de Laz et de Trégunc ont servi à l'enfilage de cordonnets auxquels on suspendait des flots de rubans multicolores. Il arrive que des systèmes de fixation aient été ajoutés. Sur l'avis des paroissiens, Plouzévédé paie, en 1665, cent livres à maître Jean Lucas, de Saint-Pol-de-Léon, afin qu'il fasse un arrangement «pour afficher (fixer) et attacher les cordons» ; les faux frais occasionnés par l'opération, transport et collation, se montèrent à 3 livres[11]. Si la croix de Plouzévédé n'existe plus, on voit au bas du nœud de Pleyber-Christ, évoqué plus haut, un ensemble de petits cylindres géminés qui viennent doubler les fins anneaux habilement intégrés, dès l'origine, tels de discrets ornements. On ne peut d'ailleurs nier que ces anneaux soudés après coup n'alourdissent la ligne générale[12].

En l'absence de détails extraits des comptes paroissiaux du Finistère, les livres de compte des paroisses des Côtes-d'Armor éclairent la coutume ancestrale de l'habillage des croix. Paimpol, en 1558, énumère le détail des dépenses faites pour des rubans, des écharpes, des tabliers et des dentelles. Pleudaniel, en 1652, débourse 8 sols pour deux aunes (2,40 m) de rubans «pour mettre et soubtenir les images de la grande croix d'argent». À Plélo, en 1663, on range trois écharpes de soie dans l'étui de cuir de la croix. La confrérie du Rosaire de Pédernec orne, en 1674, son emblème d'une écharpe avec de la dentelle d'argent. En 1675, à Lanrodec, 22 sols et 16 deniers sont consacrés à l'achat de rubans et, en 1689, on débourse 42 sols pour la «garnir et orner». Mais, quelques années plus tard, les 22 livres 16 sols, auxquels s'ajoutent 10 sous de façon pour l'écharpe prise à Saint-Brieuc, paraissent aux paroissiens dépasser ce qu'il est raisonnable de dépenser[13]. L'inventaire de Notre-Dame de Guingamp, du 5 avril 1778, évoque la croix d'argent «avec son tablier de taffetas vert garni d'une dentelle d'argent[14]».

---

11 Arch. dép. Finistère, 209 G 3, f° 32.

12 Y.-P. CASTEL, *La croix de procession de Pleyber-Christ*, Morlaix, Imprimerie nouvelle, 1986, p. 6.

13 Renseignements aimablement communiqués par Mme Denise Dufief-Moirez.

14 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 20 G 103.

Tabliers, dentelles, écharpes et rubans colorés faisaient de la croix de procession une enseigne on ne peut plus chatoyante et agréable à la vue. Il est aussi arrivé qu'on ajoutât des clochettes qui n'avaient pas été prévues à l'origine. Suspendues sous les consoles de Trégourez, sous le nœud de Plouézoc'h, et partout ailleurs sous les bras, la croix avançait ainsi aux jours des grands pardons, tintinnabulante, enrubannée de flots de galons colorés agités par le vent[15] .

Les coffrets

Considérée, avec les vénérables reliquaires, comme l'objet le plus précieux du trésor de la paroisse, la croix était conservée dans un grand coffret. Les comptes consignent des mentions concernant des «étuis» protecteurs qui étaient fort utiles. Saint-Servais paie 6 livres 8 sols à Ollivier Mauger, de Landerneau, pour le renouvellement de son étui en 1660. L'acquisition devenait urgente pour protéger une croix qui, la même année, venait de faire l'objet de réparations. Confié à Duparc Boruel, orfèvre du même Landerneau, d'ailleurs peu connu par ailleurs, le travail avait consisté à souder les images de la Vierge et de saint Jean. Duparc profita de l'occasion pour «blanchir» la croix, un terme consacré qui ne veut rien dire d'autre que «donner du brillant par un polissage efficace».

En 1675, Landivisiau paie, «pour l'estuy» de la croix dont nous avons longuement évoqué l'histoire, la somme de douze livres[16]. Sur le grand coffret de Pleyber-Christ, une petite plaque de laiton porte une inscription révélatrice : «Cette croix a été restaurée, redorée, et il y a été ajouté un baton en vermeil le tout aux frais de monsieur le marquis et madame la marquise Jonathas Barbier de Lescoët, 1857[17].»

Entretien et réparations

«Blanchir la croix»... Le terme, relevé, entre autres, au compte de Saint-Servais, revient constamment dans les cahiers des fabriques. Comme les autres objets d'orfèvrerie, les croix sont exposées à perdre leur éclat au fil des jours, soit naturellement, soit pour des raisons particulières. Le recteur de Landeleau remontre le 3 décembre 1724 à son conseil «que la croix d'argent noircie et souillée par les eaux (bénites) auprès des corps morts, incommode et fort pesante à porter, ayant un bras dissout du corps, [il craint] de l'exposer jour et nuit pour satisfaire des vivants plutôt que des morts». Landeleau ne confiera donc plus sa grande croix que le matin des obsèques «pour aller à la sortie de la ville (*sic*) au devant du corps. On la donnera, mais à des porteurs solvables seulement et à la charge de payer 30 sols[18]».

La croix de Landeleau n'est pas la seule à avoir été en mauvais état. L'exhibition des croix aux processions était un danger permanent pour un emblème qu'en certaines paroisses on était loin d'entourer d'un respect sacré. Témoin tel article des statuts synodaux de Quimper promulgués en 1710 par François-Hyacinthe de Plœuc : «Après toutes les précautions que notre prédécesseur (François de Coëtlogon, décédé en 1706) avoit prises pour empêcher les immodesties, l'indévotion & les désordres dans les processions qui se font de l'une paroisse à l'autre les jours des pardons & d'assemblées, les mêmes abus y règnent comme auparavant & que, même dans les lieux les plus

---

15 La coutume de l'habillage a connu un ressurgissement lors de la grande procession diocésaine à Quimper, le jour de la Saint-Corentin, le 12 décembre 1999.

16 R.-F. Le Men, art. cité, p. 47.

17 Y.-P. Castel, *La croix de procession de Pleyber-Christ*, *op. cit.*, p. 11.

18 Cahier de paroisse.

réglés de notre diocèse, elles se font avec peu d'édification & sans fruit[19].» Mais on sait que les injonctions épiscopales les plus fermes étaient loin d'être écoutées. M. Podeur, recteur de Commana, se plaint d'abus réitérés au grand archidiacre de Léon lors de la visite du 30 septembre 1777. Il évoque la coutume de porter les croix à l'horizontale, une manière d'éprouver la force du porteur. «Il arrive que les croix tombent sur le pavé [...]. C'est ainsi que l'on a brisé la grande croix d'argent dont les débris sont renfermés dans le coffre de cette église, et que l'on a aussi tellement froissé l'autre croix d'argent que les statues n'y tiennent plus que par des liens du fil d'archal (fil de fer)[20].»

Le «bois», c'est-à-dire l'âme de la croix, se brise volontiers lors de chutes violentes. Ainsi, Yvon Stefnou, menuisier à Guingamp, intervient, en 1624, sur la croix de Notre-Dame qui «estoit rompue par le bois[21]». Les personnages portés par les consoles sont fragiles. Le recours à un orfèvre brestois anonyme explique la présence du poinçon au dragon de 1740 sur les auréoles du saint Jean et de la Vierge de la grande croix de Saint-Thégonnec qui est bien antérieure à la date de la réparation. Déjà, vers 1650, les comptes nous apprennent qu'on avait, pour «acomoder une petite clochette», déboursé 12 sols 6 deniers[22].

Les fleurons-boules de Taulé s'étant décrochés malencontreusement aux fêtes de 1782, on fait appel à Desforges, de Morlaix, pour les fixer de nouveau. Sur le «pomeau» de la croix de Trégourez, on constate aujourd'hui, rare exemple où l'observation *in situ* confirme le document d'archives, la réparation pour laquelle fut payée la somme de 7 livres en 1669[23].

À Saint-Servais, sans connaître la teneur exacte des interventions successives des restaurateurs, ne s'étonneront de leur fréquence que ceux qui n'ont pas une longue fréquentation des comptes de décharge des cahiers de paroisses. La croix est réparée en 1723 par Laurans Febvrier. En 1730, le travail revient, à Pennanrun, en 1733 à Depré-Fily, tous maîtres à Landerneau, soit trois réparations en dix ans. En 1750, Guy de Coetanlem ajuste deux clochettes sur la même croix[24]. Et qu'en a-t-il été des années pour lesquelles ne nous est parvenu aucun renseignement ?

Les dégâts ne vont pas sans altérer la qualité de certains éléments des croix. C'est sans doute aux écrasements accidentels confiés à des réparateurs d'occasion qu'il faut attribuer l'allure quasi barbare des statuettes de Lannédern et de Carantec. L'homme de l'art sait combien il est plus facile de fournir du neuf que de redresser du vieux. Ainsi, le chercheur qui additionnerait, au hasard des comptes de paroisses, les livres, les sols et les deniers dépensés pour «accomoder» les croix, ne manquerait pas d'être impressionné. Aujourd'hui les dégâts continuent. La croix de Pleuven, une console dessoudée, ce qui est un moindre mal, a été réparée en 1996. La grande croix à double traverse de Saint-Thégonnec, une de ses consoles ayant été rompue par le milieu, ce qui est plus grave, et on se demande comment, vient de l'être, en 1999...

---

19 *Statuts et règlemens du diocèse de Quimper publiés au synode général en 1710 & réimprimés par ordre de Monseigneur l'Évêque en 1786.* Quimper, 1786, p. 62. Aimablement communiqué par M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h.

20 P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, «Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon... Commana», *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie,* 1906, p. 172.

21 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 20 G 90.

22 Arch. dép. Finistère, 255 G 58.

23 *Ibid.*, 279 G 1.

24 *Ibid.*, 254 G 10, 15, 16. Marcel Lollier nous a fait part des réparations effectuées sur la croix de procession de Spézet qui datait de 1534 et qui a disparu quelques années après 1942, date de son classement dans la liste des Monuments historiques. M. Lollier a relevé dans les comptes de la paroisse l'intervention d'orfèvres en 1661, 1691, 1702, 1706, 1720.

Pour être plus positif, on notera que les démontages nécessités par les réparations apportent d'heureuses surprises. Ainsi, à l'intérieur de la croix de Saint-Servais, une plaque de métal apparut, naguère, gravée d'une portion de couronne d'épines, un dessin commun sur les patènes, ce qui indique le remploi d'une pièce recueillie par le maître orfèvre.

Il arrive au restaurateur contemporain, qui s'insère dans la chaîne de ceux qui veillent sur le patrimoine, de relever quelque message lancé par l'un de ses prédécesseurs, comme une bouteille à la mer. Le Goff, de Morlaix, écrit sur l'armature de la croix de Plouigneau qu'on lui envoie à réparer : «Cette croix, volée en 1818, a été retrouvée et restaurée en 1832.» Prenant le relais de François Lapous, lointain ancêtre dans le métier, qui avait ciselé cette croix en 1620, Le Goff avait conscience de passer le flambeau sans savoir que, quelque deux cents ans plus tard, un de ceux qui participent à la pérennité de l'œuvre ranimerait le souvenir dans l'intimité de son atelier[25].

Conclusion

L'attention portée aux croix de procession finistériennes anciennes ne peut faire l'impasse sur un corpus qui s'arrêterait à la Révolution. Lorsque, après le Concordat, plus ou moins tôt selon les paroisses, sonne l'heure de la reconstitution du mobilier liturgique, le profil des croix échappées au désastre, profil inscrit dans les mémoires, sera souvent repris. Pour remplacer l'emblème sacré envoyé à la fonte ou pour renouveler celui qui, délabré, est réputé irréparable, Landeleau, Quéménéven, Dinéault, Plonévez-Porzay, parmi d'autres, passent commande, non plus aux maîtres orfèvres locaux que la révolution industrielle naissante, avec ses concentrations, a fait disparaître, mais aux fabricants de Paris ou de Lyon, qui distribuent leurs productions par le biais des maisons spécialisées locales. Meilars-Confort acquiert une lourde croix de bronze marquée du nom de Pêche, qui est un marchand orfèvre de Quimper. Elle porte sur le manchon, en plus de l'invocation liturgique : O MATER DEI MEMENTO MEI, la mention historique : A°(anno) 1554, qui fait mémoire de la croix disparue. Ces croix du XIXe siècle sont le plus souvent en laiton ou en bronze doré, ce qui n'empêche pas de leur attribuer le titre pompeux mais fallacieux de... croix d'or.

Fait exception, dans la forêt en laiton doré, avec sans doute quelques autres, la croix de Saint-Pol-de-Léon. En argent massif, elle fut commandée, en 1901, à la grande maison parisienne Maurice Poussielgue-Rusand. C'est aussi sans doute à cet atelier qu'il faut attribuer le poinçon PR qui marque la croix de laiton et de bronze doré offerte par le comte de Chauveau à la paroisse de Beuzec-Conq, en 1875. Son style, que nous qualifierons d'orthodoxe ou de russe, s'explique par l'origine de l'épouse, la princesse Zénaïde-Ivanovna Narischkine, qu'un premier mariage avec le prince Boris Youssoupof avait fait entrer dans la famille des tsars. Sur les consoles de cette croix, rutilante de verroteries, les statuettes de saint Jean et de la Vierge sont remplacées par des anges qui ont perdu leurs ailes et qui brandissent chacun deux calices pour recueillir le Saint Sang[26]. Gustav-Théodor Wallein, peintre de Concarneau, a reproduit cette croix de Beuzec, avec une grande exactitude, dans le tableau de 1889 intitulé *La Chambre mortuaire*, aujourd'hui conservé au musée d'Orsay à Paris[27].

---

25 Les objets cités comme réparés ont pu être examinés grâce à l'obligeance de Jean-Gaël Kaigre, joaillier à Brest, à qui nous devons d'avoir été introduit dans les arcanes de la fabrication des objets en argent.

26 Louis-Pierre LE MAÎTRE, *Les sillons de Beuzec au pays de Concarneau*, Quimper, 1975, p. 254.

27 Le tableau de Wallein (1860-1948) mesure 116 x 151 cm.

ANNEXE

Liste des croix de procession finistériennes anciennes

Plouguerneau	XIVe s.	anonyme	Léon (?)
Saint-Jean-du-Doigt	XVe s.	anonyme	Morlaix (?)
Saint-Servais	1570 (?)	anonyme	Léon (?)
Plouénan	1574	Pierre Oriot	Morlaix
Pleuven	1574 (?)	G. S.	Quimper
Guengat	1584	Y. S.	Quimper
Lanneufret	1598 (?)	Olivier Le Roy (?)	Morlaix
Trégourez	XVIe s.	I. D.	Saint-Pol (?)
Saint-Thégonnec	XVIe s.	anonyme	Léon
Plonévez-du-Faou	1604	Jean Trocler	Morlaix
Trégunc	1610	Guillaume Desboys	Morlaix
Ploumoguer	1615	anonyme	Léon
Laz	1620	Guillaume Desboys	Morlaix
Pleyber-Christ	1620 (?)	Guillaume Desboys	Morlaix
Lannédern	1620	François Lapous	Morlaix
Plouigneau	1620	François Lapous	Morlaix
Saint-Servais	1620	anonyme	Léon
Quimper	1638	anonyme	Quimper (?)
Plougoulm	1643	Richard Daniel	Saint-Pol
Brennilis	1650	I. B.	Morlaix
Carantec	1652	François Lapous	Morlaix
Gouesnac'h	1652-1662	anonyme	Quimper
Landrévarzec	1655	Guillaume Baston	Quimper
Saint-Sauveur	1675	Gabriel Daniel	Saint-Pol
Irvillac	XVIIe s.	anonyme	?
Plouézoc'h	XVIIe s.	anonyme	Morlaix
Cast	XVIIe s.	anonyme	Quimper
Saint-Ivy n°1	XVIIe s.	Joseph Bernard	Quimper
Saint-Ivy n°2	1732-1770	Claude Apert	Quimper
Plougasnou	1780-1783	Guy Desforges	Morlaix

2. Les boîtes aux saintes huiles dans les églises du Finistère (XVIIe-XIXe siècle)

Pour l'administration de quatre des sept sacrements : le baptême, la confirmation, l'ordination sacerdotale et le sacrement des malades, naguère appelé extrême-onction, la liturgie chrétienne requiert l'utilisation d'huiles saintes que chaque église conserve dans ce qu'on appelle ordinairement des «boîtes aux saintes huiles». Plusieurs étant entrées au titre du patrimoine artistique dans la liste des Monuments historiques, une étude inédite, fondée sur un corpus fourni par les églises du Finistère, méritait d'être tentée.

Des flacons dûment étiquetés

La boîte aux saintes huiles est un petit coffret généralement en métal, muni d'un couvercle, emboîtant ou articulé sur charnière. À l'intérieur, une plaque percée de trois larges trous maintient en bonne place autant d'ampoules.

Disons tout de suite que certaines paroisses ont des ampoules indépendantes. Saint-Nic, Collorec, Ploéven, Rosnoën sont dans ce cas, ne possédant pas, ou plus, la boîte aux saintes huiles dans lesquelles elles étaient conservées et qui faisaient partie intégrante de tout trésor d'église. La structure particulière de certaines ampoules indique que la boîte correspondante qui les abritait jadis a disparu, quitte à être remplacée par une plus récente. Ainsi à Saint-Pol-de-Léon, les ampoules à ergots, fournies, en 1722, par Claude-Pierre Deville, un orfèvre de Paris, ont été replacées dans une boîte datée de 1827. Il revint au curé Le Goff de remplacer, assez tardivement, on le voit, le coffret d'origine confisqué à la Révolution.

Par ailleurs, le terme d'«orceau», l' *orceolus* latin, employé par les prêtres locaux pour désigner les ampoules, n'est guère connu des dictionnaires, qui donnent en revanche celui de chrémier ou chrémeau, évoquant le saint chrême. Chrémier n'était guère usité chez nous, encore que le coffret de Plouvien, daté de 1728, porte, on le verra plus loin, cette désignation.

La première ampoule contient l'*oleum sanctum*, huile sainte, encore appelée *oleum catechumenorum*, huile des catéchumènes. La seconde est pour le saint chrême, *sanctum chrisma* ou *oleum chrisma*. La troisième pour l'huile des malades, *oleum infirmorum*. Pour éviter les confusions, ces termes ou leurs initiales, O. S. ou O. C., S. C. et O. I., sont gravés sur le corps et le couvercle de chaque ampoule. Les mots ou les initiales se retrouvent aussi parfois sur la plaque à trous dans laquelle s'insèrent les ampoules à l'intérieur de la boîte. Le latin des fabricants n'étant pas toujours sûr, on s'amusera du barbarisme de l'ampoule de La Roche-Maurice : *O. sanctam*, un adjectif au féminin accordé à un nom neutre. Le latin de Pont-Croix, quant à lui, se ressent de la prononciation dite « jésuite» : *olleom*.

Les ampoules sont réunies dans une boîte de métal, car très rares sont les coffrets de bois comme celui de Plougourvest qui contient trois belles ampoules d'argent au couvercle orné d'un motif en trèfle, fournies par Joseph Lucas, de Saint-Pol-de-Léon, vers 1710. La boîte aux saintes huiles est un objet unique dans chaque église ; si Porspoder en possède aujourd'hui deux, il faut savoir que l'une d'entre elles est un héritage de sa trève de Larret.

Matériau vulgaire et matériau noble

Le matériau des boîtes aux saintes huiles, comme celui des ampoules, généralement fabriquées pour aller ensemble, va du métal ordinaire : plomb, étain, cuivre, doublé ou bronze, au précieux et quasi inaltérable argent.

Laz, Lothey, Saint-Thois, entre autres, ont conservé leur boîte en ***plomb***, le moins noble des métaux utilisés, en accord avec leurs modestes ressources. Souvent atteints par l'insidieuse lèpre du plomb, ces coffrets sont souvent en mauvais état, les charnières de Ploéven ne tenant plus. L'***étain***, jadis soumis au paiement de droits, témoigne de paroisses plus à l'aise. Sa mise en œuvre fournit parfois des renseignements fort utiles pour l'histoire de la marque. Si la boîte du Trévoux ne porte pas de poinçons, s'ils sont illisibles à L'Hôpital-Camfrout et incertains à La Roche-Maurice, la boîte de Plouguin (1669) révèle le poinçon d'un certain M. P., et celle de Landunvez (1693) les marques de M. Le Becq, avec les initiales D. N. Et si on s'étonne de trouver à La Roche-Maurice une boîte en étain, alors que l'église possède de superbes pièces d'orfèvrerie d'argent doré, il faut croire que le métal en question n'était pas autrefois si négligeable. En témoignent les inscriptions de la boîte conservée aujourd'hui à Melgven, achetée il est vrai pour la trève de Cadol en 1767. Sur le côté droit : EX : DONO : DOMINI : RABBY : BRESTENSIS (donné par maître Raby de Brest). Sur la gauche : 10 LIBRIS CONSTITIT (il en a coûté dix livres). L'affichage du prix, qui se trouve aussi, mais très rarement, sur des objets en argent, montre la valeur relative de l'étain.

Il y a des boîtes aux saintes huiles en ***cuivre*** argenté à Pouldreuzic, en ***laiton*** à Bénodet, Leuhan, Guengat, Pouldergat. Le laiton est étamé à Plogastel-Saint-Germain, argenté à Lanneufret. La boîte en ***doublé***, argent et cuivre, de Pleuven, est signée Capello-Morel. Plus lourdes sont les boîtes en ***bronze*** du Relecq-Kerhuon, de Douarnenez-Pouldavid, de Plounévez-Lochrist et de l'Île-de-Sein, cette dernière où le laiton se mêle au bronze. Sur certaines de ces boîtes, somme toute modestes, on relève des réparations rudimentaires, comme le couvercle de zinc, bricolé par quelque artisan couvreur pour rafistoler la boîte en étain de Cléden-Cap-Sizun.

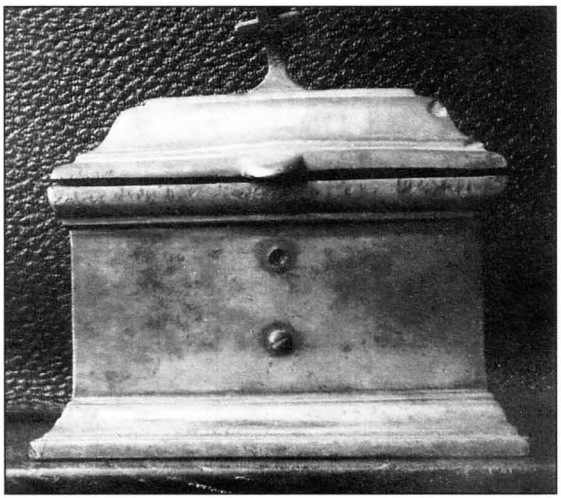

Fig. 8. – Lothey, boîte aux saintes huiles, plomb, XVIIe siècle.
Cliché Y.-P. Castel, Inventaire général.

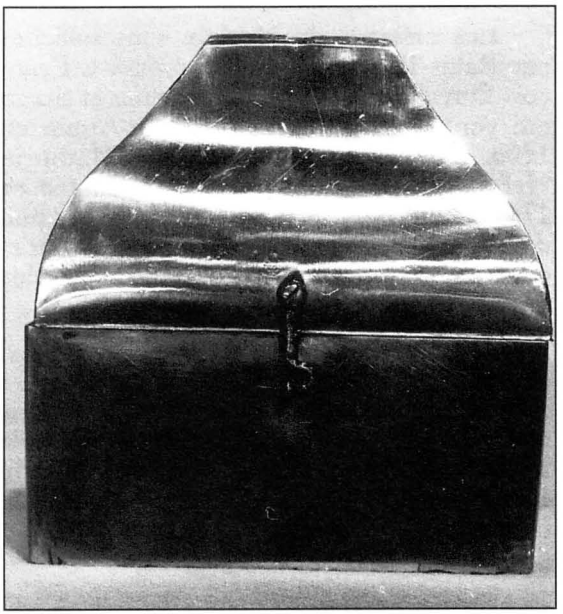

Fig. 9. – Landrévarzec, boîte aux saintes huiles, cuivre, XVIIe siècle.
Cliché Y.-P. Castel, Inventaire général.

Les boîtes en argent massif

Il faut le reconnaître, les paroisses se sont rarement contentées pour les baptêmes de leurs enfants d'objets en métal ordinaire. La grande majorité se faisait un point d'honneur de s'en procurer qui soient en ***argent***. Gloire de Dieu certes, imposée par le prêtre, souci non désintéressé des fabriciens qui voyaient dans l'acquisition d'ouvrage en métal précieux l'augmentation du trésor local. Lors de la commande, on voit nos hommes fréquenter l'atelier des orfèvres locaux. I. Saliou et I. Larvor, fabriciens de Landivisiau, vont chez Pierre du Perron à Landerneau en 1659, pour obtenir une boîte, au demeurant de lignes fort sobres, sans autre ornement que des têtes d'angelots. Au siècle suivant, dans les années 1770-1780, ceux de Lampaul-Ploudalmézeau, de Landeleau, de Ploudiry, de Saint-Sauveur, de Saint-Vougay... se retrouvent chez le bien connu Benjamin Febvrier, rue de Ploudiry, à Landerneau.

Les orfèvres de Morlaix sont sollicités par Saint-Thégonnec qui s'adresse à François Duval en 1697, par Commana et Sizun qui vont chez François de Saint-Aubin en 1706. Bodilis, en 1736, va chez Mathurin Héliès, qui sert Plouzévédé et Carantec en 1747. On citerait de même, si on ne risquait de lasser, les orfèvres de Brest, de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon qui ont ciselé des œuvres de qualité.

La quasi-disparition des ateliers locaux, consécutive à la Révolution, poussa les paroisses à se tourner vers les centres de Paris et de Lyon. En Finistère, l'atelier qui résista le mieux au tournant fatidique est celui de Paul Le Goff, à Morlaix, qui façonne la boîte aux huiles de l'Île-de-Batz entre 1819 et 1838.

Des formes variées

Les orfèvres, tant locaux que parisiens, s'ingénient à diversifier les formes des boîtes aux saintes huiles et à en varier le décor, de telle façon que l'on peut suivre la fluctuation des styles.

a) Les boîtes rectangulaires

La forme la plus répandue est la *forme rectangulaire*, utilisée aussi pour les boîtes en étain et en cuivre. À considérer la boîte de Saint-Jean-du-Doigt, signée, au début du XVIIe siècle, par François Lapous, de Morlaix, cette forme rectangulaire paraît être la plus ancienne. Tréglonou, au profil identique, porte une petite tourelle au milieu du faîtage, ce qui donne la forme d'une chapelle reliquaire. Nombreux sont les couvercles à quatre *pans droits*, surmontés, à l'occasion, d'une croix fleuronnée, de Plougastel-Daoulas, par P. D. vers 1650, à Plonévez-Porzay, par Alexis Renaud, de Paris, 1838-1843[28]. Certains couvercles ont des *pans concaves* : Quimper, Ergué-Armel, 1722, par Daniel Fréron, Pencran, par Jean-Baptiste Tourot, 1767-1772. D'autres sont *plats avec doucine* en bordure occasionnellement ornée d'une petite frise godronnée : Dinéault, par Claude Apert, 1765-1770, Locquénolé, 1747, par Mathurin Héliès. Quelques couvercles plus hauts ont des profils *en talon* unis ou repoussés-ciselés : Douarnenez, Ploaré, et Plouhinec, vers 1700, par Joseph Bernard, Guimiliau, par Guillaume Le Roy, 1706, Lannilis, par Jean Nicol, 1700-1702.

b) Les boîtes baroques

À la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle, les formes se compliquent selon l'esprit et le goût baroque. Les flancs se galbent et les pans sont coupés avec plus ou moins d'ampleur, les couvercles conservent leurs doucines ou

[28] Autres boîtes aux huiles de ce type : Bannalec, par Jean-Baptiste Coqueteaux, de Quimper, Landivisiau, par Pierre du Perron, de Landerneau, 1659, Audierne, par Joseph Bernard, de Quimper, 1671, ciselure aux instruments de la Passion, Ploudaniel, par Claude de Coetanlem, 1734, Meilars, par Jacques-Joseph Vée, de Quimper, 1782-1787.

leurs profils en talon : Bodilis, par Mathurin Héliès, 1736, Plougoulm,1781-1789, canaux et godrons[29]. Benjamin Febvrier, le maître de Landerneau, s'en est fait une spécialité : Ploudiry, 1770-1772, transformée en reliquaire, Saint-Sauveur, 1770-1772, Landeleau, 1774, Plouguerneau, 1775-1781, Trémaouézan, 1778, Saint-Vougay, 1778-1780, Lampaul-Ploudalmézeau.

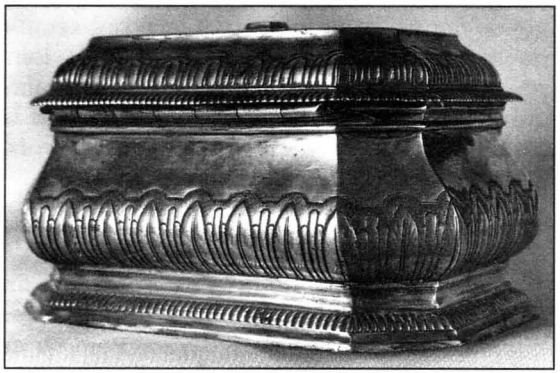

Fig. 10. – Bodilis, boîte aux saintes huiles, argent, 1736.
Œuvre de Mathurin Héliès, maître orfèvre de Morlaix.
Cliché Y.-P. Castel, Inventaire général.



Fig. 11. – Irvillac, boîte aux saintes huiles avec ses ampoules, argent, 1741.
Œuvre de Laurens Febvrier, maître orfèvre de Landerneau.
Cliché Y.-P. Castel, Inventaire général.

c) Boîtes au profil particulier

La forme particulière, ronde, de Guilers, trop simple, n'a guère eu de succès. La forme ovale, permettant une présentation linéaire des ampoules, en aura bien plus. Elle est utilisée par Guillaume Le Roy pour Pleyber-Christ, par François Duval pour Saint-Thégonnec, en 1697, et par Louis Arnoult pour Guiclan, en 1735, un coffret délicatement ciselé. Le cœur retient la faveur de Pierre-Guillaume Rahier. L'orfèvre, à l'époque marguillier de Saint-Louis de Brest, fournit ainsi, vers 1760, à Lanrivoaré et à Trébabu, de petites boîtes cordiformes qui permettent la présentation des ampoules en triangle.

Certaines formes plus rares surprennent tant elles s'éloignent de l'idée qu'on se fait des schémas reçus, telle la jolie bonbonnière sur pied de l'île Molène, d'une jolie préciosité, forgée par Guillaume Le Stum de Brest, en 1774.

d) Les boîtes trilobées

Les boîtes trilobées forment une catégorie à part qui a retenu l'attention de Pierre-Marie Auzas, dans la vague de classements d'orfèvrerie qu'il fit en tant qu'inspecteur des Monuments historiques, en 1955. Formées de trois cylindres solidaires à couvercles triples correspondants sommés de croix ou de fleurs de lis, elles trouvent leur origine dans l'atelier de Pierre Marrec, de Saint-Pol-de-Léon, à qui s'adressent les fabriques de Saint-Divy, vers 1678, et de Plouénan, vers 1700, une boîte qui se signale par un couvercle orné de chutes de feuilles élégamment ciselées. De Saint-Pol, la mode passe à Landerneau où Guy-Jean de Coatanlem forge la boîte de Dirinon, entre 1739 et 1752. Laurent Febvrier, du même Landerneau, le père du célèbre Benjamin, s'en fait à son tour

[29] Autres boîtes aux huiles de ce type : Gouesnou, par Guillaume Hamon, 1754, Cléder, par Paul Le Goff, de Morlaix, 1779-1789, Ergué-Gabéric,1787, Tréguennec, 1782-1787, Trégourez, par Augustin-Jean Mahieu, 1787, Quimper, Saint-Corentin, par J.-M. Feillet, 1790, ciselure.

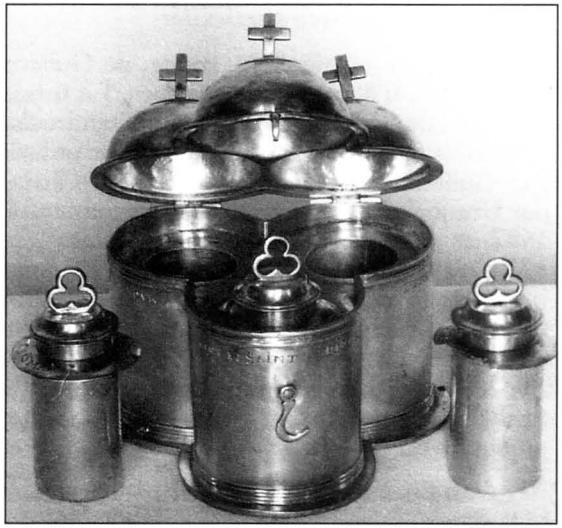

Fig. 12. – Trémaouézan, boîte aux saintes huiles avec ses ampoules, argent, 1778.
Œuvre de Benjamin Febvrier, maître orfèvre de Landerneau.
Cliché Y.-P. Castel, Inventaire général.

une spécialité. Sauvées des fontes de la Révolution, trois de ses boîtes servent encore dans des paroisses relativement proches l'une de l'autre : Irvillac, 1741, Le Tréhou, 1742, Lomélar, 1749. Laurent traite ses ouvrages de manière sobre, sans ciselure, avec pour seul agrément les fleurs de lis plantées sur ses couvercles et les graines de ses ampoules en trèfles repercés. La dernière des boîtes trilobées a été fournie en 1778 à Lanildut par Sébastien Febvrier. Fils de Laurent, installé à Brest, il est le dernier à avoir adopté la forme aux cylindres accolés. Le siècle suivant abandonnera un profil qui, ne manquant pas d'allure, affichait structurellement la présence des trois ampoules saintes.

L'ornement des boîtes aux saintes huiles

Sur nos boîtes, les représentations qui auraient quelque rapport avec les rites sacramentels auxquels elles sont liées sont pratiquement inexistantes. Les croix qui couronnent les couvercles, le monogramme de la Vierge de Plouhinec et les anges qui cantonnent les angles ou qui servent de supports, se rattachent au culte général sans plus. En cela l'exception d'Audierne mérite d'être signalée. Le coffret ciselé par Joseph Bernard, en 1671, porte les instruments de la Passion, accompagnés du pélican, allégorie du Christ qui se donne en nourriture. Cela, qui semble ne se référer aux sacrements que de loin, répond néanmoins au courant de spiritualité qui voit les canaux de la grâce découler de la plaie ouverte du Christ mourant sur la Croix, le baptême en étant le premier.

Tout porte à croire que, contrairement à d'autres pièces du mobilier liturgique, calices, ciboires ou ostensoirs, on s'est modelé pour les boîtes aux saintes huiles sur des objets de type domestique, les considérant comme de simples coffrets utilitaires. La pénurie d'ornementation spécifique découle aussi du fait que, rares étant les boîtes anciennes, celles du XVIIIe siècle emboîtent le pas sur la manière de l'orfèvrerie générale qui ignore les représentations figuratives pour se tourner vers des images plus purement symboliques. Le blé et la grappe rappellent le pain et le vin, sur les calices, les ciboires et les ostensoirs du siècle des Lumières.

Ainsi l'ornement de nos boîtes se borne aux frises de godrons ou de canaux, parfois en alternance, de feuilles à pointe repliée, ou de grands cartouches à feuilles d'acanthe. Belles broderies à la ciselure ou au repoussé-ciselé, auxquelles se mêlent de petites fontes pour les têtes d'angelots qui ornent les angles ou font office de pieds porteurs.

Les inscriptions sur les boîtes aux saintes huiles

Nombreuses sont les boîtes qui portent des inscriptions. Une première catégorie

d'inscriptions précise, comme s'il en était besoin, la fonction même du coffret d'argent. On lit à Saint-Thégonnec, commandé à François Duval, de Morlaix, en 1697 : BOITE A METTRE LES SAINCTES (HUILES) [PARO]ISSE DE [SAINT-THEGO]NNEC, L'AN 1697. Dans le genre, Bodilis est plus concis : BOITE POUR NOTRE-DAME DE BODILIS, FAIT EN 1736. Plouvien ennoblit son vocabulaire, utilisant le mot de chrémier : POUR L'EGLISE PA[ROISSI]ALE DE PLOUYEN, CHREMIE, FAIT L'AN 1728. On voit, par ces premières inscriptions, que la mention de la paroisse n'est pas superflue. Les boîtes aux huiles étant portées au doyenné le jeudi ou le vendredi saint, pour le renouvellement annuel des saintes huiles consacrées par l'évêque, il fallait que chaque pasteur puisse reconnaître son bien sans hésitation. Le nom de la paroisse est mentionné simplement : TREMAOUEZAN ou I[LE]. MOLENE 1774, ou avec l'article de l'appartenance : DE CHATEAUNEUF ; PAROISSE DE LOCAMAND (La Forêt-Fouesnant) ; P[AROISSE]. DE PLOEVEN ; A LA PAROISSE DE SIZUN, L'AN 1706. L'inscription évoque parfois le nom du titulaire de l'église : ST MEILARS ; ST ALAR ERGVE-ARMEL 1722 ; STE : PITERE : PAROISE DV TREOV 1742 ; A ST RIVAORE (Lanrivoaré) ; A N. D. DE PENCRAN ; P. M. S. YVES DE LA ROCHE (Pour Monsieur saint Yves de La Roche-Maurice) ; PAROISSE DE PLOMEUR, STE THUMETTE ; POVR SERVIR A SAINT PIERRE D'ERVILLAC (Irvillac).

Terminons le chapitre des inscriptions localisantes avec celle-ci, curieuse dans son expression archaïsante et ses caractères, fantaisiste alternance de gothiques et de rondes qu'un ouvrier de l'atelier parisien d'Alexis Renaud trace, vers 1840 : JE SUIS A MON SEIGNEUR SAINT MILIAU DE PLAUNEVEZ-PORZAY.

Les donateurs

Aux inscriptions d'appartenance s'ajoutent celles qui signalent des individus, au premier rang desquels viennent les prêtres, soucieux de relever la dignité du matériel liturgique utilisé au cours des sacrements qu'ils administrent.

a) Les prêtres : curés et recteurs

La hiérarchie des pasteurs, curés et recteurs, est aisée à reconnaître, encore qu'il faille savoir que «curé», en breton, désigne un vicaire. On va ainsi du simple prêtre, curé d'une trève, au recteur de la paroisse. Dans la trève, le pasteur se contente des titres de prêtre, curé ou prêtre-curé. Le trésor de Plouguin conserve une boîte en étain dont l'oxydation n'empêche pas de reconstituer l'inscription portée au revers : DON FAICT : PAR M[ESS]IRE : FRA[N]C[OIS] : COROLLER : P[RETRE] : A : LA : CHAPELLE : DE S : MAIAN : EN 1669. Cela confirme l'hypothèse avancée par Bernard Tanguy : Locmajan fut bien, jadis, alors que ce n'est guère signalé ailleurs, une trève de Plouguin, puisqu'on y a baptisé[30]. Carantec était aussi une trève de Taulé : A LA TREVE DE CARANTEC M[ISSIRE] A. MARZIN, PRE[TRE] CVRE 1747. Guipronvel demeura trève de Milizac jusqu'à la Révolution : DONNE PAR YVES K[ER]BOUL CVRE DE GVIPRONVEL 1758. Cela se comprend aussi pour Lanildut qui fut longtemps trève de Plourin : DON FAIT PAR MR GARO P[RE]TRE, 1778. S[AINT] ILDVT. Les recteurs en charge se signalent de leur côté : H. Meynier, recteur de Coray l'espace de trois ans, le fait en sortant de charge en 1775. Voici quelques autres inscriptions : Guiclan : J. P. BALLANE R[EC]TEUR DE GUICLAN 1735 ; Landeleau : MR LE GVILLOV DE RESPIDAL, RECT[EU]R Y. LEVENEZ FABRIQVE 1774 ; Saint-Pol-de-Léon : A L'EGLISE DE SAINT PAUL DE LEON, MR LE GOFF RECTEUR 1827 (orfèvre Louis Loque) ; Briec : DONO DEDIT IOANNES PECCATOR PAROCHIAE DE BRIEC PASTOR ET RECTOR ANNO DOMINI IESV CHRISTI 1723.

30 Bernard TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 166.

FAIT PAR REBILLE MAR[CHAN]D ORFEVRE RENNES (Jean, pécheur, pasteur et recteur de la paroisse de Briec, a donné en don). On trouvera plus loin le commentaire de cette inscription où le donateur reconnaît sa condition pécheresse.

b) Les «fabriques»

Au nom du prêtre s'associe, comme on a déjà pu le constater, le nom du fabricien en charge l'année de l'achat. À Landeleau, le nom du recteur Le Guillou de Respidal est suivi de celui du fabrique : Y. LEVENEZ, EN 1774. Mais il arrive, et cela fait question, que les fabriciens soient seuls nommés, comme à Landivisiau : F[AIT] : FAIRE : PAR : I : SALLIOV : ET : I : LARVOR : FABRIQVES : AN LAN[NE]E 1659, et à Audierne : H[ONORABLE]. HOMME RENE BOCOV FABRICQVE L'AN 1671. Faut-il y voir le quant-à-soi du laïc en charge vis-à-vis du pasteur du lieu ? Est-ce le reflet d'un différend au sujet de la dépense entre le recteur et son conseil économique, comme on dit aujourd'hui ? De toute façon, il est difficile de voir dans ces cas de figure de simples oublis.

c) Les nobles

Une seule boîte, provenant de la donation de quelque famille noble, celle de l'église Sainte-Croix à Quimperlé, est armoriée. L'objet, qui est du XVIIe siècle mais sans marque d'orfèvre, est uni, mis à part le tuilé ciselé sur le couvercle dont la croix a disparu. Les armoiries sont celles des Briand, *d'argent au sautoir d'azur accompagné de quatre roses de même*, devise : Sans détour. On peut supposer que l'objet fut offert, à l'occasion d'un baptême, par une famille qui avait des possessions dans la région de Quimperlé, à Clohars-Carnoët, au Trévoux, à Querrien et à Riec.

*
* *

Certaines boîtes aux saintes huiles auraient-elles une histoire plus particulière ? En dehors des générations qu'elles ont «baptisées», et qui ont laissé leurs noms dans les registres de catholicité, on ne voit guère ce que l'on peut en dire, mis à part, comme on vient de le faire, les notations sur les formes, les styles, les orfèvres qui les ont façonnées, les fabriques et les prêtres qui les ont acquises.

Il en est une pourtant, celle de Briec, où se lit l'écho d'une problématique intéressante. Elle fut donnée, comme on l'a vu plus haut, par un certain Jean, dont on sait par ailleurs qu'il s'agit de Jean Héluan. Or, en l'année inscrite sur l'objet, 1723, le personnage qui excipe des titres de pasteur et de recteur de la paroisse de Briec, dans un mélange français-latin (PAROCHIAE DE BRIEC PASTOR ET RECTOR), n'est en fait plus, canoniquement, recteur du lieu. Âgé de soixante-dix-neuf ans et démissionnaire depuis trois ans, il est, néanmoins, toujours là. À en croire le qualificatif de *peccator*, «pécheur», qu'il accole à son nom, le démissionnaire, toujours en place, semble conscient de sa condition. Aurait-il été amené à faire le don d'une boîte aux saintes huiles pour se faire pardonner ses fautes ?... Personnage hors du commun, Jean Héluan avait, dans sa prime jeunesse, servi dans la marine royale sous les ordres de Duquesne. Lassé de la bourlingue, à trente-trois ans, il passe à l'armée de terre, mousquetaire à Brest. Abandonnant la carrière des armes, il se tourne vers l'état ecclésiastique, prenant bientôt ses grades de théologie en Sorbonne. En 1690, âgé de quarante-six ans, il obtient le vicariat perpétuel de Briec où il meurt en 1736, un poste qui ne fut pas de tout repos pour l'ancien militaire. Il fit même le voyage de Rome pour se plaindre aux plus hautes instances de l'évêque de Quimper et du chapitre au sujet des dîmes prélevées sur Briec qu'il jugeait excessives. À quatre-vingt-six ans, alors que depuis dix ans René de Penandreff lui a été donné pour successeur, Jean Héluan se plaint, dans un mémoire conservé aux archives de l'évêché, des prêtres et des

fabriques de la paroisse qui font tout sans sa permission. Pour lui rendre justice, précisons que Jean Héluan, savant et travailleur, avait traduit la Bible en breton. L'inventaire de sa bibliothèque, fait à sa mort en 1736, signalait «treize grands livres de l'écriture du recteur».

*
* *

Les boîtes aux saintes huiles témoignent de l'intérêt porté aux sacrements et particulièrement au baptême. C'est une banalité que de rapporter cela à la rénovation due, avec la lenteur que l'on sait, à la réforme catholique entreprise au concile de Trente, activée dans ce pays grâce à Michel Le Nobletz, mort en 1652, et au père Maunoir qui, arrivé à Quimper en 1640, lui succéda dans un apostolat vigoureux.

C'était le temps où les riches paroisses de la vallée de l'Élorn se dotaient de solides cuves baptismales en pierre : Landerneau, Saint-Houardon, 1615, et de beaux baldaquins pour les magnifier : La Martyre, 1635, Lampaul-Guimiliau, 1650. Mais on ne peut négliger le fait que nombre de cuves de pierre avec leur piscine sont bien plus anciennes, et que ce n'est pas parce que les boîtes aux saintes huiles que l'on a eu l'occasion d'inventorier ne sont guère antérieures au XVIIe siècle qu'il n'en n'existait point auparavant. L'histoire se fait à partir de ce qui laisse des traces, écritures ou monuments. A-t-on le droit, dans le cas contraire, de nier ou de minimiser l'existence de choses qui ont négligé d'en laisser ?

On ne peut évoquer l'histoire des boîtes aux saintes huiles sans parler des disparitions dues, la plupart du temps, à des vols. Certaines boîtes étaient conservées dans une alvéole creusée dans la bordure des fonts baptismaux qu'on ne fermait plus à clé... Après un baptême, il en est qui, fascinés par un joli coffret, ont profité de ce que le prêtre était occupé à faire signer les registres et à s'entretenir avec la famille pour opérer. Les sacristains avertis savent depuis longtemps qu'il ne faut guère attendre que l'après-cérémonie soit terminée pour ranger soigneusement les «affaires»...

Ainsi ont disparu les boîtes de Plomodiern, de Plouigneau, de Guipronvel, vers 1971. Le vol à Saint-Cadou fut constaté le jeudi saint de 1972. La Forêt-Fouesnant a perdu sa boîte en 1973. Lampaul-Guimiliau, vers le même temps, Guiler-sur-Goyen, vers 1975. Dernier vol en date, du moins «connu de nous», Guiclan, en 1992. Huit vols... il y en a eu bien plus.

*
* *

Les études conjointes des croix de procession et des boîtes aux saintes huiles montrent l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre des synthèses systématiques sur les autres catégories d' «argenteries» paroissiales, coquilles de baptême, calices, ciboires, couronnes, encensoirs et navettes, ostensoirs, plats et plateaux, reliquaires.

Résumé

Les croix de procession finistériennes, fleuron de l'orfèvrerie religieuse ancienne du département, sont précieuses au double titre d'avoir été produites par les orfèvres locaux, à Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Quimper ou Brest, et de présenter un profil particulier apparenté aux petits calvaires de pierre dressés dans les enclos paroissiaux et sur les routes. Pour leur confection, les maîtres locaux, formés comme compagnons aux étapes de tours de France laborieux, ont utilisé les ressources d'un art séculaire qu'ils ont pratiqué magistralement : ciselure, repoussé-ciselé, fonte, gravure. Moins connues que les grandes croix d'argent, les boîtes aux saintes huiles utilisées au cours du rite baptismal forment un corpus de coffrets de formes variées sortis des mêmes ateliers que les croix de procession.

Abstract

The *procession* crosses of Finistère, as good examples of the art of Ancien Régime silversmiths, are particularly precious as they were made by local artists, in Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Quimper or Brest, and as they are, in many respects, similar to the small stone calvaries erected in the *enclos paroissiaux* or at the roadside. The local masters, who had learnt their trade during their *tour de France*, used all the resources of an age-old art, which they put to perfect use : chasing, *repoussé*, casting, engraving. Less known than these large silver crosses, the holy oil containers, used for baptisms, form a group of silver boxes of various shapes and proportions, but made in the same workshops as *procession* crosses.

Diverradur

Kaer ha prizius eo, e orfeberez relijiel koz Penn-ar-Bed, ar hroaziou prosesion ; daou abeg a zo da ze. Beza diwar dorn orfebourien a-ziwar-dro : Montroulez, Kastell-Paol, Kemper pe b/Vrest, abalamour ivez d'ar stumm anezo, heñvel ouz hini ar halvariou krenn e men ez eus anezo en-dro d'on ilizou hag a-hed an hentchou. Oberiatet int bet gand orfebourien desket piz o micher ganto e kenvreuriez kompagnoned Tro-Frañs, hag o deus, gand ampartiz mestroniet doareou-ober a-goz : teuzadur ar metal, kizelladur munud ha rikamanerez. Ar boestou lieseurt ha niveruz e vez mired enno an oleo sakr a dalvez evid lid ar vadiziant ne dint ket ken anavezet hag ar hroaziou braz en arhant, med euz ar staliou-labour m'eo bet greet ar hroaziou prosesion e teuont ivez.

La construction de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt (1576-1578)

par Christian Millet

Pour tant q(ue) le dimanche vingt sexi(esme)
daougst au(dict) an 1576 les p(ar)roissiens
du(dict) ploegaznou faisantz leur prosne
furent dadvis et delibererent dun
co(m)mun assentem(en)t de faire construire
une chappelle en forme doratoire
au boult suzain du cymitiere de la(dicte)
chappelle de sainct jehan Mesmes
pour certaines et honestes considera(ci)ons
couchees p(ar) la rela(c)ion du(dict) prosne
du(dict) dabte Et ordonnerent
aus(dicts) comptables faire les mises
requises ce touchant Ont
iceulx(dicts) c(om)ptables paye et fraye
les(dicts) fraiz et mises q(ui) ensuyvent
Scavoir...

Cet extrait[1] de comptes introduit une longue description des dépenses engagées par la fabrique de Saint-Jean-du-Doigt pour l'édification d'un oratoire dans le cimetière de cette chapelle de pèlerinage, durant les années 1576-1578.

Dans la région de Morlaix, ce genre de document n'est pas exceptionnel. Plusieurs comptes de chantiers des XVe et XVIe siècles, la plupart conservés aux Archives départementales du Finistère, ont déjà fait l'objet d'une analyse et d'une présentation. Ceux de la construction du clocher de Saint-Mathieu de Morlaix, chantier qui a musardé entre 1548 et 1600, furent étudiés par Louis Le Guennec[2]. Cet auteur a également transcrit et publié le devis, malheureusement incomplet, de Philippe Beaumanoir pour la reconstruction de l'église de Plougonven[3]. Yves-Pascal Castel s'est intéressé à ceux de Saint-Melaine de Morlaix lors de la célébration du cinquième centenaire de la construction de cette église paroissiale[4]. Henri Bourde de la Rogerie s'est penché sur ceux de Saint-Jean-du- Doigt qui, malheureusement, ne remontent pas au-delà de 1553[5]. Ils incluent cependant ceux de la construction de l'oratoire du cimetière.

---

1 Arch. dép. Finistère, 245 G 37.

2 Louis Le Guennec, «La construction d'un clocher breton (Saint-Mathieu de Morlaix)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVIII, 1931, p. 16-27. (Arch. dép. Finistère, 150 G 39-G 59).

3 Louis Le Guennec, *Notice sur la commune de Plougonven (Finistère)*, Morlaix, éd. Mouez ar Vro, 1922.

4 Yves-Pascal Castel, *Saint-Melaine et les Beaumanoir*, Morlaix, Association des amis de Saint-Melaine, 1989. (Arch. dép. Finistère, 151 G 37-G 87).

5 Henri Bourde de la Rogerie, «L'église de Saint-Jean-du-Doigt. Notes pour servir à son histoire», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVI, 1909, p. 324-366.

D'eux tous, ces derniers présentent, par leur homogénéité, le plus grand intérêt pour l'analyse. Ils permettent par leur exhaustivité et leur brièveté dans le temps – trois années – d'avoir une vision des plus détaillées sur la mise en place et la conduite d'un chantier durant le XVIe siècle dans le petit Trégor.

En regroupant les parties des comptes consacrées à ce petit édifice pour les années 1576, 1577 et 1578 – les mises entour l'oratoire –, nous avons à notre disposition cent vingt-six paragraphes ponctués chacun par une somme[6]. Ils sont complétés par des approbations ou parfois des revues à la baisse transcrites en marge des feuillets lors de la clôture des comptes.

La navigation à travers ces lignes nous livre une multitude de renseignements sur la conduite du chantier, sur le choix des matériaux, sur leur provenance, sur la nature et le coût des transports employés, sur le travail du maître d'œuvre et des artisans, sur leur nombre et leurs salaires journaliers et sur bien d'autres détails, qui peuvent paraître anodins à la première lecture mais qui en réalité donnent une dynamique à la réalisation de ce chantier, esquissant ainsi une tranche de vie d'une communauté villageoise au XVIe siècle.

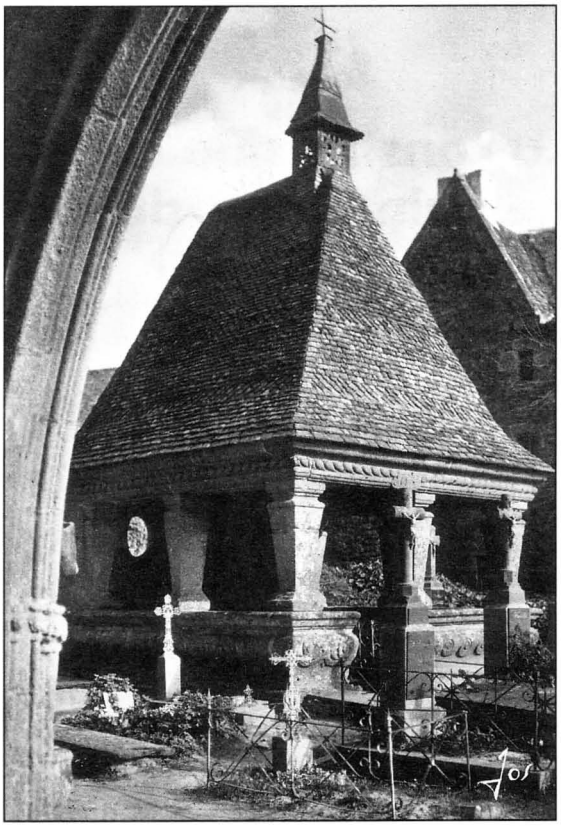

Fig. 1. – Saint-Jean-du-Doigt, vue de l'oratoire.
Cliché Jos Le Doaré.

1. Histoire du chantier

Année 1576

Au début de l'année 1576, les paroissiens de Plougasnou prennent la décision d'édifier un oratoire dans le cimetière de Saint-Jean-du-Doigt. En mars 1576, le marché est établi pour 200 livres avec Michel Le Borgne, architecte, et Pierre Guyader (ou Texier), tailleur de pierres. La fabrique s'adresse directement et naturellement à un maître de renom, architecte et «superintendant» d'un des principaux chantiers de construction de l'époque, la tour de l'église paroissiale Saint-Mathieu de Morlaix. Son premier travail est d'établir le «pourtraict et le prothocole», c'est-à-dire le dessin et le devis de l'ouvrage, qui sont acceptés par la fabrique lors de son prône du dimanche 26 août 1576. Michel Le Borgne n'interviendra guère plus sur ce chantier, sept jours au total, pour définir l'em-

[6] Michel Huon a rassemblé l'ensemble de ces textes et en a réalisé, avec l'aide d'Yves-Pascal Castel, une première transcription. Je remercie chaleureusement ces deux amis de m'avoir fourni un exemplaire de ce travail.

placement de l'oratoire, en tracer le contour et donner diverses instructions aux ouvriers.

La première pierre est posée et donne l'occasion d'un vin d'honneur. Pendant douze jours, les terrassiers décapent le sol et creusent les tranchées de fondations. Parallèlement, on s'active à la récupération des matériaux de construction. La pierre de taille vient des carrières de l'Île Grande. En 1576, deux voyages sont nécessaires ; le premier est effectué par Lucas Prigent, tailleur de pierres, et un fabricien pour voir les matériaux et fournir les mesures ; une «batelée» est rompue par le carrier Nicolas Lostis et transportée sur le chantier, d'abord par mer jusqu'au port de Trezvenor sur la grève de Saint-Jean, puis par charroi jusqu'au cimetière. Le deuxième voyage, toujours à l'Île Grande, est de la responsabilité de Gilles Cozden, un familier de Michel Le Borgne. Il s'y rend avec un fabricien pour commander deux «batelées» de pierres qui sont payées d'avance. Les pierres de maçonneries, des moellons, viennent de la perrière d'Yvon Carn. La fabrique achète, pour la charpente, une barrique à faire des chevilles et un chêne, à Kermadeza en Plougasnou, qui est taillé par Raoul et Guillaume Becyvin. Enfin, un marché est passé avec Jehan Le Gorec pour tirer des ardoises destinées à la couverture.

En cette fin d'année, seuls les tailleurs de pierre s'activent sur le chantier ; Pierre Guyader, co-mandataire du marché, Gilles Cozden, Yvon Guillesser et leurs compagnons sont payés pour 121 journées/homme de travail.

Année 1577

L'année 1577 voit se poursuivre et s'achever l'œuvre de maçonnerie. Un troisième voyage à l'Île Grande est nécessaire ; c'est au tour de Pierre Guyader de se déplacer. Il commande aux carriers Nicolas Lostis et Alain Le Kercoat trois «batelées» de pierres. Une autre «batelée» est rompue au Roch Didren par Lucas Prigent et Paul Begat. Les pierres sont transportées par mer jusqu'aux ports de Trezvenor et de Primel puis jusqu'à l'oratoire par charroi. Et comme ce n'est pas encore suffisant, on y rajoute quatre charretées de pierre de taille empruntées à l'église de Plougasnou. D'autre part, de nouvelles pierres de maçonnerie sont tirées de la perrière d'Yvon Carn par Olivier Pelyet. Enfin deux barriques de chaux sont achetées et transportées de Roscoff à Primel. Le gros œuvre se termine. Le renable, c'est-à-dire la réception des travaux, est confié à deux tailleurs de pierre, Paul Begat et Yvon Guillesser, sous la surveillance de «monsieur le scolastique» et des seigneurs locaux de Penanguen, Tromelin et Keraliou. Le résultat est très satisfaisant. Les mandataires sont payés et un supplément à la somme prévue leur est versé pour d'«honnestes décorations» qui n'avaient pas été demandées initialement.

La maçonnerie achevée, la mise hors d'eau commence. Les travaux de charpenterie et de couverture vont occuper la fin de l'année. Un charpentier, Yvon Le Lavyec, est chargé d'établir le devis et les conditions du marché. Mais celui-ci lui échappe car, à «l'estainct de la chandelle», il n'est pas le moins disant. C'est Raoul Becyvin qui fera l'affaire pour 54 livres. Avec l'aide de quelques fabriciens, ce dernier s'empresse d'acquérir le bois nécessaire à Kermadeza en Plougasnou et à Morlaix, et de le faire transporter jusqu'au chantier. Quatre barriques sont achetées pour aider au flottage du bois, transporté par mer. À Saint-Jean, elles sont transformées en chevilles.

La couverture est confiée à Arnault Le Guen et Yvon Gilivore qui y travaillent quarante jours par homme. Les ardoises viennent de la perrière de Jehan Henry au Dourduff et surtout du port de Morlaix, en provenance d'Angleterre. Enfin l'année 1577 se termine par l'établissement d'un marché avec le maître pintier Aubin Morin afin qu'il garnisse de plomb le clocheton et la croix de l'oratoire.

Année 1578

Dans ce début d'année la couverture s'achève. Les couvreurs Arnault Le Guen et Jehan Pérenès, aidés d'un comptable, y travaillent pendant 45 jours par homme. Des clous, des lattes, un fût de pipes pour les chevilles et enfin des ardoises d'Angleterre sont de nouveau achetés. Raoul Becivyn fait le lambris et en est payé lors du prône du dimanche 2 mars 1578.

Enfin l'oratoire reçoit ses accessoires et décorations ; une cloche achetée à Morlaix, dont le battant est réalisé par le forgeron Christophe Le Poignonec et la corde par le cordier Bernard Lucas, la croix du clocheton forgé par Louis Jehanin et la girouette façonnée par un chaudronnier. Le pintier Aubin Morin s'active de son côté. Pas assez cependant car on le presse afin que son travail soit achevé avant le grand pardon du 24 juin. Il y réussit et un vin d'honneur achève ces travaux.

La décoration est confiée à Arnault Le Blanc qui s'occupe du chaulage, au verrier Salaün Geffroy qui pose une vitre et surtout au sculpteur Jacques Chrétien, un habitué des lieux, à qui les statues de Notre-Dame et de saint Jean-Baptiste sont commandées. Olivier Gourmel est le dernier à intervenir. Pour la modique somme de 15 sous, il est chargé du nettoyage du chantier.

2. Le prix de l'ouvrage

L'analyse fine de ces comptes nous permet de reconstituer le prix de l'ouvrage. La tentation est grande, pour une meilleure compréhension, de remodeler sous une forme plus moderne l'ensemble de ces informations. Un réflexe professionnel nous a poussé à ventiler les dépenses par corps d'état, maçonnerie, charpente, couverture, plomberie et mobilier et, pour chacun d'entre eux, à distinguer les coûts des matériaux, de la main-d'œuvre, des transports et autres frais imputables.

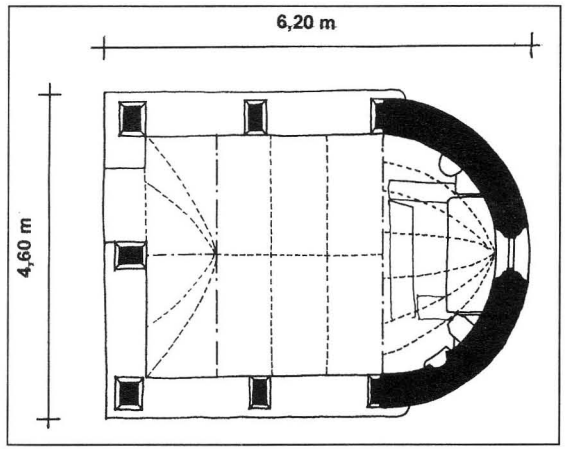

Fig. 2. – Saint-Jean-du-Doigt, plan de l'oratoire.

La maçonnerie

Le coût de la matière

La maçonnerie de l'oratoire est faite extérieurement de pierres de taille en grand appareil. Le granite vient des carrières de l'Île Grande (ou Grande Isle) dans les Côtes-d'Armor. «A lucas prigent tailleur de pierre / et lun des(dicts) comptables pour salaire/ et despens davoir este quatre/ jours tant allant venant q(ue) / sejournant a **grand Isle** pourveoir / les piaerres de taille et / bailler les men(su)res dicelles / aux perreurs et rompteurs po(ur) / f(aire) le(dict) oeupvre cinquante troys / soulz quatre den(iers) pour ce LIIIs IIIId»

Si nous nous référons aux travaux de Louis Chauris[7], ce granite présente deux

[7] Louis CHAURIS, «Des granites de l'Île Grande pour les églises de Plougasnou et de Saint-Jean-du-Doigt», *Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon*, samedi 26 août 2000, p. 24.

variétés, le faciès blanc-gris et le faciès rose. Les carriers sont Nicolas Lostis et Alain Le Kercoat.

Le choix du matériau et du site d'extraction appartient sans doute à Michel Le Borgne qui, en 1567, alors qu'il travaillait à la construction de la tour de Saint-Mathieu de Morlaix, réside sept jours à l'Île Grande pour «choesir et chapper des pierres[8]». De 1568 à 1582, pour ce même chantier, il y envoie, à maintes reprises, son fidèle compagnon Yves Tanguy.

Un autre site d'extraction est utilisé, le Roch Didren où se rendent Lucas Prigent et Paul Begat pour y rompre eux-mêmes la pierre. Au total six «batelées», représentant une centaine de charretées, sont nécessaires. Il en coûte 34 livres au total. Quatre charretées supplémentaires sont empruntées au chantier de l'église de Plougasnou.

La pierre de taille est complétée par de la pierre de maçonnerie tirée de la perrière d'Yvon Carn qui monnaye sa permission pour 2 livres. Les pierreux Yvon Tanguy, Jehan et Olivier Pelyet fournissent 114 charretées à 15 deniers pièce, soit 7 livres.

Deux barriques de chaux, produit exporté, sont achetées à Roscoff pour 6 livres et transportées à Primel. Enfin un charbon pour aiguiser les outils des ouvriers est acquis pour 27 sous.

Au total, les matériaux de maçonnerie coûtent 50 livres.

Le coût de la main-d'œuvre

Le marché de maçonnerie, établi en mars 1576, est de 200 livres. Il est réglé, en 1577, par un conseil de fabrique visiblement satisfait. Il s'élève à 210 livres dont 20 livres supplémentaires, par la suite, réduites à 10 par les commissaires aux comptes, pour d' «honnestes décorations» qui n'avaient pas été prévues initialement. «Item se deschargent les(dicts) comptables davoir / paye **a M(aistre) michel le borigne et pierre guyader** / tailleurs de pierre tant pour/ p(ar)payement du prix le(dict) accorde par le(dict) / prosne po(ur) faire la massonnerie du(dict) / oratoire que po(ur) desdomaigement de **vignt / livres** ordonne par le(dict) prosne leur estre / paye par ce mesme quil fut trouve p(ar) les / deputez a voir le renable du(dict) oeuvre iceulz / ouvriers y au(roient) faict plus(ieu)rs **honnestes decora(ci)ons** /ento(ur) icelluy oultre le(dict) marche **houict vigntz livres** po(ur) ce VIII XX £»

En outre, Michel Le Borgne, comme architecte, reçoit 5 livres pour le «pourtraict et portraicture» de l'œuvre et 2 livres 10 deniers pour une visite sur le chantier de quatre jours, pendant lesquels il choisit l'emplacement de l'oratoire et donne des instructions et la place de l'œuvre aux ouvriers.

Les terrassements pour les fondations, effectués par Denis Jacob et Pierre Tanguy, reviennent à 3 livres. Cinq voyages sont nécessaires à Lucas Prigent, à Gilles Cozden, à Pierre Guyader et aux comptables pour choisir les pierres, donner les mesures aux carriers et aller chercher de la chaux à Roscoff.

Enfin, les tailleurs de pierre sont payés 52 livres, Pierre Guyader, pour 21 jours de travail, 10 sous par jour, Gilles Cozden et Yves Guillesser, pour 100 jours de travail, 8 sous 4 deniers par jour.

Au total, le coût de la main-d'œuvre pour la maçonnerie, y compris l'aide des fabriciens à lever les pierres, l'aiguisage des outils et marteaux des ouvriers par le forgeron Jean Roux et le chaulage par Arnault Le Blanc, s'élève à 284 livres.

Le coût des transports

Les coûts de la matière et de la main-d'œuvre, relativement peu élevés, sont grevés par des coûts de transport très importants. Le

8 Arch. dép. Finistère, 150 G 51.

chantier de l'oratoire étant proche du petit port de Trezvenor à Saint-Jean-du-Doigt, le choix des carrières de l'Île Grande, où la pierre est débitée sur la grève et sur l'estran, a dû être fortement influencé par les coûts de transport, nettement inférieurs par voie maritime. Il en coûte ainsi 26 livres pour faire venir deux «batelées» de pierres de l'Île Grande à Trezvenor, alors que Raoul Roux Treffuenanou et Jehan Guennec demandent 12 livres pour transporter ces «batelées» sur le chantier distant d'à peine mille mètres du port de Trezvenor. Le rapport est encore plus marquant pour les «batelées» déchargées au port de Primel, 18 livres pour la mer et 27 livres pour la terre. «Aux mariniers pour avoir / rendu la(dicte) batellee de piaerres / au port de **trezvenor** poyerent / ouict livres pour ce VIII £»

Le transport terrestre par charroi, à partir des ports de Primel et Trezvenor, de la perrière d'Yvon Carn et de l'église de Plougasnou représente 45 journées de travail payées 71 livres. De plus, ce transport est taxé lors du passage de la propriété de François Le Déan à Traonguynyec.

Au total, les frais de transport des matériaux de maçonnerie s'élèvent à près de 130 livres, plus de deux fois et demie le prix des matériaux.

Les autres frais imputables

Les frais imputables à la seule maçonnerie concernent certains voyages de comptables, les frais de notaires, d'établissement de marché, de la réception des travaux (le «renable») et des différents vins d'honneur versés aux marins ou aux tailleurs de pierre pour le début ou la fin des travaux. «En despens aus(dicts) le borigne guyader et leurs / compaignons apres la perfection dicelle massonerie / po(ur) **leur vin de parachevement** payerent les(dicts) / comptables cinquante cinq soulz po(ur)ce LV s»

Au total, 19 livres.

La charpenterie

Le coût de la matière

L'œuvre de charpenterie est tout aussi importante que celle de maçonnerie. Le parti architectural s'appuie d'ailleurs sur une toiture importante et élancée, avec croupe en façade, qui rappelle dans sa volumétrie celle de la chapelle du château de Kerjean.

Le bois utilisé, dans sa majorité, est acheté, pour 51 livres, à Morlaix et à Kermadéza en Plougasnou. La fabrique choisit cette solution après avoir initialement acheté pour 15 livres un chêne dont la taille et le débitage furent confiés aux charpentiers locaux. Les chevilles nécessaires aux assemblages sont taillées dans des fûts de barrique achetés à Morlaix pour 2 livres. Avant d'être débités, ils servent au transport maritime en renforçant le flottage des bois arrimés aux bateaux, un exemple d'ingéniosité sous-tendu par un souci d'économie. «En lachapt de **quatre fustz de / bariques** du(dict) morlaix po(ur) accomoder / les(dicts) **boys a flotter apres le(dict) batteau** / et lesquelz baricques furent apres employez / tant **a fa(ire) chevilles** que aul(tre)s employs ento(ur) / le(dict) oratoire payerent trante un soulz / houict den(iers) po(ur) ce XXXI s VIII d»

Le lambris est réalisé à partir de 14,5 pipes, sans doute des tonneaux qui, avec les clous nécessaires, valent près de 13 livres.

Au total, le coût des matériaux de charpenterie, y compris les bois pour les échafaudages, s'élève à 81 livres.

Le coût de la main-d'œuvre

Le marché de charpenterie est adjugé à Raoul Becyvin pour près de 55 livres. Il a su être, à «l'estainct de la chandelle», le moins disant. Cette méthode est encore employée de nos jours dans certaines enchères dont le laps de temps court tant que brûle une chandelle allumée. Yvon Le Lavyec, qui avait été chargé pour 50 sous de définir le devis et les

conditions du marché, est donc écarté, malgré une notoriété sans doute mieux établie, au profit d'un enfant du pays. Les sablières et les blochets encore existants ne font pas finalement regretter ce choix car ils sont d'excellente facture.

Raoul Becyvin pose également le lambris pour une somme voisine de 28 livres. Pour 4 livres, il avait, en 1576, taillé et débité, avec un de ses parents, Guillaume, le chêne acheté à Kermadéza.

Au total, le coût de la main-d'œuvre, comprenant la paie de trois charpentiers de Morlaix pour charger les bois dans les bateaux, l'aide des fabriciens pour monter les bois sur l'oratoire et les déplacements de Raoul Becyvin à Morlaix et Kermadéza, s'élève à 94 livres.

Le coût des transports et autres frais imputables

Le transport des bois, à la charge de Raoul Roux Treffuenanou et de Jehan Guennec, se fait à partir de Morlaix tant par mer que par terre. Huit charretées sont nécessaires pour celui de Kermadéza. Si l'on ajoute le transport du chêne acheté en 1576 et des bois d'échafaudage, la fabrique dépense 17 livres pour le transport du bois jusqu'à l'oratoire.

Les frais imputables à la charpenterie recouvrent les rédactions des marchés par des notaires et le vin d'achèvement des travaux. Ils représentent 7 livres.

La couverture

Le coût de la matière

La couverture est réalisée fin 1577, début 1578. Cependant, dès 1576, la fabrique demande à Jehan Le Gorec, pour 12 livres, de tirer de la pierre d'ardoises ; le lieu d'extraction n'est pas précisé. Est-ce la perrière du Dourduff où sont achetées à Jehan Henry, l'année suivante, 3 000 ardoises dont le coût s'élève à 6 livres ?

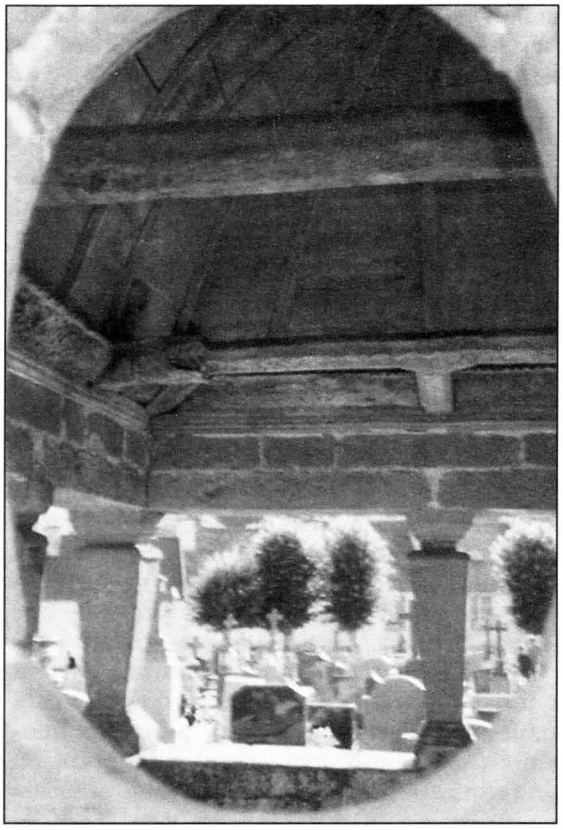

Fig. 3. – Charpente et lambris de l'oratoire.

Dès 1577, cette option d'achat local est abandonnée au profit d'acquisitions au port de Morlaix d'ardoises en provenance d'Angleterre, 10 500 au total, pour une somme de 33 livres. «Pour ung millier et demy de pierres / **dardoise dangleterre** achepte a mourlaix / davec nicolas kerouzere po(ur) ayder a lad(icte) / c(ou)verture dicelluy oratoire paierent / lesd(icts) comptables cent dix soulz pour ce CX s»

L'approvisionnement du port de Morlaix par ce type d'ardoises semble courant. En 1595, la fabrique de l'église Saint-Mathieu de Morlaix en fait l'acquisition à un marchand

anglais[9]. «Item davoir poye a / **edouard breoc marchant** / **angloix** pour six / milliers de **pierres dardoise** / a raison de ungz escu / et demy le millier po(ur) / couvrir ledict pavillon / faisantz en tout la / somme de neuf escuz.»

La couverture de l'oratoire nécessite 1 300 lattes à 6 sous 8 deniers la centaine, environ 15 000 clous à 4 realles le millier et un fût de pipe pour faire des chevilles, le tout acheté à Morlaix pour 17 livres.

Au total, les matériaux de couverture avec les bois d'échafaudage s'élèvent à 69 livres.

Le coût de la main-d'œuvre

Les travaux de couverture sont confiés en grande partie à Arnault Le Guen qui y travaille pendant 47 jours. En 1577, il est secondé pendant 17 journées par Yvon Gilivore et, en 1578, pendant 12 journées par Jehan Pérénès. Les fabriciens aident eux-mêmes à l'ouvrage pendant 9 journées. «Item **a lun des(dicts) comptabl(es)** dav(oir) este neuff / jours **servir les(dicts) couvreurs** quarante / cinq soulz mon(noye) a lafferant de cinq soulz / p(ar) ch(ac)un jour pour ce XLV s»

Arnault Le Guen est soucieux de la qualité du matériau. Par trois fois il se rend sur place, en compagnie d'un fabricien, choisir et compter les ardoises. Il aide également au chargement sur les bateaux. S'il ne peut le faire lui-même, les comptables s'en chargent.

Au total, le coût de la main-d'œuvre de la couverture s'élève à 56 livres.

Le coût des transports et autres frais imputables

Raoul Roux transporte le premier lot d'ardoises d'Angleterre, par mer de Morlaix à Trezvenor puis par terre de ce port à l'oratoire. Il en coûte 7 livres.

Jean Le Guernigou en fait de même pour les 3 000 ardoises de la perrière du Dourduff, qui sont transportées par mer jusqu'à Trezvenor pour une somme de 5 livres. Par la suite, Raoul Roux se charge de les apporter sur le chantier pour 35 sous.

Le dernier lot d'ardoises suit un autre itinéraire. C'est Yvon Guegen et ses matelots qui le transportent, avec certains plombs d'Aubin Morin, jusqu'au port de Tréhourant près de Saint-Samson, pour 30 sous. Peut-être, en ce début d'année 1578, ont-ils eu des difficultés à sortir de la baie et à affronter une mer formée ? Il en coûte 70 sous pour acheminer ces ardoises par charroi jusqu'à Saint-Jean.

Deux livres supplémentaires sont dépensées pour trouver et transporter des bois pour les échafaudages et de la terre pour le mortier. Les autres frais imputables, le vin d'achèvement des travaux, s'élèvent à 2 livres environ.

Au total, transport et autres frais imputables à la couverture représentent 19 livres.

La plomberie

Dès 1577, alors que la couverture n'est pas encore terminée, la fabrique passe à Morlaix un marché de 69 livres avec le maître pintier Aubin Morin afin qu'il garnisse de plomb le clocheton et la croix de l'oratoire. Six cent cinquante livres de plomb vont être nécessaires. On s'inquiète à Saint-Jean. Le travail va-t-il être terminé pour le grand pardon du 24 juin ? On dépêche auprès d'Aubin Morin un fabricien pour le presser dans sa livraison.

La majorité de ces plombs sont d'abord apportés sur le quai de la maison des balances à Morlaix, puis transportés par mer avec le dernier lot d'ardoises jusqu'à Treourchant, et enfin par terre jusqu'à Saint-Jean. Les plombs dorés, plus fragiles, font le voyage sur

[9] Arch. dép. Finistère, 150 G 60.

le dos du cheval d'un fabricien. «A lung des(dicts) comptables dav(oir) este / o son cheval a morlaix querir les / timbres et plomb dore dud(ict) oratoire / q(ue) led(ict) aulbin ne vouloit estre portez / par mer ny charrette a cause / de la doreure salaire et despens / dix soulz pour ce X s»

Pour 5 livres, Aubin Morin et ses compagnons peuvent alors mettre en place l'ensemble et un vin d'honneur célèbre la fin des travaux.

Au total, y compris les frais de voyage et d'établissement de marché, la fabrique dépense pour la plomberie de la toiture la somme importante de 79 livres.

Le mobilier

Pour 18 livres, la fabrique achète à Morlaix une cloche dont le «marbre» est réalisé par Christophe Dagorne, charpentier, le battant et les liens de fer par Christophe Le Poignonec, forgeron, et la corde par Bernard Lucas. Avec l'aide d'un fabricien, la mise en place de cette cloche revient à 29 livres.

La croix de l'aiguillon forgé par Louis Jehamin et la girouette en forme de croissant coûtent 3 livres.

Salaün Geffroy, peintre verrier, demande 105 sous pour la confection et la pose d'une vitre dans l'oculus de l'abside.

La fabrique demande également à Jacques Chrétien, célèbre «imagier», de faire avant le pardon du 24 juin deux statues de bois, peintes et dorées, de Notre-Dame et de saint Jean-Baptiste qui, tout compris, reviennent à 37 livres.

L'ensemble de ces dépenses s'élève à 72 livres.

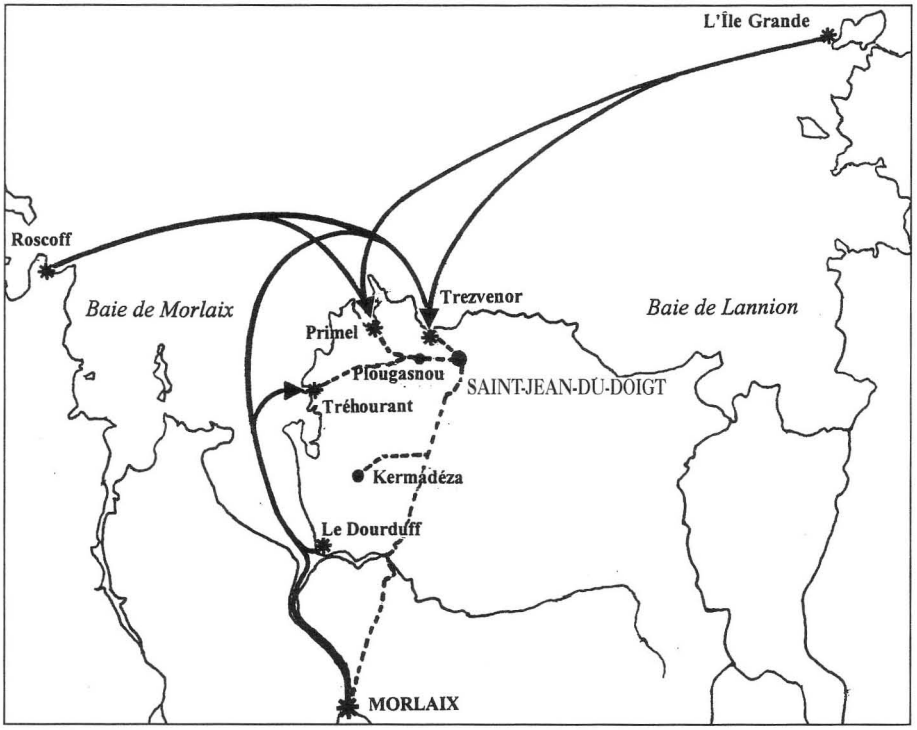

Fig. 4. – Les transports de matériaux pour la construction de l'oratoire.

Bilan

La fabrique a donc dépensé 977 livres au total pour édifier son oratoire. Il en a coûté 234 livres pour l'année 1576, 518 livres pour 1577 et 225 livres pour 1578. Les recettes annuelles variant de 700 à 900 livres[10], ce petit édifice a donc représenté, pendant les deux ans de sa construction, un effort notable à l'ensemble des paroissiens.

Pour la plomberie et le mobilier, les comptes ne différencient pas clairement les coûts de la matière et de la main-d'œuvre. Le marché est passé globalement avec l'artisan, et l'on précise que c'est avec ses «estophes» que le travail doit être réalisé[11].

[10] 673 livres 4 sous 2 deniers 1 obole en 1576-1577 (Arch. dép. Finistère, 245 G 37), 922 livres en 1577-1578 (H. BOURDE DE LA ROGERIE, art. cité, p. 330).

[11] Le mot étoffe a depuis perdu en français son sens originel ; par contre, il l'a conservé en anglais (stuff = matière, matériau).

CORPS D'ETAT	Prix matière	Prix main-d'œuvre	Coût de transport	Autres frais imputables	TOTAL
MAÇONNERIE	50 L	284 L	130 L	19 L	**483 L**
CHARPENTERIE	81 L	94 L	17 L	7 L	**199 L**
COUVERTURE	69 L	56 L	17 L	2 L	**144 L**
PLOMBERIE	74 L		3 L	2 L	**79 L**
MOBILIER	70 L		1 L	1 L	**72 L**
TOTAL	**779 L**		**168 L**	**31 L**	**977 L**

Tableau récapitulatif par corps d'état et nature de dépenses.

CORPS D'ÉTAT	1576	1577	1578	TOTAL
MAÇONNERIE	197 L	285 L	1 L	**483 L**
CHARPENTERIE	25 L	134 L	40 L	**199 L**
COUVERTURE	12 L	92 L	40 L	**144 L**
PLOMBERIE		7 L	72 L	**79 L**
MOBILIER			72 L	**72 L**
TOTAL	**234 L**	**518 L**	**225 L**	**977 L**

Tableau récapitulatif par corps d'état et années.

3. La maîtrise d'ouvrage

L'église actuelle de Saint-Jean-du-Doigt est alors une chapelle située sur le territoire de Plougasnou et la maîtrise d'ouvrage est entièrement assumée par les habitants de cette paroisse. Toute dépense est réglée par l'un de ses comptables.

Les décisions importantes sont prises lors des prônes dominicaux. Les comptes en citent explicitement deux : celui du 26 août 1576 où les paroissiens acceptent définitivement le marché de maçonnerie, et celui du 2 mars 1578 où ils définissent celui du lambrissage. Il semble cependant que le marché de maçonnerie soit établi dès le mois de mars 1576 et que le prône du mois d'août ne fasse qu'entériner une décision déjà prise. Le marché de charpenterie est également établi lors de deux dimanches consécutifs, l'un pour définir le devis et les conditions du marché, l'autre pour son attribution.

Depuis 1560, les procureurs de la fabrique de Saint-Jean-du-Doigt, responsables de la tenue des comptes, sont deux personnes laïques. Pour 1576-1577, ce sont Yvon Periou et Jean Kerirfin, pour 1577-1578, François Carn et Yvon Barvet, et pour 1578-1579, Guillaume Marzin et Yvon Le Bihan[12].

Ce renouvellement annuel n'est pas sans conséquences. Ainsi la conduite du chantier est soumise à des modifications de stratégie. Dans l'année 1576, la fabrique privilégie l'acquisition de matériaux locaux et le travail des artisans de la paroisse, achat et débitage d'un chêne par les charpentiers, acquisition d'ardoises dans la perrière locale par exemple. Dans les années 1577-1578, la priorité est donnée à l'achat direct, au port de Morlaix, de produits souvent finis et parfois exportés. Ce choix génère sans doute un gain de temps et d'argent car le transport par mer de Morlaix à Saint-Jean est le moins coûteux. D'autre part, l'acquisition des matériaux ne suit pas une démarche des plus rationnelles. Pourquoi, par exemple, va-t-on par trois fois à l'Île Grande commander des pierres de taille ou à Morlaix acheter lattes, clous et ardoises ? Les constructeurs ne pouvaient-ils pas apprécier en une seule fois les quantités nécessaires et éviter ainsi un surcoût de voyages et de frais de transport ? En fait, les dépenses sont réparties sur un rythme annuel au bout duquel le gouverneur doit rendre compte au clergé et au général de la paroisse, le dimanche des Rameaux, gestion partielle et prudente ne favorisant en aucune manière des prévisions à moyen et long terme.

Les laïcs ne sont pas seuls. Clergé et noblesse apparaissent en filigrane. Leur influence est certaine. Le choix de l'architecte Le Borgne, par exemple, est décidé à la suite de l'avis de «certains ap(ar)antz p(er)sonnaig(es) de lad(icte) p(ar)ro(isse)». En 1577, le marché passé avec le maître pintier Aubin Morin se fait en présence du seigneur de Penanguen, Alain de La Lande, et de celui de Keralyou, Hervé de Goesbriand. Associés au seigneur de Tromelin, peut-être François de Toulboudou, futur gouverneur de la chapelle en 1583, ils sont de nouveau signalés lors de la réception des travaux de maçonnerie[13]. Un seul membre du clergé, le scolastique, est cité, et d'ailleurs lors de ce «renable». Il s'agit vraisemblablement d'Olivier Cadlen, chanoine scolastique de Tréguier, recteur de Plougasnou en 1577[14].

---

[12] Arch. dép. Finistère, 245 G 37. Le 23 mars 1578, les personnes suivantes représentent le tiers état lors de la clôture des comptes : Vincent Clech, François Masson, Jan Barvet, Fiacre Clech, Guillaume Mear, Raoul Postic, Christophe et Fiacre Pierre, Jan Nicolas, Yvon et Raoul Le Lannon et Philippe Redon.

[13] Le 23 mars 1578, Thomas Daniel, sieur de Kergaret, Peyron Coran, sieur dudit lieu, et Pierre Pappe, sieur de Kervyaouen, représentent la noblesse. Pierre de Tuongoff, sieur de Kergadiou, et Jean Lucas, sieur de Kergoff, sont commissaires.

[14] Le 23 mars 1578, les membres du clergé sont Me Pierre Le Reguer, sous-curé connu jusqu'en 1590, les prêtres Mathieu et Milon Argenton, Jehan Ropartz, Raoul Cazoulat et Hervé Postic.

La maîtrise d'ouvrage a bien tenu son rôle. Les fabriciens donnent de leur personne en se déplaçant très souvent, en aidant et en participant aux travaux, en prêtant leurs chevaux pour les déplacements et les transports, en pressant l'artisan (Aubin Morin) pour hâter la livraison. À un seul moment, le compte révèle un manque dans le suivi de chantier. L'imagier Jacques Chrétien est obligé d'attendre deux jours sur place sous prétexte que la couverture de l'oratoire n'est pas encore terminée : «... comprins / les despentz du(dict) **c(hrist)ien p(ar) deux jours / quil fut attendre** et querir la(dicte) poye / par ce q(ue) les(dicts) comptabl(es) nen estoint / garniz obstant q(ue) couverture nestoit lors / encores faict ...»

4. Maîtrise d'œuvre et artisans

La décision prise de construire un oratoire dans le cimetière de Saint-Jean-du-Doigt, la fabrique de Plougasnou s'enquiert d'un maître d'œuvre et s'adresse naturellement à Michel Le Borgne (ou Le Borigne), l'architecte dont la notoriété est à cette époque la plus grande dans la région de Morlaix[15]. Il commande alors sur le chantier de la tour de Saint-Mathieu de Morlaix et en est payé pour 241 jours en 1576. Cette forte activité lui laisse cependant assez de temps pour faire des «pourtraictures» et des devis d'autres chantiers. Outre ceux de l'oratoire de Saint-Jean, les archives[16] nous signalent le devis du 17 janvier 1579 établi pour la construction de la chapelle privée du château de Lesquiffiou en Pleyber-Christ. Les tailleurs de pierre sont appelés à travailler «selon le devis (que) leur fera M(aistre) Michel Le Borgne m(aître) de l'oeupvre de Saint-Mathieu».

Conception, plans et devis représentent à Saint-Jean la majorité de son intervention. Sa présence sur place est relativement courte ; sept jours au total, une journée pour visiter le lieu, deux jours pour préciser aux ouvriers le parti architectural et l'emplacement de l'œuvre, enfin quatre jours pour une visite de chantier. «Plus davoir poye au(dict) le borgne / architecte pour avoir este quatre / jours tant a **prandre la place / du(dict) oratoire q(ue) donner instruction / et pourtraicture aux aultres / oupvriers** pour y besoigner au / pris de douze soulz seix den(iers) p(ar) jour / salaire et despens la so(m)me de cinquante soulz pour ce L s»

Pour la réalisation, il s'associe avec un tailleur de pierre local, Pierre Guyader (ou Texier). Nous retrouvons ce genre de coopération pour d'autres édifices. En 1499, par exemple, V. de Plusquellec de Bruillac fait le devis de la chapelle Saint-Nicolas de Plufur et Philippe Beaumanoir en est «l'ouvrier en pierres[17]». De même, le reliquaire de Saint-Mathieu de Morlaix est conçu, en 1620, par le maître architecte Guyon Feulou et réalisé par le tailleur de pierres et maçon Pierre Jegou[18]. Michel Le Borgne délègue sur le chantier des artisans qui lui sont proches, tels Yves Tanguy et Gilles Cozden déjà connus sur la tour de Saint-Mathieu. Ce dernier semble très lié à Michel Le Borgne à qui il demandera en 1580 d'être le parrain d'un de ses enfants.

Un autre tailleur de pierres, Yvon Guillesser, enfant du pays, participe activement à la construction de l'oratoire. Est-ce le même qui, vingt-huit ans plus tard, en 1604, est signalé lors de la remise en état de l'église de Plougasnou[19] ? Curieusement, il est le techni-

---

15 Christian MILLET, Yves-Pascal CASTEL, Michel HUON, «Michel Le Borgne, architecte morlaisien de la Renaissance (1551-1582)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 227-249.

16 Archives privées du château de Lesquiffiou.

17 Yves-Pascal CASTEL, *Saint-Melaine et les Beaumanoir*, *op. cit.*, p. 37.

18 Arch. dép. Finistère, 150 G 49.

19 *Ibid.*, 185 G 13.

cien, avec son compère Paul Begat, lors de la réception des travaux, le renable, en 1577, juge et partie en quelque sorte ; ou bien la confrérie des tailleurs de pierre est-elle assez unie pour laisser du travail à un collègue, même concurrent malheureux comme semble l'indiquer sa participation à ce renable ?

La majorité des artisans exercent localement. Leurs noms ne sont pas relevés dans d'autres archives. Nous pensons, cependant, que le charpentier Yvon Le Lavyec a déjà une certaine notoriété pour être appelé à définir les conditions du marché et établir le devis[20]. De même, le pintier Aubin Morin, établi à Morlaix, a sans doute pris la succession de Fiacre Hamon connu à Notre-Dame-du-Mur en 1563 et à Saint-Jean en 1566 ; il doit être la référence locale pour ce genre de travaux. Salaün Geffroy, le peintre verrier, résidant à Térénez en Plougasnou, semble être le verrier habituel de Saint-Jean où il est signalé de 1574 à 1579.

Quant à Jacques Chrétien, le sculpteur, il est vraisemblablement, avec Michel Le Borgne, le personnage qui possède la plus grande notoriété. C'est l'un des meilleurs imagiers de Morlaix, connu à Notre-Dame-du-Mur en 1558-1561, à Saint-Melaine en 1561, à Plougasnou en 1571 et à Saint-Jean-du-Doigt de 1562 à 1581[21]. Les deux statues qu'il exécute pour 74 livres devaient être de belle facture. Il était aussi l'auteur, pour 300 livres, de la *Crucifixion* de la poutre de gloire de la chapelle, malheureusement détruite dans l'incendie de 1955 mais que l'on peut apprécier sur d'anciennes photographies.

5. Marchés, paiements et monnaies

Marchés et paiements

Les marchés sont établis de différentes façons. La plus courante est le marché de gré à gré, basé sur une confiance mutuelle. Toper est suffisant et c'est une occasion de partager le pain et le vin. «En pain et vin faisant marche / **ce touchant** avec les(dicts) mariniers / et rompteurs de piaerres poyerent / vingt soulz pour ce XX s»

Pour l'engagement de sommes importantes, les fabriciens ont recours aux notaires qui rédigent les actes des marchés et leurs conditions, les relations du prône dominical, et qui établissent les quittances des versements. «Plus davoir paye aux notaires rapportantz /et delivrantz **lacte du(dict) marche et quittan(ce)** / de la(dicte) somme de soixante livres estan(t) /au bas dicelluy quinze soulz po(ur) ce XV s»

Ce type de marché est requis pour la maçonnerie avec Michel Le Borgne et Pierre Guyader, pour la charpenterie avec Raoul Becyvin, pour la plomberie avec Aubin Morin et pour l'achat d'arbres à Kermadéza et Morlaix.

En une seule occasion, l'appel d'offres est utilisé. Pour le marché de charpenterie, les fabriciens font appel à Yvon Le Lavyec, membre d'une vieille famille de charpentiers morlaisiens, pour mettre à prix l'ouvrage et en faire le devis. Il devait nourrir l'espoir de réaliser l'œuvre mais il se trouva concurrencé par un artisan local, Raoul Becyvin, qui sut emporter le marché pour avoir fait le plus grand rabais à l'extinction de la chandelle. «Item en despens au(dict) lavyec raoul becyvin aussy / charpentier des(dicts) comptables et des notaires / redigeant par escript les

---

[20] Plusieurs Lavyec sont charpentiers à Morlaix durant la seconde moitié du XVe siècle. Un Jehan Le Lavyec, par exemple, est signalé à Saint-Melaine en 1471 (Arch. dép. Finistère, 151 G 25).

[21] Yves-Pascal CASTEL, Tanguy DANIEL, Georges-Michel THOMAS, *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'Ancien Régime*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1987, p. 73.

conditions du marche / de fa(ire) les(dicts) boyssaiges qui demeura a **lestainct / de la cha(n)delle** avecq le(dict) becyvin **dernier desiectant** / la somme de trante cinq soulz po(ur) ce XXXV s»

Les fabriciens versent parfois des avances à valoir sur le prix total du marché. Ainsi pour le carrier de l'Île Grande, Nicolas Ostis, et pour le maître pintier, Aubin Morin. Mais le paiement courant se fait à la fin de chaque tâche à partir d'un prix journalier préétabli. Les matériaux et autres objets semblent être payés comptants. L'annexe ci-après détaille les prix unitaires pour la main-d'œuvre, les matériaux, les déplacements et les transports.

Les fabriciens s'enthousiasment parfois et promettent des sommes d'argent pour des surcoûts. Ainsi promettent-ils aux tailleurs de pierres vingt livres supplémentaires pour avoir réalisé des décorations sculptées qui n'étaient pas prévues dans le devis. Mais les commissaires aux comptes veillent et, la passion retombée, la somme est ramenée à dix livres, dûment inscrite dans la marge du compte. De même, plusieurs mises sont revues à la baisse. Entre autres exemples, les frais de déplacement du charpentier Yvon Le Lavyec, venu spécialement de Morlaix pour faire le devis de charpenterie, passent de 50 à 40 sous. Ceux de Raoul Becyvin et des comptables, chargés de quérir du bois au port de Morlaix et à Kerancroas, Kerlemaret et Kermadéza, sont respectivement réduits de 60 à 40 sous et de 20 à 13 sous 4 deniers. Un transport d'ardoises de Morlaix à Trezvenor est ramené de 10 livres 5 sous à 7 livres 5 sous.

Monnaies[22]

Livres, sous, deniers et obole forment la majorité des monnaies de paiements. Ainsi la charge des comptes des années 1577-1578 s'établit ainsi : «... la charge trouvee montee a la somme de six / centz soixante traize **livres** quatre **soulz** deux / **den(iers)** (une) **obole ...**»

La date de construction de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt correspond à celle de la grande réforme monétaire que le roi de France Henri III met en place. En mars 1577, quatre-vingt-dix variétés de monnaies étrangères sont décriées. Il s'agit de cinquante monnaies d'or et de quarante monnaies d'argent auxquelles s'ajoutent trente pièces de billon qui n'ont plus cours et doivent être portées aux ateliers monétaires. Néanmoins, en septembre 1577, cinquante-trois pièces restent admises, quarante-trois monnaies françaises, actuelles et anciennes, et dix monnaies étrangères, huit espèces espagnoles et deux portugaises. Les comptes de l'oratoire en citent certaines : «... somme ont les(dicts) comptabl(es) paye ausd(icts) yvon barvet et / fiacre carn p(rese)ntz gouverneurs de lad(icte) chappelle p(resen)tement / **en reall(es) pistol(es) testons douzains** et aultre mon(oie) ...»

Le real semble la monnaie espagnole la plus couramment utilisée. Il vaut 4 sous 2 deniers. «Item davoir achepte **quatorze pippes et demye** / pour faire le lambrusquaige dud(ict) oratoire / faisantz a lafferant de **quatre realles** chacune / pippe la som(m)e de **douze livres ung soulz / huit deniers** mon(oie) pour ce XII £t I s VIII d»

La réforme de septembre 1577 fixe la valeur du réal à 5 sous et le cours commercial de cette monnaie peut atteindre plus de 10 sous[23]. Les monnaies étrangères ayant cours en Basse-Bretagne sont-elles, à cette période, sous-évaluées ? D'autres exemples

[22] Je remercie mon ami Marc Bompaire, chercheur au C.N.R.S., de m'avoir fourni les informations nécessaires à ce paragraphe.

[23] Denis RICHET, «Le cours officiel des monnaies étrangères circulant en France au XVIe siècle», *Revue historique*, 1961, p. 359-374.

puisés dans les comptes de Notre-Dame-du-Mur de Morlaix[24] pourraient nous le faire penser. Ainsi l'angelot vaut, en 1561, 71 sous 8 deniers pour un cours officiel de 78 sous, et la pistole, en 1562, 41 sous pour 48 sous. Existe-t-il une volonté de sous-évaluer les pièces espagnoles afin de parvenir à leur report en monnaie française ? Ou bien est-il possible qu'une légère sous-évaluation soit pratiquée s'il y a eu négociation sur le prix ? Une pièce étrangère est *a priori* douteuse, légère, et le bénéficiaire, comme le fait le changeur, prend sa marge de sécurité, sa commission.

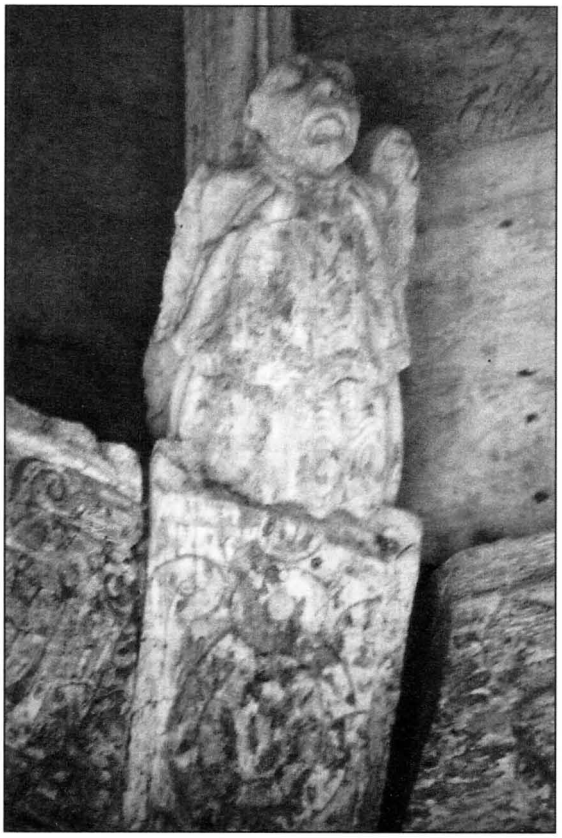

Fig. 5. – Charpente de l'oratoire : blochet.

6. Géographie

Parmi tous les lieux géographiques cités dans ces comptes de fabrique, la mer occupe une place prédominante ; c'est le moyen de transport privilégié. Elle explique en grande partie le choix des carrières du Dourduff-en-Mer pour l'ardoise et de l'Île Grande et du Roc'h Didren pour la pierre de taille. S'il est aisé de situer les deux premières carrières, la troisième nous pose quelque problème. Il existe bien au nord-ouest du port de Pontusval, en Brignogan, une carrière nommée Roc'h Didren encore en exploitation vers 1880[25], mais le faible coût de transport, 3 livres pour une «batelée[26]», nous incite à placer cette carrière plus près du chantier. «Item davoir paye a lucas prigent et paul / begat tailleurs et rompeurs de pierre / pour av(oir) p(ar) marche accorde entre eulx / et les(dicts) comptabl(es) rompu au **roch didren** / aultre battellee de pierre c(on)ten(ant) six / charretees soixan(te) soulz po(ur) ce LX s»

Trois ports de Plougasnou sont utilisés pour le déchargement ; celui de Trezvenou ou Trezvenor, situé sur la grève de Saint-Jean, à moins de mille mètres de l'oratoire[27], celui de Primel (Le Diben), et celui de Treourchant près de Saint-Samson, à l'entrée de la baie de Morlaix, face à l'île Sterec, utilisé sans doute en hiver afin d'éviter la haute mer. «Item a yvon guegen et ses matelotz / mariniers pour salaire et despens / dav(oir) p(ar) le(dict) batteau rendu les(dicts) plomb / et ardoises

---

[24] Arch. dép. Finistère, 14 G 74, 76, 79.

[25] Louis CHAURIS, «Phares et balises en basse Bretagne à Pontusval au XIXe siècle», *Le Progrès de Cornouaille-Le Courrier du Léon*, samedi 4 mars 1995, p. 26.

[26] Le transport d'une «batelée» correspondant à seize ou dix-huit charretées varie de 8 à 13 livres pour l'Île Grande et le transport d'ardoises depuis le Dourduff-en-Mer revient à 5 livres.

[27] Il existe encore une ferme appelée Trezvenou.

du(dict) morlaix a **treourchant** / au(dict) ploegaznou trante soulz mon(noye) po(ur) ce XXX s»

Deux autres ports jouent un rôle primordial. Roscoff, où les fabriciens vont acheter la chaux nécessaire, et surtout Morlaix, centre commercial, qui fournit un très grand nombre de matériaux : bois, fût de barrique, ardoises, lattes, clous. Les fabriciens y achètent la cloche de l'oratoire et un charbon à aiguiser les outils des ouvriers. C'est aussi le lieu de résidence des principaux artistes et artisans de l'œuvre, l'architecte Michel Le Borgne, le pintier Aubin Morin, le sculpteur Jacques Chrétien et sans doute le charpentier Yvon Le Lavyec.

Les sites terrestres sont de fait moins nombreux ; ce sont les bois exploités aux confins des paroisses de Plougasnou et Plouézoc'h, autour de Kermadéza, Kerlavarec et Kerangroas, et la perrière d'Yvon Carn, que nous avons du mal à localiser mais qui devait être assez proche du chantier. Le transport de seize charretées de cette perrière à Saint-Jean s'élève à 67 sous 6 deniers ; en comparaison, la même quantité transportée du port de Trezvenor à l'oratoire, donc sur moins de mille mètres, coûte 55 sous. Elle pourrait même se situer sur la paroisse de Saint-Jean-du-Doigt, puisque les fabriciens paient 55 sous pour pouvoir traverser, lors du charroi, les terres de François Le Déan situées à Traonguynyec.

*
* *

Chantier apparemment sans histoire, cet oratoire a demandé deux ans d'efforts et fut, semble-t-il, apprécié par la fabrique. Comme son voisin de Plougasnou, ses fonctions ne sont pas clairement connues, célébration de messe extérieure lors du grand pardon pour Bourde de la Rogerie[28] ou lors du jour des morts pour Palustre[29]. Son clocheton pouvait servir de lanterne des morts[30]. Il n'en reste pas moins exemplaire de l'architecture de la seconde Renaissance en Basse-Bretagne, et plus particulièrement de celle de Michel Le Borgne. Nous y retrouvons tous les éléments de son style : amples volumes, grand toit pyramidal, chevet en hémicycle, oculus pour l'ouverture, emploi de balustres en gaine, de profils en doucine, de la double volute renversée et de la date en chiffre arabe.

La construction de ce petit édifice mit «sur le pont» une multitude d'intervenants, au total plus de quatre-vingts personnes ; en premier lieu, les travailleurs, souvent extérieurs à la paroisse, l'architecte, les artisans et les ouvriers[31], les carriers et leurs aides, les transporteurs, les marchands et les notaires, nous dévoilant toute une économie locale dont le centre principal est le port de Morlaix, mais aussi le corps politique de la paroisse qui, outre le recteur qui nous apparaît un peu lointain, est composé de six prêtres pour l'état ecclésiastique , de huit seigneurs pour l'état des «nobles gentz» et de quinze autres personnes pour le tiers état, forces vives d'une communauté villageoise dont les comptes, malgré leur froideur apparente, nous font sentir certains enjeux.

---

28 Henri BOURDE DE LA ROGERIE, art. cité, p. 337.

29 Léon PALUSTRE, *La Renaissance en France. Bretagne*, p. 19, Paris, A. Quantin, 3 vol., 1879-1885.

30 Fonction imprévue, c'est le lieu d'abandon d'enfants. Le 28 novembre 1701, Marie, âgée d'environ quatre mois, est inhumée dans le cimetière ; elle est «l'un des enfants trouvés exposés dans la chapelle du sacre de Saint-Jean-du-Doigt». Marie-Josèphe RIHOUAY, *Étude démographique de la paroisse de Plougasnou du XVIe au XVIIIe siècle*, Travail de recherches et d'études, sous la direction de M. Jean Tanguy, maître de conférences à l'UER de lettres et sciences sociales de Brest, section Histoire, 1987.

31 6 tailleurs de pierres, 4 charpentiers, 4 couvreurs, 1 pintier, 1 peintre verrier, 1 sculpteur imagier, 3 forgerons, 1 chaudronnier, 1 cordier, 1 maçon, 2 terrassiers, une dizaine de manœuvres et de portefaix. Ils sont complétés par 4 carriers, 5 transporteurs et 5 marchands.

Le 9 juin 1559, les paroissiens de Plougasnou, par jugement, récupérèrent la chapelle de Saint-Jean-du-Doigt pour en jouir et en disposer. Son bénéfice, quelques années auparavant, avait été érigé en chapellenie, à la requête du roi et de l'évêque de Tréguier, pour Jean Eudes du Vivier[32]. Le combat avait été rude et allait déboucher sur une modification sensible de la gestion économique de la chapelle. Jusqu'à cet événement, le gouvernement des biens était confié à un prêtre et un gentilhomme. Dès 1561-1562, ce sont deux laïcs, renouvelables chaque année, qui ont la responsabilité des comptes.

En 1576-1578, ce sont eux qui dirigent, qui aident, qui surveillent, qui payent. L'oratoire est leur affaire.

---

32 Normand de Honfleur et doyen du Folgoët.

ANNEXE

PRIX UNITAIRES

I. PRIX DES MATÉRIAUX

PIERRES DE TAILLE		La charretée (Ile Grande) La charretée (Roc'h Didren)	6 s 10 d 10 s
PIERRES DE MAÇONNERIE		La charretée	15d (majorée de 5d pour la permission d'exploitation)
ARDOISES (Jehan Le Gorec)	- 1576	La charretée	16 s 8 d
ARDOISES D'ANGLETERRE	- 1577	Le millier	3 £
	- 1578	Le millier	3 £ 13 s 4 d
ARDOISES DU DOURDUFF	- 1577	Le millier	2 £
LATTES	1577	La centaine	5 s 9 d
	1578	La centaine	6 s 8 d
CLOUS	1578	La centaine	3 s 4 d ou 1 s 8 d
FÛT DE BARRIQUE	1576	Futaille (200-250 litres)	9 s 2 d
	1577		7 s 11 d
FÛT DE PIPE	1578	Futaille (450-500 litres)	16 s 8 d
CORDE		La livre	2 s 6 d
PLOMB		La livre	2 s 1 d
CHARBON À AIGUISER			27 s 6 d

II. PRIX DE LA MAIN-D'ŒUVRE (coût journalier)

ARCHITECTE	Michel LE BORGNE	12 s 6 d[33]
TAILLEURS DE PIERRES	Pierre GUYADER (TEXIER) (co-mandataire du marché)	10 s
	Gilles COZDEN	8 s 4 d
	Yvon GUILLESSER	8 s 4 d
CHARPENTIERS	Yvon LE LAVYEC (en déplacement)	20 s

[33] À la même époque, Michel Le Borgne touche 6 s 8 d par jour pour conduire les travaux de la tour de Saint-Mathieu de Morlaix. Ce salaire correspond à un chantier où Michel Le Borgne travaille 250 jours par an et pour lequel il perçoit, en supplément, certaines indemnités. Il ne peut donc se comparer à celui de Saint-Jean-du-Doigt où l'intervention de l'architecte est ponctuelle et ne dure que quelques jours.

COUVREURS	Arnault LE GUEN et son valet Yvon GILIVORE Jean PÉRÉNÈS	15 s 8 s 4 d 8 s 4 d
TERRASSIERS ET MANŒUVRES		5 s

III. DÉPLACEMENT ET TRANSPORT

DÉPLACEMENT DES COMPTABLES	1 jour 2 jours	10 s 15 s
CHARROI	1 jour	1 £ 10 s
1 BATELÉE DE PIERRES DE TAILLE DE L'ÎLE GRANDE À SAINT-JEAN PAR TREZVENOR (16 charretées) 1576	mer – 18 kilomètres terre	8 £
2 BATELÉES DE PIERRES DE TAILLE DE L'ÎLE GRANDE À SAINT-JEAN PAR TREZVENOR (18 charretées) 1577	mer - 18 kilomètres terre – 1 kilomètre	26 £ 12 £
2 BATELÉES DE PIERRES DE TAILLE DE L'ÎLE GRANDE À SAINT-JEAN PAR PRIMEL (18 charretées) 1577	mer – 21 kilomètres terre – 4 kilomètres	18 £ 27 £
1 BATELÉE DE PIERRES DE TAILLE DU ROC'H DIDREN À SAINT-JEAN PAR TREZVENOR (6 charretées) 1577	mer terre	3 £ 2 £ 15 s
4 CHARRETÉES DE PIERRES DE PLOUGASNOU À SAINT-JEAN	terre – 1,5 kilomètre	16 s 8 d
8 CHARRETÉES DE BOIS DE KERMADÉZA À SAINT-JEAN	terre – 7 kilomètres	7 £
9 000 ARDOISES DE MORLAIX À SAINT-JEAN	mer et terre (y compris les dépenses du marché)	7 £ 5 s
3 000 ARDOISES DU DOURDUFF À SAINT-JEAN	mer – 19 kilomètres terre – 1 kilomètre	5 £ 1 £ 15 s
1 500 ARDOISES DE MORLAIX À SAINT-JEAN PAR TRÉHOURANT (avec les plombs et terre pour faire le mortier)	mer – 14 kilomètres terre – 6 kilomètres	1 £ 10 s 3 £ 10 s

Résumé

Le dimanche 26 août 1576, les paroissiens de Plougasnou prennent la décision de construire un oratoire dans le cimetière de l'église de Saint-Jean-du-Doigt. Le chantier sera actif pendant deux ans et donnera une des œuvres les plus significatives de la seconde Renaissance dans le pays de Morlaix.

Au-delà de l'œuvre conçue par l'architecte Michel Le Borgne, l'intérêt de cet édifice réside dans les comptes de sa construction que les Archives départementales du Finistère conservent dans leur totalité. Leur analyse nous permet de reconstituer l'histoire du chantier. La ventilation des dépenses par corps d'état, maçonnerie, charpenterie, couverture, plomberie et mobilier, puis, pour chacun d'entre eux, la distinction des coûts matière, main-d'œuvre, transports et autres, nous donnent une présentation moderne du prix de l'ouvrage et fournissent un référentiel à d'autres études.

Malgré la sécheresse de leur rédaction, ces documents laissent transparaître une multitude d'informations sur les maîtrises d'ouvrage et d'œuvre, sur les marchés et les monnaies. L'omniprésence du port de Morlaix démontre son importance dans l'économie locale. Les relations qui se nouent entre artisans et fabriciens et entre les corps constitués de la paroisse, où le tiers état cherche à s'affirmer, laissent entrevoir les enjeux qui animent cette communauté villageoise du Trégor.

Abstract

On Sunday 25th of August 1576, the parishioners of Plougasnou decided to build an oratory in the churchyard of Saint-Jean-du-Doigt. This took two years to build and turned out to be one of the most significant works of the *seconde Renaissance* in the vicinity of Morlaix.

Beyond the building itself, designed by Michel Le Borgne, the interest of this oratory rests in the fact that the building accounts have been entirely preserved at the *Archives départementales du Finistère*. Their analysis allows a full history of this operation to be reconstructed. The distribution of expenses by trade and a careful distinction between the various costs provide an precise pricing of the building and may be used for further studies.

Despite their inherent dryness, these documents offer a variety of information on builders and contractors, markets and payment systems. The omnipresence of the port of Morlaix shows its key role in the local economy. The relations established between craftsmen and members of the *fabrique* and between the officials of the parish, where the *tiers état* tried to play a prominent role, reveal the workings of this rural community of Trégor.

Diverradur

D'ar zul 26 a viz eost 1576 e tivizas parrezioniz Plouganou sevel eun oratouer e-barz bered iliz Sant-Yann-ar-Biz. Daou vloaz e pado al labouriou ha talvezoud a raint deom unan euz skweriusa savaduriou an eil Adginivelez e bro Montroulez.

En tu-hont da bouez ar savadur e-unan, bet koñsevet gand an arkitekt Michel Le Borgne, an oberenn-ze a zo talvouduz dre ma ouzom, gand ar paperiou bet miret klok e diellou departamant Penn-ar-Bed, kement tra a denn d'ar hontchou diwar he fenn. Tro a zo, war-bouez o didoueza, heulia al labouriou pazenn ha pazenn. Bez' e heller gouzoud da begement eo bet savet an dispignou evid pep tra : mañsoniaj, koataj, toenn, plom, arrebeuri, pere eo bet ar mizou evid an danveziou, an dezougen ha kement tra all a zo. Priz coust ar savadur taolennet evel se en eun doare a-vremañ a dalvez da zave evid studiou all.

Daoust d'an doare diwisk m'eo hini an diellou e heller dizolei eur bern traou diwarno e-keñver an dud bet karget a labouriou enno, ar marhajou hag ar moneiz. Diskouez a ra porz-mor Montroulez kaoud pouez braz kenañ war ekonomiez ar rannbarz. Nerziou diwar-wel oh en em enebi e-touez tud ar geriadenn-ze a vro-Dreger eo ivez ar pez a heller gouweled diwar an darempredou etre artizaned, fabliked ha pennou-ren ar barrez e-keit ma klask ar werin diouz he zu beza selaouet.

Un sculpteur sur pierre : le Maître de Plougastel (1598-1621)

par Emmanuelle Le Seac'h*

Si la popularité du calvaire de Plougastel-Daoulas est reconnue – on le retrouve toujours cité en bonne place dans les guides régionaux – , celle du Maître qui l'a créé reste à établir. On touche alors à ce qui participe de la renommée habituelle de la sculpture bretonne : sa maladresse et son anonymat. Fruste, grossier, gauche, inélégant, malhabile, rudimentaire : les adjectifs dépréciateurs ne manquent pas. Les historiens d'art démontrent que la méconnaissance est à l'origine de ce classement hâtif et essayent de redonner à l'art breton dit «populaire» ses lettres de noblesse dans des articles aux titres éloquents : «L'anonymat des sculpteurs bretons remis en question[1]», «La mort d'un mythe : un art breton sans artistes[2]». Le pionnier René Couffon lança le premier des pistes de recherche et classa en ateliers la production des artistes bretons du XVe au XVIIe siècle[3]. Les signatures manquent mais pas les artistes ! La sculpture sur pierre est restée longtemps en apparence anonyme par manque de documents écrits désignant en clair les maîtres d'atelier et conduisant à imprimer dans les esprits la marque d'un art sans visage et sans statut. Les archives, plus que laconiques, ont contribué à la diffusion du mythe. Les statues sur pierre se conservant plus longtemps que les témoins de papier ont véhiculé au cours des siècles, par cette aphonie de naissance qui leur est propre, le mythe d'une main créatrice appartenant à quelques paysans surdoués. Les signatures sur certains calvaires prouvent le contraire : grâce à l'épigraphie, on retrouve dans la Basse-Bretagne des XVIe et XVIIe siècles des noms de sculpteurs. Avec la Renaissance, le statut des créateurs change. Le faiseur d'images devient sculpteur. Le corps de métier n'est plus le seul admis, l'individualité du sculpteur et ses mérites prévalent. Apparaissent ainsi les noms de Joseph Toinas et H. Conci sur le calvaire de Plouguerneau en

* Doctorante en histoire au Centre de recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale, Brest.

1 Y.-P. CASTEL, «L'anonymat des sculpteurs sur pierre bretons remis en question. Signatures d'artistes sur les calvaires de Bretagne occidentale au XVIe siècle», *107e Congrès national des sociétés savantes*, Brest, 1982, p. 181-195 ; «Ymagiers en Bretagne», *Pax, Chronique de Landévénnec*, avril 1977, p. 72-80.

2 T. DANIEL, «La mort d'un mythe : un art breton sans artistes», *Mélanges offerts à Yves Le Gallo. Études sur la Bretagne et les pays celtiques*, Brest, 1987, p. 75.

3 R. COUFFON, *L'évolution de la statuaire en kersanton*, Saint-Brieuc, 1961 ; «L'évolution de la statuaire en Bretagne après la guerre de Succession du duché», *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XCVII, 1969, p. 1-16.

1511, Yvon Fichaut sur le groupe de la Pitié à Laz en 1527, Fayet à Lopérec en 1552, les frères Bastien et Henry Prigent sur le calvaire de Plougonven en 1554, Roland Doré en 1624 à Commana entre autres. Tous les noms n'ont pas traversé les siècles mais les styles restent sous nos yeux. En regardant les détails des vêtements et le modelé des visages, on s'aperçoit que d'un calvaire à l'autre les styles varient. Il suffit alors de se prêter au «noble jeu de l'attribution», comme l'évoquait naguère André Chastel quand il présidait à la Commission nationale de l'Inventaire général. L'appellation «Maître de Plougastel» résulte de cette façon de procéder. Les archives sont muettes à son sujet. Qui était-il ? Comment s'appelait-il ? De tels renseignements demeurent introuvables. L'absence de nom oblige à identifier le sculpteur sous une autre appellation. L'éponyme de «Maître de Plougastel» existe depuis une vingtaine d'années[4]. Pour différencier les œuvres anonymes, les historiens d'art ont pris comme habitude d'accoler au terme de Maître la ville originaire de l'artiste ou son œuvre la plus célèbre. Le calvaire de Plougastel-Daoulas constitue son œuvre phare. L'adjonction des deux situe le sculpteur. Les maigres indices proviennent des dates relevées sur les croix et statues sculptées de sa main. Le début de sa carrière se place aux alentours de 1598 puisqu'une croix à Plougasnou (*Atlas*[5], n° 1877) la mentionne. Les dates de 1600 (statue de saint Christophe en Plouvorn), 1601 (bénitier à La Martyre), 1602-1604 (calvaire de Plougastel-Daoulas) et 1618 (croix n° 2945 en Sizun) ponctuent de larges pointillés les blancs d'une chronologie difficile à étayer. Le dernier jalon du Relecq-Kerhuon (croix n° 2630) situe la fin de sa carrière vers 1621. Le Maître a œuvré durant environ vingt-trois ans, tenant une place importante dans la production artistique des sculptures en pierre de kersanton. Sur l'homme lui-même, on ne sait rien. Seul le style de ses sculptures laisse deviner son caractère.

Le style du Maître de Plougastel se décrypte autour de trois grandes œuvres magistrales. La principale est le calvaire de Plougastel-Daoulas, édifié de 1602 à 1604 entièrement de ses mains. Il n'en va pas de même du porche de Guimiliau où l'analyse révèle l'intervention de quatre artistes. Du Maître de Plougastel sont les scènes du jardin d'Éden et les anges de la voussure (1606-1617). Le calvaire de Locmélar date des environs de 1600. La troisième œuvre du Maître a recueilli une pietà antérieure alors que la statue géminée Vierge-Madeleine lui est postérieure. Le sculpteur était fournisseur des fabriques paroissiales en produisant des séries d'apôtres, de croix et de statues indépendantes mais aussi architecte. Les sculptures issues de l'atelier sont la signature des chantiers exécutés par l'architecte-sculpteur. Elles sont la marque matérielle de son passage et de son intervention sur l'édifice. Le Maître de Plougastel était secondé par un compagnon qui a participé à l'élaboration du porche de Guimiliau et à l'ossuaire de La Martyre (1619). Un jour, l'atelier passe en d'autres mains, celles de Roland Doré (entre 1618 et 1660). On en a la preuve par l'examen du fronton intérieur du porche de Guimiliau, le calvaire de Trézilidé et les statues des contreforts du porche de Bodilis. Le Maître de Plougastel s'inscrit dans une lignée de sculpteurs. Après les contours flous de l'atelier de Tronoën, les têtes crêpées de l'atelier du Folgoët, l'exubérance du Maître de Guimiliau et le réalisme des frères Prigent, le Maître de Plougastel choisit un style plus hiératique. Ses concurrents de l'époque sont le Maître de Saint-Thégonnec et celui de Dirinon entre autres.

---

[4] L'expression «Maître de Plougastel» a été élaborée par l'abbé Castel. D'autres «Maîtres de...» ont été découverts. Pour les connaître, consulter Y.-P. CASTEL, *Croix et calvaires en Bretagne*, Tréflévénez, 1997.

[5] Tous les numéros des croix de l'article proviennent de la numérotation établie par l'abbé Y.-P. CASTEL, *Atlas des croix et des calvaires du Finistère*, Quimper, 1980.

1. Le style du Maître de Plougastel à travers trois grandes œuvres

Le style du Maître de Plougastel se caractérise par une certaine rigueur et un hiératisme prononcé, visible dans la gestuelle des personnages et les plis des vêtements. La rondeur des traits imprimés aux visages donne aux sculptures une quiétude magnifiée proche de l'ataraxie de pierre. L'esprit dans lequel travaille le Maître de Plougastel est à mettre en opposition avec celui du sculpteur du calvaire de Guimiliau (1581-1588), artiste au talent débridé. Le Maître de Plougastel intervient après les guerres de la Ligue (1592-1593) qui ont secoué la Bretagne, et la peste de 1598. Les atrocités et les souffrances physiques que le sculpteur a dû voir autour de lui imprègnent son œuvre d'une note d'intériorité froide. Le calvaire de Plougastel-Daoulas constitue le parangon de référence de la sculpture du Maître de Plougastel. Le calvaire de Locmélar et une partie des piédroits et les voussures du porche de Guimiliau précisent l'image se dégageant du talent du sculpteur.

Le calvaire de Plougastel-Daoulas (1602-1604)

L'environnement contemporain, qui ne reflète plus le passé par suite des circonstances de la dernière guerre mondiale, ne décourage pas les curieux. Après avoir un peu cherché le calvaire derrière une si grande église, ils sont toujours aussi nombreux pour admirer le chef-d'œuvre du Maître de Plougastel. La construction du calvaire a été décidée en 1598 à la suite de l'apparition de la peste en Basse-Bretagne. La population avait fait le vœu d'élever un calvaire quand le fléau aurait disparu. Elle a duré six mois et a décimé un tiers de la population de la presqu'île de Plougastel. Une autre croix fut élevée sur la route qui mène à la pointe de l'Armorique, la Croas-ar-Vossen, pour marquer l'arrêt de la peste en ces limites. En souvenir de la peste à Plougastel, se trouvent sur la face ouest du calvaire, dans une niche creusée dans le massif et encadrée de colonnes cannelées ioniques, les statues de saint Pierre, saint Sébastien et saint Roch. À gauche, saint Pierre, le patron de la ville, tient dans la main gauche les clés de la cité. Au milieu, saint Sébastien, nu, est enchaîné à un tronc d'arbre. Le corps est couvert de plaies dues aux flèches et aux lances qui l'ont transpercé. À droite, saint Roch, agenouillé, découvre son genou droit pour montrer les stigmates de la peste. Saint Sébastien et saint Roch sont les patrons des pestiférés.

L'édification du massif en pierre jaune de Logonna a été entreprise en 1602 selon un plan octogonal prolongé par des ailes et achevée en 1604 comme l'attestent les inscriptions : CE : MACE : FVT : ACHEVE : A : (L) : A : 1602 FABRIQUES LORS M : A : CORR : F : PERIOV : / I : BAOD : CVRE

Sur le socle de la croix centrale, on lit : H : ROLLAN : O : ET : I : LE MOAL : F : LOR 1603

Et sur le côté du tombeau du Christ ressuscité, la date de 1604 est gravée : 1604 I : KERVERN L THOMAS FAB O VIGOUROUX CVRE

Les noms des fabriciens et des curés de ces trois années figurent sur les inscriptions. Elles n'ont pas retenu le nom du sieur de Kerérault qui fit vœu, selon la légende, d'édifier un calvaire s'il mourait le dernier. Au château de Kerérault, une dalle en schiste, dans la chapelle, atteste qu'il est mort de la peste le dimanche 27 septembre 1598[6].

Le calvaire, d'une excellente facture, est servi par une belle composition. Gustave Flaubert ne s'y était pas trompé puisqu'il accorde même quelques lignes au calvaire, dans son *Voyage en Bretagne* : «Les personnages, un peu lourds, n'en sont pas moins

[6] La dalle du château de Kerérault est maintenant conservée au musée du Patrimoine et de la Fraise en Plougastel-Daoulas.

mouvementés, vivants, amusants : les hommes qui tiennent le Christ le lient de toutes leurs forces, à faire éclater leurs muscles ; celui qui lui grimace au nez en tirant la langue grimace si bien qu'il fait rire ; l'âne qui porte Notre Seigneur entrant à Jérusalem a une vraie mine d'âne bonasse et pacifique ; les soldats qui le mènent au calvaire, en soufflant de la trompe et battant du tambour, sont précédés d'un officier chevauchant la figure en l'air, avec une arrogance sublime ; aux pieds de la croix la Madeleine en pleurs répand sa belle chevelure tressée. Mettez à tous ces personnages les costumes des tableaux de Teniers, les petits chapeaux ronds retroussés, les bons pourpoints serrant de grosses bedaines, de grandes manches, des hautes chausses, de larges visages, des yeux ouverts, et vous aurez un ensemble d'une fantaisie solide, quelque chose de très naïf, de très élevé et d'une poésie toute Moyen Age, quoique le monument n'ait été construit qu'en 1602 en acquittement d'un vœu fait quatre ans auparavant à propos de je ne sais quelle épidémie qui ravageait la Basse-Bretagne[7].»

Cohérence et netteté résument l'impression qui se dégage à l'observation du calvaire. Les personnages sont tous en kersanton. Ils se suivent les uns les autres, disposés côte à côte. Les bras et les jambes ne s'emmêlent pas. Dans la plupart des cas, ils respectent une frontalité rigoureuse. Une impression d'ordre et de rigueur se dégage des attitudes des personnages et s'oppose à la démesure et au désordre de Guimiliau (1581-1588). Une note d'insouciance et de laisser-aller dérangeait les personnages qui s'entassaient parfois dans un chaos outrancier comme dans la scène des soldats endormis de la *Résurrection*. Ici, l'exubérance n'est pas de mise et les cent cinquante personnages défilent en scènes bien structurées où la fantaisie est exclue. Le Maître de Plougastel n'a pas souhaité exploiter la veine caricaturale de Guimiliau. Il n'a pas non plus basculé dans la candeur ou l'innocence. L'ordre et l'impassibilité s'imposent. On est loin du réalisme empreint de tristesse des frères Prigent. Ici, tout est homogène et précis. Les vingt-huit scènes s'organisent sur quatre faces d'une manière didactique, nécessaire pour édifier le fidèle. L'ordre chronologique n'est pas respecté. La lecture de cet évangile de pierre se fait face par face et par registre. Elle commence à l'est et se termine à l'ouest en suivant une composition mystagogique : la *Naissance* et la *Mort* , la *Déréliction*, la *Cène* et la *Passion du Christ*, la *Royauté de Jésus*.

Il n'est pas nécessaire ici de décrire une fois de plus toutes les faces du calvaire. Ce qui fait le charme du calvaire, c'est aussi les exubérances vestimentaires accordées à quelques personnages : le petit Jésus de la *Fuite en Égypte* de la face est, ficelé et serré dans un paquet comme les nourrissons du XVIIe siècle. Joseph porte un chapeau rond. Dans la scène de la *Mise au tombeau* de la même face, un détail fantaisiste tranche avec le sérieux et le recueillement des visages inclinés vers la dépouille mortelle : le chapeau rond à revers torsadé d'un personnage. Ici, les visages sont secs à l'inverse de Pleyben où les frères Prigent (1555) avaient poussé le réalisme à creuser les larmes sur les visages des femmes. Sur la face nord, le *Christ aux outrages* est assis, ligoté par trois soldats. Un jeu de cordes les relie chacun aux bras et au cou du Christ. Un des soldats agenouillé, lui tire la langue. Campés sur leurs jambes, les pieds légèrement écartés, ils s'apprêtent à frapper, les paumes relevées bien haut derrière les épaules. La scène est un concentré du style ordonnancé et hiératique du Maître de Plougastel. Les personnages se succèdent tour à tour, dans l'ordre, sans tumulte ni bizarrerie. Ils se tiennent chacun à leur place en fonction des rôles qu'ils jouent. Le Maître de Plougastel exécute une magnifique démonstration de son art et

[7] G. FLAUBERT, *Voyage en Bretagne par les champs et par les grèves*, Paris, 1885, rééd. 1995, p. 262-263.

témoigne de ses capacités de rigueur, d'ordre, de sérénité et de calme : une œuvre magistrale avec quelques fantaisies dans les vêtements et les attitudes.

Le calvaire de Locmélar

Le calvaire de Locmélar (*Atlas*, n° 1192) est un résumé parfait du style du Maître. L'œuvre, d'une très grande maîtrise, appréciée à juste titre, n'attire pas les foules. Locmélar, reculé par rapport aux circuits touristiques classiques, est pourtant un joyau à lui seul qui n'a rien à envier aux autres concurrents. Ce qui frappe d'abord, c'est le découpage en ombres chinoises sur le coteau de l'Élorn et un fond de ciel gris. Les justes proportions entre les deux croisillons et la hauteur du fût donnent une impression d'achevé très agréable. L'ensemble est en kersanton, sauf le fût et le socle qui sont en granite.

Sur le premier croisillon, lorsque le regard porte vers l'ouest, la Vierge de Pitié est entourée de Jean (à droite) et de la Vierge (à gauche). Une petite moue triste marque le visage de Jean, avec les commissures des lèvres tirées vers le bas. La main droite posée sur la poitrine, il retient de l'autre main le tissu de son ample robe qui tombe en un drapé harmonieux. La Vierge de Pitié est antérieure à l'ensemble du monument. Le corps est trop raide, la tête et le bras tendus dans le vide. Sur le calvaire de Plougastel-Daoulas, la position du corps du Christ est différente. La tête est inclinée vers l'arrière. Ici, la position est plus médiévale. La statue



Fig. 1. – Plougastel-Daoulas, *calvaire*, face nord, registre supérieur, *Le Christ aux outrages*.
Cliché Emmanuelle Le Seac'h.

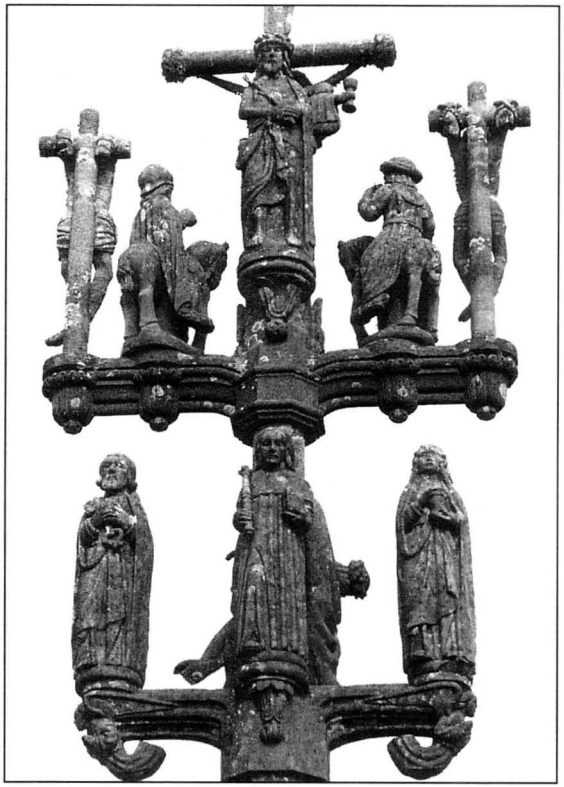

Fig. 2. – Locmélar, *calvaire*, revers (*Atlas*, n° 1192).
Cliché Emmanuelle Le Seac'h.

géminée de la Vierge et de Madeleine est postérieure au reste du calvaire. La tête de la Vierge est plus petite par rapport au reste du corps. Elle n'a presque pas de cou, ce qui lui donne une attitude figée. Elle lance un regard pétrifiant. Au revers, le Christ enseignant est entouré de Madeleine (à droite) et de saint Pierre (à gauche). Le visage de Pierre est caractéristique du style du Maître de Plougastel avec l'orbite des yeux creusée et la paupière bombée. La barbe est taillée avec régularité, sans dégradé. Les cheveux milongs s'étagent en deux mèches de chaque côté. Au centre, sur la console, le Christ enseignant tient le livre des textes sacrés de la main gauche et un sceptre de la main droite. Son visage est tout en rondeur. De chaque côté du croisillon, un ange orant flotte, une aile partant d'un côté et de l'autre de la branche. Les mains sont ouvertes, les paumes relevées, à découvert contre la poitrine. Le visage est rond avec le contour des yeux creusé.

Sur le second croisillon, le Christ crucifié repose sur la console. De chaque côté de la croix, un cavalier surveille. Puis, ce sont les gibets des larrons. Sous la croix à branches rondes et à fleurons godronnés, un ange porte un calice qui recueille le Sang du Christ. Il est comme suspendu dans les airs, accroché à l'épaule du Christ lié au revers. Celui qui lui faisait pendant a disparu. Les chevaux des cavaliers sont de petites dimensions, courts sur pattes, la tête légèrement inclinée vers le Christ. Les cavaliers sont de biais, tournés l'un vers l'autre par rapport aux autres personnages tous de front. À la gauche du crucifix, le centurion Longin porte le doigt vers l'œil : «Vraiment, c'est le fils de Dieu». Il reconnaît par ces mots la divinité du crucifié. L'autre légionnaire romain s'apprête à reproduire le même geste. Le mauvais larron, à la gauche du Christ, grimace, le visage mauvais, habité par la haine. Les bras sont repliés et assurés par des cordes sur la potence. Il semble essayer de se remonter sur sa croix pour trouver une position plus confortable avec les jambes qui donnent une impression de mouvement, le pied gauche relevé. De l'autre côté, le bon larron renvoie un visage apaisé. Il exécute un demi-plié moins douloureux que la posture de son voisin. Au revers, le Christ, couronné d'épines, un manteau jeté sur les épaules, se tient debout, attendant avec gravité le supplice.

Le calvaire date des environs de 1600. L'œuvre est d'une grande maturité et laisse supposer l'existence de calvaires plus anciens, outre le calvaire de Plougasnou (*Atlas*, n° 1877) daté 1598.

Les piédroits et les voussures de l'arc d'entrée de Guimiliau (1606-1617)

Le porche de Guimiliau est à lui seul un monument de complexité, et l'observation attentive a révélé la participation de quatre mains différentes pour l'élaboration de ce chef-d'œuvre. L'équipe du Maître de Plougastel est intervenue dès les débuts du chantier vers 1606, une inscription à 1,50 mètre du sol à l'intérieur du porche le précise, jusqu'en 1617, date figurant sous l'architrave à droite de la grande agrafe feuillagée. Onze années ont ainsi été nécessaires pour monter le porche jusqu'à la voûte de pierre intérieure ! Le chantier a suivi les fluctuations des réserves financières de la fabrique.

L'atelier du Maître de Plougastel a répondu aux goûts de l'époque, portant sur le style renaissant adapté par Philibert de l'Orme que l'on retrouve dans les colonnes doriques cannelées et baguées. Le programme sculptural reste plus médiéval puisqu'il autorise des personnages. Tout d'abord, sur l'arc d'entrée du porche, ils s'organisent en scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament et s'étirent le long des piédroits et des voussures. Une voûte céleste incarnée par des anges couronne le tout. Les seize scènes se répondent en alternance de gauche à droite. L'arc d'entrée du porche se divise en deux blocs par une console en forme de clef. Trois factures différentes sont décelables dans cet arc d'entrée. Le Maître de Plougastel a sculpté la majorité des scènes des piédroits de la *Tentation d'Ève* à l'*Arche de Noé* et plus haut, les anges des voussures. Le compagnon du Maître de Plougastel a exécuté le *Sacrifice de Caïn et d'Abel*, *Noé aux vendanges* et l'*Annonciation*. Un compagnon de passage a prêté main forte de la *Nativité de Jésus* à la *Circoncision*.

Le Maître de Plougastel est fidèle à son style en représentant de petits personnages hiératiques. Dans la première scène, la *Tentation d'Ève*, Adam et Ève sont encastrés chacun dans une niche des piédroits avec, entre les deux, le serpent tentateur. Il est représenté sous les traits d'une femme-serpent dont le buste traverse l'architrave pour se présenter à Ève, le fruit défendu dans les mains. Le Mal est déjà fait puisque le couple protège sa nudité d'une feuille ronde d'une variété inconnue aujourd'hui à moins que l'on y voie une galette bretonne, ce qui ne manquerait pas de plaire aux touristes ! À droite, on retrouve le couple, chassé du paradis terrestre par l'ange à l'épée de feu. Puis à gauche, Adam et Ève se sont installés dans leur nouvelle vie. Ève porte dans ses bras un enfant aux langes serrés comme à Plougastel-Daoulas, un autre à ses pieds dans un berceau qu'elle balance en le poussant du pied. Adam est debout, appuyé contre sa bêche de paysan. À droite, en face, le *Crime de Caïn* jouxte la scène de l'*Arche de Noé*. Le corps d'Abel, le crâne fendu, est appuyé contre les rainures du piédroit. Le sculpteur a rusé pour figurer Abel mort, ne disposant que de peu de place. Caïn semble déjà se repentir de son geste, l'arme du crime encore en main, avec Dieu qui lui apparaît, représenté seulement de buste pour figurer le caractère évanescent de cette apparition. À gauche, l'arche de Noé se limite à une coque ronde où les animaux sont disposés en bon ordre par race et par sexe. La tête de Noé figure au-dessus d'eux. Des niches et des dais sculptés font la transition entre ces quatre scènes et les suivantes. Elles témoignent de la grande habileté du Maître de Plougastel qui les a élaborés, tant les détails architecturaux minuscules sont taillés avec finesse.

À hauteur du *Sacrifice de Caïn et Abel*, une nouvelle main apparaît dans l'ouvrage, celle d'un compagnon de passage, venant de l'extérieur de la province bretonne. Le Maître de Plougastel a délégué une partie de son travail à un membre de son équipe, qui était habitué à le seconder. Le travail d'un deuxième compagnon, attaché à l'atelier du Maître de Plougastel et à différencier du précédent, sera abordé dans une autre partie. Les scènes de la *Nativité*, la *Visitation*, l'*Adoration des rois mages*, la *Fuite en Égypte* et la



Fig. 3. – Guimiliau, *porche sud de l'église*, piédroit de droite, *Crime de Caïn. Arche de Noé.*
Cliché Emmanuelle Le Seac'h.

Présentation de Jésus au temple sont du style des ouvrages de pierre tendre peu connue de nos Bretons. Les personnages sont plus petits, plus menus, et leur composition est harmonieuse, moins ordonnée que celle du Maître de Plougastel. Ici, les traits sont fins, les drapés tombent avec naturel. Les proportions sont davantage respectées. L'apport extérieur à la province bretonne a dû venir d'un compagnon de passage qui a participé à des chantiers en Île-de-France, Bourgogne, Pays de Loire... On ne peut que supposer l'origine. L'homme ne manquait pas de malice. Il fait fi des conventions, comme le Maître de Plougastel et son serpent tentateur plus bas. Il permet aux mains de Marie et d'Élisabeth, lors de la *Visitation*, de se toucher pour s'embrasser en passant par-dessus la nervure de la voussure.

Le Maître de Plougastel termine l'ouvrage par une série d'anges musiciens, thuriféraires et d'orants avec saint Laurent et saint François d'Assise qui flottent dans la voûte céleste. On retrouve les visages ronds, calmes, presque sévères, les mains larges et plates.

La participation du Maître de Plougastel au chantier du porche de Guimiliau ne s'arrête pas là. À l'extérieur, il a orné de quatorze masques le bas des dais des contreforts. Trois masques jalonnent l'inscription de l'architrave. À l'intérieur, le bénitier est aussi de sa main. Un ange agenouillé tenant des épées est sur le même modèle que celui que l'on trouve à La Martyre à l'intérieur de l'église. D'autres statues feront pendant à celles de Roland Doré qui prendra la succession du chantier, ce que nous verrons plus loin.

2. Fournisseur des fabriques paroissiales

L'atelier du Maître de Plougastel a beaucoup produit, notamment des séries d'apôtres, d'évangélistes, des séries de croix, des statues isolées parfois assez loin de l'aire habituelle. Son atelier de production devait être établi aux alentours de Landerneau. La ville était proche des carrières de kersanton[8] et disposait d'une rivière, l'Élorn, qui permettait le convoyage par bateau des pierres brutes et l'acheminement des pierres sculptées vers les lieux de commande.

Une curiosité : des apôtres placés en extérieur

Dans le Cap-Sizun, douze statues ont servi à décorer la façade occidentale de l'église Notre-Dame de Meilars-Confort et dix-sept à la chapelle Saint-Tugen en Primelin. Les statues, qui ne sont pas datées, sont sensiblement de la même époque. L'église de Meilars-Confort a été bâtie entre 1528 et 1544. La chapelle Saint-Tugen a été commencée en 1535. Le porche est postérieur à la tour achevée en 1582. La qualité et la maîtrise d'exécution des statues laissent penser qu'elles datent des années 1598-1600 si l'on tient compte d'une période de maturation avant la croix de Plougasnou datant de 1598.

Les apôtres de Meilars-Confort sont situés sur la façade occidentale de l'église. De chaque côté du portail ouest, un contrefort est percé de quatre niches, deux devant et deux donnant sur le portail. Deux autres niches sont situées au-dessus du portail et les deux dernières de part et d'autre des contreforts du portail qui est surmonté d'un gable orné de crosses en feuillages. Sur le fleuron du gable, saint Michel terrasse le dragon qui a pris les traits du diable. La statue est de Yan Larhantec, le restaurateur du XIXe siècle. Les douze apôtres portent la facture du Maître de Plougastel. Les visages sont fermés, sévères, avec des barbes régulières et soigneusement peignées. La chevelure rappelle étonnamment le saint Pierre de Locmélar. Les épaules sont étroites et basses. Le Maître cherche son style : il fera les épaules de ses personnages un peu plus larges à Saint-Tugen et dans ses œuvres postérieures. Les douze apôtres sont vêtus de longues tuniques flottantes. Les plis des vêtements sont très structurés avec toujours les mêmes formes : plats, à festons et ronds. Les attributs, détruits au moment de la Révolution française, empêchent l'identification de tous les apôtres. Seulement deux du contrefort droit du portail y échappent : saint Jacques le Majeur avec son chapeau de pèlerin, et saint André avec la croix en X. Les coquilles de saint Jacques mutilées, on suit néanmoins la trace du bâton de pèlerin. Il lui reste le livre des textes sacrés. Les statues sont de grande dimension. Le format utilisé est le plus grand rencontré dans l'œuvre du Maître. Il utilise le même module à la chapelle Saint-Tugen en Primelin.

À Saint-Tugen, les apôtres sont accompagnés des évangélistes. Sur la façade occidentale, des niches ont été creusées dans les quatre contreforts qui maintiennent la tour. Les quatre évangélistes sont abrités sous des dais, assis à leur pupitre, la main gauche à plat sur un livre et l'autre écrivant. Les têtes de Matthieu, Marc et Luc ont été restaurées en 1996[9]. Le sculpteur et son équipe ont copié

---

8 Les carrières de kersanton sont situées dans les communes actuelles de Loperhet et de Logonna-Daoulas.

Sur le kersanton, voir Y.-P. CASTEL, «Le kersanton, des pierres et des hommes», *Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, 121e Congrès, Tréguier, 1994, p. 223-250 ; «La carrière historique des Salles à Rosnoën», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 14 mai 1994. – L. CHAURIS, «Une pierre bretonne, le kersanton», 119e Congrès national des sociétés savantes, *Nature, Société, Histoire, Sciences*, Amiens, 1994, p. 279-296.

9 La restauration a été assurée par l'atelier de Pierre Floc'h, sculpteur restaurateur de pierre, en Bignan (Morbihan). Nathalie Tran a copié avec habileté le style Plougastel.

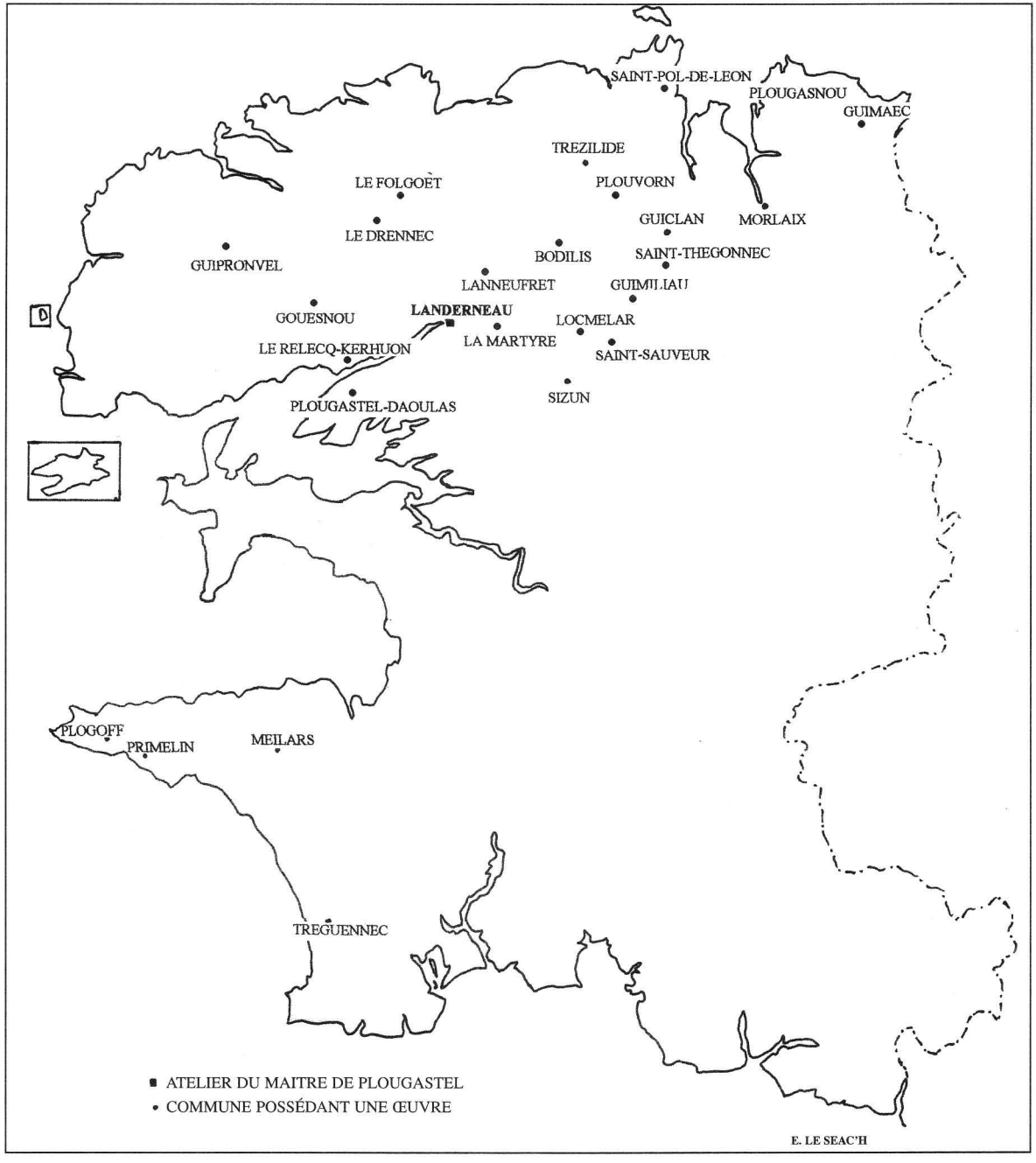

Localisation géographique des œuvres de l'atelier du Maître de Plougastel.

les évangélistes du calvaire de Plougastel-Daoulas. Le bonnet carré qu'ils portaient à Plougastel leur a été rendu. Les yeux globuleux, avec les arcades sourcilières légèrement creusées, la barbe bien peignée, le nez épaté, les cheveux mi-longs partagés en plusieurs mèches : rien n'a échappé à la restauratrice. La seule différence avec les évangélistes de Plougastel ou de Guipronvel se trouve dans les pommettes, qui sont plus creusées, outre la couleur plus foncée de la pierre et dans un état d'usure moindre. La tête de Jean est d'origine, plus ronde parce que imberbe. Les paupières ourlées et les cheveux partagés en mèche sont bien visibles. Mais le nez est brisé. Le reste est du Maître. L'aigle de Jean s'est transformé en un volatile sans prétention. Le lion de Marc a perdu un peu de sa crinière mais il reste convaincant, la gueule ouverte et la langue pendante. La figure humaine, symbole de l'attribut de Matthieu, est représentée sur le devant par un petit personnage debout entre les pieds de l'évangéliste. Il porte sur la tête le livre de Matthieu qu'il maintient des bras. Vêtu d'une tunique flottante resserrée à la taille, une cape s'envole dans un joli drapé autour de lui. Le visage est signé Plougastel. Très ramassé, et avec les yeux ourlés, il a le nez cassé. Le porche rassemble les apôtres, six à l'intérieur et six à l'extérieur. Ils ont été

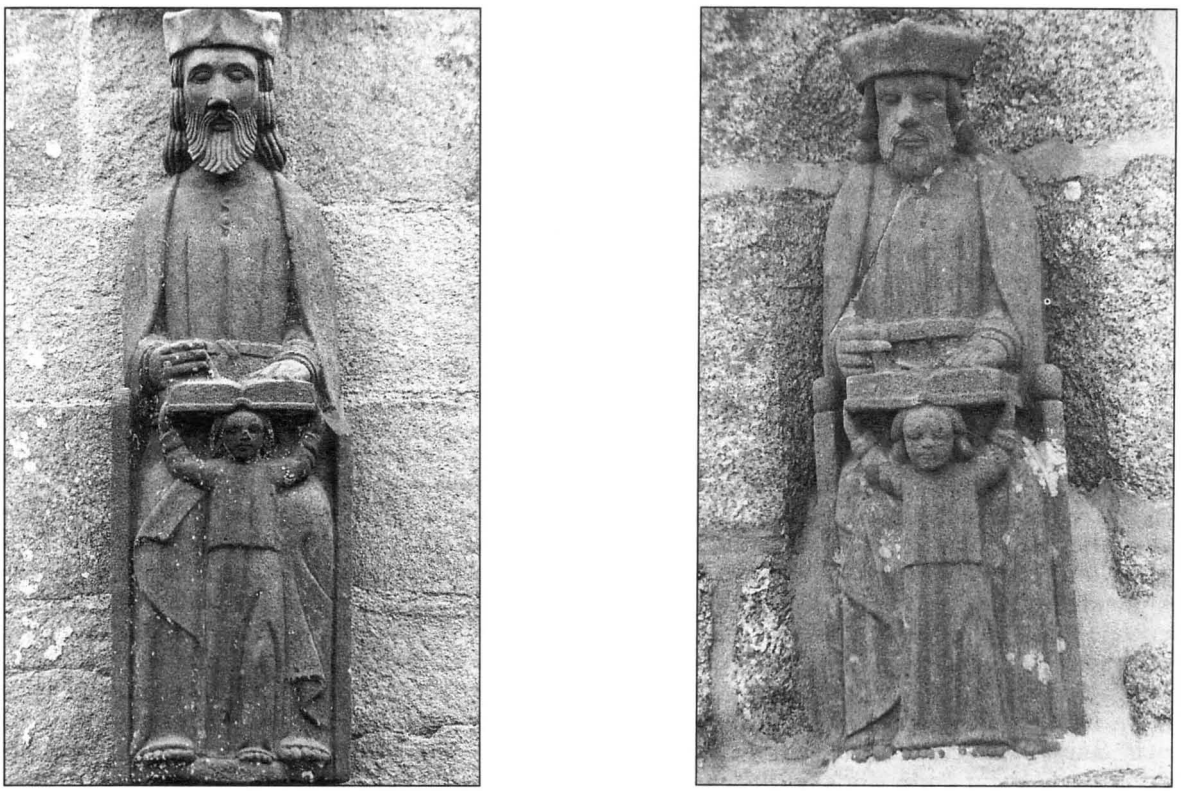

Fig. 4. – L'évangéliste saint Matthieu.
À gauche : chapelle de Saint-Tugen, en Primelin.
À droite : calvaire de Guipronvel (*Atlas*, n° 696).

restaurés en 1993-1994 par le même atelier. Sur le fleuron du gable de l'arc d'entrée, se tient saint Tugen, avec à sa gauche saint Matthias et une hallebarde, et, à sa droite, saint Matthieu et une balance. Les contreforts sont creusés de niches avec à gauche, saint Barthélemy et un couteau, un apôtre dont l'attribut est brisé et, à droite, saint Jean et un calice. Saint Jude et son épée ont été déplacés sur le mur sud de la sacristie. Saint Tugen porte la crosse et la mitre, une clef pendant sur sa tunique flottante. La main gauche et une partie de la crosse sont brisées. La hallebarde de saint Matthias est presque intacte, mais l'apôtre a perdu la main gauche. Saint Matthieu, intact, tient encore entre ses doigts la balance du peseur d'or. Le Maître s'est même essayé à sculpter des plis en accordéon, très bien rendus. Saint Barthélemy, l'air grave, tient dans la main gauche le couteau qui servit à l'écorcher vif. Sur la série d'apôtres, les barbes sont taillées un peu plus en pointe à la suite de la restauration, accentuant la sérénité des personnages. L'apôtre suivant n'est pas reconnaissable, son attribut étant brisé, mais la main gauche est toujours en place. Dans le contrefort droit du porche, saint Jean est encastré entre le porche et la sacristie, rajoutée plus tard. Le saint, imberbe, porte un calice dans la main gauche et retient un phylactère muet, qui devait être peint à l'origine, de l'avant-bras droit. Le visage de l'apôtre aux traits purs est remarquable. Le Maître a rajouté un détail que l'on retrouve sur le masque qui orne un autel à la chapelle de Lambader en Plouvorn, creusant le sillon naso-labial et insistant sur le philtrum, ce joli mot qui désigne le sillon entre le nez et la lèvre supérieure et qu'un écrivain français qualifie d'empreinte de l'ange[10]. Le Maître a aussi marqué la glabelle, les rides de concentration au-dessus du nez. Saint Jean est la statue la plus aboutie de la série. Saint Jude, dans la niche du mur sud de la sacristie intact, porte l'épée de la main droite et les textes sacrés de la main gauche. À l'intérieur du porche, côté ouest, on trouve de gauche à droite : un apôtre à l'attribut brisé, Simon et la scie, Jacques le Mineur et le bâton. Un apôtre indéterminé et saint Jacques le Mineur portent tous deux une longue tunique flottante ceinturée à la taille, saint Simon également mais avec une cape par-dessus. Un manteau recouvre leurs épaules. Saint Simon et saint Jacques le Mineur tiennent leur livre ouvert. Leurs barbes lisses, le nez légèrement épaté et les cheveux partagés en mèches sont typiques du style du Maître de Plougastel. Du côté est, les trois apôtres sont tous reconnaissables avec, de gauche à droite, saint Pierre et la clef, saint André et la croix en X, saint Jacques le Majeur avec les coquilles sur la sangle de sa besace. Toutes les statues portent un phylactère muet. Elles sont de grandes dimensions et ont les épaules plus larges que celles des apôtres de Meilars-Confort. Au fond du porche, les statues du Christ Sauveur, de sainte Anne enseignante et de la Vierge portant l'Enfant sont aussi du Maître de Plougastel ainsi que la statue du Christ lié, à l'extérieur, sur l'arc de triomphe.

Les séries de petits calvaires

Outre les statues d'apôtres, le Maître de Plougastel a sculpté de nombreuses croix à classer dans la catégorie «petit calvaire» : calvaires simples à une branche avec un crucifix, parfois un personnage au revers et des statues géminées. Les crucifix se répètent sur un modèle initié à Plougasnou (1598) et que l'on retrouve à Gouesnou, Le Drennec (vers 1600), Sizun (1618) et au Relecq-Kerhuon (1621). Les statues sont toutes en kersanton. Les crucifiés sont de petites dimensions avec le thorax réduit et des flancs creusés. Les côtes et le nombril sont suggérés par un léger creux. Les bras sont lisses, sans articulations visibles. La rotule du genou et le pli caractéristique de peau ne sont pas oubliés. Le bas-

[10] N. HUSTON, *L'empreinte de l'ange*, Paris, 1998.

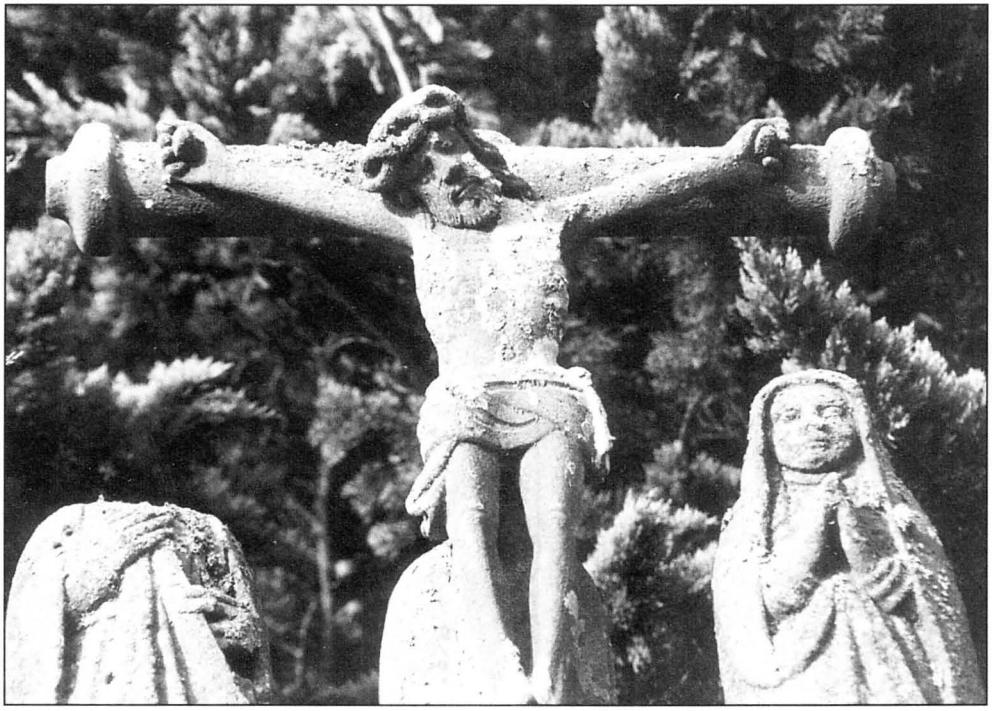

Fig. 5. – Plougasnou, *croix* (*Atlas*, n° 1877).
Cliché Emmanuelle Le Seac'h.

ventre est recouvert d'un pagne formé de plis plats ressemblant à des bandelettes, maintenu par un nœud simple dont chaque pan retombe sur les hanches. Les pieds larges se croisent avec des orteils marqués, le pied droit sur le gauche selon une tradition constante ; il en est de même pour la tête toujours inclinée sur l'épaule droite. Au revers des crucifix, on trouve saint Pierre (Plougasnou), sainte Marguerite (Gouesnou), saint André (Sizun), une Vierge à l'Enfant (Le Drennec). À Guimaëc, deux personnages supplémentaires se greffent sur la structure. En plus du Christ en robe du revers, sous le crucifix se rajoute le Christ lié et, au dos, saint Jean-Baptiste. À Guipronvel (*Atlas*, n° 696), la croix n'est pas entièrement d'origine. Les statues géminées, Prêtre-Jean et saint Pierre-Vierge ainsi que celles de la Vierge à l'Enfant et des évangélistes, sont seules du Maître de Plougastel. Le Christ d'origine est conservé dans une niche du porche. Il lui manque les bras et les jambes mais on reconnaît la patte du Maître. Il en est de même à Guiclan et à Sizun où seuls les crucifiés sont de lui, avec en plus, à Sizun, saint André, les deux statues du croisillon d'un sculpteur moins doué.

Statuaire isolée

Le Maître de Plougastel n'hésitait pas à répondre à des commandes modestes, expédiant ici ou là une statue au patronyme du saint de l'église paroissiale. Ainsi, on retrouve une petite statue de saint Guévroc à Lanneufret au pignon du porche sud, à Tréguennec sur la façade ouest de l'église Notre-Dame



Fig. 6. – Lanneufret, *pignon du porche sud de l'église*, saint Guévroc, moine.
Cliché Emmanuelle Le Seac'h.

une Vierge à l'Enfant et, au Folgoët, la célèbre Vierge à l'Enfant dite Notre-Dame du Folgoët. À Saint-Thégonnec, on retrouve la statue du saint patron dans le clocher-porche avec les statues de saint Nicolas et de saint Pierre. À Morlaix, sous une porte cochère du vieil hôpital, un petit saint protège les malades. À Plogoff, sur l'église Saint-Collodan, un apôtre est placé dans une niche de la façade occidentale avec, sur le socle, le nom du donateur : I. BOCOV, d'une famille influente du Cap. Et enfin, au manoir de Keruzoret, la chapelle Saint-Trémeur possède sur sa façade principale une niche renfermant un saint Christophe de la plus belle facture du Maître. La sculpture provient de la chapelle de Lambader. Elle a été donnée par l'évêque au début du siècle en remerciement des travaux offerts par la famille pour l'église de Plouvorn. Le saint, la tête rejetée sur le côté, est agenouillé. Dieu, figuré en un petit personnage tenant un globe dans la main gauche, le soutient derrière lui. Son visage lisse et rond, avec des cheveux mi-longs, rappelle les saint Jean apôtre et évangéliste rencontrés jusqu'ici. La statue porte également une inscription désignant le saint S. XPŌFLE et la date 1600.

3. Le compagnon du Maître de Plougastel

À la suite des rapprochements stylistiques réalisés sur les œuvres du Maître de Plougastel, une deuxième main plus timide sort de l'ombre. Cela montre à quel point l'analyse fine de la sculpture sur pierre apporte d'heureuses surprises. Le Maître de Plougastel lui déléguait des interventions isolées, modestes en taille mais qui constituent, avec les sculptures du Maître, une œuvre consistante. On retrouve sa patte à Guimiliau, sur les piédroits du porche, sur l'ossuaire de La Martyre et à Bodilis, sur une statue du porche. Ce sont les seules interventions du sculpteur trouvées jusqu'à présent. Il détenait la place de second, ainsi le nom de «compagnon» qualifie le mieux son travail. Il travaillait en retrait du Maître et il est peu probable de retrouver d'autres sculptures de sa main.

Les quatre scènes des piédroits du porche de Guimiliau (1606-1617)

Sa facture plus tâtonnante ne manque pas d'humour au vu du masque placé au milieu de la scène du *Sacrifice de Caïn et d'Abel*, sur le piédroit de Guimiliau. Les yeux sont globuleux, taillés en amande, avec les paupières ourlées. Le nez est droit, gros, avec des ailes larges. Les trous des narines sont creux, ce qui fait la particularité de ses sculp-

tures. À l'inverse, les lèvres sont fines, serrées, à peine dessinées. L'ensemble est relevé par une barbe bien peignée, avec des moustaches transversales qui démarrent sous les narines, laissant le haut des lèvres glabre. Le philtrum est inexistant. Une petite frange de cheveux reproduit la sinuosité des arcades sourcilières. Caïn et Abel sont chacun devant un feu. Le compagnon leur a donné un nez protubérant. Sur le piédroit de droite, Noé cultive sa vigne. Il ramasse dans le pan de son manteau les grappes de raisin. À côté, les vendanges sont finies, le vin pressé et déjà bu : Noé est ivre et découvert. Un de ses fils repousse le geste totalement irrespectueux de Cham. Entre les deux, un prêtre fait son homélie du haut de sa chaire à prêcher, les mains relevées. Plus haut, la scène de l'*Annonciation* est aussi du compagnon du Maître de Plougastel. À gauche, l'ange Gabriel est agenouillé ; à droite, la Vierge reçoit les paroles de l'ange. Des inscriptions énoncent les paroles prononcées.

L'ange :

ANGEL / S.DÑI.N / VNTIAVIT / MARIE & /CONCEPIT / DESPIRITV / SANCTO/ AVE.GR /ATIA / PLENA / DÑS / TECVM

(*Angelus Domini nuntiavit Marie & concepit de spiritu sancto. Ave gratia plena, Dominus tecum.*)

«L'Ange du Seigneur annonça à Marie et elle conçut du Saint-Esprit. Je te salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec toi.»

La Vierge :

ECCE. ANC / ILLA . DNI . F /IAT . MIHI . S. /ECVTVM. /VERBVM . / TVVM / 1661



Fig. 7. – Guimiliau, *porche sud*, frise intérieure, *La Création d'Ève*, par le compagnon du Maître de Plougastel.
Cliché Emmanuelle Le Seac'h.

(Ecce ancilla Domini. Fiat mihi secundum verbum tuum.)

«Je suis la servante du Seigneur ; qu'il m'advienne selon ta parole !»

Dans ces quatre scènes, les visages suivent une inflexion au niveau des tempes, contrairement aux visages du Maître de Plougastel qui sont tous ronds.

Le compagnon du Maître de Plougastel a dû travailler à la frise intérieure du porche et aux chapiteaux de la porte d'accès à l'église. Il s'en dégage une impression de caricature et de bande dessinée schématique. Ainsi dans les bas-reliefs de la frise, la célèbre création : Ève sortant de la côte d'Adam aidée par Dieu qui la tire par le bras, les animaux nouvellement créés flottant autour d'eux. Sur le bas-relief mitoyen, un homme à genoux égrenant son chapelet accompagné d'un personnage agité s'arrachant les cheveux et un béquillard reçoivent la bénédiction d'un moine en chasuble. Des hermines sont plaquées sur son col et sur la robe. Sur les deux chapiteaux de la porte d'entrée, le couple d'Adam et Ève est agenouillé, bras dessus bras dessous ; un mauvais bougre à la queue empannée et des cornes de bouc leur tient compagnie. En face, leur fait pendant deux pieds-boucs au pelage curieusement retenu par des bretelles croisées qui s'empoignent.

L'ossuaire de La Martyre (1619)

Deux ans après la contribution au porche de Guimiliau, l'atelier du Maître de Plougastel s'attaque à l'ossuaire de La Martyre en 1619. Le Maître y réalise les statues de saint Paul Aurélien terrassant le dragon et un petit personnage agenouillé dans le lanternon. Le reste est à mettre au compte du compagnon : les deux anges au-dessus de la porte, l'homme et la femme de l'entablement, les deux termes gainés encadrant saint Paul Aurélien. Dans l'appareillage du pignon, on retrouve aussi deux masques, l'un barbu, l'autre imberbe.

Les deux anges qui déploient leur banderole sous l'entablement rappellent le masque au grand nez de Guimiliau. On retrouve les yeux taillés en amande aux paupières ourlées.

À gauche, l'inscription suivante se déploie : AN / MARO : H / AN : BARN / HAN IFERN : IEN : PA : HO / SOING : DEN : E : TLE : CRENA / FOL : EO / NA : PR / EDER. À droite, l'ange termine la sentence : (E) E : SPERET : GVELET : EZ : EO / RET : DECEDI : AN : 1619.

Ce qui en breton signifie : «La Mort, le Jugement, l'Enfer glacé, quand l'homme y songe, il doit trembler. / Fol est si son esprit ne prend garde de voir qu'il faut mourir[11].»

Plus haut, sur l'architrave, contenus dans des cadres, une femme et un homme encadrent un écu entouré d'un collier d'ordre indéterminé. La femme aux cheveux longs, une main posée sur la poitrine, montre du doigt un homme barbu brandissant une tête de mort et un os. Les deux arborent un grand nez. Plus haut, au fronton, deux termes gainés encadrent saint Paul Aurélien, les bras croisés derrière le dos. Une feuille d'acanthe fait figure de pagne. Leurs poitrines sont creusées par des côtes disposées en V. Les nombrils sont figurés. La femme porte autour du cou un pendentif avec un lien qui resserre les deux parties du collier à hauteur du sternum. Les cheveux longs et souples se partagent en deux mèches qui suivent la rondeur des épaules et se terminent en boucle. La poitrine est à peine dessinée. Les visages sont très caractéristiques du compagnon. À l'intérieur du lanternon, trois masques barbus comme celui du terme gainé masculin sont disposés sur la voûte du dôme. Sur l'appareillage du pignon, à hauteur de la tête de saint Paul Aurélien et de chaque côté, deux masques du compagnon flottent dans la

[11] La traduction est de René Couffon, établie dans son *Nouveau répertoire des églises et des chapelles*, Quimper, 1988, p. 203.



Fig. 8. – La Martyre, *ossuaire*, homme brandissant un os et un crâne, par le compagnon du Maître de Plougastel.
Cliché Emmanuelle Le Seac'h.

mosaïque de pierres, l'un barbu et l'autre imberbe.

Entre la maison de garde et l'ossuaire, dans l'angle, la cariatide aux bandelettes qui a contribué à faire – entre autres – la renommée de La Martyre est aussi du compagnon du Maître de Plougastel. Elle reprend la position des termes gainés, les bras croisés derrière le dos. Coiffée de volutes qui lui font des cornes, elle porte un collier de pierres rondes. Sa célébrité se lit sur son visage : ayant reçu l'attention des visiteurs sous la forme de nombreuses caresses, il a ainsi perdu de sa fraîcheur. Le nez est très érodé. Elle a gardé son regard pétrifiant, avec les paupières ourlées et la pupille creuse. Des rubans partagent en deux bandeaux les cheveux en s'enroulant le long des mèches. La poitrine inégale est justement vue. Les côtes retrouvent leur disposition en V sur un ventre plat au nombril creusé. Le corps est longiligne. Les jambes sont soigneusement bandées. Seuls les pieds dépassent de cette apparente momification. Les doigts de pieds à l'égyptienne sont soigneusement sculptés.

Le Christ Sauveur du contrefort du porche de Bodilis

À Bodilis, le contrefort gauche du porche abrite une statue indépendante du compagnon du Maître de Plougastel : le Christ Sauveur des hommes. Il tient le globe terrestre de

la main gauche. L'autre main est brisée. Le modelé du visage est creusé au niveau des tempes. L'impassibilité du Christ Sauveur est rendue par les moustaches tombantes. Ici, le sillon naso-génien est visible. Le drapé manque de souplesse. Les doigts de pied dépassent de la longue robe flottante pour symboliser l'élan du Christ Sauveur. La statue du compagnon prend place dans un ensemble filial plus large puisqu'elle jouxte un ange de l'*Annonciation* du Maître de Plougastel et une Vierge de l'*Annonciation* de Roland Doré.

4. Le Maître de Plougastel, architecte et sculpteur

Au regard de plusieurs œuvres accomplies par le Maître de Plougastel et son atelier, il apparaît que le Maître n'était pas uniquement sculpteur mais qu'il participait à l'élaboration complète des chantiers qu'il entreprenait. Des commandes de moins grande envergure démontrent son talent de la composition et son habileté à mélanger les styles. Roland Doré, entre 1618 et 1660, est le premier à faire transcrire les qualificatifs d'architecte et de sculpteur. Sur les registres paroissiaux du 20 mai 1629, à l'occasion du baptême de Marie Dorré, la qualification inscrite pour le parrain est «maître architecte[12]». Pour le marché de la pierre tombale de Jacques Barbier de Kernaou, il est désigné comme «sculpteur et tailleur de pierre[13]». Roland Doré est ainsi nommé par l'une ou l'autre appellation, traduisant l'hésitation entre les termes de sculpteur ou d'architecte, tant la limite entre les deux était incertaine et les tâches similaires. Il est l'instigateur du passage d'une coutume orale à une tradition écrite qui se pratiquait dès le temps du Maître du Folgoët (1450). Le Maître de Plougastel, sculpteur et architecte, a composé lui-même le massif du calvaire de Plougastel-Daoulas. Le porche de Guimiliau, qu'il a commencé, et l'ossuaire de La Martyre sont deux grands chantiers que son atelier a montés et sculptés. Les sculptures apposées sur les monuments sont l'unique signature de ces architectes de renom que l'on appelait pour embellir l'église. Des commandes modestes passées auprès des fabriques témoignent de leur art de l'agencement en matière de volume, de proportion. On retrouve ainsi un autel à la chapelle de Lambader en Plouvorn, décoré de trois masques sculptés. Appuyé contre un pilier de la nef, il est taillé en volutes sur les côtés. Sur le devant, trois masques occupent chacun des blocs de pierre. Deux des visages sont encadrés de cheveux coupés en un carré court, le dernier avec les cheveux coiffés en dégradé. Les visages juvéniles sont très ronds et les fronts bombés, les yeux globuleux avec le contour orbiculaire marqué, les paupières ourlées. Le philtrum est ici très marqué, ainsi que le sillon naso-labial et les rides d'expression entre les sourcils qui se dégageait du visage de saint Jean, l'apôtre de la chapelle Saint-Tugen en Primelin. Un autel similaire existe à la chapelle du Kreisker en Saint-Pol-de-Léon, dans le bas-côté nord, avec des volutes, sans les figures humaines de Lambader, mais daté 1599. À La Martyre, le grand bénitier à dômes et à lanternons, qui repose sur une colonne en guise de pivot, fait la preuve que notre sculpteur avait des talents d'architecte. La partie centrale contenant la vasque est entourée de colonnettes corinthiennes. Au milieu, un ange est agenouillé, tenant dans chaque main et tête-bêche un goupillon d'ancienne manière. Une inscription date le bénitier : 1601/ I.PIME. Des mascarons d'anges ornent les faces de l'hexagone

12 Arch. mun. Landerneau, registre de catholicité de la paroisse Saint-Houardon, acte de baptême de Marie Dorré, fille de Guillaume Dorré et de Marie Le Gal, le 20 mai 1629.

13 Arch. privées, château de Lesquiffiou en Pleyber-Christ, marché pour le gisant de Jacques Barbier de Kernaou, le 23 février 1628.



Fig. 9. – La Martyre, *église*, bénitier avec ange agenouillé tenant des goupillons. Cliché Emmanuelle Le Seac'h.

qui coiffe la partie principale, des pots à feu posés sur le dessus. Un lanternon et un lanterneau à dômes la surmontent, décorés de pots à feu diminuant de taille à chaque étage. Saint Georges terrassant le dragon couronne l'ensemble.

5. Roland Doré, successeur du Maître de Plougastel

Trois œuvres où la facture du Maître de Plougastel côtoie celle de Roland Doré[14] témoignent que celui-ci, qui travailla entre 1618 et 1660, succéda à l'atelier du Maître de Plougastel. Trouver trois groupes de sculpture où les deux styles se répondent laisse penser que Roland Doré a travaillé avec le Maître de Plougastel et que les deux hommes se connaissaient. À Guimiliau, dans le porche, une statue d'un Christ Sauveur de Roland Doré côtoie des termes gainés et deux bustes, hommes et femmes. À Bodilis, sur le porche, une Vierge de l'*Annonciation* de Roland Doré voisine avec un ange du Maître de Plougastel. Au-dessus de l'arc d'entrée, dans une niche, une Vierge à l'Enfant est aussi du Maître de Plougastel. Enfin, le calvaire de Trézilidé (*Atlas*, n° 3106), la statue géminée de Jean-évêque du Maître de Plougastel est entourée de statues doréennes.

Les statues de la Vierge et de l'ange de l'*Annonciation*, la Vierge à l'Enfant du porche de Bodilis

À Bodilis, les contreforts du porche sont ornés de quatre statues dont une Vierge et un ange de l'*Annonciation* ainsi qu'une Vierge à l'Enfant dans une niche au-dessus de l'arc d'entrée. L'ange est à attribuer à un Roland Doré débutant. Le porche a été construit de 1585 à 1601. Une arcature monumentale affiche la date de 1607. Les statues datent de cette période. Elles correspondent à un stade de la maturité chez le Maître de Plougastel, à un style délié.

Le visage rond de l'ange rappelle les apôtres de Meilars-Confort et de Saint-Tugen en Primelin avec des yeux globuleux et la ligne du nez large. Le corps reste très hiératique. Jusqu'à la fin de sa carrière, le Maître de Plougastel n'aura pas réussi à se départir

[14] Voir pour le sculpteur Roland Doré les écrits de l'abbé Castel : «Roland Doré, sculpteur du roi en Bretagne et architecte (première moitié du XVIIe siècle)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXIV, 1985, p. 97-155 ; «Roland Doré (1618-1660), architecte et sculpteur de pierre», *ArMen*, n° 45, décembre 1986, p. 62-79 ; *Roland Doré et les enclos paroissiaux*, catalogue d'exposition, Morlaix, Musée des Jacobins, 1988, 56 p.

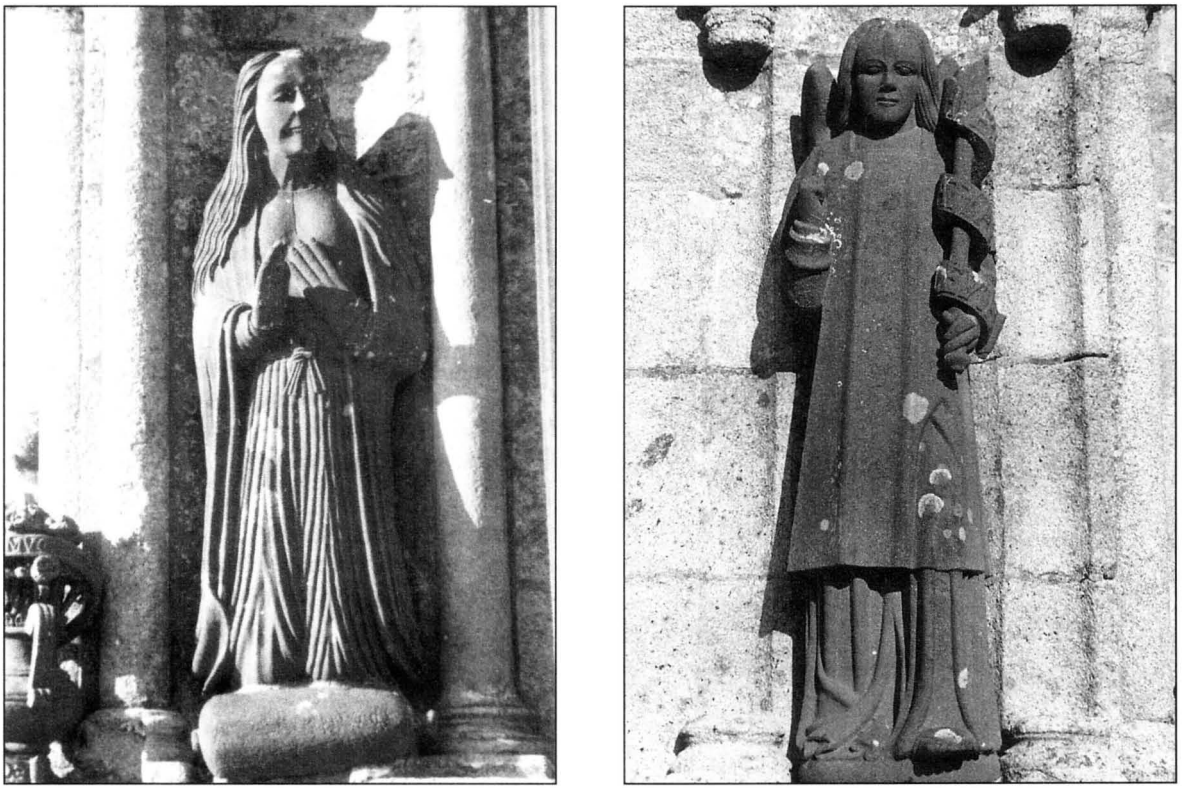

Fig. 10. – Bodilis, *église*, Vierge de l'*Annonciation*, de Roland Doré, ange de l'*Annonciation*, du Maître de Plougastel.
Clichés Emmanuelle Le Seac'h.

de cette raideur et à donner plus de réalisme à ses statues. Un détail de l'ange évoque le style de Roland Doré : la bouche esquisse un léger sourire, à la manière doréenne. La Vierge qui lui fait pendant est d'un Roland Doré débutant. Le style commence à s'affirmer avec le sourire doux, les yeux en amande, les plis de la robe et les mains aux cuticules nettes, mais reste encore tâtonnant. Il est moins abouti que sur le calvaire de Commana, exécuté en 1624. La Vierge à l'Enfant dans la niche au-dessus de l'entrée du porche est aussi d'un «Plougastel délié». Le visage rond de la Vierge et de l'Enfant Jésus ont des traits conformes au parangon de Plougastel-Daoulas. Les plis de la robe longue flottante sont davantage exploités avec des plis à bec et à volutes simples. Le Maître de Plougastel avait peut-être comme compagnon Roland Doré.

Le fronton intérieur du porche de Guimiliau (vers 1621)

À Guimiliau, le chantier du porche a été repris par Roland Doré vers 1621 puisque la dernière œuvre datée du Maître de Plougastel indique 1621 au Relecq-Kerhuon (*Atlas*, n° 2630). Roland Doré signale la reprise en main du chantier en retaillant un lion de la frise en un masque aux rondeurs enfantines et au sourire ingénu, placé à côté d'un coq. Les apôtres du porche soulignent la participa-

tion des deux hommes au chantier. Le Maître de Plougastel a sculpté une moitié d'apôtres et Roland Doré les six autres ainsi que le Christ Sauveur. Malheureusement, seulement deux apôtres du Maître de Plougastel sont parvenus jusqu'à nous, les quatre autres étant remplacés au XVIIIe siècle par des statues en bois. Le Maître de Plougastel a sculpté les cariatides et les bustes hommes et femmes de part et d'autre du Dieu Sauveur de Roland Doré. Ici encore, les deux styles se jouxtent : un style plougastélien raide et hiératique avec des visages ronds et un style doréen aux visages plus allongés et un corps plus étiré. Les bustes ont sûrement été gardés en dépôt, dans l'attente que la fabrique, à court d'argent, se refasse et rassemble l'argent nécessaire pour continuer les travaux et payer l'architecte sculpteur.

Le calvaire de Trézilidé

La facture des deux sculpteurs se retrouve sur le calvaire de Trézididé (*Atlas*, n° 3106). L'ensemble est de Roland Doré mais une seule statue géminée Jean-évêque est du Maître de Plougastel. Ici encore, on peut comparer les styles. Saint Jean garde un modelé rond, au visage plein, de grandes mains plates. L'évêque reste sérieux avec le visage grave et les yeux globuleux. Les statues de Doré sont plus équilibrées, avec davantage d'élan et de finesse. Son style se poursuit dans la lignée du Maître de Plougastel par les proportions des corps, le drapé des pagnes. Les visages sont plus émaciés.

Roland Doré et le Maître de Plougastel se sont rencontrés, comme le laissent penser les

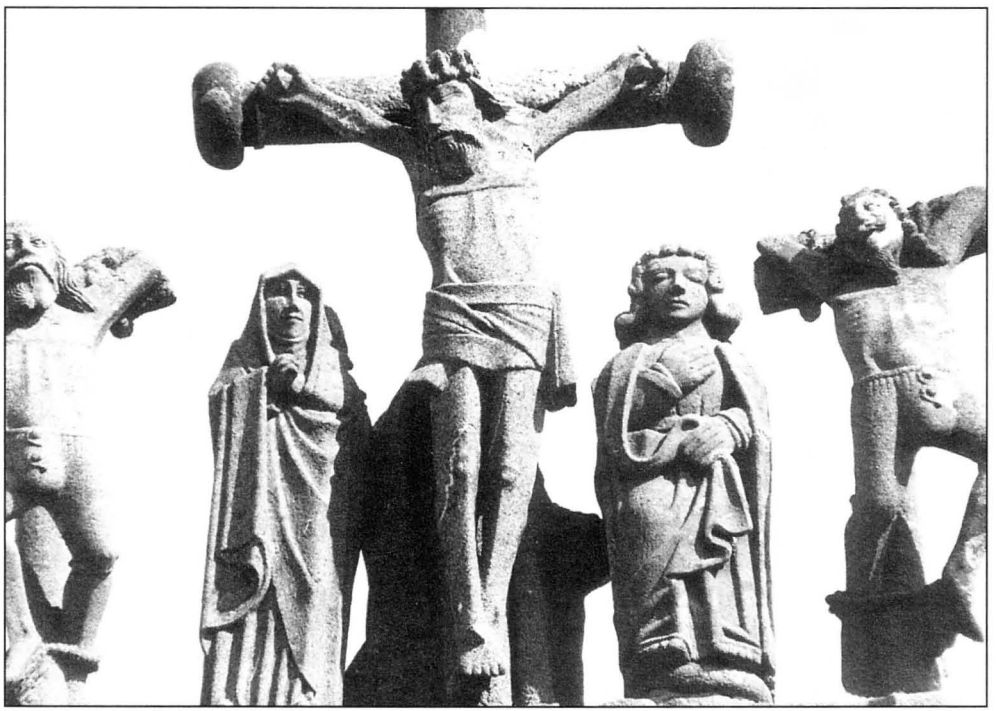

Fig. 11. – Trézilidé, *calvaire* (*Atlas*, n° 3106).
Cliché Emmanuelle Le Seac'h.

trois œuvres communes retrouvées. Les sculptures existent, témoins d'un passé où se sont croisés deux grands sculpteurs bretons, au ciseau habile et léger qui ont imprimé dans le kersanton un semblant de leur âme que l'on peut sentir près de nous aujourd'hui.

*
* *

L'œuvre méconnue et pourtant abondante du Maître de Plougastel élargit les champs d'investigation de la sculpture bretonne. On trouvera dans la liste provisoire des œuvres du Maître vingt-cinq lieux différents où ses sculptures sont visibles, un musée en plein air, dans les champs, pour les croix éparpillées sur les diocèses du Léon, de la Cornouaille et de Tréguier de l'Ancien Régime. Le Maître de Plougastel est resté durant sa carrière de vingt-trois ans fidèle à un style hiératique, très retenu, où le ciseau ne se laissait pas aller à des courbes exubérantes et frivoles. La rondeur des visages adoucit l'ensemble, laissant percevoir un homme au caractère austère et mesuré en tout, dont l'humanité serviable se ressent. L'étude d'un Maître supplémentaire a permis d'élargir le propos sur la sculpture bretonne après les études capitales sur Roland Doré et d'étayer une fois encore la théorie d'une sculpture bretonne issue des plus grands ateliers bretons de l'époque. Un autre sculpteur est apparu dans son sillage, le compagnon du Maître de Plougastel, petit sculpteur moins doué que son patron. Son rôle démontre l'existence d'un atelier très organisé dont la hiérarchie dans le travail et dans les tâches à accomplir varie en fonction de la finesse des exécutions et de l'importance que l'on accorde aux statues sculptées. Ainsi, la statue de saint Paul Aurélien à La Martyre a été exécutée par le Maître de Plougastel mais les termes gainés masculin et féminin qui l'encadrent sont dus au compagnon. Le Maître de Plougastel se situe donc à une place bien méritée dans la famille des sculpteurs sur pierre bretons.

ANNEXE

Liste provisoire des œuvres du Maître de Plougastel entre 1598 et 1621

BODILIS, église Notre-Dame
Porche sud : deux statues (1607 env.) : ange de l'*Annonciation*, Vierge à l'Enfant.

DRENNEC (Le)
Croix monumentale, n° 3119 (1600 env.)

FOLGOET (Le), église Notre-Dame
Intérieur : Vierge à l'Enfant, dite Notre-Dame du Folgoët.

GOUESNOU
Croix monumentale, n° 560 (1600 env.).

GUICLAN, propriété des pères de Saint-Jacques
Croix dont seul le Christ est du Maître ; les deux statues ont été rajoutées au début du XXe siècle par un tailleur marbrier, Kerguiduff.

GUIMAEC
Croix monumentale, n° 655.

GUIMILIAU, église Saint-Miliau
Extérieur du porche sud (1606-1617) : les quatre premières scènes des piédroits et toutes les voussures avec les anges du porche sud ; les trois masques de l'architrave ; quatorze masques sur les dais des contreforts.

Intérieur du porche sud (1606-1617) : Deux termes gainés, homme et femme, et les deux bustes, homme et femme, les encadrant sur le fronton intérieur ; bénitier entre les portes d'accès à l'église ; les apôtres saint Pierre et saint Jean.

GUIPRONVEL
Croix n° 696 (1600 env.), excepté le Christ de la *Crucifixion* qui a été remplacé. L'ancien Christ «Plougastel» se trouve dans le porche de l'église.

LANNEUFRET, église Saint-Guévroc
Porche sud : saint Guévroc moine (1600 env.).

LOCMELAR
Calvaire n° 1192 (1600 env.), excepté la Vierge de Pitié et la statue géminée Vierge-Madeleine.

MARTYRE (La), église Saint-Salomon
Intérieur : bénitier en kersanton à dôme et lanternons, avec inscription : 1601/I.PIME.
Ossuaire : saint Paul Aurélien au dragon (1619).

MEILARS-CONFORT, église Notre-Dame
Façade occidentale : douze apôtres (1600 env.).

MORLAIX, hôpital
Statue de saint sur une porte cochère du vieil hôpital.

PLOGOFF, église Saint-Collodan
Façade occidentale : apôtre, avec inscription sur le socle I. BOCOV (1600 env.)

PLOUGASNOU
Croix monumentale, n° 1877 (datée 1598).

PLOUGASTEL-DAOULAS
Grand calvaire, n° 1909 (daté 1602-1604).

PLOUVORN, chapelle Notre-Dame de Lambader
Trois masques sur un autel en kersanton (1600 env.).

PLOUVORN, chapelle Saint-Trémeur
Saint Christophe, avec inscription sur le socle S. XPÔFLE. 1600

PRIMELIN, chapelle Saint-Tugen
Façade occidentale, façade sud : quatre apôtres et douze évangélistes (1600 env.).
Intérieur du porche : quatre statues (1600 env.) : saint Tugen, Christ Sauveur, sainte Anne enseignante.
Arc de triomphe : Christ lié.

RELECQ-KERHUON (Le)
Croix monumentale, n° 2630 (dernière œuvre portant une date : 1621).

SAINT-POL-DE-LÉON, chapelle Notre-Dame du Kreisker
Autel daté 1599.

SAINT-SAUVEUR
Croix monumentale n° 284 (1600 env.) : deux statues géminées : Jean-Madeleine, Vierge-Evêque.

SAINT-THÉGONNEC, église Notre-Dame
Clocher-porche : saint Thégonnec, dans une niche (1610 env.) ; saint Nicolas, dans le contrefort de droite (1610 env.) ; saint Pierre, dans l'intérieur du porche (1610 env.).

SIZUN
Croix monumentale n° 2945 (datée 1618), excepté les statues de la Vierge et du diacre.

TRÉGUENNEC, église Notre-Dame
Façade occidentale : Vierge à l'Enfant (1600 env.).

TRÉZILIDÉ
Sur un calvaire de Roland Doré (n° 3106, 1621 env.) : une statue géminée Jean-évêque.

Œuvres sculptées par le compagnon du Maître de Plougastel

BODILIS, église Notre-Dame
Porche : Dieu Sauveur, sur le contrefort gauche (1589-1601).

GUIMILIAU, église Saint-Miliau
Porche : quatre scènes de l'arcature (1606-1617) ; bas-reliefs de la frise intérieure (1606-1617) ; deux chapiteaux de la porte d'entrée de l'église (1606-1617).

MARTYRE (La), église Saint-Salomon
Ossuaire (1619) : deux anges portant des phylactères ; deux bustes, homme et femme ; deux termes gainés, homme et femme ; trois masques dans la voûte du lanternon ; deux masques dans l'appareillage du pignon ; cariatide à l'angle sud-ouest de l'ossuaire.

Résumé

La statuaire bretonne sur pierre des XVe-XVIIIe siècles en Basse-Bretagne a trop longtemps été considérée comme anonyme, les sculpteurs ne signant que très rarement leurs œuvres. Par des analyses stylistiques précises, la filiation du travail d'un sculpteur, le Maître de Plougastel (entre 1598 et 1621), a pu être mise en évidence. Son œuvre la plus célèbre, le calvaire de Plougastel-Daoulas, a servi de parangon de référence. Le Maître était à la tête d'un atelier qui fournissait les fabriques paroissiales en statuaire ornementale et en calvaires. Il était secondé par un compagnon dont le style des sculptures se différencie de celles du Maître. Le Maître de Plougastel était également architecte comme son successeur Roland Doré (entre 1618 et 1660).

Abstract

The XVth to XVIIth century stone statuary of Brittany has too often been considered as an anonymous production, as sculptors rarely signed their works. Precise stylistic analysis has allowed to trace the production of a particular sculptor, the Plougastel Master (between 1598 and 1621). His most famous work, the Plougastel calvary, has been used as a key factor in this analysis. The Master was at the head of a workshop, providing parishes with ornemental statues and calvaries. He was assisted by a fellow, whose style is markedly different from that of the Master. Like his successor Roland Doré (between 1618 and 1660), the Plougastel Master was also an architect.

Diverradur

Ral e veze gwechall ma sine ar skulterien o oberou ; pell eur chomet dre-ze heb gouzoud gand piou eo bet greet an delwennou-men e Breiz euz ar XV^ved^ d'ar XVII^ved^ kantved. War bouez selled piz a dost hag imbroudi ar stummou kizella eur deuet a-benn da houzoud peseurt poell a zo bet heuliet gand Mestr Plougastell a-hed e skulterez etre 1598 ha 1621. E oberenn vrudeta, kalvar Plougastell-Daoulaz e-neus talvezet da skwerenn-dave. Pourchas delwennou ha kalvariou da fabliked ar parreziou tro-war-dro a ree ar stal-labour ma oa ar Mestr oberour e penn anezi. Skoazellet oa eñ gand eur hompagnun disheñvel e zoare kizella diouz hini ar Mestr. Arkitekt e oa ivez Mestr Plougastell evel m'eo bet an den a deuas war e lerh : Roland Doré (etre 1618 ha 1660).

Au péril de la restauration: le jubé de Notre-Dame du Folgoët* (1835-1852)

par Robert Leclercq

Sanctuaire élevé par les ducs Jean IV et Jean V, visité et doté par la duchesse Anne, la basilique Notre-Dame du Folgoët est, certes, l'un des plus beaux monuments religieux de la Bretagne.

Rescapée pour l'essentiel de la tourmente révolutionnaire après avoir été acquise par un marchand local et rachetée, en août 1810, à l'instigation de Daniel-Nicolas Miorcec de Kerdanet, par des fidèles qui avaient voulu éviter qu'elle ne soit transformée en une superbe carrière, la basilique contient un trésor : son jubé, monument capital de l'histoire de l'art en Bretagne. Il n'est que de citer André Mussat : «S'y mélangent les réminiscences du *decorated* anglais dans les trois arcs et leurs gables, en particulier dans le jeu des arcs tréflés des arcades, les traditions locales visibles dans les quatre-feuilles de la grande balustrade, la finesse enfin des grandes piles triangulaires et de leurs pinacles qui rapprochent la composition du nouvel art flamboyant[1].»

Curieusement, Mérimée, en mission en 1835 en tant qu'inspecteur général des monuments historiques, sait admirer l'édifice, apprécier les vertus de la pierre de Kersanton, mais ne mentionne pas le jubé – il est vrai qu'il ne goûte pas tellement le style flamboyant. Il ignore que, sous peu, il aura beaucoup à s'en occuper, comme rapporteur auprès de la Commission des monuments historiques pour la Bretagne.

*
* *

La conservation du célèbre jubé posait, en effet, des problèmes de consolidation et de restauration. Sa consolidation dépendait du maintien ou de la reconstitution de ses arcs-boutants qui prenaient point d'appui sur la première colonne de la nef, tant au nord qu'au sud. Ces arcs-boutants existaient-ils encore lors du passage de Mérimée ? ou bien un seul était-il brisé et ne s'est-il rendu compte de rien ? Toujours est-il que ce manque catastrophique n'est bien compréhensible qu'à l'examen du dessin à la mine de plomb qui sera exécuté en 1845 par l'architecte Lassus, envoyé sur place dix ans après

* Les recherches faites à la Médiathèque du patrimoine, à Paris, l'ont été dans le dossier 81-29 92 C15. Aux Archives départementales du Finistère, à Quimper, elles ont concerné le dossier 4 T 33.

1 André MUSSAT, *Arts et cultures de Bretagne. Un millénaire*, Paris, Berger-Levrault, 1979, p. 91.

la visite de Mérimée (fig. 1). En marge du dessin, Mérimée a écrit :« Croquis du jubé du Folcoat. L'arc boutant AB détruit il y a plusieurs années a occasionné un mouvement de tout le jubé. Il faudrait rétablir cet arc boutant et ne rien faire au reste, qui suivant Mr. Lassus est dans un état tolérable.» Le dessin de Lassus était, en fait, un projet de restauration[2], restauration qui soulevait les questions de la fidélité à garder tant au matériau que dans le travail même de sculpture.

Aussi bien le jubé était-il en mauvais état dès avant 1838, comme l'atteste une lettre de Guennoc, l'instituteur de Lesneven, adressée au préfet, qui signale qu' «une des colonnettes se déjette». Le sous-préfet de Brest, Cocagne, écrit à son tour au préfet, le 4 juin 1840, pour lui indiquer que «les colonnes verticales ont perdu leur aplomb ; les parties horizontales semblent avoir été soufflées et s'être écartées de la droite». Il envisage soit la réparation, quasi impossible, les pierres étant scellées les unes aux autres, soit l'étayage, proposé par Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, mais plus qu'inesthétique, pour finir par retenir la reconstruction à l'identique : «On commencerait par prendre avec une minutieuse précision le dessin du jubé ; on indiquerait la forme de chaque pierre et les ornements qui la décorent ; on numéroterait ces pierres et l'entrepreneur referait celles qui ne pourraient servir. Mais il les ferait dans les mêmes dimensions et dans la même forme que celles qu'elles devraient remplacer.»

Le préfet du Finistère répond, le 8 juin, qu'il demande au ministre un secours de trois mille sept cents francs pour «la reconstruction de cette partie qui menace ruine». Il l'annonce comme «extrêmement difficile en ce qu'il faut reproduire l'objet exactement dans les mêmes dimensions et avec les mêmes ornements». Il ajoute : «Ce travail ne peut être mis en adjudication, attendu qu'on ne connaît qu'un seul ouvrier, sculpteur à Brest, auquel on puisse le confier.» Le travail s'étendrait sur une année[3].

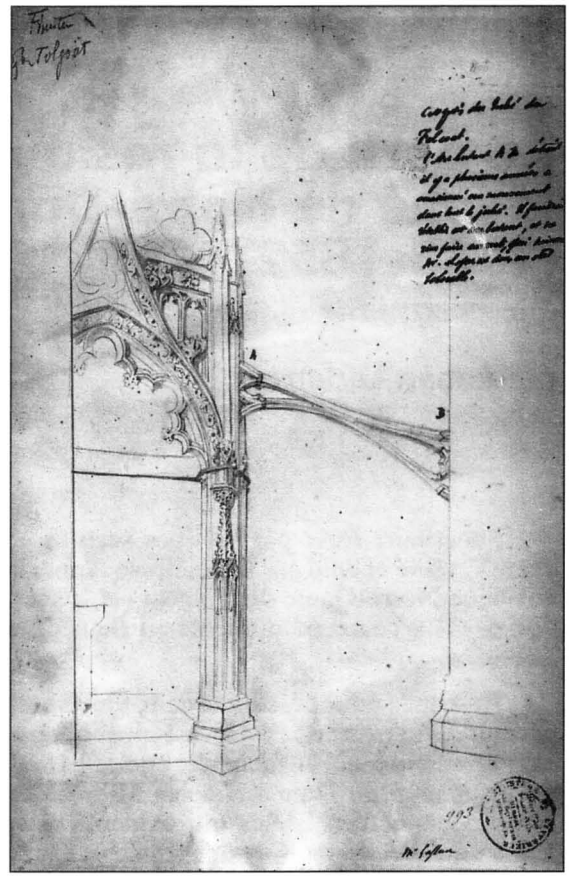

Fig. 1. – Église Notre-Dame du Folgoët, arc-boutant soutenant le jubé.
Dessin de Lassus, 1845. Paris, Médiathèque du patrimoine, n° 993.
© Arch. phot. CMN, Paris.

[2] Le dessin de Lassus, non daté, figure en n° 993 à la Médiathèque du patrimoine. Il a été présenté à l'exposition de 1953, à la Bibliothèque nationale, du cent-cinquantenaire de la naissance de Mérimée, et à celle de 1970, à l'hôtel de Béthune, commémorant le centième anniversaire de sa mort. Il est considéré comme étant de 1843, année de la désignation de Lassus pour l'inspection de Notre-Dame du Folgoët, alors qu'il ne s'y est rendu qu'en 1845.

[3] Arch. dép. Finistère, lettre du sous-préfet au préfet, 4 juin 1840. – Médiathèque du patrimoine, lettre du préfet à la Direction des beaux-arts, 8 juin 1840.

Dès le 22 juin, la Commission des monuments historiques approuve le démontage (sous réserve d'une numérotation des pierres) et le remontage du jubé «pourvu que la pierre de kersanton employée à la restauration soit d'un grain et d'une couleur parfaitement semblables à ceux des fragments remplacés qui ne devront l'être que si les traces des sculptures ont entièrement disparu ou quand leur état de vétusté compromet la solidité de l'édifice». Il ne s'agit donc plus d'une reconstruction.

Le 30 juin 1840, la Direction des beaux-arts transmet au préfet cette autorisation et ces indications, en les assortissant de la demande d'un «calque du dessin qui sera exécuté avant le démontage du jubé» et de la recommandation qu'«aucune addition ni changement ne soient faits dans les détails de l'ornementation[4]».

Le 28 avril 1841, l'architecte de l'arrondissement, Félix Jugelet, établit trois dessins à la mine de plomb présentant une élévation latérale du jubé (sans l'arc de soutien), une élévation de face du côté de la nef et une élévation de la balustrade du côté du chœur (fig. 2). Il s'agit, pour ce dernier dessin, d'un projet de restauration ; en effet, cette balustrade est entièrement brisée, comme l'a indiqué le sous-préfet[5]. Les dessins et le devis du traitement projeté sont adressés le 17 mai 1841 par le sous-préfet au préfet qui les transmet dès le 19. Le montant du devis est de cinq mille trois cents francs, dont mille pour trois statues à replacer sur le jubé.

Le 15 juin 1841, au vu des dessins de Jugelet, la Direction des beaux-arts confirme l'autorisation de la mise en œuvre des travaux par les frères Joseph et Victor Poilleu, sculpteurs brestois, désignés par le préfet, mais refuse le projet de refaire à leur manière et à la suggestion de Jugelet, pour le couronnement du jubé, du côté de la nef, un Christ en croix, la Vierge et saint Jean (les socles persistent sur la balustrade), au motif qu'on ne lui a pas adressé le dessin de ces statues, qu'il ne s'agit ici que d'une consolidation, et qu'il faut «se méfier des améliorations dans un édifice dont quelques figures ont été, il n'y a pas longtemps, bariolées de couleurs de la façon la plus déplorable[6]».

Contrat est passé avec les frères Poilleu les 7 et 8 juillet suivants. Les travaux sont suffisamment avancés, malgré la période estivale, pour que, le 3 septembre 1841, Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet écrive une lettre fulminante au ministre ou, plus probablement, à Mérimée. Il se plaint : «Tout s'y fait sans ma participation.» Il rappelle qu'il a pourtant été nommé conservateur particulier de la basilique, et poursuit : «On y médite de grands projets qui tendent non à conserver ou à restaurer le monument, à remplacer les pièces manquantes ou à rajuster celles qui se sont dérangées mais à faire de nouvelles œuvres à la place des anciennes.»

Informé de l'effarant projet de reconstruction annoncé par le préfet le 8 juin 1840, il écrit dans la même lettre : «Il est plus que dangereux de démonter le jubé parce que toutes les pièces s'y lient avec des barres de fer et du ciment, sinon on casserait plutôt la pierre que de la séparer de ses fidèles compagnes...» Le préfet est venu, indique-t-il, et a fait des recommandations, mais l'entreprise se poursuit. La galerie du côté du chœur étant brisée, «les débris ont été transportés à Brest pour servir de modèles à la nouvelle galerie...

---

[4] Médiathèque du patrimoine, lettre de la Direction des beaux-arts au préfet, 30 juin 1840. – Arch. dép. Finistère, lettre de la Direction des beaux-arts au préfet, 21 septembre 1840.

[5] Médiathèque du patrimoine, Paris, dessins 998, 999 et 1000. Le dessin de la balustrade est d'un tout petit format : 0,25 cm x 0,15 cm ; celui qui présente une élévation du jubé, du côté du chœur, mesure 0,30 cm x 0,23 cm.

[6] Médiathèque du patrimoine, et Arch. dép. Finistère, lettres de la Direction des beaux-arts au préfet datées, la première du 15 juin, la seconde du 17 juin 1841. Même teneur, très certainement inspirée par Mérimée.

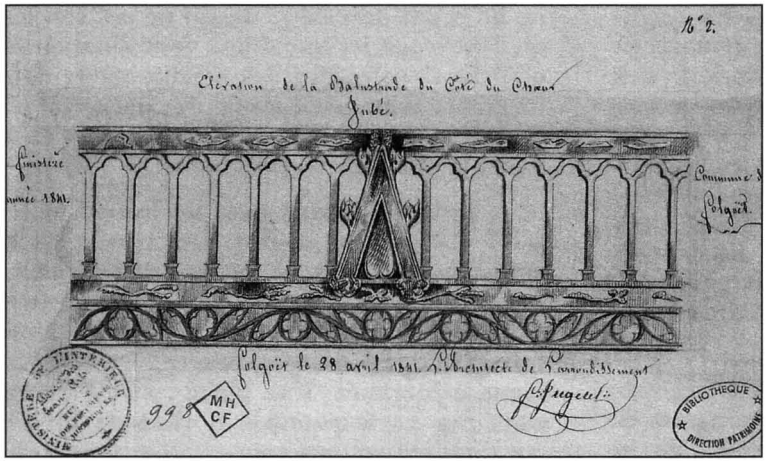

Fig. 2. – Église Notre-Dame du Folgoët, jubé, élévation de la balustrade du côté du chœur.
Dessin de Félix Jugelet, 28 avril 1841, 0,25 x 0,15 cm. Paris, Médiathèque du patrimoine, n° 998.
© Arch. phot. CMN, Paris.

Je regarde donc comme malheureux pour notre église qu'elle ait été classée parmi les monuments à protéger par l'État.» Il ajoute : «Vous êtes près des autorités, Monsieur, on pourra avoir égard à vos justes réclamations.» (fig. 3). Ce qui laisse, en effet, penser que la lettre pourrait bien avoir été adressée à Prosper Mérimée, ès qualités[7].

D.-L. Miorcec de Kerdanet, par cette lettre, et sans doute par quelques démarches, a usé, avec succès, de toute son influence pour donner un coup d'arrêt aux travaux car, sur ordre du préfet, le sous-préfet notifie, le 20 septembre 1841, aux frères Poilleu de suspendre leurs activités, soit une bonne quinzaine de jours après la lettre de Miorcec de Kerdanet[8]. Dès le lendemain, les sculpteurs répondent que la balustrade du côté du chœur et les arcs-boutants sont prêts à être posés et demandent que des membres de la Société d'émulation de Brest viennent apprécier le travail[9].

En fait, durant l'automne 1841 et jusqu'en avril 1843, plusieurs réunions d'une commission nommée par le préfet rassemblent à Brest, puis à la basilique, le sous-préfet, le recteur, Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet et un représentant de la Société d'émulation de Brest. Elles mènent à conclure, dès le 18 novembre, que les pierres choisies par les frères Poilleu «sont bien de même couleur et de même grain et que les sculptures nouvelles représentent exactement, sans suppression ni addition, les pierres remplacées». Le 22 décembre 1841, la commission locale rejette prudemment le projet d'une «reconstruction après démontage à cause de la nature du mortier, trop résistant, de la fragilité de la pierre et des scellements en fer». Elle préconise que l'on se borne à remplacer à l'identique les pierres trop détériorées, après en avoir fait le dessin. La commission précise que «lorsque tout ce grand travail de restauration sera terminé, le jubé devra, en entier, être peint de couleur de pierre pour faire disparaître cette apparence de restauration moderne qui lui retirerait une grande partie du grand intérêt qu'il présente maintenant». En conclusion, la commission demande de ne pas laisser opérer le démontage de la structure du jubé[10].

---

[7] Arch. dép. Finistère, lettre de D.-L. Miorcec de Kerdanet, 3 septembre 1841.

[8] *Ibid.*, lettre du sous-préfet de Brest aux frères Poilleu, 20 septembre 1841.

[9] *Ibid.*, réponse des frères Poilleu au sous-préfet, 21 septembre 1841.

[10] *Ibid.*, délibérations de la commission locale : parmi celles-ci, le 18 novembre 1841, à Brest, le 26 novembre, le 3 décembre et le 22 décembre, sur place.

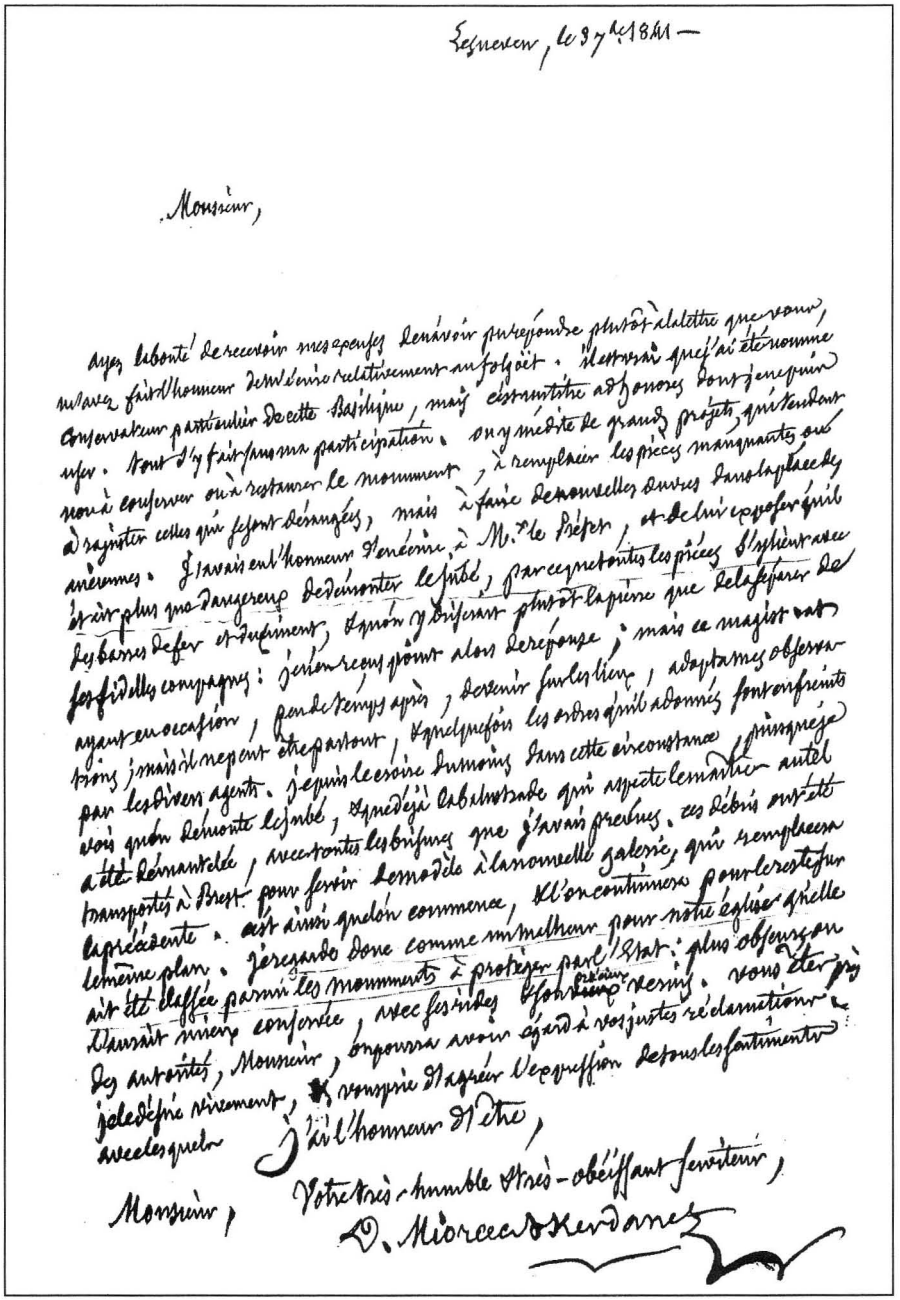

Lesneven, le 3 7bre 1841 —

Monsieur,

ayez la bonté de recevoir mes excuses de n'avoir pu répondre plutôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire relativement au Folgoët. Il est vrai que j'ai été nommé conservateur particulier de cette Basilique, mais cette nomination ne donne pas encore un pouvoir assez étendu pour y faire par ma participation, ou y méditer de grands projets, qui tendent à conserver ou à restaurer le monument, à remplacer les pièces manquantes ou à rajuster celles qui seront dérangées, mais à faire de nouvelles œuvres dans la place de anciennes. J'avais eu l'honneur d'écrire à M.r le Préfet, et de lui exposer qu'il serait plus que dangereux de démonter le jubé, par ce que toutes les pièces s'y tiennent avec les barres de fer et d'assemblage, que si on y touchait plutôt la pièce que la fer de fidelles compagnes: j'en reçus pour alors de réponse, mais ce major est ayant eu occasion, peu de temps après, de venir sur les lieux, adaptames observations; mais il ne peut être partout, et quelquefois les ordres qu'il donnés sont enfreints par les divers agents. Depuis ce temps Dimanche dans cette circonstance j'ai pu voir que l'on démonte le jubé, que déjà la balustrade qui sépare le sanctuaire autel a été démantelée, avec toutes les boiseries que j'avais prévues, ces débris ont été transportés à Brest pour servir de modèle à la nouvelle galerie, qui remplacera la précédente. C'est ainsi que l'on commence, si l'on continuera pour le reste sur le même plan. Je regarde donc comme un malheur pour notre église qu'elle ait été classée parmi les monuments à protéger par l'Etat: plus observateur d'aussi mince conséquence, avec ses idées d'économie, vous êtes des autorités, Monsieur, on pourra avoir égard à vos justes réclamations, je le désire vivement, et vous prie d'agréer l'expression de tous les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble très-obéissant serviteur,

Monsieur,

D. Miorcec de Kerdanet

Fig. 3. – Lettre de Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, 3 septembre 1841.
Arch. dép. Finistère, 4 T 33.

Cet avis est transmis au ministre le 28 avril 1842 avec la prière d'accorder aux frères Poilleu la somme de trois mille francs pour le rétablissement de la balustrade du côté du chœur et des contreforts. Le préfet confirme que, seuls à Brest, les frères Poilleu sont capables d'exécuter le travail[11].

Il en résulte une nouvelle délibération de la Commission des monuments historiques, le 13 mai 1842. Elle décide d'ajourner toute restauration et, à la suggestion du baron Taylor, d'envoyer l'architecte Brunet-Debaisne. Celui-ci réalise, près d'un an plus tard, en février et le 20 mars 1843, trois dessins plus affinés que ceux de Jugelet. Ce sont une élévation de face du côté de la nef (fig. 4), une élévation de face du côté du chœur avec une belle balustrade et coupe en travers montrant les arcs-boutants ainsi qu'une vue sur l'angle des piliers ; plans et élévations[12]. Dans son rapport, en date du 20 mars, Brunet-Debaisne admire le jubé : «...le plus petit crochet, la moindre feuille exigerait l'emploi du microscope pour apercevoir la place, la taille et les nervures de chacune de ses parties». Il déplore : «Des fragments non numérotés du jubé gisent çà et là. Il faut reconstruire d'urgence les arcs en décharge.» Lui aussi propose de placer sur le jubé le Christ, la Vierge et Marthe. Il ajoute : «J'ai réuni dans une feuille de détails tout ce que j'ai pu mesurer et dessiner en dehors de ma mission qui s'applique au jubé.» (C'est la planche n° 994, datée du 25 février 1843). L'assise du jubé est très mauvaise. Brunet-Debaisne avait déjà demandé, le 13 août 1842, un assainissement du sol d'urgence avant de poursuivre toute restauration. Celle-ci lui apparaît problématique car les sculpteurs locaux ont été, à son avis, maladroits, et d'ailleurs la pierre est si difficile à travailler qu'il faudra beaucoup de chance pour trouver un sculpteur de Paris. Celui-ci aurait «beaucoup de mal à égaler la précision et le fini de l'exécution des devanciers». Il suggère d'employer pour «les petites parties de l'ornementation du ciment romain mêlé avec une certaine quantité de pierre de Kersanton réduite en poudre qui n'en réduirait pas l'adhérence mais donnerait la couleur locale[13]».

Le 19 août 1842, la Commission des monuments historiques attribue un crédit de mille cinq cents francs pour l'entretien de la toiture et des murs, ajoutant que le jubé étant restauré «avec la plus grande maladresse..., les entrepreneurs devront refaire à leurs frais ce qu'ils ont démoli».

Par sa délibération en date du 3 décembre 1842, la commission locale maintient sa confiance aux frères Poilleu. Toutefois, elle se prononce en faveur de la résiliation de leur contrat de démontage et de remontage du jubé, ce qui était enfin la prudence si l'on considère, en particulier, les fines sculptures des trois fausses voûtes soutenant la plate-forme. La commission n'en exige pas moins que la balustrade du côté du chœur soit reconstituée sur la plate-forme du jubé en jointoyant avec du plâtre les pierres récupérées. Les sculpteurs «la dresseront à distance du passage de la balustrade de la nef, tournée comme si elle occupait la place qui lui appartient. Cette balustrade, vérifiée et reconnue exacte, restera debout et servira de modèle pour la reconstruction en pierres neuves dont les frères Poilleu sont chargés : elle sera scrupuleusement imitée.

«En ce qui concerne les contreforts à placer du côté de la nef, les dessins déjà adoptés sur lesquels ils devront être exécutés seront relatés dans la transaction qui déterminera les conditions de la résiliation ; ils seront certifiés, visés et paraphés par les frères Poilleu et par Mr le sous-préfet.

---

11 *Ibid.*, lettre du préfet au ministre, 28 avril 1842.

12 Médiathèque du patrimoine, Paris. Ce sont, respectivement, les dessins 992, 995 et 996.

13 Médiathèque du patrimoine, rapport du 20 mars 1843.

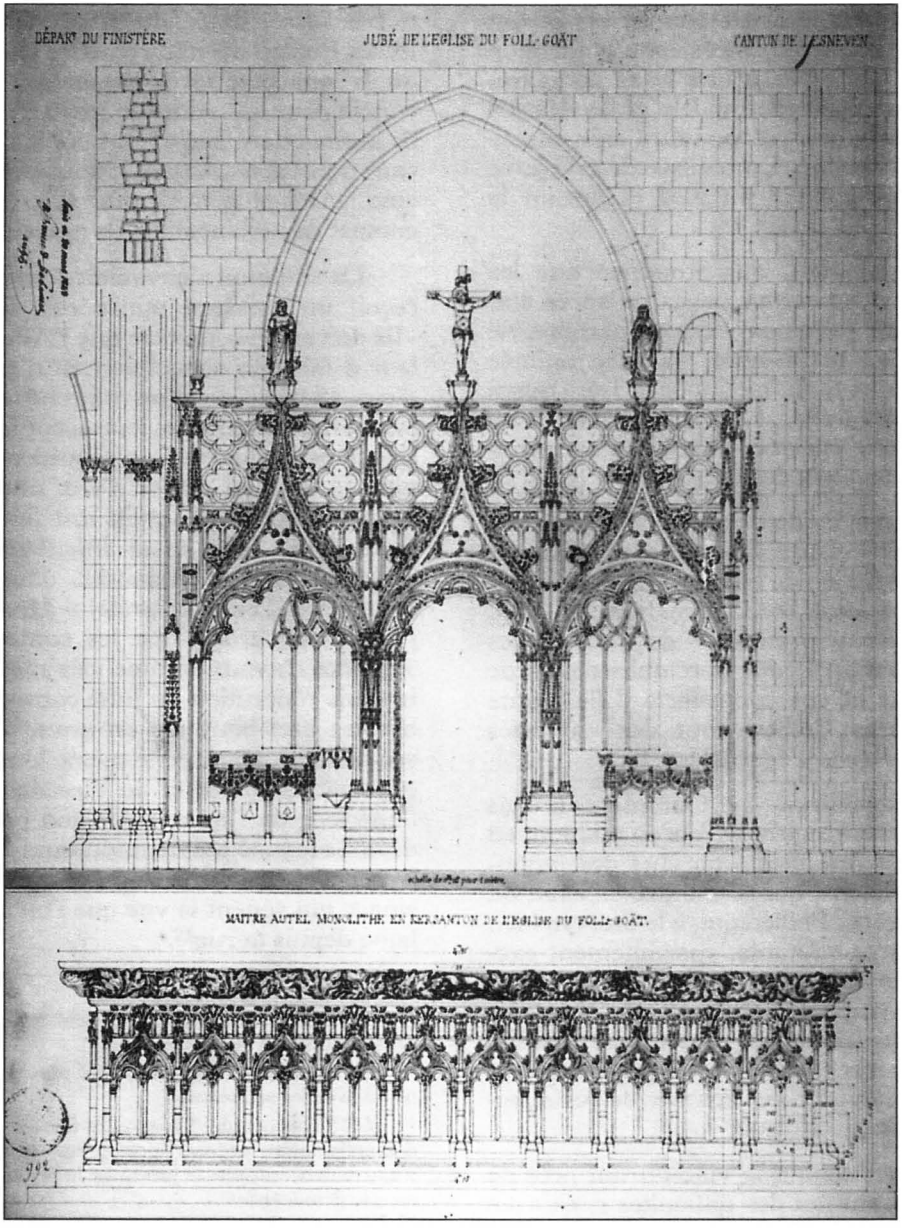

Fig. 4. – Église Notre-Dame du Folgoët, jubé et maître-autel.
Dessins de Brunet-Debaisne, 20 mars 1843. Paris, Médiathèque du patrimoine, n° 992. ©Arch. phot. CMN, Paris.

«La balustrade et les contreforts seront soumis sur les lieux, après leur confection mais avant leur pose, à une visite comparative avec la balustrade modèle et les dessins des contreforts pour reconnaître leur exactitude et leur identité. La balustrade en pierre sera couchée à terre au pied et devant le modèle...»

La commission, qui prononce que les frères Poilleu ne seront payés qu'après établissement du «certificat de jugé parfait», ne veut pas, par ce procédé, paraître animée d'un «sentiment de méfiance». Les frères Poilleu, ajoute-t-elle, «sont peut-être seuls en état, dans cette contrée, d'exécuter convenablement les travaux dont il s'agit[14]».

Les frères Poilleu vont-ils observer, au moins en partie, ces conditions sévères assorties de la résiliation de leur contrat ? La commission, le 8 avril 1843, demande, en effet, une «rémunération méritée» de 3 000 francs qui leur appartient pour le rétablissement de la balustrade et des contreforts. Elle ajoute que les frères Poilleu sont des «arttistes capables et dignes d'égards[15]».

Pour s'éclairer, la Commission des monuments historiques envoie en mission, en 1843, Lassus, architecte en chef des monuments historiques, qui se montre satisfait du travail des frères Poilleu qui, à le lire, ont bien réalisé les arcs-boutants, «parfaitement exécutés» (il ne fait pas mention de la balustrade). Son rapport, en date du 24 février 1845, est décidément favorable : «Je n'hésite pas à considérer ces deux artistes comme très capables d'exécuter les travaux de restauration de l'église du Folgoët[16].»

C'est maintenant le vide durant près de dix ans, tant du fait des difficultés nées avec les frères Poilleu que de la nécessité de parer à la détérioration de l'église, y compris sans doute, le soubassement du jubé, du fait des eaux pluviales. En effet, au long des mois, le secrétariat aux Beaux-Arts maintient un point de vue strict tel qu'exposé dans une première lettre, datée du 10 février 1843 : les frères Poilleu doivent remettre en état le jubé qu'ils ont détérioré, respectant le contrat conclu pour la somme de 3 800 francs ou bien ils le remettent dans l'état où ils l'ont trouvé, sans indemnité. À quoi le sous-préfet répond, cinq jours plus tard, que s'ils exécutent le contrat de restauration, ils cassent tout[17].

La situation s'envenime lorsque le préfet reçoit un message ministériel, le 26 mars : «Ils doivent reconnaître que l'Administration leur a fait une concession en n'exigeant pas d'eux l'exécution d'un marché ruineux. Je puis, en conséquence, leur accorder la résiliation mais, au lieu de leur accorder une indemnité, je dois en exiger d'eux une au moins égale au dommage qu'ils ont fait au monument dans leur essai infructueux[18].» Le 26 juillet 1844, le ministre, dans une belle insouciance, écrit au préfet :« Quant au jubé, j'ai lieu de croire que les contestations au sujet des travaux commencés sont terminées; la seule réparation au jubé consistera à rétablir les arcs-boutants en granit qui ont été supprimés.» Dans cette même lettre au préfet apparaît la question de l'assainissement de l'intérieur de l'église et de son pourtour. On délaisse le jubé qui tient toujours debout et on se propose de détruire quatre maisons du voisinage qui gênent la vue que l'on a de la basilique depuis la rue[19].

---

14 Médiathèque du patrimoine, délibération de la commission locale, 3 décembre 1842.

15 *Ibid.* La commission locale fait aussi état du contrat passé avec les sculpteurs.

16 *Ibid.*, rapport de Lassus, 24 février 1845. Lassus demande, entre autres, la suppression d'une descente d'eau malencontreuse et préconise la restauration du jubé sans le démonter.

17 Arch. dép. Finistère, lettre du secrétariat aux Beaux-Arts au préfet, 10 février 1843. — Médiathèque du patrimoine, lettre du sous-préfet au préfet, 15 février 1843.

18 Arch. dép. Finistère, lettre du secrétariat aux Beaux-Arts au préfet, 26 mars 1843.

19 *Ibid.*, lettre du secrétariat aux Beaux-Arts au préfet, 26 juillet 1844.

Il y avait déjà eu un devis de Jugelet, en date du 9 novembre 1842, à propos de la toiture et du pavage, préconisant un fort abaissement du sol tout autour de l'église[20]. En 1849, les demandes de réparations affluent : rappels par Jugelet, lettre de l'évêque de Quimper au préfet, d'Aymar de Blois à Prosper Mérimée[21]. On attend le rapport de l'architecte parisien Lambert désigné par la Commission des monuments historiques, le 27 février 1850, sur avis de Mérimée[22], qui fait accorder le 26 juillet de la même année un crédit pour «l'assainissement de la basilique et le rétablissement du jubé».

Lambert, qui sera gravement mis en cause, en 1862, lors de la chute du clocher de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, a la main heureuse au Folgoët. Il obtient, le 17 juillet 1851, qu'Adolphe Mathieu, entrepreneur à Lesneven, assume les travaux d'assainissement dont celui-ci a signé, le 15 mai, le cahier des charges qu'il a établi[23]. C'est bien lui aussi qui avait fait nommer, le 22 janvier 1851, un dénommé Pallier, ancien gendarme de la brigade de Lesneven, pour assurer la sauvegarde des sculptures depuis si longtemps exposées aux dégradations imbéciles[24].

Dans son rapport, enfin rédigé et parvenu, Lambert expose, le 10 juillet 1850, la situation du jubé : «Ce jubé, construit en pierre de Kersanton, est plus finement taillé que les plus fines sculptures sur bois de cette époque. On reste stupéfait de la patience et du talent des artistes qui ont exécuté cet admirable travail.

«Malheureusement, quoique parfaitement conservé, ce jubé, soutenu sur la face par quatre piliers, menace, si l'on n'y apporte de prompts remèdes, de s'affaisser sur lui-même.

«Les poussées des voûtes d'arêtes ogivales qui forment le corps du jubé se résument sur les piliers dont je viens de parler, principalement sur les piliers d'angles. Ces poussées étaient contrebutées autrefois à droite et à gauche par deux arcs-boutants qui s'appuyaient d'un côté sur le pilier d'angle du jubé et de l'autre sur un des gros piliers de la nef. Ces deux arcs sont détruits et leur reconstruction est urgente.»

Plus loin : «Une décision du Conseil général ordonna, il y a quelques années, la dépose et la repose de ce jubé sur la proposition d'un sculpteur de Brest. Ce travail commencé, fort heureusement dans une partie peu importante, eut les plus déplorables résultats. On dut y renoncer bientôt. Les morceaux étaient si admirablement joints entre eux qu'on ne pouvait les arracher sans les bri-

---

20 Médiathèque du patrimoine, devis de Jugelet, 9 novembre 1842, se montant à 3 262 francs 24 centimes.

21 Arch. dép. Finistère, lettre de Jugelet, 12 avril 1849 ; lettre de l'évêque de Quimper, 20 avril 1849 ; lettre d'Aymar de Blois, 16 juillet 1849. Ce dernier a pris contact avec Mérimée qui, rapporteur devant la Commission des monuments historiques, dans sa séance du 19 octobre 1849, fait la remarque que « si la commune est sans ressources, la fabrique ne peut entièrement en être dépourvue car Le Folgoët est un lieu de pèlerinage et il s'y tient un pardon très fréquenté. Il faut exiger quelque chose de la fabrique et demander au préfet ce qu'on en peut raisonnablement attendre». Mérimée fera la même remarque au sujet de la chapelle de Saint-Herbot et des ressources fournies par son pardon.

22 À consulter la *Correspondance générale* de Mérimée, il ne semble pas que Lambert ait entretenu des relations privilégiées avec l'inspecteur général des monuments historiques.

23 Arch. dép. Finistère, cahier des charges pour l'assainissement de la basilique. En fait, les frais concernant Notre-Dame du Folgoët montaient de façon vertigineuse puisqu'à la séance de la Commission des monuments historiques du 26 juillet 1850, Mérimée avait fait état de 64 000 francs de dépenses prévisibles, à répartir sur plusieurs années en fonction de l'urgence : d'abord assainir l'édifice puis restaurer le jubé.

24 On se rappelle que l'instituteur de Lesneven avait déploré dès 1838 les actes de vandalisme. Le 18 septembre 1849, Mérimée avait stigmatisé devant la Commission des monuments historiques «l'incurie et la faiblesse de l'administration locale».

ser. La balustrade du jubé du côté du chœur témoigne de cet acte de profonde ignorance. Elle devra être reconstruite entièrement[25].»

Ainsi apparaît-il que les choses en étaient restées là. Les arcs-boutants réalisés par les frères Poilleu, qu'avait appréciés Lassus, n'avaient pas été sertis entre les piliers. Quant à la balustrade, on ignore si sa reconstitution avait été engagée. Elle n'était pas non plus en place.

Le sol étant en voie d'assainissement, restait, en effet, à assurer le jubé qui continuait de menacer de s'affaisser, non seulement du fait d'une assiette incertaine mais aussi en raison de la disparition des arcs-boutants. Les frères Poilleu ont vent de la reprise de leur chantier. Ils écrivent au sous-préfet, le 23 août 1851, pour rappeler le contrat du 7 juillet 1841, enregistré à Brest le 19 du même mois : «Si des tiers aujourd'hui, en vertu de nouvelles conventions, nous sont substitués, veuillez nous faire l'honneur, Monsieur, de nous instruire du sort que Monsieur le Préfet réserve à l'acte souscrit par lui le 7 juillet 1841.» Cette lettre, écrite 25, rue de Siam, n'éveille aucun écho à la préfecture qui en reste au point de vue exprimé en 1843. Les «humbles serviteurs» qui ont signé la lettre ont ainsi travaillé à leurs risques et périls[26]. C'est qu'en effet un sculpteur a été désigné pour assurer la restauration du jubé selon un cahier des charges approuvé le 17 février 1852, en date du 5 novembre 1851, prévoyant «le rétablissement d'une balustrade à jour décorée de fleurettes délicatement taillées ; le rétablissement des arcs-boutants ornés supportant à droite et à gauche la poussée des arcs en ogive». L'acte porte la signature de Lambert et celle du nouveau sculpteur, Pyanet, un Parisien, habitant 1, rue Madame[27].

Le travail est exécuté dans des conditions très spéciales qu'expose Lambert dans une lettre adressée le 8 mars 1852 au préfet, lettre par laquelle il se voulait rassurant. Le préfet s'inquiétait de son absence du chantier : «Le travail de sculpteur pour lequel Monsieur Pyanet a soumissionné est celui qu'il exécute en ce moment et, de concert avec lui, Monsieur Quéré, et c'est au refus de ce dernier de se constituer entrepreneur que Monsieur Pyanet a été présenté par moi et accepté par Mr le Ministre, comme entrepreneur responsable.» Lambert poursuit : «Monsieur Quéré reste chargé de l'exécution des travaux. En ce moment, Monsieur Pyanet fait exécuter sous mes yeux des modèles de fleurons et crochets. Ces modèles seront ensuite envoyés à Monsieur Quéré qui les reproduira sur place sous la surveillance de Monsieur le Maire et de Mr de Coëtlogon, archéologue, qui s'est beaucoup occupé de l'église Notre-Dame et a bien voulu me prêter son obligeant concours[28].»

Un premier acompte de 1 500 francs destiné à Pyanet est demandé par Lambert le 20 avril 1852. Dans sa proposition, Lambert indique qu'il s'agit de travaux exécutés depuis le 24 janvier et prévus jusqu'au 30 avril[29]. «La balustrade entière du jubé ornée de sculptures finement taillées a été refaite», écrit Lambert au ministre, le 25 mai 1852[30].

Des mémoires d'août 1853, il ressort qu'une partie de la balustrade ancienne avait

---

[25] Arch. dép. Finistère. Le rapport de Lambert, précédé d'un historique de la basilique, est écrit d'une jolie écriture.

[26] *Ibid.*, lettre écrite sur du papier bleuté : «...ayant été informés que des traitements d'art et de redressement dans l'intérieur de l'église allaient, par suite de fonds alloués, être exécutés...»

[27] *Ibid.*, cahier des charges signé de Lambert et de Pyanet.

[28] *Ibid.*, lettre de Lambert au préfet, 8 mars 1852. On s'attendrait plutôt à ce que la surveillance ait été confiée à D.-L. Miorcec de Kerdanet qui ne mourra qu'en 1874.

[29] *Ibid.*, lettre de Lambert au secrétariat aux Beaux-Arts, 20 avril 1852.

[30] Médiathèque du patrimoine, lettre de Lambert au secrétariat aux Beaux-Arts, 25 mai 1852. Lambert ajoute : «D'autres parties du même jubé ont été restaurées.»

été remployée et que les arcs-boutants avaient été refaits[31]. La date de la mise en place de la balustrade et celle de la pose, certainement difficile, des arcs-boutants, n'apparaissent pas. La remise en état du jubé n'aurait, probablement, été achevée qu'entre 1865 et 1870[32].

[31] Les arcs-boutants qu'auraient sculptés les frères Poilleu n'auraient donc pas été utilisés. Aussi bien n'a-t-il pas été retrouvé, au cours de ces recherches, de pièces relatant les suites qu'ils ont pu donner à leur contestation.

[32] Médiathèque du patrimoine, dossier F° ETU 42 : Daniel LEFÈVRE, *Restauration du jubé, 1987. Rapport historique. État sanitaire et proposition de restauration.*

Résumé

La conservation du célèbre jubé du Folgoët pose, dans le premier tiers du XIXe siècle, un très difficile problème né de la rupture des arcs-boutants qui le rattachaient aux piliers, voisins, de la nef. Malgré les réserves de D.-L. Miorcec de Kerdanet, qui suivait avec d'autant plus d'intérêt les projets de consolidation que, résidant à Lesneven, il était voisin de la basilique, une tentative malheureuse de stabilisation du jubé et de reconstruction de sa balustrade, brisée, du côté du chœur, aboutit à un conflit avec les sculpteurs – les frères Poilleu, de Brest – qui avaient cru pouvoir prendre en charge le chantier. C'est la relation de ce conflit, qui les mit autant en péril que le fut le monument lui-même, qu'il a semblé intéressant de relater.

Abstract

In the first third of the XIXth century, the preservation of the famous jube of the Le Folgoët church became precarious, as the flying buttresses linking it to the nearby pillars of the nave had collapsed. In spite of the objections raised by D.-L. Miorcec de Kerdanet, who followed the work with all the more interest as he was living in the nearby town of Lesneven, an unfortunate attempt to stabilize the jube and to rebuild its broken banister, overlooking the chancel, resulted in a conflict with the sculptors – the Poilleu brothers, from Brest – who had taken charge of the job. This conflict, which endangered the artists as much as the building itself, is related in the following article.

Diverradur

Diêz kenañ eo bet e-kerz trederenn genta an XIX[ved] kantved savetei jube oll-vrudet ar Folgoad, diwargoust ma oa torret ar skoaziou-bolz a stage anezañ ouz pilerou an neo. Ar vreudeur Poilleu euz Brest, skulterien o-daou a soñjas gelloud stabilaad ar jube hag ober a-nevez ar garidou, o tiferi evel-se ouz D.-L. Miorcec a Gerdanet a oa o chom e Lesneven e-kichenig an iliz-veur hag a wele an traou gand daoulagad disheñvel. Sevel a reas trouz ha beh pa ne 'z eas ket al labouriou da benn mad, beteg zoken lakaad en arvar stal ar skulterien hag ar jube kenkoulz all. Dezrevella an diemgleo-se eo ar pez a ra ar pennadmañ.

Le granite du Huelgoat et le canal de Nantes à Brest

par Louis Chauris*

La construction du canal de Nantes à Brest, dans la première moitié du XIXe siècle (1811-1842[1]) a nécessité, tout particulièrement pour les écluses (238), d'énormes quantités de pierres de grand appareil[2]. Or, dans le Finistère, le tracé de cet ouvrage se situe nettement en dehors des zones d'affleurement des roches intrusives, seules susceptibles, en Bretagne occidentale, de livrer les pierres de taille indispensables. Dans ces conditions, les entrepreneurs ont dû aller quérir ces matériaux de choix à des distances plus ou moins considérables.

Pour l'extrémité occidentale du canal, aux environs de Châteaulin, appel a surtout été fait au célèbre kersanton, extrait dans les confins de la rade de Brest, accessoirement aux granites de l'Aber-Ildut et de Locronan, voire au microgranite de Logonna. Plus à l'est, si le kersanton est encore localement utilisé, une contribution essentielle est demandée au granite du Huelgoat qui affleure à quinze-vingt kilomètres au nord du tracé. Encore plus à l'est, dans les Côtes-du-Nord, ce dernier granite est relayé par le granite de Rostrenen.

Les extractions du granite du Huelgoat vont bien vite soulever de sérieux problèmes... Nous présentons ici[3] les péripéties de l'affaire qui éclate en 1825, où vont interférer récriminations du maire et du conseil municipal du Huelgoat, propositions des entrepreneurs des travaux du canal, points de vue des ingénieurs des Ponts et Chaussées et des autorités préfectorales.

Un superbe chaos de boules

Les chaos de boules granitiques qui font la célébrité touristique du Huelgoat ne sont pourtant plus aujourd'hui qu'un reflet fort atténué de l'extraordinaire spectacle présenté encore au XVIIIe siècle, tant leur exploitation a été intensive.

Ces accumulations, aux formes parfois étranges, vantées par les écrivains – de Cam-

* Directeur de recherche au C.N.R.S. (e. r.).

1 Les références sur l'ouvrage sont très nombreuses. On se reportera tout particulièrement à l'excellent catalogue, préparé par Chantal DANIEL, à l'occasion de la belle exposition (1982-1983) consacrée au *Canal de Nantes à Brest dans le Finistère*, 1982, 92 p., ainsi qu'au travail de L. ABED, *Le canal de Nantes à Brest*, 1998, 132 p.

2 La nature et la provenance des matériaux de construction ont été jusqu'ici peu envisagées.

3 À l'aide de documents inédits conservés aux Archives départementales du Finistère, 8 S 10.

bry à Victor Segalen – ont donné lieu, naguère, aux interprétations les plus extravagantes. En fait, les recherches géologiques ont aujourd'hui bien établi que la genèse de tels chaos, qui affleurent dans de nombreuses régions du globe, est la conséquence de processus d'érosion sur des masses rocheuses venues au jour par disparition des milliers de mètres de terrain qui les surmontaient primitivement.

Schématiquement, les stades suivants peuvent être distingués (fig. 1).

• Une fissuration générale de la roche selon trois directions s'effectue immédiatement après la consolidation du granite en profondeur. Ces fissures, appelées diaclases, séparent, dans la masse, d'énormes parallélépipèdes.

• Lors de l'érosion, les eaux souterraines circulent préférentiellement le long des fissures. Elles ont, naturellement, une tendance particulière à décomposer le granite aux points d'intersection des trois plans de diaclasage. Les angles des parallélépipèdes tendent ainsi, peu à peu, à s'altérer et à se transformer en arène sans consistance. Puis, progressivement, l'altération se propage aussi vers l'intérieur des parallélépipèdes.

• Les eaux de ruissellement entraînent, lentement, les arènes meubles qui emballent les masses rocheuses encore très résistantes. Avec la disparition de ces terrains friables, les blocs rocheux vont se trouver les uns par rapport aux autres en équilibre instable et bientôt, par superposition, former des chaos. Parfois, des boules peuvent glisser doucement sur les pentes et s'accumuler au fond des vallons.

Ces processus s'effectuent lentement, sans qu'il soit besoin de faire appel à des cataclysmes, chers aux anciens auteurs[4]... L'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées dans le Finistère a fort bien saisi – en 1825 – la disposition des affleurements qui vont être l'objet du litige. «On sait, écrit-il, que le sol bor-

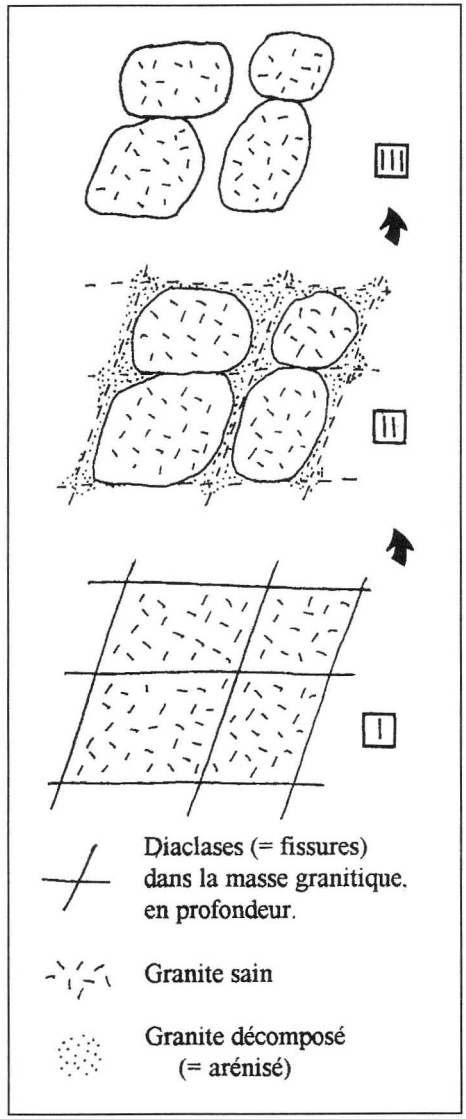

Fig. 1. – Différentes étapes de la genèse d'un chaos de boules granitiques (voir texte).

[4] Sur le granite du Huelgoat, son exploitation et son utilisation, voir L. CHAURIS, «À la découverte du granite du Huelgoat», *Le Courrier du Léon-Le Progrès de Cornouaille*, 27 mars, 3, 10, 17 et 24 avril 1993.

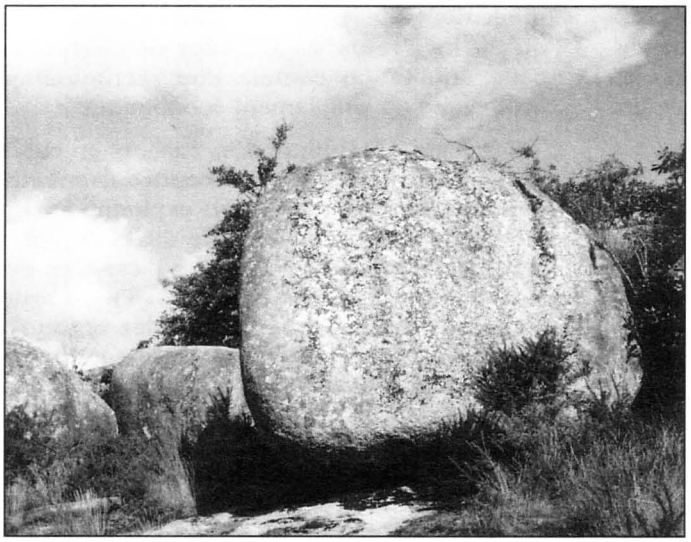

◀ Phot. 1. – Environs du camp d'Artus.
Altération en boules dans le massif granitique du Huelgoat.
Cliché Louis Chauris.

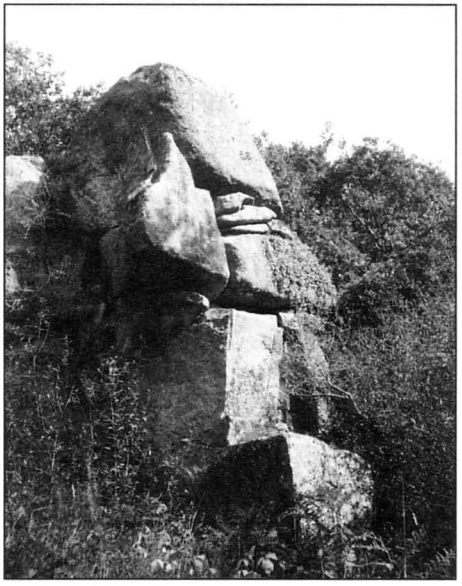

▲

Phot. 3. – Environs de Kervao au nord du Huelgoat.
Destruction partielle d'un chaos granitique par la méthode des grands trous de perforation.
Cliché Louis Chauris.

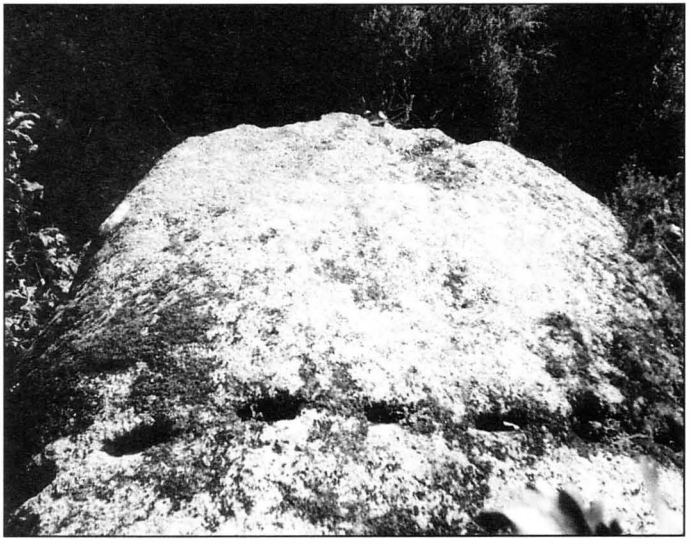

▲

Phot. 2. – Environs du camp d'Artus.
Tentative de fente d'une boule granitique par la méthode des coins, implantés dans des trous alignés. L'extrémité de la boule (en haut sur la photographie) a déjà été fendue par cette technique.
Cliché Louis Chauris.

dant la rivière du Huelgoat, à la chute de l'étang, est comme une masse continue de rochers, dont les uns affleurent la superficie, les autres s'élèvent, soit isolément, soit en groupes, au-dessus de ce fond stérile.»

Les récriminations de la commune du Huelgoat

Les délibérations du conseil municipal du Huelgoat permettent de saisir les divers aspects de la contestation qui s'est élevée entre la commune et les entrepreneurs du canal au sujet des indemnités réclamées par ladite commune pour «les rochers que ces Messieurs [les entrepreneurs] font extraire de ses terrains». Les griefs présentés peuvent se résumer en trois points.

• **Aspect financier.** Les rochers en question sont «une propriété», comme tout autre objet, tels que les bois qui croissent sur ces terrains. «Cette vérité incontestable au conseil» a été si bien reconnue jusqu'à ce jour que, ni concessionnaires des mines[5], ni autres étrangers n'ont extrait des rochers, tant sur les terrains privés que communaux, «sans les payer.» Le rapporteur ajoute que, dans le passé, «les entrepreneurs eux-mêmes ont si bien senti qu'ils ne pouvaient prendre le bien d'autrui sans indemnité, qu'aucun d'eux n'a exploité des pierres dans les terrains des particuliers sans leur payer, non seulement le dommage qu'ils faisaient au terrain servant à leur exploitation, mais encore un prix convenu par charretée».

• **Aspect environnemental.** Le maire laisse entendre que «les habitants [du Huelgoat] crient et demandent qu'on leur laisse leurs rochers». Il ajoute que les zones où les pierres sont extraites actuellement sont des dépendances de la ville du Huelgoat. Leur enlèvement occasionne «une perte réelle à ce lieu, le privera... d'une ressource que la nature semblait lui avoir donnée en dédommagement de tous les autres avantages qu'elle lui a refusés». Mais doit-on interpréter cette annotation comme une récrimination écologique ou simplement économique ?

• **Aspect juridique.** Les rochers en cours de débitage par les entrepreneurs doivent être assimilés à des carrières en exploitation. En effet, de tout temps, «la ville du Huelgoat a pris, pour tous ses besoins, des pierres de ces issues et en a vendues». En fait, «il n'est presqu'aucun des ces rochers que les entrepreneurs font fendre qui n'ait été [antérieurement] entamé».

Le point de vue des entrepreneurs

Dans une longue lettre au sous-préfet de Châteaulin, les entrepreneurs font part au représentant de l'État des problèmes soulevés par le règlement des indemnités pour extractions de pierres au Huelgoat. Ils soulignent tout d'abord que le devis leur a «prescrit d'extraire les pierres de taille» dans cette localité. Ils rappellent que dès le mois de mars 1825, ils ont rencontré le maire afin de le prévenir de l'ouverture prochaine de leurs carrières «sur une lande»... tout à fait inculte... couverte de rochers... improductifs». Il leur avait paru alors convenu que l'indemnité due à la commune serait réglée «lorsque le nombre de carrières et l'étendue du terrain occupé pour le dépôt des pierres extraites seraient mieux connus». Or, à la fin de mai, les voitures s'étant rendues sur les lieux pour charger les pierres, le maire s'y oppose «sous prétexte que l'indemnité [n'a] pas été réglée».

Aussi le 8 juin, les entrepreneurs écrivent-ils au maire en lui disant qu'ils ne voient pas d'objections à fixer dès à présent l'indemnité due aux parties actuellement occupées. Ils

5 Les célèbres exploitations de «plomb argentifère» du district de Poullaouen-Huelgoat.

lui demandent de se reporter à la loi de septembre 1807 – relative à ces règlements et indemnités – à laquelle ils sont prêts à se conformer, et de leur indiquer le prix estimé à l'hectare.

Deux jours plus tard, l'un des entrepreneurs se rend au Huelgoat, «disposé à traiter largement dans les intérêts de la commune» et à payer immédiatement. Mais le maire se croit lié par les exigences que le conseil municipal l'a chargées d'élever. Prétendant, comme propriétaire, pouvoir s'opposer à la disposition de ces rochers pour les travaux, il méconnaît, en fait, qu'ils sont «comme toutes les propriétés particulières, soumis à la servitude légale établie dans l'intérêt des travaux publics... par la loi de 1807». Estimant aussi être maître de fixer le prix qui lui conviendrait, il oublie que la loi a «déterminé les bases de l'appréciation». Refusant «de donner un prix, même le plus élevé, à chaque are de terrain... attaqué ou occupé» ; exigeant d'imposer un prix en raison de la quantité de pierres extraites, il ne fait pas attention au fait que «ce droit ne peut appartenir qu'à l'exploitation d'une carrière [antérieurement] en activité». Réclamant aussi une autre «indemnité pour cause de l'usage des... chemins de la commune» pour le transport des pierres, il ignore que «l'usage d'un chemin public n'est soumis à aucune rétribution par celui qui le pratique».

Sur ce dernier point, les entrepreneurs font remarquer d'ailleurs que la commune profite déjà des dépenses faites par eux pour dresser lesdits chemins, les empierrer, et ne tient pas compte du fait qu'après l'exploitation, elle profitera encore des dépenses considérables faites pour leur amélioration... À la fin de cette rencontre, le maire déclare qu'il veut, avant de régler le problème, consulter les autorités préfectorales.

En terminant leur lettre au sous-préfet – dont nous venons de citer de larges extraits, les entrepreneurs demandent :

- Qu'il soit donné acte, par le conseil de préfecture, de leurs offres de payer à la commune du Huelgoat «à raison de cinq cents francs l'hectare (le décuple peut-être de la vraie valeur de la lande...) pour les surfaces du terrain... sur lesquelles il [aura] été ouvert des carrières ; à raison de quarante francs l'hectare, pour le temps d'occupation de surfaces sur la même lande, pour dépôt de pierre».

- «Qu'à défaut d'acceptation de [leurs] offres, il soit ordonné par le conseil qu'il sera procédé en conformité des articles 55 et suivants de la loi du 16 septembre 1807, à une estimation par experts convenus par la commune et par [eux], ou nommés d'office.»

- «Que les frais de l'expertise soient à la charge de la commune du Huelgoat dans le cas où [leurs] offres seraient jugées insuffisantes.»

L'opinion de l'ingénieur en chef

À la suite de la demande du maire du Huelgoat, réclamant, au nom de la commune, une indemnité pour les pierres de taille que les entrepreneurs extraient dans un terrain vague et communal, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées fait remarquer que «les indemnités de carrières non exploitées [antérieurement] ont pour maximum le prix d'acquisition de la surface, comme les terrains à céder pour l'exécution d'une route, d'un canal ou de tout autre ouvrage public». Il ajoute que «l'usage est de payer un léger droit d'extraction et la non-jouissance ou les dégradations occasionnées par le dépôt et le transport des matériaux». Dans ces conditions, «les entrepreneurs doivent donc strictement indemniser la commune propriétaire».

Toutefois, l'ingénieur se doit de souligner que ladite commune devrait «aussi être plus modérée dans ses prétentions» ; elle se trompe «en assimilant les rochers... aux arbres de

haute futaie»... Selon lui, «loin d'éprouver un dommage réel, une diminution de produit, elle pourrait sentir, au contraire, par l'effet d'une administration persuasive, que les travaux [en cours] deviennent pour elle une occasion de bénéfices et d'avantages, qui sont le résultat évident de la consommation et de la dépense extraordinaires d'un grand nombre d'ouvriers étrangers au pays et qui vivent habituellement avec plus de profusion que les habitants de ces rochers».

Nous avons tenu à citer ce passage *in extenso*, car il est révélateur de la manière de voir de l'ingénieur pour lequel la destruction de rochers, loin d'être une perte pour la commune est, au contraire, source d'enrichissement. On notera la touche de condescendance – avec l'emploi du pronom démonstratif quelque peu péjoratif – envers les gens vivant au milieu de ces rochers... La manière dont l'ingénieur résume sa pensée éclaire parfaitement sa conception sur les extractions : «Il est à désirer qu'on ne trouve pas le mal où est le bien, qu'on ne voie pas des arbres de haute futaie à la place de ces rochers inutiles.» Toutefois, il pense, en définitive, que «les entrepreneurs ne pourraient se dispenser d'une indemnité de carrière dûment réglée si la commune persistait à l'exiger».

L'arrêté du conseil de préfecture

Par lettre du 3 novembre 1825, le sous-préfet de Châteaulin était avisé que, par arrêté du 2 de ce même mois, le conseil de préfecture autorisait le maire du Huelgoat «à accepter pour indemnités des pierres prises sur un terrain communal pour les travaux du canal de Nantes à Brest, les offres qui lui ont été faites... au nom de tous les entrepreneurs desdits travaux. Le conseil a trouvé cette offre convenable». Si toutefois, cette offre ne paraissait pas suffisante à la municipalité du Huelgoat, trois experts seraient nommés[6]...

Les ouvrages du canal en granite du Huelgoat

Nous n'avons pu savoir comment avait été réglé le contentieux entre la commune du Huelgoat et les entrepreneurs du canal. Toujours est-il que le granite de cette commune a été largement utilisé dans la construction de nombreuses écluses et ouvrages annexes de ce gigantesque travail. Nos recherches sur le terrain entre l'écluse maritime de Guily-Glas et le lac de Guerlédan qui a noyé une partie des installations du canal, ont permis d'identifier le granite du Huelgoat[7] dans 33 écluses, se répartissant de Lothey (en Pleyben) à Kerhun (en Le Moustoir) [fig. 2], soit environ

---

[6] On peut se poser la question des motivations réelles de la municipalité du Huelgoat, dans la première partie du XIXe siècle, au sujet de l'exploitation de ses beaux rochers. S'agit-il vraiment d'un souci de protection de la nature – avant l'heure – ou, plus prosaïquement, d'un désir de retirer de l'argent de ces rochers «inutiles» ? Sans vouloir trancher définitivement, il semblerait que cette seconde interprétation soit plus proche de la réalité. En effet (vers la fin du XIXe siècle ?), le célèbre chaos «avait été vendu quinze cents francs par une municipalité ignorante et idiote», selon Boivin, dans ses *Bretonneries d'automne*. Le même auteur reproduit quelques extraits du livre d'or de l'hôtel de France : «Je constate avec tristesse que Huelgoat possède une municipalité de vandales qui laisse détruire les superbes amoncellements de pierres du chaos» ; ou encore : «Il est aisé de voir que le conseil municipal considère les pierres du chaos comme une carrière exploitable. C'est une honte»... L'intervention du Touring-Club paraît avoir joué un rôle essentiel pour la sauvegarde du site. Sur la destruction partielle du chaos, voir l'article cité note 4.

[7] Dans quelques écluses, très sales, les pierres utilisées sont parfois de reconnaissance difficile. Le plus souvent cependant, le granite du Huelgoat est immédiatement identifiable grâce à l'abondance d'un minéral particulier, la cordiérite, de teinte gris-noirâtre, se présentant, en section rectangulaire d'un à deux centimètres de longueur, recoupée par une succession rapprochée de plans de clivages, qui confèrent à la roche un aspect extrêmement caractéristique, évitant toute ambiguïté avec les autres granites bretons. Par ailleurs, le granite du Huelgoat présente un faciès porphyroïde, c'est-à-dire offrant la cristallisation de nombreux feldspaths (blanchâtres), allongés, pluricentimétriques ; mais cet habitus est loin d'être particulier à ce granite.

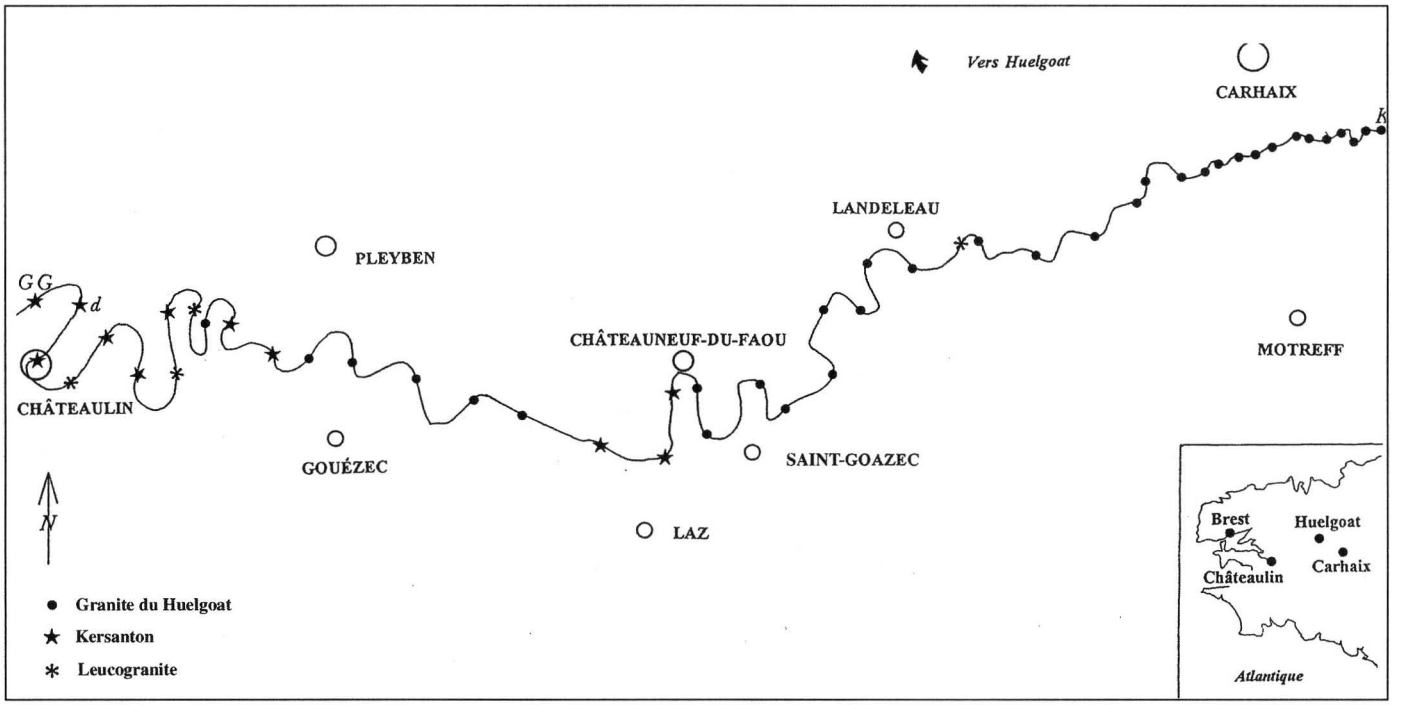

Fig. 2. – Localisation des écluses du canal de Nantes à Brest ayant fait appel au granite du Huelgoat.
1. Granite du Huelgoat. 2. Kersanton. 3. Leucogranite (non figuré quand en association avec le granite du Huelgoat). Les autres roches (granite rose de l'Aber-Ildut, granite gris de Rostrenen, microgranite jaune de Logonna, schiste bleu... n'ont pas été représentés). [d = écluse détruite. G. G. = écluse de Guily-Glas. K = écluse de Kerhun dans les Côtes-d'Armor].

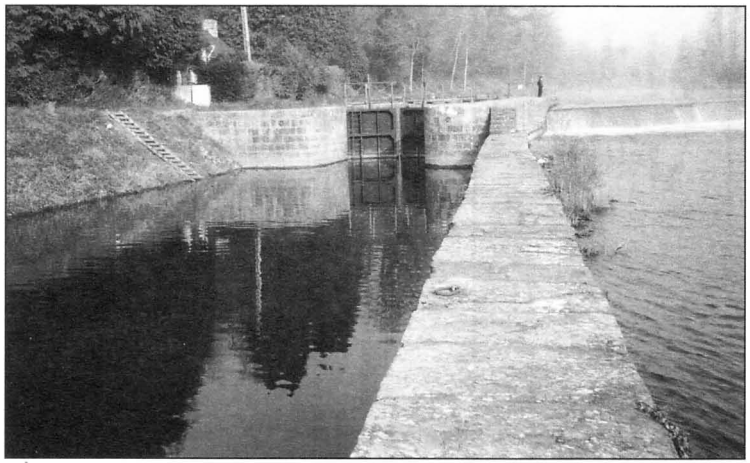

◀ Phot. 4. – Vue d'ensemble sur l'écluse de Lothey en Pleyben.
Au premier plan, garde-gravier, couronné par de grandes dalles en schiste bleu. À droite, barrage-déversoir. L'écluse proprement dite, avec bajoyers de rive et du large, est typiquement polylithique : granite du Huelgoat, leucogranite du Sud-Finistère, très rare granite rose de l'Aber-Ildut. Bittes d'amarrage en leucogranite ou en kersanton gris.
Cliché Louis Chauris.

Phot. 5. – Détail de l'écluse du Moustoir en Châteauneuf-du-Faou. ▶
Tablette (bordure) en granite du Huelgoat, soigneusement appareillé. Dallage central en leucogranite. En haut, garde-gravier.
Cliché Louis Chauris.



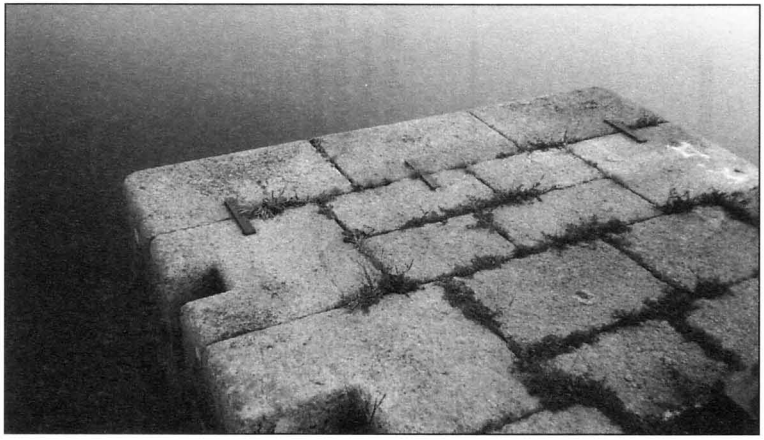

◀ Phot. 6. – Ecluse de Pont-ar-Bros au sud de Carhaix.
Bajoyer du large : tablette et dallage central en granite du Huelgoat.
Cliché
Louis Chauris.

14 % pour l'ensemble du canal de Nantes à Brest. À titre de comparaison, signalons que le granite, à très gros feldspaths, de Rostrenen a été noté dans 51 écluses soit 21 %[8], mais, dans ce cas, le canal traverse ce dernier massif granitique et, de surcroît, dans un secteur où les écluses sont très rapprochées par suite de la proximité du seuil de Glomel (à 184 mètres). Le célèbre kersanton de la rade de Brest a été également utilisé, dans la partie occidentale du canal, pour 11 écluses, soit moins de 5 %. Le pourcentage relativement élevé des écluses ayant fait appel au granite du Huelgoat est d'autant plus remarquable que – comme nous l'avons déjà indiqué – ce massif n'apparaît qu'à quinze-vingt kilomètres au nord des ouvrages.

L'examen des écluses ayant utilisé le granite du Huelgoat montre que cette pierre a été recherchée préférentiellement pour les tablettes des bajoyers, le dallage médian employant plus souvent les leucogranites du Sud-Finistère (et peut-être du Morbihan ?), moins résistant et livrant des pierres de moindre dimension. Les éléments en granite du Huelgoat, en particulier pour les musoirs, sont fréquemment de forte taille : par exemple 1,20 m x 1 m sur 0,40 m d'épaisseur – ce qui correspond à 0,48 m^3, soit à un poids nettement supérieur à une tonne. Quand on se souvient que de telles masses devaient être transportées par charrois sur des voies médiocres, on imagine facilement les difficultés de tels acheminements. Il est difficile de chiffrer le poids de granite du Huelgoat ainsi transporté, mais il s'élève à plusieurs milliers de tonnes. Et ce d'autant plus que le même matériau a été également façonné pour les encadrements des ouvertures de nombreuses maisons éclusières, ainsi que, mais beaucoup plus rarement, pour des bittes d'amarrage.

Sans aucun doute, l'exécution du canal de Nantes à Brest représente la première utilisation, en grand, du granite du Huelgoat pour les travaux publics. En fait, par suite de son isolement en Bretagne intérieure, ce superbe matériau ne devait prendre son essor qu'à la fin du XIXe siècle[9]. Actuellement, avec la carrière de Roz-Perez, le granite du Huelgoat a un impact national, voire international.

---

8 Se reporter à L. CHAURIS, «Un granite à feldspaths géants : Rostrenen en Bretagne», *Le Mausolée*, n° 772, 2000, p. 78-85.

9 Le granite du Huelgoat devait être retenu pour la construction (1928-1936) de la célèbre École navale de Brest à Saint-Pierre-Quilbignon. Sur ce sujet, consulter L. CHAURIS, «Quels granites pour l'École navale ?», *Les Cahiers de l'Iroise*, 1993, n° 157, p. 55-57.

Résumé

L'exploitation des rochers granitiques du Huelgoat, pour les travaux du canal de Nantes à Brest, a été la cause, en 1825, d'un sérieux litige entre la municipalité de cette commune et les entrepreneurs chargés de l'ouvrage. En révélant les arguments présentés par les deux parties, sous le regard du service des Ponts et Chaussées et des autorités préfectorales, les données archivistiques permettent de mieux appréhender, sous un éclairage original, les mentalités, au début du XIXe siècle, face à l'utilisation des ressources naturelles.

Abstract

In 1825, the exploitation of the granitic boulders at Le Huelgoat for the building of the Nantes-Brest canal caused a serious dispute between the town council and the engineers in charge. The analysis of the relevant archive, showing the argument used by both parties, throws an original light on the way people reacted to natural resources at the beginning of the XIXth century.

Diverradur

Eur stard a vreutadeg a savas e 1825 etre kuzul kêr Vrest hag an antrepenourien oa karget euz al labouriou war-dro kanol an Naoned da Vrest, en abeg d'an implij greet euz reier men-greun an Uhelgoad. Servijou ar Pontou hag Hentou ha re ar Prefeti ne oant ket diseblant e-keñver an disemgleo-se ; paperiou a zo m'eo displeget enno arguzennou an diou gostezenn ha dre o ferz e heller kompren gwelloh pehini oa tro-spered an dud e-kerz bloaveziou kenta an XIX^{ved} kantved pa veze da ober implij euz traezou an natur.

La rénovation du Musée départemental breton, Quimper

par Philippe Le Stum*

Le musée du Finistère

Constituée à Quimper, chef-lieu du département, en 1845, la Société d'archéologie du Finistère décida, dès l'année suivante, de la création d'un musée dont elle commença de constituer les collections. Elles devaient rassembler les éléments les plus remarquables originaires de l'ensemble du territoire finistérien : objets mis au jour par les prospections archéologiques, statuaire ou fragments monumentaux sauvés de la destruction d'édifices. Lors de la dissolution, provisoire, de la Société, en 1862, le conseil général du Finistère évita la dispersion des collections en les prenant à sa charge. Ce changement de statut s'accompagna d'un élargissement du champ d'intérêt du musée : le département voulait en effet que «l'établissement contienne toutes les curiosités scientifiques, historiques, artistiques et même industrielles qu'il plaira à l'administration d'y placer». De fait, le musée fut l'un des premiers en France, dès les années 1860-1870, à s'intéresser à l'ethnographie régionale et aux arts populaires. Commença alors une collecte qui, poursuivie aujourd'hui, en fait le principal conservatoire de l'histoire, de l'ethnographie et des arts régionaux du Finistère.

En 1911, par suite de la séparation de l'Église et de l'État, le département du Finistère devint propriétaire de l'ancien palais des évêques de Cornouaille et y fit installer une partie des collections. Cet édifice, accolé à la cathédrale Saint-Corentin, comprend, selon un plan en équerre, deux ailes perpendiculaires encadrant la tour de Rohan, ainsi désignée d'après le nom de l'évêque Claude de Rohan, pour lequel elle fut élevée en 1507. Entre la tour et la cathédrale, l'aile longeant la rue du Roi-Gradlon fut reconstruite en 1647 après un incendie. Elle est percée d'un porche par lequel on entre dans la cour du palais. L'aile méridionale, bordant la rivière Odet, qui traverse Quimper, fut élevée en 1776[1].

En 1981, le conseil général prit la décision de rénover le palais épiscopal et d'en consacrer au Musée départemental l'intégralité des espaces, alors en partie occupés par d'autres services. De 1983 à 1990, fut conduite en deux tranches, sous la direction de l'architecte en chef des Monuments histo-

* Conservateur en chef du Musée départemental breton.

1 Nolwenn RANNOU, *L'ancien palais épiscopal de Quimper*, Rennes, Université de Rennes 2, 1997. (Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art).

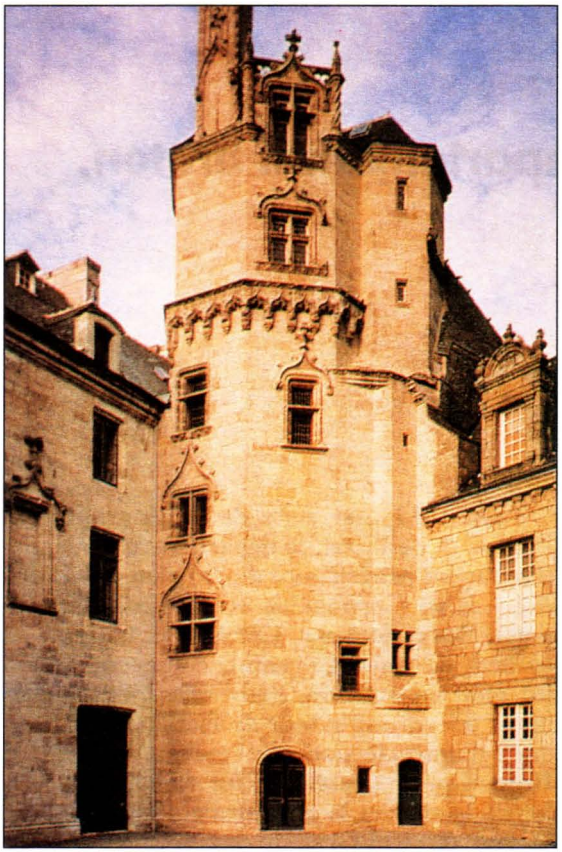

Fig. 1. – Quimper, *Musée départemental breton*, tour de Rohan.
Cliché Padrig Sicard.

riques[2], la restauration architecturale du bâtiment dont la première étape fut le traitement de l'ensemble des boiseries contre le mérule, qui y avait occasionné d'importants dégâts. Pour en venir à bout, lambris et planchers durent être entièrement démontés. La restauration occasionna des découvertes d'aspects inconnus de l'édifice : trace du grand escalier droit, l'un des premiers de France, qui fut reconstitué en matériaux modernes et constitue l'un des deux axes de distribution du circuit ; fresques en trompe l'œil de la tour de Rohan, etc.

L'aménagement des bureaux de la conservation et de la documentation ainsi que d'une salle de conférence fut achevé, pour l'essentiel, en 1986. L'aménagement des salles d'exposition permanente et temporaire fut relancé en 1990, selon un programme muséographique complet, proposé la même année par l'actuelle conservation. Afin d'éviter la fermeture de l'établissement au public, on opta pour une réouverture échelonnée, qui s'est achevée en 2000 par l'aménagement des nouveaux espaces de la céramique régionale.

Deux équipes d'architectes muséographes ont successivement assuré la maîtrise d'œuvre de ce chantier : à l'agence nantaise Tetrarc (Michel Bertreux) a été confié l'aménagement des espaces d'accueil, des salles de l'archéologie et des arts anciens, de la section des costumes et des salles d'exposition temporaire. L'agence Itinérance (Philippe Noir, Christine de Vichet) lui a succédé en 1996 pour l'installation des salles du mobilier et de la céramique. Le palais-musée s'articule autour d'une cour séparée d'un jardin public par un cloître néo-gothique. La sécurité de l'établissement nécessitant la clôture de cet espace, l'architecte Giovana Piraina (agence Colboc, Paris) a dessiné une ferronnerie d'inspiration florale qui, placée dans les arcatures du cloître, en limite le franchissement mais en préserve la transparence (1999).

Un musée dans un palais. Signalétique. Accueil

Les collections d'ethnographie ou d'art régional présentées au musée n'ont guère de rapport avec le caractère et l'histoire du bâtiment qui les abrite. Le programme scientifique et fonctionnel élaboré en 1990 n'a pas

[2] Benjamin MOUTON, «L'ancien évêché de Quimper, un musée breton», *Monuments historiques*, n° 153, octobre 1987, p. 91-94.

tenté de contourner cette réalité en cherchant un lien par nature artificiel ou en occultant les traces nombreuses de l'ancienne affectation du palais. Au contraire : lambris, parquets, poutraisons sculptées, décors peints ont été soigneusement restaurés et, en quelques endroits, restitués. Il a été demandé aux muséographes de laisser partout apparents ces éléments et de les mettre en valeur, en établissant un équilibre entre cet impératif et l'ensemble des dispositifs de présentation des collections.

La signalétique historique et architecturale, constituée de textes illustrés imprimés en sérigraphie sur des panneaux de métal, contribue à l'appréhension, par le visiteur, de l'édifice en tant que tel. Présente dès l'entrée dans la cour, elle ponctue l'ensemble du circuit. Elle complète la signalétique d'orientation (sérigraphie sur verre transparent) et la signalétique d'objet (impression sur papier ou calque). Les trois dispositifs ont chacun une «identité» visuelle propre (format, matériaux, couleurs) correspondant à trois niveaux de «lecture» distincts et complémentaires, mais s'inscrivent dans une même charte graphique, proposée au musée par le graphiste rennais Stéphane Thommeret et développée sur l'ensemble des publications du musée.

Le programme scientifique et fonctionnel adopté en 1990 réintégrait dans le circuit les espaces en rez-de-chaussée antérieurs au XIXe siècle. Ceux-ci paraissaient nécessaires autant à la compréhension du palais par le visiteur qu'à la présentation de collections monumentales, gallo-romaines, médiévales et modernes. Cet apport permit aussi de déployer les fonctions d'accueil et de boutique dans le large espace qui leur manquait jusqu'alors, en leur réservant les anciennes cuisines du palais : elles constituent une introduction à la visite du monument, cette salle ayant conservé son équipement du XVIIe siècle (cheminée, four à pain, puits).

Archéologie et art régional ancien (1992)

Depuis les premiers apports, au milieu des années 1840, de la Société d'archéologie du Finistère, le Musée départemental a



Fig. 2. – Salle gallo-romaine et pavement de Pont-Croix.
Tetrarc (M. Bertreux), Nantes.
Cliché Serge Goarin.

constitué une collection unique d'archéologie et d'art breton ancien (sculpture, vitrail, orfèvrerie). Elle est déployée en rez-de-chaussée du logis de Rohan et de l'aile du XVIIe siècle. Une passerelle (acier rouillé et bois verni) mène le visiteur le long des deux premières salles. Solution technique à la différence de niveaux du sol dans ces espaces d'époques diverses, elle permet également de ménager des «points de vue» sur des pièces monumentales (stèle gauloise romanisée, cavalier à l'anguipède, borne milliaire, pavement de thermes, etc.). Après une évocation de la préhistoire (collier d'or de Tréglonou, torsade d'Irvillac), sont présentés l'habitat et le mode de vie dans la «cité» gallo-romaine des Osismes (céramique utilitaire, orfèvrerie, monnaies, bijoux, urnes cinéraires, figurines religieuses, etc.). De part et d'autre de la passerelle, une ponctuation régulière de vitrines (acier, verre, granit) présente, dans un rapport de proximité, les petits objets.

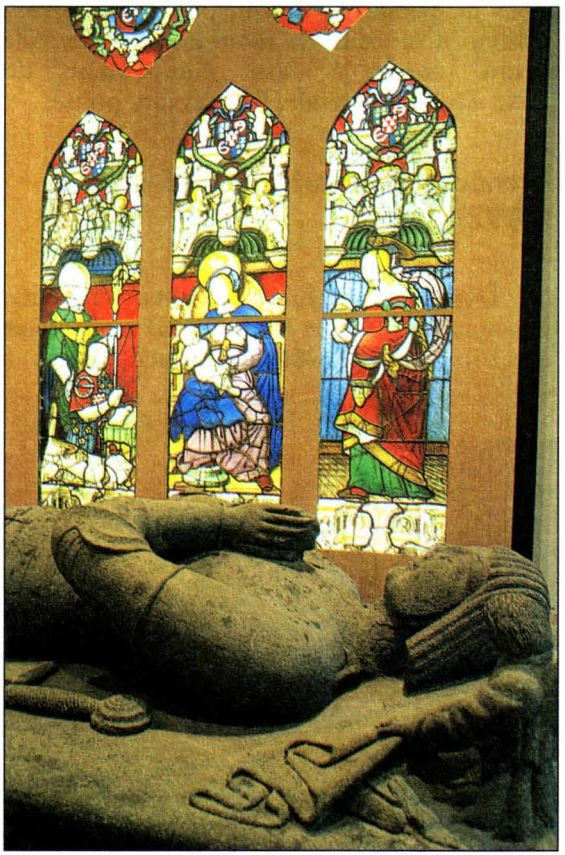

Fig. 3. – Salle d'art ancien.
Tetrarc (M. Bertreux), Nantes.
Cliché Serge Goarin.

Dans la salle du vitrail et de l'art lapidaire médiéval et moderne, un petit escalier descend jusqu'au parterre, dallage de granit, en bandes alternées, où sont exposés deux mausolées aux gisants des XVIe et XVIIe siècles. Le long des murs, dans des plans verticaux, sont enchâssées deux grandes verrières du XVIe siècle, échos, en Bretagne, des Renaissances italienne et germanique. En arrière de la passerelle, dix chapiteaux romans, posés sur des colonnettes d'acier et de granit bleu, ponctuent le cheminement vers la dernière salle, consacrée à la statuaire de bois polychrome. Sur de hautes vitrines de verre et d'acier, coupées par un plan horizontal de bois, sont présentées les grandes figures de la statuaire religieuse bretonne, savante (sainte Anne, XIVe siècle ; sainte Trinité aux anges musiciens, XVIe siècle), ou populaire (saint Trémeur, XVIe siècle, saint Roch, saint Fiacre, etc.).

Costumes traditionnels du Finistère

Les collections de vêtements traditionnels du Finistère et de la Bretagne forment un des plus importants fonds du musée, et le plus riche de Bretagne[3]. Leur première présentation, en 1884, sous forme d'une *Sortie de noce en Bretagne*, diorama composé de quarante-

[3] L'histoire, le développement et le contenu de cet aspect des collections ont fait l'objet d'une présentation détaillée dans la collection des *Guides du musée départemental breton* : Philippe LE STUM, *Les costumes traditionnels du Finistère*, Quimper, Musée départemental breton, 1996.



Fig. 4. – Salle des sculptures polychromes.
Tetrarc (M. Bertreux), Nantes.
Cliché Serge Goarin.

quatre mannequins habillés, avait fait date dans l'histoire de la muséographie française. L'enrichissement et l'étude de cette section, dont la constitution a commencé il y a plus d'un siècle, demeure aujourd'hui une des priorités des conservateurs du musée[4] : plusieurs expositions temporaires ont été consacrées à ce thème[5], et près de cinq cents pièces nouvelles sont entrées dans les collections depuis 1900. Parallèlement a été systématiquement menée la constitution d'un fonds documentaire et iconographique de référence, part majeure de l'iconothèque, accessible aux chercheurs. Cette politique s'est accompagnée de l'ouverture, en juin 1991, de quatre salles du premier étage, présentant l'évolution des modes vestimentaires finistériennes du premier quart du XIXe siècle aux années 1950.

Dans de vastes tables de chêne cérusé sont d'abord présentés, à plat, les outils et matériaux nécessaires à la confection des vêtements. Dans les deux principales salles, le mobilier réalisé pour la présentation de vingt-deux costumes sur mannequins est composé d'un plancher en damier et d'un plafond suspendu. Entre ces deux éléments, de hautes parois de verre, disposées perpendiculairement les unes aux autres, forment les vitrines. Le visiteur circule sur ce damier parmi les mannequins. De petits meubles lumineux, surmontés de cloches en verre, ponctuent l'espace des deux salles. Ils présentent des sculptures réalisées à la fin du XIXe siècle et dans les premières décennies du XXe, par des artistes régionaux ayant pris pour modèle la diversité vestimentaire bretonne. Il nous a en effet paru opportun d'associer à la présentation d'objets ethnographiques et de costumes des œuvres témoignant de l'inspiration que les artistes fréquentant la Bretagne ont puisée dans le pittoresque de ces modes traditionnelles, évoquant des attitudes, des gestes que la présentation statique des mannequins ne permettait pas de restituer. Cet aspect de l'histoire des arts en Bretagne constitue un autre

[4] Un bilan annuel des acquisitions du musée est publié chaque année dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*.

[5] Ils ont des chapeaux ronds, vêtements et costumes en Basse-Bretagne, 1989-1990 ; La découverte des costumes bretons ; F.-H. Lalaisse (1810-1884), 1993 ; Bijoux des régions de France, 1993 ; L'enfance en Bretagne, 1995 ; Costumes traditionnels du Finistère, 1996.



Fig. 5. – Salle des costumes.
Tetrarc (M. Bertreux), Nantes.
Cliché Serge Goarin.



Fig. 6. – Salle des costumes.
Tetrarc (M. Bertreux), Nantes.
Cliché Serge Goarin.

axe de la politique de développement des collections du musée conduite depuis une douzaine d'années. Outre des peintures d'Alfred Delobbe (1835-1915), Pierre de Belay (1890-1947), Lucien Simon (1861-1945), Louis Caradec (1802-1882), le visiteur peut découvrir un ensemble représentatif du développement de la sculpture régionale dans l'entre-deux-guerres à travers des œuvres de René Quillivic (1879-1969), Armel-Beaufils (1882-1952), ou Louis-Henri Nicot (1878-1944).

Bois sculpté, mobilier et cadre de la vie domestique (1999)

La première des deux salles de cette section, située au second étage de l'édifice, présente une architecture et un décor remarquables, mis au jour en 1989 et demeurés inconnus du public jusqu'à l'ouverture de cet espace en juin 1999. Située dans la tour élevée en 1507, elle porte un décor de fresques datant de la fin du XVIIe ou du début du XVIIIe siècle, composé de faux lambris et de trophées peints en trompe l'œil.

Les fresques ayant été restaurées, la salle est désormais consacrée à l'évocation de la sculpture sur bois et du mobilier de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne. De chaque côté d'une cimaise centrale ont été disposés deux ensembles de piliers de maisons médiévales de Quimper et de Morlaix. Une suite de blochets anthropomorphes ainsi qu'une table Renaissance et des façades de coffre du XVIIe siècle complètent la présentation, premier volet de cette section du circuit permanent.

Quelques marches la séparent de la grande salle du mobilier. Ancienne salle d'apparat du palais épiscopal, cette longue pièce a perdu la totalité de son décor ancien lors de l'incendie qui la ravagea en 1939, détruisant également une partie des collections. De part et d'autre y sont aujourd'hui disposées, en une succession de loges ponctuées par des toiles imprimées, sept étapes de l'histoire du mobilier régional entre le XVIIIe et le premier quart du XXe siècle : du coffre à l'armoire, les meubles du repas dans la société traditionnelle, l'armoire de mariage, les meubles du repos, le mobilier «à personnages» ou «néo-breton» de la fin du XIXe siècle. La création,

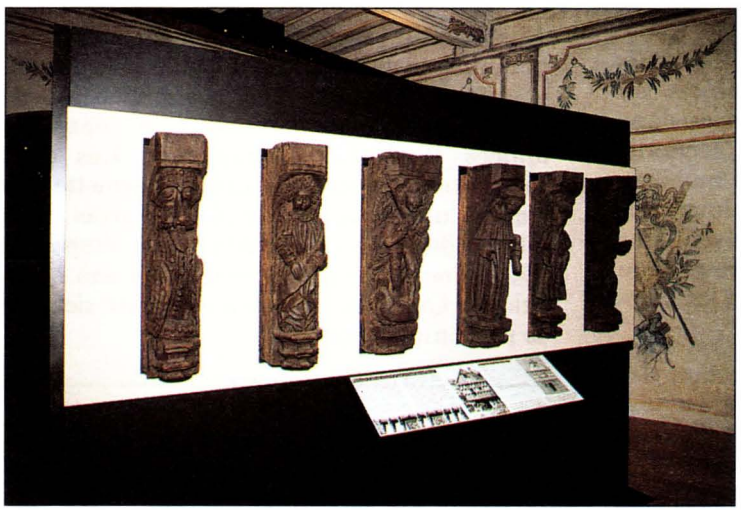

Fig. 7. – Salle des fresques.
Itinérance (Ph. Noir, Ch. de Vichet), Paris.
Cliché Jacques Kerisit.



Fig. 8. – Nouvelle salle du mobilier.
Itinérance (Ph. Noir, Ch. de Vichet), Paris.
Cliché Serge Goarin.

dans l'entre-deux-guerres, d'un mobilier «breton-moderne», aux lignes Art déco, est évoquée par deux ensembles récemment entrés dans les collections : la salle à manger du groupe des *Seiz-Breur* (les «Sept-Frères»), présentée dans le pavillon breton de l'Exposition internationale des arts décoratifs en 1925, ainsi qu'un salon à décor pyrogravé et peint du Quimpérois Paul Fouillen (vers 1930).

Des accessoires, des objets décoratifs (faïences, cuillères de mariage, objets du tabac, etc.), placés parmi les meubles ou dans des vitrines basses longeant les sections, accentuent la mise en contexte du mobilier. Celle-ci est renforcée par les décors imprimés en très grand format, et reproduisant des documents anciens, tendus à l'arrière-plan de chacune des sections ou les séparant latéralement.

Un vaste palier prolonge la section des meubles et du cadre de vie. Il contient une section consacrée à l'iconographie religieuse domestique, comprenant notamment une vitrine d'imagerie populaire et de bois gravés.

La céramique régionale (2000)

La constitution des collections de céramique quimpéroise a commencé dès les années 1870. Constamment enrichi depuis, cet ensemble forme aujourd'hui la première collection publique de céramique bretonne[6]. Son accroissement constitue depuis plus de dix ans une des priorités de la conservation. Ainsi s'est-il vu considérablement augmenté, notamment, de pièces témoignant du renouveau de la faïence et du grès quimpérois dans l'entre-deux-guerres d'une part, dans les années 1950-1960 d'autre part. Les deux salles nouvellement aménagées permettent, à travers une sélection de plus de trois cents pièces, de retracer les différentes étapes de l'évolution d'une production qui fit son apparition à Quimper au début du XVIIIe siècle et se perpétue de nos jours.

[6] Une part importante en est publiée dans le catalogue de l'exposition *Quimper, trois siècles de faïences, 1690-1990*, présentée au musée des Beaux-Arts en 1990 avec la collaboration du Musée départemental.



Fig. 9. – Nouvelles salles de céramiques. Itinérance (Ph. Noir, Ch. de Vichet), Paris. Cliché Serge Goarin.

La nouvelle section s'ouvre sur une suite de bas-reliefs, en grès chamotté, consacrés à la vie populaire et au légendaire breton. Réalisée en 1952 par le Quimpérois Pierre Toulhoat, elle rythme l'ascension du visiteur et le mène à un palier aménagé en mezzanine comportant une introduction technique (ancien tour de potier, phases de la fabrication et du décor d'une figurine, etc.).

N'ayant conservé aucune trace de décor ancien, la première salle a pu être dotée d'un important dispositif de vitrines, permettant l'exposition de près des trois quarts de la collection (XVIIIe siècle-1925). Sur la partie gauche de la pièce et sur toute sa longueur, une galerie à vitrage coulissant fait alterner deux types de présentation : la première, historique et typologique, s'appuie sur une cimaise de médite rainurée à revêtement de Nextel vert pâle (terres vernissées, faïence populaire, scènes bretonnes, etc.). Ce dispositif, très souple, permettra un renouvellement des présentations d'une collection en constante augmentation. Il est interrompu par des compositions scénographiques associant des céramiques et des éléments de mobilier ou d'autres objets d'un même contexte historique et stylistique (poteries utilitaires, scènes de genre de la fin du XIXe siècle). À droite, les compositions scénographiques sont remplacées par des niches, dont l'ouverture est encadrée par un vitrage dépoli, resserrant l'attention sur quelques pièces majeures liées par une communauté de style ou de fonction (l'eau et la toilette au XVIIIe siècle, le décor botanique de la fin du XIXe siècle, etc.).

Entre ces deux galeries longitudinales, deux vitrines hautes, à double face de présentation, ouvrent et ferment la salle (les décors du XVIIIe siècle, les figurines religieuses, la faïence témoin de l'histoire, Mathurin Méheut céramiste). Au centre, deux vitrines pupitres concentrent l'attention du visiteur sur quelques étapes de l'évolution des décors ou des artistes ayant marqué l'histoire de cet art (Alfred Beau, René-Yves Creston, etc.).

Située dans le prolongement de la grande salle des faïences, au troisième étage de la tour de Rohan, la seconde salle de cette section, plus petite, a conservé ses poutres sculptées du XVIe siècle ainsi qu'une cheminée monumentale. Son aménagement a donc été volontairement réduit à quatre vitrines

murales hautes. Les thématiques développées correspondent exclusivement à des acquisitions récentes du musée : l'étonnante et rarissime production à décor «colonial» (vers 1930), les grès d'inspiration Art déco (1920-1930), le renouveau de l'après-guerre et les céramiques d'artistes de la manufacture Keraluc, auxquel nous avions consacré une rétrospective en 1997[7].

Les salles d'exposition temporaire

Le second étage de l'aile sud a été entièrement réservé aux expositions temporaires. Les murs porteurs y délimitent quatre espaces (loges) presque entièrement cloisonnés (bois tendu de toile de verre peinte). En quelques endroits, ce revêtement laisse apparaître des traces résiduelles du bâti ou du décor originel (cheminée, appareil, lambris XVIIIe siècle). Des faux plafonds dissimulent les dispositifs d'éclairage. Sur tout le pourtour de ces espaces, une double frise d'inserts métalliques permet la fixation des supports de cartels ou de petites vitrines murales destinées à la présentation d'ouvrages ou de gravures.

L'image est en effet au cœur de la programmation d'expositions temporaires menée au Musée départemental depuis douze années. Cette politique accompagne et rend compte de la constitution systématique d'un ensemble, le plus complet possible et qui fait aujourd'hui référence, des innombrables représentations du Finistère, de ses sites et de ses habitants. L'imagerie populaire (1992), les costumes vus par les lithographes du XIXe siècle (1993), la gravure romantique (1995), l'affiche (1994 et 2001), la photographie (1998 et 2000) ont ainsi fait l'objet d'importantes rétrospectives.

Entièrement rénové, service public doté d'un équipement technique complet, responsable d'une collection qui constitue une part essentielle du patrimoine des Finistériens, le Musée départemental peut assurer pleinement un rôle majeur dans la mise en valeur de la mémoire collective, historique, ethnographique ou artistique du Finistère.

---

[7] Antoine LUCAS, *Keraluc, cinquante ans de céramique artistique à Quimper*, catalogue d'exposition, Quimper, Musée départemental breton, 1997.

Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2000)

par Philippe Le Stum*

Iconographie du Finistère : arts graphiques et photographie

Estampes

Gravures sur bois

Systématiquement constitué depuis 1990, le fonds d'estampes du Musée compte maintenant un grand nombre de planches témoignant de la place de la thématique bretonne dans le renouveau de cet art, engagé dans les dernières années du XIXe siècle. L'un des artistes les plus représentatifs de son épanouissement dans le courant du XXe siècle fut Jean Chièze (1898-1975), évoqué lors de l'exposition sur l'imagerie populaire bretonne (1992)[1]. L'ouvrage d'Henri Quéfellec, *Un homme d'Ouessant*, édité à 130 exemplaires par les Bibliophiles et graveurs d'aujourd'hui, en 1957, contient la seconde série d'illustrations que ce graveur consacra à Ouessant (2000.1.1.).

À l'ensemble, réuni au musée, de bois de René Quillivic (1879-1969) s'ajoute désormais son effigie d'un vétéran du «86e coz de Quimper», xylographie en deux tons (2000.26.1.). De René-Yves Creston (1898-1964), nous avons pu acquérir *L'homme aux béquilles*, *La Bouteille de muscadet* (2000.7.1 et 2.) et *Les Suppliants (Locronan)* [2000.35.8.].

À la même technique appartiennent des estampes de Lionel Floch (2000.34.1.), Marie-René Chevallier-Kervern (2000.34.2.), *Le Mousse*, de Tony Beltrand (1847-1904) (2000.35.7.), un *Sant Erwan* de Xavier de Langlais (2000.35.10.), trois planches du Rennais Théophile Lemonnier (2000.42.1 à 3.), ou encore la *Troménie de Locronan*, d'Yvonne Jean-Haffen (2000.48.1.), la *Rentrée des goémons à Penmarc'h* et le *Pardon de Notre-Dame-de-la-Joie*, d'A. Marzin (2000.48.2 et 3.).

Tailles-douces, burins et eaux-fortes

De Nicolas Ozanne (1728-1811), l'un des premiers artistes ayant représenté des sites finistériens, le musée a acquis une *Vue du Port de Brest de la cale de construction atenant au Bureau général*, ainsi que le *Port de Roscoff, vu de Porsglase* (2000.35.2 et 3.).

---

* Conservateur en chef du Musée départemental breton, Quimper.

1 *L'imagerie populaire bretonne*, catalogue d'exposition, Quimper, Musée départemental breton, 1992, p. 200.

L'une des pièces les plus rares de notre fonds est désormais le frontispice de la *Revue fantaisiste*, gravé en 1861 par Rodolphe Bresdin[2] (1822-1885) [2000.39.11.], l'un des graveurs les plus originaux du XIXe siècle. La Bretagne n'est présente dans son œuvre que par cette composition, construite autour des figures d'un couple de Cornouaillais. Parmi les pièces acquises cette année, citons également des gravures d'Adolphe Beaufrère (1876-1960), *Vallée de Kéblin, près de Quimperlé* (2000.39.14.), Auguste Brouet (1872-1941), *Déchargement à Loctudy* (2000.46.1.), Henri Cheffer (1880-1957), *Scène de marché* (2000.35.12.), Charles Cottet (1863-1924), *Vieille femme d'Ouessant* (2000.40.2.), Henri Delavallée (1862-1943), *Cour de ferme* (2000.39.12.), Jean Frélaut (1879-1954) [2000.46.11 et 12.], Auguste-Jean Gaudin (1914 - ?), *Sainte Anne et la Vierge* (2000.39.3.), Maxime Lalanne (1827-1886), *À Quimper, Grande rue à Morlaix* (2000.39.1 et 2.), Henri-Edouard Léon (1873 - ?) [2000.46.14 et 15.], Lecouteux, *Pêcheur* (2000.31.8.), Louis-Marcel Myr, *Bassin du carénage à Brest* ; *Port de Douarnenez* (2000.46. 16 et 17.), de l'Américain Orville Houghton Peets (1884-1964), *Chantier naval à Concarneau*, (2000.39.4.), Jules Laurens (1825-1901), *Environs de Rennes* (2000.45.2.), Armand Séguin (1869-1903), *Têtes de bretonnes* (2000.39.8 et 9.). Signalons enfin un ensemble de onze planches de paysages cornouaillais d'André Dauchez (1870-1948) [2000.38.1. et 2000.46.2 à 10.].

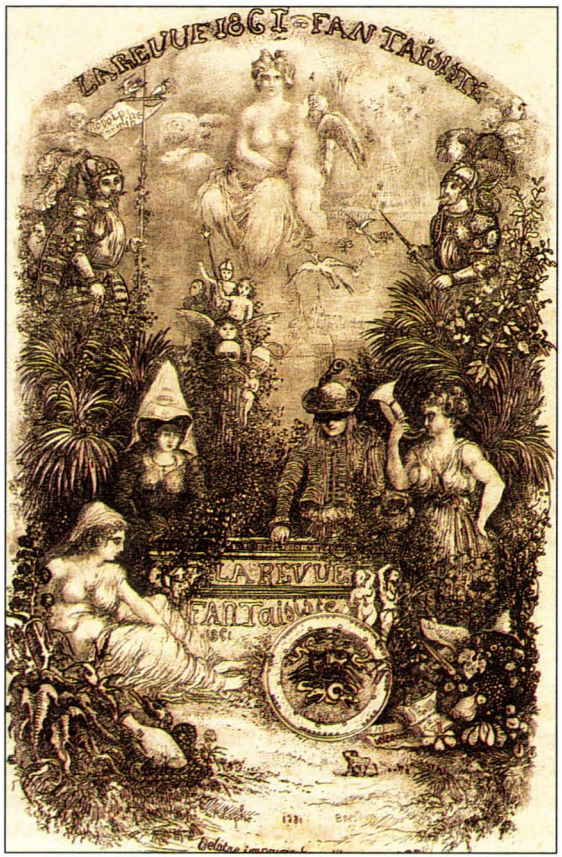

Fig. 1. – Rodolphe Bresdin (1822-1885), frontispice de *La Revue fantaisiste*, 1861.
Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.30.1.
Cliché Serge Goarin.

Aujourd'hui très méconnue est l'œuvre du Lorrain Eugène Décisy (1886-1936), habile buriniste et aquafortiste. La Cornouaille fut parfois présente dans ses créations originales (*Jeune fille* de Fouesnant ou Pont-Aven, 2000.28.4.), ou dans son abondante production de planches d'interprétation (*Quai à Audierne, les frères Kerisit*, d'après Henri Royer, 2000.28.5.).

Lithographie

La lithographie «romantique» des années 1840 à 1860 a déjà fait l'objet d'acquisitions grâce auxquelles le musée réunit maintenant la plupart des albums consacrés aux costumes, aux sites et aux monuments du Finistère et de la Bretagne. Des paysages et vues urbaines (Quimperlé) de Félix Roy (1825-

[2] Maxime PRÉAUD, *Rodolphe Bresdin (1822-1885), Robinson graveur*, catalogue d'exposition, Bibliothèque nationale de France, 2000, n° 7-8.



Fig. 2. – Eugène Decisy (1866-1936), *Jeune fille* de Fouesnant ou de Pont-Aven.
Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.28.4.
Cliché Serge Goarin.

1892) [2000.31.5 à 7.] ; trois planches des *Scènes de la vie rurale en Bretagne* (1844), de François-Hippolyte Lalaisse (1812-1884) [2000.39.5 à 7.], une *Course à Carhaix*, du même (2000. 45.1.), appartiennent à cette production.

Du caricaturiste Henri-Gustave Jossot (1866-1951), une rare lithographie, aussi remarquable par le style que contestable sur le plan du contenu, illustre de manière cruelle la piètre image des Bretons que diffusaient, à la fin du siècle dernier, les dessinateurs satiriques : «Les Bretons et les cochons mangent et couchent ensemble», prétend la légende, qui conclut : «Faut-il que les cochons soient sales !» (2000.4.1.). Trois lithographies d'Henri Rivière (1864-1951), *Les Mousses*, *Les Vieux*, *Le Port* (2000.30.1 à 3.) complètent la série *Au vent du Noroît* dont le musée possédait déjà *Le Travail aux champs*. *L'Enterrement en Bretagne* (1897), lithographie de Charles Cottet, est également entré en collection (2000.39.14.), de même qu'un *Retour de marché*, de L.-B. Delfosse (2000.35.6.).

Affiche

L'exposition *La Bretagne à l'affiche, 1880-1960* (3 mars-29 avril 2001) et le catalogue qui l'accompagne, rendent compte de l'effort mené par le musée pour conserver et faire connaître le domaine de l'affiche illustrée, touristique, industrielle ou culturelle[3]. Un fonds de deux cents pièces environ a déjà pu être réuni, régulièrement augmenté de nouveaux achats. Ainsi, cette année, celui de la maquette originale, en grand format, d'une composition d'André Wilquin pour les *Galettes Saint-Michel* (2000.40.4.) ; l'affiche *Carnac-Plage* de Daniel Derveaux (2000.41.1.) ; celle éditée vers 1928 pour l'emprunt départemental nécessaire à la construction de plusieurs ouvrages d'art (ponts de Plougastel et de Térénez, etc.) [2000.52.1.]. Quelques planches, éditées dans les années 1890, par Les Maîtres de l'affiche, sont des réductions de compositions de Chéret, Meunier ou Moreau-Nélaton (2000.40. 5 à 8.).

[3] Philippe LE STUM, *La Bretagne à l'affiche, 1890-1960*, catalogue d'exposition, Quimper, Musée départemental breton, 2001. Notices par Philippe Le Stum et Catherine Troprès.



Fig. 3. – Henri Gustave Jossot (1866-1951), *Les Bretons et les cochons.*
Collection du Musée départemental breton,
Inv. 2000.4.1.
Cliché Serge Goarin.



Fig. 4. – Henri Rivière (1864-1851), *Les Mousses.*
Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.30.1.
Cliché Serge Goarin.



Fig. 5. – André Wilquin (1899-2000), *Galettes St-Michel au bon beurre de Bretagne*.
Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.40.4.
Cliché Serge Goarin.

Dessins

D'Eugène Decisy, déjà cité comme graveur, le musée possède également deux dessins : *Jeune bretonne lisant* et *Fillette à la poupée bretonne* (2000.28.1 et 2.). Parmi les «petits maîtres», témoins de la vie des populations du Finistère, sur lesquels le Musée départemental breton concentre son attention tant en matière d'achat qu'à travers ses expositions, on citera l'illustrateur de la presse enfantine Félix-Pol Jobbé-Duval (quatre aquarelles de scènes et paysages bretons, 2000.19.1 à 4.), Maurice Léonard, *Procession en Bretagne* (2000.27.1.), Pégot-Ogier, *Le Convoi funéraire de Louise Brizeux* (2000.27.2.), Georges Géo-Fourrier, *Bigoudène assise* (2000.27.3.), Georges Joubin, *Femme de Pont-Aven* (2000.7.3.).

Peinture

La place, dans les collections départementales, du peintre brestois Louis Caradec (1802-1882), habile à restituer la diversité vestimentaire finistérienne dans la seconde moitié du XIXe siècle, se trouve renforcée par l'achat de deux figures, peintes sur carton, de Bretons au marché (2000.9.1 et 2.). Celle de Lucien Simon (1861-1945), dont le musée possède déjà plusieurs œuvres majeures, s'est étendue par l'achat d'une importante étude – ou d'une reprise (2000.11.1.) – des *Apprêts du dimanche*, toile dont la version définitive, datée de 1919, est conservée au musée des Années Trente de Boulogne-Billancourt.

Photographie

Cet aspect des collections départementales s'est accru cette année d'un exceptionnel ensemble de plus de deux cents vues stéréoscopiques (restituant le relief) prises dans notre région entre 1857 et 1860 (séries 2000.8. et 2000.25.). Nombre d'entre elles constituent les premiers clichés réalisés en Bretagne, lors de voyages photographiques effectués sous le second Empire, alors que quelques pionniers de la nouvelle technique parcouraient une péninsule encore méconnue. La part la plus nombreuse de ce fonds est formé des stéréogrammes de Charles Furne (1824-1875) et Henri Tournier (1835-?), qui semblent avoir été les premiers à consacrer à la Bretagne une série importante. D'autres vues ont pour auteurs Alfred Beau, Émile Mage, quelques Britanniques anonymes et leur compatriote

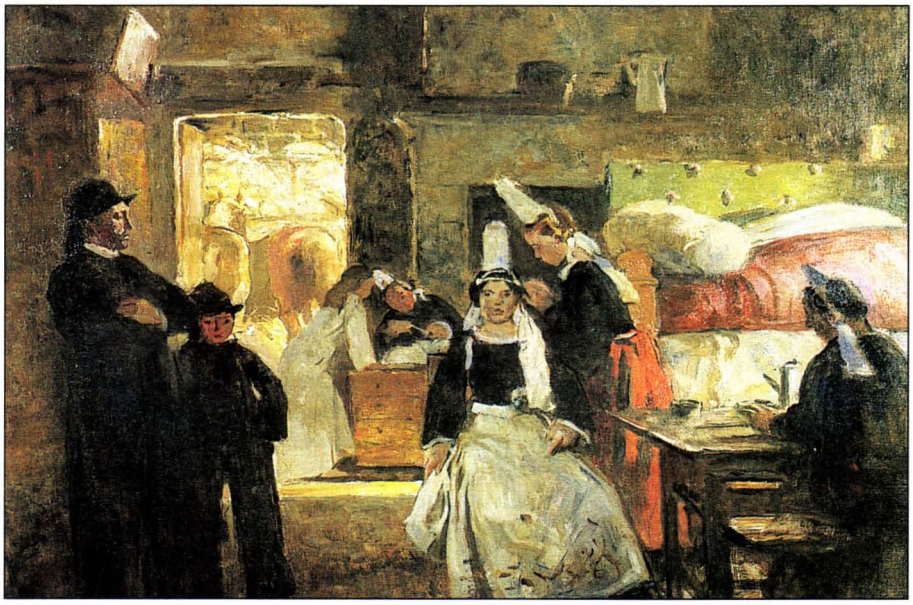

Fig. 6. – Lucien Simon (1861-1945), *Les apprêts du dimanche.* Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.11.1. Cliché Serge Goarin.



Fig. 7. – Charles Furne (1824-1875) et Henri Tournier (1835-?), *Roscoff, costumes de la campagne*, 1857, vue stéréoscopique.
Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.8.1.98.
Cliché Serge Goarin.

Henry Taylor, dont nous avions acquis en 1998 l'ouvrage, illustré de clichés originaux, qu'il publia en 1859 en collaboration avec John Mounteney Jephson[4]. Presque tous inédits depuis leur première publication, ces documents d'un intérêt documentaire irremplaçable ont été montrés au public, à l'été 2001, dans l'exposition *La Bretagne en relief*, dont le catalogue forme désormais l'ouvrage de référence pour l'histoire des débuts de la photographie en Bretagne[5].

Deux petits albums de portraits photographiques réalisés, pour plusieurs d'entre eux, par l'atelier brestois Disdéri, sous le second Empire (2000.24.) ; une cinquantaine de plaques de projection du début du XXe siècle (2000.25.), et d'autres clichés, d'époques diverses (port de Brest par Andrieu, etc.) ont également contribué à l'accroissement du principal fonds public de photographies anciennes conservé dans les musées finistériens.

Arts décoratifs et sculpture

Mobilier

En 1999, l'exposition *En passant par la Bretagne* évoquait l'attrait qu'a exercé notre région sur de nombreux artistes lorrains qui la parcoururent, depuis les voyages «exploratoires» de François-Hippolyte Lalaisse ou d'Émile Gridel jusqu'aux séjours estivaux de Victor Prouvé, l'un des représentants de l'*Art Nouveau* nancéien. Il manquait, pour illustrer ce mouvement artistique, une œuvre d'inspiration bretonne d'Émile Gallé (1846-1904). Nous l'avons découverte depuis, dans une élégante suite de quatre tables gigognes dessinées par ce maître (2000.23.1 à 4.).

Orfèvrerie

Bien conservée, l'orfèvrerie finistérienne d'Ancien Régime constitue un axe notable de la politique d'acquisition du Musée départemental qui, compte tenu des efforts des municipalités de Morlaix et de Landerneau pour la formation de collections locales, concentre principalement son attention sur les productions quimpéroises et brestoises. Une coupe de mariage du maître orfèvre Pierre-Guillaume Rahier (Brest, 1757-1768) [2000.18.1.] a rejoint le petit ensemble de pièces que nous possédons, provenant de ce centre.

Céramique

L'an 2000 a vu l'ouverture des nouvelles salles de la céramique quimpéroise. À travers près de trois cents pièces, elles retracent l'histoire de cette production du XVIIIe siècle à nos jours et en présentent la diversité stylistique,

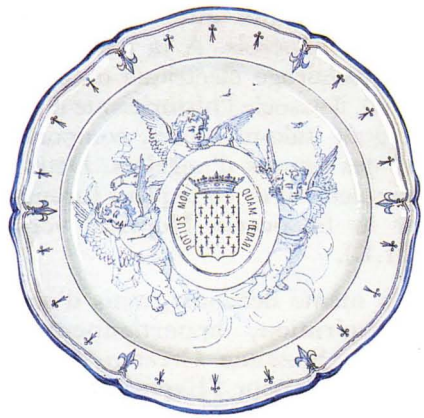

Fig. 8. – Yan' Dargent (1824-1899), plat en faïence.
Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.17.1.
Cliché Serge Goarin.

[4] *Narrative of a walking tour in Brittany*, Londres, Lovell Reeve, 1859. Musée départemental breton, 998.13.1. – *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p.117-118.

[5] Denis PELLERIN et collab., *La Bretagne en relief, premiers voyages photographiques en Bretagne*, catalogue d'exposition, Quimper, Musée départemental breton, 2000.

des décors rouennais des origines jusqu'aux audaces du XXe siècle, en passant par l'éclectisme historique ou le «genre breton» du dernier quart du XIXe siècle. Très considérablement accrue au cours des douze dernières années, cette section fait l'objet de constants enrichissements.

De la collaboration probable du peintre et illustrateur Yan' Dargent (1824-1899) avec la faïencerie Porquier, on connaissait surtout les projets dessinés, acquis par le musée en 1994. Nous avons eu l'opportunité d'acheter cette année un grand plat en camaïeu bleu, décoré par l'artiste d'angelots portant les armoiries de la Bretagne et la devise *Potius mori quam foedari* (2000.17.1.).

Un lampadaire de salon, haut de près de deux mètres, acquis en vente publique, illustre l'étonnante rencontre de formes et de styles ornementaux que s'autorisèrent les faïenciers quimpérois. À la modernité fonctionnelle (éclairage électrique d'un intérieur bourgeois), il associe l'historicisme d'un décor dans le goût italo-nivernais, comportant, en réserve, des figures d'angelots. Deux exemplaires seulement de cette pièce furent exécutés par la faïencerie Henriot, vers 1930 (2000.21.1.).

À la même décennie, mais d'une toute autre inspiration, appartiennent quatre assiettes de Suzanne Creston décorées en 1937, peut-être pour l'Exposition internationale des arts et techniques (Paris) et éditées par Henriot (2000.29.1 à 4.), ainsi qu'un service à café de René-Yves Creston, de la même manufacture (2000. 29. 5 à 7.). Notons aussi qu'a été remis en don au musée un buste de *Bigoudène* par Henriette Porson (2000.32.1.).

Le musée avait consacré en 1997 une importante rétrospective aux productions de la manufacture de faïence et de grès Keraluc, fondée à Quimper, en 1946, par Victor Lucas. Elle mettait notamment en valeur l'œuvre céramique de Paul Yvain et du peintre René



Fig. 9. – René Quéré, *Scène maritime*, faïencerie Keraluc.
Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.5.1.
Cliché Serge Goarin.

Quéré. Tous deux ont tenu à participer à l'accroissement du «fonds Keraluc» du musée : René Quéré nous a remis un grand plat décoré d'une scène maritime (2000.5.1.), et Paul Yvain un plat orné d'un oiseau très représentatif de son talent (2000.33.1.).

Sculpture

Déjà représenté dans les collections départementales par une série de terres cuites ou de faïences tirées de son célèbre monument *Aux bigoudens* (Pont-l'Abbé, 1928), ainsi que par un buste de Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon, le sculpteur François Bazin (1897-1956) est aussi l'auteur d'un monument mis en place à Quimper en 1936, hommage aux *Îliennes*, dit aussi *Merc'hed ar Mor* («Filles de la mer»). Le musée, qui avait acquis en 1998 l'étude en plâtre du buste de l'une de ces deux effigies[6], a enrichi cet ensemble d'une version réduite, en terre cuite, du monument (2000.2.1.). Parmi

6 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p.120, reproduction.



Fig. 10. – François Bazin (1897-1956), *Les Îliennes*, terre cuite.
Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.2.1.
(Cliché Serge Goarin).

d'autres œuvres, cette pièce dont on ne connaît pas à ce jour d'autre exemple, a pris place dans une présentation permanente de la petite statuaire régionale, au sein de la nouvelle section de la céramique et des arts décoratifs.

En 1991, conformément au souhait de son père, la fille d'André-Pierre Schwab (1883-1969) remettait au musée cinquante-neuf médailles exécutées par l'artiste, ainsi que de nombreux croquis et documents provenant de son atelier. L'ensemble forme un témoignage particulièrement intéressant du travail d'un représentant notable de l'art de la médaille française, qui consacra la plus grande partie de son œuvre à la Bretagne[7]. Du même artiste, un bas-relief, intitulé *Les Commères*, est venu cette année compléter ce fonds (2000.3.1.).

L'œuvre du statuaire René Quillivic est aujourd'hui très présente dans les collections départementales (dix-neuf pièces, hors gravures et céramiques) : plusieurs pièces, dans les salles des costumes du musée, montrent la place de la vie et du vêtement traditionnel dans l'inspiration de l'artiste finistérien. Deux plâtres monumentaux, exécutés vers 1952, fort peu connus et demeurés dans son atelier parisien, ont été achetés : *Poésie bretonne* (2000.50.1.) forme une paire avec *La Musique bretonne* (2000.50.2.). Selon son habitude, Quillivic a inscrit au crayon, sur les plâtres eux-mêmes, leur désignation. Il sembla hésiter en ce qui concerne la deuxième de ces œuvres, qui, outre le titre que nous indiquons, porte aussi les mentions suivantes : *Telennerez / harpiste*, *La Harpe galloise*, *Sainte Cécile*. D'un format un peu inférieur est la *Femme de Saint-Guénolé-Penmarc'h*, maquette du monument *L'Espérance*, hommage aux populations attendant avec espoir la libération de la France de l'occupation allemande (2000.50.3.).

Ethnographie, art populaire, dessin : œuvre et collection de Jacques Burel

La collection du Musée départemental a bénéficié d'un don très abondant et très généreux de l'artiste Jacques Burel, décédé à Landivisiau en septembre 2000. Né à Oissel, près de Rouen, en 1922, Jacques Burel fut très

[7] Voir Philippe LE STUM, «André-Pierre Schwab», dans *En passant par la Bretagne, artistes voyageurs lorrains en Bretagne, 1840-1930*, catalogue d'exposition, Quimper, Musée départemental breton, 1999, p. 82-85.



Fig. 11. – René Quillivic (1879-1969), *La Musique bretonne*, plâtre, vers 1952.
Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.50.2.
Cliché Serge Goarin.



Fig. 12. – Jacques Burel (1922-2000), *Portrait de Marie-Jeanne Quenehervé*, huile sur toile, 1951.
Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.22.1.
Cliché Serge Goarin.

marqué par les séjours qu'il passa, dans son enfance, chez ses grands-parents de Coat-Meur en Landivisiau et de Kernével et Loc-Jean en Rosporden. Avant de s'orienter, au début des années 1960, vers l'abstraction, son œuvre de peintre et de dessinateur fut tout entier tourné vers le souci de témoigner, dans le droit fil d'un Mathurin Méheut, d'un monde rural auquel il demeurait profondément attaché. La même passion anima sa curiosité de collectionneur d'art populaire.

Familier des musées finistériens, il a remis une part majeure de son œuvre de peintre et de sa collection d'objets quotidiens au musée des Jacobins de Morlaix, qui lui consacre une exposition en 2001. Au Musée départemental, dont il connaissait fort bien la collection et dont il suivit avec une attention vigilante les étapes de la rénovation, Jacques Burel a confié le soin de conserver des pièces de costumes ayant appartenu à ses proches : gilets, corselets, jupes, tabliers et coiffes de



Fig. 13. – Jacques Burel, *Breton*, dessin.
Collection du Musée départemental breton, Inv. 2000.
Cliché Serge Goarin.

Marie-Jeanne Quenehervé (1874-1959) [2000.22.], ainsi que deux portraits peints, de sa main, de Marie-Jeanne Quenehervé (huile sur toile, 1951) [2000.22.1.] et Youn Flao (h./t., 1970) [2000.22.2.]. Il leur rend un hommage particulier à travers le texte et les illustrations de son album *De ronce et de froment*[8]. Ces dessins et quelques autres, dont les plus anciens remontent aux années 1940, ont également été offerts par Jacques Burel au Musée départemental, formant un ensemble de près de quatre cents numéros (2000.44.).

Enfin, compte tenu du rôle primordial que joue le musée dans la conservation et l'étude des costumes populaires bretons, l'artiste a offert à l'établissement sa collection personnelle en ce domaine, fruit d'une longue collecte animée par la passion pour les arts populaires et le témoignage ethnographique. Cette collection compte cent quarante éléments (2000.37.), comprenant notamment une très belle série de bonnets de coiffe (*koef bleo*) et de visagières du pays bigouden, ainsi que des plastrons brodés de même origine ; plusieurs chapeaux d'homme (modes de Fouesnant, Quimper et Ploaré), de nombreux *chupennou* (gilets) et *jiletennou* (vestes) cornouaillais, des chemises de lin ou de chanvre, quelques jupes et tabliers, un *bragou-braz* de chanvre doté de son bouton double, quelques coiffes du Cap-Sizun, etc.

Nous sommes particulièrement sensibles à ce geste, dans lequel nous nous permettons de voir, de la part d'un vrai connaisseur de la vie bretonne, la reconnaissance des efforts menés par le Musée départemental pour en assurer la conservation et la mise en valeur.

8 *De ronce et de froment, petite chronique de Coat-Meur et autres lieux au temps où ils avaient une âme*, Spézet, Coop Breizh, 1994.

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

Les seigneurs de Penhoët en Saint-Thégonnec

par Patrick Kernévez et Guy Travel*

Miorcec de Kerdanet citait, au début du XIXe siècle, un dicton relatif à quatre puissantes familles nobles du Léon : «Antiquité de Penhoët, vaillance du Chastel, richesse de Kermavan et chevalerie de Kergournadec'h» (*Penhoat an Ançiantis, Castel ar Vailhantis, Kervaon ar Pinvidigez, Kornadeac'h ar Marc'hegez*[1].) Plusieurs auteurs font des premiers un ramage des vicomtes de Léon.

La première mention de la famille de Penhoët[2] est pourtant bien tardive. Elle remonte à 1235, quand Guillaume signa un accord avec les moines du Relec[3]. Proche de la famille de Léon au XIIIe siècle, le lignage émerge au cours de la guerre de Succession de Bretagne et connaît son apogée au XVe siècle, au moment où plusieurs membres de la famille assument de hautes charges au service des ducs de Bretagne. Cette maison se fond par mariage dans celle de Rohan-Gié en 1476.

Leur seigneurie s'étend alors sur une dizaine de paroisses et de trèves du haut Léon, à l'ouest et au sud-ouest de Morlaix, ainsi que dans d'autres évêchés bretons et en Guyenne. Le chef-lieu en était le château de Penhoët dont les ruines se dressent à l'extrémité nord de la commune de Saint-Thégonnec, au point de confluence de la Penzé et du Coatoulsac'h, à sept kilomètres de Morlaix. L'histoire de ce château demeure mal connue ; seul Louis Le Guennec lui a consacré un court article au début du siècle[4].

* Président de l'association Mémoire de Penhoat.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à Martine Fabre, auteur de l'annexe consacrée aux sceaux des seigneurs de Penhoët, ainsi qu'à Yvon Abiven, Christophe Amiot, Yvon Autret, André-Yves Bourgès, Yves Coativy, Hervé Corre, Esther Dehoux, Michael Jones, Jean-Michel L'Haridon et Robert Le Roy, et au personnel du C.R.B.C., qui ont apporté leur contribution à ce travail.

1 Cité par E. FLAGELLE, «Notes archéologiques sur le département du Finistère», *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. IV, 1876-1877, p. 1-90, p. 78.

2 Nous retenons la graphie Penhoët que l'on peut traduire par «le bout du bois» ou par «le chef du bois». Le lieu-dit se nomme désormais Penhoat. On en trouve de nombreuses variantes parmi lesquelles Pencoet (de 1260 à 1352), Penhoet ou Penhoët (de 1386 à 1475), Penhouet (de 1370 à 1473), sans retenir les orthographes des chroniqueurs du bas Moyen Âge. Il existait plusieurs autres lignages de ce nom dont certains ont francisé leur nom en «chef du bois» comme à Concarneau ou à Kervignac (Morbihan).

3 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., rééd. Paris, 1974, t. I, col. 894. Cet accord nous est connu par un *vidimus* daté de 1300.

4 L. LE GUENNEC, «Notes sur le château de Penhoat en Saint-Thégonnec», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVIII, 1911, p. 3-8. Louis Le Guennec a laissé une importante documentation sur la famille de Penhoët dans un fonds déposé aux Archives départementales du Finistère, 34 J 73, Saint-Thégonnec. Nous y faisons de larges emprunts. – Consulter également P. KERNÉVEZ, *Châteaux et fortifications du comté de Léon (XIe siècle - milieu du XIVe siècle)*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1988, 2 vol., t. II, p. 386-412. (Mémoire de maîtrise d'histoire, dactyl.).

HAMON

↓

GUILLAUME
(attesté en 1235)

HERVÉ
(attesté en 1260-1263)

HERVÉ
(attesté en 1282)
fils de **Marie...**
ép. **Ame du Chastel**

HERVÉ
(vers 1292-1321)

ALAIN
(vers 1333-1352)
ép. Marguerite Charruel ?

GUILLAUME LE BOITEUX
(vers 1356-1403)
ép. **Jeanne de Fronsac**
(décédée après 1426), dont il a :
Jean, qui suit
Alain, seigneur de Kérimel et de Coatfrec
Guillaume, seigneur de Kergallon
4 filles : Marquise, Jeanne, Béatrix et Isabeau

↓

JEAN «L'Amiral»
(décédé en 1448)
ép. :
1. Marguerite Charruel ?
2. **Jeanne du Perrier**, mère de Béatrix
3. **Margueritte de Rougé** en 1418

JEAN
(décédé avant 1448)

GUILLAUME
(décédé en 1473)
ép. **Marguerite Péan**
(décédée entre 1473 et 1476)

↓

FRANÇOISE
(décédé en 1497)
ép. **Pierre de ROHAN-GIÉ en 1476**

Fig. 1. – Tableau généalogique de la famille de Penhoët.

Les flèches représentent les filiations certaines,
les noms en gras les seigneurs de Penhoët ainsi que leurs alliances certaines.

Nous allons, dans les pages qui suivent, dresser un historique de ce lignage, avant de nous intéresser au château et à la seigneurie de Penhoët au Moyen Âge.

La famille de Penhoët

1. Des origines obscures

À chaque château ses légendes : D.-N. Miorcec de Kerdanet relatait que le château avait été construit, vers l'an 512, par le tribun Witur qui y demeurait avec Aliénor, sa compagne. Il indiquait : «Le château était situé sur les limites d'une grande forêt, où le tribun prenait le plaisir de la chasse, et le soir, au retour, méditait l'évangile qu'il copia de sa main...[5].» Selon une autre tradition, Penhoët était «le château de la bonne duchesse Anne[6]». Une troisième légende en fait celui d'une femme dont les fils faisaient régner la terreur dans la région, tant et si bien que l'on fit venir des canons de Brest pour détruire le château[7]. Ces traditions, aussi fantaisistes furent-elles, méritent tout de même notre attention. Elles peuvent concorder avec des faits historiques avérés : le château aurait effectivement été détruit à l'aide de canons vers 1590.

Plusieurs auteurs[8] font de Penhoët une juveigneurie de Léon, c'est-à-dire une seigneurie remise en partage à un puîné de la famille de Léon qui, au XIIe siècle, détenait tout le comté de ce nom depuis Morlaix jusqu'à Saint-Mathieu. Aucun document ancien ne vient, à notre connaissance, corroborer ces dires, mais ils ne sont pas pour autant irrecevables. La puissante famille de Léon atteignit son apogée au milieu du XIIe siècle, contrôlant, outre le Léon, de nombreuses terres en Cornouaille et en Léon[9]. Auteur de nombreuses révoltes contre les souverains Plantegenêts dans les années 1167-1179, Guyomarch de Léon fut châtié par ceux-ci qui lui enlevèrent Morlaix en 1180 et partagèrent son héritage entre ses deux fils. L'aîné reçut les châtellenies de Lesneven et de Saint-Renan, tandis que le cadet recevait celles de Landerneau et de Daoudour (Landivisiau). Penhoat relevait de cette dernière. La création d'un petit apanage pour un puîné de la branche cadette des Léon à Penhoat est certes séduisante : elle permettait d'ériger un obstacle face à Morlaix et à la menace ducale, à l'est des possessions des vicomtes, tout comme cela semble avoir été le cas à Penzé[10], mais cette création est invérifiée.

Les armoiries pourraient suggérer quelques pistes. Les seigneurs de Penhoët avaient pour armes «d'or à une fasce de gueules». On retrouve notamment ce blason dans l'armorial du héraut Navarre compilé dans les années 1370[11]. Guy Le Borgne indique au XVIIe siècle : «Penchoet portoit d'or

---

5 D.-N. MIORCEC DE KERDANET, «Châteaux de Bretagne», *Lycée armoricain*, t. I, 1823, p. 251-252. – P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, éd. d'Hozier, Paris, 1638, est le premier, nous semble-t-il, à faire état de «Guithur, Comte de Bas».

6 G.-R. KERAMBRUN, «Fragments d'un voyage en Basse-Bretagne», *Nouvelle Revue de Bretagne*, t. I, 1838-1839, p. 465-475 et 581-599 (p. 584). Il narre également la légende d'une duchesse captive qui, au fond de galeries souterraines emplies de trésors, attend son libérateur...

7 V. SUREL, «Ruines du château de Penhoat», *La Résistance de Morlaix*, 7 juin 1930.

8 Ainsi A. DE BLOIS, «Notice sur les seigneurs de Léon», dans l'ouvrage de P. LEVOT, *Biographie bretonne, recueil de notices sur tous les Bretons qui se sont fait un nom...*, Vannes-Paris, 2 vol., t. I, 1857, p. 290-298 (p. 298).

9 H. GUILLOTEL, «Les vicomtes de Léon aux XIe et XIIe siècles», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971, p. 29-51.

10 L. LE GUENNEC, «Le chemin du Tro-Breiz entre Quimper et Saint-Pol-de-Léon», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIX, 1922, p. 65-98 (p. 96). La famille de Lesquelen en Plabennec serait également issue d'un puîné de la branche cadette de Léon au début du XIIIe siècle.

11 Martine FABRE, *Édition de la partie bretonne et mancelle de l'Armorial du héraut Navarre*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1977, p. 54, n° 802. (Mémoire de maîtrise d'histoire, dactyl.).

à une fasce de gueulle, elle est réputée pour l'une des plus anciennes maisons du païs qui tire son origine des anciens Vicomtes et Barons de Léon...[12].» En 1705, le frère Pinson écrit à leur sujet : «Ce sont les armes des anciens Sires de Penhoët en Taulé, qu'on dit être les anciennes armes des comtes et vicomtes de Léon sans preuves certaines...[13].» Le même auteur ajoute d'autre part que le nom de Léon aurait été relevé par un puîné des comtes de Flandres, époux de l'héritière d'un des vicomtes de Léon, mais pas les armes, conservées par un juveigneur de Léon, à l'origine du lignage de Penhoët[14]. Cela nous placerait vers le XIe siècle où la généalogie des vicomtes de Léon reste incomplète et cette filiation demeure, dans l'état actuel de nos connaissances, bien aléatoire...

2. Les plus anciennes mentions au XIIIe siècle

La première mention de la famille de Penhoët remonte à 1235, quand Guillaume, chevalier et fils de Hamon de Penhoët[15], passa un accord avec les moines de l'abbaye du Relec en Plounéour-Ménez. Il leur accorda alors le droit de libre acquisition en ses biens féodaux et confirma leurs possessions. Il aurait participé à la croisade de 1248, aux côtés de Pierre Mauclerc. C'est au retour de celle-ci que, selon divers auteurs, il aurait rebâti son château[16]. Une fois encore, une certaine circonspection s'impose tant au sujet de sa participation à la croisade et plus encore à propos de la date de construction du château. En effet, beaucoup de lignages désireux de faire valoir des origines antiques cherchèrent à se prévaloir du fait que leurs ancêtres se seraient croisés, quitte à produire des faux[17]. Pour ce qui est de la date de construction du château, rien, ni de l'étude architecturale, ni de l'examen des sources écrites, ne permet de la fixer au milieu du XIIIe siècle, et encore moins au retour de la croisade dont on sait que bien des seigneurs revinrent fort démunis !

Nous ne possédons aucune information sur Hamon de Penhoët, le père de Guillaume. On ne retrouve pas de Hamon dans la descendance des vicomtes de Léon au début du XIIIe siècle[18]. L'habitude de faire suivre son nom par celui de son père est alors ancienne, mais bien moins celle de porter un *surnomen*, un patronyme correspondant au chef-lieu de son fief, ce qui rend difficile toute recherche sur les origines du lignage. Le fait que Guillaume portait en 1235 le titre de chevalier permet tout de même d'avancer que le lignage avait déjà atteint un certain niveau social lié à la détention d'un fief d'importance dont le

---

12 G. Le Borgne, *Armorial de Bretagne...*, Rennes, 1681, non paginé.

13 Archives de l'abbaye de Landévennec, ms. 208, Mémoire pour servir à l'histoire de Daoulas mis en ordre par les soins du frère Louis Pinson, prestre, chanoine de cette abbaie en l'année 1705, f° 22 *bis* r°.

14 Id., *ibid.*, d'après une copie détenue par M. Danguy des Déserts, f° 14 et 14 *bis*.

15 Dom H. Morice, *Preuves, op. cit.*, col. 894, *Guillelmus Hamonis de Penquoet miles*. C'est une lettre produite en 1300 par l'abbé du Relec. Il existe d'autres mentions plus anciennes de familles de Penhoët, mais la filiation avec ceux de Saint-Thégonnec n'est pas avérée. – A. de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, p. 227, *villam Penkoit* (en 916), p. 356, *Pencoit* (en 834-835), et p. 371, *s. Penhoet* (en 857).

16 La plus ancienne mention retrouvée émane de P. Potier de Courcy, «Septième séance de la classe d'archéologie du 23 septembre 1847», *Bulletin de l'Association bretonne*, t. I, 1849, p. 82.

17 Consulter la mise au point de M. Jones, «Les Bretons et les croisades», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXI, 1994, p. 367-380. Il y fait notamment allusion aux forgeries de la collection Courtois, p. 371. Ce dernier mentionnait à Chypre en 1249, parmi 250 croisés bretons, Guillelmus N. de Penhoët et, d'autre part, deux croisés nommés Eudon et Renatus de Penhoët. (Bibl. nat. France, Cabinet des titres, manuscrits de Courtois, Observation sur l'authenticité des titres des croisades, f° 8, 9, 15 et 27).

18 Un puîné de Léon nommé Hamon fut évêque de Léon dans le troisième quart du XIIe siècle. Des seigneurs de Penhoët se prénomment Hervé à la fin du XIIIe siècle et au début du siècle suivant, comme les vicomtes de la branche cadette de Léon.

centre primitif était une motte à basse-cour. A.-Y. Bourgès propose d'identifier Hamon avec un certain *Hamo senescallus* mentionné dans un accord passé en 1185 entre Derian, bailli du duc, et les moines de Saint-Melaine au sujet du four banal de Morlaix[19]. Cette filiation ferait des Penhoët les descendants d'un officier du duc Geoffroy Plantegenêt. L. Le Guennec cite un Hamon de Penhoët, vivant vers 1130, père de Guillaume, qui aurait épousé vers 1160 Julienne de Montrelais, union dont serait issu le Hamon de 1235[20].

Le chevalier Hervé de Penhoët apparaît dans deux actes des vicomtes de Léon relatifs à la garde du château de Coatmeur en Landivisiau en 1260 et 1263. Désigné comme garant par Sylvestre de Coatmeur lors du premier accord, il appose son sceau en bas de cette convention[21]. C'est peut-être le même Hervé de Penhoët ou plutôt son fils qui, en 1282, procède à un échange avec son beau-frère, Hervé du Chastel, et Sibille de Leslem, son épouse, au sujet de la rente annuelle de cinquante livres qui lui était due après son mariage avec Ame du Chastel, sœur du précédent et fille de Bernard du Chastel et de Constance de Léon. Hervé du Chastel concéda la terre de «Scoa» en Plouescat et Cléder à Hervé de Penhoët, par ailleurs détenteur de terres et de droits en Plouvorn, du fait de sa mère, Marie[22].

D'autres membres du lignage figurent dans des actes du troisième quart du XIIIe siècle, parmi lesquels Eudon, qui contribue au denier de la croix pour cent livres vers 1270[23].

Ces quelques mentions ne permettent guère d'établir une généalogie très fiable avant la fin du XIIIe siècle. Toutefois, elles démontrent la présence de ce lignage à la cour des vicomtes de Léon et, par ses alliances matrimoniales, avérées et probables, qu'il tenait un rang comparable aux du Chastel, Kermavan et Kergournadec'h. Contrairement aux deux premières maisons, les seigneurs de Penhoët n'apparaissent pas dans le Livre des ostz en 1294 : ils n'étaient pas les vassaux directs des ducs de Bretagne. Ils remplissaient leurs obligations militaires auprès des seigneurs de la branche cadette de Léon, qui devaient alors cinq chevaliers d'ost pour leurs terres de Léon[24].

3. L'affirmation du lignage : le XIVe siècle

En 1300, le chevalier Hervé de Penhoët confirma les accords passés par son bisaïeul, Guillaume, avec l'abbé du Relec en 1235[25]. C'est probablement le fils de Hervé de Penhoët cité en 1282. On retrouve «Hervé de

---

19 A.-Y. BOURGÈS, courrier personnel du 23 septembre 1999. Qu'il en soit ici remercié. – L'acte est publié par Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. I, col. 705.

20 Arch. dép. Finistère, 34 J 73, Saint-Thégonnec, f° 35 v°. Une fois encore, Louis Le Guennec n'indique pas quelles sont ses références. On peut cependant noter que des seigneurs de Penhoët furent capitaines de Morlaix aux XIVe et XVe siècles, et certains de leurs successeurs gouverneurs de la même ville aux XVIIe et XVIIIe siècles.

21 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. I, col. 978 et 988, *Dominus Herveus de Pencoet.*

22 ID., *ibid.*, t. I, col. 1064, *Herveo Domino de Pencoet Armigero & Amae ejus uxori.* Nous ignorons de quel lignage était issue Marie. Des généalogies anciennes font état d'une union entre Guillaume de Penhoët, le croisé de 1248, avec Mahotte de Kergournadec'h (en Cléder), et d'un Hervé de Penhoët avec Jeanne de Kermavan (en Kernilis), dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

23 ID., *ibid.*, t. I, col. 1008, on relève deux mentions pour une somme analogue : *Eudone de Penquoet, Eudone de Penhoit de Cruce.*

24 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 132, Livre des ost, f° 14 v°. – C. AMIOT, *Lignages et châteaux en Bretagne avant 1350*, Rennes, 1999, 4 vol., t. I, p. 132 et 129. (Thèse de doctorat d'histoire, dactyl.).

25 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. I, col. 894. L'abbé du Relec présente une lettre de «Monsieur Guillaume le fils Hamon de Penquoat jadis Chevalier Beseel dudit Monsieur Hervé». Il nous manque donc un seigneur de Penhoët entre Hamon cité en 1235 et Hervé en 1300, soit avant, soit après Hervé de Penhoët attesté en 1260-1263. Il pourrait s'agir d' Eudon cité en 1267 ou du Hervé de 1282 qui ne serait pas le même que celui de 1260-1263.

Penquoet écuyer», témoin d'un accord entre Hervé de Léon et Eudon de Coetmeur en 1292, et «Monsour Hervé de Penhoat Chevalier», chargé, en 1301, d'établir l'assiette des rentes remises à Guillaume de Léon lors de son mariage avec Catherine de La Roche-Bernard[26]. C'est sans doute encore lui qui fut l'arbitre d'Hervé de Léon dans un traité conclu par celui-ci avec Rolland de Dinan-Montafilant en 1321[27].

Guillaume et Maurice de Penhoët assistèrent au mariage de Mahaut de Léon en 1328[28].

Alain de Penhoët fonda une chapellenie à la chapelle de Lambader en Plouvorn, à une dizaine de kilomètres à l'ouest du château, en 1333[29]. Selon Louis Le Guennec, il aurait épousé Marguerite Charruel, issue d'un lignage de Guerlesquin[30].

Bertrand d'Argentré indique que, au début de la guerre de Succession, vers 1341, Hervé de Penhoët était capitaine de Dinan[31]. Comme son suzerain, le vicomte de Léon, il servit alors Charles de Blois dans le conflit qui l'opposait à Jean de Montfort, pour la succession au trône ducal. En 1349, «Hervé de Pencoet» est chargé par Marguerite d'Avaugour, veuve d'Hervé VII de Léon et tutrice de son fils Hervé, mineur, de faire le prisage des terres remises à Jeanne de Léon à l'occasion de son mariage avec Jean de Rohan[32]. Cette désignation montre bien la confiance témoignée par la famille de Léon à Hervé de Penhoët. Hervé VIII de Léon devait mourir sans héritier en 1363 ; les fiefs de Léon passèrent dans les mains des Rohan, richement possessionnés dans le centre du duché où ils résidaient. Dès lors, et conjointement aux événements de la guerre de Succession, un certain nombre de lignages de la moyenne et de la haute aristocratie léonarde commencent à s'émanciper et à se mettre au service des ducs de Bretagne, voire des rois de France, comme les du Chastel, les Kermavan, les Penhoët et bien d'autres.

Il n'est pas certain que cet Hervé de Penhoët ait détenu la seigneurie de ce nom, puisque nous retrouvons «Alain, S. de Penhunt» qui reçoit, en janvier 1343, un saufconduit pour se rendre en Angleterre[33]. Ce voyage intervint au moment de la trêve de Malestroit entre le roi de France et celui d'Angleterre : quelle pouvait en être la raison ? Allait-il en Angleterre pour verser la rançon de son suzerain, Hervé VII de Léon, alors captif ? Le sire de Penhoët retourne en ambassade en Angleterre en 1349-1350 afin de négocier la libération de Charles de Blois. Il assiste à l'assemblée réunie dans le même dessein à Dinan en novembre 1352[34].

---

26 ID., *ibid.*, t. I, col. 1100 et 1174.

27 ID., *ibid.*, t. I, col. 1317, «Hervé de Pencoit & Morice de Coitkaen Chevaliers arbitres.»

28 ID., *ibid.*, t. I, col. 1349.

29 G. PONDAVEN, L. LE GUENNEC, *La chapelle de Lambader (histoire et description)*, Morlaix, 1911, p. 4, avec pour référence : Bibl. nat., ms. français, 22325. C'est une autorisation donnée par l'évêque de Léon à Alain de Penhoët de fonder une chapellenie à Notre-Dame de Lambader.

30 Arch. dép. Finistère, 34 J 73, Saint-Thégonnec, f° 30 v°. Louis Le Guennec indique qu'il était le fils de Guillaume, époux de N. de Kernoter, héritière de sa maison, et qu'il naquit en 1322 (la date semble erronée). S'il est avéré qu'une alliance matrimoniale intervint entre les Penhoët et les Charruel, la date en reste incertaine.

31 B. D'ARGENTRÉ, *L'Histoire de Bretaigne, des Roys, Ducs, Comtes et Princes d'icelle...*, Paris, 1588, p. 460.

32 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. I, col. 1468.

33 *Calendar of Patent Rolls*, 1340-1343, 578. Cette référence nous a été fournie par Michael Jones, professeur d'histoire médiévale à l'université de Nottingham ; qu'il en soit ici remercié.

34 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, 2 vol., t. I, p. 346, t. II, col. 492. – Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. I, col. 1486. – On conserve deux sceaux de la cour d'Alain de Penhoët, chevalier, datant de cette période. Arch. dép. Finistère, E vrac 4 et 16 J 59. Indication dans Martine FABRE, *Images personnelles médiévales, Bretagne (vers 1350- 1500). Armoriaux, sceaux, tombeaux, étude et corpus*, Paris IV-Sorbonne, 1993, 2 vol., t. II, p. 653, n° 2837. (Thèse de doctorat d'histoire, dactyl.).

Les combats de la guerre de Succession de Bretagne, volet breton de la guerre de Cent Ans, devaient contribuer à faire émerger le lignage des Penhoët. Guillaume, dit «le Tors Boiteux», s'illustre comme capitaine de Rennes d'octobre 1356 à juillet 1357, lors du siège de la ville par le comte de Lancastre. Il y reçoit alors le secours de Bertrand du Guesclin[35]. En 1364, la bataille d'Auray marque la victoire des Montforts : les Penhoët, qui avaient choisi le mauvais parti, continuent cependant à s'illustrer les armes à la main. Guillaume de Penhoët combat alors dans les rangs français, sous les ordres de Du Guesclin, devenu connétable de France : il apparaît parmi les chevaliers dans une montre tenue à Blois en 1370[36]. Cet engagement n'était pas du goût de Jean IV, le nouveau duc de Bretagne, qui interdisait alors de guerroyer hors du duché : Guillaume dut s'engager à lui payer une amende en 1372[37]. Les qualités guerrières de Guillaume devaient cependant être appréciées : Charles V, roi de France, lui accorda deux cents livres de pension en 1373[38]. En 1381, Guillaume de Penhoët ratifie le traité de Guérande destiné à ramener la paix en Bretagne. Il profite très certainement de l'amnistie générale prononcée par le duc Jean IV. On retrouve le sire de Penhoët présent aux états de Rennes en 1386 et en 1398[39]. Loin des honneurs, il continue une carrière militaire : peut-être capitaine de Morlaix à partir de 1381, le «sire de Penhoët» est présent avec six hommes d'armes de sa retenue au siège de Brest en 1387[40]. En juillet 1403, on retrouve le sire de Penhoët, messire Jean, son fils, amiral de Bretagne, et Guillaume du Chastel qui arment une flotte de trente vaisseaux à Morlaix et Saint-Pol : ils défont une escadre anglaise au large de Saint-Mathieu[41]. Guillaume de Penhoët avait épousé Jeanne de Fronsac, fille et héritière de Raymond d'Albret, vicomte de Fronsac (Gironde), et de Jeanne de La Marche, dont il eut trois fils : Jean, Alain et Guillaume[42]. Plusieurs autres membres de la famille sont mentionnés dans la seconde moitié du XIVe siècle : Jean, capitaine de Morlaix en 1366[43], Hervé, écuyer également présent aux montres de Blois en 1370[44], et Geoffroy, sénéchal de Cornouaille de 1361 à 1381[45].

4. L'apogée du lignage : le XVe siècle

Jean, l'aîné des fils de Guillaume, lui aussi chevalier, fut en outre amiral, chambellan et conseiller du duc Jean V. En août 1401,

---

35 Consulter A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, t. III, 1899, p. 551-559. Il utilise la *Chronique de Bertrand du Guesclin* par Cuvelier, publiée par E. Charrière, Paris, 1839, t. I, p. 41. – F. PLAINE, «Le siège de Rennes par les Anglais (3 octobre 1356-4 juillet 1457)», *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XXX, 1871, p. 5-28 et 93-110.

36 Dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 1647.

37 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 183, n° 14.

38 Dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 78. Elle fut cassée en 1387, nous a indiqué M. Jones (Bibl. nat. France, ms. Clairambault, 487, f° 190 v°. – Cette participation aux combats de la guerre de Cent Ans valut à Guillaume de figurer dans l'armorial du héraut Navarre qui recense une partie de «l'élite féodale» française vers 1370. Martine FABRE, *Images personnelles médiévales...*, *op. cit.*, t. I, p. XVI.

39 Dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 277, 513 et 689.– Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire...*, *op. cit.*, t. II, col. 801.

40 A. DE LA BORDERIE, «Le siège de Brest en 1387», *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. III, 1889, p. 198-203.

41 *Chronique du religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, publiée en latin et traduite par M.-L. Bellaguet, 1842, rééd. Paris, 1994, 3 vol., t. II, p. 107-111.

42 Louis Le Guennec date ce mariage de 1381. – Jeanne vivait encore en 1425, d'après un privilège de Jean V qui spécifie que Jean de Penhoët, l'amiral, fut bien le fils de défunt Guillaume de Penhoët, époux de Jeanne de Fronsac. Dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 1174-1175.

43 J.-P. LEGUAY, «Le Léon, ses villes et Morlaix au Moyen Âge», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CVI, 1978, p. 103-160 ; t. CVII, 1979, p. 181-236 (p. 195 : «Jehan sire de Penhoët»).

44 Dom H. MORICE, *Preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 1646.

45 J. TRÉVÉDY, «La sénéchaussée et les sénéchaux de Cornouaille», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVII, 1900, p. 3-23 (p. 21).

Jeanne de Navarre, la veuve du duc défunt Jean IV, le nomme amiral de Bretagne[46], et il est institué capitaine de Morlaix en 1402 par le duc de Bourgogne qui administre alors le duché durant la minorité de Jean V[47]. À l'occasion de la guerre maritime qui oppose Bretons et Anglais entre 1403 et 1407, l'amiral dirige plusieurs opérations navales au large des côtes bretonnes et anglaises[48]. Après la victoire de Saint-Mathieu, en 1403, il rassemble à Saint-Pol des troupes pour aller en mer à la rencontre des Anglais en 1404. En 1406, il reçoit tous les revenus des ports et havres de Bretagne pour l'armement et l'entretien d'une flotte pour aller au secours du roi de France à Bordeaux[49]. Il apparaît dans des actes relatifs aux butins et prises de navires en 1407, après quoi la paix fut peu à peu rétablie. En 1411, l'amiral figure parmi les ambassadeurs bretons qui se rendent en Angleterre lors de la conclusion d'une trêve avec le roi d'Angleterre : il en est un des conservateurs[50]. En 1415, lors de la réformation des ordonnances de l'hôtel ducal, le sire de Penhoët est cité comme capitaine de Morlaix et chambellan : il doit servir le duc durant un mois, sans gages[51]. Jean de Penhoët devait s'illustrer à l'occasion de l'incarcération de Jean V par les Penthièvre, Marguerite de Clisson et ses fils, en 1420. La duchesse Jeanne de France appela alors tous les Bretons à participer à la délivrance du duc. Présent lors de la capitulation de Guingamp en mars 1420, il est en juin à la tête d'une troupe de 468 hommes d'armes, 59 arbalétriers et 255 archers, conduits par 15 chevaliers, et participe à la délivrance du duc lors du siège de Champtoceaux[52]. Peu après, le duc concède à son amiral et chambellan un couvert permanent à sa table et des terres confisquées sur les Penthièvre. On retrouve l'amiral régulièrement présent dans l'entourage ducal jusque vers 1435 : il bénéficie ainsi de nombreuses autres largesses. En 1424-1425, Jean de Penhoët participe aux négociations entre le duc de Bretagne, le roi de France, Charles VII, et le duc de Bourgogne. Il accompagne Arthur de Richemont, nommé connétable de France, à Angers, Saumur, Chinon et même, lors d'une ambassade, en Bourgogne[53]. Présent lors de la déroute de Saint-James-de-Beuvron en 1426, l'amiral commande encore une flotte bretonne qui soutient le comte de Richemont en Charente en 1431[54]. Jean de Penhoët semble ensuite se retirer sur ses terres ; il décède en 1448[55].

---

46 H. DU HALGOUËT, *Répertoire sommaire des documents manuscrits de l'histoire de Bretagne conservés dans les dépôts publics de Paris, tome I, Bibliothèque nationale et Archives nationales,* Saint-Brieuc, 1914, col. 35, avec pour mention : «Acte de Jeanne de Navarre : élévation de Jean de Penhoat à la charge d'amiral de Bretagne, Nantes, 2 août 1401, fol. 145 Dupuy 633.»

47 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 138, n° 7. – Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 709-710. Il conserve cette charge de capitaine de Morlaix durant de nombreuses années.

48 Sur la charge d'amiral, nous renvoyons le lecteur à l'article de M. JONES, «L'amirauté et la défense des côtes de Bretagne à la fin du Moyen Âge», à paraître dans les actes du 124e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques de Nantes. – Consulter également A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. IV, 1906, p. 146-152, qui reprend la *Chronique du religieux de Saint-Denis..., op. cit.*

49 R. BLANCHARD, *Lettres et mandements du duc Jean V, duc de Bretagne*, Nantes, 1889-1894, t. IV, nos 120 et 378.

50 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 860. – R. BLANCHARD, *Lettres et mandements..., op. cit.*, t. V, n° 1125.

51 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 896.

52 B. D'ARGENTRÉ, *L'Histoire de Bretaigne..., op. cit.*, p. 823. – Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 1003, 1012-1016 et 1022. – Selon A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne..., op. cit.*, t. IV, 1906, p. 205, avec les deux servants attachés à chaque homme d'armes, cela pouvait représenter un effectif de 1733 hommes.

53 Arch. dép. Loire-Atlantique, 107 J 110.

54 M. JONES, «L'amirauté...», art. cité, à paraître.

55 G.I. MEIRION-JONES, M. JONES, M. NASSIET, «Le château de La Motte-Glain», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 569-601 (p. 583). Ils donnent en note la référence d'un document des Archives départementales des Côtes-d'Armor, E 907, comptes 1468-1471, f° 41 r°.

Selon l'abbé Guillotin de Corson[56], l'amiral fut successivement l'époux de Marguerite Charruel, Jeanne du Perrier et Marguerite de Rougé (ou de Malestroit).

L'amiral Jean de Penhoët et Marguerite de Rougé eurent un fils qu'ils prénommèrent Jean. En 1434, il accompagnerait ses parents lors d'un «voiage de st Jacques[57]». Peut-être est-ce lui qui apparaît sous le nom de «Jehan de Penhouet, Seigneur de La Marche» vers 1436[58], et en 1440 lorsqu'il prête serment comme capitaine de Morlaix[59]. Il est vraisemblable qu'il mourut avant son père[60].

Guillaume[61] succède à l'amiral Jean de Penhoët vers 1448. Apparaissant dès 1451 aux états de Bretagne et dans plusieurs comptes ducaux, il est chambellan et membre du Conseil du duc Pierre II et reçoit le collier de l'Hermine en 1454. Il est commissaire des montres de Léon en 1457, 1466 et 1469[62]. En 1465, quand François II, duc de Bretagne, constitue une armée pour aller combattre le roi de France Louis XI, lors de la ligue du Bien public, il désigne le sire de Penhoët comme garde du duché pendant cette expédition[63]. En 1472, Guillaume de Penhoët est institué lieutenant du duc en l'évêché de Léon[64]. Il avait épousé Marguerite Péan qui lui donna une fille, Françoise.

Cette dernière était âgée de seize ans au moment de la mort de son père, survenue vers le début de l'année 1473. Fille mineure et unique héritière de la seigneurie, elle eut à subir les «subornacions, violences, exceix et injures» d'Yvon Boloy[65]. Son oncle et curateur, Pierre de Penhoët, archidiacre du Ploecastel, fit intervenir le sénéchal du regaire de Léon et le bailli de Morlaix et procéder aux inventaires des biens du défunt Guillaume. François II, duc de Bretagne, prit la jeune fille sous sa protection et la fit alors mener à Nantes, lui faisant don du droit de rachat pour les terres de son père ; il soupçonnait alors son grand-père paternel, Jean Péan, seigneur de La Roche-Jagu (en Ploézal, Côtes-d'Armor), de vouloir la marier sans le consentement ducal[66]. En janvier 1476, François II maria Françoise, qui était alors un des plus beaux partis de Bretagne, à Pierre de Rohan, seigneur de Gié, et bientôt maréchal de France, dépêché par Louis XI en Bretagne afin de négocier une paix avec le duc de Bretagne[67]. La branche aînée des Penhoët devait

---

56 A. GUILLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, Rennes, 1897-1899, 3 vol., t. III, p. 218.

57 Arch. dép. Loire-Atlantique, 107 J 110.

58 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 1299. C'est la seigneurie de la Marche en Bédée (Ille-et-Vilaine).

59 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 138, n° 8. Guillaume de Penhoët est parfois nommé seigneur de la Marche.

60 Selon M. DE MAULDE, *Procédures politiques du règne de Louis XII*, Paris, 1885, p. XXVIII, Guillaume était le trisaïeul de Françoise de Penhoët qui épousa Pierre de Rohan-Gié en 1475, ce qui donnerait Guillaume, dont l'aîné est Jean, l'amiral, qui aurait pour fils Jean qui ne fut pas sire de Penhoët, et pour petit-fils Guillaume, père de Françoise. On suit ainsi Guillaume de Penhoët de 1356 à 1403 et son fils, Jean, de 1401 à 1448 : ils seraient morts septuagénaires au moins.

61 Il ne faut pas le confondre avec Guillaume de Penhoët, sire de Coatfrec, issu d'une branche cadette qui vivait aussi dans la seconde moitié du XVe siècle.

62 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 1627, 1643, 1645, 1716 ; t. III, col. 139, 201.

63 H. DU HALGOUËT, *Répertoire sommaire..., op. cit.*, col. 10*, avec pour mention : Bibl. nat., fr. 8269, f° 55.

64 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. III, col. 238.

65 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7, registre de chancellerie de 1473, f° 119 r°, commission du 26 août. – D. QUÉRO, *Transcription et étude du registre des lettres scellées par la chancellerie bretonne en 1473*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1988, 2 vol., n° 697. (Mémoire de maîtrise d'histoire, dactyl.). – G.I. MEIRION-JONES, M. JONES, M. NASSIET, «Le château de La Motte-Glain...», art. cité, p. 584.

66 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7, f° 119 r°, commission du 26 août ; f° 123 v°, mandement du 8 septembre ; f° 128 r°, commission du 16 septembre ; f° 141 r°, don de rachat du 19 octobre ; f° 155 r°, commission du 23 novembre. – D. QUÉRO, *Transcription et étude..., op. cit.*, n° 698, 726, 764, 853, 951.

67 G.I. MEIRION-JONES, M. JONES, M. NASSIET, «Le château de La Motte-Glain...», art. cité, p. 584-585. Il s'agit en fait de la seigneurie de Gyé-sur-Seine, dans l'Aube.

s'éteindre avec Françoise qui décéda en 1497[68].

5. Les branches cadettes de Penhoët

La principale branche cadette de Penhoët fut celle de Coëtfrec-Kerimel. Elle débute avec Alain de Penhoët, frère cadet de l'amiral Jean de Penhoët, qui fut maître d'hôtel et chambellan du duc. Capitaine de la forteresse de Saint-Mathieu en 1409, il participe avec son frère à l'expédition contre les Penthièvre en 1419-1420 avant de réprimer une jacquerie en Goëlo vers 1426[69]. Il convole en secondes noces avec Jeanne de Kerimel, dame dudit lieu en Kermaria-Sulard et de Coëtfrec en Ploubezre (Côtes-d'Armor)[70]. Leur fils, Guillaume de Penhoët, fut promu chevalier banneret en 1451 pour ses terres de Coëtfrec et de Kerimel et obtint un quatrième pot de justice[71]. Il siégeait aux états de Vannes en 1455 parmi les bannerets, comme son parent, Guillaume de Penhoët, et fit reconstruire son château de Coëtfrec à partir de 1462[72]. Époux de Béatrix de Coatmen, il eut un fils, Jean, qui épousa Guillemette Péan. Leur fils, Pierre, mourut sans avoir eu d'enfant de sa femme, Louise du Juch, en 1529. La seigneurie de Coëtfrec-Kerimel passa dans la famille de La Touche-Limousinière du fait du mariage de sa sœur Jeanne[73].

Deux autres branches des Penhoët étaient possessionnées dans le Trégor, à Plouégat-Guérand : celle du Guérand, seigneurie qui passa dans Boiséon et du Parc, et celle de Kergoallon qui se fondit au XVIe siècle dans Groësquer[74].

On relève les noms d'autres juveigneurs de Penhoët, parmi lesquels :

– François de Penhoët, fils de René de Penhoët, vivant en 1280, qui épousa Jeanne de Pennancoët, dame de Kerouazle, en mai 1330. En vertu d'une clause de leur contrat de mariage, leurs enfants prirent le nom et armes de leur mère[75].

– Guillaume, frère de Jean de Penhoët, qui, en 1449, détenait la terre, seigneurie et château de Kergallon en Plouégat-Moysan et les droits de péage et coutume au havre de Harvel[76]. C'est le fondateur de la branche de Kergallon.

Par le mariage de plusieurs filles, les seigneurs de Penhoët surent nouer des alliances avec d'autres familles. Pierre Le Baud a ainsi recensé les quatre filles de Guillaume de Penhoët à la fin du XIVe siècle[77] :

– Marquise, qui épousa Girard de Machecoul, seigneur de la Vieille-Vigne, en 1392[78].

---

68 Françoise de Penhoët aurait été enterrée au Verger, près d'Angers. M. DE MAULDE, *Procédures..., op. cit.*, non paginé, avec la mention Archives de la mairie d'Angers, BB T3, f ° 89.

69 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 820, 1005, 1013. – Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire..., op. cit.*, t. II, col. 964.

70 Arch. dép. Finistère, 34 J 73, Saint-Thégonnec, f° 30 v°. Il s'était marié en premières noces avec Anne de Kerasquer, fille de Maurice de Coatmen et de Jeanne du Faou.

71 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 1592-1593 : «nostre bien amé & feal. Escuier Guillaume de Penhoet Seigneur de Kermel & de Coëffrect soit issu & extrait de grand & noble lignée & ancienne ancessoire, & appartiennent de lignaige à plusieurs Barons, Bannerets, Chevalier & Escuier de nostre pays...»

72 Sur Coatfrec, consulter : A. DE LA BARRE DE NANTEUIL, «Le château de Coëtfrec : notice historique et archéologique», *Bulletin monumental*, t. LXXVI, 1912, p. 3-21.

73 L. MAÎTRE, *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Loire-Inférieure, série B*, Nantes, 1902-1929, 2 vol., t. I, B 1646.

74 P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Nantes-Paris, 1862, 3 vol., rééd. Mayenne, 1993, 2 vol., t. II, p. 367.

75 F.-A. DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1970, 10 vol., t. VIII, p. 628.

76 L. MAÎTRE, *Inventaire..., op. cit.*, t. I, B 1791.

77 P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne..., op. cit.*, non paginé.

78 A. DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne...*, Paris, 1619, p. 240.

– Jeanne, unie à Rolland IV, vicomte de Coetmen, en 1392[79].

– Béatrix, mariée à Hervé de Boiséon en 1411[80].

– Ysabeau, femme de Jean de Bouteville, seigneur du Faouët ; elle décéda vers 1467[81].

On retrouve par ailleurs :

– Béatrix , fille de l'amiral et de Jeanne du Perrier. Elle épousa Guyon, seigneur de la Chapelle et de Molac, gouverneur de Pierre de Bretagne, le fils de Jean V. Guyon de Molac périt à Saint-James-de-Beuvron en 1426. Béatrix décéda en 1452[82].

– Jeanne, épouse de Morice de Plusquellec, seigneur de Coatmeur en Landivisiau, qui obtint une justice à trois pots en 1425. Elle décéda vers 1467[83].

– Anne, veuve de Jean de Malestroit, seigneur de Pontcallec et de l'Argentaye, citée en 1467. Elle était sans doute la fille de Guillaume de Penhoët, seigneur de Kerimel[84].

– La «demoiselle de Penhoët», présente lors du mariage de la fille du duc en 1455[85].

6. Les seigneurs ultérieurs

Pierre de Rohan-Gié rendit aveu pour ses différentes terres après le décès de Françoise de Penhoët en 1499. Lors de son procès[86], en 1504, il indiqua qu'il avait remis les terres venant de sa femme à ses enfants. Après sa mort, en 1513, ses fiefs revinrent à son fils aîné, Pierre II de Rohan-Gié, décédé sans héritier en 1524, puis à son frère cadet, Charles, lui-même décédé en 1528. Ce dernier eut pour fils François dont la fille, Léonore, épousa Louis VI de Rohan-Guéméné. Il semble en fait que Charles était en possession de Penhoët dès 1507, comme en témoigne l'aveu qu'il fit pour cette terre à Jean II, vicomte de Rohan[87]. On conserve un autre aveu rendu par Léonore de Rohan à Henri de Rohan, deux ans après le décès de son père, François, survenu en 1559[88].

Selon Pol Potier de Courcy, la seigneurie passa successivement aux Rosmadec, Kerhoent, Le Vicomte et Kerouartz[89]. Pen-

---

79 R. KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, Rennes, 1886-1904, 18 vol., t. IX, 1897, p. 471. – P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne..., op. cit.*, non paginé.

80 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 23 J 112 (indication M. Jones). – R. BLANCHARD, *Lettres et mandements..., op. cit.*, t. VII, n° 2356.

81 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 5, registre de chancellerie de 1467, f°s 105 bis v°. – J.-Y. JOLEC, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1467*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1990, n° 718. (Mémoire de maîtrise, dactyl.).

82 L. MAÎTRE, *Inventaire..., op. cit.*, t. II, B 1958. – H. DU HALGOUËT, *Archives du château du Trédion*, Paris, 1911, p. 171-172. – R. BLANCHARD, *Lettres et mandements..., op. cit.*, t. VI, n° 1672 ; t. VII, n° 2247.

83 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6, registre de chancellerie de 1468, f°s 15 r° et 60 r°. – M. KERMARREC, *Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie des ducs de Bretagne en 1468*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1991, n°s 87 et 303. (Mémoire de maîtrise, dactyl.).

84 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 5, f°s 149 v° et 175 r°. – M. KERMARREC, *Transcription et étude..., op. cit.*, n°s 761 et 955.

85 B. D'ARGENTRÉ, *L'Histoire de Bretaigne..., op. cit.*, p. 955-956.

86 Après une brillante carrière au service des rois de France, notamment en participant aux guerres d'Italie, Pierre de Rohan-Gié connut la disgrâce à partir de 1504 et se retira sur ses terres, à l'issue de deux procès truqués, en 1506.

87 Arch. dép. Finistère, 1 E 738, aveu de Charles de Rohan au vicomte de Rohan et de Léon. Charles se proclame comte de Guise et sieur de Penhoët.

88 *Ibid.*, 1 E 742, aveu de Léonore de Rohan, épouse de Louis de Rohan, seigneur de Guéméné, à Henry, vicomte de Rohan et prince de Léon. Léonore décéda en 1583 et Louis de Rohan-Guéméné en 1611. Ils résidaient dans leur château de Guéméné. – Y. GICQUEL, *Jean II de Rohan ou l'indépendance brisée de la Bretagne (1452-1516)*, Paris, 1994, p. 498.

Nous ne sommes pas encore parvenus à retrouver la trace des aveux rendus par les seigneurs de Penhoët aux vicomtes de Léon vers le XVe siècle. Ils figurent sans doute, comme les précédents, dans les archives disséminées de cette famille, ou dans celles des différentes familles qui ont ensuite possédé la terre de Penhoat.

89 P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial..., op. cit.*, t. II, p. 367.

hoat fut sans doute vendu à la fin du XVIe siècle, selon toute vraisemblance à Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, un des chefs des troupes royales en Bretagne lors des guerres de la Ligue[90]. En 1619, il y eut un litige entre le marquis de Rosmadec, seigneur de Penhoat, et les paroissiens de Saint-Thégonnec, au sujet des armes qu'il avait fait mettre sur la tour de l'église paroissiale[91]. En 1681, le «chasteau de Penchoët» faisait partie des innombrables possessions de Sébastien, marquis de Rosmadec[92]. Vendu, il était en 1705 détenu par François-Toussaint de Kerhoent, «Marquis de Coetanfao, Comte de Penhoat Gyé», alors sous-lieutenant de chevau-légers en la garde du roi et demeurant à Paris[93]. Devenu, par héritage, propriété du vicomte du Rumain, gouverneur de Morlaix, il fut acheté en 1752 par Jacques-Joseph de Kerouartz, seigneur de Lezarazien (en Guiclan)[94] ; la forteresse est encore détenue par les descendants de celui-ci[95].

Le château de Penhoat

1. Avant le château de pierre : la motte

À un kilomètre au sud du château s'élevait une motte à basse-cour, un de ces nombreux châteaux de terre, de bois et de pierre qui précédèrent, aux XIe et XIIe siècles, les châteaux de pierre et plus encore les innombrables manoirs du bas Moyen Âge. Elle a malheureusement été détruite par son nouveau propriétaire en 1971, en dépit de l'ouverture d'une instance de mise en classement du site. Ce retranchement portait le nom de *Castel Douar* (le château de terre) ou de *Tossen ar Baroun* (la butte du baron[96]). Il se dressait en lisière de la forêt de Coasvoult, au sommet du plateau, dans ce qui correspondait autrefois au bois de Penhoat, en grande partie défriché de nos jours. L'ouvrage avait une structure bipartite : la motte était un tertre artificiel tronconique d'une dizaine de mètres d'élévation par rapport au fond du fossé et une trentaine de mètres de largeur à la base. Il servait d'assise à un bâtiment ou à une tour, construits soit en bois, soit en pierre. En 1915, Louis Le Guennec ne distinguait sur la plateforme de la motte qu'une petite excavation mais pas de trace d'édifice[97]. Un enclos, ou basse-cour, était contigu à ce tertre au nord. C'était un rectangle aux angles arrondis de 45 à 50 mètres de largeur et de longueur, bordé par un talus de trois mètres de largeur et quatre à cinq mètres d'élévation par rapport au fond du fossé qui le bordait extérieurement. L'accès à la basse-cour se faisait par le

---

90 Selon Louis Le Guennec, François de Kersauson était sieur de Penhoat en 1589, mais il s'agit du fief de Penhoat en Saint-Frégant. L. LE GUENNEC, *Une famille de la noblesse bretonne : les Barbier de Lescoët*, Quimper, 1991, p. 75.

91 Arch. dép. Finistère, 255 G 13, litige entre les paroissiens de Saint-Thégonnec et le seigneur de Rosmadec.

92 *Ibid.*, 151 J 728, rentier de la seigneurie de Penhoat, 1681, f° 1 r°.

93 *Ibid.*, 255 G 25, aveu à la seigneurie de Penhoët par la fabrique de Saint-Thégonnec.

94 L. LE GUENNEC, «Ardamez Aotronez Penhoat. Kastell Penhoat», *Feiz ha Breiz*, 1923, p. 133-138 (p. 136).

95 Les Kerouartz semblent avoir conservé le château à la Révolution puisqu'ils en étaient encore les propriétaires lors de l'établissement du cadastre communal en 1837. Il est passé des Kerouartz aux Corre, aux La Monneraye puis aux Lanlaye.

96 Arch. dép. Finistère, 3 P, cadastre de Saint-Thégonnec, 1838, section A 1, parcelle n° 212. L'appellation *Tossen ar Baroun*, rapportée par Louis Le Guennec, ne suffit pas tout à fait à en attribuer la construction aux Penhoët : Coasvoult, qui est distant de 1 200 mètres, était une terre noble qui possédait ses seigneurs particuliers au XIVe siècle. La motte peut aussi avoir été édifiée par un cadet de Penhoët.

97 L. LE GUENNEC, «Les mottes féodales du pays de Morlaix», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLII, 1915, p. 86-105 (p. 99-100). Cette excavation pouvait correspondre à la partie interne d'une tour ruinée, comme on l'observe toujours au sommet de la motte de Morizur en Plounéventer. Une parcelle voisine du tertre (n° 195) se nomme d'ailleurs *Goarem Antour* (la garenne de la tour).

nord. Au pied du talus, dans la partie orientale de la basse-cour, Louis Le Guennec avait distingué les vestiges d'un bâtiment de deux à trois pièces. Seul un œil averti distingue de nos jours la trace au sol de cet ouvrage dont ne subsiste plus qu'une portion de fossé à demi comblé[98]. Du sommet de la motte, on surveillait la vallée de la Penzé vers l'ouest. Une seconde motte se dressait à Kerfeulz, à deux kilomètres au sud de Castel Douar : elle pourrait correspondre à un ouvrage périphérique détenu par un vassal des Penhoët.

La présence d'une motte, dont tout laisse à supposer qu'elle a pu précéder le château de pierre, confirme l'ancienneté du lignage de Penhoët. On trouve un cas semblable de transition motte/château de pierre à Quimerc'h en Bannalec[99]. On ne peut toutefois, nous l'avons vu, accorder beaucoup de crédit à la tradition qui veut que le seigneur de Penhoët ait fait réédifier son château après la croisade de 1248. Une tradition similaire existe pour le château de Trémazan en Landunvez, alors que l'analyse architecturale montre que ce donjon n'est pas antérieur au XIVe siècle[100]. Le seigneur de Penhoët a effectivement pu choisir de déplacer sa résidence vers le XIIIe siècle, alors qu'il devenait manifeste que la motte à basse-cour était une forme périmée de l'architecture militaire, mais les vestiges du château aujourd'hui observables ne remontent pas, au moins pour les tours, à cette période.

2. Une histoire mal connue

Si l'on rejette cette improbable reconstruction après 1248, force est d'admettre que l'on ignore tout de l'histoire du château de Penhoat au XIIIe siècle, date à laquelle apparaît le lignage de ce nom. Les informations concernant le XIVe siècle sont à peine plus abondantes. Le château ne semble être mentionné dans aucune des chroniques relatives à la guerre de Succession de Bretagne, entre 1341 et 1364[101]. Durant cette période, alors que Guillaume de Penhoët s'illustrait dans la défense de Rennes pour le compte de Charles de Blois, les Anglais, qui soutenaient la cause des Montforts, occupaient toute une partie du bas Léon, notamment la ville de Brest qui leur avait été remise par Jean de Montfort en 1342. Lesneven et Morlaix restèrent aux mains des troupes de Charles de Blois durant de nombreuses années mais furent aussi tenues par les Anglo-Bretons. Il est vraisemblable que le château de Penhoat eut alors à souffrir des affres de la guerre dans la mesure où son seigneur était un des capitaines blésistes, particulièrement vers 1342, quand le vicomte de Léon fut capturé près de Lesneven et l'armée de Blois défaite près de Morlaix. Les vicomtes de Léon étaient retranchés dans leur château de La Roche-Maurice tandis que les du Chastel étaient du parti des Monforts, comme une majorité de seigneurs bas-bretons. Les seigneurs de Penhoët furent peut-être momentanément contraints à l'exil et leur château dévasté.

La fin du XIVe siècle et le début du siècle suivant marquent le retour de la prospérité pour la Bretagne. Le pouvoir ducal se renforce avec les ducs de la maison de Montfort,

---

98 L' ouvrage apparaît de manière remarquable sur la photographie aérienne verticale de l'Institut géographique national de 1952, mission Ouessant-Guingamp, feuille n° 128. – L. Le Guennec en fit un croquis très sommaire, Arch. dép. Finistère, 34 J, Guimaëc, f° 139 v°. Selon Hervé Corre, il existait une seconde basse-cour.

99 P. KERNÉVEZ, *Les fortifications médiévales du Finistère. Mottes, enceintes et châteaux*, Rennes, 1997, p. 38-39.

100 C. AMIOT, *Lignages..., op. cit.*, t. II, p. 324. On peut s'étonner de la localisation de la motte à quelques centaines de mètres d'un site présentant de meilleures dispositions défensives, mais cela a été également observé ailleurs, par exemple, M. BRAND'HONNEUR, *Le château et la motte du XIe au XIIe siècle, une clé d'analyse de la société féodale. L'exemple du comté de Rennes*, Rennes, 1998, 2 vol., t. I, p. 186-187. (Thèse d'histoire, dactyl.).

101 Les noms de lieux bretons sont souvent mal retranscrits par les chroniqueurs : on a pu voir que l'orthographie du nom Penhoët est très variable. On la retrouve sous la forme «Pennechoit» et «Porhoet» dans des chroniques du début du XVe siècle et «Perchons» en 1477.

les effectifs administratifs s'étoffent. De nombreuses familles nobles entrent au service des ducs, ce qui est un bon moyen pour compléter des revenus fonciers. On assiste alors à l'émergence de véritables dynasties d'officiers ducaux : la famille de Penhoët en fait partie. Nul doute qu'ils résident alors une partie de l'année à la cour ducale, mais ils n'oublient pas pour autant le berceau de leur lignage. En raison même de leur charge de capitaine de Morlaix, les sires de Penhoët résident encore longuement dans leur forteresse ancestrale[102]. Les deux tours qui subsistent sont caractéristiques du milieu du XVe siècle et témoignent d'importants travaux de reconstruction du château à cette période. Ils seraient l'œuvre de Jean, l'amiral, ou de Guillaume de Penhoët.

La réussite du lignage est confirmée par le fait que Jean V leur octroie un quatrième pot de justice en 1435. Dix ans plus tard, le vicomte de Rohan, suzerain des Penhoët, autorise son érection au «demaine & appartenances de mon Château de Pencoet[103]». Appelés à d'autres responsabilités, les sires de Penhoët confiaient certainement la garde de leur château à un capitaine assisté de quelques fidèles. C'est ainsi que procéda Guillaume en 1467 lorsqu'il leva des troupes en Léon pour aller combattre avec le duc en France. Il y nomma Yvon de Coatudavel[104].

Après le passage de la seigneurie dans les mains des Rohan-Gié, le château ne fut plus que la résidence très occasionnelle de ses seigneurs. Pierre de Rohan-Gié réside alors dans ses châteaux de La Motte-Glain (Loire-Atlantique), de Mortiercrolles (Mayenne) et du Verger (Maine-et-Loire) qu'il reconstruit ou réaménage à la fin du XVe siècle, inspiré par l'art de la Renaissance[105]. En avril 1488, lors des guerres d'Indépendance de la Bretagne, François II, duc de Bretagne, ordonne à François de Lesquelen, sieur de Penfeuntenyo (en Sibiril), de se retirer au château de Penhoat avec six ou huit gentilshommes tandis que l'armée bretonne essaie de résister à l'offensive française[106]. Il ne semble pas que, dans un camp ou dans l'autre, on chercha à l'assaillir : les objectifs étaient alors les places de Brest, Morlaix et Concarneau que se disputaient les partis français et breton[107].

La fin du Moyen Âge ne marqua pas la fin de la vocation militaire de la forteresse. À l'instar d'autres châteaux médiévaux, il eut à souffrir des guerres de Religion à la fin du XVIe siècle. Selon Louis Le Guennec, les ligueurs s'emparèrent de Penhoat en 1590,

---

102 Selon Louis Le Guennec, Guillaume de Penhoët reçut en 1382 des lettres de Jean IV, pour la garde de son château de Penhoët, Arch. dép. Finistère, 34 J 73, Saint-Thégonnec, f° 30 v°. Il s'agit probablement d'une mauvaise lecture d'un acte de Jean IV, ou alors d'une information collectée au sein des fonds d'archives privés auxquels Louis Le Guennec eut accès. – M. JONES, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, Paris, 1980-1983, 2 vol., t. II, acte n° 925 concernant le château de Nantes.

103 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 1292-1293 et 1381-1382.

104 Arch. dép. Finistère, 34 J, Saint-Thégonnec. – Selon P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial..., op. cit.*, t. I, p. 275-276, les seigneurs de Coatudavel en Plouvorn sont un ramage de Penhoat.

105 J.-P. BABELON, *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, 1989, p. 33-38. – Ainsi, en 1496, Pierre de Rohan et Françoise de Penhoët comparaissent aux plaids généraux de Lesneven. On conserve des papiers de la seigneurie de Penhoat dans le chartrier de Kerouzéré, cf. Chantal DANIEL, *Archives départementales du Finistère, Répertoire numérique détaillé de la sous-série 151 J, Archives de Kerouzéré*, Quimper, 1993, 151 J 730 à 745.

106 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 11, f° 151 v° : «Mandement à François de Lesquellen, seigneur de Penfentenyo, de se retirer ou chasteau et place de Penhoet six ou ouiet gentilz hommes d'environ ladicte place des moins puissans de veager et non subjectz à faire lance ne servir de homme d'armes pour la seurté de ladicte place. Daté du 8e jour dudict moys d'avril.» (Transcription Yves Coativy).

107 C'est à cette occasion que fut démantelé le château de La Roche-Maurice, propriété du vicomte de Rohan. Les châteaux de Trémazan, Kermavan et Kerouzéré ne paraissent pas non plus avoir joué le moindre rôle lors de ces événements.

l'incendièrent et en firent sauter les fortifications[108]. Il connut ainsi le même sort que les forteresses de Kerouzéré en Sibiril, Coatmeur en Landivisiau, Kermilin en Tréflaouénan et Carman en Kernilis, qui furent neutralisées ou démolies afin qu'elles ne servent pas de repaire à des brigands.

Selon une autre version, le château fut pris par François Le Rest, un capitaine royaliste qui installa deux canons en face du château où était enfermée une troupe de ligueurs. Après l'avoir fait détruire, il édifia en remerciement la chapelle de Saint-Vizia, à l'endroit où il avait établi ses canons, vers 1600[109]. Le château ne fut pas reconstruit : la vieille forteresse féodale n'intéressa pas ses acquéreurs successifs qui se contentaient de porter le titre de «comte de Penhoat» et de percevoir les revenus de la seigneurie[110]. Au début du XVIIe siècle, Penhoat était détenu par Sébastien de Rosmadec, homme de guerre et fidèle serviteur d'Henri IV ; son fils, également prénommé Sébastien, épousa en 1616 l'héritière de Kerc'hoent et Kergournadec'h. On attribue à ce couple la reconstruction de l'imposant château de Kergournadec'h en Cléder. Délaissé, en 1681, le «chasteau de Penchoët et sa méttairie noble avec les terres de leurs issues et appartenances» étaient affermés pour 78 livres et 6 chapons par an alors que les moulins à eau de Penhoat l'étaient pour 270 livres[111].

3. La forteresse : description architecturale

Le château de Penhoat est implanté dans la vallée, à l'extrémité du promontoire qui domine la confluence de la Penzé et du Coatoulsac'h. Cette localisation offrait plusieurs avantages.

Tout d'abord, le château était naturellement défendu à l'est, au nord et à l'ouest par ces cours d'eau qui serpentent au sein de prairies. Les deux ruisseaux alimentaient plusieurs moulins : le chemin d'accès au château emprunte une ancienne chaussée. Le château était plus facilement accessible par le sud, du côté du plateau où l'on concentra une partie des défenses.

Ensuite, il contrôlait ainsi le passage de la Penzé, rivière qui se révélait être le plus aisément franchissable entre Penzé, premier gué au fond de cet estuaire emprunté par la voie Morlaix - Saint-Pol-de-Léon, et Penhoat, en amont duquel il fallait successivement franchir les profonds vallons du Coatoulsac'h puis de la Penzé pour un trajet est-ouest. La voie de Morlaix à Landerneau les franchissait à plusieurs kilomètres au sud, à la hauteur du bourg de Saint-Thégonnec. Le *Hent Castel* reliant Quimper à Saint-Pol longeait le Coatoulsac'h par l'est sur une dizaine de kilomètres avant de rejoindre le gué de Penzé[112]. L'ancienne route de Morlaix à Lesneven et à Saint-Mathieu franchissait ainsi la Penzé, à deux cents mètres au nord du château, au lieu-dit Penhoat. On suit aisément cet itinéraire rectiligne depuis le carrefour de la D 58 et de la D 19 à l'est jusqu'à Penhoat puis la Croix-Neuve en Guiclan. Le tracé actuel de la D 19 ne le suit que très partiellement : le chemin dévalait le plateau de Taulé et escaladait le côteau de Notéric, avant qu'il ne soit rectifié pour passer par Kerjégu et le pont

---

108 Arch. dép. Finistère, 34 J 73, Saint-Thégonnec, f° 38 v°. Il ajoute que les pierres servirent à bâtir les maisons paysannes d'alentour et le manoir de Lotéric.

109 Bibl. mun. Quimper, fonds Abgrall, carton n° 20, Taulé. Il s'agit de la chapelle Saint-Vissias, située à 500 mètres à l'ouest du château. Elle dépendait autrefois du manoir de Lotéric.

110 Il eut ainsi moins de chance que le château de Kerouzéré en Sibiril, autre forteresse du XVe siècle qui eut à soutenir un siège au cours des guerres de la Ligue. Ses propriétaires furent indemnisés et consacrèrent cet argent à reconstruire leur demeure.

111 Arch. dép. Finistère, 151 J 728, rentier de la terre de Penhoat, 1681, f° 1 r°.

112 L. Le Guennec, «Le chemin du Tro-Breiz entre Quimper et Saint-Pol-de-Léon», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIX, 1922, p. 65-98 (p. 89-96).

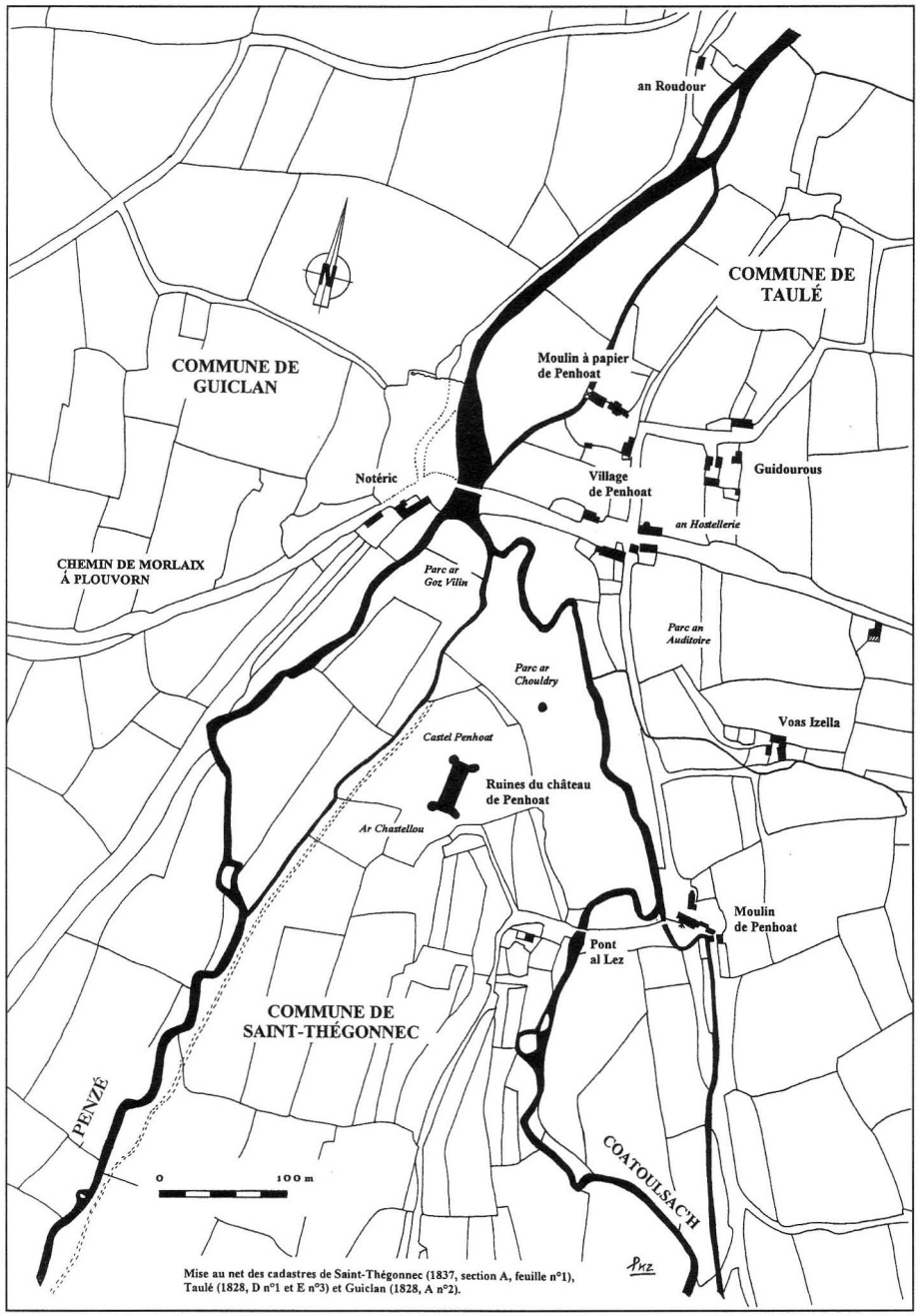

Fig. 2. – Plan du site d'après les plans cadastraux anciens.

actuel distant de cinq cents mètres. Les seigneurs de Penhoët retiraient quelques avantages financiers de l'établissement de leur château à proximité d'un pont : en 1681, «le debvoir de coustume du pont dud[it] lieu de penhoêt» était encore affermé pour 12 livres par an[113].

Le château est constitué de deux ouvrages : une enceinte rectangulaire flanquée de tours circulaires aux angles, au nord, et un ouvrage avancé trapézoïdal faisant office de basse-cour, au sud. L'enceinte principale mesure 35 mètres sur 21. Elle est située à la pointe du promontoire, un peu en contrebas de la basse-cour, du fait de la déclivité du terrain. Elle est naturellement protégée à l'est par le versant haut d'une vingtaine de mètres au sommet duquel elle se dresse. À l'est et au nord, il a été nécessaire de creuser un fossé dont les matériaux ont servi à ériger un massif talus de terre périphérique. Le flanc sud était protégé par un impressionnant fossé creusé dans la roche que précédait la basse-cour. Cet ouvrage trapézoïdal d'une trentaine de mètres de côté faisait écran du côté du plateau, et servait ainsi de défense avancée pour l'enceinte principale.

Le château est entièrement en ruine depuis plusieurs siècles. On n'en conserve aucune description très ancienne, si ce n'est le rapide descriptif des aveux du XVI[e] siècle qui mentionnent «Le chasteau dud[ict] lieu de Penchoat o ses douves, basse court, vergiers, jardin, yssues, franchises contenantz troys journaulx de t[er]re à la charrue, avecq le parc de jouxte, le jardin appelé *An parc Menez*, contenant troys journaulx de terre à la charrue[114].» Il n' en subsiste que les vestiges de deux tours, des pans de courtines et de murs ainsi que les fossés et le talus oriental, le tout dans un cadre aujourd'hui boisé[115]. L'élément le plus remarquable est la tour sud-est dont on conserve une demi-section verticale. Un ouvrage similaire, moins bien conservé, est visible au nord-est ; les deux autres tours ne sont guère visibles mais apparaissaient encore nettement sur l'atlas cadastral de 1837[116]. Les murailles est et ouest ont perdu leur parement externe mais conservent une élévation de quelques mètres. L'intérieur de cette enceinte est couvert par une couche d'éboulis épaisse de plusieurs mètres résultant de la ruine des murailles. On y distingue des traces de murs, notamment près de la courtine nord : il n'est pas exclu qu'ils soient les témoins d'une phase de réoccupation du château en raison de leur faible largeur (0,7 mètre). Un mur de refend situé à proximité de la tour sud-ouest mesure 1,5 mètre d'épaisseur[117].

L'enceinte principale, de plan quadrangulaire, est flanquée de tours circulaires aux angles. Seules apparaissent encore en éléva-

---

113 Arch. dép. Finistère, 151 J 728, rentier de la terre de Penhoat, 1681, f° 1 v°. L'intérêt du site n'était pas seulement défensif mais aussi économique avec les taxes sur les marchandises et la présence de plusieurs moulins. On ne doit pas non plus négliger la présence des pâtures pour les chevaux du seigneur.

114 Arch. dép. Finistère, 1 E 142, aveu de Léonore de Rohan, vers 1561, f°s 1 v°, 2 r°. – G.-R. KERAMBRUN, «Fragments d'un voyage...», art. cité, p. 566, évoque encore en 1838 «du côté du midi, l'emplacement de vastes jardins disposés en amphithéâtre, au-dessus de la vallée». Les habitants du hameau désignent toujours la basse-cour et une parcelle voisine sous le nom de «jardin».

115 L'aspect du château ne paraît pas avoir changé depuis les années 1830, quand le chevalier de Fréminville en fit un dessin qui pourrait être la plus ancienne représentation connue du château. Bibl. mun. Brest, ms. 56, Choix d'anciens monuments bretons. On en conserve plusieurs photographies et cartes postales de la première moitié du XXe siècle montrant la forteresse ruinée, sans aucun arbre sur le site.

116 Arch. dép. Finistère, 3 P, atlas cadastral de Saint-Thégonnec, 1837, section A, parcelle n° 68 dite *Castel Penhoat* avec l'indication «masure» dans les états de section. Le château a ainsi servi de carrière de pierre pendant des siècles.

117 Hervé Corre nous a également signalé la présence de murs dépourvus de fondations dans la basse-cour. Rappelons qu'une ferme fut implantée dans le château de Joyeuse-Garde en La Forest-Landerneau et que la forteresse de La Roche-Maurice fut convertie en prison à l'époque moderne alors que ces deux places étaient en ruine.



Fig. 3. – Photographie du site vers 1962.

Vue prise de l'est. On distingue les deux tours orientales et un pan de courtine précédé de la masse du talus de terre. À gauche, l'esplanade de la basse-cour.
Cliché Simone Corre.

tion celles du nord-est et du sud-est qui mesurent 13 mètres de diamètre. Celles du sud-ouest et du nord-ouest avaient probablement un diamètre moindre : on n'en distingue plus que l'emplacement, leur base étant partiellement masquée par des éboulis. Les deux tours subsistantes résultent certainement de travaux de reconstruction du château vers le milieu du XVe siècle : la construction est soignée, avec un moyen appareil régulier assisé de schiste et des pierres de taille en granit pour les entourages de baies. Ce sont des tours mixtes, conçues à la fois pour la défense et la résidence[118]. Talutées à la base, elles mesuraient 20 à 25 mètres de hauteur pour 13 mètres de diamètre. Leurs murs, épais de trois mètres, délimitent des salles hexagonales de 6 à 7 mètres de largeur sur cinq niveaux. Les solives des planchers reposaient sur des retraits de maçonnerie, des corbeaux de pierre, ou encore s'encastraient dans les murs. On y accédait probablement depuis un escalier en vis, aujourd'hui complètement disparu, situé du côté de la cour. Le dernier

118 C. AMIOT, *Châteaux de la Bretagne médiévale. Comté de Rennes, partie nord, et comté de Penthièvre*, Rennes, 1986, 5 vol., t. II, p. 214. (Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie, dactyl.).

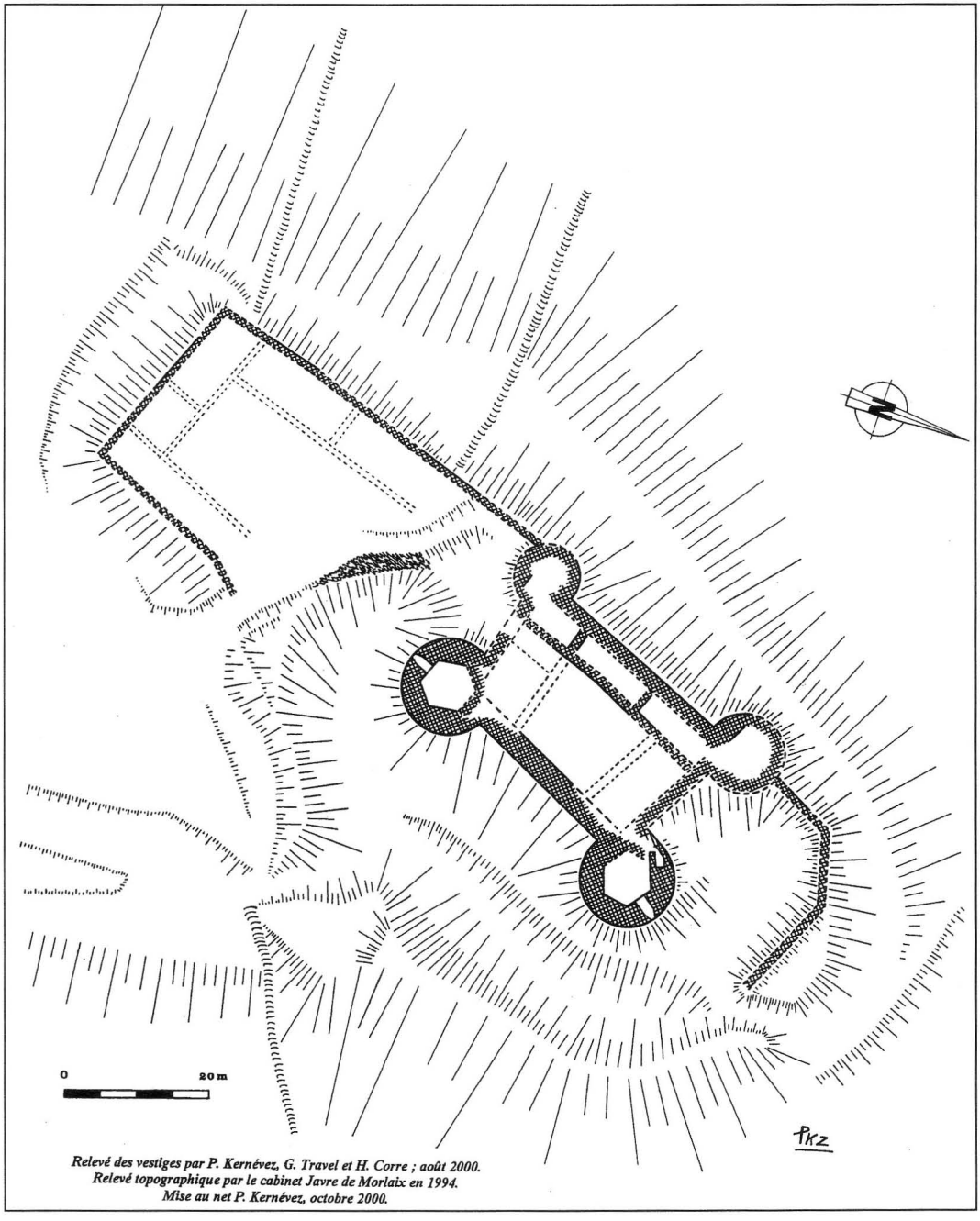

Fig. 4. – Plan du château de Penhoat.

étage était établi en retrait pour former un chemin de ronde[119].

Aucun percement défensif n'apparaît dans ces deux tours, mais certaines baies devaient en tenir lieu : des canonnières circulaires étaient peut-être percées dans les allèges de certaines fenêtres comme on en observe au château de La Hunaudaye en Plédéliac (Côtes-d'Armor)[120]. Même si, à Penhoat, la plupart des pierres de taille des ouvertures ont été arrachées, on peut distinguer dans la baie de la tour nord-est deux petites cavités carrées aménagées à la base de l'ébrasement, à un mètre en arrière de l'ancien tableau. Ces deux orifices servaient vraisemblablement à la fixation de l'affût des canons[121].

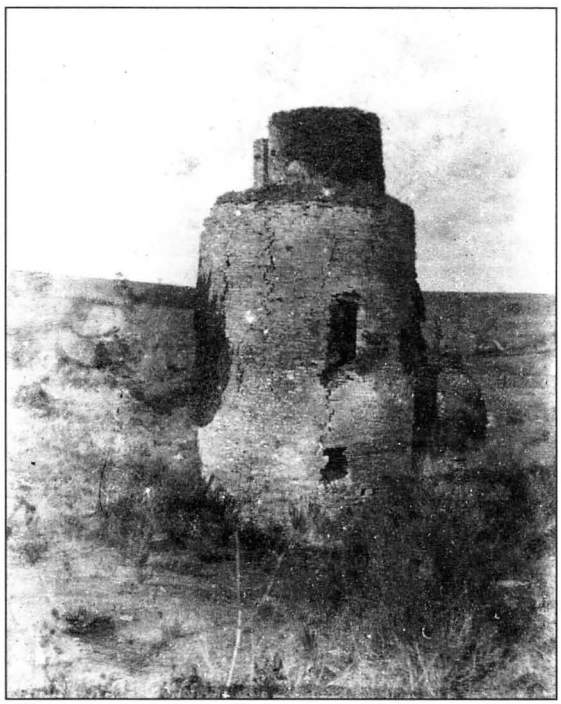

Fig. 5. – Daguerréotype de la tour avec son étage en retrait au début du XXe siècle.
Ce dernier s'est effondré au début du siècle. Collection particulière.

Une courtine partiellement conservée sur la moitié de sa largeur et une dizaine de mètres de hauteur unissait ces deux tours à l'est. Talutée à la base comme ces dernières, elle avait un appareil de moins belle facture. La courtine occidentale était, semble-t-il, moins épaisse, ce qui se justifierait par la forte déclivité de ce côté de la place. La difficulté naturelle d'approche expliquerait aussi le moindre diamètre des tours nord-ouest et sud-ouest ; une autre explication serait qu'elles soient plus anciennes et n'aient pas fait l'objet d'une reconstruction au XVe siècle ; l'état des vestiges ne permet pas de trancher[122].

L'entrée de l'enceinte principale était percée dans la courtine sud, longue d'une dizaine de mètres, immédiatement sous les feux de l'imposante tour sud-est. Elle devait être dotée d'un pont-levis à flèches avec une ou deux portes, charretière et piétonne, comme on en voit encore au château de Brest, de La Hunaudaye ou de Tonquédec[123]. Elle était probablement raccordée par un pont dormant à la basse-cour[124]. Un mur joignait la base de la tour sud-ouest à l'angle nord-ouest de la basse-cour. Une petite dépression de terrain,

119 On n'y distingue aucune trace des corbeaux de pierre qui devaient soutenir les mâchicoulis : peut-être ont-ils eux aussi été récupérés comme les pierres de taille en granit des fenêtres.

120 C. AMIOT, *Châteaux de la Bretagne médiévale..., op. cit.*, t. IV, p. 512-513.

121 Cette indication nous a été transmise par Christophe Amiot. Qu'il en soit ici remercié.

122 La tour du sud-ouest a un diamètre de 8,5 mètres : on y distingue ce qui pourrait être l'ébrasement d'une canonnière. Celle du nord-ouest semble un peu plus grande : on y observe un parement droit interne de deux mètres de longueur. Leur appareil est de moins bonne facture que celui des tours orientales.

123 G.-R. KERAMBRUN, «Fragments d'un voyage...», art. cité, p. 586, en aurait vu des traces dans les années 1830.

124 À moins qu'elle ne donnât vers l'extérieur sur un chemin longeant le château à l'ouest, ce qui paraît peu probable : il pourrait ne s'agir là que d'une rampe destinée à faciliter l'accès des charrettes lors de l'exploitation du château comme carrière de pierre.

véritable pont de terre, large de quelques mètres, bordée à l'est par le profond fossé de l'enceinte principale, relie encore les deux ouvrages.

Les logis seigneuriaux se dressaient contre les courtines de l'enceinte principale, probablement contre les courtines ouest, sud et nord. Ils devaient s'ouvrir assez largement vers l'extérieur, particulièrement vers l'ouest où apparaissent encore deux murs de refend au revers de la muraille, mais qui ne délimitent qu'une salle de moins de quatre mètres de largeur. L'espace était divisé en plusieurs salles, aujourd'hui totalement enfouies sous les éboulis. Le bâtiment principal s'élevait peut-être au nord. Il devait compter deux à trois niveaux aménagés. Les deux tours nord-est et sud-est abritaient aussi des appartements : un des étages de la tour sud-est contient ainsi une grande baie dotée de coussièges disparus, mesurant 2,20 mètres de large pour une élévation supérieure à trois mètres, et le niveau inférieur une cheminée dont on conserve un piédroit. Ces deux édifices présentent aussi les vestiges de latrines intégrées dans l'épaisseur de leur muraille ; dans celle du nord-est, on distingue encore le conduit d'écoulement dont l'orifice apparaît au bas de la muraille, dans le fossé. La face sud de la place pourrait correspondre à un logis-porte, c'est-à-dire un bâtiment traversé par le passage donnant accès à la cour et qui communiquait avec les appartements de la tour sud-est, en arrière de laquelle on distingue toujours une esplanade qui semble correspondre à l'emplacement de ce bâtiment[125].

La basse-cour remplissait une double fonction : elle accueillait les bâtiments non nobles, communs et écuries, et servait de défense avancée. Ses défenses étaient toutefois modestes puisque ses courtines, longues de 25 à 35 mètres, ne comportaient, semble-t-il, aucune tour d'angle. Un fossé large de 5 à 6 mètres les précédait au sud et à l'est, tandis qu'à l'ouest ses murailles étaient établies à même la roche retaillée, au sommet de la pente. Les murs mesuraient seulement 1,20 mètre d'épaisseur. Des bâtiments étaient ici aussi adossés aux courtines, au revers desquelles on devinait encore récemment des murs de refend, particulièrement au sud[126]. On ignore s'il existait une muraille au nord ou si cette basse-cour était ouverte à la gorge, pour faciliter sa défense depuis la courtine sud et la tour sud-est de l'enceinte principale. L'accès de la basse-cour était vraisemblablement situé dans la courtine est, au devant de la tour sud-est, à la jonction avec le rempart de terre qui ceinturait la place à l'est.

Le talus est était, semble-t-il, destiné à protéger le flanc oriental du château des tirs d'artillerie. Il joignait la tour nord-ouest à l'angle nord-est de la basse-cour. Sa hauteur atteint 10 à 15 mètres par rapport au fond du fossé dans le secteur oriental. Au nord, ce talus de terre était sommé d'un mur de pierre de 1,5 mètre de largeur. La présence de cet ouvrage semble indiquer que les constructeurs du château durent adapter les défenses de la place aux nouvelles conditions de la guerre consécutives au développement de l'usage de l'artillerie et à l'apparition du boulet métallique à partir du milieu du XVe siècle. La terre amortissait le choc des projectiles auxquels ne résistaient pas les maçonneries, même soigneusement construites.

Ainsi, le château tel qu'il nous apparaît aujourd'hui a tout d'une résidence du milieu du XVe siècle. Depuis deux siècles déjà, à en croire Louis Le Guennec, ce lignage avait délaissé l'antique motte à basse-cour pour réédifier son château à la pointe du promon-

125 C'est ce que l'on trouve dans les résidences ducales de l'Hermine à Vannes et de Suscinio à Sarzeau notamment. Consulter C. AMIOT, «Les logis-portes», *Le manoir en Bretagne, 1380-1600*, Paris, 1993, p. 118-133. (Cahiers de l'Inventaire général).

126 Lors de travaux d'aménagements dans la basse-cour, on a découvert des scories dans l'angle sud-ouest, et la trace de ce qui semble être un four contre la courtine est.

toire de ce nom. Les réaménagements du XVe siècle et sa ruine ultérieure nous empêchent d'appréhender l'organisation de la défense et de la résidence du château du XIIIe siècle et d'y trouver les stigmates des épreuves endurées au cours de la guerre de Succession. Après une ou plusieurs campagnes de reconstruction au XVe siècle, le passage de la seigneurie dans les mains d'une autre famille qui n'y résida guère l'a probablement figé dans son état de la fin du Moyen Âge.

Quelques pierres sculptées, sauvées de l'oubli, sont conservées par Hervé Corre. Il s'agit d'un linteau armorié en kersanton dont les blasons, qui représentaient sans doute des alliances de Penhoët, ont été martelés[127], de grotesques, figures de personnages qui ornaient les cheminées, d'un piédroit de porte et d'une hermine portant un bandeau avec une inscription, peut-être bien «À ma vie», la devise de l'ordre de l'Hermine. Ces quelques éléments sculptés témoignent de l'appartenance des Penhoët à la cour ducale des Montforts avec ses fastes que l'on retrouve notamment au Folgoët ; il n'est pas exclu qu'ils soient l'œuvre des ouvriers qui travaillèrent à embellir cette collégiale[128].

4. Les installations annexes : le microcosme seigneurial

Le château, presque isolé de nos jours, s'élevait deux cents mètres au sud du hameau de Penhoat mentionné sur plusieurs anciennes cartes[129]. Le lieu-dit était modeste mais était proche du pont permettant le franchissement de la Penzé par la voie Morlaix-Lesneven. Un premier moulin se dressait peut-être à proximité de ce pont : il a depuis longtemps disparu[130]. À l'est, un second moulin jouxtait le pont, nommé *Pont Allez* (le pont de la cour), qui reliait le village et le château. Le toponyme conserverait le souvenir d'un ouvrage retranché de fond de vallée, à moins qu'il ne s'applique au château de Penhoat lui-même ou à la cour de justice voisine. Deux parcelles du village de Penhoat portent le nom de *Parc an Auditoire* (le champ de l'auditoire[131]) : sans doute étaient-elles contiguës à l'auditoire de la cour de justice de Penhoat. Celle-ci était encore exercée dans ce lieu au XVIIIe siècle : elle comprenait un greffe seigneurial et un office de sénéchal[132]. Il semble en outre que le manoir voisin de Notéric ait été le domicile de certains des agents de la juridiction de Penhoat[133]. La tradition veut

127 Selon Christophe Amiot, il présente des similitudes avec les sculptures des églises du Faouët et du Folgoët datant du milieu du XVe siècle.

128 Sur ce faste princier, consulter : A. MUSSAT, *Arts et cultures de Bretagne, un millénaire*, Paris, 1979, p. 74-79.

129 Cartes de Bretagne extraite du «Théâtre françois» par M. Bouguereau en 1590 (Peacoat), carte de N. Sanson en 1650 (Penhouet), carte de J.-B. Nolin en 1695 (Penhouet) et carte de Cassini vers 1783 (Penhoat).

130 Arch. dép. Finistère, 3 P, cadastre de Saint-Thégonnec, 1837, section A 1, parcelle n° 60, *Parc ar Goz Vilin* (le champ du vieux moulin). Son bief est conservé, au pied du château, à l'ouest. – Peut-être est-ce lui qui apparaît dans l'aveu de 1561, Arch. dép. Finistère, 1 E 742, f° 2 r°, «avecq le moulin jouxte lesd[ictes] prairies, appellé *Melin an Castel*, o ses biez et destroict ... quel moulin est à p[rése]nt chômant et presque ruiné», à moins qu'il ne s'agisse du «Moulin Vieux» qui a précédé la minoterie de Penhoët et dont l'actuel propriétaire, Hervé Corre, nous a indiqué qu'il avait été rebâti avec les pierres du château en 1601. Ce dernier pourrait être le *Melin an Pont*, mentionné dans le même acte, f° 3 r°.

131 *Ibid.*, 3 P 337, cadastre de Taulé, 1828, section D 1, n°s 25 et 26.

132 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions exercées au XVIIe et au XVIIIe siècle dans le ressort du présidial de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1914, p. 7-35 (p. 26). Le même auteur indique, p. 13, que les magistrats de Penzé exerçaient la juridiction de Penhoat durant le rachat et que les magistrats de Penhoat envoyaient leurs prisonniers à Lesneven et à Morlaix.

133 Arch. dép. Finistère, 255 G 14, saisie du 13 septembre 1770 sur Jean Le Cosquer en présence de maître Sébastien Le Duc, «notaire de la juridiction et ancien comté de Penhoat», domicilié à Lotéric. Cette demeure, également nommée Notéric, est située dans la commune de Guiclan, au débouché du pont de Penhoat.

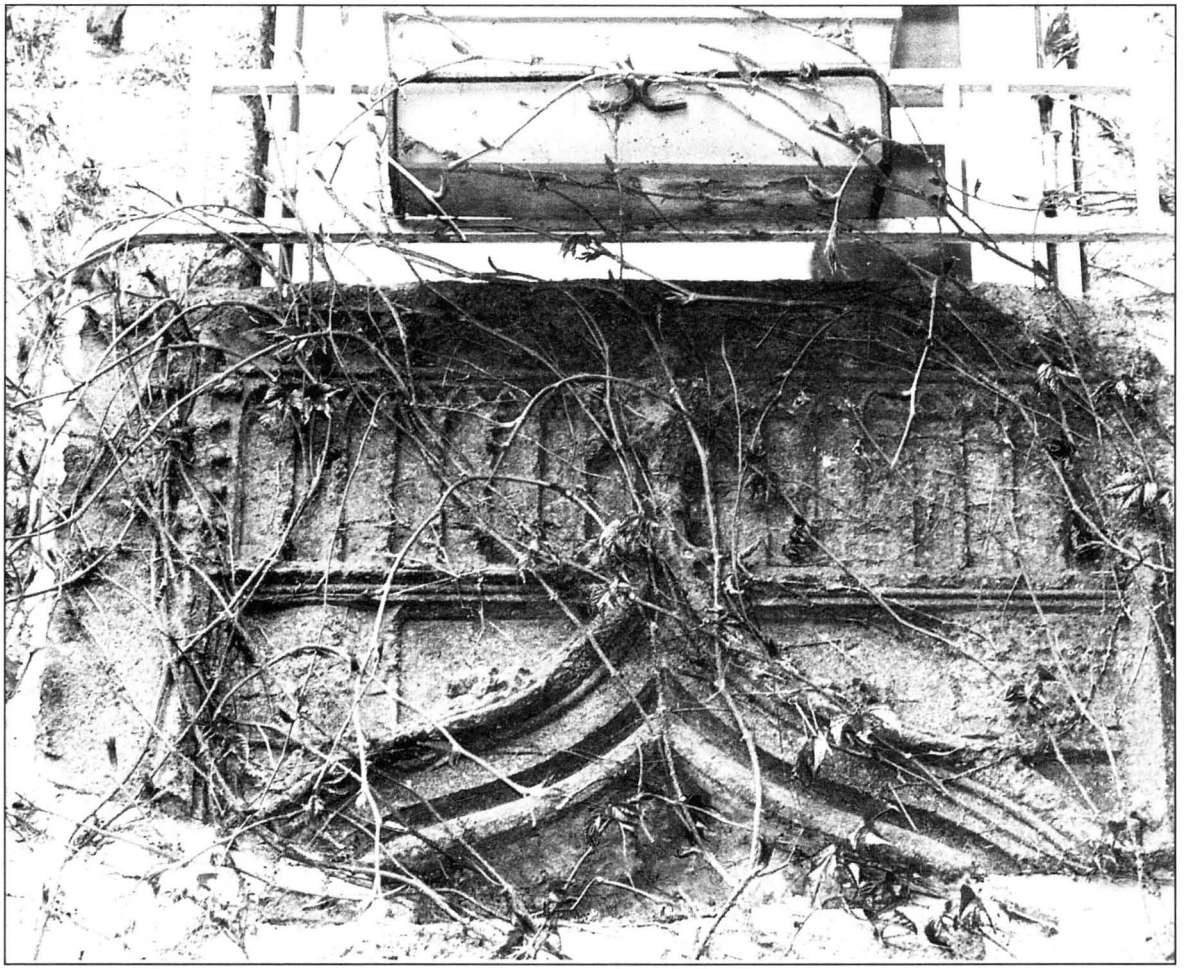

Fig. 6. – Photographie du linteau de porte en kersanton retrouvé dans le château.
On distingue de part et d'autre, au-dessus de l'accolade, les deux blasons martelés.
Cliché G. Leroy.

qu'il y ait également eu un lieu de culte à Penhoat, non loin de «L'hostellerie» : nous n'en avons pas retrouvé de mention ancienne. Un colombier apparaît encore sur l'ancien atlas cadastral dans le pré nommé *Parc ar Houldry* (le champ du colombier[134]). Au sud du château s'étendait la forêt de Penhoat, aujourd'hui en grande partie défrichée : dans l'aveu de 1561, il est question de «forest et bois [...] appelé *An coat Bras*, contenant des bois

[134] *Ibid.*, 3 P, cadastre de Saint-Thégonnec, 1837, section A 1, parcelle n° 70, avec l'indication «masure» dans les états de section. C'est le «*Prat an Couldy*, o le colombier» de l'aveu de 1561, *ibid.*, 1 E 742, f ° 2 r°.

anciens de haulte fustaye...[135]». Cette sylve, déjà convertie en «terre à la charrue», permettait à son propriétaire de trouver du bois d'œuvre et surtout d'y chasser dans un parc de plusieurs dizaines d'hectares[136].

La seigneurie de Penhoat

Le château de Penhoat était le centre d'un fief qui s'étendait dans de nombreuses paroisses et trèves du Léon mais aussi au-delà. Cette seigneurie fut progressivement agrandie par mariage : elle procurait à ses détenteurs d'importants revenus. À la fin du XVe siècle, ils figuraient parmi les plus riches des seigneurs léonards. Leur richesse n'était toutefois pas uniquement foncière : dès le XIVe siècle, des membres du lignage se mettent au service du duc. Les charges qu'ils assument leur procurent d'importants revenus en numéraire, doublés de généreuses gratifications et privilèges octroyés par les ducs.

1. Une seigneurie d'importance

La seigneurie de Penhoat comprenait des terres s'étendant d'abord dans les paroisses de Saint-Thégonnec, Plouénan et Taulé. D'autres terres se trouvaient dans les paroisses et trèves de Pleyber-Christ, Plouvorn, Guiclan, Plounéour-Ménez, Commana, Plougar, Plouescat, Saint-Frégant et quelques autres en Léon[137]. Les seigneurs de Penhoët étaient les vassaux des vicomtes de la branche cadette de Léon auxquels succédèrent, après 1363, les vicomtes de Rohan. Ils n'étaient donc que des arrière-vassaux du duc et rendaient alors leur service d'ost aux vicomtes de Léon. D'après H. Bourde de la Rogerie[138], aux XVIIe et XVIIIe siècles, la juridiction de Penhoët relevait en appel de celles de Penzé, Landerneau et Daoudour-Landivisiau.

Hormis leur fief patrimonial, comme bien d'autres familles nobles, les Penhoët eurent soin d'accroître l'étendue de leur seigneurie par des mariages : on peut parfois évoquer une véritable stratégie matrimoniale, l'objectif étant d'épouser les riches héritières d'un fief. La recension des unions est aussi un bon moyen d'analyser l'ascension d'un lignage. Au XIIIe siècle, les Penhoët épousent des femmes issues d'autres lignages de la moyenne aristocratie léonarde : ainsi, vers 1282, le chevalier Hervé de Penhoët épouse Ame du Chastel, la fille d'un autre chevalier. On les voit certes assister à des mariages des seigneurs et des puînés de Léon, entre la fin du XIIIe siècle et le milieu du XIVe siècle, mais ce type d'union n'est pas à leur portée. C'est vraisemblablement à l'occasion de son engagement au cours des combats de la guerre de Cent Ans que Guillaume de Penhoët, «le Boiteux», réussit à contracter une alliance matrimoniale hors du duché avec Jeanne de Fronsac, fille de Raymond d'Albret et de Jeanne de La Marche, vers les années 1380. Unique héritière, après le décès de son frère, elle lui apporte la vicomté de Fronsac (Gironde) et les seigneuries de La Marche (en Bédée, Ille-et-Vilaine) et de La Boëssière (en Carentoir, Morbihan)[139].

---

135 *Ibid.*, 1 E 742, f° 2 v°. On relève au sud du château les toponymes Coat-Braz-Izella à 600 mètres et Coat-Braz-Huella à 2 000 mètres. Ce sont aujourd'hui des fermes.

136 Les seigneurs de Penhoët détenaient une autre sylve en Plouénan. En 1467, Guillaume de Penhoët se plaignit au duc des agissements de «certains gens quelx ont prins et tué plusieurs bestes rouxes et noyres en la forest de Ploenan appartenant audit seigneur de Penhoet, avecques arbalestres, pèges et autres engins». (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 5, registre de chancellerie de 1467, f° 95 v°). – J.-Y. JOLEC, *Transcription et étude..., op. cit.*, n° 571.

137 P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial..., op. cit.*, t. II, p. 366. – A. DE LA BORDERIE, «La vicomté ou principauté de Léon», *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. II, 1889, p. 95-105 (p. 102-103). Cet auteur en fait la plus importante des seigneuries à juridiction relevant de la vicomté de Léon, mais il utilise essentiellement des aveux des XVIe et XVIIe siècles.

138 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions...», art. cité, p. 26.

139 P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial..., op. cit.*, t. II, p. 232.

Leur fils aîné, Jean de Penhoët, l'amiral, se serait successivement marié avec Marguerite Charruel, Jeanne du Perrier et Marguerite de Malestroit[140]. La première lui aurait apporté plusieurs terres situées dans l'ouest du Trégor, notamment Charruel en Guerlesquin, Guérand et Kergallon en Plouégat-Guérand et Botsorhel[141]. En 1418, après le décès de Jeanne du Perrier[142], Jean de Penhoët épousa Marguerite de Rougé, fille aînée de Jean de Rougé[143]. Elle lui apporta la seigneurie de la Motte-Glain (en La Chapelle-Glain, Loire-Atlantique)[144].

À la mort de Jean de Penhoët, le fief échut à Guillaume qui était aussi vicomte de Fronsac, seigneur de la Motte-Glain et de la Marche. Il épousa Marguerite ou Isabeau Péan[145], fille de Jean Péan, seigneur de la Roche-Jagu (en Ploézal, Côtes-d'Armor). C'est leur fille unique, Françoise, mineure lors du décès de son père, qui porta le «chasteau de Penhoët [...] es maison et manoir de la Bouexière, de la Marche, Chelun, la Chapelle-Glen, Guellesquin, la Haye de Lanvaux et autréps lieux[146]» à Pierre de Rohan, cadet de la maison de Rohan-Guéméné, en 1476[147].

Comme d'autres, les Penhoët virent donc leur fief s'accroître, profitant de bons mariages, avant de disparaître eux-mêmes au sein d'une autre puissante famille. Ils avaient en outre un peu amputé leur patrimoine pour doter les puînés de la famille afin de les marier du mieux possible[148]. Les Rohan-Gié démembrèrent peu à peu leurs seigneuries : la terre de Penhoët semble avoir été vendue par eux vers la fin du XVIe siècle, comme La Motte-Glain le fut en 1635.

En cette fin du XVe siècle, il est possible de replacer le lignage de Penhoët au sein de la noblesse léonarde, forte de neuf cents à mille maisons nobles, notamment à partir des revenus déclarés lors de la montre de 1481 et des registres de réformation de la noblesse. Y. Coativy[149] classe ainsi les lignages de la

140 ID., *ibid.*, t. II, p. 367.

141 ID., *ibid.*, t. I, p. 228. Il indique simplement que le lignage de Charruel se fondit dans celui de Penhoët en 1420 ; or nous savons avec certitude que l'amiral épousa Marguerite de Rougé en 1418 et qu'elle lui survécut. De fait, des terres étaient déjà détenues par Guillaume de Penhoët, père de l'amiral, en « Guerlisquin, Ploegrois, Botsorser, Ploenerin & Plestein». À sa mort, elles échurent, pour son douaire, à sa veuve, Jeanne de Fronsac, qui les tenait encore en 1425. – Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 1174-1175. – Peut-être convient-il de reconsidérer le mariage d'Alain de Penhoët avec Marguerite Charruel, vers le second quart du XIVe siècle, mentionné par Louis Le Guennec, Arch. dép. Finistère, 34 J 73, f° 30 v°. Marguerite pourrait être une fille du célèbre Éven Charruel ; le fief de Charruel lui échut peut-être lors du décès de son père ou d'un frère mort sans héritier, vers la fin du XIVe siècle... – R. KERVILER, *Répertoire général..., op. cit.*, t. VIII, p. 397-399, indique qu'Éven Charruel mourut après 1369.

142 Elle était la fille de Geoffroy du Perrier, seigneur dudit lieu en Kermoroc'h, et de Plesou de Quintin, la sœur du sire de ce nom, et fut la mère de Béatrix de Penhoët. A. DU PAZ, *Histoire généalogique...*, Paris, 1619, p. 178-179.

143 Arch. dép. Finistère, 1 E 741, contrat de mariage de Jean de Penhoët et Marguerite de Rougé. Son père lui cédait 200 livres de rente annuelle et 1 000 livres de dot. L'acte fut passé devant la cour de Nantes.

144 Selon A. GUILLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries..., op. cit.*, t. III, p. 218, c'était la fille de Geoffroy de Malestroit, sire de Combourg, et de Valence de Châteaugiron ; elle était déjà veuve de Guy de Molac, seigneur de Pestivien, et de Jean Blocet, seigneur de Saint-Pierre de Carrouge. – D'après G.I. MEIRION-JONES, M. JONES, M. NASSIET, «La Motte-Glain...», art. cité, p. 582, Marguerite était la fille de Valence de Rougé et de Geoffroy de Châteaugiron, baron de Combourg.

145 Elle est nommée Marguerite dans une commission du 16 septembre 1473, et Isabeau dans une autre du 23 novembre. (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7, registre de chancellerie de 1473, f°s 128 r° et 155 r°). – D. QUÉRO, *Transcription et étude..., op. cit.*, n°s 764 et 951. – Quelques auteurs mentionnent une union entre Guillaume de Penhoët et Françoise de Maillé.

146 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7, f° 119 r°, mandement et commission du 8 septembre 1473. – D. QUÉRO, *Transcription et étude..., op. cit.*, n° 698.

147 G.I. MEIRION-JONES, M. JONES, M. NASSIET, «La Motte-Glain...», art. cité, p. 584. – M. DE MAULDE, *Procédures..., op. cit.*, p. 628-630, a publié le contrat de mariage.

148 Comme, par exemple, la seigneurie de Kergallon en Plouégat-Moysan, concédée à Guillaume, frère de Jean de Penhoët.

149 Y. COATIVY, «La noblesse léonarde au XVe siècle», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 295-321 (p. 306-308).

haute noblesse léonarde : deux seigneurs, du Chastel et Kermavan, avec un revenu de 2 500 livres, deux sires, Penhoët et Penmarc'h, avec respectivement 1 100 et 500 livres de revenu, puis six sieurs : Coëtivy, Coëtmenec'h, Kergournadec'h, Kerouzéré, Kersauson et Penfentenio. Les Penhoët se classent donc dans les tout premiers, arborant la haute justice depuis le XIVe siècle au moins, même si pour couronner leur ascension sociale au XVe siècle ils ne semblent pas avoir obtenu le titre de chevalier banneret comme les du Chastel, les Kermavan et les Penmarc'h[150]. En 1479, le sire de Penhoët figure parmi les premiers des vassaux cités par le vicomte de Rohan dans son mémoire contre le comte de Laval pour la préséance aux états ; il y est même fait mention du «chasteau de penhouet[151]».

Il convient cependant de préciser que cette étude ne tient compte que des revenus des terres léonardes alors que, dès lors, les fiefs de la famille s'étendent dans d'autres évêchés bretons et même en Guyenne, avec la vicomté de Fronsac. Lors de la procédure devant le Grand Conseil du roi, Pierre de Rohan-Gié relatait que, lorsqu'il épousa Françoise de Penhoët, en 1476, elle était «riche et puissante de V à VI mille livres de rente[152]», tandis que lui n'était qu'un juveigneur, placé, il est vrai, sous la protection du roi de France. Le revenu des autres terres, et notamment de La Chapelle-Glain, devait être important même si, à cette date, Françoise n'avait pas encore recouvré la vicomté de Fronsac[153].

2. Les revenus des diverses charges

Les seigneurs de Penhoët jouissaient d'autres revenus, notamment ceux que leur procuraient certains offices ducaux. Les premières charges concernent, bien entendu, le service des armes. Guillaume de Penhoët s'illustre ainsi comme capitaine lors du siège de Rennes en 1356-1357. En 1402, succédant probablement dans cette charge à certains de ses parents, Jean de Penhoët est institué capitaine de la ville et du château de Morlaix ; il occupe encore cette charge en 1415 et peut-être même en 1440 (à moins qu'il ne s'agisse de son fils[154]). Les listes de capitaines sont incomplètes, mais il n'est pas impossible que le seigneur de Penhoët ait occupé ce poste pendant une quarantaine d'années. Comme le souligne Jean-Pierre Leguay, des revenus complémentaires s'ajoutaient au salaire du capitaine, de l'ordre de deux cents livres pour celui de Morlaix au XVe siècle, part du droit de guet, logement de fonction gratuit, cadeaux, pensions et charges honorifiques à la cour[155].

Le cumul des offices n'étant pas interdit, Jean de Penhoët fut aussi amiral de Bretagne de 1401 à 1432. Nul doute que cette charge, avec notamment les parts de butin, les parts de navires et les gratifications ducales, devait

---

150 Lors des états de 1462, le sire de Penhoët apparaît après ceux du Chastel et de Kermavan. Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire..., op. cit.*, t. II, col. 1234-1235.

151 [Dom H. MORICE], dom C. TAILLANDIER, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, t. II, 1756. Supplément aux preuves de l'histoire de Bretagne. Mémoire du vicomte de Rohan contre le comte de Laval pour la préséance aux états, p. CLX-CCXVII (p. CCXII-CCXIII).

152 M. DE MAULDE, *Procédures..., op. cit.*, p. 244.

153 ID., *ibid.*, p. XXVIII et 635-640. Guillaume de Penhoët fut remis en possession de la vicomté de Fronsac en 1461, mais il ne put la recouvrer, en dépit d'un arrêt du Parlement, en raison de la valeur stratégique de ce château au sortir des derniers soubresauts de la guerre de Cent Ans. En 1477, Louis XI procéda à un échange avec Pierre de Rohan : il lui échangea la vicomté de Fronsac contre la seigneurie de Fontenay-le-Comte (Vendée). Il semble que cette vicomté de Fronsac rapportait autant à cette date que la seigneurie de Penhoët.

154 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 709-710 et 896.

155 J.-P. LEGUAY, «Le Léon, ses villes...», art. cité, p. 195, et *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1981, p. 97-99. On retrouve des cas similaires de succession des membres d'un lignage à la charge de capitaine d'une cité ducale à Concarneau, Quimper et Lesneven.

rapporter plusieurs centaines de livres par an à Jean de Penhoët[156]. En outre, elle lui permettait d'accéder à de hautes fonctions à la cour des ducs : en 1411, il est cité comme chambellan, ambassadeur en Angleterre et conservateur de la trêve signée entre le duc et le roi d'Angleterre. Il réside régulièrement à la cour ducale et apparaît dans de nombreux actes et accords dans les années 1420-1427, au moment où il participe à plusieurs voyages en France. C'est seulement après 1435 qu'il semble se retirer sur ses terres, à Penhoat ou à La Chapelle-Glain. Guillaume, qui lui succède en 1448, apparaît gratifié de plusieurs dizaines de livres dans des comptes ducaux. Il est chambellan dès 1454-1464 et remplit ensuite diverses charges militaires, comme celle de commissaire aux montres, lors de l'armement de gens de guerre en Léon dans les années 1465-1472.

D'autres membres de la famille, puînés et auteurs de branches cadettes, occupent des charges moins prestigieuses mais néanmoins lucratives : Geoffroy de Penhoët, sénéchal de Cornouaille entre 1361 et 1381[157] ; Guillaume de Penhoët, receveur ducal à Carhaix entre 1401 et 1422[158] ; Jean de Penhoët, receveur de Morlaix-Lanmeur de 1407 à 1413[159] ; Alain de Penhoët, auteur de la branche de Kerimel, est capitaine de Saint-Mathieu en 1409 puis maître d'hôtel du duc en 1416 : il a «bouche-à-cour» et touche cent livres par an ; il jouait, avec d'autres, le rôle de chef du personnel de l'hôtel ducal et en contrôlait les dépenses[160] ; il est cité comme chambellan en 1422-1427, ce qui constitue encore un bel exemple de réussite ; Jean de Penhoët, enfant de chambre du duc en 1442[161] ; Olivier de Penhoët, écuyer du duc en 1462[162] ; Pierre de Penhoët, le tuteur de Françoise, devient maître des requêtes du duc en 1474, avec deux cents livres de gages par an[163].

Tous ces offices donnaient lieu à des à-côtés, des pensions et des cadeaux. C'était pour un prince ou pour un roi le moyen de s'attacher les services de seigneurs parfois enclins à changer de camp ou à se mettre au service d'un autre. Ainsi, Guillaume de Penhoët se vit-il attribuer par le roi Charles V une pension de deux cents livres par an en 1373. C'était, semble-t-il, pour le prix de son engagement au service du roi de France lors des combats de la guerre de Cent Ans[164]. Son fils, Jean de Penhoët, profita aussi des largesses royales lorsqu'il accompagna Arthur de Richemont à la cour de Charles VIII en 1424 : il fut gratifié de la traite de la fourniture de vin d'Anjou pour son action consacrée au rétablissement de la paix[165].

Les Penhoët profitèrent néanmoins avant tout des largesses ducales, essentiellement l'amiral, gratifié d'une rente à vie de deux cents livres pour l'indéfectible soutien qu'il apporta au duc lors de l'affaire de 1420[166]. Il profita à la même occasion du revenu de terres confisquées aux Penthièvre[167] et d'un couvert permanent pour lui

---

156 Il bénéficiait en 1407 «à cause de son office, du disme des profitz des armes que on fait sur la mer», R. BLANCHARD, *Lettres et mandements..., op. cit.*, t. V, n° 771-772.

157 J. TRÉVÉDY, «La sénéchaussée...», art. cité, p. 21.

158 J. KERHERVÉ, *Les gens de finances des ducs de Bretagne, 1365-1491. Catalogue prosopographique*, 3 vol., t. I, p. 228-230. (Thèse pour le doctorat d'État, dactyl.).

159 ID., *ibid.*, t. II, p. 559-560. Il décède en 1413.

160 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 897. – J. KERHERVÉ, *L'État breton aux XIVe et XVe siècles, les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, 1987, 2 vol., t. I, p. 235-236.

161 ID., *ibid.*, t. II, col. 1372.

162 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire..., op. cit.*, t. II, col. 1185, 1187. Il apparaît en 1437 parmi les nobles du Trégor et reçoit l'ordre du camail en 1440 ; *ibid.*, col. 1048, 1051, 1068. C'est probablement un membre de la branche de Kerimel.

163 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. III, col. 280.

164 ID., *ibid.*, t. II, col. 78.

165 Arch. dép. Loire-Atlantique, 107 J 110.

166 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. II, col. 901.

167 R. BLANCHARD, *Lettres et mandements..., op. cit.*, t. VI, n° 1414. Il s'agit des biens d'Olivier Dorlot, receveur de Châteauneuf, Huelgoat et Landeleau pour les Penthièvre.

et ses héritiers à la table ducale. Son fils, Guillaume, bénéficiait en 1451 d'une pension de deux cents livres ; il apparaît ensuite dans plusieurs comptes ducaux, notamment en 1462 quand il reçoit un dédommagement de quatre mille écus pour la perte des territoires ducaux aliénés par le duc après 1420[168] : ceux-ci devaient lui procurer de confortables revenus. En 1466, il reçoit encore cent livres pour avoir combattu avec le duc et un collier d'or. Après son décès, le duc fit don du droit de rachat à sa fille, Françoise, qu'il prit en outre sous sa protection à la cour ducale.

Ces pensions correspondaient bien souvent à des services rendus : les pensions à vie et les aliénations de territoires étaient suffisamment rares pour juger de la fidélité des Penhoët à la cause ducale, tout particulièrement pour le «chier & bien amé féal Chevalier & Chambellan Jehan Sire de Penhoet, nostre Admiral[169]».

3. Les privilèges et les revenus de nature économique

Les seigneurs de Penhoët possédaient la haute, moyenne et basse justice. La juridiction de Penhoët est attestée dès les années 1330 : on en conserve le sceau apposé au revers de celle de Penzé dont elle relevait[170]. Une autre partie des «hommes & sugets» des seigneurs de Penhoët relevaient de la juridiction de Morlaix, notamment ceux des environs de Guerlesquin que le duc détacha de la châtellenie de Guingamp en 1425[171]. En 1435, le duc Jean V, en visite à Lesneven, octroya à Jean de Penhoët, son ancien amiral, un quatrième pot de justice. Le vicomte de Rohan l'autorisa à édifier ce quatrième pot près de son château de Penhoat en 1445[172]. Ces «fourches patibulaires» s'élevaient à 1,5 kilomètre à l'est du château sur un point élevé, non loin du croisement entre le *Hent Castel* de Quimper à Saint-Pol et la bifurcation entre la voie de Morlaix à Saint-Pol et celle de Morlaix à Lesneven[173]. Le gibet permettait au seigneur de Penhoët de signifier aux voyageurs qu'ils entraient sur ses terres : on y accrochait les cadavres des suppliciés. Cette justice était également source de revenus considérables : droit de scellage pour tous les contrats passés devant cette cour, amendes pénales, frais d'enregistrement. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, le greffe était loué 675 livres et l'office de sénéchal procurait aux seigneurs de Penhoët une rente annuelle de 250 livres[174].

Les seigneurs de Penhoët jouissaient en outre d'un privilège rare : l'exemption de fouage dont bénéficiait la «vallée de Penhoët». Les receveurs ducaux ne pouvaient donc pas y percevoir cet impôt généralisé à partir de 1365. Cette franchise n'était généralement accordée qu'aux villes du duché, mais le duc pouvait faire ce cadeau à des seigneurs pour les récompenser de leur fidélité. Ce statut privilégié accordé, après 1434, par Jean V à Jean de Penhoët, cessa avec François II qui y mit fin en 1462[175].

---

168 Dom H. MORICE, *Preuves..., op. cit.*, t. III, col. 33.

169 ID., *ibid.*, t. II, col. 1135.

170 Martine FABRE, *Images personnelles médiévales..., op. cit.*, t. II, p. 842-843.

171 Dom H. MORICE, *Preuves, op. cit.*, t. II, col. 1174-1175.

172 ID., *ibid.*, t. II, col. 1292-1293 et 1381-1382.

173 De nombreux microtoponymes comprenant le terme «Justice» apparaissent dans les états de sections du cadastre de Taulé à cet endroit. Arch. mun. Taulé, cadastre de 1828. Sections D et E. – Selon Y. LE BRIGANT, *Passages inédits de voies romaines. Problèmes d'origine*, Guerlesquin, 1976, (dactyl.), p. 51, elles s'élevaient sur une butte de cinq mètres de haut à l'emplacement du point côté 102 de la carte I.G.N.

174 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions...», art. cité, p. 27. On en conserve un nombre important de liasses pour l'époque moderne.

175 Nous renvoyons ici à la thèse de J. KERHERVÉ, *L'État breton..., op. cit.*, t. I, p. 92-97, à qui nous empruntons ces informations. Il indique, t. II, p. 621-622, que l'aide versée en compensation fut de 50 réaux d'or en 1443 puis 75 réaux d'or en 1446 et 1449.

Les redevances perçues sur les terres paysannes étaient complétées par divers droits de nature économique. On y trouve, bien sûr, les banalités comme le four et le moulin. Trois moulins, au moins, existaient à proximité du château[176] et plusieurs autres dans la «vallée de Penhoat». D'autres droits et monopoles étaient exercés par les seigneurs de Penhoët : en 1528, Charles de Rohan interdisait de pêcher et de transporter des bois par eau sur cette rivière entre Saint-Thégonnec et Penzé[177]. Il était également interdit de chasser dans les forêts de ces seigneurs sans y être autorisé.

Les foires procuraient d'importants revenus : droit d'entrée, de sortie, d'étalage, de mesurage sur les marchandises. Le 14 mai 1434, Jean V accorda au sire de Penhoët la mise en place de poids et mesures à Guerlesquin, favorisant le développement de ces foires et d'un marché hebdomadaire[178]. La veille, Jean de Penhoët avait obtenu que le duc rappelle à ses fermiers et receveurs d'impôts la franchise dont bénéficiaient ses «hommes et subgiz proches de la rivière de Penhoet» sur les «croqs et balances[179]». En 1444, son successeur, François Ier, concéda au même seigneur une autre foire à Plounéour-Ménez. D'autres foires sont attestées à Plouescat et à Lambader en Plouvorn. Sur leurs autres terres, les Penhoët jouissaient aussi de foires : en 1452, le duc leur confirma l'établissement de deux foires annuelles et d'un marché hebdomadaire à La Chapelle-Glain[180].

Les seigneurs de Penhoët purent profiter d'une autre opportunité : l'exploitation des mines. En 1423, le duc accorda à Jean de Penhoët une part de l'exploitation des mines qui avaient été ouvertes sur les terres de ce dernier par des mineurs allemands. Il s'engageait également à ce que les bois nécessaires à leur établissement et prélevés dans les forêts de Jean de Penhoët lui soient payés à un prix raisonnable[181]. En 1434, le duc réitérait en lui accordant le droit de faire rechercher une mine d'argent ou toute autre mine sur ses terres[182]. On ignore presque tout de leur localisation et du rapport financier qu'elles pouvaient procurer. E. de Villiers du Terrage[183] évoque à la fois l'existence d'une mine d'or dans la «terre de Penhoët» et d'une «mine de plomb qui a sa fontaine minérale près de la chapelle de la Madeleine» entre Saint-Martin-des-Champs et Taulé. Cette chapelle s'élevait à l'emplacement du carrefour actuel de la D 58 et de la D 19, à l'endroit où la voie de Morlaix à Saint-Pol franchit la Pennélé[184]. Il conviendrait peut-être de rechercher des galeries de mines à proximité, d'autant plus que le même auteur signale une «Bonne mine de plomb contenant quantité d'argent... Près des récollets de Morlaix dans le bois de Penite *Pénélé (?)*[185]», dans le même secteur[186].

---

176 Le «Moulin Vieux», le «Moulin Neuf» et le «Moulin de la Motte» ou de Lotéric.

177 Arch. dép. Finistère, 1 E 741, acte sur parchemin, 22 avril 1528.

178 R. Blanchard, *Lettres et mandements..., op. cit.*, t. VII, n° 2149. – M. Duval, *Foires et marchés en Bretagne à travers les siècles*, Elven, 1982, p. 157.

179 R. Blanchard, *op. cit.*, t. VII, n° 2148.

180 G.I . Meirion-Jones, M. Jones, M. Nassiet, «La Motte-Glain...», art cité, p. 583.

181 Dom H. Morice, *Preuves..., op. cit.*, col. 1134-1135. – Selon J. Kerhervé, *L'État breton..., op. cit.*, t. I, p. 207, il pourrait s'agir des mines de Huelgoat.

182 Id., *ibid.*, t. II, col. 1269.

183 E. de Villiers du Terrage, «Les recherches de l'or dans le Finistère», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXX, 1903, p. 70-89 (p. 89). Il utilise les travaux de la baronne de Beausoleil, publiés en 1632.

184 R. Couffon, A. Le Bars, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, p. 423. Cette chapelle, citée dès 1128, se trouve le long d'un itinéraire ancien, à la limite des communes de Taulé, Morlaix (Saint-Martin) et Sainte-Sève.

185 E. de Villiers du Terrage, «Les recherches de l'or...», art. cité, p. 89. Il ne semble pas, en outre, que les Penhoat aient été possessionnés près de Huelgoat vers 1423, à moins qu'il ne se soit agi de biens confisqués sur Olivier de Blois.

186 Y. Coativy, *La monnaie en Bretagne de l'an 1000 à l'an 1499*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1999, t. I, p. 289, 290, 298, 301. (Thèse de doctorat d'histoire, dactyl.). Il signale que la mine de Penhoët n'a pas été localisée avec précision.

4. Les prééminences

Les seigneurs de Penhoët étaient fondateurs dans plusieurs églises et chapelles. Selon F. Quiniou, qui utilisa des renseignements fournis par Louis Le Guennec, ils étaient premiers prééminenciers et fondateurs dans les églises paroissiales de Saint-Thégonnec, Taulé, Plouvorn, Plougar, dans l'église tréviale de Sainte-Sève et dans la collégiale de Notre-Dame-du-Mur à Morlaix[187]. Nous sommes hélas peu renseignés sur leurs prééminences au Moyen Âge.

À Saint-Thégonnec, les armes de Penhoët, «d'or à une fasce de gueules comblé d'une couronne de marquis», étaient les seules qui figuraient dans la maîtresse vitre en 1714. Premiers prééminenciers, ils y disposaient d'une «tombe ellevée» portant leurs armes de sept pieds de longueur et trois pieds de largeur qui était la plus proche du maître autel[188]. Un des derniers seigneurs de Penhoët, Jacques-Joseph-René de Kerouartz, ancien président des requêtes du parlement de Bretagne, se fit encore inhumer dans l'église en 1778[189]. Toutes les armoiries, écussons et titres furent effacés en 1791[190]. Jacques Cambry n'en vit plus que des débris en 1794[191].

Dans la basilique du Folgoët, qui bénéficia des subsides de Jean V, dont l'amiral, Jean de Penhoët, fut un fidèle serviteur, les armes de Penhoët figuraient dans la maîtresse vitre, en-dessous de celles de la maison de Bretagne, du côté de l'Évangile, tout comme douze écussons montrant leurs alliances. Ces vitraux, œuvre d'Alain Cap au XVIIe siècle, n'ont pas survécu à la tourmente révolutionnaire : comme les blasons, ils furent détruits en 1793[192].

Les armes des Penhoët figuraient encore dans l'église collégiale de Notre-Dame-du-Mur à Morlaix, au sein de la maîtresse vitre et en divers endroits. En 1496, des travaux de réparation y furent effectués sur la «vitre de monsieur de Penhoat[193]». Là encore, il n'en subsiste rien.

À Saint-Pol, les seigneurs de Penhoët étaient fondateurs de la chapellenie de la Trinité dans la cathédrale[194]. Alain de Penhoët en avait fondé une autre à Notre-Dame de Lambader en Plouvorn dès 1333 : les Penhoët y étaient premiers prééminenciers[195].

Par leurs alliances, ils étaient aussi devenus prééminenciers dans de nombreuses églises et chapelles où leurs armes figuraient toujours en bonne place comme à Penzé, Plouescat, Guerlesquin, Trédrez...

Conclusion

L'histoire de la famille de Penhoët est caractéristique de celle de bien des familles

---

187 F. QUINIOU, *Monographie de l'église de Saint-Thégonnec*, Abbeville, 1905, p. 15.

188 Arch. dép. Finistère, 255 G 14, procès-verbal des prééminences de mai 1714. Le seigneur de Penhoët était alors Toussaint François de Kerhoent. Les experts lui enjoignirent de placer ses armes au-dessous de celles du roi qui figuraient aussi sur certaines vitres de l'église.

189 *Ibid.*, 34 J 73, f° 14 r°. Il résidait dans son château de Lezarazien en Guiclan.

190 F. QUINIOU, *Monographie..., op. cit.*, p. 23-25. Il utilise des actes de la sous-série 255 G des Archives départementales du Finistère.

191 J. CAMBRY, *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère dressé en l'an III*, édition J. Trévédy, Rennes, 1889, p. 75.

192 Marquis DE COËTLOGON, *Dessins, histoire et description de l'Eglise de Notre-Dame du Folgoët*, Lesneven, 1851, p. 41.

193 «Documents inédits : Proceix-verbal des Prééminences de l'esglise collégialle de Nostre dame du Mur, en 1679», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894, p. 131-148 (p. 139, 142, 143). – C. MILLET, «Regards renouvelés sur l'atelier Beaumanoir», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 125-150 (p. 148-149).

194 D'après un document d'archives transmis par J.-M. L'Haridon. Qu'il en soit ici remercié.

195 G. PONDAVEN, L. LE GUENNEC, *La chapelle de Lambader..., op. cit.*, p. 4.

nobles de Basse-Bretagne au Moyen Âge. Apparue au début du XIIIe siècle, elle figure dès lors dans l'entourage des vicomtes de Léon. La guerre de Succession offre à Guillaume l'occasion de dévoiler ses talents de chef de guerre qu'il met au service de la cause de Charles de Blois puis de Charles V. Devenu fidèle serviteur des ducs de la maison de Montfort, il voit son fils, Jean, accéder à la charge d'amiral de Bretagne en 1401. Officier dévoué de Jean V, «l'Amiral» guerroie, négocie et accumule cadeaux et attentions de la part de son suzerain. Il serait à l'origine de la reconstruction de son château de Penhoat ; par ailleurs, grâce à ses mariages, il accroît aussi ses possessions en Haute-Bretagne. Guillaume lui succède dans les fonctions militaires et dans la charge de chambellan dans le troisième quart du XVe siècle, mais connaît la malchance de ne pas avoir d'héritier mâle. Sa fille Françoise épouse Pierre de Rohan-Gié, bientôt maréchal de France : le nom de Penhoët ne sera plus porté que par les branches cadettes de cette maison.

ANNEXE

Sceaux des seigneurs de Penhoët
par Martine Fabre

Les sceaux sont une source de l'histoire juridique, administrative, économique et sociale. Les témoins connus sous le nom des seigneurs de Penhoat livrent des informations dans ce sens si l'on s'intéresse aux signes qu'ils sont, participant à un système juridique, et à leur emploi dans la société où ils sont opérants.

À partir du XIIe siècle, le sceau est devenu progressivement le premier mode de preuve de l'engagement par écrit, dans les régions de droit coutumier et, au XIVe siècle, soit à l'époque des sources conservées sous le nom, l'usage est déjà bien établi pour les particuliers de garantir contrats et transactions, à partir d'une certaine valeur, par un acte écrit scellé du sceau authentique de la cour de justice locale, moyennant une taxe. Partant, on peut dire que tout acte scellé est la trace tangible de la mise en mouvement de l'appareil judiciaire au nom de l'ordre social, sans perdre de vue, néanmoins, que l'on est en présence d'un état coutumier où les influences se croisent et s'intègrent et où la complexité des situations réelles et le manque d'informations imposent souvent de se limiter à la simple description sociologique des faits. Tout au plus, voit-on des habitudes qui tendent à s'établir en règles puisque, sur deux siècles, les traces se multiplient, s'appliquant manifestement à reproduire un modèle.

Comme signe, le sceau témoigne, tout d'abord, du pouvoir de la personne qui en est le titulaire. N'a pas capacité sigillaire qui veut. Le possesseur d'un sceau est tel en vertu de l'autorité qui lui est reconnue et de la délégation de pouvoir qui va avec. Ce qui amène à distinguer plusieurs types de sceaux. Le Moyen Âge connaît d'un côté les sceaux authentiques ou sceaux de la puissance publique, faisant foi en cour – devant les tribunaux – en cas de contestation, et de l'autre, les sceaux personnels, on dira aujourd'hui sceaux de particuliers, et les signets, les uns servant aux titulaires à engager leur responsabilité et n'ayant de valeur que contre eux lors d'un litige[196], les seconds réservés à la correspondance privée[197].

Cherchant à faire témoigner les sceaux des seigneurs de Penhoat, on a en main des sceaux authentiques et des sceaux personnels. Cinq sceaux, en tout, c'est évidemment peu pris isolément, c'est une petite série, néanmoins, qui trace des régularités et qui prend sens, selon le niveau de lecture, au regard des habitudes du temps, des usages généraux dans le duché et des modes.

Deux sceaux authentiques sont conservés. Ce sont, dans les deux cas, des sceaux de juridiction. L'un, daté de 1352, est le sceau d'une justice non

---

196 La valeur de ce sceau est approximativement celle de la signature actuelle.

197 Dans le cas d'une chancellerie organisée, dans les milieux princiers et de la haute aristocratie, c'est le seul sceau qui reste à la personne du prince, de sorte que son emploi signale toujours l'intervention personnelle de son possesseur.

établie, ce qui est normal pour l'époque, même si les justices seigneuriales laïques qui utilisent des sceaux impersonnels sont encore rares à travers tout le duché. L'autre, daté de 1503, est un sceau de justice établi et décentralisé, sceau de la cour de Lesneven à Plouescat, ce qui suppose, même si les sources manquent, que le seigneur de Penhoat a organisé une chancellerie avec bureau du sceau – et le personnel compétent – dans sa justice de Lesneven, à la Renaissance, et une antenne à Plouescat, une antenne assez importante pour justifier d'y détacher un sceau et au moins un tabellion[198]. Les deux sceaux sont des sceaux aux contrats, d'un terme très général qui recouvre toutes catégories de conventions. Cela posé, chaque sceau porte une leçon de l'histoire de l'organisation judiciaire et administrative de la seigneurie, une administration sans doute rudimentaire, néanmoins, une administration qui justifie l'intervention d'un scribe pour la rédaction, d'un tabellion pour instrumenter les actes et d'un garde du sceau. En 1352, le garde du sceau peut être le clerc de chapelle du seigneur, c'est le cas le plus fréquent ; plus tard, lorsque le sceau est établi, la matrice est souvent à la garde d'un homme du lieu, «homme de bonne renommée», le scellage se faisant en séance solennelle, en présence de plusieurs personnes notables, à jour fixe, en un lieu public.

Le premier des deux témoignages, annoncé dans l'acte écrit comme le sceau de la cour d'Alain de Penhoat, chevalier, permet par quelques détails de pousser plus loin l'observation. En 1352, le sceau est confirmé par un second sceau, apposé au revers du premier en contre-sceau, un sceau que n'annonce pas l'acte dans la mention diplomatique, mais dont on connaît deux autres empreintes, l'une datée de 1338, l'autre de 1339, toutes deux encore en contre-sceau à des sceaux authentiques, les deux actes passés en cour de Penzé, sous l'annonce du sceau de Penzé aux contrats de Douzour (formule la plus complète) – Daoudour (?), membre de la seigneurie de Léon, au siège de Penzé. Le sceau de 1339 est un sceau de la justice de Léon. Le sceau de 1338, en revanche, est un sceau anonyme, la légende est perdue pour identifier le sigillant, même si c'est un type armorial[199]. Cette impasse n'empêche pas, toutefois, de noter que le sceau est apposé au revers de trois sceaux authentiques dont celui établi au siège de la justice de Léon, dans un emploi courant sur le long terme. Dans l'usage ancien, ce sceau est celui d'un tabellion. On en retient que, durant au moins quatorze ans – par intermittence peut-être, mais de façon certainement régulière –, un tabellion exerce à Penzé. Cette présence inscrite dans la durée laisse déduire que le seigneur de Léon a organisé, dès la première moitié du XIVe siècle[200], une chancellerie avec bureau d'écriture et bureau du sceau, et dotée du personnel compétent car la répétition du scellement laisse penser à un tabellion attaché à la cour. Un bureau d'écriture, de plus, aux services duquel pouvaient recourir vraisemblablement les vassaux de Léon – le sceau non identifié le laisse penser –, et certainement parmi eux le seigneur de Penhoat pour l'exercice de sa propre justice volontaire.

Poussant plus loin l'observation, le sceau apposé en contre-sceau des sceaux authentiques est un petit module (environ 20 mm), du type armorial à l'écu droit[201], légendé S' AD[...] V[...], mais il n'est pas annoncé dans la mention diplomatique de l'acte – ce qui n'a rien d'inhabituel. Un peu plus tard, en 1344, le sceau de Penzé cessera d'être contre-scellé de ce sceau pour être confirmé par un contre-sceau impersonnel de la cour[202] : c'est un changement dans les usages de la chancellerie, rien de fondamental, néanmoins. Le seigneur de Léon réforme, là, plus tôt que certaines justices ducales comme Morlaix ou Quimper, une coutume ancienne, dans le courant de l'organisation de la justice dans le domaine royal au XIIIe siècle, et introduite par le duc sur ses terres, et non pas une organisation imitée de la justice volontaire méridionale, de même origine mais adaptée au Midi, et dont une dérive pénètre en Bretagne par le couloir ligérien et l'Anjou. Au reste, pour se

198 Et, vraisemblablement, un receveur, non pas pour le seul droit de scellage, mais pour les divers profits levés dans la juridiction. Un bureau du sceau dans un lieu signale toujours une réalité économique sous-jacente et la centralisation dans le lieu de recettes de divers droits.

199 L'écu est à six annelets, mais sans nom légendé : cela est insuffisant pour identifier une maison, même si la maison de Coëtmen, en Trégor, porte les mêmes meubles.

200 Un premier sceau établi de Penzé est attesté dès 1333.

201 L'écu à la bande accompagnée d'un oiseau en chef.

202 Pendant l'année de rachat de la seigneurie de Léon, en 1363, Charles de Blois reviendra momentanément à l'usage du contre-sceau personnel.

donner lui-même si tôt un sceau de juridiction impersonnel, Penhoat se trouve sous l'influence immédiate du premier vassal direct du duc qui a mis un sceau établi à la disposition de ses dépendants.

À Plouescat, cent cinquante ans plus tard, le sceau est un témoin de l'unification administrative du duché, où toutes les justices seigneuriales se sont alignées sur le modèle ducal, jusque dans l'imagerie de leurs sceaux. Le spécimen de Plouescat est un sceau de juridiction du modèle standard généralisé dans le duché. C'est, comme on l'a dit, un sceau aux contrats, le premier sceau administratif d'une localité, servant, depuis les dernières décennies du XIVe siècle, à valider des affaires privées aussi bien que les affaires publiques, selon les besoins de la population. Sceau de juridiction, mais sceau établi au nom d'une ville, validant uniquement dans cette ville[203]. Le sceau de Plouescat est du type sigillaire armorial à l'écu droit, aux armes de Penhoat, comme c'est l'habitude, timbré d'un rameau, une figure ornementale sans valeur symbolique spéciale. Sous l'angle iconographique, le choix est banal si l'on insère le sceau de Plouescat dans la production sigillaire du temps, la composition et la qualité du trait n'en signalent pas moins la technique accomplie du graveur. Mais la banalisation de l'image n'est pas dévalorisante, bien au contraire. Si les notions actuelles de l'art pour l'art faussent bien des évaluations et figent le jugement dans des anachronismes impropres, jusqu'à un temps encore récent, l'esthétique d'un art – l'artiste est un artisan – répond à un canon classique. Cette esthétique, c'est ce qui vient parfaire un objet utile, ce qui vient ajouter à sa qualité ou, comme dans le cas du sceau, à sa fonctionnalité. Cette image banale, en effet, est hautement intéressante car elle participe au signe qu'est le sceau en l'inscrivant d'emblée dans un groupe d'appartenance. À la simple vue du signe au bas d'un acte, les clercs du Moyen Âge savent qu'ils ont en main un sceau de juridiction laïque. L'image, dès lors, est à lire et à comprendre en tant que formule d'un langage formel, dans un système puissamment organisé, le système juridique du duché. En bref, si l'on voulait ignorer la raison institutionnelle du sceau[204], l'objet pourrait rejoindre ce qu'on appelle, d'un mot à la mode, les arts premiers.

Regardant maintenant les sceaux personnels des membres de la maison de Penhoat, trois témoins sont conservés, tous datés dans une four-

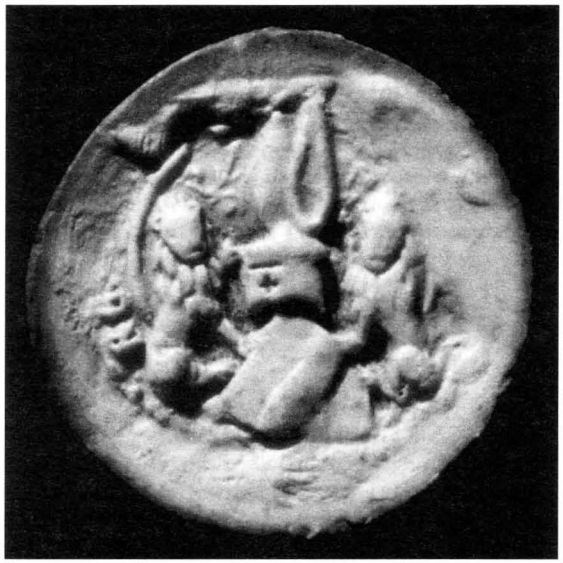

Fig 7. – Guillaume, sire de Penhoit, chevalier, jure le traité de Guérande à Guingamp.

Sceau rond, env. 27 mm. Type diplomatique : sceau. Type sigillaire : armorial à l'écu penché. Légende (fragmentaire) : [...]RE[...]. Champ : écu penché, à la fasce, surmonté d'un heaume cimé de deux oreilles d'âne, sur tortil, et accosté de deux léopards, en supports. Un rameau fleuri de part et d'autre du cimier. Source : Arch. nat., J 242, n° 57, pièce 5 (1381), sc. auj. fragm., moulage D 3184.

chette étroite de cinquante ans. Le premier est le sceau de Guillaume, sire de Penhoat, chevalier, appendu à un acte de ratification du second traité de Guérande, donné à Guingamp, le dernier jour d'avril 1381. Ce premier sceau est armorial, aux armes de la maison, l'écu penché, cimé de deux oreilles d'âne et accosté de deux léopards en sup-

---

203 Des bureaux d'écriture sont organisés dans les bourgs et les localités du ressort – parfois chez l'habitant –, mais il faut se rendre au siège de la juridiction pour authentifier l'acte, le droit de scellage tombant dans la recette du domaine.

204 Mais le sceau est un document d'archive, l'empreinte et la matrice, et il n'y a pas lieu de les dénaturer.

ports. Le deuxième sceau est celui d'un cadet, Olivier, le sceau daté de 1390, du type à l'écu droit, la fasce des Penhoat accompagnée de trois meubles (illisibles) en brisure. Le troisième sceau est encore celui d'un seigneur du nom, Jean, chevalier, amiral de Bretagne, le sceau apposé à un acte de ratification du traité de Troyes et daté du 9 septembre 1427. Le type en est encore armorial à l'écu penché, les armes pleines, cimées de nouveau de deux oreilles d'âne.

Sous l'angle héraldique, ces trois sceaux montrent que l'armoirie des Penhoat est fixée à la fin du XIVe siècle, sans que l'on en sache plus[205]. Le cimier aux oreilles d'âne peut être également tenu pour un emblème familial, attesté par le sceau de deux chefs d'armes, à près de cinquante ans de distance, mais on n'a pas d'autres témoignages contemporains pour attacher le cimier au nom plutôt qu'à l'image sigillaire. Le premier sceau a pu, en effet, servir de modèle au second, s'il est resté dans les archives de la famille. De la même façon, il est impossible d'expliquer l'adoption de l'emblème (attribution, choix d'un Penhoat...). Ce qui est certain, c'est que dans les bestiaires du XIIIe siècle, qui inspirent le bestiaire sigillaire (*via* les livres de modèles des graveurs), les oreilles d'âne véhiculent l'idée de l'âne christologique – image de l'humilité, Jésus entra dans Jérusalem sur le dos d'un âne ; image de la naissance de Jésus. Ce qui est certain, également, c'est que, sans être très rare, le cimier n'est pas non plus commun. Ce sont peut-être là des éléments qui plaident en faveur d'un choix. Reste, maintenant, à s'intéresser à la place prise par ce cimier dans l'emblématique de la famille. L'enquête est à faire. L'image de l'âne est-elle sèche ou bien a-t-elle été cultivée ? Son sens traditionnel s'est-il maintenu ? Ce qui serait l'indice d'une culture familiale transmise. Ce sont là des questions qui intéressent l'histoire des sensibilités. Les objets, la pierre, les vitraux, les légendes locales peuvent en garder la mémoire, même déformée.

À côté de ce cimier sémantiquement riche, le sceau de Guillaume de Penhoat montre deux léopards en supports de l'écu. Dans un sceau du type armorial penché, ces léopards sont un pur cliché iconographique, le plus commun de tous avec le lion. Il est juste d'y voir l'attrait ornemental de la formule, le métier du graveur, en arrière-plan, son répertoire de modèles et le style parisien, mais cela ne dit rien des Penhoat, sinon que la matrice du sceau est un article sorti d'un de ces ateliers qui produisent en grande série, depuis le milieu du XIVe siècle, un art conventionnel parisien, dit international parce que diffusé bien au-delà des frontières du royaume de France dans le sillage du grand commerce, et favorisé par l'attrait d'une Europe princière (et noble, à ses côtés) pour l'art de la cour des Valois.

Enfin, les sceaux sont une source utile à l'onomastique quand ils sont bien conservés, fournissant un état de langue daté par les actes auxquels ils sont appendus et avec lesquels ils se prêtent à comparaison, l'acte portant une transcription parfois phonétique du nom des personnes citées, auteur de l'acte, parties et témoins, tandis que le sceau rapporte en légende la forme du nom du sigillant telle qu'elle a été déclarée à l'orfèvre[206]. L'onomasticien et le linguiste disposent d'un matériel de choix dans la comparaison des deux témoignages, en particulier quand le clerc français n'entend pas une langue qui lui est étrangère. Malheureusement, dans le cas des Penhoat, les sceaux sont fragmentaires et ont perdu leur légende. Néanmoins, on notera que, dans les actes concernés, la préposition d'origine «de» est invariable – en 1390, elle est absente ; on notera

---

205 Les émaux, or et gueules, attestés par les armoriaux contemporains et dont les sceaux ne témoignent pas, sont à rapprocher, bien sûr, des émaux de la maison de Léon, mais ce genre de ressemblance reflète aussi bien un lien de vassalité qu'une simple influence ; la date de naissance de l'écu serait déterminante pour trancher, mais on ne la connaît jamais – sauf dans le cas d'une concession d'armoirie ayant donné lieu à un acte écrit. Une armoirie ne dit pas grand-chose isolément. L'héraldique nous renseigne sur des modes, une sensibilité des élites ; l'armoirie est un signe social, elle est prise en compte par le droit quand elle se signale comme marque de propriété, mais cela est relativement tardif. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'invention des armoiries n'est pas antérieure au XIIe siècle et que la mode s'en est propagée dans le milieu des armes, et non pas au fond des provinces mais lors des rassemblements militaires, plutôt depuis le milieu du XIIIe siècle. En Bretagne, les sceaux des Rohan ignorent les macles, au début du XIIIe siècle, et les fleurs de lis des Chateaubriand ne sont pas connues avant le milieu du siècle. Le reste nourrit les légendes de fondation des noms, légendes très rarement antérieures à la Renaissance et qui, si elles sont, elles aussi, éléments d'histoire, sont à reconnaître comme telles.

206 La réglementation des gravures des légendes sigillaires est la même que celle des monnaies.

qu'il s'agit d'un cadet – tandis que le nom est orthographié «Pencoet» à la cour de Penhoat, en 1352 ; «Penhoit», en 1381, par un clerc de la chancellerie ducale ; «Penhoet», en 1390, 1427 et 1503, la première forme émanant de la chancellerie ducale, la seconde de la petite chancellerie locale de Plouescat, le lieu même donné sous la forme «Ploezcat».

SOURCES

FABRE (Martine). *Images personnelles médiévales, Bretagne (vers 1350-1500). Armoriaux, sceaux, tombeaux.* Paris IV-Sorbonne, [1993-]1995 ; Villeneuve-d'Ascq, 1998, 2 vol., notices 2837, 2841, 2844, 2930, 3677, 3924. (Thèse de doctorat en histoire médiévale).

ID. *Images... Corpus photographique (1 556 clichés)*, CD-Rom, Paris-Orléans, Institut de recherche et d'histoire des textes, clichés n° 836, sceau de Guillaume ; n° 837, sceau de Jean ; n° 838, sceau d'Olivier ; n° 878, sceau de Plouescat.

Résumé

Deux tours à demi abattues et quelques pans de courtines, c'est tout ce qu'il reste du château d'un des plus illustres lignages léonards. Les seigneurs de Penhoët ont pourtant fourni des capitaines, des chambellans et un amiral de Bretagne aux XIVe et XVe siècles. Dans cet article est brossé un aperçu de l'histoire du lignage, de son château et de sa seigneurie. La maison de Penhoët est mentionnée à partir du début du XIIIe siècle ; certains auteurs en font un ramage des vicomtes de Léon, ce qui reste incertain. Trois membres de cette maison ont laissé leur nom dans l'histoire bretonne : Guillaume, capitaine de Rennes, Jean, amiral de Bretagne, et un autre Guillaume qui fut chambellan du duc et dont la fille, Françoise, épousa Pierre de Rohan-Gié, maréchal de France.

Abstract

Two half-ruined towers and some lengths of walling is all that remains of the castle of one of the most illustrious lineages of Léon. In the XIVth and XVth centuries, the lords of Penhoët did provide the duchy with captains, chamberlains and an admiral of Brittany. The following article sketches the history of the lineage, of its castle and domain. The first mentions of the house of Penhoët appear at the beginning of the XIIIth century ; according to some writers, the house was a branch of the viscounts of Léon, but this view is still disputed. Three members of the family have left their names in the history of Brittany : Guillaume, captain of Rennes, Jean, admiral of Brittany and another Guillaume who was a chamberlain of the duke, and whose daughter Françoise married Pierre de Rohan-Gié, marshal of France.

Diverradur

Daou dour hanter ziskaret ha tammou euz mogeriou koz, setu toud ar pez a jom euz kastell unan euz uhella lignezou a Vro-Leon. Koulskoude, d'ar XIV^ved^ ha XV^ved^ kantved ez eus bet euz aotrounez Penhoët, kabitened, kambrelaned hag eun amiral a Vreiz. Eur vraz-taolenn euz istor al lignez-se, hini he hastell hag hini he aotrouniez eo ar pez a zispleg ar pennad skrid-mañ. Adaleg penn kenta an XIII^ved^ kantved e kaver ano euz aotrounez a p/Benhoët ; hervez istourien a zo e vefent eur skourrad euz beskonted Bro-Leon, med diasur eo se. Ano tri anezo a jom stag ouz istor Breiz : Gwilhou kenta, kabiten Roazon, Yann, amiral a Vreiz, hag eur Gwilhou all bet kambrelan an dug hag e teuas e verh Frañseza da veza pried Per Rohan-Gié, amiral a Vro-Hall.

Les seigneurs de Guengat

par Gérard Le Moigne

Guengat est une commune rurale située dans l'arrondissement de Quimper. Au Moyen Âge, le bourg se composait de l'église auprès de laquelle se serraient quelques habitations. Les seigneurs de la paroisse ont contribué au développement du bourg, bien que leur résidence ait été édifiée à environ trois kilomètres du chef-lieu de la paroisse.

De nos jours, le bourg conserve sa très belle église édifiée au XVIe siècle. Nonobstant les affres du temps et des démolisseurs, le château des sires de Guengat conserve encore quelques vestiges.

Au regard des historiens, la famille de Guengat est quasiment inconnue. Seule la monographie rédigée en 1941 par le chanoine Pérennès mentionne quelques membres de cette famille. Rendue possible grâce au chartrier de Guengat conservé aux Archives départementales du Finistère, cette étude a pour but de lui restituer une partie de son lustre d'antan.

Les seigneurs de Guengat du XIIe au XVIIIe siècle

1) Les origines obscures

Le château primitif de Guengat est nommé dans un acte du cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé[1]. Daté du 18 avril 1203, le document fait mention de plusieurs personnes d'une même famille : il s'agit probablement des premiers représentants de la famille de Guengat. Possessionnés en Plogonnec et en Guengat, ces nobles ont la particularité d'avoir les mêmes prénoms que les sires de Guengat attestés. Dans l'acte, Daniel, Guy et Alain sont les fils de Guiomarch, qui lui-même est le fils de Daniel. Si cette hypothèse est confirmée par des études ultérieures, le premier seigneur connu de cette famille serait Daniel Ier de Guengat, qui vivait dans les années 1150. Son fils, Guiomarch Ier, lui succède vers 1175. Le fils aîné de Guiomarch, Daniel II de Guengat, serait à la tête de la seigneurie de Guengat dans les toutes premières années du XIIIe siècle.

2) Daniel III

Premier seigneur de Guengat attesté, Daniel de Guengat vivait à la fin du XIIIe siècle. Il est nommé *dominus de Lesguengac* dans son testament, daté du 6 février 1327[2].

---

1 *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, publié par L. Maître et P. de Berthou, Paris-Rennes, 1896, acte n° VIII, p. 108-109. Je remercie chaleureusement M. B. Tanguy pour sa traduction de l'acte.

2 *Cartulaire de l'église de Quimper*, publié par P. Peyron, Quimper, 1909, acte n° 212, p. 266 : *Danielis domini de Lesguengac militis.*

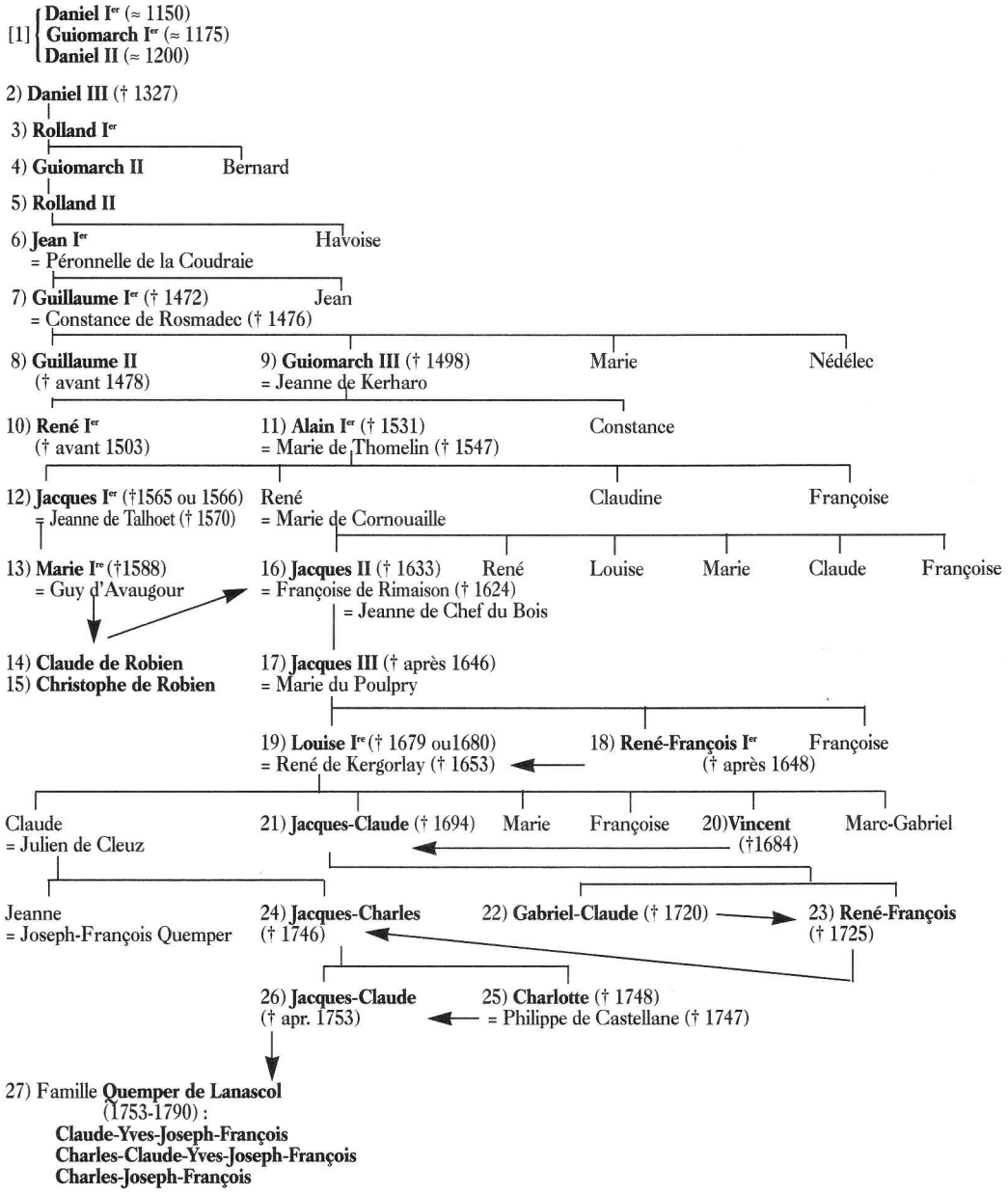

Fig. 1. – Généalogie des seigneurs de Guengat.

3) Rolland Ier

Rolland devient le chef de nom et d'armes de Guengat à la mort de son père en 1327. Il apparaît dans le testament de Geoffroy de Troheir en 1350[3].

4) Guiomarch II

Fils aîné de Rolland de Guengat, Guiomarch est également nommé dans ce testament[4], de même que son frère cadet, Bernard.

5) Rolland II

D'après P. Peyron, le cartulaire de Quimper mentionne un Rolland de Guengat dans un acte du 6 décembre 1376[5].

6) Jean Ier

En 1406, Jean de Guengat participe à l'accord entre Jean IV du Juch et le sire de Rosmadec concernant les armoiries du Juch et de Pont-Croix[6]. En 1429, il donne son accord à la nomination des curateurs des enfants du sire de Tyvarlen, décédé au siège de Saint-James-de-Beuvron[7]. Jean de Guengat épouse Péronnelle de la Coudraie. Sa sœur, Havoise, épouse Yvon de la Boissière, seigneur dudit lieu en Pleyben[8].

7) Guillaume Ier

Guillaume de Guengat épouse Constance de Rosmadec, fille du seigneur de Rosmadec en Telgruc. En 1454, Guillaume fait un échange de terres avec le seigneur de Kerangouez[9]. L'année suivante, il effectue le partage noble en faveur de son frère cadet, Jean de Guengat[10]. En octobre 1457, Guillaume de Guengat fait partie de l'ambassade du duc de Bretagne vers le roi de France et reçoit dix écus pour ses frais de voyage[11]. Le 6 avril 1464, Guillaume fonde deux anniversaires à la cathédrale de Quimper[12]. Il décède le 4 août 1472 et est inhumé au couvent des cordeliers de Quimper[13]. Sa femme le rejoint le 3 octobre 1476[14].

8) Guillaume II

Fils aîné de Guillaume Ier de Guengat et de Constance de Rosmadec, Guillaume II devient seigneur de Guengat à la mort de son père en 1472. Le 8 août 1474, il vend à Jean du Marchallach plusieurs chefrentes qu'il percevait sur des villages dans la paroisse de Plonéis[15]. Il décède sans alliance avant 1478 car, à cette date, c'est son frère cadet Guiomarch qui se nomme seigneur de Guengat.

9) Guiomarch III

Guiomarch est le fils cadet de Guillaume Ier et de Constance de Rosmadec. Le 6 avril 1464, il fonde avec son père deux

---

3 *Ibid.*, acte n° 315, p. 370-371 : *Guidomaro et Bernardo Rollandi de Guengac.*

4 *Ibid.*, acte n° 315, p 370-371 : *Guyomarch et Bernard, fils de Rolland de Guengat.*

5 *Ibid.*, acte n° 355, p. 420-423. Rolland de Guengat est cependant introuvable dans l'acte.

6 M. Vulson de La Colombière, *Généalogie de la maison de Rosmadec*, Paris, 1644, p. 13.

7 *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, publiés par R. Blanchard, Nantes, 1889-1895, 5 vol., t. II, n° 1830, p. 242-243.

8 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1143.

9 Arch. dép. Finistère, 1 E 956, acte du 7 juillet 1454.

10 A. Mousset, *Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne*, Paris, 1921, p. 348.

11 Dom G.-A. Lobineau, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, 2 vol., *Preuves*, t. II, col. 1204.

12 R.-F. Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper, XIIIe-XVe siècle*, Quimper, 1877, p. 154.

13 J. Trévédy, «Ce qui reste des anciens nécrologes du couvent de Saint-François de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 87-124 (p. 101) : *Guillermus de Guengat miles, sepultus juxtà sepulturum de Fago a parte clausterii.*

14 Id., *ibid.*, p. 101 : *Constancia de Rosmadec, quundam domina de Guengat, sepulta cum marito suo in capite chori.*

15 Arch. dép. Finistère, 1 E 956, Noble home Guill[aum]e de Guengat, cher, seigneur dudit lieu de Guengat.

anniversaires à la cathédrale de Quimper[16]. Le 30 décembre 1470, il épouse Jeanne de Kerharo, fille cadette du seigneur du lieu en Beuzec-Cap-Sizun[17]. N'apparaissant pas au service ducal à son époque, Guiomarch semble surtout œuvrer à l'hégémonie de son domaine. En effet, il multiplie des contrats de vente ou d'échange de rentes avec des seigneurs de son voisinage, tels Guillaume Brelagat[18] en 1478 ou le seigneur de Trégain en 1480[19]. Le 25 septembre 1479, il fonde avec son beau-frère, Hervé de Keroulas, une chapellenie à la cathédrale de Quimper, pour la somme de 8 livres 5 sols et 8 deniers[20]. Le 4 octobre 1480[21], il est présent au cérémonial de l'entrée de l'évêque de Quimper, Guy du Bouchet ; à cette occasion, il retrouve son proche voisin le seigneur de Névet. Ils sont tous deux vassaux de l'évêque pour une partie de leurs fiefs[22]. Lors de la montre de l'évêché de Cornouaille en 1481, Guiomarch se présente en équipage d'hommes d'armes à trois chevaux pour la selle, accompagné d'un coutilleur et de quatre archers en brigantine[23] ; il comparaît avec le même armement à celle de Cornouaille du 3 mai 1483[24]. En 1488[25], il fait partie de l'ambassade qui prévient le capitaine de Quimper de la mort du duc François II. Nommé curateur et garde de Guillaume de Trégain, en Quéménéven, dans un acte du 17 janvier 1498[26], il décède peu après. Sa sœur cadette, Marie, épouse Hervé II, sire de Keroulas[27]. Son autre frère, Nédélec Guengat, est possessionné dans la paroisse de Quéménéven[28].

10) René Ier

Fils aîné de Guiomarch III de Guengat, René rend hommage pour la seigneurie de Guengat le 13 septembre 1500[29]. Il décède sans alliance avant 1503.

11) Alain Ier

Second fils de Guiomarch III de Guengat, Alain se marie avec Marie de Thomelin. Il devient seigneur de Guengat à la mort de son frère aîné en 1503 et, en tant que tel, il règle le partage et la dot de sa sœur, Constance[30], qui est mariée avec Louis de Keraer. À cette époque, il est absent de la scène politique et se contente de gérer sa seigneurie[31]. La carrière politique du futur vice-amiral de Bretagne débute dans les années 1510-1515. En 1513, les Anglais font une descente à Penmarch ; de là, ils poursuivent jusqu'à Quimper ; Alain de Guengat, qui demeurait alors à Brest, lève des troupes et se met en marche pour repousser les ennemis hors de Cornouaille ; il les poursuit à travers le Cap-Caval et les contraint à regagner leurs navires ancrés au port du Pénity[32]. Maître d'hôtel de la reine de

---

16 R.-F. Le Men, *Monographie de la cathédrale..., op. cit.*, p. 154.

17 A. Mousset, *Documents pour servir..., op. cit.*, p. 348.

18 Arch. dép. Finistère, 1 E 884.

19 E. Ducrest de Villeneuve, «Alain de Guengat, vice-amiral de Bretagne (1526)», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 164.

20 Arch. dép. Finistère, 1 E 884.

21 Dom G.-A. Lobineau, *Preuves, op. cit.*, t. II, col. 1617 : *Nobilis vir Guydomarus de Guengat dominus ejusdem loci de Guengat.*

22 G. Le Moigne, «La seigneurie de Névet», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 441.

23 Arch. dép. Finistère, 34 J 15, Guengat.

24 *Ibid.*, Guengat.

25 R. Couffon, H. Waquet, «Extrait des comptes des miseurs de Quimper de 1478 à 1492», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVI, 1929, p. 92.

26 Arch. dép. Finistère, 1 E 878.

27 *Ibid.*, 1 E 834, réformation de la noblesse des Keroulas, 1669, fol. 2 r°.

28 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1154, acte de 1480.

29 M. Dilasser [dir.], *Un pays de Cornouaille : Locronan et sa région*, Paris, 1979, p. 188-189.

30 A. Mousset, *Documents pour servir..., op. cit.*, p. 348.

31 Arch. dép. Finistère, 1 E 1026, acte du 10 avril 1506.

32 A. Quiniou, «Penmarch, piraterie et naufrage», *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1925, p. 75.

France[33], l'année suivante il fait partie du cortège funèbre qui accompagne le cœur de la duchesse Anne dans sa dernière demeure en la cathédrale de Nantes[34]. En 1518, le roi François Ier, effectuant un grand périple à travers la Bretagne, confie la responsabilité du convoi à son serviteur Alain de Guengat[35]. Devenu maître d'hôtel du roi, celui-ci lui fait don, le 21 décembre 1518, de 3 600 livres à prendre sur les épaves d'un naufrage survenu près de Penhors en Pouldreuzic[36]. Pour ses bons et loyaux services, l'année suivante, le roi de France augmente encore sa donation[37] et, pour les services qu'il lui a rendus lors de son voyage en Bretagne, le 26 février 1519, il lui fait don de tous les profits qu'il pourrait retirer du naufrage de Penhors[38]. Par la suite, Alain de Guengat effectue plusieurs voyages à travers la France pour le compte du roi : le 15 octobre 1522, nous le trouvons à Tours où il achète des tissus pour la somme de 1 600 livres[39]. L'année suivante, il participe aux états de Bretagne et donne son accord pour une imposition de 4 livres par feu[40]. Son dévouement envers François Ier lui permet d'obtenir le titre et la charge de vice-amiral de Bretagne en cette même année 1523 ou tout au début de l'année 1524. La guerre entre François Ier et Charles Quint est relancée en 1524 ; l'empereur attaque sur tous les fronts et envahit le Milanais tout en rétablissant l'héritier des Sforza. François Ier se hâte d'aller reprendre cette province pour y rétablir son favori. Les deux armées se rencontrent et s'affrontent à Pavie le 24 février 1524. Pendant la bataille, Alain de Guengat fait des efforts désespérés pour dégager le roi de France mais tous deux sont faits prisonniers. Il partage la captivité du roi[41]. À sa libération, le 31 mars 1524, le roi le nomme capitaine de Brest[42], office qu'il conservera jusqu'à sa mort en 1531. Deux ans plus tard, au mois d'août 1526, le vice-amiral s'insurge contre les brigandages commis par des bateaux portugais le long des côtes bretonnes et obtient des lettres de marque pour faire la guerre, à titre personnel, contre le roi du Portugal. Avec ses deniers personnels, il arme des caravelles et cingle vers le Portugal. Ses qualités guerrières et militaires lui permettent de prendre l'ascendant sur les armées adverses : il contraint ainsi le roi du Portugal à lui racheter la paix[43]. À son retour, le roi de France lui fait don d'une somme de 5 000 livres pour couvrir ses frais d'armement[44]. Son zèle et sa bravoure sont récompensés par les titres de conseiller, de confesseur et de maître d'hôtel ordinaire du roi de France[45], mais également par la charge de lieutenant du roi pour la province de Bretagne[46]. Aux états de Bretagne du 5 décembre 1529, il fait partie de l'assemblée de la noblesse bretonne chargée d'aviser aux moyens de faire contribuer les nobles à payer la rançon

---

33 E. DUCREST DE VILLENEUVE, «Alain de Guengat», art. cité, p. 165.

34 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. I, p. 837.

35 D. LE PAGE, *Noblesse et pouvoir royal en Bretagne (1480-1540)*, dans J. KERHERVÉ [dir.], *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, 1999, p. 129-149 (p. 141).

36 *Catalogue des actes de François Ier*, t. I, acte n° 914, p. 160, cité par L. Le Guennec, dans Arch. dép. Finistère, 34 J 15, Guengat.

37 *Ibid.*, t. I, acte n° 954, p. 168.

38 *Ibid.*, t. I, acte n° 962, p. 170 : acte du 26 février 1519.

39 Arch. dép. Finistère, 1 E 881: acte du 15 octobre 1522.

40 *Documents inédits relatifs aux états de Bretagne de 1491 à 1589*, publiés par Ch. de La Lande de Calan, Rennes, 1908, t. I, p. 45-46.

41 B. D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretaigne, des Roys, Ducs, Comtes et princes d'icelle*, Rennes, 1582, p. 819 v°.

42 *Catalogue des actes de François Ier*, *op. cit.*, t. V, n° 18207, p. 686.

43 B. D'ARGENTRÉ, *Histoire de Bretaigne*, *op. cit.*, p. 820 r°.

44 H. PÉRENNÈS, *Guengat , monographie de la paroisse*, Rennes, 1941, p. 15 : donation des revenus des terres et seigneuries de Brest, Saint-Renan et Châteaulin à concurrence de 500 livres par an pendant dix ans.

45 Arch. dép. Finistère, 1 E 885, acte du 21 août 1529.

46 *Ibid.*, 1 E 1022, procès-verbal demandé par le chevalier de Guengat pour la prise d'une caravelle de blé espagnole au siège de La Rochelle, 26 octobre 1528.

des fils de François Ier[47]. La même année, il règle le partage noble en faveur de sa fille, Françoise, mariée avec Tanguy de Lésivy[48]. Au début de l'année 1531, il fonde deux chapellenies à la cathédrale de Quimper[49]. Le vice-amiral de Bretagne décède le 10 juin 1531 et est inhumé au couvent des cordeliers de Quimper[50]. À la mort de son dévoué serviteur, le roi de France suspend la donation qu'il avait accordée à Guengat en 1527 et réunit au domaine du duché les terres «de Brest, Saint-Renan et Châteaulin, que tenoit le Seigneur de Guengat[51]». Sa veuve, Marie de Thomelin, gère la seigneurie de Guengat[52] jusqu'à son décès, le 15 janvier 1547. Elle est inhumée aux Cordeliers de Quimper, auprès de son mari[53], pour une courte durée. En effet, le 19 décembre de la même année, son corps est exhumé et déposé dans un tombeau situé dans le chœur de la cathédrale de Quimper ; cette nouvelle inhumation a lieu à la demande de son fils et de son gendre, Jacques Ier, baron de Névet. Par exception à la règle qui réserve le chœur de la cathédrale aux hommes, ce fait est dû à la grande noblesse de la défunte et aux fondations faites à la cathédrale par elle et son mari défunt[54]. Le fils aîné d'Alain, Jacques Ier, continue la filiation de Guengat, tout comme le cadet, René de Guengat. Claudine de Guengat épouse, en 1535, Jacques Ier, baron de Névet.

12) Jacques Ier

Fils aîné du vice-amiral de Bretagne, Jacques de Guengat n'a pas la même destinée que son illustre père. Sa vie n'est qu'une suite interminable de procès pour des usurpations de terres. Ainsi, en 1524, Jacques est attaqué en justice à propos de droits qu'il percevait indûment sur des terres de la paroisse de Pluguffan[55]. Le 14 novembre 1529, le roi de France lui envoie des lettres touchant le mariage futur que Jacques doit contracter avec la demoiselle de Cornouaille, héritière de la seigneurie de Kervern[56]. Le mariage ne se fait pas et, peu après, Jacques épouse Jeanne de Talhoet[57]. Celle-ci lui apporte des biens considérables, entre autres les seigneuries de Languéouez en Tréouergat, de Keruzas en Saint-Renan, la baronnie de Lescoulouarn en Plonéour-Lanvern, la seigneurie de Lezarscouet en Plonévez-Porzay, et des terres de moindre importance dans le Trégorois et le Vannetais. Le 30 juin 1531, Jacques de Guengat comparaît à nouveau devant le présidial de Quimper pour une usurpation de terres[58]. L'année suivante, il négocie avec Nicolas de Plœuc un échange de rentes[59]. Le 8 septembre 1533, il parvient à obtenir du roi de

---

47 Dom G.-A. LOBINEAU, *Preuves*, *op. cit.*, t. II, col. 1599.

48 Arch. dép. Finistère, 1 E 956.

49 R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale...*, *op. cit.*, p. 111-112.

50 J. TRÉVÉDY, «Ce qui reste...», art. cité, p. 101 : *Hâc luce concessit in fato vir tum bellicâ gloria tum sapientissimis – in administrandâ Gallorum regis Francisci ejus nominis primi familiâ et in navibus et castris et oppidis Britannicis regendis – consilis, nulli suâ tempestate secundus, Alanus de Guengat.*

51 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., t. III, col. 997.

52 Arch. dép. Finistère, 1 E 878, plusieurs actes d'afféagement dont celui du 28 novembre 1533.

53 J. TRÉVÉDY, «Ce qui reste...», art. cité, p. 98 : *Maria Tuomelin domina de Botbodern et de Livinot, in primis nuptiis domina de Coatcanton, in secundis de Kerprigent, in tertiis de Guengat, benefica et mater ordinis fratrum minorum.*

54 Arch. dép. Finistère, 2 G 19, fol. 2 v°.

55 *Ibid.*, 1 E 883, lettres d'ajournement du procès contre Jacques de Guengat, 19 mai 1524.

56 A. MOUSSET, *Documents pour servir...*, *op. cit.*, p. 347-348 : lettres de François Ier touchant le mariage qu'il voulut faire entre Jacques de Guengat et l'héritière de Kervern, en considération des grands services rendus par son père Alain de Guengat.

57 H. PÉRENNÈS, *Guengat...*, *op. cit.*, p. 11.

58 Arch. dép. Finistère, 1 E 883.

59 *Ibid.*, 1 E 885, acte du 26 janvier 1532 entre Jacques de Guengat et Nicolas de Plœuc, seigneur de Kerharo, Guilguiffin et le Quilliou.

France la somme de 1 200 livres tournois correspondant à l'intégralité des droits de rachat dus à la couronne par le décès de sa belle-mère, Jeanne de Languéouez[60]. En 1535, il effectue le partage noble de sa sœur cadette, Claudine : elle reçoit la seigneurie de Trégonguen en Pouldreuzic et se marie avec Jacques Ier, baron de Névet[61]. Le 18 septembre 1540, Jacques de Guengat intente un procès contre l'héritier du sire de Villeblanche pour le recouvrement de la succession de Villeblanche ; ses prétentions reposent sur le fait que le seigneur défunt est un lointain parent des sires de Talhoet[62]. On retrouve Jacques aux états de Bretagne en 1543[63]. À la même époque, Jacques et sa femme se nomment seigneur et dame des seigneuries de Bodister et de Plougasnou. Ils prétendent, une nouvelle fois du côté de Jeanne de Talhoet, à la succession de Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant[64]. À ce titre, ils jouissent tout naturellement des revenus de ces seigneuries et effectuent d'importantes coupes de bois dans la forêt de Bodister. Tout va bien jusqu'en 1545, date à laquelle Charles de Bourbon assigne Guengat devant les tribunaux. Le dénouement intervient seulement en 1556 en faveur de Charles de Bourbon, autre prétendant à la succession de Laval[65]. La perte de ces nombreux procès met à mal les finances du sire de Guengat. Accablé de dettes, il est obligé de vendre des seigneuries. Il vend une partie du Quilliou en 1546[66] (vente qui sera annulée en 1612 mais, en compensation, il versera une somme d'argent), la baronnie de Lescoulouarn en 1550[67], et divers manoirs dans le Cap-Caval. Malgré ces déboires financiers, Jacques et sa femme fondent en 1550 une chapellenie à la cathédrale de Quimper[68]. Le 30 juillet 1558, Jacques est présent au château de Brest lors de la descente des Anglais. Il rédige sur ces faits un rapport qu'il transmet au duc d'Étampes, le 9 août de la même année[69]. Nous le retrouvons en 1562 aux états de Bretagne où il reçoit 200 livres de pension[70]. Il contrôle l'armement de la place de Concarneau en 1560[71]. Il décède à la fin de l'année 1565 ou au début de l'année suivante. Sa femme le rejoint en 1570[72]. Son frère, René, épouse Marie de Cornouaille, dame de Lossulien en Guipavas et de Kervern en Lampaul-Guimiliau (Marie, qui avait failli être l'épouse de son frère aîné, Jacques Ier), et reçoit en partage les seigneuries de Botbodern en Elliant et de Livinot en Bannalec.

13) Marie Ire

Marie est la fille unique de Jacques Ier de Guengat et de Jeanne de Talhoet. L'héritière de Guengat épouse, vers 1568, Guy d'Avaugour, seigneur de Vay en Loire-Atlantique[73], et se convertit au protestantisme lors de son mariage. Jusqu'en 1578, il semble que les deux époux s'occupent principalement de la gestion

---

60 *Catalogue des actes de François Ier*, *op. cit.*, t. II, n° 6231, p. 504.

61 A. MOUSSET, *Documents pour servir…*, *op. cit.*, p. 347 : acte du 4 avril 1535.

62 Arch. dép. Finistère, 1 E 881, acte du 18 septembre 1540 ; 1 E 1022 : la procédure pour les biens de Claude de Villeblanche est datée du 8 mars 1543.

63 *Documents inédits relatifs aux états de Bretagne…*, *op. cit.*, t. I, p. 113-115.

64 Arch. dép. Finistère, 1 E 881, 883, 884 : de très nombreux actes.

65 Dom H. MORICE, *Preuves* , *op. cit.*, t. III, col. 1075-1080.

66 N. CALVEZ, *La noblesse en basse Cornouaille, XVe-XVIe siècle*, mémoire de maîtrise, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1990, p. 132.

67 ID., *ibid.*, p. 141.

68 R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale…*, *op. cit.*, p. 111-112.

69 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1906, t. V, p. 49, note 2.

70 *Documents inédits relatifs aux états de Bretagne…*, *op. cit.*, t. I, p. 152.

71 Dom H. MORICE, *Preuves* , *op. cit.*, t. III, col. 1249.

72 Arch. dép. Finistère, 1 E 883, devoir de rachat par suite du décès de Jeanne de Talhoet, 6 octobre 1570.

73 *Ibid.*, 1 E 883, procuration de Marie de Guengat qui autorise Guy d'Avaugour «est son mary», 2 mai 1568.

de leurs domaines. En août 1578, Marie de Guengat relance le procès pour les seigneuries de Bodister et de Plougasnou : elle fait appel à la justice royale et relance la procédure abandonnée par son père vingt-deux ans auparavant ; le 17 novembre de la même année, la cour de justice rend son verdict et adjuge définitivement les seigneuries à l'héritière de Guengat[74]. Marie semble avoir hérité de son père le goût de la procédure. En 1580, elle obtient gain de cause contre les paroissiens de Quéménéven qui s'étaient fait accorder l'érection de deux foires au bourg de Kergoat en 1577[75]. À la suite de la guerre civile entre les protestants et les catholiques, l'édit de 1585 contraint les protestants à pratiquer leur culte dans une minorité de villes ; l'édit prononce également la saisie des biens des hérétiques. Cet état de fait contraint la dame de Guengat et son mari à quitter le château de Guengat pour leur résidence de La Rochelle où Marie rédige, en 1585, une transaction avec Claude de Robien, sa parente du côté maternel, qui pratique également la religion réformée : l'acte stipule que le sieur et la dame de Vay s'engagent à aliéner, à la mort de la demoiselle de Guengat, la seigneurie de Lezarscoet en Plonévez-Porzay à ladite dame de Robien. Marie ne devait pas revoir Guengat car elle décède à La Rochelle en 1588. Aucun héritier n'était né de son union avec Guy d'Avaugour.

14) Claude de Robien, dame de Guengat

La succession de Marie de Guengat, faute de descendance directe, est recueillie par Jacques de Guengat, son cousin germain, et par Claude de Robien. Au décès de Marie, la dame de Robien se met immédiatement en possession de Lezarscoet mais également de la seigneurie de Guengat, seigneurie qui n'entrait évidemment pas du côté maternel. La famille de Robien conserve les deux seigneuries jusqu'au décès de Claude de Robien.

15) Christophe de Robien, seigneur de Guengat

Au décès de la dame de Robien, son fils, Christophe, devient le nouveau seigneur de Guengat. Progressivement, il dilapide le mobilier de la propriété de La Rochelle et de divers manoirs des Guengat. Jacques de Guengat s'insurge et intente un procès contre Robien. Le préjudice est estimé à plus de 30 000 écus. L'issue de la procédure intervient le 20 mars 1599 en faveur de Jacques de Guengat : Christophe de Robien est condamné à rembourser tous les biens aliénés, plus 6 000 livres de condamnation. De plus, Jacques de Guengat est déclaré seigneur perpétuel de la terre de Guengat[76].

16) Jacques II

Jacques de Guengat est le fils aîné de René de Guengat et de Marie de Cornouaille. De 1569 à 1572, il est placé sous tutelle[77]. À sa majorité, il embrasse la religion protestante et le parti d'Henri IV. Il épouse Françoise de Rimaison, héritière de cette maison et fille unique de Louis de Rimaison et d'Anne de Botdéru. Le 29 janvier 1590, il rend hommage au roi de France pour sa seigneurie de Botbodern[78].

Jacques II de Guengat se voulait un destin chevaleresque, comme son grand-père. En 1590, un aventurier du nom de Du Bouettier (Bouétiez), sieur de Keranlhan (Kerlan) en Pleyben, s'empare du château de Guengat à l'aide de vingt-cinq à trente hommes, s'y fortifie et recrute des gens de tous bords pour

---

74 Arch. dép. Finistère, 1 E 883.

75 *Ibid.*, 1 E 883, lettres de Guengat, 1er mars 1580 ; arrêt de la cour, 14 mai 1580.

76 *Ibid.*, 1 E 883, procès-verbal, 9 mars 1599 ; décision de la cour, 20 mars 1599.

77 *Ibid.*, 1 E 1022, actes du 23 février 1569, du 6 octobre 1572 et du 8 octobre 1572.

78 *Ibid.*, 1 E 884.

ensuite piller et rançonner la région. À l'aide de canons de petit calibre, la garnison de Quimper débusque le brigand après quelques semaines de siège[79]. En mars 1591, Jacques de Guengat fortifie à nouveau son château et s'y retranche avec un nombre important de gens d'armes. Le château est encore une fois assiégé par les ligueurs ; Guengat capitule à condition d'avoir la vie sauve et se retire à Brest jusqu'à la fin de la guerre[80], mais le château est pillé et incendié[81]. En 1592, la guerre bat son plein. Semblant vouloir en finir avec les protestants, le duc de Mercœur négocie en secret avec ceux-ci et leur laisse la pleine possession de leurs biens. Dans le but de prolonger la guerre, cet accord secret favorise plusieurs seigneurs, dont celui de Guengat[82]. En février ou mars 1594, Jacques de Guengat attaque et pille Douarnenez avec l'aide de quatre cents hommes amenés de Brest par mer, mais il est aussitôt repoussé par la population. Dans la débâcle, il ne doit la vie sauve qu'à son embarquement sur un des bateaux et s'en retourne à Brest avec plus de confusion que d'honneur[83]. Quelque temps plus tard, il récidive, mais avec succès cette fois. Au nom du roi de France, il s'établit dans le fort de l'île Tristan et y demeure jusqu'au début de l'année 1595. De son repère, il mène une guerre d'usure et de pillage, à l'image des routiers de la guerre de Cent Ans. La prospérité naissante du port de Douarnenez en pâtit. Désirant faire de l'île Tristan sa retraite fortifiée, en mai 1595, La Fontenelle attaque de nuit Douarnenez et surprend le sieur de Guengat au lit[84]. Pendant ces guerres de Religion, le seigneur de Guengat est deux ou trois fois fait prisonnier par le parti de l'Union et doit payer plus de 10 000 écus de rançon, sans compter les pertes liées aux pillages et à la ruine de ses châteaux et demeures[85]. Sous les ordres de Sourdéac, il porte la cornette générale de l'armée lors de la bataille de Saint-Brieuc[86]. Pour ses bons et loyaux services, il est décoré de l'ordre de Saint-Michel en avril 1603 et, le 3 juin suivant, reçoit le collier des mains de Sourdéac[87]. De plus, il est nommé gentilhomme ordinaire de la Chambre et capitaine de cinquante hommes d'armes de l'ordonnance du roi[88].

La paix revenue, Jacques de Guengat administre ses domaines quand il n'est pas au service du roi. Il intente des procès contre le seigneur de Robien entre autres, mais également contre quelques vassaux dont celui de Saint-Alouarn[89]. Ayant abjuré le protestantisme, le 7 novembre 1622, il fonde une rente de 6 livres 8 sous au couvent des cordeliers de Quimper[90]. Sa femme, Françoise de Rimaison, décède à la fin de l'année 1624 et, en janvier 1625, il abandonne ses terres et ses seigneuries au profit de son fils et se retire avec sa seconde épouse, Jeanne de Chef du Bois. En échange de ses droits, son fils lui verse une rente annuelle de 900 livres[91]. Jacques II de

---

79 J. MOREAU, *Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, publiés par Henri Waquet, Quimper, 1960, p. 56-57.

80 ID., *ibid.*, p. 57.

81 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, t. V, p. 299-300.

82 *Documents sur la Ligue en Bretagne. Correspondance du duc de Mercœur et des ligueurs bretons avec l'Espagne, extraite des Archives nationales*, publiée par G. de Carné, Rennes, 1899, 2 vol., t. I, p. 131 : Mémoire d'Yves de Gormille de Coedor au roi d'Espagne pour dénoncer les artifices de Mercœur favorisant les hérétiques, 1592.

83 J. MOREAU, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 126-128.

84 Dom H. MORICE, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750, t. II, p. 445.

85 J. MOREAU, *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 219.

86 A. MOUSSET, *Documents pour servir...*, *op. cit.*, p. 347.

87 ID., *ibid.*, p. 347.

88 Arch. dép. Finistère, 1 E 1026, acte du 18 novembre 1603.

89 *Ibid.*, 1 E 879, 883, 955, 1617-1618.

90 *Ibid.*, 18 H 23.

91 Cette rente est reversée par Jacques III à sa fille, Louise, lors du mariage de celle-ci avec René de Kergorlay.

Guengat décède en 1633[92]. Son frère, René de Guengat, reçoit son partage le 7 mars 1583. Ses sœurs, Louise, Marie, Claude et Françoise, apparaissent dans les actes entre 1566 et 1581[93].

17) Jacques III

Jacques est le fils unique de Jacques II de Guengat et de Françoise de Rimaison. Le 18 janvier 1606, il épouse Marie du Poulpry, fille d'Alain du Poulpry et de Lucrèce Le Gac. Devenu chef de nom et d'armes de Guengat en 1625 après la donation de son père, il sert le roi de France et devient chevalier de l'ordre du Roi. Dès 1628, Jacques porte le titre de vicomte du Leignou. En 1634, il acquiert la seigneurie de Kerdrein en Guengat[94]. Il décède en 1646[95].

18) René-François Ier

René-François est le fils cadet de Jacques III de Guengat et de Marie du Poulpry. Il signe le registre de baptême de sa nièce Marie de Kergorlay en 1638[96]. Il devient seigneur de Guengat à la mort de son père en 1646. René-François obtient l'érection du fief de Guengat en comté[97]. Le comte de Guengat décède sans alliance ni descendance entre 1648 et 1651. La seigneurie échoit à sa sœur aînée, Louise. Sa sœur cadette, Françoise, épouse le sire de Lanloup.

19) Louise de Guengat

Louise est la fille aînée de Jacques III de Guengat et de Marie du Poulpry. Le 9 janvier 1633, elle épouse René de Kergorlay (1607-1653), sieur du Cludon et baron de Pestivien, et reçoit une dot de 30 000 livres en espèces et de 900 livres de rentes par an (ancienne rente due à son père). De son côté, René de Kergorlay assure à sa femme 1 500 livres de rentes ; de plus, il s'oblige à lui acheter des joyaux et à lui fournir un carrosse avec équipage, eu égard à son rang[98]. Les époux résident le plus souvent au Cludon et, de temps en temps, au château de Guengat. Les actes montrent que Louise de Guengat administre ses domaines indépendamment de ceux de son mari : en effet, elle se nomme «seigneur et dame du Cludon, etc., ladite dame propriétaire des seigneuries de Guengat, Rimaison, Livinot, le Leignou, etc.». À sa mort, ses biens sont intégrés au patrimoine de la famille de Kergorlay. Louise donne naissance à trois garçons et trois filles. René de Kergorlay décède le 11 janvier 1653[99]. Le 13 mars, sa veuve est nommée tutrice des enfants[100]. À la majorité de son fils aîné, Louise se retire au château de Guengat et en fait sa résidence usuelle[101] ; à cet effet, elle fait réparer une partie du corps de logis[102]. Héritière des seigneurs de Guengat, elle décède à la fin de l'année 1679 ou au plus tard en avril 1680[103].

---

92 Arch. dép. Finistère, 1 E 880, transaction entre le seigneur de Guengat (Jacques III) et dame Jehanne de Chef du Bois, dame douairière dudict Guengat, 1633.

93 *Ibid.*, 1 E 1022.

94 *Ibid.*, 1 E 879, échange entre Nicolas de Plœuc et Jacques de Guengat de la terre de Kerdrein contre 454 livres de rentes à prendre sur d'autres possessions, 18 juillet 1634.

95 *Ibid.*, 1 E 885, aveu à Marie du Poulpry, dame douairière de Guengat, mère et curatrice de René-François, sieur de Guengat, 7 juillet 1647.

96 A. MOUSSET, *Documents pour servir..., op. cit.*, p. 275, acte du 1er février 1638.

97 Arch. dép. Finistère, 1 E 885, aveu à René-François, seigneur comte de Guengat, 8 janvier 1647.

98 A. MOUSSET, *Documents pour servir..., op. cit.*, p. 268.

99 ID., *ibid.*, p. XXXV-XXXVIII.

100 ID., *ibid.*, p. 347.

101 Arch. dép. Finistère, 1 E 955, «faisant sa plus continuelle résidence en son chasteau de la paroisse de Guengat», 26 mai 1667.

102 *Ibid.*, 1 E 1023.

103 *Ibid.*, 1 E 885, aveu à Louise de Guengat, 13 mai 1679 ; 1 E 885, aveu à Jacques-Claude de Kergorlay, comte de Guengat, 3 avril 1680.

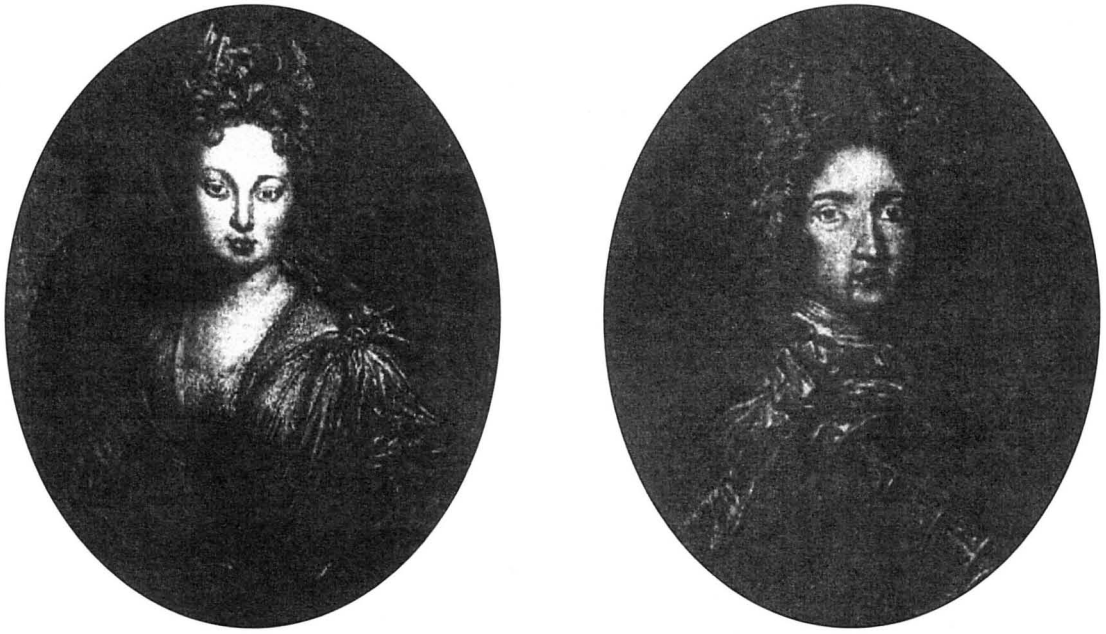

Fig. 2. – Portraits de Louise de Guengat et de René de Kergorlay.

20) Vincent de Kergorlay

Né au Cludon en 1637, Vincent est le fils cadet de René de Kergorlay et de Louise de Guengat. Le 2 mars 1671, il reçoit le titre de comte de Guengat, pendant que son frère aîné est déclaré marquis du Cludon[104]. Vincent réside au château de Guengat[105]. Pour une raison qui nous est inconnue, son héritage lui est retiré en 1680 au profit de son frère aîné, Jacques-Claude[106]. Il réside néanmoins à Guengat jusqu'à son décès, sans alliance ni descendance, en 1684.

21) Jacques-Claude de Kergorlay

Fils aîné de René et de Louise de Guengat, Jacques-Claude se marie le 18 novembre 1668 avec Jeanne-Pélagie d'Espinay. Deux fils naissent de cette union. Lors du mariage, Louise de Guengat est déclarée résidente à Paris[107]. Marquis du Cludon, Jacques-Claude est déclaré comte de Guengat en 1680. Il décède à Paris le 6 mars 1694[108]. Sa sœur aînée, Claude, est mariée avec Julien de Cleuz, sieur du Gage. Sa sœur cadette, Françoise-Charlotte, meurt de la petite vérole le 9 mars 1643, à l'âge de cinq ans. Son autre sœur, Marie, décède de la même épidémie à Guengat le jour de Noël 1643.

22) Gabriel-Claude de Kergorlay

Fils aîné de Jacques-Claude, Gabriel-Claude épouse Marie-Claude du Fresnay. Il

104 A. MOUSSET, *Documents pour servir...*, *op. cit.*, p. 344-345.

105 Arch. dép. Finistère, 1 E 880, acte du 26 août 1671.

106 *Ibid.*, 1 E 885 : acte du 3 avril 1680.

107 A. MOUSSET, *Documents pour servir...*, *op. cit.*, p. 428-429 : en l'hostel de Mouy, rue Dauphine, paroisse de Saint-André-des-Arts.

108 Arch. dép. Finistère, 1 E 955.

est déclaré marquis du Cludon et comte de Guengat à la mort de son père en 1694. Sa gestion du comté de Guengat lui apporte quelques démêlés avec son voisin le marquis de Névet[109]. Il est assigné devant les tribunaux en 1711 par le chapitre de Cornouaille car il n'avait pas payé la rente de 25 livres depuis 1709[110]. Décédé en 1720, sans descendance, sa succession est recueillie par son frère cadet, René-François.

23) René-François

Déclaré comte de Guengat après la mort de son frère, le 17 mai 1723, il obtient des lettres du roi de France pour la réunification des fiefs de Guengat, Lezarscoet, Quéménet et du Quilliou en une seule seigneurie de Guengat[111]. René-François meurt en 1725 sans alliance ni descendance. L'ensemble des héritages de la branche cadette des sires de Kergorlay est alors repris par les seigneurs de Cleuz, héritiers de Claude de Kergorlay. Celle-ci, sœur aînée de Jacques-Claude et tante des deux derniers comtes de Guengat, a épousé, le 19 décembre 1665, Julien de Cleuz, sieur du Gage. À cette occasion, sa mère, Louise de Guengat, dote sa fille aînée de 80 000 livres en numéraire et d'une rente de 4 000 livres à prendre sur la seigneurie de Lossulien ; de plus, elle s'engage à entretenir les deux époux pendant deux ans ; elle fournit enfin à sa fille un carrosse à six chevaux, eu égard à sa condition[112]. Julien de Cleuz et sa femme donnent naissance à deux enfants. L'aînée, Jeanne, épouse Joseph-François de Quemper, comte de Lanascol. Le cadet, Jacques-Charles, hérite des marquisats du Gage et du Cludon ainsi que du comté de Guengat.

24) Jacques-Charles de Cleuz

Fils cadet de Julien et de Claude de Kergorlay, Jacques-Charles administre son domaine de Guengat dans les années 1730-1740[113]. De son alliance naissent deux enfants. L'aîné, Jacques-Claude, est nommé marquis du Gage. Le comté de Guengat est donné en partage à sa sœur cadette, Charlotte. Jacques-Charles décède le 25 mai 1746[114].

25) Charlotte de Cleuz

Fille cadette de Jacques-Charles, Charlotte reçoit en partage le comté de Guengat. Elle se marie avec Philippe, marquis de Castellane, dont elle n'a pas de descendance. Il décède le 19 juin 1747. Sa femme le rejoint au début de l'année 1748[115]. C'est le frère aîné de Charlotte qui hérite du comté de Guengat.

26) Jacques-Claude

Marquis du Gage, Jacques-Claude recueille par succession le comté de Guengat en 1748. Il administre celui-ci dans les années 1740-1750[116]. Il décède sans héritier après 1753[117]. À sa mort, la seigneurie de Guengat échoit par succession collatérale à la famille Quemper de Lanascol.

27) La famille Quemper de Lanascol

Cette famille conserve le comté de Guengat jusqu'à la Révolution. Elle se nomme d'ailleurs «comte de Lanascol et Guengat,

---

109 Arch. dép. Finistère, 1 E 955, procédure de Malo de Névet contre Gabriel-Claude de Kergorlay pour non-présentation d'aveu, 25 septembre 1707. La seigneurie de Lezarscoet est une ligeance de la seigneurie de Névet.

110 *Ibid.*, 2 G 184.

111 A. MOUSSET, *Documents pour servir..., op. cit.*, p. 431-433. – Arch. dép. Finistère, 1 E 878, copie du 19 juin 1724.

112 ID., *ibid.*, p. 323.

113 Arch. dép. Finistère, 1 E 878, 884, 955.

114 *Ibid.*, 1 E 1022, acte du 20 avril 1748.

115 *Ibid.*, 1 E 955, minu des rentes de Guengat après le décès de Charlotte de Cleuz, 30 juillet 1748.

116 *Ibid.*, 1 E 885, 955.

117 *Ibid.*, 1 E 885, aveu à Jacques-Claude de Cleuz, 18 avril 1753.

vicomte de Lezarscoet et Quéménet» dans différents aveux datés des années 1759-1770[118]. Dans un acte du 19 mars 1768, il est fait mention de «marquis de Guengat»[119]. Les seigneurs de Quemper résident fréquemment au château de Guengat et, dans les années 1761 à 1763, effectuent d'importants travaux de rénovation sur les deux corps de logis[120]. À partir du milieu de l'année 1763, le château de Guengat cesse d'être une résidence seigneuriale car il est alors affermé ; seul le métayer continue d'y résider. La seigneurie de Guengat est dissoute en 1790 lors de l'abolition des privilèges et des titres[121].

Les résidences des sires de Guengat

Tout au long du Moyen Âge, les seigneurs de Guengat ont changé deux fois de résidence.

1) Choix du site

L'implantation des châteaux des sires de Guengat à la limite extrême de la paroisse est significative et révèle le dessein du seigneur lors du choix de sa résidence. Tout d'abord, Guengat est une paroisse récente qui s'est constituée au détriment de celles de Plogonnec et de Plonéis[122] : en effet, la portion nord de la paroisse résulte d'un démembrement de Plogonnec et le reste a été gagné sur Plonéis. Maître de cette nouvelle paroisse, le seigneur de Guengat a édifié son château à l'aplomb du ruisseau formant la limite entre les deux paroisses. Ce symbolisme matérialise la volonté des sires de Guengat d'asseoir leur puissance sur les territoires nouvellement acquis. D'autre part, le château est édifié en bordure de la voie romaine Locronan-Ty Lipig en Plomelin. Dénommé «chemin de Pont-l'Abbé à Locronan», cet axe antique reliait la voie Quimper-Pont-l'Abbé à celle qui relie Quimper avec la presqu'île de Crozon, la jonction des deux axes s'effectuant à Locronan. En plus de son rôle de protection, le contrôle de cette voie assurait aux Guengat de probables rentrées d'argent liées à un éventuel péage.

2) Le château primitif : Les-guengat

La première résidence des sires de Guengat est mentionnée le 18 avril 1203[123]. Son emplacement se trouvait au lieu-dit *La Tour*, nommé anciennement *Tourguengat* dans le cadastre de 1829. Le toponyme *Tourguengat* indique que nous sommes en présence d'une construction sommaire comprenant une tour en pierre, entourée probablement d'une petite enceinte maçonnée. Une tradition orale mentionne qu'au début du XXe siècle, la foudre tomba sur le clocher de Guengat. Pour la réparation, les propriétaires de *La Tour* ont alors fait don d'un lot de pierres provenant de l'ancienne construction[124]. L'absence de microtoponymes révélateurs ne nous permet pas actuellement de situer l'antique construction. Le château demeurera la résidence principale du lignage jusqu'à la seconde moitié du XIVe siècle, car Daniel III de Guengat est la dernière personne dénommée «seigneur de Lesguengat[125]».

3) Seconde résidence : le château de Guengat

Par la suite, les sires de Guengat profitent d'un repli du relief sur le coteau opposé pour y

---

118 *Ibid.*, 1 E 878, 884, 885, Claude-Yves Quemper jusqu'en 1763 et Charles-Claude Quemper ensuite.

119 *Ibid.*, 1 E 885.

120 *Ibid.*, 1 E 1023.

121 J. GALLET, *Seigneurs et paysans en France, 1600-1793*, Rennes, 1999, p. 256.

122 B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 77.

123 *Cartulaire de Quimperlé*, *op. cit.*, acte n° VIII, p. 108-109 : *solvituri de cetero de Les Guengat per possessorem.*

124 Renseignement transmis par Mme Gorgeu, La Tour en Guengat.

125 *Cartulaire de Quimper*, *op. cit.*, acte n° 212, p. 266 : *Danielis domini de Lesguengac militis.*

entreprendre la construction de leur nouvelle demeure. Le château apparaît dans l'histoire lors des guerres de Religion à la fin du XVIe siècle. À cette époque, son importance est réelle car il est convoité en 1590 par un brigand du nom de Du Bouettier (Bouétiez), seigneur de Keranlhan (Kerlan) en Pleyben. Celui-ci s'empare du château à l'aide de vingt-cinq ou trente brigandeaux, complète les fortifications et se retranche avec des gens de tous bords et de toutes religions. À partir de ce repère, il pille, brûle, ravage, viole et tue à tout va. La garnison de Quimper ne tarde pas à mettre le siège devant le château ; à l'aide de canons de petit calibre, il faut quelques semaines pour débusquer le brigand qui finit par capituler et se rend à condition d'avoir la vie sauve[126]. Après avoir recouvré sa demeure, Jacques II de Guengat remet en état les fortifications. En mars 1591, il s'y retranche à nouveau avec un grand nombre de gens de guerre. Cette nouvelle menace du chef huguenot pousse les ligueurs de Quimper à assiéger à nouveau le château. Jacques de Guengat capitule et cède sa forteresse à condition d'avoir la vie sauve puis se retire au château de Brest. Les Quimpérois pillent Guengat[127] et semblent l'avoir incendié[128]. À la fin de la guerre, le château est une fois de plus réparé : les seigneurs de Guengat y habitent à nouveau et il demeure leur résidence principale jusqu'à l'extinction de la famille à la fin du XVIIe siècle. Vincent de Kergorlay habite le château jusqu'à sa mort en 1684[129]. Après lui, les seigneurs de Kergorlay puis ceux de Cleuz résideront peu à Guengat. Cet état de fait accélère les dégradations de l'édifice. Un état des lieux daté du 7 octobre 1752 en montre la vétusté[130] ; l'ensemble des meubles des différentes pièces du logis est en très mauvais état. Ce délabrement incite les seigneurs de Quemper de Lanascol à effectuer des travaux d'envergure sur la noble demeure. Les travaux consistent à réparer le corps de logis principal. Les premiers travaux datent de 1761 et coûtent 865 livres[131]. Deux ans plus tard, le château est loué à titre de simple ferme et cesse d'être une résidence seigneuriale. Le 9 octobre de la même année, de nouveaux travaux sont effectués pour un montant de 163 livres[132]. Le château de Guengat, mis en vente le 20 mai 1794[133], est acquis le 2 décembre 1795 par Cézar-Jean Girbon pour la somme de 249 000 livres[134]. Guengat entre alors dans l'anonymat et se dégrade progressivement au fil du temps. Le 4 octobre 1805, Girbon donne son accord au fermier de Kergaradec pour retirer de la vieille bâtisse quarante charretées de pierres[135]. En 1829, Brousmiche le visite[136] ; par la suite, le château recevra la visite de quelques érudits comme Louis Le Guennec en 1921[137] ou le chanoine Pérennès en 1941[138].

---

126 J. MOREAU, *Mémoires..., op. cit.*, p. 56-57.

127 ID., *ibid.*, p. 45.

128 A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. V, p. 299-300.

129 Arch. dép. Finistère, 1 E 880.

130 *Ibid.*, 1 E 1023.

131 *Ibid.*, 1 E 1023 : 35 500 ardoises, 24 000 pierres fines, 60 000 clous.

132 *Ibid.*, 1 E 1023 : 2 000 ardoises, 4 000 clous.

133 *Ibid.*, 1 Q 319, vente des biens nationaux, 1er prairial an II : le château de Guengat est estimé à 975 livres de revenu et 19 500 livres en capital.

134 *Ibid.*, 1 Q 327, vente du château, 11 frimaire an IV : mise à prix, 28 950 livres. Le bon état général du château ne suffit pas à expliquer l'importance de la somme d'argent.

135 Acte du 13 vendémiaire an XIV (5 octobre1805). Renseignement transmis le 4 avril 2000 par M. Jule, de Kergaradec en Guengat. Ces pierres proviennent probablement des dépendances. L'acte mentionne qu'en aucun cas, il ne faut toucher au bâtiment de la chapelle.

136 J.-F. BROUSMICHE, *Voyage dans le Finistère en 1829-1830-1831*, Quimper, rééd. 1977, p. 330 : «Vous pourrez aller visiter les débris de la demeure des sires de Guengat, dans la commune qui porte ce nom, mais vous ne trouverez que des ruines sans importance : la demeure de cette famille, jadis puissante, est maintenant presque aussi oubliée que son nom autrefois distingué parmi ceux de notre province.»

137 Arch. dép. Finistère, 34 J 15, Guengat.

138 H. PÉRENNÈS, *Guengat..., op. cit.*, p. 8-10.

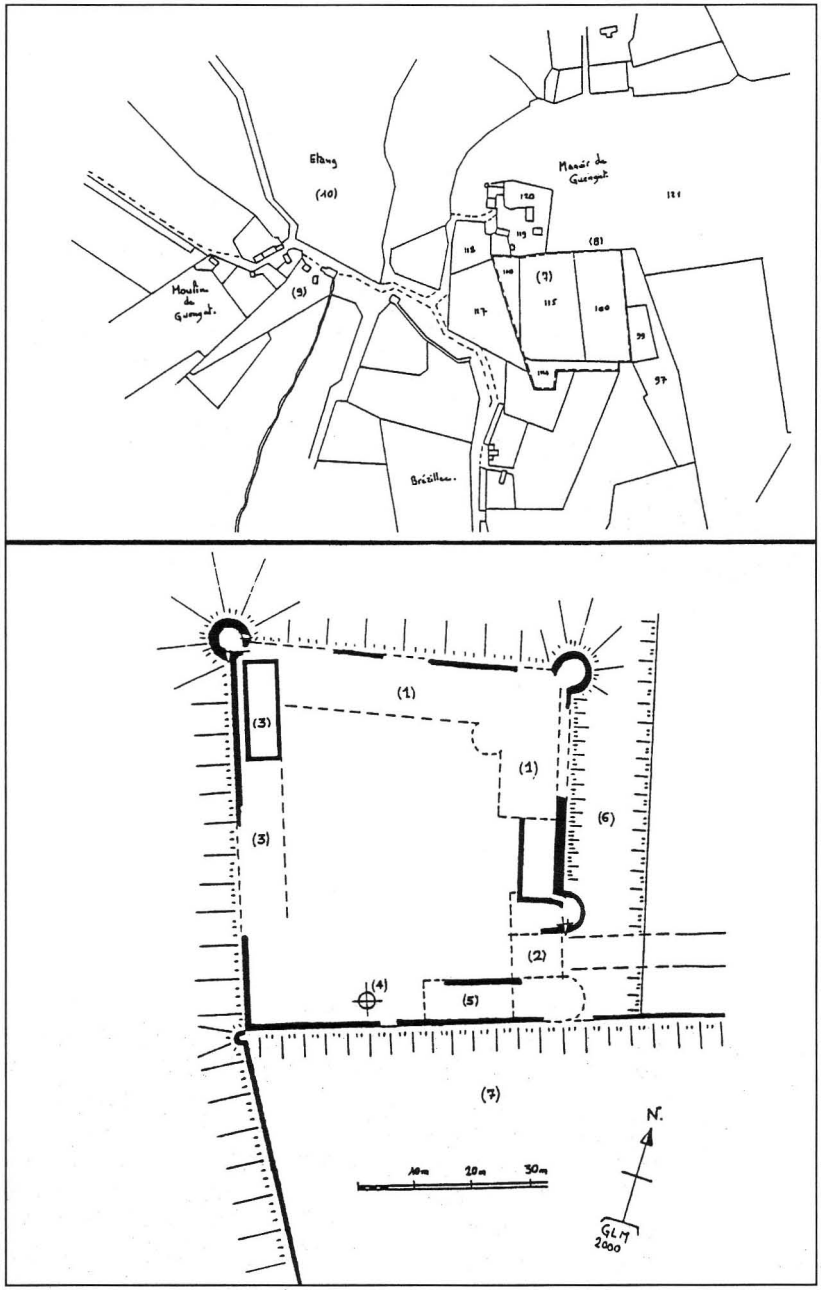

Fig. 3 . – Guengat, cadastre de 1829, section B1, échelle 1/2 500 : *château de Guengat.*
Interprétation : 1. Logis. 2. Logis-porte (châtelet d'entrée). 3. Dépendances. 4. Puits. 5. Ancienne chapelle ? 6. Fossé. 7. Jardins. 8. Chemin d'accès. 9. Moulin seigneurial. 10. Étang.

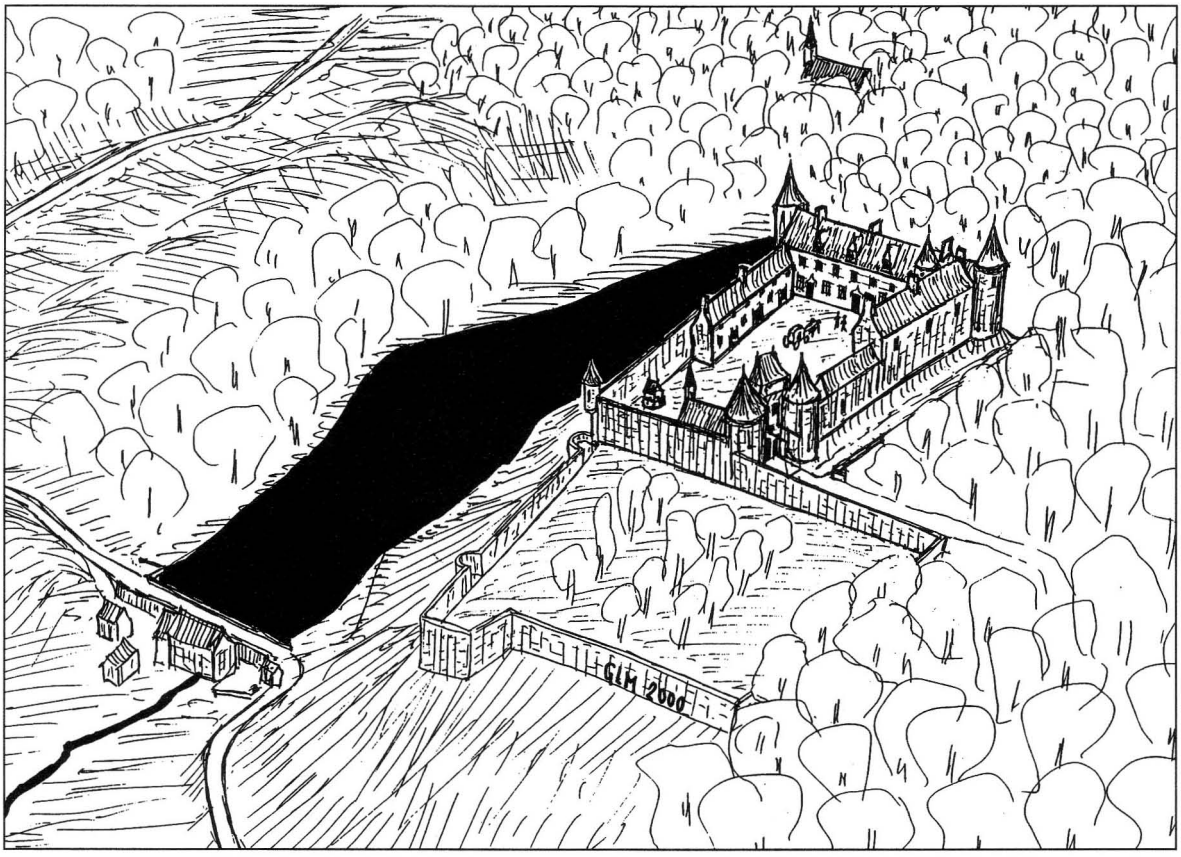

Fig. 4. – Essai de reconstitution du château de Guengat au XVIe siècle.

4) Description du site et des vestiges

Le château de Guengat est implanté sur un mamelon qui surplombe l'ancienne voie romaine Locronan-Ty Lipig. De forme quadrangulaire, la terrasse mesure 70 m x 60 m[139]. La défense de la demeure est assurée au nord et à l'ouest par la déclivité du coteau, un fossé à l'est et la terrasse des jardins au sud. À l'ouest, l'enceinte est constituée par un mur en petit et moyen appareil. D'un mètre d'épaisseur, ce mur avoisine actuellement cinq mètres d'élévation. L'angle nord-ouest est occupé par une tour de six mètres de diamètre en moyen appareil. L'intérieur est constitué de deux pièces carrées. Celle du rez-de-chaussée possède deux meurtrières qui tenaient en respect les flancs ouest et nord. À l'étage, une cheminée à l'ouest et une fenêtre au nord confère un rôle d'habitat à la pièce qui était sans doute une pièce de veille. La démolition des murs nord et de l'angle nord-est ne permet plus d'en apprécier les éléments défensifs. Malgré tout, un amoncellement de pierres formant un diamètre d'environ six mètres révélerait une ancienne tour circulaire. Le flanc

139 Cadastre de Guengat, année 1829, section A-2, parcelles n°s 119-120.

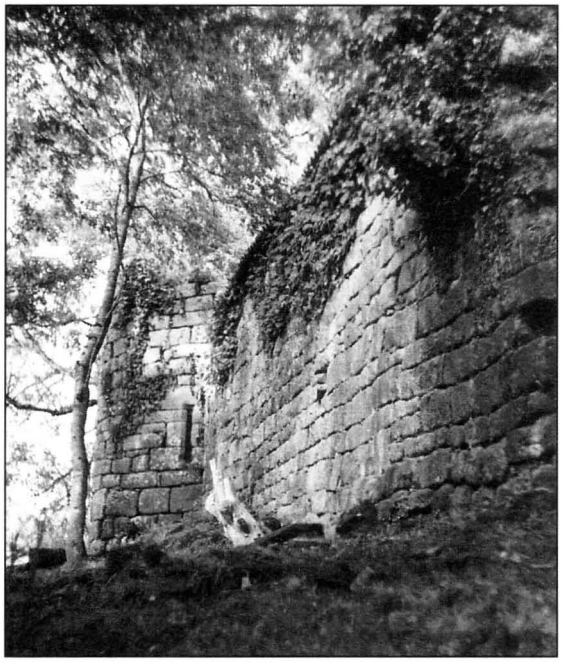

Fig. 5. – *Château de Guengat*, vestiges de la tour nord-ouest et de la courtine ouest.

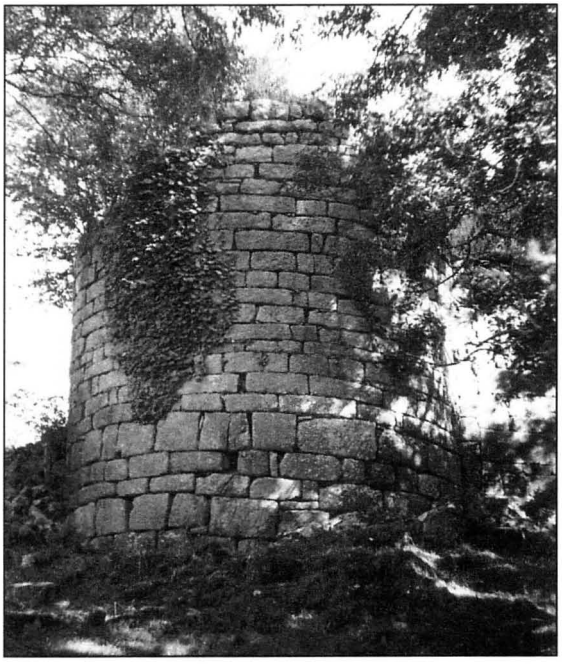

Fig. 6. – *Château de Guengat*, tour nord-ouest.

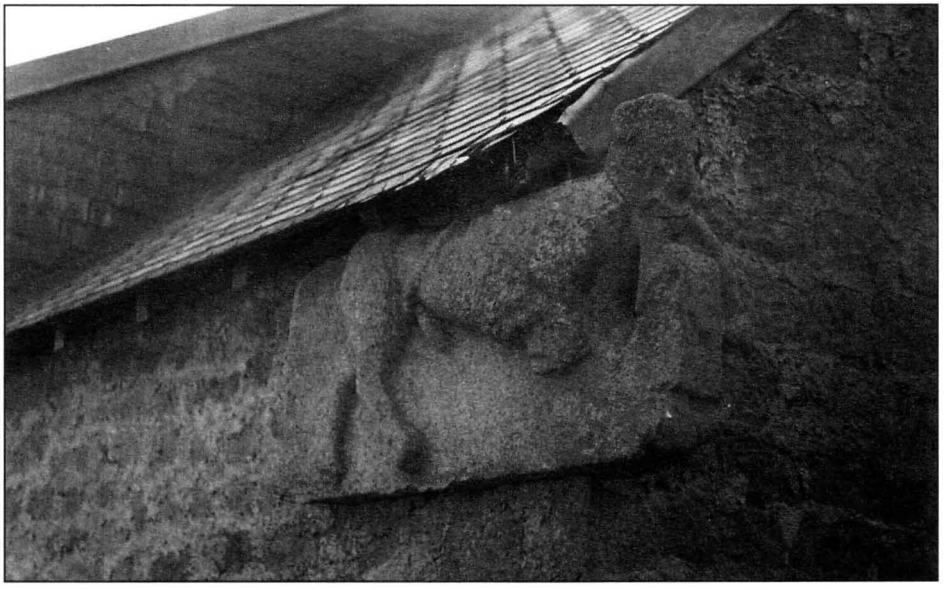

Fig. 7. – *Château de Guengat*, blason de Guengat soutenu par un lion ou un griffon.

oriental est conservé en partie sur quelques assises de pierres. L'angle sud-est était occupé par le logis-porche d'entrée[140]. D'aspect similaire à celui du château de la Motte-Glain[141], le châtelet de Guengat est de proportion semblable. Il se composait des deux portes charretière et piétonne encadrées par deux tours circulaires d'environ six mètres de diamètre. Seule celle du nord subsiste actuellement sur le site et possède encore une embrasure de tir. Aucun flanquement n'apparaît dans l'angle sud-ouest. La hauteur de la courtine, ajoutée à la déclivité du coteau, paraissent être les seules raisons à cette absence d'ouvrage. À l'intérieur de l'enceinte, les logis seigneuriaux occupaient les fronts nord et est. Les dépendances sont situées à l'ouest et au sud. Le four était situé à l'est, tandis que le puits monumental occupait l'angle sud-ouest[142]. Un aveu daté de la fin du XVIIe siècle déclare que le château possède deux grands corps de logis, une chapelle, des écuries, des dépendances et un pressoir à cidre (pressoir banal)[143]. Actuellement, le seul vestige d'habitation subsistant sur le site est un bâtiment qui faisait partie des dépendances. Nommé «maison manale» lors de l'expertise du 20 mai 1794, cet édifice possède deux portes dont la décoration semble remonter au XVIIe siècle. À une date indéterminée, le propriétaire des lieux y a encastré un grand écusson aux armes de Guengat. Entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel, les armes pleines de Guengat sont soutenues par un lion ou un griffon. Cette pièce héraldique ornait probablement une des portes principales de l'ancien logis. Le jardin seigneurial occupait le côté sud du château. D'une superficie de plus d'un hectare et ceinte d'un mur de clôture, sa plate-forme pouvait faire office de défense avancée : seraient-ce les fortifications que réalisa Jacques II de Guengat en 1591 avant le second siège du château ? Cette terrasse tenait en respect le chemin d'accès au château *via* le moulin. À une date ultérieure, cette terrasse fut aménagée en jardin. À partir de la voie romaine, l'accès au château se fait par le moulin seigneurial, puis par la ferme de Pen-an-Guer, passe à travers le bois et longe les jardins seigneuriaux pour enfin atteindre le châtelet d'entrée.

Le comté de Guengat

1) Les origines de la seigneurie de Guengat

À l'origine, le fief est une seigneurie modeste qui ne couvre qu'une partie des paroisses de Guengat et de Plogonnec. Malgré son titre tardif de comté, le fait que Guengat n'ait jamais été qu' une moyenne justice le confirme. Les seigneurs de Guengat tenaient leurs terres de plusieurs suzerains : le duc de Bretagne, l'évêque de Quimper et le seigneur de Rosmadec. Du duc, il tiennent leur château et la seigneurie, de l'évêque d'autres fiefs. Dans un aveu daté de 1681, les sires de Guengat déclarent que leur seigneurie est un ramage de celle du Quéménet[144]. Cette affirmation est également étayée par un acte relatant le procès de Louise de Guengat contre Sébastien de Rosmadec, seigneur du Quémé-

140 G. MEIRION-JONES, M. JONES, M. NASSIET, «Le château de la Motte-Glain en La Chapelle-Glain, Loire-Atlantique», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVII, 1999, p. 569-601.

141 C. AMIOT, «Quelques aspects des châtelets logis dans les châteaux forts bretons des XIVe et XVe siècles», dans C. LAURENT, B. MERDRIGNAC, D. PICHOT [dir.], *Mondes de l'Ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, 1998, p. 205-218.

142 Le puits hexagonal date de la fin du XVIe siècle. À environ 14 mètres de profondeur, un écu mi-parti de Guengat et de Rimaison lui confère une datation des années 1570-1580. Jouxtant le blason, un couloir souterrain mènerait à une salle-refuge. Cette pièce aurait été visitée en 1929 par M. de Kergoz, acquéreur de la margelle du puits. Cette margelle date de la première moitié du XVIIe siècle car elle porte les alliances de Louise de Guengat et de René de Kergorlay. L. Le Guennec signale la vente du puits en 1929.

143 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2040, fol. 85 : aveu de Jacques de Kergorlay.

144 A. MOUSSET, *Documents pour servir..., op. cit.*, p. LXXXIV-LXXXVIII.

net : datée du 19 juillet 1652, la sentence reconnaît à Rosmadec la mouvance proche de Guengat à sa seigneurie de Quéménet[145]. Ce ramage ne s'applique en fait que sur la seigneurie de Quéménet en Guengat, acquise par Louise de Guengat vers 1650.

La famille de Guengat ne semble pas non plus pouvoir se rattacher aux seigneurs possédant le Quéménet. Ce fief est très ancien et remonte probablement au XIe siècle. À partir du XIIe siècle, ses propriétaires sont les vicomtes de Léon. L'héraldique infirme également les dires des seigneurs de Guengat. Les vicomtes de Léon blasonnent *d'or au lion de sable* tandis que les sires de Guengat portent *d'azur aux trois mains appaumées d'argent*. La science des blasons nous oriente par contre vers les barons du Juch qui blasonnent *d'azur au lion d'argent armé et lampassé de gueules*[146]. En effet, les émaux sont les mêmes et seuls les meubles changent. On est donc en présence d'une division héraldique classique qui signifierait que la famille de Guengat est un ramage des barons du Juch. Le cas est similaire chez les seigneurs de Keratry[147] et de Kerguélénen, qui sont tous deux juveigneurs du Juch. En conclusion, il est probable que le premier seigneur de Guengat ait été un cadet des puissants sires du Juch.

2) Étendue de la seigneurie

a) Le comté de Guengat, en Guengat

Le fief est modeste car, en 1500, il comprend simplement le château, deux moulins et quatorze tenues disséminées sur les paroisses de Guengat et de Plogonnec[148]. L'acquisition progressive de terres et de fiefs permet aux seigneurs de Guengat de pouvoir jouir de revenus convenables. La seigneurie est érigée en baronnie au début du XVIIe siècle. Jacques II de Guengat est le premier personnage qualifié baron de Guengat et de Lezarscoet[149]. Vers 1646, le fief est érigé en comté en faveur de René-François Ier de Guengat. Lors de la réformation du domaine en 1665, Guengat est déclaré, avec la seigneurie de Lezarscoet en Plonévez-Porzay, rapporter à son seigneur 6 000 livres de rentes[150]. Trente ans plus tard, la seigneurie et ses annexes lui rapportent 7 515 livres. À partir des années 1730, le fief est titré par intermittence de marquisat en faveur de la famille de Cleuz[151].

b) La vicomté de Lezarscoet, en Plonévez-Porzay

Le fief est possédé au XVe siècle par la famille de Languéouez. Il est transmis aux Guengat lors du mariage de Jacques Ier avec Jeanne de Talhoet en 1529. La juridiction de Lezarscoet est dès lors unie à celle de Guengat. De fait, le fief possédera les mêmes titres que celui de Guengat : baronnie, vicomté, comté et également, par intermittence, marquisat[152]. La seigneurie comprend onze manoirs et 97 rentes disséminés dans les paroisses de Plonévez-Porzay, de Plomodiern, de Quéménéven, de Ploéven, de Cast, de Lababan et de Saint-Nic[153].

c) La seigneurie du Quilliou, en Plogastel-Saint-Germain

Héritage probable de Jeanne de Kerharo, la seigneurie couvre deux manoirs et 283 rentes réparties entre les paroisses de Plo-

---

145 Arch. dép. Finistère, 1 E 878.

146 G. Le Moigne, «La baronnie du Juch», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 394.

147 Id., «Le Juch, Keratry, une motte féodale inédite», *ibid.*, t. CXXVII, 1998, p. 100-103.

148 M. Dilasser [dir.], *Un pays de Cornouaille…*, *op. cit.*, p. 188-189.

149 Arch. dép. Finistère, 1 E 1026, rentier de Lossulien, 1614-1615.

150 J. Kerhervé, F. Roudaut, B. Tanguy, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, 1978, p. 201.

151 Arch. dép. Finistère, 1 E 878, marquis du Gage, le Cludon, Guengat, Lezarscoet et autres terres, 1730.

152 *Ibid.*, 1 E 885, acte du 5 juillet 1770.

153 *Ibid.*, 1 E 1023, rentier, début du XVIIe siècle.

gastel-Saint-Germain, de Guengat, de Pouldergat, de Plonéour-Lanvern, de Landudec, de Lababan, de Plogonnec, et sous le regaire de Cornouaille[154]. Le fief est démembré plusieurs fois. Alain de Guengat en vend une partie le 14 mai 1536[155]. Le 24 octobre 1546, son fils Jacques Ier vend le solde à Jean de Tyvarlen pour la somme de 1 600 livres[156]. Jacques II de Guengat conteste la procédure et recouvre la seigneurie. Mis à part les rentes de la seigneurie comprises dans la paroisse de Guengat, il abandonne définitivement la seigneurie au seigneur de Kerharo pour la somme de 6 000 livres, le 28 avril 1612[157].

d) Seigneurie de Kerdrein, en Guengat

La seigneurie est aux mains de la famille de Plœuc. Le 18 juillet 1634, Nicolas de Plœuc échange contre diverses rentes le fief de Kerdrein avec Jacques III de Guengat, pour la somme de 454 livres[158].

e) Fief du Quéménet, en Guengat

Les seigneurs de Guengat ont acquis des seigneurs de Rosmadec, vers 1650, tous les droits que possédait la seigneurie du Quéménet dans la paroisse de Guengat[159].

3) Réunification des fiefs

Le 17 mai 1723, le roi de France accorde à René-François de Kergorlay la réunification des fiefs de Guengat, de Lezarscoet, de Quéménet en Guengat et du Quilliou en Guengat en une seule seigneurie de Guengat. Ce nouveau comté de Guengat permet au seigneur de Kergorlay d'alléger sa justice car, précédemment, chaque fief possédait ses propres officiers[160]. Dans son état final, au début du XVIIIe siècle, le «nouveau comté de Guengat» comprend vingt et un manoirs et 238 rentes répartis sur les paroisses de Guengat, Plogonnec, Plonévez-Porzay, Quéménéven, Plomodiern, Ploéven, Saint-Nic, Ploaré, Lababan, Crozon, Meilars, Esquibien, Goulien, Cléden-Cap-Sizun, Cast et Châteaulin[161].

4) Les autres seigneuries possédées par les sires de Guengat

Une habile politique matrimoniale a permis aux seigneurs de Guengat d'augmenter progressivement leur patrimoine. De nombreuses seigneuries sont ainsi venues se greffer sur le comté de Guengat au fil du temps. Ces fiefs sont situés dans les différents évêchés bretons. Voici un état sommaire des seigneuries :

a) Seigneurie de Botbodern , en Elliant

La haute justice de Botbodern est la dot de Marie de Thomelin, mariée avec Alain Ier de Guengat. La seigneurie possède un droit de coutumes à prendre sur toutes les marchandises qui passent sur les chemins à moins d'une lieue du manoir[162]. Alain de Guengat donne le fief à son fils cadet René. Les seigneuries de Botbodern et de Livinot constituent dès lors l'apanage des cadets de Guengat. Les deux fiefs reviennent dans la succession des sires de Guengat avec l'accession de Jacques II à la tête de la famille. La seigneurie s'étend dans les paroisses d'Elliant et d'Ergué-Gabéric.

b) Seigneurie de Livinot, en Bannalec

Cette seigneurie constitue, au même titre que Botbodern, la dot de Marie de Thomelin

154 *Ibid.*, 16 J 2.

155 *Ibid.*, 16 J 2.

156 *Ibid.*, 16 J 2.

157 *Ibid.*, 16 J 2.

158 *Ibid.*, 1 E 879.

159 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions exercées au XVIIe et au XVIIIe siècle dans le ressort du présidial de Quimper», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LVII, 1930, p. 113-114.

160 A. MOUSSET, *Documents pour servir..., op. cit.*, p. 431-433. – Arch. dép. Finistère, 1 E 878, copie de l'acte, 10 juin 1724.

161 Arch. dép. Finistère, 1 E 882, rentier, début du XVIIIe siècle ; 1 E 1023, rentier, 26 juin 1715.

162 *Ibid.*, 1 E 955, acte de 1512.

et le partage du cadet d'Alain de Guengat. Le fief possède de nombreux droits redevables dans les paroisses de Bannalec, de Gourin, de Guiscriff, du Faouët, d'Elliant, de Scaër, de Tréméoc et de Combrit[163].

c) Seigneurie de Garscadec, en Scaër

Ce fief fait également partie de la dot de Marie de Thomelin. Il est cédé à René de Guengat. Le fief est aux mains des Guengat jusqu'à l'extinction de la lignée[164].

d) Vicomté du Leignou, en Gourin

Cette seigneurie appartient à Marie de Thomelin. Elle est donnée en partage à René de Guengat, fils du vice-amiral de Bretagne. Le Leignou est érigé en vicomté en 1628 au profit de Jacques III de Guengat[165]. La juridiction est annexée avec celles de Kerstang et de Diarnelès[166]. Son ressort couvre Gourin, Le Faouët et deux autres paroisses voisines.

e) Seigneurie de Trégonguen, en Pouldreuzic

Trégonguen avait anciennement des seigneurs de ce nom. Guillaume de Trégonguen est nommé en 1364 lors de la prise de Quimper par Jean de Montfort. Vers la fin du XIVe siècle, la famille se fond dans celle de Guengat (alliance de Rolland II ?). La haute justice de Trégonguen possède des rentes sur dix-sept manoirs et quarante villages disséminés dans les paroisses de Pouldreuzic, de Plovan, de Plozévet, de Lababan et de Landudec[167]. Ce fief constitue la dot de Claudine de Guengat, fille du vice-amiral de Bretagne, mariée avec Jacques de Névet en 1535 .

f) Seigneurie de Lossulien, en Guipavas

Lossulien est un bien de la famille de Cornouaille. René de Guengat épouse en 1559 Marie de Cornouaille, héritière de cette famille. La seigneurie possède deux manoirs et 33 rentes situés dans la paroisse de Guipavas[168]. Les seigneurs de Kergorlay vendent la seigneurie à la famille de Fleury vers 1683[169].

g) Seigneuries de Keruzas, en Saint-Renan et de Languéouez, en Tréouergat

La haute justice de Keruzas est le quatrième ménéant de la sénéchaussée de Brest et de Saint-Renan. Le fief est uni avec celui de Languéouez[170]. Ces deux fiefs font partie de l'héritage de Jeanne de Talhoet. La juridiction s'étend dans les paroisses de Plouzané, de Milizac, de Saint-Renan, de Ploumoguer, de Brélès, de Guipavas, de Trénivez (Saint-Marc), de Lambézellec et de Trébabu. Au XVIIe siècle, le fief est aux mains de Charles-Louis de Kernezne, marquis de la Roche[171].

h) Seigneurie de Kerven, en Lampaul-Guimiliau

Ce fief fait partie des biens de la maison de Cornouaille. Kervern est nommé dans le Livre des ostz de 1294[172]. Il semblerait qu'à l'origine, Lossulien et Kervern aient été un seul et même fief dont le centre était le château de Lossulien[173]. La seigneurie est assez étendue car elle comporte cinq manoirs et 54 rentes disséminés dans les paroisses de Lampaul-Guimiliau, de

---

163 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2070.

164 *Ibid.*, B 1230.

165 Arch. dép. Finistère, 1 E 956, Jacques, sire de Guengat et Livinot, vicomte du Leignou, 4 novembre 1628.

166 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions...», art. cité, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLI, 1914, p. 9-10.

167 Arch. dép. Finistère, A 88, p. 135-174, aveu de Névet.

168 *Ibid.*, 1 E 1026, rentier, 1638. – Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1000, aveu de Jacques de Guengat, 1587.

169 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1000, aveu, 1683.

170 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions...», art. cité, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXVII, 1910, p. 277.

171 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1038 et 2417, fol. 448.

172 F. MORVAN, *Le Livre des ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIIIe siècle*, dans J. KERHERVÉ [dir.], *Noblesses de Bretagne..., op. cit.*, p. 37-88 (p. 87-88).

173 ID., *ibid.*, p. 37-88 (p. 88, note 360).

Guimiliau, de Locmélar, de Sizun, de Guiclan, de Plounéour-Ménez, de Commana, de Pleyber-Christ, de Ploujean, de Cléder, de Plougourvest, de Plougasnou, de Henvic, de Ploumilliau, de Plouvorn et de Saint-Sauveur[174]. Les héritiers de Louise de Guengat vendent la seigneurie au seigneur de Sarsfields.

i) Seigneurie de Bodister, en Plourin-lès-Morlaix

Bodister est le premier ménéant de la sénéchaussée de Morlaix. Son assiette couvre les paroisses de Plourin-lès-Morlaix, de Garlan, de Plougonven, de Plouigneau, de Ploumilliau, de Ploujean, de Plougasnou, de Guimaëc, de Saint-Michel-en-Grève et de Plouzélambre[175]. Jacques Ier de Guengat et sa femme Jeanne de Talhoet prétendaient à la succession de Jean de Laval. Les époux se déclarent seigneur de Bodister, résident au manoir et exploitent les revenus de la seigneurie[176]. Autre prétendant à la succession, Charles de Bourbon attaque en justice le seigneur de Guengat à partir de 1542. En 1578, la cour royale adjuge définitivement Bodister aux sires de Guengat. Peu de temps après, Jacques II de Guengat cède la seigneurie à Guy de Scépaux qui rend aveu en 1583.

j) Seigneurie de Plougasnou, en Plougasnou

Les Guengat sont seigneurs de Plougasnou en même temps que de Bodister. La seigneurie s'étend dans les paroisses de Plougasnou et de Guimaëc[177].

k) Seigneurie du Bren, en Plouézoc'h

Le Bren est possédé par Alain de Guengat et sa femme Marie de Thomelin. Ils donnent ce fief à leur fille, Françoise, mariée avec Tanguy de Lézivy en 1529[178]. Le Bren revient dans la mouvance de Guengat[179] et est vendu par Jacques II de Guengat à François de Goesbriand en 1593[180].

l) Seigneurie du Bois de la Roche, en Garlan

Cette seigneurie fait partie de l'héritage de Jeanne de Talhoet[181]. Jacques de Guengat vend le fief en 1610 à Yves Le Bloussart. La seigneurie s'étend dans les paroisses de Garlan, de Commana, de Plounéour-Ménez et de Sizun[182].

m) Seigneurie de l'Armorique, en Ploujean

L'Armorique est un arrière-fief de la seigneurie de Bodister et provient de la dot de Jeanne de Talhoet[183]. Marie Ire de Guengat en prend possession en 1555[184]. En 1558, elle vend la seigneurie à Guyon Le Dymoine mais, le 19 avril de l'année suivante, elle rembourse la vente et rentre en possession de la terre. Le fief s'étend dans les paroisses de Ploujean et de Plouézoc'h. Le fief est vendu en 1629 à François de Goesbriand, seigneur de Coatcoazer[185].

n) Seigneurie de Kericuff, en Plougasnou

Cette modeste seigneurie s'étendait dans les paroisses de Plougasnou et de Saint-Jean-du-Doigt où elle percevait seize rentes[186].

---

174 Arch. dép. Finistère, 1 E 882, rentier, 1638 ; 1 E 1022, rentier, 1645 ; 1 E 1023, rentier, 1715.

175 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1797.

176 Arch. dép. Finistère, 1 E 881-883.

177 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions...», art. cité, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. LII, 1925, p. 34.

178 Arch. dép. Finistère, 1 E 956, acte de 1529.

179 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1793, aveu de Jacques de Guengat, 1587.

180 Arch. dép. Finistère, 1 E 1145, acte de vente, 2 avril 1593.

181 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1782, B 1795.

182 H. BOURDE DE LA ROGERIE, «Liste des juridictions...», art. cité, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XLI, 1914, p. 22.

183 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1795, aveu de François de Goesbriand, 1629.

184 Arch. dép. Finistère, 1 E 1127, acte de possession, 6 août 1555.

185 *Ibid.*, 1 E 1795.

186 *Ibid.*, 1 E 1023, rentier, 26 juin 1715.

o) Seigneurie de Sainte-Geneviève, en Inzinzac-Lochrist

Cette seigneurie appartenait à Jeanne de Talhoet. Le rachat y est demandé en 1570 après le décès de ladite Jeanne[187]. Sa fille, Marie Ire de Guengat, vend la seigneurie en 1572 pour la somme de 18 000 livres[188].

p) Seigneurie de Rimaison, en Bieuzy

Cette seigneurie importante est la dot de Françoise de Rimaison, mariée avec Jacques II de Guengat. Héritage de la branche aînée des seigneurs de Rimaison, ce fief comprend dans son état final les seigneuries de Rimaison, de Talvern, de Quelfen, de la Ville-Jégu et de Mille-Roche. Elle comprend 390 rentes disséminées dans les paroisses de Bieuzy, de Quelven en Guern, de Guern, du Sourn en Pontivy, de Malguénac, de Cléguérec, de Guénin, de Saint-Nicolas-des Eaux, de Pluméliau, de Séglien, de Baud et de Radenac[189].

q) Châtellenie d'Espinefort, en Languidic

Cette seigneurie faisait partie de la dot de Jeanne de Talhoet. La châtellenie comprenait également les fiefs de la Vigne et du Houlle[190]. Le rachat est demandé en 1570[191]. Le fief est vendu vers 1640[192].

r) Vicomté de Kerivalan, en Brech

Kerivalan est également une seigneurie possédée par Jeanne de Talhoet[193]. Les seigneurs de Guengat semblent apprécier ce manoir car ils y résident fréquemment. Nous y trouvons Jacques Ier en 1555[194] et Marie Ire en 1579[195]. Les sires de Guengat obtiennent l'érection de Kerivalan en vicomté au début du XVIIe siècle[196]. Le fief passe aux mains de la famille de Robien au XVIIe siècle.

s) Autres seigneuries

Les sires de Guengat possèdent divers biens dans les paroisses de Quéménéven, d'Elliant (deux manoirs), de Ploéven (un manoir), de Plogonnec (un manoir), de Plogastel-Saint-Germain (quatre manoirs), de Plozévet (deux manoirs), de Tréméoc (deux manoirs), de Combrit (un manoir), de Saint-Nic, de Tréoultré-Penmarch (deux manoirs : dot de Péronnelle de la Coudraie). Au gré des aveux successifs rendus par les seigneurs de Guengat, il apparaît que ceux-ci possédaient d'autres fiefs de moindre importance. Nous trouvons Alain de Guengat seigneur du Plessix en 1529[197] ; Jacques Ier est baron de Lescoulouarn en 1530[198] (vendu en 1550) ; Jacques II est seigneur de Kernisy en 1599[199] ; Jacques III est seigneur de Coetlostel en 1631[200], de Triffin-la-Garenne en 1631[201], de Kervidan en 1637[202], de Kerguélen en 1641[203] ; Louise Ire est châtelaine de Kerguilly en 1665[204], dame de Kermarquer en 1665[205] et de Taludec en 1678[206].

---

187 *Ibid.*, 1 E 883, acte du 6 octobre 1570.

188 *Ibid.*, 1 E 883, acte du 21 octobre 1572.

189 *Ibid.*, 1 E 1023, rentier, 1700.

190 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1566 et B 2410, fol. 18.

191 Arch. dép. Finistère, 1 E 883, acte du 6 octobre 1570.

192 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1566, aveu, 1640.

193 *Ibid.*, B 922.

194 Arch. dép. Finistère, 1 E 880, acte du 9 mai 1555.

195 *Ibid.*, 1 E 880, acte du 20 mai 1579.

196 *Ibid.*, 1 E 1026, rentier de Lossulien, 1614-1615 : Jacques de Guengat, baron de Guengat et de Lezarscoet, vicomte de Kerimallon.

197 *Ibid.*, 1 E 885, acte du 21 août 1529.

198 *Ibid.*, 1 E 885, acte du 6 avril 1530.

199 *Ibid.*, 1 E 883, acte de mai 1599.

200 *Ibid.*, 1 E 1026, acte du 9 mai 1631.

201 *Ibid.*, 1 E 1026, acte du 9 mai 1631.

202 *Ibid.*, 1 E 884, acte de 31 mars 1637.

203 *Ibid.*, 1 E 882, acte du 4 mai 1641 : Jacques , seigneur de Kerguélen et Lossulien.

204 *Ibid.*, 1 E 884, acte du 15 mai 1665.

205 A. MOUSSET, *Documents pour servir..., op. cit.*, p. 323.

206 Arch. dép. Finistère, 1 E 880, acte du 12 octobre 1678.

Prééminences des seigneurs de Guengat en Cornouaille

1) Cathédrale de Quimper

Les seigneurs de Guengat possèdent une chapelle privative au sein de la cathédrale. Actuellement nommée chapelle Saint-Joseph, celle-ci renferme un tombeau des sires de Guengat[207]. Au cours du XVIe siècle, les seigneurs y fondent quatre chapellenies. La grande vitre renfermait jusqu'au XIXe siècle un grand écusson avec les alliances des Guengat.

Au XVe siècle, Guillaume Ier de Guengat et son fils fondent deux anniversaires dans la chapelle Saint-Sauveur[208]. Nous retrouvons trace de ces différentes fondations dans deux obituaires datés de 1647 et de 1722[209].

Les fondations ne constituent en aucun cas le réel pouvoir du lignage. La réussite de la famille s'apprécie surtout par les privilèges de cérémonie, mais également par les signes de prééminences gravés dans la pierre. Au même titre que leurs proches voisins les sires de Névet[210], les seigneurs de Guengat sont vassaux des évêques de Cornouaille pour une partie de leur fief. À ce titre, ils participent au cérémonial d'entrée des évêques dans leur cathédrale de Quimper[211]. Autre privilège tout aussi important, leur blason orne le grand portail occidental de la cathédrale. En haut à droite, le blason des Guengat est sommé d'un cygne pour cimier et un cartouche portant leur devise *Léal à ma f (oy)*[212].

Autre marque honorifique, le seigneur de Guengat percevait chaque année un os à moelle sur chaque étal de boucherie de la ville. De plus, la veille de la cérémonie d'entrée des évêques, il avait le droit de faire courir tous les bouchers de la ville derrière une poule blanche que le seigneur ou son représentant lançait dans la rue. La poule appartenait à celui qui l'attrapait[213].

2) Couvent des cordeliers à Quimper

Les seigneurs de Guengat possèdent une tombe au sein de l'édifice. Elle se situe en haut du chœur à droite et jouxte celle des vicomtes du Faou[214]. Le nécrologe mentionne que seules deux générations de Guengat sont enterrées au couvent : Guillaume Ier († 1472) et Alain Ier († 1531). Ces inhumations ne sont en aucun cas antérieures à la seconde moitié du XVe siècle. Ces éléments permettent de conclure que cette tombe n'est pas la principale de la lignée. Il est probable qu'avant Guillaume Ier, les seigneurs de Guengat se faisaient ensevelir dans leur chapelle privative à la cathédrale de Quimper. Guillaume Ier de Guengat est sans doute le fondateur de la tombe des Cordeliers. Après la mort d'Alain Ier de Guengat, les relations entre le couvent et les Guengat semblent s'interrompre. Par la suite, seul Jacques II fonde une rente de 6 livres en 1622.

3) Paroisse de Guengat

Les seigneurs de Guengat sont fondateurs de l'église paroissiale et, à ce titre, y ont droit d'enfeu. Leur tombeau se trouve au

---

207 R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale..., op. cit.*, p. 111-112 : sépulture de René de Guengat, mort vers 1563.

208 ID., *ibid.*, p. 154.

209 Arch. dép. Finistère, 2 G 57, fondations de la famille de Guengat, de Ronan de Guengat et de Françoise de Guengat.

210 G. LE MOIGNE, «La seigneurie de Névet», art. cité, p. 464.

211 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. I, p. 846 : entrée de Guy du Bouchet en 1480. *Nobilis vir Guydomarus de Guengat, dominus ejusdem loci de Guengat.*

212 R.-F. LE MEN, *Monographie de la cathédrale..., op. cit.*, p. 211.

213 Arch. dép. Finistère, 34 J 15, Guengat.

214 J. TRÉVÉDY, «Ce qui reste...», art. cité, p. 101 : *Guillermus de Guengat miles, sepultus juxtà sepulturum de Fago a parte clausterii.*

Fig. 8. – La seigneurie de Guengat.

milieu du chœur. Le sépulcre consistait en une tombe élevée de deux pieds et demi. La plaque tumulaire du mausolée comportait très certainement une figure taillée en bosse d'un chevalier de Guengat. Le 4 juillet 1781, Charles-Joseph-François de Quemper de Lanascol donne l'autorisation au général de la fabrique de rabaisser la tombe au niveau du sol[215]. Le tombeau date de la construction de l'église au milieu du XVIe siècle. À partir de cette date, cette tombe devient la principale de la lignée de Guengat.

Les sires de Guengat possèdent également un droit curieux : chaque année à la messe de minuit, le jour de Noël, avant de chanter la préface, le recteur prend une assiette sur laquelle est un morceau de pain et une fiole de vin ; il la présente alors au seigneur assis sur son banc ; après avoir bu et mangé, celui-ci rend l'assiette au prêtre qui la remet sur l'autel et continue la messe[216]. De type féodal, ce droit doit être mis en relation avec une donation faite par les sires de Guengat à la fabrique : probablement le don du terrain pour construire l'église ou une somme en argent pour édifier le monument.

4) Quelques autres prééminences

Paroisse de Bannalec : chapelle Saint-Jacques (vitraux). Paroisse de Plonévez-du-Faou : église paroissiale (vitraux). Paroisse de Ploéven : église paroissiale (fondateur et supérieur ; fondation de Louise de Guengat : 3 livres). Paroisse d'Elliant (vitraux). Paroisse de Plonévez-Porzay : chapelle de Sainte-Anne-la-Palud (vitraux).

*

Guengat représente un exemple de château construit par un lignage de la moyenne aristocratie bas-bretonne. Il ne faut pas y voir un édifice de première importance comme Brest ou Nantes, mais plutôt un «château de campagne» ou «grand manoir[217]». Centre économique rural, ce château était une résidence seigneuriale pourvue des principaux éléments de défense qui assuraient au lignage une sécurité minimale face à une bande de rôdeurs : la durée des deux sièges de 1590 et 1591 le confirme. Les attributs défensifs de la demeure témoignent cependant de l'émergence du lignage par rapport aux autres familles nobles de la paroisse. L'édification du château de Guengat par ses seigneurs est le symbole des prétentions et de la richesse de ce lignage. Actuellement, seuls quelques vestiges de courtines ainsi qu'une chétive tourelle matérialisent sur le sol le faste et la solidité passés de la noble demeure.

De ce lignage, après avoir sombré dans l'oubli, les historiens n'ont retenu que le personnage principal : Alain de Guengat, vice-amiral de Bretagne dans la première moitié du XVIe siècle, qui est le seul de la lignée à s'être illustré au cours de l'histoire. Avant lui, ses ancêtres sont quasiment inconnus. Cependant, si l'hypothèse du ramage du Juch se révèle exacte ainsi que la confirmation des personnages de l'acte de 1203, tous ces éléments pourraient alors éclairer les raisons de l'émergence de cette famille et expliqueraient également la réussite personnelle d'Alain de Guengat. Après lui, ses descendants maintiennent le dessein familial. Ce parcours permet aux Guengat d'occuper un rang très honorable au sein de l'aristocratie cornouaillaise.

Cette constante se retrouve dans l'évolution du fief. À l'instar du lignage, la seigneurie se développe à partir du XVe siècle. Les sires de Guengat font fructifier leur patrimoine grâce à de judicieuses alliances comme les familles de Thomelin, de Talhoet ou de Rimai-

---

215 Plaque de cuivre conservée chez M. Jule, à Kergaradec en Guengat.

216 M. DIVERRÈS, «Monographie de la commune de Guengat», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XVIII, 1891, p. 54.

217 G. MEIRION-JONES, M. JONES, M. NASSIET, «Le château de la Motte-Glain...», art. cité, p. 574.

son. Présent dans deux paroisses à l'origine, le fief s'accroît pour atteindre une vingtaine de paroisses dans sa configuration finale. Cette réussite est également saluée par les honneurs. Sans titre particulier à l'origine, le fief est titré de baronnie au début du XVIIe siècle et, vers 1646, obtient le titre de comté. Avec ses seigneuries annexes, le comté de Guengat permet à ses seigneurs d'être présents dans près de quatre-vingts paroisses bretonnes.

Éteinte dans la seconde moitié du XVIIe siècle, la famille de Guengat apporte l'ensemble de son patrimoine à celle de Kergorlay. Le mariage de Louise de Guengat avec René de Kergorlay met un terme aux ambitions du lignage. Ses seigneurs ultérieurs continuent malgré tout à résider par intermittence au château de Guengat jusqu'à la veille de la Révolution.

Résumé

Le fait que les sires de Guengat portent ou ont donné leur nom à la paroisse prouve que la famille a une ancienneté établie. Cela expliquerait alors la mention des premiers Guengat dans la seconde moitié du XIIe siècle et le commencement du suivant. L'origine du ramage du Juch reste à confirmer. Cependant, jusqu'à la seconde moitié du XVe siècle, les seigneurs de Guengat restent en retrait des événements politiques majeurs. Guillaume Ier est le premier nommé à la cour de Bretagne. Les Guengat servent les ducs de Bretagne jusqu'à l'union au royaume de France. Tout naturellement, ils se mettent ensuite au service des rois de France. Alain Ier de Guengat obtient de ceux-ci la charge de vice-amiral de Bretagne vers 1523. Cette réussite confirme l'émergence de la famille en ce milieu du XVIe siècle. L'obtention du titre de baron puis celui de comte, au siècle suivant, confirme la réussite du lignage.

Cette ambition se confirme dans l'étendue et la morphologie de leur fief. En l'espace de quatre siècles, celui-ci passe de deux à quatre-vingts paroisses y compris les seigneuries annexes. Leur réussite transparaît également dans leur demeure. D'une simple tour, les Guengat réussissent à construire un château avec corps de logis et chapelle, le tout clôturé d'une enceinte de pierre. Avec ses tours, son châtelet d'entrée et ses défenses avancées, le château de Guengat reflétait jadis la richesse et les prétentions de cette famille.

Abstract

The fact that the lords of Guengat bore the name of the parish – or even gave their name to it – shows they had been established there for a long time. This would then explain the fact that the first Guengats were mentioned in the second half of the XIIth century and at the beginning of the XIIIth century. The origin of the branch has yet to be confirmed. However, until the second half of the XVth century, the lords of Guengat were not involved in the major political events taking place in Brittany. Guillaume was the first to be appointed at the Breton court. The Guengats served the dukes of Brittany until the province was united to the French kingdom. They then served the kings of France. Alain thus obtained the vice-admiralcy of Brittany c. 1523. This success bears witness to the emergence of the family in the mid-sixteenth century, which is further confirmed by the grant of other titles (baron, then count) during the following century.

The extent and morphology of their fief is also evidence to their ambition. In the span of four centuries, it spread from two to eighty parishes, including subsidiary domains. Their success also shows in their residence. They turned a mere tower into a castle, with *corps de logis*, chapel and surrounding wall. With its towers, its entrance *châtelets* and its advanced defences, this castle once echoed the wealth and social pretensions of the Guengat family.

Diverradur

O veza m'eo deuet ano ar barrez diwar hini an aotrounez Gwengad eo anad eo koz al lignez anezo. Diwar-se e komprener ez eus ano euz ar Gwengaded kenta e eilvet hanterenn an XII^{ved} kantved hag e penn kenta ar hantved da-houde. Disklêr e chom orin brankad ar Yeuc'h. Chom a ra koulskoude an aotrounez Gwengad en diavêz euz an darvoudou politikel brasa beteg hanter ar XV^{ved} kantved. Ar henta hini anezo, anvet e lez dug Breiz eo Gwilhou kenta. E servij duged Breiz e chomo ar Gwengaded beteg ma vo staget Breiz ouz rouantelez Frañs. Kerkent, ez eeun, en em lakaont da servij roueed Frañs. Gand ar re-mañ e vo roet da Alan kenta a g/Wengad ar garg a vesamiral a Vreiz e tro 1523. Eun enor eo a ziskouez e kresk brud ar famill e tro bloaveziou kreiz ar XVI^{ved} kantved. Brasoh brud e vo c'hoaz he hini d'ar hantved da-houde pa deuio ar penn-tiegez da veza baron, ha kont diwezatoh.

Eun testeni euz o c'hoant-uhellaad eo ehonded an tolead en o dalh. Euz peder barrez a oa anezo e sao a-hed pevar hantved, an niver da bevar-ugent gand an aotrouniezou staget outo. Eur skwer all eo o leh-annez. E-skoaz eun tour m'o doa da genta, e teu ar Gwengaded a-benn da sevell eur hastell hag eur chapel gand eur voger d'o hronna. Gand e douriou, eur hastellig war an hent d'erruoud hag e vogerioudifenn, kastell Gwengad a zo eun testeni euz pinvidigez ha youl-huellaad ar famill.

Les origines du prieuré de Pont-Briant du XIe siècle à 1293

par Pierre Hollocou*

À la confluence du Ster-Laër et du ruisseau du Moulin-du-Duc, en la commune actuelle du Saint, alors trève de la paroisse de Gourin, se trouvait, en état avancé de délabrement en 1757, le «manoir prioral» de Pont-Briant[1]. Une décision du Conseil d'État du Roi, tenu à Versailles en présence du roi Louis XV le 17 décembre 1757, avait ordonné que «...les bâtiments du prieuré de Pontbriand seront et demeureront supprimés... [et] ...que sera, en leur lieu et place, construit un logement pour le Sieur Viel, titulaire actuel, et ses successeurs audit prieuré...», et que devront être réalisées «... des réparations à faire tant à la chapelle qu'au moulin dudit prieuré de Pontbriand...». Tous ces travaux de démolition, reconstruction et réparation devaient se faire aux frais des héritiers de François de Castellane, le précédent prieur commendataire, à la demande du nouveau prieur. Cette décision royale n'a, semble-t-il, jamais été appliquée. Le bâtiment du prieuré a dû continuer à se dégrader et le nouveau bâtiment n'a pas été construit. Trente-trois ans plus tard, après la suppression des ordres religieux monastiques, le district du Faouët a procédé, le 16 avril 1791, à la vente par adjudication du «ci-devant prieuré de Pont Briand». Il est alors décrit comme «consistant en un moulin & dépendances, différents domaines, rentes féodales et chefrentes, droits de lods et ventes», et il n'est plus fait allusion au bâtiments du prieuré. Ainsi, lorsque l'histoire de ce prieuré s'achève en 1789, après plus de six siècles d'existence, les vestiges de sa splendeur ont déjà disparu.

Écrire l'histoire de ce prieuré de Pont-Briant, c'est d'abord tenter de retrouver une documentation dispersée. La consultation aux Archives départementales du Finistère des documents relatifs à ce prieuré de Cornouaille a bien failli mettre un point final à cette étude. L'unique liasse du fonds de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé concernant ce prieuré ne comporte que six pièces manuscrites[2]. Trois de ces documents, datés de 1609 et 1630, sont probablement les trois seules pièces recensées dans l'inventaire des titres de l'abbaye de Sainte-Croix réalisé au début du XVIIIe siècle. Elles étaient aussi sans doute, en dehors du cartulaire, les seules pièces

* MM. Ernest Le Roy et Léon Théraud ont apporté leur aide précieuse à cette étude pour la compréhension des textes latins. Qu'ils en soient ici remerciés.

1 C'est le cadastre du Saint en 1838 qui transcrit le nom de Pont-Priant pour la première fois. Sur le cadastre de Guiscriff de 1827, c'est encore le nom de Pont-Briant qui est transcrit pour le moulin.

2 Arch. dép. Finistère, 5 H 512.

que pouvait consulter dom Placide Le Duc lorsqu'il rédigeait son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* en 1682, ce qui explique peut-être son commentaire laconique : «Pont Brient est un prieuré dédié sous l'invocation de Saint Gilles à 4 lieues de Kemperlé sur le Chemin de Karhais ; il est en main séculière[3].» Les études historiques les plus récentes datent la fondation de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé par le comte de Cornouaille Alain Canhiard des années 1045-1050. L'étude du cartulaire qui regroupe les chartes relatant les donations faites à cette abbaye montre que l'analyse de certaines d'entre elles mérite d'être approfondie, car sa publication, qui remonte à près d'un siècle, n'a pas connu depuis de mise à jour complète[4].

Au cours de cette recherche nous avons procédé à une étude attentive des différents documents manuscrits et imprimés. Pour l'étude du cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé, nous avons consulté les photocopies du manuscrit conservé à la British Library[5], sa transcription de 1881 par Léon Maître conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine[6], l'ouvrage imprimé sous la responsabilité de Léon Maître et Paul de Berthou en 1904[7], et enfin le manuscrit de l'ouvrage de dom Placide Le Duc[8]. Pour l'histoire de l'abbaye, outre ce manuscrit de dom Placide Le Duc, nous avons utilisé la version imprimée de cette *Histoire de l'abbaye de Quimperlé*, éditée par R.-F. Le Men[9]. Pour l'achat de Botelan, nous avons comparé la copie du manuscrit de cette transaction conservée aux Archives départementales de Loire-Atlantique[10] et le texte publié par R.-F. Le Men et repris par L. Rosenzweig dans son «Cartulaire du Morbihan[11]». Enfin nous avons étudié les aveux fournis au roi par les prieurs de Pont-Briant en 1541, 1547 et 1680 conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique[12].

Comme nous le verrons tout au long de cette étude, les possessions du prieuré de Pont-Briant se trouvaient dans les paroisses de Guiscriff et Gourin et leurs trèves de Lanvénégen et du Saint. Aussi nous a-t-il paru nécessaire de relever toutes les fondations du cartulaire faites en faveur de l'abbaye de Sainte-Croix situées dans ces deux paroisses et de les confronter avec les possessions bénédictines au milieu du XVIe siècle.

Les donations du XIe siècle

C'est lors d'une donation relatée dans les chartes XI et XII, classification adoptée dans l'édition imprimée du cartulaire, qu'apparaît pour la première fois la référence à la *plebs Guiscri*. Cette donation faite par Altfret, dit «Mab», et Harnou, réalisée sous l'abbatiat de Vital, troisième abbé de Sainte-Croix vers les années 1057-1059, concernait *Veterem Miniki* et *Caer Killia Lunan*.

---

3 Arch. dép. Finistère, 5 H 5.

4 Les travaux de M. Hubert Guillotel, de Mme Joëlle Quaghebeur ou encore de M. Patrick Kernévez remettent en cause certaines affirmations concernant certains donateurs et leur résidence.

Une meilleure connaissance de la toponymie bretonne et des règles de la linguistique peuvent nous permettre de tenter de rectifier certaines affirmations concernant les localisations des fondations. Ce sont les compétences de M. Jean-Yves Plourin, enseignant au département de celtique de l'université de Bretagne occidentale, dans ces deux derniers domaines, qui nous ont permis d'entreprendre une remise à jour des localisations.

5 British Library, Egerton 2802.

6 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 478.

7 Léon MAÎTRE, Paul DE BERTHOU, *Cartulaire de Quimperlé*, Rennes, Plihon & Hommay - Paris, Honoré Champion, 1904, 2e éd.

8 Arch. dép. Finistère, 5 H 12.

9 Dom Placide LE DUC, *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, publiée par R.-F. Le Men, Quimperlé, Th. Clairet, s.d. [1881].

10 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 79 (2 mi 785 R 19).

11 Dom Placide LE DUC, *Histoire de l'abbaye..., op. cit.*, p. 621-622. – L. ROSENZWEIG, «Cartulaire du Morbihan», *Revue historique de l'Ouest*, 1894, X[e] année, 6e livraison, p. 434.

12 Arch. dép. Loire Atlantique, B 800, 1436.

La présentation de la charte XI, qui a pour titre [HEC EST CARTULA DE TERRA CADEGE] peut nous induire en erreur. La vérification du manuscrit permet d'observer que ce titre n'existe pas et qu'il a été rajouté par les éditeurs Léon Maître et Paul de Berthou. Le nom de *Cadege* n'apparaît pas dans le texte de la charte. Sur le manuscrit, au folio 18, on note dans l'interligne au-dessus de *veterem miniki* l'abréviation *.S.* et, dans la marge de droite, d'une écriture différente du texte et beaucoup plus récente *.S. cadeg* que l'on peut transcrire *scilicet Cadeg* et traduire par «autrement Cadeg». La justification de ce titre rajouté doit être recherchée dans le manuscrit de dom Placide Le Duc qui, après avoir cité en marge de son manuscrit la référence au folio 18 recto, évoque «...une terre communément nommée le *Vieu Miniki* autrement *Cadege* ou *Cadegue*[13]».

Dans la charte XII [DONATIO HARNOU APUD GUISCRI], dont le titre a aussi été rajouté, Harnou se contentait de confirmer à l'abbaye les dîmes qu'il possédait sur cette même terre, mais le nom de *plebs Guiscri* qui apparaissait dans la charte précédente n'a pas été répété.

Quelques décennies plus tard, sous l'abbé Benoît, se situe la donation faite par Cadoret, fils d'Altfret. Celle-ci, relatée dans la charte L, concerne les deux villages de *Soult Alarun* et la chapelle voisine de Saint-Hilaire. Cette donation se situe après l'année 1081, date à laquelle Benoît devient évêque de Nantes, et avant 1114, date de sa démission de l'abbatiat en faveur de Gurvand, un an avant sa mort[14].

Le manuscrit du cartulaire, au folio 32 recto, précise bien, comme le rapporte aussi dom Placide Le Duc, que la donation porte sur «...deux villages nommés *Soult Alarun*...». Au folio 32 verso, la charte suivante, qui évoque la reconstruction de la chapelle Saint-Hilaire, ce nom semble écrit en un seul mot *Soultalarun*.

La première donation était une fondation réalisée pour le repos de l'âme de Guasceline, épouse d'Altfret, que les moines venaient d'inhumer, et pour le salut de l'âme d'Harnou et celle de ses parents. Par contre la donation de Cadoret, fils d'Altfret, apparaît comme étant une dot qu'il apporte à l'abbaye de Sainte-Croix en y devenant moine, car, pour procéder à cette donation, il a suscité l'approbation d'Altfret, son fils et héritier.

On se trouve donc en présence d'une première famille de donateurs formée par Alfred, son fils, Cadoret, puis son petit-fils, Alfred. Selon Joëlle Quaghebeur, cet Alfred, dit «le fils», serait le fils (ou petit-fils) d'Alfred, évêque de Quimper, et frère de Budic, comte de Cornouaille, ce qui pourrait expliquer la présence de ce *veterem minihy* et de cette chapelle Saint-Hilaire dans son patrimoine[15]. Il serait donc un cousin d'Alain Cainhard, fon-

---

13 La note 1 de la page 151 de l'édition de 1904 reprend : «Cadigué, vill. en Guiscriff, Morbihan (Cf. *Dict. top. du Morbihan* par Rosenzweig)» et la note 3, page 152, relève «Quilihernan, vill. en Guiscriff, Cf. *Chrestom. Bret.* I, p. 198 et *Diction. topogr. du Morbihan* par Rosenzweig, aux mots Quilihernan, Quillian». Cadegue est la forme du nom du village actuel de Cadigué jusqu'au début du XVIIe siècle. Il existe un autre Cadigué Bras en Leuhan, possédé par Claude Guégant, seigneur de Kerbiquet, en 1676. Le nom de Caer Killia Lunan est transcrit «Quirielunan» et «Kerrielunan» en 1477 et 1494 puis régulièrement «Quillerunan» à partir de 1521.

14 Joëlle QUAGHEBEUR, *Comté de Poher et terre de Cornouaille, mémoire et pouvoirs, IXe-XIIIe siècle*, thèse de doctorat (nouveau régime) soutenue le 4 décembre 1994, Sorbonne-Paris IV. Texte dactylographié, p. 261. Nous nous référerons ensuite à cette thèse pour les lignages des familles des différents donateurs.

Dans ce nom de Soult Alarun, le second élément est constitué par Alarun, nom de femme encore porté par l'épouse de Diles, frère du Mab, et tante de Cadoret. Dans le premier élément «soult», M. Bernard Tanguy, comme Joseph Loth, y voit un dérivé de *solidus*, c'est-à-dire une «terre du fisc» : c'est ce mot évoquant le domaine, la richesse qui a ensuite évolué en *saout* «cheptel bovin». C'est ainsi que le nom du village est actuellement prononcé même si la carte I.G.N. transcrit Saint-Alarin.

15 Joëlle QUAGHEBEUR, *op. cit.*, p. 251.

dateur de l'abbaye de Sainte-Croix. Harnou et son fils, Daniel, seraient en fait des vassaux d'Alfred et de son fils, Cadoret[16].

Ces deux premières donations sont d'une part, avec *Cadeg* et *Caer Killia Lunan*, des terres situées dans les deux villages les plus proches du bourg (ou futur bourg) de la *plebs Guiscri*, et d'autre part, avec *Soult Alarun*, deux villages excentrés aux limites sud-ouest de cette *plebs*, à six ou sept kilomètres de ce bourg.

Évolution des deux premières donations

La première donation va échapper à l'abbaye pour se retrouver entre les mains du prieuré de Pont-Briant. Les différents aveux du prieuré de 1541 et 1547 et de l'abbaye de Sainte-Croix de 1550, antérieurs aux aliénations des années 1565 et 1575, montrent que les terres des villages de Cadigué et de Quillernan ne faisaient pas partie des domaines possédés par les bénédictins. *Cadegue* appartenait en fonds au seigneur de Pénéhoc. A *Quilihernan*, au fief de Gournois, le convenant David dépendait de la chapellenie fondée en la chapelle Notre-Dame-de-Pitié au bourg de *Guiscruy*, alors que le convenant Marzin était possédé par le seigneur de Saint-Yvinet. Dans aucun de ces convenants ne se percevait la dîme à la 16e gerbe.

On peut aussi penser que la donation d'Altfret et de son associé, Harnou, ne portait que sur une partie des terres nommées *Cadeg* et *Caer Killia Lunan*. Ce *Cadeg* peut très bien être rapproché du *Cadegue Bihan* recouvrant moins de six journaux que l'on trouve dans l'aveu de Thomas de Kervenozael en 1552 : «... une piecze de terre nommée *Cadegue Bihan*... cernée d'un endroict o terre du villaige de *Cadiebras*, d'aultre endroict sur une garesne que tient Aufret Marzin nommé *Goarem an Bescond*, d'autre endroict sur le Grant Chemin quy mesne du Bourg Parrochial de Guiscriff à Quimperlé». Il apparaît à la lecture de ce texte que ce *Cadegue Bihan* n'était pas le Cadigué Bihan actuel : au voisinage d'une «garenne du vicomte», il devait se situer entre Beg-ar-Marzin, Restlouet et Quillernan.

Les terres concernées par cette première donation auraient pu, vers le XIIe ou XIIIe siècle, prendre le nom de *Restloet*. Ce dernier village est toujours tenu sous le prieur de Pont-Briant, en 1541, par Guillaume Briz qui peut profiter d'une partie des «frostaiges entre le villaige et le Grand Chemyn menant du *Fauoet* à *Kemper.tin*». Il sera aliéné vers 1570 au profit de Jacques du Rusquec, chapelain de la chapellenie de Notre-Dame-de-Pitié et archidiacre du Poher, qui continuera de percevoir sur ce village la dîme à la 16e gerbe.

Cet ancien «asile» – *Veterem Miniki* ou *Cadeg* – devait se trouver dans le voisinage. Trop proche du bourg de *Guiscri*, il n'était probablement qu'une des nombreuses et modestes enclaves religieuses dépourvues de chapelle signalées par Largillière mais qui bénéficiaient de privilèges.

La donation de Cadoret, avec ses deux villages de *Soult Alarun* et de *Talancoet*, futur Saint-Éloi, concernait des villages plus proches de Quimperlé et de *Trévenou* alors entièrement possédée par l'abbaye. Ils faisaient toujours partie du patrimoine de l'abbaye de Sainte-Croix lors de son aveu au roi

16 Joëlle QUAGHEBEUR, *op. cit.*, p. 269.

Le Tanki qui sert de treizième et dernier témoin laïque lors de la donation de Soult Alarun est peut-être le futur vicomte Tanki. Le manuscrit de la donation au folio 32 r° montre que ce nom déborde entièrement sur la marge de droite. Il apparaît avoir été oublié puis rajouté par Gurheden, le compilateur de ces chartes, qui, étant un des huit moines présents, a sans doute pensé que ce nom ne devait pas être occulté. Si c'était le cas, il faudrait sans doute considérer cette donation comme étant plus proche de 1114 que de 1081. Ce Gurheden est aussi témoin de la charte qui évoque la reconstruction de la chapelle Saint-Hilaire où l'on retrouve encore parmi les témoins Bernard, fils de Rivallon.

de 1550[17]. Ces deux villages, qui devaient à l'abbaye une rente convenancière de «16 L 2 s 6 d monnoie, 9 perrées d'avoine, 18 chappons et 9 gélines», ont failli être aliénés en 1577. Les domaniers de ces deux villages s'étaient en vain portés acquéreurs des fonds pour l'équivalent de vingt-quatre années de rente. Le montant total de cette transaction n'atteignant pas la somme escomptée, en dépit d'une dernière surenchères des domaniers, l'abbaye préféra aliéner «...les villages de *Locmaria, K/prima* et *K/ancraffe* en *Treanbalay*» en Bannalec[18]. Ainsi ces deux villages sont demeurés, jusqu'à la Révolution, les seules dépendances de l'abbaye dans l'étendue de la juridiction de Gourin. C'est probablement lors de ces aliénations qu'une main anonyme, d'une écriture et d'une graphie du XVIe siècle, a inscrit en marge du folio 32 recto relatant la donation de *Soultalarun*, le nom de *Guyscriff*. Cette note tardive explique le titre que L. Maître et P. de Berthou ont donné à cette charte L : [VILLARUM SOULT ALARUN IN GUYSCRIFF DONATIO].

Pons Brien

L'abbé Benoît, qui avait reçu *Soult Alarun* de Cadoret, avait pour abbé en second, entre 1088 et 1114, un moine nommé Hémeric. Devenu sixième abbé de Sainte-Croix, Hémeric reçut du vicomte Tangui la *villa Pons Brien*. Le texte précise que Tangui remettait en mains propres cette donation au moine Fraval. Peut-on y voir le souhait d'une implantation d'un prieuré ? Comme cet Hémeric «fut brièvement abbé et mourut en 1130, cet acte peut être daté avec précision[19]». On retiendra donc cette date de 1130 qui explique que cette donation n'a pu être transcrite par Gurheden, décédé en 1127.

Toutes les autres donations et acquisitions concernant des terres situées à Guiscriff ou Gourin ont été regroupées à la fin du cartulaire avec cette donation de la *villa Pons Brien*, dans les chartes numérotées de XCII à XCVIII, correspondant dans le manuscrit aux folio 79 recto et verso et 80 recto et verso.

La *villa Pons Brien* donnée par le vicomte Tangui qui lui venait de son épouse, Hodierne, faisait donc partie du patrimoine de son fils, Bernard. Cette donation regroupait sans doute dès le départ un ensemble de terres situées sur la rive gauche du Ster-Laër (*Latdrun*) près du gué ou du pont emprunté par l'ancienne voie romaine de Quimperlé à Carhaix. Il est difficile de connaître l'étendue de cette première donation, mais on peut penser qu'elle devait dès l'origine représenter l'essentiel des terres des villages de Pont-Priant, des deux Rosnoën et de Ty-Poder. Ces terres, situées cette rive gauche du Latdrun, se trouvaient probablement dans la *plebs Gourvrein*. Cet ensemble ici proposé est celui sur lequel se percevait encore, selon l'aveu du prieuré de 1680, la dîme à la 11e gerbe alors que toutes les autres possessions ne devaient la dîme qu'à la 16e gerbe.

Ces terres, situées au fond de la profonde vallée du Ster-Laër et sur les coteaux exposés au sud qui remontent en direction du nord vers Le Saint, étaient-elles alors protégées par un château primitif – *coz castel* – situé au sommet de la côte de Pont-Priant ? Ce dernier existait-il encore ou était-il déjà abandonné au moment de cette donation ? Les terres voisines et le moulin du *Sourdu* étaient en 1542 la propriété du seigneur du Faouët. La tenue voisine, non hébergée de 400 *seillons* de terres, *an Coz Castel*, formait alors une des rares possessions pour lesquelles le prieur de Pont-Briant était le vassal de ce dernier. Mais l'étendue des donations sur la rive droite du Ster-Laër, que nous étudierons plus loin, permet aussi de penser que le «château» qu'Hodierne avait pu contrôler pouvait bien être sur

17 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 796, aveu de l'abbaye de Sainte-Croix, 1er décembre 1550.

18 Arch. dép. Finistère, 1 G 371, aliénations, 1577.

19 Joëlle QUAGHEBEUR, *op. cit.*, p. 583.

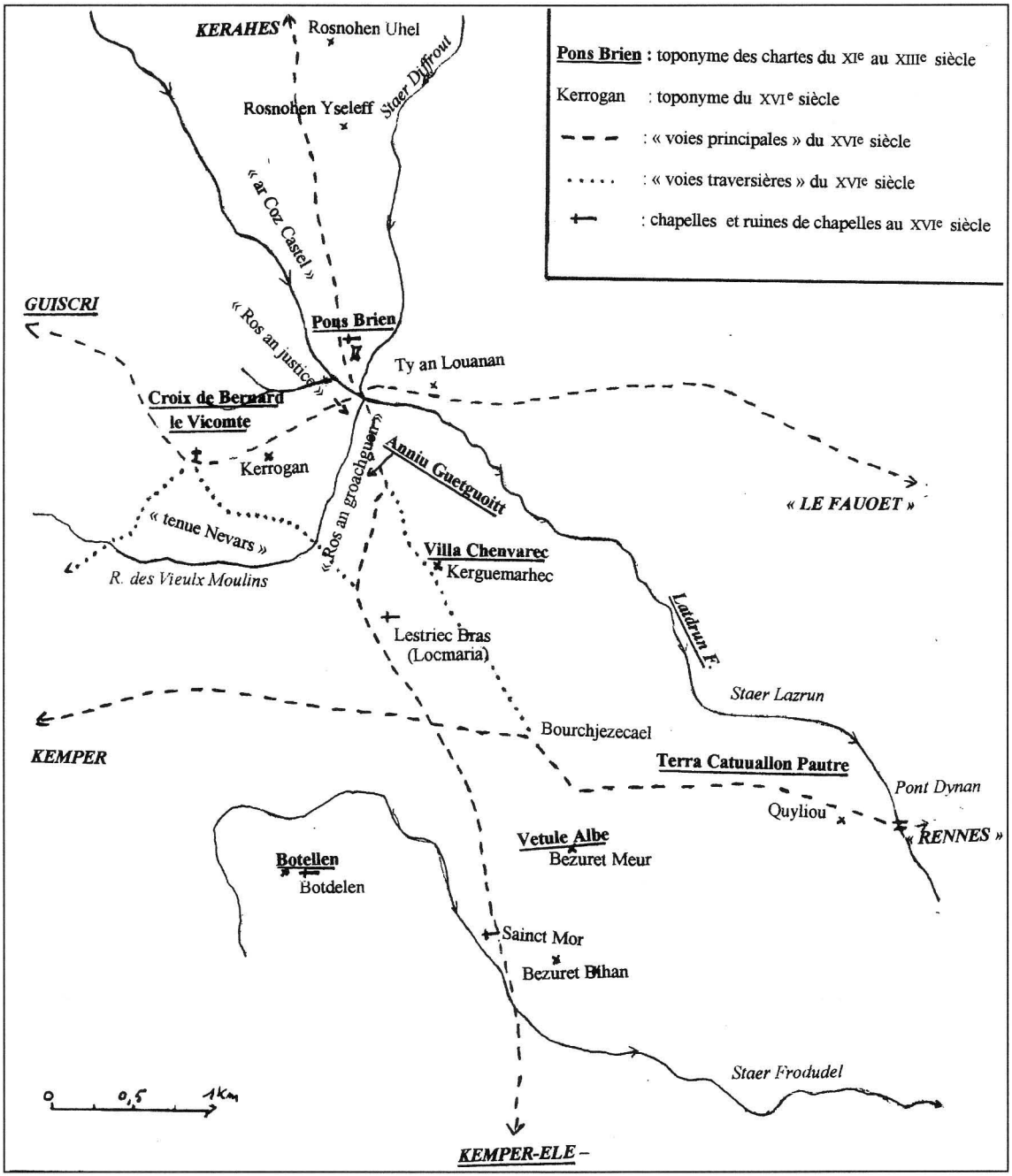

Carte 1. – Les donations et acquisitions des bénédictins près de Pont-Briand du XIe siècle à 1293.

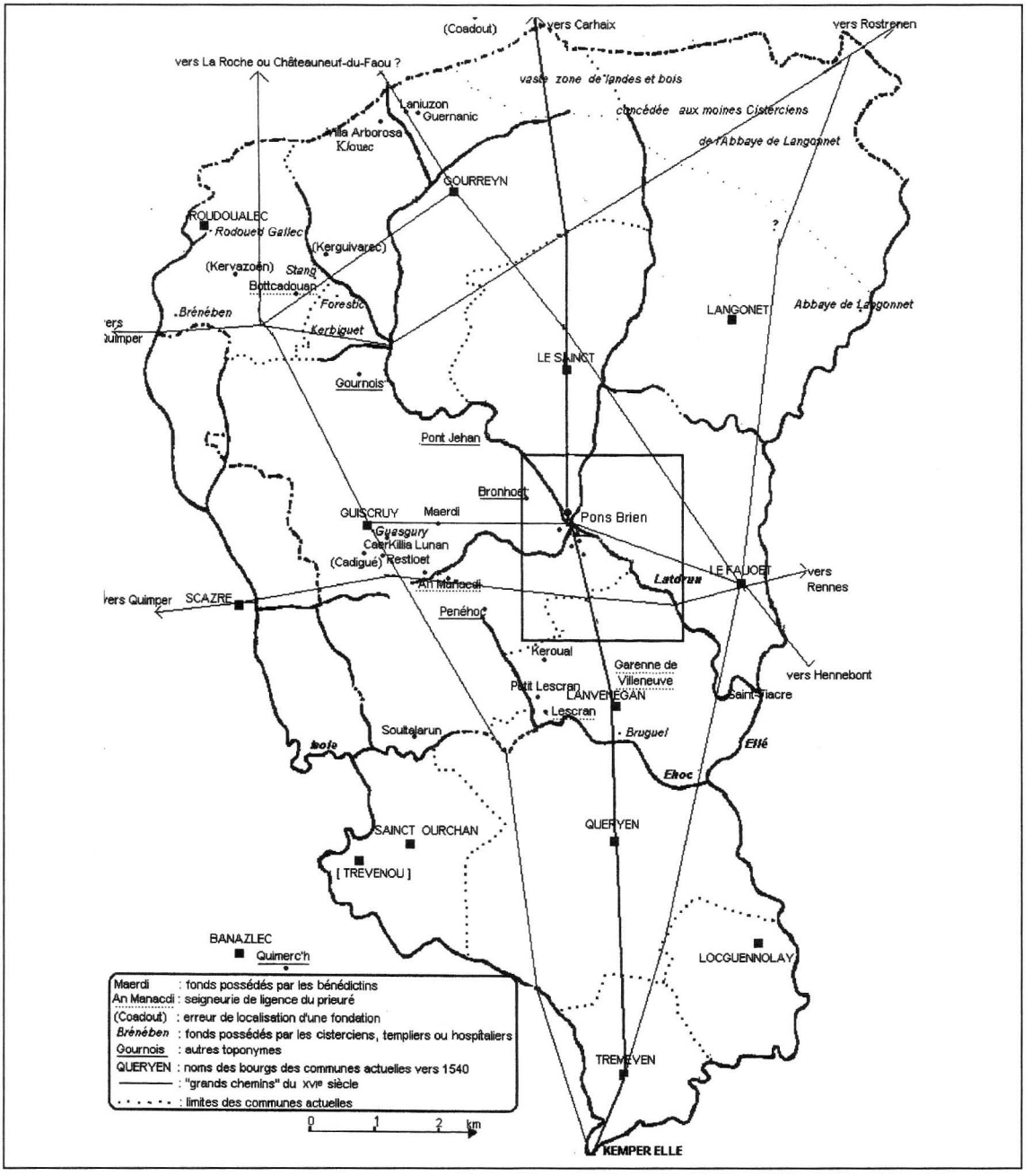

Carte 2. – Autres donations et acquisitions des bénédictins, cisterciens, templiers et hospitaliers du XIe au XIIIe siècle.

le *méné Locmaria* ou *Lestriec Bras*. Il ne faut sans doute voir dans les prééminences du seigneur du Diarnelez dans la chapelle Saint-Gilles, dont nous n'avons qu'une preuve tardive en 1651 et 1652, que des prééminences de voisinage.

Le vicomte Tanguy, son épouse, Hodierne, et son fils, Bernard, représentaient cette seconde famille de donateurs qui montait en puissance à partir de la fin du XIe siècle. Joëlle Quaghebeur pense que «le vicomte du Poher avait fait alliance avec ...la maison d'Alfred[20]» et présente Hodierne comme petite-fille ou arrière-petite-fille de Diles, frère du «Mab». Daniel, fils d'Harnou, le vassal de Cadoret, avait aussi un fils, nommé Rivallon. Le choix de ce nom montre aussi ces liens de parenté avec cette famille vassale de la maison d'Alfred.

Le temps des cisterciens et des moines soldats...

Jusqu'à cette donation de la *villa Pons Brien*, les bénédictins semblaient sans concurrence sur les rives de l'Ellé et entre Isole et Ellé. Les comtes de Cornouaille et leurs «cousins» de la maison d'Alfred ou de celle de ces nouveaux vicomtes du Poher avaient largement doté l'abbaye bénédictine jusqu'en 1130. Peu après cette date, ils ont vu arriver les cisterciens qui se sont installés d'abord à Langonnet puis dans la forêt de Carnoët. À partir des années 1160, les templiers et hospitaliers sont devenus à leur tour l'objet des attentions des ducs de Bretagne sans doute imités par quelques-uns de leurs «cousins».

C'est en 1136, selon les termes d'une déclaration des moines de Langonnet de 1780, que le duc de Bretagne Conan III procéda à l'installation des cisterciens dans cette partie de la Cornouaille, en leur octroyant «...une **étendue considérable** de terrain non cultivé, partie sous bois, partie sous landes... et tous leurs droits féodaux et seigneuriaux». Ces terres s'étiraient largement au nord de la paroisse de Langonnet et de celle de Gourin. Les études historiques récentes situent cette fondation entre 1136 et 1163[21] ou entre 1130 et 1158[22]. Le duc Conan IV auraient ensuite accordé à Maurice, abbé de Langonnet, en 1177 selon dom Placide Le Duc, entre 1167 et 1171 selon ces études récentes[23], un espace dans la *foresta* de Carnoet pour bâtir une nouvelle abbaye. Au XVe siècle, parmi les dépendances de cette abbaye on trouvait les villages de *Kerbiguet*, du *Forestic* et de *Stanc an Besou* en la paroisse de Gourin, mais aussi la *Grange de Breneben* alors située en la paroisse de Guiscriff, aujourd'hui en Roudouallec[24]. L'abbé de Saint-Maurice de Carnoët affirmait en 1670 que Brénében «...estoit une terre et don du Duc de Bretagne...» sans préciser de quel duc[25].

À la même époque, les ordres religieux militaires des hospitaliers et des templiers se faisaient accorder par les ducs de Bretagne de nombreuses rentes foncières. Parmi les domaines concédés par ces ducs on peut relever pour les templiers la terre de *Brugel*, qui recouvrait le village de Bruguel en Lanvénégen, et pour les hospitaliers les *elemosinae de Guasgury* et de *Rodoed Gallec* qui étaient formées d'une partie du bourg de Guiscriff et du village de Roudouallec en Gourin. Ces terres ont ensuite été regroupées au XIVe siècle entre les mains des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem après la suppression de l'ordre des

---

20 Joëlle QUAGHEBEUR, p. 572 et lignage d'Alfred.

21 André DUFIEF, *Les cisterciens en Bretagne, XIIe-XIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, p. 74.

22 Joëlle QUAGHEBEUR, *op. cit.*, p. 512.

23 ID., *ibid.*, p. 517. – André DUFIEF, *op. cit.*, p. 79.

24 Arch. dép. Finistère, 7 H 2, cour de Gourrein, 12 mai 1474, avec un aveu du 8 décembre 1473.

25 *Ibid.*, 7 H 47, procédure, 22 février 1670.

templiers et resteront dans leur patrimoine jusqu'à la Révolution[26].

Fin du XIIe siècle : les «dépendances» de Pont-Briant...

Au moins un tiers de siècle, trois abbatiats et une génération de vicomtes séparent la donation de la *villa Pons Brien* des nouvelles transactions réalisées par l'abbé Rivallon pour l'abbaye de Sainte-Croix à Guiscriff et Gourin. Comme nous l'avons signalé ci-dessus, toutes les chartes les relatant sont regoupées avec la donation précédente à la fin du cartulaire.

Cet abbatiat de l'abbé Rivallon, probable parent du vicomte Rivallon, petit-fils de Tangui et fils de Bernard, couvre la période de 1163 à 1187. Ces transactions étaient donc contemporaines des donations faites par Conan IV et confirmées par la duchesse Constance à Maurice, abbé de Langonnet, aux templiers et aux hospitaliers.

Les copistes du cartulaire les rapportent dans six chartes différentes regroupées à la fin du cartulaire et imprimées par L. Maître et P. de Berthou sous les numéros XCIII à XCVIII. Comme pour les précédentes donations, aucune de ces chartes n'a de titre dans le manuscrit. Chacune d'entre elles constituant avant tout un titre de propriété, les copistes ont été soucieux de pérenniser de manière précise les noms des terres accordées et ceux de leurs donateurs. Dom Placide Le Duc a consulté les deux exemplaires du cartulaire qu'il avait alors à sa disposition. Dans la marge de son texte, il fait systématiquement référence au seul manuscrit actuellement conservé à la British Library mais il donne souvent plus de précisions en ce qui concerne les toponymes. Il est clair qu'à l'époque où il a rédigé son *Histoire de l'abbaye*, le cordon ombilical reliant celle-ci au prieuré de Pont-Briant étant pratiquement coupé depuis près d'un siècle et demi. Il n'avait aucun rentier à sa disposition pour vérifier l'exactitude des toponymes relevant du prieuré. Les rédacteurs du cartulaire, imprégnés du trilinguisme ambiant – roman, latin, breton – et conscients d'une évolution linguistique imprévisible de certains toponymes bretons, ont entrepris de leur donner une forme inaltérable en les traduisant en latin. Cette conscience apparaît clairement dans la difficulté dans laquelle ils se trouvaient déjà pour traduire certains de ces toponymes. C'est le cas notamment dans la charte XCIV avec *anniuguetguoitt* où, après avoir traduit *anniu* par *duas*, ils renoncent et formulent finalement *duas guetuuoide*. Dom Placide Le Duc, reprenant ce manuscrit cinq siècles plus tard, traduisait à son tour sa perplexité. Après avoir relevé les noms de *...Chenvarec /et duas guetuuoide* / :—, puis *Majorem scilicet Maërdi*, et enfin */an manacdi/... en Guisscri*, il s'exclamait en marge de son manuscrit : «Il me faudroit icy un Daniel qui eust l'esprit des Dieux pour deviner ces mots ou je n'entends rien.» Ainsi l'absence de rentiers en sa possession le faisait renoncer à traduire .../ *Vetulae Albae*, alors que quatre lignes plus haut il n'avait pas hésité pour ... */Villa Arborosa/ Kerguézec*. Il n'avait sans doute aucune idée de la forme nouvelle de ces toponymes en 1682 ni aucun moyen de les localiser.

Aujourd'hui, une étude de ces toponymes, appuyée sur l'observation des différents documents cités et des cartes au 1/25 000, peut nous permettre de tenter une explication et une description plus précise.

Nous observerons que les chartes XCIII et XCIV qui suivent immédiatement, au recto du folio 79, la charte XCII relatant la donation de la *villa Pons Brien*, paraissent avoir été rédigées sur le lieu même de Pont-Briant. L'apparente imprécision de la formule «...depuis le fleuve *Latdrun* jusqu'à la croix

---

26 Arch. dép. Vienne, 3 H 1/464, visite de Mire René de Saint-Offange, mai 1617.

de Bernard le vicomte...» de la charte XCIII ne peut s'expliquer qu'ainsi. Il est difficile d'imaginer le compilateur de ces chartes faisant volontairement planer l'imprécision sur l'emplacement d'une terre acquise par l'abbaye. Le regroupement avec la donation initiale de la *villa Pons Brien*, datée de 1130, des donations et acquisitions de l'abbé Rivallon postérieures de plus d'un tiers de siècle, a pour but de bien marquer le lien géographique étroit qui les relie entre elles. Le nombre important des membres de la famille du vicomte – le vicomte, son épouse, Guielder, ses enfants, Rivallon et Azelice, ses frères, Gormelon, Desarroe, Tanehirz et Brient, mais aussi Guenlodoe et ses fils, Hervé et Rivallon qui sont probablement de proches parents – directement présents et donnant leur accord, et l'absence d'autres témoins extérieurs, d'une part, l'isolement de l'abbé Rivallon qui n'a pas un seul moine de l'abbaye comme témoin, d'autre part, évoquent plus un partage de famille avec quelques compensations financières que de véritables donations. Contrairement à la donation précédente faite par le vicomte Tanki, son grand-père, il n'est fait ici référence au «repos de l'âme» d'aucun des membres de la famille.

Joëlle Quaghebeur souligne que les «...réconciliations intervenues entre les mondes laïques et ecclésiastiques le furent sous l'abbatiat de Riwallon. Son patronyme atteste, sinon son origine familiale assurée, du moins sa place au sein de la noblesse locale...», et un accord intervenu lui suggère ce commentaire : «Ce fut en quelque sorte une "affaire de famille"[27].» Ces chartes XCIII et XCIV semblent en porter témoignage.

De la rivière Latdrun à la croix de Bernard le vicomte

Le lieu de cette donation apparaît être le site même de Pont-Briant, peut-être déjà prieuré. Cette déduction résulte de l'observation des quatre possibles traversées de cette profonde vallée du Ster-Laër (*Latdrun)* au XIIe siècle :

– sur la voie Quimperlé-Rostrenen par Le Faouët, on ne trouve au XVIe siècle aucun fief appartenant à l'abbaye de Sainte-Croix ou au prieuré de Pont-Briant. Auprès de Saint-Fiacre et du *Pont Priol*, l'abbaye possédait bien un moulin et un convenant en 1542, mais ceux-ci ne relevaient pas du fief du prieuré mais de celui du seigneur du Faouët, et n'étaient pas assujettis à la dîme à la 16e gerbe.

– Sur la voie qui mène au Saint et à Gourin en passant par le *Pont Jehan*, entre ce pont et le village de Tréguirisit possédé par les hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le prieuré possédait une modeste «pièce de terre froste» de deux journaux «...en une grande montaigne nommée *Ros an angle*», mais celle-ci était en indivis avec trois autres seigneurs qui ne devaient ni chefrente ni dîme au prieur.

– Au bord de la voie qui devait mener du bourg de Guiscriff à celui de Gourin par Gournois ne se trouvait aucune dépendance des bénédictins.

– Sur les deux rives du Ster-Laër, au niveau du Pont-Briant, toutes les terres appartenaient en fonds au prieuré en 1541.

À partir de ce dernier pont sur le Ster-Laër, quatre voies divergeaient :

– vers le nord, le chemin de Carhaix, ancienne voie romaine, passait au milieu des terres déjà accordées par la donation précédente ;

---

[27] Joëlle QUAGHEBEUR, «*Possessio* et *villa* à Sainte-Croix de Quimperlé au XIe siècle», dans *L'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Brest, C.R.B.C.-Quimperlé, Association des Amis de Sainte-Croix, 1999, p. 65.

– vers le sud, cette même voie romaine se poursuivait vers Quimperlé en passant successivement sur les terres de Kerguivarec (*villa Chenvarec*), Locmaria (*Lestriec Bras*) Vetveur et Vetvihan (*Vetule Albe*) ;

– vers l'ouest, une voie ancienne qualifiée plus tard de «grand chemin du Faouët à *Chasteauneuf*» devait mener au bourg de Guiscriff, en empruntant avec précision la ligne de partage des eaux entre le ruisseau de Vil Goz (nommé au XVIe siècle *ruisseau des Vieux Moulins*) et le Ster Laër ;

– vers l'est, le «grand chemin» précédent, après Ty-Poder, conduisait probablement au Faouët (*Fauoet*).

Le vicomte Rivallon donna d'abord – charte XCIII – avec l'accord de son fils, Rivallon, et de sa fille, Azelice, une terre qu'il tenait en fief, héritage de son père, le vicomte Bernard. Cette donation comprenait toutes les terres «...depuis la rivière *Latdrun* jusqu'à la croix de Bernard le vicomte». Une telle formulation ne peut se comprendre en dehors du contexte précédemment décrit. Guenlodoë, fille d'Helgoret, propriétaire des fonds, et ses enfants, Hervé et Rivallon, ont assisté à cette donation et donné leur accord. Cette propriétaire se contenta d'une compensation de 8 sols pour s'acheter une robe ! La modicité de cette compensation peut laisser penser qu'un autre accord était intervenu entre le vicomte Rivallon et Guenlodoë. Joëlle Quaghebeur s'interroge au sujet de cette croix : «Ne pouvait-il s'agir d'une appropriation laïque et aristocratique d'une terre bornée par une croix et donc relevant du pouvoir clérical qu'il soit abbatial, paroissial ou épiscopal[28] ?»

La topographie des lieux, la microtoponymie, l'analyse du réseau de communications font penser que ces terres concédées étaient une partie des terres du village de Kerogan qui, à l'époque, se composait probablement de deux domaines, peut-être encore «non herbergés», d'où l'absence de désignation toponymique plus précise. Cette croix devait se situer à environ un kilomètre du Ster-Laër sur la voie qui menait au bourg de Guiscriff, à la cote 130, soit 53 mètres au-dessus de la rivière. Cette croix de Bernard le vicomte et le *nevarz* (chemin creux) qui en partait pour permettre de rejoindre la «voie romaine» de Quimper à Rennes vers Bourgeal (*Bourchjezecael*) en passant par Locmaria (*Lestriec Bras*) devaient servir de limites entre ces deux domaines[29]. Les aveux du XVIe au XVIIIe siècle permettent d'imaginer qu'à cette croix convergeait aussi un autre *nevarz* qui permettait de joindre Pont-Briant à la «voie romaine» en direction de Quimper, par Saint-Tugdual. Limitée par ces deux chemins, existait au XVIIIe siècle une «tenue non hébergée» dite *tenue de nevarz* déjà signalée au fief de Penéhoc en 1476[30]. Elle appartenait aux tenanciers qui possédaient, sous le prieuré, le reste du village de Kerogan.

La microtoponymie peut-elle encore nous aider ? Un *parc Rioual* d'une superficie d'un journal et demi, vendu le 9 avril 1773 pour 240 livres, était situé sur le cadastre de Guiscriff de 1827 au voisinage immédiat du carrefour où pouvait se trouver cette croix de Bernard le vicomte ! Un *coat marquis* et un *parc marquis* se trouvaient aussi entre le village et le ruisseau de Vil Goz[31] ! Ce *Rioual* évoque-t-il Rivallon ou simplement un ancien domanier propriétaire de ce champ ? Le nom de *marquis* en breton était-il imprécis au point de recouvrir à la fois les notions de comte, vicomte ?

---

[28] ID., *Comté de Poher...*, *op. cit.*, p. 583.

[29] *Nevarz*, en vannetais actuel *ivarh*, vient du vieux breton *an niu harz* «les deux talus ou chemin creux» (Jean-Yves Plourin).

[30] Arch. dép. Côtes-d'Armor, 114 J 32, inventaire des titres de Penéhoc dressé entre mai et octobre 1738.

[31] Arch. dép. Morbihan, 6 E 19/312, Me P.-F. Gourhaël. – Arch. mun. Guiscriff, cadastre, 1827, K 899 et L 667, 668 et 669.

Villa Chenvarec et anniuguetguoitt

La charte XCIV doit être analysée comme une suite de la charte précédente. Le copiste a ici regroupé dans un même paragraphe «trois autres donations» de Rivallon. C'est peut-être cette volonté de contraction qui a dérouté dom Placide Le Duc, le poussant à invoquer l'aide du prophète Daniel.

La première de ces «donations» était à la fois un don et un rachat fait en commun par Rivallon et ses quatre frères. La seconde constituait un don personnel du même vicomte Rivallon et la troisième était faite sur le patrimoine de son épouse et de ses deux enfants.

Dans la première «donation», en une seule et même phrase, Rivallon et ses quatre frères, Gormelon, Desarroe, Tanehirz et Brient, accordaient à l'abbé Rivallon, contre une somme de 120 sols, tout ce qu'ils possédaient dans la *villam Chenvarec* et *duas guetuuoide*. Le copiste qui, comme on l'a déjà souligné, a eu quelque difficulté avec ce toponyme, précisait deux lignes plus loin *anniuguetguoitt*. L'observation du manuscrit montre que L. Maitre et P. de Berthou ont sans doute compliqué la compréhension de cette charte en rajoutant [*villas*] entre *duas* et *Guetuuoide* et en transcrivant *Anniu Guetguoitt* là où le copiste avait écrit simplement *duas Guetuuoide* en deux mots et ensuite bien spécifié *...in illia terra .s. Anniuguetguoitt...*, montrant par là qu'il s'agissait d'une terre et nom d'une *villa* comme *Chenvarec*.

M. Jean-Yves Plourin décompose ce toponyme ancien *an niu guet guoit* et le traduit par «les deux ruisseaux sauvages» ou la terre «des deux ruisseaux sauvages», à partir du vieux breton *g(u)oaet(h)* «ruisseau, cours d'eau» et *guoid* «sauvage, violent». Le premier élément *g(u)oae(t)h* étant féminin, deux se traduit par *an niu* et non *an naou*. Il observe sur le manuscrit que le copiste, après *duas*, avait, de manière significative, transcrit la forme parlée et mutée de *guetuuoide* alors que, par la suite, il s'est repris en transcrivant la forme ancienne écrite non mutée de *anniuguetguoitt*, prenant bien soin de rajouter en interligne au-dessus du *g* de *goitt* le *u* qu'il avait oublié.

Pour les terres concernées par cette transaction, il faut se replacer dans le contexte topographique. À moins de 250 mètres au sud du Ster-Laër s'ouvre une véritable tranchée qu'empruntent deux anciens chemins très pentus pour atteindre le plateau situé 45 mètres au-dessus de la rivière. L'un obliquant vers le sud-est mène directement au village de Kerguivarec (*villa Chenvarec*) distant de moins d'un kilomètre du pont, puis rejoint ensuite Bourgeal (*Bourchjezecael*) et la «voie romaine» de Quimper à Rennes. L'autre qui se prolonge vers le sud est la voie romaine de Carhaix à Quimperlé. Cette brèche de 250 mètres a une pente moyenne de près de 15 % et peut, comme j'ai pu moi-même l'observer après de fortes précipitations, se transformer en «ruisseau sauvage».

Cette disposition topographique et la présence de ces chemins étaient particulièrement propices à une subdivision du terroir de Kerguivarec en deux domaines : un «village hébergé» portant le nom de *villa Chenvarec*, et un autre encore «inhébergé» au toponyme révélateur d'*anniuguetguoitt*.

L'aveu de 1541 subdivisait les possessions du prieuré sur la rive droite du *Lazrun* en quatre parties, ne considérant pas les terres de Kerogan et de Kerguivarec comme formant des ensembles unis :

– une première pièce de terre *ros an justice*, de 5 journaux, comprenait à la fois les patibulaires et les moulins du prieuré ;

– les terres de *Kerrogan* ;

– une seconde pièce de terre *ros an groachguen*, de 18 journaux, était coincée entre les moulins, le ruisseau, le chemin qui mène «à la *Chapelle MonSgr Sainct Mor*»

(voie romaine vers le sud) et les terres de *Kerguemarhec*[32] ;

– les terres de *Kerguemarhec*.

L'analyse des microtoponymes s'avère une opération toujours très délicate. Une évolution du toponyme *guetguoitt* aurait dû donner en breton moderne *gwazh-gouez* et, par mutation, *gwaz-(g)oué(z)*. Il est difficile de rapprocher les microtoponymes *guengoazec* ou *guervezo* relevés sur le cadastre de 1827, de cette forme évoluée de *gwaz-(g)oué(z)*.

Nous nous en tiendrons à l'analyse topographique descriptive, en soulignant qu'une modification du toponyme d'une tenue «inhébergée» a pu se produire entre la fin du XIIe siècle et le milieu du XVIe siècle. Nous proposons de retenir pour cet *Anniuguetguoitt*, cette terre s'étirant de la tranchée décrite ci-dessus au ruisseau de Vil Goz.

Nous observerons que le copiste de cette charte, sans doute déjà dérouté par cette graphie, n'aurait pas volontairement accru la complexité du texte en inscrivant en une seule et même phrase des donations séparées par plusieurs kilomètres. Il ne lui était pas nécessaire, recopiant un acte rédigé sur les lieux mêmes de la donation, de la localiser dans la *plebs Guiscri*. Cette observation s'applique aussi à la charte précédente. C'est pourtant cette apparente imprécision qui est à l'origine de confusions plusieurs fois répétées. Le nom de Gourin va apparaître à trois reprises aux folios 79 verso et 80 recto. La première fois le nom de *Gourrein*, d'une écriture du XVIe siècle (?), est noté en marge de la donation de *villa arborosa*. Celui de *Gorurein* apparaît dans le texte de cette même donation, et enfin *Goruvrein* dans celle concernant *Bott Cadoan*. Cette répétition du nom, et le nom de *vicomte de Gourbrin* relevé dans le *Livre des ostz* de 1294, ont conduit L. Rosenzweig en direction de Gourin et ainsi à proposer pour *villa Chenvarec* le village de Keryvarch en cette commune. R.-F. Le Men y ajoute une seconde confusion en affirmant : «...Il faut lire *duas villas Quetuuoide* (2 villages de Coetvoud) le Coadout de Saint Hernin[33].»

Le toponyme formé par *Ker* et *Chenvarec* («beau chevalier») est devenu Kerguivarec. Outre le Kerguivarec déjà cité, il en existe un autre à Gourin dont le nom était déjà ainsi transcrit sur le cadastre de 1838. Pourquoi L. Rosenzweig a-t-il alors proposé Keryvarch ? Aucun de ces villages de Gourin ni les Coadout de Saint-Hernin ne figurent dans les aveux du prieuré en 1541 et 1547. Le rédacteur du cartulaire aurait été maladroit et imprévoyant s'il avait regroupé en une seule et même phrase des domaines éloignés les uns des autres de sept à huit kilomètres, distance entre ces villages de Gourin et de Saint-Hernin !

Par cette même transaction, le vicomte Rivallon transmettait à l'abbé Rivallon son patronage. En soulignant ce fait, dom Placide Le Duc ajoutait : «...ce qui fait croire qu'il y avait une église dans le don». Cela ne ferait que confirmer les suggestions de Joëlle Quaghebeur relatives à la Croix de Bernard le vicomte. Il est possible qu'à cette époque une chapelle ait pu exister au pied du *méné Locmaria* aux limites de *villa Chenvarec*. Cette église a sans doute été délaissée au profit de celle du prieuré de Pont-Briant. La chapelle actuelle de Locmaria semble dater de la seconde moitié du XVIe siècle. A-t-elle repris ce site ancien lorsque le prieuré est tombé entre les mains de prieurs commendataires peu soucieux d'assurer la continuité du culte dans ce quartier ?

---

32 Vieux breton *groach*, gallois *gwrych* «haie», *groachguen* «haie blanche», et non «sorcière blanche» ou «vieille femme blanche» (J.-Y. Plourin).

33 J.-Y. Plourin ne voit pas comment le toponyme vieux-breton *guetguoitt* aurait pu devenir Coadout, d'autant que *coat* étant du genre masculin, deux *an naou* et non *an niu*. Bernard Tanguy note que le Mézout de Saint-Sauveur (Finistère) était, vers 1200, un *Methouet* (cf. *Bretagne et pays celtiques, Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc, Skol-Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1992, p. 318, note 12).

Nous observerons qu'après cette donation le prieuré de Pont-Briant pouvait déjà former un ensemble géographique compact, contrôlant entièrement le passage du Ster-Laër. Cet ensemble s'étendait lors de l'aveu de 1681 sur 522 journaux de terre répartis sur les deux rives soit :

Pont-Briand + 2 *Rosnohen* + Ty-Poder	330 jx
Kerogan + *Ros an justice* et moulins de *Pont-Briant*	98 jx
Kerguivarech + *Ros an groachguen*	94 jx
	522 jx

Maerdi et An Manacti

La seconde donation de Rivallon, *Majorem scilicet Maerdi*, provenait de son propre héritage, alors que la troisième *An Manacdi*, dont le copiste précisait la localisation *in Guisscri*, était un bien propre de Guielder, son épouse. Si nous avons expliqué précédemment l'absence du nom de *Guiscri*, cette fois cette précision s'imposait pour *An Manacdi*. La localisation de *Majorem scilicet Maerdi* ne présentait encore aucune difficulté par rapport au lieu où était rédigé la donation, ce village se trouvant dans la direction précédemment donnée par l'itinéraire du *Latdrun* à la croix de Bernard le vicomte. Par contre *An Manacdi*, isolé des autres donations et situé au bord de la voie de Quimper à Rennes, méritait cette précision, car un autre *An Manacdi,* plus près de Quimperlé, devait être connu du copiste. Ce village encore nommé *Le Manachty* lors de la réformation des fouages de 1426 était situé dans la paroisse voisine de Querrien. Le fait que cette Guielder était de la maison d'Haelgomarch, dont les possessions connues étaient plus septentrionales, fournit une autre bonne raison de préciser *in Guisscri.*

Maerdi «maison du régisseur» devient dès le XVIe siècle *Le Merdy*. Situé à quatre kilomètres et demi de Pont-Briant, c'est le dernier village avant la Lande de Guiscriff, à deux kilomètres du bourg. À la même distance de Pont-Briant, par le chemin de Saint-Tugdual, se trouve *An Manacdi*. La première de ces donations recouvrait en 1680 31 journaux, auxquels il fallait ajouter la part du prieur dans «les frostages et landes du bourg de *Guiscruy*». On peut s'interroger sur la donation *An Manacdi* qui recouvrait à la fois Pont-Manéty et le village de Keranvel, soit en tout environ 87 journaux, et qui appartenait à son épouse. Pouvait-il en concéder les fonds ? L'accord donné par son épouse et ses enfants a-t-il ensuite fait l'objet de nouvelles tractations ? Toujours est-il qu'en 1541 le prieur de Pont-Briant ne possédait sur ces terres que le fief avec seigneurie de ligeance et non les fonds.

Les dernières donations du cartulaire

Avec les chartes XCV, XCVI et XCVII, nous nous éloignons considérablement de la *villa Pons Brien*. Les chartes XCV, XCVI et XCVII reprennent en désordre les trois textes que dom Placide Le Duc disait avoir relevés, d'après ses annotations en marge de son manuscrit, au recto du folio 80 du cartulaire. Les chartes XCVI et XCVII sont bien au recto du folio 80 et de la même écriture que les chartes XCII à XCIV qui les précèdent et que la charte XCVIII qui se trouve au verso de ce même folio 80. Par contre la charte XCV concernant la *villa arborosa*, qui n'est pas de la même écriture, a été rajoutée postérieurement et occupe le bas du verso du folio 79 et se poursuit au bas du recto du folio 80. L'ordre adopté pour les deux premières donations correspond à un éloignement progressif de Quimperlé mais aussi de la donation initiale de *villa Pons Brien*.

L. Maître et P. de Berthou ont ici bousculé le bel ordonnancement des chartes pour présenter tout d'abord la charte XCV, que dom Placide Le Duc avait logiquement étudiée après les deux autres.

Bott Cadoan

En reprenant le manuscrit de dom Placide Le Duc qui suit l'ordre du manuscrit, on trouve d'abord la donation de *Bottcadoan* au haut du recto du folio 80, baptisée charte XCVI [DE VILLA BOTT CADOAN] par L. Maitre et P. de Berthou. Cette donation a été faite à l'abbé Rivallon devant la porte de l'église de *Goruvrein* par le vicomte Tangui, frère du vicomte Rivallon et en sa présence. Cette terre lui venait de son épouse, Azénor, qui, ainsi que ses deux fils, Bernard et Henry, donna son consentement. Cette «donation», comme pour *villa Chenvarec* et ses dépendances, comprenait une compensation financière de 120 sols. Le fait que Rivallon ne soit pas encore qualifié de vicomte tend à montrer que cette donation, facile à localiser dans la paroisse de Gourin pour le compilateur des actes, est antérieure aux précédentes. Sa place à cet endroit du cartulaire ne correspond qu'à des préoccupations géographiques.

De fait, la localisation de cette donation, le village actuel de Boscadouen, aujourd'hui en Roudouallec, encore dénommé *Botcadoan* en 1541 puis *Botcadaouen* en 1573 et 1680, à vingt-huit kilomètres de Quimperlé et plus de treize kilomètres de Pont-Priant, ne présente aucune difficulté. Ce village est situé à peu de distance du croisement de deux voies dénommées au XVIe siècle «grands chemins» de «Quimperlé à *Chasteauneuf*» et de «Quimper à Rostrenen», par Pont-Commana. Ce dernier ne doit pas être confondu avec celui de la ligne des crêtes qui passait au nord de Kerouec et Lannuon. Près de *Bott Cadoan*, un embranchement permettait de rejoindre Gourin. Il n'est pas interdit de penser que la première voie se dirigeait à l'époque non vers Châteauneuf-du-Faou mais franchissait l'affluent de l'Aulne, portion actuelle du canal de Nantes à Brest au Pont-Triffen, pour ensuite passer au voisinage de La Roche en Cléden-Poher, identifiée depuis une dizaine d'années par M. Hubert Guillotel comme étant, au XIIe siècle, une possible résidence des vicomtes du Poher[34]. On se contentera ici de rappeler que, dans ces mêmes décennies, le duc Conan accordait à l'abbaye de Carnoët le village symétrique de Brénében, situé alors en Guiscriff.

Les quatre convenants de *Botcadoüen*, dont les fonds appartenaient à la famille des Guégant, seigneur de Kerbiquet, avant les aliénations du prieuré, recouvraient 202 journaux selon un aveu de 1682. Nous observerons la similitude des donations *An Manacdi* et *Bott Cadoan* en ce qui concerne l'origine des biens. Cette similitude se retrouve lors de l'aveu de 1541 qui montre que le prieur ne possédait sur ce village que le fief et la seigneurie de ligeance. Cette donation rappelle aussi les précédentes par l'absence de toute référence au «salut de l'âme» des donateurs ou de leur famille.

Laniuzon

Dom Placide Le Duc évoquait ensuite la donation de *Laniuzon* qui occupe la suite du recto de ce même folio 80 : charte XCVII [DE TERRA LANIUZON]. Cette fois la donation concernait une terre encore plus éloignée située sur les flancs de la *Montagne de Callac* – actuelles Montagnes Noires – du nom d'un village aujourd'hui situé en Saint-Hernin. Cette charte relate une vente faite à l'abbé Rivallon par Bernard, fils de Simon, et Grallon, fils de Gutdian, pour un montant de 20 sols. Cette fois la présence comme témoin du vicomte Rivallon étant attestée, nous pouvons penser que la transaction est contemporaine des actes des chartes XCI à XCIV. Le *nomen* de Bernard et celui de Rivallon étaient régulièrement portés dans la famille des vicomtes du Poher. Ce Bernard, fils de Simon, était-il de cette «famille» ? Cette interrogation concerne aussi Guedian dont le petit-

[34] Hubert GUILLOTEL, «Les vicomtes de Poher et leur origine», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1990, t. CXIX, p. 397-398.

fils, fils de Grallon, porte le nom de Rivallon dans la charte XCIX. Il est probable que peu d'années séparent la précédente donation de celle-ci car, avec Kenvuarec, fils de Courant, et le prêtre Guezenoc nous retrouvons deux témoins communs. Qui était le moine Jacques, témoin de l'abbé Rivallon ? Etait-ce déjà un «prieur» de Pont-Briant qui l'aurait suivi pour assister à ces nouvelles transactions ?

La localisation de cette donation n'a, comme la précédente, jamais présenté de difficulté. On se contentera ici de rappeler qu'à trente-quatre kilomètres de Quimperlé et quatorze kilomètres de Pont-Priant, elle est la plus septentrionale des donations faites à l'abbaye, si l'on excepte celle de Landugen. Les terres ici concédées se trouvaient encore probablement proches du croisement de la voie de Quimper à Rostrenen par les crêtes avec celle qui, d'Hennebont en passant par Le Faouët et le bourg de Gourin, devait rejoindre au Pont-Triffen la voie venant de Quimperlé. Ces terres étaient aussi mitoyennes des immenses espaces concédés à l'abbaye de Langonnet et des domaines qui dépendaient peut-être déjà des hospitaliers.

Villa Arborosa

Ce n'est qu'en troisième position, et pour la raison que nous avons indiquée précédemment, que dom Placide Le Duc situe la donation de la *villa arborosa* classée charte XCV [DE VILLA ARBOROSA IN GORUREIN]. Cette donation retranscrite d'une écriture différente au bas des deux folios est moins bien datée. L. Maître et P. de Berthou se contentaient de noter «donation faite probablement sous l'Abbé Rivallon». Aucun élément de ce texte ne permet de la dater avec certitude et il n'y est jamais fait référence à cet abbé. La présence de ce texte au bas de ces deux folios ne s'explique très probablement que par un espace disponible 50 % plus grand qu'aux bas des deux folios suivants. Nous pouvons penser, dans ce cas, que cette donation est postérieure à l'année 1218, date des deux actes principaux occupant les folios suivants. Les donateurs sont Baudouin, fils de Pice, qui agissait aussi au nom de son frère, Hervé, et de ses neveux. Le seigneur supérieur de cette terre étant Morvan, fils d'Henri et petit-fils du vicomte Tangui et d'Azénor, nous pouvons dire que la date de cette donation est bien postérieure à l'abbatiat de l'abbé Rivallon décédé en 1187. Alors que L. Maître et P. de Berthou se contentaient de mettre en annotation : «Villa Arborosa, en breton Kerguezec, auj. Kerouec, vill. en Gourin. En français, ce mot donnerait Erbrée», dom Placide Le Duc avait déjà relevé dans son manuscrit «... un village *au costé du Mont de Callac* nommé / *Villa Arborosa* / *Kerguezec*/...». L'absence de rentier de Pont-Briant dans les archives de l'abbaye de Sainte-Croix au moment où dom Placide Le Duc rédigeait son manuscrit peut aussi laisser penser que ce nom de *Kerguezec* apparaissait sur l'autre cartulaire. Cette donation réalisée sans la moindre compensation financière reprenait, avec la formule «pour le repos de l'âme», les termes des premières fondations.

L'ensemble possédé dans les Montagnes Noires par le prieuré de Pont-Briant en 1541 était constitué par les terres des *villaiges de Lannuyon et Kerroezec*, la «parcelle de terre sise es appartenances dudict villaige de *Kerroezec* contenant environ trante troys journaulx de terre en laquelle pièce de terre y avoit aultrefois boys de haulte fustaie, cernée de ung endroict o le chemyn qui mène de *Kemper.tin* à Rostrenen à aultre endroict à terres dud. villaige de *Kerroezec* d'aultre endroict o une pièce de terre lande froste nommée *Lan an Kermeur*» et les «perrières d'ardoises quelles sont situées près ledit villaige de *Kerroezec* et joignant à ladite parcelle de terre devant describée». Lors de l'aveu de 1680 le prieur déclarait que cet ensemble, où il citait aussi le village annexe de Guernanic, représentait 302 journaux dont les 33 journaux d'ancien bois et les 15 journaux des perrières d'ardoise.

Vetule Albe

La charte XCVIII a été malencontreusement et abusivement reliée par L. Maître et P. de Berthou à la charte XCVII sous le titre commun [DE TERRA LANIUZON]. Dom Placide Le Duc, en marge de son manuscrit, avait déjà noté que cette donation se trouvait au verso du folio 80 alors que les trois chartes précédentes qui concernaient les villages de *Bott Cadoan*, *Laniuzon* et *Villa Arborosa* – tous trois situés en Gourin – étaient au recto de ce même folio 80. C'est cette disposition et peut-être une trop rapide localisation, en dehors de toute autre référence précise, qui avaient poussé L. Maître et P. de Berthou à situer la donation de la *villa arborosa* sous l'abbatiat de Rivallon. Cette disposition en haut du verso du folio 80, d'une part, l'absence du vicomte Rivallon ou de tout autre témoin commun aux transactions précédentes, d'autre part, auraient dû les inciter à séparer cette charte de la précédente et à l'intituler [DE VETULE ALBE], ce qui aurait évité des erreurs d'interprétation. Nous pouvons nous interroger sur le choix du compilateur des actes. Pourquoi a-t-il placé cette charte après les deux autres qui marquaient un éloignement progressif par rapport à la *villa Pons Brien*, mais encore plus nettement par rapport à Quimperlé ? Il n'ignorait sans doute pas la localisation des nouvelles terres acquises par l'abbé Rivallon, celles-ci à seize kilomètres de Quimperlé, constituaient la plus proche de toutes les transactions décrites. Deux raisons peuvent expliquer ce choix. D'abord, il y a vu, après la vente de *Laniuzon*, un second acte de vente consenti à l'abbé Rivallon et il a réuni ces deux actes. Ensuite, il a isolé cet acte à la fin car il ne semblait plus concerner les affaires de «famille» de l'abbé Rivallon.

D'après ce texte, l'abbé Rivallon acheta à Eudon, fils d'*An Borne*, pour 120 sols, les terres de *Vetule Albe* et de Catuallon Pautre qui s'étendent jusqu'au *Latdrun*, *usque aquam Latdrun*. Cet Eudon, pour dédommager son neveu Eudon, fils d'Aufret, qui avait certains droits sur ces terres, lui céda le village d'*An Cresguentis*. Le montant de cette transaction était identique à celle de la *villa Chenvarec* et ses dépendances et à celle de *Bott Cadoan*. L'analyse de la toponymie, à la lumière des aveux du prieuré de Pont-Briant de 1541 et 1547, montre qu'il s'agit ici des villages actuels de Vetveur et Vetvihan et de leur ancienne extension vers le Quilliou et le Ster-Laër ou Inam (anciennement *Latdrun*), d'une part, et vers Saint-Urlo (anciennement *Saint Mor*) et le ruisseau du Rest (anciennement *Staer Frodudel*) d'autre part, tous situés dans la trève de Lanvénégen. En 1541, le prieuré possédait en fief et fonds une tenue du village de *Bezuret Meur* (ou *Bezuoet*) et tout le village de *Bezuret Bihan* (ou *Bezuoet*) désignés en 1680 sous les noms de *Veautmeur Bras* et *Veautmeur Bihan*. En outre, les prieurs continuaient de percevoir les dîmes à la 16e gerbe sur les deux villages de *Quyliou* et *Sainct Mor* qu'ils ne possédaient pas (ou plus) et sur la totalité du village de *Bezuret Meur* (ou *Bezuoet*) dont ils ne possédaient qu'une tenue[35]. L'aveu de 1680 précisait que les fonds possédés s'étendaient sur 97 journaux.

---

35 Il faut sans doute lire *Bezuoet* : le notaire qui a rédigé l'aveu de 1541 a fait la confusion fréquente du «o» avec le «r», dont la graphie était très proche. Ces noms de *Bezuret Meur* et *Bezuret Bihan* puis *Veautmeur Bras* et *Veautmeur Bihan* ont subi une nouvelle contraction depuis l'aveu de 1680 en *Vetveur* et *Vetvihan*. Dans le même temps, à Mellac, le manoir du Bezuoet, qui appartenait à Yvon du Hautboys de 1426, est devenu, après francisation, le manoir de La Boulaie. Comme l'aveu de 1680, de nombreux documents des XVIIe et XVIIIe siècles désignaient le second de ces villages *Veautmeur* avec le qualificatif de *Bihan*, tandis qu'ils rajoutait celui de *Bras* au premier qui comportait un plus grand nombre de convenants. Etait-ce déjà le toponyme breton de *Bezuoet Meur* que le copiste avait traduit par souci descriptif en *vetule Albe* ? Est-ce ce mot que dom Placide Le Duc n'avait pu lire sur l'autre cartulaire et qu'il avait laissé en pointillé dans son manuscrit : «...la terre de .../ *Vetulae Albae* /...» ? Sur ces terres, laisser un champ en friche pendant quelques années, souligne un agriculteur rencontré au village de Saint-Urlo *(Saint Mor)*, c'est y retrouver au bout de quelques années une plantation de bouleaux... blancs.

Le déplacement malheureux de cette donation dans le cartulaire a entraîné L. Maître et P. de Berthou, à la suite de R.-F. Le Men, dans la recherche d'un toponyme en direction de Gourin. Ils ont proposé le village de Kervazoën en Roudouallec. R.-F. Le Men avait aussi traduit *terra Vetule Albe* par *Kervazouen*[36].

Cette proposition du village de Kervazoën fait l'impasse sur l'évolution antérieure de ce toponyme. Ainsi, lors des réformations des fouages de 1427 et 1448, le nom de ce village, possédé par Henry de Lisiny, puis Bizien de Lisiny, où demeuraient Jehan puis Yvon Geffroy, était transcrit *Kergoaeslen* puis *Kergoaslay*. En 1541, le nom avait évolué en *Kergoassoin* puis *Kervazouin* en 1712. On a ici une évolution logique d'un toponyme en *ker* construit sans doute à partir de l'anthroponyme *Goaslen* ou *Goasen*. Ce dernier nom était encore attesté dans des villages voisins en 1450. Il n'est pas impossible que cet anthroponyme soit lui-même issu d'une déformation du toponyme du village proche de Gourin nommé *Goaslen*, devenu ensuite Goaslin. On est ainsi assez loin du Bouleau Blanc.

La proposition du nom de ce village n'a tenu compte ni de la géographie ni de l'histoire. Ce village est à environ six kilomètres du Ster-Laër (*Latdrun*) et, le séparant de celui-ci, se trouvent entre autres les terres du village de Boscadouen (*Bott Cadoan*) qui avait déjà fait l'objet d'une donation précédente, mais aussi de nombreux autres villages anciens qui, tels *Stang* et *Forestic*, appartenaient à l'abbaye de Carnoët. On ne pourrait comprendre l'achat d'une telle étendue de terre pour une somme aussi minime !

Le village de Kervazoën ne faisait pas partie des possessions déclarées par le prieuré en 1541 et ne lui versait aucune dîme et nous avons souligné que l'aveu du 1er décembre 1550 montre que l'abbaye de Sainte-Croix ne possédait sous la juridiction de Gourin que les villages de *Saoultalarun* et *Saint Eloy* en Guiscriff.

La localisation de *An Cresguentis*, qui sert d'échange, est difficile à faire. Ce nom inscrit sur le manuscrit porte à deux lectures différentes. Dom Placide Le Duc avait lu *An Cresguentis* tandis que L. Maître, en 1881, lit *An Clesguentis*, forme retenue par lui et P. de Berthou. Sur le manuscrit, le copiste, craignant sans doute une confusion entre le «r» et un éventuel «t», a cru bon de rajouter, au-dessus de ce premier «r», un second. Cette juxtaposition a été interprétée par L. Maître comme étant un «l». Peut-on penser que l'une ou l'autre forme ait pu évoluer en un Cleuziou Guen en Guiscriff ? Si c'était le cas on se rapprocherait des terres de *Cadeg* et de *Caer Killia Lunan*. Cette transaction a été réalisée avec Eudon, fils d'*An Borne*. Ce surnom singulier permettait de le distinguer de son neveu, Eudon, fils d'Aufret, et de l'autre Eudon, fils d'Eudon, qui avait été témoin lors de la donation de *Bott Cadoan*. Cette dernière précision nous permet de rattacher cet Eudon à la «maison» d'Alfred dont les donations antérieures concernaient aussi des terres situées dans la *plebs Guiscri*. Cependant la correction méthodique du nom fait penser que ce lieu était bien connu du compilateur des chartes. Etait-il plus proche de Quimperlé ? Altfret et Harnou possédaient aussi, vers 1057-1059, des terres en Rédéné.

---

36 Note intégrale publiée par L. Maître et P. de Berthou, p. 252 : «*Terra vetule Albe* est mis pour terra Betule Albe, terre du Bouleau Blanc. D'après M. Le Pontois, ce nom donnerait *Kervezo* en breton de Cornouaille, Kervihué en vannetais. En effet *betula*, bouleau, se traduit par *bedw*, en gallois (Voir Lisbedu, résidence du machtiern Jarnhitin, dans le Cartulaire de Redon). *Betula* donne, en breton armoricain moderne, *bezvenn*, au pluriel *bezo* ; en vannetais, *béuéenn, béuenneu* (Voir les *Dictionn.* de Troude et de Grégoire de Rostrenen). M. Le Men traduit *terra Betule Albe* par Kervazouen, forme très admissible et dans laquelle le nom du bouleau se trouve au singulier. D'ailleurs Kervazouen est aujourd'hui Kervasoën, village et lande en Roudouallec, anc. trève de Gourin. Voir *Dictionn. top. du Morbih.*, par Rosenzweig.»

À partir de ces donations et de l'achat de *Vetule Albe*, les possessions de l'abbaye de Sainte-Croix dans la future «chastellenie de Gourrein» étaient assez étendues pour accorder une certaine autonomie au prieuré de Pont-Briant. Le moine Jacques qui accompagnait l'abbé Rivallon jusqu'à Gourin y résidait-il déjà ? Il est possible que, dès cette période, Pont-Briant soit devenu le centre de la gestion, à vingt kilomètres de l'abbaye, de l'ensemble de ce domaine qui recouvrait à la fin du XIIe siècle, si l'on se réfère à l'aveu de 1680, une superficie de près de 1 300 journaux :

veterem minihy - Kaer Killia Lunan = *Restloet*	=	34 jx
Pont Briant + villages voisins (cf. plus haut)	=	522 jx
Maerdi + An Manacdi	=	118 jx
Bott Cadoan	=	202 jx
Laniuzon + villa arborosa	=	302 jx
Vetule Albe et *terra Catvualon Pautre*	=	98 jx
		1 276 jx

Cet ensemble représentait 66 % des terres de la seigneurie du prieuré de Pont-Briant déclarées au XVIe siècle. L'aveu de 1541 montre que les fondateurs des possessions les plus éloignées de Pont-Briant, tels *Bott Cadoan, Laniuzon* et *villa arborosa*, n'ont pas fait d'émules sur le territoires de Gourin depuis le XIIe siècle. Il est vrai que les terres de ces «donations» étaient sans doute, dès l'origine, bornées par celles des autres ordres religieux. Par contre, de proche en proche, le prieuré a connu de nouvelles extensions entre la croix de Bernard le vicomte et le village du Merdy et le long de la rive droite du Ster-Laër entre Pont-Jean et Brohat (*Bronhoet*), mais nous n'avons aucune trace de ces donations ou acquisitions. Ces extensions semblent confirmer une rapide autonomie de ce prieuré.

Lors d'une contestation de la terre de *Laniuzon* vers 1218, relatée aussi au folio 80 à la suite de la donation de *Vetule Albe*, on observe que c'est le prieur Clément qui est présent au serment de Rivallon, fils de Grallon, et non un abbé. Il n'y est pas fait référence à l'abbé Daniel Ier qui était alors abbé de Sainte-Croix. Qui est ce prieur Clément ? Est-ce le nom d'un prieur de Pont-Briant ou est-ce encore le nom de l'adjoint de l'abbé de Quimperlé ?

La charte C qui suit immédiatement cet acte et qui rapporte la transaction finale d'un autre conflit avec les domaniers de *Laniuzon*, datée du 29 juillet 1218, nous pousse à retenir la seconde hypothèse. Elle montre qu'à cette date les redevances sont encore dues à l'abbaye et le nom du prieuré de Pont-Briant n'est pas cité. Parmi les témoins on relève la présence d'un représentant de l'abbaye de Langonnet, qui nous rappelle la proximité des terres dépendantes de cette abbaye cistercienne rivale. On pourrait aussi interpréter la référence à l'abbé Daniel comme étant un signe de la volonté de l'abbaye d'asseoir sa maîtrise sur les lieux, face à cette concurrence proche. Cela ne prouve cependant pas que les autres terres situées plus près de Pont-Briant ne soient déjà rattachées au prieuré.

La preuve de l'existence du prieuré n'est donc pas fournie en 1218, elle l'est avant 1253, date de la sentence prononcée par le cardinal député du pape Innocent IV (1243-1254) dans le conflit opposant l'évêque de Cornouaille à l'abbé de Sainte-Croix. Cette sentence prévoit qu'à partir de cette date le prieuré de Pont-Briant et celui de Landugen devront verser 30 sols par an à l'évêque de Cornouaille.

Ici nous pouvons nous interroger sur le fief de ces vicomtes dont le rôle a été déterminant dans la constitution du patrimoine du futur prieuré de Pont-Briant.

Prudent, dom Placide Le Duc notait au folio 49 de son manuscrit «... je n'en suis pas

plus éclairé et jusqu'à ce que j'aye consulté mon clerc, je ne vous diray pas d'ou ils estoient vicomtes...». L. Maître et P. de Berthou ont cru pouvoir affirmer dans leur note après la donation de la *villa Pons Brien* : «Il s'agit ici d'un Tangui ou Tanki, vicomte de Gourin. M. Le Men, p. 151, y voit à tort un vicomte du Poher.» En 1990, M. Hubert Guillotel prenait le contre-pied de L. Maître et P. de Berthou en réactualisant l'idée qu'il s'agit vraiment des vicomtes du Poher. Il voit en eux les premiers fondateurs de Châteauneuf-du-Faou qui auraient alors délaissé leur «motte féodale» de La Roche en Cléden-Poher[37]. Cette suggestion a depuis été largement reprise et développée par Joëlle Quaghebeur dans un article paru en 1991[38] et dans sa thèse en 1994. Leur fief était donc situé, non à Gourin, mais bien au nord de la ligne des crêtes des Montagnes Noires.

Les données topographiques des fondations du cartulaire que nous venons d'analyser permettent-elles d'apporter un éclairage nouveau ? On notera tout d'abord que sur l'ensemble des donations et acquisitions qui vont ensuite relever du prieuré, une seule, au nom évocateur de *Maerdi*, appartenait, en fief et en fonds, au vicomte Rivallon. Il n'est pas interdit de penser que ce bien lui venait, par son père, Bernard, de sa grand-mère, Hodierne, qui possédait aussi *Pons Brien* au moment de la donation initiale faite par son époux, le vicomte Tanki. Sur les terres de *villa Chenvarec* et d'*anniu Guetguoit*, le vicomte Rivallon avait un droit de patronage sur la chapelle mais les fonds semblaient être encore en indivis avec ses quatre frères et leurs héritiers, alors que ce vicomte avait déjà des enfants en âge de donner leur consentement. Les terres d'*An Manacdi* faisaient partie de l'héritage de son épouse, Guielder, et cette dernière, comme ses enfants, Rivallon et Azelice, durent donner leur consentement. Les terres qui s'étendaient du «fleuve *Latdrun* à la croix de Bernard le vicomte» provenaient de biens qui semblaient appartenir en fief à ses deux enfants alors que les fonds, par contre, appartenaient à Guenlodoe, dont les fils, nommés Hervé et Rivallon, donnèrent aussi leur consentement. Toutes ces donations, à l'exception de la *villa Pons Brien*, concernaient le territoire de la *plebs Guiscri* où toutes les terres concédées par les vicomtes, à l'exception de *An Manacdi*, pouvaient très bien provenir de la maison d'Alfred par l'entremise d'Hodierne. Si ces chartes montrent que ces vicomtes prenaient volontiers leurs épouses, Hodierne puis Guielder, dans les maisons possédant des fiefs à Guiscriff, nous permettent-elles de relier ces terres aux fiefs connus aux XVe et XVIe siècles ?

Le fief du seigneur de Gournois (*Gournoes*), dont l'étendue nous est connue par un aveu de 1474, recouvrait une grande partie de la paroisse de *Guiscruy* et une partie de celle de *Gourrein* jusqu'à proximité immédiate du bourg. Les terres accordées aux bénédictins se trouvent dans un quartier de la paroisse de *Guiscruy* qui échappait totalement à ce fief[39].

Le fief du seigneur du Faouët qui, en 1542, recouvrait la quasi-totalité de la paroisse du *Fauoet* et de la trève du *Sainct* et une partie des paroisses de *Langonet* et de *Gourrein*, avait le *Staer Lazrun* pour frontière quasi infranchissable[40]. La donation de *villa Pons Brien* est la seule à être située sur la rive gauche, comme si la maison d'Alfred avait réussi à prendre le contrôle de ce passage stratégique, puis l'avait neutralisé en le confiant aux bénédictins.

---

37 Hubert GUILLOTEL, art. cité.

38 Joëlle QUAGHEBEUR, «Stratégie lignagère et pouvoir politique en Cornouaille au XIe siècle», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1991, t. LXVIII, p. 5-18.

39 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1430, aveu de Marguerite de Mauny, 1474.

40 *Ibid.*, B 1433, aveu d'Yvon de Boutteville, seigneur du Faouet, 4 juin 1542.

Les fiefs du seigneur de Quimerc'h et du seigneur de Penéhoc, un de ses vassaux, s'imbriquent souvent dans le fief du prieuré. Il est aussi facile de glisser les terres de *Vetule Albe* que les domaines de *Soult Alarun* dans le puzzle de la seigneurie de Quimerc'h en 1426[41]. Ce fief s'étendait encore aux villages voisins de *Bezuoet* et de *Saoult Alarun*, qu'ils soient en Guiscriff et sa trève Lanvénégen, Querrien ou Saint-Thurien. Il est probable que les terres acquises en 1293, au nord et à l'ouest de la trève de Lanvénégen, faisaient aussi partie de ce fief, avant leur intégration dans le fief du prieuré.

Peut-on trouver un lien entre la maison d'Alfred et les ancêtres des seigneurs de Quimerc'h ? Quel lien ancien unissait les seigneurs de Quimerc'h et de Penéhoc, sachant que le manoir même de Penéhoc était au fief de Quimerc'h ? Dans le cartulaire, la seule mention de *Quynmerch* est une surcharge que l'on trouve dans la charte LXX concernant la donation de *Par Restalt ... infra Maukell.* Celle-ci, placée au-dessus du nom du sénéchal Rivallon, beau-père de Daniel *Faetiz*, le donateur, semble avoir été rajoutée très postérieurement. Nous noterons cependant que ce village de *Parrrestaut* (actuel Talhoet) se trouvait en 1408 au fief de l'abbaye tout près du manoir de Moguel (ou *Kermorguezen*) qui, en 1426, était dans le patrimoine de Quimerc'h.

À Gourin, la *villa Pons Brien* était une possession d'Hodierne, épouse du premier vicomte Tanki, *Bott Cadoan* une terre d'Azénor, épouse du second vicomte Tanki, et *Laniuzon* provenait de membres de la famille du vicomte Rivallon, sans qu'on puisse saisir la parenté. Pour la *villa arborosa*, si Morvan, fils d'Henri, le fils cadet du second vicomte Tanki, en était le seigneur supérieur, il est fort possible que ce bien lui vînt de son aïeule, Azénor. Ainsi aucune de ces quatre donations de Gourin ne paraît provenir directement du patrimoine des vicomtes.

Toutes ces fondations et transactions, prélevées le plus souvent sur les héritages des branches féminines, devaient sans doute permettre aux vicomtes de ne point toucher à leur patrimoine. Ces vicomtes du Poher auraient ainsi aliéné des terres souvent éloignées de leur centre de commandement situé en Cléden-Poher. Cela expliquerait aussi la négligence du règlement de certains héritages. Comment expliquer autrement que cinq frères et leurs héritiers soient encore les possesseurs en indivis de *villa Chenvarec* et d'*Anniuguetguoit*. Il devenait alors plus simple de régler le problème en procédant à une donation-transaction commune avec leur parent commun, l'abbé Rivallon ! Cela était d'autant plus facile s'il s'agissait d'une restitution, comme peut le laisser penser la présence d'une église sur les lieux.

Une localisation sur la carte de toutes ces fondations, même éloignées de Quimperlé, montre une relative facilité d'accès par le possible réseau de communications de l'époque. Seul *Soult Alarun* semblait faire un peu exception. Presque toutes les terres concédées étaient proches de l'une des deux voies de communication probables, entre Isole et Ellé, qui se dirigeaient de Quimperlé vers Carhaix et vers Châteauneuf-du-Faou ou vers La Roche.

Botelan

En dehors des terres citées dans le cartulaire, nous ne connaissons qu'une seule autre acquisition réalisée par le prieuré de Pont-Briant. Il s'agit de la terre de *Botelan*, près de *Vetule Albe*, qui a été vendue le 9 mars 1293 pour 43 livres par un certain Judicaël, prêtre de *Botelan*, au frère Even, prieur de Pont-Briant. Dom Placide Le Duc, qui nous relate cette vente, précise que «*Judicellus presbiter de*

41 *Ibid.*, B 2065 ou 1 Mi 163, aveu de Quimerc'h, 27 septembre 1426.

Botelan...» a cédé toutes les terres qu'il possédait «... à *Botelen* en la paroisse de *Guiscrist* avec toutes ses appartenances et tout le droit de domaine [qu'il avait]...[42]». Ce Judicaël était un des héritiers d'une famille noble qui possédait, en fief et en fonds, plusieurs villages au nord de Lanvénégen. Le village actuel de Boutel, à 180 m d'alitude, point culminant de la trève de Lanvénégen, contrôlait et dominait la voie romaine de Quimperlé à Carhaix.

Comme cette transaction est postérieure d'un siècle à toutes les autres transactions, il est difficile d'être trop affirmatif au sujet de ce Judicaël. Nous devrons nous contenter d'observer que, dans le lignage d'Alfred, apparaît en 1128 un Judicaël, fils de Cadoret, dont les frères se nommaient Eudon et Alfred an Ornett. Est-ce simple coïncidence si Bourgeal, le village voisin de Boutel et de Vetveur, au fief de Quimerch en 1426 porte encore en 1539 le nom de *Bourchjezecael* ?

La réformation des fouages en 1448 avait exempté «Jehan Le Dantec se disant métayer au prieur de *Pont Briend* demeurant en son hostel de *Botelen*». Le prieur, dans son aveu de 1541, déclarait parmi ses possessions situées «en la treffve de *Lanvenegean*», immédiatement après ses possessions de *Bezuret Meur* et *Bezuret Bihan*, «le manoir et lieu noble du *Botdellen*... ou y a les vieilles mazières d'une chappelle et église et un courtil à muraille audit lieu et *manoir de Botdellen*». En 1680, l'aveu précisait que les terres des «mannoirs de *Bottel Bras* et *Bottel Bihan*» s'étendaient sur environ 87 journaux. Ce village n'était pas entièrement possédé en fonds par le prieuré puisqu'un aveu fourni au roi en 1496 par Henry de Cheff du Bois, seigneur de Tymat, montre qu'il avait hérité de sa mère, Margarite de Lesiny, une tenue à *Bothelen*[43]. D'autres aveux rendus au prieuré montrent que le fief et la seigneurie de ligence s'exerçaient sur vingt-cinq autres journaux de terre du village.

Il est difficile de cerner avec certitude l'étendue de la vente consentie par Judicel. Il n'est pas sans intérêt de constater que cent trente-quatre ans après cette transaction, lors de la réformation des fouages de 1427, Yvon et Jean Botdelen représentaient, avec les familles du Rest et Ohier, une des trois familles nobles résidant à Lanvénégen. Lors de la réformation suivante de 1440, on retrouvait encore «Jehan Bottelen et frère nobles gens» au manoir de *Lescren*. Les frères Bothelen étaient aussi des vassaux du seigneur de Quimerc'h en 1426 pour certaines de leurs terres, mais leur présence en ce lieu, avant celle des La Teste, explique que les terres du manoir de *Lescran* (actuel Lescréant) qui, en 1680, s'étendaient sur plus de 123 journaux, étaient encore au fief du prieuré, tout comme la garenne «... située es mettes et appartenances de La Villeneuve», déclarée pour 25 arpents en 1455 et 37 journaux en 1680. Les villages de Keroual d'en Haut et de *Petit Lescran* (Kerancargour), couvrant respectivement 69 et 19 journaux de terre, soumis comme le manoir de *Botdelen* à la dîme à la 16e gerbe, étaient peut-être aussi intégrées dans cette vente. Cette transaction, qui aurait porté en tout sur environ 360 journaux dont 175 possédés en fonds et 185 à seigneurie de ligence, étendait vers le sud les possessions du prieuré. Elle complétait celle de *Vetule Albe* réalisée un siècle plus tôt par l'abbé Rivallon. Nous constatons que l'aveu de 1541, pour les possessions situées en la trève de Lanvénégen, déclarait en premier lieu les tenues des deux *Bezuret*, et seulement en deuxième position le manoir et lieu noble de *Botdelen*. Cette disposition, dissociant ainsi

[42] Dom Placide Le Duc avait sans doute un document de seconde main, d'où cette forme fautive de *Guiscrist* (p. 287). R.-F. Le Men, repris par L. Rosenzweig, avait noté *Guiscruy* et L. Maître *Guiscroy* en 1881, forme que je relève dans le manuscrit du XVIe siècle des Archives départementales de Loire-Atlantique, qui transcrit *Botelen* et non *Botelan*.

[43] Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1427, aveu d'Henry de Cheff du Bois, sgr de Tymat, 31 août 1496.

nettement l'ancien *Vetule Albe*, semblait vouloir confirmer l'antériorité de ces acquisitions.

Ainsi l'ensemble des fondations connues du XIe siècle à 1293 porte, d'après nos estimations, sur 1 636 des 1 935 journaux recouvrant la seigneurie du prieuré de Pont-Briant en 1541, soit 84,5 %. Ces superficies ne comprennent pas les autres tenues de Vetveur (*Bezuret Meur*), ni les villages du Quilliou (*Quylyou*) et Saint-Urlo (*Sainct Mor*) sur lesquels le prieuré levait la dîme à la 16e gerbe et qui étaient alors au fief du roi.

À cette date de 1293, on peut s'interroger une dernière fois sur les débuts d'autonomie de ce prieuré. Il n'est pas prouvé, comme nous l'avons souligné précédemment, que la donation primitive de Pont-Briant ait été faite avec l'objectif d'y constituer un prieuré. Cette fondation paraît bien trop excentrée par rapport au siège du pouvoir des vicomtes du Poher. On peut penser qu'à partir des donations et transactions réalisées sous l'abbatiat de Rivallon, le prieuré de Pont-Briant avait toutes les potentialités de cette autonomie, même si Lanuon, Kerouec ou Boscadouen n'y avaient peut-être pas encore été rattachées. En 1253 cette autonomie était déjà bien affirmée. La transaction de *Bodelan* en 1293, qui est revêtue du sceau de l'archidiacre et de celui du représentant du duc de Bretagne à Quimperlé, ne fait pas la moindre allusion à l'abbaye de Sainte-Croix !

Né de donations et d'achats effectués jusqu'à la fin du XIIe siècle au profit de l'abbaye, ce prieuré est cependant resté en étroite relation avec elle. L'absence d'archives ne permet pas de montrer la densité de ces liens, mais il apparaîtra très rapidement que ce prieuré constitue, avec la chambrerie de l'abbaye, un des deux bénéfices les plus recherchés par les moines bénédictins de Quimperlé.

Que cette pierre supplémentaire apportée aux communications faites lors du colloque de Quimperlé des 2 et 3 octobre 1999 permette de donner des pistes de recherches dans le cadre d'une éventuelle réédition du cartulaire de Quimperlé.

Résumé

Les noms de Pont-Priant et de Saint-Gilles sont aujourd'hui ceux d'un modeste village et d'une chapelle voisine en la commune du Saint, canton de Gourin, en Cornouaille morbihannaise. Ces deux noms sont restés liés pendant plus de six siècles à l'histoire méconnue du prieuré bénédictin de Pont-Briant dépendant de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. Une identification des donateurs des XIe et XIIe siècles avec les vicomtes de Gourin est à l'origine d'un certain nombre de confusions toponymiques qui aboutissaient à en faire un prieuré au territoire très dispersé. La relecture des chartes du cartulaire de Quimperlé, appuyée sur une utilisation plus rigoureuse de la linguistique, l'observation des cartes au 1/25 000 et les travaux historiques récents nous permettent de dessiner les contours d'un prieuré plus compact et recentré sur Pont-Priant. L'acquisition tardive de la «terre de *Botelan*» en 1293 trouve ainsi sa vraie place aux limites sud de ce prieuré.

Abstract

The names of Pont-Priant and Saint-Gilles are today those of a small village and of a neighbouring chapel in Le Saint, a *commune* in the Gourin *canton*, in that part of Cornouaille sited in Morbihan. For more than six centuries, these names were linked with the obscure history of the Benedictine priory of Pont-Briant, a branch of the Sainte-Croix abbey at Quimperlé. A certain number of confusions on place-names were introduced by the identification of the XIth and XIIth century donators with the viscounts of Gourin, leading to the conclusion that the lands of the priory were scattered all over the region. A new rea-

ding of the Quimperlé cartulary, a more rigorous use of linguistics, together with an analysis of 1/25 000 maps and recent historical works, have allowed us to delineate the contours of a more compact priory, centered on Pont-Priant. The late purchase of the «terre de *Botelan*», in 1293, therefore relates to the southward extension of the priory.

Diverradur

Hirio an deiz, Pont-Briant ha Sant-Jili a zo anezo anoiou eur geriadenn vihan a-walh hag hini eur chapelig e-kichenn, e parrez ar Sent e kanton Gourin e lodenn Bro-Gerne a zo er Morbihan. E-pad ouspenn c'hweh kantved eo chomet stag an daou ano-ze ouz istor disklêr prioldi beneadad Pont-Briant hag a oa e dalh an abati Kroaz-Santel e Kemperle. C'hoarvezet zo eur meskaj anoiou-leh diwar-goust m'eo bet kemeret beskonted Gourin evid donatourien euz an XI^{ved} ha XII^{ved} kantved hag en abeg da se en em gavas ar prioldi beza unan gwall stlabezet an douarou anezañ. War-bouez, gand kemer harp war ar yezoniez, studia ar hartennou 1/25 000 ha labouriou an istorourien a-vremañ e heller bremañ tresa bevennou eur prioldi frammet startoh, Pont-Briant o veza ar hreizig-kreiz anezañ. Akuizitet m'eo bet pell da-houde, e 1293, «douar Botelan» a ziskouez beza evel-se war harzou ar prioldi ouz tu an hreisteiz.

Les pêches du maquereau sur les côtes nord de la Bretagne au XVIIIe siècle

par Olivier Levasseur*

La pêche des maquereaux est une activité importante sur les côtes nord de la Bretagne au XVIIIe siècle, bien qu'elle soit moins connue que celle d'autres espèces. Si elle ne possède pas l'importance de la pêche des harengs ou de la morue, il ne faudrait cependant pas la sous-estimer. Toutes proportions gardées, en l'absence de données chiffrées fiables, la pêche des maquereaux joue sur les côtes du Léon et du Trégor le rôle que peut jouer celle de la sardine sur les côtes méridionales de la Bretagne. Il faut garder à l'esprit la remarque de Le Masson du Parc sur le maquereau : «C'est à la vérité une manne que ce poisson aux costes de Bretagne[1].» Nous pourrions dire qu'il existe au XVIIIe siècle deux pêches pour un même poisson : d'un côté une pêche hauturière et commerciale (dont la base principale est la baie de Morlaix) qui met en œuvre des navires très différents ; de l'autre, une pêche côtière qui est avant tout destinée à la consommation locale sur les côtes du Trégor, et dans une moindre mesure, du Léon. Le plus extraordinaire est qu'il ne semble pas exister de conflit entre ces deux pêches qui sont parfois complémentaires.

À cela, plusieurs raisons : il n'y a que peu d'interférences spatiales (les petites barques ne pouvant s'éloigner trop des côtes), les objectifs sont différents, et on ne peut que constater un manque évident d'intérêt (ou une impossibilité financière ?) des Bretons à s'approprier ce commerce. Les principaux pêcheurs de maquereaux sont donc des Normands. La pêche est une chose, mais sa commercialisation en est une autre. C'est dans ce domaine que nous allons voir apparaître des liens entre les différentes provinces[2].

1. Le maquereau et les techniques de sa pêche

Un poisson connu

Le maquereau est un poisson de consommation courante de la famille des scrombidés, qui a fait l'objet de nombreuses descriptions. Parmi celles-ci, celle du président de Robien

* SOLITO, Université de Bretagne sud.

[1] Arch. nat. Marine, C[5] 20, f° 133 v°.

[2] Cet article a été rédigé à partir de recherches menées dans le cadre d'une thèse de doctorat. Cf. Olivier LEVASSEUR, *Les usages de la mer dans le Trégor du XVIIIe siècle,* thèse de doctorat sous la direction de Claude Nières, CRHISCO, Université de Rennes 2-Haute-Bretagne, juillet 2000, 5 vol., 1664 p.

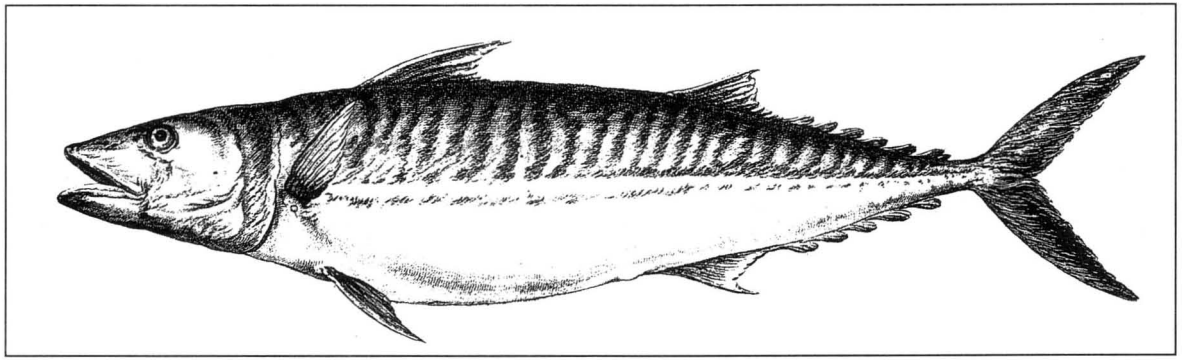

Fig. 1. – Le maquereau.
Gravure de Haussard.
Extr. de L.-H. DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches...*, pl. I, partie 2, section VII.

qui le décrit de la manière suivante : «Le maquereau est nommé en latin *Scomber* ou *scombrus* et par quelques autres *lacertum* ; c'est ce qui lui a fait donner par les étrangers le nom de *lacerto*, de *scombro* et même de *cavallo*. Sa couleur reluisante l'a fait aussi nommer verrat, et le temps de sa pêche, le poisson d'avril. Il est plus généralement connu sous le nom de maquereau. Ce poisson ne fréquente que la mer, où il vit en troupe. Il croît jusqu'à une coudée ; il a le corps sans écailles, rond, épais et charnu, finissant en pointe par la tête, ayant le museau pointu. La queue est terminée par deux épines séparées l'une de l'autre. Il a la fente de la bouche grande, les bords du bec menus et aigus, la mâchoire de dessous entre en celle de dessus, et se ferme comme une boîte ; il a les yeux grands et dorés. Dans l'eau son dos paraît couleur de soufre un peu verdâtre ; et de couleur bleue hors de l'eau et lorsqu'il est mort, ayant de travers plusieurs traits noirâtres, le ventre et les côtés sont blancs. Après l'anus, il a une petite épine, et une semblable au-dessus et au dos, suivie de plusieurs autres plus petites par ordre et à certaines distances presque égales. Au commencement du dos, on lui voit une autre épine ; deux autres aux ouïes, et deux encore au-dessous. Les maquereaux fraient au mois de février et font au commencement de juin leurs œufs, qu'ils enclosent enfermés dans une petite peau. Ce sont ces œufs que l'on sale et que l'on conserve en barriques pour faire la pêche de la sardine ; c'est ce qu'on appelle Rogue. Comme cette pêche est fort abondante en ce pays, on sale de ces œufs en barriques comme des sardines et des harengs. Lorsque les maquereaux sont frais pêchés, la chair en est grasse, fort bonne et sans arêtes, si ce n'est celle du milieu[3].» Le maquereau est aussi nommé, comme nous l'indique Duhamel du Monceau, «à Tréguier, Lannion, & en quelques lieux de Bretagne Bretel[4]».

Arrivant au début du printemps, généralement en avril, à l'embouchure de la Manche, il

[3] C.-P. DE ROBIEN, *Description historique, topographique et naturelle de l'ancienne Armorique*, publiée par Jean-Yves Veillard, Mayenne, Joseph Floch, 1974, p. 314.

[4] Henri-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches et histoire des poissons*, Paris, Saillant, Nyon, Dessaint, 1769-1782, sect. VII, t. III, chap. Ier, p. 166 : le maquereau.

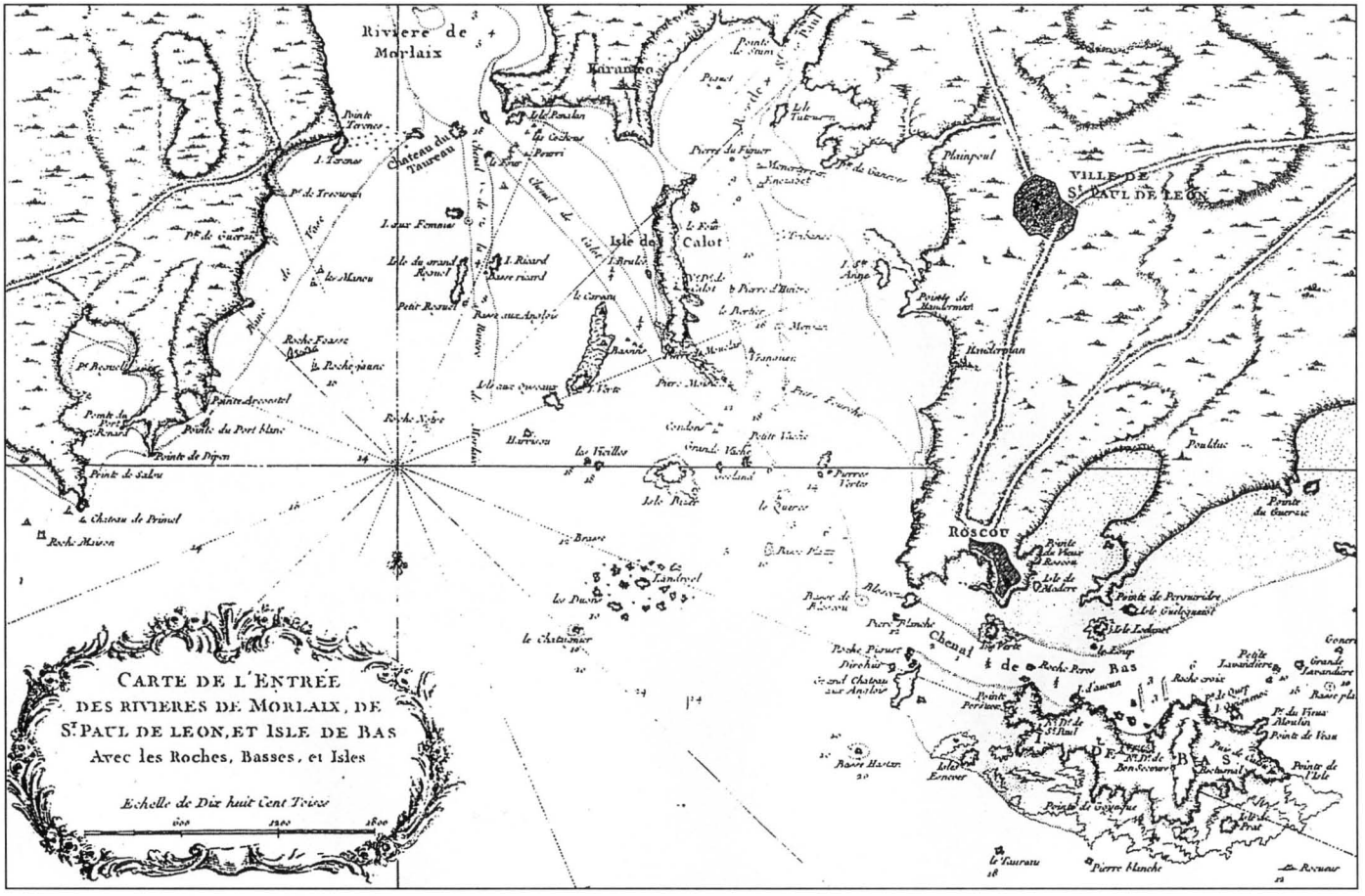

Fig. 2. – La baie de Morlaix.

Carte de Nicolas Bellin.
Extr. du *Petit Atlas maritime*, 1764.

migre ensuite en direction de la Manche orientale. La principale zone de pêche est donc comprise entre Ouessant et les Sorlingues (îles Scilly), mais aussi en Manche occidentale.

Les techniques de pêche

Le maquereau se pêche généralement sur les côtes bretonnes selon deux modes principaux : soit à la ligne, soit à l'aide d'un filet.

Il existe plusieurs possibilités pour pêcher le maquereau à la ligne. La plus simple est la pêche «au doigt» : il s'agit alors d'accrocher une ligne garnie d'un hameçon appâté à son doigt et d'attendre la prise. Cette pêche est plutôt pratiquée depuis la côte et est le fait de tous, puisqu'elle ne nécessite que fort peu de matériel pour sa mise en œuvre.

La pêche à la ligne plus classique est également pratiquée, on utilise alors une canne à pêche. Elle peut être pratiquée, soit depuis la terre, soit à bord de petits bateaux, dans lesquels les pêcheurs s'entassent. Un autre moyen utilisé est la pêche à la ligne traînante, celle-ci étant tractée par un navire à voile et garnie de plusieurs hameçons. Si la pêche au maquereau est largement pratiquée, c'est que la capture du poisson n'est pas très compliquée, puisque les maquereaux «se jettent volontiers sur toute sorte d'appât,



Fig. 3. – «Pêcheurs de maquereaux de Lannion».
Gravure de Moitte.
Extr. de L.-H. DUHAMEL DE MONCEAU, *Traité général des pesches...*, pl. XIV, partie 1.
Cette gravure est l'une des rares, sinon la seule, à représenter des pêcheurs à la ligne trégorrois embarqués.

on n'est pas embarrassé de trouver de quoi amorcer les haims [les hameçons] pour cette pêche[5]».

Les pêches aux filets se pratiquent surtout à l'aide de manets. Ils «ont communément 5 à 6 pieds [1,60 à 1,90 m] de chute et depuis 50 jusqu'à 120 pieds [de 16 à 38, 5m] de longueur, les mailles ont près de 2 pouces d'ouverture en quarré». Comme ceux-ci coûtent cher, si les pêcheurs ne sont pas assez riches, ils s'associent «aussi trois ou quatre ensemble, & vont à la pêche dans petit bateau d'un ou deux tonneaux mal équipé[6]». Ce sont essentiellement des filets dérivants que l'on utilise de la manière suivante : «Les manets des pescheurs de Roscoff ont douze à quinze [env. 19, 5 à 24, 5 m] brasses de long, les pescheurs font cette pesche à sept et huit lieues [entre 30 et 36 km] au large de l'isle de Bas du costé du nord en dérivant à l'ouest de la même isle, ils jettent leurs rets au soleil baissant et relèvent au soleil levant étant démâtez de tout mats et dérivant à la marrée [comme les] pescheurs normands qui pratiquent la même pesche[7].»

Robien en 1756 reprend presque mot à mot la description de Béchameil de Nointel de 1698. Seule une note nous donne des précisions sur le déroulement de cette pêche qui lui apparaît identique à celle du hareng «qui se fait avec de long filets qui n'ont qu'un pouce de maille pour le hareng et un peu plus pour le maquereau, et sont attachés à la traîne». Les embarcations pêchent de nuit et, quel que puisse être leur tonnage, «marchent tous de front, chargés de feux qui attirent le poisson, lequel s'embarrasse dans ces longs filets, et devient la proie des pêcheurs». Cette pêche nocturne est également pratiquée sur les côtes de l'amirauté de Saint-Malo d'avril à juillet[8].

5 ID., *ibid.*, sect. III, chap. Ier, sect.V, t. III, p. 171.

6 ID, *ibid.*, p. 70.

7 Arch. nat. Marine, C5 20, f° 188 v°.

8 C.-P. DE ROBIEN, *op. cit.*, chap. XIX, p. 332-333.

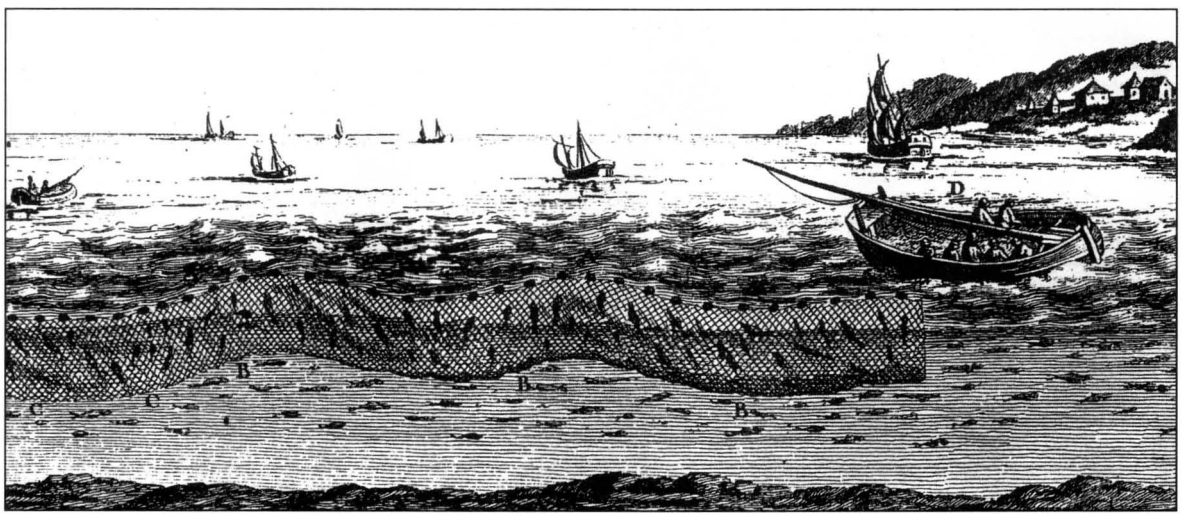

Fig. 4. – «Pêche au maquereau avec le manet».
Gravure de Haussard.
Extr. de H.-L. DUHAMEL DE MONCEAU, *Traité général des pesches...*, pl. III, partie 2, sect. VII.
On remarque la barque de pêche démâtée.

Chiffrer les prises

Combien de maquereaux prend-on lors de sa saison sur l'espace qui nous concerne ? Nous serions bien présomptueux de vouloir avancer des chiffres précis. En effet, les prises de maquereaux se comptent généralement en milliers. Un millier (ou *mille ordinaire*) est théoriquement égal à 1 000 maquereaux, mais en fait il existe un millier de compte (ou mille de grand compte) qui lui est égal à 1 320 maquereaux, soit un tiers de plus. On rencontre parfois, essentiellement en Normandie le *cent au grand compte* (ou *hottée*, qui est l'unité de vente), qui représente en fait cent trente-deux poissons, car composé de trente-trois *poignées* de quatre poissons chacune. On comprend donc qu'il est quasiment impossible de disposer de données fiables.

À la fin du XVIIe siècle, les captures totales avoisineraient les 500 milliers les bonnes années[9]. En ce qui concerne le siècle suivant, les estimations chiffrées sont tout aussi rares. Le *Dictionnaire universel du commerce* de 1741 estime le montant des prises à 25 milliers par bateau par saison, sans en indiquer le tonnage ou le nombre. Duhamel du Monceau pense que chaque navire prend environ 100 à 200 poissons par jour, soit de 6 000 à 12 000 maquereaux pour une saison de deux mois. En 1787, le chiffre de 1 200 milliers est avancé pour l'amirauté de Tréguier, qui rapporteraient 60 000 livres. Les chiffres pour les années 1751 à 1753 nous sont parvenus. En ce qui concerne la pêche du maquereau, elle est estimée en lest, unité de mesure qui est d'environ 6 milliers.

9 Jean BÉRANGER, Jean MEYER, *La Bretagne à la fin du XVIIe siècle, d'après le rapport de Béchameil de Nointel*, Paris, Klincksieck, 1976, p. 139. (Institut armoricain de recherches économiques et humaines. Textes et documents, n° 1).

Année et lieu	Quantité en lest (1 lest= 6 milliers)	Quantité en milliers	Produit en argent	Prix / millier
1751, Morlaix	11	66	11 780	179
1751, Dieppe, frais	604	3 624	78 526	22
1751, Dieppe, salé	3 333	19 998	330 330	16
1752, Morlaix	43, 5	261	10 480	40
1752, Dieppe, frais	407	2 442	52 975	22
1752, Dieppe, salé	3 685	22 110	368 500	17
1753, Morlaix	21, 5	129	6 500	50, 5
1753, Dieppe, frais	50, 2/3	304	45 615	150
1753, Dieppe, salé	688, 1/3	4 130	410 080	99

Tableau n° 1. – La pêche du maquereau dans les quartiers de Morlaix et de Dieppe, 1751-1753.
(D'après Arch. nat. Marine, C[5] 37).

Le commentaire que l'on trouve sous ces chiffres résume bien la situation : entre 1751 et 1752, «il y avoit eu quelque augmentation sur la quantité dans la pesche du maquereau, mais que par la moins valüe du prix, le produit en argent s'est trouvé plus faible que l'année précédente». Entre 1752 et 1753, «il y a eu aussi diminution sur la quantité dans la pesche du maquereau, mais que l'augmentation du prix a rendu également le produit en argent beaucoup plus considérable[10]». Ce qui est indéniable, c'est l'extraordinaire variation des prises selon les années, mais aussi celle des prix selon les lieux, selon la qualité du poisson : le poisson frais est toujours plus cher que le salé. Les prises débarquées à Dieppe sont en partie constituées par les maquereaux pêchés en Manche et près de l'île de Batz, mais il est impossible d'être plus précis sur ce sujet.

Nous nous intéresserons donc ici essentiellement au cas de Morlaix. Bien que ces données soient extrêmement limitées, observons tout d'abord l'irrégularité des prises, quadruplant entre 1751 et 1752, baissant de moitié entre 1752 et 1753. Ensuite, nous voyons clairement que le produit de cette pêche ne suit guère cette évolution, puisqu'il ne cesse de chuter, étant divisé par deux entre 1751 et 1753, malgré des prises doubles ! Tout cela indique une baisse du prix de ce poisson. En ce qui concerne l'évolution des prix, notons que le millier passe en une année de 178,5 à 40,1 livres, soit un prix divisé par plus de 4 !

Les droits prélevés pourraient nous aider à estimer ces pêches, mais, bien souvent, les chiffres nous manquent. À Roscoff, l'évêque de Léon prélève un droit de 4 sols par milliers de maquereaux. Selon Verdier, «ce droit luy a été concédé par les négotians et habitans de Roscoff, comme seigneur spirituel et temporel dudit lieu, sur le macreau qui se saleroit dans leur port, mais il paroist que le receveur donne trop d'extension à ce droit, puisqu'il l'exige également sur le poisson pêché aux costes d'Irlande et ailleurs par les batteaux qui viennent de Normandie pour y prendre le sel nécessaire pour leur salaison[11].» On pourrait penser que les chiffres de ce droit puissent nous fournir une approximation, mais ce témoignage n'y engage guère. De plus, en 1774, 1775, 1776, ce droit rapporte 57 livres, ce qui donnerait un chiffre de 285 milliers de maquereaux débarqués à Roscoff. En 1777, il ne rapporte plus que 13 livres, soit 6 milliers. Sa perception est nulle entre 1778 et 1786 qui sont des années de guerre et il ne rapporterait plus que 3 livres en 1789, soit 15 milliers de maquereaux[12]. On le voit, il est difficile de se baser sur de tels chiffres, la seule indication fiable qu'ils peuvent fournir est la grande variation des prises. Dans l'amirauté de Tréguier, les maquereaux pêchés sont soumis à un droit d'«une livre 4 s. par tonneau de maquereau au seul bureau de Perros[-Guirec] en raison d'une pancarte de 1565. Ce droit est onéreux et ne se perçoit en nul autre bureau[13]», mais ici encore aucun chiffre ne nous est parvenu...

Pour en terminer avec ces éventuelles pistes, mentionnons qu'à Fécamp, 10 sols sont prélevés par le maître de quai sur chaque bateau pêcheur de maquereaux «salés à l'île de Batz» et 20 sols pour les maquereaux frais[14] !

---

10 Arch. nat. Marine, C5 37.

11 *Ibid.*, C5 35, mémoire de Verdier, 1745.

12 Les chiffres des droits nous sont fournis par Jean-Yves TANGUY, *Le port et havre de Roscoff ou histoire d'une vocation maritime*, La Baule, Editions des Paludiers, 1975. Nous avons calculé ce qu'ils représentent en poisson.

13 Arch. nat. Marine, C5 55, lettre du 14 août 1788.

14 Joachim DARSEL, «Les servitudes de la pêche en Normandie sous l'Ancien Régime», *Actes du 81e congrès national des sociétés savantes*, 1956, p. 118.

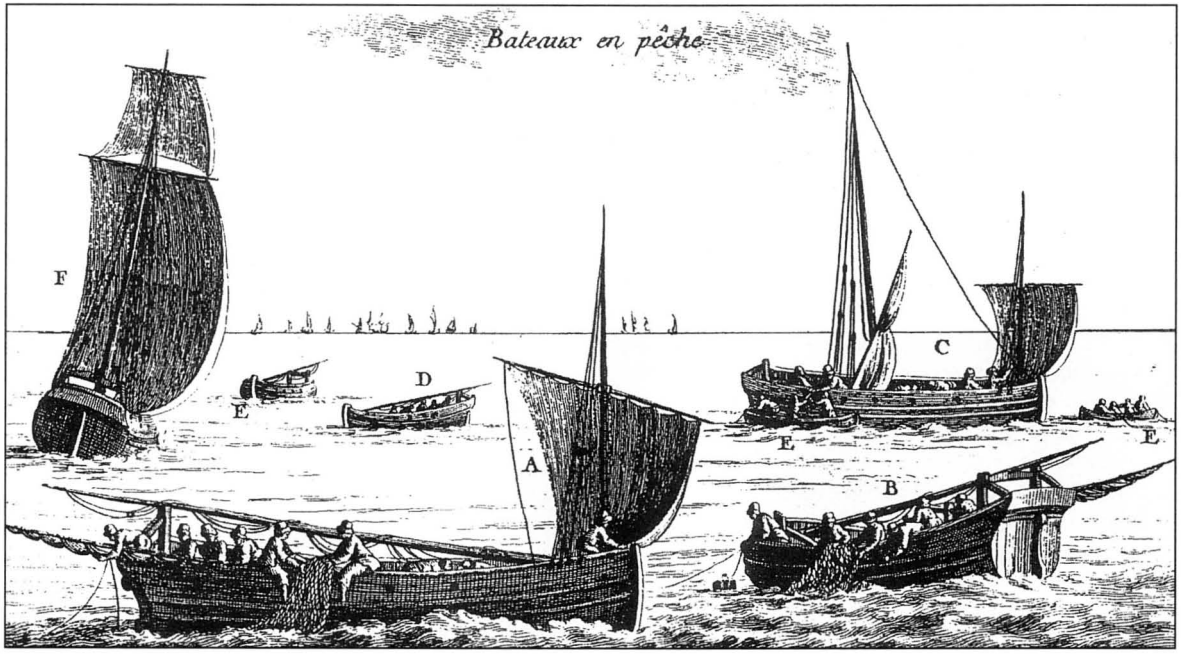

Fig. 5. – Les étapes de la pêche du maquereau.
Gravure de Haussard.
Extr. de L.-H. DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches...*, pl. III, partie 2, sect. VII.
Le bâtiment A mouille son filet ; il est dématé. Le bâtiment B remonte son filet. Le C représente des pêcheurs qui donnent leur pêche à de petites barques qui vont rejoindre le port. Le D est un navire en pêche. Les E sont des barques qui vont chercher les poissons à bord des bateaux pêcheurs. Enfin, le F est un navire qui fait route vers le port, sa pêche achevée.

Vendre les prises : la commercialisation

Le poisson pêché, il faut le vendre. L'idéal est de le vendre frais, car il présente alors trois avantages sur le poisson salé : il est meilleur, il se vend plus cher et il évite les frais induits par le salage. Béchameil nous le résume clairement pour la fin du XVIIe siècle : «Les pescheurs envoyent tous les jours leurs barques à terre et elles abordent à Rosco, où une partie du poisson qu'ils ont pris se distribue frais pour la consommation du pais et des villes voisines[15].» Le Masson déclare que les petites unités, «dont la pesche est aujourd'huy de peu de conséquence rapportent tous les matins leurs poissons à terre, c'est extraordinairement peu de choses, les mareyeurs l'achettent et le transportent frais dans les villes voisines[16]». C'est également après un accord avec les maîtres qu'un certain nombre de petites barques font ainsi, lorsque les zones de pêche ne sont pas trop éloignées de la terre, la navette entre les navires de pêche et le port. Leur barque remplie, ils le regagnent le plus

[15] J. BÉRANGER, J. MEYER, *op. cit.*, p. 139.

[16] Arch. nat. Marine, C[5] 20, f° 189 r°.

rapidement possible et vendent à bord leur cargaison, si elle est fraîche, à des chasse-marée[17]. Ils sont alors lavés afin de les rafraîchir, puis des femmes les mettent, pour le transport, dans des paniers qui sont recouverts de paille puis maintenus par des liens. Les paniers sont alors chargés sur des chevaux[18] ou sur des charrettes, ou même à dos d'homme. Ceux-ci se chargent du transport vers les villes voisines où ils sont vendus. Mais la vente du poisson frais n'est pas toujours possible : il faut alors avoir recours au salage.

Conserver les prises : le salage

Le salage est une opération importante, puisqu'elle conditionne l'existence même du commerce des maquereaux d'exportation. Un salage doit être rigoureux, sous peine de perdre une partie de la cargaison. Il peut se pratiquer en mer ou à terre.

Dans le premier cas, les salaisons sont souvent motivées par l'éloignement de Roscoff : elles sont essentiellement pratiquées lors des pêches hauturières. Dès le filet relevé, on vide les poissons[19], tout en mettant de côté les œufs qui seront salés à part et revendus sous forme de résure. Les mousses se chargent alors de les jeter dans une voile recouverte de sel pendant que des hommes remplissent de sel les poissons et les rangent dans des corbeilles. Les corbeilles sont descendues en cale et on les entasse en prenant soin de mettre une nouvelle couche de sel entre les corbeilles. Duhamel du Monceau juge que deux cents barils de maquereaux contiennent à peu près 50 milliers de maquereaux et qu'il faut environ deux minots et demi de sel (c'est-à-dire 10 boisseaux) par millier[20]. On peut donc juger de la quantité qu'il faut embarquer.

Pour Marteville, «l'ancienne législation sur les sels favorisait encore [Roscoff], qui revendait aux Dieppois allant à la pêche du maquereau le sel qu'elle achetait elle-même au Croisic[21]». En fait, les Bretons utilisent du sel de Bretagne pour saler les maquereaux, qui donne au poisson un goût plus âcre que celui de Brouage, mais qui les conserveraient mieux. Les Normands lui préfèrent celui de Brouage ou de Marennes qu'ils vont chercher sur place entre la période de la pêche du hareng et celle de la pêche du maquereau. Bien souvent pourtant, la provision de sel emportée par les Normands ne suffit pas et ils sont alors obligés de venir se ravitailler à Roscoff auprès de négociants. Un système de troc entre ces partenaires commerciaux se met en place, sel et marchandises diverses contre résure : «Les conditions qu'ils font avec les habitants de Roscoff sont qu'ils troquent les raves ou rogues de leur poisson pour du sel qu'on leur fournit[22].» Il faut environ 7 milliers de maquereaux pour donner une barrique de rave ! Dès lors, il ne faut pas s'étonner d'un tel troc.

Ce type d'échange devient de plus en plus complexe et, à l'époque de la Terreur, ce système est ainsi décrit : «Après la vente de leur poisson salé à Dieppe, ils y livraient à des correspondants les rogues ou le fraisc à un prix convenu par billet double avant leur départ de Roscoff . La valeur de cette rogue était déduite du montant du mémoire de la fourniture qui leur avait été faite à Roscoff. Les bateaux de la Hougue et de Courseulles-sur-Mer reve-

---

17 Ce terme est alors synonyme de mareyeur.

18 Duhamel du Monceau estime qu'ils peuvent parcourir 60 lieues en 35 ou 40 heures en hiver et 24 heures en été, *op. cit.*, 3e partie, chap. 2, art. 1, p. 25.

19 Les intestins sont parfois revendus à des pauvres qui les font cuire et s'en nourrissent !

20 H.-L. DUHAMEL DU MONCEAU, *op. cit.*, 2e partie, art. 8, § 5, p. 180.

21 OGÉE, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, 2e éd. revue et augmentée par A. Marteville et P. Varin, Rennes, Molleix, 1843-1853, t. II, p. 686.

22 Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel du commerce*, Paris, Vve Estienne, 1741, nouv. éd., t. III, p. 262, art. «maquereau».

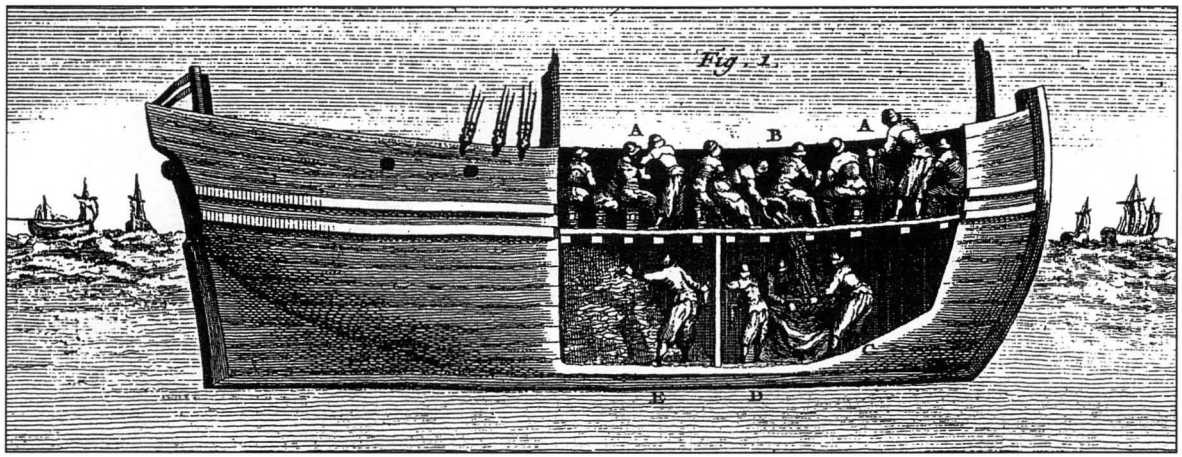

Fig. 6. – Le salage du maquereau en mer.
Gravure de Milsan.
Extr. de L.-H. DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches...*, pl. IV, partie 2, sect. VII.
Cette importante étape concerne surtout les navires normands : on voit ici des matelots (A) qui vident les poissons, tandis que les B se chargent de les envoyer dans la cale où les C les reçoivent dans une toile de voile qui contient du sel. Enfin les matelots (D, E) les empilent dans la cale, mettant une couche de sel entre chaque couche de poisson.

naient encore à Roscoff après leur pêche ; ils livraient à leur marchand fournisseur les rogues provenant de leur pêche, ainsi que le sel qui pouvait leur rester, le tout en déduction de leur mémoire d'armement. Ils prenaient en voile à Roscoff du fil de lin peigné, de l'eau-de-vie, du beurre, etc., et se dirigeaient de suite sur le Havre [...] et principalement Dieppe qui était l'entrepôt ou le marché général de ce poisson[23].»

Le salage à terre est motivé par plusieurs raisons. Les intermédiaires n'achètent pas une partie de la pêche car elle est trop abondante, parce que les poissons ne leur semblent pas assez frais, ou que le temps est trop chaud, ou bien encore parce que les pêcheurs les ont légèrement salés. Parfois même, il s'agit d'une commande normande : «Les pêcheurs vendent leurs poissons aux habitants de Roscoff qui le salent en pile dans d'autres bateaux pour l'envoyer ensuite au Havre de Grâce et à Dieppe pour les vendre. Ceux de ces endroits qui les achètent les font pacquer dans des barils & 1/2 barils avec de la sauce ou saumure pour les transporter à Paris, en Champagne, etc. Chaque baril contient 300 maquereaux environ[24].»

La technique de salage à terre est sensiblement la même, car on ne «connoît guère qu'une manière de saler ce poisson : on l'ouvre jusqu'au nombril, comme la morue verte, on le vuide et on le met dans le sel. On a voulu quelquefois imaginer, dit-on, de le mariner comme le hareng, mais cette opération qui se fait dans les temps de chaleur, ne

23 Cité par Jean-Yves Tanguy, *op. cit.*, p. 88.

24 J. SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel du commerce*, *op. cit.*, p. 262.

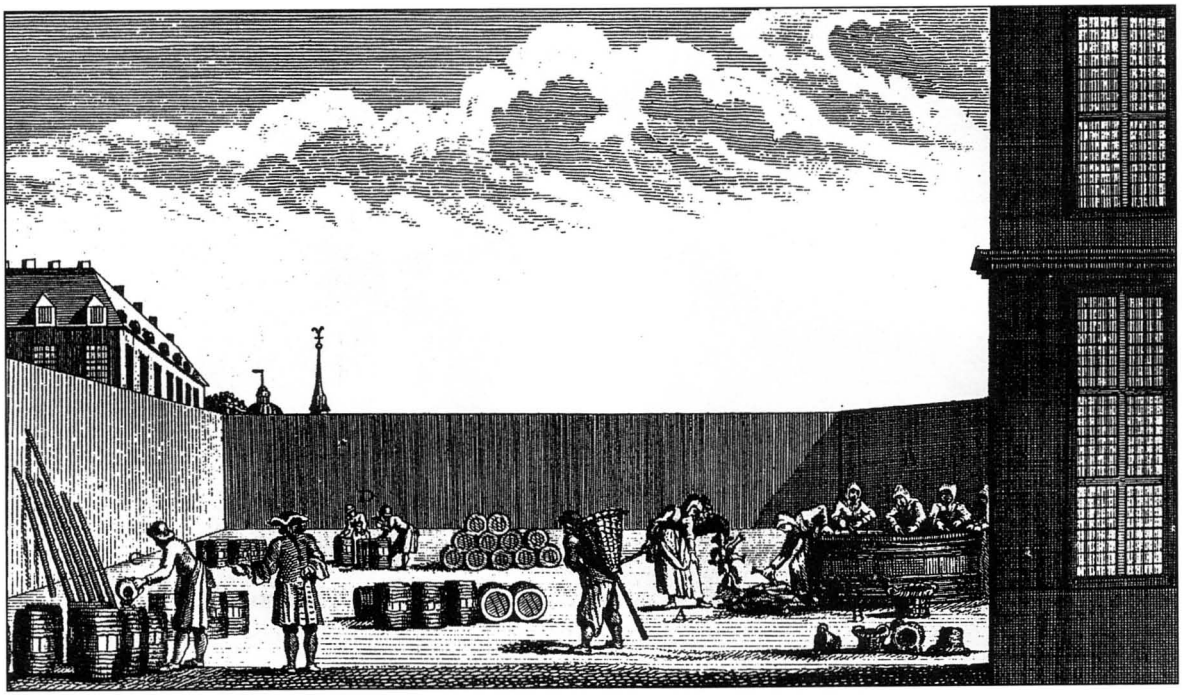

Fig. 7. – Le salage du maquereau à terre.
Gravure de Milsan.
Extr. de L.-H. DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches...*, pl. IV, partie 2, sect. VII.
Cette gravure permet de voir comment se passe le salage à terre : les maquereaux sont apportés dans des hottes d'osier tandis que les femmes les vident et les lavent. À l'extrême gauche, on remarque le saleur qui paque les maquereaux et, au second plan, des tonneliers qui préparent les barriques.

peut le conserver longtemps. Quoiqu'elle facilite le moyen de le transporter plus loin, avec le goût de la fraîcheur, cependant le commerce n'y a pas trouvé sans doute un suffisant avantage[25].»

Les poissons sont en fait salés deux fois. La première fois, on les sale en barrique sans les presser, ce qui nécessite deux minots et demi de sel par barrique. Les fluides (saumure et sang) s'échappent par des ouvertures prévues à cet usage, puis on pratique une seconde salaison, connue à Roscoff sous l'expression de «saler en pile» : il s'agit de les mettre dans une nouvelle barrique avec un boisseau de sel et de les charger le plus possible. L'huile qui s'en échappe, lorsque les poissons sont lavés, est récupérée par des femmes qui la vendent à des tanneurs ou des corroyeurs.

[25] Arch. nat. Marine, C[5] 60, doc. 171, f° 635.

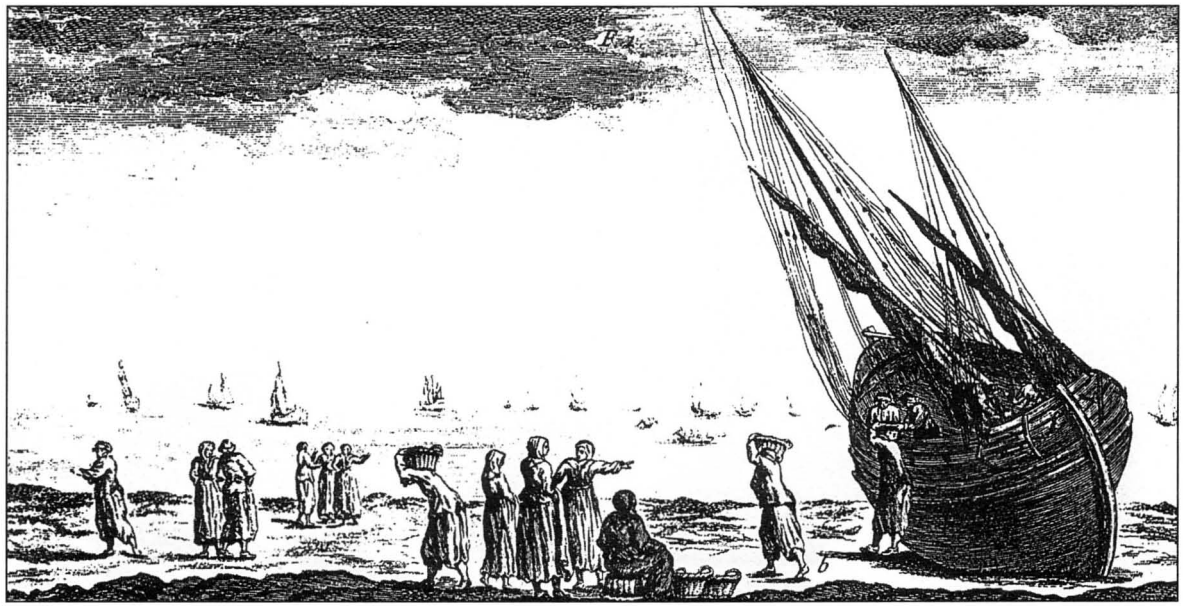

Fig. 8. – Le déchargement du maquereau à terre.
Gravure de Haussard.
Extr. de L.-H. DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches...*, pl. IX, partie 3, sect. III.

2. La pêche vivrière sur les côtes léonardes et trégorroises

Ce poisson connaît sur les côtes des amirautés de Tréguier et du Léon une «saison». Ce qu'il convient donc de désigner comme «la saison du maquereau» est un événement annuel sur les côtes trégorroises, un moment fort de l'année. On assiste alors à un phénomène qui pourrait paraître surprenant : les paysans quittent leurs champs et embarquent à la marée sur des bateaux d'amis ou de connaissances. Ils ne sont pas les seuls, puisque les femmes, les enfants, les vieillards le font également. Les habitants des paroisses riveraines s'affairent à préparer et à participer activement à cette pêche. Il est sans doute légitime d'imaginer que cette saison peut être l'équivalent des périodes de moissons, avec tout ce que cela implique de comportements communautaires, voire festifs. Verdier n'évoque-t-il pas en 1745, le «plaisir» que prennent les habitants à pêcher[26] ? Il est indéniable que cette saison est un moment fort de la sociabilité paroissiale, voire interparoissiale, sur les côtes du Trégor.

La pêche vivrière sur les côtes trégorroises peut être véritablement qualifiée d'universelle car elle concerne tout le monde : pêcheurs, paysans, femmes, enfants, vieillards. Lorsqu'il visite l'amirauté de Tréguier en 1726, Le Masson du Parc remarque que la pêche y est très faible, «si l'on excepte la pêche du maquereau qui se fait généralement par tous les riverains qui peuvent monter sur les

[26] Arch. nat. Marine, C[5] 35.

batteaux, qui servent le reste de l'année à faire le commerce du goémon et du sable marin», mais il constate également que «beaucoup de pescheurs aux costes de l'Est que de l'Ouest de cette Amirauté sans compter les riverains terriens qui font la pesche aux maquereaux sont plus des laboureurs que des matelots pescheurs[27]». La pêche du maquereau est alors indéniablement une activité d'appoint : à Port-Béni, Le Masson constate que la côte ne se prête guère à la pêche, et «c'est en quoi le génie des habitants convient parfaitement avec la nature du terrain qu'ils habitent. La plupart des laboureurs riverains de ce canton ont des bateaux pour la récolte du gouesmon et dans les tems de la pesche au maquereau, la plupart de ces riverains sont sur ces bateaux pour y faire la pesche de ce poisson et après la saison retournent à la culture de leur terre[28]». Les neuf pêcheurs classés de Plougrescant ne correspondent pas à la réalité, car ce chiffre ne comprend pas «ceux qui font la pêche du maquereau à la coste durant la saison et qu'il faut regarder plus comme des laboureurs que comme des pêcheurs de profession, aussi ne s'éloignent-ils pas de la coste et ils n'y font la pêche que lorsque le poisson vient à terre[29]». Nous pourrions multiplier les exemples. Les pêcheurs de maquereaux pratiquent donc la pluriactivité.

Les techniques de pêche sont celles que nous avons décrites plus haut. En baie de Morlaix, «les pêcheurs prennent les maquereaux comme dans la Manche (*sic*), avec des manets [filets], dont les mailles ont quinze lignes d'ouverture en quarré [...] ; quand ils se servent d'haims, ils les amorcent avec des chevrons ou de la maniguette [c'est-à-dire des crevettes pilées avec du frai de poisson] que les femmes prennent avec des sacs de serpillière, dans de petites anses, sur le sable, à la basse eau[30]». Duhamel du Monceau décrit cette pêche dans les quartiers de Morlaix et de Roscoff dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : «Les bancs de ce poisson paroissent au commencement de mai, à deux ou trois lieues des rades de Morlaix et de Roscoff [donc de la baie de Morlaix]. Pour faire cette pêche, quatre, cinq ou six matelots s'associent pour se pourvoir de filets, & payer sur le profit de la pêche un droit à celui à qui appartient le bateau, qui est ordinairement du port de quatre jusqu'à neuf tonneaux[31].» Il ne s'agit donc de rien d'autre que de la location d'un bateau...

Pourtant, dès 1726, la pêche des Trégorrois et des Léonards avait changé de physionomie, les pêcheurs qui commerçaient avec l'ensemble de la province ne le font plus : «Ce commerce est entièrement aujourd'huy anéanti : tout le maquereau que l'on pesche se consomme tous dans la province et les salaisons qui s'y font dans les mers voisines de la coste proviennent des pesches de bateaux pescheurs forains qui même apportent avec eux leur sel et préparent à bord leur poisson[32].» Le commissaire des classes du quartier de Morlaix, Boucault, décrit cette pêche en 1784 : «Il y a bien dans la partie de Roscoff et autres paroisses de l'embouchure de la rivière de Morlaix, et de celle de Lannion, comme aux environs de Perros, plusieurs petits batteaux qui font la pêche journalière et nécessaire à la consommation du païs.» Ceux-ci étant de faible tonnage, ils «ne s'éloignent pas de la coste, ne composent leur équipage qu'au moment de pousser au large, et lorsqu'ils sont de retour, ils partagent sur le champ leur pêche ou le produit d'elle, sans en rendre compte[33]». Sur les côtes léonardes, ce type de pêche n'est pas pratiqué «parce que la proximité de la mer du Four et d'Ouessant chasse

---

27 *Ibid.*, C[5] 20, f° 158 v°.

28 *Ibid.*, f° 126 v°.

29 *Ibid.*, f° 132 r°.

30 H.-L. DUHAMEL DU MONCEAU, *op. cit.*, sect. III, chap. Ier, art. XI, § 3, p. 184.

31 ID., *ibid.*, t. III, p. 70.

32 Arch. nat. Marine, C[5] 20, f° 157 v°.

33 *Ibid.*, C[5] 50, lettre de Boucault, 12 octobre 1784.

le poisson et l'empesche de séjourner à la coste[34]».

Les flottes léonardes et trégorroises ne sont pas très importantes au XVIIIe siècle. En 1726, Le Masson remarque à Roscoff «cinq grands batteaux du port d'environ douze à quinze thonneaux dont les maîtres avec neuf dix ou douze hommes d'équipages font la pesche du maquereau en dérive depuis la mi-mai jusques à la fin de juillet, il y a encore trois autres petits batteaux qui servent à la pesche du poisson frais[35]». Le maquereau mobilise donc entre 45 et 60 hommes sur les grands bateaux durant la saison, sans compter les plus petites unités. Le rapport de l'intendant des Gallois de La Tour, en 1733, se contente de mentionner : «La pêche du maquereau à Roscoff se fait pour la plus grande partie par des Normands au mois de mai et de juin[36].»

Douze ans plus tard, Verdier estime, quant à lui, que la pêche du maquereau est «un objet considérable à Roscoff, y commence en may et y finit ordinairement le 25 juillet. Les pêcheurs de Roscoff n'ont, pour faire cette pêche, que trois bateaux de 8 tonneaux montés de 9 hommes d'équipage [...]. Une partie du macreau qui se pêche à Roscoff est transportée par les chasse-marées dans les villes circonvoisines où il se consomme vert, l'autre est salée et envoyée à Saint-Malo, Grandville, Dieppe, et en tems de paix, aux isles de Gerzey et Grenesey[37]».

En ce qui concerne le Trégor, la saison (de mai à juillet) mobilise un nombre plus grand de personnes : en 1787, 20 à 25 hommes embarquent sur chacun des 67 bâtiments de pêche (de 2 à 8 tonneaux) du quartier de Tréguier-Paimpol. Cela signifie qu'il y a entre 1340 et 1675 personnes à embarquer (1507 en moyenne). En temps normal, les chiffres sont de 5 à 6 pêcheurs par bateau, soit entre 335 et 402 personnes (368 en moyenne[38]). Cela peut sembler énorme, mais ce quintuplement des équipages est confirmé par ailleurs. La saison du maquereau est bien un moment fort de la vie du littoral.

Quant à la pêche côtière, qui se pratique aux environs de l'île de Batz, elle ne diffère somme toute que peu de celle «qu'on fait auprès de Roscoff. La plus grande partie des pêcheurs s'établissent à sept ou huit lieues de l'isle, depuis le nord-est jusqu'à l'ouest ; ils se démâtent & dérivent sur leurs filets, qui sont fait avec du fil plus fort que ceux dont on fait usage dans la Manche, parce que les maquereaux sont plus gros[39]».

«La pêche des maquereaux se fait du côté de Roscoff en Basse-Bretagne par deux sortes de bateaux ou barques : les unes petites et sans ponts, les autres plus grandes et pontées. Les petits bâtiments n'ont pour l'ordinaire de 9 à 12 hommes d'équipage, ils vont à 6 ou 7 lieues au NW de l'île de Batz où les pêcheurs vont tendre leurs filets. Leur pêche étant faite, ils retournent le lendemain à Roscoff pour vendre leur poisson. Il n'y a environ que 22 petits bateaux employés à cette pêche dont 10 ou 12 sont de la Hougue en Normandie, lesquels se rendent à Roscoff vers la fin du mois d'avril où ils restent jusqu'à la fin juin. Les autres sont des environs de Roscoff. La pêche commence la première semaine de mai et finit à la fin de juin. Chaque bateau pêche environ 25 milliers de maquereaux[40].»

Chardon, inspecteur des pêches, constate «qu'on ne fait d'autre pêche que celle du pois-

---

34 Arch. nat. Marine, C[5] 20, f° 157 v°.

35 *Ibid.*, f° 187 r°.

36 Alain-J. LEMAÎTRE, *La misère dans l'abondance. La Bretagne au XVIIIe siècle d'après le mémoire de l'intendant Jean-Baptiste des Gallois de La Tour (1733)*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1999, p. 201.

37 Arch. nat. Marine, C[5] 35, Mémoire sur la pêche qui se pratique dans l'étendüe du ressort des Amirautez de Brest et Morlaix, 1745.

38 *Ibid.*, C[5] 55, lettre du 14 août 1788.

39 H.-L. DUHAMEL DU MONCEAU, *op. cit.*, sect. III, chap. Ier, art. XI, § 3, p. 184.

40 J. SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel du commerce*, *op. cit.*, t. III, p. 262.

son frais nécessaire à la consommation journalière du pays». Mais il souligne également que «les poissonniers du pays font aussi cette pêche. Une partie de ce poisson est vendue aux marchés voisins et l'autre partie vendue par les pêcheurs normands[41].» En 1785, on juge «qu'il ne se fait point dans l'étendue de ce siège [l'amirauté de Tréguier] de pêche qui mérite considération. Celle du maquereau seroit un objet assez important, mais ne se fait pas par les gens du pays que pour l'approvisionnement des marchés voisins. Celle pour l'exportation se fait par les Normands[42].»

Nous recourrons à nouveau au témoignage de Le Masson du Parc pour mieux comprendre la pêche du maquereau dans la première moitié du XVIIIe siècle. Dans ses *Observations* sur les pêches de l'amirauté de Brest, il déclare que «toutes les pesches qui se pratiquent par les pescheurs du ressort de l'amirauté de Brest sont toutes riveraines, si on excepte celles des pescheurs de Roscoff, dont les pesches sont à elles seules plus considérables que toutes celles que pratiquent les pescheurs du mesme district qui est cependant d'une très grande étendue, ces pescheurs de Roscoff sont les seuls avec ceux de Plouneour, des Correjou et Armorique de Tremeneach et de Plouguerneau qui fassent la pêche des filets en dérive [...][43]». Cette prééminence de Roscoff s'explique sans doute par le fait que ce port pêche le maquereau à l'aide de filets dérivants, cette pêche «n'est pratiquée que dans trois endroits au plus dont le principal est Roscoff [44]».

L'étude du questionnaire de 1810 sur la pêche dans l'arrondissement de Lannion nous permet de faire le point sur les pêches trégorroises au début du XIXe siècle. Les poissons pêchés sont alors le maquereau, le lieu, le congre et la julienne. Tous ceux-ci constituent «ce qu'on appelle la grande pêche. On s'occupe dans toutes les saisons de la petite pêche pour la consommation locale[45]». À Perros-Guirec, la saison du maquereau «a lieu tous les ans aux mois de juin et juillet. Elle varie parfois quant à la durée. Cette année 1810, elle a duré pendant le cours du mois de juin et le poisson a disparu au commencement de juillet.» Elle constitue en fait une interruption des pêches pratiquées toute l'année, tout comme «la récolte des grains, des varechs ou des gouesmons[46]».

Mais le maire de Perros-Guirec nous apprend également que l'on sale le maquereau «dans le havre de Ploumanac'h, petit port à peu de distance de celui de Perros et faisant aussi partie de la commune. Ce sont d'industrieux et laborieux Normands qui se mêlent de ce commerce. Ils achètent le poisson avec les pêcheurs, d'où ils le désignent pour l'approvisionnement de Paris et plusieurs autres villes de France». Les pêcheurs des communes de Trégastel, Perros-Guirec, Pleumeur-Bodou, Île-Grande, Louannec et Trélévern font également cette pêche et «vendent leur poisson à ceux qui y font la salaison». On retrouve exactement les mêmes réponses à Lannion, puisque «les maquereaux, juliennes, congres, etc., sont salés et mis en baril par des Normands qui les enlèvent pour la consommation de Paris et autres grandes villes de l'Empire[47]». Nous retrouvons ici les Normands mais, à la différence du siècle précédent, ils ne viennent plus pratiquer eux-mêmes ces pêches, ils se contentent d'acheter leur produit afin de le saler et de l'exporter. Remarquons que le principe de la salaison s'est étendu à d'autres espèces que le maquereau.

---

41 Arch. nat. Marine, C[5] 175, rapport de Chardon, novembre 1781.

42 Service historique de la marine, Vincennes, SH 18, f° 52.

43 Arch. nat. Marine, C[5] 20, f° 218 v° - 219 r°.

44 *Ibid.*, f° 220 r°.

45 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 3 Z 16, réponses du maire de Lannion.

46 *Ibid.*, 9 M 13, réponses du maire de Perros-Guirec.

47 *Ibid.*, 3 Z 16, réponses du maire de Lannion.

La pêche du maquereau est estimée d'un rapport annuel de 300 000 francs dans l'arrondissement de Lannion, tandis qu'à Perros-Guirec, le maire insiste surtout sur le fait que «ces pêches occupent beaucoup de malheureux, leur permettant de nourrir et entretenir leurs familles, favorisant la circulation du numéraire étant dans le pays et formant beaucoup de marins pour l'état[48]».

Selon les chiffres fournis, la saison du maquereau en juin et juillet occupe dans l'arrondissement de Lannion 120 bateaux montés par 300 pêcheurs, soit 2,5 hommes d'équipage par bateau. À Perros-Guirec et Ploumanac'h, la flotte se monte à 9 bateaux. En temps normal, «si ces bateaux sont ordinairement montés par 3 ou 4 personnes, ils sont armés de 12, 15 ou 20 personnes suivant la grandeur des embarcations [...]». Un rapide calcul permet d'obtenir les résultats suivants : hors saison du maquereau, ce sont 15 navires montés par 45 à 60 hommes et, lors de la saison, ces mêmes 15 navires sont alors montés par 180 à 300 personnes.

La pêche à Perros-Guirec mobilise donc lors de la saison approximativement le même nombre d'hommes que dans l'ensemble de l'arrondissement de Lannion. Afin de compléter les équipages pour la saison, les maîtres de barques ont recours à une solution fort simple et éprouvée car «cette augmentation d'équipage est formée de cultivateurs riverains qui ont la connaissance des actions de la marine et qui vont aider aux pêcheurs de profession[49]».

Il ne semble pas y avoir pour la pêche d'usages locaux particuliers, puisque, dans l'arrondissement, «chaque pêcheur est libre de disposer du produit de sa pêche comme bon lui semble». Toutefois, «il existe un usage pour le maquereau, qui est que les saleurs sont tenus de livrer à l'approvisionnement des environs jusqu'à environ la moitié de la pêche aux prix convenus avec les pêcheurs. Sans cette précaution qui est très ancienne, l'accaparement auroit lieu[50]». Cette précaution amène parfois des plaintes des partenaires commerciaux. Des saleurs de Granville se plaignent en 1808 auprès du sous-préfet de Lannion de concurrence déloyale, un autre marchand les ayant précédés et ayant passé des marchés avec les pêcheurs, le préfet donne alors son avis sur le sujet : «J'ai reçu avec votre lettre du 20 [juin] du courant, une pétition des Sr Gosselin, Germain, Chartier et la Planche, marchands saleurs de Granville, par laquelle ils se plaignent de ce qu'à leur préjudice un autre marchand saleur qui les avait précédés s'était assuré des Bateaux qui leur fournissaient habituellement du poisson pour leur salaison, et avait passé avec les propriétaires des bateaux des marchés par écrit, pour qu'ils ne fournissent du poisson qu'à lui seul.» Les saleurs demandent une intervention du préfet afin «d'annuler de semblables conventions et en empêcher l'effet. Aucune loi, aucun règlement M. le sous-préfet, ne s'opposant à des marchés et conventions de la nature de celles dont il s'agit, et comme le gouvernement n'a jusqu'à présent prescrit aucune règle relativement à la pêche du maquereau sur les côtes, l'administration n'a rien à statuer à cet égard. Tous les particuliers et marchands saleurs sont libres de faire des marchés semblables qui rentrent dans la classe des conventions commerciales[51]». Cette plainte se révèle vaine, comme l'objet du litige est un contrat commercial privé. La pêche des maquereaux fait bien partie d'une filière agroalimentaire.

Les arrondissements de Lannion[52] et de Tréguier[53] totalisent (hors saison du maquereau) 100 embarcations et 297 hommes d'équipage. La moyenne d'hommes par navire s'établit autour de 3.

---

48 Arch. dép. Côtes-d'Armor, 3 Z 16 et 9 M 13.

49 *Ibid.*, 9 M 13, réponses du maire de Perros-Guirec.

50 *Ibid.*, 3 Z 16, réponses du maire de Lannion.

51 *Ibid.*, 1 M 47, 27 juin 1808.

52 Il s'étend de Locquémeau à Trélévern.

53 Il s'étend de Trévou-Tréguignec à Pleudaniel.

3. Les pêches normandes sur les côtes bretonnes

L'ensemble de la documentation consultée témoigne de l'existence, autour de Roscoff, d'un pôle de pêche important. Son originalité est constituée, non pas par les techniques mises en œuvre, mais par les acteurs de cette pêche qui sont surtout normands et par les filières commerciales que l'on peut alors observer.

Une pêche ancienne

Il semble que l'origine de l'organisation dont nous allons parler remonte à l'époque médiévale. Les poissons qui remportent le plus de succès sont, au XIVe siècle, le merlu (pêché par les Cornouaillais) ainsi que le hareng de Boulogne et de Dieppe. Or les difficultés des transports pour la redistribution des prises sont telles qu'il faut procéder à des opérations de conservation, que ce soit le séchage mais encore le saumurage et le saurissage. Dans les deux derniers cas, cela consiste à conserver les poissons dans du sel ou une solution saline. Il faut donc du sel en grande quantité. Si les salines se trouvent dans nombre d'endroits sur les côtes de la Manche, le sel récolté ne peut suffire. Selon J.-C. Hocquet, il faut 40 livres pour saler un quintal (100 livres) d'anguilles, de loups, 30 livres pour le maquereau et 20 livres pour la sardine et les petits poissons[54]. Les Dieppois bénéficient depuis le XVe siècle d'une exemption de gabelle pour le sel de pêche mais il leur faut tout de même du sel. Les Bretons ont la chance de se trouver non loin d'un centre de production important et de qualité : les marais salants de Guérande. Ce sel bénéficie d'une bonne réputation et les échanges entre zone paludière et ports de Bretagne sont nombreux.

Dans toute l'Europe du XVIe siècle, la population augmente et les pêches se développent. Le maquereau est de plus en plus pêché le long des côtes bretonnes, normandes ou irlandaises ; son commerce s'accroît donc. La pêche du hareng va connaître de graves difficultés au début du XVIIe siècle, et certains ports qui la pratiquent jusqu'alors vont cesser de le faire. Parmi ceux-ci, on relève Port-en-Bessin, Sainte-Honorine, Honfleur, Étaples... L'activité se ralentit puis disparaît à Saint-Valery-sur-Somme ou à Calais et seuls Fécamp, Dieppe, Boulogne, Saint-Valery-en-Caux, Dunkerque résistent à cette crise...

Il faut donc pour ces pêcheurs normands ou picards trouver de nouvelles solutions. Ils vont alors s'orienter en partie vers la pêche d'un nouveau produit : le maquereau, poisson qui ne se pêche pas à la même période de l'année que le hareng.

Les facteurs qui expliquent ce qui peut apparaître comme une étonnante fréquentation normande et picarde de la baie de Morlaix sont multiples : tradition commerciale (dans le cas du sel en particulier), augmentation de la demande, disparition (ou ralentissement) de l'activité harenguière aboutissent à une réorientation de la pêche vers d'autres produits. Enfin, il ne faut pas négliger un dernier facteur : ce poisson se déplaçant au cours de l'année en bancs de la Manche vers la mer du Nord, l'embouchure de la première est donc la zone où l'on est certain d'en prendre le plus. Roscoff se trouve être un port idéalement placé à proximité des zones de pêche et relativement bien protégé.

Les acteurs de la pêche : une prédominance normande

L'ensemble des observateurs de la pêche du maquereau sous l'Ancien Régime donne des indications relativement proches les unes des autres. Les zones de pêche se situent au large de la Bretagne, entre les Sorlingues et Ouessant, plus proches de la Cornouailles que

54 J.-C. HOCQUET, «Poisson du riche et hareng du commun», dans Michel MOLLAT [dir.], *Histoire des pêches maritimes en France*, Toulouse, Privat, 1987, p. 87.

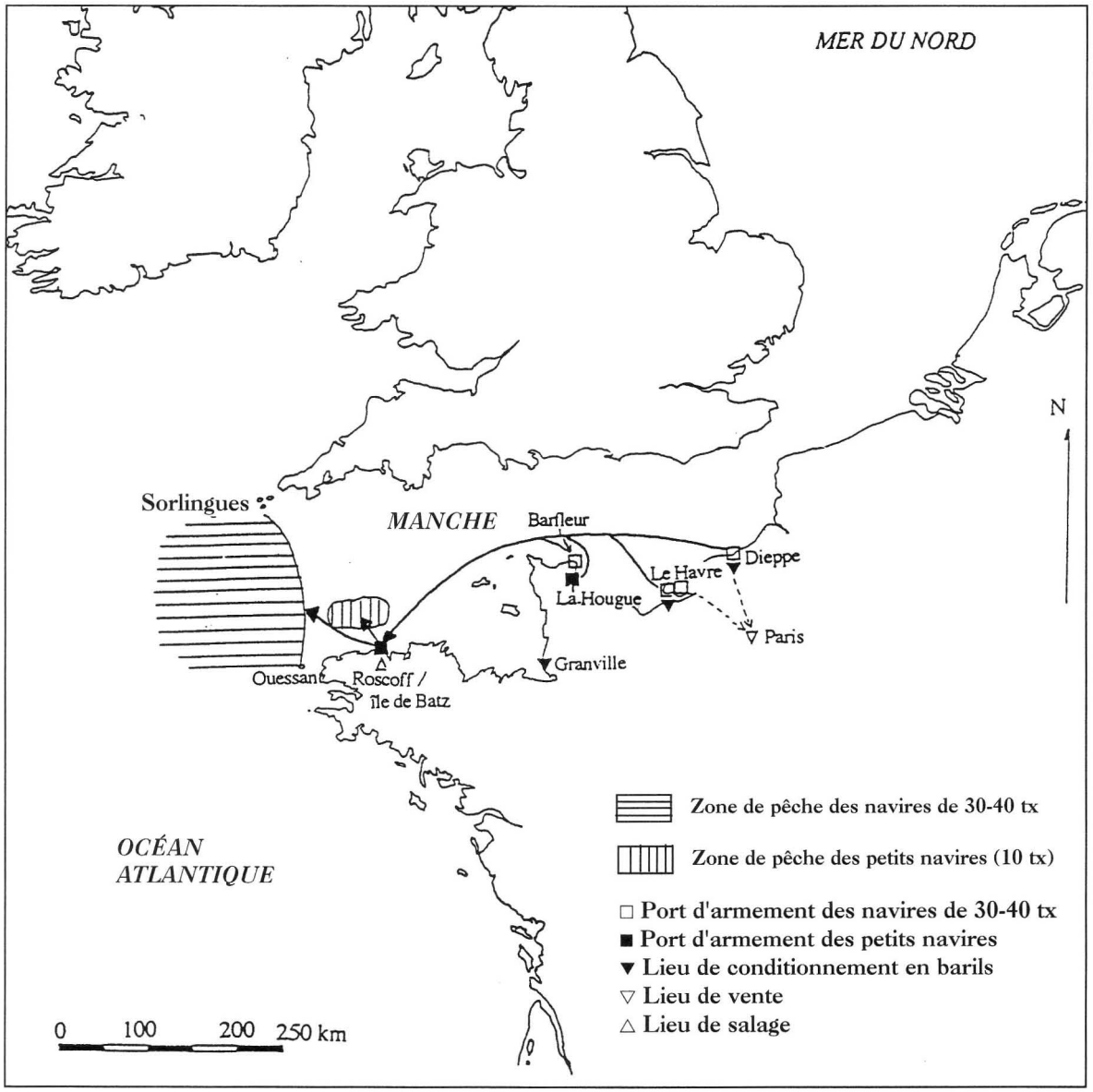

Fig. 9. – Carte des zones de pêche du maquereau.

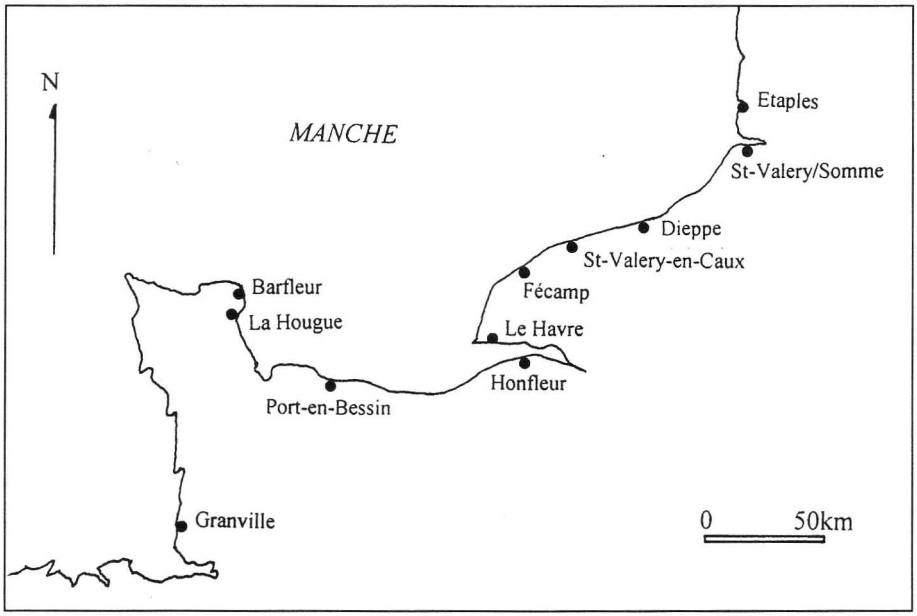

Fig. 10. – Carte des ports normands d'armement pour la pêche du maquereau mentionnés dans nos sources.

de la Bretagne. Dès la mi-avril (ou plus tard selon les années), des navires normands arrivent à Roscoff pour compléter leur avitaillement, en sel en particulier. Les navires dieppois apporteraient leur sel avec eux[55].

Nous ne savons pas avec certitude quand les Normands sont arrivés pour la première fois à Roscoff, mais dès 1673, le «règlement des droits et salaires des officiers des sièges d'amirauté» impose, par son article IV, que pour «les pescheurs qui vont journellement à la pêche, [ils] ne prendront qu'un seul congé par an, pour l'enregistrement duquel ils payeront au lieutenant seize sols, au Procureur de sa Majesté six sols & au Greffier huit sols, y compris son Expédition. Et quant à ceux qui vont à la pesche des maquereaux & Harengs, tant dans la Manche qu'en Isle de Bas [...] prendront aussi un congé pour chacune desdites pesches, sans toutefois qu'ils soient obligez d'en prendre un pour chaque voyage, pour l'enregistrement duquel, ils payeront au Lieutenant général ou particulier dix sols, au procureur de sa Majesté quatre sols, & au greffier six sols, y compris aussi son expédition[56]». Il ne faut pas perdre de vue qu'à cette date, les amirautés n'existent pas en Bretagne : elles ne sont établies qu'en 1691... Il existe donc un trafic interprovincial dès la fin du XVIIe siècle.

Béchameil de Nointel juge que la pêche des maquereaux sur les côtes léonardes occupe, pendant les années de paix, «12 à 15 Bâtiments qui venoient de la Hougue en

55 Puisqu'ils sont exempts de gabelle, il n'est pas forcément intéressant pour eux de l'acheter à Roscoff.

56 Arch. nat. Marine, G[5] 1, règlement des droits et salaires des officiers des sièges d'amirauté, 20 août 1673.

Normandie du port de 10 à 12 Tonneaux, 10 à 12 Bâtiments qui venoient aussi de Dieppe, du Havre de Grace et de Honfleur, du port de 30 à 40 Tonneaux : et autour, de 20 petits Bâtiments de Rosco et des autres bourgs qui sont sur la Côte de Bretagne». Nous voyons ici la double origine des pêcheurs : près de 25 navires normands et environ 20 barques de pêches bretonnes s'y adonnent. C'est donc à une véritable migration de travail que l'on assiste de la part de Normands au début de la saison. La présence normande n'est donc pas systématique et est sans nulle doute liée aux événements politiques ; un mémoire de 1718 ne note que des navires locaux, «mais il y a des années ou il en vient de la coste de Normandie. Une partye de ce poisson se salle dans des barils et se vend sur les costes de Picardie et Normandie et le reste se débite dans le pays [...][57].» Les prises ne sont bien évidemment pas régulières, ce qui nous est confirmé deux ans plus tard par les réponses apportées à un questionnaire sur la pêche dans le département de Brest : «Il y a des années ou l'on en pêche beaucoup et d'autres ou l'on en pêche très peu.» À la question de savoir «sy la pêche en est considérable», l'auteur présente une évaluation sur sa consommation : «On consomme environ un quart de ces maquereaux frais sur les lieux et aux environs, on en salle le surplus dans des barils que l'on vend sur les costes de Picardie et de Normandie[58].» Sans doute faut-il voir ici une différence des habitudes de consommation, également liées à la proximité du marché : les Bretons mangent du maquereau frais, tandis que les Normands le mangent salé.

En 1726, la filière du maquereau roscovite connaît une baisse notable des captures, puisque, même s'il vient encore à Roscoff, lors de la saison, environ trois ou quatre petits bateaux de La Hougue, ils n'y restent plus qu'une quinzaine de jours ! Les grosses unités arrivent ensuite, ce sont «encore sept à huit gros bateaux pontés de Ste Honorine et de Barfleur qui prennent leur sel à Roscoff pour aller ensuite faire leur pesche avec les autres grands pescheurs normands étant comme eux du port de vingt à trente tonneaux et de quinze à vingt hommes d'équipage[59]». Selon Le Masson du Parc, lors des bonnes années, «lorsqu'il s'en faisoit une pesche considérable et par le moien des salaisons, les grands bateaux de Dieppe et des autres lieux de la coste voisine venoient dans le même parage faire la pesche. [...]. Les bateaux de la Hougue y venoient aussy faire la pesche mais ce commerce a cessé depuis que le poisson est venu rare à la coste et que les pescheurs bretons attribuent à la grande pesche que font les pescheurs normands à l'embouchure du canal où il la viennent faire dès le commencement du moy de may avant que les grand lits, flots, bouillons et bande de maquereaux soient entrés dans la Manche[60].»

La concurrence entre Bretons et Normands s'exprime parfois sur les bancs. Elle est attisée par le fait que les navires de ces derniers sont d'un tonnage supérieur (20 à 30 tonneaux) à ceux des roscovites (12 à 15 tonneaux). Leurs équipages sont bien évidemment plus nombreux, car outre les hommes destinés à la marche du navire et les pêcheurs, il y a sans doute une partie de l'équipage qui est plus particulièrement destinée au salage. Tout cela laisse à penser que les navires normands, qui ont une organisation proche de celle que l'on peut trouver chez les pêcheurs morutiers, peuvent dégager plus de bénéfices que les Bretons. Ils disposent également d'un marché plus large qui leur donne suffisamment de débouchés pour aller pêcher loin de leurs bases.

---

57 Arch. nat., 127 AP 2, carton 2, mémoire sur les différentes sortes de peches qui se font dans le département des classes des eveschez de Léon et Cornouaille, 3 mars 1718.

58 *Ibid.*, 127 AP 2, carton 2, mémoire pour Brest, 18 mars 1720.

59 Arch. nat. Marine, C5 20, f° 189 r°.

60 *Ibid.*, f° 188 v°-189 r°.

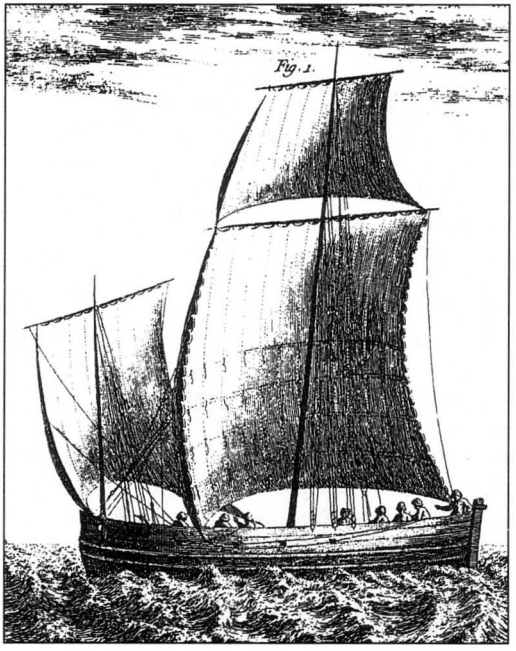

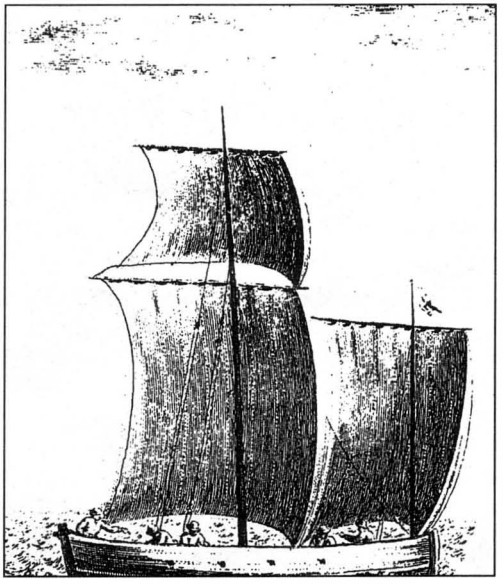

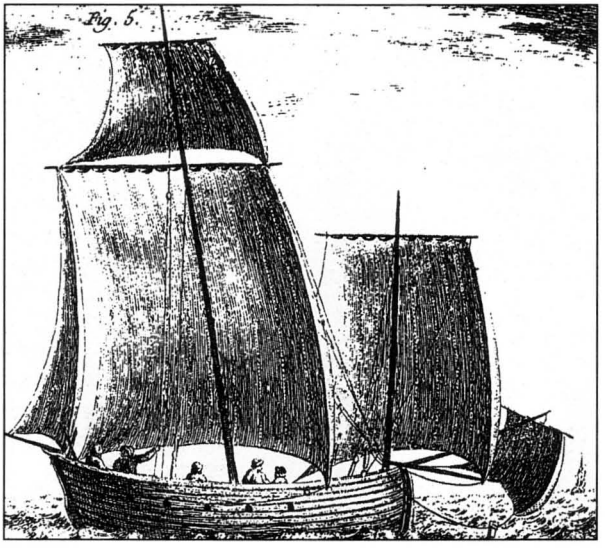

Fig. 11. – Types de navires de pêche fréquentant Roscoff.
Gravure de Haussard.
Extr. de L.-H. DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches…*, pl. XI, partie 2, sect. I.
Fig. 1 : bateau de pêche du Pollet (Dieppe).
Fig. 4 : warneteur du petit Veule (Dieppe).
Fig. 5 : clinquart de Saint-Valery.

Cependant, en temps de guerre, la rentabilité d'un telle pêche est aléatoire pour les Normands, puisqu'ils risquent la perte totale de leur navire et de son équipage : le ratio rentabilité/risque devient alors négatif, même si certains d'entre eux tentent tout de même l'aventure, ce qui tend à indiquer que ces pêches sont rentables pour ceux qui reviennent.

Dans les années 1770, Duhamel du Monceau constate une baisse évidente de la fréquentation de Roscoff par les Normands : «Cette pêche étoit autrefois fort abondante dans ces parages ; il y venoit alors dix à douze bateaux de la Hougue, sept à huit bateaux pontés de Sainte-Honorine, de Barfleur, &c. mais depuis plusieurs années, elle est moins avantageuse, puisque la plupart des bateaux ne prennent que cent ou deux cents maquereaux par mois, ce qui fait qu'il s'y en rend beaucoup moins : il n'en vient plus que trois ou quatre de la Hougue, & ceux qui s'y rendent des autres ports, achètent pour la plupart du sel à Roscoff pour saler en grenier le poisson qu'ils prennent à l'ouverture de la Manche, entre les Sorlingues et Ouessant. Ces pêcheurs font des campagnes qui durent un mois ou cinq semaines[61].» Baisse du nombre de navires, campagne plus courte, absence des Dieppois : c'est une période de crise. Mais les choses évoluent rapidement et, en 1781, Chardon remarque une situation différente. Lorsqu'il s'arrête à Morlaix, il note qu'en été «la Manche depuis Roscoff jusqu'aux environs de Saint-Malo, fournit une quantité considérable de maquereaux que les habitants de Dieppe et de Granville viennent pêcher sur les côtes de Morlaix. Les poissonniers du pays font aussi cette pêche. Une partie de ce poisson est vendue aux marchés voisins, et l'autre partie vendue aux pêcheurs normands[62]».

Boucault nous donne de précieuses indications sur l'état de la pêche du maquereau en 1784. Une situation inédite qui n'a pas jusqu'ici été rapportée semble naître à cette période : il s'agit d'une véritable collaboration entre Normands et pêcheurs locaux : «Le harang ne donnant point sur ces costes, et la sardine y étant fort rare, il ne reste aux marins de ce païs que la pêche du maquereau : mais les marins de ces costes n'étant pas possesseurs de batteaux, lignes et filets propres à cette pêche, faitte en grand, ne la font qu'en s'embarquant, en suplément d'équipage, sur les batteaux des ports de Normandie qui viennent pêcher dans ces parages depuis la fin d'avril jusqu'en aoust au plus tard, tems auquel, le maquereau ne donnant plus, ces bâtiments se retirent dans leurs ports, où ils comptent du produits de leurs pêches[63].» Cette collaboration prend aussi des formes plus classiques, et le commerce avec la Normandie va être le fait des barques bretonnes, qui sont souvent de petites unités de pêche qui se transforment alors en caboteurs, destinées à porter les barils de maquereaux salés «à Dieppe, au Havre de Grace, à Granville et en d'autres endroits de la Côte de Normandie». Une alternative est le fait des pêcheurs normands «qui achètent du sel à Rosco, sallent le poisson en Mer, et l'emportent chez eux sans coucher à Rosco[64]». Les congés délivrés à Perros-Guirec nous révèlent en 1784 deux navires qui pratiquent ce commerce : ce sont le *Saint-Charles*, navire de 15 tonneaux, de Saint-Malo, qui se rend à Dieppe, dont le capitaine est Charles Le Duc, et le *Pierre-Yvon*, de Brest, 35 tonneaux, qui fait le même voyage, capitaine Pierre Ollivier. Tous deux sont chargés de maquereaux[65]. Il faudrait pouvoir savoir si ces navires sont affrétés par des Normands ou des Bretons. Il est vraisemblable que ce sont ici des Normands qui utilisent des navires bretons pour transporter les cargaisons.

---

61 H.-L. DUHAMEL DU MONCEAU, *op. cit.*, sect. III, chap. Ier, art. XI, § 3, p. 184.

62 Arch. nat. Marine, C^5^ 60, f° 528.

63 *Ibid.*, C^5^ 50, lettre de Boucault, 12 octobre 1784.

64 J. BÉRANGER, J. MEYER, *op. cit.*, p. 139.

65 Arch. nat., G^5^ 126/2.

En 1794, Cambry remarque encore à Roscoff, «quarante à cinquante bateaux dieppois de cent à cinq cent tonneaux, qui, gênés par la gabelle, achetoient pour la pêche du maquereau, le sel dont les négociants de Roscoff se fournissoient au Croisic[66]». Le tonnage cité par l'auteur nous semble peut-être un peu fort, tout comme le nombre de navires de Dieppe : ils sont sans doute moins nombreux, et surtout ils sont sans doute originaires d'autres ports.

4. Les raisons d'une domination allogène

Pourquoi cette désaffection des Bretons pour la pêche du maquereau ?

C'est vers Le Masson du Parc qu'il faut à nouveau se tourner pour avoir une explication claire : si la pêche trégorroise est si peu développée, c'est tout simplement qu'elle n'intéresse guère les habitants qui ne la considèrent que comme un revenu d'appoint. En effet, «tant que la paix durera, on ne doit point se flatter que la pêche [bretonne] s'y rétablisse. Ces paysans qui sont aisés et riches ne quitteront point la culture de leurs terres pour prendre le parti de la mer, la valeur de leurs denrées qui sont fort chères dans cette partie des costes de la basse Bretagne leur fournit abondamment toutes les choses et comme il ne s'y fait plus d'armement, les matelots qui restent chez eux tranquillement ont quitté la pesche pour s'adonner à la culture des terres[67]».

On peut penser qu'il existe deux types de pêcheurs de maquereaux : les riverains et les matelots classés. La pêche du maquereau connaît une mutation au début du XVIIIe siècle. La forte concurrence des métiers de la terre, la diminution de la ressource et la concurrence des autres provinces ont fait sombrer la pêche «proto-industrielle» trégorroise. La pluriactivité des gens de mer a sans doute également détourné de la pêche du maquereau bon nombre de pêcheurs potentiels.

Le *Corps d'observation* des états de Bretagne s'alarme de la situation des pêches bretonnes vers 1758 : il ne peut que constater que «les pêcheurs de Dieppe passent les mois de Mai, Juin et Juillet à la Pêche du Maquereau devant l'île de Bas. [...] On ne peut se dissimuler qu'il ne soit plus difficile d'établir une pêche nouvelle que de soutenir celles qui se sont introduites d'elles-mêmes». Afin d'encourager ces pêches, des solutions sont proposées : «Peut-être qu'une gratification par barrique de Maquereau salé, détermineroit les pêcheurs à faire quelques tentatives. S'il n'étoient retenus que par le défaut d'instruction, la Société ne négligeroit rien pour faire prospérer l'encouragement, en leur fournissant les détails de cette pêche & les préparations de ce poisson[68].» Les états décideront d'une gratification (nous dirions une subvention) de 30 sols par barrique de maquereau salé, pêchés sur les côtes de la province, par les habitants. Cette société propose également de supprimer les congés d'un an, destinés à la pêche du poisson frais.

La situation alarmante de la pêche du maquereau est à nouveau mentionnée en 1787, lorsque le subdélégué de Tréguier constate qu'il faut une intervention de l'État : «La pêche du maquereau tombera nécessairement si le gouvernement ne vient à son secours [...].» D'ailleurs, «on les vend (les maquereaux) à Dieppe à vil prix[69]».

---

66 Jacques CAMBRY, *Voyage dans le Finistère, ou état de ce département en 1794 et 1795*, édition critique avec introduction et commentaire par Dany Guillou-Beuzit, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1999, p. 75.

67 Arch. nat. Marine, C[5] 20, f° 158.

68 ABEILLE et MONTAUDOUIN, *Corps d'observations de la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Rennes, établi par les États de Bretagne*, Rennes, Vatar, 1758, p. 244.

69 Arch. nat. Marine, C[5] 55, lettre du 14 août 1788.

Un mémoire adressé par la société populaire de Tréguier au comité de la Marine et des Colonies, intitulé *Plan d'amélioration pour la commune de Tréguier* et daté du 28 pluviôse an III (16 février 1795), fait le point sur la pêche du maquereau sur les côtes du district de Tréguier. Il nous informe que, «huit ans avant la révolution [1781], on forma des établissements de pêche desdits poissons à notre côte, mais à la ligne, ce qui à beaucoup près n'est pas aussi avantageux que celle qui se fait aux filets.

«Elle occupoit pendant les mois d'avril, mai et juin, dans la distance de huit lieües des côtes, 60 bateaux de 4 tonneaux chaque et mille hommes y compris les enfants de 10 à 15 ans. Cette pêche favorisée deviendroit, outre son riche produit, une pépinière de matelots. Le poisson s'expédioit en grande partie pour la Picardie, Normandie et Paris ; le reste se consommoit dans le pays et diminuoit la consommation des viandes. Avec un peu d'industrie, il seroit possible, en faisant macérer les dépouilles du poisson, obtenir de l'huile bonne pour l'éclairage, pour la tannerie, le savon, etc.[70]»

Cette présentation mérite que l'on s'y arrête. Nous n'avons pas trouvé de traces d'un établissement de pêche spécifiquement installé sur les côtes aux alentours de 1781. Par ailleurs, l'estimation du nombre de pêcheurs, mêmes occasionnels, ne nous paraît pas exagérée pour la rivière de Tréguier : il suffit de comparer ces chiffres à ceux de 1810 que nous avons étudiés plus haut. Le nombre et le tonnage des navires est également de l'ordre du probable, avec 60 barques de quatre tonneaux. Cela amène une évaluation globale d'un peu plus de 16 hommes par navire.

La société populaire propose des moyens de redresser la pêche ; ils sont assez simples : «Si la nation venoit au secours de nos marins-pêcheurs, en leur procurant des embarcations et filets, tels que les dieppois en ont construits, cette pêche devenant considérable à la paix, augmenteroit le nombre des bons marins qui seroient déjà formés à la fatigue par le plus dur des noviciats et le plus propre à les dresser sans presse, contrainte, ni autre moyen contraire à la liberté républicaine[71].» Cette demande repose donc sur une équation simple et classique : donnez-nous des moyens, nous vous fournirons des marins... Cela nous indique surtout que la situation de la pêche trégorroise à cette époque est loin d'être bonne.

Une pêche soumise aux conjonctures

Comme toute autre pêche, celle du maquereau est soumise à d'importantes variations et donc à d'importantes baisses des prises. Deux causes majeures sont identifiables. La première est naturelle : il s'agit des variations des stocks de poissons, souvent observées par les contemporains et liées, entre autres raisons, à des variations thermiques des eaux. Nous avons pu l'observer entre 1751 et 1753. La seconde est humaine : il ne s'agit pas ici de la surpêche, si souvent incriminée, mais des conflits internationaux. La conjonction des deux facteurs n'est pas rare au XVIIIe siècle et provoque alors une crise grave. C'est ce qui se passe de 1710 à 1730 au cours de la guerre de Succession d'Espagne. puis lors de la guerre de Succession d'Autriche ou encore lors de la guerre de Sept Ans, qui coïncide à nouveau avec une baisse des stocks, amenant une nouvelle crise de la pêche sur nos côtes.

Le Masson du Parc dresse un tableau contrasté des pêches du maquereau en 1726. D'un côté, il note que «cette pesche est tombée et n'est plus aujourd'huy comme autrefois un objet pour le commerce quand il en provenoit des salaisons et on ne doit pas espérer d'en faire jamais aucunes à ces costes pendant la

70 Arch. nat. Marine, 3 JJ 149, pièce 24.

71 *Ibid.*

paix par la facilité qu'ont les grands bateaux pescheurs picards et normands d'y venir faire cette pêche sans aucunes craintes[72]». La salaison serait donc une activité pratiquée par les Bretons en temps de guerre, lorsque les marchands ne peuvent venir chercher eux-mêmes la matière première. «La crainte des corsaires anglois est un obstacle aux grands batteaux [normands] qui salent à bord d'entreprendre cette pesche ainsy elle tombe pour lors entre les mains des seuls pescheurs bretons qui ont bien moins de risques à courir puisqu'ils ont chez eux cette pesche à vüe de terre, des mêmes raisons ont depuis la paix fait cesser la pesche, par conséquent les salaisons des maquereaux qui s'y faisoient ordinairement toutes les années[73].» L'avantage des Bretons est alors évident : la faible distance des bancs aux côtes permet de pêcher dans une relative sécurité. Ce n'est pas toujours vrai, car lorsque la pression des ennemis se fait trop forte, la situation se bloque. Au cours de l'année 1744, en pleine guerre de Succession d'Autriche, les corsaires anglo-normands se font particulièrement pressants : «La quantité de corsaires de ces isles qui n'ont point quitté cette coste pendant l'été, ont interrompu totalement cette pêche, ce qui a causé un tort notable aux habitants du pays[74].» Verdier ne note alors plus que des navires venant des côtes du Trégor, exceptionnellement de Barfleur ou de La Hougue.

Une nouvelle crise survient vers 1760, lors de la guerre de Sept Ans. Duhamel du Monceau en est témoin : «Comme l'abondance de ce poisson a beaucoup diminué dans ces parages, les pêcheurs normands qui avoient coutume de venir pêcher et saler du poisson à Roscoff, n'y viennent plus guère depuis neuf à dix ans [aux environs de 1760] ; ils se tiennent sur leurs côtes et poursuivent les bancs de maquereaux jusqu'au Pas de Calais. Quand on en fait des salaisons, on emploie du sel du Croisic et de Brouage ; mais maintenant on en sale peu ; celui qu'on prend, se transporte frais dans les terres. Quand la pêche du maquereau est un peu abondante, on sale de leurs œufs pour faire de la résure, qu'on vend aux pêcheurs de sardines [...][75].»

Cette pêche est sans nulle doute commercialement intéressante pour les négociants bretons, qui investissent dans ce secteur. Ils demandent d'ailleurs une protection de la marine royale lors de la guerre de Sept Ans : «Les négociants de Morlaix et de Roscoff [...] avoient faits de petits armements dans ce dernier port destinés à la pesche du maquereau qui est une partie intéressante du commerce pour ce canton, parce qu'il se fait une grande consommation de ce poisson dans l'intérieur du pays, et une exportation considérable dans les provinces voisines, mais que leurs préparatifs sont devenus inutiles par l'acharnement de quelques petits bateaux de Jersey et de Guernesey qui rôdent continuellement sur cette partie de nos costes, ce qui leur cause une perte considérable et qui occasionnera une diminution de la nourriture ordinaire du peuple de ce canton et une augmentation par conséquence des autres denrées[76].»

Les temps de guerre peuvent, par contre, présenter pour les Bretons des avantages non négligeables, car «le matelot incertain de son séjour faisoit pendant l'été la pesche ou alors on y faisoit avec des rets dérivants la pesche aux maquereaux et des sardines, partie du produit de ces pesches étoit consommée fraîche dans le pays, partie se saloit pour le commerce, les pescheurs riverains n'estoient pas moins en usage». Lors de la saison hivernale, la pêche était également pratiquée par ces matelots : «Le matelot revenant du service s'occupoit pendant l'hyver à la pesche,

---

72 *Ibid.*, C5 20.

73 *Ibid.*

74 *Ibid.*, C5 35, mémoire de Verdier, 3 mars 1745.

75 H.-L. DUHAMEL DU MONCEAU, *op. cit.*, t. III, p. 69.

76 Arch. nat. Marine, B3 566, f° 68 r°, lettre du 19 juin 1762.

n'ayant point d'autre profession, et c'estoit pour eux une nécessité de le faire au retour de leur campagne.»

Un autre avantage est de laisser la pêche aux mains des Bretons, puisque «en tems de guerre, les grands bateaux Normands et Picards qui sont assez équipés en marchandises et par conséquent de bonnes prises n'osent venir se risquer de venir jusqu'aux côtes de Bretagne faire la pesche du maquereau par le péril qu'ils ont continuellement à courir d'estre pris par des corsaires de Jersey et Guernesey, ainsi les pescheurs bretons qui sont chez eux font alors la pesche avec bien plus de profit et de sûreté. D'ailleurs, suivant le sentiment des pescheurs lesdits bouillons et bandes de maquereaux [les bancs de ces poissons] qui viennent dans la Manche entre les Sorlingues d'Angleterre et Ouessant ne sont point encore détournés par la pesche des grands bateaux pescheurs et ils viennent en plus grande abondance longer la coste et la pesche s'y fait toujours alors avec beaucoup plus de succès.»

Tout cela fait que «ces raisons ou d'autres ont rebuté pendant la paix également les intéressés comme les pescheurs qui ne font plus la pesche au maquereau comme autrefois[77]».

*
* *

L'histoire des pêches du maquereau sur les côtes bretonnes peut apparaître étonnante, car l'essentiel de celles-ci semble donc être aux mains des Normands, les pêcheurs bretons n'assurant que la partie vivrière des prises. Le manque d'intérêt des Bretons a plusieurs raisons, mais la principale est certainement l'attrait de l'exploitation de la terre. Ils se chargent aussi parfois de la préparation de poissons et d'une partie de leur commercialisation. Ce système qui se met en place au cours du siècle voit les Bretons se placer dans une situation de dépendance : ils ne jouent au mieux qu'un rôle d'intermédiaire, mais deviennent le plus souvent de simples employés des commanditaires normands. Dans le secteur de la pêche, cette situation n'est pas exclusive : on retrouve une telle organisation dans la pêche des huîtres et plus encore dans les divers secteurs du cabotage[78].

Retenons pourtant que l'élément qui frappe ici est la pluriactivité des acteurs bretons : les paysans, les femmes, les enfants embarquent ou participent à la fabrication des filets, à la préparation des maquereaux en vue de leur commercialisation... Lors de la saison du maquereau, la baie de Morlaix devient alors un espace qui voit un foisonnement d'activités méconnues.

---

77 Arch. nat. Marine, C^5 20, f° 158.

78 L'histoire du commerce des toiles par Morlaix est, à ce titre, exemplaire.

Résumé

Les pêches du maquereau forment un secteur d'activité important dans l'économie de la Bretagne nord du XVIIIe siècle. Ces pêches sont d'une part des pêches vivrières, largement pratiquées par des populations riveraines (y compris femmes et enfants) qui se caractérisent par leur pluriactivité, et d'autre part des pêches commerciales d'une toute autre ampleur. La base de ces dernières est la baie de Morlaix, en particulier Roscoff qui concentre une grande part des activités annexes (salaisons, vente...). Ce sont pourtant des pêcheurs normands et picards qui les pratiquent, s'appuyant sur des populations locales qui embarquent parfois sur leurs navires. L'étude de ces pêches permet de voir comment elles participent d'une ouverture des littoraux bretons sur le monde et de leur intégration dans des circuits économiques qui s'étendent bien au-delà des seuls marchés locaux.

Abstract

Fishing for mackerel was a major economic activity in Northern Brittany in the XVIIIth century. For coastal communities (including women and children), this was a welcome supplement to the daily diet, and it was included in a network of other jobs, whereas commercial fishing was practised on a much wider scale. The latter was based in the bay of Morlaix and particularly in Roscoff, which concentrated most subsidiary activities (salting, trade...). The crews came from Normandy and Picardy, however, though they were helped by local fishermen who sometimes joined them. The study of these activities shows how they belonged with the opening of Breton coasts onto the wider world and how they were integrated into economic networks extending far beyond local markets.

Diverradur

E-keñver ekonomiez eo bet, e-doug an XVIII^{ved} kantved, a-bouez braz ar besketaerez brezili evid douarou an nord euz Breiz. Kalz gwazed o chom tost d'an aod, merhed ha bugale kenkoulz all a denne o bevañs diwar ar besketaerez-se e-ser ober traou all, med pesketet e veze ive brezili en eun doare frañkoh evid ober kenwerz ganto, e bae Montroulez dreist-oll ha tro-dro da Rosko e leh m'edo ar braz euz an oberiantezou stag ouz ar besketaerez (salla ar brezili, klask gwerz dezo...). Padal, euz an Normandi hag ar Pikardi e oa ar besketaerien ; kavoud a reent tud euz a dost d'o rekouri ha da vond ganto, gwechou 'zo, war o bigi. Studi ar besketaerez-se a zegas deom sklêrijenn war an doare m'eo bet digoret aodchou Breiz da vroiou ar bed ha penaoz ez int deuet da gemer perz donnoh-donna en darempredou armerzel.

La Bretagne sous la Restauration

Souvenirs romantiques et parfois romancés d'après les lettres de Boucher de Perthes (1816-1825)*

par Pierre-Roland Giot

LETTRE DXXV

Morlaix, 2 avril 1821.

À M. de Laperrière, à Paris.

Je n'ai pu vous écrire d'ici, et pour cause. J'étais je ne sais où, mais probablement à table, car je ne fais autre chose depuis quatre semaines. L'autre jour, étant en tournée, je rencontrai le préfet[1] visitant son département et voyageant incognito au son de toutes les cloches de toutes les paroisses, de tous les tambours et de toutes les trompettes. Il voulut me faire jouir de toute cette musique et de toute cette gloire. Bon gré, mal gré, me voici en route, chevauchant entre un double rang d'encensoirs et d'allocutions municipales, et craignant toujours d'être étouffé sous les fleurs de rhétorique. Enfin, de déjeûner en déjeûner, de dîner en dîner, de souper en souper, je suis retombé ici presque mort d'indigestion et étranglé de politesse. Ah ! quel estomac il faut pour être préfet, et que j'ai bien fait de ne pas vouloir l'être ! Quoi qu'il en soit, mon premier soin, en m'éveillant aujourd'hui, a été de vous répondre.

*
* *

LETTRE DXXVI

Morlaix, 5 mai 1821.

À M. d'Eu, directeur des douanes, à Brest.

Il paraît, monsieur et cher directeur, que M. *** tient beaucoup à avoir la collection complète des rapports sommaires de la division de Morlaix. Grand bien lui fasse ! Je vais lui en adresser une édition soignée, sur papier grand-jésus, avec une dédicace, si cela peut lui procurer la moindre satisfaction. Heureux si cet agréable recueil peut adoucir l'acrimonie de ses humeurs !

À mon dernier voyage, je l'ai trouvé plus jaune que jamais, et je me suis dit : l'année administrative sera mauvaise, car toute cette bile là va nous tomber sur la tête. Espérons qu'il y aura du mieux ; je le souhaite, pour lui surtout, car c'est vraiment une maladie dan-

---

* Troisième partie. Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 313-349, t. CXXVIII, 1999, p. 471-505.

[1] Louis Jules Auguste Desrotour (ou Des Rotours), baron de Chaulieu, préfet du Finistère du 19 juillet 1820 au 2 janvier 1823. Cf. Alexis Le Bihan, «Les préfets du Finistère», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXIX, 1963, p. 213-219.

gereuse que celle qui donne à tout le monde envie de vous battre, et pourtant c'est au fond le plus digne homme que je connaisse.

Je n'ai rien de bien neuf à vous annoncer sur le service, et ma dernière tournée, sans accident comme sans incident, était en quelque sorte une promenade de santé. Voici pourtant une circonstance qui m'a fort intrigué pendant une heure ou deux ; je fais preuve d'abnégation en vous en parlant, car je m'étais bien promis de n'en dire mot à personne, et cela parce que chacun me rit au nez, les gens polis s'entend ; ceux qui le sont moins disent que je mens.

Le 27 avril 1821, étant de grand matin sur la côte de Morlaix, entre Lezingard et Becanfry[2], accompagné de Henri, mon domestique, et du lieutenant de Keroignant, nous aperçûmes tout-à-coup une île au large. Or, mes compagnons, qui sont nés sur les lieux[3], et moi qui y suis passé cent fois, n'avions jamais vu d'île à cette place. Henri, superstitieux ainsi que le sont tous les paysans bretons, était pâle comme s'il eut été en face d'un spectre. Je ne voyais que l'île ; lui voyait des arbres, des maisons. M. de Keroignant se frottait les yeux comme un homme qui rêve. Il disait aussi qu'il distinguait des édifices et un clocher.

Cependant, nous croyions toujours que la vision allait disparaître, mais il n'en était pas ainsi, et, quoique nos chevaux allassent bon train, vu la nature des chemins, nous vîmes constamment la même chose pendant deux lieues, c'est-à-dire durant une heure à peu près ; alors, le soleil, en montant sur l'horizon, nous en ôta la vue.

Quelle était cette terre ? Jersey ou Guernesey ? Mais nous en étions à vingt-cinq ou trente lieues, et s'il est possible, sous le ciel moins nébuleux du midi, de distinguer une terre à cette distance, cette possibilité ne semble pas exister ici.

Est-ce un effet du mirage ou de la position des nuages ? Ou bien encore est-ce le produit d'une émanation aqueuse formant une lentille grossissante, un microscope naturel ?

En 1812, lorsque j'étais à Boulogne, on vit tout-à-coup, à l'œil nu, et je vis comme tout le monde, la côte d'Angleterre avec toutes ses maisons. On distinguait même le pavillon du château de Douvre. Les anciens du pays disaient que ces apparitions venaient d'une vapeur ou d'un brouillard limpide qui faisait l'effet d'un verre grossissant, d'une carafe à travers laquelle on aperçoit un objet.

En voici assez sur les visions et les vapeurs, parlons de choses substantielles. L'éligible qu'on doit, dit-on, mettre en concurrence avec M. de Penanrun[4], pour la députation de Morlaix, est de cette nature, car il pèse bien deux cents livres. Ce n'est pas M. de Kervern[5], c'est son cousin, M. Kerouvriou[6], également fort recommandable, mais le plus parfait original que je connaisse. Dévot, colère et gourmand, il est sans cesse occupé à accorder ces trois qualités ; mais il n'y réussit pas toujours, car la colère les domine toutes.

---

[2] Lezingard, en Locquirec ; Beg-an-Fry, en Guimaëc.

[3] La famille de Kerroignant est originaire de Plouvorn.

[4] Pierre Claude François Le Dissez de Penanrun (1766-1834), originaire de Rostrenen, fut député de 1820 à 1827. Directeur des contributions indirectes du Finistère, il avait été élu le 13 novembre 1820. Réélu le 13 novembre 1822 député dans les arrondissements de Morlaix et de Brest, il opta pour Châteaulin, où il sera réélu en 1824. Cf. L. BOISNARD, *Élites bretonnes sous l'Empire. Ille-et-Vilaine et Finistère. Dictionnaire biographique*, Saint-Malo, 1998, p. 195-196. – J. PASCAL, *Les députés bretons de 1789 à 1983*, Paris, 1983, p. 149.

[5] Philippe François Le Denmat de Kervern (1779-1863), juge à Morlaix, sera député du Finistère, arrondissement de Morlaix, en 1830-1831. Cf. R. KERVILER, *Répertoire général de bio-bibliographie*, fasc. 32, 1899, p. 39. – J. PASCAL, *Les députés bretons...*, op. cit., p. 173.

[6] Jean-Marie Le Graët de Kerouvriou (1768-1849), originaire de Callac, propriétaire, adjoint au maire de Morlaix, fut élu le 17 avril 1823 député de l'arrondissement de Morlaix en remplacement de Le Dissez de Penanrun, qui opta pour Châteaulin. Réélu en 1824, en 1827 et en 1830, il refusa le serment à Louis-Philippe et démissionna. cf. J. PASCAL, *Les députés bretons..., op. cit.*, p. 149.

En voici un exemple : notre député a la plus grande horreur des ambigus, c'est-à-dire des dîners à un seul service. Invité un jour chez le préfet du Finistère, il s'aperçoit que le service est ainsi fait. C'était un très-beau dîner, d'ailleurs ; mais son indignation l'étouffait, il ne put manger, et il avait faim, et le dîner était excellent. Jugez alors de ce que peut la colère !

Pendant ce même voyage, logé dans un hôtel de Quimper, il y occupait une même chambre avec son cousin, de Kervern. Le soir, M. Kerouvriou s'était agenouillé au pied de son lit pour faire sa prière. Pendant ce temps, M. de Kervern se déshabillait en se promenant dans le chambre. Fort distrait de sa nature, il crut jeter sa redingote sur son lit, mais elle alla tomber sur le dos de M. Kerouvriou qui se relève, apostrophe furieusement son cousin et se remet en oraison. Un instant après, M. de Kervern, toujours préoccupé, ôte un gilet et le jette encore sur le dos de notre dévot. Jugez de l'effet ! Il se tourne vers l'importun en lui montrant le poing, il épanche sa bile par un torrent d'invectives, et recommence son *Pater*. Mais quel *Pater* ! Sa colère remontait toujours, et chaque verset était enjolivé d'une grosse sottise et d'un geste menaçant, dont, d'ailleurs, M. de Kervern, habitué à ces boutades, ne s'inquiétait guère.

Tout emporté qu'il est, M. Kerouvriou n'en est pas moins la bonté et la charité même, et on ne parle ici que du bien qu'il fait. Aussi est-il fort aimé du peuple.

Un soir, des amateurs de cette classe, artisans et autres, jouaient la tragédie d'Esther. La pièce leur paraissant un peu froide, ils avaient imaginé, pour la réchauffer, de pendre Aman en effigie. Mais le mouvement de la corde était difficile sur une scène de deux toises carrées. L'un des acteurs s'adresse à M. Kerouvriou, qui était à l'orchestre, et lui dit : «Ah ! monsieur, vous qui êtes si bon, vous nous ferez bien le plaisir de tirer la corde.» Ce que le brave homme s'empressa de faire.

Un autre jour, dans un salon, M. L**, de Quimper, parlait d'un ancien général vendéen, M. de Cornouaille, et voulant donner une idée de la figure de son héros, il disait en prenant la main de M. Kerouvriou et sans nul (*sic*) intention de le désobliger : «C'est un homme de la taille de monsieur, mais mieux bâti et moins laid. – C'est vrai, ajoutait M. Kerouvriou, je m'en rappelle.»

Au cercle littéraire de Morlaix, dont il était commissaire, l'un de ses collègues paria de lui faire faire, devant tout le monde, sa confession générale. Il gagna son pari ; voici comment : Connaissant l'horreur que cet excellent homme avait pour le mensonge, il lui posa à haute voix cette série de questions que pose un directeur à son pénitent : Avez-vous eu telle pensée ? avez-vous fait tel péché ? – Quand notre commissaire avait effectivement commis ce péché, pour rien au monde il n'aurait dit non ; il se taisait, mais son silence, pour quiconque connaissait l'homme, était une affirmation que rendait plus évidente encore la chaleur avec laquelle il se défendait des péchés qu'il n'avait pas faits. Vous jugez des rires de l'auditoire. Ajoutez qu'avec cette naïveté de cœur, M. Kerouvriou n'est ni un ignorant, ni un sot, tant s'en faut.

On oppose encore à M. de Penanrun un autre concurrent, si on peut appeler ainsi celui qui absolument ne veut pas l'être et proteste qu'il refusera s'il est élu : c'est M. de Guerdavid[7], homme honorable et de très-bonne société, mais ayant aussi sa manie, et l'une des plus cruelles, selon moi : celle du calembourg. Dès qu'un homme s'est engagé dans cette voie, il est presque impossible de lui faire parler bon sens, et je suis convaincu que M. de Guerdavid fera, s'il est député, des calembourgs à la tribune.

---

[7] Jean-François Marie Le Rouge de Guerdavid (1762-1842). Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 319, note 4.

Il faut dire qu'il y est vraiment de première force. Sans doute, il aurait plus d'esprit s'il en faisait moins ; mais, tout en en faisant, il lui en reste encore, et, quand on ne l'entend pas trop longtemps, il est vraiment très-amusant.

Un jour pourtant, il fut vaincu dans une lutte de jeux de mots. C'était pendant un dîner ; il en avait fait à satiété, comme toujours, lorsque l'un des convives, qui n'avait rien dit, lui demanda : «– Savez-vous, monsieur, quel est le septième roi des lapins ? – Non, répondit M. de Guerdavid, après avoir cherché quelque temps. – Eh bien, monsieur, je vais vous l'apprendre : le septième roi des lapins, c'est Lapin VII.»

Quant aux plaisirs de l'hiver dont vous me demandez des nouvelles, depuis longtemps ils sont clos ici, car jamais ils n'y dépassent le mercredi des Cendres. Le carême y dure neuf mois, et si, dans ce saint pays, l'on faisait un entrechat hors du carnaval, on croirait danser sa propre condamnation et figurer pour le feu éternel. Il n'y a donc à Morlaix, malgré sa réputation de sociabilité et de joie sans fin, que trois mois de gaîté ; encore faut-il en déduire un mois pour l'Avent et deux semaines pour les pénitences de fantaisie, sans compter les anicroches, les maladies, les deuils. Déduction faite, il n'y a guère qu'un mois par année où il soit permis de rire en cette cité ; encore, si vous en profitez tout du long, vous traite-t-on de mondain et de dissipé.

Quant aux mascarades, je me signe en vous entendant prononcer le nom, car je crois que le diable étranglerait net celui qui en aurait seulement la pensée. N'allez pas dire ceci à la famille L**, ils me dénonceraient et je ne serais plus bon à jeter aux chiens : malgré sa sévérité janséniste, Morlaix tient obstinément à la vieille renommée de ville amusante.

*
* *

LETTRE DXXVII

Lannion, 5 mai 1821.

À M. F. de V**, au ministère du trésor.

Vous voici encore amoureux, mon pauvre Francis. Prenez des bains, faites-vous saigner ; beaucoup de pourpier et de bourrache surtout, c'est la recette de mon oncle Tobie. On ne se guérit plus autrement en Basse-Bretagne ; je connais un individu qui est à son cinquante-quatrième traitement et à sa cinquante-cinquième guérison, car, lorsque le remède est bien fait, il guérit de deux passions à la fois, et même de deux et demie, mais le cas est rare.

Quoiqu'il n'y ait que des bijoux dans votre trésor, je vous plains d'être du nombre, et je partage bien votre antipathie pour les chiffres. Aussi, grâce au ciel, je n'ai jamais su compter que jusqu'à cinq ; encore faut-il que je m'aide de mes doigts.

Puisque vous êtes dégoûté des vanités de ce monde, venez vous faire Bas-Breton ; c'est un état qui tient le milieu entre l'homme et le végétal, et qui ne laisse pas que d'avoir son agrément. Nous buvons, nous mangeons, nous dormons, et puis le lendemain nous rebuvons, nous remangeons, nous redormons. Si nous avons un moment de loisir, nous parlons breton. Vous voyez qu'on ne peut pas employer son temps plus gaîment et plus utilement.

Je date ma lettre d'une ville dont vous n'avez jamais entendu parler probablement, car elle est moins connue des géographes que les îles Marquises et que les volcans de la lune. C'est pourtant l'une des meilleures villes de ce monde, et de plus une capitale ou le chef-lieu d'une sous-préfecture. Lannion est une perpétuelle cocagne, un vrai paradis terrestre, pour les chevaux, j'entends : le foin y est pour rien.

Les archéologues n'y sont pas moins heureux. Les environs sont tout hérissés de

vieux manoirs, succursales d'Herculanum et de Pompéï. C'est vraiment là où il y a plus de logis que d'habitants, et moins de fenêtres que de maisons. Aussi, liberté tout entière pour les visiteurs.

> Soit que l'on entre ou que l'on sorte
> On n'entend pas les gens crier.
> Quand la maison n'a pas de porte,
> On n'a pas besoin de portier.

Aussi n'y perçoit-on pas l'impôt, pas même sur le mobilier, et ceci toujours pour la même raison.

J'arrive à l'instant de l'un de ces vieux nids de l'ex-féodalité, du château de Tonquedec, situé à une demi-lieue d'ici et fort bien conservé pour son âge ; ayant d'ailleurs tous les agréments du genre : tourelles, pont-levis, bascules, souterrains, cachots, oubliettes et gibet ; rien n'y manque, pas même son revenant qui, il faut bien le dire, était le but principal de notre voyage. Un savant de Brest, venu avec nous, tenait beaucoup à avoir un fantôme bien conservé pour le muséum de l'endroit.

Depuis longtemps, on disait à Lannion qu'une dame blanche apparaissait dans le château, et qu'on l'avait vue maintes fois errer dans ces ruines, son ombrelle à la main. Le feu attire le feu, les dames appellent les dames ; aussi, plusieurs jolies habitantes de Lannion voulurent se joindre à nous pour voir leur gentille consœur, la dame de Tonquedec, et avoir des nouvelles de l'autre monde. Ont-elles été satisfaites sur ce point ? – C'est ce que je ne puis vous affirmer ; mais la promenade a été fort gaie, jusqu'au moment qu'une de ces dames s'est évanouie, qu'une autre a eu des convulsions, qu'une troisième est tombée à la renverse, et que celles qui n'ont rien eu se sont enfuies sans vouloir rien entendre, nous laissant le soin de secourir les morts et d'enterrer les blessés.

Pourquoi tous ces malheurs sont-ils arrivés à ces dames, et à nous par contre-coup, en nous privant de leur présence ? – C'est qu'elles ont vu le spectre, c'est que tout le monde l'a vu, hors moi, peut-être parce que je l'ai trop cherché.

Le spectre est une jeune fille au teint pâle, aux cheveux noirs, à la robe blanche, en un mot, dans l'uniforme obligé et la grande tenue du fantôme en exercice de ses fonctions.

Qu'est-ce qu'il y a de vrai dans tout cela, me direz-vous ? – C'est précisément ce que j'allais vous demander. Si vous ne m'en pouvez rien dire, nous examinerons tranquillement les faits, en bons amis, et nous mesurerons le pour et le contre, et nous en tirerons des conséquences sans nous quereller ni nous battre.

Nier qu'on ait vu quelque chose d'habillé de blanc serait nier l'évidence, car on était parfaitement d'accord sur ce point. Que ce quelque chose fût une femme, c'est encore à peu près certain ; mais que cette femme fût morte, c'est là le point difficile, car elle courait comme un lapin blanc. Poursuivie par le plus hardi de la troupe, ce fut en vain : il n'attrapa rien qu'une bosse au front. Or, qu'une femme morte fasse une bosse à un homme vivant, si c'est possible, à la rigueur, c'est du moins fort rare.

Je n'ai pas aperçu la dame, je vous l'ai déjà dit, mais j'atteste que j'ai vu la bosse et que même je l'ai touchée, et elle n'était pas du tout fantastique. Elle était très visiblement placée sur le front du héros de l'aventure, qui en avait encore la cervelle tout ébranlée.

Il disait qu'au plus fort de sa course, sous des voûtes demi-obscures, le spectre s'était arrêté tout court ; qu'emporté par son élan, il l'avait entrechoqué, et que c'était ce choc qui lui avait fait ce stigmate. Si c'était la poitrine de la demoiselle qui l'avait atteint, cela prouvait en faveur de la belle de l'autre monde et de la bonne qualité de ses appas. Mais ne se pourrait-il pas que notre coureur d'aventures eut pris la muraille pour la dame ? À moins pourtant qu'on admette la présence des deux

causes, c'est-à-dire la muraille et la dame, et que celle-ci, volatile comme tous les spectres, s'étant éparpillée en vapeur, il n'eût passé tout en travers, de même que le sauteur en liberté dans le cerceau de papier du cirque olympique.

La conséquence immédiate de la conjonction entre deux corps durs a, d'ailleurs, été ce qu'elle devait être, c'est-à-dire que le plus dur a fait obstacle à l'autre, et que, repoussé par la tête, le jeune infortuné est allé tomber sur le derrière, position dans laquelle il était encore lorsque nous l'avons relevé pour lui mettre une compresse d'eau et de sel, selon l'ordonnance, ce qui lui a fait faire, comme d'habitude, une prodigieuse grimace. Je suis le seul qui l'ai remarquée, tant mes compagnons étaient occupés, les uns à rassurer les dames, les autres à poursuivre le fantôme, cause de tant d'accidents.

Dans la crainte de passer pour un homme sans courage, je me mis aussi à la poursuite. Elle fut longue, et j'en ai encore mal aux jambes. Nous tournâmes, nous virâmes, nous fouillâmes, et ne trouvâmes de dame d'aucune couleur : nous n'aperçûmes qu'un pauvre oiseau qui disparut dans l'ombre avant que j'aie pu en déterminer l'espèce, mais qu'un ornithologiste de la compagnie prétendit être du genre canard.

Nous consultâmes une paysanne qui se tenait au dehors pour faire compagnie au baudet porteur de provisions. Nous lui demandâmes si elle avait vu sortir quelqu'un ou quelque chose. Elle fit le signe de la croix, c'est tout ce que nous pûmes en obtenir de raisonnable.

On a bien dit, à notre retour à Lannion, qu'un jeune homme du pays, nommé M. de Kernic, avait, ce jour-là, emprunté les habits de sa sœur, et qu'on ne l'avait pas revu de la journée. On en tira la conséquence que c'était lui qui avait fait le fantôme ; mais il a prouvé un alibi, et d'ailleurs il a tellement peur du diable qu'on doute qu'il l'ait voulu faire.

Quoi qu'il en soit, les environs de Tonquedec n'y perdront rien ; et cette histoire, corrigée, embellie et commentée, va attirer bon nombre de curieux au vieux castel. La concierge est sur la voie de la fortune.

J'oubliais de vous parler d'un dernier malheur qu'avait causé le fantôme : c'est que nous fûmes obligés de déjeûner sans sel ; on l'avait tout employé pour la bosse de M. X**.

*
* *

LETTRE DXXVIII

Morlaix, 25 mai 1821.

À M. de Laperrière, rue de la Saint-Avoie, 60.

Que le bon Dieu vous garde en joie ! car vous êtes l'un de ces rares humains à qui les délices de la capitale ne font pas fondre le cœur. Vous n'oubliez pas les pauvres gens de la province. Combien il y en a peu comme vous dans ce siècle d'égoïsme et de centralisation ?

On vous a fort exagéré les troubles de Brest. On y est bruyant, mais non méchant. Le fait est que loin de faire du mal, ces charivaris ont fait grand bien à ceux à qui on les a octroyés : ils leur ont valu des grades, des croix, des mitres. Aussi cela a-t-il tenté les amateurs ; mais, en toute chose profitable, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus, et n'a pas un charivari qui veut.

Parmi ces élus, on peut citer notre évêque[8]. M. Bellard a été aussi fort bien

[8] Pierre Vincent Dombidau de Crouseilhes, évêque de Quimper depuis 1805. Il s'agit des manifestations anticléricales d'octobre 1819.

traité[9]. Le général Coutard[10] a manqué son affaire, non par la faute des charivaristes qui ont mis toute la bonne volonté possible, mais par celle de la garnison qui, par des manifestations inopportunes de baïonnettes, a arrêté l'élan des exécutants et empêché ainsi ce digne général d'être maréchal de France. Aussi était-il furieux. On le serait à moins.

Le général Balthus[11] a eu son charivari complet, c'est-à-dire sans la moindre interruption : il était aux anges. Mais pourtant jusqu'à ce moment sans résultat pour son avancement : il est encore maréchal-de-camp ; tout le monde dit que c'est une injustice.

Celui qui véritablement a eu la palme charivarique, c'est M. Bourdeau[12]. Les chaudrons l'ont poursuivi de village en village, de Brest à Rennes. Il a dû être satisfait, si, comme on l'a dit, il n'était venu que pour cela. Au surplus, la chose en vaut bien la peine, et si j'avais l'espoir de m'en procurer un, je ferais bien aussi les frais du voyage, sûr d'être ainsi directeur avant la fin de l'année. Mais de tels honneurs ne s'accordent pas à un pauvre douanier, et pour obtenir un beau charivari, il faut être haut fonctionnaire, général ou au moins missionnaire.

*
* *

LETTRE DXXXII

Morlaix, 23 octobre 1821.

À mon père.

Parti de Paris le 13, j'étais ici le 16. J'ai fait la route dans la malle-poste, et j'ai bien pris mon temps, car la malle-poste suivante a été arrêtée par les voleurs qui ont débarrassé les voyageurs de leurs bagages, sans même dédaigner leur argent.

À mon arrivée ici, j'ai trouvé M. d'Eu et le préfet. Je les ai conduits avec mes chevaux jusqu'à Roscoff, puis ramenés à Saint-Pol où leur voiture les attendait ; là, je les ai quittés pour revenir chez moi où, après tant de tribulations, je me suis reposé avec délice.

J'ai écrit à M. Chaslon pour le remercier de toutes les preuves d'intérêt qu'il m'a don-

---

[9] Nicolas François Bellart (1767-1826), avocat, favorable à l'Empire, tourna sa veste en 1814, ce qui lui valut d'être nommé conseiller d'État. Procureur général, il avait requis contre les ennemis du régime des Bourbons. Ses adversaires le traitaient d'«assassin du brave général Ney». Le hasard faisait qu'il séjournait à Brest en août 1820, peu après avoir requis la condamnation à mort de Louvel, assassin du duc de Berry. Le charivari eut lieu le 5 août au soir, puis reprit le lendemain. Cf. PRÉVOST et ROMAN D'AMAT, *Dictionnaire de biographie française*, t. V, 1951, col. 1316-1317.

[10] Louis François Coutard (1769-1852), général d'Empire devenu royaliste en 1814, récompensé par Louis XVIII du titre de comte en 1816, commandait la 13e division à Rennes depuis 1817. «Le 26 [août 1820], (il) arrivait à Brest muni de pouvoirs extraordinaires qui lui subordonnaient et le commandant de la marine et le préfet du Finistère. Coutard commença par une reprise en main de la ville : la Garde nationale fut désarmée et dissoute, le nouveau maire congédié, le nouveau sous-préfet destitué et le lieutenant du roi muté.» Cette attitude énergique et zélée lui valut sa nomination au commandement de la 1re division à Paris, en 1822. Cf. A. DESSOYE, *Brest sous la Restauration*, Brest, 1895, p. 51. – Y. LE GALLO, *Clergé, religion et société en Basse-Bretagne de la fin de l'Ancien Régime à 1840*, s.l., Éditions ouvrières, 1991, t. II, p. 733. – PRÉVOST et ROMAN D'AMAT, *op. cit.*, t. IX, 1961, col. 1106.

[11] Le général Basile Guy Marie Victor Baltus (et non Balthus), dit Baltus de Pouilly (1766-1845), servit dans les armées de la Révolution, de l'Empire, des Cent-Jours et de la Restauration. Mis à la retraite en 1822 , il reprit momentanément du service comme lieutenant du roi à Brest, où il commandait en l'absence du général Avizard. Il prendra définitivement sa retraite en 1826. Cf. PRÉVOST et ROMAN D'AMAT, *op. cit.*, t. V, 1951, col. 14. – Voir *infra*, lettre DXLVII.

[12] Bertrand Bourdeau (1770-1845), maire de Limoges sous l'Empire, député ultra en 1815, devint procureur général à Rennes en 1816. Il eut droit, le 16 août 1820, à un charivari monstre : «Il commença à 7 heures et demie du soir et dura jusqu'à 10 heures. On eut beau faire sonner la cloche de la retraite à 9 heures, le tapage continua jusqu'à 10 heures.» Il fut destitué en 1824. Cf. A. DESSOYE, *op. cit.* p. 42-45. – Y. LE GALLO, *op. cit.*, p. 732. – PRÉVOST et ROMAN D'AMAT, *op. cit.*, t. VI, col. 1432.

nées. Je lui dis que si le général B** tient absolument à la direction, il est inutile de penser plus longtemps à l'alliance projetée, car je ne souffrirai pas que vous vous démettiez de votre place en ma faveur. Vous me dites que mes frères y consentent, mais moi je n'y consens pas.

Si j'ai fait ce voyage de Paris, c'est pour vous satisfaire et ne pas mécontenter M. Chaslon, peut-être aussi pour m'ôter une autre pensée du cœur, et je ne puis que vous répéter que sous le rapport de l'ambition et, disons plus, de mon goût, je pourrais faire le plus beau de tous les mariages. Mais si l'ambition et mon cœur aussi disent *oui*, ma raison me dit *non*, car il est une chance terrible qui, certes, ne me ferait pas peur s'il ne s'agissait que de moi.

Je vous remercie également de l'offre que vous me faites de me payer mon voyage ; il ne m'a pas coûté plus de six cents francs, et je puis bien supporter cette petite dépense.

Il me pleut des croix : M. de Marchangy[13] m'a fait expédier celle du Saint-Sépulcre, je ne sais à quel propos. Je n'ai pas voulu refuser, crainte de le désobliger, mais je me garderai bien de porter cela : c'est encore quelque invention ultrà.

Celle de Malte, dont l'ordre m'a gratifié, est plus honorable. Je ne sais lequel de nos parents a figuré dans les dignités de Saint-Jean ; c'est à ce titre qu'ils croient utile de m'y faire entrer pour aider à leur réclamation. Je ne vois pas, en vérité, ce que j'y puis. Ici, c'est M. de Dienne et postérieurement M. de Châteauneuf qui m'ont annoncé cette décision des chapitres. Si c'est pour me tirer de l'argent qu'ils ont imaginé cette carotte, je les remercierai : je n'aime pas les croix payées, ni même beaucoup celles qu'on ne paie pas.

J'ai trouvé ici sur mes chants galliques, qu'ils appellent hymnes patriotiques, l'article du journal dont vous m'avez parlé. Cet article ne peut être que de M. Em. Dupaty[14] ou de M. de ***, car ce n'est qu'à eux que j'ai confié les détails auxquels il est fait allusion. Cette publication sans mon attache est ce qu'on nomme en tout pays un abus de confiance. M. Dupaty en est incapable ; ce ne peut donc être que M. de ***, qui n'est pas un méchant homme, mais qui, pour faire ce qu'il croit être de l'esprit, sacrifierait son père et lui-même par-dessus le marché. C'est cette malheureuse propension à persiffler qui lui a valu tant de duels et qui a brisé sa carrière militaire, comme elle a arrêté plus tard son avancement administratif. S'il avait su tenir sa langue et sa plume, il serait aujourd'hui préfet ou général.

Ses épigrammes tendant à rien moins qu'à me faire révoquer ou peut-être enfermer, car elles me représentent comme un républicain, un bonapartiste, un boute-feu, presque un conspirateur. Je lui réponds à ce sujet : «Vous avez beau dire, vous ne ferez pas croire que je sois un bonapartiste ; je n'ai jamais aimé la tyrannie ; mais je ne suis pas plus un anarchiste, car la tyrannie du désordre ou de la canaille est la pire de toutes. Que je sois tout ce que vous voudrez, nul homme assurément ne dira que j'aie trahi sa confiance : je vous en souhaite autant.»

Il se fâchera peut-être, mais son épée ne me fait pas plus peur que sa plume. J'ai toujours ri au nez de ces duellistes de profession, et j'ai reconnu qu'ils n'étaient crânes que lorsqu'ils croyaient n'avoir rien à craindre.

Je vous envoie, comme une chose curieuse, une lettre de M.*** qui a servi momentanément dans votre direction. Cette lettre est adressée à l'un des commis de la douane de Brest. Vous prendriez cette épître pour une invention burlesque, une mystification d'employé ; mais vous vous tromperiez, tout est sérieux, et M.*** a fait précisément

---

13 Sur Marchangy, voir l'introduction, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 313-318.

14 Sur Dupaty, *ibid.*, p. 321, note 6.

comme il le disait. La seule différence, c'est qu'au lieu de le trouver mort, on l'a vu très-vivant, mais dans la position qu'il annonçait, enfoncé dans la mer jusqu'aux reins et son rasoir sur la gorge, regardant de temps en temps si on le laisserait finir son sacrifice, et bien décidé à attendre qu'on s'y opposât. C'est ce qu'on a fait, après lui avoir laissé prendre son bain pendant une demi-heure.

Je doute qu'on puisse le garder dans cette direction où tout le monde se moque de lui, car son aventure est devenue publique, et sa lettre a fait à Brest la joie de tous les cafés où la colportaient charitablement ses camarades.

Si vous pouvez lui faire avoir une permutation qui l'éloigne de ce pays, vous rendrez service à sa famille. Il n'est pas aussi imbécille que son épître semble l'indiquer, et il fait son service tout aussi bien et peut-être mieux que beaucoup d'autres.

«Camaret, ce 18 octobre 1821.

«Mon cher monsieur et ami,

«Comme tout ici-bas a un commencement et une fin, il est trop juste que je sois compris dans cette catégorie. Dès que j'aurai fini le présent écrit, je dois me rendre derrière la montagne aux Sables dite de Penhat, pour terminer des jours qui me sont à charge. Rendu au dit lieu, ayant eu soin de prendre sur moi un rasoir, je me déshabille, entre dans la mer jusqu'aux reins, et là, je saisis de la main droite mon rasoir que je me présente sur la gorge pour y être avancé le plus avant possible. Tombant sur le coup pour m'allonger dans la mer, j'ai en bien peu de temps mis fin à mes jours. Vous rendant en compagnie à Penhat, vous vous occuperez à découvrir mes dépouilles, et ce sera vis-à-vis que mon malheureux cadavre sera trouvé, si toutefois la mer en mouvement ne l'a pas enlevé pour ses caches les plus secrètes.

«Enfin, s'il est retrouvé, je vous remercie à l'avance des soins que vous voudrez bien prendre de lui donner la sépulture ordinaire. Je vous laisse à cet effet trente francs que vous trouverez enveloppés dans un papier au fond du pupitre sur lequel vous avez travailé comme visiteur. Vous aurez la bonté d'aller voir monsieur le curé pour qu'il me donne place dans un des coins du cimetière. Qu'on m'enterre avec le moins de bruit possible. Vous remettrez au sieur Hymen toute ma garde-robe ; par ce moyen, il ne sera pas perdant, car mes effets valent bien au-delà de ce que je lui dois.

«Vous pourrez vous emparer des ouvrages de douanes que j'ai laissés au bureau, à côté de la collection de Lille, ainsi que des autres ustensiles, tels que : canifs, crayons, règles, etc., etc.

«Je vous serai obligé d'informer mes parents de ma mort. L'adresse de ma mère : Mme ***, en sa maison, Quimper.

«Si mon malheureux cadavre est retrouvé, qu'on ne le présente pas chez Hymen avant de lui donner la sépulture. Je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi ; ce n'est pas seulement mon affaire avec Hymen qui me fait prendre ce malheureux expédient, c'est autre chose encore.

«Fâché, mon bon ami, de la peine que je vais vous donner, et persuadé des bons soins que vous me prodiguerez, je viens vous prier de me pardonner, et de croire que si les morts peuvent quelque chose dans l'autre monde pour leurs semblables d'ici-bas, vous aurez en moi un protecteur.

«Je vous souhaite, à votre aimable dame, ainsi qu'à tous les vôtres, tout le bonheur que vous méritez.

«Votre malheureux ami***.»

*
* *

LETTRE DXXXIII

Morlaix, 29 octobre 1821.

À M. de Marchangy.

Mettez dans votre ouvrage que les Bretons ont la tête dure ; insistez beaucoup sur ce point. Dites qu'elle est plus dure qu'on ne peut imaginer, aussi dure que possible et même quelque chose de plus, et vous ne direz rien de trop. À mon arrivée ici, il y a une douzaine de jours, j'ai été droit à la gentilhommière de M. de K**, située à l'extrémité d'un des faubourgs de Morlaix. Il était à Quimper, et cette circonstance me contraria passablement. Enfin, il est arrivé avant-hier, et hier j'ai été lui refaire ma visite.

Il m'a dit que dans son voyage il avait fait une découverte unique, incroyable, et qui l'avait bien dédommagé d'un fort long travail : c'était que le moine Kérapuy[15], mort pendant le treizième siècle, n'avait pas été bénédictin, comme on l'avait cru jusqu'à nos jours, mais carme déchaussé. Je le félicitai de tout mon cœur de cette grande trouvaille, et je lui parlai de ses notes. Il m'écouta gravement, discuta beaucoup sans me dire grand chose, et revint au moine Kérapuy.

Je lui fis observer, sans contester en rien le mérite du religieux, que l'emploi de ses notes, leur mise en œuvre, enfin qu'un livre sur les mœurs des Bretons aux treizième et quatorzième siècles serait fort intéressant. Il me répondit que oui, et retourna à Kérapuy. Il prétendait que c'était le plus grand littérateur qui jamais ait paru en ce monde, mais que malheureusement il ne restait rien de ses ouvrages, si toutefois, ajoutait-il, il a fait des ouvrages, ce qui semblait douteux. On peut en induire qu'alors, comme aujourd'hui, il y avait des écrivains qui n'écrivaient pas.

Après cet aveu, je me croyais quitte du Kérapuy qui, véritablement, malgré la qualité de saint qu'il lui attribuait, commençait à m'ennuyer en diable ; mais il inspirait si bien son panégyriste qu'il ne tarissait pas sur ses vertus, et il allait passer aux miracles et moi au désespoir, quand je m'avisai de nommer votre *Gaule poétique*. Ceci fit ouvrir l'oreille à mon antiquaire ; il connaissait le livre et l'appréciait. Le moment était favorable, et j'entrai en matière sur votre nouvel ouvrage. Le plan l'intéressa. Je lui répétai alors que ses notes, dont tout l'honneur lui serait laissé, pourraient vous être utiles ; que c'était un meurtre d'enfouir tant de précieux documents, et puisqu'il ne les utilisait pas lui-même, que je le priais de vous les confier.

À cette proposition, il revint encore au moine Kérapuy, et moi je tins bon sur ma demande. C'était un combat corps à corps entre le carme et moi. Enfin, je fus vainqueur, je terrassai le père. Ce n'était pas tout, car je ne tenais point les notes. Ici commença le chapitre des *si*, des *mais*, des *car*, bref, l'exhibition complète du manuel des fins de non-recevoir, ou de ces medium escobardiques que vous oppose l'homme qui ne veut dire ni *oui* ni *non*, et qui, sans prétendre désobliger son prochain, tient à ne pas l'obliger.

D'abord, il soutint que les recherches qu'il avait faites n'étaient pas relatives aux mœurs. – N'importe, lui dis-je, si elles touchent aux personnes. – Sans doute elles y touchent, mais c'est moins aux personnes qu'aux familles. – N'importe encore, puisque les familles se composent de personnes. – C'est vrai, mais c'est tout-à-fait local. – Tant mieux, c'est ce qu'il nous faut, puisqu'il s'agit de peindre des localités. – Mais les trois quarts de mon travail ne consistent qu'en dates. – De mieux en mieux ; c'est avec les dates qu'on écrit l'histoire. – Mais l'histoire d'un pauvre petit pays comme le nôtre, en est-il digne ?

---

15 Kerapuy, c'est évidemment un Kerampoul ou Kerampuil, sans doute plus récent que le XIIIe siècle, peut-être le Gilles de Kerampuil, né vers 1530, et auteur d'un *Catechism* breton de 1576 ? De plus, ce Gilles de Kerampuil n'était ni bénédictin ni carme, mais membre du clergé séculier.

– Comment, digne ! Vous, Breton, pouvez-vous le mettre en doute, et voulez-vous à ce point ravaler la patrie ? – Mais c'est écrit illisiblement. – On lit tout avec de bons yeux. Au pis-aller, on met des lunettes. – Mais ces notes sont mêlées avec d'autres papiers. – Nous les démêlerons. – Mais ce sont mes papiers de famille. – Je les mettrai en ordre. – Mais ce sera long et difficile. – Rien ne me coûte quand il s'agit de l'histoire d'un si bon pays. – Mais je craindrais d'abuser...– Ne craignez point, j'aime à rendre service à mes amis. – Mais je ne sais si ma femme... Je vais lui demander son agrément. – Non, ne vous donnez pas cette peine, j'irai moi-même.

Nous y allâmes ensemble, et la discussion recommença. Quoique j'eusse Mme de K** pour auxiliaire, car c'était elle qui, la première, avait témoigné le désir de voir mettre au jour ces notes et m'avait donné l'idée de vous en parler, je ne pus faire sortir l'indomptable savant de ces *mais*, de ces *si*. Une heure après, j'y étais encore. Bref, je l'ai quitté sans avoir obtenu autre chose que des promesses vagues, ou des défaites qui l'étaient beaucoup moins. Je pense qu'il gardera ses notes dans l'intention peut-être d'en faire lui-même un ouvrage du genre de ceux du moine Kérapuy, ce grand écrivain qui n'a jamais écrit.

Je reviendrai à la charge, mais il est à croire que je ne réussirai pas mieux, et que les manuscrits de notre érudit ne quitteront son grenier que pour passer chez la beurrière. Ainsi finit la bonne moitié des documents laborieusement récoltés et même les plus précieux, chose triste à penser ! Et c'est pour être vendu à la livre que l'esprit d'un homme aura travaillé pendant un demi-siècle ! O qu'un épicier pourrait devenir un grand littérateur, s'il savait butiner dans ses enveloppes ! J'en suis tellement convaincu que je ne reçois jamais un cornet de papier sans le lire, et il en est peu où je ne trouve quelque chose de bon à connaître et parfois à retenir.

Quoi qu'il en soit, puisque M. de K** nous a fermé le trésor de sa science, je vais faire comme par le passé, glaner à droite et à gauche.

Je commence par la gauche, c'est-à-dire par ma voisine la marchande de tabac, beauté très-piquante, très-excitante même, malgré ses soixante ans, car je ne passe jamais devant sa porte sans éternuer, ce qui m'a valu son estime. Mes éternuements, en faisant tourner la tête aux passants, leur rappellent parfois que leur tabatière est vide ou qu'ils fumeraient bien une pipe. Je deviens ainsi ce qu'on appelle à Paris un allumeur de chalands.

Voici donc, selon son dire, quelques usages de la ville de Morlaix, usages qui ne diffèrent pas essentiellement de ce qui se voit partout. C'est une variante du bœuf gras parisien ; si donc je vous en parle, c'est faute de mieux.

Il y a cinquante ans, me dit-elle, il était de mode à Morlaix, pendant le carnaval, de choisir un jeune homme de l'hôpital. On couvrait tous ses vêtements de feuilles de lierre que l'on cousait artistement dessus, de manière à les cacher entièrement. Dans ce costume, il courait la ville en dansant et en demandant l'aumône.

Le même jour, les magistrats parcouraient les rues, précédés de tambours et suivis d'hommes portant sur leur tête des moutons ornés de fleurs et de lauriers, des quartiers de bœuf et de veau, des volailles, des pains et des cruches de vin. Toutes ces denrées étaient distribuées aux pauvres honteux et à ceux de l'hôpital.

Dans la première semaine de mai, les habitants se rendaient au château, situé près du lieu où sont aujourd'hui les bains. Là, on tirait *à la rondache* (au blanc), soit à l'arc, soit au fusil. Ceux qui atteignaient le but recevaient trente francs de la commune.

Venait ensuite le *fogio*, billet coûtant trois sous à celui qui voulait tirer. On attachait au

bout d'une longue barre en fer une oie en bois. Celui qui la faisait tomber était proclamé roi, et devait recevoir de la commune huit cents livres.

Le dimanche suivant, les autorités et le roi proclamé se rendaient à Notre-Dame-du-Mur pour y assister à une grand'messe du Saint-Esprit. Ensuite, le cortège reconduisait le roi chez lui.

Chaque année, ce couronnement avait lieu. Tous les honneurs précités étaient sans difficulté accordés à l'élu ; rien n'y manquait, sauf les huit cents livres. Là, il y avait toujours quelque chicane pour épargner à la commune une si forte dépense, et quand le triomphateur pouvait toucher un beau louis d'or, il était bien content : c'est le tiers pour cent consolidé et la liquidation définitive de toutes les rentes concédées au public[16].

Les chanoines de Saint-Corentin de Quimper avaient aussi une rente, sous la clause de jeter tous les ans, le jour de la fête du saint, un verre du haut de la cathédrale. Celui du peuple qui le recevait sans le briser avait une somme de mille écus. Mais par un procédé ingénieux, les bons prêtres, pour ne pas courir la chance de les payer, avaient soin de briser le verre avant de le lancer du haut des tours.

J'en reviens à mes traditions carnavalesques ; celle-ci n'est pas spéciale à Morlaix. Près de Lannion, le samedi gras, les jeunes gens s'assemblent dans un lieu convenu ; alors les jeunes filles doivent y choisir leurs danseurs pour le reste du carnaval. Ce jour-là, elles paient le joueur d'instrument, et le paient double. Si une fille est abandonnée le lendemain par celui qu'elle a choisi, on l'appelle *intanvés mol argés*[17] (veuve des gras), et durant tout ce jour, elle n'ose se présenter nulle part.

*
* *

LETTRE DXXXIV

En rade de Perros, 20 novembre 1821.

À M. Aug. de F**.

C'est d'ici que je vous réponds, car du temps qu'il fait on ne peut ni pêcher, ni chasser, ni croiser, ni même bayer aux corneilles. Et que faire en une cabine et dans une rade, à moins que l'on n'y songe ? Pour songer plus agréablement, je me suis mis à relire votre dernière lettre que ma bonne étoile avait laissée dans mon porte-feuille de voyage. Elle me rappelle des temps bien éloignés. [...]

Tout en devisant, je suis arrivé de la tragédie impériale à la comédie bourgeoise de Mme Hocquart, et j'ai oublié que j'étais en rade de Perros. Le roulis me le rappelle, le temps grossit toujours et j'entends au vacarme qui se fait sur le pont que nous levons l'ancre, non pour sortir, car on ne mettrait pas un chien dehors, mais probablement pour changer notre mouillage et nous rapprocher de terre. Dans ce cas, ma lettre sera à la poste ce soir et vous aurez des nouvelles toutes fraîches de la cour de Toscane. En vérité, il me semble que j'en sors et que tout ce dont je vous parlais se passait hier.

Adieu, je vous embrasse. C'est peut-être la seule chose raisonnable que j'aie dite depuis une heure.

*
* *

---

16 Allusion à la liquidation de la Dette publique par le gouvernement du Directoire qui, par la loi du 24 frimaire an VI (14 décembre 1797), avait «consolidé» un tiers de cette dette au Grand-Livre en 5 % perpétuel, et avait remboursé le reste aux rentiers en assignats sans valeur.

17 *Intañvez meurlajez.*

LETTRE DXXXV

Morlaix, 30 novembre 1821.

À M. d'Eu, à Brest.

Monsieur et cher directeur,

J'ai été à la mer une bonne partie du mois ; c'est ce qui m'a empêché de répondre à votre lettre du 15. J'ai même manqué de me faire mettre en quarantaine, et avec moi tout le pays, car on est extrêmement sévère, et on l'est avec raison, depuis que la fièvre jaune décime l'Espagne.

J'étais au large, à trois ou quatre lieues de l'île de Bréhat, quand nous eûmes connaissance d'un navire qui manœuvrait singulièrement. Nous mîmes le cap dessus. Dès qu'il s'aperçut que nous avions pris chasse, il mit en panne, et nous en fûmes bientôt à une portée de fusil.

Ne me méfiant de rien, j'avais déjà donné l'ordre au lieutenant de se rendre à bord et l'on apprêtait le canot. Je me ravisai ; la mer était douce, et nous l'approchâmes assez près pour l'arraisonner. Le capitaine nous dit qu'il était Français ; qu'il venait de Malaga ; qu'il manquait d'eau et de vivres ; qu'il avait des passagers malades à bord, et qu'il désirait mouiller soit à Bréhat, soit à Perros.

Je lui fis observer qu'il ne le pouvait, vu sa provenance et l'état de ses passagers ; qu'il eût donc à gagner immédiatement un port de quarantaine.

Il répondit qu'il avait déjà été repoussé de deux ports ; que ses malades n'avaient pas la fièvre jaune, et que ses provisions étaient épuisées. Je lui dis que j'allais lui faire expédier de terre des vivres et de l'eau, mais que s'il tentait d'aborder, il serait reçu à coups de canon. Je fis aussitôt démasquer mes pièces qui furent, en sa présence, chargées à boulets.

À cette démonstration, les femmes qui étaient sur le pont commencèrent à pousser de grands cris, les unes se jetant à plat ventre, les autres se mettant à genoux et nous montrant de petits enfants. Le cœur me saignait ; nos matelots eux-mêmes en étaient émus. Je leur dis de mettre leur canot à la mer. Quand il y fut, j'y fis déposer notre baril à l'eau et le peu de vivres que nous avions. C'était bien peu de chose pour tant de monde : j'avais compté sur le pont au moins vingt personnes, non compris l'équipage. Je leur dis que j'allais à terre, et que je leur enverrais d'autres provisions ; mais, encore une fois, qu'ils ne tentassent pas d'aborder, parce que je serais dans la nécessité de tirer sur eux. Le capitaine parut consentir à attendre, ajoutant que d'ailleurs il ne pouvait, sans pilote, gagner Saint-Malo et entrer au lazaret. Je lui promis d'en amener un, et je m'éloignai en faisant voile vers Perros.

La nuit approchant, je perdis bientôt le navire de vue. Obligé de louvoyer, je ne pus être en rade qu'au point du jour. J'envoyai la chaloupe à terre, pour qu'on réunît tout ce qu'on pourrait trouver de pain et de viande dans le village de Perros. Je fis dire en même temps au syndic des marins de m'envoyer un pilote.

Le jour venu, j'aperçus notre bâtiment de Malaga, qui avait louvoyé comme nous pendant toute la nuit, et qui n'était plus qu'à une demi-lieue de terre.

On ne pouvait plus douter que, malgré la parole donnée, il ne cherchât à attérir. Il n'y avait pas un moment à perdre. Heureusement que le vent me favorisait, et une demi-heure après, lorsqu'il commençait sa dernière bordée, j'étais entre lui et la côte. Je lui fis signal de reprendre le large ; il n'en fit rien. Second signal ; même désobéissance. Le troisième fut un boulet qui passa à travers sa voilure et n'atteignit personne, grâce à Dieu ! Mais je l'avoue, mon cœur battait, et quoique nous ne fissions que remplir un impérieux devoir, si quelqu'un avait été touché, j'en aurais eu un regret mortel.

Il reconnut enfin que nous parlions sérieusement ; ses voiles tombèrent. Nous arrivâmes dessus, et les scènes de la veille recommencèrent : ces pauvres femmes, voyant mes

hommes aux pièces, étaient convaincues que nous allions les mitrailler.

Cependant, notre yole revenait avec un canot bien ravitaillé. On le leur fit remarquer ; ceci les rassura : on ne nourrit pas ceux qu'on veut tuer. Nous leur fîmes parvenir des vivres à l'aide d'un va-et-vient. Mais le principal manquait : c'était un pilote. Il avait été impossible d'en trouver, parce qu'effrayés de la fièvre jaune qu'on disait à bord et de la quarantaine que dans tous les cas il aurait fallu faire, tous s'étaient cachés ou avaient gagné l'intérieur.

Ce contre-temps m'inquiéta beaucoup. Le capitaine déclarait qu'engagé dans les rochers comme il l'était, il n'en pouvait sortir sans pilote, et qu'il allait se laissait affaler. S'il l'avait fait et que l'échouement ait eu lieu, il eût été impossible d'empêcher la population d'approcher, et tout le pays eût été mis en quarantaine, et nous par conséquent, ce dont je me souciais peu.

Je réunis sur le pont tout notre équipage, et je demandai un homme de bonne volonté pour piloter le navire jusqu'à Saint-Malo. Ce sont d'excellents marins que les nôtres. Trois se proposèrent ; j'en choisis un, et je l'envoyai à bord du malencontreux bâtiment qui prit aussitôt le large.

Je n'ai pas encore de nouvelles de mon matelot, ni de mes avances, car j'ai répondu pour les vivres, mais cela viendra : il faut bien faire pour les autres ce que l'on fait pour nous. Il y a quelques mois, une de mes pataches fut jetée sur l'île de Jersey. Le commandant anglais accueillit nos hommes, les nourrit, leur fournit les moyens de réparer leur embarcation, leur donna des vivres et les renvoya. Je lui écrivis pour le remercier et lui offrir le remboursement de ses dépenses. Il ne voulut rien accepter. Je n'ai donc qu'un moyen de m'acquitter : c'est d'en faire autant pour d'autres.

*
* *

LETTRE DXXXVII

Morlaix, 20 décembre 1821.

À M. Chaslon, ancien administrateur des douanes.

J'aurais répondu plus tôt à votre lettre, si je n'étais devenu une manière de Juif-Errant, espèce de flibustier sentant alternativement le goudron et le cheval. Le mois qui vient de finir était celui du goudron, et pendant quatre semaines, je n'ai guère quitté le pont de mon yacht.

Depuis que la peste est prohibée à l'entrée, je n'ai pas eu un moment de repos. On ne rêve que fièvre jaune, et un navire venu de Malaga, chargé non de vin, mais de pestiférés, m'a donné bien de la tablature. Heureusement que cette peste était des plus bénignes. Un seul homme en est mort ; encore il lui a fallu pour l'achever la complication d'une vergue qui lui est tombée sur la tête.

J'ai eu, hier, ces détails par mon matelot Petit-Bon, que j'avais mis à bord pour piloter le bâtiment jusqu'à la quarantaine. Petit-Bon est revenu gros et gras, mais très-embêté, comme il me l'a dit ; ce qui, d'ailleurs, ne m'étonne pas : rien de moins propre qu'une quarantaine pour donner de l'esprit à un homme.

Sans le dévouement de ce brave matelot, il est assez probable que le navire serait venu à la côte, et s'il s'y était brisé, comme cela ne manque guère sur cette rive impitoyable, jugez de la belle affaire avec l'amour qu'ont les riverains pour la flibuste ; ils pilleraient jusqu'à la peste même.

Le chasseur dont je vous parlais et qui a été battu à l'avant-dernière battue, est M. Black, directeur de la mine de Poulawen[18]. Il est aujourd'hui guéri. Renversé par le sanglier, il a eu la présence d'esprit de poser son fusil contre l'oreille de l'animal qui s'acharnait sur lui et de le tuer ainsi. On le

[18] Poullaouen.

trouva sans connaissance. Près de lui était le sanglier mort. Il pesait trois cent cinquante livres.

Dans cette même chasse, M. du Brignou[19], de Morlaix, a eu le pied traversé d'une balle ; un garde-chasse et deux paysans ont été blessés par les sangliers, disent les uns, par les chasseurs disent les autres. En résumé, dans ces parties de plaisir, on atteint autant d'hommes que de bêtes.

Lors de la précédente battue, on me citait un chasseur qui, voulant changer de place, se glissait doucement entre les buissons, quand l'un de ses voisins, le prenant pour je ne sais quel gibier, lui envoya sa balle et le manqua. L'autre se relève et lui dit : «Ah ! monsieur, à trente pas ! vous êtes un grand maladroit.»

La chasse aux perdrix de vos environs de Paris offre moins de chances fâcheuses. Ces oiseaux n'éventrent personne, et s'ils peuvent nous faire mourir, ce n'est que d'indigestion.

Nous changeons ici de préfet comme de chemise. Celui d'aujourd'hui est le baron de Chaulieu[20], bon administrateur, homme conciliant, aimant la musique et avec qui je fais un quatuor quand je le rencontre ; ce qui n'arrive pas aussi souvent que je le voudrais.

La composition des brigades est ici telle qu'on vous l'a dit. Les états du personnel y ressemblent à un extrait du nobiliaire : les noms les plus sonores et les plus féodaux du pays y figurent sur les contrôles, et leurs heureux possesseurs se carrent sous l'uniforme vert comme sous un chapeau de cardinal. Les petits emplois de douane ou de gardes-côtes sont ainsi la ressource de tous ces pauvres gentilshommes campagnards, qui, de père en fils, les occupent depuis un temps immémorial.

Généralement très-honnêtes, très-exacts à leur service, ces hommes n'ont d'autres défauts que d'être un peu sales, un peu ivrognes, un peu galeux, mais rien de cela ne fait déroger. D'ailleurs, ignorants, paressant avec délices, la plupart ne savent pas lire, ce qui fait qu'ils ne peuvent obtenir le moindre grade, et c'est parmi un très-petit nombre de savants ou ceux qui signent, qu'il faut chercher les brigadiers.

Cette composition féodale des brigades fait qu'on voit monsieur le comte, monsieur le marquis, général ou pair de France, appeler tel préposé son oncle ou son cousin, le recommander en cette qualité, l'inviter aux réunions de famille, et, ce qui vous étonnera davantage, lui donner à table la place d'honneur s'il appartient à la branche aînée, ou si, par ses alliances, son âge ou ses armoiries, il a le pas généalogique.

Tout ignorant qu'est mon douanier, il sait pourtant que cette place lui revient. Il la prend, non comme une faveur, mais comme un droit, et il est probable qu'il n'en accepterait pas une autre.

Hors de là, sa morgue nobiliaire l'abandonne. Il reçoit gracieusement une pièce de trente sous quand je la lui offre pour avoir tenu la bride de mon cheval, et ne dédaigne pas de partager sur la table de la cuisine la fortune du pot de mon domestique. Vous voyez que les dits gentilshommes sont de bonne composition.

*
* *

LETTRE DXLI

Brest, 11 août 1822.

À mon père.

Me voici installé à la direction, et pacha par intérim. J'ai achevé mes visites aux grandes et petites autorités, ce qui n'est pas une petite besogne dans une ville qui est peuplée.

---

[19] Sans doute un Thépault du Breignou. Le berceau de la famille est en Plouvien.

[20] Cf. *supra*, note 1.

Brest offre toutes les ressources d'une capitale : il y a spectacles, cercles, promenades admirables ; cependant, je préfère mon champêtre Morlaix où j'ai bien plus de temps à moi. Ici, on est continuellement dérangé. Les officiers de marine, quand ils sont à terre, sont fort désœuvrés : pour tuer le temps, ils font des visites, mais ils tuent aussi le temps des autres.

Hier, j'étais invité à un grand dîner à bord d'une frégate. Le capitaine de vaisseau Le Boucher, qui y dînait aussi, vint me chercher. Lorsqu'il entra dans mon cabinet, s'y trouvait un négociant qui demandait une faveur si peu légale, qu'il n'y avait pas moyen de la lui accorder. Je lui expliquais les motifs qui m'empêchaient d'accueillir sa réclamation, mais il n'en tenait compte et revenait toujours à la charge. L'heure de partir étant arrivée et ne pouvant me débarrasser de cet importun, je sortis sous prétexte d'aller dans mes bureaux. Je restai dehors environ dix minutes, et le croyant parti, j'allais rentrer lorque j'entendis dans mon cabinet un vacarme effroyable : on s'y disputait avec injures et menaces.

C'était le capitaine Le Boucher qui, après mon départ, s'était mis en tête d'expliquer à sa manière au négociant la question financière, objet de la discussion ; et comme le dit négociant ne pouvait pas comprendre, et pour cause, le capitaine Le Boucher le traitait de buse, d'imbécille, et lui proposait un coup d'épée, ou sur son refus, un coup de poing. J'apaisai la querelle et congédiai définitivement l'obstiné marchand.

À bord, autre scène. Tous les contre-amiraux, capitaines de vaisseaux s'y trouvaient, ainsi que l'intendant de la marine : c'était un dîner d'apparat et admirablement servi. Cependant, à peine le capitaine Le Boucher a-t-il goûté le vin, qu'il dit à l'amphitryon, capitaine comme lui : «– Qu'est-ce que tu me donnes là ? – C'est du vin de Bordeaux. – Laisse-moi donc tranquille avec ton Bordeaux ; allons, ôte-moi cela ; crois-tu que je suis venu ici pour boire de la piquette.»

Le capitaine Le Boucher est encore un des types de l'ancienne marine ; très-brave homme, très-brutal et pas du tout savant, il est d'une naïveté admirable.

Il y a quelques années, j'étais au bal de l'Opéra avec lui ; il était alors assez soigneux de sa personne, élégant même, quoiqu'il ne fût plus tout jeune, mais toujours bourru. Il me donnait le bras, quand il fut accosté par un masque en domino, qui lui débita je ne sais quoi de peu agréable sans doute, car le capitaine Le Boucher se tourna vers moi et me dit très-haut : «– Voici un masque que je vais bien intriguer. – Qu'allez-vous lui dire ? – Je vais lui donner mon pied au derrière.»

Ces capitaines tempêtant, jurant, fumant, criant comme on les représente au théâtre, font aujourd'hui exception dans la marine. On se moque d'eux ; il en résulte qu'ils n'ont que peu ou point d'imitateurs. Les jeunes officiers qui, pour l'instruction et la bravoure, les valent bien, se gardent fort d'adopter ces manières de marsouin. Ils sont, au contraire, d'une politesse parfaite, et plusieurs sont remarquables par l'élégance de leurs formes. M. Ferdinand de Parseval[21], notre allié, est de ceux-ci ; c'est un bon officier et un aimable homme.

J'ai retrouvé aussi mon bon camarade Bougainville[22], aujourd'hui capitaine de vaisseau, qui me parle souvent de vous et de l'accueil qu'il a reçu à Abbeville. Il est encore le

---

[21] Alexandre Ferdinand Parseval-Deschênes (1790-1860) était alors lieutenant de vaisseau et venait, le 16 mai 1822, de faire naufrage, avec l'*Africaine*, sur l'île de Sable, près d'Halifax (Nouvelle-Écosse). Cf. E. TAILLEMITE, *Dictionnaire des marins français*, Paris, 1982, p. 260-261.

[22] Hyacinthe de Bougainville (1781-1846), fils du célèbre Louis-Antoine, était né à Brest. Capitaine de vaisseau depuis août 1821, il fera lui aussi un voyage autour du monde, avec la *Thétis* et l'*Espérance*, entre 1824 et 1826. (ID., *ibid.*, p. 43).

même : toujours dans les extrêmes, son ton est excellent ou détestable.

Je vous prie de dire à M. Baillon que je ferai de nouveaux efforts pour lui procurer des hirondelles de mer à ventre rose ; mais depuis celles que j'ai tuées avec M. de Lamotte dans la rade de Brest, je n'en ai plus aperçu.

Dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois. On vous a écrit la vérité en vous parlant du *concerto* que j'ai joué à Morlaix dans un concert au profit des pauvres, le 9 mai dernier, et cela devant un auditoire de quatre cents personnes. Ce qu'on vous a dit de trop, c'est que j'avais joué *admirablement* ; *passablement* serait le mot. Quant aux applaudissements, ils ne prouvent rien : on applaudit toujours un amateur lorsqu'il joue pour l'amour de Dieu. Je ne suis plus, d'ailleurs, aussi effrayé qu'autrefois ; j'ai pris l'habitude de jouer en public, en conduisant depuis quatre ans l'orchestre des amateurs à Morlaix.

Je suis à Brest pour cinq mois au moins, peut-être plus. M. d'Eu est en Allemagne près de sa famille, et il n'en reviendra que le plus tard qu'il pourra.

J'avais oublié de vous dire qu'à la dernière procession de la Fête-Dieu, à Morlaix, j'ai manqué d'être tué. C'eût été jouer de malheur ; mais enfin la chose est ainsi. Nos excellents Bretons, toujours d'humeur belliqueuse, ont l'habitude de saluer le bon Dieu en lui tirant des coups de fusil. Je ne trouvais donc rien que de fort ordinaire à cette fusillade dévote, quand un projectile ayant, à son sifflement, tout l'air d'un biscaïen, me passa devant le nez et alla s'inscruster dans le mur en rasant le ventre d'un adjoint. Le projectile revint, tout fumant, tomber à mes pieds ; c'était la culasse d'un fusil crevé dans la main d'un des tireurs qui, par un hasard providentiel, en avait été quitte pour la peur.

*
* *

LETTRE DXLII

Brest, 20 août 1822.

À M. ***.

Il vit passer un gros de nonnes ;
Elles disaient : *Ave, Maria.*
Toutes belles, toutes mignonnes,
Ce n'est pas ce qui l'effraya.

Je viens d'assister à la revue d'un singulier régiment qu'on envoie aux colonies : c'est une centaine de gamins mâles et femelles sortant des hôpitaux. L'état-major se compose de jolies religieuses, commandant leur troupe avec un aplomb tout militaire et faisant merveilleusement manœuvrer leurs soldats. On m'a dit que ces exportations de graine humaine étaient chose fréquente ici, et que le trop-plein des hôpitaux de l'Ancien-Monde était versé dans le Nouveau.

Il paraît que les enfants ne s'en trouvent pas mal ; presque tous résistent au climat des Antilles. Il n'en est pas de même des pauvres nonnes, et quoiqu'on prenne les plus jeunes et les plus robustes, la consommation en serait grande si, après un séjour de quelques mois, on ne les rappelait au bercail.

Mais ce n'est pas le seul régiment femelle qui doive ici s'embarquer. Il est vrai que le second détachement n'est pas de la même arme ; il appartient à un tout autre système militaire, ou une manière toute différente de faire la guerre. Bref, ce deuxième peloton se compose d'une troupe qu'on peut appeler légère, ou d'une douzaine de gentilles Parisiennes qui vont aux îles anglaises, non pour y pratiquer le vœu de célibat, mais précisément le contraire, c'est-à-dire pour y concourir à la population autant que leurs faibles moyens pourront le permettre, d'ailleurs en tout bien, tout honneur, et pour s'y marier conjugalement. Cette exportation matrimoniale fait ici le sujet de toutes les conversations, car c'est une nouveauté.

On savait bien que les Anglais se débarrassaient ainsi de la surabondance des demoiselles menacées de délaissement ; mais précisément à cause de cette surabondance indigène, on ne pensait pas qu'ils iraient en chercher ailleurs.

Ces vierges errantes sont en ce moment en relâche à Douarnenez. On les y fera rester jusqu'au départ des nonnes. Le rapprochement aurait, en effet, été par trop original : ce l'est déjà assez bien sans cela ; d'autant plus que ceux qui ont vu les belles fiancées des planteurs anglais disent qu'elles ont des allures un peu vives, et qu'en bonnes Françaises, elles pourraient bien en planter aux planteurs.

N'importe, si le léopard britannique les aime comme cela, et c'est à croire, car il a été si satisfait de cet échantillon qu'il en cherche encore, et que le chargement doit se compléter à Brest qui offre aussi de grandes ressources dans cet article. Néanmoins, c'est à Paris qu'est le grand dépôt et l'état-major de recrutement ; et d'après le dire des plaisants, car il y a des plaisants partout et même en Basse-Bretagne, le consul général anglais a fait publier un avis dont je vous remets la traduction :

Nous baronnet, lord commissaire,
Président de l'amirauté,
Au nom des colons d'Angleterre,
Faisons appel à la beauté.
Voulant avoir des femmes sages
Et fidèles à leurs maris,
Nous appelons sur ces rivages
Les demoiselles de Paris.

Ne croyez pas qu'en fait de belles,
Nous prenons objet frelaté ;
Nous demandons des demoiselles
Dans toute leur intégrité.
Nous voulons, crainte d'artifice,
Que chaque cœur soit patenté
Du commissaire de police,
Garant de sa fidélité.

Nous désirons qu'on nous les livre
À la douzaine et par paquets.
On donnera le sou par livre,
Et le surplus en bons billets.
On acquittera la créance
Quand la livraison se fera,
Avec la prime d'assurance,
Selon ce qu'on y gagnera.

*
* *

LETTRE DXLIII

Brest, 5 septembre 1822.

À M. Chaslon, à Jonville.

C'est de Brest que je vous écris, et probablement je vous en écrirai plus d'une fois encore. À vrai dire, j'aimerais autant vous écrire d'ailleurs. Ce n'est jamais une chose agréable qu'un intérim, et c'en est une fort ennuyeuse à Brest, la veille des élections. Je suis même tenté de croire que ce sont ces élections qui ont fait fuir M. d'Eu.

Savez-vous bien que lorsque vous m'avez si fort recommandé le jeune N**, je vous ai pris pour un ogre. C'est qu'en vérité la prescription n'était rien moins que tendre : «Faire appréhender au corps votre jeune ami aussitôt l'arrivée de son navire et le claquemurer dans le cachot le mieux clos de la citadelle de Brest, et pour qu'il ne s'y ennuie pas trop longtemps, profiter de la première occasion de l'expédier pour l'Inde, avec injonction expresse d'y laisser ses os.»

Et, par post-scriptum, «ne pas oublier surtout de le mettre aux fers jusqu'à la sortie du bâtiment, précaution indispensable en raison de son humeur vagabonde.»

En vérité, en lisant le programme de cette réception et de son cérémonial, j'étais presqu'en colère, et, dans mon indignation contre ce père barbare, c'est lui volontiers que j'aurais fait mettre à la chaîne et embarquer pour

l'autre monde. Mais ici, comme toujours, j'ai vu qu'il ne fallait pas juger sur l'apparence, et lorsqu'on m'a représenté les états de services du sujet et quand ses chefs m'ont fait l'énumération de ses exploits, j'ai compris toute la sollicitude paternelle. O l'effroyable garnement, et quel fléau pour une famille ! Celui-là est véritablement possédé du démon.

Lorsqu'il est arrivé à Brest, il venait, lui cinquième, d'échapper à un naufrage sur les côtes du Portugal. Tous ses autres compagnons, au nombre de trente ou quarante, officiers, matelots, passagers, avaient péri. Ainsi miraculeusement sauvé d'une mort qui paraissait inévitable, il a cru sans doute que Dieu n'était pour rien dans l'affaire, car c'est le diable qu'il s'est empressé de remercier en dépouillant l'un de ses camarades.

Par suite de cette belle action, ma protection est devenue superflue pour le faire mettre au cachot : on l'y a mis de plein droit, et pour son seul mérite. J'ai eu soin seulement que sa cellule ne fût ni obscure ni humide, et qu'on ne le nourrisse pas trop mal. J'ai obtenu aussi, non sans peine, qu'il ne passât pas à un conseil de guerre pour le vol d'une part, et de l'autre pour certains actes de rébellion qui l'avaient fait loger à fond de cale où il était lors du naufrage ; c'est en revenir de loin, mais le diable a aussi ses élus. Au surplus, celui-ci vogue pour Coromandel ; il y mangera des boas et des serpents à sonnettes : c'est leur affaire.

La Saint-Louis a fait pleuvoir des avancements de tout genre : on pourrait former des élus un équipage de haut bord. On ne voit plus ici que contre-amiraux, que capitaines de vaisseaux, Jean-Bart innocents, dont les exploits et les découvertes ne fatigueront la plume ni des historiens ni des géographes.

La terre aussi a obtenu part aux faveurs, et chaque régiment a eu son picotin de croix, sans compter les grands cordons qui sont ici, comme à Paris, le licol à toute bête.

Après trois ans de promesses, notre directeur général se met en route pour nos lignes. D'un autre côté, le ministre de la marine, qui désire voir la mer, s'achemine vers notre port : deux grandes planètes vont donc se trouver en conjonction.

Ah ! ah ! votre tour de contrition arrive. Les journaux nous ont appris que vous aviez aussi, dans la capitale, vos missionnaires politico-congréganistes, et que les étrivières d'une main et les brevets de l'autre, ils y prêchaient le carême de la raison et l'abstinence du bon sens. Eh bien ! croiriez-vous qu'il est des gens qui prétendent que ce régime engraisse ! Où est-tu Despréaux[23] ? en voyant la politique en chaire et nos ministres en surplis, tu aurais un chant de plus à faire au lutrin ; et toi, bon vieux Panard[24], n'inspireras-tu rien à tes successeurs ?

La conversion de Paris
Par les artistes réunis,
Gendarmes et missionnaires,
Voilà, j'espère,
Un assez bon sujet
De couplet.
Mais la police et l'Abbaye,
La Force et Sainte-Pélagie,
Le parquet et monsieur Hua
Sont là.

Il n'y a pas de muse qui tienne contre d'aussi bonnes raisons. Mais je dirai toujours que c'est faire du mal à la religion que de la mêler ainsi à la politique, et d'avoir des missionnaires qui nous parlent de tout, excepté de Dieu.

Je n'oublierai pas votre commission ; déjà vos œufs de perdrix rouges sont commandés pour le printemps prochain, mais on ne me laisse pas grand espoir de réussite. On a tant chassé, tant tué, tant fricassé ces

---

23 Boileau, auteur du *Lutrin*.

24 Charles-François Panard. Voir *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 323, note 11.

pauvres bêtes, qu'elles sont maintenant presqu'aussi rares ici que les phénix en Arabie, et le hasard seul pourra faire tomber sur quelque couvée. Cependant, il ne faut désespérer de rien. Si je pouvais avoir de jeunes perdreaux vivants, cela serait plus sûr que des œufs, et je vous les expédierais en cage par le courrier ou le télégraphe, s'il veut s'en charger.

*
* *

LETTRE DXLIV

Brest, 30 septembre 1822.

À M. le comte de la Fruglaye[25].

Je reçois, mon cher général, votre lettre et celle qui y est jointe. Quel qu'en soit l'auteur, cet homme assurément n'aime pas la gabelle.

Pauvres gabeloux que nous sommes, nous ne ressemblons guère à des conspirateurs, et c'est nous faire bien de l'honneur que de nous croire capables de tant de beaux faits d'armes contre le trône. Nous n'y voulons pas même fouiller, bien que la loi du 22 août 1791 nous ouvre toutes les portes sans exception, même celle du tabernacle. Ne nous jugez donc pas sur ces simples bruits, sur des accusations banales et sans preuve.

Tous les douaniers, vous a-t-on dit, portent la cocarde tricolore. Ce que j'en sais, c'est que ce n'est pas à leur shako. – C'est sur leur cœur, répondra-t-on. Passe pour cela, si elle leur tient chaud.

Au fait, est-il étonnant que de vieux soldats dont bon nombre sortent de la garde impériale, songent quelquefois à leur ancien drapeau. L'usurpateur est mort ; ils n'iront pas le déterrer, soyez-en sûr.

Qu'ils pensent comme ils veulent ; que nous importe, s'ils agissent comme nous le voulons, c'est-à-dire s'ils servent en honnêtes gens le gouvernement qui les protége et les nourrit.

S'agit-il ici d'interroger leur conscience ou la mienne ? La mienne vous répondra qu'il ne faut pas aller si loin pour trouver une opinion. L'opinion du préposé est celle de son brigadier qui, lui-même, a celle de son lieutenant, lequel a une confiance illimitée en son capitaine qui ne croit qu'aux circulaires et à son directeur. Les circulaires, tel est leur *credo*, et ils n'en sortent guère. Avez-vous vu un seul de ces féroces janissaires, de ces enragés conspirateurs prendre part aux charivaris, aux émeutes, aux cris séditieux ? – Mais ils conspirent sourdement, dira-t-on ; ils crient tout bas, ils font leurs émeutes à huis-clos et sous la guérite. – Laissons-les faire, le remède est là, rien ne presse. Qu'est-ce que la révolte tant qu'elle n'embarrasse pas la voie publique ? Si elle s'y montre, alors seulement il est temps d'appeler les balayeurs.

Il y a bien longtemps que je commande à des hommes, et il y a bien longtemps aussi que j'ai appris qu'il faut se méfier des *on-dit* qui accusent. Il est plus aisé d'y croire que de les approfondir, et pourtant lorsqu'il s'agit du sort des familles, il faut y regarder à deux fois, à trois fois même.

La première de toutes les politiques est d'être juste ; celle-là est de tous les temps, et ne laisse jamais de regrets. C'est la vôtre, général, car vous ne faites que du bien, et vous seriez le premier à prendre parti pour

---

[25] Paul Émile Louis Marie de La Fruglaye (1766-1849), petit-fils de La Chalotais, avait combattu dans l'émigration. Revenu en 1802, il ne reprit d'activités publiques qu'à la Restauration, se rangeant dans le camp des ultras. Élu député du grand collège du Finistère le 20 novembre 1822, réélu le 6 mars 1824, il le resta jusqu'en 1827, avant de devenir pair de France. Il siégeait dans la majorité royaliste. Il a laissé un nom reconnu dans les sciences minéralogiques. Il habitait le château de Keranroux, près de Morlaix. Cf. L. BOISNARD, *Élites bretonnes sous l'Empire. Ille-et-Vilaine et Finistère. Dictionnaire biographique*, Saint-Malo, 1998, p. 187-188. – L. CHAURIS, «Un pionnier des sciences de la Terre en Bretagne occidentale : le comte de La Fruglaye (1766-1849), *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 391-404. – J. PASCAL, *Les députés bretons de 1789 à 1983*, Paris, P.U.F., 1983, p. 150.

ces malheureux, à demander grâce pour eux, si, cédant aux insinuations du dénonciateur et admettant ses conclusions, je révoquais des gens qui ont gagné leur modeste emploi au prix de leur sang versé pour la France.

Ne l'oublions pas : sur dix de ces hommes, préposés ou marins, il y en a huit qui sortent de nos armées, et quelles armées ! celles qui ont fait toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire. Dans ces mêmes brigades, il y a des émigrés, des vendéens, des chouans que vous pourrez voir couchés sur ce même lit de camp avec les *bleus* qu'ils ont si longtemps combattus.

Croyez-vous qu'ils s'en préoccupent et se tourmentent beaucoup pour savoir si leur voisin a une cocarde sur le cœur et une opinion dans la tête ? Je vous assure que s'ils s'en soucient, cela ne paraît guère. Quand l'un d'eux cherche chicane au camarade, ce qui arrive quelquefois, c'est pour toute autre cause : par exemple, pour avoir laissé éteindre le poêle, ou fait bouillir la soupe sans l'écumer. Voilà des crimes qu'ils comprennent et qu'ils punissent. C'est que chez nous l'on ne se fâche pas pour rien.

Songeons-y donc, et puisque ces gens élevés sous tant de régimes vivent d'accord entr'eux, comment ne vivraient-ils pas en paix avec tous les régimes ? Ils n'en ont fait aucun ; ils n'en déferont pas plus.

Ils n'aiment pas le roi, dites-vous. – Savent-ils même s'il y a un roi ? – Ils regrettent l'empereur. – Regretter un mort, est-ce haïr les vivants ?

Mettons au pis : ce sont, je le veux bien, des bonapartistes, des libéraux, des jacobins. Eh bien ! je les accepte comme tels, et je me rends caution pour tous. S'ils conspirent, c'est à moi qu'il faudra s'en prendre, et c'est moi que les accusateurs doivent poursuivre.

Je me mets peut-être en colère, et la colère est un péché, mais vous me le pardonnerez. Ce n'est pas contre vous, général ; vous savez que mon amitié pour vous n'a qu'une couleur, et que celle-là ne change point.

*
* *

LETTRE DXLV

Brest, 18 octobre 1822.

À M. de Marchangy.

Je vous félicite, mon cher ami, de votre nomination à la place d'avocat général à la cour de cassation. Là, moins d'agitation politique, et dès-lors plus de loisir pour l'étude, plus de temps pour écrire encore de belles pages. La politique passe, mais l'histoire reste. Faites-nous donc de bonne prose, ou de l'histoire sans appel et qui ne puisse pas un jour être renvoyé en cassation.

Je suis ici depuis deux mois, directeur *ad interim*, cloué dans un bureau. Il n'est plus question de monter à cheval, ni de patauger dans l'océan ; de là mon silence et cette disette où je vous laisse d'historiettes de terre et de mer.

Vous me demandez ce que je fais en poésie ? Si la quantité pouvait compenser la qualité, je vous répondrais : je fais beaucoup ; mais en conscience je dois vous dire : je ne fais pas grand chose. [...]

N'en voulez qu'à vous si je vous ennuie de ces détails, vous me les avez demandés.

Brest et Morlaix sont dans une crise douloureuse ; on attend à tout instant le retour de l'escadre en station dans les mers d'Amérique. On sait que les équipages ont été décimés par la fièvre jaune, et chacun craint que ses parents ou ses amis ne soient au nombre des victimes.

*
* *

LETTRE DXLVI

Brest, 4 novembre 1822.

À mon père.

Je suis toujours tenant les rênes de la direction, non sans fatigue, car elle a cent soixante lieues de côtes et onze cents hommes de personnel, et je ne sais quand cela finira. C'est une dépense très-forte que cet intérim : tout garçon que je suis, je dois représenter au moins un peu, et donner quelques dîners. J'ai bien l'appartement et les domestiques de M. d'Eu et même ses chevaux, mais comme les miens sont à Morlaix, où il faut qu'ils vivent, je n'en ai pas moins deux ménages sur les bras.

J'ai eu ici jusqu'à cinq chevaux, trois à moi, deux à M. d'Eu. J'avais momentanément fait venir les miens, parce que l'amiral de Gourdon[26], qui n'a pas de chevaux de selle, m'avait prié de les lui prêter pour le ministre de la marine, M. de Clermont-Tonnerre[27], qui était ici en octobre. Je l'ai fait avec plaisir. M. de Gourdon est un excellent homme ; sa famille est parfaitement aimable, et j'y passe preque toutes mes soirées.

Le séjour du ministre a donné lieu à de très-belles fêtes. Comme tout le monde y est en uniforme et que celui de la marine est fort brillant, le premier aspect est admirable ; mais les yeux une fois satisfaits, lorsqu'on en vient au fond des choses, il y a beaucoup à rabattre, et si l'on offre du plaisir à tout le monde, nul n'en peut prendre que selon son grade représenté par la grosseur de ses épaulettes ou la largeur de ses broderies.

Le cérémonial, ou plutôt la discipline, agit ici même sur les dames, et une beauté brestoise croirait y manquer si elle dansait avec un capitaine de vaisseau quand elle peut être invitée par un contre-amiral. On peut juger de ce qui reste pour les lieutenants. On m'a fait l'honneur, en ma qualité de directeur, de me classer comme colonel ; de façon que je ne suis pas des plus mal partagés, sans pourtant l'être des mieux. Si les généraux se présentent, je ne danse plus.

Il y a de jolies femmes à Brest, et des femmes qui ne ressemblent pas à d'autres. Toujours entourées d'hommes de guerre, elles ont fini par prendre aussi un ton un peu militaire, et quelques-unes se sont fait une réputation par leurs bons mots cavaliers et mariniers, en d'autres termes, un peu grivois.

J'en entendais une dire, en voyant un personnage qui se pavanait sous ses dorures : «Il tangue.» C'est le mouvement d'un navire qui se balance sous voiles.

Une autre, déjà d'un âge mur, avait paru au bal de la Saint-Louis en costume de danseuse, la gorge honnêtement en évidence. Une de ses amies lui en faisait compliment. Elle lui répondit : «C'est aujourd'hui grande fête ; *tout le monde sur le pont.*»

Une société plus gaie, quoique moins royaliste, est celle de MM. Bersolle, négociants[28]. La maîtresse du logis, jeune et jolie, en fait parfaitement les honneurs. Un soir qu'il y avait grand monde, je la vois s'avancer derrière un officier de marine et, furtivement, lui glisser sous sa contre-épaulette quelque chose que je prends pour un billet. Je ne dis

---

26 Adrien Louis, comte de Gourdon (1765-1833), après une longue carrière maritime, fut commandant de la marine à Brest d'octobre 1816 à février 1827. Contre-amiral en 1805, il était vice-amiral depuis août 1822. E. TAILLEMITE, *op. cit.*, p. 143.

27 Gaspard, duc de Clermont-Tonnerre (1779-1865). Général, aide de camp de Joseph Bonaparte, maréchal de camp sous la Restauration, ministre de la Marine en 1821, il sera ministre de la Guerre de 1823 à 1827.

28 Les Bersolle, marchands de vin originaires de Bordeaux, étaient installés à Brest depuis la fin du XVIIe siècle. Il s'agit ici, sans doute, des frères Auguste et Honoré-Prosper, associés dans le commerce des vins et dans d'autres activités commerciales sous la monarchie constitutionnelle. Cf. Y. LE GALLO, *Brest et sa bourgeoisie sous la monarchie de Juillet*, Paris, P.U.F., 1968, t. I, p. 294-295.

rien, mais je pensai beaucoup, et je me crus le confident forcé d'une intrigue d'amour.

À la fin de la soirée, M. Gentillon, directeur des contributions indirectes, fut prié de faire quelques tours de cartes, ce à quoi il excelle. Après avoir, selon la rubrique ordinaire, dit à la maîtresse de la maison de penser à une carte, il lui demanda où elle voulait qu'elle se trouvât. Elle parut chercher un moment ; puis, avec une innocence charmante, elle répondit : «Sous l'épaulette de M. ***.» Elle y fut trouvée en effet, au grand ébahissement de celui-ci que tout le monde prit pour un compère. Il ne l'était pourtant pas, et seul je le savais ; mais si j'étais parti avant ce dénouement, j'aurais cru ce qui n'était pas. L'officier était fort bel homme, et Mme Bersolle a vingt ans.

Une autre maison fort agréable et où j'ai été également bien reçu, est celle de M. Riou[29]. Riche et très bien-posé, M. Riou a une singulière manie, celle de ne payer qui que ce soit que par l'intermédiaire d'un huissier : jugement, arrêt, condamnation, il lui faut tout cela sans en rien rabattre. Après quoi, il paie gracieusement, capital, intérêts et frais ; mais il est content : il a payé de force.

Sa femme me disait qu'en se mettant à table, elle n'était jamais sûre qu'on ne viendrait pas saisir son argenterie. Dix fois déjà ceci avait eu lieu, à la grande satisfaction de son mari.

Voici encore un trait de notre homme. Il devait cinquante louis à un de ses amis. Prières, menaces, rien n'avait fait. Qu'imagine l'ami ? Il va trouver M. Riou : «J'ai besoin de cent louis, lui dit-il, veuillez me les prêter. – Volontiers, répond M. Riou, les voici.» L'autre lui en rend cinquante et lui dit : «Nous sommes quittes.»

La semaine dernière, en procédant à quelques réparations du port, on découvrit, derrière l'arsenal, l'entrée d'un magasin qui n'avait pas été ouvert depuis vingt ans. On s'informe du propriétaire ; personne ne répond. On enfonce les portes ; on y trouve du plomb et des bois pour une valeur qui avait dû être de soixante mille francs. Les bois étaient perdus, mais le reste valait encore cinquante mille francs. On reconnut, aux marques, que le tout appartenait à M. Riou. On le lui fit dire. Il répond qu'on se trompe et qu'il n'a rien dans ce magasin ; qu'il n'a même jamais eu de magasin à cette place. On insiste ; il se fâche. On lui dit de consulter ses livres ; il prétend que toutes ses affaires sont classées dans sa tête et il ne veut rien entendre. Enfin, son fils[30], plus raisonnable, examine les registres et trouve la preuve que ce même magasin et tout ce qui s'y trouvait étaient bien la propriété de son père qui fut forcé de se rendre à l'évidence, mais qui répétait encore : «C'est extraordinaire, je n'oublie pourtant *rien*.» S'il avait dit *tout*, il aurait été plus près de la vérité.

Malgré ce désordre, M. Riou a soixante mille francs de rentes en belles propriétés, et sans son goût pour les saisies, non sur les autres, mais sur lui, il en aurait le double.

J'ai accompagné le ministre dans toutes ses courses en rade, et j'ai visité Brest dans ses habits de fête. M. de Clermont-Tonnerre n'est pas marin, mais il a du bon sens et d'excellentes intentions. C'est un honnête homme, et il a fait ici une rude guerre aux fripons. On peut dire que Brest en est le paradis, et la marine administrative leur providence, non qu'elle vole, mais parce qu'elle embrouille tout. «Il y a, me disait un capitaine

---

[29] Les Riou (-Kerhallet) sont également marchands de vin et possèdent l'une des grosses fortunes de Brest. Le Riou dont parle ici Boucher de Perthes est Jean-François Riou, alors âgé de soixante-seize ans, fils d'un marchand de vin de Châteauneuf-du-Faou. Il avait épousé en 1790 Anne Édern, fille d'un marchand de vin. Il a fait fortune dans la guerre de course et dans les fournitures à la marine. Sous la Révolution et l'Empire, il possédait des chantiers de construction et d'armement sur les bords de la Penfeld, dans l'anse de Kervallon.

[30] Jean-Michel, négociant et armateur.

de frégate, plus de commissaires sans commissions, plus de commis et de scribes sans écritures, qu'il n'y a d'officiers dans toute l'armée de mer. Aussi nous donnent-ils autant d'embarras que l'ennemi, et nous causent-ils plus de mal. Figurez-vous que je suis obligé de marchander huit jours pour chaque clou nécessaire à mon bordage, et qu'il me faut vingt et quelques signatures pour faire remettre un manche à un canif.»

Mais j'en viens au ministre. Ainsi que je vous le disais, j'ai vu, à sa suite et dans le plus grand détail, tous les établissements du port et de l'arsenal. Je les connaissais déjà, mais on ne se lasse pas d'examiner ces admirables machines.

Celle à faire des barils est curieuse. Les pièces de bois merrain tombent dans un cercle, d'autres cercles les saisissent, et la barrique qui, d'abord, ressemblait à une marguerite épanouie, se trouve terminée comme par enchantement.

La conservation des provisions, et notamment des viandes, est chose à citer. Nous y avons goûté d'une fricassée et d'un morceau de bœuf en daube, dont la sauce était faite depuis deux ans, et qui avaient été aux Indes et en étaient revenus enfermés dans des boîtes de fer-blanc soudées. Les mets se gardent ainsi presqu'indéfiniment[31].

Nous avons vu lancer une frégate dans le port même. Beaucoup de curieux s'étaient mis sur les marches du quai, se croyant là aux premières loges ; mais à son entrée dans l'eau, la frégate en déplaça nécessairement un certain volume, et nos amateurs en ont eu jusqu'au ventre, quelques-uns jusqu'au cou. Ils en ont ri moins que les spectateurs.

Il y a, à Brest, un muséum qui contient une fort belle collection de coquillages. Le ministre, en y entrant, ne fut pas peu surpris quand il vit que le professeur démonstrateur avait la chaîne au pied : c'était un forçat.

C'est de ce respectable corps que l'on tire non-seulement les gardiens des monuments publics, mais les commissionnaires et gens de confiance de bien des maisons. Ils servent comme domestiques, jardiniers, frotteurs et commis. Des demoiselles des mieux élevées sont conduites au bagne par leur mère, pour y prendre des leçons de piano ou de harpe ; il y existe un salon à cet effet.

Par l'habitude de voir ces forçats, personne à Brest ne ressent cette horreur ou ce dégoût qu'ils inspirent ailleurs. Une très-jolie femme, appartenant à une famille honnête et assez riche, s'est fait enlever, il y a deux ans, par un forçat. Il est vrai que cet homme est admirablement beau.

Ces types remarquables ne sont pas rares dans les bagnes : presque tous les coquins ont une surabondance de vie. Il est peu de bandits cacochymes ; on en voit pourtant, et ceux-là sont doublement scélérats.

Voulez-vous dire à Jules que j'ai lu la relation de son voyage en Lombardie. Sa rencontre avec M. Dandolo m'a surtout intéressé.

M. de Clermont-Tonnerre, le ministre, est parent de nos amis de Clermont-Tonnerre d'Abbeville. Il a connu le général major des gardes-du-corps, mais non les autres. Il est ainsi cousin de la marquise de Bellabre, notre cousine.

*
* *

31 Il s'agit des débuts du procédé Appert de conservation en boîtes métalliques, les premières conserves d'aliments ayant été faites dans des bocaux en verre.

LETTRE DXLVII

Brest, 18 novembre 1822.

À M. Ferrier, directeur des douanes, à Dunkerque.

Nous sommes ici dans les relevailles. La ville de Brest, après deux jours de douleurs, est accouchée de M. Keratry[32]. Je doute que le ministre soit parrain du nouveau-né, et dans ses intérêts tout ministériels, la ville de Brest aurait bien fait d'engendrer un autre enfant.

Les administrateurs locaux se sont d'ailleurs conduits avec un jugement et une prudence dignes de Salomon : marine, douanes, domaines, etc., ont voté au porte-voix, et pour convaincre jusqu'aux sourds, ils ont fait écrire leurs votes par l'intendant de la marine, Redon, qui a une fort belle écriture.

Plusieurs électeurs, dans l'excès d'un zèle que leur avait communiqué le télégraphe, sont arrivés en poste de Toulon, de Paris, de Nantes pour coopérer au grand œuvre.

Quant à moi qui ne suis électeur ni du grand ni du petit collége[33], je croyais n'avoir rien à démêler avec les puissances du siècle et le télégraphe ; mais il faut que deux honnêtes bourgeois de la ville, convaincus de fraude, se fassent, dans cette circonstance, condamner à la prison. L'administration m'écrit de faire exécuter le jugement. J'y procède ; jusque là, tout est au mieux. Nos deux bourgeois sont électeurs ; il n'y a pas grand mal encore ; il y a même quelque bien, car ils ont toujours voté à gauche, et à défaut de deux amis de plus, ce sont deux ennemis de moins.

Mais ne voilà-t-il pas qu'à l'approche du scrutin, la grâce agit sur le cœur des prévenus ; de sorte que de jacobins qu'ils étaient, ils se réveillent royalistes, et disent que pour obéir à leur conscience, ils voteront à droite. À ces paroles, le procureur du roi, juge d'instruction, greffier, huissier, recors et geôlier, si vaillants à la poursuite, si pleins de zèle pour la loi et son exécution, reculent épouvantés. Qui oserait mettre la main sur de si bons citoyens ? Quel ennemi public arracherait des rangs, au moment du combat, des guerriers si fidèles ?

Et moi, entre le code des douanes et le code électoral, je ne savais plus à quel saint me vouer, quand on me dit que le saint des saints approche : c'était M. de Saint-Cricq qu'on attendait, et que tous les jours, monté au plus haut de la maison, je tâchais de découvrir de loin à son auréole.

Au premier rayon, je comptais bien courir à sa rencontre pour me réfugier sous ses ailes, et à cet effet j'avais déjà mis le chat dans ma poche, sans mauvaise intention pourtant, car ce n'était point pour le lui jeter à la figure, mais simplement aux jambes, en y joignant cet axiôme de la philosophie du jour : Tirez-vous-en comme vous pourrez. – Mais il ne vint pas ; c'est le ministre de la marine qui est arrivé, et le chat n'était pas pour lui.

Son excellence, qui n'a mission que d'amariner des électeurs, nous a détachés comme des péniches légères pour sonder les passes et signaler les bas-fonds.

Élection ! élection ! c'est son cri de guerre ; il nous en parle au bal, à table, à la messe, sur terre et sur mer. Des voix pour les candidats du gouvernement ! des voix à tout prix ! des places pour des voix ! des croix pour des voix ! de l'argent pour des voix ! des titres

---

32 Auguste Hilarion, comte de Keratry (1769-1859), fut élu député du Finistère de 1818 à 1824 et devint l'un des chefs du parti libéral. Il fut réélu le 13 novembre 1822 dans le 1er arrondissement du Finistère (Brest), mais battu en 1824. Il sera de nouveau député en 1827 jusqu'en 1837, enfin député à la Législative en 1849.

33 La loi électorale de juin 1820, dite loi du double vote, établissait en effet deux «collèges» : les collèges d'arrondissement, où étaient inscrits les contribuables payant au moins 300 francs d'impôts, et les collèges de département, dont faisaient partie le quart des plus imposés, qui votaient donc deux fois puisqu'ils appartenaient aux deux collèges.

pour des voix ! Voulez-vous être marquis, comte, vicomte, baron ou chevalier ? Oui, vous serez tout cela pour des voix ! Tels sont les accents de son excellence, mélodieux accords que nous devons répéter en cœur pour que personne ne l'ignore et que tout le monde en jouisse.

Le beau moment de faire coffrer deux électeurs ministériels, électeurs éligibles, ayant des voix de députés, sonores comme des cloches !

D'y penser, les cheveux m'en dressaient sur la tête.

Enfin, le ciel a pitié de nous : un des prévenus a peur, il fait une offre de transaction. J'écris de suite à l'administration. On entre en pourparlers ; on gagne du temps. Les élections se passent, et l'affaire est maintenant dans la voie normale. Mais pour arriver là, il fallut manœuvrer comme un diplomate au congrès. Dieu vous préserve des prévenus électeurs !

M. d'Eu m'annonce son retour pour la fin de l'année ; puisse-t-il tenir parole ! Je reviendrai sans pousser un soupir, Gros-Jean comme devant. Les honneurs du directorat ne m'ont pas séduit, et si jamais je les tiens tout de bon, je tâcherai que ce ne soit pas à Brest.

Je vous disais qu'on avait fait arriver des électeurs des quatre coins de la France à grand renfort de dépêches et même à coups de télégraphe ; je ne disais rien de trop. Cette méchante machine a joué un tour pendable au général Balthus qui commande ce département. Il avait obtenu un congé pour aller à Paris. Il était fort pressé de s'y rendre ; il fait ses visites de départ. Mais les élections approchent ; le préfet l'invite à rester ; il n'en tient pas compte et part. Il se croyait bien parti ; le traître instrument lui faisait la nique par-derrière. Le préfet le fait jouer *amoroso* d'abord, puis *prestissimo*, et quatre heures après son départ, le gouvernement en était instruit.

Cependant, le digne officier, qui ne se doutait de rien, courait toujours dans sa chaise de poste en se gaussant du préfet, et il arrivait à Saint-Denis, quand il fut rencontré par un courrier porteur d'une lettre du ministre de la guerre qui lui enjoignait de retourner immédiatement à Brest. Les chevaux qui l'avaient emmené le ramenèrent. Se vengea-t-il en votant pour le candidat libéral ? C'est ce que je ne saurais dire.

Ici, un préfet faisait valeter un général ; sous l'Empire, c'eût été le contraire. Voici ce qui arriva à un autre préfet du Finistère, M. Dumolard[34]. Un aide-de-camp de sa majesté, général de division, passait à Quimper. Le préfet, qu'il avait été voir, ne lui rendit pas sa visite. Il s'en plaignit à l'empereur. Ordre au préfet de venir à Paris sans délai, et de se présenter au ministère. M. Dumolard part de Quimper, bien convaincu que c'est quelque faveur qu'il va recueillir. Il arrive, se présente au ministre qui lui donne l'ordre de faire une visite au général D**, place Vendôme, numéro 2, et à l'instant même de retourner à sa préfecture.

*
* *

LETTRE DXLVIII

Brest, 38 (*sic*) novembre 1822.

À M. le général de la Fruglaye.

Votre bon ami Corantin, que vous me recommandez de nouveau, mon cher général, s'est fort bien conduit tant qu'il a été mon secrétaire. C'était un vrai canonicat que cette place à la fois de cabinet et d'antichambre. Il pouvait la garder, mais il a voulu un service plus actif. Je l'ai envoyé sous les ordres de M. Massard de Lahoussay, qui a été chouan comme lui. Je me suis dit que là, il ne serait

[34] Louis Bouvier-Dumolard, préfet du Finistère entre 1810 et 1813.

pas vexé pour sa chouannerie. Mais c'est à son tour lui qui nous vexe, et Massard m'écrit qu'il s'est fait ivrogne. Veuillez l'inviter à mettre de l'eau dans son vin, s'il ne veut que je le mette à la porte. J'aime beaucoup les royalistes bretons, mais quand ils sont à jeun.

Je ne vous rappellerai pas son histoire, vous la savez comme moi. Véritablement c'était un drôle de corps que Corantin, mon secrétaire. Dans ses campagnes royalistes, il fusillait les maires par dévotion, et servait la messe par vaillantise. Passe pour cela, pourvu qu'il n'en fasse pas habitude. Mais l'ivrognerie est ici de trop, monsieur le curé ne lui confiera plus ses burettes ; et s'il voit double en tirant sur le maire, il risquera de tuer l'adjoint.

M.*** n'en veut donc pas finir avec ses plaintes ? Il ne rêve que conspirations. Heureusement que c'est à vous qu'il adresse ses très-peu charitables doléances, car si c'était à un autre, il pourrait y faire croire. Ceux qui lui ont dépeint cet inspecteur de l'Abreuvach[35] comme un homme dangereux ne l'ont probablement jamais vu, car en vérité je ne sais à quel danger il pourrait les exposer, si ce n'est à celui de mourir de rire : c'est le plus drôle petit bonhomme qu'on puisse voir.

Vous me direz que l'un n'empêche pas l'autre, et qu'on peut être à la fois fort drôle et fort redoutable.

Traitons donc la question à fond. Il est dangereux, assure-t-on ; pour qui ? est-ce pour les femmes ? ou pour les hommes, c'est-à-dire pour le gouvernement, puisqu'on affirme que les hommes gouvernent ? Dans le premier cas, si jamais il a séduit quelqu'infortunée, ce doit être une infortunée du genre quadrumane, quelque babouine ou quelque guenon, car haut de quatre pieds et demi, il ressemble parfaitement à un singe.

Si c'est l'État qu'il menace, je vais vous donner une idée de son courage. Un jour, en plein conseil, il disait d'un de ses subordonnés : «Il me respecte beaucoup, il me craint comme le feu. Néanmoins, quand j'ai des reproches à lui faire, j'ai soin de me tenir près de la porte et d'avoir quelqu'un à côté de moi, car il pourrait bien me donner une tape.»

Nous disions qu'en présence de notre homme, il y avait danger de crever de rire. Je n'ai rien avancé de trop, et la chose manqua de nous arriver à MM. D'Eu, Marcotte et moi ; voici à quel propos. Il a la prétention d'être un excellent nageur. Un soir, dans un salon, il voulait nous donner une leçon de ce qu'à l'école on appelle *coupe* ou *brassée*. Nous ne comprenions pas bien sa démonstration. Tout-à-coup il se couche à plat ventre, et le voilà nageant sur le parquet, aux rires inextinguibles de dix dames et de vingt hommes présents à l'expérience.

Il nous parlait toujours d'une superbe Russe dont il avait fait la conquête. La superbe Russe est venue le joindre à l'Abreuvach, et comme il en résultait grand scandale, j'ai dû, en ma qualité de directeur *ad interim*, signifier au conquérant de mettre sa conquête à la porte. La superbe Russe est arrivée chez moi à tire-d'aile : c'est une femme d'un âge mûr et richement laide ; d'ailleurs bâtie en force, et ne causant pas mal, tout en pleurant beaucoup.

Elle m'expliqua sa position avec M. B**, et me pria d'en parler à sa famille. J'en écrivis en effet à Mme L**, la sœur de M. B**, qui me dit que la Russe avait rendu les plus grands services à son frère qui n'avait rien de mieux à faire que de l'épouser, car elle seule pouvait mettre un peu d'ordre dans ses affaires.

Ainsi autorisé par la famille, je fis venir notre homme qui m'avoua qu'il devait beaucoup d'argent à sa victime, et que véritablement il n'avait que sa personne à lui offrir pour nantissement. Le gage était mince ; cependant, faute de mieux, je le proposai à la dame qui l'accepta. La noce s'est faite à huis-clos, et j'ai été débarrassé du scandale. Je croyais l'être aussi des criards, et c'est proba-

[35] L'Aber-Vrac'h.

blement cela qui a fait porter plainte contre l'homme. Vous voyez que la dénonciation tombe d'elle-même avec le corps du délit. – J'ajouterai, pour vous tranquilliser tout-à-fait, que nonobstant ses ridicules, c'est un homme doux, charitable, fort aimé de ses subordonnés, et qui s'est endetté pour rendre service et souvent à des gens qui ne le méritaient guère.

*
* *

LETTRE DXLIX

Brest, 2 décembre 1822.

À M. de Marchangy.

Les journaux m'ont appris, mon cher ami, votre élection à la chambre; vous y rendrez service au pays, j'en suis sûr. On vous prend pour un ultrà fanatique, un absolutiste enragé ; mais moi qui vous connais de longue date, je sais qu'il n'en est rien, et que vous seriez le premier à défendre les libertés du pays, si elles étaient menacées. C'est le meilleur moyen d'assurer l'avenir de la royauté : le roi ne peut être fort qu'en s'unissant au peuple, et surtout en ne s'abandonnant pas à ce troupeau d'oisons se disant fidèles et qui ne le sont qu'à la sottise. Si l'on n'y prend garde, ces gens-là amèneront à la chute de la monarchie : n'est-ce pas à eux que Napoléon a dû son retour de l'île d'Elbe. Ce sera encore à eux que la république ou une autre dynastie devra son règne.

Vous avez pour collègue à la chambre, M. le comte de la Fruglaye, petit-fils de Lachalotais. Il a été un instant colonel de la légion du Finistère ; il est aujourd'hui maréchal de camp en retraite[36]. C'est un ultrà, mais non un sot ; il est donc susceptible d'entendre raison, même lorsqu'il s'agit des choses de son parti. Il pourra ainsi, Dieu aidant, contribuer à en arrêter les folies. Aussitôt son arrivée à Paris, il ira vous voir. Versé dans l'histoire de son pays, il vous donnera de fort bons renseignements sur les antiquités bretonnes et les monuments druidiques dont il a dessiné un grand nombre.

C'est, en outre, un savant minéralogiste. Il a chez lui, à Keranrou, une très-belle collection de pierres qu'il ne jette à la tête de personne.

Le comte d'Eu, dont vous me parlez et que vous avez vu à Paris, n'est pas le directeur que je remplace par intérim, mais son cousin. Il était colonel d'un régiment de ligne, et il s'est fait mettre en disponibilité pour avoir répondu un peu trop vertement au ministre qui voulait envoyer son régiment aux colonies où nos soldats crèvent comme mouches. M. d'Eu n'avait pas tout-à-fait tort en ne voulant pas qu'on fît crever son régiment ; mais le ministre avait raison en voulant qu'il crevât, la première obligation d'un militaire étant de crever.

D'ailleurs, M. d'Eu avait ici invoqué la raison : c'est une grande faute contre la discipline et un crime de lèze-uniforme, le bon sens étant absolument incompatible avec l'ordonnance : «C'est un mauvais soldat, me disait un officier en parlant de son camarade, il pense.»

Nous avons, à Brest, un autre colonel qui n'a pas ce défaut : s'il pense, il ne pense pas beaucoup. Mais ici la qualité vaut mieux que la quantité. Ce personnage n'est pas, d'évêque, devenu meunier, mais de meunier, devenu colonel, ce qui est analogue. Son nom est Cadoudal. C'est le frère de Georges[37], qui

---

[36] Cf. *supra*, note 25.

[37] Joseph Cadoudal (1784-1852) fut «maréchal de camp, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion d'honneur, anobli [...] le 16 décembre 1815». (H. FROTIER DE LA MESSELIÈRE, Saint-Brieuc, 1912, t. I, p. 472 ; 1976, t. VI, p. 90). Lors de la «petite chouannerie» de 1815, il fut colonel de la «légion» d'Auray dans l'armée royaliste. Louis XVIII le récompensa en le nommant colonel de la légion du Morbihan et en anoblissant sa famille en souvenir de Georges (R. GRAND, *Les Cent-Jours dans l'Ouest. La chouannerie de 1815*, Paris, 1942).

fut, vous le savez, qualifié brigand sous l'Empire, général sous la Restauration, puis requalifié brigand pendant les Cent Jours, puis enfin redevenu général et presqu'un saint à la deuxième Restauration, le tout sur le papier, car il avait été fusillé en 1804. Mais l'on n'honore les saints qu'après leur mort.

Cependant, ces honneurs posthumes pouvant lui être assez peu utiles dans l'autre monde, on en a accordé à son frère de plus substantiels en le tirant de son moulin pour le mettre à la tête d'un régiment. Vous pouvez deviner comment le héros enfariné fut accueilli par des officiers encore couverts des stigmates de Waterloo. Mais voilà ce qui me fait dire que s'il pense peu, il pense bien : au lieu de se fâcher, de se mettre à cheval sur son grade et d'invoquer la discipline, il leur dit tout naïvement : «Je n'entends rien à commander, et c'est vous, mes camarades, qui allez faire mon éducation.»

Cette franchise plut. Il travailla beaucoup, on l'aida davantage, et quelques années après, il était un des meilleurs colonels de l'armée, et en même temps l'un des plus aimés des soldats et des officiers.

J'ai connu, à Morlaix, un autre homme qui fut élevé aussi par le nom de son frère : c'est M. Moreau, ancien tribun[38]. Nommé préfet à Angoulême, il fut bientôt destitué, parce qu'il ne voulait pas aller à la procession et qu'il ne donnait pas d'autre motif que celui qu'offrait, en même circonstance, le petit garçon du commandant Le Boucher, qui prétendait que la procession l'embêtait.

Je vous expédie quelques dernières notes assez insignifiantes : c'est tout ce que j'ai pu recueillir depuis mon dernier envoi. Ce n'est pas que la matière soit épuisée, mais je ne puis qu'avec des peines infinies l'extraire de sa gangue ou des têtes bretonnes, plus dures que le roc.

Le navire fabuleux dont il est question dans votre lettre, n'existe pas seulement dans les traditions bretonnes, les Anglais et peut-être tous les navigateurs du nord le connaissent. Ils l'appelaient *le Voltigeur hollandais*, et nos matelots *le Grand Chasse*... Le nom n'est pas des plus décents.

Ce navire est le thème d'interminables contes. Au dire des marins à qui j'en ai entendu parler cent fois, il met quinze ans à virer de bord. Le mousse encore enfant qui part pour grimper à la pointe du mât, a des cheveux blancs quand il y arrive. Sur la chaudière, navigue un sloop de dix canons, etc., etc.

Si vous voulez des renseignements topographiques, indiquez-moi les lieux que vous avez l'intention de décrire ; j'irai les voir, et vous expédierai le plan.

J'espère que mon frère vous aura envoyé, ainsi que je le lui ai recommandé, des notes sur le pays Basque.

*
* *

LETTRE DL

Brest, 4 décembre 1822.

À mon père.

Je crois que je ne sortirai pas de Brest ; c'est une galère que cette direction : il faut beaucoup de mesure pour vivre en paix avec la marine. Il paraît toujours dur à un capitaine de vaisseau, souverain de sept à huit cents hommes et de cent canons, d'être visité à l'arrivée, comme un patron de barque ; mais telle est la loi. Elle est la conséquence des vilenies de quelques officiers qui, nonobstant leur

[38] Joseph Moreau (1764-1849), frère du général, avait été, sous l'Empire, membre du Tribunat, et sous la Restauration, député d'Ille-et-Vilaine, puis préfet de la Lozère et de la Charente. (P. LEVOT, *Biographie bretonne*, Vannes-Paris, t. II, 1857, p. 508-509).

qualité, se sont mis à faire le commerce, ce qui était déjà fort laid, et puis la fraude, ce qui était pis.

L'un, d'ailleurs, ne plaisait pas plus que l'autre aux vrais négociants qui, payant patente, ne pouvaient supporter la concurrence de ces marchands à épaulettes.

Aujourd'hui, cet abus a cessé en grande partie, bien moins pourtant par suite des mesures prises par les douanes que par la sévérité des amiraux et préfets maritimes.

Il n'y a pas très-longtemps que le contre-amiral Bergeret[39], venant des Antilles avec une division et soupçonnant ses officiers d'avoir des marchandises, fit faire, avant l'arrivée, une visite à bord et jeter à la mer toutes les caisses de sucre, sacs de café, etc.

N'osant s'en prendre à leurs chefs, les marins s'en vengent quelquefois sur nos gens.

L'autre jour, un préposé s'étant présenté pour visiter un canot monté par de jeunes officiers, fut pris par eux, conduit au milieu de la passe et mis sur la chaîne qui barre la grande entrée, et laissé là. C'était le soir, et il y resta toute la nuit. Le rapport m'en fut fait. Je portai plainte à l'amiral qui voulait dénoncer le fait au ministre, ce qui aurait pu avoir des suites graves et briser l'avenir de ces jeunes gens. Je le priai de n'en rien faire et de les punir par quelques jours d'arrêts, ce qui eut lieu.

Ces officiers surent ce que j'avais fait pour eux, et vinrent m'en remercier ; véritablement ils le devaient.

Avec de la fermeté et des formes polies, en repoussant les abus, tout en accordant à propos toutes les petites faveurs qui ne dépassent pas la ligne légale, je suis parvenu à me faire bien voir ici. Mais ce dérangement continuel, la perte de temps qui en résulte et la nécessité d'être toujours en uniforme, en cérémonie et en dîners d'apparat, me sont insupportables.

Dans la maison où je loge est une jeune personne charmante, la plus belle danseuse de Brest, Mlle Delandre, fille d'un ancien capitaine de vaisseau. Elle a du talent sur la harpe, et nous faisons souvent de la musique.

Les amateurs sont nombreux ici, mais médiocres. Il n'en est pas ainsi des artistes, et la musique de la marine est excellente. Tous les dimanches, il y a une messe militaire où l'affluence est grande. Cette même bande forme l'orchestre des bals, l'un des meilleurs que j'aie entendus.

Parmi ces musiciens, dont quelques-uns ont un traitement de trois à quatre mille francs, se distinguait Révol, célèbre cor. Il méritait toute sa célébrité. Mais il n'est plus ; ce malheureux jeune homme a été trouvé tué dans une rue de Brest. Par qui ? pourquoi ? – On l'ignore.

Le théâtre est bien monté en acteurs qu'on paie à haut prix. Mme Pouiller, la première chanteuse, a douze mille francs de traitement.

Pour subvenir à ces dépenses, on soumet à l'abonnement tous les officiers de marine du quartier de Brest, fussent-ils dans l'Inde.

L'abonnement par mois est de deux francs cinquante centimes pour les enseignes, trois francs pour les lieutenants, vingt francs pour les capitaines de vaisseaux.

Ayant l'honneur d'être assimilé à ce grade, il me faut payer vingt francs, bien que je n'aille pas une fois par mois au théâtre où l'on fait un horrible vacarme.

Les élèves de marine, qui se distinguaient toujours dans les échauffourées du parterre, ne peuvent plus s'y montrer qu'en loge et sous la surveillance d'un lieutenant de vaisseau. C'est une chose risible que de voir les aspi-

[39] Jacques Bergeret (1771-1857). Contre-amiral depuis janvier 1819, il commanda en 1821-1823, puis en 1826-1828, la station navale des Antilles. Il sera préfet maritime de Brest en 1832. (E. TAILLEMITE, *op. cit.*, p. 31).

rants et les élèves naguère si bruyants, sérieux aujourd'hui comme des moines au chapitre.

Le public y a peu gagné. La jeunesse est si turbulente ici, que quelques douzaines de criards de moins n'ont diminué le tapage que dans une proportion imperceptible.

Un soir, un élégant se trouvant au balcon, s'assit sur le bord de la loge en tournant le dos au parterre. On crie : *A bas !* Il s'entête à rester. Le parterre veut escalader le balcon ; ceux qui y sont repoussent les assaillants. Un combat s'engage. La garde arrive ; on lui résiste. Le commissaire veut parler ; on le siffle. Le général s'interpose ; on le hue.

Cependant, les combattants, pour être plus à l'aise, ont quitté la salle ; ils se répandent sur la place dite Champ de Bataille. L'ardeur belliqueuse gagne la populace. Voici une émeute en règle, et toute la garnison est sur pied.

Cela se passe d'ailleurs comme toujours à Brest, c'est-à-dire en bruit, et s'il y eut bien des bourrades de distribuées, elles n'étaient pas de nature à amener mort d'homme. Quelques dents ébranlées, quelques bras foulés, quelques pieds écrasés, voilà à quoi se borna le carnage. Je ne parle pas des réverbères brisés, des vitrines cassées, cela va sans dire : c'est la sauce ordinaire de ces scènes populaires, providence des vitriers.

Quoi qu'il en soit, force demeura à la loi, et, à la cloche de dix heures, tous les séditieux, tous les émeutiers, tous les conspirateurs allèrent se coucher. La garde resta ainsi seule dans la rue, et maîtresse du champ de bataille.

Un si beau succès méritait récompense ; aussi le général fut-il nommé commandeur de la Légion d'honneur. Les Brestois, en voyant son ruban rouge, disaient qu'il le devait au derrière de M. ***.

On a fait, à ce sujet, une assez drôle de plaisanterie à ce général qui avait accepté partout des politesses et n'en avait rendu à personne. Un jour, les principales autorités reçoivent des invitations à dîner chez lui, ce que l'amphitryon improvisé n'apprend que par des réponses d'acceptation. Dans cette circonstance, il n'y avait pas à hésiter. Il sentit d'où venait le coup ; il fallait faire contre fortune bon cœur. C'est ce qu'il fit ; il accepta galamment le défi, donna à dîner, et fit fort bien les choses. J'en étais.

*
* *

LETTRE DLI

Brest, 24 décembre 1822.

À M. ***, à Rennes.

Je vous envoie un groom. Il a quatorze ans, vous le vouliez de douze, mais il a juste autant de raison que s'il en avait dix : ainsi c'est même mieux que vous ne désiriez.

Quant à son origine, il n'en sait trop rien : c'est un de ces enfants qu'on trouve arrêtés partout où l'on bat un chien, où l'on tue un porc, où l'on pend un homme, enfin l'un de ces flâneurs qui sont nés flânant, si toutefois ils sont nés de quelqu'un et s'ils ne sont pas sortis tout venus d'une borne ou d'un coin de rue.

Celui-ci, d'ailleurs, est d'une espèce très-honnête, et Mme de Barrère[40], chez laquelle il a servi momentanément, m'a dit qu'on pouvait tout lui confier, hors le beurre et les crêpes dont il est très-friand, ce qui seul prouverait son origine bretonne. Il aime les chevaux, les panse bien et ne monte pas mal. J'ajouterai qu'il n'a jamais eu la gale, ce qui

[40] Mme de Barrère était l'épouse du président du tribunal de commerce de Morlaix. Cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 347, note 36.

n'est pas ordinaire dans ce pays et me le fait regarder comme un être privilégié, une sorte de chérubin d'écurie.

Qui donc a pu vous parler de ma chansonnette électorale ? Je vous l'expédie, puisque vous la voulez, mais à la condition expresse que vous n'en donnerez pas copie, parce que je ne veux pas qu'elle soit imprimée : ceci n'est supportable qu'entre soi.

Commentaires

Le ton de l'inspecteur divisionnaire des douanes a changé (ce devait être un grade assimilé à celui d'un commandant chef de bataillon ou capitaine de corvette, sinon à celui d'un lieutenant-colonel ou capitaine de frégate). Il commence à exprimer sans ambages ses appréciations non seulement sur le personnel des douanes mais sur toutes les autorités civiles et militaires, de terre et de mer. Ses souvenirs comme directeur intérimaire à Brest (le personnel qu'il dirige passe momentanément d'environ six cents à près du double) sont d'un grand intérêt sociologique. En même temps, cela rend plus évident combien il est dommage que si peu de relativement hauts fonctionnaires, officiers supérieurs ou ingénieurs de passage quelques années dans le Finistère, aient rédigé leurs souvenirs personnels, qui auraient certainement tous été éclairants, bien davantage que les quelques rapports administratifs qui subsistent dans les archives. Et pas seulement ceux du microcosme brestois mais surtout ceux qui ont été en fonction et sur le terrain autour de Morlaix, Châteaulin, Quimper, Lannion, Guingamp, Quimperlé et autres lieux plus caractéristiques.

Dans sa lettre CDLVIII du 14 novembre 1817[41], il écrit que les jours aux longs soirs, il va à la «chambre littéraire» et parcourt les journaux, c'est-à-dire ceux qui sont venus de Paris à Morlaix par la malle-poste. Dans ses *Chants armoricains* (1831, réimprimés en 1832), il donne (p. 84-89) une longue note sur les naufrages survenus aux environs de Pontusval, du 8 au 18 décembre 1817, un peu différente de ce qui est relaté dans sa lettre CDLIX[42], et il annonce cette note par «Voir les journaux de l'époque». Dans le Finistère, il n'y avait alors que *le Courrier de Brest* première formule, de l'an X à 1830 selon H. Waquet, journal qu'il serait intéressant de consulter à ce sujet. On peut se demander s'il n'y a pas eu des articles envoyés à la presse parisienne, et même, étant donné la faconde de notre héros, rédigés ou inspirés par lui, évidemment anonymes ou sous pseudonymes.

Merci à notre trop modeste ami Tanguy Daniel pour des notes biographiques complémentaires si utiles et qui démontrent encore mieux la valeur des témoignages.

41 *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXII, 1998, p. 337.

42 *Ibid.*, p. 337-341.

Cidre et sociabilité dans la région quimpéroise (première moitié du XXe siècle)

par Corentin Ollivier*

Les Bretons ont depuis longtemps la réputation d'être de grands buveurs. Au XIXe siècle et encore dans la première moitié du XXe, le cidre passe pour être la boisson «nationale», avec le «lambig». Il n'est que de lire, par exemple, les hymnes au cidre de Frédéric Le Guyader (notamment sa *Chanson du cidre*, publiée en 1901) pour en être convaincu[1].

C'est la guerre de 1914-1918 qui engendra des habitudes nouvelles : le «pinard» des tranchées, la «gnole» généreusement dispensée avant les attaques laissèrent des traces et contribuèrent au développement de l'alcoolisme. Après la Seconde Guerre mondiale, la concurrence du vin fut fatale au cidre. De nos jours, pourtant, le tourisme aidant, il semble connaître un renouveau, mais sous une forme codifiée, réglementée, et non plus artisanale comme jusqu'au milieu du XXe siècle.

À vrai dire, le cidre consommé dans les «bistrots» était concurrencé, sur la table familiale, par une autre boisson : la piquette. Chaque ménage en possédait un fût de trente ou quarante litres ; la mère de famille se procurait chez le droguiste ou l'herboriste un sachet de «frénette», mixture composée, comme son nom l'indique, à base de feuilles de frêne. Dans un fût d'eau, la mixture était délayée et reposait jusqu'à fermentation : il en résultait une boisson pétillante consommée au cours des repas. Le cidre, lui, était la boisson du vendredi, jour des crêpes, des galettes ou du *yod* (bouillie de blé noir ou d'avoine), ou encore du temps des châtaignes, ou lorsque plusieurs ménages se réunissaient pour une soirée.

*
* *

Dans la région quimpéroise, il y avait quelques grossistes en cidre, producteurs qui achetaient à bas prix le complément aux campagnards. Ils livraient les détaillants après être passés prendre un «acquit» aux Contributions indirectes dont les inspecteurs avaient reçu le surnom de «rats de cave».

Les débits de boisson, eux, étaient nombreux à Quimper entre les deux guer-

---

* L'auteur se propose d'évoquer, à partir de souvenirs familiaux, la tradition artisanale de fabrication et de commercialisation du cidre à Quimper et aux environs, avant la Seconde Guerre mondiale.

[1] À ce sujet, voir Thierry FILLAUT, *Les Bretons et l'alcool (XIXe-XXe siècle)*, Rennes, ENSP., 1991, 351 p., et ses notices (Alcool, Cidre, Débits de boisson, Muscadet, Vin) dans A. CROIX et J.-Y. VEILLARD (dir.), *Dictionnaire du patrimoine breton*, Rennes, Apogée, 2000.

res[2]. À titre d'exemple, nous décrirons l'activité de l'un des plus petits, aujourd'hui disparu, qui était situé tout près du pont Médard, rue de la Herse, emplacement idéal à proximité des marchés municipaux, de l'abattoir, des rues commerçantes (rue Keréon et rue du Chapeau-Rouge), et non loin du champ de foire de la Tourbie[3]. La devanture portait le simple nom de «Buvette[4]». L'agencement intérieur était rudimentaire : un comptoir, des étagères à bouteilles, une grande table ovale et une autre triangulaire, recouvertes de toile cirée, avec bancs et chaises. Dans les premières années, la buvette n'était pas desservie par l'eau de la ville : il fallait alors faire la «corvée d'eau», deux fois par jour, à la pompe à tourniquet municipale... Ouvert dès cinq heures et demie le matin (heure solaire), les clients pouvaient consommer jusqu'à huit heures et demie du soir. Tenu par un ménage issu de la campagne environnante[5], qui ne quitta jamais sa vêture paysanne, il a fonctionné de 1924 à 1961[6], écoulant du cidre à la bolée, au litre, au comptoir ou à emporter[7] sans oublier, naturellement, le vin, le café, les apéritifs et les digestifs.

Les clients habitués ne s'attardaient guère au cabaret et prenaient le plus souvent une bolée de cidre «sur le pouce» en allant ou en revenant du travail. Le cidre avait la faveur des consommateurs, car son prix était modique. Le cidre était servi dans des bolées d'une contenance d'environ quinze centilitres[8]. Le vin était débité soit au verre de quinze à vingt-cinq centilitres, soit en bouteilles d'un demi-litre[9]. L'apéritif était un luxe que les clients se permettaient rarement[10], de même que les digestifs, servis dans des verres de cinq centilitres[11], ou alors à la fin de la

[2] On se reportera avec profit à la brochure *Les cafés quimpérois à travers l'histoire*, rédigée par Camille Cadiou à l'occasion d'une exposition organisée à la bibliothèque municipale de Quimper du 3 septembre au 12 octobre 1985 (21 x 15 cm, 32 p., ill.). Au tout début du siècle (1901), la ville comptait 203 débits, soit un débit pour 96 habitants, ce qui correspondait à peu de choses près à la moyenne nationale, mais en revanche, la quantité d'alcool consommé plaçait Quimper largement au-dessus de la moyenne finistérienne, estimée elle-même comme considérable.

[3] Après 1961, le café a disparu, laissant place à une annexe de la quincaillerie voisine. Aujourd'hui, l'emplacement est occupé par une banque.

[4] Les facteurs le nommaient le «Poste 32» : sans doute était-ce l'une de leurs haltes préférées.

[5] Jean-Marie Ollivier était originaire de Coat-Beuz, en Kerfeunteun. Il avait épousé en décembre 1919 Marie-Françoise Daniel, née à la ferme de Kervahut, en Penhars. Ni l'un ni l'autre n'ayant pu reprendre les fermes familiales, ils décidèrent, avec leurs parts respectives, de tenter leur chance en ville dans le commerce.

[6] Avant 1924, il y avait déjà un débit de boissons à cet endroit, tenu par le «père Peyronnet», à qui les Ollivier le louèrent d'abord, avant d'en devenir propriétaires. L'établissement fut cédé en 1961 par Mme Ollivier lorsqu'elle prit sa retraite.

[7] Cette «buvette», comme tout débit de boissons, était assujettie à l'acquisition, auprès des Contributions indirectes, d'une licence n° IV, qui permettait de débiter ou de vendre à emporter toute boisson alcoolisée (cidre, bière, vin de consommation courante ou de grande venue, apéritifs, alcools, rhum, liqueurs digestives, etc.), sans compter, naturellement, les boissons chaudes (grog, mais aussi café, thé, etc.).

[8] Ces bolées étaient généralement en grès, ou en faïence imitant le grès ; il y en avait peu de décorées.

[9] La vente au litre était courante pour le vin rouge, rare pour le blanc, et plus encore pour le rosé. Le vin provenait généralement d'Algérie (Sénéclauze, Staouelli, Saint-Rooy), livré par des grossistes de Quimper ou de Brest, en fûts d'un demi-muid (soit de 600 à 630 litres). Les autres vins – comme les vins blancs de Loire (muscadet de Vertou), provenant de la propriété – étaient livrés par barriques ou demi-barriques. Quelques vins portugais et espagnols (porto du Douro, vin de Tarragone, jerez ou xérès), étaient achetés en touques (outres de verre entourées d'osier).

[10] Les plus prisés étaient les apéritifs anisés (Junod, puis Pernod ; le Pastis est arrivé bien plus tard ; l'absinthe était interdite depuis 1915) et les vins cuits (Byrrh, Noilly-Prat, Dubonnet, Saint-Raphaël, Amer Picon, Mandarin, Claquesin (servi chaud avec du citron en hiver) : ces vins cuits étaient généralement servis avec citron, cassis et eau de Selz. L'Articio, apéritif à base d'artichaut, ne fit qu'une apparition fugitive.

[11] Le «lambig» et le calvados étaient rarement demandés, de même que les rhums (présentés dans des bouteilles enrobées de paille de raphia : Negrita, Chauvet, Pepino, Moussa). Plus populaires étaient les alcools de betterave (Fil d'ajonc, Fil d'Ys) ou anisés. Cognac et Armagnac avaient quelques habitués (mêlé à de la crème de cassis, ces digestifs portaient le nom de «dégraissé»), de même que divers autres : Cointreau, Combier, Cordial Médoc, Bénédictine, Menthe Pastille, Menthe anisée, Giffard... On ne citera que pour mémoire la cerise à l'eau-de-vie, dont le bocal descendait rarement de l'étagère.

quinzaine ou à la fin du mois, après avoir touché la «paye» : ils en profitaient pour régler leur dette car, à cette époque, on buvait à crédit, «à kroum», disait-on dans la région quimpéroise. Parfois, en fin de semaine, les esprits échauffés des buveurs[12] exigeaient l'intervention de la cabaretière, que ses clients respectaient.

Une autre catégorie de clients étaient des paysannes – que souvent la cabaretière avait fréquentées dans sa jeunesse – qui, une ou deux fois par semaine, venaient écouler leurs produits à la ville : beurre, œufs, volailles, fruits de saison (pommes, prunes, cerises de Fouesnant) et légumes courants (pommes de terre, poireaux, navets, carottes). À ces fermières se joignaient les poissonnnières des halles, les laveuses du lavoir municipal (sur le Steir), aux doigts engourdis par l'eau froide. Les paysannes buvaient volontiers un café accompagné d'un gâteau sec conservé dans une boîte de fer étamé. Les poissonnières et les laveuses préféraient, elles, *eur banig traou kreo*, «un petit coup de fort» pour les revigorer («ravigoter», en langage quimpérois[13]).

Le cabaretier achetait lui-même son cidre à la campagne, se montrant intransigeant sur la qualité, même pour le cidre de consommation courante. Le fermier livrait les barriques chargées sur un tombereau tracté par un cheval. Le porte du cabaret était alors ouverte à deux battants. Avec l'aide du cabaretier, les fûts étaient débardés (un fût plein pesait 250 kilos) pour être descendus dans le caveau sous le comptoir. L'opération n'était pas simple : il fallait d'abord faire pivoter d'un quart de cercle, sur ses roulettes, le comptoir en bois verni recouvert d'un plateau d'étain et de zinc ; alors apparaissait un caveau clos par quelques grosses planches. Dans ce caveau, deux barriques étaient reliées à une soutireuse alimentant elle-même une pompe à cidre cylindrique, en laiton, avec un bec verseur. La manœuvre consistait à remonter les deux barriques vides et à arrimer à leur place les deux autres pleines. Le cabaretier se servait pour cela d'une «chèvre», sorte d'échelle à deux montants en bois, très solides, munie d'un treuil et d'une poulie, sur laquelle se roulait et se déroulait un cable d'acier tressé que terminait un fort crochet métallique ; après avoir bien calé la chèvre, le cabaretier découplait la soutireuse, le fermier actionnait le treuil, le filin et le crochet descendaient. Une forte sangle de chanvre tressée munie de deux poignées de cuir était passée sous l'une des barriques ; on passait le crochet métallique dans les poignées de cuir jointes et on actionnait le treuil. L'opération se faisait donc deux fois pour la remontée des fûts vides, et deux fois pour la descente des fûts pleins. Le cabaretier assujetissait de nouveau la soutireuse, remontait, enlevait la chèvre, recalait les planches et remettait le comptoir à sa place. À ce moment, on pouvait actionner la pompe à cidre ; tout le monde goûtait le cidre ; le plus inquiet était le fermier !

Le débit de boisson avait une annexe, une cave à liquides, située dans une petite rue avoisinante. Il y avait assez de place pour y loger, sur des madriers, quelques barriques et demi-muids – 600 litres environ – de vins de toute provenance, et aussi le cidre bouché. Tout était mis en bouteilles, bouché, logé en rayons de fort fil métallique, sur des étagères.

Le cidre bouché – donc mis en bouteilles, à l'inverse du cidre consommé dans le cabaret – était une denrée particulièrement soignée, sur laquelle reposait la réputation du cabaretier. En général à la fin de l'hiver, lorsque le cidre était épuré, celui-ci entamait la prospection à Kerfeunteun, Penhars ou Ergué-Armel (le «petit Ergué») – la plupart

---

12 Les buveurs qui avaient consommé une quantité exagérée d'alcool pouvaient avaler une boisson de «dégrisement» appelée «rince-cochon» (sirop de citron, vin blanc sec et eau de Selz)...

13 Appelé le «quimpertin».



Jean Caveng, *Le café Ollivier, rue de la Herse au pont Médard*, à Quimper.

du temps le dimanche après-midi – à pied ou à bicyclette, parfois accompagné de l'un de ses fils. Il se rendait chez les fermiers qui étaient ses habituels fournisseurs ou chez d'autres vendeurs qui avaient fait des offres les jours précédents. Pour le cabaretier, le choix du cidre était une affaire d'État. Il était si peu loquace qu'il mettait, involontairement, le fermier mal à l'aise (il ne parlait guère plus avec son fils...). Les différents produits goûtés, il marquait d'une croix à la craie les fûts réservés et en discutait le prix. Les tractations achevées, la fermière offrait un casse-croûte consistant, un *mern vihan*. Le jour convenu, le fermier livrait son ou ses fûts. Il aidait le cabaretier à les assujettir sur les madriers de la cave, passait ensuite au «bistrot» pour trinquer avec le patron et la patronne.

La mise en bouteilles du cidre exigeait toute une préparation. Pendant que le cidre reposait dans la cave, les bouteilles champenoises avaient été minutieusement lavées, puis rangées, goulot en bas, dans des caisses en bois. Les bouchons cylindriques de bon liège étaient, eux aussi, lavés puis ébouillantés : pas plus que le vin, le cidre à goût de bouchon n'est buvable. Lorsque le temps était venu, l'opération pouvait commencer : il fallait pour cela que la lune fût sur son déclin et le temps clair... On engageait dans la bonde de la barrique quelques épis égrenés, avec leurs tiges, pour régulariser la pression du cidre, et l'on mettait la clé au bas du fût. Dans un silence entier, le premier verre était tiré, goûté, puis le caviste allait jusqu'à la porte donnant sur la rue, présentait le cidre à la

clarté du jour... et avait le sourire. Deux hommes procédaient à l'opération : le cabaretier et l'un de ses fils. Ce dernier avait pour tâche d'approvisionner le tireur en bouteilles et en bouchons. Entre deux remplissages de bouteille, le tireur avait le temps de boucher une autre bouteille. Les bouteilles bouchées étaient rangées debout pendant quelques jours, le temps que le bouchon sèche : seulement alors pouvait commencer le cerclage, réalisé à la main avec un mince fil de fer sur quelque trois cents bouteilles par barrique. Le cidre, toujours logé debout, reposait un bon mois avant que la première bouteille ne soit débouchée, un dimanche au cours du repas familial. Le fermier producteur, toujours inquiet de la qualité de son cidre, prétextait une livraison pour passer au cabaret : pour lui comme pour le cabaretier, le cidre ne souffait pas de médiocrité.

*
* *

Cette tradition artisanale est à jamais effacée. Les vieux pommiers ont été remplacés dans des vergers soigneusement entretenus, et la qualité du cidre est devenue homogène, constante. Il a une saveur encore sucrée s'il n'est pas trop avancé en fermentation, joint à un goût légèrement acidulé. S'il a été mis en bouteilles à la fin de mars ou au déclin de lune d'avril, il dégage une pointe de mousse piquante comme celle du champagne. C'est une boisson désaltérante. Son degré d'alcool peut aller jusqu'à 8° mais, en général, on le trouve commercialisé autour de 4°,5 ou 5°.

La fabrication du bon cidre réclame la propreté du pressoir, la qualité de la paille employée, la bonne maturation de la pomme, son temps d'oxydation respecté après broyage : c'est dire combien de cidres imbuvables et même néfastes à l'organisme ont été produits dans les fermes bretonnes entre les deux guerres ! Le jardin du cidre se situait – et se situe encore – pour la Cornouaille, entre les rives de l'Ellé et de l'Isole d'un côté, et les rives de l'Odet de l'autre, de Clohars-Carnoët à Fouesnant, Bénodet et la partie encore rurale de Quimper. Le petit Trégor, à l'est de la baie de Morlaix, avait bonne réputation. Dans les Côtes-du-Nord, la région de l'Arguenon et de Pleudihen rivalisait avec les autres crus ; en Ille-et-Vilaine, on louait les productions de La Guerche et de Saint-Armel ; dans le Morbihan, celles de Baud ou de Locminé.

Résumé

Le cidre, après avoir été en Bretagne une boisson de grande consommation au XIXe et dans la première moitié du XXe siècle, a connu une forte régression depuis la Seconde Guerre mondiale. Le cas d'un «café» quimpérois, qui fonctionna de 1924 à 1961, permet de mesurer la place qu'il tint dans la société d'une ville moyenne de l'époque, à un moment où le vin a commencé à le détrôner dans les habitudes alimentaires.

Abstract

Cider, after having been widely consumed in Brittany in the XIXth century and the first half of the XXth century, is now much less common. A Quimper *café*, operating from 1924 to 1961, is a good case in point of its role in a medium-sized town of that time, when wine started taking its place in the daily diet.

Diverradur

Goude m'eo bet, e-doug an XIX^ved kantved hag e-pad an hanterenn genta euz an XX^ved an died (boeson) a blije ar muia d'an dud, ar chistr ez eus kouezet eun dispriz braz warnañ abaoe an eil Brezel-Bed. Tro' zo, gand selled ouz istor eur hafedi (ostaliri) euz Kemper hag a zo bet eet en-dro euz 1924 beteg 1961 da weled pehini oe pouez ar chistr e buhez ar gevredigez en eur gêr grenn d'ar mare ma kroge ar gwin da hounid warnañ.

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES ET CELTIQUES

Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 2000)

Anciennes possessions de l'abbaye de Landévennec

Dans le chapitre consacré aux possessions de l'abbaye de Landévennec[1], Bernard Tanguy dressait la liste des terres possédées par l'abbaye «selon quelques grandes zones géographiques : presqu'île de Crozon – Entre Aulne et Élorn – En remontant l'Aulne – Cornouaille centrale –Entre Montagne Noire et monts d'Arrée – Le Porzay – Cap-Caval et Cap-Sizun – côte sud – Nantes et Bro-Érec – Léon[2]».

Sur les quelque 230 lieux mentionnés dans le cartulaire, un tiers restait sans localisation, soit par un changement de dénomination du lieu, soit par une évolution telle du nom que le rapprochement entre les formes ancienne et moderne s'avérait difficile ou hasardeux. Au cours d'un entretien avec le frère Marc, je lui exposai l'état de mes recherches ; il me fit part de son désir d'arriver à mettre en relation les noms anciens et leurs correspondants modernes. À ce moment-là, je menais aux Archives départementales le relevé systématique des formes anciennes de tous les lieux-dits du Finistère. Ce travail de bénédictin – comme on le dit communément et ici le terme semble approprié, l'abbaye Saint-Guénolé étant bénédictine – ne nous a pas cependant permis de préciser la situation exacte de tous. Plusieurs resteront donc inconnus. Le plus simple est de reprendre pas à pas le travail effectué par B. Tanguy et d'y apporter nos réflexions.

La presqu'île de Crozon

Lan Cun (charte 10) noté **Lan Gun** (charte 11) aurait donné un probable *Langon. Un village de ce nom ne figure déjà plus dans les actes les plus anciens de l'abbaye, c'est-à-dire ceux datés du XVIe siècle.

Aluarpren (charte 8) : ce nom de lieu reste obscur.

Lanloetgued (charte 8) : ce toponyme se compose du terme *lan* «monastère» et d'un hagionyme *Loetgued*, à lire [lwɛdwɛđ] vraisemblablement (*gu-* interne notant un -w-). La

[1] Bernard TANGUY, «Les possessions de l'abbaye», dans Marc SIMON, *L'abbaye de Landévennec de saint Guénolé à nos jours*, Rennes, Ouest-France, 1985, p. 177-198.

[2] ID., *ibid.*, p. 185.

réduction des diphtongues conduit à une forme [lɛdɛđ] que l'on rapprochera sans mal du moderne Leidez[3] avec un *-i-* épenthétique. Le toponyme originel aurait donc subi l'aphérèse de son terme initial.

Ros Serechin (charte 10) : ce nom aurait évolué en *Rossereguin ; il semble avoir totalement disparu.

Sent Uurguestle (charte 10) : la forme moderne aurait été *Saint-Gourvest, voire *Saint-Ourvest.

Caer Gurcheneu (charte 11) : l'on s'attendrait à une forme moderne *Kerourgenou mais celle-ci ne semble pas attestée. L'hypothèse de Kersiguenou en Crozon est à rejeter, celui étant noté *Kerdiguenou* en 1694. Ce toponyme a vraisemblablement abouti à Kerguinou en Roscanvel, d'après *Kerguennou* en 1565, attesté comme possession de l'abbaye[4]. Force est donc d'admettre la chute de la syllabe *our* à cette date[5].

Caer Gurannet (charte 11) : l'évolution de ce nom ancien aurait donné *Kerourannet. Aucun toponyme moderne ne s'en rapproche.

Caer Beat (charte 11) : On ne relève aucun *Kerveat dans la presqu'île[6].

Ti Ritoch : ce toponyme a été rapproché de Diridic. Les éléments en ma possession ne permettent ni d'infirmer ni de confirmer cette hypothèse.

Tref Limunoc : serait-ce An Reminot, parcelle de terre près de Penzer en Camaret, comme le suggère B. Tanguy ? Linguistiquement, le toponyme aurait évolué en *Trélévénec. Le nom ancien *Limunoc* se décomposerait en *Li-*, du vieux breton *liu* «couleur, apparence» et *munoc*, *monoc* «personnage éminent». Mais aucun toponyme moderne ne s'en rapproche.

Caerpont a été identifié soit avec Kervon en Crozon, *id.* en 1694, soit avec Kerbonn en Camaret mais celui-ci se notait *Kerambonne* en 1673 et ne relevait pas de l'abbaye de Landévennec mais de celle de Daoulas.

Tref Pul Dengel (charte 11) : un rapprochement avec Toulinguet en Camaret a été proposé mais celui-ci pourrait s'expliquer par *toull inged* «le trou du petit chevalier», le petit chevalier s'appliquant ici à l'oiseau.

Solt Hinuarn (charte 11) : ce nom se compose de *solt* «domaine» en vieux breton et du nom de baptême *Hinuarn*. Est-ce Saint-Hernot ? Il est difficile de se prononcer car ce lieu n'est pas attesté comme possession de l'abbaye et le manque de formes anciennes ne milite pas en faveur de ce rapprochement.

Argol

Lanloebon (charte 7) : ce nom, situé en Telgruc, aurait évolué en *Lan Loévan* selon B. Tanguy[7]. L'éventualité d'un rapprochement avec le lieu-dit moderne Lanvalen n'est pas à écarter. Celui-ci procéderait du toponyme initial par réduction de la diphtongue, soit **Lanlevan* puis, après métathèse, Lanvalen. Ce lieu qui ne figurait pas comme possession de l'abbaye[8], ne l'est pas non plus dans les actes postérieurs.

---

[3] Ce lieu se notait *Laideux* en 1426 (Actes de réformation de la noblesse bretonne, évêché de Cornouaille). Possession de l'abbaye, il est attesté sous la graphie *Laidez* dans un acte daté de 1639.

[4] Attesté dans la sous-série 2 H des Archives départementales du Finistère (2 H 102 et 2 H 103), qui regroupe tous les actes relatifs à l'abbaye.

[5] L'hypothèse de la chute de la syllabe *our* est confortée par le lieu-dit *Kermélen* en Briec-de-l'Odet, *Kergourmelen* en 1540.

[6] B. Tanguy évoque l'hypothèse de *Kernalbet* ; celui-ci se notait *Kernalbret* en 1639 ; c'était bien une possession de l'abbaye. Aucun acte ancien ne mentionne cependant la substitution de nom.

[7] B. TANGUY, *op. cit.*, p. 186.

[8] *Omnem plebem Telchruc, excepto Lanloebon.*

Pulcarvan (charte 3) : pourrait se cacher sous Pont Carvan ou sous Moulin Garvan, tous deux anciennes possessions de l'abbaye.

Tribum Petrani (charte 6), **Tribus Petran** (charte 51), **Tribu Pedran XXX villas** (charte 59) : il ne peut s'agir ni de Péran en Telgruc, *id.* en 1505, ni de Kerbéron en Landévennec, *Kerbezron* en 1502. Un lieu du nom de *Treffbezran* apparaît dans les actes de réformation de la noblesse bretonne pour l'année 1426 et se note *Trebezran* dans ceux de 1442. Ce lieu est à nouveau mentionné dans des actes postérieurs concernant l'abbaye, en 1488 sous la graphie *Treffpezron*, en 1501 sous *Treffbezron*, en 1520 sous paroisse de *Trepezron* et en 1618 sous *paroisse de Treberon Landevennec*. Il semblerait donc que Trébéron soit le nom de la paroisse sur laquelle s'étendait l'abbaye et cela expliquerait la mention *XXX villas* de la charte 59[9]. Ni Trébéron ni Landévennec ne sont cités dans les pouillés de Tours ; la trève de Péran n'aurait donc accédé au rang de paroisse que tardivement, avant 1520 donc, avant que ne lui soit adjoint le nom de l'abbaye aux environs de 1618. Cette date annonce déjà le retrait de Trébéron pour désigner la paroisse au profit de Landévennec.

Entre Aulne et Élorn

Ran Rett, Ran Ret Ian, Tnou Melin (charte 26) : ces trois noms ont disparu très tôt car je ne retrouve leurs traces dans aucun acte postérieur. L'examen des actes relevant de l'abbaye fait état des villages de Kerneizur, Kernévez et Labou en Hanvec, de Elleouet, Pen-ar-Hoat, Pont-ar-C'hlan, Rhun et Troaon en L'Hôpital-Camfrout. Il n'est pas impossible qu'à ces lieux disparus ait été substitué l'un ou l'autre.

Lan Eluri (charte 27) : situé en Plougastel-Daoulas, ce lieu aurait eu le nom moderne de **Lanelvri*, voire **Lanevri*. Aucun nom actuel n'y fait référence.

Talar Rett (charte 28) : ce nom se cache sous l'actuel Dalar en Plougastel-Daoulas.

Ros Meuur (charte 29) : Après un rapprochement avec Roc'heur en Irvillac[10], *Rochmeur* en 1536, B. Tanguy l'identifiait avec justesse avec Rosméor[11]. Ce nom était graphié *Rosmeour* en 1426 dans les actes de réformation de la noblesse bretonne concernant la paroisse de Logonna-Daoulas.

An Cloedou (charte 29) : on s'attendrait à **Clouedou* mais aucun lieu ne répond à ce nom.

En remontant l'Aulne

Laedti (charte 30) : ce nom aurait donné le moderne **Letty*, du breton *laezhti* «laiterie».

Guolchti (charte 30) : il n' y a pas de lieu répondant au nom de **Golty*, du breton *gwalc'hti*, *golc'hti* «laverie» mentionné dans la toponymie de Rosnoën, même parmi les noms de lieux disparus.

Caer Uuenguethen (charte 64) : ce nom de lieu aurait évolué en **Kervenvezen* dans un premier temps puis en **Kervenven* par contraction. Aucun lieu en Rosnoën ne répond à l'une ou l'autre de ces propositions. B. Tanguy a suggéré Kervézennec mais ce village ne relevait pas des possessions de l'abbaye dans les actes anciens le concernant.

Tref Ardian (charte 18) : il n'y a pas de lieu actuel répondant à un possible **Trearzian*, voire **Trarzian*.

---

[9] Le décompte des lieux de Landévennec mentionnés dans la sous-série 2 H donne 36 villages au total.

[10] B. TANGUY, *op. cit.*, p. 186.

[11] B. TANGUY, «Les noms de lieux dans le cartulaire de Landévennec», dans *Landévennec et le monachisme breton dans le haut Moyen Âge*, colloque des 25-26-27 avril 1985, p. 143.

Ros Guroc (charte 18) : ce nom aurait donné le moderne *Roscourec par renforcement de la consonne initiale de *Guroc*.

Pen Carhent (charte 18) : l'évolution du nom se serait fixé à un moderne *Pencarn voire *Penharn, eu égard à la notation du terme *karrhent* par *Carn* dans plusieurs lieux-dits ; si *Carhent* correspond au moderne *karront*, on notera qu'un lieu de Gouézec répond au nom de Gorré ar Garront de sens identique au toponyme ancien.

Tref Tocohan (charte 18) : ce nom est bien à rapprocher du moderne Troguyon en Lothey noté *Trogouian* en 1639 dans un acte relevant de l'abbaye.

Tref Rinou (charte 18) : on aurait eu un moderne *Trérinou, voire *Trélinou par dissimilation.

Run an Peliet (charte 61) pas plus que **An Birit** (charte 61), **an Porth Gludoc** (charte 61), tous trois en Gouézec, n'ont de correspondants postérieurs ; ils restent donc difficiles à localiser

An Busit (charte 61) : pourrait être le moderne Buzidan en Gouézec[12], mentionné en 1587 sous la forme *Beusidan* dans un acte relevant de l'abbaye.

Run Guennargant (charte 61) : ce nom aurait pu évoluer en un moderne *Ruvenarc'hant mais aucun lieu ne porte ce nom.

Cornouaille centrale

Tribu Herpritt (charte 15) : la forme moderne de ce nom de lieu serait *Treherbrit, voire *Trerbrit par contraction. Un rapprochement avec l'actuel Lespriten reste douteux ; ce village était *Lesbriten* en 1487 et ne dépendait pas de l'abbaye.

Lanberthuualt (charte 15) : ce toponyme est à présent faussement noté Lannwerzit (par confusion évidente avec le breton *gwerzhid* «fuseau») et se situe en Laz, *Lanverzat* en 1674, mais n'était plus possession de l'abbaye au XVIIe siècle.

Terra Gleuloen (charte 60) : ce toponyme ancien reste obscur.

Caer Deuc (charte 14) : on s'attendrait à un moderne Kerzéoc comme en Lannilis et en Tréméoc mais ce lieu a très tôt disparu : il ne figurait plus dans les actes de l'abbaye aux Temps modernes.

Bot Tahauc (charte 14) : ce lieu ne figurait plus à l'inventaire de 1639 des possessions de l'abbaye ; il avait donc disparu bien antérieurement.

Tili Meuuer (charte 22) : mentionné en Coray, ce lieu a disparu au cours de la période médiévale.

Ti Fentu (charte 22) et **Bot Frisunin** (charte 22) : possessions en Scaër qui n'ont laissé aucune trace dans la toponymie.

Entre Montagne Noire et monts d'Arrée

Caer Restou (charte 31) : aucun Kerrestou n'est attesté en Pleyben ou dans les communes environnantes.

Emnuc (charte 33) : ce lieu situé en Pleyben se serait appelé *Eonec de nos jours. B. Tanguy a proposé Le Ménec[13], mais rien ne permet de le confirmer car ce lieu se notait ainsi en 1540 et n'était pas possession de l'abbaye.

Carrent Luphant (charte 34) : ne répond à aucun toponyme moderne.

---

[12] Hypothèse qu'envisage B. Tanguy, «Les possessions de l'abbaye», *op. cit.*, p. 188.

[13] ID., *ibid.*, p. 188.

Caer Niuguinen (charte 35) : ce lieu figure dans la charte intitulée *De Bratberth* mais ne pourrait-il pas correspondre à l'un des Kernivinen situés en Pleyben mais non loin de Brasparts, Kernivinen-an-Hent ou Kernivinen-Rannou, proches l'un de l'autre ?

Caer Thnou (charte 35) : ce toponyme aurait pour correspondant moderne Kerdraon.

Trefgellan (charte 35) : le rapprochement avec Kerguélen en Commana ne semble pas assuré. Ce lieu est à rapprocher de celui de *Lestregellan* mentionné charte 58 (voir ci-après) ; celui-ci serait alors formé de l'élément *les* au sens de «près de» et non de «cour seigneuriale».

Thnou Sulcat (charte 36) : le nom de baptême *Sulcat* est attesté de nos jours comme composant de Coat-Sulgoat en Landrévarzec, *Coetsulgat* en 1457. Celui-ci est attesté comme possession de l'abbaye dans un acte daté de 1754 ; l'ancienne possession de *Thnou Sulcat* pourrait donc être le moderne Coat-Sulgoat.

Tref Tudoc (charte 48) : ce nom du lieu aurait abouti au moderne *Trédudec. Mais aucun village de Plonévez-du-Faou ou de ses anciennes trèves ne répond à cette appellation. B. Tanguy suggère un rapprochement avec le moderne Locunolé. Il est possible, en effet, que ce lieu ait été consacré par la suite au fondateur de l'abbaye et qu'il en ait pris le nom. Il dépendait des possessions de Landévennec aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Caer Millæ (charte 49) : ce toponyme aurait donné *Kervillé mais le seul Kervillé de la toponymie finistérienne se situe en Beuzec-Cap-Sizun.

Caer Uurican (charte 44) : situé en Plonévez-Porzay, ce toponyme se notait *Kerourigan* en 1541 et *Kerrourigan* en 1679 dans des actes relevant de l'abbaye[14]. La disparition du lieu n'est donc pas ancienne[15].

Cap-Caval et Cap-Sizun

Cnech Uuenuc (charte 43) : on s'attendrait à un nom moderne comme *Creac'h-Guennec mais aucun lieu ne répond à ce nom. Outre Créménec qui procède de *Caer Meneuc*, on relevait en 1709 un village du nom de *Tremenec* et qui figurait toujours à l'ancien cadastre napoléonien vers 1820-1829. Il faudrait admettre alors la substitution de composant entre Guennec et Ménec par fausse restitution à partir de leur forme lénifiée **venec*.

Caer Blechion (charte 43) : un acte de 1538 mentionne le village de *Kerlechien*. On aurait là la forme évoluée de ce lieu par chute du -v- issu de la lénition du second composant. On ne retrouve pas de trace de ce village dans des actes postérieurs. Un rapprochement avec le moderne Kerlec'h reste aléatoire, *Kerlech* en 1540.

Silva Carrec (charte 45) qui représente sans doute un ancien *Coet Carrec*. Pas de trace d'un tel toponyme.

Caer Dabat (charte 45) : la forme moderne de ce nom de lieu est probablement Kerzyvet en Plozévet, *Kerzevet* en 1676.

Caer Louc ou Caer Luoe (charte 66) : semble disparu.

Molina Corram (charte 43) : on s'attendrait à un toponyme moderne comme *Meil Gorran. Ce lieu est évoqué par le moulin de Pontgorran cité en 1494 dans le rentier de Pont-l'Abbé, moulin situé près du manoir disparu de Coatmeur en Plonéour-Lanvern[16].

---

14 Arch. dép. Finistère, 2 H 18 et 5.

15 Dans une note, B. Tanguy m'écrit ceci : «Eu égard que la charte 44 fait état de la donation d'Alarun, femme de Diles, lequel fait, dans l'acte précédent, des donations en Plonéour-Lanvern, ne s'agirait-il pas plutôt de Kervrouyen (*Kergourigan* en 1426) en Plonéour ?»

16 Communication de B. Tanguy que je remercie ici de cette précision.

Caer Pilau (charte 43) : ce lieu a été rapproché du moderne Croas-Pilo en Plovan, *Croespilau* en 1401. On mentionnera cependant celui de Kerbilaet en Plonéour-Lanvern, *Kerbillauet* en 1694.

La côte sud

Duur Ti (charte 43) : il s'agit vraisemblablement du moderne Dourdy en Loctudy, *id.* en 1426.

Lansonett (charte 19) : la charte situe cette possession en Trégunc mais le lieu a disparu depuis bien longtemps car il n'apparaît dans aucun acte postérieur.

Lantutocan (charte 19) : placé en Névez, ce lieu se cache sous le moderne Keramperchec en Pont-Aven. Un acte de 1742 précise *Keramperchec autrement dit Landedugan*[17]. Noté *Landedegan* en 1617, c'est sous la mention *Keramperchec* qu'il est cité dans une liste de lieux nobles dressée vers 1605.

Lan Preden (charte 19) : ce lieu se trouvait en Riec d'après la charte mais hormis cette mention, il reste inconnu.

Loc Iungorett (charte 19) : la proposition de Lannénoret en Trégunc ne peut convenir car ce village était *Lanhaloret* en 1426, ni celle de Keroret en Riec car aucun lieu actuel ou disparu ne porte ce nom. Un acte de 1740 mentionne un lieu du nom de *Lannénoret* et le situe en Pont-Aven[18] ; ce lieu n'existe plus.

Léon

Laedti (charte 38) : il s'agit probablement du Letty aujourd'hui en Plounéventer, *id.* en 1688.

Caer Guingualtuc (charte 38) : ce toponyme aurait évolué en *Kervenvaltoc.

Caer Menedech (charte 38) : celui-ci aurait donné *Kervénézec vraisemblablement. On en relève bien un village de ce nom mais il est situé en Pleyber-Christ.

Rodoed Carn (charte 38) n'a pas de correspondant moderne mais l'ancien cadastre de Saint-Thonan mentionnait un lieu répondant au nom de *Roudou-Scarn* (à lire **Roudous-Carn*[19]).

Lan Deheuc (charte 39) est bien Landrézéoc en Guipronvel comme le suggère B. Tanguy[20]. Ce lieu était encore noté *Landeheuc* en 1426.

Caer Tan (charte 39) : aucun village ne répond au nom de *Kerdan.

Ran Maes (charte 39) : pas de *Ranves en Léon.

Caer Galueu (charte 39) : ce toponyme aurait évolué en *Keralvé après lénition interne, voire en *Kerelvé par affection.

Caer Scauuen (charte 41) : pas de Kerscaven dans la partie concernée.

Langurdeluu (charte 41) : ce toponyme aurait pu évoluer en *Lanourzel comme celui de Plougastel-Daoulas.

Machoer Pul Bud Mael (charte 41) : la transcription moderne de ce nom de lieu serait approximativement *Moguer Poul Busval. Il évoque Pontusval en Brignogan-Plages, *Poullbuzval* en 1460 mais un lieu disparu au niveau de l'Élorn portait aussi ce nom, lieu que je n'arrive pas à relocaliser.

Lestregellan (charte 58) : ce nom de lieu comprend trois termes les, tre et Gellan qui

---

17 Arch. dép. Finistère, B 1275.

18 *Ibid.*

19 Communication de B. Tanguy.

20 B. TANGUY, «Les possessions de l'abbaye», *op. cit.*, p. 190.

doit être un nom de baptême. La lénition du -*g*- interne donne **Lestrellan*, forme que l'on retrouve sous la graphie *Lestrelan* dans un acte daté de 1514 passé par l'abbaye pour un lieu situé en Dinéault et se cache sous le moderne Resterland.

Force est d'admettre que beaucoup de noms de lieux attestés dans les diverses chartes du cartulaire ont disparu au cours de la période médiévale. À la fin du Moyen Âge, certains autres n'étaient plus attestés comme possessions de l'abbaye. Peu ont trouvé un correspondant moderne ; il s'avère donc difficile de procéder à la localisation de tous.

Albert Deshayes

Des possessions de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé

En 1904, Léon Maître et Paul de Berthou publiaient une deuxième édition du *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, aux éditions Plihon et Hommay de Rennes. Par des notes chiffrées en bas de page, ils cherchaient à rapprocher les lieux-dits cités dans les chartes des formes actuelles. Mais certains lieux ont disparu, d'autres présentent des formes plus ou moins altérées, d'autres ont été mal localisés, enfin d'autres ont été mal perçus par ignorance de la linguistique bretonne vraisemblablement ; aussi ne sont-ils pas arrivés à bout de leur identification. À mon tour, j'ai essayé de prolonger leur travail en fonction des éléments en ma possession ; cet essai tenté charte après charte restera cependant incomplet.

Lesurech (charte II) est rapproché d'un moderne *Lysgroec'h* vraisemblablement refait par eux. En 1735, ce lieu que l'on notait pour la dernière fois *Lizourach*[1] était désigné, depuis 1672 au moins, sous le nom de *Poulfanc*. C'est l'actuel *Poulfang* en Quimperlé.

Caer Couledenn (charte II) : il n'y a pas de *Kergouleden*[2] en Quimperlé et je n'ai pas relevé de nom rappelant ce lieu-dit.

Bedguet (charte II) ne correspond pas au *Buzuec* en Mellac[3] mais au moderne *La Boulaie* également en Mellac[4].

Caer Durant (charte II) : il n'y a pas de *Kerdurand* en Mellac[5], que ce soit dans les lieux-dits actuels ou dans les disparus ; ce nom ne se montre pas non plus dans les communes environnantes.

Tribu Bigodou (charte VII) correspond au moderne *Trévigodou* en Plonévez-Porzay, commune limitrophe de Locronan.

Caer Dreen (charte VII) : *Kerdrein* en Cast pourrait peut-être convenir.

Caer Ansker (charte VII) : aucun *Keransquer* moderne n'est localisé dans le secteur de Locronan.

Maes Escop *in Plue Gunuc* (charte VII) : aucun lieu actuel ou ancien ne répond à ce nom en Plogonnec si ce n'est en Plomodiern sous la graphie moderne *Menescop*[6].

Mes Ronient (charte VIII) est situé en Plogonnec mais n'a pas de correspondant postérieur.

---

1 Arch. dép. Finistère, 140 G 9.

2 *Cartulaire... de Quimperlé*, p. 135, note 8.

3 *Ibid.*, p. 135, note 9.

4 *Bezouet* en 1536 (Actes de réformation de la noblesse de l'évêché de Cornouaille).

5 *Cartulaire... de Quimperlé*, p. 135, note 11.

6 *Maesnescob* en 1444 (Actes de réformation...).

Goeth Telent (charte VIII) a évolué en *Goastalain*, village disparu mentionné en 1620 en Quéménéven[7].

Kistillic *in plebe Cluthgual* (charte IX) postulerait pour un moderne *Quistillic* en Clohars-Carnoët mais aucun village ancien ou actuel ne répond à ce nom.

Treuquiloe (charte IX) : ce lieu a également disparu.

Caer Puz (charte IX) est à placer sans doute en Mellac ; c'est le moderne *Kerpunz* , bien qu'il ne soit pas attesté comme possession de l'abbaye dans les actes anciens.

Caer Padell (charte IX) pourrait correspondre au moderne *Poulboudel* en Guidel, *Poulbadel* en 1423[8].

Ter (charte IX) n'est autre que le moderne *Le Ter*, village en Ploemeur au bord de la rivière du même nom.

Caer Tnou (charte IX) serait l'un des *Kerdraon* de la toponymie bretonne et non *Kernou* comme il l'est proposé[9].

Monokan (charte IX) aurait évolué en **Menegan* voire *Ménéguen* ou même *Manéguen* par attraction de *méné-* avec *menez* prononcé *mané* en dialecte vannetais. On relève un village répondant à ce nom en Lanester.

Caer Uuel (charte XIII) ne correspond pas au moderne *Saint-Yhuel* en Quimperlé[10] ; on s'attendrait à **Kervel*, *Uuel* étant ici pour le vieux breton *uuel* «vue».

Caer Lagat Nos (charte XV) s'est vu substituer le moderne *Saint-Pierre* en Rédéné à la suite de l'érection d'une chapelle dédiée à saint Pierre et attestée en 1643 comme le montre la mention *Saint Pierre autrement Querlagatnos* de 1683[11].

Enes Maen (charte XXI) est associé à *Nénès* en Rédéné[12], l'actuel village de *L'Ile*.

Caer Courentin (charte XXII) ne se trouve pas en Rédéné comme le signalaient les deux auteurs[13].

Ville Madiou (charte XXV) a pour correspondant moderne *Kervadio* en Cléguer.

Villa Gledanet (charte XXXI) serait situé près de Quimperlé[14] mais aucun village ne répond au nom possible de *Kerlédanet* dans ce secteur si ce n'est *Kerlédanet* en Quéven.

Kaer Maen (charte XXXI) était bien situé près de Quimperlé ; lui correspondrait le village de *Kermen* mentionné en 1603 en Clohars-Carnoët comme dépendant de l'abbaye mais disparu depuis.

Caer Kentlaman (charte XLVI) a évolué en le moderne *Kerguilavan* en Clohars-Carnoët ; on le notait sous la graphie *Kerguedlavan* en 1536[15].

Lanmorgant (charte XLVII) ne se trouve pas en Clohars-Carnoët[16] mais en Kérien ; c'est l'actuel *Saint-Norgant*.

Killicaduc *in Elgent* (charte LX) est un village disparu que l'on note à deux reprises dans les actes anciens, *Guiligadec* ou *Kerligadec*, en 1603.

Caer Conhouarn (charte LXVIII) se cache sous le moderne *Kergandehuen* en Ploemeur.

Caer Eun (charte LXIX) est devenu *Quéon* en Clohars-Carnoët par contraction de *Kereon*, forme de 1669.

---

7 Arch. dép. Finistère, 83 G 3.

8 Actes de réformation de la noblesse bretonne, évêché de Vannes.

9 *Cartulaire... de Quimperlé*, p. 148, note 5 ; *Kernou* était *Kerennou* en 1653.

10 *Ibid.*, p. 153, note 1. Saint *Yhuel* était *Sainct Uhel* en 1644 ; *Uhel* procède de l'anthroponyme ancien *Iuthael* noté *Iudhael* vers 1050.

11 Arch. dép. Finistère, 105 J 889.

12 *Cartulaire... de Quimperlé*, p. 158, note 1.

13 *Ibid.*, p. 159, note 1.

14 *Ibid.*, p. 167, note 1.

15 Actes de réformation de la noblesse de l'évêché de Cornouaille.

16 *Cartulaire... de Quimperlé*, p. 183, note 1.

Par Restaut in Maugell (charte LXX) sont situés en Querrien ; le premier se nomme actuellement *Talhoat*[17] et le second *Moguel.*

Kilnes (charte LXXXII) est à lire *Kilues* comme le proposait La Borderie[18] ; ce nom est à l'origine du moderne *Quilos* en Saint-Thurien, *Quiloes* au début du XVIe siècle et ancienne possession de l'abbaye.

An Trest (charte LXXXIII) se trouvait en Quimperlé ; un village du nom de *Toulantrest* y est attesté en 1673 puis en 1678.

Chillian (charte LXXXIII) est bien en Clohars-Carnoët ; c'est l'actuel *Quilien.*

Nove Ville in Kis (charte LXXXIV) est probablement *La Villeneuve* en Clohars-Carnoët.

Caer Guaslae (charte XC) est à situer en Locunolé. Noté *Kergoaslay* en 1445, ce village se cache sous le moderne *Carlay.*

Malgré cela, il reste quelques possessions de l'abbaye que je n'ai pu localiser par manque de formes attestées ultérieurement. Le *Clud Gurthiern* que les auteurs définissaient comme un «fossé entre l'Ellé et l'Isole, formant, vers le nord, l'enceinte de l'ancienne abbaye de Saint-Gurthiern[19]» était localisé dans un acte daté en 1703 comme «proche fief de l'abbaye en la paroisse de Saint-Michel[20]».

Albert Deshayes

17 Noté *Parrestaut* en 1408, il devient *Perrestault* en 1533 puis *Berrestault aultrement an Talhouet* à cette même date.

18 *Cartulaire... de Quimperlé*, p. 234, note 1.

19 *Ibid.*, p. 358.

20 Arch. dép. Finistère, 39 H 5.

Réflexions sur la notation de quelques toponymes ou sur leur étymologie

L'Aulne : quelle graphie en breton ?

C'est sous la forme bretonne, *Aon*, que le nom de la rivière se montre en composition dans *Pennaon* en Lohuec (Côtes-d'Armor), village où elle prend sa source, dans *Rozaon* en Landeleau, dans plusieurs *Steraon*, dans *Lezaon* en Saint-Ségal et dans *Troaon* en L'Hôpital-Camfrout. Son nom ancien était *Hamn*[1] ; par adoucissement du *-m-*, ce terme aurait évolué en **Haffn* en moyen breton puis **Hañvn*[2] que l'on trancrirait *Haon* en breton moderne. Or ce *H-* initial n'apparaît dans aucune graphie postérieure au XIe siècle ; erreur du compilateur des chartes du cartulaire de Landévennec ? C'est peu probable, car ce nom a pour correspondant moderne le terme gallois *hafn* qui a, entre autres, le sens d'«estuaire», sens qui convient très bien à l'appellation d'une rivière. La graphie correcte du nom breton de l'Aulne serait donc *Haon* même si ce *H-* initial ne semble plus guère prononcé depuis longtemps.

Bigouden : essai d'étymologie

Ce terme s'applique en français tant à une entité territoriale qu'à ses habi-

1 Cartulaire de Landévennec compilé vers 1050, charte 2.

2 Cf. *Sterauffne* en 1638 qui désigne le *Steraon* situé en Châteauneuf-du-Faou ; *Rosaffne* en 1558 pour un village situé en Châteaulin.

tants[3] mais en breton, on évoquera *ar vro vigoudenn* lorsque l'on parlera du pays, *ar Bigouter* pour désigner l'homme et *ar Vigoudenn* pour la femme. Ce pays ne recouvre pas tout à fait l'ancien doyenné du Cap-Caval qui s'étendait de l'Odet[4] à l'est au Goyen au nord et à l'ouest, le sud du pays étant bordé par l'océan Atlantique[5]. Son nom provient de la coiffure même que portaient les femmes et à laquelle on donnait le nom de *bigouden*[6]. Attesté vers 1830, ce terme est à nouveau mentionné en 1833[7], puis en 1835[8]. Dans un premier temps, il s'est donc appliqué à l'appendice terminal de la coiffe[9], puis à la coiffure portée par les femmes de ce pays avant de désigner les femmes elles-mêmes[10] puis le pays où se porte cette coiffe singulière. Si tous les auteurs s'attardent à la décrire, aucun n'avance ou ne propose d'étymologie. Plus tardivement cependant, on fera dériver le mot *bigouden* d'une racine *beg* «pointe[11]». Ce terme n'est peut-être pas sans rapport avec le terme *bigot* qui, en ancien français, s'appliquait au «piquet» ou à la «cheville[12]». Ce serait alors par référence à cet objet que l'on aurait désigné cette particularité de la coiffe locale.

L'homme est désigné en breton par le terme *Bigouter* [bi'gutɛr], [biguter]. On remarquera le renforcement du *-d-* de *Bigoudenn* en *-t-*[13]. Il semblerait donc que ce terme soit un dérivé d'un verbe **bigouta* «courir les Bigoudènes[14]» et, en ce cas, il conviendrait de l'écrire *Bigoutaer*.

Faust de Riez, éponyme en Bretagne ?

Sa *Vita* nous apprend que, né vers 400 ou 410 en Bretagne insulaire, il passa très tôt en Gaule ; en 430, il est donné comme moine à Lérins, puis abbé en 433, avant de devenir évêque de Riez. Son frère **Memor** l'avait accompagné et servait auprès de lui en tant que prêtre[15] .

[3] On dit le *pays bigouden*, voire *la Bigoudénie* et les *Bigoudens* (féminin *bigoudène*).

[4] La paroisse de Pluguffan était baignée par l'Odet jusqu'à la Révolution ; elle sera amputée de plusieurs villages qui seront rattachés à Penhars en 1792, villages qui en jouxtaient le bourg paroissial et qui, aujourd'hui, consituent les quartiers périphériques ouest de Quimper.

[5] On consultera à ce sujet Auguste LONGNON, *Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903.

[6] «Le costume des femmes diffère peu de celui des environs de Quimper. Les jupons d'étoffes de diverses couleurs étagés, le corset ouvert avec la guimpe en toile se retrouvent ici, mais la coiffure diffère essentiellement. Ici on nomme *Bigouden* celle que portent les femmes. C'est une coiffe très petite, encadrant en partie le visage, mais qui ne couvrant que le sommet, laisse voir la chevelure qui est retroussée en chignon. Cette disgracieuse coiffure sied à bien peu de femmes...» J.-F. BROUSMISCHE, *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831*, Quimper, 1977, t. II, p. 292-293.

[7] *Le Finistère*, édition du 27 juin 1833 : «Coiffes surmontées d'une pointe nommée *bigouden*».

[8] Alexandre BOUËT, *Galerie bretonne* : «Parmi les modes les plus curieuses, nous mentionnerons celle des femmes de Pont-l'Abbé qui, sur le sommet d'un chignon bien nourri, bâtissent le léger et agaçant édifice appelé *bigouden*.»

[9] Voir note 7.

[10] En 1844, l'*Écho de Morlaix* (édition du 24 juillet) définit le terme dans une note : «*Bigoudens* : nom que l'on donne aux femmes des environs de Pont-l'Abbé et principalement à leur laide coiffure.»

[11] Composé qui admettrait alors la racine *beg* évoluée à *big* et un double suffixe *-oud* et *-en*.

[12] F. GODEFROY, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 1901, p. 54.

[13] Ce durcissement est vraisemblablement dû au suffixe renforçant *-a* qui entre dans la formation de verbes exprimant l'idée d'attraper, de cueillir, recueillir, chercher, rassembler. Cet *-a* procède d'un ancien *-ha* dont le *-h-* a provoqué le durcissement de la consonne finale du radical. On citera comme exemple le terme *pesk* «poisson» dont le pluriel *pesked* sert à former le dérivé *pesketa* «pêcher», d'où *pesketaer* «pêcheur».

[14] Cf. *paotreta* «courir les garçons» formé sur *paotred*, pluriel de *paotr* «garçon», et *merc'heta* «courir les filles» formé sur *merc'hed*, pluriel de *merc'h* «fille».

[15] Léon FLEURIOT, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980, p. 138-139.

Le nom même de **Faust** fait référence au latin *faustus* «bon», de même que celui de son frère procède du latin *memor* «qui garde le souvenir ; reconnaissant ; attentif, prévoyant». Leurs noms respectifs auraient évolué, en breton, en **Feust** et **Mevor**. Or l'examen de la nomenclature des lieux-dits du Finistère fait apparaître un village du nom de *Lanfeust* en Ploumoguer, *id.* en 1616, mais aucun ne présente le nom de son frère comme éponyme. On notera cependant qu'une chapelle, aujourd'hui détruite, était placée sous son vocable à Gouesnou et dite *Saint-Mémor*[16]. Est-ce ce saint qui aurait laissé son nom à l'ancien village de *Ros Meuur* mentionné vers 1050[17], noté *Rosmeour* en 1426[18], situé en Logonna-Daoulas ?

Il ne serait pas impossible que nos deux saints aient débarqué en Léon, sans doute à Ploumoguer même, et qu'ils aient séjourné un temps assez long et marquer la toponymie ou y être honoré, avant de continuer leur périple vers le sud de la Gaule.

Lanvénégen : quel saint éponyme ?

La prononciation locale [lɑ̃niʒən], pas plus que les autres [lɑ̃neʒen], [lɑ̃'ni:ʒən] ou [lɑ̃ny:ʒən], qui postulent une graphie *Lannijen,* voire *Lannisien,* ne nous renseignent guère sur l'identité du saint éponyme. Force est donc de recourir aux formes anciennes bien que celles-ci restent assez contradictoires[19] ; à la fin du Moyen Âge, le saint éponyme semblait donc bien obscur. La graphie *Lanmenegan* voisine avec *Lanmienegean* (sans doute pour **Lanvenegean*) en 1427 ; en 1444, on lit *Lanmeneguen* et, en 1448, *Languenegan.* Même si l'on relève *Lanmenegean* à quatre reprises ou *Lanmenejan* en 1541 et aussi *Lanvenegean* en 1494, *Lanvenegen* en 1540, *Lanvenejan* également en 1540, formes qui préfigurent la graphie officielle, la forme *Lanmenegan* revient à onze reprises contre deux à *Lanvenegan* (1540 et 1542). Ces dernières appellent un éponyme *Menegan,* nom qui pourrait procéder de l'anthroponyme ancien *Monocan* attesté vers 834[20] et dérivé du vieux breton *monoc* «personnage éminent». Ce passage de [-g-] à [-ʒ-], c'est-à-dire de *g-* dur à *j-,* ne semble pas isolé car il se manifeste également dans le nom de *Kerviligen,* village en Moëlan-sur-Mer, *Kerbaelleguen* en 1572[21].

Locronan : quel saint éponyme ?

Lors d'un entretien, le professeur Léon Fleuriot[22] avait évoqué le maintien du [k] dans *Locronan,* que ce soit dans la forme officielle ou dans la forme parlée bretonne *Lokorn,* alors qu'en zone bretonnante on s'attendrait plutôt à **Logronan* ou **Logorn.*

L'éponyme présumé en est saint *Ronan,* comme le laissent supposer sa *Vita* rédigée dans la première moitié du XIIIe siècle, la forme première attestée de *Locronan, Locus sancti Ronani* en 1146, et la dédicace de l'église paroissiale au saint. Ce saint serait aussi l'éponyme de *Locournan Vihan* en Plouarzel, *Locrenan Bihan* en 1446, de *Locre-*

---

16 *Mémor* est ici une forme savante. Ce saint est aussi le titulaire de la chapelle *Saint-Mémoire* en Cavan (Côtes-d'Armor) et de l'ancienne chapelle aujourd'hui détruite à Saint-Mamert en La Chapelle-Neuve (Côtes-d'Armor) – elle était dite *Sant-Memor* en breton.

17 Cartulaire de Landévennec, charte 29.

18 Actes de réformation de la noblesse bretonne, paroisse de Logonna-Daoulas.

19 Je tiens à remercier ici Pierre Hollocou, de Ploemeur (Morbihan), de toutes les formes anciennes qu'il a pu relever au cours de ses recherches et qu'il m'a aimablement communiquées.

20 Nom d'un témoin de la charte CLXXXI, Cartulaire de Redon, éd. Aurélien de Courson, Paris, 1863, p. 141.

21 Arch. dép. Finistère, A 167.

22 Il était directeur de recherches de la thèse que je préparais sur *Villages en pays bigouden, fouesnantais et glasig. Etude toponymique.*

nan en Plestin-les-Grèves (Côtes-d'Armor) et de *Saint-Renan*, en breton *Lokournan-ar-Fank*, *Sanctus Ronanus lutosus* au XIIIe siècle. On notera également le maintien du [k] dans le nom de ces trois lieux. Le rédacteur de la *Vita Ronani*, rédigée quelque cinq à six siècles après, un chanoine du chapitre de l'église cathédrale de Quimper, fait débarquer le saint sur la côte du Léon, probablement à *Locournan Vihan*, situe un long épisode de sa vie à *Locronan* qu'il quitte pour se retirer à *Saint-René* en Hillion (Côtes-d'Armor) où il serait mort.

Saint d'origine irlandaise qui aurait vécu au VIIe siècle, son culte ne se serait développé qu'à partir du XIe siècle comme viennent l'attester les toponymes en *Lok-* et la donation du lieu par Alain Cainarth aux moines de l'abbaye de Quimperlé[23]. Le saint est honoré à la date du 1er juin en Bretagne mais, en Irlande où l'«on relève à plusieurs reprises le nom de *Ronan* dans les calendriers ou martyrologes... ainsi que dans les listes de saints, et dans les noms d'églises» et où «il semble qu'il ait existé une bonne vingtaine de saints du nom de *Ronan*», Padraig O' Rian remarque «l'absence d'une fête irlandaise de *Ronan* le 1er juin[24]». Le chanoine quimpérois, rédacteur de la *Vita*, aurait-il imaginé une «vie» qu'il attribue à un saint *Ronan* en se basant sur les toponymes en *-ronan*, *Renan* et suivant une trame hagiographique bien connue dans le but de justifier la possession des reliques du saint ? Il se pourrait qu'il y ait eu en Bretagne un saint *Ronan* qualifié de domnonéen dans une copie du XIe siècle des *Letanie de quacumque tribulatione* contenue dans un manuscrit de Saint-Martial de Limoges[25] et dont on aurait fait l'éponyme des lieux mentionnés ci-dessus au détriment d'un saint *Cronan / Kronan/*.

Seule l'hypothèse d'un saint éponyme de ce nom justifierait le maintien du [k] en composition. Plusieurs saints irlandais ont porté ce nom mais seul *Cronan*, abbé de Lismore, est honoré à la date du 1er juin, date à laquelle on célèbre notre saint *Ronan*. Son nom apparaît à cette date dans le martyrologe de Tallagh sous la mention *Cronani Lis Moir*. Curieuse coïncidence ! Cela viendrait conforter l'hypothèse que le véritable saint éponyme de *Locronan*, et de *Locournan Vihan* en Plouarzel, de *Locrenan* en Plestin-les-Grèves (Côtes-d'Armor) et de *Saint-Renan*, soit *Kronan* de Lismore. Le nom du saint est un composé en *-an* formé sur le qualificatif irlandais *cron*. Je laisserai cependant aux hagiographes le soin de vérifier cette hypothèse linguistique.

Des corrections toponymiques abusives

Au cours de mes sorties, il m'arrive de relever des erreurs grossières dans la «bretonnisation» des noms de lieux, qu'ils soient noms de communes ou noms de villages. Le recours aux formes orales est certes utile et même conseillé mais s'appuyer sur ces seules formes orales pour écrire les toponymes dans une graphie moderne s'avère bien insuffisant. Bien des noms ont subi des altérations plus ou moins fortes au cours des siècles et le toponyme actuel se montre bien éloigné de sa forme originelle. La forme parlée ne nous livre pas alors l'étymologie du nom. Force est donc de se tourner vers la forme ancienne la plus judicieuse.

---

23 Bernard Merdrignac penche pour une création du «toponyme de Locronan [...] par les moines de Quimperlé dont le *Cartulaire* traduit le nom breton par la formule latine *Ecclesia Sancti Ronani*», *Saint Ronan et la troménie*, Actes du colloque international des 28-30 avril 1989, Bannalec, 1995, communication «Saint Ronan et sa vie latine», p. 125-156. Cette création savante serait-elle à l'origine du maintien du [k] dans le toponyme ? Si oui, les autres toponymes le seraient aussi.

24 Padraig O' RIAN, «Saint Ronan de Locronan : le dossier irlandais», *ibid.*, p. 157-163 (p. 160).

25 F. DUINE, *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, Paris, 1922, p. 60.

Quelle ne fut pas ma surprise, l'été dernier, en entrant dans le bourg de Pencran, de lire *Penn-ar-C'hrann* sur le panneau ! D'où provenait l'article *ar* ? Dit [ˈpɛnhrɑ̃n] en breton, on s'attendrait plutôt à la proposition *Penc'hrann* que viennent confirmer les graphies *Penhran* en 1558[26] et *Penchran* en 1591[27].

De même, mon attention a été attirée par un panneau récent indiquant la direction de *Sant Evarzeg* ! Il ne suffit pas de remplacer le *-c* final du nom «français» par un *-g* pour donner la forme bretonne du lieu. Ici, l'on a fait fi de la prononciation d'une part et des formes anciennes d'autre part. Noté *Saintefffredec* en 1404, ce toponyme a pour éponyme un saint au nom possible de *Tefredec* qui, eu égard à la dédicace de l'église à saint Primel, pourrait être une forme hypocoristique en *Te-* bâtie sur le radical vieux breton *brit*, *bret* «esprit, disposition d'esprit, volonté, désir[28]» d'un possible hagionyme **Britmael*. Il conviendrait donc d'écrire *Sant-Tevarzeg* le nom de cette commune en breton.

Cela nous conduit à examiner la graphie bretonne de Carhaix, c'est-à-dire *Karaez*[29], adoptée par la graphie unifiée et proposée par la commission des noms de lieux de l'Institut culturel. Nous avons vu que le graphème *-ae-* représente généralement un phonème [ɛ], ce qui amène tout naturellement à la lecture [karɛz-s] de ce toponyme. Mais il se dit [kaˈraɛz-s], [kaˈrɛjz-s] à Carhaix et aux alentours, et [kaˈrajz-s] en haute Cornouaille. La graphie bretonne officialisée ne correspond donc pas aux différentes prononciations ? Force est donc de recourir à l'étymologie du mot. Bernard Tanguy[30] a montré que le toponyme actuel était l'aboutissement d'un ancien **Carophes(ium)* attesté en 818. Les graphies médiévales ont perdu le graphème *-ph-* [f] et présentent le plus souvent un *-h-*[31] qui a subsisté dans le nom officiel Carhaix. On comprendra aisément le passage de *-f-* à *-h-* en comparant cette évolution à la conjugaison au mode conditionnel (temps présent) des verbes bretons. Si les désinences se font en *-fe-* dans les dialectes de la Cornouaille, du Léon et du Trégor, elles se font en *-he-* en dialecte vannetais, dans l'est de la haute Cornouaille (pays Fañch et Plinn) et en Goëlo. Une graphie *Karahes* en graphie interdialectale ou *Karahez* en graphie unifiée tiendrait compte à la fois de l'origine du toponyme et de ses diverses prononciations.

Autre fâcheuse découverte en traversant le bourg de Roudouallec dont le nom «bretonnisé» a été interprété de façon arbitraire en *Roudouz Haleg* ! Sans doute d'après la prononciation [rudu'aləg-k] mais pas d'après les formes *Rodoed gallec*[32] de 1160 ou *Roudouez Gallec* du moyen breton. Ces deux formes ne militent aucunement en faveur du rapprochement de l'élément *-allec* avec *haleg* «saule». *Rodoed*, *roudouez* et *roudouz* notent les étapes successives du vieux breton **rotuid*[33] au moderne *roudouz* «gué» prononcé [ˈru:du] dans le Poher et non [ˈru:duz-s] ; féminin, ce terme provoque la lénition du second élément, ainsi *-allec* procède de *gallec* qui, lui-même, évoque *Callac* ou *Kallac*, l'ancien nom des Montagnes Noires[34]. Le terme *Callac* pro-

---

[26] Arch. dép. Finistère, 155 G.

[27] *Ibid.*

[28] On lira à ce sujet la notice consacrée à Saint-Évarzec par Bernard Tanguy dans son *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 196-197.

[29] Noms des communes de Bretagne, 1998. – *Karaes* en interdialectal (Francis FAVEREAU, *Geriadur ar brezhoneg a-vremañ*, p. 377).

[30] B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes...*, *op. cit.*, p. 48.

[31] ID., *ibid.*, p. 48.

[32] Relevée dans la *Revue celtique*, t. XV, p. 98, par Léon Fleuriot, *Le vieux breton. Éléments d'une grammaire*, Paris, 1964, p. 393, § 174, 8.

[33] L. FLEURIOT, *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, Paris, 1964, p. 298.

[34] On consultera à ce sujet les chartes XCV, XCVII et C du cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, éd. Léon Maître-Paul de Berthou, 1904, p. 250, 251 et 253, relatives au village actuel de Lannuon en Gourin (Morbihan) : *villam in latere montis Kallac in Gorurein*, vers 1163-1186, *Laniuzon in monte Callac*, vers 1163-1186, et *terram in monte Callac que dicitur Lanniuzon*, en 1218.

noncé ['kaləg-k] a donc subi une double lénition, la première déjà notée en 1160. Le nom de *Roudouallec* est donc à interpréter comme «le gué des Montagnes Noires» et non comme «le gué aux saules».

Pourquoi s'évertue-t-on à écrire *Roazhon* et non *Roazon* le nom breton de Rennes ? Formes bretonne et française procèdent de *Redones*, par *Riedones* (pour **Reidones*), nom du peuple armoricain qui avait fondé la cité de *Condate* au confluent de la Vilaine et de l'Ille. «Le radical *red-*, *reid-* exprime l'idée de "parcours libre, facile"», notait Léon Fleuriot qui le rapproche du moyen breton *roez* «clairière, terrain libre» ou «facile, aisé, libre» et du gallois *rhwydd* «facile, aisé[35]». Si l'évolution à *Roaz-* est dû au suffixe *-on*, le *-d-* intervocalique se lénifie en *-z-* en breton et en *-dd-* [z] en gallois. C'est donc une erreur étymologique d'écrire *Roazon* avec *-zh-*, ce graphème notant en fait un vieux breton *-th-*. Ce *-zh-* provient vraisemblablement du relevé effectué par Pierre Le Roux[36] – le *-z-* intervocalique est généralement prononcé dans tout le Finistère alors qu'on s'attendrait au seul Léon – et relayé par Roparz Hemon[37] lorsqu'il proposa ce graphème en 1941.

Le breton *Pont-Aven* et *Pont 'n Abad* pour Pont-Aven et Pont-l'Abbé respecte les formes écrites par opposition aux formes orales locales [pō'naɛn] et [po'na:d-t]. Mais cela n'est plus vrai pour *Pondi*, forme orale locale de «Pontivy» ! Une application de la même règle aurait amené la proposition *Pont-Iwi* comme forme écrite, eu égard aux prononciations vannetaises [pōndiɥi] et [pōndəɥi] et au saint éponyme *Iwi*[38].

Rectifier les graphies des noms de villages au niveau local est certes louable ; si bien des erreurs ont été commises par francisation excessive, il ne conviendrait pas d'en ajouter d'autres par ignorance ou par bretonnitude ! D'où vient ce *Milin an Alarc'h* «le moulin du cygne» que l'on lit non loin de Saint-Herbot sur la commune de Plouyé ? Un acte ancien[39] le graphie *moulin de Larleach*. On est donc bien loin du «cygne» ! Le village de *Larlach* en Plouédern avait la même graphie en 1659[40], elle-même issue d'une plus ancienne *an Harlech* [41] et que l'on rapprochera de *Harlech* dans le comté du Gwynedd (pays de Galles), village célèbre par son château fort bâti sur une falaise et surplombant la mer d'Irlande. Ce nom s'explique par le gallois *hardd* «beau» et *lech* «lieu». On ajoutera également que le Poher dit [m"l] par contraction de *melin*, et non *milin* qui s'entend en haute Cornouaille, Léon et Trégor[42]. On pourrait multiplier ainsi les exemples de corrections abusives, mais mon propos était plutôt de montrer que, pour mener à bien un tel travail, «la recherche de la forme ancienne est absolument indispensable avant toute tentative d'explication[43]» ou d'écriture.

Albert Deshayes

---

35 «Du gaulois au breton ancien en Armorique», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 165-194, sous *Riedones*, *Redones* (p. 180).

36 *Atlas linguistique de la basse Bretagne*, Rennes, 1953, rééd. C.D.D.P. Brest, 1977, carte 504.

37 *Geriadur istorel ar brezhoneg. Dictionnaire historique du breton*, rann 29, Preder, 1976, p. 2744.

38 Son nom est un dérivé en *-i* d'un vieux breton **eu* emprunté au latin *ovis* «mouton», duquel procède également le gallois moderne *ewig* «brebis».

39 Arch. dép. Finistère, 51 J 44.

40 *Ibid.*, 178 G 12.

41 *Ibid.*, 178 G 18.

42 Voir *Atlas linguistique de la basse Bretagne*, carte 458.

43 L. FLEURIOT, *Le vieux breton..., op. cit.*, § 174, 8, p. 393.

Quelques lettres de René Largillière

Dans un article paru il y a quelques années[1], j'ai tenté d'esquisser une biographie de René Largillière, né en 1891, mort en 1926, et qui a consacré une grande partie de sa brève existence à l'étude des saints bretons ainsi qu'à l'histoire des paroisses primitives de Bretagne. Il a paru utile, pour compléter cette notice, de livrer à la publication quelques-unes de ses lettres, écrites au cours de son service militaire, puis pendant la guerre de 1914-1918 à sa tante, Marie Mauger[2], et à sa cousine, Élizabeth[3]. Certes, bien des passages ont un caractère banal. Ces lettres ont cependant le mérite d'éclairer la personnalité intime de René Largillière et de nous renseigner sur ses rapports familiaux. Ce qui frappe d'emblée, c'est l'affection toute particulière qu'il portait aux membres de sa famille, non seulement, bien sûr, à l'égard de son père, de sa mère et de son frère, Jacques, mais aussi vis-à-vis de sa tante maternelle, Marie Mauger, et des enfants de celle-ci, Élizabeth et Pierre. Ils vivaient très proches les uns des autres et s'intéresssaient aux menus faits de leurs existences. René était celui dont les études avaient été le plus poussées et il encourageait vivement à l'imiter son frère, Jacques, peu disposé au travail mais aimant le dessin, et qui deviendra architecte, ainsi que son cousin, Pierre, qui, préférant vivre à la campagne, sera agriculteur et occupera ensuite un emploi dans une sucrerie.

On sent transparaître dans les premières lettres son amour des livres, son goût presque exclusif pour les études classiques, en particulier le grec et, déjà – il n'avait pourtant que vingt et un ans à peine en 1912 –, son attrait pour les études celtiques.

Puis ce sont les lettres de guerre avec le décès de son meilleur ami, Pierre Leborgne, dont il assumera, une fois revenu à la vie civile, l'édition de la thèse de doctorat en droit. On assiste, au fil des lettres, à l'éveil de sa maturité, rendu plus rapide par la gravité des événements auxquels il est mêlé et des souffrances qu'il endure. La vocation de chef qui sommeillait en lui dès le début de son service militaire se revèle en même temps que ses qualités s'affirment, sens moral, ferveur religieuse, souci des autres, en particulier de ses hommes, courage, endurance. La dernière lettre, après trois ans passés dans les tranchées et pour lesquels je n'ai pas de correspondance, est brève. Elle traduit un certain désenchantement, la guerre à peine terminée, lorsque la démobilisation tarde à venir.

Enfin, ces lettres nous montrent un René Largillière à l'esprit volontiers critique, vivant souvent en solitaire, aimant la «tranquillité».

Cette correspondance, bien que fragmentaire, pieusement conservée par sa tante et sa cousine, permettra de mieux cerner la personnalité de celui qui, depuis sa petite enfance, a toujours voué à la Bretagne, ainsi qu'à son histoire religieuse, un amour profond qui était, en quelque sorte, sa raison de vivre. *Le Fureteur breton*, *Ar Bobl* et la *Revue celtique* étaient, en effet, ses revues préférées.

Michel Debary

---

[1] *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIV, 1995, p. 312-326

[2] Ma grand-mère maternelle.

[3] Ma mère.

Cambrai, 4e Cuir. Ce vendredi [...] Janvier 1912

Chère Tante,

Je t'écris aujourd'hui, comme je l'avais dit dans ma dernière lettre la prochaine serait pour toi.

Il n'y a pas beaucoup de nouvelles ; mais il y a du changement dans ma situation. Notre brigadier n'est plus là, on est plus tranquille dans ma chambre, surtout qu'il n'y a plus que celui qui m'astique et le garde magasin qui s'entendent pour me laisser la tranquillité. Et depuis mon retour, je ne fais plus de corvées, je suis pour ainsi dire monté en grade, tout en restant de 2e classe, j'ai par suite plus de tranquillité, je ne me fatigue plus du tout, et malgré cela, les camarades n'ont aucune jalousie envers moi, car je suis toujours le meilleur ami avec eux. Je mange bien, je suis encore sorti hier soir chez Renaut[4] où j'ai bien soupé, je ne me trouve nullement mal ici, je suis si bien que si l'on voulait me libérer demain, je n'accepterais pas, tout va bien.

À l'exercice au sabre, nous jouons à la poursuite. Il s'agit de s'attraper l'un l'autre, c'est fort amusant ; on sabre toujours des mannequins. Ce soir, tout le Régiment est allé au travail d'ensemble, nous avec, on s'est bien amusé aussi. Demain service en campagne. Renaut a reçu un tricot de laine pour moi ; je l'ai mis hier soir, il me va très bien. Le bout des manches serre bien. C'est un grand avantage, elles ne remontent pas.

J'ai reçu aussi une petite revue de Bretagne, *Brittia*, où il y a un article sérieux sur les noms de famille en Bretagne, mais on sent, s'ils l'avouent, que ce qui les gêne c'est qu'ils n'ont fait aucune enquête dans les vieux Registres et dans les Registres récents. Cet article me fait voir combien je connais mon sujet, et m'a fait plaisir. Il pose d'ailleurs différentes questions auxquelles je vais répondre vivement avec statistiques et références.

J'avais envoyé un certain nombre de cartes de visite à mes profess. de la faculté, dont une à Fougères, en lui disant que je lui serais infiniment reconnaissant s'il pouvait me faire avoir son livre sur Athènes. Il m'a répondu : «Bon courage pour tirer vos deux ans ! Je transmets votre désir à mon éditeur, mais tout flatté qu'il soit, j'ai peur qu'il ne reste dur à la détente.» On verra si ça vient, c'est peu probable, il aurait fallu qu'il l'envoie lui-même, mais lui aussi est dur «à l'action du doigt sur la détente» (comme on dit au maniement de la carabine). Je n'ai pas eu encore le numéro de la *Revue celtique*, il me semble pourtant qu'il doive bientôt y en avoir un ; que papa me le fasse suivre. J'ai eu l'*Écho de Paris* de Lundi dernier. Il y avait un article de tête, sur la Recherche de la paternité, il se terminait de façon très intéressante ; les lois de la 3e République se rapprochent de plus en plus de celles de l'Église. C'est étonnant, mais c'est vrai. Il y aurait de quoi s'amuser pour quelqu'un qui voudrait étudier cela. Enfin ce serait bien si on avait le temps. C'est comme l'Idéal, je le lirais avec plaisir, c'est bien intéressant, ce sera pour la prochaine perm.

Il est probable qu'on aura 6 Jours à la fin des cours des 4 mois début de février, brigadier ou non. À propos de l'avancement voici l'ordre : Delesalle, Masquelier, Delessale, Méresse, Charlet (les deux derniers de Cambrai), Largillière, et les autres après. Les deux Delesalle sont les fils du Maire de Lille. Enfin, on verra. Si la loi des Cadres passe, il y en aura pour tout le monde. Et c'est probable. Il faut donc attendre le début de février. En attendant je vous embrasse tous, en souhaitant bon courage à Pierre et à Jacques et à Elizabeth aussi pour faire son trousseau, parce que...

Largillière

Dimanche prochain en huit peut-être permission 24 h pour Avesnes. Jacques a-t-il sa place ? qu'il se débrouille, qu'il courre partout s'il le faut, qu'il se remue.

*
* *

[4] Renaut était un cousin de Marie Mauger et de Berthe Largillière. L'un de ses fils, Eugène, grièvement blessé à la guerre de 1914-1918, fut trépané. Il s'en remit, servit en Algérie, termina sa carrière avec le grade de colonel et mourut sans descendance à Paris, en novembre 1961.

Cambrai, 4e Cuirassiers, Mercredi 28 Octobre 1912

Ma chère Tante,

J'ai été fort touché de ton amabilité puisque tu m'offres de reculer ton voyage à Noailles pour m'avoir à dîner le jour de la Toussaint. J'ai dit dans la dernière lettre que j'ai envoyée à la Maison que je ne demanderai pas de perm à la Toussaint. D'ailleurs il n'y en aura pour aucun bleu. Il ne me reste donc qu'à te remercier pour ton invitation, ce sera pour la Noël. Je ne suis pas malheureux du tout ici, si ce n'est quelques heures par ci par là, dans des exercices où l'on reste oisif pendant longtemps. Vous vous ennuyez de moi, c'est beaucoup d'honneur que vous me faites, mais vous ne vous trouvez privés que d'une seule personne, moi c'est tout le monde qui me manque, c'est ma vie toute entière, mon travail auquel j'étais constamment. Je te remercie des nouvelles de Beauvais que tu me donnes, j'en ai peu jusqu'ici. Je suis sorti Mardi au soir et j'ai transmis toutes tes amitiés aux Renaut qui «réciproquement...». Nous avons commencé nos cours de 4 mois Lundi. On va exiger beaucoup de nous. Nous faisons partie des classes dirigeantes, il va de soi que nous ne devons pas continuer, comme le vulgum pecus, à travailler bêtement, nous sommes appelés à commander, c'est notre devoir, il faut apprendre à le remplir, et c'est notre rôle qu'on va nous faire jouer, on le remplit avec plus de plaisir. Théorie deux fois le jour, cheval, etc. plus que les autres. Nous nous instruirons pendant que les autres gratteront les pavés, il vaut mieux. Parmi les 15 de 4 mois, il y a un bachelier, un demi bachelier et c'est tout, ce n'est pas encore fort relevé. Je suis le plus instruit, on exigera plus encore de moi, c'est entendu et je dois fournir plus aussi. Comme ça, tout en continuant à faire du grec et du celtique, je ferai un bon soldat.

Tu diras à Papa que la lettre pour Trouvé est partie. Je lui ai exposé toute la question, je ne doute pas qu'il trouve. C'est à moi qu'il répondra et je vous ferai suivre la lettre. C'est ennuyeux pour Jacques d'attendre si longtemps.

Que devient Pierre ? Et ses études ? Il faut pourtant qu'il s'y mette, l'instruction est la chose la plus utile, partout, ici surtout ; et l'orthographe est la chose la plus importante parce que c'est par là qu'on voit le plus facilement si l'on est instruit ou si on ne l'est pas.

Ma culotte n'est pas encore rentrée, mais il y a une piste qui est suivie, et d'après des racontages, il n'y aurait rien de drôle que la culotte soit actuellement rentrée au bureau. Ce serait un tailleur du Ier escadron qui l'aurait volée, pour la changer en culotte fantaisie et la revendre. Ce tailleur est d'ailleurs en prison pour vol, au 2e escadron, et il va bientôt passer au Conseil de guerre. J'espère avoir bientôt des nouvelles plus sûres à vous donner sur ma culotte. Quant à moi je ne m'en fais pas de bile, on ne m'en rend pas responsable.

Je vous embrasse tous, les uns comme les autres, en te remerciant bien de ta lettre.

René Largillière

*
* *

Cambrai, 4e Cuirassiers, Mercredi 20 Novembre 1912

Ma chère Tante,

Je te remercie infiniment de tes bons vœux, de ta lettre, de toutes les nouvelles qu'elle m'apporte et du bon de poste que tu y as joint, il est le bienvenu, il regarnit ma bourse et me permettra d'aller encore un bout de temps sans avoir à redemander de l'argent à Renaut. Les bons de poste sont très commodes : on les touche à la cantine sans aucun frais. Comme je le disais dans la carte que je vous ai expédiée lundi, j'ai eu la permission de l'appel Dimanche. Sorti à 10 heures du matin, rentré à 9 h du soir. C'est une bonne journée de repos et de tranquillité. Je suis allé travailler chez Renaut, après cela nous sommes allés à la messe, revenus dîner et j'ai repris mon travail jusqu'à 4 h. Nous sommes alors allés entendre une conférence par un officier d'infanterie sur la bataille de Denain. Ce n'était pas trop mal comme conférence pour un vieux capitaine, mais il ne savait pas choisir, se limiter, et il a fait trop de hors d'œuvre, et lassait quelque peu son auditoire. Les officiers d'infanterie ont l'esprit plus lourd que les nôtres qui ont l'esprit beaucoup plus prompt et plus vif, ils n'aiment pas les longueurs.

La vie ici est toujours la même, elle tournera un jour à la monotonie. Les classes à cheval sont toujours très intéressantes mais les classes à pied

deviennent pour ainsi dire interminables ; c'est bien ennuyeux, le maniement d'armes est énervant. L'emploi des armes : coups de sabre, etc., est plus attrayant. Le service en campagne est fort amusant, on galope à travers tout, avec la perspective continuelle de rencontrer des ennemis dissimulés. J'ai donné mon paquet de linge à la lavandière, je manque de mouchoirs, j'espère en avoir bientôt de la maison. On en salit beaucoup et je ne voudrais cependant pas trop les salir.

Je n'oublierai aucune des recommandations que Papa m'a faites dans sa dernière lettre. Je mange un morceau de chocolat chaque jour depuis la Toussaint : ce sont des «douceurs». La pipe que Jacques m'a offerte est très bonne, elle fait bien son service et bondit «comme un cerf» quand je l'appelle.

Je n'ai pas eu de réponse de Trouvé. Il faut souhaiter le bonjour à Mademoiselle Van Houtte[5] de ma part. Quand vous la reconduirez à Avesnes, il faudra en profiter pour me venir voir. Je me trouve toujours bien ici. Mon travail étant en dehors de l'escadron, où je ne fais que loger, me nourrir, avoir mon cheval, le soigner et faire la corvée d'écurie, j'ai entre chaque exercice plus de temps à moi que le simple cavalier qui est surveillé sans cesse. Non pas que j'aie des heures entières de tranquillité, non, mais un peu par ci par là de minutes de repos, et puis toujours ce fait que mon instruction me fait respecter. Les officiers sentent que si j'avais voulu, je pourrais en ayant plus travaillé que je n'ai fait être sorti de St Cyr. Quant aux sous-off qui ont tous prétendu à Saumur et se sont trouvés avec une instruction insuffisante, ils m'envient et me respectent aussi. Tout cela n'est qu'une nuance imperceptible, il faut que je bondisse tout autant que les autres, et comme 4 mois, en faire plus que les autres. Je peux travailler un peu par ci par là, j'ai un bouquin de Grec que j'apporte en arrivant en avance à la théorie, un peu de Platon, cela ne nuit pas. Dans le métier, philosopher un peu, cela ne fait pas mal, car le métier, à part quelques heures d'instruction militaire, est un métier qui exige peu d'intelligence. Voilà un second mois qui tire à sa fin, nous sommes le 20, un prêt de plus ce sera fini.

Je remercie Elizabeth de sa lettre. Plus on a de lettres, plus on est content, et de celles là surtout. C'est très bien d'aller au bal, de douces heures...

Donc, bien bonjour à tout le monde et bien merci.

René Largillière

*
* *

Cambrai, 4e Cuirassiers, 7 Décembre 1912

Ma chère Tante,

Je te remercie beaucoup de tes bons vœux, de ta lettre toute entière, et du bon de poste que tu y as joint ; il trouvera facilement son emploi.

Je suis content de savoir que vous allez bien, pour moi je continue à me bien porter, le travail ne me fait pas de mal, au contraire, quelquefois on est fatigué, mais le lendemain matin, c'est fini ; hier j'ai pris la garde d'écurie, faction de 10 heures à minuit ; à 5 heures j'ai commencé la corvée, à 6 heures les bleus sont descendus, à 7 heures on m'a relevé de garde pour les heures d'instruction, à 7 heures 30 j'étais à cheval, sabre à droite, carabine à gauche, en route pour service en campagne, j'ai été éclaireur pendant toute la matinée, galopé partout, nous avons trouvé l'ennemi, essuyé quelques coups de feu, ils se sont repliés, et nous sommes rentrés, crottés jusqu'en haut, la fatigue était oubliée, restée en route. Ce soir je ferai une bonne nuit et la semaine sera finie bien. Demain dimanche, j'espère avoir la permission de l'appel, et Renaut m'invite pour fêter la Saint Nicolas. J'aurai en même temps le temps de travailler. C'est mon ouvrage qui me tient à cœur, il me semble bien dur de n'y travailler que le Dimanche.

Je suis allé Jeudi au Crédit Lyonnais, pour rembourser ce que j'avais emprunté à Renaut. Mon ancien est toujours malade. Papa a eu raison de payer la facture du *Fureteur*, 3,50 frs. C'est exact. Je le remercie bien. Je le remercie beaucoup aussi du livre qu'il m'offre pour ma St Nicolas, et

[5] Il s'agit sans doute de Marie-Thérèse Van Houtte, qui devait devenir, après la guerre, l'épouse de Jacques Largillière.

d'avoir recopié mon mémoire. Je suis très reconnaissant à tout le monde des vœux qu'on m'a envoyés. La lettre de Jacques m'a fait bien plaisir. Il a raison de dessiner beaucoup. Il faut espérer qu'il trouvera une place d'ici peu.

À Stenay, tout le monde va bien. J'ai lu avec plaisir le passage que Maman m'a copié, c'est très vrai, surtout le début, il est malheureux que cette page ne soit pas un peu plus concise, elle aurait plus de fermeté, et les idées plus de relief encore. Vous avez dû recevoir les cartes des pommes, Jacques semble y répondre mais il n'en accuse pas réception. J'ai reçu la photo de Jacques, je l'ai montrée aux camarades, ils ont trouvé qu'il était bien là sur son cheval.

Je suis très tranquille, un bon garçon m'astique proprement et sérieusement pour 5 frs par semaine, en outre le brigadier de peloton m'a emprunté (en me payant le prêt pour lequel il n'avait pas de monnaie) 4 frs ; il n'a pas un sou devant lui et ne peut me le rendre, aussi il est d'une extrême amabilité avec moi, d'autant plus que je lui fais des étiquettes, etc. Les autres brigadiers sont bien avec moi : un cigare par ci, par là, et puis leur recopier des cahiers d'une chose ou d'une autre. Comme ça tout va bien.

Je n'ai rien d'autre à vous dire, si ce n'est que je vous embrasse tous.

René Largillière

*
* *

A Cambrai, 4e Cuirassiers, ce Lundi 5 Mai 1913

Ma chère Tante,

Ma vie change brusquement à la date d'aujourd'hui, je passe brigadier d'ordinaire, exempt de cheval, de manœuvres, de pansage, de gardes, de semaine ; je n'ai qu'à m'occuper de la nourriture des hommes de l'escadron, 100 environ, je vais à 9 heures à la distribution des légumes et de l'épicerie, à 10 heures à celle de la viande, je surveille la soupe, et c'est tout ; je vais donc me reposer et être tranquille ; bien nourri, cela va sans dire. Cela pour un mois. L'escadron, comme je vous l'ai dit dès le début, est dans le plus grand désordre. Vols continus ; on m'a ouvert ma caisse il y a 4 jours, la chambre est privée de permissions pour 15 jours ; aujourd'hui on me vole ma gourmette. C'est honteux, c'est malheureux avant hier un B[rigad]ier de l'escadron descend en prison pour vol, il sera cassé. Les bleus ont tous leur charge en bombe. Comme je ne vais plus manœuvrer avec le peloton, tant pis. J'ai un casque nickelé à moi qui m'a coûté 16 frs, ce n'est pas cher. Hier grand dîner chez Renaut avec Mon Oncle Eugène et la cousine Brillard. Bon dîner, bons vins, champagne ; j'avais l'appel, j'ai passé une bonne journée.

Jacques a dû venir à Beauvais hier, il a trouvé sa lettre, et les souhaits pour la St Jacques. Je ne lui avais pas écrit plus tôt pour faire d'une pierre deux coups ; et je pensais qu'il reviendrait à l'Ascension. Je n'ai pas pu lire, du moins assez clairement, l'adresse d'Aulnay qu'il m'avait donnée dans sa lettre. J'ai reçu la carte postale d'Aulnay et remercie papa et maman. Il est malheureux qu'il ait plu, mais peut-être que s'il n'avait pas plu la journée du premier mai aurait été plus mouvementée, et les Cuirassiers auraient peut-être été obligés de refroidir les manifestants par un autre moyen.

Je n'ai pas l'intention d'acheter le livre de Pawlowsky sur la 4e dimension, que Papa me signalait. La faible curiosité que j'ai là dessus ne m'entraîne pas à faire des dépenses, surtout qu'un volume de math me serait incompréhensible. J'aurais préféré un article de vulgarisation. Elizabeth, Jacques et Pierre vont jouer tous au tennis, ça va les rendre légers comme des volants sur les raquettes. La jeunesse s'amuse. Moi ça ne me tenterait pas beaucoup. L'article que Papa m'a envoyé sur Ozanam m'a beaucoup intéressé, il n'est pas parfaitement conçu sous le rapport du plan et les idées n'y sont pas très méthodiques. Ozanam montrait que dans le catholicisme on trouvait le vrai, le bien, le beau, c'est merveilleux.

Maintenant je vais avoir le temps de bouquiner au quartier, ça va être épatant, de 6 h à 9 h, de 2 h à 5 h ; Leborgne qui allait être si content de me retrouver ne vient pas me voir souvent. Je l'ai été voir une fois chez lui, il est venu me voir une fois au quartier, un jour que j'étais de garde, il n'est pas revenu me voir, je ne l'ai pas vu depuis 15 jours, 3 semaines au moins. Je passerai ce soir chez lui. Je remercie beaucoup Pierre des photos qu'il a don-

nées à Papa pour m'envoyer. Je vous embrasse tous de cœur.

René Largillière

J'ai vu que le Ministère allait maintenir la classe 10 sous les Drapeaux. C'est la loi de 3 ans qui passe. Pierre devrait s'engager.

*
* *

11 Décembre [1914]

Ma chère Tante,

Voici plusieurs jours que nous sommes au repos, mais quel mauvais temps, pluie, neige, grêle, boue, pieds humides quoique mes bottes ne prennent pas l'eau, mais on ne se déchausse pas, alors ça ne s'aère pas, on met de la paille dedans. J'ai reçu ta lettre ainsi que celle d'Elizabeth ainsi que ton mandat et te remercie beaucoup. Je n'ai pas besoin de passe-montagne, mais un cachecol et des chaussettes ce sera toujours bienvenu. C'est surprenant combien dans cette vie pénible et brutale de la guerre, on s'adoucit, on songe à une vie familiale douce, à un bon foyer, on change vite. J'ai un cheval épatant, Bistouri, solide, j'espère qu'il durera autant que moi, il ne souffre pas du froid, moi non plus. Larivière est cantonné à 2 Kil d'ici, au 5e dragons, j'espère le voir mais on n'a pas le droit de quitter le cantonnement. D'Elbée est brig. au 9e Cuir. Tout cela c'est de la même division, mais on a du mal à se retrouver. Papa reçoit-il *Ar Bobl*, qu'est-ce qu'on y dit de neuf et la *Revue Celtique*, que dit-elle d'important, à la rubrique *Chronique* ; toutes les études doivent chômer, que font les celtisants aux armées ? Je tâcherai d'écrire un peu à tous ces gens là vers le Nouvel An. La tempête continue, pluie, vent, c'est terrible.

Je t'embrasse bien fort ainsi qu'Elizabeth et Pierre.

René

*
* *

Ce Vendredi 29 Janvier [1915]

Ma chère Tante,

Nous continuons nos étapes par un beau temps de gelée. Et heureusement, il ne fait pas de vent car il peut geler fort, du moment que le vent ne souffle pas il ne fait pas froid dehors. On part le matin, on voit le soleil se lever, on fait par ci par là un Kil à pieds pour se réchauffer et vers 2 h on arrive au cantonnement. Un jour dans une belle auberge inhabitée, les chevaux sous des hangards, aujourd'hui dans une grande ferme.

Je remercie bien Elizabeth de sa lettre. Tu penses à nous comme à tes enfants... Des chaussons ce serait le filon, mais dans quoi les emporter, et puis on est toujours dérangé la nuit, cette fois-ci deux chevaux qui avaient été attachés ensemble à une porte ont arraché la porte et sont partis avec, j'ai été réveillé par le bruit ; s'il fallait chercher ses souliers, les mettre, il est plus simple d'être toujours botté, éperonné. C'est une avance au réveil. Je pense souvent à toi et me dis toujours que tu penses toujours à nous, nous avons été élevés comme frères et sœurs, et je ne peux penser à la maison sans penser à ma Tante, à toi et à Pierre. Surtout dans tes prières n'oublie pas nos chevaux, c'est la France et nous sommes appelés à de grandes choses qu'on prépare... Berthe Renaut, une nièce de Vital Iger, le laisse encore recommencer son métier ? C'est malheureux, ce vieux fou va se ruiner. Nous avons du beau temps, il faut souhaiter que cela continue.

Je vous embrasse bien fort.

René

*
* *

Ce Mercredi 17 mars 1915

Ma chère Tante,

J'ai reçu aujourd'hui ta carte du 12 et la carte de Papa du 13 mars. Maintenant le service postal marche si bien, et depuis la guerre on a tellement pris l'habitude de s'écrire tous les jours qu'on est

tout inquiet quand il se passe plusieurs jours sans avoir de nouvelles. Quand nous nous remettrons en marche, on en aura tous les huit jours, mais on saura pourquoi. Ce fou de Piedecoq, il faut l'être pour avoir la tête à de telles stupidités pendant la guerre.

Je serais bien content d'avoir des nouvelles de Mr et Mme Leborgne. Ce doit être Mr Delpeuch et Mr Josset[6] qui ont dû consoler les pauvres parents.

Ce cher Leborgne a beaucoup pensé à ses parents. L'abbé Thibaut qui l'a enterré disait bien qu'il était mort toujours souriant, de ce sourire que rien n'aurait pu arracher de ses lèvres, mais n'empêche qu'il a souvent pleuré pour ses parents. C'est l'avantage des grandes familles, on sait qu'on n'est pas seul. Enfin le bon Dieu arrangera tout, il veille de là haut sur chacun de nous.

Mes hommes sont bien heureux de vos chemises et de vos caleçons, ils me montrent qu'ils portent ces chemises là qui sont bien blanches et qu'ils ont des caleçons de grande taille parce que souvent ceux que l'on touche sont trop petits de l'entrejambe et gênent à cheval. Je te remercie bien fort pour eux.

Maman va mieux, je suis bien content. Je t'embrasse bien fort ainsi qu'Elizabeth, nous l'avons souvent taquinée autrefois mais on l'aime bien.

René

*
* *

Ce Mardi 6 Avril 1915

Chers Parents,

J'ai été plusieurs jours sans vous écrire, nous étions aux cinq cent mille diables. Le jour de Pâques particulièrement, dans une ferme isolée en haut d'une colline avec une côte de 4 Kil. Il a même fallu du courage pour aller à grand messe à cause de la pluie et de la côte à remonter. J'ai rapporté de quoi améliorer notre repas, pour dire faire Pâques. Depuis on roule par la pluie ; je suis content de mon voyage, nous sommes dans une belle région, un peu montagneuse. Nous avons d'abord traversé un pays où les vallées étaient encaissées, maintenant les vallées sont très larges mais très hautes. Victor a une lettre où Ulysse dit que les ennemis usent tout chez lui, toutes ses vaches ont été prises, on n'a même pas ensemencé les champs et on n'a plus rien à manger. Je ne sais comment il a eu cette carte, par où elle a été envoyée. C'est peut-être par la Hollande.

Je profite de mon voyage pour voir de tous mes yeux. Je ne suis pas malheureux et, le soir, en attendant la distribution qui vient souvent tard dans la nuit, je lis, c'est un plaisir bien doux après une journée de bruit, d'aria, que de s'asseoir à côté d'une bougie et de lire tranquillement quelques bonnes pages. On s'aperçoit qu'il y a une autre vie que la vie active et qu'elle est tout aussi forte. Rien d'autre de neuf. Rien à signaler, selon la formule. Les troupes sont fraîches, il a plu toute la nuit.

Je vous embrasse

René

*
* *

Le 29 mai 1915

Ma chère Elizabeth

J'ai reçu ta lettre aujourd'hui et en gribouillant les paperasses journalières je tire de ma poche une carte lettre et je t'écris, nous sommes arrivés dans la nuit, nous avons trouvé de quoi nous installer. Les chevaux sont bien, et j'ai un petit bureau d'escadron où je suis en père peinard ; les chevaux sont bien, c'est le principal car quand il va falloir repartir vers 1 h du matin, il est bon de sentir un cheval ferme dans les jambes. Le mien est toujours courageux. Et quand il a le vent dans le nez, tu sais, on ne peut plus le tenir, c'est très curieux cette histoire là, les chevaux lèvent les naseaux et le vent les enivre, les poètes anciens l'ont souvent dit ; j'ai reçu aujourd'hui le petit

[6] Deux prêtres de Beauvais très connus et particulièrement appréciés.

paquet : fromage, chocolat, boîtes de conserves et cacao, je ne sais pas où je l'emploierai, enfin tout est rentré dans mon paquetage. Je pense souvent à toi, ma chère Elizabeth, tu me fais penser à la paix, à la tranquillité de la maison, de la vie de famille où l'on pourra s'installer pour plusieurs mois sans changer de place chaque jour, au lieu de ne pas savoir où aller et arriver à n'importe quelle heure, et le reste.

Enfin, c'est un genre de vie d'aventures qui n'est pas sans charmes, les voyages, les aventures tout ça plaît.

Je t'embrasse bien fort

René Largillière

*
* *

Ce 28 Nov. 18

Ma chère Tante,

J'ai reçu ta lettre, tes souhaits, tes félicitations et ton mandat. Je te remercie de grand cœur d'être aussi bonne envers moi.

Enfin voici la guerre finie ; peu de changements apparents dans la vie. Le retour de la paix n'est pas un événement qui bouleverse la vie comme l'avait fait la déclaration de guerre. Nous sommes dans des villages derrière le front de sept. 14 à sept. 18, ce n'est pas précisément gai. Et comme nous venions au repos dans ces pays, notre façon de vivre a peu changé. Depuis aujourd'hui et après bien des efforts, je suis parvenu à un résultat. La Cie travaille à remettre le village sur pied, à nettoyer les maisons, les granges ; on travaille, on répare le mal. Nous n'avons pas la chance d'être à la gloire, nous avons eu toutes les peines. Et maintenant nous sommes oubliés en un pays perdu. Heureusement que nous avons du bois à volonté ; nous mettons par terre tous les réseaux de barbelés et les abris, ça fait de belles flambées.

Ma prochaine perm sera de 22 jours, peut-être même de 24 si nous avons la fourragère. J'espère bien pendant ce temps organiser mes affaires, etc.

J'ai reçu une carte de Pierre, de Lyon. Il ne sera pas long à rentrer si on le versait dans l'auxiliaire, sinon il a le temps d'y demeurer.

Je vous embrasse bien fort toutes deux.

Largillière

Notes de lecture

L'année 2000 aura été faste pour les lettres bretonnes. L'édition se porte bien. Trop bien peut-être : on publie beaucoup et parfois, il faut bien le dire, sans grand discernement.

L'auteur de l'année aura sans conteste été Charles Le Quintrec qui nous offre coup sur coup *Une enfance bretonne* (A. Michel) et *La Fête bretonne* (éditions Ouest-France). La première œuvre nous raconte, comme son titre l'indique, l'adolescence bretonne de l'auteur, c'est-à-dire à la fois celle de l'homme et de l'écrivain qu'il est devenu ; la seconde dresse le bilan très positif d'une vie d'homme confortablement installé dans sa Bretagne, dans son métier, dans sa foi. À soixante-quinze ans, lucide, on ne prend plus de gants pour dire qui on est ou ce que l'on pense. On n'a plus personne à ménager, même pas soi-même. C'est pourquoi Charles Le Quintrec n'hésite pas à réhabiliter sinon des poncifs bretons, du moins certaines idées traditionnelles non dénuées de nostalgie. Fort de son expérience, il dit en substance à ses compatriotes d'Armorique : «N'ayez aucune honte à *être*, c'est-à-dire à vous affirmer ce que vous êtes, sans concession ni compromission. C'est le meilleur moyen de vous préserver de toute récupération anesthésiante.» Il y a un bon et un mau-

vais usage de la nostalgie. Charles Le Quintrec a choisi le bon qui consiste à puiser dans le passé l'énergie indispensable pour construire l'avenir. Par réaction salutaire contre une certaine boulimie novatrice du changement pour le changement, l'humaniste qu'il est défend ce qui perdure, ce qui résiste, une certaine permanence bretonne. En nous disant qui il est, ce qu'il croit et ce en quoi il croit, Charles Le Quintrec se révèle un homme libre dans ses choix, fort dans ses certitudes, terriblement jeune dans ses audaces.

Rayon biographies, l'année dernière avait été celle de l'*Anatole Le Braz* de Yann-Ber Piriou, cette année fut celle de Xavier Grall. Curieusement ces deux ouvrages ont en commun les mêmes intérêts et les mêmes faiblesses. Pour son *Xavier Grall, une sacrée gueule de Breton* (An Here), Mikaela Kerdraon a travaillé douze ans sur et autour de l'œuvre de son auteur, ayant accès aux archives familiales. Elle a, de ce fait, pu consulter une masse impressionnante de documents qu'elle n'a pas su, semble-t-il, suffisamment maîtriser. Le résultat souffre d'une trop grande accumulation de citations. Certains passages, intéressants en soi, ralentissent un développement avec lequel le rapport ne paraît pas toujours très évident. La biographie manque de recul : au lieu d'une succession de gros plans sur Xavier Grall, on aurait aimé qu'on le replaçât de temps en temps dans son contexte, parisien ou breton par exemple. Xavier Grall était quelqu'un de suffisamment riche pour s'imposer sans qu'on en fît le personnage unique, voire exclusif, d'une biographie. Cela dit, ce livre très riche, mais trop touffu par endroits, est plein d'enseignement. S'il complète parfois le travail beaucoup plus rigoureux d'Annie Kerhervé (Skol Breizh), il ne le remplace pas.

Comment, dans le domaine de la réédition, ne pas signaler d'entrée celle, monumentale et copieusement annotée, du célèbre *Voyage dans le Finistère* de Cambry, par Dany Guillou-Beuzit, sous les auspices de la Société archéologique du Finistère, et celle de l'*Itinéraire de Bretagne* de Dubuisson-Aubenay (édition du Layeur) qui constitue un des plus anciens témoignages sur notre province (1636), encore qu'il fasse l'impasse sur la partie nord du Finistère. L'introduction est du regretté Jean-Pierre Pinot, géographe, ce qui nous vaut en appendice les cartes de Bretagne de Bouguereau (1594), de Hardy (1630) et de Tassin (1634). Une publication scientifique du même ouvrage – avec les passages inédits et les cartes originales omises dans la première édition – est attendue en 2002, sous la direction d'Alain Croix et de Michel Nassiet, avec la collaboration de plusieurs membres de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne qui en sera l'éditrice.

Signalons encore, parmi les éditions qui se multiplient aujourd'hui, celles des romans d'Yves Le Febvre aux éditions Le Bouquiniste de Morlaix. Après le sulfureux *Terre des prêtres,* voici un roman moins connu, *Clauda Jégou, paysan de l'Arrée*, qui est un des rares témoignages littéraires que nous possédions sur la Bretagne intérieure, celle des Ménez. Et sans aucun doute le meilleur.

Il est regrettable que les éditions La Découvrance, qui ont «reprinté» la fameuse *Galerie bretonne* de Bouët et Perrin, aient choisi pour ce faire la solution la moins intéressante. En 1918 en effet, Frédéric Le Guyader (de Kerfeunteun comme Olivier Perrin) relisait et annotait près d'un siècle plus tard les textes de Maréchal et de Bouët. En outre, rappelons que le docteur Charles Laurent, en 1977, en a donné la seule version complète avec un nombre important de dessins originaux de Perrin (Éditions Floch et Société archéologique du Finistère) ; une réédition de cet ouvrage est en préparation aux éditions Floch, à Mayenne.

Dominique Besançon s'est depuis quelque temps déjà attaquée à la réédition de l'essentiel de l'œuvre en prose d'Anatole Le Braz, ce qui nous vaut cette année *Le Gardien du feu,* seul roman publié par l'auteur (*L'Abbé*

Audrein, œuvre de jeunesse et médiocre roman historique, ne parut qu'en feuilleton dans *la Dépêche de Brest*) ainsi que *Vieilles histoires du pays breton* (Terre de Brume). Elle s'intéresse désormais au folkloriste Paul Sébillot dont elle publie les *Contes populaires de Haute-Bretagne* et le *Folklore de la Haute-Bretagne* (Terre de Brume).

Il est bon que ces ouvrages trop longtemps impunément pillés parce que inaccessibles au plus grand nombre, soient enfin mis à la disposition du public. Ils devraient sans doute nous permettre de revoir à la baisse quelques-uns unes de nos admirations bretonnes.

Il en va des rééditions comme des éditions : on réédite à tout va sans grand discernement. Au public d'y reconnaître les siens. On s'interroge sur l'intérêt pour La Découvrance d'exhumer les romans policiers d'un Yann Le Cœur (*Treize dans l'île* – il s'agit de l'île Chevalier entre l'Île-Tudy et Loctudy – et *Le juge n'aime pas faire le mort*). Il date de l'entre-deux-guerres mondiales. Ils font hélas plus que leur âge !... Il n'est pas sûr non plus que les enquêtes de l'abbé Guarec et de sa troupe de scouts marins ajoutent à la gloire de Jean Merrien qui avait d'ailleurs jugé prudent de se dissimuler derrière le pseudonyme de ... René Madec.

L'édition bretonne fait la part belle – trop diront certains – au roman policier ou plus précisément au polar touristico-régional voire local. Les développements historiques, les descriptions touristiques et les menus ou recettes gastronomiques masquent trop souvent l'indigence de l'intrigue policière. Quant au style, n'est pas Michel Audiard ou Frédéric Dard qui veut ! Même le label universitaire n'offre en ce domaine aucune garantie.

Bernard Pouchèle a, lui, d'incontestables qualités d'écrivain et le don de la formule qui fait mouche. L'intrigue de *Samedi, l'évêque a raté le bus* péchait par trop d'invraisemblance desservie par une écriture très (trop ?) rapide. Plus rigoureux, plus maître de soi, il nous propose avec *Pas de garde-fou pour le garde des sceaux* (Liv' Poche), une intrigue plus construite, une écriture moins bâclée. Mais on attend mieux encore de l'auteur de *La Flamande*.

Jean Failler continue son bonhomme de chemin, prisonnier de son succès comme de son héroïne. En effet, moins l'intrigue policière est développée, meilleur est, nous semble-t-il, le résultat. C'était déjà sensible dans *Aller simple pour l'enfer*, c'est évident dans *La Bougresse*, qui est un roman où la curiosité de Mary Lester n'est policière que par déformation professionnelle : celle de l'héroïne, mais surtout celle de l'auteur. Une heureuse exception cependant : *Les Gens de la rivière* (tous ces ouvrages aux éditions du Palémon).

Vedettes incontestables des polars bretons, les îles sont devenues des décors de prédilection pour assassins de tous calibres. Bréhat, bénéficiant sans doute de l'effet Orsenna (Eric), semble avoir pris le relais d'Ouessant. Michèle Corfdir pourtant ne dépayse guère son lecteur en le transportant de *Mortel hiver sur le Trieux* (Bargain) à *Chasse à corps à Bréhat* (Bargain) ; Louarnig Gwaskell y situe le dénouement à la Fantômas de *Le Petit Doigt de l'architecte* (Granit Noir-Terre de Brume) ; enfin *Bréhat-culpa ou le Moulin de la mort* marque le début prometteur de Jean-Luc Le Plaché (Bargain).

On sait que la série Le Poulpe (Baleine) nous présente le meilleur (quelquefois) et le pire (plus souvent). Raison de plus pour mentionner un roman, *Lisier dans les yeux*, qui nous révèle un monde agricole inquiétant, à la botte de syndicalistes omnipotents, intouchables et sans scrupules. L'auteur, Frank Resplandy, nous étant présenté comme un spécialiste du monde rural, il nous est difficile de considérer ses alarmants propos comme pure fiction.

On ne peut quitter le genre policier sans saluer Gabriel Vinet qui vient de nous quitter à près de quatre-vingts ans. Il avait fait carrière dans l'armée, sans doute avait-il été résistant (*Une maison au bord de la falaise*, *Les*

Rendez-vous de la Korrigane) et connaissait bien l'Afrique (*Le Sorcier de Vannes*). Retraité, il s'était mis à écrire des romans policiers. Il y réussissait très honorablement, je crois même qu'il y prenait un réel plaisir. Certes le style demeurait très classique, mais il savait construire et faire progresser une intrigue qu'il renouvelait d'un livre à l'autre. Il avait surtout le génie de mettre en scène ses cadavres (*Un festival meurtrier* et *La Femme rousse du dolmen*). Et puis son inspecteur Thobie, de la P.J. de Vannes, et son épouse Dany formaient un couple sympathique qui désormais nous manquera (tous ces titres édités par Liv' Poche).

Luc Calvez avait fait des débuts prometteurs (*Le Bon, la Brute et le Notaire*) qu'il avait brillamment confirmés avec *Le Fils du tigre* (Bargain). C'est pourquoi son dernier roman (*Magie noire à Brest* chez Liv'Poche) nous déroute tant il est inclassable : une sorte de fiction philosophique qui commence dans les fastes de Brest 2000. Mais à supposer que l'on admette que, par magie noire, brésilienne de surcroît, on puisse permuter les âmes et les corps, encore faut-il savoir exploiter ce délicat postulat. Or les luxueuses vacances familiales de Pol, petit garagiste à Recouvrance, dans la peau de Paul, grand brasseur d'affaires internationales, ne nous convainquent pas plus que celles de Paul, flanqué de l'épouse de Pol, installant sa caravane bon marché dans un camping populaire. C'est invraisemblable. On ne «décolle pas», même pour atterrir finalement au Brésil. Mieux vaut relire *Le Prince et le Pauvre*, d'un certain... Oscar Wilde.

Il est difficile d'être original sur la mort. Pourtant le décès d'un être cher est souvent l'occasion pour ses parents et ses proches de se réunir à son chevet, ce qui fournit à l'écrivain un prétexte pour évoquer les souvenirs des uns et des autres. Je ne suis pas sûr que les récits rassemblés par France Levant (*Adieu Mizanne*, chez Coop Breizh) ou par Hervé Bellec (*La Nuit blanche*, Nil éditions) constituent d'authentiques romans. Leur lecture n'en demeure pas moins agréable et parfois intéressante.

Le roman breton fait la part belle au roman historique. C'est la période révolutionnaire qui inspire à Thérèse Séné *Les Batteurs de landes* (Liv' Poche). C'est incontestablement du bon travail à deux réserves près : l'intrigue, fort bien construite, se déroule sans véritable surprise ; l'écriture est soignée, trop peut-être : on y sent l'application, le désir de bien faire, on y devine l'intention derrière le résultat. Il faudrait un peu plus d'audace et de liberté.

On lui préférera deux romans édités chez Coop Breizh : *Les Voiles de la liberté* et *Éclats d'émeraude*. Dans le premier, Christian Goulfier nous conte les aventures du corsaire Kerminguy qui joua un rôle important dans la guerre d'Indépendance américaine. L'auteur excelle à faire revivre les bords de l'Élorn depuis le port de Landerneau jusqu'à Brest et son bagne, sans oublier Plougastel-Daoulas et ses fraises. Hélas ! L'intrigue qui sert de support à cette évocation historique est un mauvais prétexte dont le dénouement n'apparaît pas vraisemblable. L'entreprise de Carole Lavoie est plus originale : retracer la métamorphose d'un petit bourg du littoral en luxueuse station balnéaire à clientèle cosmopolite, à travers l'histoire de plusieurs générations d'une même famille. C'est Dinard, et accessoirement Saint-Malo, qui ont inspiré notre auteur, depuis le second Empire jusqu'à la déclaration de la guerre de 1914-1918. Un second volume doit nous mener de la Première Guerre mondiale jusqu'à nos jours. Nous l'attendons avec curiosité.

Un mot pour terminer : je sais ce qu'une telle revue peut comporter d'arbitraire voire d'injuste. J'assume l'injustice comme ma part de subjectivité. Quant aux oublis, je ne doute pas qu'ils soient nombreux, mais je ne parle que de ce que j'ai lu, je ne lis que ce que j'achète, et, si je peux toujours lire davantage, je ne peux tout acheter. À bons entendeurs, salut !

Jean-André Le Gall

Une version de la troisième Vie latine de saint Tugdual d'après un manuscrit provenant de Crépy-en-Valois (Oise)

par Bernard Tanguy

Éditées, en 1886, par Arthur de La Borderie, avec des notes et un commentaire historique[1], les trois anciennes *Vitae* de saint Tugdual sont connues, les deux premières, par une copie réalisée au XVIIe siècle (Bibl. nat. France, Cabinet des manuscrits, collection Duchesne, tome 85), la troisième, la plus longue, par un légendaire de la fin du XIIe siècle provenant de l'abbaye cistercienne de Savigny (Bibl. nat. France, Cabinet des manuscrits, ms. lat. 5279), et par une copie exécutée au XVIIe siècle par les bénédictins – en l'occurrence dom Briant – (Bibl. nat. France, collection des Blancs-Manteaux, vol. 38, ms. fr. 22 321)[2]. Cette dernière s'achève sur une note, indiquant qu'elle fut transcrite à partir d'un manuscrit du père du Paz, lequel l'avait extraite des Légendaires de Tréguier et du Folgoët : «*Haec exscripserat P. Du Paz ex Legendar. Trecoren. et de Folgoet, ut apparet*[3].» La Borderie, dans son avertissement, dit avoir suivi «généralement» le texte du ms. 5279 et l'avoir corrigé, quand il était fautif, par le texte des Blancs-Manteaux, en signalant en note les variantes «un peu importantes» de celui-ci[4].

Nous devons à l'obligeance de M. Régis Huon de Penanster et du docteur François Sallou, que nous remercions très vivement, d'avoir eu récemment communication d'une autre copie de la *Vita III*[a]. Aujourd'hui conservée dans le fonds d'archives du château de Kergrist, en Ploubezre (Côtes-d'Armor)[5], cette copie, d'un format de 28 cm sur 17 cm et d'une écriture du XVIIe ou du XVIIIe siècle[6], est

---

[1] «Saint Tudual. Texte des trois vies les plus anciennes de ce saint et de son très ancien office publié avec notes et commentaire historique», *Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 1885-1886, t. II, deuxième série, p. 77-122, 284-365.

[2] Cf. sur ces différents manuscrits, H. GUILLOTEL, «Le dossier hagiographique de l'érection du siège de Tréguier», dans *Bretagne et pays celtiques. Langues, histoire, civilisation. Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot (1923-1987)*, Saint-Brieuc-Rennes, 1992, p. 214-215.

[3] Ms. fr. 22 321, p. 786. Nous sommes très reconnaissant à M. Gwenaël Le Duc, professeur de celtique à l'université de Rennes 2, de nous avoir fourni une photocopie de ce document, et nous l'en remercions vivement.

[4] A. DE LA BORDERIE, «Saint Tudual...», *op. cit.*, p. 78.

[5] M. François Sallou s'emploie actuellement à répertorier ce fonds d'archives.

[6] Nous nous fondons, pour proposer cette datation, sur les avis autorisés de MM. Philippe Jarnoux, François Roudaut et Yves-François Riou, que nous remercions de leur aide. Le fait qu'en 1703 le recteur Le Roux, chargé de rédiger les «offices propres de saint Tugdual et de saint Yves», se serve d'un texte différent du nôtre, milite en faveur du XVIIIe siècle (Cf. ci-après, p. 9).

accompagnée, en vis-à-vis, d'une traduction française du texte d'une écriture du XIXe siècle. Le tout forme un cahier portant en couverture la mention : «VI Traduction de la vie de saint Tugdual, trouvée dans les archives de l'évêché de Tréguier en 1791, tirée d'un légendaire de l'église de Crépy, en Valois, on dit qu'il fut pape sous le nom de Léon Britigense, et qu'il fut averti par un ange de retourner à son premier évêché, qu'il monta un cheval blanc, sur lequel dans une nuit il arriva dans le lieu où est actuellement la chapelle de St Michel, près Tréguier[7].» Comme le suggère sa numérotation, ce cahier appartenait à un ensemble de pièces qui furent, sans doute, ou saisies ou récupérées après le départ du dernier évêque-comte de Tréguier, Mgr Le Mintier. Celui-ci aurait subrepticement quitté son palais épiscopal le 26 février 1791. Venu, deux jours plus tard, lui notifier sa comparution devant l'Assemblée nationale, le procureur syndic du district de Lannion ne put que constater son absence[8].

La collation de cette copie avec la version éditée par La Borderie révèle que le contenu des deux textes est identique[9], à de très brefs et très rares passages près, comme au f° 1 v°, où notre manuscrit porte *ipsi quoque dulciosioribus cibis uterentur et mollioribus vestimentis induerentur*, passage omis dans le ms. 5279, aussi bien que dans la copie des Blancs-Manteaux, mais qui figure, en revanche, avec quelques variantes, dans le Bréviaire de Léon de 1516[10]. Les deux textes étant aussi, dans la forme, très proches l'un de l'autre, notre manuscrit ne peut donc être une reprise de la version des Blancs-Manteaux, où manquent plusieurs passages.

Notre copiste témoigne cependant d'un souci de purisme que n'a pas celui du ms. 5279. Outre qu'il note systématiquement les *ae* et *oe*, il affectionne les formes classiques ou pseudo-étymologiques des mots, transcrivant *eleemosyna*, *lachryma*, *sepulchrum*, *sydera*, *Eucharistia*, *phantasmatica*, *languoribus*, etc., préfère souvent *Dominus* à *Deus*, change parfois de mot, usant de *cingula* au lieu de *zona*, *procubuit* au lieu de *incubuit*, *suffunditur* au lieu de *perfunditur*, *coenobio* au lieu de *monasterio*, etc. Si la plupart de ces changements lexicaux sont sans conséquence, il n'en va pas de même du remplacement dans notre texte du mot *parte* par le mot *portae* (f° 8) ou encore du mot *poculum* par celui de *peplum* (f° 10). En quelques passages, l'ordre des termes varie d'un texte à l'autre : ainsi, *in fide obsecratione severa* devient *severa obsecratione in fide*, *solido cibabat edulio* devient *cibabat edulio solido*. On constate également des omissions de mots. Si celles-ci, qui ne concernent généralement qu'un terme, peuvent être imputables à un défaut d'attention, par exception, il arrive aussi que le copiste n'a sans doute pas pu décrypter certains mots : ainsi là où le ms. 5279 porte *per Venetense*, il transcrit *puenten se* (f° 6)[11] ; de même, là où le ms. 5279 écrit *ad Lisiam Bethel hoc est ad domum Dei*, le nôtre répond par *ad hoc est ad florentem domum Dei* (f° 8 v°) ; de même, un s suivi d'un blanc au f° 9 v° semble indiquer qu'il n'a pu lire un mot, sans doute le mot *salo* figurant dans le ms. 5279 et dans la copie des Blancs-Manteaux.

---

[7] Une partie de cette mention, d'une écriture différente, figure au f° 10 v° du manuscrit latin. On lit : «vie de St Tugdual tiré (*sic*) d'un légendaire de l'église de crépi en valois. Est dit qu'il fust pape sous le nom de Leo Britigena et qu'il fust averti par un ange de retourner a son premier eveché. Qu'il monta sur un cheval blanc sur lequel dans une nuit il arriva au lieu ou est a present la chapelle de St Michel.»

[8] Cf. H. POMMERET, «Le dernier Evêque-Comte de Tréguier, Augustin-René-Louis Le Mintier (1728-1801)», *Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1925, t. LVII, p. 41.

[9] Il manque à notre copie, comme à celle des Blancs-Manteaux, la Préface que comporte le manuscrit 5279 (cf. A. DE LA BORDERIE, *op. cit.*, p. 93-94).

[10] *Ipsi quoque cum delicioribus cibis uterentur : et mollioribus vestimentis induerentur*. Nous remercions M. Gwenaël Le Duc de nous avoir communiqué une photocopie de ce document. Très proche de notre texte, cette version, divisée en neuf leçons, s'achève malheureusement au f° 1 v° de notre manuscrit (cf. ci-dessous, note 88).

[11] La hampe du *p* aurait dû comporter une barre en travers, signe abréviatif pour transcrire le latin *per*.

La transcription d'un certain nombre de noms propres semble lui avoir également posé des problèmes. La comparaison avec les autres versions des noms cités, présentant des variantes significatives, est intéressante à plus d'un titre :

Notre manuscrit	**Ms. 5279**	**Blancs-Manteaux**	**Albert Le Grand**	**Dom Lobineau**	**Vita Ia**	**Vita IIa**
Tugdualus	Tutgualus	Tudgualus	Tugduval	Tugdual	Tutgualus	Tutgualus
Pompeia	Pompaia	Pompeia	Pompaea	Pompaye	Pompaia	
Riuualdus	Riuualdus	Rivaldus	Rivallon	Riwal	Rigual	
Seua	Seuua	Seuua	Soeve	Seuve		
Maclhem	Maelhen	Maheleu	Malhelew	Maheleu		
Magoer	Magoer	Magoer			Macoer	Macoer
Ocisinensis	Ocismensis	Ocismensis	Occismor	Ocismor		
Laupabu	Lampabu	Lanpabu	Land-Pabu	Lan-Pabu	Lanpapbu	Lampapbu
Leouannus	Loeuannus	Loenannus	Loëvan	Loenan/Loevan		
Trecor	Tregor	Trecor	Trecor	Trecor	Trechor	Trecor
Gennon	Gemion	Guennon	Guenou			
Corriuau	Curmanu	Curman/Curmau				
Lanmerin	Lanmern	Lanmeru	Land-Meur			
Mathurinus	Matronus	matronae				
Ruhutus	Ruhudus	Ruthus				Ruhutus
Loharth	Leharth	Le Chartre				
Cherchin	Cherdin	Cherdin				
Papu	Papbu	Pabu				
Pergatus	Pebrgatus	Pergatus	Pergatus			Pebrecatus
Machtronus	Machtronus	Macronus		Macron	Mactronus	
Hastchimus	Hastehincus	Hastehyncus	Hasteing			
Guorennanus	Guoernanus	Gorennanus	Govaranus	Gorennan		
Landonicus	Landonicus	Ludovicus		Ludovicus		
Gratias	Gratias	Gratias	Gratianus Bruns			
Goederus	Goderus	Goederus				
Guenegalle	Guengal	Guengralch				
Innan	Innau	Yernau/Iuuau	Igné			
Brinliguer	Blinliguet	Blenliguet	Brelinguet			

On peut constater qu'*Ocismi* ou *Ocismensis* est, dans toutes ses occurrences, noté par notre copiste *Ocisini* ou *Ocisinensis*. Là où le ms. 5279 donne *Matron(o)*, la version des Blancs-Manteaux *matrona*, notre copiste propose, au f° 5, *Mathurin(o)*, mais transcrit, comme le ms. 5279, *Machtronus* au f° 8. Il note *Leouann(o)* le nom propre que le ms. 5279 écrit *Loeuann(o)*, la version des Blancs-Manteaux *Loenann(o)*. Il se sépare aussi de ces deux sources en transcrivant *Gennon* le nom propre noté *Gemion* par le ms. 5279, *Guennon* par le copiste des Blancs-Manteaux. Il écrit *Lanmerin* le nom transcrit *Lanmern* et *Lanmeru* dans les deux autres versions. En transcrivant *Guorennanus*, il se sépare également d'elles, puisqu'elles donnent *Gorennanus* et *Guoernanus*. Face à *Guengal* et *Guengalch, Blinliguet* et *Blenliguet,* on relève chez notre copiste les formes *Guenegalle* et *Brinliguer*.

Il est difficile de savoir si toutes les variations observables dans les graphies sont imputables à notre copiste ou si elles existaient déjà dans le manuscrit original. On serait tenté de porter à son crédit l'emploi constant de la forme *Tugdualus*. Cette forme n'a commencé à se répandre en Bretagne qu'à partir du XVe siècle. On la rencontre dans le Missel de Nantes et dans celui de Saint-Malo notamment[12]. Au siècle suivant, elle est utilisée dans l'Obituaire de Saint-Méen, dans les Heures bretonnes et latines, ou encore dans le Bréviaire de Saint-Brieuc[13]. Elle était aussi connue à Chartres, et cela dès le XVe siècle : elle est, en effet, employée, à la fois, dans le Bréviaire manuscrit et le Missel imprimé[14] chartrains de cette époque. En revanche, à Château-Landon comme à Laval, on demeura fidèle à la forme *Tugual*[15]. Ainsi, dans un Rosaire manuscrit du XVe-XVIe siècle, composé pour l'église Saint-Séverin de Château-Landon, figure la mention d'un *Rosarium de scto Thugualo episcopo*, un office étant récité à Laval *in B. Tugali... festo*[16].

S'il est avéré que la version contenue dans le Légendaire de Crépy correspond à celle du manuscrit en provenance de l'abbaye de Savigny, on ignore malheureusement quand et par quel canal le texte parvint dans le chef-lieu du duché de Valois. Qu'il se soit trouvé en ce lieu n'est pas du moins pour surprendre.

Des reliques de Saint-Aubin de Crépy

Bien que la *Vita III^a^* ne signale la présence de reliques du saint qu'à Château-Landon et à Chartres, ignorant au passage celles de Laval[17], la «chapelle royale et collégiale» de Saint-Aubin de Crépy en détenait déjà au XVe siècle une notable partie, comme permet de le constater un procès-verbal daté de 1681[18], document conservé aux Archives départementales de l'Oise[19] et qui fut, en partie, analysé en 1901 par A. de Barthélemy[20].

12 Cf. F. Duine, «Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 1922, t. XLIX, p. 165, 193.

13 Id., *ibid.*, p. 200, 218 et 221.

14 Id., *ibid.*, p. 86, 109.

15 Une chapelle Saint-Tugual existait dans l'île anglo-normande de Herm.

16 F. Duine, *op. cit.*, p. 102, 121. Les Bréviaires de Tréguier du XVe siècle et de Léon du XVIe siècle ont, quant à eux, la forme *Tudgual* (*ibid.*, p. 229, 215).

17 Selon l'abbé A. Angot, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Mayenne, 1982, t. II, p. 589, «dès 1383 au moins, le chapitre a pris pour patron saint Tugal, dont les reliques lui avaient été remises à une époque et dans des circonstances inconnues». Ajoutons que le missel de Leofric du Xe siècle signale aussi des reliques du saint au monastère d'Exeter, sans doute données par le roi Athelstan, son fondateur : *Reliquiae Tuduuuali* (F. Duine, *op. cit.*, p. 64).

18 Ce procès-verbal, qui porte en couverture la date de 1782 et en fin, après le paraphe «De Bethisy, prestre et chanoine», la date de 1681, s'ouvre sur un *Cathalogue des Reliques et corps saincts de l'Eglise et Chapelle Royalle et collégiale de St Aubin de la ville de Crespy.*

19 Nous remercions vivement les services des Archives départementales de l'Oise, et notamment leur directeur, M. Jean-Baptiste Auzel, d'avoir bien voulu nous adresser une photocopie de ce document, conservé sous la cote G 7085.

20 A. de Barthélemy, «Les reliques de saint Tugdual, évêque de Tréguier», *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1901, t. XXV/1, p. 412.

Selon un premier inventaire dressé le 8 mai 1467[21], ce sanctuaire ne possédait pas moins de quarante et une reliques différentes, formant une collection assez hétéroclite, à savoir : «Premièrement le corps monsieur St Papu, des sept saincts de Bretaigne, le corps sainct Tugdual pape, le corps sainct Brioc évesque, ou Brieuc, du cheveul Marie Magdelaine, de sainct Sevestre, des onze mille Vierges, de sainct Victor moine, de saint Pierre, de la coste saincte Agnès, de sainct Adrien, de sainct Gervais et sainct Prothais, de saincte Baulteur, de la pierre qui fendit par le sang nostre Seigneur, des Innocents, de sainct Thibault, de sainct Tiburce, de sainct Laurent, de saincte Barbe, de sainct Eustache, de sainct Mathias, de saincte Prothaise, de sainct Aubin, du sépulchre nostre Dame, du sépulchre nostre Seigneur, du bière nostre Seigneur, de sainct Babile, de sainct George, de sainct Grégoire, de saincte Catherine, de sainct Lucien de Beauvais, de la coste nostre Seigneur, de saincte Scaliberge, du suaire nostre Seigneur, des cinq pains, des deux poissons, de la chasuble sainct Hilaire, du menton sainct Oyen, de la croix sainct Adrien, de la vraye croix nostre Seigneur, du chef sainct Jacques le grand.»

Que ce catalogue commence par énumérer les reliques des saints bretons pourrait surprendre, s'il n'était précisé qu'il fut «faict et dressé par frère Tugdual, abbé de Nostre Dame de Cuissy, ordre de Prémonstré, au diocèse de Laon». Appelé dans d'autres sources *Tugualdus* de *Vennes*[22], nous ne savons malheureusement que peu de chose de ce personnage. L'indication géographique accolée à son nom suggère qu'il était originaire, sinon de Vannes, du moins du diocèse de ce nom[23], et probablement d'une paroisse où l'on honorait saint Tugdual[24]. Comment vint-il à Cuissy et en devint-il abbé, sans doute dès la mort de son prédécesseur en 1477[25] ? On l'ignore.

La notice que lui consacre la *Gallia christiana*[26] le dit «docteur ès décrets». Elle fournit de surcroît de multiples indications sur ce frère Tugdual : ainsi, à sa demande, un chapitre général, en 1496, érigea en abbaye le prieuré de Genlis, dépendance de l'abbaye de Cuissy ; l'année suivante, le roi Charles VIII lui demanda, ainsi qu'aux abbés de Laon et de Braisne, de délibérer sérieusement avec ses ministres sur la réforme de l'ordre des prémontrés ; en 1498, il fut désigné par le chapitre général pour visiter les «circaries» de Normandie, d'Angleterre et d'Écosse ; en 1499, il lui fut ordonné d'étendre sa mission aux provinces de Lotharingie, de Bourgogne et de Savoie, auxquelles s'ajoutèrent, en 1500, l'Auvergne, en 1501, l'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la Bohême, la Moravie, la Toscane, la Sicile, Chypre et la terre de Jérusa-

---

21 La date de 1467 ne peut être retenue, le prédécesseur de *Tugualdus* à la tête de l'abbaye de Cuissy étant mort en 1477, selon la *Gallia christiana*, Paris, 1751, t. IX, col. 677. Si celui-ci décéda le 9 des calendes de juillet, comme le précise la *Gallia*, il est aussi difficile, l'inventaire ayant été dressé le 8 mai, de retenir cette dernière date.

22 Cf. *Gallia christiana*, t. IX, col. 677. N. Backmund l'appelle *Tugdualdus* (*Monasticon Praemonstratense, id est circariam atque canoniarum candidi et canonici ordinis praemonstratensis*, Straubing, 1952, t. II, p. 498).

23 Une famille noble *de Vannes* ou *de Vennes* étant recensée par Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, Mayenne, 1970, t. III, p. 203, l'éventualité qu'il en soit un des représentants n'est pas, non plus, exclue. De cette famille, Courcy ne mentionne que *Pierre*, évêque de Saint-Brieuc en 1272, mort en 1290, et *Jean*, procureur et contrôleur général du duc en 1439, président des comptes en 1442.

24 Si, à Crédin, la chapelle dédiée au saint, selon la *Vita*, a disparu, d'autres lui étaient ou lui sont encore consacrées à Ambon, Carnac, Plœmeur, Quistinic, Le Tour-du-Parc, et il est le patron des paroisses de Grand-Champ, où la chapelle de Locpabu lui était aussi dédiée, et de Saint-Tugdual (*Saint Tudale* en 1285).

25 N. Backmund, *op. cit.*, donne la date de 1479.

26 Cette notice reprend en majeure partie ce qu'en avait dit, dix-sept ans plus tôt, Charles-Louis HUGO, *Sacri et canonici ordinis Praemonstratensis annales in duas partes divisae*, Nancy, 1734-1736, t. I, col. 110-111. Nous remercions vivement Mme Martine Plouvier, conservateur régional de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France en Picardie, de nous en avoir communiqué une copie.

lem ; en 1503 et 1504, seule lui échut la Lotharingie ; il fut, enfin, abbé de Saint-Paul de Verdun de 1500 à 1505, année où il mourut.

Le fait est que, pour se nommer *Tugualdus*, il n'en ignorait pas moins que le nom de *Papu/Pabu* était associé à celui de son saint patron. Cette association se trouve non seulement dans la *Vita III*[a], mais encore dans la *Vita Brioci*, qui le nomme *Papu Tugual*[27], et dans un acte de 1086, où l'évêque de Tréguier, Hugues, est dit *de S. Pabu Tual*[28]. Il en est résulté à Crépy un dédoublement du personnage et des reliques[29]. Cela implique que non seulement l'abbé de Cuissy ne savait pas qu'il avait affaire à un seul et même personnage, mais que la collégiale de Crépy ne possédait pas encore la *Vita* du saint.

Le dédoublement évoqué ci-dessus s'est vérifié en 1626 quand, constatant la «caducité» d'une châsse ancienne, «de bois fort usé et vermoulu», qui semblait avoir été autrefois «toute couverte de lames d'argent ou autre métal», les chanoines de Saint-Aubin décidèrent de faire translation de son contenu dans une châsse neuve de «bois doré d'or bruny». Cette translation eut lieu le 22 septembre, lors d'une cérémonie présidée par Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, et révéla l'existence de «quantité d'ossements en trois différents pacquetz estant composé de trois enveloppes, la première de linge, la seconde de coustil, et la troisième de damas caphart blanc et rouge».

Le premier paquet, sur lequel fut trouvée «une escripture en parchemin fort antienne en ces mots Sanctus Tugualdus confessor P.P.[30]», contenait «deux grands ossements de la cuisse entiers, l'os de la hanche entier, le grand os de l'espaule, cinq os de l'espine, deux os des costes[31]». Sur le second paquet figuraient «deux escriteaux en parchemin en chacun desquels estoit escript Sanctus Papucius martyr» ; ce paquet contenait «les deux grands os de la cuisse entiers, six os de l'espine, deux os des costes, deux os de la hanche». Comme on le voit, à une exception près – «le grand os de l'espaule» –, les deux paquets présentaient les mêmes parties anatomiques. La division des reliques a donc été très équitable.

Quant au troisième paquet, il contenait «le grand os de la cuisse entier, or qu'il a été bruslé[32] par un bout, un grand os de la jambe entier, l'os sacrum entier, l'os de la hanche, cinq os de l'espine, l'os hoesophagar (*sic*), un os[33] de la coste, un os de l'espaule, deux os des vertèbres de l'espine, une parcelle d'un os de la coste», le tout portant «deux escriteaux contenant chacun ces mots Sanctus Briocius confessor». On déposa ces reliques dans la châsse neuve, qui fut ensuite «processionnellement portée autour de la croix au bourg», avant de regagner l'église Saint-Aubin.

A. de Barthélemy envisageait que saint *Briocius* «était peut-être saint *Brictius*, évêque de Tours», eu égard, considérait-il, au fait qu'«on s'accorde à dire que les reliques de saint Brieuc étaient partagées entre Saint-Serge d'Angers et la cathédrale placée aujourd'hui sous son vocable[34]». Il est difficile de croire que le corps du saint fût entier quand,

---

27 «Vita sancti Brioci, episcopi et confessoris, ab anonymo suppari conscripta», éditée par dom Fr. Plaine, *Analecta bollandiana*, 1883, t. II, p. 180.

28 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col. 460. Cette forme est également utilisée au XIIe siècle par Alain de Lille et l'auteur de l'*Indiculus de episcoporum depositione* (Dom H. MORICE, *op. cit.*, col. 288-289, transcrit *Rabutuali*).

29 On peut relever que le catalogue use comme notre manuscrit de la forme archaïque *Papu*, mais rajeunit la forme *Tugualdus* en *Tugdual*.

30 Ces deux dernières lettres sont surmontées d'une sorte d'accolade.

31 On remarquera l'absence des bras, dont un os était conservé à Tréguier, le prieuré de Château-Landon possédant de son côté un bras. A. de Barthélemy, art. cit., p. 412, qui transcrit fautivement *Tuguadus* le nom du saint, ajoute indûment à cette liste deux os de la hanche.

32 ID., *ibid.*, transcrit à tort «fors qu'il a été brisé».

33 ID., *ibid.*, indique indûment «cinq os».

34 ID., *ibid.*, p. 411.

vers 1210, l'évêque de Saint-Brieuc se rendit à Angers en vue d'obtenir des reliques de son saint patron. Outre que la *Translatio Maglorii* mentionne, parmi les reliques transportées à Paris vers 920-925, celles de saint Brieuc (*reliquie Briomagli*[35]), l'ancien office du saint indique que l'abbaye de Saint-Serge en conservait des restes (*membra*), cousus dans une peau de cerf[36]. L'évêque Pierre obtint de l'abbé du lieu la rétrocession de deux côtes, d'un bras et d'un fragment de la nuque.

La latinisation *Briocius*, au lieu de la forme habituelle *Briocus*, ne saurait constituer un argument en faveur de l'identification proposée par A. de Barthélemy, puisqu'on la rencontre dans un acte de l'abbaye angevine[37]. Au XIe siècle, celle-ci n'hésitait d'ailleurs pas, contre la promesse que l'église de Marigné ne revienne à aucun autre établissement qu'elle, à céder à un chevalier plusieurs reliques, dont une *de corpore sancti confessoris Christi et episcopi Briocii*[38]. D'autre part, c'est également à Angers qu'était conservé, dans l'église abbatiale qui portait son nom, le corps de saint Aubin, dont l'église de Crépy détenait aussi, comme on l'a vu, des reliques. L'inventaire qui y fut dressé, en 1790, ne mentionnait plus que le chef du saint et un de ses bras[39]. Il est d'autant plus troublant de retrouver trace de saint Aubin à Crépy qu'on le voit intervenir dans les trois *Vitae* de saint Tugdual. On a du mal à croire que le regroupement de ces reliques soit fortuit.

Il est d'autant plus difficile de ne pas attribuer au saint breton les reliques conservées à Crépy que le catalogue de 1467 indique «saint Brioc evesque ou Brieuc[40]» et, surtout, que la célébration de sa fête avait lieu à Crépy, comme à Saint-Brieuc, le 1er mai, ainsi qu'en témoigne le testament, en date du 13 juin 1665, du chanoine Antoine de Béthisy, prévôt de Saint-Aubin. Celui-ci léguait à son successeur la somme de dix livres de rente, à charge pour lui de dire ou de faire dire, tous les ans, six messes basses : «la première le huitiesme jour du mois de mars, jour de l'octave de St Aubin, la seconde le dernier jour du mois d'avril ou le premier jour de may de St Brieuc Briocius confessor et pontifex. La troisiesme est de St Tugdual le dernier jour de novembre ou le premier jour de décembre Tugdualus confessor et pontifex, la quatriesme de St papus papulius martir le premier jour du mois de septembre n'estant certain du jour de la feste dont on s'informera pour y estre dicte et célébrée en la d(ite) église et chapelle de St Aubin[41].» À l'occasion de la célébration des fêtes solennelles de l'édifice, le prévôt devait aussi ouvrir «les armoires des saintes reliques».

Quand ces reliques arrivèrent-elles à Crépy ? A. de Barthélemy fait état d'«anciennes traditions locales» selon lesquelles elles y auraient été apportées à la fin du Xe siècle ; il

---

35 Cf. H. GUILLOTEL, «L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1982, t. LIX, p. 312. Ces reliques figurent dans l'inventaire dressé avant 1138 : *Briomagli episcopi*, A. TERROINE et L. FOSSIER, avec le concours de Y. DE MONTENON, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire, fin du Xe siècle-1280*, Paris, 1998, t. I, p. 116.

36 J. GAUTIER DU MOTTAY, «Anciens offices des saints patrons des diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier», *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, 1857-1869, t. III, p. 299.

37 Parallèlement à *Briomaglus*, forme pleine du nom du saint, sa *Vita* use aussi de la forme *Brioccius*, *op. cit.*, p. 163, 164.

38 Y. CHAUVIN, *Premier et second livre du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Serge et de Saint-Bach d'Angers (XIe et XIIe siècles)*, Angers, 1997, t. I, p. 247-248. L'acte se situe entre 1082 et 1093.

39 J. LEVRON, *L'abbaye de Saint-Aubin d'Angers (Guide du visiteur)*, Angers, 1936, p. 30, 32.

40 La mention «ou Brieuc» est une addition : de la même écriture que ce qui précède, elle s'en différencie par une encre plus noire.

41 Nous sommes très reconnaissant à M. Michel Debary, et nous l'en remercions vivement, de nous avoir adressé une photocopie de ce document, conservé aux Archives départementales de l'Oise sous la cote G 7089.

ajoute qu'un siècle plus tard, Thibaud de Nanteuil les aurait fait déposer dans la crypte de la chapelle fondée par lui dans son château[42]. Claude Carlier, dans son *Histoire du duché de Valois*, en 1764, se montre plus explicite. Selon lui, les reliques de saint Aubin, saint Tugduald, saint Brieuc et saint Papuce auraient été transférées de Chartres, vers 878, dans divers lieux fortifiés : au donjon de Crépy en 988 environ, dans la chapelle basse vers 1070[43]. Si ces assertions demeurent sujettes à caution, puisqu'une chronique du XIIIe siècle signale encore la présence des reliques de saint Tugdual dans le trésor de la cathédrale de Chartres[44], on peut du moins s'autoriser du catalogue manuscrit de 1681[45] pour considérer qu'elles étaient présentes à Crépy au XVe siècle.

Comment et quand la copie de *Vita III^a^* parvint-elle à Tréguier ?

Une autre importante question se pose, en effet : les circonstances dans lesquelles notre copie parvint à Tréguier. L'époque de sa rédaction peut-elle être mise en relation avec les démarches faites, tant à Laval qu'à Chartres, par le clergé trégorrois, sous l'épiscopat de Balthasar Grangier (1645-1679), puis de ses successeurs, en vue de la rédaction de l'office propre du saint ?

En 1665, en effet, l'évêque s'informa auprès du chapitre de Chartres sur les reliques du saint, notamment le chef, et sur le culte dont elles étaient l'objet. Une réponse, en date du 10 novembre, précisait que «sous l'arcade derrière le grand autel étaient conservés dans des châsses six corps ou reliques de saints, parmi lesquelles la châsse où était gardé le corps de saint Tugdual, évêque de Lexobie, maintenant Tréguier[46]». Quatre ans plus tard, il fit la même démarche auprès des chanoines de la collégiale de Saint-Tugal de Laval. Dans la réponse qu'il lui adressa le 5 avril 1669, l'un d'entre eux, le chanoine de La Grève, après avoir décrit la châsse, la disait «remplye d'ossements saints et particulièrement de saint Tugdual», mais ajoutait qu'elle «n'a esté ouvert de mémoire d'homme, ainsy on ne sait si le cheff y est[47]».

Le problème n'était pas encore résolu en 1703, un an avant que ne paraisse à Morlaix les *Officia propria sanctorum Tuduali et Yvonis :* en témoigne la lettre, très édifiante, adressée, le 1er septembre, de Morlaix, par François Corentin Le Roux, recteur de Plougonven[48], au chanoine Isambert à Chartres : «Mons. Permettez-moi de vous demander encore une chose au sujet de nostre patron S. Tugdual dont on va enfin imprimer l'office avec celui de S. Yves. J'ai leu dans quelques mémoires imprimés et manuscrits que vous en avez le chef dans le Trésor de vostre église et je l'ai mis dans la 6e leçon de son office. Cependant nostre Chapitre prétend en avoir aussi ce même chef. Je vous serais obligé si vous vouliez bien me donner quelque éclaircissement là dessus, comme aussi de m'informer s'il est vray comme je l'ai entendu dire à quelques particuliers de ce diocèze que nous n'avons ici

42 A. DE BARTHÉLEMY, art. cité, p. 411. En fait, nous signale M. Debary dans sa lettre, l'église Saint-Aubin était située «à proximité immédiate du château, dont il ne reste que quelques vestiges».

43 Claude CARLIER, *Histoire du duché de Valois*, 1764, liv. II, t. I, p. 304. Nous remercions vivement M. William Hannagan, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis, de nous avoir communiqué ces renseignements.

44 A. DE BARTHÉLEMY, art. cité, p. 404.

45 Claude Carlier évoque ce catalogue, *op. cit.*, liv. VI, t. II, p. 495.

46 Rédigée en latin, cette réponse a été publiée par A. DE BARTHÉLEMY, art. cité, p. 404.

47 Cité par A. DE BARTHÉLEMY, *ibid.*, p. 408.

48 A. DE BARTHÉLEMY, *ibid.*, p. 402, transcrit, à tort, Plougonver. Il s'agit bien du recteur de Plougonven, François-Corentin Le Roux de Launay. Docteur en Sorbonne, chanoine de Châlons, il fut recteur de la paroisse de 1697 à 1749 (Cf. L. LE GUENNEC, *Notice sur la commune de Plougonven (Finistère)*, Morlaix, s.d., p. 85).

des reliques de S. Tugdual que ce qu'il plut à vostre Chapitre d'envoyer, il y a quelques années, à un de nos évêques. Voici les termes dont je me sers à propos de tout cecy : *Sacras ejus reliquias, Danis Trecorum nono saeculo vastantibus, Goveranus episcopus aufugiens Carnutum asportavit ubi etiam nunc caput videtur*[49].»

Si la question du chef préoccupait plus particulièrement le clergé trégorrois, la provenance des autres reliques du saint était également un sujet d'interrogation. De quelles reliques s'agit-il ? D'après un inventaire dressé en 1626, la cathédrale de Tréguier ne possédait alors qu'un os du bras[50], lequel fut miraculeusement préservé lors de l'incendie qui ravagea la sacristie en 1632 : «Tous les thrésors d'or et d'argent [...] estoient en partie fondus, rompus et séparés par la force du feu, constate dans son procès-verbal le sénéchal de Lannion, fors un bras d'argent auquel sont les reliques du bienheureux sainct Tugdual, patron de ladicte église[51].» En 1836, dans son édition des *Vies des saints de Bretagne* de dom Lobineau, l'abbé Tresvaux apporte quelques précisions à leur sujet : «On croit que c'est de Chartres, écrit-il, qu'un évêque de Tréguier a obtenu les reliques de S. Tugdual, qu'on voit maintenant dans cette dernière ville, et qui sont des fragments d'os de bras, enchâssés autrefois dans un bras d'argent, cachés pendant la révolution, et placés depuis dans un beau reliquaire de bronze doré qui a été donné par monseigneur de Quelen, archevêque de Paris[52].» L'abbé Tresvaux mentionne la présence de reliques du saint à Saint-Aubin de Crépy, mais n'en dit pas davantage, sinon qu'elles proviendraient, comme celles de Château-Landon, de Chartres, où elles auraient été apportées par l'évêque Gorennan, en 878, et divisées la même année[53].

De toute évidence, le recteur Le Roux ignore encore en 1703 l'existence des reliques de Crépy, et le texte latin sur lequel il se fonde est celui auquel a aussi puisé Albert Le Grand. Le dominicain dit, en effet, que, fuyant les *Danois*, l'évêque *Govaranus* emporta les reliques du saint en France, «la pluspart à Chartres, où encore son chef se garde en grande révérence[54]». S'il ne mentionne pas Château-Landon, c'est sans doute faute d'avoir pu identifier ce nom pas plus que dom Lobineau. Ce dernier avoue, quant à lui, son impuissance : «Il n'est pas aisé, écrit-il, de deviner quel étoit le château *Ludovicum*, qui du tems de l'auteur de ces actes étoit illustre par la possession des Reliques de saint Tugdual, si ce n'est Laval, où il y a une Eglise Collégiale qui porte le nom de ce saint Evêque[55].» Le dominicain dit avoir emprunté sa version de la Vie du saint aux «anciens Legendaires MSS. de l'Eglise Cathedrale de Treguer, conforme à celle des églises de Chartres et de Laval», complétés par d'autres sources[56] ; le bénédictin, quant à lui, se réclame «des actes manuscrits de saint Tugdual et de l'ancien Bréviaire de Saint-Brieuc[57]». La leçon *Ludovicum* citée par lui étant aussi celle du manuscrit des Blancs-Manteaux, on peut inférer que

---

49 Lettre citée par A. DE BARTHÉLEMY, *ibid.*, p. 402.

50 *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, 1885-1886, t. II, 2e série, p. 17 : «un reliquaire d'argent en forme de bras contenant un os du bras de Monsieur saint Tugdual».

51 *Ibid.*, p. 35.

52 Abbé TRESVAUX, *Les Vies des saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans cette province ; par Dom Guy-Alexis Lobineau, Prêtre, religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Nouvelle édition, revue, corrigée et considérablement augmentée*, Paris, 1836, t. I, p. 188.

53 ID., *ibid.*, p. 187.

54 A. LE GRAND, *Les vies des saints de la Bretagne-Armorique*, éd. Kerdanet, Brest, 1837, p. 795.

55 Dom G.-A. LOBINEAU, *Les Vies des saints de Bretagne*, Rennes, 1725, p. 60.

56 A. LE GRAND, *op. cit.*, p. 797. Connaissant le goût du dominicain pour le merveilleux, on peut s'étonner qu'il n'ait pas retenu ou ait réduit à leur plus simple expression un certain nombre de miracles contenus dans la *Vita*, comme ceux qui ont trait à la peste de Léon, au passage du saint à Senven-Léhart, à Crédin, à l'Île-Loy, et surtout aux sirènes. Etaient-ils absents de ses sources ?

57 Dom G.-A. LOBINEAU, *op. cit.*, p. 56.

les «actes manuscrits» dont il parle correspondent à cette version[58].

Si l'on peut présumer que notre copie parvint à Tréguier dans le courant du XVIIIe siècle, nous n'aurons pu en préciser les circonstances. Élucider celles où cette version de la *Vita III[a]* fut copiée à Crépy reste aussi aléatoire. La translation des reliques dans une nouvelle châsse aurait pu en justifier la rédaction. En ce cas, on peut néanmoins s'étonner que, dans son testament, le chanoine de Béthisy n'ait pas établi une équation entre saint Tugdual et saint Pabu. On peut s'étonner aussi que le copiste n'ait pas profité de l'occasion pour faire mention de la présence des reliques du saint à Crépy. Il eût été facile d'opérer une substitution de nom, comme celle constatée par A. de Barthélemy dans l'office de saint Tugal figurant dans le bréviaire de l'église du Mans, édité en 1693 et emprunté à la même *Vita*, où le nom de Château-Landon fut remplacé par celui de Laval[59]. Si l'on doit savoir gré à notre copiste de n'avoir pas cédé à cette tentation et d'avoir fidèlement restitué le texte du manuscrit dont il s'est servi, on ne peut que grandement déplorer qu'il n'ait donné aucune indication sur son origine[60].

Vita S^ti^ Tugduali[61]

(Ms. f° 1 r°) [1] Sanctus[62] Tugdualus[63] regiae stirpis parentibus majoris Britanniae acolis oriundus extitit. Qui ab infantia litterarum rudimentis traditus, inspirante Sancti Spiritus gratia, quae sibi eum vas futurum praevidebat : cohaeredes lectionis, ingenio studioque praecedens ineffabili scientia brevi praeditus a summis venerabatur doctoribus. Non tamen ut moris est nobilium filiis in superbiam elatus, coaetaneis admixtus[64] aliis aliquid puerile dictu factove complebat ; sed crescente simul cum aetate, religione divinis obtemperabat[65] mandatis, non solum super his quae feliciter : verum deum vesperem[66] (?) sibi advenientibus gratulabatur ; cum autem jam juvenili vernaret flore, satisque arridens fortuna patre orbatum leniret, integer corpore, licet aliter aetas et formae suaderet venustas, quosdam sacri ordinis conscendit gradus. Frequens illi circa ecclesiam nunc orationi insistendo, nunc de domini mensa spiritualem cibum sumendo inerat cura. Domi vero nihil de crastino sollicitus quidquid ad manum poterat habere[67], prout cujusque necessitas exigebat, pauperibus erogans ; in se veniam delinquentibus[68], esurientibus alimoniam, algentibus indumentum, oppressis sub-

58 Les formes *Maheleu*, *Macron* et *Gorennan* qu'il emploie (*ibid.*, p. 56, 60) sont aussi celles utilisées par la copie des Blancs-Manteaux.

59 A. DE BARTHÉLEMY, art. cité, p. 406.

60 Le fonds de la collégiale Saint-Aubin, conservé aux Archives départementales de l'Oise, contient peut-être la réponse. Faute de temps, nous n'avons pu le consulter. M. Michel Debary, à qui nous avons exposé le problème, pourra peut-être, après de plus amples recherches, nous éclairer.

61 Dans notre édition du texte, nous avons rétabli le j et le v suivant l'usage traditionnel. Nous avons indiqué en caractères gras le foliotage de notre manuscrit et la numérotation des paragraphes proposée par l'édition d'A. de La Borderie, mais respecté le découpage du manuscrit en dix-sept paragraphes d'inégale longueur. Nous en avons suivi également, d'aussi près que possible, la ponctuation, mais restitué, outre les guillemets, certaines majuscules. En note, nous avons donné les variantes du ms. 5279 (*S*) et de la copie des Blancs-Manteaux (*B*). – Nous remercions vivement M. Fanch Morvannou d'avoir effectué une relecture du texte.

62 Sanctus igitur *S*.

63 Tutgualus *S*. || Tudgualus *B*. Ces graphies étant constamment employées, nous ne les signalerons pas pour les autres occurrences du nom.

64 ad coaetaenos admixtus *B*.

65 obtemperans *SB*.

66 verum de non prospere *SB*.

67 habere poterat *SB*.

68 delinquentibus veniam *SB*.

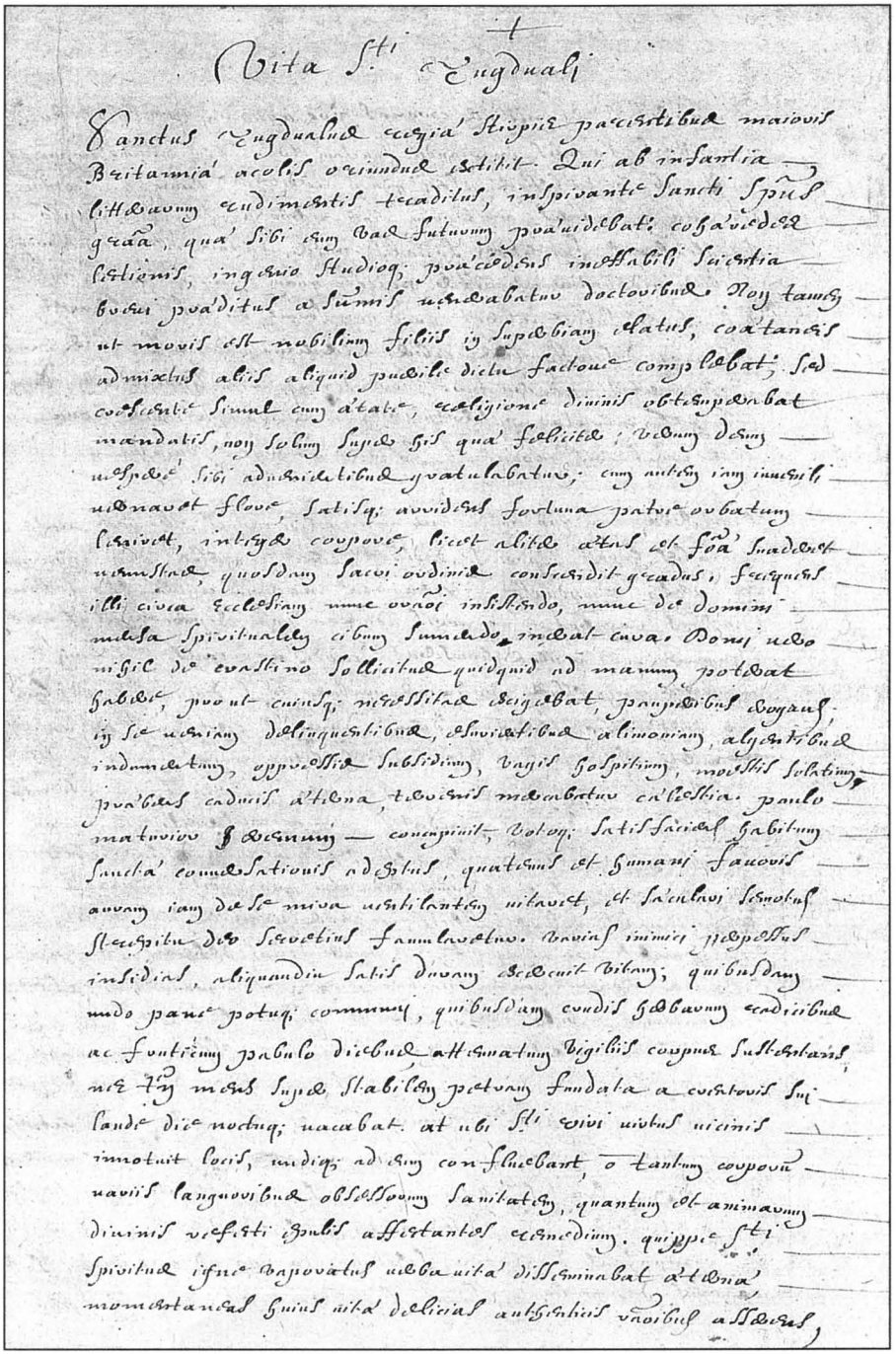

Vita Sti Tugduali

Sanctus Tugdualus egregia stirpis parentibus maioris
Britannia oriundus extitit. Qui ab infantia
litterarum rudimentis tenacibus, inspirante Sancti Spiritus
gratia, qua sibi cum cæteris futurum præuidebat, cognitionem
scientiæ, ingenio studioq; præditus incredibili scientia
breui præditus a sumis uenerabatur doctoribus. Non tamen
ut mouis est nobilium filiis in superbiam elatus, contentus
admodum aliis aliquid pueriliter dicta factaue compellabat, sed
cohabitans simul cum ætate, religione diuinis obtemperabat
mandatis, non solum Regis qui felicitas, uerum Dominum
metuebat. Sibi admirabilibus gratulabatur, cum autem iam inualuisset
uidnauit flore, satisq; auidus fortuna patrie obtatum
cepisset, integra corpore, licet abitu ætas et fœa suaderet
remanstat, quosdam Sacri audiuit consentire gradus, secretus
illi ciuia Ecclesiam nunc orari instituendo, nunc de dominica
missa spiritualiter cibum sumendo, inediat cura. Domi uero
nichil de crastino sollicitus quidquid ad manum potebat
habere, prout cuiusq; necessitas deigebat, pauperibus erogans;
in se uenia delinquentibus, egenis alimoniam, alienis
indumentum, oppressis subsidium, vagis hospitium, mœstis solatium
probatis cadueis ætherna, tenuis mercantur cælestia. paulo
matutino Dominum — conspicit, colloq; satis sacrat habitum
sancta comunis nationis adgnitus, quatenus et humani fauoris
auram iam de se miua usibilanter uitauit, et sæculari semotus
strepitu deo seruetius famulabatur. Bruinis inimici perpetuus
insidias, aliquandiu satis diuum exercuit tibum; quibusdam
undo panis potuq; communi, quibusdam crudis herbarum crudisitus
ac frutrum pabulo diebus abstinatum vigilis corpus sustentans
nec tm modus Regis stabilem pectoris fundata a contrariis sui
laude die noctuq; macabat. at ubi sti ciui uicibus uicinis
innotuit locis, undiq; ad eum confluebant, o tantum corpora
uariis languoribus obsessorum sanitatem, quantum et animarum
diuinis uestigiis gnibus assistantes cognoscimus. quippe sti
Spiritus ignis cognoscitus uerba uita disseminabat æthera
momentanea Christi uita delicias aut gentilis uanitas assentes,

sidium, vagis hospitium, moestis solatium praebens caducis aeterna, terrenis mercabatur caelestia. (2) Paulo maturior eremum[69] concupivit, votoque satisfaciens habitum sanctae conversationis adeptus, quatenus et humani favoris auram jam de se mira ventilantem vitaret, et saeculari semotus strepitu deo secretius famularetur varias inimici perpessus insidias, aliquandiu satis duram exercuit vitam ; quibusdam[70] nudo pane potuque communi, quibusdam crudis herbarum radicibus ac fruticum[71] pabulo diebus, attenuatum vigiliis corpus sustentans, nec tamen[72] mens super stabilem petram fundata a creatoris sui laude die noctuque vacabat[73]. At ubi sancti viri virtus vicinis[74] innotuit locis[75], undique ad eum confluebant, non tantum corporum variis languoribus obsessorum sanitatem, quantum et animarum divinis refecti[76] epulis affectantes remedium. Quippe sancti spiritus igne vaporatus verba vitae disseminabat aeternae, momentaneas[77] hujus vitae delicias authenticis rationibus asserens, **(Ms. f° 1 v°)** triumphales certantibus coronas pro agonum qualitatibus promittens, aegrotis invocando sanctam trinitatem[78] manus imponens ; multi ab eo caelestis pleni gratiae redibant. Denique sacerdotii diadema percipiens, multorum ejus verbo pariter et exemplo[79], saeculi luxus fugientium spiritualis pater factus est monachorum. Quibus videbatur minister potius quam magister ; cum nihil laboris[80] eos subire juberet, quod non simul et ipse toleraret, ipsi quoque dulciosioribus cibis uterentur et mollioribus vestimentis induerentur[81]. Horrens itaque Liae lippitudinem, dum Rachel miratur pulchritudinem[82] vix procurationis hora vel cum brevis irreperet somnus ab oratione vacabat.

(3) Interea cum quadam die, ut monachis moris est, post matutinales horas sopori se dedisset, ecce Angelus domini apparuit ei dicens : «Tugduale Britanniae majoris accola[83] esto festinus (sic Dominus[84] imperat) minoris advena.» Qua expergefactus voce, diuque quod auribus hauserat, corde volutans ecclesiam e vestigio ingressus prolixius orabat, ut si divina eum[85] exulari urgeret[86] jussio, iterum ac denuo dominus certificare dignaretur ; sequenti ergo ac tertio die simili habitu eadem ferens caelestis adest nuntius insuper ejus segnitiem increpans, et nisi citius dominicis obtemperaret mandatis[87] minas inferens. Nec mora fratres in unum convocans, gestae rei ordinem declarat seque inde quantocius recessurum indicat[88]. Quo audito monachi inestimabili dolore[89] afflicti, ac ejus genibus provoluti, lachrymabili voce rogant, ne pater filios deserens sua praesentia viduaret, neve pastor gregem sibi promissum[90] caelestis alimoniae pabulo defraudaret. Quorum lamentis vir tan-

---

69 heremum *S.*

70 diebus, mot omis *SB.*

71 fructuum *SB.*

72 attamen *B.*

73 non vacabat *B.*

74 Mot omis *B.*

75 multis innotuit locis *B.*

76 refici *S.*

77 *Id. B* || motaneas *S.*

78 egrotis sanctam invocando trinitatem *S.* II aegrotis sanctam nuntians trinitatem *B.*

79 verbo et exemplo pariter *B.*

80 nil laboribus *S.*

81 ipsi quoque...indueretur, passage manquant *SB.*

82 *Id. B* || Omission des quatre mots précédents *S.* – Allusion à la Genèse (chap. 29, 17-18) : «Léa avait les yeux ternes, mais Rachel avait belle tournure et beau visage, et Jacob aimait Rachel.» (*La Sainte Bible*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, Paris, 1956, t. I, p. 73).

83 majoris Britannie accola *B.*

84 Deus *SB.*

85 si eum divina *B.*

86 jubaret *B.*

87 citius obtemperaret mandatis *B.*

88 Ici s'achève la version du Bréviaire de Léon de 1516.

89 moerore *B.*

90 commissum *SB.*

tae pietatis condolens : «non ego vos inquit[91] desero, sed vocantem sequor dominum : unde si etiam nostra[92] mens in domino perfecte solidatur, una proficiscamur, hinc[93] et ubique in se confidentes protegentem sequamur Christum.» Mox mirum in modum moeror in gaudium, planctus vertitur in plausum, ac[94] certatim pro cujusque studio itineris[95] necessaria festinant. (4) Descendentem itaque ad portum qui compotens dicebatur[96] ; septuaginta duo[97] ad numerum salvatoris discipulorum secuti sunt, et tres religiosae foeminae : **(Ms. f° 2 r°)** quarum prima sanctissima mater ejus Pompeia[98] quae post viri obitum sumpto religionis habitu deo militabat, soror videlicet Riualdi[99] comitis, qui ex eisdem partibus olim veniens Armoricae regionis gubernaculum sumpsit : cujus filius Derocus jam eo tempore ejusdem provinciae consulatum tenebat : secunda beata Seua[100] prioris filia[101] de quo agimus sancti soror, quae a vernanti juventutis tempore suam virginitatem deo sacraverat ; tertia Maclhem[102] vidua quae itidem deo devota vigiliis et orationibus insistens, abluendis cubicularibus monachorum vestimentis desudabat. At ubi perventum est ad portum navem omnibus armamentis instructam, et in ea mirae speciositatis juvenes nauticoque[103] labori expeditos aspiciunt. Qui ut a B(eato) Tugdualo verbum salutationis acceperunt : «Eia, inquiunt, famule Dei, intra cum tuis[104] ; nisi enim tuum praestolaremur adventum jam dudum minori potiremur Britannia.» Intrantes igitur ac prospero sinuante carbasa vento tranquilla sulcantes aequora, quod supererat diei, noctemque sequentem in Dei laudibus peragunt posteraeque lucis hora tertia minori[105] Britanniae parochiae scilicet Magoer in pago Ocisinensi[106] sitae applicant, navis vero quae eos detulit, sive juvenes ducatum praebentes nequaquam ultra in ea regione comparuere : unde quis dubitet B(eato) viro ejusque comitatui[107] virtutem angelicam obsequium praebuisse.

(5) Optata tandem tellure vir Domini[108] potitus et cujus esset sciscitatus ad possessorem Ocisini[109] manentem cum paucis progreditur rogaturus quatenus sibi Deique servis sub sui custodia degentibus oratorii locum caritative concederet. Ad portam autem qua ingressurus erat urbem quidam miserabilis diutina infirmitate gressum impediente solaque cute exhausti corporis ossa tegente jacebat, a transeuntibus alimoniam petens. Qui sanctus intuitus Tugdualum improbo clamore sequitur, ut aliquid eleemosynae ab eo[110] reciperet ; cujus egestati calamitatique mitissimus Christi famulus compatiens, et quod precabatur impertiri statuit[111], et eum insperatae saluti restituit : dando etenim eleemosynam diu amissam pariter[112] contulit sospitatem. O magnae pietatis virum qui misero flagitanti simplicem geminam largitur opem ! O misericordiae visceribus affluentem, qui **(Ms. f° 2 v°)** poscenti inopiae solatium invaletudinis etiam confert remedium ! O infelicis tempestivam

---

91 non ego inquit vos *B.*

92 vestra *SB.*

93 hic *SB.*

94 Mot omis *B.*

95 itineri *S.*

96 competens videbatur *SB.*

97 Réminiscence biblique : «... le Seigneur en désigna encore soixante-douze autres...» (Évangile selon saint Luc, 10, 1, *La Sainte Bible, op. cit.*, t. III, p. 3270).

98 *Id. B* || Pompaia *S.*

99 *Id.* S || Rivaldi *B* .

100 Seuua *SB.*

101 hujus *B.*

102 Maelhen *S* || Maheleu *B.*

103 nautasque *B.*

104 intra citius *B.*

105 minoris *B.*

106 Ocismensi *SB.*

107 sancto comitatui *SB.*

108 Dei *B.*

109 Ocismi *SB.*

110 ab ipso *B.*

111 studuit *SB.*

112 Mot omis *S.*

improbitatem, qui dum manum porrigit rogato, dono se ditatum gaudet insperato, sumens inediae levamen, imbecillitatis simul capit medicamen !113 Concito ergo114 gradu praecurrens et stuporem his qui eum noverant intulit, et adventus tanti viri testis civibus115 extitit. Unde factum est, ut non solum ab eo quem quaerebat, verum ab optimatibus civitatis cum populi frequentia honorifice receptus quod postulabat facile impetraret ; quia per eum et sanctus loquebatur spiritus et divina operabatur virtus. Aedificata itaque concesso loco ecclesia, quae ab incolis usque in praesens Laupabu116 vocatur, aliquantisper cum fratribus moratus multis virtutibus claruit, quibus propalandis ad alia festinans nostra parvitas non sufficit. (6) Inde vero sanctorum comitante coetu virorum progressus per omnes fere Armoricae regionis provincias verbum Dei disseminans celebris habebatur, quia plurima per eum signa dominus ubique ostendere dignabatur. Quippe cum infirmi variis languoribus obsessi pro salute corporum undique confluentes, non solum117 oppidis et vicis verum in triviis ejus adventum praestolarentur, nullus ad propria revertens optatae118 salutis munere frustrabatur119, cum120 potius invocato sanctae Trinitatis nomine caecis visum, surdis auditum, claudis gressum, paralyticis membrorum soliditatem, leprosis cutis munditiam121 redderet, daemones ab obsessis corporibus effugaret. Satagente igitur strenuo Christi milite circa122 ministerium sibi commissum minoris Britanniae potentes verbo fidei illuminati, ac tantorum novitate miraculorum perculsi, innumera praedia in eleemosynam dederunt, quorum, largientiumque123 ac testium nomina si quis scire desiderat, ad volumen super hoc negotio, a sancto Leouanno124 ejus discipulo compositum recurrat, quibus mox aedificatis per singula coenobia125 religiosos destinabat viros ut ab occidentali cui applicuerat ad orientalem ejusdem regionis partem rarae essent parochiae in quibus sancti Tugduali non haberentur discipuli, tandem vero Dei dispositione ad locum qui vallis Trecor126 dicitur, veniens magnum aedificavit monasterium in quo multi temporalibus mundi illecebris abrenunciantes ac sanctae conversationis se habitui mancipantes tanti patroni (**Ms. f° 3 r°**) monitis usi sunt ; ex quo tamen Lexoviensis destructa est civitas sedes episcopatus usque in hodiernum ibidem127 consistit.

(7) A loco autem quo magnum hoc128 aedificabatur monasterium129 spelunca distabat miliario non amplius uno, qua perniciosissimus130 habebatur draco ; qui aerem mortifero corrumpens flatu, execrabilem non solum hominibus pecoribusve cladem inferebat, verum si quando vicina stimulante fame peragrabat loca, nullius generis sanguini parcebat ; hoc operi insistentes monstro perterriti ac saepius conquesti tandem ad laborem se negant ituros quandiu sibi tam affinis minaretur pestis. Quo audito convocatis fratribus saepedictus Dei famulus orationi incumbens, missaque peracta se duosque131 dominici corporis participatione muniens, adhibitis secum quibusdam solidae fidei ad speluncam progre-

---

113 Omission des trois phrases précédentes *B*.

114 igitur *B*.

115 Mot omis *B*.

116 Lampabu *S* || Lanpabu *B*.

117 Édition d'A. de La Borderie, p. 98 : in entre crochets.

118 prefatae *B*.

119 *Id. B* || frustabatur *S*.

120 quin *B*.

121 mundiciem *S* || munditiem *B*.

122 circa frequens *B*.

123 largientium *SB*.

124 Loeuanno *S* || Loenanno *B*.

125 cenobiis *SB*.

126 *Id. B* || Tregor *S*.

127 ibi *B*.

128 Mot omis *S*.

129 magnum aedificabatur hoc monasterium *B*.

130 perniciosus *B*.

131 suosque *SB*.

ditur : quam sacra ut erat circumdatus infula, vexillum sanctae crucis manu tenens, orantibus a longe fratribus reique eventum expectantibus intrepidus intrat, ut de eo veraciter dici possit[132], justus ut leo confidit[133]. Nec mora stolam[134] qua induebatur draconis collo[135] circumdat, et[136] nemini nocens se[137] sequeretur imperat. Quid plura ? Nefandus vermis sanctis obtemperat jussis ; praevius ergo sinuoso[138] volumine sequentem ad cujusdam rupis non longe positae supercilium duxit, marique quod subter influebat[139] praecipitem dedit, nec ultra vel cadaver exanime comparuit.

(8) Eo fere tempore Lexovium suo induatur[140] (*sic*) antistite. Cuique[141] absentiam devotus clerus populusque non leviter ferens, Tugdualum tanto sacerdotio dignum pari vociferabatur[142] affectu. Quo nec assensum praebente nec facile a monasterio egrediente, divina actum[143] est providentia ut fratrum nobiliumque[144] virorum patriae consilio, cum duodecim magnae virtutis fratribus ad Regem Franciae Childebertum nomine proficisceretur. Andegavum autem intraturo[145] sanctus Albinus mirae innocentiae, magnoque[146] vir praeconio[147] qui supra[148] dominicum gregem pastorales ibidem[149] exercebat excubias obvius excurrit[150]. Cumque se invicem[151] salutantes et in amplexus[152] ruentes oscularentur praesul pium abbatem, secum duxit hospitaturum. Albinus vero tam benignam egregii hospitis (**Ms. f° 3 v°**) frugalitatem tam subtilem in sermone prudentiam, tam miram in opere potentiam considerans, comes itineris ei additus[153] praemonitus tamen ; gaudebat namque tantae sanctitati perhibere testimonium, regique tot virtutibus illustrem quodammodo insinuare virum, eo quod ejus familiaris habebatur. O mira ineffabilis[154] dispositio quae haec duo luminaria sociare dignata est, ut alterum alterius claritate benignius illustraretur : isti etenim duae sunt olivae quarum pinguedinis rore, et infirma roborantur corda et perfectorum[155] sanantur ulcera[156]. (9) Parisiis[157] tandem cum venissent, cujusdam nobilis viri filius sanctis obviam viris efferebatur mortuus. Quem pompa psallentium cum cereis ecclesiastico[158] apparatu praeibat clericorum, omnisque pene civitas lamentando sequebatur feretrum : quorum cantu planctuque perculsus praesul mitissimum sodalem talibus[159] aggreditur : «Vere novi pater quod tuum Deus dirigit iter, cuique[160] angelus te comitatur, cuique[161] dextrae[162] digitus per te operatur. Verumptamen nunc orandi tem-

---

132 posset *SB.*

133 Allusion aux Proverbes de la Bible (chap. 28, 1) : «d'un lionceau le juste a l'assurance» (*La Sainte Bible*, *op. cit.*, t. II, p. 1987).

134 stola *SB.*

135 colla *S* || collum *B.*

136 et ut *SB.*

137 Mot omis *B.*

138 fumoso *B.*

139 infervebat *SB.*

140 viduatur *SB.*

141 Cujus *SB.*

142 vociferabant *S* || vociferabat *B.*

143 *Id. B* || auctum *S.*

144 nobiliorumque *B.*

145 *Id. B* || intrato *S.*

146 magnique *SB.*

147 preconii *SB.*

148 *Id. B* || super *S.*

149 *Id. B.*

150 occurrit *SB.*

151 invicem se *B.*

152 amplexu *SB.*

153 additur *SB.*

154 Dei dispositio *S.*

155 peccatorum *S.*

156 Phrase omise *B.*

157 Parisius *SB.*

158 aecclesiasticoque *S.*

159 talibus verbis *S.*

160 cujus *SB.*

161 cujus *SB.*

162 dexterae *B.*

pus[163] quo laetificentur plangentes simus[164] (*sic*) ; nunc recurrendum ad solitas preces quo de corporum resurrectione certificentur fideles.» Ad quem ille : «Tu major quem divina dispositio pontificali sublimavit cathedra ; ego minimus abbatum, utinam a domino mererer perpetrare vel parva[165]. Fac ergo quidquid desiderat animus[166] tuisque votis adero precibus.» Cui praesul : «Non ita inquit pater, tu es enim mei dux itineris, aequum est quod[167] tibi paream familiari[168], tuum[169] enim[170] mihi praecipere, utcumque[171] praecipientis jussa capessere[172]; enimvero quas tempus refugit[173] noli moras innectere. Fac potius quod exigit securus de Domini pietate.» Descendentibus itaque religiosis viris, bajuli deponunt loculum aestimantes eos defuncti animam commendaturos. Verum pius Christi confessor Tugdualus propius accedens juxta feretrum orationi procubuit, quidam[174] flexis poplitibus pulsat solum, saeculo altior praecibus penetrat polum, et quibus terram rigat lachrymarum imbribus veri luminis solem serenat offerensque suam divinis conspectibus maestitiam, insperatam circumstantibus parat laetitiam. Mirantibus igitur qui aderant orationis prolixitatem, reique eventum expectantibus pariter surgunt, et abbas de pulvere et quasi **(Ms. f° 4 r°)** de gravi somno adolescens de funere. Tum vero[175] sublimis clamor extollitur resuscitati, resuscitantisque[176] visendi studio undique concurritur, et modo quae planctus, jam tangit sydera plausus sicca modo fusis ora madent lachrymis[177]. Quis verbis explicare possit[178] quanta alacritate adolescens Dei magnalia praedicaverit, quanta devotione fidelium plebs omnipotentiam divinatis laudaverit, quantaque[179] veneratione beato viro se prostraverit quam celebris[180] praeconio novum factum fama vulgavit[181].

(10) Urbem autem introeunti quidam clari sanguinis nomine Gennon[182] lectulo defertur, medioque vico multis circumstantibus deponitur. Cui miseranda paralysi dissoluto nullum penitus membrum competens[183] praebebat officium : cujus vita domesticis habebatur odiosa, pro quo supplicantes sancto viro flebilibus inquiunt vocibus : «Pater, pater quem fidelem Domini nuntium mira testantur opera, qui defunctum ad vitam revocasti hujus etiam infelicis respice miseriam, tantam relevans ignominiam.» At Tugdualus ad solitam precum conversus opem, manumque ei[184] imponens sanctam invocando Trinitatem integram contulit sospitatem. Qui modo delatus grabato fuerat, solidatis membrorum compagibus suos bajulos praeibat pro quo vox aliena intercesserat alacri voce Dominum glorificans, multimodas grates ejus famulo reddebat[185]. (12) Talibus ergo praecurrentibus factis Childeberto[186] prius fama praedicatur regi

---

163 tempus est *S*.

164 funus *SB*.

165 impetrare merear parva *B*.

166 animus tuus *SB*.

167 *Id. B* || quo *S*.

168 familiaris *SB*.

169 tuum est *S*.

170 Mot omis *SB*.

171 meumque *S* || meum *B*.

172 capescere *SB*.

173 nescit *B*.

174 qui dum *SB*.

175 Mot omis *S*.

176 resuscitatique *S*.

177 Le passage *et modo... lachrymis* est en italique et disposé en deux vers, le premier s'achevant sur *plausus* suivi d'un point-virgule, dans l'édition de La Borderie (*op. cit.*, p. 101).

178 posset *S*.

179 quanta *S*.

180 celebri *S*.

181 vulgaverit *S* || Omission des deux dernières phrases *B*.

182 Gemion *S* || Guennon *B*.

183 Mot omis *B*.

184 Mot omis *S*.

185 Phrase omise *B*.

186 Childeberto regi *SB*.

quam forma praesentetur. Quam sancto vallatum caetu[187] (*sic*) per internuntium vocans honorifice recepit, receptumque[188] deosculans juxta se sedere fecit. Hinc[189] vero ad ejus sanctitatis certiorem evidentiam, rege totaque curia considerante spiritus sanctus[190] in niveae similitudinem[191] columbae super ejus dextrum requievit humerum. Quo etiam illustratus rex diligenter sciscitatur, si quid ab eo impetrare desideraret. At ille : «Nullum inquit[192] saeculare ornamentum nullasque divitias[193] quaero ; sed ut honores quos principes caeterique nobiles minoris Britanniae in eleemosynam dederunt, mihi meisque successoribus Deo servientibus, saeculari potestate libera[194] perenni jure possidere permittas.» Cujus petitioni rex non defuit, sed potius parochiarum ac praediorum quae Dei cultoribus laceratus[195] (*sic*) fuerat, cum regali ac sacerdotali jure monarchiam illi tribuit.

(13) Dum talia tractantur Lexoviensium legati regalem intrant **(Ms. f° 4 v°)** domum sui praesulis obitum intimantes regisque consilium in pastorali electione flagitantes ; quid plura ? inito consilio Tugdualus Lexoviensis eligitur antistes, qui sequenti die qua dominica habebatur licet multum renitens seque imparem tanto oneri[196] vociferans Parisiis[197] consecratur. Rex vero peracto officio pio supplicat[198] patrono, quatenus Deo sacrificium offerens pro suis oraret delictis, et ut ejus quodammodo primitias praesulatus perciperet. Cui missam celebrandi angelus domini regi reginaeque ac duobus monachis totidemque sacris virginibus[199] visus est ministrare, et post canonem sacrum[200] panem jam fractum porrigere. O[201] beatum virum qui verus Trinitatis cultor, trino utriusque sexus probatur testimonio, cui dum angelus ministrat, nimirum quam sublimis sit in conspectu angelorum domini declarat[202]. Pontificali ergo decoratus infula honoribusque[203] amplificatus ac praeclaris muneribus ditatus ad suos cum gaudio regressus est alumnos. (14) Dehinc Lexovium sole jam ad occasum vergente veniens ad cujusdam illustris viri domum haud procul a moenibus hospitaturus divertit, quatenus postera luce solemniter a civibus reciperetur, atque sede pontificali cum laudibus sisteretur ; sed cum quaedam hospiti deessent necessaria circumspiciens in angulo domus videt hominem super lectum recumbantem, qui longa vexatus[204] aegritudine, nec gressum movere poterat, nec vitales auras sub tanto aerumnae[205] cumulo nisi invitus trahebat : Verum vir Dei alium ratus, eo quod tenebroso sederet loco ad urbem jubet festinare, et quorum indiget usus deferre ; ad cujus praeceptum qui infirmabatur sanus surgit, ac concito gradu urbem adiit, nec minus imperata detulit ; ob cujus[206] memoriam praedium illud usque in hodiernum Corriuau[207] vocatur, quod quasi ex Gallica et Britannica lingua compositum curre bajularis[208] dicitur.

---

187 Pour coetu.

188 receptum quoque *S*.

189 Hic *SB*.

190 sanctus Spiritus *B*.

191 similitudine *SB*.

192 regi *B*.

193 divitias in presentiarum *SB*.

194 liberos *S*.

195 lucratus *SB*.

196 honori *S*.

197 Parisius *SB*.

198 supplicatur *S*.

199 virginibus sacris *B*.

200 sanctum *SB*.

201 O vere *S*.

202 Phrase omise *B*.

203 honoribus quoque *B*.

204 Mot omis *S*.

205 erumpne *S*.

206 Ob cujus facti *SB*.

207 Curmanu *S* || Curman ou Curmau *B*. Corrinau est à corriger en Corrmau.

208 curre bajulans *B*.

(15) Pastoralibus vero deditus excubiis gregem[209] commissum divini verbi reficiebat pabulo, sanctisque insistens operibus juvabat exemplo ; pontifex quippe non alium se moribus exhibuit quam antea monachus extitit. Eadem[210] habitus vilitas, par erat vitae sinceritas ; creber in oratione pernoctabat, multoque[211] jejunio corpus affligebat ; sedulus in hospitibus suscipiendis, benignus in porrigendo manum egenis ; oppressis subveniebat, pupilli causam viduaeque ut propriam agebat : lividam[212] detestabatur invidiam (**Ms. f° 5 r°**) violentam execrabatur rapinam. Respuebat munera nocentium obstabat crudelitati potentum ; utrumque vero sexum alacri exhortatione ad amorem Dei vocabat, tepidos severa obsecratione in fide[213] corripiebat. Singulis aestatum[214] gradibus diversa dabat alimenta ; infirmos lacte potabat, adultos cibabat edulio solido[215] ; ab errorum tenebris ad viam veritatis redeuntibus mundialique cursu bene certantibus aeternum pollicebatur[216] bravium, a tramite justitiae deviantibus et in sua nequitia perseverantibus perenne supplicium. Hos fellis amaritudine, illos ebriabat[217] mellis dulcedine. Quos nunc saevo caedebat flagello, mox affectu solabatur[218] paterno. Verum virtutes quas in episcopatu gessit, quis litteris evolvere posset ? Non enim[219] est nostrae facultatis opus quod suprema dies minime clauderet[220] : verumtamen non omnia silentio premenda. (16) Dum[221] praedium quod Lanmerin[222] vocatur ex more visitaret, ecclesia post orationem egressus montisque supercilio cum quibusdam fratribus sedens, loci marinique brachii subterlabentis amaenitate delectabatur, ecce[223] muliercula praegnans a telluris Tetidisque[224] confinio vas aquae in capite deferens difficili conamine proclivum scandere montem nitebatur ; ad cujus cacumen anhela vix perveniens vas deposuit, juxtaque recuperatura[225] spiritum sedit ; cujus intolerabili diuturnoque labori Tugdualus compatiens, humiliter sciscitabatur si aquam quam cum tanta difficultate detulerat, praeberet sibi potandam : quae responsum ei dare prae nimia spiritus anxietate non valens, innuit Mathurino[226] qui[227] eidem praeerat caenobio[228] (*sic*) vas porrigere magistro[229]. Quid longius[230] delatam sibi praesul pius[231] signans urnam gustavit, invocatoque sanctae Trinitatis nomine terna[232] limphae effusione vacuavit : quo in loco liquidissimus illico fons scatere coepit, qui usque in praesens manare non desinit, nec sitientis aestum caniculae sentit, itaque non solum pauperculae mulieris, verum totius vicinitatis relevavit laborem.

(17) Sub hujus fere temporis articulo, inaudita priori saeculo clades Leonensem occupavit pagum. Nequam enim[233] spiritus in

---

209 gregem sibi *SB*.

210 *Id. B* || Ea *S*.

211 multo *B*.

212 luridam *SB*.

213 in fide obsecratione severa *SB*.

214 aetatum *SB*.

215 solido cibabat edulio *SB*. Allusion à saint Paul (Première épître aux Corinthiens, 3, 2, *La Sainte Bible, op. cit.*, t. III, p. 3579) : «C'est du lait que je vous ai donné à boire, non une nourriture solide ; vous ne pouviez encore la supporter.»

216 *Id. B* || Mot omis *S*.

217 *Id. B* || debriabat *S*.

218 solidabat *B*.

219 Mot omis *S*.

220 Phrase omise *B*.

221 Cum *B*.

222 Lanmern *S* || Lanmeru *B*.

223 et ecce *SB*.

224 Rajouté au-dessus d'une forme raturée Tedsidisque.

225 recuperata *S* || receptura *B*.

226 Matrono *S*.

227 matronae qui *B*.

228 cenobio *B* || eidem monasterio preerat *S*.

229 Cf. l'épisode de la Samaritaine dans l'Évangile selon saint Jean (4, 5 et suiv., *La Sainte Bible, op. cit.*, t. III, p. 3350).

230 Quid longius morer ? *SB*

231 prius *B*.

232 Mot omis et remplacé par vas *B*.

233 etenim *SB*.

specie fulvae[234] canis provinciam[235] discurrens quotquot agris laborantes seu vagantes prospiciebat mox tumescente **(Ms. f° 5 v°)** horribiliter cute sanieque fluente, praeparata[236] rapiebat mors. Ad ostia quoque domorum nihilominus introspiciens accedebat, nec mora, crudelis bestiae visibus subjacentes similis casus afficiebat ; unde factum est ut cum multi ad quemlibet tumulandum convenirent aliis sub onere[237], aliis circa sepulchrum, aliis in redeundo expirantibus perpauci domum redirent[238], at[239] ubi plenas miseranda lues hausit domos, tot inhumati lares occupabant tot sub dio[240] feris avibusque praeda jacebant, nisi quod et eas aqua[241] sors oppresserat. Quo tempore B(eatus) Paulus admirandae sanctitatis vir Ocisinensem[242] regebat ecclesiam ; qui finitimos Tugdualum atque Courentinam[243] (*sic*) convocans episcopos edicit[244] litaniam[245] ad quam omnes[246] dioecesis habitatores uterque scilicet sexus omnisque aetas certatim accurrunt ; hujus solemnitatis negotium sancto traditur Tugdualo uti majoris auctoritatis viro. Qui postquam obtulit sacrificium Deo, stans[247] eminentiori colle verbum fecit populo, quo plebs exhilarata uberiori mox fruitur laetitia. Illo namque infestam pestem execrante innumera scandapilarum[248] (*sic*) millia ventis agitantibus linteamina per aërem[249] visa sunt discurrere, ac vicini fluctibus[250] occeani ex alio[251] decidere. Hoc prodigium neminem circumstantium latuit, nec ultra quemquam dira lues corripuit[252] ; alacris ergo populus dominum[253] benedicens, ejusque fidelem Tugdualum, (cujus intervenientibus meritis praesentem evaserat mortem)[254], mirificum praedicans ad propria remeavit. Exinde hujus sanctissimi praesulis longe lateque in tantum crevit opinio ut cum aegroti ad eum undique adipiscendae causa salutis accurrerent, nemo revertens expetito se frustratum munere quereretur. **(18)** Sanctitati vero tot[255] coruscanti non daemonis defuit[256] invidia sed per quosdam iniquos Commorum[257] scilicet[258] regis Francorum praefectum ejusque satellitem Ruhutum[259] dominico gregi tantas moliebatur[260] insidias multisque pium praesulem plebis inobedientia nequitiaque satis exasperatum[261] aspiciebat[262] injuriis. Quo deliberante qualiter haec vitaret incommoda, accidit ut more solito dioecesis sacra visitans loca ; quadam[263] heremo cum paucis eximiae sanctitatis hospitaretur fratribus[264], ubi maximam noctis partem laudibus[265] peragens post matutinas

---

234 *Id. B* || furvae *S*.

235 per provinciam *SB*.

236 properata *SB*.

237 honere *S*.

238 redibant *B*.

239 ac *S*.

240 *Id. B* || divo *S*.

241 *Sic*, pour aequa || eos equa *S* || eas aequa *B*.

242 Ocismensem *S*.

243 Courentinum *S*.

244 edidit *B*.

245 letaniam *B* || latinam *S*.

246 Mot omis *S*.

247 stans in *S*.

248 sandapilarum *SB*.

249 axem *B*.

250 in fluctibus *B*.

251 alto *SB*.

252 corrupit *B*.

253 Deum *SB*.

254 Pas de parenthèse *SB*.

255 tot virtutibus *SB*.

256 daemonis non defuit *B*.

257 Comorum *B*.

258 Mot omis *B*.

259 Ruhudum *S* || Ruthum *B* || Ruhutum *Vita I*[a] (éd. A. de La Borderie, p. 88). Sans doute faut-il en rapprocher le nom d'homme vieux-breton *Rohot* cité au IXe siècle dans le cartulaire de Redon (A. DE COURSON, *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, 1863, p. 44, 205).

260 movebat *B*.

261 vexatum *B*.

262 afficiebat *SB*.

263 in quadam *SB*.

264 cum paucis hospitaretur fratribus *B*.

265 in Dei laudibus *SB*.

caeteris cubilia repetentibus, solus orationi procubuit[266]. Qua completa tandem egressus faciemque loci secutus ecclesiae pariete sedens fulcitus[267], **(Ms. f° 6 r°)** solis calore membra refocillatur[268], cumque superjecto[269] genibus capite leniter dormiret[270], ecce Angelus Domini excitavit eum dicens Britannico sermone : «Eya Tugduale, lege cartam tibi caelitus missam» ; expergefactus itaque juxta reperit cartulam aureis litteris in haec verba scriptam : «Romam vade cito, propera, jubet hoc Deus, ito.» Qua tacite lecta exhilaratus ecclesiam repetit, pulsatoque tintinnabulo fratres excitat, quibus post perceptam Eucharistiam vale dicto, jussum iter arripuit Lexoviensemque[271] sui presentia induatam[272], ac multarum imbribus lachrymarum fluituram reliquit. Ob hujus[273] sacrae exhortationis memoriam locus ille usque in hodiernum[274] Loharth[275] vocatur, quod britannicum latine lege cartam dicitur.

(19) Cumque puenten se[276] (*sic*) transiret territorium in parrochia quae Cherchin[277] dicitur, hospitium sumpsit, ubi avulsum invalescente dolore dentem lapidi supposuit[278] quem innata petrae duritia acsi molli cerae imprimeretur absorbuit. O mira Dei dispositio[279] quae thesaurum plurimis[280] profuturum tam solido servavit loco. Quapropter posteritas eundem lapidem ad ecclesiam transferre toties[281] conata quo super eum salutaris[282] consecraretur hostia, post multum sudoris casso labore revertitur ad propria. Inito ergo[283] consilio capellam sub saepedicti confessoris nomine super eum aedificant, quam variis obsessi languoribus divinum invocantes auxilium frequentant, amissamque salutem beato suffragante Tugdualo recuperant. (20) At ubi Romam venit ad b(eati) Petri memoriam sacris insistens laudibus pernoctavit. Mane autem facto ad Romani pontificis exequias qui ea nocte obierat, cum populo properavit[284], omnibus[285] solemniter peractis, clerus ac populus pari affectu divinam invocant[286] clementiam, quatenus universali ecclesiae utilem ostendere dignaretur[287] rectorem. Cumque ad orationem genua flecterent, per columbam divinitus lapsam Tugdualus declaratur tanto praesulatu dignus. Viso igitur caelesti judicio dominum[288] laudantium clamor extollitur, injectisque[289] manibus adhuc orationi incumbens arripitur, at non sine injuria ductus sacro altari sistitur. Quid plura ? Licet multum renitens suamque barbariem excusant[290] intronisatus apostolica sede sublimatur, Leoque britigena nominatur[291] quod celebri memoria Britanni recolunt beatum virum Sanctum Papu[292] barbarice vocantes ; corrupta scilicet posteriore syllaba papam[293] dicere volentes. Biennio itaque sedens quibus claruerit signis, quibus catholicam fidem fir-

---

266 incubuit *S*.
267 fulcitur *SB*.
268 refocillaturus *S*.
269 super injecto *B*.
270 dormitaret *SB*.
271 Lexoviensemque ecclesiam *SB*.
272 viduatam *SB*.
273 cujus *S*.
274 in hodiernum diem *B*.
275 Leharth *S* || Le Chartre *B*.
276 per Venetense *SB*.
277 Cherdin *SB*.
278 superposuit *S*.
279 dispensatio *S*.
280 pluribus *S*.
281 totiens *SB*.
282 salvatoris *B*.
283 autem *B*.
284 laboravit *B*. et A. Le Grand (éd. 1837, p. 784).
285 quibus *S*. et A. Le Grand, *op. cit.*
286 implorant, A. Le Grand, *op. cit.*
287 dignaretur monstrare, A. Le Grand, *op. cit.*
288 Deum *SB* et A. Le Grand, *op. cit.*
289 *Id. B* et A. Le Grand, *op. cit.* et injectis *S*.
290 excusans *S* et A. Le Grand, *op. cit.*
291 Omission des trois mots précédents *B*.
292 Papbu *S* || Pabu *B*.
293 papa *B*.

maverit praeceptis exequi[294] non est nostrae[295] facultatis.

(21) Interea[296] ultio divina Lexoviensium inobedientiam contumacemque (**Ms. f° 6 v°**) populi nequitiam diris[297] insequitur flagellis. Quibus[298] his diebus quibus egregius[299] pastor aberat exculta tellus illorum insolentiae negat alimoniam, arborum[300] nulla solatur inediam, nulla quadrupes foetui praebet ubera, nulla maritali cubans toro facta est puerpera. Superaddita tanto aerumnarum cumulo pestilentia, nequam[301] plebi triduanum indicitur jejunium, quo[302] non sine largis fletibus, ac amaris singultibus divinae pietatis aures pulsare[303] non cessant hujusmodi questibus : Summe pater[304] rerum, mundi nascentis origo, legibus aeternis cuncta creata regens Christe patris verbum, sapientia, splendor, imago, intacta natus virgine factus homo. Spiritus amborum quo fervent corda piorum, maesti solator consiliique dator. Personis tribus his Deus unus, sola potestas ; par virtus nostros respice jam genitus[305]. Sume preces plebis sua jam delicta fatentis parce pius miseris, proh dolor, immo reis, te renovet pietas, patientia tardet ab ira, velle magis nostram ne videare necem ; o satis admissum luimus qui tempore laeto sprevimus, heu tanti pontificis monitus. Quis modus[306] aut finis saevo tantoque dolori ; heu pridem patimur morte quidem gravius[307]. Membra rigent turpi macie, cutis ossibus haeret, nec nostram justa tellus[308] famem minuit. Arbor flore perit primo, pavor[309] arida torret flumina, tristis agros heu fugit alma pales : si quis acerba famis dirae discrimina vitat, aëre non aequo mors rapit ad tumulum[310]. Correptum gemino jungit[311] pecus omne flagello, grata voluptatis tempora nec meminit ; o fractum solidans, o tactu morbida curans[312], ex quo pastor abest, nos mala tanta premunt, qui gregis errorem revocabat flumine[313] dulci, pasta[314] potabat fonte perennis aquae[315]. Quo latet ille pius, numquamne redibit alumnis, gaudia laturus vel nocitura fugans ; adventu cujus campus flavescet et omnis arbos parturiet, culta fovebit humor[316]. Cedet dira lues, gaudebunt prole novata nuptae, lac foetae sufficient pecudes. Jam Deus afflictis miserorum parce misertus ; ut quid jam totum vastat ovile lupus, te moveant gemitus tanti suspiria fletus, insons ne simili corruat atque reus cum pastore pio fessis solatia vitae, confer sive mori da leviore nece[317].

(22) Talibus ergo caelum pulsantes sanctorumque suffragia saepius invocantes benigno[318] meruerunt audiri domino[319]. Prima namque noctis vigilia[320] praefato[321] papae

---

294 Mot omis, A. Le Grand, *op. cit.*

295 Mot omis *B.*

296 Avant interea *B*, on lit : Absente igitur beato Tudgualo et per biennium sedem apostolicam gubernante.

297 duris *B.*

298 Quippe *SB.*

299 Mot remplacé par peregrinus *B.*

300 arbor *SB.*

301 Mot omis *B.*

302 in *S* rajouté devant quo par La Borderie (*op. cit.*, p. 107) || quod *B.*

303 Mot rejeté après questibus *B.*

304 parens *SB.* À partir de Summe parens jusqu'à leviore nece, le texte est disposé en quarante vers, hexamètres et pentamètres, dans l'édition de La Borderie (*op. cit.*, p. 107-108). La copie des Blancs-Manteaux, qui présente la même disposition, n'en reproduit que douze.

305 gemitus *S* || Omission depuis Christe patris jusqu'à gemitus *B.*

306 motus *S.*

307 Omission depuis te renovet jusqu'à gravius *B.*

308 tellus justa *S* || nostra tellus culta *B.*

309 vapor *S.*

310 Omission de arbor flore à ad tumulum *B.*

311 mugit *SB*

312 Omission de grata voluptatis à curans *B.*

313 famine *S.*

314 pastum *S.*

315 Omission de qui gregis à aquae *B.*

316 cuncta fovebit humus *B.*

317 Omission de cedet à nece *B.*

318 Mot omis *B.*

319 a domino *SB.*

320 vigilia noctis *B.*

321 *Id. B* || Mot omis *S.*

oranti angelus apparuit[322], blandeque salutato dixi[323] : «En plebs olim tuo dogmati subdita, nunc vero per illicita vagans, tot calamitatibus oppressa, creberrimis licet reatum lachrymis[324] diluat, deest tamen qui tanto dolori solatium praebeat[325]. Ea propter[326] **(Ms. f° 7 r°)** supplicanti condescendens, dominus priorem te jubet velocius repetere[327] sedem : enimvero ne differas adimplere praeceptum tanto labore tuum augens meritum.» Ad quem ille : «Si me, inquit, devianti gregi profuturum Dominus novit[328] non mea sed ejus[329] voluntas sit.» Patefactis itaque palatii valvis per tot plateas vicosque civitatis praevium sequens angelum triumphali tandem redditur[330] viae. Verum muris egressi ad montis cacumen deveniunt, de quo quia partim urbs excellentissima conspicitur Mons Gaudii vulgo nuncupatur ; ubi[331] nivei candoris[332] equum, spatiosi videlicet itineris celeste vehiculum b(eato) viro praebens discessit angelus. Cui sanctus residens Tugdualus tot nemorum indagines, tot montium vertices[333], tot fluminum voragines sub parvo temporis articulo volucri cursu, indefessoque transcendit corpore. Sub pullorum autem cantu Lexoviensis provinciae fines ingredientis quibus possunt quadrupedes[334] vocibus gratulantur adventui. (23) Illo quoque[335] transeunte per praedium quod insula Loi[336] dicitur, muti jam decem annorum pueri solutum linguae vinculum[337] ; vocansque parentes : «Quem inquit crebra plebis flagitabant suspiria, quem tanta ciebant lamenta[338], Tugdualus adest. Ecce enim transiens magni monasterii fratres visere pergit» ; quod inde quasi tribus distat[339] milliaribus. At illi geminato gaudio inordinate surgentes, apertoque ostio egressi jam transvadato sinu maris ibidem admisso, quem praedixerat agnoverunt, agnitumque in ictu oculi cernere desierunt sublatoque clamore Dominum[340] laudant, non tantum super hoc quod acciderat puero, quantum de praesulis adventu gaudentes inopino[341]. Ut autem collis ad supercilium[342], de quo praedictum cernitur oratorium venit, divinus quasi exacto cursu bajulus stetit ; moxque beato descendente viro[343], corusca circumdatus claritate caelum penetravit. Quo in loco ecclesia in honore Michaelis Archangeli omniumque caelestium virtutum antiquitus aedificata gestae rei[344] memoriam usque hodie fidelibus confert. O incomparabilis meriti virum, cui constat angelicam virtutem totiens praebuisse famulatum ! O pastorem dominico gregi necessarium ! O praesulem caelestis gratiae plenum, cujus sanctitati et bruta proferunt animalia testimonium et elinguis a nativitate nuntiat adventum[345] ! Edocti quoque spiritu venienti[346] fratres occurrunt, diuque desideratum oris cordisque pari jubilo patronum recipiunt.

---

322 apparuit Angelus, A. LE GRAND, *op. cit.*

323 dixit *S* || salutans ait, A. LE GRAND, *op. cit.*

324 lacrimis reatum *S*.

325 Omission de creberrimis à praebeat *B*.

326 Ea propter remplacé par cui *B*.

327 reptere *S*.

328 Omission de Si me à novit *B*.

329 Mot remplacé par Dei *B*.

330 redduntur *SB*.

331 Le passage de ad montis cacumen à nuncupatur a été déplacé après vehiculum *B*.

332 coloris *B*.

333 vertigines *B*.

334 quadrupedia *SB*.

335 Mot remplacé par vero *B*.

336 Le copiste avait d'abord transcrit coi mais il a porté en surcharge sur le *c* minuscule un *l* minuscule || Loy *B*.

337 solutum est vinculum lingue *SB*.

338 Omission des quatre mots précédents *B*.

339 distabat *S*.

340 Deum *S*.

341 Phrase omise *B*.

342 ad collis supercilium *SB*.

343 beato viro descendente *S*.

344 rei gestae *B*.

345 Omission des trois phrases précédentes *B*.

346 vehementi spiritu *S* || Omission de vehementi *B*.

(24) Mirum autem[347] non[348] minus mirandum sequitur ; neminem enim (**Ms. f° 7 v°**) tantae diocesis finibus clausum subitus praesuli adventus latuit ; quin potius spiritu[349] intimante aut somno prodente, aut fama praeconante, undique confluentes accurrunt, ac si divino commonerentur oraculo. Nec minus largis lachrymarum imbribus madentes mitissimi patris prostati genibus postulatam sui delicti consequuntur veniam. Deinde cum frequentia populi laetitia clerique psalmodia ductus priori restitutus est[350] sedi. At postquam accitum tantae solemnitatis gratia populum caelesti nectare inebriavit[351], imminentem cladem terraeque sterilitatem interdicendo fugavit. Per ejus quoque preces mulierum pecudumque multiplicatur soboles. Prata variis ornantur floribus caelesti rigata rore ; arbor diversi generis, fructuum curvatur pondere. Ecclesiam itaque regens pace tranquilla, plurima populo largiens beneficia, varias invaletudines daemonesque ab obsessis corporibus fugans, leprosos lunaticosque[352] verbotenus curans, pupillo viduaeque praebens patrocinium, tam Deo quam hominibus dilectus, plenitudinem consequntus (*sic*) est dierum[353]. (25) Ingressurus autem universae carnis viam, Trecorensi valle apud magnum scilicet[354] monasterium aegrotare coepit. Ad cujus transitum non solum de vicinis sed etiam de remotioribus regionis[355] Armoricae locis discipuli convenerunt. Isti spiritu praemoniti, illi lugubris famae praeconiis acciti[356]. Quibus[357] circumstantibus tam exhortationis quam consolationis verbum fecit ; non tantum sui obitus diem[358], quantum et horam declaravit. Quo audito tristis clamor extollitur, devotusque grex consolari renuens acerrime[359] lachrymatur crebroque singultu intercidente verba inter plurima quae dolor ministrabat, saepius iterant talia : «Tune pater gregem commissum[360] relinques ? Quos in Christi servitium de terra nativitatis eduxisti, cui committes ? Quis nostrum solabitur exilium ? Quis caelestis pabuli edulium[361] ? Quis contra rugientis hostis armabit insidias ? Quis execrabiles sceleratorum[362] arcebit rapinas ? Pater, pater sancte jam[363] ferme rabiei patentis potius miserere[364].» Quorum lamenta mitissimus[365] praesul consolatione prosequitur pia : «Si de mundi gaudetis cohabitatore, gaudete potius de mundi triumphatore, quem ut hospes colui ; cujus illecebras ut sagittas toxicatas abhorrui[366], exegi[367] cursum, vocas[368] percepturus[369] praemium. At ne sicut (**Ms. f° 8 r°**) acephali remaneatis, et ne navis ecclesiae rectore[370] procellosis jactata fluctibus, aut scopulis illidatur, aut Scyllea fauce voretur[371], unum e nobis[372] tanti ponderis onus laturum eligite.» Quibus iterum[373] super hoc negotio consilium flagitantibus infit : «Ruillinum[374] virum modestum, mori-

---

347 haut *S* || haud *B*.
348 Mot omis *SB*.
349 aut spiritu *SB*.
350 restituitur *S*.
351 *Id. B* || debriavit *S*.
352 mancosque *B*.
353 *Id. B* || Omission des quatre derniers mots *S*.
354 Mot omis *SB*.
355 Mot omis *S*.
356 Omission des huit derniers mots *B*.
357 Qui ut *SB*.
358 obitus sui diem *B*.
359 Mot omis *B*.
360 tibi commissum *SB*.
361 prebebit edulium *S*.
362 secularium *S*.
363 ovilis jam *S*.
364 Omission des cinq phrases précédentes *B*.
365 *Id. B* || almus *S*.
366 obhorrui *SB*.
367 rexi *B*.
368 vocor *SB*.
369 recepturus *B*.
370 rectore carens *SB*.
371 Omission des quatre derniers mots *B*.
372 vobis *SB*.
373 Mot omis *B*.
374 Ruilinum *SB*.

bus ornatum, scientia praeditum, benignum charitate, venerabilem aetate, pastorali cura dignum credo. Hunc fugata procul invidia secundum Deum unanimes pontificali cathedra sublimate.» Cui sententiae non secus ac[375] ab angelo prolatae omnes assenserunt excepto Pergato[376] archidiacono, qui adipiscendi praesulatus aestuabat desiderio ; cujus tamen ambitio ad horam premitur silentio, (*26*) beatissimus itaque Tugdualus firmata electione, post perceptam Eucharistiam, post paternam benedictionem spiritualibus filiis datam pridie kal. decembris aurora dominicae diei jam rubescente spiritum exhalavit. Qua hora ad declarandum tanti patris meritum, consolationemque moerentium miri odoris longe lateque spargitur aura, ac nonnullis spiritualibus tanquam in caelo canentium suavissismae modulationis[377] auditur melodia. Sanctissimam vero glebam cum[378] clausis palpebris cilicio eductam religiosissimi ejus discipuli abluerunt, ablutam aromatibus condiderunt[379], conditam pontificalibus ornamentis circumdederunt, lugubres ergo exequias celebrando sanctum feretrum bajulantes, orientali basilicae portae[380], pretioso pretiosorem thesaurum[381] deposuerunt[382] sepulchro. Ad cujus pedes duo ex ejus discipulis interjecto tempore exuentes terrena, Paulus scilicet et Machtronus[383] tumulati jacuerunt, sepultus vero terris caelo vivere plurimis probatur argumentis.

(*27*) Viduata itaque tanto sessore pontificali cathedra, Pergatus[384] quod diu dissimulaverat, desiderium patefaciens tota intentione beati viri locumque[385] vicemque supplere nititur, nec desunt qui ejus temerario faventes voto, caeteros quo[386] sibi consentiant precando, pollicendo, nobilitatem quoque et[387] liberalitatem personae praeconando, crebro sollicitent. At qui venerandi[388] verba magistri pectoribus altius[389] impresserant, electionem **(Ms. f° 8 v°)** divina providente clementia jam designatam propugnant, Ruillinum vitae pollentem sinceritate magnisque virtutis extollunt, hunc procul dubio sacerdotali infula dignum asserunt. Hac igitur fratrum discordia non minime turbatur ecclesia, ad quam examinandam primates tam cleri quam populi provinciales acciti in octavis transitus saepe dicti sancti basilica[390] conveniunt Trecorensi. Quibus super hoc negotio multa disputantibus, nec definire[391] valentibus ecce sanctus sereno admodum vultu Tugdualus, episcopalibus[392] ornamentis implicitus inter eos astitit, et ne suo terrerentur adventu verbum salutationis protulit. Paucis quoque ad vacuandos[393] phantasmatica[394] suspicione circumstantium[395] animos prolatis, incautam[396] archidiaconi praesumptionem redarguens : «Quae te, inquit, frater[397] tam perniciosa obcaecavit[398] ambitio ? Quo pessumdatis animum tumes invidiae veneno[399], qua fiducia onus tuae indoli non competens subire conaris, qua

375 ac si *B*.
376 *Id. B* || Pebrgato *S*.
377 suavissimis modulationibus *SB*.
378 jam *SB*.
379 condierunt *B*.
380 parte *SB*.
381 Mot omis *B*.
382 posuerunt *B*.
383 *Id. S* || Macronus *B*.
384 *Id. B* || Pebrgatus *S*.
385 locum *SB*.
386 qui *S* || quod *B*.
387 ac *SB*.
388 veneranda *S*.
389 altius pectoribus *B* || arctius *S*.
390 in basilica *B*.
391 diffinire *SB*.
392 pontificalibus *B*.
393 evacuandos *SB*.
394 phantastica *B*.
395 Mot omis *S*.
396 Mot omis *B*.
397 frater inquit *S*.
398 obcecatur *S*.
399 Omission de quo à veneno *B*.

temeritate Dei dispositioni[400] obviare contendis ? Noveris enim sanctum spiritum nostro noticinio[401] (*sic*) et antistitem designasse futurum, et ejus[402] sanctitati prohibuisse[403] testimonium, quae pestifera cupiditas subvertit cor tuum ? Errasti, stultum corrige votum[404].» (28) His ille correptus nec[405] mediocriter stupefactus, lachrymoso[406] tremore veniam precatur sui reatus. Ad quem sanctus : « Si te, inquit, in regenda deinceps ecclesia patrono divinitus electo fidelem exhibeas, et hujus delicti veniam, ac deinde Dei gratiam scias te consecuturum.» Quid plura ? Contraria pars rubore[407] suffunditur[408], Deum laudantium clamor extollitur[409], tripudiante grege Ruillinus pontificali sede fulcitur. Nec multo post ad metropolitanum cum condigno[410] apparatu[411] consecrandus dirigitur. O virum incomparabilem, o vigilantis curae pastorem. Qui quem aluit gregem vivus, a tramite veritatis deviare non pertulit, vel defunctus. O sacerdotem omnimodae laudis dignum praeconio, qui tempore[412] iracundiae post sepulchrum factus est reconciliatio[413]. Pacificata igitur ecclesia sanctissimus confessor Tugdualus maesta discipulorum linquens corda ab eorum oculis divino nutu evanuit, atque ad[414] hoc est ad florentem[415] domum Dei transmigravit[416].

(29) Valente[417] vero tempore barbarorum multitudo gentilium a transmarinis venientes[418] insulis Hastchimo[419] duce pyraticam[420] exercens[421] **(Ms. f° 9 r°)** Armoricam regionem plurimis incolarum crudeliter necatis innumeris in captivitatem ductis, caeteris ad exteras nationes fugatis in solitudinem penitus[422] redegit : quam persecutionis rabiem pauci sacri altaris ministri evadentes cum ecclesiasticis ornamentis sanctorumque reliquiis in Galliam secesserunt ; inter quos Guorennanus[423] qui Trecorensis ea tempestate praesul habebatur, exulatus ossa Tugduali secum asportavit. Quibus partim Landonicum[424] usque hodie celebre habetur castrum ; nec[425] et felicissimi capite patroni florens gloriatur Carnotum. Quanti enim meriti sit iste sanctus crebris uterque signis testatur locus.

(30) Non breve spatium intercesserat annorum et ecce quidam vir nomine Gratias[426] exulum nobili stirpe genitus sacris litteris imbutus cum quibusdam itidem proselytis a majori ad minorem redire Britanniam disposuit ; qui se suos[427] committens pelago, brevi

---

400 dispensationi *S*.

401 vaticinio *SB*.

402 Mot omis *B*.

403 perhibuisse *S* || praebuisse *B*.

404 quae pestifera...votum, passage omis *B*.

405 nunc *S*.

406 non sine lacrimoso *S* || non solum lacrymoso *B*.

407 *Id. B* || robore *S*.

408 perfunditur *S*.

409 Omission des quatre derniers mots *B*.

410 digno *S*.

411 Omission des trois derniers mots *B*.

412 in tempore *S*.

413 Omission des trois dernières phrases *B*.

414 ad Lisiam Bethel *S*. Allusion à la Genèse (chap. 28, 19) : «À ce lieu, il (Jacob) donna le nom de Béthel, mais auparavant la ville s'appelait Luz.» Béthel, c'est la «maison de Dieu» (*La Sainte Bible, op. cit.*, t. I, p. 71, note).

415 Mot omis *S*.

416 Le passage à partir de maesta est remplacé par a discipulorum oculis evanuit *B*.

417 Labente *SB*.

418 veniens *SB*.

419 Hastehinco *S* || Hastehynco *B*.

420 piraturam *B*.

421 exercentes *B*.

422 pene *B*.

423 Guoernanus *S* || Gorennanus ou Gorennavus *B*.

424 Quibus Ludovicum *B*.

425 necnon *SB*.

426 Comme en *S* et *B*, le nom est transcrit Gras, avec, au-dessus de ra, un tilde. La même abréviation est employée pour gratia au f° 1 r°. On est tenté d'identifier ce *Gratias* avec *Oratius, episcopus Cornugalliae*, «Oratius, évêque de Cornouaille», témoin du privilège délivré, en 990, par le duc Conan Ier en faveur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (Dom H. MORICE, *op. cit.*, col. 351).

427 suosque *SB*.

Trecorensi applicuit valli, ubi magni monasterii parietes sylvestribus scilicet volutabrum[428] suibus, partim haedera intexti patebant, partim vepribus et virgultis diruti subjacebant. Quibus extirpatis reaedificare coepit ecclesiam, peractos quoque[429] mirae altitudinis parietes lignea sequitur fabrica. Cujus artifex Goederus[430] nomine jam[431] positis stans trabibus cum nectendis[432], intenderet laquearibus[433] incaute gressum mutans[434] certae deputatus morti labitur. Quod videntes qui aderant miserabili voce[435] unanimiter clamant[436] : «Sanctissime pater Tugduale si nox coeptum[437] opus tibi sedet perficere nostri mise(ra)tus cadentem excipe.» Mox mirum in modum pendente deorsum capite per inane ruens erigitur sensim decidens ac si alarum remigio sustentaretur super pavimentum illaesus sistitur. Unde quis dubitet invocati meritis exigentibus[438] patroni angelicam virtutem cadentem erexisse et ad terram incolumen deduxisse ?[439] Deum itaque[440] laudans coeptum repetiit[441] opus, pluresque postea, ut perhibent qui eum viderunt, vixit annos (31) Cum autem provincia jam celebris habitatoribus habebatur, omnis aetas uterque sexus ad episcopalem sedem in Pentecostem catervatim ruunt ut pote sancti spiritus dono fruituri. Affines ergo[442] parrochiani[443] ad marinum[444] inter fluvium Trecorensi valli a septemtrionali plaga subjacens descendunt transfretaturi. Quorum pars jam transvecta sequentem praestolatur multitudinem. Verumtamen desiderium praeponentes (**Ms. f° 9 v°**) periculo certatim intrant, ac impari onere[445] implent naviculam, quae cum ab utraque pene aequaliter distaret ripa cum immoderato pondere descendit ad ima. Patronum cujus basilicam petebant clamantium ora clausit citius dicto superveniens[446] unda miserabilis clamor utrinque pulsat caelum, dolori competentia[447] sanctumque resonans Tugdualum : «Pater, inquiunt, site[448] (*sic*) in tuo obsequio periclitantium miserere. Tibi devotos eripe mortis faucibus, ne de fidelium interitu gaudeat inimicus[449].» O magna Dei pietas, o mira clementia[450], fidelis ad succurrendum invocatur servus pius ad miserandum deducitur dominus. Videres quos utriusque sexus marina[451] sorbuerat vorago sensim emergere, emersos sanctissimum confessorem vociferando ad littus famulantibus undis properare. (32) Quibus tamen recensitis adolescens[452] deesse dignoscitur, cujus interitus nobilitasque a quarta diei ad nonam fere horam satis plangitur ; corpus[453] per undas casso labore nihilominus quaeritur ; tandem retrogradum mare patefecit, quo[454] cadaver[455] jacebat exanime. Quod impositum feretro ad ecclesiam ferunt, et ante sanctum altare lamentantes deponunt . Barbara plebs expetitum[456]

---

428 Omission des deux derniers mots *S.*

429 peractosque *B.*

430 *Id. B* || Guoderus *S.*

431 dum jam *SB.*

432 connectendis *SB.*

433 laquearibus intenderet *S.*

434 nutans *SB.*

435 Omission des deux derniers mots *B.*

436 conclamant *S.*

437 nos inceptum *SB.*

438 Mot omis *S.*

439 Phrase omise *B.*

440 deumque laudans *B.*

441 repetit *SB.*

442 Mot remplacé par et *B.*

443 parrochianum *S.*

444 Omission des deux derniers mots *S.*

445 *Id. B* || honore *S.*

446 *Id. B* || miserabilis *S.*

447 competens *S* || Deux derniers mots omis *B.*

448 sancte *S.*

449 Phrase omise *B.*

450 Trois derniers mots omis *B.*

451 Mot omis *B.*

452 adolescens quidam *SB.*

453 corpusque *SB.*

454 quod *B.*

455 corpus *S.*

456 *Id. B* || expeditum *S.*

patronum conviciis lacessit[457], Scotigenam despective[458] reumque homicidii vocat, nec minus[459] amplius se veneraturam negat, nisi recepto vivo[460] quem defunctum detulerat. Dum plebs bacchatur[461] talia, quidam clericorum saepedicti sancti reliquiis defuncti signat[462] ora. Ad quarum tactum adolescens surgit a feretro, et quo indecenter tumebat, evacuatur s...[463] (*sic*). Delatus ad tribunal judicis quid audierit narrat, quove patrono sit vitae redditus declarat. Cujus inopina resurrectio nonnullis confert laetitiam novitasque[464] miraculi omnibus qui aderant lachrymarum copiam. Antiqua recolitur historia, qua mortuum suscitasse prophetae narrantur ossa[465].

(33) Non etiam[466] minus dignum celebri memoria occurrit inserendum lectioni. Descendentes pueri a studio per vallem Trecorensi ecclesiae subjacentem[467] quae Albini dicitur, secus praedictum maris sinum gradiebantur, ad propria die sabbati ut moris est scholaribus remeantes, cumque inter se sermocinarentur, novissimis[468] qui prae nimia pulchritudine Guenegalle[469] vocatur, medio sermone[470] subito siluit, nec interpellantibus respondit, nec respicientibus comparuit, quo monstro perterriti, vallem littusque lustrant oculorum acie, amissumque flebili sequuntur clamore, sanctumque[471] cum magno ejulatu invocantes Tugdualum : «Redde nobis, inquiunt, mitissime (**Ms. f° 10 r°**) Christi confessor itineris socium.» Ab his puer de sub aqua egreditur serica dextrum pedem ligatur[472] zona : et quid sibi acciderit a sociis requiritur pallens[473] ac tremens : «Mulieres, inquit, marinae sub pelagi salebras longius trahentes me rapuere, subductus tamen vocem clamantium et preces audiebam ejulantium ; occurens ergo[474] vir admodum venerandus, pontificalibus ornamentus decoratus me potenter eripuit, ac per aquas in modum arcus sinuatas littus usque deduxit. Fugientibus ergo nymphis praedictum praesulem una earum suam[475] oblita est solvere cingulam[476], quod nobis nostrae rapinae restat argumentum.» O incomparabilis meriti sanctum qui mira operari non desistit post sepulchrum, nunc defunctum vitae reddit, nunc maligno praedoni vivum eripuit[477]. O puerum, inquam[478], felicem qui licet ad horam a daemone lusum, a tanto tamen nuntio ereptum[479] conscientiam[480] lavans, dominicoque corpori communicans, revertente anno eodem[481] die quo daemon eum luserat[482] exuit hominem.

(34) Non multo post magnae auctoritatis episcopus Martinus[483] nomine dioecesim ex more visitans ad Pagum Castelli[484] devenit. In parrochia vero que Innan[485] dicitur a quodam

---

457 lacessatum *B.*
458 despectius *B.*
459 nec minus illum *SB.*
460 nisi vivo recepto juvene *B.*
461 baccatur plebs *S.*
462 signavit *B.*
463 salo *SB.*
464 novitas *S.*
465 Phrase omise *B.*
466 Mot remplacé par enim *B.*
467 subjectam *B.*
468 novissimus *SB.*
469 Guengal *S* || Guengralch *B.*
470 intercepto sermone *SB.*
471 et sanctus *B.*
472 ligatus *S.*
473 pavens *B.*
474 ergo igitur *S.*
475 Mot omis *B.*
476 *Id. B* || zonam *S.*
477 eripit *S* || Phrase omise *B.*
478 Mot omis *B.*
479 ereptum nuntio *S* || inimico *B.*
480 confessione conscientiam *SB.*
481 eo *S.*
482 illuserat *B.*
483 Martinus episcopus *B.*
484 *Id.* B || castaelli *S.*
485 Innau *S* || yernau ou iuuau *B.*

nobili Brinliguer[486] nomine hospitaturus recipitur. Procurante igitur familia condignos tanto hospiti apparatus largissimo foco serenatur[487] domus[488] ; quae licet admodum spatiosa frequenti tamen arctatur conviva[489]. Remotis vero mensis affatu fruebantur sui[490] praesulis. Tandem curiositatis causa inter alios propinat matrona ; cui stanti dum praesul innueret[491], crebra e culmine cadens favilla laedit vestimentum, et quod tenebat[492] inficit peplum[493]. Suspiciens ergo incensam domum videt, sed pro hospitis reverentia damnum reticet, at ubi furens incendium neminem latuit, alii tremere[494], alii fugam accelerare, alii supellectilem rapere : de domo enim jam magna parte[495] cremata nulla habebatur cura. Praesul itaque silentium manu indicens[496] securitatem monet : deinque[497] sanctissimi Tugduali reliquiis, quas secum curationis causa infirmantium ferebat, signans aquam, sanctamque invocans Trinitatem contra incendium spargit. Qua[498] etiam ad trabes perveniente jam victor per aera volvens flammarum globos[499] extinguitur ignis, ac si maximi[500] perfunderetur impetu fluminis[501].

VI Traduction de la vie de st Tugdual, trouvée dans les archives de l'évêché de Tréguier en 1791[502]

Tirée d'un légendaire de l'église de Crépy, en Valois. On dit qu'il fut pape sous le nom de Léon Britigense, et qu'il fut averti par un ange de retourner à son premier évêché, qu'il monta un cheval blanc, sur lequel dans une nuit il arriva dans le lieu où est actuellement la chapelle de St Michel, près Tréguier.

(f° 1 r°) Saint Tugdual naquit en Angleterre[503] de parents d'extraction royale. Il s'adonna dès l'enfance à l'étude des lettres, par l'inspiration du Saint Esprit, qui prévoyait qu'il serait un jour pour lui un vase d'élection. Bientôt il surpassa ses camarades par son application et ses dispositions naturelles. Il fit tant de progrès dans les sciences qu'il s'attira le respect des plus grands docteurs. Il ne s'en énorgueillit point, comme le font d'ordinaire les gens de sa naissance. Mêlé parmi les enfants de son âge, il ne prononçait aucune parole, il ne faisait aucune action qui sentit la jeunesse[504]. Au contraire, plus il croissait, plus il se montrait religieux observateur des lois divines, et plus il s'attirait l'admiration de ceux qui aimaient à s'entretenir du vrai[505] dieu et du bonheur éternel.

---

486 Blinliguet *S* || Brenliguet *B*.

487 *Id. B* || Mot omis *S*.

488 apparatur domus *SB*.

489 *Id. B* || igne *S*.

490 sui utebantur *SB*.

491 *Id. S* || biberet *B*.

492 Mot omis *S*.

493 poculum *SB*.

494 Deux derniers mots omis *B*.

495 magna ex parte *S*.

496 manu silentium indicens *SB*.

497 dein *S* || deinde *B*.

498 Qua non *S* || Qua vero non *B*.

499 Omission des deux derniers mots *S*.

500 maximo *B*.

501 Comme dans le manuscrit des Blancs-Manteaux, il manque à notre version l'*explicit* donné par le ms. 5279 : *Explicit de miraculis sancti Tutguali, post obitum ejus* (éd. A. de La Borderie, p. 117).

502 Nous avons reproduit fidèlement le manuscrit de cette traduction, notoirement fautive, il faut le souligner, en indiquant en note les principales divergences et erreurs qu'elle présente.

503 *Majoris Britanniae*.

504 *puerile* «l'enfance»

505 *verum* répond à *non solum*.

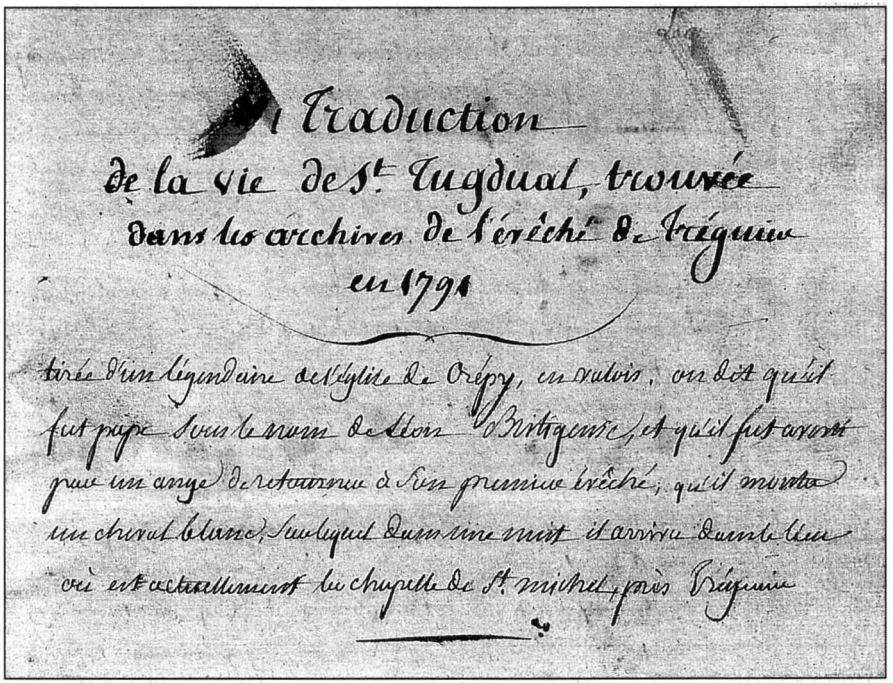
Traduction
de la vie de St. Tugdual, trouvée
dans les archives de l'évêché de Tréguier
en 1791

tirée d'un légendaire de l'église de Crépy, en valois, on dit qu'il
fut pape sous le nom de Léon Britigense, et qu'il fut averti
par un ange de retourner à son premier évêché; qu'il monta
un cheval blanc, sur lequel dans une nuit il arriva dans le lieu
où est actuellement la chapelle de St. michel, près Tréguier

Parvenu à l'âge viril, et ayant perdu son père qui lui laissa une fortune assez considérable, il conserva la pureté du corps, malgré la force de son tempérament et ses richesses, et prit certains ordres sacrés. Tantôt il fréquentait les églises avec la plus grande assiduité, tantôt il s'approchait de la table sainte avec humilité. Peu inquiet du lendemain, il distribuait aux pauvres, suivant leurs besoins tout ce qui lui tombait sous la main. Pardonnant les injures, nourrissant ceux qui avaient faim, vêtissant ceux qui étaient nuds, protégeant les opprimés, recueillant ceux qui n'avaient point d'asile, consolant les affligés, il se préparait des biens éternels par les choses périssables, il échangeait la terre contre le ciel.

Plus avancé en âge et ayant pris l'habitude d'une vie sainte[506], il remplit le vœu qu'il avait fait de se retirer du monde, tant pour éviter l'éclat de sa réputation qui commençait à s'étendre que pour s'entretenir plus familièrement avec dieu, éloigné du tumulte du siècle. L'ennemi lui tendit plusieurs pièges dans sa retraite. Pour les éviter, il mena une vie assez dure pendant quelque temps, ne mangeant tantôt que du pain sec ordinaire et ne buvant que de breuvages communs ; tantôt il ne buvait que de l'eau claire, et jeûnait pendant quelques jours[507], et cependant ayant l'esprit peu rassuré[508], il ne discontinuait point de chanter jour et nuit les louanges de son créateur.

506 *eremum concupivit* «il désira le désert».

507 La traduction de la phrase est fautive, le texte indiquant que le saint sustentait son corps affaibli par les veilles en se nourrissant certains jours de pain sec et d'un breuvage ordinaire, d'autres jours de racines crues d'herbes et d'arbustes.

508 «Et pourtant, dit le texte, son esprit n'était pas établi sur une pierre solide.»

Saint Tugdual naquit en Angleterre de parents d'extraction royale. il s'adonna dès l'enfance à l'étude des lettres, par l'inspiration du saint esprit, qui prévoyait qu'il serait un jour pour lui un vase d'élection. Bientôt il surpassa ses camarades par son application et ses dispositions naturelles. il fit tant de progrès dans les sciences qu'il s'attira le respect des plus grands docteurs. il ne s'en écrira qu'il lit point, comme le font d'ordinaire les gens de sa naissance. mêlé parmi les enfans de son âge, ~~ses paroles et ses actions~~ il ne prononçait aucune parole, il ne faisait aucune action qui sentît la jeunesse. au contraire plus il croissait, plus il se montrait religieux observateur des lois divines, et plus il s'attirait l'admiration de ceux qui aimaient à s'entretenir du vrai dieu et du bonheur éternel.

Parvenu à l'âge viril, et ayant perdu son père qui lui laissa une fortune assez considérable, il conserva la pureté du corps, malgré la force de son tempérament et ses richesses, et prit certains ordres sacrés. tantôt il fréquentait les églises avec la plus grande assiduité, tantôt il s'approchait de la table sainte avec humilité. peu inquiet du lendemain il distribuait aux pauvres, suivant leurs besoins, tout ce qui lui tombait sous la main. pardonnant les injures, nourrissant ceux qui avaient faim, vêtissant ceux qui étaient nuds, protégeant les opprimés, recueillant ceux qui n'avaient point d'asile, consolant les affligés, il se préparait des biens éternels pour les choses périssable, il échangeait la terre contre le ciel.

plus avancé en âge, et ayant pris l'habitude d'une vie sainte, il remplit le vœu qu'il avait fait de se retirer du monde, tant pour éviter l'éclat de sa réputation qui commençait à s'étendre, que pour s'entretenir plus familièrement avec dieu, éloigné du tumulte du siècle. l'ennemi lui tendit plusieurs pièges dans sa retraite. pour les éviter, il mena une vie assez dure pendant quelque temps, ne mangeant "tantôt" que du pain sec ordinaire et ne buvant que de breuvages communs; tantôt il ne buvait que de l'eau claire, et jeûnait pendant quelques jours, et cependant ayant l'esprit peu rassuré, il ne discontinuait point de chanter jour et nuit les louanges de son créateur.

(f° 1 v°) Aussitôt que la vertu du saint personnage fut connue dans les environs, on venait le trouver de toute part non pas tant pour les infirmités du corps que pour obtenir les remèdes spirituels. Plein de l'esprit saint, il répandait autour de lui la semence de la vie éternelle, il réprimait les jouissances passagères de cette vie terrestre, il promettait des couronnes triomphales suivant le mérite de chacun ; en invoquant la sainte trinité, il imposait les mains aux malades ; plusieurs s'en retournaient remplis de la grâce divine.

Enfin ayant pris[509] l'ordre de prêtrise, il devint le père spirituel de plusieurs[510] moines auxquels ses paroles et son exemple avaient fait fuir les délices du siècle. Il paraissait plutôt être leur serviteur que leur chef[511]. Il ne leur imposait point d'autres travaux que ceux qu'il exécutait lui-même ; mais ils se nourrissaient de mets plus succulents et leurs vêtements étaient plus recherchés. C'est pourquoi le saint homme avait en horreur la mollesse de cette vie, et tandis qu'il admirait la beauté de la nature[512], à peine discontinuait-il de prier pendant l'exercice de ses fonctions, même lorsque le sommeil s'emparait de ses membres.

Un certain jour après matines, temps où les moines se livraient au sommeil, suivant leur coutume[513], un ange[514] lui apparut en songe, et lui dit : «Tugdual, habitant de l'Angleterre, hâte-toi de te rendre en Bretagne[515], ainsi l'ordonne le seigneur.» Eveillé par cette voix et réfléchissant sur cette vision, il descendit sur le champ à l'église pour prier avec plus de ferveur et pour demander que, si l'ordre de dieu était urgent, il lui plût de le renouveler. Le lendemain et le surlendemain le messager céleste lui apparut et blâma sa nonchalance. Il ajoûta des menaces, s'il n'obéissait point de suite à l'ordre de Dieu. Tugdual réunit sur le champ ses compagnons, leur rapporte sa vision et leur déclare qu'il se dispose à partir au plutôt (*sic*). A ce rapport les religieux accablés d'une douleur inexprimable se prosternent à ses pieds, le priant avec larmes de ne pas quitter ses enfans et de ne pas priver de la nourriture céleste le troupeau qui lui a été confié. Le saint, touché de leurs lamentations, leur dit : «ce n'est pas moi qui vous abandonne ; je ne fais que suivre les ordres de Dieu. C'est pourquoi si votre piété[516] est solide partons ensemble et ayons confiance en Jésus-Christ qui nous protège partout et suivons sa voix.» Aussitôt la tristesse se change en joie, les gémissements en allégresse et en applaudissements , et chacun à l'envie fait les préparatifs du départ. Soixante-douze religieux et trois pieuses femmes[517] suivent saint Tugdual au port voisin, nommé Compotens.

(f° 2 r°) L'une de ces femmes s'appelait Pompeia, sa mère, qui après la mort de son fils[518] se fit religieuse, elle était sœur du comte Riwald[519], qui, parti[520] du même pays, régna en Armorique, et dont le fils Derocus gouvernait alors cette province. La seconde était la bienheureuse Seva, fille de Pompeia et sœur de saint Tugdual, qui, dès sa jeunesse, avait consacré à Dieu sa virginité, et la troisième était la veuve Maheleu[521], qui consacrée à Dieu, lavait les linges de chambre des reli-

---

509 «Ensuite ayant reçu», dit le texte.

510 *multorum* «de très nombreux».

511 *magister* «maître».

512 Le traducteur interprète assez librement la référence biblique à Lia et Rachel.

513 Le texte dit que le saint s'abandonna au sommeil, selon la coutume des moines.

514 *Angelus Domini.*

515 Le texte oppose la *Britannia major* à la *minor.*

516 Notre texte dit *nostra mens*, le ms. 5279 *vestra mens.*

517 Le texte parle de *salvatoris discipulorum* et de *religiosae foeminae.*

518 *post viri obitum* «après la mort de son mari».

519 Influencé par Albert Le Grand, le traducteur a rajouté au-dessus de *Riwald, Rivalon.*

520 *olim* «autrefois».

521 Après trois tentatives pour transcrire le nom, le traducteur a choisi cette forme, utilisée aussi par la copie des Blancs-Manteaux et par dom Lobineau.

gieux[522] et s'appliquait continuellement au jeûne et à la prière. Parvenu (*sic*) au port, ils y trouvent un navire tout équipé, monté par des jeunes gens d'une figure merveilleuse, tout prêts à mettre à la voile. Après avoir reçu le salut de saint Tugdual, «courage, lui dirent-ils, serviteur de Dieu, entrez avec vos compagnons : si nous ne vous avions pas attendu, il y a longtemps que nous serions en Armorique[523].» Ils entrèrent donc dans le navire, qui sillonant (*sic*) les flots par un vent favorable, aborde à trois heures du lendemain matin[524] à une paroisse de la petite Bretagne nommée Magoüe, située dans la forêt, de la dépendance des Ocismiens[525], les voyageurs ayant passé le reste du jour et la nuit suivante à louer Dieu[526]. Mais le navire ni les jeunes gens qui l'avaient gouverné, ne parurent plus dans le pays : qui peut douter après cela que des anges n'ayent prêté leur service à saint Tugdual et à ses disciples.

Le serviteur de Dieu ayant abordé enfin à la terre désirée et s'étant informé du nom du seigneur du pays, il s'avança avec peu des siens vers la ville Ocismium[527] où il demeurait, pour lui demander la concession, par charité, d'un lieu pour y bâtir un oratoire, où lui et les serviteurs de Dieu sous sa conduite pussent se livrer à la prière. A la porte par laquelle il devait entrer en ville, était couché un malheureux , dont les os perçaient la peau et qui demandait l'aumône aux passants. De longues infirmités lui avaient exténué le corps, et l'empêchaient de marcher[528]. Ayant remarqué saint Tugdual, il le poursuit avec des clameurs importunes pour lui demander quelque chose. Le saint[529] compâtissant à ses afflictions, se résout à lui accorder sa demande et à lui donner une santé inespérée ; car en lui donnant l'aumône, il lui procura l'usage de ses membres perdus depuis longtemps : quelle est grande la charité de ce saint personnage, qui ne se contente pas d'accorder une seule faveur, mais qui en accorde deux singulières. O excès de pitié, qui (**f° 2 v°**) ne se contante (*sic*) pas de soulager la misère présente mais qui apporte le remède aux infirmités. O importunité bien placée d'un malheureux qui en présentant la main pour demander, reçoit un présent inespéré, le soulagement à sa misère, et le remède à ses infirmités.

Ce malheureux devance le cortège d'un pas précipité, étonne ceux qui le connaissaient, et rend témoignage de l'arrivée du saint[530]. Il arriva par là qu'il obtint facilement sa demande et fut reçu honorablement non seulement par le principes[531], mais encore par les principaux habitans de la cité et par la foule du peuple. Le saint esprit parlait par sa bouche et la grâce divine se manifestait par ses actions. L'église fut donc bâtie dans le terrain concédé, église qui jusqu'à nos jours s'appelle encore Lanpabu[532]. Le saint homme y demeura quelque temps avec ses religieux et se rendit célèbre par ses vertus et ses nombreux miracles, qui ne nous donne pas le temps[533] de les énumérer tous, empressé que nous sommes d'en raconter de nouveaux.

De ce lieu, saint Tugdual avec ses religieux parcourut presque toute la province[534], annonçant la parole de Dieu et augmentant sa

---

522 Le traducteur n'a pas respecté l'ordre de la phrase.

523 *Minori Britannia.*

524 *Hora tertia* désigne la «troisième heure», l'heure de tierce, soit neuf heures du matin.

525 Outre que le texte donne *magoer*, il n'y est pas question de «forêt» mais de *pagus* «pays».

526 Le membre de phrase qui précède a été déplacé.

527 *ad possessorem Ocisini manentem.*

528 Cette phrase fait, dans le texte, partie de la précédente, où elle s'insère après «un malheureux».

529 Il est désigné dans le texte, non comme *sanctus*, mais comme *mitissimus Christi famulus.*

530 *adventus tanti viri.*

531 Le mot est à imputer à une négligence du traducteur.

532 *Laupabu, ab incolis.*

533 «Que notre humble personne n'est pas à même de divulguer».

534 *per omnes fere Armoricae regionis provincias.*

célébrité par les miracles que le seigneur daigna faire à sa prière. Les infirmes pour obtenir la guérison de leurs maux affluaient de toutes parts ; ils l'attendaient non seulement dans les villes et bourgs, mais même sur les chemins[535]. Aucun ne retournait dans ses foyers sans être secouru. Après avoir invoqué la sainte trinité, il rendait la vue aux aveugles, l'ouie aux sourds, le marcher aux boiteux, l'usage des membres aux paralitiques (*sic*) ; il guérissait les lépreux, et chassait les démons. Les grands de l'Armorique[536] éclairés par le flambeau de la foi et frappés des miracles innombrables de ce zélé soldat de Jésus-Christ, lui donnèrent en aumône une quantité prodigieuse de domaines. Si quelqu'un est désireux de connaître les noms de ces bienfaits et des témoins de ses miracles, qu'il lise l'ouvrage de saint Leouannan[537], son disciple. Bientôt il fit bâtir sur ces domaines des communautés où il mit des saints religieux, de sorte que l'on trouve peu de paroisses depuis la partie occidentale du pays, à laquelle il s'était appliqué, jusqu'à la partie orientale, où il n'y avait point de disciples de saint Tugdual.

Enfin par l'ordre de Dieu, il se rendit à la vallée de Tréguier, où il bâtit un grand monastère, où plusieurs[538] renonçant aux plaisirs du monde, et s'adonnant aux charmes d'une sainte vie, (**f° 3 r°**) embrassèrent la règle d'un si grand maître. Depuis la ruine de la cité de Lexobie, le siège de l'évêché y a été transféré et y existe jusqu'à présent.

A un mille tout au plus du lieu où était bâti ce grand monastère, il y avait une caverne dans laquelle il existait un serpent horrible[539], dont le souffle mortel corrompait l'air. Il exerçait ses ravages sur les hommes et sur les animaux. Quand la faim le faisait sortir de sa retraite, rien n'était à l'abri de sa rage. Les voisins[540], frappés de terreur, faisaient souvent des plaintes inutiles, demeuraient dans l'oisiveté et refusaient d'aller à l'ouvrage, tandis que le monstre les menaçaient de si près. Le saint en ayant été informé, réunit ses religieux, se met en prière, célèbre la sainte messe, communie avec deux de ses frères, et s'avance vers la caverne avec quelques autres d'une foi solide ? Décoré de l'étole et tenant un crucifixcis (*sic*) à main[541], il entre avec intrépidité, tandis que les frères priaient au loin, attendant l'issue de son action, et l'on peut dire avec vérité qu'il sauta dans la caverne comme un lion. Sans perdre de temps, il jette son étole au cou du serpent et lui ordonne de le suivre, sans nuire à personne. Que dis-je[542] ? Le monstre[543] obéit aussitôt à ses ordres ; il le suit en rampant jusqu'à la pointe d'un rocher voisin et se précipite dans la mer qui était dessous. Depuis ce temps, le monstre a disparu ; son cadavre même n'a pas été trouvé.

Vers le même temps, Lexobie perdit son prélat. Le clergé et le peuple le regrettèrent amèrement. Ils portaient la même vénération à saint Tugdual, et le trouvèrent propre à remplir une si éminente dignité. Le saint la refusa et ne voulut pas quitter son monastère. Mais par une providence divine et par l'avis du chapître (*sic*) et des premiers de la ville[544], on députa vers Childébert (*sic*), roi de France, douze frères d'un grand mérite accompagné (*sic*) du saint. Saint Albin, homme d'une grande réputation et de mœurs pures, était alors évêque d'Angers[545]. Il vint au-devant du

---

535 *in triviis* «dans les carrefours».

536 *minoris Britanniae potentes.*

537 Au-dessus, d'une écriture différente : *Loëvan.*

538 *multi.*

539 *perniciosissimus draco* et non *serpens.*

540 *operi insistentes.*

541 *vexillum sanctae crucis manu tenens.*

542 *Quid plura ?* «Que dire de plus ?»

543 *nefandus vermis.*

544 *ut fratrum nobiliumque virorum patriae consilio.*

545 Le texte ne parle pas d'*episcopus*, mais use d'une périphrase : *qui supra dominicum gregem pastorales ibidem exercebat excubias.*

saint abbé, hors de la ville. Après s'être salués et embrassés, saint Albin le conduisit dans son palais et lui donna l'hospitalité[546]. Il ne se lassait pas d'admirer la frugalité de son hôte, la prudence de sa conversation, l'efficacité de ses actions. Il se faisait une fête de l'accompagner dans son voyage, et le lui demanda comme une grâce, car il se réjouissait de pouvoir rendre (f° 3 v°) témoignage au roi de la grande piété et des rares vertus de saint Tugdual[547], dont il était l'ami. O ineffable décret de la providence ! Ces deux grandes lumières s'associent et saint Albin lui-même reçoit un nouvel éclat du compagnon de son voyage[548]. Ces deux grands personnages sont comme des olliviers (*sic*), dont le suc délicieux fortifie les cœurs malades et guérit les plaies les plus invétérées[549].

Arrivés enfin à Paris, ils se virent apporter le corps du fils d'un noble, décédé depuis que(lque) temps[550]. Le clergé le précédait avec apparat en psalmodiant et avec des cierges. Le peuple de la cité presqu'en entier suivait le cercueil en poussant des gémissements. Ce chant funèbre et ces lamentations touchèrent le prélat : «je vois bien, dit-il à son compagnon[551], je vois bien que Dieu est votre guide, un ange vous accompagne. Le doigt de Dieu[552] se voit dans vos actions. C'est maintenant le temps de prier pour combler de joie ceux qui pleurent. C'est à présent qu'il faut recourir aux prières accoutumées pour défier (?) les fidèles par des résurrections[553].» Saint Tugdual lui répondit : «vous êtes plus grand que moi puisque Dieu vous a élevé à l'épiscopat. Je ne suis que le plus petit des abbés. Que ne puis-je mériter que Dieu m'accorde les moindres faveurs. Faites donc ce que je désire[554] et je vous assisterai dans vos prières.» «Il n'en sera pas ainsi, répartit le prélat ; comme vous êtes le directeur de la route, il est juste que je vous obéisse comme à mon compagnon. C'est à vous de commander, j'obéirai à vos ordres, ne tardez point à saisir l'occasion qui se présente et qui fuit. Faites, faites de suite ce que le serviteur exige de son maître...[555]» Les deux saints descendent, les porteurs déposent la bière, persuadés qu'ils allaient recommander l'âme du défunt. Tugdual[556] s'approche de la bière, se met en oraison, ses genoux touchent la terre ; ses prières pénètrent le ciel. Ses larmes, en arrosant la poussière, rendent propice le soleil de la vraie lumière. Il prépare aux assistants une joie inespérée en offrant à Dieu le sujet de leur tristesse. Tout le monde admire l'efficacité[557]de son oraison et en attend l'effet. Le saint abbé se lève[558], et avec lui le jeune homme, comme revenant d'un profond sommeil. Alors les exclamations s'élève (*sic*) jusqu'au ciel[559]. On s'empresse de voir le ressuscité et l'auteur d'un si grand miracle[560]. Les gémissements se changent en applaudissements, les larmes font place à l'allégresse qui pénètre jusqu'au ciel.

(f° 4 r°) Qui pourrait exprimer avec quelle joie le jeune homme publiait les louanges du seigneur[561], avec quelle ferveur le peuple exaltait la puissance de Dieu ? Avec quelle vénération il se prosterna aux pieds du saint homme ? Combien la renommée fut prompte à préconiser ce miracle éclatant ?

---

546 « ... l'évêque emmena le pieux abbé avec lui pour lui donner l'hospitalité».

547 *illustrem virum.*

548 *ut alterum alterius claritate benignius illustraretur.*

549 *et perfectorum sanantur ulcera.*

550 Cette précision temporelle ne figure pas dans le texte.

551 *mitissimum sodalem.*

552 *dextrae digitus* «le doigt de la main droite».

553 *quo de corporum resurrectione certificentur fideles.*

554 *Fac ergo quidquid desiderat animus...*, dit le texte ; le ms. 5279 ajoute, à juste titre, *tuus.*

555 *Fac potius quod exigit securus de domini pietate.*

556 *pius Christi confessor Tugdualus.*

557 *prolixitatem* «la longueur».

558 Le texte ajoute *de pulvere* «de la poussière».

559 *sublimis clamor extollitur resuscitati.*

560 *resuscitantisque* (sic) *visendi studio undique concurritur.*

561 *Dei magnalia.*

Lorsque saint Tugdual entrait en ville, l'on porta à ses pieds[562] et l'on déposa au milieu de la rue, dans son lit, un homme d'une naissance illustre nommé Guénou[563], en présence de plusieurs personnes[564]. Une paralisie (*sic*) générale lui ôtait l'usage de tous ses membres et il se rendait insupportable à ses domestiques. On supplie le saint de lui rendre la santé, en ces termes : «notre père, notre père, l'éclat de vos œuvres annonce que vous êtes l'envoyé du ciel, vous qui avez ressuscité un mort, regardez aussi avec compassion ce malheureux ; délivrez-le des maux qui l'affligent.» Tugdual aussitôt eut recours à sa prière ordinaire, lui imposa les mains par l'invocation de la sainte trinité et lui rendit la santé. Le malade reprend l'usage de ses membres, se lève de son grabat, précède ses porteurs, glorifie le seigneur et rend des actions de grâce[565] à son serviteur après avoir obtenu sa guérison par l'intercession des assistans[566].

La célébrité de ses actions avait devancé saint Tugdual au palais du roi Childébert[567], qui, l'appellant par son interprète, au milieu de son pieux cortège[568], lui fit une réception honorable, l'embrassa et le fit s'asseoir près de lui. Pour plus grande preuve de sa sainteté, le saint esprit, sous la forme d'une colombe blanche[569], se reposa sur son épaule droite, en présence du roi et de toute sa cour. Le prince, éclairé par ce signe évident[570], lui demande avec empressement s'il est venu lui demander quelque grâce. «Je ne vous demande aucune faveur terrestre, lui répondit-il, ni aucune richesse. Ratifiez seulement, par le pouvoir dont vous êtes revêtu, ratifiez pour toujours les dons honnorables (*sic*) que m'ont faits par pure aumône, à moi et aux serviteurs de Dieu, mes compagnons, les princes et les autres seigneurs de la petite Bretagne.» Le roi ne se contenta pas de déférer à sa prière, mais il l'investit encore de la souveraineté civile et canonique[571] de toutes les paroisses et de tous les domaines qui lui avaient été donnés pour le service de Dieu.

Cependant, entrant dans le palais, les députés de Lexobie annoncent au roi la mort de leur prélat et demandent l'autorisation (f° 4 v°) de procéder à l'élection de son successeur, que dis-je, le conseil s'assemble et Tugdual est nommé évêque de Lexobie. Malgré sa répugnance et sa crainte de ne pouvoir supporter un si pesant fardeau, il reçoit la consécration à Paris. Le jour suivant qui était un dimanche, à peine la cérémonie est-elle terminée, qu'il[572] supplie le saint évêque de lui permettre d'offrir à Dieu le saint sacrifice de la messe pour ses péchés et de recevoir en quelque sorte les prémices de son épiscopat. Le roi et la reine, deux religieux et deux vierges apperçurent (*sic*) visiblement un ange[573] lui servir la messe et lui donner, après le canon, l'hostie sacrée fracturée. O preuve irrésistible de la sainteté de Tugdual, fidèle adorateur de la sainte trinité, attesté par le témoignage de trois individus de chaque sexe. Cet ange qui lui sert la messe prouve combien il est grand aux yeux des anges même.

Après la consécration[574], élevé en dignité, comblé de présents, il retourne à son troupeau, la joie dans le cœur. De là il se rend près de Lexobie[575], au coucher du soleil et s'arrête

---

562 *lectulo defertur.*

563 Le nom initialement transcrit a été barré et remplacé au-dessus par *Guénou*, forme utilisée aussi par Albert Le Grand.

564 *multis circunstantibus.*

565 Au-dessus : *des actions de.*

566 *pro quo vox aliena intercesserat.*

567 Le texte ne parle pas du palais, mais seulement du roi.

568 *sancto vallatum caetu.*

569 Le texte ajoute : *in niveae similitudinem.*

570 *quo etiam illustratus rex…*

571 *cum regali ac sacerdotali jure.*

572 Le texte parle du «roi».

573 *angelus Domini.*

574 *pontificali ergo decoratus infula.*

575 «… il se dirige vers Lexovium».

à la maison d'un seigneur non éloignée de la cité[576], pour y faire le lendemain son entrée solennelle et être installé[577] avec les honneurs accoutumés. Il s'apperçoit (*sic*) qu'il lui manque quelque chose, il regarde dans un coin de la maison et y voit, couché sur son lit, un homme malade depuis longtemps ; il était non seulement incapable de faire un pas, mais à peine pouvait-il respirer tant il était accablé sous le poids de son mal. Le saint prélat le prit pour un autre à cause de l'obscurité. Il lui ordonna de se rendre de suite à la ville et de lui apporter ce dont il avait besoin. Aussitôt cet homme se lève en pleine santé et s'empresse de se rendre en ville et apporte ce qu'on lui avait ordonné. Pour conserver la mémoire de ce miracle, le manoir[578] où il avait eu lieu s'appelle encore de nos jours Corrinau[579], mot composé du français et du breton, qui veut dire maison du porteur[580].

Tout entier à l'exercice de ses fonctions, le saint évêque nourrissait du pain céleste le troupeau qui lui était confié. Il ajoutait l'exemple aux saints préceptes. Il continua dans l'épiscopat les mêmes mœurs que dans le cloître. Ses vêtements avaient la même pauvreté, la sainteté de sa vie ne diminua point. Il passait souvent la nuit en oraison et jeûnait pour mortifier son corps. Empressé à donner l'hospitalité, il distribuait avec bonté des charités aux indigents, il soulageait les affligés, il prenait en main la défense de la veuve et de l'orphelin, il détestait les traits de la jalousie, (f° 5 r°), il détestait les violences intéressées[581] (?), il rejettait (*sic*) les présents des coupables, il s'opposait aux maltraitements des puissants. Ses charitables exhortations ne tendaient qu'à rappeller à l'amour de Dieu les personnes des deux sexes. Il raffermissait les âmes tièdes dans la foi par la sévérité de ses exhortations. Chaque âge avait sa nourriture. Il allaitait les petits[582], il distribuait une nourriture plus solide aux adultes. Il promettait des biens éternels à ceux qui abandonnaient la voie de l'erreur pour revenir à celle de la vérité et qui abandonnaient les frivolités du monde. Il menaçait des peines éternelles ceux qui s'écartaient de la justice et qui étaient incorrigibles dans leur méchanceté. Il abreuvait ceux-ci de fiel et comblait ceux-là de douceurs et de miel[583]. Tantôt il se servait de verges, tantôt il consolait avec la tendresse d'un père. Qui pourrait exprimer les vertus qu'il montra dans l'épiscopat ? La vie de l'homme est trop courte pour les énumérer. Cependant il ne faut pas les passer toutes sous silence.

Il visitait un jour, comme à son ordinaire, la paroisse de Lanmeur[584]. Il sortit de l'église après avoir fait sa prière, et s'assit avec quelques uns de ses frères sur le sommet d'une montaigne et se plaisait à examiner la beauté du site et un bras de mer qui passait au-dessus[585] (*sic*). Il vit venir de loin une femme enceinte[586], portant sur la tête un vaisseau plein d'eau et s'efforçant de gravir la montaigne avec une peine infinie. Arrivée hors d'haleine au sommet, elle déposa son fardeau et s'assit auprès pour reprendre ses forces. Tugdual, touché de ce travail excessif et journalier, lui demande si elle veut bien lui donner à boire de l'eau qu'elle a eu tant de peine à aller chercher. Ne pouvant répondre à

---

576 *ad cujusdam illustris viri domum haud procul a moenibus.*

577 *sede pontificali.*

578 *praedium.*

579 Le traducteur a respecté l'orthographe du manuscrit, Albert Le Grand n'ayant pas donné le nom.

580 *Curre bajularis.*

581 *violentam execrebatur rapinam.*

582 *infirmos.*

583 *mellis dulcedine.*

584 Le texte parle de *praedium quod Lanmerin vocatur. Lanmérin* a été barré et, au-dessus, d'une écriture différente, on lit *Lanmeur*. En marge : «albert le grand dit que c'est à Lanmeur.» Embarrassé par son identification, le dominicain précise, entre parenthèses, «qui n'estoit encore du ressort de Dol».

585 *subterlabentis.*

586 N'a pas été traduite l'indication : *a telluris Tetidisque confinio.*

cause de ses chagrins[587], elle fit signe à Mathurin qui était le chef de cette communauté[588], de présenter le vaisseau à son maître. Abrégeons : le prélat fait le signe de la croix sur la cruche, goûte l'eau, invoque le nom de la sainte trinité, il la vuide par trois effusions. A l'instant on vit sourdre dans l'endroit même une fontaine d'eau limpide, qui jusqu'à ce jour n'a cessé de couler, et que les chaleurs de la canicule ne tarissent point. Cette fontaine soulagea non seulement cette femme, mais encore tout le voisinage.

Vers le même temps, une calamité, inouie aux siècles antérieurs[589], désola le pays de Léon. L'esprit malin, sous la forme d'une chienne fauve, parcourrait (*sic*) la province. Son regard seul faisait enfler (**f° 5 v°**) ceux qui travaillaient[590] dans la campagne. Bientôt s'ensuivait un pus infect et une mort certaine. Cette bête cruelle s'approchait encore des maisons, regardait ceux qui les habitaient et leur faisait éprouver les mêmes effets. Lorsque l'on enterrait les morts, ceux qui prenaient ce soin, les uns mourraient en portant les cadavres, les autres auprès du tombeau, les autres en retournant chez eux, peu revoyaient leur foyer. La mort moissonnait enfin des maisonnées entières, alors les cadavres remplissaient les habitations ou devenaient la proie des bêtes féroces et des oiseaux qui eux-mêmes éprouvaient le même sort. Le bienheureux saint Paul occupait alors le siège épiscopal de Léon (oixinensem ecclesiam). Ce prélat d'une piété extraordinaire convoqua les évêques ses (?) voisins pour composer une prière[591] à laquelle se rendirent tous les habitans du diocèse, de tout âge et de tout sexe. Saint Tugdual présida à cette assemblée, comme jouissant d'une plus grande autorité. Après avoir célébré le saint sacrifice, il se plaça sur une colline[592] et fit une instruction au peuple. Ses paroles portèrent la joie dans tous les cœurs ; il chassa la maladie. L'on vit une nuée d'insectes[593] agitée par les vents se dissiper dans l'air et se perdre dans la mer voisine. Ce phénomène fut remarqué de tous les assistants, et depuis ce temps la peste ne fit plus aucune victime. Le peuple dans l'allégresse louait le seigneur et rendait grâces à saint Tugdual dont l'intercession et les mérites l'avaient arraché à la mort et, publiant les merveilles qu'il avaient (*sic*) opérées, chacun s'en retourna chez soi en paix. Depuis ce temps, la réputation du saint prélat se répandit au loin, de sorte que de toute part, on venait en foule vers lui pour obtenir sa guérison et personne ne s'en retournait sans soulagement.

L'esprit malin ne vit pas sans jalousie un mérite aussi éclatant. Il excita contre le saint certains impies[594], nommés Comore, préfet du roi de France, et Ruhule (*sic*) son complice, qui tendirent de telles embuches au saint prélat, qu'ils portèrent le peuple à la désobéissance, à la méchanceté et aux injures. Comme il délibérait sur les moyens de détourner les malheurs qui le menaçait, et visitant, à son ordinaire, les saints lieux de son diocèse, il arriva qu'un certain jour, après avoir passé en prière la majeure partie de la nuit, avec peu de ses religieux d'une piété édifiante[595], il demeura seul en oraison, les autres ayant été se coucher après matines. Ses prières étant finies, il sortit de l'église et examina la position du lieu ; il s'appuya contre le mur (?) **[f° 6 r°]** pour réchauffer ses membres à l'ardeur[596] du

---

587 *prae nimia spiritus anxietate.*

588 *qui eidem praerat coenobio.*

589 *priori saeculo* «au siècle précédent».

590 *laborantes seu vagantes.*

591 Outre que le texte cite Tugdual et Corentin, saint Paul ordonne, non une «prière», mais une «litanie».

592 *eminentiori colle.*

593 Ne sachant comment traduire la forme fautive *scandapilarum*, au lieu de *sandapilarum*, le traducteur, qui avait d'abord laissé un blanc, a fini par rajouter *d'insectes.*

594 *iniquos.*

595 Le texte dit qu'il fut hébergé *(in) quadam heremo*, avec un petit nombre de frères d'une sainteté exemplaire.

596 Le mot est inadéquat pour la chaleur d'un soleil matinal.

soleil en s'appuyant la tête sur les genoux et dormit d'un léger sommeil. Aussitôt un ange interrompit son sommeil et lui dit en breton : «Tugdual lit l'écriteau[597] que Dieu t'envoie.» Il s'éveille en sursaut et voit un écriteau[598] en lettres d'or et lit ces mots : «rends-toi de suite à Rome, hâte-toi, vas, Dieu te l'ordonne.» Enchanté de cette vision, il rentre dans l'église, sonne la cloche et réveille ses religieux, communie et leur dit adieu et part. Il abandonne le siège de Lexobie et laisse ses ouailles en pleurs. Pour conserver la mémoire de cet ordre de Dieu, ce lieu s'appelle Loharch jusqu'à nos jours, qui veut dire en français[599] lieu de l'écriteau.

En passant sur le territoire de...[600], il logea dans une paroisse appelée Cherin, où pour se défatiguer[601], il s'appuya contre une pierre, qui prit sous sa tête la mollesse de la cire. O providence ! Cette pierre, qui devait être un trésor précieux pour plusieurs, s'attacha tellement à la terre que dans la suite on fit des efforts inutiles pour la transporter dans l'église voisine à l'effet de servir d'autel ; elle revenait toujours au lieu d'où on l'avait prise. C'est pourquoi, après avoir tenu conseil, on construisit une chapelle sur cette pierre, dédiée au saint confesseur, dont l'intercession obtenait la guérison des maladies pour ceux qui la fréquentaient[602].

Arrivé à Rome, il passa la nuit dans l'église[603] de saint Pierre en prières et en oraisons. Le lendemain matin il assista aux funérailles du pape, qui cette nuit même venait de décéder. La cérémonie étant finie, le clergé et le peuple s'assembla (*sic*) pour demander à Dieu avec ferveur la grâce de leur désigner le digne chef de l'église universelle. Tandis que les genoux en terre, ils imploraient cette faveur, une colombe descendue du ciel désigna saint Tugdual comme le seul digne de cette éminente place. A la vue de ce signe céleste, les acclamations s'élèvent jusqu'au ciel. On se saisit du saint, occupé encore en sa prière, on le conduit malgré lui[604] devant l'autel, que dis-

je ?, ni son refus obstiné, ni la qualité d'étranger qu'il alléguait, rien ne put empêcher le peuple de l'élever sur le siège apostolique et de l'introniser. On lui donna le nom de Léon Britigènes, le peuple de l'Armorique[605] l'invoque particulièrement sous le nom de saint Pabu, mais improprement, car il change la **(f° 6 v°)** dernière syllabe de son nom, en voulant dire pape. Il ne nous appartient pas d'exprimer combien il illustra le saint siège pendant deux ans, combien il raffermit la foi catholique.

Cependant la vengeance divine accablait de divers fléaux la désobéissance et la méchanceté opiniâtre du peuple de Lexobie pendant l'absence de l'illustre prélat. La terre demeurée sans culture lui refusait la nourriture, les arbres ne donnaient aucun fruit[606]. Les mamelles des animaux se désséchaient et ne présentaient plus de lait à leurs petits. La stérilité régnait parmi les hommes et, pour surcroît de malheur, une peste horrible ravageait le pays. On recommanda un jeûne de trois jours pendant lesquels on ne cessa de répandre des torrents de larmes, de pousser des sanglots et d'implorer la clémence céleste. «Souverain père de toutes choses, disait-on, créateur de l'univers, qui gouvernez les créatures, Jésus-Christ, verbe du père, souveraine sagesse, divine majesté, image du très haut, homme né des entrailles d'une vierge sans

---

597 *lege cartam.*

598 *cartulam.*

599 *britannicum latine*, dit le texte.

600 Mot non lu, d'où un blanc dans le texte.

601 Le texte dit que ce fut en raison de la douleur croissante que lui causait une dent arrachée

602 La traduction abrège le texte : *quam variis obsessi languoribus divinum invocantes auxilium frequentant, amissamque salutem beato suffragante Tugdualo recuperant.*

603 Le mot *memoria* désigne le «tombeau» du saint.

604 *non sine injuria ductus.*

605 Le texte dit «les Bretons».

606 Le début de la phrase n'a pas été traduit : *Quibus* (pour *Quippe*) *his diebus quibus egregius pastor aberat.*

tache, esprit saint, consolateur des affligés, père de tout conseil, vrai dieu en trois personnes, égales en puissance et en vertu, écoutez nos gémissemens et nos plaintes, nous avouons nos fautes, pardonnez à ce peuple déjà trop coupable. Laissez-vous toucher par nos vœux, détournez les fléaux de votre colère, cessez de nous les faire sentir. N'avons-nous pas assez expié l'absence de celui que nous avons méprisé dans la prospérité ? de ce prélat qui nous présageait nos malheurs ? Quelle sera la fin de notre douleur et de notre calamité ? Nous souffrons des maux plus grands que la mort même : nos corps sont desséchés de maigreur, les os nous percent la peau, la terre se refuse à nos besoins, les fleurs à peine écloses se flétrissent, les fleuves se dessèchent. La joie qui régnait dans nos campagnes se tourne en tristesse. Si l'on échappe aux horreurs de la famine, l'on est assuré de périr par la contagion de l'air. Les troupeaux périssent par ce double fléau. L'on oublie le temps des plaisirs depuis l'absence du pasteur, de cet homme qui guérissait les blessures et les maladies par le toucher seul, nous éprouvons de si terribles fléaux. Son souffle divin chassait l'erreur, il nous désaltérait dans des sources d'eau pure. Où est caché ce prélat ? ne le reverrons-nous jamais ? Il nous apporterait la joie, il chasserait la maladie. Sa présence ferait fleurir nos campagnes, les arbres reprendraient leur fertilité, il réchaufferait la terre, la maladie cesserait ses ravages, nos épouses auraient le plaisir de se voir devenir mères, le lait coulerait de toutes parts. Ce dieu de miséricorde aurait pitié de nos misères. Le loup épargnerait nos bergeries, il se laisserait toucher par nos pleurs et nos gémissements. L'innocent et le coupable ne subiraient pas le même sort. Dieu de bonté, rends-nous notre pasteur et, avec lui, le soulagement de nos maux ou permets que nous mourions d'une mort plus douce». (f° 7 r°) Ces pleurs et ces lamentations furent écoutés du seigneur. L'invocation du suffrage des saints le rendit propice à leurs vœux. Un ange apparut au saint pontif (?) dès la première veille lorsqu'il s'appliquait à la prière et lui dit après l'avoir salué avec bonté : «Le peuple soumis autrefois à votre autorité est abandonné à ses erreurs et accablé de calamités. Il efface par ses pleurs la peine due à ses crimes. Il n'a cependant personne pour le soulager. Dieu touché par ses supplications, vous ordonne de vous rendre de suite à votre premier siège ; ne différez point d'exécuter cet ordre ; un si grand travail augmentera vos mérites.» «Si je dois, dit-il, être utile à mon troupeau dans ses égaremens, Dieu le sait ; que sa sainte volonté soit faite, et non la mienne.» Les portes du palais s'ouvrent, l'ange le précède par les places et les rues de la ville, il arrive enfin à la voie triomphale ; ils sortent des murs et parviennent au sommet d'une montagne appellée Mont de la joie, parce que de là on voit en partie la grandeur de la ville[607]. Là il trouve un cheval aussi blanc que la neige, qui se présente au saint prélat pour faire sa route. Aussitôt l'ange disparut. Saint Tugdual monte sur ce cheval qui le porte avec tant de précipitation et sans aucun (*sic*) fatigue au-dessus des forêts, des fleuves et des montagnes[608], qu'il se trouva au chant du coq sur les confins de Lexobie[609]. Les animaux célèbrent à leur manière l'arrivée du saint prélat. Lorsqu'il passait sur l'Isle Loi[610], un enfant muet depuis dix ans, recouvrit l'usage de la parole et appelant ses parents : «vous annoncerez, leur dit-il, l'arrivée de saint Tugdual, de ce saint homme que les soupirs et les lamentations du peuple appellent avec tant de ferveur.» Il dirigea sa route vers le grand monastère, distant de ce lieu de trois milles à peu près. La joie redouble, les portes de la maison s'ouvrent, on s'y porte pêle-mêle, on reconnaît le prélat au moment

607 *quia partim urbs excellentissima conspicitur.*

608 *tot nemorum indagines, tot montium vertices, tot fluminum voragines.*

609 Dans le texte, le passage qui précède appartient à la phrase suivante.

610 Appartenant au fief épiscopal des régaires, le lieu est qualifié par le texte de *praedium* «domaine».

où il passait le bras de mer et on le perd de vue dans un clin d'oeil. Des cris de joie se font entendre, on loue le seigneur, non pas tant de ce qui était arrivé à l'enfant, que de l'arrivée inattendue du saint évêque : arrivé au haut de la colline d'où l'on apperçoit le monastère, le coursier céleste s'arrête, comme ayant fini sa carrière. Le saint homme descend de cheval, qui, entouré d'une clarté éclatante, s'envole au ciel. La chapelle bâtie en ce lieu de toute antiquité, en l'honneur de saint Michel et de toutes les vertus célestes, a transmis à la postérité jusqu'à ce jour la mémoire d'un si grand miracle. O prélat incomparable par ses mérites, combien de fois le ciel ne vous avait pas manifesté son secours, ô pasteur précieux pour son troupeau , plein de la grâce de Dieu, dont le témoignage universel publie la sainteté[611] et dont l'arrivée est annoncée par un muet dès sa naissance...Les religieux, instruits par l'esprit saint de la venue de saint Tugdual, vont au-devant de lui et le reçoivent de cœur et d'affection comme désiré depuis longtemps.

Ce miracle fut suivi d'un autre aussi grand. Car personne n'ignora (f° 7 v°) bientôt l'arrivée du saint prélat dans un si grand diocèse[612], ce qui eut lieu ou par l'inspiration du saint esprit[613], ou par le bruit de sa renommée. On accourt de toute part comme si l'on eût été pressé par le ciel[614], on se prosterne en pleurant aux genoux de saint Tugdual et l'on en obtient le pardon de sa faute. Ensuite, il fut rétabli sur son siège primitif, à la satisfaction d'un peuple immense qui accourut à cette cérémonie et à la joie de son clergé. Après [que] cette cérémonie, qui fut faite en psalmodiant, eut enivré le peuple d'une joie divine, les horreurs de la peste[615] et de la stérilité de la terre disparurent. Ses prières rendirent la fécondité aux femmes et aux troupeaux. Les prairies, arrosées de la rosée céleste, se couvrirent de fleurs variées, les arbres de toutes espèces se courbent (*sic*) sous le poids des fruits. La paix de l'église se rétablit. Le peuple éprouve l'effet de ses largesses. Le saint prélat guérit les malades, chasse les démons, rend la santé aux lépreux et aux lunatiques d'une seule parole, il protège la veuve et l'orphelin. Chéri de Dieu et des hommes, il comble la mesure de ses jours. Sur le point de payer le tribut à la nature[616], il sentit les premières atteintes de la maladie dans le grand monastère du val de Tréguier. A la première nouvelle de cet événement, ses disciples se rendent auprès de lui, non seulement des lieux voisins, mais des régions les plus éloignées de l'Armorique, les uns par inspiration, les autres par les lugubres accents de la renommée ; il les exhorta et les consola de son mieux. Il leur prédit, non seulement le jour, mais l'heure de sa mort. A ces mots des accents lugubres se font entendre, les pleurs coulent de toutes parts[617]. Parmi les sanglots que la douleur arrachait, on entendit ces plaintes amères répétées plusieurs fois : «père tendre, est-ce ainsi que vous abandonnez votre troupeau, à qui confierez [vous] vos compagnons que vous avez retirés de leur terre natale pour le service dc Dieu ? Qui nous consolera dans notre exile (*sic*) ? Qui nous donnera la nourriture céleste ? Qui nous défendra de la rage et des pièges de l'ennemi ? Qui nous empêchera de devenir la proie des impies ? Père, père pieux[618], ayez pitié de nous, c'est à présent qu'il faut nous garantir des maux qui nous menacent ?». Le saint prélat[619] s'efforça de calmer leur douleur et leur adressa ces paroles de consolation : «Si vous vous réjouïssez de m'avoir pour compagnon dans ce monde,

611 *cujus sanctitati et bruta proferunt animalia testimonium.*

612 *neminem enim tantae diocesis finibus clausum.*

613 *aut somno prodente* n'a pas été traduit.

614 *ac si divino commonerentur oraculo.*

615 *imminentem cladem.*

616 «Sur le point de s'engager sur la route de toute chair humaine», dit le texte.

617 *devotusque grex consolari renuens acerrime lachrymatur.*

618 *Pater sancte.*

619 *mitissimus praesul.*

rejouïssez vous plutôt de me voir l'emporter[620] sur ses charmes que j'ai abhorrées (*sic*) comme des traits empoisonnés. J'ai accompli ma carrière, je vais en recevoir la récompense, mais pour vous consoler de ma perte, et pour que le vaisseau de l'église, agité par la tempête, ne se brise contre les rochers à défaut d'un pilote habile, ou ne se livre à des nouveautés[621], choisissez un de vous qui soit capable de supporter une si grande charge.» **(f° 8 r°)** Ses disciples insistent et lui demandent son avis sur cette affaire importante. «Mon avis est, dit-il, que vous mettiez à votre tête Ruillinus[622], homme d'une modestie à toute épreuve, de mœurs irréprochables, d'une science profonde, d'une charité bienfaisante et d'un âge respectable. Eloignez de vous tout esprit de jalousie, placez-le sur le siège épiscopal d'une voix unanime suivant Dieu.» Tous se rangèrent à son avis, comme si un ange en eut été l'auteur, excepté l'archidiacre Pergatus, qui briguait la dignité d'évêque, mais dont l'ambition fut cependant réduite au silence pour le moment. L'élection étant confirmée, saint Tugdual reçut la sainte Eucharistie, donna sa dernière bénédiction à ses religieux et rendit son âme à son créateur[623], la veille des Calendes de décembre[624], à l'aurore du dimanche. A cette heure, une odeur suave se fit sentir au loin et l'on entendit un concert mélodieux dans l'air, pour manifester les vertus de ce saint prélat et pour alléger la douleur des assistants.

Les religieux lui ôtèrent son cilice, lavèrent son saint corps[625] et l'embaumèrent, et le revêtirent des orments pontificaux. Après les funérailles, on[626] déposa ces restes précieux dans un tombeau près la porte orientale de l'église. Peu de temps après, on enterra à ses pieds Paulus et Machtronus, ses disciples. Plusieurs miracles attestèrent après sa mort qu'il était au nombre des saints[627].

Le siège pontifical ayant perdu un si grand évêque[628], Pergatus manifesta le désir qu'il avait caché jusque là de le remplacer. Pour y parvenir, il employa tous ses efforts. Il ne manqua pas de partisans et, pour déterminer les autres à le favoriser dans son dessein, il n'épargna ni prières, ni promesses. Il leur vantait la noblesse de son extraction et sa libéralité. Mais ceux qui avaient retenu les dernières paroles de saint Tugdual combattaient ses prétentions et soutenaient l'élection que Dieu avait inspirée. Ils s'appuyent sur la piété et sur l'excellence des mérites de Ruillinus et soutiennent qu'il est digne sans contredit de l'épiscopat. Cette dissidence d'opinions[629] troubla sans doute[630] la tranquillité de l'église. Pour y remédier, on convoqua les principaux du clergé et du peuple de la province et l'on se réunit dans l'église **(f° 8 v°)** cathédrale de Tréguier pendant l'octave de Pâques[631]. Après plusieurs discussions sans aucun résultat, saint Tugdual, pour mettre fin à la dissidence qui régnait parmi les évêques[632], apparut au milieu d'eux avec un visage serein et revêtu des ornements pontificaux. Il les salua avec bonté pour ne pas les épouvanter par sa présence. Il trouva peu de personnes disposées à chasser ces idées chimériques de phantômes (*sic*) et commença par blâmer la témérité inconsidérée de l'archidiacre : «quel est votre aveuglement, mon frère, lui dit-il ? Quelle

---

620 *gaudete potius de mundi triumphatore, quem ut hospes colui.*

621 *aut Scyllea fauce voretur.*

622 *pastorali cura dignum credo.*

623 *spiritum exhalavit.*

624 En marge : «le 30 nbre».

625 *sanctissimam vero glebam cum clausis palpebris cilicio eductam religiosissimi ejus discipuli abluerunt.*

626 *sanctum feretrum bajulantes.*

627 *sepultus vero terris caelo vivere plurimis probatur argumentis.*

628 *tanto sessore.*

629 *fratrum discordia.*

630 *non minime.*

631 *in octavis transitus* «dans l'octave de son décès», dit le texte.

632 Le texte ne parle pas d'«évêques».

ambition vous aveugle[633] ? Quelle est cette jalousie qui vous empoisonne votre cœur ? Quelle est votre aveugle confiance de prétendre l'emporter sur votre concurrent, vous que votre conduite en rend indigne ? Quelle est votre témérité de contrarier ainsi les desseins de la providence ? Car vous n'ignorez pas que nos suffrages ont désigné le futur évêque, et que nous avons rendu témoignage de la sainteté de ses mœurs ? Quelle est donc cette ardente passion qui s'empare de votre cœur ? Vous êtes dans l'erreur, mon frère ; désistez-vous de suite de vos vœux insensés.» Pergatus étonné et stupéfait, demande en tremblant le pardon de sa faute, la larme à l'œil. Si vous obéissez exactement aux ordres de celui que le ciel a désigné pour la direction de l'église, soyez assuré que vous obtiendrez et la rémission de votre faute et les dons de la grâce. Que faut-il de plus ? Le parti contraire à l'élection est couvert de honte. Il s'élève un cris (*sic*) vers le ciel et Ruillinus est élevé sur le siège au milieu de la joie du troupeau et aussitôt il est conduit à l'église métropolitaine[634] avec un appareil convenable pour recevoir la consécration. O prélat[635] incomparable, ô pasteur vigilant, il ne se contente pas de conduire son troupeau pendant la vie, il ne permet pas encore qu'il s'écarte du sentier de la vérité après sa mort. O confesseur digne de tout éloge qui réconcilie son église de son tombeau et dans un temps où la colère divine se fait sentir. Après la pacification du troupeau, saint Tugdual, abandonnant ses disciples dans la tristesse, disparut à leurs yeux par un effet de la puissance divine et s'envola au ciel[636].

Une multitude innombrable de barbares[637] vinrent des îles d'outre mer, sous la conduite de Hasteing, leur chef, pour exercer la piraterie dans l'Armorique ; la plupart des habitants furent les (f° 9 r°) victimes de cette incursion[638], plusieurs[639] furent conduits en esclavage, le reste se dispersa dans les autres pays et la contrée demeura déserte pendant cette désolation, peu de ministres des autels eurent le bonheur de s'échapper. Ils emportèrent avec eux les ornements et les saintes reliques et les déposèrent en France[640]. De leur nombre fut Govaranus[641] qui, dans ce temps-là, était évêque de Tréguier. Il exhume les ossements de saint Tugdual et les emporte avec lui. Partie de ces reliques furent déposées à Laün[642]. Le chef du saint prélat fut porté à Chartres. Les miracles sans nombre qui se sont opérés dans l'une et l'autre de ces deux villes attestent sa sainteté.

Longtemps après[643] ce désastre, un noble d'extraction[644] nommé Bruns[645], homme instruit, se disposa avec quelques compagnons à passer de l'Angleterre dans l'Armorique[646]. Il était descendant de ceux qui avaient quitté leur patrie[647]. Il s'embarqua et arriva bientôt sur la côte de Tréguier[648]. Le grand monastère était en ruine, il n'en restait plus que les murailles, qui servaient de refuge aux bêtes fauves et étaient couvertes de lière (*sic*), d'épines et de broussailles. Il les fit arracher et

---

633 Le texte ne contient pas cette redondance.

634 *nec multo post ad metropolitanum.*

635 *virum.*

636 *ad hoc est ad florentem domum Dei transmigravit.*

637 En marge : «l'an 836».

638 *plurimis incolarum crudeliter necatis.*

639 *innumeris.*

640 *in Galliam secesserunt.*

641 Après avoir transcrit *Tuorenanus*, confondant *G* initial et *T*, le traducteur adopte la leçon donnée par Albert Le Grand.

642 *Landonicum usque hodie celebre habetur castrum.* Le traducteur a-t-il pensé qu'il s'agissait de Laon ?

643 *Non breve spatium intercesserat annorum.*

644 *sacris litteris imbutus* n'a pas été traduit.

645 Ce nom, qui résulte encore d'une mauvaise lecture de *G* initial (cf. ci-dessus, note 641), a été barré puis rétabli. Bien qu'il ait auparavant évoqué l'évêque *Gratianus*, Albert Le Grand nomme aussi *Bruns* le restaurateur du monastère de Tréguier.

646 *a majori ad minorem redire Britanniam.*

647 Phrase absente du texte.

648 *Trecorensi... valli.*

commença à bâtir[649] l'église. Les murs étant à une grande hauteur, on se disposa à y élever la charpente. L'ouvrier nommé Tridérus[650], étant debout sur les parties mises en place, fit un faux bas (*sic*) au moment où il était occupé à les lier et tomba. Cette chute l'exposait à une mort certaine. Ce que voyant ceux qui étaient présents, ils s'écrièrent d'une voix lamentable : «saint Tugdual, saint Tugdual, notre père[651], ayez pitié de nous, soutenez-le dans sa chute, si vous approuvez l'ouvrage qu'il a commencé.» Aussitôt, ô miracle ! la tête la première d'abord, ensuite retournée, il parcoure (*sic*) l'espace et, comme porté sur des ailes, il tombe debout sur le pavé de l'église sans se faire aucun mal. Qui peut mettre en doute qu'il dut son salut à l'invocation du saint prélat et qu'il fut conduit à terre par une puissance angélique. Aussi, après avoir loué Dieu, cet entrepreneur reprit son ouvrage et vécut plusieurs années après, suivant le rapport de ceux qui l'avaient vu tomber.

Le pays était devenu célèbre par le nombre de ses habitans, les personnes de tout âge et de tout sexe venaient en foule pendant les fêtes de la Pentecôte[652] visiter l'église épiscopale, comme pour obtenir les dons du saint esprit. (f° 9 v°) Les habitants des paroisses voisines se présentent en grand nombre pour passer le bras de mer qui sépare le val de Tréguier de la partie septentrionale de l'évêché. Ceux qui étaient passés les premiers attendaient ceux qui les suivaient. L'un entre[653] dans la barque, plus empressé d'arriver qu'attentif au danger que l'on court. La barque trop surchargée coule bas, à peu près au milieu du passage. Des cris s'élèvent vers le saint dont on allait visiter l'église. L'eau se referme aussitôt que la parole (*sic*). L'air retentit de gémissements. Le nom de saint Tugdual se fait entendre. «Saint père, dit-on, si vous avez pitié de ceux qui se sont dévoués à votre service, préservez les de la mort. Ne permettez pas que l'ennemi se réjouisse de leur perte.» O faveur du ciel, ô clémence infinie ! L'invocation du saint prélat trouve grâce auprès de Dieu. Aussitôt on voit apparaître sur l'eau les personnes des deux sexes et nager vers la côte, en prononçant le nom de saint Tugdual, comme si la mer les eut favorisés dans leur malheur. Cependant on reconnut qu'un jeune homme de famille (*sic*) manquait : on ne cessa de pleurer sa perte depuis quatre heures du matin jusqu'à neuf[654]. On recherche son cadavre avec une peine infinie. Enfin on le trouve lorsque la mer se fut retirée, mais sans vie et sans mouvement. On le met dans une bière et on le porte à l'église et on le dépose avec gémissements devant l'autel. Le peuple ignorant charge d'injures son saint patron et le croit coupable de la mort du jeune homme[655]. Il dit qu'il ne l'honorera plus, s'il ne ressuscite cet infortuné. Pendant cette fureur injurieuse, un ecclésiastique prend les reliques du saint et en fait le signe de la croix sur la bouche du défunt. Aussitôt le jeune homme se lève de sa bière et rend l'eau qu'il avait avalée et qui le rendait enflé. Il déclare au juge ce qu'il avait entendu et le saint qui l'avait rendu à la vie. Cette résurrection inattendue comble de joie tout le monde et fait répandre des larmes à tous les assistants. On rapporte encore un ancien miracle qui ressuscita anciennement un mort, par les mérites des reliques du saint pasteur[656].

Voici encore un fait aussi digne de mémoire et de célébrité. Des enfants revenaient de l'école et traversaient le vallon albin situé au-dessous de l'église. Ils se rendaient

---

649 *reaedificare.*

650 Le traducteur confond une nouvelle fois *G* initial et *T* et se méprend sur les deux lettres suivantes *oe*. Albert Le Grand parle du «Maistre Architecte» sans le nommer.

651 *sanctissime pater Tugduale.*

652 En marge : «l'an 841».

653 *intrant.*

654 *a quarta diei ad nonam fere horam.*

655 *Scotigenam despective reumque homicidii vocat.*

656 *antiqua recolitur historia qua mortuum suscitasse prohetae narrantur ossa.*

chez eux le samedi au soir, suivant leur coutume et passaient auprès du bras de mer ci-dessus nommé ; et comme ils parlaient des nouvelles du temps, l'un d'eux, nommé Guernugallus à cause de sa beauté, cesse de parler au milieu de son discours (**f° 10 r°**) L'on eut beau l'interpeller, il ne répondait point et il disparut aux yeux. Les enfants, épouvantés de cet événement extraordinaire, regardent autour d'eux et le cherchent dans le vallon et sur le rivage avec des cris lamentables.. Ils invoquent en sanglotant le nom de saint Tugdual. «Rendez-nous, lui disent-ils, rendez-nous, pieux serviteur de Dieu, rendez-nous notre camarade.» Aussitôt l'enfant sort de l'eau, ayant le pied droit entouré d'une ceinture de soie. Ses camarades lui demandent ce qui lui était arrivé[657]. «Des femmes pâles et livides[658] sortant de la mer m'ont entraîné dans l'eau et m'ont enlevé. J'entendais cependant vos cris et vos plaintes. Aussitôt s'est présenté à mes yeux un homme d'une figure vénérable, revêtu d'habits pontificaux, et m'a sauvé du danger. Il m'a conduit au rivage à travers les eaux[659]. Ces femmes ou nymphes ont fui à l'approche du prélat, l'une d'elles a oublié sa ceinture, et c'est ce qui prouve mon enlèvement[660].»

Peu de temps après un évêque nommé Martin, prélat d'une grande vertu, visitait son diocèse[661], à son ordinaire. Arrivé à un château fortifié[662] dans la paroisse nommée innau (plouigno ?), il reçut l'hospitalité chez un noble nommé Brinliguet. Pour lui faire une réception digne d'un hôte aussi illustre, on fait un grand feu dans un large foyer. Quelque spatieuse que fut la maison, elle était remplie de convives. Les tables ayant été enlevées, on jouissait de l'affabilité du prélat. Une dame de la compagnie s'approche par curiosité et boit à sa santé, et pendant que l'évêque lui répondait, il tomba du haut de l'appartement beaucoup d'étincelles qui lui brûlèrent son vêtement et gagna la robe qu'elle portait. En levant les yeux, elle voit toute la maison en feu, par respect pour l'hôte illustre, elle se tut sur sa perte. Mais bientôt la violence de l'incendie fut connue de tout le monde. Les uns furent saisis d'épouvante, les autres cherchèrent leur salut dans la fuite, les autres s'empressèrent d'enlever les meubles, et déjà la plus grande partie de la maison était devenue la proie des flammes[663]. Le prélat fait signe de la main pour commander le silence et commande la sécurité[664]. Il retire les reliques de saint Tugdual qu'il portait toujours sur lui pour le soulagement des malades. Il en fait le signe de la croix sur l'eau et, invoquant le nom de la sainte trinité, il en asperge les flammes qui avaient (**f° 10 v°**) déjà gagné les poutres. Aussitôt les globes de feu s'envolent dans l'air et s'éteignent, comme si l'on avait fait couler sur eux les eaux d'un grand fleuve.

---

657 *pallens ac tremens.*

658 *mulierères marinae.*

659 *per aquas in modum arcus sinuatas.*

660 Les deux phrases qui suivent n'ont pas été traduites. La dernière indique que le jeune homme mourut, jour pour jour, un an après celui de son enlèvement.

661 En marge : «l'an 715 suivant Le Grand».

662 *ad Pagum Castelli devenit.*

663 *de domo enim jam magna parte cremata nulla habebatur cura.*

664 Le prélat appelle au calme.

Résumé

Les trois Vies latines de saint Tugdual ont été éditées en 1886 par Arthur de La Borderie, d'après une copie du XVIIe siècle pour les deux premières, un légendaire du XIIe siècle de l'abbaye de Savigny, complété par une copie du XVIIe siècle, pour la troisième, la plus longue. Les archives de l'évêché de Tréguier possédaient une version de celle-ci, copiée au XVIIe ou au XVIIIe siècle et accompagnée d'une traduction. Fortuitement découverte dans un fonds d'archives privées, cette version a été tirée d'un légendaire de l'église Saint-Aubin de Crépy-en-Valois (Oise).

Ce sanctuaire détenait, en effet, dès le XVe siècle, outre les reliques de saint Brieuc, une grande partie des reliques de saint Tugdual, sans qu'on sache précisément leur provenance ni la date de leur dépôt. Le saint étant anciennement appelé *Pabu Tugual*, cela entraîna, à Crépy, un dédoublement du personnage et des reliques, une partie étant attribuée à *Sanctus Tugualdus confessor*, l'autre à *Sanctus Papucius martyr*.

Si l'on sait qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, des démarches furent entreprises par l'évêque de Tréguier auprès des églises de Chartres et de Laval, détentrices également de reliques du saint, on ignore quand et dans quelles circonstances la copie de la *Vita III^a^* parvint à Tréguier.

Le lecteur découvrira en appendice une transcription annotée de la *Vita* et de sa traduction.

Abstract

The three Latin Lives of Saint Tugdual were published in 1886 by Arthur de La Borderie. He used a XVIIth century copy for the first two, and a XIIth century legendary, completed by a XVIIth century copy for the third – and longest – one. The archives of the Tréguier bishopric preserved a version of the latter, copied in the XVIIth or XVIIIth century, with a translation. Fortuitously discovered in a private archive, the present version is drawn from a legendary preserved in the Saint-Aubin church of Crépy-en-Valois (Oise).

Since the XVth century, this church contained, together with the relics of Saint Brieuc, a large part of the relics of Saint Tugdual, though their provenance and date of deposition are unknown. The saint used to be called Pabu Tugdual, which caused the character and the relics to be divided, one part being attributed to Sanctus Tugualdus confessor and the other to Sanctus Papucius martyr.

In the XVIIth and XVIIIth centuries, the bishop of Tréguier approached the churches of Chartres and Laval, which also held relics of the saint, but the date and circumstances of the obtainment of the copy of the Third Live are so far unknown.

An annotated transcription and translation of the Life is appended to the article.

Diverradur

Ar Buheziou e latin euz sant Tudal, teir anezo, a zo bet embannet e 1886 gand Arthur de La Borderie, diwar eun eilskrid euz an XVII^ved^ kantved evid an diou genta, hag evid an trede, an hirra anezo, diwar eur mojennaoueg euz an XII^ved^ kantved euz Abati Savigny, klokaet gand eun adskrid euz ar XVII^ved^ kantved. E diellou eskopti Treger e oa eur stumm-skrid euz houmañ bet adskrivet er XVII^ved^ pe en XVIII^ved^ kantved, eun troadur anezañ ouz e heul. Dre zigouez eo ez eo bet kavet ar stumm-skrid-se hag e oa e-barz eur mojennaoueg euz iliz Sant-Albin Crépy-en-Valois (Oise).

Er santual-se, end-eeun, edo kerkent hag ar XV^ved^ kantved, n'eo ket a-walh relegou sant Brieg, med ivez eul lodenn vad euz relegou sant Tudal, kemend-mañ hep n'oufed lavared pegoulz e oant bet digaset di nag euz peleh e teuent. O veza ma 'z eus bet roet kent d'ar sant an ano Pabu Tugdual, e relegou e Crépy, a zo bet dioulodennet : darn da *Sanctus Tugdualus koñfesour*, darn all da *Sanctus Papucius merzer*.

Gouzoud a reer e-neus eskob Treger greet difreou e-kerz ar XVII^ved hag an XVIII^ved kantved e-keñver iliz Chartres hag hini Laval, perhenn ivez o diou da relegou euz ar sant, den ebed avad ne oar peur na penaoz eo bet deuet da Landreger an adskrid euz ar *Vita III^a*.

En eul lostig-skrid e kavo al lenner eun diskrivadur hag eun droidigez euz ar *Vita*, gand notennou da heul.

Le vocabulaire nautique breton de Lampaul-Plouarzel, enregistré par Augustin Jal en 1841

par Daniel Le Bris

Notre recherche consiste dans l'édition et l'exploitation de l'élément breton présent dans le *Glossaire nautique* d'Augustin Jal (1795-1873), publié à Paris de 1848 à 1850[1]. Cet ouvrage, de près de mille six cents pages in-quarto, est un dictionnaire encyclopédique de la marine, combiné avec un dictionnaire polyglotte. Jal donne les équivalents des mots français dans une soixantaine de langues dont le breton. Le vocabulaire breton constitue une documentation en partie de première main. En effet, il repose non seulement sur une compilation des dictionnaires bretons disponibles à cette époque[2], mais aussi sur le témoignage oral de François Ezou[3], marin originaire de Lampaul-Plouarzel, dans le Finistère.

Pour circonscrire le matériau oral enregistré auprès d'Ezou et rendre possible son exploitation, nous avons d'abord rassemblé tous les articles du dictionnaire polyglotte se rapportant aux termes nautiques bretons. Nous dénombrons au total 1709 locutions et mots bretons. Les occurrences de chaque expression ou terme cité par Jal ont systématiquement été recherchées dans les dictionnaires bretons de Grégoire de Rostrenen, Le Gonidec et Troude, utilisés par notre lexicographe.

D'après nos calculs, 1 192 termes ou locutions seraient de source orale. Ils contiennent des informations linguistiques qui décrivent un parler breton du Léon. Certains d'entre eux correspondent plus exactement au breton du littoral occidental de cette région. Lampaul-Plouarzel[4], lieu de naissance et de résidence de François Ezou, est

---

Abréviations utilisées : v. fr. (vieux français), néerl. (néerlandais), frq (francique), scand. (scandinave), nord. (nordique), prov. (provençal) ; Lam. (Lampaul-Plouarzel), Mol. (Molène), Oues. (Ouessant), Mal. (Malgorn, c'est-à-dire le lexique ouessantin recueilli par dom MALGORN, «Le breton d'Ouessant», *Annales de Bretagne*, t. XXV, 1909-1910, p. 199-253 et 387-437).

1 A. JAL, *Glossaire nautique, répertoire polyglotte des termes de marine anciens et modernes*, Paris, Firmin-Didot Frères, 1848.

2 Jal utilise les ouvrages suivants : *Dictionnaire François-Celtique ou François-Breton*, par Grégoire de Rostrenen, Rennes, Vatar, 1732 ; *Dictionnaire Celto-Breton ou Breton-Français*, par J.-F. Le Gonidec, Angoulême, Trémeau & Cie, 1821 ; *Dictionnaire Français et Celto-Breton*, par A.-E. Troude, Brest, Lefournier, 1842.

3 François Ezou est interrogé à Toulon entre le 2 et le 12 octobre 1841. Il est alors quartier-maître de timonerie de première classe sur la frégate la *Médée*.

4 Localité de 1757 habitants, Lampaul-Plouarzel se trouve à 26 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de Brest. Bordée au nord et au nord-est par l'Aber-Ildut, à l'ouest par la mer, elle est limitée au sud et à l'est par la seule commune de Plouarzel.

situé sur un front maritime qui fait face aux îles de Molène et d'Ouessant. Aussi, pour préciser la valeur des informations de notre lexicographe, nous avons confronté sa nomenclature au breton parlé, de nos jours, par une partie de la population lampaulaise[5]. Il nous a paru nécessaire de bénéficier dans cette commune de la présence de plusieurs marins[6] bretophones[7]. Âgés entre soixante-cinq et quatre-vingt-dix ans, ils nous ont donné leur témoignage oral sur les activités maritimes menées en langue bretonne dans leur milieu professionnel (cabotage à la voile sur les gabares, pêche, récolte du goémon).

Le cabotage lampaulais repose sur une tradition ancienne, dont les premiers témoignages historiques remontent au début du XVe siècle[8]. Progressivement motorisées à partir des années 1930[9], les gabares de Lampaul continuent à utiliser partiellement leur gréement jusque la fin des années 1970. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ces navires sont de plus en plus affrétés pour transporter du sable d'amendement et du maerl. La dernière gabare lampaulaise traditionnelle a cessé toute activité en 1994[10].

Les enquêtes effectuées dans cette commune du bas Léon ont donc un intérêt autant ethnologique que linguistique. Mais, dans le cadre de notre étude, nous visons principalement à rassembler le lexique nautique breton tel que nous l'avons entendu sur le terrain. Nous pouvons ainsi vérifier dans quelle mesure la description du breton parlé par Ezou en 1841 correspond au lexique de la langue bretonne usuelle.

1. L'assimilation des termes français en breton

Le matériau oral fourni par Ezou contient en majorité des termes techniques pris au français. Ce lexique nous éclaire donc sur la façon dont les éléments allogènes peuvent être assimilés en breton. Les données dont nous disposons rendent possible l'étude de cette assimilation d'un point de vue phonétique et morpholexical. Grâce au matériau oral recueilli de nos jours à Lampaul nous pouvons suivre, dans une certaine mesure, son évolution.

Dans le Léon, la voyelle *o* est souvent prononcée /u/. Ce procédé s'applique aussi aux mots provenant du français. Le système de notation de Jal permet de relever les

---

5 L'ensemble des résultats de cette comparaison se trouve dans notre thèse intitulée : *L'élément breton dans le* Glossaire nautique *de Jal*, Paris, École pratique des hautes études, La Sorbonne, 2000.

6 Nous tenons à remercier très chaleureusement André Allançon, Mathurin Allançon, Job Arzel, André Coroller, Jacques Jourden, Jo Kerebel, Yves Lamour, Yves Le Guen et Jean Le Roux. Leurs précieux témoignages nous ont permis de réaliser notre étude sur le breton nautique de Lampaul-Plouarzel. Nous remercions également Yann Riou pour ses conseils sur les activités maritimes à Lampaul-Plouarzel et pour avoir concouru à nous faire connaître tant de marins lampaulais.

7 «Bretophone» désigne, dans le cadre de nos enquêtes, un locuteur dont la langue maternelle est le breton.

8 «Guillaume de Langalla» fait «du commerce maritime sur une escaffe nommée *Notre-Dame de Tressien* appartenant à Jehan Lossouarn. Le 14 février 1407, il partage un certain nombre de barriques de vin débarquées au Port Paul (port de Lampaul-Plouarzel) avec d'autres gentilshommes de la région.» Y. LULZAC, *Chroniques oubliées des manoirs bretons*, Nantes, auteur, 1996, t. II, p. 113.

9 «Le premier moteur à propulsion sur un bateau lampaulais sera un Deutz de 45 chevaux monté en 1931 sur l'*Yvette*, le dundee de l'Amiral (Michel Kérébel), qui ne donnera jamais pleine satisfaction. La même année le *Paul Georges*, une belle gabare abonnée au trafic des îles, s'équipe d'un Bolinder, un moteur d'origine suédoise à deux temps. Beaucoup de patrons choisissent par la suite un moteur Baudouin à démarrage instantané.» B. CADORET, D. DUVIARD, J. GUILLET, H. KÉRISIT, F. VIVIER, *Ar Vag, voiles au travail en Bretagne atlantique*, Douarnenez, Éditions de l'Estran, 1985, t. III, p. 331.

10 Cette dernière gabare est l'*Aviateur Mermoz*. Elle fut construite au chantier Keraudren de Camaret en 1937. Le dernier lancement d'une gabare traditionnelle a eu lieu en 1951. Il s'agit du *Dieu Protège*, également construit au chantier Keraudren.

termes suivants[11] : *abandouner* (prononcé *dounère*) «abandonner», Lam. : *abandouni* ; *archiboumb* «archipompe», Lam. : non usité ; *artimoun* «artimon», Lam. : non usité ; *bidoun* «bidon», Lam. : *bidoun* ; *bom* (prononcé *boum*) «bôme», Lam. : *bom* ; *boussa* «bosser», Lam. : *bousi*, *bosi* ; *boussouër* «bossoir», Lam. : *bousouer* ; *droum*, «drome», Lam. : non usité ; *embarkasioun* «embarcation», Lam. : *ambarkasioun* ; *eskouviloun* «écouvillon», Lam. : non usité ; *fourm* «forme (de radoub)», Lam. : non usité ; *gisboun* (*guisboune*) «guipon», Lam. : *gwispoun* ; *galoubank* «galhauban», Lam. : *gailher hobañch* ; *gamboun-kestel* «gambe de hune», Lam. : non usité ; *houbank* «hauban», Lam. : *hobañch* ; *kapoun* «capon», Lam. : non usité ; *kapouni*, «caponer», Lam. : non usité ; *karg fount* (*t* sonnant) «cargue-fond», Lam. : non usité ; *kroizoun* «cloison», Lam. : *klwazoun* ; *koumbat* «combat», Lam. : *koumbat* ; *koumpas* «compas», Lam. : *koumpas* ; *countrer* «contraire», Lam. : *kountreur* ; *kourdache* «cordage», Lam. : *kourdach* ; *linen sounta* «ligne de sonde», Lam. : *linenn zounti* ; *louman* «pilote», Lam. : non usité ; *nafikasioun* «navigation», Lam. : *navigat* ; *pavillôn* (prononcé *pavilloun*) «pavillon», Lam. : *pavilhoun* ; *pistoun ar boumb* «piston de la pompe», Lam. : non usité ; *poum racache* «pomme de raccage», Lam. : non usité ; *poump, ar boump* «pompe, la pompe», Lam. : *poump, ar boump* ; *poumpa* «pomper», Lam. : *poumpa* ; *poumoi* «paumoyer», Lam. : *poumeilhi* ; *roundaat* «arrondir», Lam. : non usité ; *soumbri* «sombrer», Lam. : *soumbri* ; *touron* «toron», Lam. : *touroun*.

Le procédé d'assimilation le plus productif est celui de la dérivation par affixes :

Noms verbaux où les préfixes bretons *di-*, *dis-*, *diz-* se substituent aux préfixes français *dé-*, *dés-* : *diamarra* «larguer les amarres», Lam. : *diamara* ; *dibouki* «débouquer», Lam. : *dibouki* ; *dikapêla* «décapeler», Lam. : *dikapla* ; *diengaji* «dégager», Lam. : non usité ; *difia* «défier», Lam. : non usité ; *dilesta* «délester», Lam. : *dilesti* ; *dimolisa* «démolir», Lam. : *dimolisa* ; *dirada* «dérader», Lam. : *diradi* ; *diralinga* «déralinguer», Lam. : *diralenga* ; *dispasa* «dépasser», Lam. : *dispaseal* ; *displanta* «déplanter», Lam. : non usité ; *ditalingâ* «détalinguer», Lam. : *dilenka* ; *dizafourcha* «désaffourcher», Lam. : *dizafourchi* ; *dizenvergi* «désenverguer», Lam. : *divergi*.

Plusieurs noms verbaux sont formés en substituant un suffixe breton à la marque de l'infinitif en français. Nous relevons pour les noms verbaux en *-i* : *abati* «abattre», Lam. : non usité ; *abordi* «aborder», Lam. : *abordi* ; *abriti* «abriter», Lam. : non usité ; *affali* «affaler», Lam. : *afali* ; *affourchi* «affourcher», Lam. : *afourchi* ; *affreti* «affréter», Lam. : *afreti* ; *aigileti* «aiguilleter», Lam. : non usité ; *ajusti* «ajuster», Lam. : *ajusti* ; *akori* «accorer», Lam. : non usité ; *akosti* «accoster», Lam. : *akosti* ; *alleji* «alléger», Lam. : *aleji* ; *alonji* «allonger», Lam. : *aloñji* ; *amarri* «amarrer», Lam. : *amara* ; *ameni* «amener», Lam. : *ameni* ; *amuri* «amurrer», Lam. : *amuri* ; *aparéli* «appareiller», Lam. : *apareilhi* ; *apéli* «appeler un cordage», Lam. : non usité ; *apiki* «apiquer», Lam. : *apika* ; *apuyi* «appuyer, roidir», Lam. : non usité ; *arbori* «arborer», Lam. : non usité ; *arki* «arquer», Lam. : non usité ; *armi* «armer un navire», Lam. : *armi* ; *assuri* «assurer»,

---

[11] L'orthographe utilisée pour transcrire le parler breton de Lampaul-Plouarzel repose en grande partie sur l'orthographe universitaire. Cependant, afin de tenir compte de l'intérêt dialectologique de ce document, notre écriture respecte également les faits de sandhi, l'assourdissement des consonnes en finale absolue et l'amuissement de certaines consonnes en fin de mot. Ainsi, nous écrirons *babours*, situé hors contexte, au lieu de *babourz*. De même *pennat*, au lieu de *pennad*. Nous écrirons : *gad bag va sat* au lieu de *gand bag va zad* ; *n eus kemed mon d an aot* au lieu de *n'eus ke'med mond d'an aod* ; *ar flok pian hag ar flok pras* au lieu de *ar flok bian hag ar flok braz*.

Enfin, lorsqu'en transcription phonologique nous avons /x/, nous écrivons *c'h*.

De même, / ɦ / est écrit *'h*, ex. : /da ˈɦiu:de/ *da 'houde*.

Pour /h/, nous avons *h*, ex. : /ˈahe/ *ahe*.

/ʎ/ est écrit *lh*.

Lam. : non usité ; *attrapi* «attraper», Lam. : non usité ; *avari* «faire une avarie», Lam. : non usité ; *biti* «bitter», Lam. : non usité ; *bourlingi* «bourlinguer», Lam. : *bourlengi* ; *dragi* «draguer», Lam. : *dragi* ; *embarki* «embarquer», Lam. : *ambarki* ; *embossi* «embosser», Lam. : *ambousi* ; *embraki* «embraquer», Lam. : *añbraki* ; *engaji* «engager», Lam. : *angaji* ; *envergui* «enverguer», Lam. : *añvergi* ; *estropi* «estroper», Lam. : *estropi* ; *étali* «étaler», Lam. : *etali* ; *étalingi* «étalinguer», Lam. : *lenka* ; *éviti* «éviter», Lam. : *evita* ; *ferli* «ferler», Lam. : *ferli* ; *iterki* «étarquer», Lam. : *iterki* ; *kapelli* «capeler», Lam. : *kapeli* ; *kapoti* «caboter», Lam. : non usité ; *kommẽti* «commettre», Lam. : non usité ; *konvoï* «convoyer», Lam. : non usité ; *kouli* «couler», Lam. : *kouli* ; *loffi* «lofer», Lam. : *lofi* ; *lovi* «lover», Lam. : *lovi* ; *mouilli* «mouiller», Lam. : *mouilha* ; *palanki* «palanquer», Lam. : non usité ; *pavoizi* «pavoiser», Lam. : *pavoazi* ; *plonji* «plonger», Lam. : *plouja* ; *prolongi* «prolonger», Lam. : non usité ; *rékontri* «rencontrer», Lam. : non usité ; *remorki* «remorquer», Lam. : *remorki* ; *rouli* «rouler», Lam. : non usité ; *rousti* «rouster», Lam. : non usité ; *singli* «cingler», Lam. : non usité ; *tangui* «tanguer», Lam. : *tangi* ; *traversi* «traverser», Lam. : *traversi, traverseal.*

Noms verbaux en *-a* : *abatta* «abattre», Lam. : non usité ; *arrima* «arrimer», Lam. : *arima* ; *arriva* «arriver», Lam. : *arriva* ; *baliza* «baliser», Lam. : *baliza* ; *bastinga* «bastinguer», Lam. : non usité ; *borda* «border», Lam. : *borda* ; *boulina* «bouliner», Lam. : *boulina* ; *bousa* «bosser», Lam. : *bousi* ; *brida* «brider», Lam. : *brida* ; *doubla* «doubler», Lam. : *doubli* ; *estima* «estimer», Lam. : *estima* ; *fasila* «faseyer», Lam. : non usité ; *foura* «fourrer», Lam. : *foura* ; *frappa* «frapper», Lam. : *frapa* ; *ginda* «guinder», Lam. : non usité ; *grèïa* «gréer», Lam. : *greilha* ; *hala* «haler», Lam. : non usité ; *kongréia* «congréer», Lam. : non usité ; *konsentira* «consentir», Lam. : *sañtri* ; *konstruiza* «construire», Lam. : non usité ; *lesta* «lester», Lam. : *lesti* ; *mollisa* «mollir», Lam. : non usité ; *nafika* «naviguer», Lam. : *navigat* ; *paréa* «parer», Lam. : non usité ; *pilota* «piloter», Lam. : non usité ; *cincla* «singler», Lam. : non usité ; *vira* «virer», Lam. : *vira.*

Noms verbaux en *-éal* : *braséal* «brasser», Lam. : *brasi* ; *traverséal* «traverser», Lam. : *traverseal.*

Noms verbaux en *-er* : *abandouner* «abandonner», Lam. : *abandouni* ; *akastiler* «accastiller», Lam. : non usité.

Nom verbal en *-at* : *épontilat* «épontiller», Lam. : *epontilha.*

Les substantifs en -age, -ge du français sont assimilés en breton par un assourdissement de /ʒ/en /ʃ/ : *abordache* «abordage», Lam. : *abordach* ; *aigiletache* «aiguilletage», Lam. : non usité ; *akastilache* «accastillage», Lam. : *akastilhach* ; *alèche* «allège», Lam. : non usité ; *alonche* «allonge», Lam. : *aloñch* ; *amarrache* «amarrage», Lam. : *amarach* ; *ancrache* «ancrage», Lam. : non usité ; *aparelache* «appareillage», Lam. : *apareilhach* ; *arrimache* «arrimage», Lam. : non usité ; *atterrissache* «atterrissage», Lam. : non usité ; *bastingache* «bastingage», Lam. : non usité ; *bordache* «bordage», Lam. : *bourdach* ; *braséïache* «brasséïage», Lam. : non usité ; *doublache* «doublage», Lam. : non usité ; *ferlach* «ferlage», Lam. : non usité ; *hivernache* «hivernage», Lam. : non usité ; *kache à poul* «cage à poules», Lam. : non usité ; *kapélache* «capelage», Lam. : *kapelach* ; *kapotache* «cabotage», Lam. : *kabotach* ; *karénache* «carénage», Lam. : *karenach* ; *kokilache* «coquillage», Lam. : *kokilhach* ; *kommétache* «commettage», Lam. : non usité ; *kongréïache* «congréage», Lam. : non usité ; *lestache* «lestage», Lam. : *lesti* ; *plach* «plage», Lam. : non usité ; *rakach* «racage», Lam. : *rakach* ; *sauvétache* «sauvetage», Lam. : *sovetach* ; *terlingache* «trelingage», Lam. : non usité ; *tonache* «tonnage», Lam. : *tonach.*

Le suffixe français -ment, -ement, devient *-mant*, /mãnt/, /mãn/ *-amant* /amãnt/, /amãn/ en breton. À plusieurs reprises, Jal transcrit une voyelle nasalisée fermée /ɛ̃/, /ẽ̞/, /ĩ/ qui a aujourd'hui valeur de /ã/. Nous relevons les exemples suivants : *affrétament* «affrètement», Lam. : non usité ; *armament* «armement», Lam. : non usité ; *batiment* «bâtiment», Lam. : *batimant* ; *débarkament* «débarquement», Lam. : non usité ; *diboukamant* «débouquement», Lam. : non usité ; *dizarmament* «désarmement», Lam. : non usité ; *elançamant* «élancement», Lam. : non usité ; *embarkament* «embarquement», Lam. : *ambarkamant* ; *grèîaminte* «gréement», Lam. : *greyamant* ; *kommandamant* «commandement», Lam. : *komandamant* ; *konaisament* «connaissement», Lam. : non usité.

Le suffixe *-enn* est lui aussi relativement productif. Nous pouvons citer : *aigileten* «aiguillette», Lam. : *angilh* ; *bariken* «barique», Lam. : *barrikenn* ; *barren* «barre», Lam. : *barenn* ; *fregaden* «frégate», Lam. : non usité ; *gargousen* «gargousse», Lam. : non usité ; *gweletten*[12] «goélette», Lam. : *gweletenn* ; *jumelen* «jumelle», Lam. : non usité ; *cabanen* «branle», lam. : non usité ; *korneten* «cornette», Lam. : non usité ; *korveten* «corvette», Lam. : *korvetenn* ; *kostézen* «côte, membre du navire», Lam. : non usité ; *paumelen* «paumelle», Lam. : *poummellenn* ; *savaten* «savate», Lam. : non usité ; *tablenn* «tableau», Lam. : *talbenn* ; *trésen* «tresse», Lam. : non usité ; *vereuzen* «vareuse», Lam. : *breuzen, beureuzen.*

Assourdissement des sonores en finale absolue : -able, -ble devient *-apl*, *-aple* et *-pl*. Nous avons ainsi : *abordaple* «abordable», Lam. : non usité ; *akostaple* «accostable», Lam. : *akostap* ; *doupl* «double», Lam. : *doupl* ; *variapl* «variable», Lam. : non usité.

Assourdissement de l'initiale /ʒ/ en /ʃ/ : *chété* «jetée», Lam. : non usité ; *chénope* «génope», Lam. : non usité.

La terminaison française -ure devient *-éür*, *-eür*, *-éur*, *-éüre*, *-éürr*. Nous avons : *aléüre, biteür, bridéürr, embosséur, empointéür, pointéür, enkabléür, épiséür, étalingéür. Aléüre* peut venir du vieux français «aléüre». La prononciation bretonne actuelle s'est rapprochée de celle du français moderne, puisque nous avons aujourd'hui /a'ly:r/ *alur*. Les suffixes des autres mots révèlent une épenthèse vocalique. Ceux sont des emprunts au français moderne : *biteür*, Lam. : /bi'tayr/ *bitaür* (< bitture) ; *embosséur*, Lam. : non usité, (<embossure) ; *empointéür*, *pointéür*, Lam. : /'ãmpwɛn'teyr/ *ampoenteür*, (<empointure) ; *enkabléür*, Lam. : /ã'kablyr/ *añkablur*, (<encâblure) ; *épiséür*, Lam. : /epi'sy:r/ *episur*, (<épissure) ; *étalingéür*, Lam. : /eta'lɛŋgyr/ *etalengur*, (<étalingure).

L'ancien préfixe français es-, suivi d'une consonne sourde, est en partie conservé dans le matériau oral du *Glossaire nautique*. Nous relevons notamment : *eskotal, eskotail* (<escoutille), *eskouviloun* (<escoveillon, escouvillon), *estambout* (<estambor), *estambret* (<estambraye), *estropi* (<estrope). D'autres formes de ce type indiquent une aphérèse de l'initiale vocalique : *skotail, staé* (<estai) *stoup* (<estouppe). Depuis l'enquête de 1841, certains de ces mots ont suivi l'évolution du français. En effet, nous enregistrons aujourd'hui à Lampaul : *ekoutilh, etambot*. Mais l'absence de voyelle initiale est maintenue dans *staé, stoup* et *strop*. *Strop* existe également sous la forme : *estrop*.

Le suffixe français -an devient *-ank* : «clan», *klank* ; «raban», *rabank, robank* ; «cabestan», *kabestank*. Mais *houbank* et *palank* semblent attester des formes françaises plus anciennes : «hobanc» (Jal) et «palanque» (É. Ernault).

La terminaison française - in devient *-ink* : «merlin» (<néerl. *meerlijn*), *merlink*, Lam. : non usité ; «lusin», «husin» (<néerl.

[12] Du français «goëlette», «goualette», 1752, qui vient du français «goéland» par substitution de suffixe – «goéland», «gaellans» est emprunté au breton *gouelan*.

huising), *lusin*, Lam. : *uzink* ; «orin» (<néerl. *ooring*), *orink*, Lam. : *orink* ; «grelin» (<néerl. *greling*), *grelink*, Lam. : non usité. Dans ces derniers exemples, les mots bretons témoignent peut-être d'une ancienne forme française, intermédiaire entre le néerlandais et le français actuel. Nous relevons d'autres faits analogues : «élingue» (<frq. **slinga*), *elink*, Lam. *link* ; «étalinguer» (<néerl. *stag-ling*, «ligne d'étai»), *étalingi*, Lam. : *lenka* ; «escarlingue, ecarlingue, callingue» (<scand. *kerling*), *karlingache*, Lam. : *karlink* ; «linguet, hinguet» (<néerl. *hengel*), *linguet*, *inguet*, Lam. : *linget* ; «ravelingue, ralingue» (<nord. **rár-lik*), *rawalink*, Lam. : *ravalink* ; «bastinguer» (<prov. *bastengo*), *bastinga*, Lam. : non usité ; «bourlinguer», *bourlingi*, Lam. : *bourlengi*.

2. Analyse des indications phonologiques données par Jal

Nous nous limitons à signaler les traits phonétiques et lexicaux mentionnés dans l'élément breton du *Glossaire nautique*, et dont nous avons pu remarquer l'usage à Lampaul-Plouarzel.

Nous l'avons déjà indiqué précédemment, Jal a bien relevé la voyelle simple *o* prononcée /u/ dans le Léon : *bous* «bosse», Lam. : *bos*, *bous* ; *goullou* «vide», Lam. : *goullou* ; *mont dar boulin* (*mou-nte dar bouline*) «aller à la bouline», Lam. : *boulina* ; *pount* «pont du navire», Lam. : *pount* ; *pountoun* «ponton» Lam. *pountoun*. Seule la transcription de *mont* (*mou-nte*), ne correspond pas ici à la prononciation couramment employée à Lampaul : /mõnt/ et / mɔnt/. Dans le Léon, on obtient le plus souvent la forme /mõnt/ Nous avons aussi enregistré / mɔnt/ dans plusieurs communes voisines de Lampaul-Plouarzel : Plouarzel, Ploumoguer et Trébabu.

Dans ses données lexicales, notre auteur est attentif à la réalisation des diphtongues. La forme [ao] est localisable à plusieurs reprises : *bau* (prononcé *bao*), *faus-bau* (prononcé *fa-ausse bao*), *faus brans* (*fa-ausse bransse*), *chaös*, *paol*, *auseur* (*a-ausseur*[13]). Aujourd'hui à Lampaul, dans ce type de réalisation, le *o* peut être fermé ou moyen. Si le *o* est fermé, les deux voyelles ne forment plus une diphtongue, mais elles constituent deux syllabes et l'accent frappe la première de ces voyelles. Exemples : /'aot/ *aot*, «grève», /'saos/ *Saos*, «Anglais», /'glao/ *glao*, «pluie», /'sao/ *sao*, «montée».

/a/ devant /ɔ/ tend parfois à se diphtonguer en /aw/ : /'ʃaɔʃ / devient alors /ʃawʃ / *chaoch*, «nable» ; /'baɔl /, /bawl/, *baol*, «godille». La diphtongue peut aussi disparaître entièrement pour laisser la place à un *o* fermé et accentué : /a'to/ *ato* pour /a'taw/ *atao*, «toujours» ; /fos/ *fos* pour /'faws/ *faos*, «faux» ; /'ãntɛr'klo/ *hanter klo* pour /'ãntɛr 'klaw/ *hanter klaou*, «demi-clé».

La diphtongue à alternance vocalique *ea* /ea/ est également signalée par notre lexicographe. Nous relevons notamment *diaveléat*, «déventé» ; *bank tréaz*, «banc de sable» ; *béac'h babours*, «avant babord» ; *braé séac'h*, brai sec ; *délé séac'h*, «vergue sèche». La prononciation lampaulaise tend à fermer et à accentuer la première voyelle et à distinguer deux syllabes. De nos jours, nous pouvons noter : /'seax/ *seac'h*, /'treas/ *treas*, /'eas/ *eas*, «facile», /'eat/ *eat*, «allé», /'djave'leat/ *diaveleat*, /'beax/ *beac'h*, «affairement, grande peine», / ɛr'meas/ *er-meas*, «dehors», /mear/ *mear*, «maire», /leas/ *leas*, «lait», /pe'leax/ *peleac'h*, «où», /'kreac'h/ *kreac'h*, «butte, hauteur». Nous relevons aussi la diphtongue /ea/ : /deax/ *deac'h*, «hier».

---

[13] La forme /'awsɛr/, /'awsør/ *aoser* n'est plus utilisée à Lampaul. Pour traduire une haussière on emploie *osierenn*, *-ou*. /'awsɛr/ est toujours en usage à Molène et à Ouessant. Malgorn a également relevé cette forme dans son vocabulaire ouessantin. Dom MALGORN, «Le breton d'Ouessant», *op. cit.*

Les éléments *baé bian, baé braz* (*z* sonnant ce) du *Glossaire nautique*, nous indiquent la diphtongue /ae/. Elle est actuellement fréquemment en usage à Lampaul : /baɛ/*bae*, «baie», /kaɛ /*kae*, «quai, talus», /laɛr/ *laer*, «voleur», /saɛ/ *sae*, «veste». D'après Falc'hun, «dans une diphtongue léonaise, les voyelles doivent se suivre dans l'ordre de fermeture croissante. Si elles se suivent dans l'ordre d'aperture croissante, elles forment deux syllabes[14]». Les exemples que nous venons de citer concordent avec cette description. Signalons toutefois qu'il n'est pas rare de relever aussi les réalisations suivantes : /'bae/, /'kae/, /'sae/. Rappelons que nous avons aussi relevé ci-dessus une fermeture croissante des voyelles dans les formes suivantes à deux syllabes : *aot*, *glao*, *Saoz*, *sao*[15].

Dans le matériau oral, recueilli par notre lexicographe, le suffixe *-er* est plusieurs fois écrit *-eur*. Cela est vrai pour le nom verbal *téoleur* (prononcé *téoleur*), «jeter». Il concerne surtout les noms d'acteurs au masculin singulier : *charpentier* (*tieur)*, «charpentier», *kartier-mest* (prononcé *kartieur mést*), «quartier-maître», *lévier* (*lévieur*), «homme à la barre», *nakafiter* (*er* prononcé *eur*), «navigateur», *oviseur* (prononcé *ovisseur*), *roén-vieur* (prononcé *roén-vieur*), «rameur», *roneur* (prononcé *rone-heur*), «rameur», *skrivaner* (*ner* prononcé *gneur*), «écrivain». Les sons /œr/, /ør/ sont toujours observables à Lampaul-Plouarzel, puisque nous avons par exemple : /pøs'køtœr/ *peuskeuteur* «pêcheur», /'rõœr/ *roñeur* «rameur», /'gwɛljør/ *gwelieur* «voilier, fabricant de voiles», /ka'bɔtør/ *kaboteur* «caboteur», /'ki:ɟœr/ *kigeur*, «boucher». Cette caractéristique semble se limiter au sud-ouest du bas Léon, comme le montre la carte 523 de l'ALBB[16], «pêcheur», *pesketer*. Aux points 1, 2, et 8 nous relevons successivement : /pœs'køtœr/ /pøskø'tœ:r/ /pes'ketœr. Aux points 1, 7, 8 de la carte 372, «tailleur», *kemener*, *tailher* : /'taʎør/, /ke'menør/, /ke'menør/. Au point 8 de la carte 387, «boucher», *kiger* /'kigœr/.

De même Malgorn nous apprend qu'à Ouessant «les noms et les verbes impersonnels en -er se prononcent /ør/ ou /œr/. Ex : /ke'menør/». Il nous informe aussi que sur cette île « les féminins des noms en /ør/se prononcent /ørøz/ et c'est en cela qu'ils se distinguent des noms abstraits qui ont la même forme : /dur'nɛrɛz/ action de battre, /dur'nørøz/, batteuse ; /kar'zɛrɛz/, raclage ; /karzørøz/, celle qui nettoie, etc.[17]» Jal enregistre ce phénomène dans les équivalents bretons de «palan de guinderesse», *palank guinderès* (*hindereusse*) et «poulie de guinderesse», *pouléo guindeureusse*. À Lampaul, nous avons à notre tour recueilli : /ma'gœrøs/, *mageureus*, «vivier», /gwal'ɦø:røs/, *gwal'heureus*, «machine à laver», /dur'nø:røs/, *dourneureus*, «batteuse», /fa'tørøs/ *fateureus*, «factrice», /du'gœ:røs/, *dougeureus*, «femme enceinte»,/diɛ'nœ:røs/*dieneureus*, «écrémeuse, /'dibɛ'lø:røs/, *dibelleureus*, «tarare».

Bien souvent, les mots-entrées bretons du *Glossaire nautique* se terminant par *-z* sont accompagnés de la note suivante : «*z* sonnant *ce*». Jal met ainsi en évidence la prononciation de la sifflante dentale léonarde en fin de mot. Les unités lexicales étant fréquemment transcrites en position de finale absolue, nous avons plusieurs fois la forme assourdie /s/. Ainsi pour *nados, nadoz* (*s* et *z* sonnant à peu près comme *ce*), «aiguille», *alc'houez* (prononcé *al-houesse*), «clé», *alongi ar kostès*, «lon-

---

14 F. FALC'HUN, *Le système consonantique du breton*, Rennes, Imprimeries Réunies, 1951, p. 23.

15 Sommerfelt signale des faits phonétiques analogues à Saint-Pol-de-Léon. A. SOMMERFELT, *Le breton parlé à Saint-Pol-de-Léon*, Nouvelle édition par F. Falc'hun et Magne Oftedal, Oslo, The Norwegian Research Council for Science and the Humanities, 1978.

16 *Atlas linguistique de la Basse-Bretagne*, par Pierre Le Roux, Rennes, Plihon et Hommay, 1924-1963, 6 vol. de 100 cartes chacun.

17 Dom MALGORN, «Le breton d'Ouessant», *op. cit.*, p. 436. – Voir aussi : L. ROPARZ, «– Gand petra e vez greet muzik ? – Gand eur zonéréz !», *Brud Nevez*, n° 215, Brest, 1999, p. 82-83.

ger la côte», *affalet war ar costes* (*affalète or ar costesse*), «affalé sur la côte», *kalvez* (*s* sonnant *ce*), «charpentier», *koumpas er kalvez* (*z* sonnant *ce*), «compas de charpentier».

La préposition bretonne *war*, *var* «sur» est à trois reprises notée sous la forme *or*. Nous avons ainsi relevé : *beza war* (prononcé *or*) *an adren*, «être à l'arrière, sur l'arrière», *koumbat war mor* (*kombate or vour*[18]), «combat naval», et *affalet war ar costesse* (*affalète or ar costesse*). D'après la carte 596 de l'ALBB, *or* se retrouve uniquement à Ouessant. En réalité, cette préposition est très communément employée à Lampaul : *mond or vale*, «aller à pied», *or e lerac'h*, «après lui, à sa suite», *or e gein*, «sur son dos», *or vapours*, «à babord», *or stribours*, «à tribord», *or vourz ar vak*, «à bord du bateau», *dor*, *dor-benn*, pour *diwar*, *diwar-benn*, «de sur, de dessus», «à propos de» où l'on remarque une syncope de la voyelle dans la première syllabe. *Or* se rencontre couramment dans les composés : *or-laes*, «en haut», *or-laez an ti*, «à l'étage», *or-'horre*, «au-dessus, à la surface», *or-dro*, «vers, autour, aux environs de», *or-lerac'h*, «après, à la suite». Par contre, nous avons un /v/ labiodental à l'initiale pour : *var-raok* /var'raok/ «en avant», *varhoas* /var'hoas/ «demain», *varlene* /var'le:ne/ «l'année dernière». À Molène, *or* est également en usage dans les exemples que nous venons de mentionner pour Lampaul. *Varhoas* est cependant prononcé /ɔr'hoas, /or'hoas/ *orhoas*.

Bernard Tanguy relève trois fois, dans les gloses anonymes d'un exemplaire du *Sacré Collège de Jésus*[19], la variante *or* opposée à la forme *oar* «sur» donnée par Maunoir : *or an dour*, «sur l'eau», *or e grome ez a*, «il va courbé», *or dro*, «vers, autour de». Il suppose que l'auteur de ces annotations, qui datent du XVIIe siècle, s'est appuyé sur le breton alors parlé dans l'extrême pointe du bas Léon ou dans les îles de Molène et d'Ouessant. Grégoire de Rostrenen étend ce phénomène au bas Léon. Dans son dictionnaire, qui date de 1732, il écrit en effet : « *SUR, préposition, signifiant dessus. Var. oar.excepté le B. leon où l'on dit, or.» [...] « Sur la cheminée. (B. Leon. Or ar cimynal. (H. Leon et B. Corn. Var ar cimynal. (Van. Ar er chemynal. Treg. St.Brieu, H. Corn. Oar ar chimynal. oar ar cimynal.»*

Pour «biscuit de mer», Jal donne l'équivalent breton *gwes bes, gwesbes* prononcé : *gouesse besse*. Il précise que le terme a été écrit par son informateur, François Ezou[20]. De nos jours, *gwesbes* n'est plus usité à Lampaul-Plouarzel. Dans le livre de Maunoir, cité plus haut, nous trouvons cependant *guezpet*, «guespe» corrigé par *guespez*, «biscuit[21]». Dom Malgorn enregistre *gwéspez* dans son vocabulaire d'Ouessant, Milin dans son manuscrit indique : «*gwesped* en Léon» ; *goesped*, «biscuit». De même, Ernault donne pour le petit Trégor : «*gwespeden* f. pl. *gwéspet* biscuit de marin et de soldat.»

D'après le *Glossaire nautique*, «*balouin* (prononcé *valouine*), [...] beaupré» est employé à Lampaul-Plouarzel en 1841. Aujourd'hui, il est sorti de l'usage. On dit à présent *bopre*, *bopret* qui désigne par

---

18 *Vour*, forme mutée de *mour*, indique un parler breton de Cornouaille occidentale. Nous supposons qu'elle est peut-être due à une correction de Cyriaque Goubin. Jal ne maîtrise pas le breton. Il demande à Goubin, capitaine de vaisseau et ancien camarade de l'École navale de Brest, de réviser l'ensemble du matériau oral recueilli auprès d'Ezou. Goubin a appris le breton. Originaire de Loperhet, dans le Finistère, il est cornouaillais. Pour un terme aussi répandu que celui de la mer, nous pensons qu'il s'est inspiré du breton parlé près de chez lui, dans le sud-est de la rade de Brest. – Voir D. LE BRIS, *L'élément breton dans le* Glossaire nautique *de Jal*, *op.cit.*, p. 93-94.

19 B. TANGUY, «Gloses et corrections anonymes du XVIIe siècle dans un exemplaire du *Sacré Collège de Jésus* du Père Maunoir», p. 207-243, *Études celtiques*, vol. XX, Paris, C.N.R.S., 1983, p. 215.

20 A. JAL, *Glossaire nautique*, *op.cit.*, art. *GUISPID-VOR*, p. 810.

21 B. TANGUY, «Gloses et corrections anonymes...», *op. cit.*, p. 231.

métonymie le «bout-dehors». Nous enregistrons aussi la forme *boudeuor*, «bout-dehors». *Balouin*, *ar valouin* est toutefois attesté à Molène en 1904 dans le journal *Kroaz ar Vretoned*[22]. Ayant mené des enquêtes orales dans cette île en 1999, nous pouvons certifier que *balouin*, «bout-dehors» et «beaupré», est toujours usité par les Molénais bretophones. Dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pas relevé cette forme en d'autres points de Basse-Bretagne. À Molène, nous avons pu recueillir plusieurs mots donnés par Ezou, et qui, de nos jours, n'appartiennent plus au répertoire usuel des marins lampaulais. Citons notamment : *awser*, «aussière», *dres ar varrenn*, «la barre droite», *heuz ar boump*, «piston de la pompe», *mok*[23], «cap de mouton».

Les transcriptions phonologiques de Jal concernant *roñat*, «ramer», *pouleñvat*, «godiller», *batimant*, «navire, bateau» et *gouel*, «voile», concordent de manière évidente avec les prononciations relevées de nos jours à Lampaul-Plouarzel, Molène et Ouessant. Ces termes sont notés de la manière suivante par notre lexicographe : «*ronat*[24] (prononciat. *rone-hate*, *h* fortement asp.)», «*paollevia* (prononcé *poulevate*)», «*ar batiment* (*t* sonnant)», «*gwél* (prononciat. *houél*)».

Les formes recueillies pour *roñat* sont les suivantes : /'rõɑt/, /'rõwat/ Lam., /'rõɑt/, /'rõvat/ Mol., /'rõɑt/, /'rõ̞at/ Oues., /'rõat/ Mal. L'amuissement de la consonne intervocalique est moins net à Ouessant et à Molène. Lorsque la consonne disparaît, la voyelle de la seconde syllabe se postériorise, /a/ devient /ɑ/. Le traitement observé à Lampaul pour le mot *lonat*, prononcé *lone-hate* d'après Jal, semble être du même type. Nos informateurs lampaulais disent en effet : /'lõɑt/. Mais, à Ouessant et à Molène, la labiodentale interne demeure dans ce cas bien perceptible, et à Molène la voyelle de la première syllabe n'est pas nasalisée : /'lo̞fat/ Mol., /'lõ̞fat/ Oues. À Porspoder on trouve aussi *loañvat*[25].

Poulleñvat est sensiblement prononcé de la même manière dans les trois communes : /pu'lɛ̃vat/ Lam., /pu'le:vat/, /pu'lɛ̃vat/ Mol., /pu'lɛ̃vat/ Oues., /pu'lɛ̃vat/ Mal. Seule la voyelle sous l'accent est quelquefois dénasalisée à Lampaul.

Batimant, habituellement féminin, est masculin d'après les indications de Jal. Nous relevons : *abordi eur batiment*, «aborder un bâtiment», *assuri ar batiment*, «assurer un navire», *borda er batimint*, «border un navire», *tomma ar batiment(e)*, «chauffer un navire», *lakaat ar batimint an dour*, «lancer un navire», *penn ar batimint*, «cap du navire», *skoaz ar batimint*, «épaule du navire», *réi soa dar bâtiment*, «donner un suif au navire». La notation du suffixe nominal *-ment*, *-ment(e)*, *-mint* indique une fermeture de la voyelle nasalisée et s'oppose à la prononciation rencontrée dans le Léon : /mãn/, /mãnt/. Par ailleurs, à Lampaul-Plouarzel, le genre de *batimant* est également masculin, car nous avons toujours enregistré la forme *ar batimant*. C'est aussi le cas à Molène et à Ouessant. De même, Jean Conan[26] écrit : *eur batimand a dri̯ hand tonel*, «un bâtiment de trois cents tonneaux», vers 120, *ar batimand voar flod*, «le bâtiment à flot», vers 632, *pa goulas ar batimand*, «lorsque le bateau a coulé», vers 751, *amarin ar varen stur ous bord ar bati-*

22 «*Ar valouin (gwregel) ar wern a reer anezi* «beaupré» *e gallek* (*Molenez*).» *Ar valouin* (féminin) le mât que l'on nomme «beaupré» en français (Molène). *Kroaz ar Vretoned*, n° 388, 28 août 1904, Saint-Brieuc.

23 À Lampaul-Plouarzel, *mok* désigne à présent uniquement la «moque».

24 Jal donne également *roénvia* (prononcé *rone-fia*), *roévia* (prononcé rofia). Nous n'avons pas retenu ces deux variantes, puisqu'elles ne sont pas en usage aujourd'hui à Lampaul.

25 G. Ar Bihan, *Brezhoneg ar mor hag ar bigi*, *Hor Yezh*, 1988, n° 177, p. 33.

26 J. Conan, *Avanturio ar Citoien Jean Conan a Voengamb*, manuscrit composé vers 1830, Morlaix, Skol Vreizh, 1990. Jean Conan vit dans le Trégor à la même époque que François Ezou.

mand, «amarrer la barre de gouvernail au bord du bateau», vers 457.

D'après le *Glossaire nautique*, *gouel*, prononcé *houél* selon Jal, est féminin. Un certain flottement subsiste dans la détermination du genre de ce mot. Jal fournit les exemples suivants : *borda er gwel*, «border une voile», *amurr gwel bras* (*e*), «amure de la grand' voile». D'autre part, il donne aussi : *gwel mizan* ou *vizan*, «voile de misaine», *gwel vrâz*, «grand'voile». Dans les résultats de nos enquêtes orales, l'initiale de *gouel*, quand il est précédé d'un article, se maintient en /g/ ou mute en /ɦ/. Mais, l'initiale du mot placé à la suite de *gouel* ne mute jamais. Voici les données que nous avons enregistrées : *gouel* /'guɛl/, *ar 'houel* /ar 'ɦuɛl/ et *ar 'gouel* /ar 'guɛl/, «voile», *ar gouel bras* /ar'guɛl 'brɑ:s/, *ar 'houel bras* /ar 'ɦuɛl 'brɑ:s/, «la grand'voile», Lam. et Mol. ; *navigat gad ar 'houel*, «naviguer à la voile», *ados 'houel*, «aiguille à voile», Lam. De même, Malgorn écrit *gouel* /'guɛl/, et précise : «*Mont da c'houel*, naviguer sous voiles. *Liengouel* ou *lien-c'houel*, toile à voile, *neud-gouel*, gros fil pour coudre les voiles , *nados-c'houel*, grosse aiguille triangulaire pour le même service.» Précisons ici que Malgorn adopte l'orthographe de Le Gonidec dans laquelle /ɦ/ et /x/ sont tous deux transcrits par *c'h*. Il est donc probable que *c'houel* équivaut à /'ɦuɛl/. À Molène, le mot composé *gouel-stae*, «trinquette, voile d'étai» est prononcé /gɔs'taæ/, *gostae*, /gwɛs'taæ/, *gwestae*. Suivi de l'article, il devient : /a ɦɔs'taæ/, *ar 'hostae* /a ɦwɛs'taæ/ *ar 'hwestae*. À Lampaul-Plouarzel, il se prononce /gus'taɛ/, /gus'tae/, *goustae*, mais l'initiale demeure invariable. Dans cette partie du bas Léon, l'initiale de *gouel* est donc instable. La persistance de ce flottement confirme l'incertitude déjà relevée par Jal.

Pour traduire «ancre», notre auteur a recueilli la forme *évar*. À plusieurs reprises, elle est donnée comme transcription phonologique des occurrences *eôr*, *éor* ou *héor*[27]. Jal cite également *évar* comme unité lexicale : *téoler ann évar*, «jeter l'ancre», *bréac'h ann evar*, «bras de l'ancre». *Évar* est aussi un mot-entrée du *Glossaire nautique* :

«***ÉVAR*** *:* prononciation abusive du mot celto-breton *Eor* ou *Héôr*, Ancre. - *Evar braz*(*sse*), Grande ancre, ancre de miséricorde - *Evar affourche*, Ancre d'affourche - *Evar touache*, Ancre de touée, ancre à jet - *An évar chassé*, L'ancre chasse - *Béza* (que les matelots prononcent *Bézar*) *ann évar*, Être à l'ancre - *Téoler ann évar*, Jeter l'ancre».

Évar est toujours très usité parmi les locuteurs bretons de Lampaul-Plouarzel qui le prononcent : /'e:var/, /'ẽ:var/, /'e:varn/, /'ẽ:varn/, *evar*, *evarn*. Cette prononciation n'est pas isolée. Nous retrouvons, en effet, /'e:var/, /'ẽ:var/ dans les communes maritimes de Lanildut et de Porspoder. À Portsall, nous avons : /'e:varn/, /'ẽ:varn/ *evarn*.

Roussel donne, dans son manuscrit, la forme *eval*. Et, il ajoute : «*eoria*, ancrer mouiller a l'ancre. *evallia mouilla*. *sevel an eor*, *an eval*, lever l'ancre[28].» Jal donne les verbes «*heori*, *heoria* (prononcés *evari*, *evaria*)». Ces deux dernières formes ne sont pas de source orale, puisque, à l'article 1442 *TÉOLER*, notre lexicographe écrit : «Le celto-breton a *Héôri*, *Héôria*, signifiant : Jeter l'ancre, Mouiller ; mais les matelots préfèrent *Mouilli* ou *Téôleur ann évar*.»

Les unités lexicales «*Levia* (prononcé *Léfiate* selon maître Ezou de Saint-Matthieu), [...] Gouverner», et «*Levier* (*Lévieur*) [...] Pilote, Timonier», nous éclairent sur l'évolu-

---

27 *Bek ann héor* (prononcé *Bec ann évar*), *eaur* (prononcé à peu près *Évar*), *eôr* (prononcé à peu près *Évar*), *héor* (prononcé à peu près *evar*), *beza ann éor*, «être à l'ancre» (les matelots prononcent *Bezar ann évar*), *bousa en éor* (*boussa en évar*), «bosser une ancre», *bréac'h an eôr* (*Vréa'h ann évar*), «bras de l'ancre».

28 Cité par É. ERNAULT, *Notes d'étymologie bretonne*, extrait des *Annales de Bretagne*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1905, vol. III, p. 264.

tion phonétique d'un phénomène linguistique rencontré dans le Léon et à l'extrême nord-ouest du Trégor. À Lampaul-Plouarzel, «*léfiate*» est actuellement prononcé /'løʃɑt/ et «*lévieur*» /'løʃør/. Les groupes intervocaliques /fj/ et /vj/ relevés par Jal sont donc à présent assourdis en /ʃ/.

Il existe d'autres faits analogues qui confirment ce changement de prononciation. Pour *strevial*, «éternuer», nous enregistrons la forme lampaulaise /'strøʃal/, que nous retrouvons dans les communes voisines de Plouarzel, Ploumoguer et Trébabu. François Falc'hun recueille /'strɛʃal/ à Bourg-Blanc. À Saint-Pol-de-Léon, Sommerfelt note /'strɛfʃal/ où la labiodentale est perceptible. D'après la carte 457 de l'*ALBB*, Kenneth Jackson[29] fait remarquer que *mezvier*, «ivrogne» se prononce /'mɛʃɛr/ aux points 3 et 7, /'mɛʃvjɛr/ ou /'mɛsʃjɛr/ aux points 3, 9, 13 et 31, /'mɛvʃɛr/, /'mɛfʃɛr/ ou /'mɛʃʃɛr/ aux points 6, 11, 12 et 18, /'mɛsʃɛr/ aux points 4, 5 et 10. Dans l'aire du breton central, la forme la plus répandue est /'mɛvjɛr/. Les premières attestations de l'assourdissement des groupes /fj/ et /vj/ dans le Nord-Finistère, remontent au début du XXe siècle. Jal réalise son enquête en 1841. Nous pouvons donc supposer que cette évolution phonétique fait son apparition dans cette région dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Conclusion

Les nombreuses concordances entre, d'une part, les données fournies par Ezou et, d'autre part, le lexique enregistré ces quatre dernières années à Lampaul-Plouarzel, Molène et Ouessant, contribuent à élargir notre connaissance du breton du sud-ouest du bas Léon. Cela nous encourage à poursuivre la description linguistique des parlers bretons du littoral du Nord-Finistère, mais à prendre également en compte les variations dialectales des autres bretons nautiques de Basse-Bretagne. L'ensemble des traits phonétiques et lexicographiques, que nous a permis de relever cette confrontation, montre la valeur et l'originalité du vocabulaire breton enregistré par Jal.

Le matériau oral du *Glossaire nautique* comprend une majorité de termes techniques provenant du français ou des parlers romans de l'Ouest. À vrai dire, la langue parlée par Ezou nous restitue la photographie d'un fait de civilisation incontournable en Basse-Bretagne : la très forte influence du français sur le breton depuis le XIIe siècle. Le marin bas-breton, embarqué au cabotage, est, par son métier, plus habitué que son voisin paysan ou pêcheur aux déplacements et aux contacts fréquents avec des francophones. C'est pourquoi il assimile un nombre plus important de termes allogènes à son vocabulaire. Rappelons également que, depuis la fin du XVIIIe siècle, les maîtres au cabotage bas-bretons ont un réel besoin de la maîtrise du français[30] et deviennent par là-même des locuteurs bilingues français-breton.

---

[29] K.-H. JACKSON, *A Historical phonology of Breton*, Edinburgh, The Dublin Institute for Advanced Studies, 1967, p. 417.

[30] D'après l'article 37 du règlement du 1er janvier 1786, concernant l'entrée dans les écoles d'hydrographie et la réception des capitaines, maîtres et patrons, le succès à l'examen de «maître au cabotage» implique la maîtrise du français à la lecture et à l'écrit : «Les Gens de mer qui auront navigué pendant quatre ans sur les navires des sujets de Sa Majesté, pourront être reçus maître au petit cabotage, conformément à l'article 6 de l'Ordonnance du 18 octobre 1740, après avoir été examinés sur la connaissance des Côtes, Ports, Havres et Parages compris dans l'étendue de ladite navigation au petit cabotage, par deux anciens maîtres qui seront nommés par les officiers de l'Amirauté, mais ne seront néanmoins reçus en la susdite qualité que ceux qui sauront lire et écrire, et qui auront atteint l'âge de vingt-cinq ans.» Article cité par O. DOURVER, «René Masson, capitaine au cabotage (1812-1891)», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XLVII, 1967, p. 87-138 (p. 136).

Dans le *Glossaire nautique*, le breton de source orale possède avant tout les traits d'une langue technique et militaire du XIXe siècle. *Via* le français, le marin bas-breton diversifie et enrichit son vocabulaire en y intégrant un nombre important de mots d'usage international[31] : *affreti* «affréter», *arsanal* «arsenal», *dragi* «draguer», *flok* «foc», *kalafêti* «calefater», *kampàn* «campagne», *kanot* «canot», *kapeïa* «capeyer», *kapotache* «cabotage», *korveten* «corvette», *pakébot* «paquebot», *spisa* «épisser».

L'assimilation des mots allogènes en breton s'établit elle-même en fonction de la répartition des éléments non autochtones dans le vocabulaire maritime français. Puisque le néerlandais, le scandinave et le nordique ont fortement marqué la terminologie nautique française, nous retrouvons en breton, *via* le français, des termes qui conservent souvent l'une de ces trois origines. C'est particulièrement vrai pour les mots suivants[32] : *afali* «affaler» (< néerl. *afhalen*), *babours* «babord» (< néerl. *bakboord*), *boe* «bouée» (< moy. néerl. *boeye*), *bom* «bôme» (< néerl. *boom*), *bopret* «beaupré» (< néerl. *boegspriet*), *choka* «choquer» (< moy. néerl. *schocken*), *gi* «gui» (< néerl. *giek* ou *gijk*), *kambus* «cambuse» (< néerl. *kabuis*), *karlink* «carlingue» (< scand. *kerling*), *marteulot* «matelot» (< moy. néerl. *mattenoot*), *mok* «moque» (< néerl. *mok*), *orink* «orin» (< néerl. *oorring*), *rabank* «raban» (< néerl. *raband*), *ravalink* «ralingue, ravelingue» (< nord. **rár-lik*), *rouf* «rouf» (< néerl. *roef*), *skosenn* «cosse» (< néer. *kous*), *stribours* «tribord» (< néerl. *stierboord*).

Concernant l'évolution des emprunts, les termes se rapportant à l'art de la guerre, à des techniques ou à des choses obsolètes, ont généralement disparu. Nous relevons notamment : *abandouner er chas, arboutant, armi er koursa, artimoun kap, aval-tournevir, bag-lok, balans, balancin mizan, balancin peroquet bras, balenier, barbaras, bastart racache, bastingache, bau, berdindin, bigot racache, voleat kanol, bonet, boulin mizan, brag, branl, bras an dele peroquet, charniel evit an dour, chénop, chopin, dars, délé sivadier, eskouviloun, faus-bau, figur, fustail, gargousen, kakatoéz, kanart, kanolier, karg-fount, clin-flok, koket, kolombia, kourser, margarit, mitral, péroket, péruche, pino, salf, singli, suspent, terlingache, vilivaot.*

Parmi les emprunts toujours en usage, certains d'entre eux n'attestent plus une forme ancienne, mais une assimilation récente du français moderne. La relation d'emprunt entre le breton et le français évolue. Là où, en 1841, le mot breton témoigne d'une forme historique du français, nous pouvons avoir aujourd'hui une unité lexicale bretonne composée à partir du français moderne. Jal enregistre par exemple *chabl, chapl* (v. fr. chaple). Actuellement, nous avons le mot *kapl, ar c'hapl*, assimilation bretonne du français moderne «câble». De même, *pouleo* qui atteste, selon Ernault[33], l'ancienne forme française «polee». Nous enregistrons à présent *pouli*, du français moderne «poulie». Ezou fournit aussi *véache* (v. fr. veiage, veage, veaige). Nous avons recueilli le mot *voiach* qui correspond au français moderne «voyage». On peut encore citer *goarnisa* (v. fr. guarnir), *garnisa* «garnir» ; *kalaféter* (calfateur), *kalfa* «calfat». Cette transformation des emprunts s'appropriant la forme moderne du français est essentiellement due à la généralisation du bilinguisme. Précisons aussi qu'à Lampaul-Plouarzel l'usage du breton est de plus en plus occasionnel et restreint. Même s'il existe de nombreux locuteurs bretons, la population s'exprime généralement en français.

---

31 Termes extraits du matériau oral du *Glossaire nautique*.

32 Termes enregistrés à Lampaul-Plouarzel.

33 É. Ernault, *Le mot «Dieu» en breton*, Mâcon, Protat, 1904, p. 16.

De nouveaux emprunts ont également fait leur apparition : *brengbal, deunde, elis, gas, gru, ilouar, gouarnamant, tapku, winch, yak.*

Les enquêtes réalisées à Lampaul ont permis de déceler, dans le matériau oral de 1841, des termes qui font double emploi, car ils recouvrent d'autres expressions déjà en usage : *abati* «abattre», non usité, Lam. : *lakaad da skei* ; *ancrache* «ancrage», non usité, Lam. : *mouilhach* ; *arbori* «arborer», non usité, Lam. : *diskoues, iñsa* ; *arket* «arqué, courbe», non usité, Lam. : *kroumm* ; *attrapi* «attraper», non usité, Lam. : *pakaat* ; *mâtache* «mâtage», non usité, Lam. : *gwernia, lakaad ar vern* ; *pilot* «pilote», non usité, Lam. : *leucheur.*

D'autre part, nous avons enregistré, dans cette commune, plusieurs formes lexicales qui méritent d'être utilisées comme sources dans la réalisation des nouveaux dictionnaires bretons. Elles apportent de nouvelles informations dans l'étude des premières attestations, des variantes dialectales du bas Léon, des nouveaux dérivés, des sons particuliers, des indications étymologiques. Citons notamment : *balañsin* «balancine», *bopret* «beaupré et bout-dehors», *boulin* «bouline», *boultous* «(navire) qui a de l'épaulement», *bourz-avel* «long-bord, longue distance effectuée en tirant une bordée», *bourlingi* «bourlinguer», *bousouer* «bossoir», *bra* «bras, cordage pour actionner une vergue, une corne», *braseñt* «préceinte», *brengbal* «bringueballe», *chaoch* «nable», *chomar* «chaumard», *chomarda* «amarrer à l'aide du chaumard», *dijoueli* «désenjaler (l'ancre)», *divarvori* «déséchouer, (se) remettre à flot», *dizafourchi* «désaffourcher», *evarn* «ancre», *evarnia* «traverser (l'ancre)», *fark* «fargue», *gi* «gui, bôme», *houarn-kein*, «bande-molle», *houl-fount* «lames de fond», *jouel* «jas», *joueli* «enjaler», *kambus* «cambuse», *kapeli* «capeler», *kapl* «câble», *karlink* «carlingue», *kilhgwern* «cercle de racage, cercle de mât», *kilhogi* «clapoter», *kilhogennou* «clapotis», *klañ-mor* «mal de mer», *klik* «crique», *kountalodennou* «inventaire des marchandises», *lañseureus* «cordage d'envergure du guindant de la grand'voile», *latenn hobañch* «cadène, latte de hauban», *leucheur* «homme à la barre», *leuchat* «gouverner», *linenn-zounti* «ligne de sonde», *linget* «linguet», *link* «élingue», *lisenn* «lisse», *loañiou* «anguillers», *lofadenn* «aulofée», *loñat* «louvoyer», *maneuvri* «manœuvrer», *mond da veas* «aller au large», *mond da zouar* «longer la côte», *mempra* «mettre en place les membrures du navire», *mizen* «misaine», *mousell* «flanc, bouchain», *pann* «panne, travers», *pare* «paré», *ober penn* «faire cap», *poumeilhi* «paumoyer», *redisa* «roidir», *rid hobañch* «ride de hauban», *soufrach* «doublage», *tomma ar batimant* «chauffer le navire (calfatage)», *ton ar vern* «le ton du mât», *toue* «touée», *toull-divora* «dalot», *touroun* «toron», *tousok* «crapaud, benne de chargement-déchargement du sable sur la gabare» , *uzink* «lusin».

Les informations recueillies à Lampaul permettent également de définir davantage l'emploi de certains mots ou locutions très spécifiques dans l'art de la navigation : *armi, apika, en avel, dindan an avel, olevent, amur or vapours, amur or stribours, bourz en avel, bourz olevent, avel uhel, avel izel, gouziza, amounti.* Elles contribuent à déceler les erreurs de compilation lexicographique : *gwekr, gwegr* ne désigne pas la préceinte, mais la vaigre. Elles concourent à préciser l'emploi des termes décrivant l'élément marin : *houl* «flot, houle», *lamenn* «lame», *tarz* «lame déferlante».

La confrontation de l'élément breton du *Glossaire nautique* et du parler breton de Lampaul-Plouarzel constitue une documentation précieuse pour la description du vocabulaire maritime breton, du point de vue lexical, phonologique, dialectologique, géographique, mais aussi historique. Pour enrichir et définir davantage cette banque de données, nous continuons toujours nos enquêtes sur le littoral de la Basse-Bretagne, là où le breton nautique est toujours en usage. Nous souhaitons aussi coordonner nos recherches avec les tra-

vaux déjà mis en œuvre pour la réalisation de l'*Atlas linguistique des côtes de l'Atlantique et de la Manche*. Cette entreprise considérable, commencée dans les années 1980, sous la responsabilité de Patrice Brasseur, a permis de collecter un important matériau oral et maritime[34]. Étant donné l'influence indéniable du vocabulaire nautique du Ponant sur le lexique maritime breton, nous désirons à présent utiliser l'ensemble des données enregistrées pour la réalisation de cet atlas. Leur exploitation permettrait certainement d'éclaircir les rapports qui existent entre les variantes dialectales du breton et celles des parlers romans. Il faudrait aussi prendre en compte les travaux menés sur le vocabulaire nautique du Québec, les autres atlas linguistiques de France et les matériaux lexicographiques contribuant à l'étude historique des variétés régionales gallo-romanes et françaises. Il serait souhaitable qu'un tel projet puisse voir le jour le plus tôt possible. L'entreprise n'a de chance d'aboutir que si elle repose sur une collaboration efficace et suivie entre romanistes et celtisants.

[34] Cet atlas comprend 82 points d'enquête dont 25 en Basse-Bretagne. Le questionnaire totalise 400 questions concernant la description du rivage et des éléments marins, la navigation, la pêche et la faune marine. En Basse-Bretagne, les enquêtes sur le terrain ont été réalisées à partir de 1983 par Jean Ropars, Claude Guillou, Armelle Audic et Jean-Michel Menesguen. – Voir J. LE DÛ, «Dialectologie et géographie linguistique de la Basse-Bretagne», *La Bretagne linguistique*, Brest, CRBC, 1985, vol. 1, p. 145-167 (p. 161-162).

Résumé

Le *Glossaire nautique* d'Augustin Jal, publié en 1848, est un dictionnaire encyclopédique et polyglotte (60 langues) de la marine. Pour obtenir ses équivalents bretons, Jal utilise les dictionnaires de Grégoire de Rostrenen (1732), de Le Gonidec (1821) et de Troude (1842). Il s'appuie surtout sur le témoignage oral de François Ezou, marin originaire de Lampaul-Plouarzel dans le nord-Finistère et interrogé à Toulon en 1841.

Jal a sous-utilisé les termes bretons fournis par Ezou. Afin d'analyser la valeur de ces informations orales, nous avons confronté tous les termes bretons du *Glossaire nautique* au breton vivant de Lampaul-Plouarzel. Pour l'étude de certains termes, nous avons aussi pris en compte le breton parlé à Molène, à Ouessant et dans certaines communes limitrophes de Lampaul. La comparaison des résultats de nos enquêtes de terrain avec le matériau oral réuni par Jal permet de décrire le parler nautique de Lampaul-Plouarzel d'un point de vue lexical, phonologique et dialectologique.

Abstract

Augustin Jal's *Glossaire nautique*, published in 1848, is an encyclopaedic and multi-lingual (60 languages) dictionary of nautical terms. To get his Breton equivalents, Jal used the dictionaries compiled by Grégoire de Rostrenen (1723), Le Gonidec (1821) and Troude (1842). However, his main source was the oral testimony of François Ezou, a sailor born in Lampaul-Plouarzel, whom he questioned in Toulon in 1841.

Jal made a restricted use of the Breton terms given by Ezou. In order to analyse the value of this oral testimony, we have compared all the Bretons terms found in the *Glossaire nautique* with the present Breton usage of Lampaul-Plouarzel. In order to analyse certain terms, we have also taken into account the Breton spoken in Molène, Ushant and in some neighbouring *communes*. The comparison of our field survey with the oral evidence collected by Jal allows the nautical language of Lampaul-Plouarzel to be studied from a lexical, phonological and dialectological point of view.

Diverradur

Geriaoueg merdei Aogustin Jal, bet embannet e 1848 a zo anezañ eur geriadur kelhouizieg ha liesyezeg (60 yez) euz traou ar mor. Evid kavoud ar geriou brezoneg dezo eun heveleb talvoudegez d'ar re meneget gantañ en e heriaoueg, e-neus Jal klasket e geriaduriou Gregor Rostren (1732), Ar Gonideg (1821) ha Troude (1842). Kemer a ra c'hoaz brasoh harp war an titourou bet dre gomz e Toulon e 1841 digand Frañsou Ezou, eur martolod ginidig a Lambaol-Blouarzel.

N'e-neus ket Jal tennet diwar ar geriou roet dezañ gand Ezou kement ha m'en-dije gallet ober. Evid poueza donnoh o zalvoudegez on-eus ni keñveriet gand an oll geriou brezoneg a zo e-barz ar *Geriadur merdei* ar re ez eus anezo e brezoneg komzet Lambaol-Blouarzel. Dalhet on-eus kont ivez, evid geriennou'zo, euz brezoneg Molenez, Eusa hag hini ar parreziou tro-dro da Lambaol. Gand lakaad skoaz-ouz-skoaz frouez on enklaskou hag an danvez klozet gand Jal ez eus tro a-skeud geriadurez, fonologiez ha rannyez da daolenni brezoneg ar mor e Lambaol-Blouarzel.

DOCUMENTATION

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1997)*

par Chantal Guillou, Hélène Gombert, Tanguy Daniel

Manuels généraux et sciences auxiliaires de l'histoire

Ouvrages et articles généraux

1 CHÉDEVILLE (André). Histoire de la Bretagne. Rennes, Ouest-France, 1997, 23 x 17 cm, 64 p., ill., cartes. (Collection Histoire des provinces).
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 79).

2 COROLLER-DANIO (Jeanne), MALIVEL (Jeanne). Histoire de notre Bretagne. Saint-Vincent-sur-Oust, éd. Élor, 1997, 21 x 15 cm, 224 p., ill.
Réédition de l'ouvrage publié en 1922.
Préface de François Vallée. Introduction d'Herry Caouissin.
(Compte rendu par Yann POILVET, dans *Armor-Magazine*, n° 332, septembre 1997, p. 63).

3 GONSE (François). Les relations entre la Bretagne et le Japon depuis deux cents ans. *Sterenn*, n° 7, juillet 1997, p. 4-5.

4 HÉLIAS (Yveline et Jean-Pierre), DENIC (Annie). Le Finistère en histoires. Des origines à 1790... [S. l., 1997], 15 x 10 cm, 112 p., ill.
Dessins de Nono.

5 JÉZÉQUEL (Alain). L'Antiquité celtique et son héritage. Auteur, Paimpol, 1997, 21 x 15 cm, 46 p.
(Compte rendu par Jacques LE COZ, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 71).

6 LAURENT (Donatien), TRÉGUER (Michel). La nuit celtique. Rennes, Presses universitaires de Rennes-Terre de brume, 1997, 23 x 13,5 cm, 236 p.

7 LEGUAY (Jean-Pierre), MARTIN (Hervé). Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213-1532. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 21 x 14 cm, 435 p., ill.
Nouvelle édition de l'ouvrage publié en 1982.

8 LE MAT (Jean-Pierre). Les cent vies de l'hermine. La Bretagne au fil des siècles. Spézet, Coop Breizh, 1997, 21 x 10,5 cm, 144 p., ill. (Collection Les Indispensables).

9 SECHER (Reynald), LE HONZEC (René). Histoire de Bretagne. Tome 7 : 1914-1972. D'une République à l'autre. Noyal-sur-Vilaine, éd. E.R.S., 1997, 29,5 x 22,5 cm, 48 p., ill. (Collection Mémoire du futur).
(Compte rendu par Yann GUENEGOU, dans *Armor-Magazine*, n° 335, décembre 1997, p. 57).

10 VEILLARD (Jean-Yves). La Bretagne, cible des humoristes à la Belle Époque, dans *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 141-148, ill.

---

* Les auteurs remercient particulièrement M. Eugène Kerbaul, qui a aimablement fourni de précieuses références, et Mlle Yvette Heurté, qui a bien voulu dépouiller les bulletins paroissiaux.

Géographie, espaces, paysages

11 AMIOT (Christophe). Les avenues du Finistère. *Les Cahiers de l'Iroise,* n° 174, avril 1997, p. 13-15, ill.

12 AUPHAN (Éric). L'île, territoire mythique. *A.M.A.R.A.I.,* bulletin d'information n° 10, 1997, p. 45-54.
Mythes de l'île dans l'*Odyssée,* mythe de l'Atlantide chez Platon, mythologie celtique.

13 BEAULIEU (François de). Mer vivante en Bretagne. Douarnenez, Le Chasse-Marée-ArMen, 1997, 30 x 23 cm, 336 p., ill.

14 BEAULIEU (François de). Les vies sous-marines de la baie de Morlaix. *Le Chasse-Marée,* n° 111, novembre 1997, p. 38-47, ill.

15 BEAULIEU (François de). Protéger landes et tourbières. *ArMen,* n° 90, décembre 1997, p. 2-11, ill.

16 BIHANNIG (Gwenole). Douaroniezh Breizh. Le Relecq-Kerhuon, éd. An Here, 1997, 25 x 17 cm, 222 p., ill., phot., cartes, dessins.
Géographie de la Bretagne en langue bretonne.

17 BORVEAU (Loïc). Réalité et devenir de la commune en Bretagne occidentale. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

18 BRU (Philippe). Le site des Blancs-Sablons (Le Conquet – Finistère). Bilan de l'intervention du C.E.L. (1978-1997). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

19 CADALEN (Karine). La mise en place de sentiers de randonnée dans la communauté de communes de Lesneven. Côtes des légendes. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

20 CHAURIS (Louis). Des pierres... dans les jardins de Brest... *Les Cahiers de l'Iroise,* n° 174, avril 1997, p. 67-73, ill.

21 COAT (Paul). Les jardins ouvriers fêtent leur centenaire. *Les Cahiers de l'Iroise,* n° 174, avril 1997, p. 74-76.
Notamment à Brest, créés en 1904.

22 DIZERBO (A.-H.). Le jardin botanique de l'hôpital de la Marine à Brest et l'introduction des espèces exotiques. *Les Cahiers de l'Iroise,* n° 174, avril 1997, p. 63-66, ill.

23 DUMAS (Catherine). Keremma : de l'expérience agricole à la villégiature familiale. *Les Cahiers de l'Iroise,* n° 174, avril 1997, p. 25-34, ill.

24 DUPLESSIX (Stéphanie). La pointe de Pen-Hir : inventaire et dégradations des sentiers littoraux. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

25 FLOTÉ (Denis). L'Aulne : les oiseaux remarquables. *Avel Gornog,* n° 5, juin 1997, p. 32-35, ill.

26 GAUTIER (M.), NAAS (P.), LEROUX (G.). Archéologie des paysages agraires armoricains. Éléments pour une nouvelle approche, dans CHOUQUER (G.) [dir.], *Les formes du paysage. Tome II. Archéologie des parcellaires.* Actes du colloque d'Orléans, mars 1996. Paris, Errance, 1997, p. 45-56. (Collection Archéologie aujourd'hui).

27 GAYRAL (Paulette), COSSON (Joël). Les algues du littoral : Atlantique, Manche, mer du Nord. Rennes, éd. Ouest-France - Édilarge, 1997, 23 x 16 cm, 32 p., ill.

28 GÉSINCOURT (Jacques de). Jardins du Finistère. *Les Cahiers de l'Iroise,* n° 174, avril 1997, p. 16-17, ill.
Pencran (Chef du Bois), Quimper (Lanniron), Plouguerneau (Lesmel), Langolen (Trohanet).

29 GURY (Jacques). Découvrir les jardins de Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise,* n° 174, avril 1997, p. 1-2.

30 HERVÉ-COMMEREUC (Catherine), QUÉRO (Marie-Line), SIMONNET (Nicolas). Les jardins historiques en Bretagne : protection et restauration. *Les Cahiers de l'Iroise,* n° 174, avril 1997, p. 5-12, ill.

31 Îles bretonnes. *Mer et Océan,* n° 8, été 1997, 100 p.

32 INIZAN (Yannick). Contribution aux plans de gestion des espaces naturels. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

33 JADÉ (Erwann). Les territoires du surf dans le Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

34 KERLIDOU (Mikaël). Le caravanage sédentaire sur parcelles isolées à Plougastel-Daoulas. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

35 LAGADEC (Delphine). Le bois de Keroual. Quelle histoire, quel avenir ? *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 174, avril 1997, p. 50-56, ill.

36 LAUDE-TILLEROT (Fanny). L'impact d'Internet sur l'espace breton. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

37 LEFÈVRE (Daniel). Les jardins du château de Kerjean. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 174, avril 1997, p. 35-49, ill.

38 LE GOAZIOU (Marie). Îles de Bretagne. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 26 x 20 cm, 126 p., ill. (Collection Itinéraires de découverte).

39 MAGUET (Annie). Géomorphologie et aménagement du littoral guissénéen du Vougot au Curnic, Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

40 MARCHAND (Jean-Pierre). Entre l'histoire et la géographie, le patrimoine naturel. L'exemple de l'Ouest de la France , dans *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 193-202.

41 MASSON (C.). Les îles de Bretagne. Genève, éd. Minerva, 1997, 96 p. (Collection Les dernières îles de rêve).

42 MENEC (Stéphanie). Les échouages d'algues de la pointe Saint-Mathieu à Plouguerneau. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.

43 MORNAND (Jean). La forêt et les champignons. *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 40-43, ill.
Historique de la forêt de Landévennec.

44 MORVERAND (Jérôme). Les carrières de kaolin de Ploemeur et leur réhabilitation. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographies soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

45 Nature en bord de mer. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 23 x 16,5 cm, 196 p., ill.

46 NOURRY (Louis-Michel). Le parcours de l'exotisme dans les jardins bretons. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 174, avril 1997, p. 57-62.

47 NOURRY (Louis-Michel). Les jardins publics en province : espace et politique au XIXe siècle. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 25 x 18 cm, 266 p., ill.
Préface d'Alain Corbin.
(Compte rendu par Jacques GURY, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 174, avril 1997, p. 77).

48 NOURRY (Louis-Michel). La Bretagne des jardins. Rennes, éd. Apogée, 1997, 29 x 24,5 cm, 132 p., ill. (Collection Beaux livres).
Photographies de Michel Ogier.

49 OBERTHUR (Odile). Le retour à la vie des jardins de Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 174, avril 1997, p. 3-4.
L'Association des parcs et jardins de Bretagne (A.P.J.B.), créée en 1988.

50 ORLACH (Frédéric). Les jeunes et les îles (l'exemple de l'île d'Ouessant). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

51 Le patrimoine naturel en Bretagne, curieux de nature. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 30 x 25 cm, 104 p., ill., cartes, dessin, photographies.

52 POTIER (Jean-Louis). Finistère sauvage. Pen-ar-Bed gwerc'h ha kenedus. Rennes, éd. Rue des Scribes, 1997, 22 x 25 cm, 112 p.
Photographies de paysages finistériens.

53 REYMANN (Richard). Le jardin de Georges Delasalle, île de Batz. Arles, Actes Sud, 1997, 19 x 10 cm, 48 p., ill.
Le «jardin colonial »

54 SQUIBAN (Frédérique). La ria du Conquet : une zone humide menacée. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

55 TYNÉVEZ (Sandrine). La mise en place de sentiers de randonnée dans la communauté de communes de Plabennec, Pays des Abers. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

Voir aussi les n°s 172 (les Hautin, jardiniers), 398 (pollution de l'eau), 399 (forêt).

Archives et bibliothèques

56 BALQUET (Anne). Les archives Paul du Chatellier conservées aux Archives départementales du Finistère. *Antiquités nationales*, 1997, n° 29, p. 45-48, ill.

57 FERREYROLLE (Catherine). Transcription et étude d'un ensemble d'archives privées d'origine léonarde (XIVe-XVIe siècle). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 222 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

58 GRIVEL (Marianne). La Bretagne à Paris. La constitution de la collection d'images populaires bretonnes du Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale de France, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], *Bretagne, art, création, société*. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 49-72, ill.
Inventaire sommaire du fonds breton, p. 56-72.

59 MOTTA (Ferdi). Les archives bretonnes de la guerre s'ouvrent. *Le Télégramme de Brest*, 1997, 12 novembre (1. Cinquante ans au lieu de soixante : l'avancée d'une réglementation frileuse) ; 13 novembre (2. Le parcours du combattant des chercheurs) ; 14 novembre (3. Des fonds importants et graves sur l'histoire bretonne).

Bibliographies, dictionnaires, répertoires

60 Bibliographie de Denise Delouche, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 13-17.

61 Bibliographie régionale 1996. *Bilan scientifique 1996*, Rennes, D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, 1997, p. 107-115.
Bibliographie des publications parues sur l'archéologie régionale en 1995 et 1996.

62 DONNERH (R.). *Dipouest* (Dépouillement informatisé de périodiques sur l'histoire de l'Ouest). Rennes, Université de Rennes 2, CRHISCO, 642 p.

63 GUILLOU (Chantal), GOMBERT (Hélène), DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1994). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 467-508.
643 références.

64 HEMON (Roparz). Geriadur istorel ar brezhoneg. Plomelin, Preder, 1997, 22 x 16 cm. (Rann 30, 31).

65 KERNÉVEZ (Patrick). Les fortifications médiévales du Finistère. Mottes, enceintes et châteaux. Rennes, Institut culturel de Bretagne - Centre régional d'archéologie d'Alet, 1997, 29 x 21 cm, 197 p., cartes, plans. (Collection Patrimoine archéologique de Bretagne).
Répertoire de plus de 400 sites finistériens, classés par communes.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 janvier 1998, p. 22, carte ; par Michel LE GOFFIC, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 492-493).

66 Îles de la Manche et de l'Atlantique. Chronique bibliographique 1994-1997. *A.M.A.R.A.I.*, bulletin d'information n° 10, 1997, p. 55-61.

67 INSTITUT CULTUREL DE BRETAGNE. Annuaire des membres. Roll an izili. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1997, 20 x 14,5 cm, 232 p.

68 LE COCQ (Odile). Chronique bibliographique. Les publications récentes (1994-1996) sur la préhistoire et l'archéologie historique de la Bretagne. *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 14, 1997, p. 215-227.

69 LE NAIL (Bernard). Auteurs et illustrateurs de livres de jeunesse en Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1997, 21 x 15 cm, 99 p.
Notices sur 70 auteurs et illustrateurs.

70 MOLINES (Nathalie), GUIGON (Philippe). Les églises des îles de Bretagne. S. l. [Rennes], Institut culturel de Bretagne-Association Manche-Atlantique pour la recherche archéologique dans les îles (A.M.A.R.A.I.), 1997, 30 x 21 cm, 92 p., ill. cartes, plans. (Collection Patrimoine archéologique de Bretagne).
Collaborateurs : Yves-Pascal Castel, Pierre-Roland Giot, Laurence Noblet, Josick Peuziat, Régine Thomas.
Préface de Pierre-Yves Jourda.
Îles du Finistère, p. 43-54.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 493-494).

71 Publications de Michel Denis, dans *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 25-29.

72 SALMON-LEGAGNEUR (Emmanuel) [dir.]. Les noms qui ont fait l'histoire de Bretagne. 1 000 noms pour les rues de Bretagne. Spézet, Coop Breizh - Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1997, 24,5 x 13 cm, 445 p.
(Compte rendu par Christine BARBEDET, dans *ArMen*, n° 93, avril 1998, p. 62 ; dans *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXV, 1999, p. 422-423).

73 Tables analytiques par auteur, par classement géographique, par période et thème. Bulletin de l'A.M.A.R.A.I, n°s 1 à 10, 1988-1997. *A.M.A.R.A.I.*, bulletin d'information, n° 10, 1997, p. 63-75.

74 TOULOUSE (Sarah). Arthur, Merlin, Tristan et Iseult, la Table ronde... toujours sources d'inspiration. *Bretagne des livres*, n° 36, octobre 1997, p. 11-15.
Bibliographie des ouvrages récents concernant les légendes arthuriennes.

Publications de textes et documents

75 CADIC (François). Contes et légendes de Bretagne. Les contes populaires. Tome I. Rennes, Terre de brume-Presses universitaires de Rennes, 1997, 24 x 14 cm, 336 p.
Textes réunis et présentés par Fañch Postic. Préface de Donatien Laurent.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 décembre 1997, p. 4 ; *ArMen*, n° 93, avril 1998, p. 67).

76 FLOBERT (Pierre) [éd.]. La Vie ancienne de saint Samson de Dol. Texte édité, traduit et commenté par P. F. Paris, C.N.R.S. Éditions, 1997, 25 x 16 cm, 296 p., ill., cartes.
Bibliographie, p. 117-122. – Index, p. 271-276.
(Compte rendu par Bernard MERDRIGNAC, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 104, n° 4, 1997, p. 100-103 ; par Joseph-Claude POULIN, dans *Francia*, t. 25/1, 1998, p. 251-258 ; par Gwenaël LE DUC, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 498-501).

77 HÉNAFF (Louis). Douarnenez. Joué-lès-Tours, 1997, 23 x 16 cm, 128 p. (Collection Mémoire en images).
Deux cents cartes postales anciennes.

78 LEBEC (Éric), CRAS (Anne-Sophie), CRAS (Jérôme). Miracles et sabbats. Journal du père Maunoir. Missions en Bretagne, 1631-1650. Paris, Les Éditions de Paris Max Chaleil, 1997, 15 x 23 cm, 175 p. (Collection Essais et Documents).
Présentation d'Éric Lebec. Traduction en français (sans le texte en latin) par Anne-Sophie et Jérôme Cras. Pas de bibliographie, pas d'index.

79 LE BRAZ (Anatole). Un coin breton. Rennes, éd. Terre de brume, 1997, 20 x 13 cm, 180 p.
Textes publiés dans *L'Hermine* après 1891, rassemblés et présentés par Dominique Besançon. Chroniques sur Port-Blanc, en Penvénan (Côtes-d'Armor).

80 LE MENN (Gwennole) [éd.]. Cantiquou spirituel (1642). Premier recueil de cantiques bretons réédité, traduit et annoté. S.l., Skol, 1997, 15,5 x 23 cm, 517 p.
P. 321- 501 : index de tous les termes bretons utilisés dans les cantiques.
P. 503-508 : «La musique des Cantiquou spirituel», par Isabelle His.
P. 509-515 : les airs notés.

81 LUZEL (François-Marie). Notes de voyage en Basse-Bretagne, du Trégor aux îles d'Ouessant et de Bréhat. Rennes, Terre de brume-Presses universitaires de Rennes, 1997, 25,5 x 16,5 cm, 222 p.
Textes présentés par Françoise Morvan.

82 MICHELET (Jules). Carnet de Bretagne. Rennes, éd. Terre de brume, 1997, 11 x 16 cm, 80 p.
Notes du voyage de 1831, suivies de la partie bretonne du «Tableau de la France».
Publié par Pierre Corbel.

83 POSTIC (Fañch). Aux origines de la Société archéologique et du Musée départemental breton d'après les lettres de Le Men à La Villemarqué (1873-1880). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 305-337, ill.

84 SOUVESTRE (Émile). Les derniers Bretons. Rennes, éd. Terre de brume, 1997, 2 vol., 20 x 13 cm, 278 + 262 p. (Collection Bibliothèque celte).
Réédition présentée par Dominique Besançon de l'œuvre publiée en 1836.

85 TANGUY (Alain). À propos du théâtre populaire breton de Kerjean : lettres inédites d'Anatole Le Braz, Jean-Marie Perrot et Louis Dujardin (1912-1913). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 339-352, ill.

Historiographie. Biographies

86 APPRIOU (Daniel). Femmes d'Armorique. La Plomée éd., 1997, 21 x 15 cm, 168 p., ill.

87 AUBERT (Gauthier). Un Breton et les sciences au XVIIIe siècle : le président de Robien (1698-1756). *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. C, 1997, p. 137-150, ill.

88 BORGELLA (Catherine). Marion du Faouët, brigande et rebelle. Paris, Laffont, 1997, 24 x 16 cm, 437 p.

89 BORGELLA (Catherine). Marion du Faouët, chef de voleurs. Le Faouët, Liv'éditions, 1997, 26 x 24 cm, 96 p., ill.
Photographies de Yannick Letoqueux.

90 BOULAIRE (Alain). Kerguelen, le phénix des mers australes. Paris, France-Empire, 1997, 24 x 16 cm, 226 p., 14 pl.
Yves Joseph de Kerguelen de Trémarec (Landudal, 1734-Paris, 1797).
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er février 1997, p. 10).

91 BOULIC (Jean-Yves), LAVAURE (Annick). Henri de Kerillis (1889-1957). L'absolu patriote. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 24 x 15,5 cm, 276 p.

92 BOURSON (Yves). Laennec, 1781-1826. *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 1996-1997, p. 1-19.

93 CASTEL (Yves-Pascal). Marion du Faouët. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 mars 1997, p. 23, ill.

94 CELTON (Yann). Jésuite et peintre. André Bouler. *Quimper et Léon*, 13 novembre 1997, p. 560-562.

95 CHÂTEL (Thierry). Vie et œuvre d'Yves Berthou, ingénieur, poète et... grand druide (1861-1933, Pleubian). Brest, Liogan Éditions, 1997, 21 x 15 cm, 274 p., ill.

96 CHAUFFIN (Yvonne). Marion du Faouët. Le Faouët, Liv'éditions, 1997, 18 x 11 cm, 258 p. (Collection Liv'en poche).

97 COUÉ (Jean). René Madec, le nabab du Grand Moghol. Le Faouët, Liv'éditions, 1997, 19 x 12 cm, 212 p. (Collection Letavia Jeunesse).

98 DANIEL (Tanguy). Yves Tanneau (1924-1997). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 545-546, phot.
Vice-président de la Société archéologique du Finistère de 1973 à 1978.

99 Décès du père André Bouler, s. j. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 août 1997, p. 23, ill.
Peintre, illustrateur, décorateur verrier, originaire de Riec-sur-Belon.

100 DELOUCHE (Denise). Jeanne Malivel. Une artiste telle qu'en ses lettres. *ArMen*, n° 84, avril 1997, p. 44-51, ill.

101 DEVAUX (Anne-Louise), DEVAUX (Yves), DRESSAYRE (Catherine). Armel et Zannic Beaufils. Éd. Namasté, 1997, 21 x 21 cm, 152 p., ill.

102 Disparition du fondateur des scouts Bleimor, Perig Géraud / Keraod. *Armor-Magazine*, n° 335, décembre 1997, p. 71.
Notice nécrologique sur Pierre Géraud (1917-1997), créateur des scouts Bleimor à Paris en 1946.

103 FÉREC (Yann). Morvan Lebesque au *Canard Enchaîné*. Une lente et tortueuse pérégrination vers : Comment peut-on être Breton ? Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 231 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 août 1997, p. 9).

104 FRÉLAUT (Bertrand). Un inventeur de la Bretagne : Charles Géniaux (1870-1931). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 309-334.

105 GIOT (Pierre-Roland). Paul du Chatellier, sa famille, sa vie, son œuvre, sa collection. *Antiquités nationales*, 1997, n° 29, p. 35-44.

106 Jeanne Laurent, le théâtre et les arts. Saint-Vougay, Musée de Kerjean, 1997, 22 x 15 cm, 104 p., ill.
Ouvrage collectif publié à l'occasion de l'exposition du château de Kerjean consacrée à la vie et à l'œuvre de Jeanne Laurent (1902-1989).

107 HEURÉ (Gilles). Gustave Hervé. Itinéraire d'un provocateur : de l'antipatriotisme au pétainisme. Paris, La Découverte, 1997, 22 x 14 cm, 364 p. (Collection L'espace de l'histoire).
(Compte rendu par Pascal ORY, dans *Lire*, n° 260, novembre 1997 ; par C. LE MENN, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 novembre 1997, p. 21 ; 22 novembre 1997, p. 22).

108 Hommage à Xavier Trellu. *Le Cahier des anciens*, bulletin de liaison des anciens élèves de la Tour-d'Auvergne, 1997.

109 JONES (Michael). [Compte rendu de] J.-C. Cassard, *Charles de Blois (1319-1364), duc de Bretagne et bienheureux*, Brest, 1994. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 491-492.

110 KERBAUL (Eugène). Une Bretonne révolutionnaire et féministe. Nathalie Le Mel, secrétaire de l'Union des femmes de la Commune de Paris, 1871. S.l., n.d. [Paris, 1997], 21 cm, 114 p., ill.
(Compte rendu par Annie HENWOOD, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 79-80 ; dans *ArMen*, n° 88, septembre 1997, p. 70).

111 KERISIT (Maguy). Jean-Pierre Calloc'h : une destinée, telle qu'elle se reflète dans le recueil de poèmes «Ar en Deulin». Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 45 p.
Mémoire de maîtrise de celtique soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

112 LEBEAU (Bernard). Jean Fréour ou soixante ans de sculpture. *Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, Bulletin et mémoires*, t. C, 1997, p. 317-358, ill.
Sculpteur né à Nantes en 1919.

113 LE BOULANGER (Jean-Michel). Ni Dieu ni maître. Le Flanchec (1881-1944) ou l'étrange parcours d'un insoumis. Douarnenez, Mémoire de la ville, 1997, 316 p.
Biographie du maire communiste de Douarnenez entre 1924 et 1940.
(Compte rendu par Pierre FAVRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 novembre 1997, p. 15, ill. ; dans *ArMen*, n° 96, août 1998, p. 74).

114 LE BRIS (Michel). Un hiver en Bretagne. Paris, éd. du Seuil, 1997, 18 x 11 cm, 191 p. (Collection Points, 369).
Souvenirs sur la baie de Morlaix.

115 LE MENN (C.). Charles-Léon Huntziger, natif de Lesneven, ministre du gouvernement de Vichy. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 octobre 1997, p. 22.
(Lesneven, 1880-près du Vigan, 1941), général, négociateur de l'armistice de juin 1940, secrétaire d'État à la Guerre en septembre 1940.

116 LE NAIL (Bernard). L'Histoire de Bretagne à travers les romans de jeunesse. *Armor-Magazine*, n° 335, décembre 1997, p. 55-56.

117 LE PENSEC (Louis). Ministre à bâbord. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 23 x 15 cm, 208 p.
Autobiographie de l'homme politique.

118 LE PERSONNIC (Frédéric). L'abbé Louis Le Clerc «Kloareg ar Wern» (1861-1944) ou la politique du breton d'un abbé régionaliste. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 2 vol., 29,7 x 21 cm, 266 + 147 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

119 LESPAGNOL (André). L'historien en action : militant et président, dans *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p 15-22.
Michel Denis.

120 MASSIET DU BIEST (Brigitte). Zénaïde Fleuriot, un écrivain breton pour la jeunesse. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 179-186.

121 MIGNON (Alexis). Quarante-trois années de marine pour «vivre autrement». Quimper, éd. Bargain, 1997, 21 x 15 cm, 240 p., ill.
Récit de la carrière d'un marin originaire de Crozon.

122 MORGANT (Armel). Pierre Toulhoat. La grande tradition des arts populaires. *ArMen*, n° 90, décembre 1997, p. 46-57, ill.

123 Per-Jakez Helias. *Skol Vreizh*, numéro spécial, 1997, 83 p., ill.

124 PHILIPPE (Dominique). Bertrand d'Argentré. Un historien breton entre rupture et tradition. *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. C, 1997, p. 29-43, ill.

125 POULPIQUET (Gabriel de). Ma vérité. Quimper, éd. Alain Bargain, 1997, 21 x 15 cm, 238 p.
Préface de Charles Pasqua.
Autobiographie politique, 1939-1997.
(Compte rendu par Jean TROMEUR, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 juillet 1997, p. 3).

126 PRIGENT (François). Plouganoù va bro. Hor Yezh, 1997, 140 p., ill.
Souvenirs de jeunesse d'un homme né à Plougasnou en 1919.

127 QUÉMÉNEUR (Francis). Une grande figure de la zone légumière : Eugène Bérest. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*,1er février 1997, p. 24, ill.

128 ROCHARD (Yvon). Jean-Yves Cozan. L'identité régionale et la politique. *ArMen*, n° 89, novembre 1997, p. 22-29, ill.
Conseiller général depuis 1978, député de 1986 à 1997. L'action en faveur de la culture bretonne.

129 SAINCLIVIER (Jacqueline), LAGRÉE (Michel). Michel Denis, l'historien, dans *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 9-13.

130 TANNEAU (Georges). Un novice au long cours sur le *Robert Espagne*. Spézet, Coop Breizh, 1997, 22 x 15 cm, 256 p., ill.
Récit d'un périple de neuf mois sur un liberty-ship, en 1953-1954.

Colloques et congrès

131 KERHERVÉ (Jean) [éd.]. La Bretagne des origines. Actes de la Journée d'étude tenue à Redon le 18 novembre 1995. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1997, 16 x 24 cm, 137 p., ill.

132 LAGRÉE (Michel), SAINCLIVIER (Jacqueline) [dir.]. *L'Ouest* et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 24 x 15,5 cm, 278 p.

133 Le français, le breton, l'école. Actes du colloque, Trégarvan, 1995. Trégarvan, Musée de l'école rurale, 1997, 29 x 21 cm, 168 p.

134 LE GOFF (Emmanuelle). Lesneven. Dixièmes Rencontres historiques du Léon. Une journée autour de la généalogie. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 septembre 1997, p. 19.

135 L. M. (C.). La généalogie, thème des Dixièmes Rencontres historiques du Léon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1997, 1er novembre, p. 21 ; 8 novembre, p. 21.

136 TANGUY (Bernard), DANIEL (Tanguy) [dir.]. Sur les pas de Paul Aurélien. Brest, Centre de recherche bretonne et celtique - Quimper, Société archéologique du Finistère, 1997, 24 x 19 cm, 123 p., ill., cartes.
Avant-propos de Bernard Tanguy.
Actes du colloque international réuni à Saint-Pol-de-Léon, 7-8 juin 1991.
(Compte rendu par P. ABJEAN, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 octobre 1997, p. 24 ; par André CHÉDEVILLE, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 489-490 ; par Robert GODDING, dans *Analecta bollandiana*, t. 117, 1999, fasc. 1-2, p. 213 ; dans *Medioevo latino, Bollettino bibliografico della cultura europea da Boezio a Erasmo [secoli VI-XV]*, XX, 1999, p. 383-383, 989).

Musées et expositions

137 ABJEAN (D.). Morlaix. Yvonne Jean-Haffen au musée des Jacobins. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 mars 1997, p. 17, ill.
Exposition du 29 mars au 1er juin 1997.

138 ABJEAN (D.) Héritage du sacré, empreintes de la foi. Une remarquable exposition à voir à Landerneau. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 juin 1997, p. 22, ill.

139 A[BJEAN] (D.). «Landerneau vu par les peintres d'hier et d'aujourd'hui». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 juin 1997, p. 17, ill.
Exposition au Comptoir des produits bretons, juin-septembre 1997.

140 ABJEAN (D.) Musée de Saint-Servais. Deux expositions sur Yan' Dargent, paysagiste et peintre d'art sacré. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 août 1997, p. 15, ill.

141 BELBEOC'H (Henri) et collab. Musées de Bretagne. Chefs-d'œuvre et trésors de la peinture. Quimper, éd. Palantines, 1997, 28 x 22 cm, 176 p., ill. en coul.
Préface de Pierre Rosenberg.
(Compte rendu par Marie-Haude ARZUR, dans *ArMen*, n° 93, avril 1998, p. 68, ill.).

142 BOTTI (Nicolas). Le Musée départemental breton a fêté ses cent cinquante ans en 1996. Brève histoire d'un musée. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 janvier 1997, p. 7, ill.

143 Le château de Kerjean retrouve ses meubles d'avant la Révolution. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 juillet 1997, p. 7.
Exposition de l'été 1997 au château de Kerjean, en Saint-Vougay.

144 Expo Jeanne Laurent : cette Finistérienne acclimata un théâtre de qualité en province. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 juillet 1997, p. 7, ill.
Exposition au château de Kerjean.

145 FERRAN (Denise). William-John Leech, a painter abroad. Quimper, Musée des Beaux-Arts, 1997, 328 p.
Catalogue d'exposition (Dublin, Quimper, Belfast), avec traduction en français.

146 GURY (Jacques). Une exposition au musée des Beaux-arts de Quimper : William-John Leech, peintre anglo-irlandais. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 71.

147 HENWOOD (Annie). «Le musée de la Marine à Brest : une vérité de La Palice». *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 59-60.
Proposition pour l'installation du musée de la Marine à Brest, en 1925.

148 Jean Bourhis, pionnier du parachutisme et de l'aviation. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 mai 1997, p. 11, ill.
Exposition à Bannalec, 31 mai-8 juin 1997.

149 LE MAITRE (Louis-Pierre). Peinture et histoire, chapelle de la Trinité. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 juillet 1997, p. 12.
Tableaux sur Concarneau entre 1900 et 1920.

150 LE MEUR (Jacques). Musée de la pêche de Concarneau. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 23 x 17 cm, 32 p., ill.
Photographies de Michel Boin. Dessins d'Agnès Baudon.

151 LE STUM (Philippe) [éd.]. Visitor's Guide to the Musée départemental breton. S. l. [Quimper], s. d. [1997], 30 cm, 24 p., ill.
Avec la collaboration de Benjamin Mouton, Michel Le Goffic, Patrick Galliou, Catherine Troprès, Christiane Prigent, Marguerite Le Roux-Paugam, Philippe Le Stum. Traduction en anglais par P. Galliou.

152 LE STUM (Philippe). Musée départemental breton. L'enrichissement des collections depuis 1990. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 161-174, ill.

153 Musée du Patrimoine religieux à Pleyben. Historique du projet. *Bulletin paroissial de Pleyben et Lennon*, n° 36, février 1997, p. 1-2.

154 PÉDECH (Hélène). Le conservatoire de la carte postale de Baud. *ArMen*, n° 84, avril 1997, p. 56-57, ill.
Ouvert en juin 1996, possède 26 000 documents.

155 Pont-Aven : les vacances bretonnes de Conrad Kickert. *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 67, ill.
Peintre néerlandais (La Haye, 1882-Paris, 1965). A séjourné à Locquirec entre 1960 et 1965.

156 Quand Douarnenez se découvre un musée : c'est une salle des fêtes méconnaissable qui accueille tableaux classés et artistes exposés. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 5 juillet 1997, p. 11, ill.
Exposition à Douarnenez, 20 juin-30 septembre 1997.

157 Robert Lotiron. Pont-Aven, Musée, 1997, 16 p., ill.
Catalogue d'exposition.
R. Lotiron (1886-1966) a séjourné à plusieurs reprises en Bretagne entre 1905 et 1962).

158 ROBIN (Yves-Marie). Tour de la Motte-Tanguy. Le musée de l'histoire de Brest. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 août 1997, p. 20, ill.

159 S. (D.). Au musée des Beaux-Arts de Quimper, rétrospective William John Leech. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 janvier 1997, p. 8, ill.
Peintre irlandais (1881-1968). A vécu à Concarneau de 1903 à 1914.

160 S. (D.). Quimper. Musée des Beaux-Arts. Christopher Wood, «un peintre entre deux Cornouailles». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 mai 1997, p. 14, ill.
Peintre anglais (1901-1930). A séjourné à Douarnenez en 1929 et 1930.

161 S. (D.). Musée départemental breton. «Keraluc, cinquante ans de céramique artistique à Quimper». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 juin 1997, p. 17, ill.
Exposition sur la faïencerie Keraluc, 1946-1984, reprise en 1993 par les faïenceries HB-Henriot.

162 S. (D.). Conservatoire de l'affiche de Locronan. Le costume breton dans tous ses états. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 août 1997, p. 32, ill.
Exposition au manoir de Ker-Gwenole, août-octobre 1997.

163 S. (D.). Le marquisat de Pont-Croix. Petite visite chez les «de Rosmadec». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 août 1997, p. 10, ill.
Musée local dans la maison des Rosmadec (XVIe siècle), à Pont-Croix.

164 Thomas Dobrée, 1810-1895 : un homme, un musée. Nantes, Musée Dobrée - Sogomy, 1997, 29 x 26 cm, 327 p., ill.
Catalogue de l'exposition organisée à l'occasion du centenaire du musée Dobrée.

165 UGUEN (I.). Musée de Pont-Aven : exposition «Gauguin et l'école de Pont-Aven». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 juin 1997, p.12, ill.

Voir aussi le n° 83 (Musée départemental breton).

Numismatique

166 COATIVY (Yves). Notes de numismatique brestoise : le jeton de la cavalcade de 1889. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 60-62, ill.
Jeton en laiton émis à l'occasion de la célébration du centenaire de la Révolution française.

Épigraphie et paléographie

167 CASTEL (Yves-Pascal). Landerneau. Des inscriptions anciennes rendues lisibles par les moulages de Michel Huon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 juin 1997, p. 22.
Inscriptions de l'oratoire du cimetière (1521).

Généalogie et familles

168 BOURDONNAY (Fanny). Être bourgeois en Bretagne intérieure, XVIIe-XIXe siècle : la famille Allain de Launay. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 167 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

169 BOUYER (Stéphanie). Les Joly de Rosgrand : une famille de la bourgeoisie quimperloise au XVIIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997-1998, 29,7 x 21 cm, 182 p. + annexe.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

170 CASTILLE (José). Une famille cornouaillaise, du début du XVIIe siècle à la Révolution (1607-1789) : les Roignant. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 228 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

171 QUÉNÉHERVÉ (David). Une famille de cultivateurs cornouaillais au XIXe siècle : les Sinquin. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7, x 21 cm, 271 p., ill., cartes.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

172 ROPION-GRALL (Jacqueline). La famille Hautin. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 74.
Famille de jardiniers de Lambézellec.

Voir aussi les n°s 134 (Rencontres historiques du Léon), 135 (*id.*).

Onomastique

Généralités

173 PLONÉIS (Jean-Marie). Onomastique, l'apport celtique. *Le Pays breton*, n°s 424-433, janvier-décembre 1997).

Anthroponymie

174 DESHAYES (Albert). Les prénoms celtiques. *ArMen*, 1997, n° 82, janvier, p. 52-53 ; n° 84, avril, p. 52-53 ; n° 88, septembre, p. 58-59.

175 LAMBERT (Pierre-Yves). Étymologie du nom Corentin. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 259-260.

176 STÉPHAN (Alain). La belle histoire de mon prénom. Paris, Gisserot, 1997, 26 x 19 cm, 32 p., ill.
Photographies de Christophe Lazé. Texte pour les enfants.

Toponymie

177 BOUCHER (Michel). Histoire locale. Les lieux-dits ont un nom, les noms ont une histoire... et fouette cocher ! *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 278, décembre 1997.

178 BROUDIC (Fañch). Nouvelle toponymie bretonne ? *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 280-284.
Abrègement des noms de lieux.

179 CABIOC'H (Fañch). Toponymie nautique du Sillon des Anglais à Dinéault. *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 44-46.
Toponymie des rives de l'Aulne dans les communes de Landévennec, Trégarvan et Dinéault.

180 CORNEC (André), LE NADAN (Jacques) [dir.]. Les noms de lieux de Quimperlé. Anvioù-lec'h Kemperle. Quimperlé, Amicale-Foyer laïque de Quimperlé - Association des parents d'élèves de l'école primaire de Kersquine, novembre 1997, 29,7 x 21 cm, 48 p., ill.
Travaux réalisés par les élèves du cours moyen 1re année de l'école de Kersquine.

181 HOLLOCOU (Pierre). Entre Ellé et Isole : l'*Inam* ou le *Ster-Laer* ? Une quête d'identité incontestable. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 285-302, cartes.

182 KERDREUX (Jean-Jacques). Nommer l'estuaire. *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 47-50, ill.
Évolution du nom de la rivière de Châteaulin ou Aulne.

183 MADEG (Mikael), PONDAVEN (Per). Renabl anoiou lehiou arvor goueled Leon : Gwitalmeze, Lambaol. Etre an Aberig hag aod vraz Lambaol. Brest, Ar Skol vrezoneg, 1997, 21 x 15 cm, 210 p. (Collection Renabl anoiou lehiou).
Noms de lieux relevés entre 1986 et 1995 sur domaine maritime de Ploudalmézeau et de Lampaul-Ploudalmézeau.

184 PRIZIAC (M.). Noms des îles de Bretagne. Auteur, 1997, 21 x 14 cm, 199 p.

185 STÉPHAN (Mylène). Toponymie de Saint-Éloi. *Kleier an Arré*, bulletin interparoissial mensuel du doyenné de Sizun, n° 285, novembre 1997.

186 TANGUY (Bernard). Du lieu habité à l'espace communautaire : Villier / *Gwiler* / *Gwilar* dans la toponymie bretonne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 261-265.

187 VALLERIE (Erwann). Villes et bourgs de Bretagne. Usages curieux. Traditions insolites. Douarnenez-Le Chasse-Marée, 1997, 24 x 13 cm, 320 p., ill.
Ouvrage déjà publié en 1996 sous le titre : *L'art et la manière de prononcer ces sacrés noms de lieu de Bretagne.*

188 VALLERIE (Erwann). Nouveaux apports de la toponymie à la connaissance des origines de la Bretagne. *La Bretagne des origines*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1977, 16 x 24 cm, p. 27-36.

Archéologie

Généralités

189 BERTRAND (Roger). Prospections inventaire. Morbihan et sud Finistère. *Bilan scientifique 1996*, Rennes, D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, 1997, p. 95.

190 BESSE (F.). Portrait d'archéologue : Jacques Briard. Quand la civilisation passe du silex au bronze. *L'Archéologue, archéologie nouvelle*, n° 28, 1997, p. 58-59.

191 DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BRETAGNE. SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE. Bilan scientifique 1996. Ministère de la Culture, Direction du patrimoine, Sous-direction de l'archéologie, 1997, 29,5 x 21 cm, 121 p., ill.
Notices sur les fouilles de Carhaix (Centre hospitalier), par Gaétan Le Cloirec, (5, rue du Docteur-Menguy), par Dominique Pouille ; Landévennec (abbaye Saint-Guénolé), par Annie Bardel ; Morlaix-Ploujean (Kervellec), par Michel Le Goffic ; Ouessant (Mez-Notariou), par Jean-Paul Le Bihan ; Quimper (58, rue du Frugy, les Hauts-de-Penvillers, 11, rue du Poher, Kernoter, Kervéguen, place Laennec), par Jean-Paul Le Bihan ; Quimper (13, rue Émile-Zola), par Jean-Paul Le Bihan et Thierry Dechezleprêtre ; Taulé (ancienne église), par Fanny Tournier.

192 GALLIOU (Patrick). Notices d'archéologie armoricaine IX. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 67-70.

193 GALLIOU (Patrick) [dir.]. Notices d'archéologie finistérienne (année 1996). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 33-77, ill.
Notices dues à P. Bonnet, Louis Chauris, Yves Coativy, Thierry Dechezleprêtre, A.-H. Dizerbo, Jean-Yves Éveillard, Patrick Galliou, Y.-L. Goalic, R. et Y. Guenver, Henri Guillou, Jean-Paul Le Bihan, Michel Le Goffic, R. Le Roy, Yvan Maligorne, Josick Peuziat, M. Tuarze.

194 GALLIOU (Patrick), CUNLIFFE (Barry). Le Yaudet. Un site majeur de l'archéologie armoricaine. *ArMen*, n° 82, janvier 1997, p. 16-25, ill., plans et cartes.
Site archéologique du Trégor, dans la commune de Ploulec'h (Côtes-d'Armor), occupé du Mésolithique au Moyen Âge.

195 GARCON (A.-F.). L'innovation au regard du complexe technique minéro-métallurgique armoricain. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 104, n° 3, p. 23-38.

196 GAY (J.). Six millénaires d'histoire des ancres. Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, 1997, 272 p.

197 GIOT (Pierre-Roland). Des dessinateurs des mégalithes aux premiers photographes, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], *Bretagne, art, création, société.* En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 142-152, ill.

198 GIOT (Pierre-Roland). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes et des archéosciences pour 1996, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 11-32, ill.

199 GIOT (Pierre-Roland). Offrandes, sacrifices, dépôts, cachettes ou trésors ? *Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXVI, Mémoires de l'année 1997, p. 33-40, ill.

200 GIOT (Pierre-Roland). The Western Seaways. Myth or Reality ? *Archaeologia Cambrensis*, vol. CXLVI, 1997, tiré à part, 12 p.

201 GRUET (Y.). Mollusques et archéologie, deux exemples : l'exploitation des huîtres sur le littoral atlantique français. *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Rennes, 1997, p. 51-52.

202 L'HELGOUACH (J.). L'art et la religion. *L'Archéologue. Archéologie nouvelle*, n° 33, 1997, p. 27-32.

203 POTEL (J.). Les épaves archéologiques, un patrimoine riche mais menacé. *La Revue maritime*, n° 448, 1997, p. 48-65.

204 SAUJOT-BESNIER (Colette). Chronique juridique. La responsabilité du chef d'un chantier de fouilles. *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 14, 1997, p. 207-213.

205 SAUJOT-BESNIER (Colette). Les *ossaria* : une pratique funéraire. *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, n° 25, 1997, p. 17-32.

206 VAGINAY (Michel). Bilan et orientations de la recherche archéologique. *Bilan scientifique 1996*, D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, Rennes, 1997, p. 9-10.

207 VAGINAY (Michel). Résultats scientifiques significatifs. *Bilan scientifique 1996*, D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, Rennes, 1997, p. 11-13.

Voir aussi les n°s 56 (Paul du Chatellier), 105 (*id.*).

Préhistoire

208 BRADLEY (R.). Rock art and the prehistory of Atlantic Europe. Londres, Routledge, 1997, 238 p.

209 BRIARD (Jacques). Les mégalithes, ésotérisme et réalité. Paris, Jean-Paul Gisserot, 1997, 19 x 13 cm, 125 p.

210 BRIARD (Jacques). Dolmens et menhirs. Paris, Jean-Paul Gisserot, 1997, 64 p.
Réédition corrigée.

211 BRIARD (Jacques). Préhistoire de l'Europe, des origines à l'âge du fer. S.l., éd. Gisserot, 1997, 20 x 13 cm, 128 p., ill. (Collection Pour l'histoire).

212 BRIARD (Jacques). La Bretagne, dans *La France préhistorique*, Paris, Gallimard, 1997, 22 x 11,5 cm, p. 146-147 (Collection Nouveaux Loisirs).

213 BRIARD (Jacques). Sept questions sur l'énigme des mégalithes. *Grands reportages*, n° 187, 1997, p. 92-93.

214 GAGEONNET (Robert). Premières aires d'activités humaines : recherche et identification sur le Finistère sud et le littoral de Trégunc à Névez. *Bilan scientifique 1996*, Rennes, D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, 1997, p. 88-89, ill.
Site paléolithique de Raguénès.

215 GEIGL (E.M.). Les ossements de Menez-Dregan I. Modèle pour le développement méthodologique et conceptuel de la taphonomie moléculaire. *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Rennes, 1997, p. 16.

216 GIOT (Pierre-Roland). Bretagne des mégalithes. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 26 x 19 cm, 128 p., ill.
Vingt-cinq itinéraires pour visiter 740 monuments.

217 GOULETQUER (Pierre). Mésolithique et néolithisation en Finistère. *Bilan scientifique 1996*, Rennes, D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, 1997, p. 90-91, carte.

218 GOULETQUER (Pierre), KAYSER (Olivier), LE GOFFIC (Michel), MARCHAND (G.). Éléments pour une esquisse géographique du Mésolithique de la Bretagne occidentale, dans *Le Tardiglaciaire en Europe du Nord-Ouest*, Paris, C.T.H.S., 1997, p. 293-307.

219 HALLÉGOUËT (Bernard), MOLINES (Nathalie), VAN VLIET-LANOË (B.), MONNIER (Jean-Laurent). Les formations pléistocènes et le Paléolithique ancien de l'anse de Penn-Had (Camaret, Finistère). *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*, Rennes, 1997, p. 12-15.

220 HALLEGOUËT (Bernard), MOLINES (Nathalie), VAN VLIET-LANOË (B.), MONNIER (Jean-Laurent). Dynamiques économiques et anthropisation des bords de mer : impact sur les sociétés et les espaces littoraux armoricains, dans *Continuités et ruptures sur les littoraux européens. Cahiers Nantais*, n° 47-48, 1997, p. 377-386.

221 KERDONCUFF (André). La hauteur du menhir de Kerloas. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 74.
En Plouarzel.

222 Le dolmen de Kerivoret. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 76.
En Porspoder.

223 LE GOFFIC (Michel). Les cupules en relation avec les monuments mégalithiques du Finistère (Bretagne, France), dans *Actes du IIIe Colloquio internacional de Arte Megalitico*, *Brigantium*, n° 10, p. 355-375.

224 LE ROUX (C.-T.). Aspects non funéraires du mégalithisme armoricain, dans *O Neolitico atlantico e as orixes do Megalitismo*. Santiago de Compostela, UISPP-Université de Santiago, 1997, p. 233-244.

225 LE ROUX (C.-T.). L'art mégalithique armoricain : pour les vivants, pour les morts, pour les esprits ? (autour du cas particulier de Gavrinis), dans *O Neolitico atlantico e as orixes do Megalitismo. Santigo de Compostela*, UISPP-Université de Santiago, 1997, p. 763-778.

226 LE ROUX (Charles-Tanguy). Et voguent les menhirs ? *A.M.A.R.A.I.*, bulletin d'information n° 10, 1997, p. 5-18, ill.
Hypothèses sur les déplacements par flottage de certains mégalithes.

227 LE ROUX (C.-T.), LE GOFFIC (M.). L'art des mégalithes en schiste de Bretagne centrale, dans *Art et symboles du mégalithisme européen.* Actes du 2e colloque international sur l'art mégalithique. *Revue archéologique de l'Ouest*, supplément n° 8, p. 133-147.

228 LETTERLE (F.). Le Cerny : sa place dans la néolithisation de l'Armorique et le développement des cultures armoricaines au Néolithique Moyen I dans *La culture de Cerny. Nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique. Mémoires du musée de Préhistoire*, n° 6, 1997, p. 661-677.

229 L'HELGOUACH (J.). Les premiers monuments mégalithiques de l'ouest de la France. *O Neolitico atlantico e as orixes do Megalitismo.* Santiago de Compostella, UISPP-Université de Santiago, 1997, p. 191-210.

230 L'HELGOUACH (J.). De la lumière aux ténèbres, dans *Art et symboles du mégalithisme européen.* Actes du 2e colloque international sur l'art mégalithique. *Revue archéologique de l'Ouest*, supplément n° 8, 1997, p. 107-123

231 L'HELGOUACH (J.), LE ROUX (C.-T.), LECORNEC (J.) [dir.]. Art et symboles du mégalithisme européen. Actes du 2e colloque international sur l'art mégalithique. *Revue archéologique de l'Ouest*, supplément n° 8, 248 p.

232 MASSET (Claude). Les dolmens. Sociétés néolithiques et pratiques funéraires. Paris, éd. Errance, 1997, 16 x 24 cm, 176 p., ill. (Collection Hespérides).
Nouvelle édition.

233 MONNIER (J.-L.), HALLÉGOUET (B.), VANVLIET-LANOE (B.), MOLINES (N.), LAURENT (M.), GEIGL (E.-M.), HINGUANT (S.). The Audierne Bay, Menez-Dregan and Gwendrez, dans *Quaternary Research Association, Guide book of the excursion in Brittany*, 1997, p. 97-114.

234 MOLINES (Nathalie). Study of the industry of Pen-Hat, Crozon, Finistère, dans *Quaternary Research Association, Guide book of the excursion in Brittany*, 1997, p. 95- 96.

235 O'SULLIVAN (M.). Megalithic art in Ireland and Brittany : divergence or convergence ? dans *Art et symboles du mégalithisme européen.* Actes du 2e colloque international sur l'art mégalithique. *Revue archéologique de l'Ouest*, supplément n° 8, 1997, p. 81-96.

236 POLLÈS (Renan). Mythes et mégalithes au XIXe siècle. *ArMen*, n° 88, septembre 1997, p. 46-57, ill.

237 RAULT (Marie-Cécile). Contribution à l'étude du site de Kervouster en Guengat (Finistère). Rennes, Université de Rennes 2, 1996, 78 p.
Maîtrise d'histoire.

238 VAN VLIET-LANOE (B.). The quaternary of Brittany. Rennes, Université de Rennes I, 1997, 132 p. (Travaux du Laboratoire Anthropologie, Préhistoire et Quaternaire armoricains).

239 YVEN (Estelle). La préhistoire et la protohistoire sur le canton de Lanmeur. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 87 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi le n° 745 (Quimper, carte archéologique).

Protohistoire

240 BRASSEUR (Marcel). Les Celtes. Les rois oubliés. Rennes, Terre de brume, 1997, 23 x 13 cm, 280 p.

241 BRIARD (Jacques). L'âge du bronze en Europe. Économie et société, 2000-800 avant J.-C. Paris, éd. Errance, 1997, 16 x 24 cm, 176 p., ill. (Collection des Hespérides).
Nouvelle édition.

242 BRIARD (Jacques), LE GOFFIC (Michel), ONNÉE (Yvan), BIGOT (B.), MARGUERIE (D.). Le tumulus de l'âge du bronze du Ruguellou, à Saint-Sauveur (Finistère). Fouilles de 1986. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 79-98, ill.

243 BRIARD (Jacques). L'art mégalithique en Armorique, survivances et acculturations à l'âge du bronze, dans *Actes du IIIe colloquio internacional de Arte Megalitico. Brigantium*, n° 10, 1997, La Coruna, museo arqueoloxico et historico, 1997, p. 343-353.

244 COCAIGN (Jean-Yves). Le pourpre (*nucella lapillus*) et son utilisation comme teinture en Armorique. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 104, n° 4, 1997, p. 7-22, carte.

245 CUNLIFFE (B.), JERSEY (P.). Armorica and Britain. Cross-Channel relationships in the late first millenium BC. *Studies in Celtic Coinage*, n° 3, 1997, Oxford University Commitee for Archaeology, 117 p.

246 DÉNIEL (Didier). Une stèle gauloise découverte à Riec-sur-Belon. *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest*, 12-13 avril 1997.

247 GALLIOU (Patrick). Le monde celtique. S.l., éd. Gisserot, 1997, 20 x 13 cm, 128 p., ill. (Collection Pour l'histoire).

248 KRUTA (Venceslas). Les Celtes. Paris-Méditerranée, 1997, 30 x 23 cm, 32 p., ill.

249 LE BIHAN (Jean-Paul). Le site protohistorique et antique de Mez-Notariou : bilan de neuf campagnes de fouilles dans l'île d'Ouessant. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 99-124, ill.

250 LE BIHAN (Jean-Paul), MÉNEZ (Y.). Apport de la variable spatiale à l'étude des fermes de l'âge du fer en Armorique, dans *Espaces physiques espaces sociaux dans l'analyse interne des sites du Néolithique à l'âge du fer. Actes du 119e congrès national des sociétés historiques et scientifiques.* Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1997, p. 57-69.

251 LE PENNEC (Stéphane). Région de Landerneau Finistère). Le réseau routier antique. *Bilan scientifique 1996*, Rennes, D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, 1997, p. 100-101.

252 MARTEL (Hazel Mary). Que savons-nous des Celtes ? Spézet, Coop Breizh, 1997, 29 x 22 cm, 48 p., ill.
Traduction de l'anglais par Aude Le Dubé.
Récit à l'intention des enfants.

253 MORVAN (Yvon). Le cimetière de l'âge du fer de Kervellec (près du Méné). *La Corbeille*, bulletin paroissial de Ploujean, n° 298, décembre 1997.

254 Une quatrième statuette découverte à Paule. *ArMen*, n° 89, novembre 1997, p. 58, ill.
Buste d'homme, en métahornblendite de Pleuven (Finistère), découvert sur le site de la forteresse de Saint-Symphorien en Paule (Côtes-d'Armor) [Ier siècle av. J.-C.].

Voir aussi les nos 239 (préhistoire et protohistoire à Lanmeur), 722 (stèle gauloise à Lesneven).

Époque gallo-romaine

255 BRAS (Jean-Laurent). Pont-Croix, la villa de Kervénennec révélée. *Ouest-France*, 1er avril 1997.

256 COURROT (Valérie). Sous le pavé, la ville... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 mai 1997, p. 10, ill.
Nouvelles fouilles archéologiques à Carhaix, sur le site du centre culturel.

257 COURROT (Valérie). Fouilles d'été à Carhaix. Les archéologues au jardin ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 août 1997, p. 11, ill.
Suite et fin des fouilles de la *domus* de l'hôpital de Carhaix.

258 DELAGE (R.). Premier aperçu de la diffusion de la céramique sigillée du groupe centre-ouest dans l'ouest de la Gaule (régions Pays-de-la-Loire et Bretagne), dans *Actes du congrès du Mans*. Marseille, SFECAG, 1997, p. 279-292.

259 ÉVEILLARD (Jean-Yves), MALIGORNE (Yvan). La carrière gallo-romaine de Locuon à Ploerdut (Morbihan). *Bilan scientifique 1996*, Rennes, D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, 1997, p. 87-88.
Carrière qui a approvisionné les chantiers de construction de *Vorgium*-Carhaix.

260 ÉVEILLARD (Jean-Yves), CHAURIS (Louis), TUARZE (Marcel), MALIGORNE (Yvan). La pierre de construction en Armorique romaine. L'exemple de Carhaix. Brest, C.R.B.C., 1997, 125 p., ill. (Cahiers de Bretagne occidentale, n° 17).
(Compte rendu par Yves-Pascal CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 mars 1998, p. 7 ; par Patrick GALLIOU, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 78-79 ; par Patrick GALLIOU, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 491).

261 [ÉVEILLARD (Jean-Yves)]. Les Gaulois ont-ils mis le pied à Pont-Coblant ? *L'Écho gouézecois*, n° 14, janvier 1997, p. 5, ill.

262 ÉVEILLARD (Jean-Yves), MALIGORNE (Yvan). La colonne du jardin des Antiques à Corseul et les colonnes de Jupiter en Bretagne. *Patrimoine, bulletin de la Société archéologique de Corseul*, n° 11, 1997, p. 21-31.

263 GALLIOU (Patrick). Avant saint Paul : le Léon à l'époque romaine, dans TANGUY (Bernard), DANIEL (Tanguy) [dir.], *Sur les pas de Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 13-21.

264 GALLIOU (Patrick). Épaves antiques dans l'ouest de la France. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 33-38, ill.
Sur les côtes finistériennes, gisements signalés à Douarnenez, à Landéda et à l'île de Batz.

265 GALLIOU (Patrick). Les quatre siècles d'histoire de la villa gallo-romaine de Kervénennec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 septembre 1997, p. 6, ill.
Compte rendu d'une conférence de P.G. au Salon du patrimoine de Pont-Croix.

266 GOULPEAU (L.). Analyse du gradient thermique dans la paroi d'un *præfurnium*. *Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne*. Rennes, 1997, p. 25-26.

267 LANGOUET (Loïc). Alet, berceau antique de Saint-Malo. *ArMen*, n° 86, juillet 1997, p. 10-19, ill.

268 ROBIC (J.-Y.), LE BIHAN (J.-P.). Les ensembles augustéens et tibériens de Locmaria en Quimper (Finistère). *Actes du congrès du Mans*. Marseille, SFECAG, p. 147-177.

Voir aussi les nos 483 (soulèvements des Bagaudes), 513 (bains romains du Pérennou, en Plomelin).

Moyen Âge

269 BANS (J.-C.), GAILLARD-BANS (P.). À propos d'homologues bretons des hall-houses d'Angleterre et du pays de Galles (XIVe-XVIe siècle). *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, n° 25, 1997, p. 91-110.

270 BARDEL (Annie). Chroniques des fouilles médiévales : Finistère, Landévennec : l'abbaye. *Archéologie médiévale*, n° 27, 1997, p. 197.

271 F. (Y.). Archéologie sous-marine. Le sommeil de la *Cordelière*. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 août 1997, p. 16, ill.
Recherche de l'épave de la *Cordelière*, coulée en 1512 aux abords de la pointe Saint-Mathieu.

272 GUIGON (Philippe). Les fortifications du haut Moyen Âge en Bretagne. Rennes, Institut culturel de Bretagne, Association des travaux du Laboratoire d'anthropologie-préhistoire de l'université de Rennes 1, Centre régional d'archéologie d'Alet, 1997, 29,7 x 21 cm, 106 p., cartes, ill. (Collection Patrimoine archéologique de Bretagne).
Préface d'André Chédeville.
Avec une étude détaillée de la résidence aristocratique de Locronan.

273 GUIGON (Philippe). Les églises du haut Moyen Âge en Bretagne. Saint-Malo, Centre régional d'archéologie d'Alet, 1997, 2 vol., 29,3 x 21 cm, 167 + 230 p.
(Compte rendu par Patrick GALLIOU, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1998, p. 491-492).

274 GUIGON (Philippe). La crypte de Lanmeur (Finistère). *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 14, 1997, p. 175-186.

275 LANE (Alan). La Grande-Bretagne occidentale du Ve au VIIe siècle : l'arrière-plan insulaire de saint Paul Aurélien, dans TANGUY (Bernard), DANIEL (Tanguy) [dir.], *Sur les pas de Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 37-54.

276 MCGRAIL (Sean). De la Grande à la Petite Bretagne au temps de saint Paul Aurélien, dans TANGUY (Bernard), DANIEL (Tanguy) [dir.], *Sur les pas de Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 23-36, cartes, ill.

277 MEIRION-JONES (Gwyn), JONES (Michael). Trois résidences seigneuriales en haut Léon : Kerouzéré, Maillé et Tronjoly. *Association bretonne*, 123e congrès, Saint-Pol-de-Léon, 1997, p. 167-200.

278 PÉRENNEC (Ronan). Abbaye de Landévennec. Spécificités d'un chantier de fouilles en milieu humide. *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 60-63, ill.

Voir aussi les nos 65 (fortifications médiévales), 722 (terrasse féodale à Lesneven).

Histoire politique

Moyen Âge

279 BOURGÈS (André-Yves). L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 355-374, carte.

280 JONES (Michael). Les Anglais à Crozon à la fin du XVIe siècle : le témoignage des cartes. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, t.* LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 11-35, ill.

281 KERBOUL (Christian-Y.-M.). Les royaumes brittoniques au très haut Moyen Âge (Bretagne insulaire et armoricaine). Sautron, éd. du Pontig-Spézet, Coop Breizh, 1997, 22 x 15 cm, 256 p., ill., cartes (Collection Sources de l'histoire de Bretagne).
Préface de Jean Kerhervé.

282 LE MOIGNE (Gérard). La baronnie du Juch. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 375-402, ill.

Histoire moderne

283 LE PAGE (Dominique). Finances et politique en Bretagne au début des Temps modernes (1491-1547). Étude d'un processus d'intégration au royaume de France. Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997, 22 x 16 cm, 748 p. (Collection Communication et société. Études).

Révolution française

284 CROIX (Alain), ROTURIER (Patrice). Mémoire de 93. Sur les traces de la Révolution en Bretagne. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 26 p., ill.
Film vidéo + livret de 26 p.

285 DUPUY (Roger). Les Chouans. Paris, Hachette, 1997, 20 x 13 cm, 288 p. (Collection La vie quotidienne).

286 LE GUEN (Arnaud). Le canton de Châteauneuf-du-Faou sous la Révolution (1789-1799). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 185 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les nos 335 (naufrage du vaisseau *Droits de l'Homme*), 338 (expédition d'Irlande).

Troisième République

287 CADIOU (Didier). Un camp d'internement sur l'île Longue, 1914-1920. *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 2-11, ill.

288 LE BRAS (Eric). L'opinion publique finistérienne face au cartel des gauches : 1924-1926. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 140 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

289 LE STUM (Philippe). Néo-druidisme et régionalisme en Bretagne, 1900-1914. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 441-463, ill.

290 MICHEL (Claude). 36-37-38 en Bretagne. Institut C.G.T. d'histoire sociale, 1997 (?), 30 cm, 88 p., ill.

291 SAINCLIVIER (Jacqueline). La légitimité des députés bretons de l'entre-deux-guerres : approche prosopographique, dans *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 149-164.

Voir aussi les nos 107 (Gustave Hervé), 110 (Nathalie Le Mel), 113 (Daniel Le Flanchec), 339 (Brest et la marine).

Seconde Guerre mondiale

292 BOHN (Roland). Raids aériens sur la Bretagne durant la Seconde Guerre mondiale. Les ailes de la Résistance et de la souffrance (1940-1942). 1997, 30,5 x 21,5 cm.
Tome I.

293 BOHN (Roland), LE BRAS (Joël), LEIZOUR (Jean), YONI (Emile). La vie du Finistère 1939-1945. Du Léon en Trégor et en Cornouaille en passant par les monts d'Arrée et la Montagne Noire. S.l., s.n., 1997, 30,5 x 21,5 cm, 208 p., ill.
(Chronique d'hier, t. IV).

294 BRAMOULLÉ (Mickaël). Lannilis. Un canton du Finistère dans la tourmente (1939-1945). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1996, 29,7 x 21 cm, 190 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

295 BRUGE (Roger). En août 1944, les nationalistes bretons ont participé à l'assassinat de quarante-neuf résistants sortis de la prison de Troyes ! *Ami, entends-tu ?* n° 103, 4e trimestre 1997.
Extr. de R. BRUGE, *Le temps des massacres : les crimes de la Gestapo et de la 51e brigade SS*, Paris, Albin Michel, 1994, 24 x 16 p., 570 p., ill.

296 COLLIN (Philippe), RAOUL (Philippe). L'épuration dans le Finistère : 1944-1946. Des soupçons à la peine de mort. La répression de la collaboration sur le plan administratif et judiciaire dans un département breton. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 274 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

297 CONAN (Hélène). La transition des pouvoirs à la Libération dans l'arrondissement de Quimper : août 1944-septembre 1945. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 138 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

298 GUIDET (Thierry). Qui a tué Yann-Vari Perrot ? Spézet, Coop Breizh, 1997, 22 x 16 cm, 140 p. (Collection Les documents de l'histoire).

299 LE BOULANGER (Anne-Laure). La question de la main-d'œuvre dans le Finistère : 1940-1944. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 161 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

300 LE GOC (Sophie). Le canton de Quimperlé dans les années noires 1939-1945. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 168 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

301 LE GOFF (Stéphanie). Quimper : un chef-lieu départemental dans la guerre (novembre 1938-décembre 1941). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 90 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

302 PICHAVANT (René). Clandestins de l'Iroise (1940-1944). Douarnenez, éditions Morgane, 1997, 24 x 16 cm, 574 p., ill.
6e volume de la série.

303 SAINCLIVIER (Jacqueline). Le retour à la paix dans l'Ouest de 1944 à ? *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 104, 1997, n° 1, p. 99-111.

304 THÉBAULT (Philippe). La vie quotidienne des habitants du canton de Jugon pendant la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 138 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n°s 59 (archives), 107 (Gustave Hervé), 115 (Charles Huntziger), 685 (Clohars-Carnoët, 1939-1945), 686 (Commana, 1939-1944), 704 (Guipavas, 1939-1945), 708 (*id.*), 736 (F.F.L.), 737 (*id.*), , 751 (Jean Jaouen).

Quatrième République

305 GUÉDÈS (Jean-Marie). Les événements d'Algérie à travers le quotidien *Ouest-France* : novembre 1954 - octobre 1956. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 94 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

306 HOSTIOU (Franck). Le R.P.F. dans le Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 217 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

307 JACQ (Marie-Aude). Le mouvement Poujade dans le Finistère de 1955 à 1971. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 98 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n°s 103 (Morvan Lebesque), 125 (Gabriel de Poulpiquet).

Cinquième République

308 GUILLOU (Anne). Histoires d'élus. Enquête en Finistère. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 24 x 15,5 cm, 224 p.

309 MONNIER (Jean-Jacques). Les obstacles à l'aménagement du territoire, dans *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 245-255.

310 NICOLAS (Michel). La Bretagne et la question fédérale en Europe, dans *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 257-268.

311 POQUET (Sébastien). Les élus du Finistère et la guerre d'Algérie (1958-1962). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 180 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

312 RICHARD (Jean-Luc). De Brest à Rennes, la Bretagne résistante. *Territoires*, n° 376, 1997, p. 35-37.

313 RICHARD (Jean-Luc). Le territoire symbolique et révélateur. Finistère et vote Front national : l'inadéquation culturelle. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 104, n° 4, 1997, p. 73-97, cartes, ill.

Voir aussi les n°s 103 (Morvan Lebesque), 125 (Gabriel de Poulpiquet).

Histoire des institutions

Histoire administrative

314 BUREL (Marcel). Adolphe Maréchal, garde maritime au Priodly en Rosnoën, 1892-1895. *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 24-26, ill.

315 DEBORD (Karine). Etude et transcription du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1510. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 2 vol. : 266 + 320 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

316 KERHERVÉ (Jean). Les registres des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne sous le règne du duc François II (1458-1488), dans *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales : espace français, espace anglais*, Actes du colloque international de Montréal (Québec), 7-9 septembre 1995, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 153-203.

317 KERMARREC (Juliette). Transcription et étude du registre des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne en 1508. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 2 vol. : 435 + 252 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

318 Les regroupements de communes à fiscalité propre au 1er janvier 1997. *Octant*, n° 69, avril 1997, p. 19-23.

Voir aussi le n° 17 (commune).

Histoire financière

319 BERNARD (Norbert). La seigneurie des rives de l'Odet (1425-1575). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 271 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

320 THUAULT (Ludovic). Les comptes de la seigneurie de Goëlo : 1480-1491. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 129 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Histoire judiciaire

321 COURVILLE (Loïc DE). La chancellerie près le parlement de Bretagne et ses officiers. *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. C, 1997, p. 45-135.
Thèse de l'École des chartes, 1983.

322 CRÉPIN (Marie-Yvonne). La correction des enfants à travers les lettres de cachet. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 85-98.
D'après les archives de l'intendance de Bretagne conservées aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

323 GENTIL (Mathieu). Étude quantitative des délits et des délinquants dans l'arrondissement de Quimper (1936-1946). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 2 vol. : 149 p. + annexes.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

324 HENRY (Jacqueline). Les dix premières années du bagne de Brest : 1749-1759. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 201 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

325 LE DEROFF (Catherine). La vie quotidienne des fortes têtes du bagne de Brest (d'après les registres de matricules de 1749 à 1765). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 138 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

326 LE GRAND (Fanny). Coups et blessures dans l'arrondissement de Quimper au XIXe siècle (1811-1868). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest.

327 MARÉCHAL (Sophie). La criminalité dans la sénéchaussée royale de Carhaix : 1770-1790. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 112 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

328 PLOUZANÉ (Yves-Marie). La moyenne délinquance dans l'arrondissement de Châteaulin (1835-1859). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 182 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

329 ROLLAND (Muriel). Un phénomène particulier de délaissement en Bretagne au XVIIIe siècle : l'exposition d'enfants. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 45-83.

Voir aussi les n°s 88 (Marion du Faouët), 89 (*id.*), 93 (*id.*), 96 (*id.*), 446 (protection de l'enfance), 473 (enfance abandonnée).

Histoire militaire

Marine

330 BERBOUCHE (Alain). La guerre d'escadre au XVIIIe siècle. La stratégie et la tactique de la Marine royale française pendant la guerre d'Amérique (1778-1783). *Société histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo. Annales 1997*, p. 309-336, ill.

331 BOULAIRE (Alain). Naissance d'un porte-avions : le *Charles-de-Gaulle*. Morlaix, Le Télégramme, 1997, 21 x 15 cm, 48 p., ill.
En construction à l'arsenal de Brest.
(Compte rendu par Michel TANGUY dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 72).

332 BOULAIRE (Alain). Un naufrage en rade de Brest, le 18 janvier 1711. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 29-31.

333 CHEVAL (Paul), P. (V.). La bigaille. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 73.
Terme désignant les mousses et les novices.

334 COAT (Paul). La frégate météorologique *Laplace* saute sur une mine. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 44-48.
En 1950, dans la baie de La Frenaye, en face de Saint-Cast (Côtes-d'Armor).

335 CORNOU (Jakez), JONIN (Bruno). Combat et naufrage du vaisseau *Droits de l'Homme*, 1797. Brest, Sked, 1997, 22,5 x 17 cm, 40 p., ill.

336 DARRIEUX (Henri), QUEGINER (Jean). Historique de la marine française (1815-1918). Saint-Malo, L'Ancre de marine, 1997, 22 x 15,5 cm, 242 p., ill.

337 GARRY (Jean-François). *La Marotte*, canot voile-aviron d'initiation et annexe de port. *Le Chasse-Marée*, n° 107, juin 1997, p. 54-59, ill.
Projet concrétisé par des enfants de 10 à 14 ans du centre ODCVL de Tréboul pendant un séjour consacré à l'environnement et au patrimoine maritime.

338 GRATESAC (Tristan). L'expédition d'Irlande de 1796. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 139 p.
Armée, marine marchande.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

339 KERVELLA (André). Brest et sa marine, un amour contrarié (1911-1944). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 45-58, ill.

340 LE CORRE (Daniel). Décadence et grandeur de la *Duchesse-Anne*. *Le Chasse-Marée*, n° 107, juin 1997, p. 46-53, ill.

341 LE FLOCH (Gilles). Les capitaines de navires dans l'amirauté de Cornouaille de 1755 à 1789. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 100 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

342 LE PALLEC (Lucien). L'échouement du croiseur *Jean-Bart*. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 27-28, ill.
En 1907, au large des côtes africaines.

343 LE VAILLANT (Éric), SARNET (René). Le *Richelieu*. Bourg-en-Bresse, éd. Marines, 1997, 28 x 22 cm, 456 p., ill.

344 LINARD (André). Les cinquante ans du Centre nautique des Glénan. *Le Chasse-Marée*, n° 107, juin 1997, p. 2-15, ill.

345 SERGENT (Cyrille). La défense des côtes du Léon durant la Révolution française (1789-1799). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 174 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

346 STÉPHAN (Murielle). Corsaires brestois et vent d'Amérique : 1778-1783. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 160 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

347 WANNER (Françoise). Renflouement des épaves gisant dans le port de Brest et sa région. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 21-26, ill.
Renflouement entre 1944 et 1960 des navires coulés pendant la Seconde Guerre mondiale.

Voir aussi les n°s 90 (Kerguelen), 271 (épave de la *Cordelière*), 666 (officiers de santé).

Armée de terre

348 DANARD (Yvonick), GAUTIER (Armelle). La milice de l'Ancien Régime en Bretagne. *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXIII, 1997, p. 55-76, ill.
Milice provinciale, milice bourgeoise, milice garde-côte.

349 FÉREC (Y.). Les fortifications de l'anse de Camaret vues de la mer. Les sentinelles de Brest. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 août 1997, p. 17, carte.

350 L'HOSTIS (François). Les premiers conscrits de Kernouès et du canton de Lesneven avec Napoléon, de Brest à Austerlitz, Gibraltar, Moscou. S.l., s.n., 1997, 29 x 21 cm, 68 p.
(Compte rendu par Emmanuelle LE GOFF, dans Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon], 9 août 1997, p. 24).

Voir aussi le n° 280 (siège de Crozon, 1594).

Armée de l'air

Voir le n° 148 (Jean Bourhis), 292 (Seconde Guerre mondiale).

Histoire religieuse

Catholicisme

Généralités

351 Bretagne et religion. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1997, 21 x 15 cm, 175 p.
Actes d'un colloque.

352 Hauts lieux du sacré en Bretagne. *Kreiz*, n° 6, 1997, 100 p., ill.

353 ROGARD (Vincent). Les catholiques et la question sociale. Morlaix, 1840-1914 : l'avènement des militants. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 24 x 15,5 cm, 488 p., ill. (Collection Histoire).
Préface par Jean-Marie Mayeur.

Vie et sentiment religieux

354 AMIOT SCAVINER (Colette). Les cantiques populaires de l'ancien diocèse de Vannes chantés en procession. Paris, Université de Paris VIII, 1997, 29,7 x 21 cm.
Mémoire de D.E.A. déposé au C.R.B.C.

355 ARZUR (Marie-Haude), LABBÉ (Yves). Au «Tour des reliques» de Landeleau. *ArMen*, n° 85, mai 1997, p. 32-43, ill.

356 CARIOU (André), LE STUM (Philippe). Pardons et pèlerinages de Bretagne. Rennes, éd. Ouest-France-Édilarge, 1997, 30 x 24 cm, 144 p., ill.
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 décembre 1997, p. 7 ; dans *ArMen*, n° 98, novembre 1998, p. 70).

357 GRAVAND (Amélie). L'impact géographique du tourisme de pèlerinage sur la ville de Lourdes. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 252 p., ill.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
Portrait socio-économique du pèlerin d'aujourd'hui. Étude des pèlerinages du diocèse de Quimper et de Léon.

358 GUIGNY (Alain). La grande histoire du Tro-Breiz. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 23 x 16 cm, 174 p., ill.

359 La Feuillée au vent de l'histoire. Saint-Jean de La Feuillée. La Feuillée, Association An Folled, [1997], 29,7 x 21 cm, 60 p., ill.
La «procession du petit mouton» au pardon de la Saint-Jean.

360 LE GOÏC (Pierre). Prière et joie dans les ruines. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 47-57, ill.
La renaissance des activités religieuses à Brest après la Seconde Guerre mondiale.

361 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Mais où sont les «caves à mettre vin» de nos pardons d'antan ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 février 1997, p. 14, ill.

362 POSTIC (Fañch). Le pardon des oiseaux. La grande renommée de Toulfoën, à Quimperlé. *ArMen*, n° 87, août 1997, p. 12-21, ill.
«Pardon sans chapelle», disparu en 1991.
(Compléments par Fernand HÉLARY, dans *ArMen*, n° 90, décembre 1997, p. 64).

362*bis* ROBIN (Yves-Marie). Pardons du Finistère. Une pratique religieuse et populaire (presque) jamais démentie. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 juillet 1997, p. 6, ill.
Rapide historique des pardons finistériens.

Voir aussi le n° 80 (Cantiquou spirituel).

Clergé

363 Berc'h dei Aotrou'n Eskop Fave. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 avril 1997, p. 5, ill.
Rappel de la carrière de Vincent Favé (1902-1997), évêque auxiliaire de Quimper et de Léon entre 1958 et 1977.

364 LE GOFF (Emmanuelle). Originaire de Lesneven, Mgr Testard du Cosquer, premier archevêque de Port-au-Prince. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 janvier 1997, p. 4, ill.
Martial Guillaume Marie Testard du Cosquer (Lesneven, 1820-Rome, 1869).

Voir aussi le n° 118 (Louis Le Clerc).

Ordres et congrégations

365 DUFIEF (André). Les cisterciens en Bretagne, XIIe-XIIIe siècle. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 24 x 16 cm, 264 p.
Thèse soutenue devant l'université de Rennes 2 en 1978.
Préface par André Chédeville. Bibliographie, p. 224-240. – Index, p. 241-259.
(Compte rendu par Brigitte MASSIET DU BIEST, dans *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXV, 1999, p. 414 ; par Daniel PICHOT, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 487-489).

366 VERGER-LAGADEC (Fernande). La Feuillée au vent de l'histoire. La Feuillée et l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. La Feuillée, Association An Folled, fasc. 1, 1997, 45 p., cartes, plans, ill.

367 VERGER-LAGADEC (Fernande). La Feuillée au vent de l'histoire. La commanderie de La Feuillée et les commandeurs. La Feuillée, Association An Folled, fasc. 2, 1997, 52 p., cartes, plans, ill.

368 TROMEUR (Jean). Le monastère de Landévennec, un haut lieu de spiritualité et de culture bretonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 août 1997, p. 4, ill.

Voir aussi les n°s 191 (Landévennec), 270 (*id.*), 278 (*id.*), 378 (*id.*), 387 (*id.*), 509 (Saint-Mathieu).

Missions

369 MICHEL (Joseph). Missionnaires bretons d'outre-mer, XIXe et XXe siècles. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 24 x 16 cm, 300 p. (Collection Histoire).
Préface de Jacques Gadille. Postface de Michel Lagrée.
(Compte rendu par Jacques CHARPY, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVI, 1998, p. 495-498).

Voir aussi le n° 78 (journal de J. Maunoir).

Hagiographie

370 AN IRIEN (Job). Le culte de saint Paul Aurélien et de ses disciples, dans TANGUY (Bernard), DANIEL (Tanguy) [dir.], *Sur les pas de Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 93-102, cartes.

371 AQUILINA (Manuelle). Les châtiments dans les Vies des saints bretons : les pouvoirs de la peur. Rennes, Université de Rennes 2, 1997, 126 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire.

372 BRILLET (Denis). Le saint et la société dans quelques vies bretonnes du IXe siècle. Paris, Université de Paris VIII (Vincennes-Saint-Denis), 1996-1997, 29,7 x 21 cm, 174 p.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.

373 CASSARD (Jean-Christophe). Le saint et l'enfant en Bretagne au bas Moyen Âge. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 127-147.

374 CASTREC-DELAHODDE (Katell). Saint Brendan. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 94 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

375 CASTEL-KERGRIST (Yves-Pascal). Les reliques de Paul Aurélien, dans TANGUY (Bernard), DANIEL (Tanguy) [dir.], *Sur les pas de Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 103-118, carte, ill.

376 ÉVENOU (J.). Jean Discalceat, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey & Ané, t. XXVI, 1997, col. 1575-1576.

377 KERBOUL-VILHON (Christiane). Gildas le Sage : vie et œuvres. Sautron, éd. du Pontig, 1997, 22 x 15 cm, 184 p.
Préface de Gwenaël Le Duc.
Publication du *De Excidio Britanniae* et des *vitae* de Gildas par Vitalis et par Caradoc.

378 KERLOUÉGAN (François). La *Vita Pauli Aureliani* d'Uurmonoc de Landévennec, dans TANGUY (Bernard), DANIEL (Tanguy) [dir.], *Sur les pas de Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 55-65, ill.

379 LAMBERT (Pierre-Yves). À propos de l'origine celtique du culte de Notre-Dame de Chartres, dans ARMOGATHE (Jean-Robert) [dir.], *Monde médiéval et société chartraine*, actes du colloque organisé à l'occasion du VIIIe centenaire de la cathédrale de Chartres (8-10 septembre 1994). Paris, Picard, 1997, 16 x 24 cm, p. ?

380 LE BRAZ (Anatole). La légende des saints bretons. Rennes, Terre de brume, 1997, 20 x 13 cm, 280 p.

381 LE MAPPIAN (Jean). Saint Yves, patron des juristes. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 23 x 16 cm, 376 p.
Préface par Philippe Malaurie.

382 MERDRIGNAC (Bernard). Des origines insulaires de Paul Aurélien, dans TANGUY (Bernard), DANIEL (Tanguy) [dir.], *Sur les pas de Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 67-77.

383 MERDRIGNAC (Bernard). La place et le rôle des saints dans les migrations bretonnes. *La Bretagne des origines*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1997, 16 x 24 cm, p. 37-49.

384 MERDRIGNAC (Bernard). «Grégoire», «Fidèle» : des fantômes dans l'hagiographie bretonne ? *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 265-269.

385 MEY (Patrick). Saint Patrick, nouveau druide ou apôtre éclairé ? Spézet, Coop Breizh, 1997, 21 x 14 cm, 168 p., ill. (Collection Témoignage-Biographie).

386 MORVANNOU (Fañch). Saint Guenael. Brest, Centre de recherche bretonne et celtique - Landévennec, Centre de recherche et de documentation sur le monachisme celtique, 1997, 29,7 x 21 cm, 96 p. (*Cahiers de Bretagne occidentale*, n° 16).
(Compte rendu par Jean TROMEUR dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 août 1997, p. 5).

387 SIMON (Marc). Saint Guénolé et l'abbaye de Landévennec. Paris, Gisserot, 1997, 26 x 19 cm, 32 p., ill.

388 TANGUY (Bernard). L'itinéraire religieux de saint Paul Aurélien en Léon, dans TANGUY (Bernard), DANIEL (Tanguy) [dir.], *Sur les pas de Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 79-91, cartes, ill.

Voir aussi les n°s 76 (Vie de saint Samson), 136 (saint Paul Aurélien), 716 (Le Folgoat).

Institutions et patrimoine ecclésiastiques

389 Leor Overenn. Tréflévénez, éd. Minihy Levenez, 1997, 1450 p.
Missel en breton. Traduction établie par Job an Irien.
(Compte rendu par Y.-P. CASTEL, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 mai 1997, p. 8 ; par Job AN IRIEN, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 juin 1997, p. 4 ; par Gérard CORNILLET, dans *ArMen*, n° 88, septembre 1997, p. 71).

390 CASTEL (Yves-Pascal). Patrimoine religieux. La croix de chanoine. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 janvier 1997, p. 9, ill.

391 CASTEL (Yves-Pascal). Le premier missel en breton à caractère «provisoire». *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 10 mai 1997, p. 8.

392 DUCLOS (Pierre). La Mission bretonne de Paris. *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 50-57, ill.
Aumônerie des Bretons de Paris, créée en 1947 par l'abbé Élie Gautier.

393 LESSARD (Sophie). Les reconstructions d'églises dans la Cornouaille finistérienne au XVIIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 114 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Franc-Maçonnerie

394 ROMÉ (Yannic). 250 ans de franc-maçonnerie en Bretagne. Le Faouët, Liv'éditions, 1997, 22,5x 14,5 cm, 337 p., ill. (Collection Létavia Recherches).
Loges du Finistère, p. 89-142.

Cultes païens

395 VENDRYÈS (Joseph). La religion des Celtes. Spézet, Coop Breizh, 1997, 21 x 15 cm, 156 p. (Collection Études-Essais).
Préface, notes et compléments bibliographiques par Pierre-Yves Lambert.
Réédition de l'ouvrage paru aux P.U.F. en 1948.
(Compte rendu par Bernard MERDRIGNAC, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 104, n° 4, 1997, p. 99-100).

Histoire économique

Études générales

396 MORVAN (Yves). Demain, la Bretagne ou la métamorphose du modèle breton. Rennes, éd. Apogée, 1997, 23 x 16 cm, 224 p.
(Compte rendu par Malo BOUËSSEL DU BOURG, dans *Armor Magazine*, n° 337, février 1998, p. 9).

397 POUSSARD (Anne). L'Arc atlantique : chronique d'une coopération interrégionale. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 24 x 17 cm, 241 p. (Collection Espaces et territoires).

Agriculture, forêts

398 BEAULIEU (François de). Eau pure. Le pays de Morlaix en action. *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 14-21, ill.

399 BEAULIEU (François de). La forêt, dix ans après l'ouragan. *ArMen*, n° 88, septembre 1997, p. 36-45, ill., carte.
Ouragan du 15 octobre 1997.

400 OLIER (F.). Le lin. *Kleier an Arre*, bulletin interparoissial mensuel du doyenné de Sizun, n° 282, mars 1997.

Voir aussi les n°s 468 (Ouessant), 696 (moisson).

Commerce

401 BLANC (Patrick). Les Bretons et les courses. *Octant*, n° 69, avril 1997, p. 16-18.
Une enquête régionale qui confirme que les courses sont encore l'affaire des femmes.

402 BLANC (Patrick). Les grandes surfaces. *Octant*, n° 70, juin 1997, p. 16-20.
Elles sont devenues, pour la plupart des ménages, le lieu privilégié d'approvisionnement pour un nombre croissant de produits.

403 ÉOZENOU (Isabelle). Les négociants bretons à Cadix (1778-1808). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 212 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

404 GUEHO (Patrick). La moitié du budget des ménages pour le logement et l'alimentation. *Octant*, n° 71, octobre 1997, p. 20-23.

405 LE BOUÉDEC (Gérard). Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe atlantique. Paris, Armand Colin, 1997, in-8°, 372 p.
(Compte rendu dans *Bulletin et Mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXV, 1999, p. 418-419).

406 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La foire Saint-Martin. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 novembre 1997, p. 16, ill.
Historique de la foire Saint-Martin, à Concarneau.

Voir aussi les n°s 130 (liberty-ship), 677 (chambre de commerce de Brest).

Artisanat et industrie

407 ARZUR (Marie-Haude). Jean-Baptiste Le Floc'h, tonnelier. *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 44-49, ill.

408 BRULE-JOSSO (Stéphanie). De l'arbre l'objet en bois dans la société rurale des monts d'Arrée. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 2 vol. : 109 + 55 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

409 CHAURIS (Louis). Recherches de minerai de fer. *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 27-31, carte.
Dans la presqu'île de Crozon, au XIXe siècle.

410 FAUJOUR (René). Histoires de papier. Au fil du Queffleuth. Pleyber-Christ, A.S.C., 1997, 29,7 x 21 cm, 48 p., ill.
Papeteries de la vallée du Queffleuth, rôle de la famille Andrieux jusqu'à la fin du XIXe siècle.

411 KERNÉVEL (Jean). Les enjeux de l'artisanat en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1997, 29 mars, p. 4 (I. Les évolutions de notre appareil productif artisanal) ; 5 avril, p. 5 (II. Les défis à relever).

412 PORTAIS (Pierre). Les chantiers *Piriou*, de Concarneau. *Le Chasse-Marée*, n° 108, juillet 1997, p. 2-15, ill.

Voir aussi le n° 724 (carrières de Locquirec).

Pêche

413 KERDREUX (Jean-Jacques). Pêches sur l'Aulne. *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 36-39, ill.

414 LUCAS (Serge). Les langoustiniers du pays bigouden. *Le Chasse-Marée*, n° 104, janvier 1997, p. 2-7, ill.

415 MOREAU (Jean). La pêche à la baleine et à la morue. *Le Pays breton*, n°s 424-427, janvier-avril 1997.

416 PIERREFEU (Sandrine), SALIOU (Gwenaël). La pêche des praires en rade de Brest. *Le Chasse-Marée*, n° 111, novembre 1997, p. 2-9, ill.

Voir aussi le n° 515 (écoles de pêche).

Transports et communications

417 CADIOU (Didier). De bacs en pont(s). *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 14-23, ill.
Historique des passages de l'estuaire de l'Aulne.

418 CHAURIS (Louis). Il y a cent ans débutait la construction du grand phare de l'île Vierge. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 61-69, ill.
Le plus haut phare d'Europe, à Plouguerneau, à proximité de l'entrée de la Manche.

419 CHAURIS (Louis). Histoire des chemins de fer en basse Bretagne. Construction de la ligne Morlaix-Roscoff. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1997, 22 mars, p. 7, ill. (I. Société privée ou service public ?) ; 5 avril, p. 7, ill. (II. Travaux sur la ligne) ; 19 avril, p. 22, ill. (III. De multiples sites d'extraction).

420 CHAURIS (Louis). Histoire des chemins de fer en basse Bretagne. Le viaduc de Kerhuon. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 décembre 1997, p. 4-5, ill.

421 CHAURIS (Louis). L'approvisionnement en pierres de construction des ouvrages d'art du chemin de fer dans le Finistère. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 217-255, ill.
Section finistérienne de la voie Rennes-Brest (1865), ligne Châteaulin-Landerneau (1867), ligne Morlaix-Roscoff (1883).

422 CHAURIS (Louis). L'emprise des granites de l'Île Grande dans la construction des chemins de fer en Bretagne septentrionale. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXXVI, Mémoires de l'année 1997, p. 147-160, ill.

423 CHAURIS (Louis). Travaux routiers entre Morlaix et Saint-Pol-de-Léon au XIXe siècle. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1997, 21 juin, p. 24, ill. (I. Un tracé discuté) ; 12 juillet, p. 6, ill. (II. Problèmes de chaussées et de ponts).

424 CHAURIS (Louis). Des pierres... au fond de la mer le long des côtes bretonnes. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 55-59.
Naufrages de navires transportant des pierres de construction, au XIXe et au XXe siècle.

425 GAST (René). Les phares de France. Rennes, éd. Ouest-France - Édilarge, 1997, 23 x 17 cm, 32 p., ill.

426 LE POUPON (A.), KERDREUX (Jean-Jacques), CADIOU (Didier). An Treizh. *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 51-52, ill.
Le passage de l'Aulne à Dinéault avant la construction du pont de Térénez.

427 MOREAU (Jean). Les canaux de Bretagne. *Le Pays breton*, n°s 428-433, mai 1997-décembre 1997.

Voir aussi les n°s 734 (phare de Penmarc'h), 758 (route entre Morlaix et Carantec).

Tourisme

428 BOURDAILLET (Hélène). Le nautisme, un produit touristique dans le Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

429 La saison touristique en 1996. *Octant*, n° 35, 1997, 24 p., cartes et graphiques.

430 ROY (Solen). L'aménagement touristique littoral en Bretagne à travers l'exemple du projet grand site naturel à Kerlouan. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de géographie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

Histoire sociale

Études générales

431 BEUCHET (J.), KEROUANTON (M.-H.), LE CAM (M.), LE VERRE (H.). 1989-1995 : l'emploi en Bretagne. Rennes, I.N.S.E.E., 1997, 30 x 21 cm, 66 p., ill., cartes, graphiques.

432 KEROUANTON (Marie-Hélène). Le temps partiel en Bretagne : un emploi sur sept. *Octant*, n° 71, octobre 1997, p. 10-14.

433 LE VERRE (Robert). Les salaires des Bretons en 1995. *Octant*, n° 71, octobre 1997, p. 4-9.

434 RICHARD (Annick). Les frontières floues de la mesure de l'emploi dans le secteur public. *Octant*, n° 69, avril 1997, p. 8-10.

435 TROMEUR (Jean). La place des femmes dans la société bretonne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1997, 15 mars, p. 4 ; 22 mars, p. 4.

Démographie

436 ABJEAN (D.). Les Bretons de la «Diaspora». Née en 1947, l'Amicale des Bretons de Caen vient de célébrer avec faste son cinquantenaire. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 août 1997, p. 20, ill.

437 BOURHIS (Anne-Françoise). Parenté et organisation sociale à Lanneuffret. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 131 p., ill. en coul.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

438 BOURVEN (Virginie). Etude démographique de la paroisse de Saint-Mathieu (Morlaix) au XVIIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 2 vol., 84 p. + annexe.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

439 CHRISTIEN (Karine). Démographie, alphabétisation et société à Quimperlé. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 2 vol., 98 p. + annexe.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

440 DUIGOU (Serge). L'immigration auvergnate en Bretagne. Premières approches. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 417-439, cartes.

441 FAUCHET (Catherine), HUGUES (Nathalie). La ville noire, terre de migrations bretonnes : Trélazé, 1850-1914. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 104, n° 3, 1997, p. 201-211.

442 HENWOOD (Annie). «Infortunes» de mer : noyades à Brest et sur la côte léonarde au XVIIIe siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 3-8.

443 HENWOOD (Annie). Naître en mer. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 54.
Naissances en mer enregistrées à Brest entre 1803 et 1815.

444 KERDREUX (Jean-Jacques). Mourir sur l'Aulne. *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 53-59, ill.
Mortalité due à l'Aulne (noyades, naufrages, etc.) au XVIIIe siècle.

445 LE BIHAN (Jean). Enquête sur une famille bretonne émigrée au Canada (1903-1920). *Prairie Forum*, Canadian Plains Research Center, University of Regina, n° 22/1, printemps 1997, p. 73-101.

446 LEMAÎTRE (Alain-J.). La protection de l'enfance, l'intendance et le parlement de Bretagne. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 99-111.

447 LE MENN (Claude). Naufrages et noyades de Kerlouan à Cléder, du XVIIe au XIXe siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 39-43.

448 LE QUINTREC (Charles). Un Breton à Paris. *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 58-60, ill.
Souvenirs de l'écrivain sur les Bretons de Paris.

449 MAURAS (Véronique), HAMON (Olivier). Ces Bretons du Canada. Jouques, éd. du Cloître, 1997, 107 p.
Portraits et photographies de Bretons émigrés au Canada.

450 ROUXEL (Michel). Une Bretagne plus attractive. *Octant*, n° 70, juin 1997, p. 4-7.
Les nouvelles estimations localisées de population révèlent une Bretagne plus attractive avec, cependant des différences spatiales encore accentuées.

451 ROUXEL (Michel). Les disparités territoriales à travers la croissance démographique, *Octant*, n° 71, octobre 1997, p. 15-19.

452 SIMON (Marie). Vie économique et sociale à Logonna-Daoulas de 1866 à 1914. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 242 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

453 TONNERRE (Noël-Yves). La population de la Bretagne méridionale au IXe siècle. *La Bretagne des origines*, Rennes, Institut culturel, 1997, 16 x 24 cm, p. 12-26, cartes.

454 VIOLAIN (Didier). Bretons de Paris : des exilés en capitale. Paris, Parigramme, 1997, 24 x 22 cm, 160 p., ill.
(Compte rendu par BERNARD LE NAIL, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 71-72 ; *ArMen*, n° 93, avril 1998, p. 67).

Voir aussi le n° 329 (exposition d'enfants).

Groupes sociaux

455 BERNARD (Nathalie). Etude d'un ghetto aisé en milieu périurbain : exemple de la vallée verte à Gouesnou. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 106 p., ill. en coul.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

456 CASTEL (Yves-Pascal). À propos de l'origine du mot Julot... Ce qu'en pensait l'abbé Feutren. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 janvier 1997, p. 4.
Un Guillaume Julot mentionné à Saint-Thégonnec dès 1669.

457 DANIEL (Florence). Quelques approches de l'image de la femme à travers la presse catholique de l'entre-deux-guerres (1919-1939) dans le Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 153 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

458 DERRIEN (Dominique). Tanneurs de Bretagne. Morlaix, Skol Vreizh, 1997, 22 x 20 cm, 84 p., ill. (Collection bleue).

459 DESTREZ-TAILLEFER (Cendrine). La division sexuelle du travail en boulangerie. Représentations et pratiques à Brest. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 79 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

460 DIZERBO (Auguste-H.). Les seigneuries de Crozon et de Gouandour. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 5-10.

461 GARREC (Roger). Domaniers à Plonévez-Porzay à la veille de la Révolution. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 403-416, carte.

462 JEGO (Cécile). Entre traditionalisme et atypisme : le mode de vie des familles d'officiers de marine aujourd'hui. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 142 p., ill. en coul.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

463 LEAL (Marcel). Goémoniers derrière l'écran : représentations d'hier et d'aujourd'hui. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 124 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

464 LE GALL (Myriam). Les manoirs de la presqu'île saint-politaine aux XVe et XVIe siècles (communes de l'Île-de-Batz, Plouénan, Plougoulm, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Santec, Sibiril). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 244 p., ill. en coul.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

465 LE MENN-PELLANDA (Sylvie). Sabotiers des forêts de Bretagne. S.l., Éd. du Télégramme, 1997, 96 p.
Cartes postales anciennes.

466 LESPAGNOL (André). Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, 2 vol. 24 x 16,5 cm, 867 p.

467 NOURRY (Audrey). Les manoirs des XVe et XVIe siècles au cœur du Léon (communes de Bodilis, Cléder, Lanhouarneau, Mespaul, Plouescat, Plougar, Plounévez-Lochrist, Plouvorn, Plouzévédé, Saint-Vougay, Tréflaouénan, Tréflez, Trézilidé). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 269 p., ill. en coul.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

468 PÉRON (Françoise). À Ouessant, les femmes laboureuses. *ArMen*, n° 86, juillet 1997, p. 44-53, ill.

469 PRIMEL (Yannick). Anthropologie sociale du sauvetage en mer, deux équipages SNSM : l'Aber-Wrac'h et Audierne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 117 p.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

470 TAVENNEC (Robert). La Feuillée au vent de l'histoire. La quévaise ou la condition paysanne dans les monts d'Arrée. La Feuillée, Association An Folled, [1997], 29,7 x 21 cm, 46 p., ill.

471 TÉPHANY (Karine). Le sentiment d'appartenance dans la cité HLM de Kerangoff. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 134 p., ill.
Brest.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n°s 102 (scouts Bleimor), 171 (cultivateurs cornouaillais), 282 (baronnie du Juch), 405 (sociétés littorales), 503 (folklore des pêcheurs), 610 (brodeurs bigoudens), 694 (Dirinon, manoirs), 703 (mottiers de Guipavas), 757 (paysans de Scrignac, XVIIe siècle).

Santé publique et assistance

472 DOBY (Jean-Marie), LE MENN (Gwennole). Les Bretons et les parasites de la peau. *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. C, 1997, p. 199-215.

473 FORLODOU (Guillaume). L'enfance abandonnée à Quimper de 1661 à 1791. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 120 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

474 GUÉGUEN (Michel), DAËRON (Jean). 1796-1996 : de la charité à la solidarité à Concarneau. Concarneau, Centre communal d'action sociale, 1997, 21 p.
Préface de Gilbert Le Bris.
Plaquette éditée en complément d'une exposition présentée à Concarneau à l'occasion du bicentenaire de la création des bureaux de bienfaisance.

475 HENWOOD (Annie). Une œuvre de bienfaisance : la Société de charité maternelle de Brest (1839-1939). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 113-126.

476 JOURDREN (Nadine). L'alcoolisme en Basse-Bretagne : une question de culture ? Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de psychologie soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

477 La santé et la mer. Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1997, 21 x 15 cm, 206 p., ill., cartes.
Actes de la journée d'étude organisée par la section d'anthropologie médicale à Roscoff en octobre 1991.
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 septembre 1997, p. 5).

478 MALO (Christine). La population hospitalière de Morlaix (d'après les registres de décès de l'hospice civil de Morlaix) : 1813-1863. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 105 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

479 ROCHARD (Yvon). À Brest, les ouvriers de l'arsenal. *ArMen*, n° 86, juillet 1997, p. 2-15, ill.

Mouvements sociaux

480 COAT (Paul). Les 10 % de Laval et les grèves d'août 1935 à l'arsenal de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 23-26.

481 COAT (Paul). Six militants syndicalistes à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 31-34.
Victor Rossel (1807-1868), Victor Pengam (1883-1920), Michel Floch (1890-1967), Charles Berthelot (1892-1945), Charles Cadiou (?-1981), René Quentric (1917-1977).

482 FARDAD (Ramin). Boulangeries en grève à Brest en 1904. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 5-10.

483 GALLIOU (Patrick). Troubles et soulèvements dans l'Armorique rurale du Bas-Empire. À propos d'un livre récent. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 35-38.
Soulèvements des Bagaudes, en 283-285, 407, 435-437.

484 HIRRIEN (Hélène). Un syndicat pour les ouvriers agricoles : du Syndicat des ouvriers agricoles d'Elliant à la Fédération générale agro-alimentaire de la CFDT (1936-1990). Évolution du salariat agricole dans le Finistère de l'entre-deux-guerres à nos jours. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 139 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

485 LE GALL (Vanina). Les luttes sociales à Brest (mai 1947-avril 1950). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 31 cm, 55 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

486 LE GOÏC (Pierre). Un conflit social original : les pétitions de propriétaires pendant la préparation du plan de reconstruction et d'aménagement de Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 59-66.

487 LE SAUX (Gilbert). Les beaux jours. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 3-4.
Mai 1968 à Brest.

488 MARTIN (Anne-Denes). La révolte des sardinières (1924-1925). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 27-30.

489 MONANGE (Edmond). Mai 68 à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 11-21.

Voir aussi les n°s 127 (Eugène Bérest), 88 (Marion du Faouët), 89 (*id.*), 93 (*id.*), 96 (*id.*).

Vie quotidienne

490 FOUCHER (Françoise). Le chouchen, une boisson en pleine effervescence. *ArMen*, n° 86, juillet 1997, p. 20-29, ill.

491 HERPIN (Eugène). Noces et baptêmes en Bretagne. Guingamp, Éd. de la Plomée, 1997, 22 x 15,5 cm, 240 p.
Réédition enrichie de reproductions de cartes postales anciennes.

492 PÉRON (Jacques). La Bretagne dans tous ses objets. Paris, éd. Hoëbeke, 1997, 25 x 23 cm, 120 p., ill.
Préface de Michel Le Bris.

493 TALLEC (Jean-Louis). À propos des boutoù plouz. *ArMen*, n° 82, janvier 1997, p. 56-57, ill.
Sabots en paille de seigle.

Voir aussi le n° 731 (maison ouessantine).

Sports et jeux

494 DINDANER (Michel). Sur les traces d'un hurling breton. *ArMen*, n° 87, août 1997, p. 58, ill.

495 Jeux et sports traditionnels en Bretagne. Rennes, C.R.D.P., 1997, 26 x 18 cm, 48 p., ill. (Collection Culture régionale).

496 THOBIE (Bruno). La restauration du canot à misaine *Locmaré*. *Le Chasse-Marée*, n° 108, juillet 1997, p. 52-57, ill.
Dessiné pour la plaisance par Noël Le Berre et construit au chantier Pichavant de Pont-l'Abbé en 1956, *Locmaré* s'inspire pour ses lignes des canots des pêcheurs de Cornouaille.

Traditions et croyances populaires, contes et légendes

497 BAYON (Jannick). L'hydromel chez les Celtes, une liqueur céleste. *ArMen*, n° 86, juillet 1997, p. 30-37, ill.

498 CALVEZ (Marcel). L'invention de Brocéliande au début du XIXe siècle. *Bretagne des livres*, n° 36, octobre 1997, p. 8-9.

499 CASTEL (Yves-Pascal). Les plus humbles croix du Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 mars 1997, p. 28.
À Dirinon, rite de croix faites de brindilles déposées sur des pierres «sacrées».

500 GIRAUDON (Daniel). La peur du tonnerre. *ArMen*, n° 82, janvier 1997, p. 40-51, ill.
Cultes religieux et pratiques magiques contre le tonnerre en Bretagne.

501 GUYONVARC'H (Christian-J.), LEROUX (Françoise). Légendes de Brocéliande et du roi Arthur. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 23 x 17 cm, 32 p., ill.

502 MILIN (Gaël). Le cordonnier de Jérusalem. La véritable histoire du Juif errant. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 24 x 15,5 cm, 184 p.
La circulation de la légende, jusqu'en Bretagne au XIXe siècle.
(Compte rendu par Bernard MERDRIGNAC, dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 104, n° 4, 1997, p. 106-108).

503 SÉBILLOT (Paul). Le folklore des pêcheurs. Saint-Malo, L'Ancre de marine, 1997, 19 x 12 cm, 389 p., ill.

Voir aussi le n° 362 (pardon des oiseaux).

Histoire de la civilisation

Corps savants et associations culturelles

504 CASTEL (Yves-Pascal). Société archéologique du Finistère. Nouvelle présentation du Bulletin annuel. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 juin 1997, p. 13, ill.

505 F.(M.). Le Centre breton d'art populaire a vingt ans. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 juin 1997, p. 21, ill.
Créé et dirigé à Brest par Pierre-Yves Moign, compositeur.

506 HENWOOD (Annie). Activités de la Société d'études [de Brest et du Léon]. *Les Cahiers de l'Iroise*, 1997, n° 173, janvier, p. 77-79 ; n° 174, avril, p. 78-80 ; n° 176, octobre, p. 76-77.

507 KERBOUL (Christian-Y.-M.). L'Association des écrivains bretons : une pièce maîtresse de la culture. *Armor-Magazine*, n° 335, décembre 1997, p. 51.
Créée à Quimper en 1978 par Yann Brekilien.

508 KERHERVÉ (Jean). Identité, mémoire et histoire. L'Institut culturel et la Bretagne des origines. *La Bretagne des origines*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1997, 16 x 24 cm, p. 5-11.

509 La sortie historique du 8 août 1996 : la visite des dépendances de l'abbaye [de Saint-Mathieu] dans la vallée de l'Élorn. *Association Les Amis de Saint-Mathieu, Bulletin de liaison*, n° 38, juin 1997, p. 12-20, ill.

510 Le congrès de Crozon-Morgat, 5-7 septembre 1996. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 367-369.

511 L. M. (C.). Cercle Histoire et Archéologie [de Lesneven]. Conférences et excursions. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1er novembre 1997, p. 21.

512 P[HILIPPE] (J[o]). Société archéologique du Finistère. Périple en territoire glazik. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 août 1997, p. 10, ill.
Compte rendu de l'excursion de la Société archéologique du Finistère, 6 août 1997.

513 POULIQUEN (Roger). Le Cercle F. Le Bail en visite aux bains romains du Pérennou. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 janvier 1997, p. 18.

514 Procès-verbaux des séances et excursions (année 1997). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 511-546.

Voir aussi le n° 83 (Société archéologique du Finistère).

Enseignement, instruction

515 BIGET (Denis). Histoire des écoles de pêche maritime. Contribution à une ethno-sociologie des populations littorales. Spézet, Coop Breizh, 1997, 22 x 16 cm, 136 p., ill. (Collection Mer-Culture maritime).

516 DAVID (Olivier). La petite enfance en Bretagne. *Octant*, n° 70, juin 1997, p. 8-11.
L'accueil de la petite enfance, conséquence de l'augmentation du taux d'activité féminine, et des profonds changements du cadre familial, est aujourd'hui une préoccupation de premier ordre.

517 DIAMANT (Marie-Gwenn). L'enseignement primaire à Landerneau des années 1820 à la veille des lois Ferry. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 310 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

518 Diwan s'offre son «Institut supérieur de formation de maîtres». *ArMen*, n° 89, novembre 1997, p. 60, ill.
Nommé «Kelenn», basé à Quimper, satellite de l'«Institut supérieur des langues de la République française», chargé de la formation des maîtres enseignant en breton.

519 La décrue des effectifs scolaires. *Octant*, n° 69, avril 1997, p. 4-7.
Les effets de la dénatalité se font sentir sur les bancs des écoles.

520 La rentrée en breton : des effectifs en progression de 19 %. *ArMen*, n° 89, novembre 1997, p. 62.
4 000 élèves soit en classes bilingues (enseignement catholique et public), soit en «filière immersive» (Diwan).

521 LE GUEN (Patrice). L'alphabétisation à Ploudalmézeau de 1700 à 1792. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 137 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

522 L'Éducation nationale s'intéresse à la culture régionale. *ArMen*, n° 89, novembre 1997, p. 61.
«Orientations pour le développement de la culture et de la langue régionales», présentées en juin 1997 par l'ancien recteur d'académie Pierre Lostis.

523 LETELLIER (Laure). L'alphabétisation à Plougastel au dix-huitième siècle (de 1700 à 1792). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 167 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

524 PENSART (Claude). Société et alphabétisation à Audierne au XVIIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, XXI-144-XV p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

525 QUÉGUINEUR (Frédéric). Le collège Saint-François de Lesneven : 1945-1975. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 140 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

526 SIMON (Anne-Yvonne). Rencontre avec un groupe de jeunes apprentis en situation d'illettrisme. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 91 p.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.
Centre d'apprentis en formation de Merdrignac en Centre-Bretagne.

527 TROMEUR (Jean). La Bretagne occupe un bon rang dans le système éducatif français. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1997, 21 juin, p. 4 ; 28 juin, p. 3, cartes.

Voir aussi le n° 133 (colloque de Trégarvan).

Imprimerie, presse, édition

528 CLOÎTRE (Anne-Bénédicte). L'imprimerie dans le Finistère au temps de la réglementation : 1810-1870. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 110 p.- annexes.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

529 Développer l'édition en langue bretonne. *Armor-Magazine*, n° 335, décembre 1997, p. 52-53.
Association des éditeurs de Bretagne, crée en 1983.

530 HUTH (Olivier). Étude d'un journal républicain : *Le Réveil du Finistère* (1904-1909). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 152 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

531 LE FLOCH (Patrick). Économie de la presse quotidienne régionale : déterminants et conséquences de la concentration. Paris, L'Harmattan, 1997, 22 x 14 cm, 391 p.
Préface de Maurice Basle.

532 LE GOFF (Emmanuelle). Les débuts de *La Résistance*, journal royaliste et catholique de Morlaix (1885-1893). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 210 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

533 RENAULT (Annaïg). Liv'Éditions, une collection pour la jeunesse. *Bretagne des livres*, n° 37, décembre 1997, p. 12, ill.
Maison d'édition établie au Faouët.

534 RENAULT (Annaïg). Calligrammes, vingt ans d'édition passionnée. *Bretagne des livres*, n° 37, décembre 1997, p. 13, ill.
Maison d'édition créée à Quimper en 1977 par Bernard et Mireille Guillemot.

535 Skol réédite des textes rares et anciens. *Armor-Magazine*, n° 335, décembre 1997, p. 53-54.
Association créée en 1992 par Gwennole Le Menn.

Voir aussi le n° 457 (presse catholique, 1919-1939).

Art

Études générales

536 ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.]. Bretagne. Art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 25 x 18 cm, 314 p., ill. (Collection Art et Société).

537 CASTEL (Yves-Pascal). Le fini et l'inachevé dans quelques œuvres d'art anciennes en Finistère, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 121-126, ill.

538 Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (années 1996-1997). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 127-159, ill.
Notices dues à Yves-Pascal Castel, A.-H. Dizerbo, Francis Gazeau, Michel Guéguen, Guy Leclerc, Jean-Louis Le Floc'h, Louis-Pierre Le Maître, Frédérique Séta.

539 RÉBILLÉ (Edmond). Représentations de l'âme en Bretagne. *Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, tome CXXVI, Mémoires de l'année 1997, p. 79-106.

Voir aussi le n° 106 (Jeanne Laurent).

Architecture

540 ANDRIEUX (Jean-Yves). La protection des théâtres historiques en Bretagne. Jalons pour une histoire patrimoniale des théâtres français au XIXe siècle, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 111-120.
Théâtres de Morlaix (1887-1888), p. 118-119, et de Quimper (1900-1904), p. 119-120.

541 CASTEL (Yves-Pascal). Architectes d'autrefois. Avant de travailler pour le roi d'Espagne, les Guaz ont-ils œuvré chez eux à Saint-Pol ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 janvier 1997, p. 18, ill.

542 CASTEL (Yves-Pascal). Le porche méconnu de Landivisiau. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*,1997, 1er février, p. 6, ill. ; 8 février, p. 23, ill. ; 15 février, p. 23, ill.

543 CASTEL (Yves-Pascal). Fontaines. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1997, 1er novembre, p. 20, ill. (1. Les dieux et les fontaines [la fontaine de Quinipily, à Baud, Morbihan]) ; 8 novembre, p. 23, ill. (2. L'incontournable symbolique ternaire [les Trois-Fontaines, à Gouézec]) ; 15 novembre, p. 19, ill. (3. Guérir le mal, conjurer l'avenir [à Saint-Nicodème, Morbihan]) ; 29 novembre, p. 7, ill. (4. La fontaine au poisson [à Plomodiern]) ; 6 décembre, p. 24, ill. (5. La fontaine de l'enclos paroissial [de Saint-Thégonnec]) ; 13 décembre, p. 6, ill. (6. La fontaine et le placître [de Saint-Vénec en Briec]) ; 20 décembre, p. 26, ill. (7. La fontaine et le calvaire [de Notre-Dame de Lorette, en Irvillac]) ; 27 décembre, p. 5, ill. (8. L'art des fontainiers bretons [à Cléguérec, Morbihan].
Illustrations de Micheline Mével-Roussel.

544 DOUARD (Christel), LE BRIS DU REST (Erwan). Itinéraires pédagogiques. Architecture et mobilier religieux, église paroissiale Saint-Audoën, Rosnoën (Finistère). Quimper, C.D.D.P. du Finistère, 1997, 31 x 22 cm.
Dossier de 25 fiches pédagogiques + CD Rom.
(Compte rendu dans *ArMen*, n° 92, mars 1998, p. 67).

546 LE COUÉDIC (Daniel). La maison, oripeau de l'identité, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 211-219, ill.
L'inspiration régionaliste dans la maison individuelle.

547 LE COUÉDIC (Daniel). Du renouveau de l'architecture à la renaissance d'une identité. *Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXIII, 1997, p. 237-246.
Conscience bretonne et architecture dans la première moitié du XXe siècle.

548 LELOUP (Daniel). Les œuvres des artistes romantiques en Bretagne. Une source pour l'étude du patrimoine architectural, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 160-166, ill.
Les quartiers anciens disparus à Landerneau, Morlaix, Quimper.

549 LELOUP (Daniel). Les dernières maisons à porche. *ArMen*, n° 87, août 1997, p. 40-51, ill.
Dans le Finistère, type de maisons – aujourd'hui disparues – ayant existé à Concarneau, Landerneau, Lesneven, Locronan, Morlaix, Saint-Renan.

550 MARTIN (Yves). Les fontaines du canton de Ploudalmézeau. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 3 vol., 133 + 84 p. + annexe.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

551 MEIRION-JONES (Gwyn), NASSIET (Michel). La salle manoriale à Pontcallec en 1520 et le problème des «galeries» intérieures. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 187-204.
Pontcallec en Berné (Morbihan). Quelques mentions de manoirs finistériens.

552 PALLOT (E.). L'utilisation du béton dans la restauration des monuments historiques. *Monumental*, n° 16, 1997, p. 48-55.

553 RANNOU (Nolwenn). L'ancien palais épiscopal de Quimper. Rennes, Université de Rennes 2, 1997, 3 vol. 21 x 29,7 cm, 176 + 85 p. (dernier vol. non paginé).
Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art soutenu à Rennes en juin 1997.

554 SABATIER (Benjamin). Les reconstructions d'églises paroissiales à Concarneau aux XIXe et XXe siècles (1802-1997). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 223 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n°s 70 (églises des îles), 393 (églises, XVIIIe siècle), 731 (maison ouessantine), 740 (moulin de Brézal).

Peinture, gravure, dessin

555 A. (D.). Des découvertes surprenantes à l'église de La Martyre : sous les badigeons, des peintures du XIVe siècle ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 août 1997, p. 23, ill.

556 ABJEAN (D.). Une œuvre inconnue de Yan' Dargent découverte à l'ossuaire de Saint-Servais. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 octobre 1997, p. 21, ill.
Tryptique datant des années 1870, intitulé «Ar peden hag an aluzen a denn an eneou a boan».

557 BLOTTIÈRE-DERRIEN (Sylvie). Les Méheut de Pollès, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 29-36, ill.
Compositions de Mathurin Méheut conservées dans le fonds Henri Pollès à la bibliothèque municipale de Rennes.

558 Carl Moser. S.l., Télégramme Éditions, 1997, 19 x 13,5 cm, 32 p., ill. (Collection Petite encyclopédie des peintres de la Bretagne).

559 CASTEL (Yves-Pascal). Tréflaouénan. Les quinze grandes peintures de 1663 attribuées à Jean Moign. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1997, 12 avril, p. 24, ill. ; 26 avril, p. 23, ill.
Peintures du lambris de l'église paroissiale, attribuées par l'auteur à François (et non Jean) Le Moign, peintre du XVIIe siècle.

560 CASTEL (Yves-Pascal). Squividan (Clohars-Fouesnant). Le legs de Madeleine Fié-Fieux. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 décembre 1997, p. 5, ill.
L'œuvre peint d'Émile Simon et de son élève Madeleine Fié-Fieux, conservé au manoir de Squividan.

561 CROIX (Alain). L'image dentelée de la Bretagne, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 131-141, ill.
L'image de la Bretagne à travers les timbres-poste.

562 DELOUCHE (Denise). Jeanne Malivel, graveur breton. *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 36-43, ill.
Jeanne Malivel (Loudéac, 1895-Rennes, 1926), cofondatrice du groupe des Seiz Breur.

563 Désiré-Lucas. S.l., Télégramme Éditions, 1997, 19 x 13,5 cm, 32 p., ill. (Collection Petite encyclopédie des peintres de la Bretagne).

564 F. (P.). De Quimper à Tréboul, l'œuvre du peintre Chritopher Wood. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 14 juin 1997, p. 13, ill.

565 GUIGON (Philippe), JANNÈS (Thérèse). La crypte pittoresque et romantique de Lanmeur, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 153-159, ill.
Dessins d'Auguste Étienne Mayer (1845), de Félix Benoist (1865), de Théophile Busnel (1886), de Jean-Marie Abgrall (vers 1910).

566 HENWOOD (Annie). Les frères Feyen. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p.75-76.
Jacques-Eugène (1815-1908) et François-Nicolas (1829-1888), peintres.

567 JUDE (Patrick). Mathurin Méheut, richesse et diversité, 1882-1958. Rennes, Ouest-France, 1997, 30 x 24 cm, 128 p., ill.
Photographies de Richard Nourry. Préface de Michel Mohrt. (Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 décembre 1997, p. 13 ; par Daniel MORVAN, dans *ArMen*, n° 93, avril 1998, p. 68).

568 LECLERCQ (Robert). La lithographie au service des monuments historiques de la Bretagne. Les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* de Taylor, Nodier et Cailleux. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 203-216, ill.

569 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Une même «Mater dolorosa» du Sassoferrato à Concarneau et à Venise. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 avril 1997, p. 13, ill.
Tableau non signé dans la chapelle de la Croix à Concarneau.

570 LE QUERNEC (Alain). Images d'après. Spézet, Coop Breizh, 1997, 32 x 32 cm, 128 p., ill.
Recueil des affiches d'A. Le Quernec.

571 L.M. (C.). Sur les traces d'un artiste oublié : Jacques Jullien (1891-1963). *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 8 février 1997, p. 22.
Professeur de dessin au collège de Lesneven de 1918 à 1929.

572 Mathurin Méheut. S.l., Télégramme Éditions, 1997, 19 x 13,5 cm, 32 p., ill. (Collection Petite encyclopédie des peintres de Bretagne).

573 MICHAUD (Jean-Marc). Un décor sauvé de la dispersion : les portes de la salle à manger de l'hôtel Lecadre à Rochefort-en-Terre, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 73-80, ill.
Œuvres de cinq artistes qui ont travaillé à Pont-Aven, Douarnenez... : Léon Pelouse, Ernest Baillet, Théophile Deyrolle, Camille Dufour, Léon Joubert.

574 MORVAN (Daniel). William John Leech : un Irlandais à Concarneau. *ArMen*, n° 84, avril 1997, p. 67, ill.

575 MURATOVA (Xénia). Kouzna Petrov-Vodkine en Bretagne, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 81-90, ill.
Peintre russe (1878-1939) qui séjourna dans le Sud-Finistère en 1906.

576 PLAUD-DILHUIT (Patricia). Xavier de Langlais à l'île de Sein : à propos de dessins inédits, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 96-101, ill.
Croquis de femmes de l'île de Sein en 1945.

577 RENAULT (Christophe). Un illustrateur de Loti méconnu : Jean Frélaut. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 9-20, ill.

578 S. (D.). Une toile de Mathurin Méheut à la mairie de Pont-l'Abbé. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*,15 mars 1997, p. 13.
Représentation du port de Sainte-Marine.

579 SALOMÉ (Laurent). La redécouverte du *Tanneguy du Châtel* de Charles-Auguste Couder. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 39-44, ill.
Tanneguy du Châtel sauvant le jeune dauphin, tableau de C.-A. Couder (1790-1873), peintre d'histoire, au musée des Beaux-Arts de Rennes.

580 STEEL (Françoise). Kit Wood à Douarnenez. *ArMen*, n° 85, p. 50-57, ill.

581 VOVELLE (José). Erik Olson et la Bretagne, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 102-108, ill.
Peintre suédois (1901-1986) qui séjourna dans le Sud-Finistère en 1929 (Le Pouldu) et 1971-1986 (Saint-Guénolé-Penmarc'h).

Voir aussi les n°s 2 (Jeanne Malivel), 100 (*id.*), 58 (images populaires), 94 (André Bouler), 99 (*id.*), 145 (William John Leech), 146 (*id.*), 149 (peintres de Concarneau), 155 (Conrad Kickert), 156 (peintres de Douarnenez), 157 (Robert Lotiron), 159 (William John Leech), 160 (Christopher Wood), 197 (premiers dessins de mégalithes), 687 (*Crucifixion*, XVIIIe siècle, Concarneau).

Sculpture

582 ABJEAN (D.). Peut-on donner un âge à nos croix de pierre ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 août 1997, p. 22.
Compte rendu d'une conférence de Job an Irien.

583 AN IRIEN (Job). Chronique bilingue. Sableriou. Sablières. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 août 1997, p. 5.
Sablières de l'église de Tréflévénez.

584 B. (N.). Quimper. Saint-Mathieu accueille sa statue. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 avril 1997, p. 25, ill.
Statue de saint Mathieu sculptée par Guy Pavec, de Landudec.

585 BOYLE-TURNER (Caroline). Olga Popoff (1883-1959), Russian/American sculptor in Le Pouldu, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 37-42, ill.
Séjours au Pouldu entre 1907 et 1910.

586 CASTEL (Yves-Pascal). En Bretagne. Croix et calvaires. *Kroaziou ha kalvariou or bro*. [Tréflévénez], Minihy Levenez, 1997, 21 x 21 cm, 206 p., ill.
En français et en breton (traduction par Hervé Daniélou). Introduction (élargie à l'ensemble de la Bretagne) à *l'Atlas des croix et calvaires du Finistère*, publié en 1980 par la Société archéologique du Finistère.

587 CASTEL (Yves-Pascal). Les rares croix redentées du Finistère. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 janvier 1997, p. 4 ill.

588 CASTEL (Yves-Pascal). Le tombeau de Laurent Richard à Plouvien. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 juillet 1997, p. 25, ill.
Tombeau d'un chanoine de Nantes, milieu du XVIe siècle, atelier Prigent (?).

589 CASTEL (Yves-Pascal). Collorec. La Vierge de pitié aux anges récemment découverte. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 août 1997, p. 10, ill.

590 CASTEL (Yves-Pascal), BLAISE (Jean-Pierre). Le chant des sirènes d'Armorique. *ArMen*, n° 87, août 1997, p. 52-57, ill.
Avec un inventaire des sirènes sculptées en Bretagne (p. 57). (Compléments par Marguerite LE ROUX-PAUGAM, Marie-Pierre L'AOT et Emmanuel BOURGEAU, dans *ArMen*, n° 90, décembre 1997, p. 63).

591 CASTEL (Yves-Pascal). Locronan. Statue de Notre-Dame de la Délivrance. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 octobre 1997, p. 23, ill.
Statue en tuffeau, du XVIe siècle, œuvre importée.

592 CASTEL (Yves-Pascal). Un monument pour Glenmor ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 décembre 1997, p. 5, ill.
Maquette du monument, par Jean Fréour.

593 DYONIZIAK (Jacques). L'atelier régional de restauration. *ArMen*, n° 89, novembre 1997, p. 38-45, ill.
Photographies de Yves Berrier.
Restauration des statues polychromes au château de Kerguéhennec, en Bignan (Morbihan).

594 LE SEAC'H (Emmanuelle). Les crossettes et les gargouilles dans quatre cantons du Finistère : Landerneau, Landivisiau, Ploudiry, Sizun. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 2 vol. 29,7 x 21 cm, 359 p. (inventaire) + 135 p. (synthèse), cartes, ill.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

595 REMEUR (Hélène). Etude des costumes dans les grands calvaires du Finistère. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 2 vol. 120 + 113 p., ill. en coul.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n°s 101 (Armel et Zannic Beaufils), 112 (Jean Fréour), 542 (porche de Landivisiau), 738 (calvaires de Plougastel-Daoulas et de Guimiliau).

Vitrail

596 LE BIHAN (Jean-Pierre). La verrière n° 100 de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 175-201, ill.

597 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Église Saint-Guénolé. Réception du vitrail des Anges musiciens. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 21 juin 1997, p. 14.
À Concarneau. Vitrail provenant de l'ancienne chapelle du château de Keriolet.

598 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Concarneau. Église Saint-Guénolé. Un «œil» sur le baptême. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 novembre 1997, p. 11, ill.
Oculus de provenance douteuse (ancienne chapelle du château de Keriolet ?), représentant le *Baptême du Christ*.

599 MACIAS-VALADEZ (Katia). Les vitraux des fenêtres hautes du chœur de la cathédrale de Quimper : un chantier d'expérimentation et la définition d'un style quimpérois. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 205-242, ill.

600 NASSIET (Michel). «Représentation» funéraire et portrait au tournant des XVe et XVIe siècles, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 91-95.
Document sur Pierre Bricquir, peintre vitrier de Ploumilliau, à Kerjean en Saint-Vougay, en 1530.

Orfèvrerie, arts du métal

601 BALINEC (Yan). Bois incrustés d'étain dans les pays celtiques. Tradition et technique. Douarnenez, éd. Remuage, 1997, 21 x 15 cm, 90 p., ill.

602 CASTEL (Yves-Pascal). La boîte aux saintes huiles de Bodilis. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 mars 1997, p. 3, ill.

603 SANTROT (Jacques). Musée Dobrée. Conseil général de Loire-Atlantique. Acquisitions 1996. *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 132, 1997, p. 257-266, ill.
P. 264-266 : «Hanap médiéval breton à la rose simple, seconde moitié du XVe siècle». L'une des trois coupes d'argent découvertes à Plovan en 1903, portant le poinçon de Morlaix et celui d'un maître orfèvre non identifié (FT ou TF).

Céramique

604 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Avec Costiou, la faïence danse. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 avril 1997, p. 15, ill.
Décors de Michel Costiou pour les faïences HB-Henriot de Quimper.

Étoffes, tapisseries, costumes

605 ARZUR (Marie-Haude). Armor-Lux l'indémodable. *ArMen*, n° 86, juillet 1997, p. 2-9, ill.

606 BELZ (Jorj). Le costume du pays de Pontivy. *ArMen*, novembre 1997, n° 89, p. 12-21, ill. (I. Aux origines des «Moutons blancs», du XVIIe siècle à 1870).
Photographies d'Yves Labbé.
Intéressant pour les comparaisons avec les costumes «finistériens».

607 DUIGOU (Serge). Légendes du pays bigouden. Les coiffes de la révolte. Quimper, éd. Ressac, 1997, 21,5 x 15,5 cm, 32 p., ill.
Les origines de la coiffe «bigouden».
(Compte rendu par Louis-Pierre LE MAÎTRE, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 août 1997, p. 12).

608 FABER (Thibaut). Un vêtement identitaire : le kabig. La transformation du kab-aod pagan. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 119 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

609 HÉLIAS (Bruno). Costumes de Bretagne. Florence, Bonechi, 1997, 100 p., ill.

610 LAYEC (Rozenn). Brodeurs et broderies en pays bigouden. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 2 vol., 151 + 81 p., ill.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

611 Une bannière pour Batz-sur-Mer. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 mars 1997, p. 15, ill.
Carton de Pierre Toulhoat, broderie de Michel Pérennec, atelier de Gildas Le Minor.

Voir aussi les n°s 162 (costume breton en affiches), 595 (costumes dans les calvaires).

Mobilier domestique

Voir le n° 731 (maison ouessantine).

Musique, chants, danse

612 Alan Stivell, quarante ans de musique bretonne contemporaine. *ArMen*, n° 87, août 1997, p. 32-39, ill.

613 BOULAIRE (Alain). Les chansons d'enfants aux XIXe et XXe siècles. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 164-178.
Chansons en langue française, notamment en Bretagne.

614 GOYAT (Gilles). Chañsonioù eur Vigoudenn. Étude d'un répertoire. Brest, Emgleo Breiz-Ar Skol vrezoneg, 1997, 21 x 15 cm, 442 p., ill.
Étude de chansons en langue bretonne recueillie en 1964-1965 par Donatien Laurent.
(Compte rendu par A.M., dans *ArMen*, n° 90, décembre 1997, p. 74).

615 MORGANT (Armel). La harpe irlandaise. *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 22-35, ill.

616 Musique bretonne. Histoire des sonneurs de tradition. Douarnenez, Le Chasse-Marée-ArMen, 1997, 31 x 24 cm, 512 p., ill.

617 MUSSAT (Marie-Claire). Paul Le Flem : l'éveil d'une vocation. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 2-10, ill.
Le rôle de Brest dans sa vocation musicale.

618 MUSSAT (Marie-Claire). Paul Le Flem et les musiques traditionnelles, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 244-250.

619 PIERREFEU (Sandrine). Gare aux Goristes ! Des chansonniers à la mode brestoise. *ArMen*, n° 85, mai 1997, p. 26-30, ill.

620 SIBERIL (Soïg). Musique celtique. Partitions et tablatures pour guitare. Spézet, Coop Breizh, 1997, 29,7 x 21 cm, 36 p., ill.

621 SICARD (Padrig). La musique celtique. Rennes, Ouest-France, 1997, 23 x 17 cm, 32 p., ill. (Collection Monographies).

Voir aussi les n°s 80 (Cantiquou spirituel), 354 (cantiques vannetais), 505 (Centre breton d'art populaire).

Histoire linguistique et littéraire

Langue bretonne

622 ARZUR (Marie-Haude). Langue bretonne. Le retour à la vie quotidienne. *ArMen*, n° 84, avril 1997, p. 2-11, ill.
La langue bretonne dans la vie publique et la communication.

623 BOTHOREL (André). Le breton parlé dans la Presqu'île. *Avel Gornog*, n° 5, juin 1997, p. 12-13.
Presqu'île de Crozon.

624 BOURGÈS (André-Yves). À propos de Gouspero ar raned. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 269-271.

625 BROUDIG (Fañch). L'interdiction du breton en 1902. Spézet, Coop Breizh, 1997, 22 x 16 cm, 208 p., ill. (Collection Documents de l'histoire).
(Compte rendu par Y. FÉREC, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 juin 1997, p. 10, ill. ; par Malo BOUËSSEL DU BOURG, dans *Armor Magazine*, n° 329, juin 1997, p. 41 ; par Erwan VALLERIE, dans *ArMen*, n° 88, septembre 1997, p. 68-69).

626 CASSARD (Jean-Christophe). Un témoignage indirect sur le breton de Guérande. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 271-273.

627 Chronique de langue et de littérature bretonnes (année 1997). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 259-284.

628 D. (J.). Les langues régionales veulent un vrai statut. *ArMen*, n° 84, avril 1997, p. 58, ill.

629 FAVEREAU (Francis). Grammaire du breton contemporain. Yezhadur ar brezhoneg a-vremañ. Morlaix, Skol-Vreizh, 1997, 478 p.
(Compte rendu par Gérard CORNILLET, dans *ArMen*, n° 92, mars 1998, p. 75).

630 FAVEREAU (Francis). L'évolution du discours bretonnant chez Pierre-Jakez Helias, dans *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 165-177.

631 GUÉHENNEC (Yvan). Kembraeg evit ar Vrezho ned. Plomelin, éd. Preder, 1997, 22 x 16 cm, 160 p.
Introduction de Goulven Pennaod.
Manuel d'étude du gallois en langue bretonne.

632 GUIOMAR (Jean-Yves). Le bretonisme, une expression de la droite française, dans *L'Ouest et le politique. Mélanges offerts à Michel Denis*, Rennes, P.U.R., 1996, p. 129-140.

633 HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (Théodore). Le *Barzhaz Breizh*. Trésor de la littérature orale de la Bretagne. Spézet, Coop Breizh, 1997, 17 x 11 cm, 510 p. (Collection Les textes fondateurs).

634 LACHUER (Valérie). L'État face à la langue bretonne. *Klask*, n° 4, 1998, 140 p.

635 La langue bretonne au programme de l'École navale américaine d'Indianapolis. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 16 août 1997, p. 5, ill.

636 LE BERRE (Yves), LE DÛ (Jean). L'élaboration d'une banque de données textuelles du breton. *La Bretagne linguistique*, 1997, vol. 9, p. 99-104.

637 LE BESCO (Patrick). Parlons breton : langue et culture. Paris, L'Harmattan, 1997, 22 x 14 cm, 204 p. (Collection Parlons).

638 LE MENN (Gwennole). Les Bretons voient-ils comme les Français ? Notes sur les couleurs et la langue bretonne, dans ANDRIEUX (Jean-Yves), GRIVEL (Marianne) [dir.], Bretagne, art, création, société. En l'honneur de Denise Delouche, Rennes, 1997, p. 235-243.

639 MÉNARD (Martial). Expressions populaires bretonnes. Spézet, Coop Breizh, 1997, 16 x 11 cm, 60 p., ill. (Collection Les Indispensables)
(Compte rendu par Gérard CORNILLET, dans *ArMen*, n° 89, novembre 1997, p. 72).

640 PLOURIN (Jean-Yves). De quelques mots bretons anciens. *La Bretagne linguistique*, vol. 9, 1997, p. 127-135.

641 QUÉRÉ (Anna). Les discours sur la langue bretonne. Analyse sociolinguistique. Brest, Université de Bretagne occidentale, 29,7 x 21 cm, 202 p.
Mémoire de maîtrise de langue, littérature et civilisation bretonnes soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

642 QUIVIGER (Marcel), OLIVIER (Fañch), MOTTA (Ferdi). Le breton tel qu'on le parle. *Le Télégramme de Brest et de l'Ouest*, 1997, 12-13 avril, p. 7 (240 000 personnes parlent encore breton) ; 14 avril, p. 6 (Génération Diwan) ; 15 avril, p. 7 (À Lannion, les ordinateurs causent aussi breton) ; 16 avril, p. 6 (Le bilinguisme dès la maternelle) ; 17 avril, p. 7 (En 30 ans, l'identité bretonne s'est revalorisée) ; 18 avril, p. 7 (Breton à terre, breton sur mer...)..
Résultats d'un sondage réalisé par *Le Télégramme*, France 3 Ouest, T.M.O. Ouest.

643 VALLERIE (Erwann). Le journal d'un paysan bretonnant aux confins de la basse Bretagne. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 274-280.
Paysan breton de Sulniac (Morbihan), 1854-1928.

Voir aussi les n°s 80 (Cantiquou spirituel), 95 (Yves Berthou), 111 (Jean-Pierre Calloc'h), 118 (Louis Le Clerc), 123 (Per-Jakez Helias), 389 (missel en breton), 391 (*id.*).

Langue française

644 BALCOU (Jean). Renan, un Celte rationaliste. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997, 21 x 16 cm, 260 p. (Collection Interférences).

645 BAUDOIN (Sophie). La cour royale dans un corpus de textes narratifs des XIIe et XIIIe siècles (Matière de Bretagne). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de lettres modernes soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

646 BELZ (Janine). Anatole Le Braz ou l'ombre de l'Ankou. *Bulletin et mémoires de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXXIII, 1997, p. 187-193.

647 BERGAMI (Jérôme). Xavier Grall : de l'homme à l'univers. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de lettres soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

648 CALVEZ (Luc). Le fils du Tigre. Quimper, éd. Bargain, 1997, 18 x 11 cm, 237 p.
Roman qui a pour cadre les rives de l'Élorn en 1965.

649 FAVRE (Pierre). Un nouveau recueil de Yan Balinec («Chair Âme), le cri gravé d'un vrai poète. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 31 mai 1997, p. 13, ill.

650 KERHERVÉ (Annie). Xavier Grall, regard sur un écrivain. Morlaix, Skol Vreizh, 1997, 22 x 20 cm, 84 p., ill.
(Compte rendu par Dominique ARJEAN, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 janvier 1998, p. 18, ill.).

651 LE BRAZ (Anatole). Magies de la Bretagne. 2. Paris, Laffont, 20 x 13 cm, 1350 p. (Collection Bouquins).

652 LE GALL (Jean-André). D'un «château» à l'autre : Charles Le Goffic et le naufrage du *Drummond Castle*. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 49-51.
Les Pierres Vertes, roman de 1931.

653 LE GOUALHER (Sylvie). L'imaginaire castral dans la Matière de Bretagne, XIIe siècle. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de lettres modernes soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

654 PELLAE (Stéphanie). Jeanne Nabert : romancière de Bretagne. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997.
Mémoire de maîtrise de lettres soutenu à Brest et déposé au centre de ressources de la faculté Victor-Segalen.

655 RANNOU (Pascal). Inventaire d'un héritage. Essai sur l'œuvre littéraire de Pierre-Jakez Hélias. Le Relecq-Kerhuon, éd. An Here, 1997, 130 p.
(Compte rendu par Daniel MORVAN, dans *ArMen*, n° 92, mars 1998, p. 73 ; n° 95, juillet 1998, p. 68).

656 ROLLAND (Michel). Jean-François Coatmeur ou la traversée des apparences. *ArMen*, n° 84, avril 1997, p. 66, ill.
Auteur de «romans à suspense», né à Douarnenez (Pouldavid) en 1925.

657 TREGOURES (Marianne). L'écriture de soi dans l'œuvre romanesque de Xavier Grall. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 152 p.
Mémoire de maîtrise de lettres modernes soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi les n°s 74 (légende arthurienne), 79 (Anatole Le Braz), 104 (Charles Géniaux), 120 (Zénaïde Fleuriot), 380 (Anatole Le Braz).

Autres langues

658 LE DUC (Gwenael). La littérature arthurienne en Bretagne. *Bretagne des livres*, n° 36, octobre 1997, p. 4-7.

Voir aussi le n° 74 (légende arthurienne).

Théâtre et cinéma

659 ABJEAN (D.). «Les Héritiers», la pièce qui fit naître l'expression «Du bruit dans Landerneau» ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 juin 1997, p. 17, ill.
Œuvre d'Alexandre Duval, 1796.

660 FÉREC (M.). Un documentaire sur le cinéma en Bretagne. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 22 mars 1997, p. 21, ill.
Ciné Bretagne, documentaire de Philippe Pilard et Bertrand Tesson sur l'image de la Bretagne dans le cinéma depuis un siècle.

661 GOASDUFF (Patrice). Etude du film «Départs», 1953. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 130 p., ill. + cassette vidéo.
Histoire rurale, exode rural, migrations intérieures.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

662 HENWOOD (Annie). Catherine contre Jean-Baptiste ou la vengeance d'une comédienne à Brest en 1779. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 11-16, ill.
Procès de Catherine Chatillon contre Jean-Baptiste Naudet, comédien à Brest.

663 HENWOOD (Philippe). Le cirque à Brest... il y a cent ans. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 21-24, ill.

664 LE GOUALCH (Jean). Du termaji au cinémascope. L'histoire des salles de cinéma de Brest du début du siècle aux années 60. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 29-44, ill.
(Compte rendu par M. T., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 avril 1997, p. 20, ill.).

665 Un «four» au théâtre de Brest en 1868. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 58.

Voir aussi les n°s 106 (Jeanne Laurent), 144 (*id.*), (théâtre populaire breton de Kerjean), 678 (cafés-concerts à Brest).

Médecine et pharmacie

666 DENISET (Nadine). Les officiers de santé entretenus de la marine à Brest (1776-1792). Angers, Université, 1997, 190 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire moderne déposé à la bibliothèque universitaire d'Angers (lettres) et aux Archives départementales de Maine-et-Loire.

667 GUYONVARC'H (Christian-J.). Magie, médecine et divination chez les Celtes. Paris, Payot, 1997, 23 x 13 cm, 416 p. (Collection Bibliothèque scientifique).

Voir aussi le n° 92 (Laennec).

Sciences et techniques

Voir le n° 87 (Robien).

Histoire locale

Généralités

668 ABRAHAM (Jean-Pierre). Cap-Sizun, la pointe du Raz. Arles, Actes Sud - Paris, Éditions locales de France, 1997, 19 x 10 cm, 48 p., ill.
Illustrations de Remi Le Berre.

669 LAPOINTE (Pierre). Finistère. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 26 x 20 cm, 128 p., ill. (Collection Itinéraires de découverte).

670 LAPOINTE (Pierre). Itinéraires en Finistère sud : de Douarnenez à l'Aven. Rennes, Ouest-France, 1997, 23 x 17 cm, 32 p., ill.
Photographies par Daniel Mingant.

671 Le Finistère GR 34 : pointe du Raz - Cap-Sizun. De Douarnenez à Pors-Poulhan. Paris, Fédération française de la randonnée pédestre, 1997, 21 x 14 cm, 92 p., ill. (Collection Topoguides GR-PR).
Photographies par Daniel Mingant.

672 SIOU (Marcel). La Cornouaille. Joué-lès-Tours, A. Sutton, 1997, 24 x 17 cm, 128 p., ill. (Collection Mémoire en images).
Cartes postales anciennes.

673 SIOU (Marcel). Le Léon. Joué-lès-Tours, A. Sutton, 1997, 24 x 17 cm, 128 p., ill. (Collection Mémoire en images).
Cartes postales anciennes.

Voir aussi les n°s 398 (eau, pays de Morlaix), 607 (coiffe, pays bigouden).

Communes

Audierne

674 CORNEC (Paul). Gwaien gwechall... Audierne autrefois... *Bulletin municipal*, 1997.

675 TALBOT (Jacques). Audierne et le Cap-Sizun. Joué-lès-Tours, A. Sutton, 1997 [?], 27 x 17 cm, 128 p., ill. (Collection Mémoire en images).

Cartes postales anciennes.

Voir aussi les nos 469 (sauvetage en mer), 524 (alphabétisation, XVIIIe siècle).

Bannalec

Voir le n° 148 (Jean Bourhis).

Bodilis

Voir les nos 467 (manoirs), 602 (boîte aux saintes huiles).

Brélès

676 Réparations sur l'église en 1812. *Reflets sur l'Aber*, kannadig de Brélès-Lanildut, n° 49, décembre 1997.

Brest

677 BALBOUS (Olivier). La chambre de commerce de Brest, acteur du développement brestois (1898-1920). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 106 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

678 BIRÉ (Andrée). À Brest, au temps des cafés-concerts. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 25-28, ill.

679 DRÉO (Jean). Une alerte au cinéma *Tivoli* (Brest, 1943). *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 45-46, ill.

680 FARRÈRE (Claude). Brest vu par Claude Farrère. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 73-75.
Texte extrait de l'ouvrage *De Londres à Venise par New York*, 1948.

681 KERDONCUFF (André). Le domaine du marquis de Fayet, près de la Cavale-Blanche à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 75.

Voir aussi les nos 20 (jardins de Brest), 21 (jardins ouvriers), 22 (jardin botanique de l'hôpital de la Marine), 147 (musée de la Marine), 158 (musée de la tour Tanguy), 166 (jeton de 1889), 172 (famille Hautin), 324 (bagne), 325 (*id.*), 331 (porte-avions *Charles-de-Gaulle*), 332 (naufrage, 1711), 339 (marine, 1911-1944), 347 (renflouement de navires), 360 (fêtes religieuses après 1946), 443 (naissances en mer, 1803-1815), 459 (travail en boulangerie), 462 (officiers de marine), 471 (Kerangoff), 479 (ouvriers de l'arsenal), 480 (grèves, 1935), 482 (grève, 1904), 485 (luttes sociales, 1947-1950), 486 (reconstruction), 487 (mai 1968), 489 (*id.*), 617 (Paul Le Flem), 619 (chansonniers), 662 (comédiens en 1779), 663 (cirques, XIXe siècle), 664 (salles de cinéma), 665 (théâtre, 1868), 666 (officiers de santé).

Briec-de-l'Odet

682 DUIGOU (Serge). Le château de Trohanet. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 528.

Voir aussi le n° 543 (Saint-Vénec).

Camaret

Voir les nos 24 (point de Pen-Hir), 219 (préhistoire), 349 (fortifications).

Carhaix

683 COURROT (Valérie). Après deux semaines de sondages, les archéologues font (quasiment) un four. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 décembre 1997, p. 10, ill.
Découverte d'un four (indatable) sur le site de la Villeneuve.

Voir aussi les nos 191 (fouilles des vestiges gallo-romains de l'hôpital et rue du Docteur-Menguy), 256 (nouveaux vestiges gallo-romains), 257 (fouilles de l'hôpital), 259 (pierres de construction), 260 (*id.*), 327 (criminalité, XVIIIe siècle).

Châteaulin

Voir les nos 182 (nom de l'Aulne), 328 (délinquance, XIXe siècle), 421 (chemin de fer).

Châteauneuf-du-Faou

684 MOULIN (Yann). Kastell Nevez. Les tribulations d'un Bidard en pays dardoup. Spézet, Coop Breizh, 1997, 22 x 15 cm, 208 p. (Collection Traditions-Patrimoine).
(Compte rendu dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 6 septembre 1997, p. 28).

Voir aussi le n° 286 (Révolution).

Cléder

Voir les nos 447 (naufrages et noyades), 467 (manoirs).

Clohars-Carnoët

685 LE THOER (Pierre). Les années noires de la guerre 39-45. *Écho de Clohars*, bulletin paroissial, 1997, janvier, p. 3-8 ; février, p. 3-7 ; mars, p. 4-8 ; avril, p. 3-8 ; mai, p. 3-8 ; juin, p. 3-8.

Voir aussi les n°s 581 (Erik Olson au Pouldu), 585 (Olga Popoff au Pouldu).

Clohars-Fouesnant

Voir le n° 560 (manoir de Squividan).

Collorec

Voir le n° 589 (Vierge de pitié).

Commana

686 PROUFF (Yvonne). Commana, un petit village des monts d'Arrée sous l'Occupation. *Kleier an Arré*, bulletin interparoissial mensuel du doyenné de Sizun, 1997, n° 278, janvier ; n° 279, février ; n° 280, mars ; n° 281, avril.

Concarneau

687 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le Christ des dames de Saint-Thomas ? *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 26 avril 1997, p. 11.
Crucifixion, sans doute du XVIIIe siècle, restaurée et placée dans la nouvelle église de Concarneau.

688 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). La Ville-Close, cœur historique de Concarneau. *ArMen*, n° 87, août 1997, p. 22-31, ill., plans.

689 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Conservatoire [lire conservation] du patrimoine : le triste exemple concarnois. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 20 septembre 1997, p. 13, ill.
Délabrement de la «maison du gouverneur», en ville close.

690 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). «L'arbre de figues»...essentiellement concarnois ! *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 novembre 1997, p. 11, ill.
Historique du figuier à Concarneau.

Voir aussi les n°s 150 (musée de la Pêche), 406 (foire Saint-Martin), 474 (action sociale, 1796-1996), 549 (maisons à porche), 554 (églises paroissiales, XIXe-XXe siècle), 569 (tableau du Sassoferrato), 597 (vitrail des Anges musiciens), 598 (vitrail du *Baptême du Christ*).

Conquet (Le)

Voir les n°s 18 (Blancs-Sablons), 54 (ria).

Crozon

691 BONNEAU (Marie-Françoise). Une page d'histoire de la presqu'île de Crozon. Tome I : de la préhistoire à la fin du XIXe siècle. Spézet, Keltia Graphic, 1997, 21 x 15 cm, 160 p., ill.

Voir aussi les n°s 121 (marin de Crozon), 234 (préhistoire), 280 (siège de 1594), 409 (minerai de fer), 460 (seigneuries), 520 (congrès des sociétés savantes), 623 (breton de Crozon).

Dinéault

Voir les n°s 179 (toponymie), 426 (passage de l'Aulne).

Dirinon

692 CASTEL (Yves-Pascal). Le pigeonnier du Roual. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 janvier 1997, p. 18, ill.

693 CASTEL (Yves-Pascal). Pardon de Saint-Divy, le 27 juillet. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 juin 1997, p. 24, ill.
La cloche de la chapelle, fondue en 1782 par R. Le Beurriée, de Brest.

694 LA BROSSE (Jean-Bernard de). Les manoirs à Dirinon (L'ancienne paroisse et ses trèves). Leur histoire (1er cahier). Dirinon, auteur, 29,7 x 21 cm, 31 p., ill.

695 LE BOT (François). Dirinon autrefois. Auteur, 1997, 21 x 29,7 cm, 69 p. ill.
(Compte rendu par M. F., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 23 août 1997, p. 18).

Voir aussi le n° 499 (croix et pierres sacrées).

Douarnenez

696 LE DOARÉ (Bernadette). Journées de battages (année 1925). *L'Écho*, bulletin paroissial de Douarnenez, n° 302, juillet 1997, p. 11.

697 JAFFRY (Gwendal). Douarnenez : les deux répliques de chaloupes *Telenn Mor* et *An Eostig*. *Le Chasse-Marée*, n° 112, décembre 1997, p. 44-59, ill.
Deux (re)naissances racontées par un jeune chef de bord, qui raconte l'art et le plaisir de manœuvrer ces voiliers d'un autre temps.

Voir aussi les n°s 77 (cartes postales), 113 (Le Flanchec), 160 (Christopher Wood), 156 (exposition «Peintres à Douarnenez»), 264 (amphore romaine), 488 (grève des sardinières, 1924-1925), 573 (peintres), 580 (Kit Wood), 656 (Jean-François Coatmeur), 670 (promenades), 671 (*id.*).

Elliant

698 DOUGUET (Jean-François). Les grands traits de l'histoire d'Elliant. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 525-527.

Voir aussi le n° 484 (ouvriers agricoles).

Feuillée (La)

Voir les nos 359 (pardon de la Saint-Jean), 366 (hospitaliers), 367 (commanderie et commandeurs), 470 (quévaise).

Folgoët (Le)

Voir le n° 716 (Le Folgoat de Landévennec).

Fouesnant

699 LE GOAZIOU (Marie). Les Glénan. Rennes, Ouest-France, 1997, 23 x 17 cm, 32 p., ill. (Collection Monographies).
Photographies d'Éric Weigele.
(Compte rendu par Jacques LE COZ, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 177, janvier 1998, p. 73-74).

700 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Le retable de Sainte-Anne à Fouesnant. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 août 1997, p. 8, ill.

Voir aussi le n° 344 (Centre nautique des Glénan).

Gouesnou

Voir le n° 455 (vallée verte).

Gouézec

Voir les nos 261 (vestige gaulois), 543 (Trois-Fontaines).

Guengat

Voir le n° 237 (site préhistorique de Kervouster).

Guerlesquin

701 STÉPHAN (Louis). La chapelle Saint-Trémeur. *Kleier*, bulletin interparoissial, avril 1997, n° 158.
Extraits du cahier paroissial rédigé en 1892 par l'abbé L. Stéphan, recteur.

Guiclan

702 CALVEZ (Hervé). Scènes de violences à Guiclan à la fin du XVe siècle. *Kannadig de Guiclan*, bulletin paroissial, janvier et février 1997.

Guilers

Voir le n° 35 (bois de Keroual).

Guimiliau

Voir le n° 738 (calvaire).

Guipavas

703 BOUCHER (Michel). Histoire locale. Promenade «moyenâgeuse» à Guipavas. La vie des mottiers. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 269, janvier 1997.

704 BOUCHER (Michel). Histoire locale. Guipavas au printemps 40. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, 1997, n° 272, avril ; n° 273, mai.

705 BOUCHER (Michel). Si Saint-Thudon m'était conté. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 274, juin-juillet 1997.

706 BOUCHER (Michel). Sur le chemin du passé... Mémoire de nos villages. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 276, octobre 1997.

707 BOUCHER (Michel). Histoire locale. Vol au-dessus du camp de Lanrus (guerre de 39-45). *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 277, novembre 1997.

708 DRÉO (Jean). Menez-Toralan pendant la guerre 39-45. *Kannadig de Guipavas*, bulletin paroissial, n° 270, février 1997.

Voir aussi le n° 177 (toponymie).

Guissény

Voir le n° 39 (aménagement du littoral).

Henvic

709 CHAURIS (Louis). Henvic et Taulé dans le haut Léon : paroisses aux deux clochers. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 4 janvier 1997, p. 20 (III. L'église neuve de Taulé).

Île de Batz

Voir les nos 53 (jardin colonial), 264 (vase romain), 464 (manoirs).

Île de Sein

710 CHAURIS (Louis). Pierres et constructions à l'île de Sein et ses abords. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1997, 9 août, p. 6, ill. (I. Une île au péril de la mer) ; 16 août, p. 4-5, ill. (II. Les digues de défense) ; 23 août, p. 6, ill. (III. Un port longtemps sous-équipé) ; 30 août,

p. 5, ill. (IV. Phares de Sein et de Tévennec) ; 13 septembre, p. 7, ill. (V. Phare d'Armen et de la Vieille) ; 27 septembre, p. 5, ill. (VI. L'ancienne et la nouvelle église) ; 25 octobre, p. 5, ill. (VII. La vie et la mort).

711 SALAÜN (Pierre), HERVIS (François). Île de Sein. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 23 x 17 cm, 32 p., ill.

712 TOCQUEVILLE (A. DE), ZAMBEAUX (E.). Quatre îles ancrées dans l'histoire comme des brise-lames (Groix, Belle-Île-en-Mer, Sein, Bréhat). *Historia,* numéro spécial «La Bretagne légendaire», 1997, p. 78-89.

Voir aussi le n° 576 (croquis de Xavier de Langlais).

Irvillac

713 UGUEN (I.). War an Henchou redonne vie aux vieilles pierres. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 12 juillet 1997, p. 11, ill.
Association pour la sauvegarde du patrimoine de la commune.

Voir aussi le n° 543 (Notre-Dame de Lorette).

Juch (Le)

Voir le n° 282 (baronnie du Juch).

Kerlouan

Voir le n° 430 (aménagement du littoral), 447 (naufrages et noyades).

Kernével

714 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). En bordure de la forêt de Coatloc'h, Sainte-Yvonne la discrète. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 27 septembre 1997, p. 6, ill.
Chapelle de 1706, en cours de restauration.

Kernouès

Voir le n° 350 (conscription).

Lampaul-Ploudalmézeau

Voir le n° 184 (toponymie maritime).

Landéda

Voir les n°s 264 (amphore romaine), 469 (sauvetage en mer).

Landeleau

715 PUILLANDRE (Armand). En fouillant l'histoire. La chapelle de Lanzignac. *À travers les chemins de la troménie*, bulletin paroissial, février 1997.

Voir aussi le n° 355 (troménie).

Landerneau

Voir les n°s 138 (exposition «Héritage du sacré»), 139 (peintres), 167 (inscriptions anciennes), 251 (routes antiques), 421 (chemin de fer), 517 (enseignement primaire, XIXe siècle), 548 (quartiers anciens disparus), 549 (maisons à porche), 594 (crossettes et gargouilles), 659 (Alexandre Duval).

Landévennec

716 SIMON (Frère Marc). Le Folgoat de Landévennec : la tradition des moines. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 37-43.

Voir aussi les n°s 44 (forêt), 179 (toponymie), 191 (fouilles à l'abbaye), 270 (*id.*), 278 (*id.*), 368 (spiritualité), 378 (Uurmonoc), 387 (saint Guénolé).

Landivisiau

Voir les n°s 542 (porche de l'église), 594 (crossettes et gargouilles).

Landunvez

717 Le pont de l'île d'Yoc'h. *Le Sémaphore*, bulletin de liaison du syndicat d'initiative de Landunvez, n° 84, mai 1997, p. 2.

718 ROBIN (Yves-Marie). Pays d'Iroise. Chapelle de Kersaint-Landunvez. Un chef-d'œuvre en attente de rénovation. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 août 1997, p. 18, ill.

719 ROBIN (Yves-Marie). Château de Trémazan-Landunvez. Une consolidation d'urgence tant attendue. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 août 1997, p. 32, ill.

Langolen

720 LE DOUGET (Annick). Notes sur l'histoire de Langolen. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVI, 1997, p. 527-528.

Voir aussi le n° 28 (jardins de Trohanet).

Lanmeur

Voir le n° 239 (préhistoire et protohistoire), 274 (crypte), 565 (dessins de la crypte).

Lanildut

Voir Brélès.

Lanneuffret

Voir le n° 437 (parenté et organisation sociale).

Lannilis

Voir le n° 294 (Occupation).

Lesneven

721 LE MENN (C.). Lesneven. Déplacement de la statue du général Le Flô. Un nouvel épisode dans l'histoire mouvementée du monument. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 15 février 1997, p. 24, ill.

722 L.M. (C.). Lesneven. Archéologie. Ces découvertes qui n'en sont pas. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 25 janvier 1997, p. 23.
La stèle gauloise de Lescoat, la «terrasse féodale» de Tréver.

Voir aussi les n°s 19 (sentiers de randonnée), 115 (C. Huntziger), 134 (10es Rencontres historiques), 135 *(id.)*, 350 (conscription), 364 (M. Testard du Cosquer), 511 (Cercle Histoire et Archéologie), 525 (collège Saint-François), 549 (maisons à porche), 572 (Jacques Jullien).

Loc-Brévalaire

723 CASTEL (Yves-Pascal). Loc-Brévalaire et ses croix liminales. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*,15 mars 1997, p. 6, ill.

Locquirec

724 CHAURIS (Louis). Dans le Trégor... La pierre de Locquirec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 1997, 25 janvier, p. 8, ill. (I. De multiples extractions sur le littoral) ; 1er février, p. 7, ill. et carte (II. Une production diversifiée) ; 1er mars, p. 22, carte (III. Des dalles estimées).

725 LECLERC (G.). La chapelle de Leingouez. *Bulletin paroissial de Locquirec*, n° 132, 1997.
D'après une étude de M^{e} Le Brun, de Morlaix.

Voir aussi le n° 155 (C. Kickert).

Locronan

726 MAMMANI (Chantal). Locronan et le pays du Porzay. Joué-lès-Tours, A. Sutton, 1997, 24 x 17 cm, 128 p., ill. (Collection Mémoire en images).
Cartes postales anciennes.

Voir les n°s 162 (Conservatoire de l'afiche), 272 (résidence médiévale), 549 (maisons à porche), 591 (statue de Notre-Dame de la Délivrance).

Logonna-Daoulas

Voir le n° 452 (vie économique et sociale, XIXe siècle).

Martyre (La)

Voir le n° 555 (peintures murales à l'église).

Melgven

727 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). À Bonne-Nouvelle en Melgven, un curieux retable. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 13 décembre 1997, p. 7, ill.
Constitué en 1828 de pièces de diverses époques.

Morlaix

728 DARSEL (Joachim). Histoire de Morlaix des origines à la Révolution. Histoire commerciale et maritime. Morlaix, Le Bouquiniste, 1997, 21,6 x 15,cm, 208 p., ill.
Réédition, revue et augmentée, de l'ouvrage paru en 1942. Préface de Michel Le Bris. Notice bibliographique, par Tanguy Daniel, p. 204-206.

729 MORVAN (Alain). La paroisse de Ploujean. *La Corbeille*, bulletin paroissial de Ploujean, 1997, n° 297, septembre-octobre n° 298, novembre-décembre.
Notes historiques et généalogiques de Louis Le Guennec.

Voir aussi les n°s 137 (exposition), 191 (fouilles de l'âge du fer, Ploujean), 353 (catholicisme social), 398 (eau), 419 (chemin de fer Morlaix-Roscoff), 421 (*id.*), 423 (route Morlaix-Saint-Pol-de-Léon), 438 (démographie, XVIIIe siècle), 478 (hôpital, XIXe siècle), 532 (journal *La Résistance*), 540 (théâtre), 548 (quartiers anciens disparus), 549 (maisons à porche), 603 (hanap, XVe siècle), 758 (route Morlaix-Carantec).

Ouessant

730 NÉRAULT (François). Ouessant. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 175, juillet 1997, p. 68-72.
F. Nérault (Bourges, 1920-Paris, 1993) fut élève au lycée de Brest en 1938-1939.

731 PÉRON (Françoise). La maison ouessantine. *ArMen*, n° 83, février 1997, p. 3-13, ill.

732 PÉRON (Françoise). Ouessant, l'île sentinelle. Vie et traditions d'une île bretonne. Douarnenez, éd. Le Chasse-Marée-ArMen, 1997, 31 x 24 cm, 364 p., cartes, ill.
Réédition – augmentée – de l'ouvrage publié en 1985 aux éditions de la Cité.
(Compte rendu par Y. F., dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 2 août 1997, p. 5, ill.).

Voir aussi les n°s 50 (les jeunes), 81 (Luzel), 191 (fouilles de Mez-Notariou), 249 (*id.*), 468 (femmes laboureuses).

Pencran

Voir le n° 28 (jardins de Chef-du-Bois).

Penmarc'h

733 Eckmühl, un siècle de lumière (1897-1997). *La Joie*, bulletin interparoissial de Penmarc'h, Kerity, Saint-Guénolé, juillet 1996, p. 11 ; Pâques 1997, p. 13.

734 ROHOU (R.). Origine de la construction du phare de Penmarc'h. *Reflets sur l'Aber*, kannadig de Brélès-Lanildut, n° 45, mars 1997.

Voir aussi le n° 581 (Erik Olson à Saint-Guénolé).

Plabennec

Voir le n° 55 (sentiers de randonnée).

Pleuven

735 LE MAÎTRE (Louis-Pierre). Saint-Thomas a ouvert ses volets... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 juin 1997, p.12, ill.
La chapelle Saint-Thomas de Cantorbéry.

Voir aussi le n° 254 (métahornblendite).

Plomelin

Voir le n° 513 (bains romains du Pérennou).

Plonévez-Porzay

Voir le n° 461 (domaine congéable).

Plouarzel

Voir le n° 221 (menhir de Kerloas).

Ploudalmézeau

736 L'HER (Auguste). Histoire locale. Les débuts des F.F.L. *Kannadig Ploudalmezeau*, bulletin paroissial, 1997, n° 9, octobre ; n° 10, décembre.

737 TALARMIN (Édouard). Histoire locale. Les débuts des F.F.L. (1940). *Kannadig Ploudalmezeau*, n°s 1 à 8, janvier-septembre 1997.

Voir aussi les n°s 183 (toponymie maritime), 521 (alphabétisation, XVIIIe siècle), 550 (fontaines).

Ploudiry

Voir le n° 594 (crossettes et gargouilles).

Plouénan

Voir le n° 464 (manoirs).

Plougasnou

Voir le n° 127 (souvenirs de jeunesse).

Plougastel-Daoulas

738 CASTEL (Yves-Pascal). Patrimoine et géophysique. L'auscultation des calvaires de Plougastel et de Guimiliau par la C.G.G. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 octobre 1997, p. 22, ill.
Recherche (par la Compagnie générale de géophysique) des agrafes métalliques posées dans la pierre lors des restaurations des calvaires.

Voir aussi les n°s 34 (caravanage sédentaire), 523 (alphabétisation, XVIIIe siècle).

Plougonvelin

Voir les n°s 42 (échouage d'algues), 509 (abbaye de Saint-Mathieu).

Plougoulm

Voir le n° 464 (manoirs).

Plouguerneau

739 Visiter l'église pour mieux l'habiter... *Mouez dom Mikael*, bulletin paroissial, n° 7, août 1997.

Voir aussi les n°s 28 (jardins de Lesmel), 42 (échouage d'algues), 418 (phare de l'île Vierge).

Plouhinec

Voir le n° 215 (Menez-Dregan), 233 *(id.)*.

Plounéventer

740 CASTEL (Yves-Pascal). Découverte de l'architecture du moulin de Brézal. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 3 mai 1997, p. 22, ill.

Plourin-Ploudalmézeau

741 [Castel (Yves-Pascal)]. Plourin-Ploudalmézeau, enclos paroissial. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 août 1997, p. 24, ill.
Calvaire construit avec différents éléments archéologiques récupérés.

Plouvien

Voir le n° 588 (tombeau de Laurent Richard).

Plouvorn

742 CASTEL (Yves-Pascal). Plouvorn. Croix retrouvées et restaurées... *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 24 mai 1997, p. 25, ill.

743 MENOU (Madeleine de), DEVILLE (Pierre), FLOC'H (Marcel). Plouvorn. recherches autour d'une commune rurale au pays de Léon. Plouvorn, Mairie, 1997, 16,5 x 24 cm, 291 p., ill.
Préface de Jean Tanguy.

Voir aussi le n° 467 (manoirs).

Plovan

Voir le n° 603 (hanap, XVe siècle)

Pont-Aven

Voir les n°s 155 (C. Kickert), 157 (R. Lotiron), 165 (P. Gauguin), 573 (peintres).

Pont-Croix

Voir les n°s 163 (musée du «Marquisat»), 255 (villa gallo-romaine de Kervénennec), 265 *(id.)*.

Porspoder

Voir le n° 222 (dolmen de Kerivoret).

Primelin

744 CASTEL (Yves-Pascal). Passage de Gilles Rastello, compagnon du Devoir et du Tour de France. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 novembre 1997, p. 7, ill.
Restauration des lambris du chœur et du transept de l'église paroissiale.

Quimper

745 LE BIHAN (Jean-Paul), GOALIC (Yann-Lann), LE ROY (Robert), GUILLOU (Henri). Quimper (Finistère). Carte archéologique communale. *Bilan scientifique 1996*, Rennes, D.R.A.C., Service régional de l'archéologie, 1997, p. 100.

748 MARC (Nicolas). Étude des dons et legs à Quim per au XIXe siècle (1809-1914). Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,5 cm x 21 cm, 184 p.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

749 MORVAN (Daniel). Quimper. Rennes, éd. Ouest-France, 1997, 23 x 17 cm, 32 p., ill.
Photographies de Bernard Galeron.
(Compte rendu par Lucien KERVRAN, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 180, octobre 1998, p. 77).

750 SALAUN (Jacqueline). Quimper en fête à la Belle Époque. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 173, janvier 1997, p. 17-20, ill.

751 Une place Jean-Jaouen à Kerfeunteun. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 28 juin 1997, p. 14, ill.
Notice sur Jean Jaouen (1918-1945), compagnon de la Libération.

Voir aussi les n°s 28 (jardins de Lanniron), 83 (Musée départemental breton), 145 (exposition W.J. Leech), 146 (*id.*), 159 (*id.*), 160 (exposition C. Wood), 161 (faïencerie Keraluc), 191 (fouilles archéologiques), 268 (vestiges romains), 297 (Libération), 301 (Seconde Guerre mondiale), 323 (délinquance, XXe siècle), 326 (violence, XIXe siècle), 473 (enfance abandonnée, XVIIe-XVIIIe siècle), 507 (Association des écrivains bretons), 518 (Diwan), 534 (éditions Calligrammes), 540 (théâtre), 548 (quartiers anciens disparus), 553 (ancien palais épiscopal), 564 (exposition C. Wood), 584 (statue de saint Mathieu), 596 (verrière n° 100 de la cathédrale), 599 (vitraux de la cathédrale), 604 (faïencerie).

Quimperlé

Voir les n°s 169 (famille Joly de Rosgrand), 180 (toponymie), 300 (Seconde Guerre mondiale), 362 (pardon des oiseaux à Toulfoën), 439 (démographie).

Relecq-Kerhuon (Le)

Voir le n° 420 (viaduc).

Riec-sur-Belon

Voir les n°s 99 (A. Bouler), 246 (stèle gauloise).

Roscanvel

Voir le n° 280 (siège de 1594).

Roscoff

Voir les n°s 419 (chemin de fer Morlaix-Roscoff), 464 (manoirs), 477 (anthropologie médicale).

Rosnoën

Voir les nos 314 (garde maritime), 544 (église).

Saint-Éloi

Voir le n° 185 (toponymie).

Saint-Nic

752 La chapelle Saint-Côme. Saint-Nic, Association Folklore et culture, 1997.
(Compte rendu par A.-H. DIZERBO, dans *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 176, octobre 1997, p. 72).

753 TOSCER (Catherine). La chapelle Saint-Côme et Saint-Damien en Saint-Nic. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXV, 1997, Actes du congrès de Crozon-Morgat, 5-6-7 septembre 1996, p. 371-377, ill.

Saint-Pol-de-Léon

754 ABJEAN (Philippe). Urnes reliquaires : les «étagères de la nuit» exposées au public. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 18 janvier 1997, p. 24, ill.
Les «boîtes à crâne» de l'ancienne cathédrale de Saint-Pol.

755 ABJEAN (Philippe). Quand les estivants se font commenter le cimetière Saint-Pierre. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 30 août 1997, p. 19, ill.

756 CASTEL (Yves-Pascal). Saint-Pol-de-Léon. Éd. Tous, 1997.
(Compte rendu par Philippe ABJEAN, dans *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 29 mars 1997, p. 3).

Voir aussi les nos 136 (colloque saint Paul Aurélien), 423 (route Morlaix-Saint-Pol-de-Léon), 464 (manoirs).

Saint-Renan

Voir le n° 549 (maisons à porche).

Saint-Sauveur

Voir le n° 242 (tumulus du Ruguellou).

Saint-Vougay

Voir les nos 37 (jardins de Kerjean), 85 (théâtre populaire breton), 106 (exposition Jeanne Laurent), 143 (mobilier de Kerjean), 144 (exposition Jeanne Laurent), 467 (manoirs), 600 (Pierre Bricquir à Kerjean).

Santec

Voir le n° 464 (manoirs).

Scrignac

757 GUILLEMIN (Joseph). Entre Arrée et Poher : un monde rural au XVIIe siècle. Une paroisse de Cornouaille : Scrignac en pays de Poher de Louis XIII à Louis XV. Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, 29,7 x 21 cm, 2 vol., pages multiples.
Mémoire de maîtrise d'histoire soutenu à Brest et déposé au C.R.B.C.

Voir aussi le n° 298 (abbé Perrot).

Sibiril

Voir le n° 464 (manoirs).

Sizun

Voir le n° 594 (crossettes et gargouilles).

Taulé

758 CHAURIS (Louis). Du chemin de halage à la route de corniche : Toul Mahot entre Morlaix et Carantec. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 7 juin 1997, p. 25, ill.

Voir aussi les nos 191 (ancienne église), 709 (nouvelle église).

Telgruc

759 CASTEL (Yves-Pascal)]. Telgruc, la fontaine Saint-Divy et son sarcophage. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 9 août 1997, p. 24, ill.

Tréflaouénan

Voir le n° 559 (peintures de l'église).

Tréflévénez

Voir le n° 583 (sablières).

Tréflez

Voir les nos 23 (Keremma), 467 (manoirs).

Trégarvan

Voir le n° 133 (colloque), 179 (toponymie).

Tréhou (Le)

760 CASTEL (Yves-Pascal). Le Tréhou. Saint Adrien, identification d'une statue. *Le Progrès de Cornouaille [Le Courrier du Léon]*, 11 janvier 1997, p. 9, ill.

Index des noms de personnes citées

ABGRALL (Jean-Marie), 565
ADRIEN (saint), 760
ALLAIN DE LAUNAY (famille), 168
ANDRIEUX (famille), 410
ARGENTRÉ (Bertrand d'), 124

BAILLET (Ernest), 573
BALINEC (Yan), 649
BEAUFILS (Armel), 101
BEAUFILS (Zannic), 101
BENOIST (Félix), 565
BÉREST (Eugène), 127
BERTHELOT (Charles), 481
BOULER (André), 94, 99
BOURHIS (Jean), 148
BREKILIEN (Yann), 507
BRENDAN (saint), 374
BRIARD (Jacques), 190
BRICQUIR (Pierre), 600
BUSNEL (Théophile), 565

CADIOU (Charles), 481
CAILLEUX (Alphonse DE), 568
CALLOC'H (Jean-Pierre), 111
CHARLES de Blois, 109
CHATILLON (Catherine), 662
COATMEUR (Jean-François), 656
COUDER (Charles-Auguste), 579
COSTIOU (Michel), 604

DARGENT (Yan'), 140, 556
DELASALLE (Georges), 53
DELOUCHE (Denise), 60
DENIS (Michel), 71, 119
DÉSIRÉ-LUCAS (Louis Marie), 563
DEYROLLE (Théophile), 573
DOBRÉE (Thomas), 164
DU CHATELLIER (Paul), 56, 105
DUFOUR (Camille), 573
DUJARDIN (Louis), 85
DUVAL (Alexandre), 659

KICKERT (Conrad), 155

FAVÉ (Vincent), 363
FAYET (marquis DE), 681
FEUTREN (Jean), 456
FEYEN (Jacques-Eugène), 566
FEYEN (François-Nicolas), 566
FIDÈLE, 384
FIÉ-FIEUX (Madeleine), 560
FLEURIOT (Zénaïde), 120

FLOCH (Michel), 481
FRÉLAUT (Jean), 577
FRÉOUR (Jean), 112, 592

GAUGUIN (Paul), 165
GAUTIER (Élie), 392
GÉNIAUX (Charles), 104
GÉRAUD (Pierre), 102
GILDAS (saint), 377
GLENMOR, 592
GRALL (Xavier), 647, 650, 657
GRÉGOIRE, 384
GUAZ (famille), 541
GUENAEL (saint), 386
GUILLEMOT (Bernard), 534
GUILLEMOT (Mireille), 534

HAUTIN (famille), 172
HELIAS (Per-Jakez), 655
HERVÉ (Gustave), 107
HUNTZIGER (Charles Léon), 115
HUON (Michel), 167

JAOUEN (Jean), 751
JEAN Discalceat (saint), 376
JEAN-HAFFEN (Yvonne), 137
JOLY DE ROSGRAND (famille), 169
JOUBERT (Léon), 573
JULLIEN (Jacques), 571
JULOT (Guillaume), 456

KERGUELEN (Yves DE), 90
KERILLIS (Henri DE), 91

LAENNEC (René-Théophile), 92
LAURENT (Jeanne), 106, 144
LA VILLEMARQUÉ (Théodore HERSART DE), 83
LEBESQUE (Morvan), 103
LE BEURRIÉE (R.), 693
LE BRAZ (Anatole), 85, 646
LE CLERC (Louis), 118
LEECH (William John), 145, 146, 159, 574
LE FLANCHEC (Daniel), 113
LE FLEM (Paul), 617, 618
LE FLÔ (Adolphe), 721
LE FLOC'H (Jean-Baptiste), 407
LE GOFFIC (Charles), 652
LE MEL (Nathalie), 110
LE MEN (René-François), 83
LE MENN (Gwennole), 535
LE MINOR (Gildas), 611

LE MOIGN (François), 559
LOTI (Pierre), 577
LOTIRON (Robert), 157

MADEC (René), 97
MALIVEL (Jeanne), 100, 562
MARÉCHAL (Adolphe), 314
MARION du Faouët, 88, 89, 93, 96
MAUNOIR (Julien), 78
MAYER (Auguste Étienne), 565
MÉHEUT (Mathurin), 557, 567, 572, 578
MOIGN (Pierre-Yves), 505
MOSER (Carl), 558

NABERT (Jeanne), 654
NAUDET (Jean-Baptiste), 662
NODIER (Charles), 568

OLSON (Erik), 581

PATRICK (saint), 385
PAUL AURÉLIEN (saint), 136, 263, 275, 276, 370, 375, 378, 382, 388
PAVEC (Guy), 584
PELOUSE (Léon), 573
PENGAM (Victor), 481
PÉRENNEC (Michel), 611
PERROT (Jean-Marie), 85, 298
PETROV-VODKINE (Kouzma), 575
PILARD (Philippe), 660
PIRIOU, 412
PLATON, 12
POLLÈS (Henri), 557
POPOFF (Olga), 585

QUENTRIC (René), 481

RASTELLO (Gilles), 744
RENAN (Ernest), 644
RICHARD (Laurent), 588
ROBIEN (Christophe-Paul DE), 87
ROIGNANT (famille), 170
ROSSEL (Victor), 481

SALVI (Giovan Battista), dit il Sassoferrato, 569
SAMSON (saint), 76
SIMON (Émile), 560
SINQUIN (famille), 171
STIVELL (Alan), 612

TAYLOR (Justin), 568
TESSON (Bertrand), 660
TESTARD DU COSQUER (Martial), 364
TOULHOAT (Pierre), 122, 611
TRELLU (Xavier), 108

UURMONOC, 378

WOOD (Christopher), 160, 564
WOOD (Kit), 580

Index des noms d'auteurs

A. (D.), 555
ABJEAN (D.), 137, 138, 140, 436, 56, 582, 659
ABJEAN (Dominique), 650
ABJEAN (Philippe), 136, 754, 755, 756
ABRAHAM (Jean-Pierre), 668
AMIOT (Christophe), 11
AMIOT SCAVINER (Colette), 354
ANDRIEUX (Jean-Yves), 536, 540
AN IRIEN (Job), 370, 389, 582, 583
APPRIOU (Daniel), 86
AQUILINA (Manuelle), 371
ARMOGATHE (Jean-Robert), 379
ARZUR (Marie-Haude), 141, 355, 407, 605, 622
AUBERT (Gauthier), 87
AUPHAN (Éric), 12

BALBOUS (Olivier), 677
BALCOU (Jean), 644
BALINEC (Yan), 601
BALQUET (Anne), 56
BANS (Jean-Christian), 269
BARBEDET (Christine), 72
BARDEL (Annie), 191, 270
BASLE (Maurice), 531
BAUDOIN (Sophie), 645
BAUDON (Agnès), 150
BAYON (Jannick), 497
BEAULIEU (François DE), 13, 14, 15, 398, 399
BELBEOC'H (Henri), 141
BELZ (Janine), 646
BELZ (Jorj), 606
BERBOUCHE (Alain), 330
BERGAMI (Jérôme), 647
BERNARD (Nathalie), 455
BERNARD (Norbert), 319
BESANÇON (Dominique), 79, 84
BESSE (F.), 190

BEUCHET (J.), 431
BIGET (Denis), 515
BIGOT (B.), 242
BIHANNIG (Gwenole), 16
BIRÉ (Andrée), 678
BLAISE (Jean-Pierre), 590
BLANC (Patrick), 401, 402
BLOTTIÈRE-DERRIEN (Sylvie), 557
BOHN (Roland), 292, 293
BOIN (Michel), 150
BONNEAU (Marie-Françoise), 691
BONNET (P.), 193
BORGELLA (Catherine), 88, 89
BORVEAU (Loïc), 17
BOTHOREL (André), 623
BOTTI (Nicolas), 142
BOUCHER (Michel), 177, 703, 704, 705, 706, 707
BOUËSSEL DU BOURG (Malo), 396, 625
BOULAIRE (Alain), 90, 331, 332, 613
BOULIC (Jean-Yves), 91
BOURDAILLET (Hélène), 428
BOURDONNAY (Fanny), 168
BOURGEAU (Emmanuel), 590
BOURGÈS (André-Yves), 279, 624
BOURHIS (Anne-Françoise), 437
BOURSON (Yves), 92
BOURVEN (Virginie), 438
BOUYER (Stéphanie), 169
BOYLE-TURNER (Caroline), 585
BRAMOULLÉ (Mickaël), 294
BRADLEY (R.), 208
BRAS (Jean-Laurent), 255
BRASSEUR (Marcel), 240
BRIARD (Jacques), 209, 210, 211, 212, 213, 241, 242, 243
BRILLET (Denis), 372
BROUDIC (Fañch), 178, 625
BRU (Philippe), 18
BRUGE (Roger), 295
BRULE-JOSSO (Stéphanie), 408
BUREL (Marcel), 314

CABIOC 'H (Fañch), 179
CADALEN (Karine), 19
CADIC (François), 75
CADIOU (Didier), 287, 417, 426
CAOUISSIN (Herry), 2
CALVEZ (Hervé), 702
CALVEZ (Luc), 648
CALVEZ (Marcel), 498
CARADOC, 377
CARIOU (André), 356
CASSARD (Jean-Christophe), 109, 373, 626
CASTEL (Yves-Pascal), 70, 93, 167, 260, 389, 390, 391, 456, 499, 504, 537, 538, 541, 542, 543, 559, 560, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 602, 692, 693, 723, 738, 740, 741, 742, 744, 756, 759, 760
CASTEL-KERGRIST (Yves-Pascal), 375
CASTILLE (José), 170
CASTREC-DELAHODDE (Katell), 374
CELTON (Yann), 94
CHARPY (Jacques), 369
CHAUFFIN (Yvonne), 96
CHAURIS (Louis), 20, 193, 260, 409, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 709, 710, 724, 758
CHÉDEVILLE (André), 1, 136, 272, 365
CHEVAL (Paul), 333
CHOUQUER (G.), 26
CHRISTIEN (Karine), 439
CLOÎTRE (Anne-Bénédicte), 528
COAT (Paul), 21, 334, 480, 481
COATIVY (Yves), 166, 193
COCAIGN (Jean-Yves), 244
COLLIN (Philippe), 296
CONAN (Hélène), 297
CORBEL (Pierre), 82
CORNEC (André), 180
CORNEC (Paul), 674
CORNILLET (Gérard), 389, 629, 639
CORNOU (Jakez), 335
COROLLER-DANIO (Jeanne), 2
COSSON (Joël), 27
COUÉ (Jean), 97
COURROT (Valérie), 256, 257, 683
COURVILLE (Loïc DE), 321
CRAS (Anne-Sophie), 78
CRAS (Jérôme), 78
CRÉPIN (Marie-Yvonne), 322
CROIX (Alain), 284, 561
CUNLIFFE (Barry), 194

D. (J.), 628
DAËRON (Jean), 474
DANARD (Yvonick), 348
DANIEL (Florence), 457
DANIEL (Tanguy), 63, 98, 136, 728
DANIÉLOU (Hervé), 586
DANIO (Jeanne), 2
DARRIEUX (Henri), 336
DARSEL (Joachim), 728
DAVID (Olivier), 516
DEBORD (Karine), 315
DECHEZLEPRÊTRE (Thierry), 191, 193
DELAGE (R.), 258
DELOUCHE (Denise), 100, 562
DÉNIEL (Didier), 246
DENISET (Nadine), 666
DERRIEN (Dominique), 458
DESHAYES (Albert), 174
DESTREZ-TAILLEFER (Cendrine), 459
DEVAUX (Anne-Louise), 101
DEVAUX (Yves), 101
DEVILLE (Pierre), 743
DIAMANT (Marie-Gwenn), 517

DIZERBO (A.-H.), 22, 193, 460, 538, 752
DOBY (Jean-Marie), 472
DONNERH (R.), 62
DOUARD (Christel), 544
DOUGUET (Jean-François), 698
DRÉO (Jean), 679, 708
DRESSAYRE (Catherine), 101
DUCLOS (Pierre), 392
DUFIEF (André), 365
DUIGOU (Serge), 440, 607, 682
DUMAS (Catherine), 23
DUPLESSIX (Stéphanie), 24
DUPUY (Roger), 285
DYONIZIAK (Jacques), 593

ÉOZENOU (Isabelle), 403
ÉVEILLARD (Jean-Yves), 193, 259, 260, 261262
ÉVENOU (J.), 376

F. (M.), 505
F. (P.), 564
F. (Y.), 271
FABER (Thibaut), 608
FARDAD (Ramin), 482
FARRÈRE (Claude), 680
FAUCHET (Catherine), 441
FAUJOUR (René), 410
FAVEREAU (Francis), 629, 630
FÉREC (M.), 660
FÉREC (Yann), 103, 349, 625
FERRAN (Denise), 145
FERREYROLLE (Catherine), 57
FLOBERT (Pierre), 76
FLOC'H (Marcel), 743
FLOTÉ (Denis), 25
FORLODOU (Guillaume), 473
FOUCHER (Françoise), 490
FRÉLAUT (Bertrand), 104

GADILLE (Jacques), 369
GAGEONNET (Robert), 214
GAILLARD-BANS (P.), 269
GALERON (Bernard), 749
GALLIOU (Patrick), 1, 70, 151, 192, 192, 194, 247, 260, 263, 264, 265, 273, 483
GARREC (Roger), 461
GARRY (Jean-François), 337
GAST (René), 425
GAUTIER (Armelle), 348
GAUTIER (M.), 26
GAY (J.), 196
GAYRAL (Paulette), 27
GAZEAU (Francis), 538
GEIGL (E.M.), 215, 233
GENTIL (Mathieu), 323
GÉSINCOURT (Jacques DE), 28
GIOT (Pierre-Roland), 70, 105, 197, 198, 199, 200, 216
GIRAUDON (Daniel), 500
GOALIC (Y.-L.), 193, 745
GOASDUFF (Patrice), 661
GODDING (Robert), 136
GOMBERT (Hélène), 63
GONSE (François), 3
GOULETQUER (Pierre), 217, 218
GOULPEAU (L.), 266
GOYAT (Gilles), 614
GRATESAC (Tristan), 338
GRAVAND (Amélie), 357
GRUET (Y .), 201
GRIVEL (Marianne), 58
GUÉDÈS (Jean-Marie), 305
GUÉGUEN (Michel), 474, 538
GUÉHENNEC (Yvan), 631
GUÉHO (Patrick), 404
GUENEGOU (Yann), 9
GUENVER (R.), 193
GUENVER (Y.), 193
GUIDET (Thierry), 298
GUIGNY (Alain), 358
GUIGON (Philippe), 70, 272, 273, 274, 565
GUILLEMIN (Joseph), 757
GUILLOU (Anne), 308
GUILLOU (Chantal), 63
GUILLOU (Henri), 193, 745
GUIOMAR (Jean-Yves), 632
GURY (Jacques), 29, 146
GUYONVARC'H (Christian-J.), 501, 667

HALLÉGOUËT (Bernard), 219, 220
HAMON (Olivier), 449
HÉLARY (Fernand), 361
HÉLIAS (Bruno), 609
HÉLIAS (Jean-Pierre), 4
HÉLIAS (Yveline), 4
HÉNAFF (Louis), 77
HENRY (Jacqueline), 324
HENWOOD (Annie), 110, 147, 442, 443, 475, 506, 566, 662
HENWOOD (Philippe), 663
HERPIN (Eugène), 491
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ (Théodore), 633
HERVÉ-COMMEREUC (Catherine), 30
HERVIS (François), 711
HEURÉ (Gilles), 107
HINGUANT (S.), 233
HIRRIEN (Hélène), 484
HIS (Isabelle), 80
HOLLOCOU (Pierre), 181
HOSTIOU (Franck), 306
HUGUES (Nathalie), 441
HUTH (Olivier), 530

INIZAN (Yannick), 32

JAFFRY (Gwendal), 697
JACQ (Marie-Aude), 307
JADÉ (Erwann), 33
JÉGO (Cécile), 462
JERSEY (P.), 245
JÉZÉQUEL (Alain), 5
JONES (Michael), 109, 277, 280
JONIN (Bruno), 335
JOURDA (Pierre-Yves), 70
JOURDREN (Nadine), 476
JUDE (Patrick), 567

KAYSER (Olivier), 218
KERBAUL (Eugène), 110
KERBOUL (Christian Y.-M.), 281, 507
KERBOUL-VILHON (Christiane), 377
KERDONCUFF (André), 221, 681
KERDREUX (Jean-Jacques), 182, 413, 426, 444
KERHERVÉ (Annie), 650
KERHERVÉ (Jean), 131, 281, 316, 508
KERISIT (Maguy), 111
KERLIDOU (Mikaël), 34
KERLOUÉGAN (François), 378
KERMARREC (Juliette), 317
KERNÉVEL (Jean), 411
KERNÉVEZ (Patrick), 65
KEROUANTON (M.-H.), 431, 432
KERVELLA (André), 339
KERVRAN (Lucien), 749
KRUTA (Venceslas), 248

LABBÉ (Yves), 606
LA BROSSE (Jean-Bernard DE), 694
LAGADEC (Delphine), 35
LAGRÉE (Michel), 129, 132, 369
LAMBERT (Pierre-Yves), 175, 379, 395
LANE (Alan), 275
LANGOUET (Loïc), 267
L'AOT (Marie-Pierre), 590
LAPOINTE (Pierre), 669, 670
LAUDE-TILLEROT (Fanny), 36
LAURENT (Donatien), 6, 75, 614
LAURENT (M.), 233
LAVAURE (Annick), 91
LAYEC (Rozenn), 610
LAZÉ (Christophe), 176
LÉAL (Marcel), 463
LEBEAU (Bernard), 112
LEBEC (Éric), 78
LE BERRE (Remi), 668
LE BERRE (Yves), 636
LE BESCO (Patrick), 637
LE BIHAN (Jean), 445
LE BIHAN (Jean-Paul), 191, 193, 249, 250, 268, 745
LE BIHAN (Jean-Pierre), 596
LE BOUÉDEC (Gérard), 405
LE BOULANGER (Anne-Laure), 299
LE BOULANGER (Jean-Michel), 113
LE BRAS (Eric), 288
LE BRAS (Joël), 193
LE BRAZ (Anatole), 79, 380, 651
LE BRIS (Gilbert), 474
LE BRIS (Michel), 114, 492, 728
LE BRIS DU REST (Erwan), 544
LE BRUN (Roger), 725
LE CAM (M.), 431
LECLERC (Guy), 538, 725
LECLERCQ (Robert), 568
LE CLOIREC (Gaétan),191
LE COCQ (Odile), 68
LECORNEC (J.), 231
LE CORRE (Daniel), 340
LE COUÉDIC (Daniel), 546, 547
LE COZ (Jacques), 4, 699
LE DEROFF (Catherine), 325
LE DOARÉ (Bernadette), 696
LE DOUGET (Annick), 720
LE DÛ (Jean), 636
LE DUBÉ (Aude), 252
LE DUC (Gwenaël), 76, 377, 658
LEFEVRE (Daniel), 37
LE FLOCH (Gilles), 341
LE FLOC'H (Jean-Louis), 538
LE FLOCH (Patrick), 531
LE GALL (Jean-André), 652
LE GALL (Myriam), 464
LE GALL (Vanina), 485
LE GOAZIOU (Marie), 38, 699
LE GOC (Sophie), 300
LE GOFF (Emmanuelle), 134, 350, 364, 532
LE GOFF (Stéphanie), 301
LE GOFFIC (Michel), 65, 151, 191, 218, 223, 227, 242
LE GOÏC (Pierre), 360, 486
LE GOUALCH (Jean), 664
LE GOUALHER (Sylvie), 653
LE GRAND (Fanny), 326
LEGUAY (Jean-Pierre), 7
LE GUEN (Arnaud), 286
LE GUEN (Patrice), 521
LE GUENNEC (Louis), 729
LE HONZEC (René), 9
LELOUP (Daniel), 548, 549
LEMAÎTRE (Alain-J.), 446
LE MAÎTRE (Louis-Pierre), 361, 406, 538, 567, 569, 597, 598, 604, 607, 687, 688, 689, 690, 700, 714, 727, 735
LE MAPPIAN (Jean), 381
LE MAT (Jean-Pierre), 8
LE MENN (C.), 108, 115, 721
LE MENN (Claude), 447
LE MENN (Gwennole), 80, 472, 638

Le Menn-Pellanda (Sylvie), 465
Le Meur (Jacques), 150
Le Moigne (Gérard), 282
Le Nadan (Jacques), 180
Le Nail (Bernard), 69, 116, 454
Le Page (Dominique), 283
Le Pallec (Lucien), 342
Le Personnic (Frédéric), 118
Le Poupon (A.), 426
Le Quernec (Alain), 570
Le Quintrec (Charles), 448
Le Roux (Charles-Tanguy), 224, 225, 226, 227, 231
Leroux (Françoise), 501
Leroux (G.), 26
Le Roux-Paugam (Marguerite), 151, 590
Le Roy (Robert), 193, 745
Le Saux (Gilbert), 487
Le Seac'h (Emmanuelle), 594
Lespagnol (André), 119, 466
Lessard (Sophie), 393
Le Stum (Philippe), 151, 152, 289, 356
Letellier (Laure), 523
Le Thoer (Pierre), 685
Letoqueux (Yannick), 89
Letterle (F.), 228
Le Verre (H.), 431, 433
L'Her (Auguste), 736
L'Helgouach (Jean), 202, 229, 230, 231
L'Hostis (François), 350
Linard (André), 344
L.M. (C.), 135, 511
Lostis (Pierre), 522
Lucas (Serge), 414
Luzel (François-Marie), 81

M. (A.)
Macias-Valadez (Katia), 599
Madeg (Mikael), 183
Maguet (Annie), 39
Malaurie (Philippe), 381
Maligorne (Yvan), 193, 259, 260, 262
Malo (Christine), 478
Mammani (Chantal), 726
Marc (Nicolas), 748
Marchand (G.), 218
Marchand (Jean-Pierre), 40
Maréchal (Sophie), 327
Marguerie (D.), 242
Martel (Hazel Mary), 252
Martin (Anne-Denes), 488
Martin (Hervé), 7
Martin (Yves), 550
Masset (Claude), 232
Massiet du Biest (Brigitte), 120, 365
Masson (C.), 41
Maunoir (Julien), 78
Mauras (Véronique), 449
Mayeur (Jean-Marie), 353
McGrail (Sean), 276
Meirion-Jones (Gwyn), 277, 551
Ménard (Martial), 639
Menec (Stéphanie), 42
Menez (Y.), 250
Menou (Madeleine de), 743
Merdrignac (Bernard), 76, 382, 383, 384, 395, 502
Mével-Roussel (Micheline), 543
Mey (Patrick), 385
Michaud (Jean-Marc), 573
Michel (Claude), 290
Michel (Joseph), 369
Michelet (Jules), 82
Mignon (Alexis), 121
Mingant (Daniel), 670, 671
Mohrt (Michel), 567
Molines (Nathalie), 70, 219, 220, 233, 234
Monange (Edmond), 489
Monnier (Jean-Jacques), 309
Monnier (Jean-Laurent), 219, 220, 233
Moreau (Jean), 415, 427
Morgant (Armel), 122, 615
Mornand (Jean), 43
Morvan (Alain), 729
Morvan (Daniel), 567, 574, 655, 749
Morvan (Françoise), 81
Morvan (Yves), 396
Morvan (Yvon), 253
Morvannou (Fañch), 386
Morverand (Jérôme), 44
Motta (Ferdi), 49, 642
Moulin (Yann), 684
Mouton (Benjamin), 151
Muratova (Xénia), 575
Mussat (Marie-Claire), 617, 618

Naas (P.), 26
Nassiet (Michel), 551, 600
Nérault (François), 730
Nicolas (Michel), 310
Noblet (Laurence), 70
Nono, 5
Nourry (Audrey), 467
Nourry (Louis-Michel), 46, 47, 48
Nourry (Richard), 567

Oberthur (Odile), 49
Ogier (Michel), 48
Olier (F.), 400
Olivier (Fañch), 642
Onnée (Yvan), 242
Orlach (Frédéric), 50
Ory (Pascal), 107
O'Sullivan (M.), 235

P. (V.), 333
PALLOT (E.), 552
PASQUA (Charles), 125
PÉDECH (Hélène), 154
PELLAE (Stéphanie), 654
PENNAOD (Goulven), 631
PENSART (Claude), 524
PÉRENNEC (Ronan), 278
PÉRON (Françoise), 731, 732
PÉRON (Jacques), 492
PEUZIAT (Josick), 70, 193
PHILIPPE (Dominique), 124
PHILIPPE (Jo), 512
PICHAVANT (René), 302
PICHOT (Daniel), 365
PIERREFEU (Sandrine), 416, 619
PLONÉIS (Jean-Marie), 173
PLOURIN (Jean-Yves), 640
PLOUZANÉ (Yves-Marie), 328
POILVET (Yann), 2
POLLÈS (Renan), 236
PONDAVEN (Per), 183
POQUET (Sébastien), 311
PORTAIS (Pierre), 412
POSTIC (Fañch), 75, 83, 362
POTEL (J.), 203
POTIER (Jean-Louis), 52
POUILLE (Dominique), 191
POULIN (Joseph-Claude), 76
POULIQUEN (Roger), 513
POULPIQUET (Gabriel DE), 125
POUSSARD (Anne), 397
PRIGENT (Christiane), 151
PRIGENT (François), 126
PRIMEL (Yannick), 469
PRIZIAC (M.), 184
PROUFF (Yvonne), 686
PUILLANDRE (Armand), 715

QUÉGINER (Jean), 336
QUÉGUINEUR (Frédéric), 525
QUÉMÉNEUR (Francis), 127
QUÉNÉHERVÉ (David), 171
QUÉRÉ (Anna), 641
QUÉRO (Marie-Line), 30
QUIVIGER (Marcel), 642

RANNOU (Nolwenn, 553
RANNOU (Pascal), 655
RAOUL (Philippe), 296
RAULT (Marie-Cécile), 237
RÉBILLÉ (Edmond), 539
REMEUR (Hélène), 595
RENAULT (Annaïg), 533, 534
RENAULT (Christophe), 577
REYMANN (Richard), 53
RICHARD (Annick), 434
RICHARD (Jean-Luc), 312, 313
ROBIN (Yves-Marie), 158, 362, 362*bis*, 718, 719
ROBIC (J.-Y.), 268
ROCHARD (Yvon), 128, 479
ROGARD (Vincent), 353
ROHOU (R.), 734
ROLLAND (Michel), 656
ROLLAND (Muriel), 329
ROMÉ (Yannic), 394
ROPION-GRALL (Jacqueline), 172
ROSENBERG (Pierre), 141
ROTURIER (Patrice), 284
ROUXEL (Michel), 450, 451
ROY (Solen), 430

S. (D.), 159, 160, 161, 162, 163, 578
SABATIER (Benjamin), 554
SAINCLIVIER (Jacqueline), 129, 132, 291, 303
SALAUN (Jacqueline), 750
SALAÜN (Pierre), 711
SALIOU (Gwenaël), 416
SALMON-LEGAGNEUR (Emmanuel), 72
SALOMÉ (Laurent), 579
SANTROT (Jacques), 603
SAUJOT-BESNIER (Colette), 204, 205
SÉBILLOT (Paul), 503
SECHER (Reynald), 9
SERGENT (Cyrille), 345
SÉTA (Frédérique), 538
SIBERIL (Soïg), 620
SICARD (Padrig), 621
SIMON (Anne-Yvonne), 526
SIMON (Marc), 387, 716
SIMON (Marie), 452
SIMONNET (Nicolas), 30
SIOU (Marcel), 672, 673
SOUVESTRE (Émile), 84
STEEL (Françoise), 580
STÉPHAN (Alain), 176
STÉPHAN (Louis), 701
STÉPHAN (Mylène), 185
STÉPHAN (Murielle), 346
SQUIBAN (Frédérique), 54

T. (M.), 664
TALARMIN (Édouard), 737
TALBOT (Jacques), 675
TALLEC (Jean-Louis), 493
TANGUY (Alain), 85
TANGUY (Bernard), 136, 186, 388
TANGUY (Jean), 743
TANGUY (Michel), 331
TANNEAU (Georges), 130

TAVENNEC (Robert), 470
TEPHANY (Karine), 471
THÉBAULT (Philippe), 304
THOBIE (Bruno), 496
THOMAS (Régine), 70
THUAULT (Ludovic), 320
TOCQUEVILLE (A. DE), 712
TONNERRE (Noël-Yves), 453
TOSCER (Catherine), 753
TOULOUSE (Sarah), 74
TOURNIER (Fanny), 191
TREGOURES (Marianne), 657
TRÉGUER (Michel), 6
TROMEUR (Jean), 125, 368, 386, 435, 527
TUARZE (Marcel), 193, 260
TYNEVEZ (Sandrine), 55

UGUEN (I.), 165, 713

VAGINAY (Michel), 206, 207
VALLÉE (François), 2
VALLERIE (Erwan), 187, 188, 625, 643
VAN VLIET-LANOË (B.), 219, 220, 233, 238
VEILLARD (Jean-Yves), 10
VENDRYÈS (Joseph), 395
VERGER-LAGADEC (Fernande), 366, 367
VIOLAIN (Didier), 454
VITALIS, 377
VOVELLE (José), 581

WANNER (Françoise), 347
WEIGELE (Éric), 699

YVEN (Estelle), 239

ZAMBEAUX (E.), 712

Comptes rendus bibliographiques

Archéologie et histoire

Jacques BRIARD. *Les cercles de pierre préhistoriques en Europe*. Paris, éd. Errance, 2000, 24 x 16 cm, 128 p., ill. (Collection Hespérides).

Dans cet ouvrage, l'auteur, Jacques Briard, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S., guide, promène le lecteur du nord de l'Écosse jusqu'au Portugal, *via* l'Irlande, avec quelques incursions continentales en Suisse et dans le centre de la France. Il accoste aussi quelques îles de la mer Méditerranée.

Le titre inciterait à voir dans le contenu une présentation de quelques monuments appelés *cromlec'hs*, terme impropre que l'usage a cependant consacré, ces cercles de pierres dressées figurés dans les dictionnaires usuels pendant des décennies...

La substance est tout autre et peut être divisée en trois parties. Le premier ensemble s'intéresse à des monuments de plan circulaire, constitués de pierres dressées plus ou moins hautes, que l'on observe dans les îles Britanniques. Plusieurs pages sont consacrées au monument exceptionnel qu'est Stonehenge, dans le sud de l'Angleterre. Le lecteur apprendra aussi la découverte récente, sur un estran, d'une structure constituée de troncs d'arbres. L'existence de tels ensembles en matière périssable avait déjà été signalée lors de fouilles anciennes : ils étaient considérés comme les traces d'un monument primitif ou faisant partie de structures annexes. Dans l'état actuel de la recherche, ces monuments semblent correspondre à des lieux d'observation astronomique, lieux aussi propices à des cérémonies cultuelles. La fréquentation de ces sites est effective de la fin du Néolithique à l'âge du bronze. Le prestige, l'aspect magique de certains de ces lieux ont fait que quelques personnages importants de cette dernière époque y ont édifié leur propre sépulture. L'auteur agrémente la description des monuments par une brève évocation des légendes qui leur sont associées. On ne peut s'empêcher de constater l'existence de motifs identiques : ainsi, on retrouve la noce pétrifiée du cromlec'h de Stanton Drew, en Grande-Bretagne, et à Brasparts, où un petit alignement appelé *an eured vein*, «la noce de pierre», perpétue le souvenir d'un cortège revenant d'un mariage qui n'avait pas salué le prêtre allant porter l'extrême-onction à un mourant et fut figé à jamais pour cette raison...

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée à la description de monuments dont le rôle est plutôt funéraire. Par leur fonction, par leur structure, ces constructions s'éloignent de

celles décrites précédemment. L'auteur a cependant retenu la présence, à l'intérieur des terres des *tumuli*, d'amas pierreux disposés en couronne, de piliers plantés selon un plan en fer à cheval, dont la destination demeure énigmatique, telle l'étrange structure interne du monument de Penvénan (Côtes-d'Armor), pour les intégrer aux «cercles de pierres». Dans le sud de la France, existent aussi des monuments de plan circulaire, dont le rôle est funéraire mais qui peut aussi perpétuer le souvenir d'un disparu, c'est-à-dire un cénotaphe. L'édification de ces monuments débute au Néolithique final et se poursuit jusqu'à la fin du premier âge du fer.

Un dernier chapitre concerne les monuments lusitaniens, ces structures appelées *cromeleque* en langage vernaculaire, correspondant au schéma classique du cromlec'h tel qu'il est encore entendu de nos jours. Certains de ces monuments, tel celui d'Almendres, dans le sud du Portugal, ont vu leur plan évoluer au fil des siècles depuis leur création au Néolithique ancien jusqu'au Néolithique final. Par leur décoration, tant sur ce site que sur d'autres, certains menhirs présentent des analogies avec des exemplaires armoricains.

Un glossaire et une bibliographie constituée de références récentes terminent l'ouvrage. Le lecteur pourra peut-être déplorer l'absence de cartes. Dans l'ensemble, le livre constitue une ouverture sur d'autres régions éloignées de la Bretagne.

Josick Peuziat

Marie-Thérèse CLOÎTRE (dir.). *Histoire de Brest*. Brest, Université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique, 2000, 27 x 20 cm, 303 p., ill.

Vingt-cinq ans après l'*Histoire de Brest* publiée chez Privat sous la direction d'Yves Le Gallo, voici que paraît une nouvelle édition du même ouvrage, cette fois sous la direction de Marie-Thérèse Cloître. Nouvelle édition ou plutôt édition renouvelée puisque le texte est aux deux tiers totalement refondu, que les auteurs ne sont plus les mêmes (sur quatorze signatures, seules cinq – Marie-Thérèse Cloître elle-même, Yves Le Gallo, Roger Le Prohon, Edmond Monange et Jean Tanguy – figuraient dans l'édition de 1976), que la présentation – et notamment l'illustration, en partie en couleurs – a une allure moderne fort agréable.

Yves Le Gallo ouvre le feu en une préface lumineuse, de son style incomparable, par un survol de l'histoire de Brest et par une réflexion sur la dualité de celle-ci : dualité historique (Brest avant la destruction de 1944, Brest depuis la reconstruction), dualité géographique («Brest-même» et Recouvrance), dualité sociologique (les civils et les marins).

«Le cadre géographique» qu'avait tracé André Guilcher dans l'édition de 1976 a été remplacé par une courte «Introduction» (quatre pages, dont une entièrement occupée par une carte) de Jean-Pierre Pinot, autre grand géographe hélas récemment disparu.

Les chapitres qui suivent sont, les uns originaux, les autres une simple reprise de l'édition de 1976. Cela tient, sans doute, d'une part à la diversité de la recherche historique – notamment les mémoires de maîtrise soutenus à l'université de Bretagne occidentale –, qui s'est portée de façon inégale sur les différentes périodes, d'autre part au fait que certains auteurs avaient déjà, par leurs recherches propres, une vue quasi «définitive» de leur sujet, à peine modifiée ou complétée sur des points de détail par quelques thèses ou mémoires ultérieurs.

Les chapitres repris de l'édition de 1976 concernent les XVIe et XVIIe siècles, étudiés par Roger Le Prohon et Jean Tanguy, ainsi que le XIXe siècle (1815-1848 et 1870-1918, par Yves Le Gallo ; 1848-1870, par Marie-Thérèse Cloître). Peu de modifications par rapport au

texte premier, sinon quelques coupures (on aura donc intérêt à se reporter à l'édition de 1976 pour les compléments, mineurs il est vrai) et quelques ajouts (sur la vie des Brestois sous le second Empire, par exemple – p. 170-175 – et sur les «heurs et malheurs des Jèzes» – p. 184-185 – où Yves Le Gallo se délecte à narrer les aventures galantes du recteur pressenti pour ouvrir un collège de jésuites en 1872).

En revanche, sont totalement nouveaux les chapitres portant sur les origines et la période médiévale, sur le XVIIIe et sur le XXe siècle.

La connaissance historique sur Brest avant le XVIe siècle a été en grande partie renouvelée depuis un quart de siècle. Patrick Galliou et Jean-Yves Éveillard font la synthèse de travaux auxquels ils ont largement contribué eux-mêmes sur la préhistoire, la protohistoire et l'Antiquité. Les chapitres suivants, du Moyen Âge à la Révolution, même si leur contenu est remarquable, souffrent d'un cloisonnement chronologique mal maîtrisé (comme d'ailleurs dans l'édition de 1976). L'excellent exposé de Bernard Tanguy et de Jean-Christophe Cassard sur la période médiévale s'achève sur une description de Brest au XVe siècle, à partir du livre-rentier de... 1544. Le chapitre sur le XVIIIe siècle reprend en partie l'histoire du port de guerre de la seconde moitié du XVIIe siècle. Si bien que le chapitre consacré aux XVIe et XVIIe siècles se trouve rogné à son début et à sa fin. Il n'en reste pas moins que la collaboration de Philippe Jarnoux, Yves Le Gallo et Fañch Roudaut a donné aussi un très bon chapitre sur le port et la ville au dernier siècle de l'Ancien Régime.

La période «contemporaine» est renouvelée, elle aussi, par ses deux extrémités. Jean-Yves Carluer a rédigé une nouvelle présentation de l'histoire de la Révolution et de l'Empire, à la lumière de l' «ouvrage de référence» qu'est *Brest, un port en Révolution*, de Philippe Henwood et Edmond Monange, publié en 1989, et de nombreux travaux de recherches menés par des étudiants. Enfin, le XXe siècle (après 1918) a droit à un traitement de faveur : soixante-dix-neuf pages pour quatre-vingt-deux années, soit plus du quart de l'ouvrage ! La période moderne – en gros trois cents ans – ne s'est vu attribuer, elle, que... soixante et une pages. Il y a là un déséquilibre manifeste que l'on ne manquera pas de regretter. C'est le lot, il est vrai, de beaucoup de monographies d'histoire urbaine, et les raisons sont nombreuses : l'inégalité de traitement des périodes historiques étudiées correspond à la plus ou moins grande abondance de la documentation existante, l'intérêt pour la majorité des lecteurs se porte plutôt vers les périodes récentes, etc. À quoi s'ajoute, pour Brest, une «naissance» tardive de la ville, doublée d'une «renaissance» tragique.

Quoi qu'il en soit, les années 1919-1944 ont été traitées par Yvon Tranvouez d'une manière qui ne fait pas regretter le chapitre correspondant de l'édition précédente. Il est vrai que depuis 1976, la recherche s'est considérablement enrichie, comme en témoigne la longue bibliographie sur cette période (p. 298-299). Quant à la période la plus récente, Edmond Monange, qui a eu d'importantes responsabilités universitaires et municipales, était sans doute le mieux placé pour en donner un tableau où il n'a laissé de côté aucun personnage représentatif, aucun fait important, si ce n'est la création... du C.R.B.C., ou l'implantation, à deux pas du bâtiment de la présidence de l'université, des Archives municipales et d'une annexe des Archives départementales : il est vrai que les archives n'ont jamais été le souci premier des municipalités brestoises...

Cette somme historique de très grande qualité est rehaussée encore par une iconographie impeccable. La plupart des illustrations sont inédites, ou du moins rarement reproduites, et l'on se plaît à admirer des hors-textes en couleurs publiés sur deux pages. La cartographie, en majeure partie due à Gilles

Couix, est d'une grande clarté. La bibliographie, regroupée en fin d'ouvrage, occupe sept pages en caractères serrés. Tout cela donne un attrait supplémentaire à la lecture de ce beau livre, qui comporte aussi une liste des maires depuis 1642 et une liste des «grandes dates de l'histoire» de la ville.

Tout éloge cache, naturellement, quelques épines, mais il est juste de dire qu'il y en a peu. Il est dommage, cependant, que l'on ne dispose pas d'un index, comme en était dotée l'édition de 1976. C'est vraiment une lacune pour un ouvrage d'une telle qualité. Est absente également une table des illustrations. Un esprit chagrin déplorera que les noms en Ker- aient été transcrits en Kér- (Kérinou, Kéroual, Kérangoff, etc.), ou que la *Galerie bretonne* d'Alexandre Bouët porte en sous-titre *Mœurs, usages et coutumes des Bretons de l'Armorique* (p. 146) : il ne s'agit pas de *coutumes*, mais de *costumes*... C'est une faute que l'on relève déjà dans l'édition de 1976 (p. 219). *Perseverare diabolicum*... La gravure représentant Brest au XVIIe siècle (p. 51) est donnée comme étant de «Der A. A. Van» ! Curieuse façon de transcrire le nom de Pieter Van der AA, qui vécut de 1659 à 1733 et qui, marchand libraire à Leyde au début du XVIIIe siècle, publia plusieurs atlas géographiques. Enfin, signalons que le tableau votif qui figure dans l'église paroissiale d'Édern (p. 60), sur lequel est représentée l'entrée de la Penfeld, date de 1766 et non de 1706 : c'est lors d'une restauration que, fâcheusement, le trait supérieur du premier 6 a été presque totalement gommé ; d'ailleurs, les costumes d'une part, la personnalité du peintre d'autre part (Philippe, dont plusieurs autres œuvres ont été recensées entre 1763 et 1781) ne laissent aucun doute à ce sujet.

Tanguy Daniel

Georges PROVOST. *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Paris, Éditions du Cerf, 1998, 23 x 14 cm, 530 p. (Collection Histoire religieuse de la France, n° 13).

Georges Provost nous livre ici une remarquable illustration de la richesse de la conjonction ET. «La fête et le sacré» : nous voici au cœur de l'identité bretonne, dans cette association à la fois prégnante et subtile d'une très forte sociabilité locale associée à de puissants élans religieux. «Le sacré, c'est la demande de recours face aux maux du corps (le miracle) et de l'âme (indulgences et sacrements). La fête, c'est le rassemblement communautaire où un groupe humain affirme son identité propre par d'alertes réjouissances.» «Pardons et pèlerinages» : nous voilà face à deux expressions juxtaposées, complémentaires et parfois concurrentes, des rendez-vous de la foi.

La matière est d'importance, quand on sait la part des pèlerinages, des chapelles et des «assemblées» locales dans l'histoire culturelle de la province comme dans la représentation que l'on se fait depuis deux siècles de son identité. Saluons donc comme il se doit le travail de Georges Provost, actuellement maître de conférences à l'université de Rennes II, et qui est l'aboutissement d'une thèse de doctorat soutenue en 1995 et publiée sous une forme allégée par les éditions du Cerf.

L'espace chronologique de référence part des années 1620 (la mise en place de la réforme catholique et «l'invention» de Nicolazic à Auray) et nous amène jusqu'à la Révolution, borne évidemment incontournable. Une période charnière donc, fondamentale pour envisager les pardons dans leur mutation religieuse et culturelle, avant leur «entrée en littérature» sous la plume des voyageurs et des écrivains. «Confrontés [...] à partir du XVIIe siècle, aux mutations de l'Église et de la société, ils en sont sortis transformés, partiellement en tout cas, mais sont apparus plus vivants que jamais aux yeux des voyageurs qui les découvraient à partir des années 1790. C'est cette histoire que le présent ouvrage souhaite retracer : celle d'une identification

maintenue, alors même que les vents dominants poussaient à la dissociation du profane et du sacré, de la fête de Dieu et de celle des hommes.» (p. 14).

Pour aboutir à cet *opus*, Georges Provost s'est appuyé sur l'importante bibliographie existante qui éclairait diverses approches de son sujet. Mais surtout, il a dépouillé un nombre considérable d'archives, recoupant par exemple trois *corpus* sériels aussi vastes qu'indispensables : 5 000 comptes d'églises et chapelles, 2 000 procès-verbaux de miracles, près de 1 000 testaments...

Dans sa première partie, l'auteur nous présente ce qu'il appelle le «terrain», en posant la problématique de l'identité régionale. Le premier objet est la terre, celle des chapelles. Georges Provost est amené à souligner l'importance de la ligne Loth, c'est-à-dire la limite d'extension maximale du breton au haut Moyen Âge. À l'ouest de cette ligne commence le pays des paroisses divisées en frairies, parfois érigées en trèves. La chapelle y est le lieu ordinaire des fonctions religieuses, mais aussi de l'essentiel de la sociabilité. La terre des chapelles est aussi la terre des pardons. Le deuxième «objet» est, tout à fait logiquement, la démarche spirituelle propre aux Bretons, que l'auteur analyse en trois chapitres. La démarche de recours, c'est l'appel aux saints thaumaturges qui abondent dans la province et dont le culte revêt des formes particulières qu'atteste la densité des fontaines sacrées, associées à des gestes originaux, comme celui de la «ceinture de cire» ou des «croix de salut». Georges Provost nous convie ensuite à suivre les pèlerins bretons que leur foi conduit hors des frontières de la province. D'après ses sources, au *corpus* hélas limité, il estime que ces voyageurs sont relativement trois à quatre fois moins nombreux que les autres Français, d'avantage encore si on considère les Bas-Bretons. Ceux-ci ont massivement recours aux sanctuaires satellites édifiés dans la province : «Rome à domicile». Ce repli local est si net que même le *Tro Breiz* apparaît fort peu suivi. Du XIVe au XVIe siècle, un réseau serré de chapelles est sorti de terre, fondées sur autant d'indulgences qui permettaient leur érection avant d'en assurer la prospérité. Du coup, le pays des pardons devient un isolat religieux, qui conjugue tous les registres du sacré, depuis les rassemblements des grands sanctuaires comme Le Folgoët jusqu'aux cultes thérapeutiques très localisés.

Georges Provost intitule sa deuxième partie : «Le temps des miracles». Il nous présente un XVIIe siècle illustré autant par le maintien d'une «religion populaire» que par l'émergence d'une religion épurée par la réforme catholique. Rien d'étonnant donc à ce que l'auteur s'attarde longuement sur la mise en place du sanctuaire d'Auray à partir de 1625, véritable modèle d'une nouvelle construction religieuse, prise en charge et contrôlée par les carmes, fondée sur «l'invention d'une statue», phénomène «central dans la créativité religieuse à l'âge baroque» et appuyée sur de longues séries de miracles. Le modèle alréen est imité ensuite, de 1632 à 1706, par une vingtaine d'autres pèlerinages, apparemment spontanés, mais qui s'analysent le plus souvent comme des «recharges sacrales» vite contrôlées par le clergé (Plancoët, Bieuzy...). Il est bien plus difficile de «transformer le pèlerin». Le choc est donc rude quand la pastorale tridentine du père Maunoir s'essaie à épurer les pratiques séculaires, et le retentissant échec du pèlerinage de Saint-Michel de Douarnenez suffit à montrer les limites de la diffusion de cette «moralisation».

À partir de 1660, la génération de «l'invention mystique» passe peu à peu le relais. La réforme catholique se centre sur la paroisse, s'appuie sur un clergé mieux formé, et se manifeste lors des célèbres missions de l'époque. Les sanctuaires existants n'en sont pas marginalisés pour autant, ce que démontre Georges Provost dans une pertinente analyse des testaments bas-bretons qui mettent en évi-

dence le rayonnement du Folgoët. Par ailleurs, les «pèlerinages de pays» connaissent un succès évident. Pour l'auteur, le bilan du grand siècle de la réforme catholique est clair : «Impulsion cléricale et demande laïque vont largement de pair [...]. Les initiatives du clergé réformateur n'ont rencontré de succès durable que lorsqu'elles s'appuyaient sur un besoin, une attente...» (p. 293).

La troisième partie de l'ouvrage s'essaie à mettre en lumière les contrastes et les mutations du XVIIIe siècle, période certainement la plus difficile à cerner et à analyser. Il n'est pas évident, en effet, de mesurer cet espace complexe qui sépare la piété baroque des ruptures révolutionnaires. Georges Provost insiste sur un certain nombre de réalités qui vont à l'encontre des stéréotypes : le XVIIIe siècle vaut mieux que sa réputation, il réactualise en Basse-Bretagne le recours aux indulgences qui, à leur tour, entraînent le succès de nombreux sites, comme Notre-Dame-de-Penhors ou Saint-Anne-la-Palud. Les sanctuaires mariaux ou dédiés à Sainte-Anne servent de support à des «pardons de conversion», où la pièce essentielle de la pastorale est le cantique, nouveauté majeure issue de la réforme catholique.

Le miracle reste «plus présent que jamais». Les foules pérégrines sont des concentrations de misères humaines qui cherchent réponses et guérison. Mais contrairement au siècle précédent, où le clergé tenait à jour de longues listes à la gloire de saints, l'intervention surnaturelle est cette fois célébrée par le répertoire chanté, l'ex-voto, ou la «procession des miracles». Partout, le pardon prend des allures de plus en plus populaires, la fête baroque explose en feux de joie, en anges pyrophores et autres roulements de tambours. C'est à cette époque que se creuse la dualité culturelle qui sépare la haute de la basse Bretagne. En pays gallo, l'audience des pèlerinages s'effondre, en pays bretonnant «l'accommodement local» avec les pratiques festives demeure, même si les autorités essaient d'extirper les usages les plus violents comme les célèbres rituels de fécondité agraire de Saint-Servais en Duault. Encore faut-il nuancer, car le Léon, déjà caractérisé par la moindre abondance des chapelles, voit décliner ses pèlerinages. Comme en Haute-Bretagne, le clergé y encourage la destruction des lieux de culte les moins contrôlés. C'est donc en Cornouaille et en Vannetais que s'épanouit la sociabilité qui séduira bientôt les folkloristes.

En conclusion, Georges Provost insiste sur la nécessité d'aborder de manière évolutive pardons et pèlerinages, dont les rituels regorgent d'éléments récents à l'échelle historique. «Le jeu respectif de l'action réformatrice et de la culture des campagnes explique largement la solidarité maintenue... entre pratique religieuse et forme de sociabilité.» (p. 434). C'est ainsi que s'est tissée une spécificité bretonne, qui représente aujourd'hui une part notable de son identité.

Jean-Yves Carluer

Annick LE DOUGET. *Juges, esclaves et négriers en Basse-Bretagne, 1750-1850. L'émergence de la conscience abolitionniste.* Préface de Kofi Yamgnane. Spézet, 2000, 24 x 17 cm, 222 p., ill.

Le second ouvrage d'Annick Le Douget est consacré au sujet très peu connu de l'esclavage et de la traite des Noirs en Basse-Bretagne. Le public n'ignore pas que des «nègres» ont vécu dans cette région et que Lorient a participé au trafic d'esclaves, mais il n'en sait guère davantage. Les recherches approfondies et systématiques de l'auteur apportent des informations précises et inattendues sur cet aspect peu glorieux du passé de la Bretagne occidentale.

Au point de départ, deux dossiers de justice : celui d'un «nègre esclave» brestois en 1764 et celui du naufrage d'un navire négrier

retour de traite à l'île de Sein en 1778. Le premier est l'occasion d'étudier la présence et le sort des Noirs résidant en Basse-Bretagne à la fin du XVIIIe siècle (1re partie) ; le second permet de mettre au jour le trafic négrier pratiqué par divers ports de l'Ouest breton et les réactions (2e partie). La troisième partie examine diverses publications, déclarations, attitudes qui montrent la très lente évolution des idées du XVIIIe siècle à la fin du XIXe siècle.

Ce plan thématique est simple et cohérent, mais il oblige parfois à passer d'une partie à l'autre pour vérifier la concomitance des informations. Une présentation plus chronologique aurait sans doute facilité la lecture, mais comme l'auteur tient son récit avec fermeté et glisse quelques renvois, on se limitera à cette observation.

On est par contre plus fondé à regretter que les 249 notes – au demeurant très riches de contenu et de références – n'aient pas été regroupées en fin de texte, au lieu d'être placées à la suite de chaque partie, et à trouver que quelques-uns des douze documents reproduits sont difficilement lisibles (les dix-sept dessins sont corrects et les trois cartes excellentes).

À l'inverse, on se réjouit que l'auteur ait pris la peine de réaliser des index des noms de lieux et de personnes, si précieux pour les chercheurs, et on peut considérer que les six pages de la table des matières font office d'index thématique. Et on ne peut que la complimenter pour la quantité et la qualité de sa recherche bibliographique et documentaire, au service d'un style simple et précis ponctué de titres et intertitres judicieusement formulés.

Mais quelles sont donc les nouvelles informations contenues dans l'ouvrage ?

Les Noirs en Basse-Bretagne au XVIIIe siècle

En mai 1764, Jean Mor, vingt ans, «nègre esclave» d'un officier de marine brestois, est pendu, puis brûlé place Saint-Louis pour avoir tenté d'empoisonner son maître qui n'avait pas tenu sa promesse de l'affranchir[1]. Le récit donne les détails de l'affaire : le crime, l'arrestation, le procès à Brest, l'appel au parlement où le prévenu est soumis à la «question», l'exécution-spectacle.

C'est en 1670 qu'un arrêt du Conseil d'État avait autorisé la traite des Noirs et l'esclavage dans nos colonies. Mais, dès la fin du XVIIIe siècle, des esclaves arrivent sur le sol français, essentiellement dans les ports, par le truchement des colons et des officiers de marine. Des textes viennent réglementer leur présence, mais ils ne sont pas respectés et, selon les comptages effectués par l'auteur, ils sont environ un millier dans la province à la fin du XVIIIe siècle, dont cent quarante en Basse-Bretagne (soixante-quinze à Lorient et trente à Brest).

Normalement, ils ne peuvent qu'être apprentis pour trois ans maximum, avant le renvoi aux îles. En fait, ils ne repartent pas, suivent leurs maîtres à bord et à terre, remplissent toutes sortes de tâches domestiques tout en flattant la vanité de leurs propriétaires. Le comportement de ceux-ci varie entre attitude charitable et mauvais traitements, le plus fréquent étant l'indifférence. Le statut de race inférieure est largement admis, mais on ne trouve pas de propos directement racistes.

Cependant, leur sort bascule en 1777 : Louis XVI et son ministre Sartine s'irritent de cette présence dont ils redoutent les inconvénients politiques, sociaux et moraux. La déclaration royale du 9 août 1777 défend l'entrée du royaume à tout Noir ou mulâtre, esclave ou libre. Les nouveaux arrivants seront arrêtés, ainsi que les présents en situation irrégulière, tous étant renvoyés aux colonies. Brest est désigné comme centre de regroupement pour les amirautés de Brest,

[1] Promesse fallacieuse car, en métropole, l'affranchissement n'était possible que par testament ou mariage mixte pour les esclaves, par acte notarié pour les mulâtres.

Morlaix, Quimper et Saint-Brieuc et doté d'un «dépôt de nègres». La déclaration sera réellement appliquée et restera en vigueur jusqu'à la Révolution. Les Noirs libres vivant déjà en métropole doivent porter en permanence un certificat de l'amirauté ; les unions mixtes sont désormais interdites comme contraires au bon ordre. Le dépôt, formé de deux salles situées dans les sous-sols du château, était évidemment inconfortable et mal aéré, mais la nourriture y était suffisante afin que les pensionnaires gardent leur valeur marchande pour la revente aux îles.

La liberté des affranchis était illusoire. Dans la pratique, ils n'avaient que deux solutions : rester avec leur maître dans le cadre d'une domesticité plus ou moins consentie (quatre cas sont présentés : un à Quimper, deux à Brest, un à Hennebont) ou le vagabondage sans aveu comme les deux personnages assez pittoresques arrêtés à Morlaix et Lanvéoc aux alentours de 1750.

La traite négrière et l'opinion publique

Au cours du XVIIIe siècle, près de 180 expéditions négrières ont été préparées dans plusieurs ports de Basse-Bretagne : Lorient 156, Vannes 12, Brest 7, Morlaix 1. Elles représentent entre 40 000 et 50 000 esclaves déportés, dont 2 000 à 2 500 pour la pointe de Bretagne.

Si Brest et Morlaix n'eurent qu'une faible part dans la traite, ce n'est pas par scrupule de conscience, mais pour des raisons économiques, militaires et techniques. Affaiblis par la crise des exportations toilières à la fin du XVIIe siècle, vulnérables en temps de guerre avec l'Angleterre, les deux ports connaissent également des difficultés pratiques : exiguïté de la place laissée au commerce et toute-puissance de la marine à Brest, chenal étroit et envasé pour Morlaix. Roscoff (exposé), Quimper et Vannes ne pouvaient accueillir que des navires de faible tonnage, mais ce dernier utilisait l'île de Conleau. Lorient, protégé de la flotte anglaise, disposant de capitaux et d'infrastructures, pratiquait l'essentiel du trafic négrier bas-breton (très loin derrière Nantes responsable de 45 % de la traite française). Landerneau, qui offrait abri, place et possibilité d'accueil de gros navires, ne sollicita le privilège qu'en 1780, trop tardivement.

La préparation et le déroulement des campagnes négrières sont évoqués par l'exemple du *Triomphant* de Morlaix, que l'on suit de sa construction à son retour au port (1754-mars 1756). À travers ce cas, on s'aperçoit qu'un grand nombre de personnes sont concernées : l'armateur, les financiers, le chantier naval, l'équipage, les fabricants locaux de pacotille et de produits servant au troc, les marchands qui achalandent les colons, les paysans qui fournissent ces marchands, les juges et greffiers qui liquident les cargaisons de retour, les acquéreurs de denrées coloniales. La responsabilité du crime de commerce négrier est largement partagée, mais elle ne trouble guère les consciences bas-bretonnes.

Du moins jusqu'au naufrage d'un navire négrier, le *Duc de Choiseul*, à l'île de Sein, le 1er mars 1778. Le dossier de l'affaire permet de reconstituer le détail de la campagne longue et mouvementée de ce bâtiment armé à Dunkerque et qui rentrait au Havre, mais surtout d'assister à l'émergence d'une conscience abolitionniste, «la première et la seule... trouvée en Bretagne à cette période». Elle émane d'un jeune juge de l'amirauté de Quimper, Théophile-Marie Laennec, dépêché sur les lieux avec trois autres membres de cette juridiction. Après constatations et interrogatoires, Laennec dresse le 28 mars un violent réquisitoire contre «ce trafic honteux, que la mollesse ou plutôt la barbarie des Européens leur fait regarder comme nécessaire à la culture de leurs colonies et contre lesquels l'humanité réclamera dans tous les temps ses droits imprescriptibles». Malheureusement, la suite de la procédure manque au dossier et le sort du capitaine mis en accusation reste inconnu.

Il semble que l'attitude de Laennec soit dictée par sa seule conscience. Car si Quimper était alors un petit foyer de lumières, la minorité cultivée ne se préoccupait guère de la question de l'esclavage et de la traite. En 1778, Laennec a un peu plus de trente ans. Fils d'un avocat de Quimper, il a étudié au collège de la ville, puis à l'école de droit de Rennes. Revenu à Quimper, il est d'abord avocat, puis juge à l'amirauté.

Visiblement séduite par le personnage, l'auteur consacre un long développement à la suite de sa biographie. Celle-ci est présentée par facettes : le père et l'époux, l'homme de loi, le citoyen, l'ami des lettres. Ce n'est pas sans intérêt – malgré des éloges parfois un peu appuyés et quelques petites confusions pour l'époque révolutionnaire – mais aurait été plus justifié si les sources connues avaient révélé de nouvelles affaires, de nouveaux écrits...

Le long chemin de l'émancipation (XVIIIe-XIXe siècle)

Jusqu'à la Révolution, l'attitude générale est une «impuissance de conscience» qu'illustrent plusieurs exemples «finistériens». Le Quimpérois Billoart de Kerlérec en Louisiane comme le Léonard Dresnay des Roches aux îles Bourbon et de France réclament l'un et l'autre l'envoi d'esclaves pour faire prospérer leur colonie. Pour sa part, Kerguelen préconise l'utilisation des Noirs dans les moments difficiles afin de préserver les équipages blancs. À la fin du XVIIIe siècle, un robin cornouaillais anonyme rédige des réflexions méprisantes et cyniques sur l'esclavage.

La Révolution apporte aux Noirs la liberté et l'égalité civique (1791-1792) ainsi que l'abolition de l'esclavage, au début de 1794. L'influence des idées nouvelles doit cependant être nuancée : la première mesure ne fait pas l'unanimité des députés français et est refusée par les assemblées coloniales ; la seconde est aussi dictée par les révoltes d'esclaves et l'hostilité politique des colons et de leurs soutiens. Tel l'officier de marine quimpérois Mascarenne de Rivière qui participe à la répression en Martinique ; destitué par la Convention, il refuse de se soumettre ; accusé de haute trahison, il passe sous pavillon espagnol... Et le rétablissement de «l'ancien ordre des choses» en mai 1802 ne suscite guère de réaction.

Une conséquence peu connue de cette décision est la présence à Brest en 1802-1803 de près d'un millier de prisonniers et déportés des Antilles. Le premier hôte est Toussaint Louverture, meneur de la révolte de Saint-Domingue en 1791, proclamateur de l'indépendance en 1800 ; capturé en juin 1802, il stationne en rade à l'été puis est transféré au fort de Joux (Doubs) où il meurt en 1803. Il est suivi de peu par un groupe de 43 Guadeloupéens rebellés en 1801 et 1802 contre les représentants successifs du gouvernement ; ils sont libérés sans jugement en novembre 1803. La fin de 1802 voit l'arrivée de 912 déportés préventifs de Guadeloupe et Saint-Domingue : 144 sont dirigés vers les travaux publics de Corse, 147 sont affectés à la construction navale et au cabotage, les autres formés en bataillons de chasseurs africains qui combattent dès 1803.

Le principe de l'abolition du commerce négrier est adopté en 1815. Mais ce n'est qu'en 1827 et 1831 que sont prises des sanctions sévères contre les trafiquants, désormais passibles de la cour d'assises. À la fin des années 1840, deux marins brestois, les frères Bouët, participent activement à la chasse aux négriers ; le cadet, futur amiral, fonde Libreville au Gabon pour les esclaves délivrés. Mais, sur place, les esprits sont très en retrait. En 1802, un navire de Morlaix transforme son commerce de gomme au Sénégal en trafic d'esclaves vers les Antilles ; en 1830, le capitaine d'un négrier antillais surpris sur la côte du Nigeria est acquitté par la cour d'assises du Finistère. Les écrivains et journalistes ne condamnent pas la traite, loin s'en faut. Le Morlaisien Édouard Corbière, qui l'a pratiquée sous la Restauration, publie divers textes qui la décrivent en détail, célèbre le personnage

du négrier et avoue son irrésistible attrait pour les marchés d'esclaves. Son compatriote Émile Souvestre réprouve «la vente de bois d'ébène» mais regrette la matière romanesque qu'elle constitue. En 1847, *Le Quimpérois* rapporte le massacre de deux mille esclaves par un chef africain qui ne trouvait pas preneur, en insistant sur la barbarie du forfait sans évoquer le contexte.

Quant à l'abolition de l'esclavage, votée en 1848 par la seconde République, elle avait été précédée par vingt années de combats pour l'émancipation, menés dans les milieux politiques, intellectuels et même ouvriers de la capitale. Durant cette période, et même en 1848, aucune voix ne pose la question en Finistère et Morbihan... Il ne faut d'ailleurs pas croire à l'efficacité immédiate de l'abolition : en 1850, la cour d'assises du Finistère acquitte trois marins d'un navire marseillais surpris sur le fleuve Congo ; de 1865 à 1868, le Morlaisien Fleuriot de Langle traque les esclavagistes sur la côte ouest de l'Afrique ; en 1872 l'intellectuel trégorrois Renan écrit sur l'inégalité des races.

En fin d'ouvrage, l'auteur consacre quelques pages au rôle de l'Église catholique. Sous l'Ancien Régime, les colons attendent des prêtres qu'ils contiennent les esclaves ; cependant quelques religieux demandent pour les Noirs le statut de salariés agricoles, voire s'élèvent contre l'esclavage (le père Michel, capucin à Saint-Domingue en 1777). Dans la première moitié du XIXe siècle, le clergé apparaît comme plutôt chargé de rendre plus humaine la condition des esclaves : malgré les belles phrases, c'est le véritable message du *Génie du christianisme* (1802) ; et c'est, au début, le sens de l'action des sœurs de Javouhey qui se fixent à Brest en 1826-1827 : au travers des hôpitaux, des écoles, du développement agricole, il s'agit avant tout de gagner des âmes. Mais en 1834, le gouvernement leur demande de préparer l'émancipation en créant en Guyane des communautés agraires organisées par les Noirs eux-mêmes ; l'expérience réussit mais elle est mal vue de la hiérarchie.

En France, l'opinion catholique des années 1830-1840, excepté une minorité, s'intéresse davantage à la condition des ouvriers qu'à la situation des esclaves. Cette position en retrait s'explique aussi par le fait que les partisans de l'émancipation sont protestants, républicains anticléricaux francs-maçons. Ce n'est qu'en 1839 que le pape Grégoire XVI condamne clairement la traite négrière et en 1888 que Léon XIII rejette l'esclavage. La croisade anti-esclavagiste du cardinal Lavigerie trouve un écho immédiat et soutenu dans les diocèses et paroisses de France. On peut voir dans les 1 200 francs récoltés à la fin de 1888 dans le Finistère le premier symbole d'une prise de conscience de la population, quarante ans après l'abolition. Mais si l'engagement est sincère, c'est dans le fond chrétien d'égalité des hommes devant Dieu qu'il trouve son origine et non dans les impies «Droits de l'Homme» de 1789 ; de plus, les actions missionnaires qui se développent alors s'adossent à une conquête coloniale en plein essor.

La préface du député du Finistère Kofi Yamgnane, togolais et breton, intégré sans être assimilé, salue le travail de recherche et de mémoire effectué par Annick Le Douget en le reliant au présent. «C'est en assumant sa mémoire collective, y compris dans ses aspects les moins glorieux, qu'un peuple cimente son identité, accepte sa diversité et bâtit son avenir.» En contribuant à mobiliser les consciences, on soutient la condamnation solennelle, le 18 février 1999, par l'Assemblée nationale, de l'esclavage et de la traite comme crime contre l'humanité. Si l'Afrique souffre encore des conséquences de cette gigantesque saignée, il ne faut pas cacher que l'esclavage existe encore sur ce continent comme en Asie, ni que des entreprises des pays riches, à la recherche d'un profit maximum, y exploitent une main-d'œuvre bon marché et sans protection, comme elles le font d'ailleurs sur place pour les travailleurs immigrés clandestins.

Daniel Collet

Michel DE MAUNY. *Traité d'union de la Bretagne à la France. Intrigues, forfaitures, violations.* Plérin, Brittia, 2000, 22,5 x 14 cm, 211 p.

Cet ouvrage, dans lequel M. de Mauny publie – en les reprenant de dom Morice – les textes fondamentaux relatifs à l'union de la Bretagne à la France, «expose les circonstances qui favorisèrent [cet] édit [...], les conditions dans lesquelles il fut appliqué, ses conséquences jusqu'à la fin de la monarchie française, la répercussion, enfin, de son abrogation subreptice et illégale par la Révolution» (p. 185), n'apporte rien de nouveau par rapport à l'édition précédente, qui remonte à 1986 et qui elle-même reprenait, avec quelques annexes, les éditions de 1971 et de 1977.

Tanguy Daniel

Michel DE MAUNY. *Anne de Bretagne, 1477-1514. Ce cœur qui a tant aimé la Bretagne.* Plérin, Brittia, 2000, 22,5 x 14 cm, 115 p., ill.

L'auteur ne prétend pas s'«instituer l'historiographe d'Anne, duchesse de Bretagne et deux fois reine de France ; [son] propos, plus modeste, se bornera à retracer quelques épisodes les plus marquants de sa vie à travers lesquels se révèle sa personnalité, s'expriment ses sentiments, apparaît son caractère» (p. 5). On notera que pratiquement la moitié de l'ouvrage est constituée d'illustrations en noir et blanc.

Tanguy Daniel

Paul CORNEC. *Le couvent des capucins d'Audierne, 1657-1795. Fondation, vie et disparition d'une institution capiste.* Audierne, Éditions du Cap-Sizun, 2000, 21,5 x 15 cm, 62 p., ill.

Paul Cornec, membre de la Société archéologique du Finistère, retrace, d'un style alerte, l'histoire de ce couvent, fondé en 1657 par un noble du pays, Vincent du Ménez, né au manoir de Lezurec, en Primelin. L'auteur replace cette fondation dans le grand mouvement de la réforme catholique qui vit se multiplier les établissements réguliers dans les villes de Bretagne – et d'ailleurs –, avant de reconstituer ce que l'on peut savoir – car les archives des capucins d'Audierne ont disparu lors de la Révolution – de l'histoire de cet établissement. Les religieux d'Audierne ont joué un rôle certain dans le Cap-Sizun de la fin du XVIIe siècle à la fin du XVIIIe, en apportant leur aide au clergé paroissial et en assurant un enseignement des mathématiques et de l'hydrographie.

Avec la Révolution, le couvent des capucins – ils ne sont plus que quatre religieux en 1789 ! – connaît une fin commune à ce genre d'institution. Même si les derniers capucins sont longtemps protégés par la population et les édiles audiernais, la maison perd rapidement sa vocation conventuelle : elle sert de lieu de réunion à la municipalité, de prison pour les prêtres réfractaires, de caserne pour les troupes révolutionnaires. Vendue en 1795 comme bien national, elle devient la propriété d'un négociant d'Audierne qui fait son chemin dans les nouvelles institutions... C'est le début d'une lente ruine. Les restes de la bibliothèque elle-même (1 500 volumes, d'après Cambry), après diverses tribulations, finissent par atterrir à la bibliothèque départementale de Quimper en... 1818 ! Quant aux quatre derniers capucins, l'un finit ses jours à Audierne en 1801, après avoir été assermenté et président de la Société populaire du lieu (!) ; le second, assermenté lui aussi, mais emprisonné après rétractation du serment, mourut en 1824 vicaire de Plourin-Morlaix ; le troisième, également arrêté et emprisonné, termina ses jours sur les pontons de Rochefort en 1794 ; le dernier, enfin, se retira dans sa famille avec l'intention de se séculariser. Triste fin d'un couvent qui anima la vie d'Audierne pendant plus de cent trente ans.

Cette intéressante plaquette se termine sur une reconstitution des plans du couvent par Olivier Castel, à partir de la description qu'en avait faite l'ingénieur Julien David en 1791.

Tanguy Daniel

Langue et littérature bretonnes

Jean-Yves PLOURIN. *Initiation au breton familier et argotique.* Crozon, Éditions Armeline, 2000, 19 x 13 cm, 230 p.

«Que devient ton fils ? – Il fait le con». Non, cette demande et cette réponse ne se trouvent pas dans la petite *Initiation* que J.-Y. Plourin vient de faire paraître... Elle figure en revanche dans le *Dictionnaire des injures*, déjà ancien, de Robert Édouard (Paris, Tchou, 1967), sous la rubrique «con» évidemment, dans une série d'exemples qui tendent à démontrer que le terme «con» n'est pas toujours injurieux. Voilà pour le domaine du français. Car «faire le con» existe aussi en breton, tant pour la chose sans doute que pour la façon de la désigner : *c'hoari ar glèp*, dans notre *Initiation* (p. 51). J.-Y. Plourin a recueilli les quelque deux cents pages de son lexique dans ses deux terroirs d'élection, situés l'un et l'autre dans les marges de l'ancien évêché de Cornouaille, Saint-Servais et Langonnet. Ça tombe bien : le breton «familier et argotique» est bien, lui aussi, un breton des marges. Toute une série d'interdits l'écartait jusqu'à il y a peu de l'expression écrite, derrière la palissade des préjugés. Tout cela est gaillard et dru, qui s'en plaindra ? «On ne refuse pas une telle profusion, une telle plénitude de vie», comme l'écrit Ch.-J. Guyonvarc'h dans la préface qui ouvre le petit recueil. J.-Y. Plourin poursuit par une introduction substantielle (p. 7-26), où il fait preuve d'une compétence linguistique du plus haut niveau, à quoi s'ajoute un art certain de fustiger quiconque a besoin de l'être ; l'ensemble n'est pas mal du tout. Dans le corps de l'ouvrage, l'auteur virevolte avec assurance sur le verglas des convenances, décoche de bons mots à la faveur des gros mots : ce faisant, il met le lecteur de son côté et rend au peuple son dû. Du très bon boulot.

Fañch Morvannou

Jakes KERRIEN. *Ar Roc'h Toull (La Roche Percée).* Brest, Éditions Armorica, 2000, 20 x 14 cm, 121 p., ill. et carte.

Par rapport à leurs prédécesseurs d'il y a trente ou quarante ans, les apprentis bretonnants de l'an 2000 ont bien de la chance. Ils voient, d'année en année, la panoplie des outils pédagogiques mis à leur disposition s'étoffer et gagner en qualité.

Parmi les petits derniers dans ce domaine, on note avec intérêt l'apparition du premier titre d'une collection à laquelle on ne peut que souhaiter bon vent et bonne route. Il manquait, en effet, au breton sa série de «Classiques bilingues». Selon le principe habituel, le texte originel, sur la page de gauche, est rendu en français sur celle de droite, et, lorsque l'on en est encore aux balbutiements, c'est là une aide précieuse pour saisir, mieux et plus vite, les tours et détours de la langue «cible».

Bravo donc aux éditions Armorica de se lancer dans l'aventure. Mais le nouveau vaisseau n'appareille pas sans biscuits, encore moins sans capitaine. Pour le premier tome consacré à la belle œuvre de Jakes Kerrien, *Ar Roc'h Toull*, c'est F. Morvannou qui tient la barre. Autant dire que rigueur linguistique et souci esthétique se conjuguent ici pour le profit et le plaisir du lecteur. Et pourtant les écueils ne manquaient pas. L'œuvre de Jakes Kerrien, pour être souvent d'allure agréable et légère dans le ton, est écrite dans un breton solide et subtil, le genre de breton que l'on se souhaite, à soi-même et aux autres, de pouvoir pratiquer un jour. *Ar Roc'h Toull* (paru en 1926) recèle en outre des morceaux de bravoure que l'on chercherait vainement ailleurs, telle la description détaillée d'une longue et pittoresque procession de chevaux endimanchés se rendant à la fameuse «foire haute» de Morlaix.

Ajoutez à cela des notes nombreuses, une introduction éclairante et le fait que l'on resti-

tue à l'œuvre la graphie choisie par l'auteur, et vous aurez, pour conclure en un mot, un très joli travail.

Jean-Yves Plourin

Ronan CALVEZ. *La radio en langue bretonne. Roparz Hemon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*. Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2000, 24 x 16 cm, 330 p. (Collection Histoire).

Disons-le d'emblée, pour éviter toute méprise sur le sujet : il est bien question ici des débuts de la radio en Bretagne, et plus particulièrement des vingt premières années de la radio en langue bretonne. Ronan Calvez avait d'abord songé à n'étudier que les émissions animées par Jakez Krohen (*alias* Pierre-Jakez Hélias) et Gwillou Vihan (*alias* Pierre Trépos) de 1946 à 1958, dont la notoriété fut considérable, et dont le souvenir reste encore vivace chez les vieux bretonnants. Il s'est très vite rendu compte qu'il ne pouvait occulter celles qui avaient précédé, et qui furent dirigées de 1940 à 1944 – c'est-à-dire pendant la période de l'Occupation – par Roparz Hemon. C'est en quelque sorte la logique de l'histoire.

Le contexte radiophonique n'est pas spécialement présenté : on manque de repères sur le développement de la radio en Bretagne (si ce n'est indirectement sur un point capital, concernant les implantations d'émetteurs), ainsi que sur la progression du nombre de postes chez les particuliers. Mais le sujet des émissions en langue bretonne est suffisamment dense en lui-même.

De ce point de vue, la thèse de R. Calvez est tout à fait étonnante, parce que ce qui aurait dû constituer la matière première de sa recherche (rouleaux de cire, disques Pyral...) n'existe plus – si ce n'est qu'on vient peut-être d'en retrouver pour la période d'après-guerre. L'auteur se demande à juste titre dès son introduction ce qu'ont été «les voix bretonnes de ces dix-huit années», entre 1940 et 1958. Mais très astucieusement, il a su suppléer au manque de sources audio, travaillant en quelque sorte sur un «non-objet». À partir de diverses sources écrites (mais sans faire appel aux témoignages qu'il aurait encore été possible de recueillir), il réussit très bien à proposer ce que l'on peut considérer comme une archéologie de la radio bretonne.

L'ouvrage se révèle passionnant. Il faut le situer dans la lignée des travaux et des contributions qui ont entrepris, dans la seconde moitié du XXe siècle, de «penser les médias» (pour reprendre l'expression d'A. et M. Mattelard en 1986). Ronan Calvez refuse de se limiter strictement à l'objet de sa recherche et, réfléchissant à la relation entre médias et société, apporte une contribution déterminante sur le contexte sociolinguistique et idéologique spécifique à la Bretagne de la période de l'entre-deux-guerres à l'avènement de la Ve République.

Sa thèse apparaît du même coup comme étant courageuse. Car il n'est jamais évident de contester les idées dominantes : on l'a vu dans la Confédération helvétique, où la publication du rapport Bergier sur la politique de la Suisse à l'égard des réfugiés et des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale a provoqué un véritable choc. Comme le rapportait *Le Monde* du 15 décembre 1999, «le réveil est d'autant plus brutal que le débat avait été longtemps différé». Si bien que les recherches menées pendant trois ans par une commission d'experts et d'historiens ont suscité des réactions divergentes : pour les uns, les faits (le refoulement de milliers de juifs à la frontière) apparaissent comme «une révélation décisive» et provoquent «un choc au ventre» ; les autres tentent de minimiser. La Bretagne ne connaît-elle pas un syndrome suisse ?

À propos de l'*Emsav* – le mouvement breton – des historiens comme Alain Déniel avaient déjà montré comment, dès avant la guerre, le PNB (le Parti national breton, qui

publie le journal *Breiz Atao*) devient une organisation fascisante et comment, pendant la guerre, il est confronté à «l'impossible neutralité». Le mouvement culturel n'aurait-il pas suivi la même évolution que le mouvement politique ? Il en manquait une analyse : Ronan Calvez démontre que c'est dès le début de l'Occupation que le mouvement culturel breton s'oriente lui aussi vers la collaboration et qu'il y a eu en quelque sorte une conjonction entre les attentes de ce mouvement et l'opportunité de l'Occupation.

Aux yeux de R. Calvez, en effet, c'est dès les débuts de la revue littéraire *Gwalarn* (créée précisément par R. Hemon en 1925, et généralement présentée depuis comme la matrice ayant conduit à la naissance de la littérature bretonne moderne) que s'exprime une idéologie qu'il n'hésite pas à considérer comme totalitaire. C'est le point qui surprendra le plus les lecteurs de ce livre : comment quelqu'un, que l'on présente volontiers comme un écrivain majeur et un grand linguiste, peut-il être à l'origine d'une telle conception du combat pour la langue bretonne et pour la Bretagne ? R. Calvez s'appuie sur les éditoriaux de Roparz Hemon lui-même et sur l'analyse de ses romans. Il y découvre élitisme affiché, mépris du peuple bretonnant tel qu'il est, refus de la diglossie à l'œuvre en Basse-Bretagne, rejet absolu du français, volonté de rebretonniser toute la Bretagne et d'imposer à ses habitants une néo-langue encore au stade de l'élaboration... L'écrivain et critique bretonnant Youenn Olier ne se méprend d'ailleurs pas sur l'entreprise initiée par R. Hemon : lorsque ce dernier parle de peuple, écrit-il, «ce peuple ne peut-être que l'*emsav*, le futur peuple en gestation». (*«Ne c'hell ar bobl-se bezañ nemed an emsav, danvez ar bobl da zont». Istor hol lennegezh. Gwalarn*, p. 20).

À la fin de 1940, l'heure bretonne ayant sonné, Hemon entrevoit enfin la possibilité de passer de l'autre côté du miroir et incite ses amis à «se mettre en route». Dès lors, il n'est pas surprenant qu'en devenant également en 1941 le premier directeur de l'Institut celtique qui venait d'être fondé, le leader du mouvement culturel de l'époque se déclare «partisan d'une collaboration loyale avec les peuples qui façonnent sous nos yeux l'Europe nouvelle». Il n'y a pas d'ambiguïté.

La démonstration de Ronan Calvez prend évidemment à contre-pied certaines thèses énoncées depuis quelque temps pour dédouaner l'action de R. Hemon sous l'Occupation. Encore que les acteurs de l'époque ne se soient jamais fait d'illusions : comme le précise un ancien résistant, Désiré Camus, dans *Le Nouvel Observateur* du 7 décembre 2000, «après la guerre, il y a eu un rejet total de ce qui était bretonnant». R. Calvez produit les documents, et ils seront difficilement contestables : sur la genèse des émissions en langue bretonne de Rennes-Bretagne (radio dont il faut savoir qu'elle n'assurait que des décrochages de la fameuse Radio-Paris), sur le fonctionnement de la station et son contrôle par l'occupant allemand, sur la rémunération de son personnel par la *Propagandastaffel*, etc.

Même si le contexte apparaît ensuite comme moins «sensationnel», il ne faut pas oublier pour autant que R. Calvez ne s'intéresse pas qu'aux émissions de la guerre. Il est tout aussi prolixe sur les conditions du démarrage de celles de P.-J. Hélias à Radio-Quimerc'h. L'auteur explique bien que la décision de mettre en place des émissions en breton à la Libération a été prise par les hautes sphères de l'État, certes pour satisfaire les populations bretonnantes, mais aussi «pour couper l'herbe sous le pied des autonomistes». Et c'est la raison pour laquelle elles ne seront diffusées qu'en Basse-Bretagne, alors que pendant la guerre on ne pouvait capter «Roazon-Breiz» en zone bretonnante.

Ronan Calvez s'étend, bien entendu, sur le contenu des programmes, tant ceux de la guerre que ceux de l'après-guerre. Et c'est précisément ce qui justifie le sous-titre de son

livre : insatisfaits du temps présent, Hemon comme Hélias ont «rêvé» la Bretagne, chacun à sa manière. L'un représentait «la voix de la Pangée» (c'est-à-dire la Bretagne telle que se l'imaginaient les nationalistes bretons), l'autre est «la voix de Poulfaouig» (celle d'un bourg breton qui n'existe pas). Alors que le fondateur de *Gwalarn* s'était lancé dans une entreprise de régénération de la Bretagne et des Bretons, le futur auteur du *Cheval d'orgueil* finit, lui, par apparaître comme «le dernier des Bretons». Il est bien vrai que les enjeux et les motivations ne sont absolument pas les mêmes au cours des deux périodes.

Il est peu de thèses dont on ait autant parlé entre le moment de leur soutenance et leur date de parution. C'est probablement parce que, pour la majeure partie du mouvement breton d'aujourd'hui, qu'il soit de droite ou de gauche d'ailleurs, c'est Hemon bien plus qu'Hélias qui apparaît comme un référent. Sa thèse dérangera donc pour ce qu'elle expose de l'un et de l'autre. Mais il faut affirmer le primat et la nécessité de l'investigation, qu'elle soit celle du chercheur (en l'occurrence celle de l'historien, du celtisant...) ou celle du journaliste. L'un travaille davantage sur le présent, l'autre davantage sur le passé. Le travail de l'un comme de l'autre est forcément confronté à ce que Michel Wieviorka présente comme «les attentes de la mémoire» (*Le Monde des débats*, décembre 1999).

La thèse de Ronan Calvez peut-elle conduire à des remises en cause ? Elle a le mérite d'inciter à la réflexion sur deux questions de fond aussi permanentes qu'essentielles. Alors que le contexte sociolinguistique a changé du tout au tout en (Basse-)Bretagne au cours de la seconde moitié du XXe siècle – la pratique du breton a tout de même diminué de 80 % – il faut bien se demander : qui parle breton et quand ? et pourquoi parler breton aujourd'hui ? Alors que les professionnels des médias travaillent le plus souvent dans l'urgence, ils doivent toujours s'interroger : avec qui faire des émissions en breton ? quelles émissions et pour qui ? C'est stimulant.

Fañch Broudic[1]

Louis-Jean CALVET. *Pour une écologie des langues du monde*. Paris, Plon, 1999, 23 x 14 cm, 304 p.

Il est quatre ou cinq fois question de langue bretonne dans le dernier ouvrage de L.-J. Calvet :

– Page 12, dès son introduction, ayant précisé que, «même si aux yeux du linguiste toutes les langues se valent, les plus parlées comme celles qui sont en train de disparaître, [...], les langues du monde sont fondamentalement inégales», il illustre son propos en affirmant «qu'un discours qui présenterait comme socialement équivalents l'anglais et le breton, le français et le bobo, serait à la fois irréaliste et idéologique». Difficile à contredire.

– Pages 55-56, pour faire comprendre comment l'anglais s'impose en Australie – on y parlait 250 langues en 1788, moins de 50 aujourd'hui, et 90 % des Aborigènes parlent anglais – il explique que «le français a joué le même rôle face au breton ou à l'occitan et joue le même rôle en Afrique face aux langues locales». Simple constat.

– Page 170, après avoir distingué entre pratiques et représentations linguistiques, il propose de calculer pour chaque langue trois types de sécurité ou d'insécurité : statutaire, identitaire et formelle, ce qui lui permet de présenter huit situations différentes. Le breton lui fournit son cas n° 7 : «sécurité identitaire et statutaire, insécurité formelle», qu'il présente ainsi : «Les locuteurs pensent mal parler la

[1] Les comptes rendus de Fañch Broudic sont également disponibles sur son site internet http://perso.wanadoo.fr/fanch.broudic

langue de leur communauté qu'ils considèrent comme prestigieuse. Ce serait le cas d'un Breton qui pense que le breton, langue de sa communauté, est prestigieuse (*sic*), mais considère qu'il la (*re-sic*) parle mal.» Juste, mais cela ne résume pas toute la question des langues en (Basse)-Bretagne.

– Page 222, Calvet indique que «l'action sur la fonction identitaire des langues est également à prendre en compte dans l'évolution des situations». Il prend en France l'exemple de l'occitan ou du breton, dont les défenseurs «créent une demande artificielle», qu'il analyse comme «une tentative de modifier les besoins linguistiques de la société pour compenser l'absence de fonctions sociales de la langue». Mais pour lui, une telle «intervention volontariste [...] ne suffit pas», si les conditions d'émergence de nouvelles fonctions de la langue ne sont pas réunies. Tout à fait pertinent.

– Page 225, il évoque les bouleversements linguistiques intervenus lors de la guerre de 1914-1918. Ils sont de deux ordres. Celui de la pratique, des recrues d'origines et de langues différentes se retrouvant dans l'obligation de communiquer entre elles par le moyen du français. Celui de la représentation, le français étant désormais vécu, pour les Bretons par exemple, comme étant la langue de la nation. Sur le premier point, l'analyse mériterait d'être affinée.

Cela étant, qu'est-ce que l'écologie linguistique ? Il ne s'agit pas ici de prendre le terme «écologie» dans son sens courant. Il ne s'agit pas non plus de «protection des langues en péril», et, à cet égard, l'auteur semble revenir quelque peu sur les concepts de «guerre des langues» ou de «glottophagie» qu'il avait développés dans de précédents ouvrages, en soulignant à juste titre que ce sont pas les langues qui se font la guerre, mais que «ce sont les pratiques des locuteurs qui s'affrontent ou qui font que d'autres langues disparaissent». Pour Calvet, l'écologie linguistique consiste à étudier «les rapports entre les langues elles-mêmes, puis entre les langues et la société», et son ambition est de construire un modèle théorique dépassant l'opposition qu'il considère comme «artificielle» entre linguistique et sociolinguistique. De ce point de vue, l'essai ne manque pas d'intérêt, d'autant que nombre d'exemples et d'études de cas concrets sont proposés. Le chapitre sur «la galaxie des langues» distingue ainsi une langue hypercentrale (de niveau 1), une dizaine de langues supercentrales (de niveau 2), cent à deux cents langues centrales (de niveau 3) et les langues périphériques, au nombre de quatre à cinq mille (de niveau 4).

Il n'est pas surprenant que trois chapitres entiers abordent la question du «changement» de langue, selon un modèle homéostatique (comment rendre compte de la régulation des situations linguistiques et des langues), un modèle de représentations et un modèle de transmission. Il est certainement dommage que Calvet n'ait pas connaissance du modèle de répartition fonctionnelle des usages de langues entre registre paritaire et registre disparitaire de la parole tel qu'il a été proposé par Le Dû-Le Berre, et qui aurait incontestablement représenté un plus dans son approche globale de la question. Mais tous ceux qui s'intéressent aux questions de langues, et singulièrement au devenir d'une langue comme le breton, devraient prendre le temps de lire le dernier Calvet.

Fañch Broudic

Anna QUÉRÉ. *Les Bretons et la langue bretonne. Ce qu'ils en disent*. Brest, Brud nevez, 2000, 18 x 12 cm, 104 p. (Leoriou bihan, 6).

Tout le monde a quelque chose à dire concernant cette langue qui se parle dans la partie occidentale de la Bretagne : ceux qui connaissent le breton comme ceux qui ne le savent pas, ceux qui sont favorables à son développement tout comme ceux qui sont

indifférents ou hostiles. Encore faut-il prêter attention à ce que disent les uns et les autres sur ce sujet.

C'est tout l'intérêt du travail d'Anna Quéré. Elle est allée à la rencontre des bretonnants et de ceux qui ne le sont pas. Elle a pris le temps de s'entretenir avec les uns et avec les autres. Elle a voulu comprendre comment ceux dont le breton est la langue première ont appris le français, et comment réagissent ceux qui, eux, ont voulu apprendre le breton comme langue seconde. Elle leur a posé des questions sur l'attitude de leurs parents et sur le comportement des femmes. Elle a voulu savoir ce que parler breton représente pour nous tous aujourd'hui.

Le résultat de cette enquête est aussi surprenant que passionnant, pour deux raisons. La première, c'est qu'Anna Quéré a su inscrire son analyse dans la perspective des recherches actuelles en sociolinguistique et en épilinguistique. Elle a tiré parti des observations qu'elle a faites pendant un an sur la situation du créole en Martinique pour nous aider à mieux comprendre la situation du breton. Elle fait appel, bien sûr, aux références et aux données indispensables en sociolinguistique, y compris sur un plan théorique. Mais son travail reste très concret pour autant. L'on avait jusqu'à présent beaucoup sollicité les archives et réalisé toutes sortes d'autres enquêtes et sondages. En donnant directement la parole aux locuteurs comme aux non-locuteurs, A. Quéré témoigne d'une nouvelle démarche indispensable, fournit un prolongement aux recherches en cours depuis une quinzaine d'années sur la pratique du breton et apporte une contribution essentielle sur la question de la langue bretonne.

Ce qui fait aussi l'intérêt de cette étude, c'est qu'elle relativise une certaine parole «officielle» ou certains discours dominants concernant cette langue dont le sort nous occupe si fort. Et sur ce point, les militants comme ceux qui ne le sont pas sont tous interpellés, que ce soit à propos de médias, de signalétique ou de scolarisation. A. Quéré nous montre bien comment ses interlocuteurs se situent «entre scepticisme et enthousiasme», ainsi que la distance qu'il y a entre ceux qui considèrent que la survie du breton ne dépend pas d'eux, et ceux qui s'inscrivent dans ce qu'elle définit comme une stratégie de sauvegarde.

Et puisque le breton est progressivement l'objet d'une certaine forme de reconnaissance, tout au moins au niveau symbolique, elle expose aussi, pour la première fois me semble-t-il, comment est perçu le changement de statut d'une langue qui n'était jusqu'à présent que celle de la proximité, autrement dit un «badume», et qui devient désormais légitime. La question du devenir de la langue ne peut se débattre sans que l'on tienne compte de tels propos.

Fañch Broudic

«Les langues de France», *La Tribune internationale des langues vivantes*, n° 27, mai 2000, p. 3-92.

Dans son éditorial, Jean-Pierre Attal fait observer que, paradoxalement, «c'est au moment où l'usage d'une langue unique se fait le plus cruellement sentir que surgit, partout dans le monde, un refus [...] de perdre [...] notre identité linguistique, nos référents culturels, nos particularités les plus particulières». Pourtant, écrit-il, «seule la connaissance de l'anglais est un atout véritable», face aux exigences de l'économie et du marché du travail. Pourtant, explique-t-il, il est déjà bien difficile d'enseigner leur propre langue maternelle aux enfants, et les langues étrangères encore plus : «qu'en sera-t-il alors, demande-t-il, de ces langues que ne parlent plus qu'un nombre toujours plus faible d'anciens et quelques militants enthousiastes ?» J.-P. Attal ajoute cependant : «Les voies de la Providence sont impénétrables...»

Le dossier est divisé en deux parties, l'une de réflexion, l'autre de fiches signalétiques. Dans la première partie, Henri Giordan se prononce «pour une politique linguistique de la France». Deux contributions abordent les questions linguistiques du point de vue du droit. Robert Lafont traite de «La nation, la république et les langues». D'autres auteurs, comme Jacques Coulardeau, semblent être, sans trop oser le dire, réticents à l'égard des langues régionales. Monique Mermet préférerait que l'on emploie à propos de ces dernières l'expression de «langues modimes» (un terme qui serait déjà en usage dans certaines instances européennes), soit un mot-valise pour «langue **mo**ins **di**ffusée et **m**oins **e**nseignée». On n'en finit pas d'inventer.

Les fiches signalétiques de la seconde partie sont consacrées aux différentes langues de France, depuis l'alsacien jusqu'au créole et aux langues non territorialisées. Un dossier bien utile, où s'expriment diverses sensibilités et qui présente bien, selon l'expression de Georges Lüdi (Université de Bâle), «le recto et le verso» de la question.

La Tribune internationale des langues vivantes est un magazine d'échanges et de recherches sur les langues vivantes pour les grandes écoles, les universités et les entreprises, au niveau européen. À noter que le siège se trouve en Bretagne, à Perros-Guirec, 15, rue de la Poste (Site internet : www. multimania.com/aelpl).

Fañch Broudic

Erwan ÉVENOU. *La langue bretonne en quête de légitimité dans l'éducation et la vie publique.* [S.l.], auteur, 2000,111 p.

Erwan Évenou est connu non seulement pour ses écrits en langue bretonne et pour sa thèse sur le breton parlé à Lanvénégen (Morbihan), mais aussi pour avoir occupé des fonctions au plus haut niveau au rectorat de l'académie de Rennes concernant l'enseignement de la langue régionale. À peine en retraite, il publie à compte d'auteur cet essai sur le devenir du breton.

L'ouvrage n'a rien d'un pamphlet, mais mêle les considérations linguistiques et pédagogiques aux réflexions historiques ou politiques de l'auteur. Antijacobin convaincu, E. Évenou affirme que «les Bretons veulent se reconnaître dans leur République : la République française». Mais dans la mesure où il n'y a «pas de plan de valorisation authentique, pas d'objectifs pédagogiques à long terme, pas de mesures administratives appropriées», il estime que le pouvoir (qu'il écrit d'ailleurs le «Pouvoir» avec un grand P) «subit la renaissance des langues régionales de manière passive et blasée». Il était sans doute bien placé pour le savoir...

Or, aux yeux d'E. Évenou, «réapprendre et utiliser la langue du groupe humain dont on est sorti est un acte de civisme qu'il faut encourager». Son livre propose un salutaire état des lieux de l'enseignement du breton, passant au crible les dispositifs existants, l'état d'esprit des enseignants et des usagers du service public, ainsi que «la fausse dialectique de la demande».

Dans sa partie prospective, il n'élude pas les questions délicates (quel breton enseigner ? les graphies ; l'initiation précoce...), liste et chiffre les besoins : il établit ainsi à 1 453 heures le total de la dotation horaire nécessaire pour développer l'enseignement du breton dans les collèges de Basse-Bretagne. Le «Pouvoir» serait-il prêt désormais à prendre un tel chiffrage en compte ?

Fañch Broudic

René ANDRAU. *Les féodalités reviennent. Réflexions sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.* [S.l.], Bruno Leprince éditeur, 1999, 21 x 14 cm, 126 p.

Dans ce pamphlet, René Andrau ne témoigne pas d'une réelle connaissance de la

question linguistique régionale. Cela ne l'empêche pas de prononcer un réquisitoire impitoyable et de s'en prendre à la Charte européenne avec virulence. Il considère qu'elle représente surtout «une offensive contre les États-nations», et que l'adopter serait tout simplement «enterrer la République et ses valeurs».

Aux yeux de cet enseignant de Toulon, la Charte, dans la mesure où elle se fixe pour objectif de «maintenir et développer les traditions et la richesse culturelle de l'Europe», ne peut avoir qu'un «sens nettement réactionnaire, à savoir le retour à des formes culturelles ou politiques adaptées à un stade antérieur de l'évolution de nos sociétés». R. Andrau craint une dérive «communautariste» de la République. Son réquisitoire n'est cependant pas que politique. Dans son esprit, l'usage d'une langue régionale est tout à fait possible : «L'utilise qui veut [...] et la République n'a jamais empêché Frédéric Mistral d'écrire en provençal et d'obtenir le prix Nobel.» Mais, de toute évidence, l'auteur doute de l'intérêt que cela peut présenter, surtout pour un créateur : «A-t-on nécessairement besoin, si l'on habite en Bretagne ou en Provence, d'utiliser pour sa création la langue régionale ?»

R. Andrau se demande bien «où se trouvent l'Aristote de langue corse, le Platon breton ?» Il qualifie d'absurdité la traduction éventuelle du Code civil en breton. Il s'inquiète de voir «Sartre traduit en breton ou en corse, et pour quel profit». Il considère les écoles associatives de type Diwan comme des établissements «ségrégatifs» et que le développement d'un enseignement en langue régionale ne peut que «créer un fossé linguistique entre les enfants». Si l'utilisation d'une langue régionale est encouragée au sein de l'entreprise, celle-ci risque d'être «transformée en mini-tour de Babel».

Se référant sans doute à «la préférence nationale» préconisée par certains partis extrémistes, R. Andrau dénonce aussi «la préférence régionale accordée aux locuteurs de ces langues pour l'affectation aux emplois publics». Il avance enfin un dernier argument pragmatique et d'ordre financier, se demandant «au détriment de quels postes budgétaires» les mesures prévues par la Charte seront financées.

Fañch Broudic

Bernard POIGNANT. *Langues de France : osez l'Europe !* Montpellier, éditions Indigène, 2000, 21 x 15 cm, 159 p.

Bernard Poignant, après avoir fourni à Lionel Jospin le rapport désormais bien connu sur les langues régionales, revient sur la vive querelle qu'a connue la France à la suite de la signature de la Charte européenne. Le propos de l'auteur est de mettre en évidence les raisons pour lesquelles la France, «pays par excellence de l'État-nation, est si crispée sur le sujet», mais aussi de montrer qu'une telle position est désormais «anachronique» en Europe. L'auteur développe à cet effet à toutes sortes de considérations historiques, politiques, de géo-politique. Il fait appel aux auteurs qui ont pensé l'État et la nation : Montaigne, Renan... La situation concrète des langues n'est guère évoquée.

L'auteur se place très clairement sur une position républicaine de fond, mais aussi sur le terrain des droits de l'homme. Il est critique vis-à-vis de ceux qui manifestent de l'hostilité ou ne serait-ce que de la frilosité à l'égard des langues régionales, mais n'admet pas pour autant «certaines prises de position des régionalistes», voire certaines compromissions. Il se prononce en fait pour «un débat apaisé et pacifié», afin de «dépasser la vieille querelle linguistique».

Selon B. Poignant, la place à faire aux langues régionales doit venir conforter les choix effectués par ailleurs par les Français :

– le choix européen, en défendant le principe de l'exception culturelle ;

– le choix girondin, la reconnaissance des langues et des cultures régionales étant «un prolongement logique de la décentralisation» ;

– le choix de la francophonie : si la langue française est «primordiale», il faut une politique cohérente pour les autres langues ;

– le choix du multilinguisme enfin : apprendre deux, trois ou quatre langues «est l'horizon de la jeunesse du XXIe siècle».

Le livre du maire de Quimper présente bien évidemment l'historique de la Charte européenne, ainsi que tout le contexte qui l'entoure et se prononce pour que le débat sur la ratification ait lieu au Parlement. On ne peut ignorer cet essai : aucun homme politique d'envergure – B. Poignant est président de la Fédération des élus socialistes et républicains – n'avait jusqu'à présent développé une telle réflexion sur la question des langues régionales.

Fañch Broudic

Jean SIBILLE. *Les langues régionales*. Paris, Flammarion, 2000, 18 x 11 cm, 128 p. (Collection Dominos).

Comme tous les ouvrages de la collection Dominos, celui-ci est divisé en deux parties. Un exposé d'environ quatre-vingts pages présente un historique et la situation actuelle des langues régionales. Un essai de vingt-cinq pages évoque les enjeux politiques et idéologiques de la question. Le glossaire et la bibliographie détaillée peuvent être bien utiles au lecteur.

L'auteur, Jean Sibille, est occitan. Il n'adopte le terme de «langue régionale» que par commodité de langage. L'état des lieux est nécessairement rapide, mais des repères très concrets sont fournis pour chacune des langues de France métropolitaine – donc aussi pour le breton – et pour celles d'outre-mer. J. Sibille fait le point sur le cadre législatif et réglementaire qui régit l'enseignement de ces langues – y compris sur les effectifs – ainsi que sur les différents modes d'enseignement. Il procède de même à l'égard de l'audiovisuel. Mais on doit noter ici quelques lacunes, concernant notamment les émissions en breton de France Bleu Breiz-Izel (ex-RBO) ou celles diffusées par les radios associatives (bilingues ou totalement en breton). Contrairement à ce qu'écrit l'auteur, le C.N.C. (Centre national du cinéma) soutient bien la production de films en langue bretonne.

L'analyse historique aurait gagné à être moins schématique. Il n'est guère fait appel par ailleurs à la sociolinguistique pour analyser les situations de diglossie ni les usages différenciés de langues selon les registres ou les situations. Un bretonnant, par exemple, ne parle généralement plus le breton en tout lieu ni en toutes circonstances. Par contre, sur un plan plus politique, J. Sibille conteste vivement que la revendication régionaliste soit «potentiellement récupérable par l'extrême droite».

En réalité, tout le livre est un plaidoyer en faveur des langues régionales, selon l'argumentaire le plus courant de ceux qui en prennent aujourd'hui la défense. Même si elles «ne sont plus d'usage quotidien pour l'ensemble de la société», il faut, insiste J. Sibille, répondre à la demande sociale et en encourager l'utilisation comme langues de culture et comme moyens de création contemporains. Il est donc bien conscient des évolutions qui sont à l'œuvre depuis plus ou moins longtemps selon les régions concernées. Alors qu'il est tant question en ce début de XXIe siècle de «la mort des langues», il demande que, pour éviter les dérives identitaires, on donne aux langues de France «les moyens de leur survie ainsi qu'un espace social nécessaire à leur développement».

Fañch Broudic

Bernard POCHE. *Les langues minoritaires en Europe*. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2000, 21 x 14 cm, 191 p. (Collection Trans-Europe).

Vue de Bretagne, la publication à Grenoble d'un tel livre consacré aux langues minoritaires en Europe est plutôt inattendue. C'est bien le signe que l'on se trouve en présence d'un problème de société qu'on ne peut escamoter. Bernard Poche, chercheur au C.N.R.S., propose ici une véritable réflexion critique sur un sujet dont il précise d'emblée qu'il lui apparaît comme «particulièrement confus». Pour y voir plus clair, l'auteur, qui est sociologue, commence par poser en principe qu'une langue est «par nature un phénomène social directement lié au vécu». Et, sur cette base, il élabore une grille d'analyse aussi simple que rigoureuse en termes de «langue-langage» et de «langue-code». De quoi s'agit-il ?

La première expression s'applique à la langue «comme mode de l'expression courante d'un ensemble de personnes» : c'est la langue «parlée dans la vie de tous les jours par un groupe de personnes que l'on peut circonscrire approximativement dans l'espace». La seconde est «un système linguistique ayant (en principe) pour vocation à être utilisé pour des usages formalisés». Alors que la langue-langage apparaît à B. Poche comme une «langue-sens du monde» et comme «la plus nécessaire d'un point de vue sociétal», la langue-code lui semble être un «instrument de communication utilitaire à forme et à contenu restreints», mais qui en vient à «s'imposer de manière autoritaire aux populations concernées». Ces définitions se rapprochent d'une certaine manière de celles avancées en différents travaux récents de sociolinguistique.

Or, en appliquant cette grille de lecture sinon à toutes, du moins à un grand nombre de langues considérées comme «minoritaires» aujourd'hui en Europe – et le breton, dont il est question à plusieurs reprises dans le livre, en fait partie – B. Poche se demande si on n'en parle pas aujourd'hui comme si elles étaient partout aussi parlées qu'il y a cinquante ans. Il a tout à fait l'impression que ces langues dont on parle tant «n'ont plus de réalité que symbolique» et que l'on est tout simplement en présence de... «sujets-fantômes». Il établit dès lors une différence d'approche entre la loi Deixonne de 1951, qui visait à réintégrer la diversité des langages dans les pratiques scolaires, et la Charte européenne sur les langues minoritaires de 1992, dont «l'ambiguïté» lui paraît manifeste. La Charte a certes été rédigée pour des populations qui – aujourd'hui – ne peuvent utiliser que difficilement la langue officielle de l'État, mais s'en réclament aussi des groupes qui *pourraient* se situer dans la même position à condition, selon l'auteur, «d'annuler de façon un peu mythique l'évolution telle qu'ils l'ont vécue ces dernières décennies».

Autrement dit, cette Charte, aux yeux de B. Poche, arrive un demi-siècle trop tard, d'autant plus qu'elle vise à «redresser» la position de langues telles que le breton ou l'occitan sur la base de leur version normée. Or, il n'y a, selon lui, «aucune raison» pour que les locuteurs qui s'expriment dans une langue locale ou régionale non étatique, et qui ont aussi désormais à leur disposition la langue de l'État, en viennent à adopter pour leur vie de tous les jours une nouvelle langue «moyenne».

Le raisonnement se veut pragmatique. Il paraît implacable. Du moins doit-il à ce titre retenir l'attention. L'auteur affirme avoir écrit «sans préjugés» et «sans intention polémique» : il n'en fera pas moins hurler les militants. Même le rapport Poignant ne trouve pas grâce à ses yeux. Les seules données qu'il trouve «lucides», quoique «trop cartésiennes», sont les enquêtes du type de celle effectuée par TMO en 1997 en Basse-Bretagne.

Que restera-t-il donc aux langues minoritaires ? Pour B. Poche, elles ne pourront le

plus souvent devenir «des langues officielles de substitution» ni même coexister avec la langue de l'État central. Le seul mode d'exercice spécifique qui leur resterait serait la littérature, ou bien le passage au stade de la consommation de jouissance, à la manière du patrimoine. Les seules langues dont il envisage le maintien sont le catalan, le tyrolien, le gallois, le néerlandais et le danois, plus quelques autres (comme le basque ou le vénitien) «dans de petites niches». «À côté, bien sûr, *tout le monde* parlerait l'anglais et selon le cas, le français, l'allemand...». Et ce sont ces dernières qui deviendraient «les vraies langues minoritaires». Exit le breton, comme langue-langage en tout cas.

La sociologie est cruelle.

Fañch Broudic

Pays celtiques

Jacques LERUEZ. *L'Écosse, vieille nation, jeune État*. Crozon, éd. Armeline, 2000, 23 x 16 cm, 352 p.

L'Écosse est aujourd'hui au premier plan de l'actualité. Après un premier échec à la fin des années 1970, l'aboutissement tant attendu du processus de «dévolution», grâce à un engagement fort du Premier ministre, Tony Blair, a permis à l'Écosse de retrouver un parlement que l'Acte d'union de 1707 lui avait volé.

L'ouvrage de Jacques Leruez, spécialiste de sciences politiques dans le domaine britannique notamment, et connaisseur averti de la scène écossaise, arrive donc à point nommé. Disons-le tout net, *L'Écosse, vieille nation, jeune État*, est une édition remaniée et complétée d'un précédent ouvrage, *L'Écosse, une nation sans État*, publié en 1983. Tandis que le précédent ouvrage s'arrêtait aux élections de mai 1979, celui-ci prolonge le débat jusqu'au lendemain de la mise en place du parlement, à la fin de 1999. C'est dire que cette mise à jour était nécessaire, compte tenu de l'évolution au cours des vingt dernières années.

Après un rappel de l'histoire de l'Écosse, Jacques Leruez décrit ce qui constitue le particularisme national d'un point de vue institutionnel, en passant en revue les trois secteurs restés autonomes après l'Union : l'Église presbytérienne, l'enseignement et la justice. Mais ce sont surtout les aspects politiques et administratifs qui intéressent l'auteur. Sur ces questions, l'ouvrage se révèle d'une richesse remarquable en informations : structure des collectivités locales, organisation des partis, forces et faiblesses du parti nationaliste (SNP), marche vers l'autonomie, mise en place de nouvelles institutions. Le titre de l'ouvrage suggère que l'Écosse constitue déjà un «jeune État», ce qui mériterait d'être nuancé puisque de nombreux pouvoirs restent l'apanage de Londres, notamment dans le domaine de la politique étrangère.

Le livre constitue un précieux ouvrage de référence pour quiconque s'intéresse à l'Écosse au-delà des clichés touristiques et abonde en informations d'une remarquable précision. Pour ces raisons aussi, un index aurait été fort précieux. De nombreux tableaux et cartes agrémentent un texte présenté avec clarté. L'ouvrage contient en annexe quelques notices biographiques rarement disponibles en France sur les principaux acteurs de la scène politique. L'actuel chancelier de l'Échiquier, Gordon Brown, aurait mérité plus d'attention, tandis que Robin

Cook, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, est carrément oublié. Quant à Jim Sillars, il appartient au passé. La bibliographie, principalement en anglais, est très solide.

Saluons donc ce beau travail des éditions Armeline à Crozon. Après *Le pays de Galles, identité, modernité*, d'Hervé Abalain (1999), l'ouvrage de Jacques Leruez complète intelligemment une bibliothèque «celtique» tout à fait prometteuse.

Bernard Sellin
Université de Bretagne occidentale

Hervé ABALAIN. *Le pays de Galles. Identité, modernité*. Crozon, Éditions Armeline, 2000, 23 x 16 cm, 300 p., cartes et ill.

La vaste majorité de nos contemporains n'entend le nom du pays de Galles qu'associé à celui d'un autre pays du tournoi de rugby des «six nations». Même poussés dans leurs derniers retranchements, ils seraient bien en peine de le localiser ou d'en décrire brièvement les caractéristiques principales. D'un autre côté, notamment depuis le séjour célèbre qu'Hersart de La Villemarqué y fit en 1838, le pays de Galles et tout ce qui s'y rapporte jouissent, dans le mouvement breton, d'une aura certaine, même si ce qui se dit ou s'écrit à ce sujet tient parfois plus de l'incantation que d'une réalité objective.

L'ouvrage d'Hervé Abalain, professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale, intitulé *Le Pays de Galles. Identité, modernité*, paru il y a quelques mois, comble un vide, à une époque où le pays de Galles se dégage quelque peu de l'ombre (tutélaire ?) de son imposante voisine, l'Angleterre.

En quelque trois cents pages, Hervé Abalain nous dresse un portrait complet du pays de Galles, au long de six chapitres qui sont autant de thèmes principaux : l'histoire du pays, l'évolution économique et politique au XXe siècle, «l'irrésistible» montée des institutions (de l'*eisteddfod* à l'Assemblée galloise inaugurée en mai 1999), les langues et cultures, la société contemporaine. Pour le débutant en études galloises, le sixième chapitre, qui aurait pu tout aussi bien être le premier, est sans doute le plus accessible puisqu'on y trouve un peu de tout, des «emblèmes gallois» à la toponymie ou à la diaspora galloise (États-Unis, Argentine, Australie...).

Quand on aura dit que la conclusion d'Hervé Abalain est mesurée (comme l'ensemble du livre) et optimiste quant à l'avenir, on comprendra que tous ceux dont le regard se porte outre-Manche, pour des raisons diverses, ne peuvent que profiter de la lecture de ce livre bien documenté et agréable à lire.

Jean-Yves Plourin

T.J. RHYS JONES. *Le gallois. Cours complet pour débutants*. Traduction, adaptation et notes complémentaires de J.-Y. Plourin. Crozon, éd. Armeline, 2000, 360 p.

Le cours complet de gallois pour débutants des éditions Armeline trouvera aisément son public dans le nombre croissant de personnes, en Bretagne et en France, qui cherchent à maîtriser le gallois contemporain. La méthode, conçue initialement dans sa version anglaise par T.J. Rhys Jones, est ici traduite, adaptée et annotée par Jean-Yves Plourin, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale et spécialiste du gallois de la section de celtique de cette même université. Le traducteur s'est efforcé de rendre l'ouvrage attrayant pour un public hétéroclite : les bretonnants trouveront des rapprochements qui ne manqueront pas de leur signaler les ressemblances entre les «sœurs celtiques» que sont le gallois et le breton tandis que le lecteur francophone pourra se réjouir du but affiché de la méthode – «décrire le gallois parlé actuel» – lui permettant ainsi de se jeter à l'eau, de Llanelwy à Llanelli !

En dix-neuf leçons claires et détaillées, l'apprenant de gallois pourra acquérir progressivement les notions de base – se présenter, se déplacer dans l'espace, parler du passé, de la vie quotidienne (courses, santé, travail), de ses projets futurs – tout en s'initiant à la vie culturelle galloise – l'*eisteddfod*, la religion ou la télévision – par le biais de l'introduction ou des notes concises insérées au cours des chapitres. Chaque leçon comprend des exercices bien ciblés – compréhension écrite, QCM, exercices de reformulation – suivis des solutions à la fin de l'ouvrage, ce qui permet d'utiliser la méthode en autoformation. L'ouvrage souffre de très peu d'imperfections ; il aurait peut-être été judicieux d'inclure plus d'illustrations afin d'alléger quelque peu le texte. Un index grammatical ou fonctionnel aurait été également appréciable.

L'ouvrage – le premier en français pour l'apprentissage du gallois – mérite d'être salué pour la somme de travail et de réflexion qu'il constitue. Gageons qu'il sera accueilli par tous ceux – étudiants, membres de comités de jumelage ou simples linguistes curieux de se plonger dans l'apprentissage d'une langue riche de siècles de littérature – pour qui le pays de Galles est bien plus qu'une nation rugbystique !

Carys Lewis-Le Disez

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

Procès-verbaux des séances et excursions (année 2000)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 29 JANVIER 2000

Quimper

Présidence de MM. Tanguy Daniel et Bernard Tanguy

I. Assemblée générale présidée par M. Tanguy Daniel

Rapport d'activité de l'année 1999. – Le président donne lecture du rapport d'activité de la Société archéologique pour l'année écoulée.

La Société comptait, au 31 décembre 1999, 1719 membres (1 592 personnes physiques et 127 personnes morales). Le nombre des adhésions s'est élevé à 83, confirmant la remontée amorcée depuis 1996. À l'inverse, il y a eu des départs : 9 de nos adhérents sont décédés et 17 ont démissionné, pour des raisons d'âge, de santé, d'éloignement, parfois de difficultés financières. Ajoutons 11 personnes qui «n'habitent plus à l'adresse indiquée».

Les activités de la Société ont été consacrées aux séances d'étude avec communications (huit séances à Quimper, Brest, Morlaix et... Paris, pour les sociétaires d'Île-de-France), avec le concours de Mmes Marion Denizot et Dany Guillou-Beuzit, de MM. Yves-Pascal Castel, Hervé Glorennec, Tugdual de Kerros, Jean-Paul Le Bihan, Robert Leclercq, Pierre Le Dreff, Michel Le Goffic ; aux excursions (quatre dans les régions de Landerneau, de Leuhan-Coray-Tourc'h, du haut pays bigouden, de Cléden-Poher-Ploërdut) ; à la participation aux activités de l'Institut culturel de Bretagne et de la Fédération des sociétés historiques de Bretagne.

Le tome CXXVII du *Bulletin* porte le millésime 1998. C'est un volume de 536 pages comportant 129 illustrations (dont certaines en couleurs), œuvre de 49 collaborateurs. De plus, la Société a publié l'édition critique du *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, édition réalisée par Mme Dany Guillou-Beuzit.

Le fonctionnement de la Société a été normalement assuré. Le 30 janvier 1999, le conseil d'administration a été renouvelé par élection et, le 6 février suivant, a désigné le nouveau bureau, ainsi constitué :

Président : M. Tanguy Daniel ;

Vice-présidents : MM. Yann Celton, Daniel Collet, Hervé Glorennec, Guy Leclerc, Bernard Tanguy ;

Secrétaire générale : Mlle Anne Brignaudy ;

Secrétaires : Mlle Annie Boucher, Mme Mad Danguy des Déserts, M. Patrick Kernévez, Mme Annick Le Douget ;

Trésorier : M. Serge Duigou ;

Trésorier adjoint : M. Michel Le Goffic.

M. l'abbé Yves-Pascal Castel a été proclamé vice-président honoraire. M. Tanguy Daniel a fait part de son intention de se retirer de la présidence, à l'issue d'un mandat de vingt et un ans. M. Bernard Tanguy a accepté de lui succéder mais a demandé un délai, pour raisons professionnelles, jusqu'au prochain conseil d'administration.

Le 20 novembre, lors d'une nouvelle réunion du conseil d'administration, M. Bernard Tanguy est devenu président, mais il a été décidé que la passation de pouvoirs officielle aurait lieu lors de l'assemblée générale du 29 janvier 2000.

Rapport financier. – M. Serge Duigou, trésorier, présente le rapport financier de l'année 1999. Les recettes s'élèvent à 357 600 francs, les dépenses à 340 000 francs. Le solde est donc positif de 17 600 francs. L'équilibre financier de la Société est ainsi de nouveau assuré pour la deuxième année consécutive.

Le trésorier remercie Mlle Anne Brignaudy, secrétaire générale, pour le remarquable travail qu'elle effectue au service de la trésorerie.

Le rapport d'activité et le rapport financier, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité des membres présents. M. Tanguy Daniel remercie l'assemblée pour la confiance renouvelée qu'elle témoigne au bureau de la Société, et appelle M. Bernard Tanguy pour venir présider la séance ordinaire.

Prix annuel de la Société. – Le prix annuel de la Société archéologique a été attribué à Mlle Anne Le Bot, étudiante de Brest, pour son mémoire de maîtrise sur *Les thermes gallo-romains en Armorique.* La lauréate poursuivant ses études hors de Bretagne et étant donc absente, c'est le professeur qui a dirigé l'élaboration de son mémoire – M. Jean-Yves Éveillard, enseignant à l'université de Bretagne occidentale – qui la représente et se voit confier la récompense, à charge de la transmettre à l'intéressée.

II. Séance ordinaire présidée par M. Bernard Tanguy

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mlle Nathalie CALVEZ, demandeur d'emploi, de Quimper, présentée par M. et Mme Serge Mollet ;

– M. Jean ISTIN, capitaine au long cours (E.R.), de Landrévarzec, présenté par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. Matthieu LAURENT, étudiant, de Riec-sur-Belon, présenté par MM. Alain Bellec et Bernard Tanguy ;

– M. Gwenaël LE DUC, professeur à l'université de Haute-Bretagne, présenté par MM. Bernard Tanguy et André-Yves Bourgès ;

– Mme Yvette LIARD, infirmière (E.R.), présentée par Mlle Annie Boucher et Mme Marie-Louise Pasteur.

Bibliographie. – Le président présente les actes de colloques qui viennent d'être publiés : *La Bretagne et la littérature orale en Europe* (colloque de Mellac, 1995), *Les Celtes et la péninsule Ibérique* (colloque de Brest, 1997), *L'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé* (colloque de Quimperlé, 1998).

Il annonce la tenue d'un nouveau colloque à l'université de Bretagne occidentale, les 4 et 5 février 2000, sur le thème «Europe unie, le Royaume désuni ? Les enjeux de la dévolution».

Il signale enfin la publication prochaine de deux ouvrages, l'un sur *Xavier de Langlais et la Bretagne*, sous la direction de Denise Delouche, l'autre sur *Le pays de Galles*, par Hervé Abalain.

Alexis Savary, industriel, homme politique et urbaniste (1851-1899). – Le président donne la parole à M. Alain Pennec, professeur agrégé au lycée de Quimperlé et adjoint au maire de cette même ville, chargé de la culture, pour une communication sur une personnalité de Quimperlé au XIXe siècle, Alexis Savary.

On sait peu de choses de la vie personnelle d'Alexis Savary. Né en 1851 à Quimperlé, fils d'un serrurier installé dans la ville par mariage, il suit, à seize ans, les cours de l'école des arts et métiers d'Angers, mais en revient au bout d'un an pour succéder à son père décédé. En 1878, il épouse la fille d'un employé de négoce de la région du Faou. Il meurt de maladie en 1899, âgé seulement de quarante-huit ans, après une vie professionnelle et politique bien remplie.

Ayant transformé la serrurerie paternelle en un atelier de machines agricoles qui connaît un essor rapide grâce à la révolution agricole, grâce aussi à l'esprit novateur de son directeur. Charrues, machines à battre, à couper et à broyer l'ajonc, pressoirs à cidre (et à vin) sont produits par l'entreprise installée en 1875 au Combout et sont primés dans de nombreux concours ou expositions régionaux, nationaux et même internationaux (Chili). Dans les années 1880, le Combout est devenu une véritable cité industrielle où travaillent environ quatre-vingts ouvriers et la production est diversifiée : mobilier scolaire, matériel de chemin de fer à voie étroite, matériel de carrières. La transformation de l'entreprise en S.A.R.L., en 1898, est un signe de prospérité, mais Savary meurt l'année suivante.

Parallèlement à son activité professionnelle, Savary mène une belle carrière politique : conseiller municipal républicain en 1878, second adjoint en 1879, premier adjoint en 1884, maire en 1886, sénateur du Finistère en 1894 (il ne se représente pas en 1896). Ses réalisations municipales, témoignant d'un réel souci du bien commun, ont contribué à modifier considérablement le paysage urbain de Quimperlé : dans le domaine de l'hygiène et de la voirie, aménagement des rues, éclairage public, réseau d'eau potable, abattoir, hôpital ; dans celui de l'instruction, école primaire et école primaire supérieure installée dans l'enclos des Capucins ; enfin dans celui de l'économie et de l'assistance, halles, bureau de bienfaisance, fourneau économique.

L'exposé de M. Pennec, particulièrement précis et documenté, a permis de sortir de l'ombre un personnage jusqu'à présent peu connu.

III. Passation officielle des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau président

Cette cérémonie, tenue dans une salle de réception du Musée breton, a été l'occasion d'une sympathique et amicale assemblée réunissant, en présence de Mgr Clément Guillon, évêque de Quimper et Léon, président d'honneur de notre Société, et de M. André Paubert, adjoint au maire de Quimper, les membres du conseil d'administration et les participants à la séance de l'après-midi.

Allocution de M. Tanguy Daniel, ancien président. – Monseigneur, Monsieur l'adjoint au maire, Mesdames, Messieurs, mes chers amis.

Nous sommes le 29 janvier 2000, et la Société archéologique va avoir cent cinquante-cinq ans. J'en suis membre depuis un demi-siècle, et j'ai eu l'honneur de la présider pendant près de vingt-deux ans. Aujourd'hui, j'estime avoir le droit de quitter le fauteuil présidentiel pour prendre ma retraite et lais-

ser la place à un nouveau patron. Il n'est jamais bon, surtout dans un monde qui évolue de plus en plus vite, de s'éterniser dans la même fonction : on risque de se scléroser, de s'endormir sur de vieilles habitudes, de s'habituer au train-train d'une Société qui, certes, est en bonne forme, mais qu'il faut constamment moderniser. Pour cela, il faut de temps en temps renouveler les cadres.

Avant de me retirer – tout relativement : je ne m'enfonce pas dans les limbes de l'honorariat ; je compte bien travailler encore pour la Société et reste à sa disposition et à celle de son nouveau président –, je voudrais vous dire combien la Société doit de reconnaissance à tous ceux qui l'aident et à tous ceux qui l'animent. Tout d'abord, la Ville de Quimper qui, non seulement nous a accordé un local après que, de façon incongrue, nous eûmes été mis à la porte de la rue du Palais, mais encore qui nous soutient annuellement par une subvention. Et aussi toutes les institutions grâce auxquelles nous pouvons assurer des publications – car les cotisations de nos membres n'y suffiraient pas – : le conseil général du Finistère, le conseil régional de Bretagne, l'Institut culturel de Bretagne, la direction régionale des Affaires culturelles.

Puisque nous sommes dans ce musée créé par la Société archéologique, j'en profite aussi pour remercier son conservateur, Philippe Le Stum, qui met à notre disposition la salle de conférences pour nos séances quimpéroises. C'est l'occasion aussi de souligner les relations de bonne entente que nous entretenons avec les conservateurs de musées du Finistère : André Cariou nous a longtemps reçus non loin d'ici, avant le remodelage de son magnifique musée des Beaux-Arts, René Le Bihan à Brest, Patrick Jourdan à Morlaix.

Je n'aurais garde d'oublier ceux avec qui la Société a des relations privilégiées : nos imprimeurs de Bannalec (M. Yves Ollivier – avec qui nous travaillons depuis 1975 –, son fils Dominique et tout le personnel, si dévoué, de l'Imprimerie Régionale), nos transporteurs lors des excursions : M. Le Roux à Saint-Renan et M. Pliquet à Gourlizon, dont les cars nous mènent sur les routes – et même les chemins creux ! – depuis plusieurs décennies.

Mais pour un président qui s'apprête à aller cultiver son jardin, le plus agréable est de rendre hommage à la grande famille qu'est la Société archéologique, et à toutes celles et à tous ceux qui l'ont entouré ou qui l'entourent encore.

Comment ne pas évoquer les grands disparus qui nous ont quittés depuis 1978 : René Daniel et son épouse Magdeleine qui m'ont formé à ce métier de président, et dont je puis bien dire que je leur dois tout. Et puis le docteur Charles Laurent, Georges-Michel Thomas, Alexis Le Bihan, Alain Le Grand, Grégoire Le Clech, Pierre Loaëc, Yves Tanneau, Auguste-Pierre Segalen... Et puis encore de grandes figures qui, Dieu merci, sont toujours de ce monde mais qui, pour des raisons diverses, de santé ou d'éloignement, ne peuvent plus participer à nos travaux : Pierre Keraval, le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, Jacques Charpy, Auguste Dizerbo (notre doyen : il a adhéré à la Société en 1938 !).

Je dois dire que le côté le plus agréable de ces vingt-deux années de présidence tient aux relations amicales qui se sont nouées au sein de l'équipe du conseil d'administration et du bureau. Le travail accompli par les uns et les autres, souvent ingrat, l'a été avec un dévouement qui a toujours fait mon admiration. Je ne citerai pas tout le monde – beaucoup sont ici aujourd'hui et doivent savoir combien je leur suis reconnaissant d'avoir pu compter constamment sur leur collaboration –. Pour ne pas faire de jaloux, je ne devrais citer personne, de peur d'en oublier. Je ne peux cependant m'empêcher de remercier particulièrement Hervé Glorennec qui, après avoir été trésorier en 1970, secrétaire général en 1981, est aujourd'hui vice-président. C'est lui, je

crois, qui connaît le mieux les mécanismes de la Société et dont les conseils sont toujours judicieux. Nous pouvons tous le remercier pour son action maintenant trentenaire.

Je ferai encore une exception pour trois femmes. Nous n'en sommes pas encore à la parité, mais nous pouvons nous flatter d'avoir de plus en plus de dames dans notre équipe dirigeante : en 1980, le conseil d'administration n'en comptait aucune, aujourd'hui elles sont sept. Je voudrais dire toute ma reconnaissance et mon affection à Annie Boucher, qui accomplit avec une bonne humeur constante des tâches multiples : elle répond au courrier, elle enregistre la correspondance, elle parraine de nouveaux membres, elle tient une permanence au local de la rue de la Providence deux après-midi par semaine, elle perçoit la quote-part des excursionnistes – aidée de son compère Henri Jannès –, avec la plus grande serviabilité, ce qui ne l'empêche pas d'avoir son franc-parler…

Exception aussi pour Anne Brignaudy parce que, sans elle, la Société archéologique serait bloquée. C'est elle, en effet, qui détient le cerveau de la Société, je veux dire l'ordinateur qui gère le fichier des membres – c'est-à-dire la Société elle-même – et enregistre les comptes. On ne peut pas vraiment dire que ce soit une activité excitante, et pourtant Anne le fait avec une intelligence et une rigueur peu communes, cachées sous une carapace de modestie et de réserve qui est tout à son honneur.

Vous me pardonnerez d'ajouter à l'adresse de ma femme, Chantal, un petit mot pour dire publiquement tout ce que la Société lui doit, car elle a soutenu, aidé, encouragé quotidiennement mon travail de président et de responsable du Bulletin.

Enfin, vous allez avoir un nouveau président, et c'est à la fois un plaisir et un honneur que de vous le présenter, même si sa réputation scientifique fait qu'il est déjà connu de vous tous. Bernard Tanguy est un Cornouaillais de haute Cornouaille – de Laniscat très exactement, non loin de l'abbaye de Bon-Repos. Selon l'expression d'Anatole Le Braz, c'est «un fils des monts adopté par la mer» puisqu'il s'est établi à Brest. Après un détour par Paris et par Rennes, il a accompli la plus grande partie de sa carrière de chercheur et d'enseignant à Brest, au sein du Centre national de la recherche scientifique, du Centre de recherche bretonne et celtique et de l'université de Bretagne occidentale. Nul n'ignore qu'il est le grand spécialiste de l'onomastique et de l'hagiographie bretonnes. Ancien étudiant du chanoine Falc'hun – l'éminent celtisant qui fut aussi membre et collaborateur de notre Bulletin –, Bernard Tanguy a derrière lui une impressionnante bibliographie. Dès 1966, il fut le collaborateur de son maître chanoine dans la publication d'un ouvrage sur *Les noms de lieux celtiques*. En 1973, il a soutenu une thèse de troisième cycle sur *Les noms gallo-romains en -ac en Haute-Bretagne*, suivie deux ans plus tard d'une *Toponymie descriptive des noms de lieux bretons*. Deux volumes très érudits parurent en 1977, intitulés *Aux origines du nationalisme breton*, qui analysent la naissance du mouvement breton au XIXe siècle et donnent une étude critique de *l'Essai sur l'histoire de la langue bretonne* d'Hersart de La Villemarqué (notre président entre 1876 et 1895).

Depuis, sans entrer dans le détail, Bernard Tanguy a publié deux ouvrages fondamentaux de toponymie : les *Dictionnaires des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère* (1990) et *des Côtes-d'Armor* (1992), étudié l'hagiographie bretonne (saint Tugdual [1986], saint Ronan [1989], saint Hervé [1990], saint Paul Aurélien [1991], sainte Nonne [1999], etc.), collaboré à de nombreux ouvrages (*Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne* [1987], *Histoire de Quimper* [1994], *Bretagne intérieure* [1995], l'édition du *Cartulaire de Redon* [1998], etc.), donné d'innombrables articles à des revues spécialisées (dont le *Bulletin de la Société archéologique du*

Finistère où il a créé en 1994 une «Chronique de langue et de littérature bretonnes»), organisé plusieurs colloques – suivis de la publication des actes – à Saint-Pol-de-Léon (1991), Saint-Mathieu (1994), Quimperlé (1998).

Une telle production scientifique et une telle activité ne manqueront pas de donner un lustre supplémentaire à notre Société. Bernard Tanguy en est membre depuis 1981, en est vice-président depuis 1993 ; il en est aujourd'hui le quatorzième président. C'est lui qui va préparer notre Société à entrer dans le XXIe siècle – et donc dans le IIIe millénaire –, avec la lourde charge d'adapter nos vieilles structures à un monde technologique qui évolue à toute allure. Souhaitons-lui bonne chance et bon courage, mais qu'il sache que toute l'équipe de la Société archéologique est à ses côtés pour le seconder.

Allocution de M. Bernard Tanguy, nouveau président. – Monseigneur, Monsieur le maire, Monsieur le président de la Société archéologique, Mesdames, Messieurs, chers amis.

Il est difficile de succéder à la tête de la Société archéologique du Finistère au président Tanguy Daniel, si difficile que le jour où il a sommé les membres du conseil d'administration de lui trouver un successeur, personne ne s'est manifesté. La situation étant bloquée et la séance commençant à s'éterniser, il a fini par sortir de ses gonds, ce qui lui arrive parfois. Il s'est levé et a quitté la salle, en nous lançant à la cantonade : «Je vais boire une bière !» Je sais aujourd'hui, mais trop tard hélas ! que j'aurais dû l'accompagner. La confiance de mes collègues m'honore, mais je n'ai ni sa personnalité, ni ses qualités, même si, pour paraphraser la célèbre devise des Rohan, «Tanguy suis.» Pour user d'un mot à la mode, mais qui sied comme un gant à notre président, je n'ai pas son charisme, terme dont le *Trésor de la langue française* propose la définition suivante : «Autorité, fascination irrésistible qu'exerce un homme sur un groupe humain et qui paraît procéder de pouvoirs (quasi) surnaturels.»

Je ne te connais, Tanguy, ni d'assez longue date, ni assez intimement pour m'aventurer à faire de toi un portrait tant soit peu fidèle. La première fois que nous nous sommes rencontrés, ou plus exactement croisés, remonte, si ma mémoire est fidèle, à 1973. Tu étais venu, accompagné de ton père, assister à la soutenance de ma thèse de troisième cycle, soutenance qui me valut, tu dois t'en souvenir, le feu nourri des critiques d'Yves Le Gallo. Mais y a-t-il un impétrant que notre ami commun ait épargné ?

Nous aurions pu, en fait, nous rencontrer dix ans plus tôt en terre d'exil parisienne, puisque c'est en 1963 que, pour tenter d'échapper à une carrière toute tracée d'enseignant, je choisis, pour ma part, de m'inscrire à Sciences Po, tout en préparant un diplôme d'études supérieures à la Sorbonne. C'est, en effet, cette année-là que les lauriers vinrent couronner, pour son excellent mémoire sur *La société quimpéroise au XVIIe siècle*, le front juvénile du brillant historien que tu es devenu et que l'on peut découvrir à travers ses contributions tant au Bulletin qu'à d'autres ouvrages.

Notre véritable rencontre n'eut lieu qu'en 1982. À l'occasion du congrès national des sociétés savantes qui se tint cette année-là à Brest, le sergent recruteur qui sommeille en toi montra le bout de son nez : il me demanda une communication et me fit l'honneur de m'inviter à coprésider une des séances du congrès, aux côtés de Marcel Baudot et de Jacques Gury. Il profita d'ailleurs de l'occasion pour me demander également un article pour le Bulletin : ce fut le premier. Deux ans plus tard, j'entrai au conseil d'administration de la Société archéologique. Voilà donc quinze ans que nous y faisons route ensemble, une route au long de laquelle j'aurai appris à te

mieux connaître et apprécier tes qualités, j'irai jusqu'à dire, tes vertus.

Succédant à ton regretté père, qui tint neuf ans la tête de la Société et amorça sans aucun doute le changement, tu as pris, à ton tour, les rênes en 1978. Mais à peine investi, tu as dû affronter un sérieux coup de tabac : tu as vu se dresser sur ton chemin une société concurrente, dont l'objectif inavoué était de couler le navire. L'adversaire s'était mépris sur la solidité du vieux bâtiment et avait surtout sous-estimé la pugnacité de son capitaine. «Ne pas confondre...», avait averti celui-ci dans le *Bulletin de liaison*, pour ne pas plagier le «J'accuse...» de Zola. La main ferme sur la barre, il traversa la tempête et vit sombrer trois ans plus tard le torpilleur adverse. Ça laissa des traces, mais ça le persuada qu'il tenait le bon cap. Les adhérents à la Société ne s'y sont pas trompés. Leur nombre a continué de croître. Sans être exponentielle, cette croissance est régulière : avec plus de 1 700 adhérents en 1997, tant personnes physiques que morales, la Société archéologique du Finistère est aujourd'hui l'une des toutes premières sociétés savantes de France.

Pour être celle de tes grands débuts, l'année 1978 n'était pas un commencement. Tu figurais déjà, depuis 1973, alors que tu professais au lycée La Tour-d'Auvergne, au nombre des «conseillers» du président, en bonne compagnie, puisqu'il y avait aussi Alexis Le Bihan, Pierre Hamon, Jacques Charpy, Grégoire Le Clech, le chanoine Le Floc'h, Yves Le Gallo et Jean Tanguy. Un rôle éminent te fut dès lors dévolu : assumer la direction et la responsabilité du Bulletin, Chantal, ton épouse, se chargeant, avec Jacques Charpy et Claude Fagnen, de la bibliographie annuelle. À partir de 1975, c'est toi qui allait en assurer la continuité, avec l'assistance de Chantal Guillou à partir de 1977, d'Hélène Gombert depuis 1995. Pour les publications concernant la langue et la littérature bretonnes, tu fis appel à Fañch Broudic. Dans cette tâche fastidieuse et ingrate mais ô combien utile, ton esprit méthodique et rigoureux a fait merveille. Chercheurs et curieux y trouvent «une mine de renseignements», comme me le fit remarquer un jour Louis Chauris qui, en matière de ressources minières, sait de quoi il parle...

Le Bulletin, que tu vas continuer à diriger, ce dont je me félicite, est sans doute le meilleur et le plus visible témoignage de l'œuvre accomplie. Si l'accroissement en volume est spectaculaire, puisqu'il a flirté en 1993, 1994 et 1995 avec les six cents pages, sa qualité n'a cessé aussi de progresser. Il est peu de revues savantes qui puissent aujourd'hui soutenir la comparaison. En t'appuyant sur le comité de lecture, tu t'es attaché au fil du temps à le nourrir de contributions variées présentant les meilleures garanties scientifiques. Tu as eu le souci de développer certaines rubriques comme celles concernant l'archéologie ou l'art et le patrimoine. Tu y as même introduit de nouvelles, comme en 1994, la chronique de langue et de littérature bretonnes qui m'as confiée, non sans que j'éprouvasse alors quelques réticences à la prendre en mains, craignant d'avoir, sur ce terrain trop souvent miné, des intrusions partisanes ou polémiques. L'introduction de la couleur en 1988, le changement de format et de présentation en 1996 ont aussi contribué à donner à la publication une nouvelle jeunesse.

Ce mot me donne l'occasion de souligner aussi le rajeunissement qui s'est opéré peu à peu dans le conseil d'administration, notamment lors des dernières élections. C'est de bon augure pour l'avenir et de bonne politique pour vaincre les réticences des plus jeunes qui hésitent parfois à se mêler aux activités du «club», pour reprendre le bon mot d'un indigène de Bieuzy. La création d'un prix couronnant des travaux d'étudiants va dans le même sens.

Rajeunissement doublé d'un accroissement sensible – même si nous sommes encore loin de la parité – de la représentation féminine. Un petit sondage à travers les Bulletins révèle qu'on commença à partir de 1922 à accepter des femmes dans le bureau : mais pas plus d'une à la fois – sauf de 1936 à 1939 où elles furent deux –, encore jetait-on son dévolu sur des demoiselles, et cela jusqu'en 1990. Annie Boucher vous fûtes, jusqu'à cette date, parmi ces rares privilégiées. En 1990, Lénaïg Carval vint vous tenir compagnie et, en 1993, signe précurseur, Anne Brignaudy vint grossir vos rangs. 1996 fut l'«année de la femme» à la Société puisque le départ de Lénaïg Carval fut pallié par l'entrée en force de Mad des Déserts, de Marie Castel, de Paulette Péron, de Monique Pichavant. La situation est demeurée stable avec les arrivées de Dany Guillou, d'Annick Le Douget, de Joëlle Quaghebeur. Sept femmes sur vingt-quatre membres, c'est quand même, en attendant de faire mieux, un gros progrès.

Il est enfin un aspect important de ton action qui doit être mis en évidence : celui qui touche au domaine éditorial, domaine que tu t'es attaché à développer et auquel tu as apporté tout ton savoir-faire. Aujourd'hui magistralement illustré par la remarquable édition critique de Dany Guillou du *Voyage dans le Finistère* de Cambry, édition qui fera date, il l'a été également dès 1980 par la publication de l'*Atlas des croix et calvaires* d'Yves-Pascal Castel, en 1987 par celle d'*Artistes en Bretagne* (dictionnaire auquel tu collaboras avec Georges-Michel Thomas et Yves-Pascal Castel), ouvrage remarquable qui consacrait, pour reprendre le titre de ta contribution aux Mélanges offerts à Yves Le Gallo, «la mort du mythe d'un art breton sans artistes». Après la réédition augmentée par Albert Deshayes des *Noms de famille bretons d'origine toponymique* de Francis Gourvil en 1993, tu t'es, l'année suivante, investi, aux côtés de Jean Kerhervé, dans la conception et la fabrication de l'*Histoire de Quimper* (dont cinq des collaborateurs appartenaient à la Société). Tu as, en outre, participé à la publication des actes de plusieurs colloques : *La Bretagne à l'aube de la Révolution* en 1989, *La Bretagne, terre d'Europe* en 1992, *Saint Paul Aurélien* en 1997, auxquels sont venus s'additionner les Mélanges offerts au chanoine Le Floc'h en 1998. Autant de publications qui font honneur à la Société et qui seront bientôt suivies de la thèse de Joëlle Quaghebeur.

Une telle activité au service de la Société, ajoutée au fonctionnement de l'institution (administration, séances, excursions, etc.), est d'autant plus remarquable qu'elle a été menée de front avec ta carrière bien remplie d'enseignant, sans omettre que tu assumas aussi de 1975 à 1990 la fonction de conservateur des Antiquités et Objets d'art du Finistère. Tu as, comme on dit, assez donné pour avoir mérité de jouir pleinement d'une sereine retraite. L'heure de la mienne n'ayant pas encore sonné, c'est une rude tâche qui m'attend, même si je suis sûr de pouvoir compter sur la solidarité de mes collègues, de la tienne en particulier, et sur l'aide précieuse des bénévoles qui nous assistent, tant à Quimper qu'à Brest, et qu'il faut chaleureusement remercier. Dussent mes recherches personnelles en souffrir, je respecte trop le travail que tu as accompli pour ne pas m'investir aussi pleinement que possible dans ma nouvelle tâche.

Au nom de la Société et en mon nom, Monsieur le Président, je vous remercie. J'associe bien sûr à ces remerciements votre épouse, Chantal, qui vous a accompagné tout au long de ces vingt et une années, et cela sans rechigner. En témoignage de notre reconnaissance à tous, faute de pouvoir vous décorer de la médaille d'honneur de la Société, qui n'existe pas encore, Anne Brignaudy, reine d'un jour, va vous remettre un petit présent.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2000

Brest

Présidence de M. Tanguy Daniel, président honoraire

M. Bernard Tanguy, président, s'excuse de ne pouvoir assurer la présidence de la séance, qu'il délègue à M. Tanguy Daniel, président honoraire.

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– Mme Jeanne BOTHOREL, retraitée, de Tours (Indre-et-Loire), présentée par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. Jean-Louis BOUDOT, retraité, de Quimper, présenté par MM. Jacques Cariou et Bruno Thépot ;

– Mlle Marie-Renée CANÉVET, secrétaire, et M. Philippe LE CORRE, employé de la Poste, de Pluguffan, présentés par Mlle Annie Boucher et M. Hervé Glorennec ;

– M. et Mme GOASDOUÉ, libraires, de Quimper, présentés par MM. Yann Celton et Daniel Collet.

Défense du patrimoine. – Le président apporte quelques informations concernant le patrimoine sans cesse menacé, toujours défendu, parfois respecté.

À Pont-l'Abbé, l'intervention de la Société archéologique pour défendre auprès de madame le maire l'existence du jardin Laennec (ou jardin Verrye, ou jardin anglais) n'a pas eu l'effet escompté. Une récente délibération du conseil municipal de cette ville a décidé de ne conserver que les murs et les arbres dudit jardin, le reste étant destiné à permettre aux voitures se rendant au supermarché voisin de se garer. Ainsi des intérêts privés ou corporatifs ont prévalu sur l'intérêt général, qui aurait voulu que ce lieu, exceptionnel dans le centre d'une ville, permette aux habitants et aux résidents de l'hôpital voisin de s'y promener et de s'y reposer.

À Pont-l'Abbé toujours, à la chapelle de Lambour (édifice classé) cette fois, un projet de restitution à l'identique du fenestrage de la rosace du chevet a été refusé par la direction régionale des Affaires culturelles. L'administration des Monuments historiques, qui avait proposé en 1987 une restauration générale de l'édifice, a vu son projet refusé par la municipalité d'alors ; aujourd'hui, elle réplique que «le rétablissement de structures disparues ne peut se faire au coup par coup». La chapelle de Lambour se trouve donc la victime à retardement d'un conflit entre l'État et la commune.

À Saint-Sauveur, en revanche, l'église paroissiale, qui avait été dévastée le 1er mai 1992 par une incendie, vient d'être restaurée, grâce à la solidarité générale. Toutes les forces se sont unies, ici, pour redonner vie à l'église paroissiale : le maire, le conseil municipal, les paroissiens, l'association locale créée pour l'occasion, l'architecte en chef des Monuments historiques, l'évêché, l'État, la région, le département. Preuve que l'on peut rassembler bonne volonté, intelligence et souci de l'intérêt général.

Concernant la défense du patrimoine naturel, la Cour de cassation, le 9 juin 1999, a confirmé une décision de la cour d'appel de Rennes, condamnant des motards qui circulaient dans les monts d'Arrée, dans le territoire du Parc naturel régional d'Armorique, «hors du domaine public routier, chemin

rural ou voie ouverte à la circulation publique». Ainsi se fait jour une jurisprudence nouvelle destinée à préserver – théoriquement – un milieu naturel qui risque d'être dégradé par la circulation d'engins motorisés.

Enfin, on signale la disparition récente de la statue de saint Jean-Baptiste, œuvre du sculpteur landernéen du XVIIe siècle, Roland Doré, statue qui ornait la fontaine de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Logonna-Daoulas. La fontaine porte la date de 1644.

Les fontaines du Porzay. – Le président donne la parole à M. Benoît Jain, pour une communication sur les fontaines du Porzay, sujet de son mémoire de maîtrise préparé sous la direction de M. Jean-Yves Éveillard, maître de conférences à l'université de Bretagne occidentale.

Dans le Porzay (communes de Cast, Kerlaz, Locronan, Ploéven, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Quéménéven, Saint-Nic), 378 fontaines ont été recensées, aussi bien fontaines sacrées que fontaines domestiques. M. Jain expose d'abord sa méthode de recherche : dépouillements bibliographiques et archivistiques, recherche de documents iconographiques (dans le fonds Le Doaré, par exemple), collecte de traditions orales, étude de la microtoponymie, visite sur place (avec mensurations, photographies, etc.). Le résultat de ce travail est consigné sur des fiches (une notice par fontaine) et sur des cartes.

Sur ces 378 fontaines, 148 seulement existent encore aujourd'hui. M. Jain insiste sur l'ampleur des destructions relativement récentes dont les causes sont bien connues : le remembrement, l'installation de l'eau courante, la modernisation agricole. Pour les fontaines qui subsistent, M. Jain distingue neuf formes différentes : les simples sources, les trous d'eau empierrés, les fontaines à bassin empierré, les fontaines semi-recouvertes, les fontaines à mur plat, les fontaines à édicule cubique, les fontaines à simple voûte, les fontaines à voûte en berceau, les fontaines voûtées à toit en bâtière et fronton. Les plus modestes sont construites dans le schiste local, les plus monumentales sont en granit de Locronan. Seulement quinze d'entre elles sont datées, mais on peut affirmer que l'ensemble se situe dans une période qui va du début du XVIIe siècle jusqu'à la fin du XIXe siècle, avec une prédominance des constructions au XVIIe siècle. Si les artisans qui les ont édifiées n'ont pas laissé leur nom, les commanditaires sont moins mal connus : ce sont parfois des fabriques (dont le nom est gravé dans la pierre), parfois des nobles (identifiables par leur blason) ; le rôle de l'Église, dans l'état actuel des recherches, est mal défini.

M. Jain termine en insistant sur deux éléments architecturaux qui sont objets de dévotion aux fontaines : d'une part les statues – lorsqu'elles n'ont pas été volées ! – et les bassins et bassinets d'ablutions dont la présence est attestée dans huit fontaines et qui servaient aux pèlerins à baigner un membre malade sans souiller l'eau du bassin principal.

La communication de M. Jain, excellemment étayée par des projections, est suivie d'un échange de vues fort instructif avec des membres de l'auditoire.

Le président de séance,
Tanguy Daniel

SÉANCE DU 25 MARS 2000

Quimper

Présidence de M. Serge Duigou, trésorier

M. Bernard Tanguy, président de la Société archéologique, retenu par d'autres obligations, a délégué à M. Serge Duigou, trésorier, la charge de présider la séance et de présenter ses excuses aux membres présents.

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Alain CONAN, retraité, de Landudec, présenté par MM. Keréveur et Hervé Glorennec ;

– Mme Henriette GREVELDINGER, retraitée, de Brest, présentée par M. et Mme Noël Collobert ;

– M. et Mme KERNINON-ADIGARD DES GAUTHIES, journaliste-éditeur, de Taulé, présentés par MM. Tanguy Daniel et Hervé Glorennec ;

– M. André LE CORRE, fonctionnaire au conseil général, de Plonéis, présenté par Mlle Anne-Marie Jégousse et M. Hervé Glorennec ;

– Mlle Haude TANGUY, fonctionnaire au ministère de la Justice, de Lanildut, présentée par MM. Yann Celton et Bernard Tanguy.

Nécrologie. – Le président de séance fait part à l'assistance du décès, à Quimper, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, de Bernard de Parades, membre de la Société depuis 1955. Né à Nantes en 1921, il fonda dans sa ville natale le groupe Tréteaux et Terroirs. Son activité dans le domaine de la culture en Bretagne fut inlassable, multiforme. Producteur à Radio-Bretagne de 1947 à 1976, délégué au Tourisme dans les années 1950, conseiller régional à la Jeunesse et aux Sports de 1961 à 1986, c'est essentiellement en Cornouaille qu'il œuvra pour les arts et traditions populaires.

Il fut le promoteur d'un renouveau de la fête bretonne, enracinée dans l'histoire et la culture. La troménie de Locronan lui doit le «Jeu de saint Ronan», théâtre populaire puisant aux sources de la tradition, qu'il avait expérimenté lors de plusieurs Bleun-Brug. Conseiller artistique du Festival de Cornouaille, il lança des formules novatrices comme l'animation éclatée dans les vieux quartiers. Il s'investit pleinement dans le spectacle vivant, révéla au public un débutant qui s'appelait encore Cochevelou (Alan Stivell), fit connaître les sœurs Goadec et les chanteurs de *kan ha diskan*, créa les soirées Breiz Gwechall, se fit le promoteur de l'utilisation de l'audiovisuel dans les spectacles.

En 1954-1955, il conçut le Musée bigouden de Pont-l'Abbé. Il signa plusieurs titres aux éditions Jos Le Doaré : *Noël en Bretagne*, *Légendes de l'Argoat*, *Huelgoat*, *Locronan*, *Presqu'île de Guérande*, *Plougastel-Daoulas*. À l'écart des chapelles et des clans, guidé seulement par sa passion pour la culture bretonne, qu'il a servie sans dogmatisme, il a tenu en toutes choses à faire participer le plus grand nombre à ses initiatives.

C'est bien volontiers que la Société archéologique reprend à son compte la formule de Jakez Bernard : «La Bretagne vient

de perdre un grand serviteur.» Elle tient à assurer Mme de Parades de sa respectueuse sympathie.

Les batailles navales sur les côtes bretonnes vues par les peintres, graveurs et dessinateurs (fin du XVIIe siècle-1815). – M. Paul Roger, auteur d'une thèse sur «Les marines de guerre européennes vues par les peintres et graveurs entre le XVIIe et le XIXe siècle», fait une communication remarquablement illustrée par de nombreuses projections, sur la représentation par les artistes des diverses étapes de la rivalité maritime franco-anglaise de la fin du XVIIe au début du XIXe siècle.

M. Roger commence par souligner que ce grand corps à corps, qui débute vers 1688 et s'achève en 1815, a eu des causes multiples (dynastiques, commerciales, idéologiques) et a traduit, en fait, une lutte pour l'hégémonie sur mer, nécessaire à la protection du grand commerce et des possessions coloniales.

Parmi les très nombreux affrontements maritimes qui ont eu lieu au cours de cette longue période, le conférencier en retient neuf pour leur caractère exemplaire et, pour la plupart, leur localisation dans l'Atlantique ou la Manche : La Hougue (1692), Camaret (1694), les Cardinaux (1759), le célèbre épisode de la *Belle Poule* (1778), le combat entre la *Surveillante* de du Couédic et le *Québec* (1779), la bataille de Prairial (1794), la fin des *Droits de l'Homme* (1797), Aboukir (1798) et Trafalgar (1805). Chaque affrontement est analysé de façon plus ou moins détaillée et ensuite complété par une description des principales représentations iconographiques auxquelles il a donné lieu, sous forme de peintures, gravures, médailles, poteries et verreries commémoratives, objets d'art populaire, sans oublier les portraits des chefs militaires.

M. Roger relève que les Anglais ont plus largement que les Français fait appel à des artistes pour illustrer ces faits d'armes maritimes ; ils ont rapidement confié l'exécution de ces œuvres à des artistes spécialisés, et ils ont ainsi contribué à illustrer des pages glorieuses de leur histoire. Ces représentations sont d'ailleurs souvent, note le conférencier, les seuls témoignages que nous possédions sur des événements de l'histoire maritime du XVIIIe siècle.

Elles ont aussi, souligne M. Roger, une autre dimension : elles ont eu parfois une utilisation politique, servant d'outils de propagande. Si les Anglais sont très vite passés maîtres dans ce genre, les Français l'ont aussi employé. L'exemple du *Vengeur*, vaisseau amiral de la flotte de Villaret-Joyeuse aux combats de Prairial, est très significatif ; il devint le mythe du courage révolutionnaire, mais il persiste bien au-delà de la Révolution, poursuivant son chemin tout au long du XIXe siècle, avec le concours d'artistes réputés.

La conférence de M. Roger a passionné l'auditoire et a donné lieu à un échange de vues des plus intéressants.

Le président de séance,
Serge Duigou

SÉANCE DU 29 AVRIL 2000

Concarneau

Présidence de M. Josick Peuziat, vice-président

La séance se tient dans les locaux du Centre des arts et de la culture (C.A.C.) de Concarneau, boulevard Bougainville.

Adhésions. – Huit nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Pierre CORVEST, retraité des P.T.T., de Quimper, présentés par Mlle Annie Boucher et Mme Odette Feunteun ;

– Mme Simone CUDENNEC, retraitée, de Quimper, présentée par M. et Mme Noël Collobert ;

– M. et Mme Pierre LE BRAS, de Séné (Morbihan), présentés par MM. Bernard Tanguy et Tanguy Daniel ;

– M. et Mme Denis PICHON, de Saint-Pol-de-Léon, présentés par Mme Marie-Louise Bersébet et M. Gilles Pichon ;

– M. Guy ROUÉ, de Malguénac (Morbihan), présenté par MM. Bernard Tanguy et Hervé Glorennec.

Décisions du conseil d'administration. – Le conseil d'administration de la Société archéologique s'est réuni le 1er avril 2000 à Châteaulin, sous la présidence de M. Bernard Tanguy.

Sur proposition du président, les membres du conseil ont, à l'unanimité, désigné M. Tanguy Daniel comme président honoraire de la Société archéologique. Cette désignation a été saluée par de chaleureux applaudissements.

Par vingt voix pour et une abstention, le conseil a décidé, d'autre part, la création d'un emploi salarié chargé d'assurer les tâches administratives qui incombaient jusqu'alors, à titre bénévole, aux membres du bureau, et notamment à Mlle Anne Brignaudy, secrétaire générale. Il a été estimé que l'importance prise par la Société justifiait qu'elle se dotât d'une structure qui puisse apporter une assise solide au bénévolat, jusque-là de règle, et cela pour le plus grand profit de ses adhérents.

Ayant accepté d'occuper l'emploi créé et ne pouvant, de ce fait, continuer à siéger au conseil d'administration, Mlle Anne Brignaudy a remis sa démission, qui prendra effet ultérieurement. Cette décision entraînant un remaniement du bureau, les membres du conseil ont été appelés à élire d'une part, un nouveau vice-président, fonction qu'occupait précédemment M. Bernard Tanguy, d'autre part, une nouvelle secrétaire générale. À la suite du vote, M. Josick Peuziat a été élu vice-président de la Société, chargé des séances. Mlle Annie Boucher a été élue secrétaire générale, en remplacement de Mlle Anne Brignaudy. Le poste de secrétaire de Mlle Annie Boucher devenant vacant, le conseil a élu Mlle Joëlle Quaghebeur pour l'occuper.

Publications de la Société. – La diffusion de la nouvelle édition, par Mme Dany Guillou-Beuzit, du *Voyage dans le Finistère en 1794*, de Jacques Cambry, a connu un beau succès, l'ouvrage étant déjà en voie d'épuisement.

Le prochain projet de publication de la Société, à savoir la thèse de doctorat de Mlle Joëlle Quaghebeur, intitulée *Comté de Poher et terre de Cornouaille. Mémoire et pouvoirs (début du IXe-début du XIIIe siècle)*, des subventions de l'université de Bretagne sud, de

l'Institut culturel de Bretagne, de la direction régionale des Affaires culturelles et du conseil général du Finistère, sont d'ores et déjà acquises. L'ouvrage devrait paraître à la fin de l'année 2000 ou au début de l'année 2001.

Le Bulletin de l'année 1999 (tome CXXXVIII) paraîtra dans un mois environ.

Projet de création d'un site Internet de la Société. – Lors du conseil d'administration du 1er avril dernier a été évoquée la création d'un site Internet de la Société. M. Fañch Postic a présenté le dossier qu'il a constitué à cette fin. Le projet d'un site commun aux sociétés historiques de Bretagne étant en gestation, le conseil a décidé de surseoir pour le moment à la mise en œuvre d'un site propre.

Salon de Bretagne du livre d'histoire. – La Société, représentée par Mme Mad Danguy des Déserts, Mlle Anne Brignaudy et M. Daniel Collet, a participé pour la seconde fois, les 8 et 9 avril, au salon du livre d'histoire de Pontivy qui s'est tenu, avec un réel succès – plus de trois mille visiteurs – au château des Rohan. Ce fut l'occasion pour la Société d'avoir des contacts avec de nombreux amateurs d'histoire venus de toute la Bretagne, de vendre quelques ouvrages édités par la Société et d'enregistrer quatre adhésions.

Bibliographie. – Le président de séance présente le dernier fascicule (n° 186) de *Cahiers de l'Iroise*, intitulé «Éloge du quotidien», ainsi que divers ouvrages annoncés ou publiés récemment : de Jean Mornand, *Préhistoire et protohistoire en presqu'île de Crozon. Tome Ier : Crozon-Lanvéoc. Inventaire des mégalithes*, publié en 1998 à Crozon par l'association Etre daou vor ; d'Albert Grenier, *La Gaule, province romaine*, réédition à Crozon, aux éditions Armeline, de l'ouvrage publié en 1946 ; de Christophle du Boisgelin, la réédition annoncée du *Traité des droits royaux de brefs ou de bris* ; une publication de l'association Dourdon, *Pays de Landerneau-Daoulas. Entre terre et mer*, qui concerne le patrimoine de vingt communes du pays de Landerneau.

L'association Bugale sant Woazec. – Un de nos adhérents, M. Émile Salaun, domicilié à Chevilly-Larue (Val-de-Marne), attire notre attention sur l'association Bugale sant Woazec qui travaille depuis quelques années à répertorier et à collecter les archives concernant l'histoire de Saint-Goazec, plus spécialement l'histoire des ardoisières et leur place dans le développement de la vie économique et culturelle de la commune et des alentours. Une exposition a eu lieu en juillet 1999, un livret a été publié en mars 2000, une grande exposition est prévue en 2001.

Les reconstructions d'églises paroissiales à Concarneau. – M. Benjamin Sabatier fait une communication sur les reconstructions d'églises paroissiales à Concarneau. Son intervention porte sur les trois édifices reconstruits à l'époque contemporaine, à savoir Saint-Guénolé en Ville-Close (1830), le Saint-Cœur-de-Marie (1929) et Saint-Guénolé (1996) à l'extérieur des remparts.

Afin de comprendre pourquoi Concarneau reconstruit trois fois son église en moins de deux siècles, il est nécessaire de se pencher sur les raisons qui amènent à ces constructions successives, c'est-à-dire l'état et la taille des édifices, mais aussi le rôle des hommes dans les décisions de ces entreprises, notamment celui du maire légitimiste Legal et des curés Quélennec et Pouliquen pour la première église. Pour la seconde, c'est la personnalité des curés Orvoën et surtout Le Bihan qui domine ; enfin, pour la dernière, l'importance du rôle du curé Jacob qui a suivi ce projet pendant quinze ans.

Dans un deuxième temps, le processus de reconstruction entre dans sa phase active : c'est le moment du choix de l'architecte Le Martret Préville, de Quimper, en 1828, puis H. Guérin en 1900, auquel succède Ch. Chaussepied, également de Quimper, et

enfin le cabinet Reex, avec F.-F. Galmiche et V. Etasse, de Paris, en 1992. Il faut également mettre ici l'accent sur les maîtres d'œuvre des églises concarnoises : l'entrepreneur Ch. Jardin, de Quimper, pour l'édifice de la Ville-Close, puis les entrepreneurs Bonduelle et Guilbaud, de Concarneau, pour le Saint-Cœur-de-Marie. En parallèle, se met en place le budget qui permet l'élaboration du chantier.

Enfin, dans un dernier point, il faut s'attacher aux réalisations en étudiant le style des édifices et leur décor, le style néo-classique pour le premier, romano-byzantin pour le Saint-Cœur-de-Marie et postmoderne pour Saint-Guénolé. De plus, il ressort deux questions centrales du sujet, celle du patrimoine et les débats nés autour de la démolition de l'église du Saint-Cœur-de-Marie, animés par des associations pour sa sauvegarde et accompagnés d'un phénomène de médiatisation intense.

À la suite de la communication de M. Benjamin Sabatier, M. Louis-Pierre Le Maître a organisé une visite des monuments : la chapelle de la Croix, en Ville-Close, la façade de l'ancienne église Saint-Guénolé, puis la nouvelle construction contemporaine dédiée aussi à saint Guénolé et édifiée près de la tour de l'église du Saint-Cœur-de-Marie.

Le vice-président,
Josick Peuziat

EXCURSION DU 21 MAI 2000

Pays de Landerneau-Daoulas

Organisée par Mme Annie Le Men, avec le concours de MM. Loïc Besnard, Guy Leclerc et Michel Briat, l'excursion au pays de Landerneau-Daoulas a conduit les quelque cent vingt participants du manoir de Kerliver, en Hanvec, à celui de Kergoat, en Plouédern, en passant par l'église d'Irvillac, le manoir de Brézal, en Plounéventer, et l'église de Trémaouézan.

Le manoir de Kerliver, en Hanvec. – Aujourd'hui lycée agricole, propriété du conseil régional, le manoir de Kerliver n'en a pas moins gardé tout le charme d'une vieille demeure seigneuriale. M. Loïc Besnard a retracé l'histoire du site, mentionné dès le XIe siècle dans le cartulaire de Landévennec.

Les seigneurs de Kerliver blasonnant *d'azur au sautoir engreslé d'or accompagné de quatre lionceaux de même* ; c'est sans doute en référence à leur blason que des lionceaux surmontent les pinacles des entrées. Les divers bâtiments s'articulent autour de deux cours séparées par un muret. Flanqué d'une tourelle d'angle, le logis seigneurial conserve une avancée carrée avec une porte à arcature fleuronnée du XVIe siècle.

En 1378, Jehan de Kerliver est écuyer de la compagnie d'Alain de Rohan. Les du Chastel succèdent aux Kerliver. En 1648, la dame de Kerliver épouse Philibert de Carné. Le manoir passe ensuite aux Prémesnil, Kerangall, Floc'h, Saint-Gouesnou, Quélen de Kerrohan et Deshaies de Montigny. À sa mort, Ernest Deshaies cède le manoir à la commune pour y ouvrir une ferme-école pour les jeunes filles de la campagne. Créée en

1884, l'école est devenue lycée agricole cent ans plus tard.

En contrebas du manoir, Mme Colobert fait part de la découverte récente d'un bas-relief inscrit dans le socle de la croix. Sur le panneau central, des anges tiennent un blason portant le sceau de l'abbaye de Landévennec. Le décor provient de l'autel de l'ancienne chapelle de Tibidi, en L'Hôpital-Camfrout.

L'enclos et l'église d'Irvillac. – Accueillis par le maire de la commune, les participants visitent d'abord l'enclos. Mme Annie Le Men commence par rappeler que la paroisse d'Irvillac fut, jusqu'à la Révolution, un prieuré de l'abbaye de Daoulas. Connue sous le nom de Notre-Dame de Délivrance, la chapelle ossuaire est datée de 1692. Le calvaire de l'enclos, dont la croix a été refaite en 1706, possède un fût du XVe siècle portant le nom de Jehan André ; sur le socle se lit l'inscription LAN MIL CINQ CENS SIX.

Récemment restaurée, l'église offre le contraste éclatant de sa maçonnerie, où se côtoient la pierre jaune et mordorée de Logonna et la sobre kersantite grise. Le nom de son architecte est connu par l'inscription sur un lanterneau à l'angle sud-ouest : MICHEL : CALLEC : P (our) : (dessin de compas) : A : C(onstruit) : CETTE ÉGLISE. La famille Callec (ou Callac) est originaire d'Irvillac. Le grand portail ouest donne la date de la reconstruction de l'édifice en 1656 par «Frère Vincent Kerouatz, prieur-recteur de ce lieu». Le clocher, d'un modèle unique en Bretagne, a été rebâti en 1857 d'après les plans du vicaire Yves-Marie Pouliquen.

À l'intérieur, le maître-autel de 1697, les retables du Rosaire et de saint Yves du XVIIe siècle, les groupes de saint Sébastien et de saint Christophe et une série de panneaux en kersanton ornent l'édifice. Le pavé de l'église fut restauré en 1868 par J. Pedel, Yves Marhic étant trésorier, Olivier Kerléroux recteur et François Faujour vicaire.

Le château de Brézal, en Plounéventer. – Une sobre demeure du XIXe siècle bâtie par Guillaume Le Roux, négociant et banquier, a remplacé la majestueuse bâtisse de Brézal. La chapelle ruinée de Pont-Christ, le colombier et le moulin conservent le souvenir de Guillaume de Brézal et de Marguerite Sénéchal, son épouse, qui les firent construire en 1533.

L'enclos et l'église de Trémaouézan. – Dirigée par M. Guy Leclerc, la visite débute par la chapelle ossuaire. Avec ses quatre fenêtres en anse de panier, celle-ci possède une porte ornée de fleurons feuillagés. Deux angelots à la banderole annoncent : «*Bone. gens. Que .icy. passes. prie. Dieu. pour. le. trepasses.*», et en breton : «*Gant. Doue. han. bed. milliguet. eo. nep. lavar. Mat. pe. na. teo*» («De Dieu et du monde, maudit est qui ne dit du bien.»).

Bâtie au milieu du XVe siècle, l'église fut agrandie au siècle suivant : agrandissement du chœur en 1555, de la chapelle Saint-Jean du transept en 1577, du porche entre 1610 et 1623, de la sacristie, par Claude Le Texier, en 1676. Chef-d'œuvre de l'architecture Renaissance, le porche est surmonté d'une chambre d'archives. Une galerie en saillie occupe toute la largeur de la façade. Au-dessus figure sur un bandeau l'inscription latine : «*domus mea domus orationis vocabitur*» («ma maison sera appelée maison de prière»). Les apôtres, œuvre de Roland Doré, et, à l'intérieur, l'alignement des cinq retables sur lesquels ont œuvré Yves Rolland (1643), Honoré Alliot (1676), Hervé Le Roux (1652), Jacques Le Roux (1652), le catafalque du XVIe siècle et le baptistère font de l'église de Trémaouézan et de son enclos une petite merveille.

Le manoir de Kergoat, en Plouédern. – Propriétaire du lieu, M. Michel Briat en a assuré la visite. Au nord, l'entrée est gardée par deux pavillons symétriques. La façade présente une architecture du XVe siècle, avec une tourelle engagée dans la partie centrale et des lucarnes aux frontons sculptés. Au sud, la

façade, entièrement remaniée au XVIIIe siècle, comporte, du côté ouest, une étrange tour carrée crénelée, formant équerre.

En 1635, la famille de Jean de Corran, seigneur de Kergoat, était originaire d'Écosse. Son fils, Louis, épousa Jeanne L'Haridon de Kerantraon. La famille Corran demeura à Kergoat jusqu'en 1762, date du rachat du manoir par les Mazurié de Keroualen et de Pennanec'h. De 1831 à 1904, Kergoat fut vendu cinq fois, avant d'être acquis par les Montfort, dont M. Briat est le successeur.

Annie Le Men

EXCURSION DU 25 JUIN 2000

Dans l'Arrée : Locmaria-Berrien et Poullaouen

Cent trente personnes ont participé à cette excursion en centre-Finistère, préparée par André Primel, de Locmaria-Berrien, hélas souffrant lors de notre visite.

La mine de Locmaria-Berrien. – La journée débute par la découverte de ce patrimoine industriel méconnu où nous accueille M. Albert Le Guern , maire de la commune et président de l'A.S.A.M. (Association de sauvetage de l'ancienne mine). L'extraction de plomb argentifère près du Huelgoat remonterait à l'Antiquité : les ducs de Bretagne en relancèrent les travaux au XVe siècle. C'est cependant dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que l'exploitation de ce minerai connut son apogée, à la suite de la fondation de la Compagnie des mines de Basse-Bretagne : avec celle de Poullaouen, elle employait alors plus d'un millier de personnes. Après une évocation de son historique par plusieurs membres de l'A.S.A.M., nos membres s'élancent par groupes d'une trentaine de personnes à la découverte des traces de l'exploitation, sur les flancs de la colline. Toutes les galeries ont été bouchées comme la plupart des puits mais on observe au pied du coteau les soubassements des installations de lavage et de broyage du minerai ainsi que l'entrée de la «galerie des charrioteurs». Un peu plus haut, se devinent les emplacements des roues hydrauliques qui permettaient l'exhaure, l'évacuation de l'eau des galeries de la mine. Il faut atteindre le «plateau» pour découvrir les ruines de la «maison des ingénieurs» puis le canal supérieur destiné à faire fonctionner les machines hydrauliques, comme celle à colonnes d'eau de l'ingénieur Juncker, considérée comme révolutionnaire lors de son installation en 1831. Elle est toujours en place, au fond d'un puits auquel on accédait par la galerie de l'aqueduc dont l'entrée demeure visible. Au sommet du plateau, on découvre l'emplacement des puits les plus récents qui descendaient jusqu'à plus de deux cents mètres de profondeur. La fermeture définitive de la mine intervint en 1934, après plusieurs essais infructueux de reprise de l'extraction depuis la fin du XIXe siècle.

La vieille église de Cozilis. – C'est un exemple de petit patrimoine menacé qui nous est présenté, grâce à l'obligeance de ses propriétaires, M. et Mme Corves. Ce lieu de culte

pourrait avoir succédé à un édifice ancien si on se réfère au toponyme. Il a été transformé en étable : des prêtres réfractaires y auraient trouvé refuge lors de la Révolution.

Le manoir de La Haye. – Mme Josiane Le Guern nous présente sa demeure qui a succédé à un logis noble attesté dès le Moyen Âge sous le nom «Haye-Douar». L'édifice aurait été reconstruit vers 1584 et fut incendié lors de la révolte des Bonnets rouges en 1675. Cette demeure fut acquise en 1779 par Guilard de Kersausic, époux de Limon du Tymeur, tante de Théophile Malo Corret de La Tour d'Auvergne. La façade du bâtiment a été totalement remontée il y a une trentaine d'années sans qu'il ait été possible de replacer les pierres des ouvertures à leur emplacement d'origine. On repère quelques éléments de décor Renaissance dans un bâtiment annexe et à l'arrière du logis.

L'église de Locmaria-Berrien. – Locmaria-Berrien fut primitivement une trève de Berrien avant de devenir paroisse puis commune au moment de la Révolution. Selon Yves-Pascal Castel, l'église, dédiée à Notre-Dame, présente les vestiges d'un chœur roman semi-circulaire, plus tard englobé dans un chevet plat. L'édifice a connu de multiples travaux de réfection comme l'attestent deux inscriptions où apparaissent les noms des fabriques : Yves Dilacer en 1640 et Jean Créof en 1723. La nef date, pour l'essentiel, du XIVe siècle ; la façade occidentale et le clocher ont été reconstruits au XVIIIe siècle. De gros travaux furent encore réalisés vers 1830 et en 1949. On y conserve un Christ et une statue de la Vierge à l'Enfant du XIVe siècle. À l'extérieur, on peut aussi admirer deux chênes pluriséculaires.

La motte du Valy. – Nos sociétaires ne pourront visiter ce retranchement, sa propriétaire nous en ayant refusé l'accès : nous ne pouvons qu'évoquer à partir d'illustrations les caractéristiques de cette motte qui présente la particularité de posséder deux basses-cours, une à usage seigneurial et une autre destinée à accueillir les communs.

La fonderie et la mine de Poullaouen. – Quittant la commune de Locmaria-Berrien, nous cheminons vers le bourg de Poullaouen. Au fond d'un vallon apparaissent les déblais de la fonderie qui était associée aux mines de Locmaria et de Poullaouen. Les installations de surface ont presque toutes disparu mais MM. Jacques Le Boulanger et Louis L'Official nous décrivent ce qu'était le travail du minerai de plomb argentifère dans les fourneaux avant l'acheminement des lingots vers le port de Morlaix. À un kilomètre de là, on ne voit plus guère que les haldes de la mine de Poullaouen dont les puits ont été comblés depuis une vingtaine d'année après que l'exploitation du minerai eut cessé au début du siècle. Comme celle de Locmaria, cette mine connut son apogée dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et était un des établissements industriels les plus importants de Bretagne.

L'excursion s'achève par un pot de l'amitié offert par la municipalité de Poullaouen : que M. le maire en soit ici remercié.

Patrick Kernévez

EXCURSION DU 6 JUILLET 2000

Environs de Carnoët (Côtes-d'Armor)

Organisée par M. Bernard Tanguy, avec le concours de Mme Annie Le Men, de M. Patrick Kernévez et de M. Guy Leclerc, l'excursion du 6 juillet, qui a réuni plus de cent vingt participants et s'est déroulée dans les meilleures conditions, a fait découvrir aux membres de la Société les environs de Carnoët (Côtes-d'Armor).

Motte de Rospellem, en Carnoët. – La première étape en fut la motte féodale de Rospellem, où les participants ont été aimablement accueillis par M. Remy Lorinquer, maire de Carnoët, qui s'est offert à les accompagner durant la matinée. La présentation du site a été effectuée par M. Patrick Kernévez, spécialiste des fortifications médiévales.

À l'extrémité ouest de la commune de Carnoët, la motte de Rospellem se dresse au sommet d'un petit relief qui surplombe la confluence de l'Aulne et d'un ruisseau. Le carrefour voisin de Pontroel jalonnait un itinéraire ancien venant du bourg de Carnoët que croisait un axe sud-nord se dirigeant vers Morlaix. La motte a été édifiée au sommet de la colline tandis que la basse-cour qui la jouxte s'étend en contrebas, sur le versant en pente douce dominant le vallon. C'est un tertre artificiel précédé d'un profond fossé à l'est, du côté de la ferme de Rospellem et de la chapelle Saint-Cadou, qui a succédé à un oratoire castral. Le tertre a une élévation d'une quinzaine de mètres et un diamètre à la base d'une quarantaine de mètres. Au sommet, on observe les vestiges d'une tour quadrangulaire en pierre qui peut mesurer 15 mètres sur 8. On y distingue deux murs de refend et, vers l'est, une excavation résultant sans doute de l'exploitation de ce monument comme carrière de pierres. On peut estimer qu'il s'agissait là du logis seigneurial.

La basse-cour, longue d'une cinquantaine de mètres et large d'autant, est ceinte d'un talus de terre haut de quatre à cinq mètres qui était raccordé à la motte. Celui-ci a été nivelé à l'est, à proximité de la motte, mais il est très bien conservé au sud-est. On observe à son sommet les traces d'une muraille. Cet enclos abritait forge, écurie, communs, logements des domestiques, voire de la garnison du château.

L'histoire du site est très mal connue : la motte relevait certainement de la seigneurie de Carnoët qui s'étendait sur les paroisses de Carnoët et de Plourac'h. On ignore si elle a pu succéder à l'ouvrage de Saint-Gildas – visité ensuite – ou être l'œuvre d'un cadet de la famille.

Camp du Tossenn-Zant-Weltaz et chapelle Saint-Gildas, en Carnoët. – Les participants se sont ensuite rendus au sommet du Tossenn-Zant-Weltaz, point culminant de la région, à 238 mètres d'altitude, d'où l'on jouit d'un très vaste panorama circulaire et où se trouve un retranchement, tantôt décrit comme un «camp romain», tantôt comme une «motte». Il s'agit en réalité d'une petite enceinte castrale : on a érigé un talus annulaire de 25 mètres de diamètre et de 3 à 5 d'élévation, en rejetant vers l'intérieur les matériaux de creusement du fossé, mais, contrairement à une motte, on n'a pas comblé et surhaussé l'espace central ainsi délimité, ce qui donne à l'ouvrage un aspect «en cuvette», sans plate-forme. Dans l'aire intérieure large d'une quinzaine de mètres, on avait sans doute érigé une habitation avec une ou deux annexes adossées au talus autour d'une étroite cour. Le talus était certainement sommé d'une palissade, voire d'une muraille de pierre. Vers l'est, existait autrefois un avant-corps en forme de croissant d'une vingtaine de mètres de côté servant de basse-cour.

L'ouvrage du *Tossenn Sant Weltaz* («butte de Saint-Gildas») apparaît ainsi comme un château «primitif» des XIe et XIIe siècles. En 1703, l'acquéreur de la seigneurie de Carnoët fut conduit sur la «montagne de Saint-Gildas, lieu et emplacement de l'ancien château de Carnoët», à proximité de la chapelle Saint-Gildas, l'ancienne chapelle du château. Ce fief était détenu au XVe siècle par les familles de Rostrenen et de Pont-l'Abbé. Vers le sud, au bas du versant de la colline, s'élevait un retranchement quadrangulaire de 70 mètres sur 80, arasé il y a une dizaine d'années. On y recueilli de nombreuses tuiles à rebord qui témoignent de la présence d'un établissement gallo-romain, non loin d'une voie romaine.

Du sommet de la butte, les participants sont descendus à la chapelle Saint-Gildas. Dans le placître aménagé et soigneusement entretenu, après que M. Bernard Tanguy eut évoqué le culte du saint en Bretagne et le curieux pardon de la chapelle, décrit, en 1894, par Anatole Le Braz, ils ont pu, sous la férule de Mme Le Men, découvrir l'édifice et, en contrebas, sa fontaine. Constituée d'une pierre cubique au creux circulaire, avec des alvéoles latérales, celle-ci paraît être d'une haute antiquité.

La chapelle offre un clocher composite. Le portail du XVe siècle a été, au XVIIIe, encadré de contreforts et couronné d'un arc segmentaire pour permettre l'érection de la tour à galerie, surmontée de deux chambres de cloches et d'une tour pyramidale, aux petits gables ornés de fleurs de lis. La cloche la plus ancienne est sans inscription ; l'autre, ornée d'une croix, en porte une ponctuée de fleurs de lis, qui livre la date de 1764. Au-dessus de l'arc segmentaire, une autre inscription, où apparaît la date de 1757, dément l'attribution généralement faite du clocher à l'atelier Beaumanoir, même si les constructeurs ont utilisé le même profil.

Au côté sud-est, timbré aux armes des Kerautem (*de gueules à trois fasces d'argent*), le chevet présente des toitures à noues et des fenêtres à hauts gables, ornés de crossettes. Aux sujets animaliers traditionnels s'ajoute, au côté nord, une représentation peu commune, rappelant que saint Gildas guérissait de la rage : une femme accroupie, allaitant un enfant blotti entre ses cuisses, repousse de la main droite un petit chien qu'elle tient par la queue.

La nef de la chapelle, dont la cinquième pile se distingue des autres par sa forme ronde et son chapiteau de type Renaissance, présente un unique bas-côté et des bras de transept de longueur inégale. L'ensemble du mobilier ayant été volé dans les années 1960, ne subsiste plus que le sarcophage de saint Gildas. En partie enfoncé dans le sol, ce tombeau en granit, qui mesure 2,10 m de long sur 0,76 m de large et comporte une logette pour la tête, remonterait à l'époque carolingienne.

Chapelle Saint-Jean de Landugen, en Duault. – À l'issue du repas, servi à la salle polyvalente de Carnoët, gracieusement mise à la disposition de la Société par la municipalité, les participants se sont rendus à la chapelle Saint-Jean, près du village de Landujen, en Duault. Dans sa présentation historique, M. Bernard Tanguy rappelle que Landugen fut, jusqu'à la Révolution, le siège d'une paroisse. Son éponyme, saint Tujen, honoré surtout dans la Cornouaille du Sud-Ouest, notamment à Primelin, possédait autrefois sa chapelle, à peu de distance, sur la rive gauche de l'Hyères, en face de celle du Pénity, nom désignant à la lettre une «maison de pénitence». L'érection de Landugen en paroisse s'explique par le fait que le lieu était un prieuré de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé. La maison du prieuré existe toujours en contrebas de la chapelle Saint-Jean.

C'est entre 1081 et 1084 que le duc Hoël, comte de Cornouaille jusqu'en 1066, fit don à l'abbaye de l'église Saint-Tujen, avec toute sa «franchise», d'une maison, de deux villages, des dîmes du quartier et de toute la terre du

comte, de toutes les rentes qu'il en tirait, de ses moulins, les moines lui versant en contrepartie 500 sous (soit le prix d'environ quatre chevaux). Entre 1084 et 1103, confirmant ce don, son fils, Alain Fergent, ne se réserva que la place où se tenait, au jour ordinaire, le marché, le four et les maisons qui pourraient être bâties en ce lieu. Si, à l'avenir, il voulait s'en dessaisir, il fut convenu qu'il ne pourrait la donner ou la vendre qu'aux moines de Sainte-Croix. En reconnaissance, il obtenait 300 sous des moines. Deux autres villages devaient être donnés aux moines, entre 1088 et 1112, par deux hommes, en réparation d'un forfait qu'ils avaient commis dans le cimetière du saint, forfait dont on ne précise pas la nature.

Telles sont les données anciennes que nous avons sur Landugen. Outre qu'on peut noter que les actes parlent d'*ecclesia* et non de *capella*, on relèvera que le lieu possédait son marché et son cimetière et qu'il s'agissait d'un bien de la famille comtale de Cornouaille. Ajoutons qu'à 250 mètres à vol d'oiseau au sud-est, près du village du Château, se trouve une petite motte, sans fossé apparent.

Mme Annie Le Men conduit ensuite la visite de la chapelle et commence par présenter le calvaire placé à l'entrée du placître et qui remonte au XVIIe siècle. De part et d'autre de l'allée conduisant à l'entrée nord de l'édifice, sont disposées de grosses pierres tombales, certaines anciennes. Constituée d'une nef et d'un collatéral du côté nord, la chapelle présente une belle charpente apparente reposant sur des sablières, différente dans le chœur et la nef. Celle-ci aurait été achevée en 1559, celui-là en 1685.

Dans le chœur, on peut voir un sacraire en pierre, surmonté, en bas relief, d'un *Christ au jugement* entre deux anges, l'un tenant les clous, l'autre la couronne d'épines, et, en bas, de part et d'autre de la porte, saint Pierre et saint Paul. Plusieurs statues anciennes sont conservées : un grand Christ en bois, du XIVe siècle, dont le long pagne couvre les genoux, une Vierge à l'Enfant en bois, du XVe, avec, sur la base, Jessé endormi côtoyant le tentateur, un groupe de sainte Anne, assise, avec la Vierge et l'Enfant, debout, en bois polychrome, du XVIe siècle. L'édifice possède également une piscine Renaissance.

Sont précieusement conservés par les gardiens du lieu un plat de saint Jean en bois polychrome et un bras-reliquaire en argent, tous deux du XVIe siècle. Thème cher à la chrétienté médiévale occidentale, la tête du Baptiste se détache en relief, avec un réalisme saisissant, sur un plat en bois de 36 sur 33 cm : son long visage est empreint d'un hiératisme puissant, accentué par le traitement de la barbe et de la chevelure. Le bras-reliquaire, en forme de main bénissante, est, quant à lui, fait de lames d'argent cloutées sur une âme de bois. La paume est ornée d'une broche ovale, sertie de huit pierres montées en cabochon. La relique du saint, contenue dans la logette rectangulaire, a disparu.

Eglise de Plourac'h. – Dernière étape de la journée, l'église de Plourac'h, pompeusement baptisée sur les panneaux routiers «cathédrale de l'Argoat», et son enclos paroissial sont présentés par M. Guy Leclerc.

Dans le cimetière, le calvaire a conservé des éléments anciens comme le haut-relief de saint Michel Archange sur le fût et, au pied du fût, une pietà avec saint Jean qui soutient la tête du Christ, et Marie-Madeleine tenant son vase de parfum. Le porche, surmonté d'une chambre des archives, présente à l'intérieur les douze apôtres sous des dais très ouvragés ; on note une certaine filiation avec le porche de Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou. Il serait dû, d'après René Couffon, à la munificence de François du Mené, chambellan du duc François II. La lecture des inscriptions gravées sur le portail d'entrée serait sans doute éclairante sur ce sujet.

L'intérieur de l'église en forme de tau comprend une nef à bas-côtés de six travées, avec chevet plat et chapelles en ailes. Une

autre chapelle a été construite sur le bas-côté nord. Sur un entrait de la chapelle de l'aile nord, figure la date de 1500 et le nom du charpentier Olivier Laucet, accompagné d'une équerre. La statuaire est abondante et en attente de restauration. Dans une niche de la chapelle de l'aile nord, figure une pietà en pierre, du XVIe siècle ; le corps du Christ mort est étendu sur les genoux de la Vierge, de saint Jean et de Marie-Madeleine. Par la disposition des personnages et leurs vêtements, cette pietà est très proche de celle qui figure sur le calvaire de Laz et qui porte la date de 1527. La bordure tuyautée des vêtements de la Vierge n'est pas propre à la région : ce détail se voit dans toute l'Europe à l'époque et pas seulement sur les pietàs. Parmi les autres reliefs, on remarque en particulier un *Ecce Homo* de pierre, une sainte Anne trinitaire et un saint Nicodème tenant la couronne d'épines en bois. Quelques éléments de sablières anciennes montrent des scènes intéressantes : deux animaux jouent de la cornemuse, un renard s'affronte à une poule. Des bas-reliefs en bois polychrome, du XVIe siècle, provenant d'un ancien retable, ont été réutilisés dans la décoration d'un nouveau maître-autel.

EXCURSION DU 24 SEPTEMBRE 2000

De Lossulien à Trémazan, en passant par Saint-Mathieu

Organisée par M. Bernard Tanguy, cette excursion, qui a réuni quelque cent quinze personnes et a bénéficié de conditions climatiques très favorables, s'est déroulée sous les meilleurs auspices, grâce au concours que lui ont apporté, d'une part, le colonel Henri Baugé et M. Christian Le Roux, d'autre part, Mlle Marie-Claire Cloître, présidente de l'association «Les Amis de Saint-Mathieu», assistée de M. et Mme Jean Chevillotte, MM. Joël Biseau, Pierre Gouriou et Patrick Prunier, et enfin M. Jean-Yves Besselièvre.

Manoir de Lossulien, au Relecq-Kerhuon. – Les participants ont été chaleureusement accueillis par le colonel Henri Baugé et Madame, qui leur ont ouvert les portes de leur domaine et le leur ont fait visiter, avec la complicité de M. Christian Le Roux, auteur de la présentation qui suit.

Lossulien était, au Moyen Âge, la résidence des seigneurs détenteurs, depuis le XIIe siècle, du domaine de *Trébrit*, fief vraisemblablement mouvant du comté de Cornouaille et participant à la protection d'une voie antique franchissant l'Élorn au passage dit de *Treizquinec*, qui comportait alors un important ensemble hospitalier sur la rive de Plougastel.

Le nom de Lossulien agrège le radical *lok* «lieu consacré», qui s'est répandu entre le XIe et le XIIIe siècle, à l'hagionyme *Sulien*, saint celtique de haute époque, honoré aussi au pays de Galles et en Cornouailles, souvent confondu en Bretagne avec saint Julien dit «l'Hospitalier» ou «le Passeur». Nul autre saint ne pouvait donc être plus qualifié que ce Sulien/Julien pour patronner un lieu proche d'un tel site.

Premiers seigneurs de Lossulien, la famille «de Cornouaille» (en breton *de Kernéau*) sut élargir son noyau initial de *Trébrit*, tout au long du bas Moyen Âge. Par une fructueuse alliance matrimoniale avec l'héritière

de la grande seigneurie voisine de Kerguern ou Kervern, tombée «de lance en quenouille» à la fin du XIIIe siècle, elle capta, par exemple, un ensemble de terres s'étendant sur les paroisses de Lambézellec et de Guipavas et sur la quasi-totalité de la trève de *Trénynez* (Saint-Marc). Figurées sur un sceau de 1313, les premières armes des seigneurs du lieu associent d'ailleurs un croissant à pointes montantes – motif cornu renvoyant à la Cornouaille, remplacé ensuite par l'actuel «mouton passant» – au frettage à six lances des Kerguern. Profitant des difficultés financières du duc lors des guerres de l'Union, Jehan de Cornouaille s'adjugea encore un ensemble de biens détachés du domaine ducal, qui lui furent baillés à féage en 1486.

Grands feudataires du bas Léon, les seigneurs de Lossulien avaient l'insigne honneur de porter l'évêque de Léon lors de son entrée dans la cathédrale de Saint-Pol et présentaient, en outre, en «prééminences» ou en simple «éminence» de nombreuses marques honorifiques dans les églises de Guipavas, de Lambézellec, du château de Brest et des Sept-Saints, dans les chapelles du Run en Guipavas, de *Trénynez*, et, sur le territoire du Relecq, de Saint-Laurent de Camfrout, de Sainte-Barbe et du Relecq.

En 1398, l'importance du domaine avait déjà permis à Olivier de Cornouaille, aîné de la famille et gouverneur de Lesneven, de constituer un fief en juveignerie en faveur de son puîné Yvon, en lui concédant un important ensemble de terres sur la paroisse de Lambézellec ; portant le titre de Cornouaille de Kerinou, les membres successifs de cette branche cadette cumuleront jusqu'au XVIIIe siècle les fonctions de grand voyer, prévôt et sergent féodé de la ville et des faubourgs de Brest, avant de se fondre au XIXe siècle dans la famille Hersart de La Villemarqué, laquelle obtint d'ailleurs l'autorisation d'adjoindre à son nom celui de «de Cornouaille» par un décret de 1871.

La branche aînée tombera, quant à elle, en quenouille en 1566, lors du décès sans postérité du seigneur François. Passé par alliances matrimoniales ou ventes, aux familles de Guengat, de Kergorlay, Fleury, de Kergroadès et de Kerouartz avant sa confiscation, le domaine sera dépecé et vendu par lots au titre des biens nationaux, pour cause d'émigration de son dernier propriétaire, le major de cavalerie Jacques-Toussaint de Kerouartz, comte de Penhoët et vicomte de Kermellec. Le cœur du domaine, soit une partie de l'ancienne «retenue» seigneuriale (manoir, cour, chapelle privée, écurie, moulin, métairie, colombier, jardin, verger, lot de terres chaudes, de prairies, de bois taillis et de garennes) fut adjugé les 17 et 18 ventôse an II (7 et 8 mars 1794) au citoyen Pierre-Marie Lavallée, négociant à Brest, pour environ 110 000 livres.

Depuis cette date, la stabilité remarquable de ce bel ensemble manorial dans son écrin exceptionnel de verdure s'explique essentiellement par le fait que ses propriétaires successifs se sont toujours attachés à préserver fidèlement le caractère historique et culturel du lieu lors des inévitables travaux de réparation, de restauration et de modernisation que nécessite ce lieu de vie. L'unité du site a été préservée par la création d'une association foncière qui engage les propriétaires du vallon, coordonne les aménagements extérieurs et en assure l'entretien, conformément aux exigences des Monuments historiques. Le manoir et son environnement ont fait l'objet d'importants travaux au cours des dernières décennies : restauration du moulin et de sa grange ; réfection des toitures du logis, rétablissement des salles du rez-de-chaussée ; aménagement des appartements ; dessin du jardin à la française ; rétablissement de la cour et de l'entrée par le sud ; plantation de l'avenue (400 mètres de hêtres) ; installation souterraine de toutes les lignes électriques et téléphoniques ; restauration de la chapelle (toiture, sculptures de la charpente, des

sablières et des entraits, création de quatre vitraux par Adeline Hébert-Stevens et Paul Bony). Ce souci constant de respecter à la fois le passé et l'environnement a été récompensé en 1999 par l'attribution du prix du patrimoine «Europa Nostra», dont la remise, le 4 octobre 2000, coïncidera avec la fin d'une nouvelle phase de restauration de la chapelle.

Abbaye de Saint-Mathieu, en Plougonvelin. – Après le repas pris à Saint-Renan, les participants se sont rendus à l'abbaye de Saint-Mathieu, où ils ont reçu un excellent accueil de la dévouée présidente des «Amis de Saint-Mathieu» qui, avec le concours d'autres membres de l'association, leur a fait découvrir ce haut lieu, aujourd'hui en pleine transformation. Plusieurs centres d'intérêt leur ont été proposés successivement :

– Le vidéofilm «Saint-Mathieu, l'abbaye du Bout du Monde», présenté exceptionnellement dans la chapelle. Réalisé par Breiz Multimédia, avec la coopération des bénédictins de Kergonan, de marins du Conquet et de plusieurs figurants, l'association «Les Amis de Saint-Mathieu» ayant apporté sa contribution à la rédaction du texte, ce film retrace en dix-sept minutes l'essentiel de l'histoire de l'abbaye.

– L'abbaye elle-même, dont l'histoire architecturale complexe, romane puis gothique, a fait l'objet d'observations multiples et d'explications en relation avec le déroulement quotidien de la vie et de la prière des moines.

– Récemment restituées, les parties basses du bâtiment mauriste du XVIIe siècle permettent de se rendre compte de la disposition des pièces du rez-de-chaussée : du sud au nord, l'*aula major* ou salle d'accueil, le réfectoire des moines, le cellier, le réfectoire des hôtes. Au-dessous de la partie centrale, occupée par le grand réfectoire des moines, se trouve la cave, à laquelle le public pourra bientôt accéder par un escalier donnant dans le cellier. À l'étage de ce bâtiment du XVIIe siècle, se situaient les cellules des moines. Ce bâtiment et la quasi-totalité des bâtiments conventuels médiévaux ont servi de carrière de pierres après la vente intervenue en 1796.

– À proximité, le musée de l'abbaye présente des documents, gravures, photographies, objets, et, en particulier, une maquette au 1/100 de l'abbaye vers 1500. Elle montre une abbaye médiévale avec ses bâtiments conventuels disposés autour du cloître, sa tour à feu alors intacte, les remparts et les tours qui protégeaient le monastère.

– La première tranche des travaux entrepris par le Syndicat mixte pour l'aménagement de Saint-Mathieu touche à sa fin. Les abords du monument aux marins morts pour la France en 1914-1918 ne sont pas encore accessibles. Les travaux sur le bâtiment mauriste et l'aménagement de la place de l'abbaye s'achèvent : pavage du sol avec une allée centrale de galets, murs des enclos donnant sur la place et portes (sur l'une d'elles, celle de l'abbaye, se lisait la date de 1672 ; sur l'autre, celle du grand enclos, débarrassée du lierre qui l'envahissait, on lit encore la date de 1693. Ces deux dates correspondent à des travaux réalisés par les bénédictins de Saint-Maur après leur venue à Saint-Mathieu en 1656).

– La chapelle Notre-Dame-de-Grâce occupe une des nefs de l'ancienne église paroissiale de la bourgade ou de la ville de Saint-Mathieu. L'emplacement de la première nef est restitué. Des pierres tombales intéressantes ont été mises au jour et sont en cours d'étude. La vie religieuse de la population locale s'est déroulée dans cette église durant des siècles.

Château de Trémazan et maison des Chanoines, en Landunvez. – Dernière étape de la journée, les participants ont été très aimablement accueillis à Trémazan par M. Jean-Yves Besselièvre, président de l'association «SOS château de Trémazan». Depuis le belvédère,

ils ont pu découvrir le nouvel aspect du donjon du château, qui a fait l'objet de travaux de consolidation d'urgence durant l'été.

M. Besselièvre explique que ces travaux provisoires avaient pour but d'empêcher la disparition du donjon quadrangulaire le mieux conservé de l'ouest de la France. Dans l'attente de travaux de restauration et de fouilles archéologiques, les mesures mises en œuvre assureront sa sauvegarde.

Bâti à la fin du XIVe siècle, cet édifice au très fort potentiel archéologique (rez-de-chaussée comblé, douve intacte, bois remarquablement conservés) abrita les du Chastel, famille qui s'illustra dans l'histoire du duché et du royaume.

À la maison des Chanoines (XVIe siècle), future maison de site dédiée au château, une très intéressante exposition, réalisée par l'association, retrace l'histoire encore mal connue du château et de la famille qui lui est liée.

Le président,
Bernard Tanguy

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2000

Quimper

Présidence de M. Daniel Collet, vice-président

Adhésions. – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme Adolphe HÉNAFF, retraités, à Agneaux (Manche), présentés par MM. Michel Debary et Bernard Tanguy ;

– Mme Marie-Andrée KERBOUL, psychologue, de Brest, présentée par MM. Hervé Glorennec et Bernard Tanguy ;

– M. Denis PRIGENT, écologue, de Quimper, présenté par Mlle Annie Boucher et M. Bernard Tanguy ;

– M. et Mme Édouard ROUX, architecte et professeur de peinture, de Paris (16e), présentés par MM. Pierre Mercier et Christian Millet.

Publications de la Société. – Après la nouvelle édition par Mme Dany Guillou-Beuzit du *Voyage dans le Finistère* de Jacques Cambry, ouvrage bientôt épuisé, la Société archéologique va, à la fin de la présente année ou au début de l'an prochain, publier la thèse de doctorat de Mme Joëlle Quaghebeur, intitulée *Comté de Poher et terre de Cornouaille. Mémoire et pouvoirs (début du IXe - début du XIIIe siècle).* Cette publication bénéficie du concours financier de l'université de Bretagne sud, de l'Institut culturel de Bretagne, du conseil régional de Bretagne, de la direction régionale des Affaires culturelles et du conseil général du Finistère.

Pour l'année 2001 est envisagée la publication d'une table décennale du Bulletin, pour l'année 2002, le second volume du *Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs...de Cornouaille et de Léon.*

Bibliographie. – Le président présente les dernières publications reçues par la Société :

– d'Annick Le Douget, *Juges, esclaves et négriers en Basse-Bretagne, 1750-1850. L'émergence de la conscience abolitionniste*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, avril 1999, travail très original et solidement documenté de la secrétaire de notre Société, qui étudie à la fois les comportements esclavagistes et l'émergence de la conscience abolitionniste ;

– de Serge Duigou, *L' île Tudy, l'âge d'or des capitaines*, ouvrage dans lequel le trésorier de notre Société souligne la place prise par l'île Tudy au XVIe siècle dans le grand commerce maritime breton ;

– *Gens de métier. Tud a vicher*, n° 12 de la collection *Kreiz*, paru en mars 2000 et édité par le C.R.B.C.

– *Le pays de Galles tel qu'en lui-même...* n° 6 de la collection *Triade*, publié en avril 2000 par le C.R.B.C.

– *Histoire de Brest*, sous la direction de Marie-Thérèse Cloître, ouvrage édité par le C.R.B.C et paru en juillet 2000.

– *Violence et société en Bretagne et dans les pays celtiques*, actes du colloque international tenu à Brest du 18 au 20 mars 1999, publiés par le C.R.B.C en septembre 2000.

– *Dictionnaire du patrimoine breton*, ouvrage avec CDRom publié en octobre 2000, sous la direction d'Alain Croix et de Jean-Yves Veillard, aux éditions Apogée, à Rennes, œuvre collective de 1103 pages, avec plus de 4 000 photographies pour la plupart inédites, 70 cartes, des documents vidéo, des chansons, une abondante bibliographie (3 742 entrées), un index de 10 000 notions, noms de lieux et noms de personnes.

Congrès et colloques. – Les 7, 8 et 9 septembre a eu lieu à Dol-de-Bretagne le congrès des sociétés historiques de Bretagne. Il reviendra à la Société archéologique du Finistère d'organiser le prochain congrès les 6, 7 et 8 septembre 2001. Celui-ci se tiendra à Morlaix.

Du 9 au 14 avril 2001, se tiendra à Toulouse le 126e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, avec pour thème «Terres et hommes du Sud».

Salon du livre. – La ville de Pontivy, en collaboration avec l'Institut culturel de Bretagne, organise les 20, 21 et 22 avril 2001, au château des ducs de Rohan, le 3e salon régional du livre d'histoire.

Les architectes et les commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle. – Mme Isabelle Létiembre présente le résultat de ses travaux sur les architectes et les commanditaires de la demeure privée en Bretagne au XVIIIe siècle.

Les parlementaires et les armateurs et négociants nantais et malouins furent sans conteste les deux principaux groupes de constructeurs dans la province de Bretagne au siècle des Lumières. Par ses alliances, le milieu parlementaire breton était apparenté avec tout ce qui comptait dans la noblesse bretonne. À la fin de l'Ancien Régime, ces «Messieurs du Parlement» occupaient une place importante dans la société ; ils contribuèrent fortement à caractériser l'atmosphère culturelle de la ville de Rennes qui vivait moralement et matériellement du parlement de Bretagne. Tous ces parlementaires qui possédaient un hôtel particulier en ville avaient généralement un château à la campagne, dans lequel ils allaient passer la belle saison en famille. Le deuxième groupe de constructeurs en ce siècle des Lumières en Haute-Bretagne fut celui des négociants malouins. Certains de ces «Messieurs de Saint-Malo» avaient amassé des fortunes considérables grâce au commerce et à la course. Cette époque glorieuse favorisa l'ascension et l'anoblissement de quelques familles dont les noms dominent l'histoire de Saint-Malo aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ce

furent là encore les mariages qui fournirent les liens nécessaires et durables entre les négociants, les parlementaires et la noblesse bretonne et étrangère, et consolidèrent leur position sociale. Ces négociants avaient également adopté très tôt la pratique de la double résidence. Ainsi les Malouins, en négociants avisés et désormais assurés d'une promotion ou d'une ascension sociale, investirent des fortunes dans des charges anoblissantes, des dots pour leurs enfants et dans la construction d'hôtels et de malouinières.

L'activité architecturale au XVIIIe siècle – et celle de la demeure privée en particulier – dans la province de Bretagne était restée aux mains des architectes locaux et des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Le travail quotidien de ces hommes était considérable et leur tâches multiples par les lieues de routes en construction notamment. Tous ces hommes, par leurs conditions de vie, leurs liens familiaux et amicaux et leurs aspirations, formaient cependant au siècle des Lumières un groupe socioprofessionnel encore trop méconnu.

Le vice-président, Daniel Collet — Le secrétaire de séance, Serge Duigou

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2000

Saint-Pol-de-Léon

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

La séance s'est tenue à la Maison prébendale, où les participants ont été accueillis par Mme Marie-Thérèse Mesguen, maire adjoint aux Affaires culturelles, M. Adrien Kervella, maire de Saint-Pol-de-Léon, étant, lui-même, venu saluer l'assistance.

Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont lus et adoptés sans observations.

Adhésion. – Un nouveau membre est admis dans la Société : M. Yvon AUTRET, enseignant chercheur à l'université de Bretagne occidentale, de Brest, présenté par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et M. Bernard Tanguy.

Publication de la Société. – En cours d'achèvement, la thèse de Joëlle Quaghebeur, *Comté de Poher et terre de Cornouaille. Mémoire et pouvoirs (début du IXe-début du XIIIe siècle)* devrait être publiée dans les premiers mois de l'année prochaine. Des bulletins de souscription seront adressés aux adhérents de la Société.

Bibliographie. – Le président présente quelques ouvrages publiés récemment : *Initiation au breton argotique et familier*, de Jean-Yves Plourin, maîtree de conférences à l'université de Bretagne occidentale, avec une préface de Christian.-J. Guyonvarc'h, aux éditions Armeline, de Crozon ; *Le gallois. Cours complet pour débutants*, de T.J. Rhys Jones, traduction, adaptation et notes complémentaires par J.-Y. Plourin, également aux éditions Armeline ; *Ar Roc'h Toull (La Roche Percée)*, de Jakès Kerrien, présentation du texte, notes et traduction par Fanch Morvan-

nou, aux éditions Armorica, de Brest ; *La radio en langue bretone. Roparz Hemon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*, de Ronan Calvez, édité par les Presses universitaires de Rennes et le Centre de recherche bretonne et celtique de Brest.

Conférences. – Dans le cadre de l'exposition *Desseins d'artistes*, le musée des Beaux-Arts de Quimper organise un cycle de conférences. Elles auront lieu au pôle universitaire Per-Jakez Hélias à Quimper, de novembre 2000 à février 2001.

Dans le cadre du *Festival du conte*, a été mise en place, à la bibliothèque municipale de Brest, rue Traverse, une exposition intitulée *Histoires de contes 2000*. À l'occasion de cette manifestation, qui se tiendra du 22 novembre au 9 décembre 2000, une table ronde réunira à la bibliothèque municipale, le 28 novembre prochain, MM. Jean Balcou, André Guyon et Yves Le Berre, professeurs à l'université de Bretagne occidentale.

Réalisée par la Société d'histoire du pays de Quimperlé, avec le concours de l'Association des Amis de Sainte-Croix de Quimperlé et du Centre de recherche bretonne et celtique, l'exposition *Histoire et architecture de l'ancienne abbaye Sainte-Croix de Quimperlé* sera présentée dans les locaux du C.R.B.C., à la faculté Victor-Segalen, à Brest, à partir du 24 novembre 2000.

Le destin tragique de Théophile Le Bos, chirurgien de marine. – Après avoir adressé à l'assistance un mot de bienvenue, Mme Marie-Thérèse Mesguen présente brièvement le conférencier du jour, le docteur Henri Péjouan, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Pol-de-Léon. Celui-ci évoque «le destin tragique de Théophile Le Bos, chirurgien de marine».

Quelques mots gravés sur une vieille tombe du cimetière Saint-Pierre à Saint-Pol-de-Léon : «Théophile Le Bos, chirurgien de marine, disparu dans le naufrage de la *Sémillante*, le 15 février 1855», ont été suffisants pour que le docteur Henri Péjouan se souvienne du texte d'Alphonse Daudet, relatant ce naufrage dans *Les lettres de mon moulin*. Il n'en fallut pas plus pour l'inciter à entreprendre un travail de recherche sur ce médecin.

Il naquit à Saint-Pol en 1825. Son père, officier de santé, originaire de Saint-Pol, et sa mère de Lannilis, habitaient une maison située rue au Lin. Théophile suivit sa scolarité complète au collège de Léon, jusqu'à sa philosophie, ce qui a permis de découvrir, à travers des documents de l'époque, l'organisation de l'enseignement dispensé dans ce collège, le règlement intérieur et le mode de vie des internes. Après le baccalauréat, il poursuit ses études à l'école de médecine de Brest, puis dans ses différents postes d'outre-mer, à l'île de la Réunion, puis à Mayotte, où il passe trois ans et où il est confronté aux «fièvres», difficiles à soigner et qu'il contracte.

Enfin, ayant passé sa thèse à Paris en 1854 et obtenu le titre de chirurgien de 2e classe, il embarque sur une magnifique frégate, la *Sémillante*, longue de 54 mètres avec des mâts hauts comme les flèches de la cathédrale de Saint-Pol. Ce bateau a été transformé, à cette occasion, en transport de troupes et de matériel pour la guerre de Crimée. Hélas ! le navire, pris dans une violente tempête dans les Bouches de Bonifacio, entre la Corse et la Sardaigne, se brisa sur les rochers de l'île Lavezzi et 704 hommes périrent en mer. Il n'y eut pas de survivant. Ce drame national suscita une émotion profonde dans le pays. Les restes de 560 pauvres naufragés reposent dans les cimetières de l'Achiarino et de Furcone de l'île Lavezzi, que les touristes peuvent découvrir en Corse, et des cérémonies officielles ont lieu chaque année pour perpétuer le souvenir.

À la surprise générale, des descendants de la famille Le Bos, présents à la conférence, ont apporté des souvenirs de famille et en par-

ticulier une photographie de Théophile, ce qui a permis d'admirer notre héros en grande tenue de chirurgien de marine. C'est avec émotion que l'auditoire a pu entendre la lecture du poème que Théophile écrivit à sa mère la veille de son départ pour le dernier voyage, poème très délicat, lu par M. Xavier Le Bos, venu spécialement de Paris pour rendre hommage à son grand-oncle et qui présente aussi une relique de la *Sémillante*, un clou de bordage de pont, une carvelle en cuivre de 20 centimètres de long, toute tordue.

Le président, Bernard Tanguy — La secrétaire de séance, Marie Castel

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2000

Brest

Présidence de M. Bernard Tanguy, président

M. René Le Bihan, conservateur du musée des Beaux-Arts, accueille avec son affabilité coutumière les membres de la Société archéologique.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. – Trois nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et Mme François BOUGET, de Plourin-lès-Morlaix, présentés par Mme Marie-Louise Kersébet et M. l'abbé Yves-Pascal Castel ;

– M. Louis CABIOCH, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S. et maître de conférences honoraire, de Roscoff, présenté par Mme Dany Guillou-Beuzit et M. Auguste Dizerbo.

Sinistre des locaux de la Société. – Situés au 45, rue de la Providence, à Quimper, les locaux où étaient entreposés les livres de la Société a été dévasté par les inondations qui ont frappé la ville le 12 décembre dernier. Quelque 130 mètres linéaires d'ouvrages ont été touchés et sont, pour la plus grande partie, irrécupérables. Grâce à des accords passés avec Mgr Clément Guillon, évêque de Quimper et Léon, d'une part, avec M. Jean-Luc Le Cam, directeur du pôle universitaire Pierre-Jakès Hélias, d'autre part, une partie des livres endommagés sera transférée aux Archives diocésaines, les ouvrages indemnes l'étant au centre de ressources du pôle universitaire.

Ironie du sort, le président avait adressé le 29 novembre dernier une lettre à M. le maire de Quimper pour lui demander de mettre à la disposition de la Société un nouveau local et, quelques jours avant le sinistre, il avait eu l'accord verbal de M. Jean-Luc Le Cam pour effectuer un dépôt provisoire de livres de la Société au pôle universitaire.

Bibliographie. – Le président présente trois ouvrages publiés récemment : *Europe unie, le Royaume désuni ? Enjeux politiques, constitutionnels et identitaires de la dévolution*, actes du colloque international, Brest, 4-5 février 2000, coorganisé par le Centre de recherche bretonne et celtique (C.R.B.C.) et

le Centre d'études du monde anglophone (C.E.M.A.), constituant le n° 7 de la revue *Triade* ; *A liù el loér hag er stéred. Couleur de lune et d'étoiles. Contes fantastiques,* d'Iwan Le Diberder, texte établi et présenté par Michel Oiry, publié par les Presses universitaires de Rennes et le C.R.B.C. ; *Les cercles de pierres préhistoriques en Europe,* de Jacques Briard, publié à Paris, aux éditions Errance.

Jean-Marie Le Bris, marin breton et précurseur de l'aviation. – M. Jean-Marc Chêne n'ayant pas été en mesure d'honorer ses engagements, M. Michel Mazéas, maire honoraire de Douarnenez et passionné d'aviation, a accepté de le remplacer pour évoquer une des grandes figures des débuts de l'aviation : Jean-Marie Le Bris.

Né à Concarneau le 25 mars 1817, Jean-Marie Le Bris est, en effet, l'un des précurseurs reconnu de l'aviation. S'il est moins souvent cité que Clément Ader ou les frères Wright, c'est sans doute parce qu'il n'est qu'un modeste chaînon de cette longue chaîne de précurseurs, dont beaucoup sont ses contemporains, comme Eugène Béléguic (1809-1878), Gabriel de La Landelle (1812-1886), Louis du Temple (1819-1889) et son frère Félix (1823-1890), Alphonse Penaud (1850-1880)... Ils sont tous marins et Bretons et leurs expériences se déroulent à Douarnenez, Plonévez-Porzay, Brest ou Nantes, presque au bout du monde.

Encore enfant, Jean-Marie Le Bris vient s'installer à Douarnenez, où son père est maître de quai. Très tôt embarqué, le jeune Jean-Marie est cap-hornier, navigue sur toutes les mers avant de devenir maître au cabotage, ce qui lui permet de prendre le commandement d'une belle goélette, la *Bretonne*.

Mais il brûle d'une passion qui ne le quittera jamais : imiter, dans leur vol, les oiseaux qu'il a rencontrés sur tous les océans. Jean-Marie Le Bris est un intuitif, sans bagage scientifique. C'est pourtant lui qui met en évidence la notion de «vent relatif», créé par la vitesse. De ses observations naîtra le concept de la «portance aérodynamique». Il a, le premier, découvert le principe du vol du «plus lourd que l'air», par simple intuition. Il réalise alors une première expérience, en décembre 1856, sur la plage de Tréfeuntec, en Plonévez-Porzay. Sur un engin construit de ses mains, fixé à une charrette tirée par un cheval au galop, il s'arrache à la pesanteur, s'élève dans les airs et repose son engin quelques centaines de mètres plus loin. Même si, de façon imprévisible, il emmène son cocher au bout de sa corde, l'exploit est bien réel : pour la première fois, un appareil dit «plus lourd que l'air» s'est élevé au-dessus de son point de départ, emmenant à son bord un passager qui réussit à le maîtriser en partie. Jean-Marie Le Bris dépose un brevet pour sa «barque ailée», le 9 mars 1857, et quelques semaines après il tente un nouvel envol en se lançant d'un portique construit en haut d'une falaise. C'est un échec. L'appareil s'écrase et son pilote est blessé.

Il attend une dizaine d'années pour essayer encore un nouvel engin, avec l'aide de la Marine impériale, cette fois à Brest, au Polygone, en 1868. Les essais sont peu concluants mais nous valent, quand même, quatre photographies de M. Pépin, photographe, rue de Siam, les premières connues d'un engin «plus lourd que l'air». Peu de temps après, au cours d'une nuit d'août 1871, Jean-Marie Le Bris, devenu agent de police, est sauvagement agressé par deux ivrognes. Il meurt des coups reçus, le 17 février 1872, à Douarnenez. Ses agresseurs écoperont l'un de trois mois, l'autre de quatre mois d'emprisonnement et d'une amende solidaire, au total de 50 francs. Ainsi disparaît un génial précurseur, victime de la violence et de la stupidité d'individus irresponsables. Et, ironie du sort, l'un de ses agresseurs s'appelait Joseph Testevide.

Un monument élevé à Tréfeuntec rappelle la mémoire de Jean-Marie Le Bris, héros national, dont le lycée de Douarnenez porte aujourd'hui le nom.

Le président, Bernard Tanguy — La secrétaire générale, Annie Boucher

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Notices d'archéologie finistérienne (années 1999-2000).

Fig. 1. – Kerlaz, *Le Vern*, rebords de vases utilitaires de l'âge du bronze 23
Fig. 2. – Kerlaz, *Le Vern*, biface en quartzarénite 24
Fig. 3. – Locronan, fond de vase de bronze à décor niellé 25
Fig. 4. – Plomelin, *Kerveven*, hache à talon en bronze 27
Fig. 5. – Ploudalmézeau, *île du Bec*, tessons de poterie du second âge du fer 28
Fig. 6. – Plougasnou, *Diben-Braz*, mobilier du dépôt du Bronze final 29
Fig. 7. – Plouguin, *Kerbrat*, culots de fonte en cuivre 31
Fig. 8. – Plouguin, *Kerbrat*, haches à douille et fragments du dépôt 33
Fig. 9. – Plouhinec, *Kerglogay*, haches polies et fragment de hache bipenne 34
Fig. 10. – Plounéour-Trez, *Le Viquet*, plan et coupes du souterrain 36
Fig. 11. – Plounéour-Trez, *Le Viquet*, exemples de poteries de La Tène ancienne-moyenne au décor estampé et incisé 38
Fig. 12. – Plounévez-Lochrist, *Kergoff*, plan et coupe du souterrain et du fossé de l'âge du fer 39
Fig. 13. – Quimperlé, *château de Comore*, proposition de reconstitution du motif à la fleur de lis florencée d'un des carreaux estampés 41
Fig. 14. – Quimperlé, *forêt de Carnoët*, pointe de flèche du Bronze ancien 41
Fig. 15. – Saint-Derrien, *Keryvon*, biface acheuléen en quartzarénite 42

Michel LE GOFFIC, Josick PEUZIAT. – *Des* ossaria *dans le Cap-Sizun (Finistère).*

Fig. 1. – Eléments d'*ossarium* et *ossaria* du Cap-Sizun 47
Fig. 2. – *Ossarium* de Kersorn en Esquibien 49
Fig. 3. – Couronne d'*ossarium* du Manoir en Plogoff, présentant un visage sur une face 50
Fig. 4. – Carte de répartition des éléments d'*ossarium* et *ossaria* du Cap-Sizun 52

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (2000).

Fig. 1. – Crozon, *manoir de Lescoat*, tombe de Gouandour 58
Fig. 2. – Crozon, *manoir de Lescoat*, orant au pied de la tombe de Gouandour 58
Fig. 3. – Église Notre-Dame de Rumengol, l'*Adoration des Mages* 60
Fig. 4. – La Martyre, *église Saint-Salomon*, porche méridional, l'*Adoration des Mages* 61
Fig. 5. – Hanvec, *fontaine Sainte-Agathe*, socle de croix avec bas-relief monolithe en kersanton 63

Fig. 6. – Hanvec, *fontaine Sainte-Agathe*, bas-relief 64
Fig. 7. – Morlaix, ballot de fil de lin 65
Fig. 8. – Névez, *chapelle Saint-Mathieu* 67
Fig. 9. – Plonévez-du-Faou , *chapelle Saint-Herbot*, Vierge de pitié assistée d'angelots, XVe siècle 69
Fig. 10. – Carte d'implantation des sculptures de Vierges de pitié assistées d'angelots en Basse-Bretagne 70
Fig. 11. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, photo de trois statues prise dans les années 1950 71
Fig. 12. – Plonévez-du-Faou, *chapelle Saint-Herbot*, diacre portant un grand calice, statue en bois polychrome 72
Fig. 13. – Plouézoc'h, *le château du Taureau* 74
Fig. 14. – Plouézoc'h, *château du Taureau* 74
Fig. 15. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, escalier intérieur 75
Fig. 16. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, cour intérieure, au début des travaux de restauration (juillet 2000) 75
Fig. 17. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, accès à la tour Française par la terrasse 76
Fig. 18. – Plouézoc'h, *château du Taureau*, sur la terrasse 76
Fig. 19. – Origine des pierres de construction employées au château du Taureau. 77
Fig. 20. – La Roche-Maurice, *église Saint-Yves*, maîtresse vitre, 1539 80
Fig. 21. – Rosporden, *enclos de l'église Notre-Dame*, tombe de Pierre Le Cor 81
Fig. 22. – Trégunc, *Saint-Philibert*, élément de calvaire 84

Michèle BOCCARD-BILLON. – *L'architecture religieuse des hospitaliers en Bretagne au Moyen Âge : une étude à entreprendre ?*

Fig. 1. – Répartition des commanderies en Bretagne d'après la charte de 1160 .. 91
Fig. 2. – Plan de la commanderie de La Feuillée 93
Fig. 3. – Plouvien (Finistère), *chapelle Saint-Jean-Balanant* 94

Jean-Pierre LE BIHAN. – *Cathédrale Saint-Corentin de Quimper : essai d'inventaire des vitraux disparus.*

Fig. 1. – Emplacement de vitraux disparus de la cathédrale Saint-Corentin de Quimper 100
Fig. 2. – La baie n° 9 du registre Boisbilly-A. de Blois (n° 104 dans la numérotation actuelle) 102

Yves-Pascal Castel. – *Orfèvrerie finistérienne : croix de procession et boîtes aux saintes huiles.*

Fig. 1. – Plouénan, croix de procession, argent doré, 1574 113
Fig. 2. – Plouguerneau, croix de procession, argent doré et émail, XIVe siècle 114
Fig. 3. – Saint-Jean-du-Doigt, croix de procession, argent doré, dernier quart du XVIe siècle 115
Fig. 4. – Carantec, détail de la croix de procession, nœud de la croix, 1652 116

Fig. 5. – Plougoulm, détail de la croix de procession, boule à godrons, 1643 117
Fig. 6. – Saint-Sauveur, détail de la croix de procession, tête du Christ crucifié, 1671 118
Fig. 7. – Saint-Thégonnec, croix de prosession, statuette de la Vierge, milieu du XVIe siècle 118
Fig. 8. – Lothey, boîte aux saintes huiles, plomb, XVIIe siècle 125
Fig. 9. – Landrévarzec, boîte aux saintes huiles, cuivre, XVIIe siècle 125
Fig. 10. – Bodilis, boîte aux saintes huiles, argent, 1736 127
Fig. 11. – Irvillac, boîte aux saintes huiles avec ses ampoules, argent, 1741 127
Fig. 12. – Trémaouézan, boîte aux saintes huiles avec ses ampoules, argent, 1778 128

Christian MILLET. – *La construction de l'oratoire de Saint-Jean-du-Doigt (1576-1578).*

Fig. 1. – Saint-Jean-du-Doigt, vue de l'oratoire 134
Fig. 2. – Saint-Jean-du-Doigt, plan de l'oratoire 136
Fig. 3. – Charpente et lambris de l'oratoire 139
Fig. 4. – Les transports de matériaux pour la construction de l'oratoire 141
Fig. 5. – Charpente de l'oratoire : blochet 147

Emmanuelle LE SEAC'H. – *Un sculpteur sur pierre : le Maître de Plougastel (1598-1621).*

Fig. 1. – Plougastel-Daoulas, calvaire, face nord, registre supérieur, *Le Christ aux outrages* 157
Fig. 2. – Locmélar, calvaire, revers 158
Fig. 3. – Guimiliau, porche sud de l'église, piédroit de droite, *Crime de Caïn*, *Arche de Noé* 160
Carte 1.– Localisation géographique des œuvres de l'atelier du Maître de Plougastel 162
Fig. 4. – L'évangéliste saint Matthieu (Primelin et Guipronvel) 163
Fig. 5. – Plougasnou, croix 165
Fig. 6. – Lanneufret, saint Guévroc, moine, pignon sud du porche de l'église 166
Fig. 7. – Guimiliau, *La Création d'Ève*, par le compagnon du Maître de Plougastel, porche sud 167
Fig. 8. – La Martyre, ossuaire, homme brandissant un os et un crâne, par le compagnon du Maître de Plougastel 169
Fig. 9. – La Martyre, église, bénitier avec ange agenouillé tenant des goupillons 171
Fig. 10. – Bodilis, église, Vierge de l'*Annonciation*, de Roland Doré, ange de l'*Annonciation*, du Maître de Plougastel 172
Fig. 11. – Trézilidé, calvaire 173

Robert LECLERCQ. – *Au péril de la restauration : le jubé de Notre-Dame du Folgoët (1835-1852).*

Fig. 1. – Église Notre-Dame du Folgoët, arc-boutant soutenant le jubé 178
Fig. 2. – Église Notre-Dame du Folgoët, jubé, élévation de la balustrade du côté du chœur 180

Fig. 3. – Lettre de Daniel-Louis Miorcec de Kerdanet, 3 septembre 1841 181
Fig. 4. – Église Notre-Dame du Folgoët, jubé et maître-autel 183

Louis CHAURIS. – *Le granite du Huelgoat et le canal de Nantes à Brest.*

Phot. 1. – Environs du camp d'Artus 191
Phot. 2. – Environs du camp d'Artus 191
Phot. 3. – Environs de Kervao au nord du Huelgoat 191
Phot. 4. – Vue d'ensemble sur l'écluse de Lothey en Pleyben 196
Phot. 5. – Détail de l'écluse du Moustoir en Châteauneuf-du-Faou 196
Phot. 6. – Ecluse de Pont-ar-Bros au sud de Carhaix 196
Fig. 1. – Différentes étapes de la genèse d'un chaos de boules granitiques 190
Fig. 2. – Localisation des écluses du canal de Nantes à Brest ayant fait appel au granite du Huelgoat 195

Philippe LE STUM. – *La rénovation du Musée départemental breton.*

Fig. 1. – Quimper, *Musée départemental breton*, tour de Rohan 200
Fig. 2. – Salle gallo-romaine et pavement de Pont-Croix 201
Fig. 3. – Salle d'art ancien 202
Fig. 4. – Salle des sculptures polychromes 203
Fig. 5. – Salle des costumes 204
Fig. 6. – Salle des costumes 204
Fig. 7. – Salle des fresques 205
Fig. 8. – Nouvelle salle du mobilier 206
Fig. 9. – Nouvelles salles de céramiques 207

Philippe LE STUM. – *Musée départemental breton. Un an d'enrichissement des collections (2000).*

Fig. 1. – Rodolphe Bresdin (1822-1885), frontispice de *La Revue fantaisiste*, 1861 210
Fig. 2. – Eugène Decisy (1866-1936), *Jeune fille* de Fouesnant ou de Pont-Aven 211
Fig. 3. – Henri Gustave Jossot (1866-1951), *Les Bretons et les cochons* 212
Fig. 4. – Henri Rivière (1864-1851), *Les Mousses* 212
Fig. 5. – André Wilquin (1899-2000), *Galettes St-Michel au bon beurre de Bretagne*. 213
Fig. 6. – Lucien Simon (1861-1945), *Les apprêts du dimanche* 214
Fig. 7. – Charles Furne (1824-1875) et Henri Tournier (1835- ?), *Roscoff, costumes de la campagne*, 1857, vue stéréoscopique 214
Fig. 8. – Yan' Dargent (1824-1899), plat en faïence 215
Fig. 9. – René Quéré, *Scène maritime*, faïencerie Keraluc 216
Fig. 10. – François Bazin (1897-1956), *Les Îliennes*, terre cuite 217
Fig. 11. – René Quillivic (1879-1969), *La Musique bretonne*, plâtre, vers 1952 218
Fig. 12. – Jacques Burel (1922-2000), *Portait de Marie-Jeanne Quenehervé*, huile sur toile, 1951 218
Fig. 13. – Jacques Burel, *Breton*, dessin 219

Patrick KERNÉVEZ, Guy TRAVEL. – *Les seigneurs de Penhoët en Saint-Thégonnec.*

Fig. 1. – Tableau généalogique de la famille de Penhoët 224
Fig. 2. – Plan du site d'après les plans cadastraux anciens 238
Fig. 3. – Photographie du site vers 1962 240
Fig. 4. – Plan du château de Penhoat 241
Fig. 5. – Daguerréotype de la tour avec son étage en retrait au début du siècle ... 242
Fig. 6. – Photographie du linteau de porte en kersanton retrouvé dans le château 245
Fig. 7. – Guillaume, sire de Penhoit, chevalier, jure le traité de Guérande à Guingamp 255

Gérard LE MOIGNE. – *Les seigneurs de Guengat.*

Fig. 1. – Généalogie des seigneurs de Guengat 260
Fig. 2. – Portraits de Louise de Guengat et de René de Kergorlay 269
Fig. 3. – Guengat, cadastre de 1829, section B1, échelle 1/2 500 : *château de Guengat* 273
Fig. 4. – Essai de reconstitution du château de Guengat au XVIe siècle 274
Fig. 5. – Château de Guengat, vestiges de la tour nord-ouest et de la courtine ouest 275
Fig. 6. – Château de Guengat, tour nord-ouest 275
Fig. 7. – Château de Guengat, blason de Guengat soutenu par un lion ou un griffon 275
Fig. 8. – La seigneurie de Guengat 283

Pierre HOLLOCOU. – *Les origines du prieuré de Pont-Briand du XIe siècle à 1293.*

Carte1. – Les donations et acquisitions des bénédictins près de Pont-Briand du XIe siècle à 1293 292
Carte 2. – Autres donations et acquisitions des bénédictins, cisterciens, templiers et hospitaliers du XIe au XIIIe siècle 293

Olivier LEVASSEUR. – *Les pêches du maquereau sur les côtes nord de la Bretagne au XVIIIe siècle.*

Fig. 1. – Le maquereau 312
Fig. 2. – La baie de Morlaix. Carte de Nicolas Bellin 313
Fig. 3. – «Pêcheurs de maquereaux de Lannion» 314
Fig. 4. – «Pêche au maquereau avec le manet» 315
Fig. 5. – Les étapes de la pêche du maquereau 318
Fig. 6. – Le salage du maquereau en mer 320
Fig. 7. – Le salage du maquereau à terre 321
Fig. 8. – Le déchargement du maquereau à terre 322
Fig. 9. – Carte des zones de pêche du maquereau 328
Fig. 10. – Carte des ports normands d'armement pour la pêche du maquereau mentionnés dans nos sources 329
Fig. 11. – Types de navires de pêche fréquentant Roscoff 331

Corentin OLLIVIER. – *Cidre et sociabilité dans la région quimpéroise (première moitié du XXe siècle).*
Fig. 1. – Jean Caveng, *Le café Ollivier, rue de la Herse au pont Médard,* à Quimper 374

Bernard TANGUY. – *Une version de la troisième* Vie *latine de saint Tugdual d'après un manuscrit provenant de Crépy-en-Valois (Oise).*
Fig. 1. – [Première page du manuscrit de la *Vita sancti Tugduali*] 415
Fig. 2. – [Titre de la traduction de la Vie de saint Tugdual] 433
Fig. 3. – [Première page de la traduction de la Vie de saint Tugdual] 434

Couverture, page 1. – Lucien Simon (1861-1945), *Les apprêts du dimanche.* Collection du Musée départemental breton, Inv. 200.11.1. Cliché Serge Goarin.

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
29380 Bannalec

Dépôt légal 2e trimestre 2001 Directeur de la publication : Bernard TANGUY